MÉLANGES D'ÉTUDES ANCIENNES

OFFERTS A

GEORGES RADET

DIRECTEUR
DE LA REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES

PAR LES

COLLABORATEURS DE LA REVUE

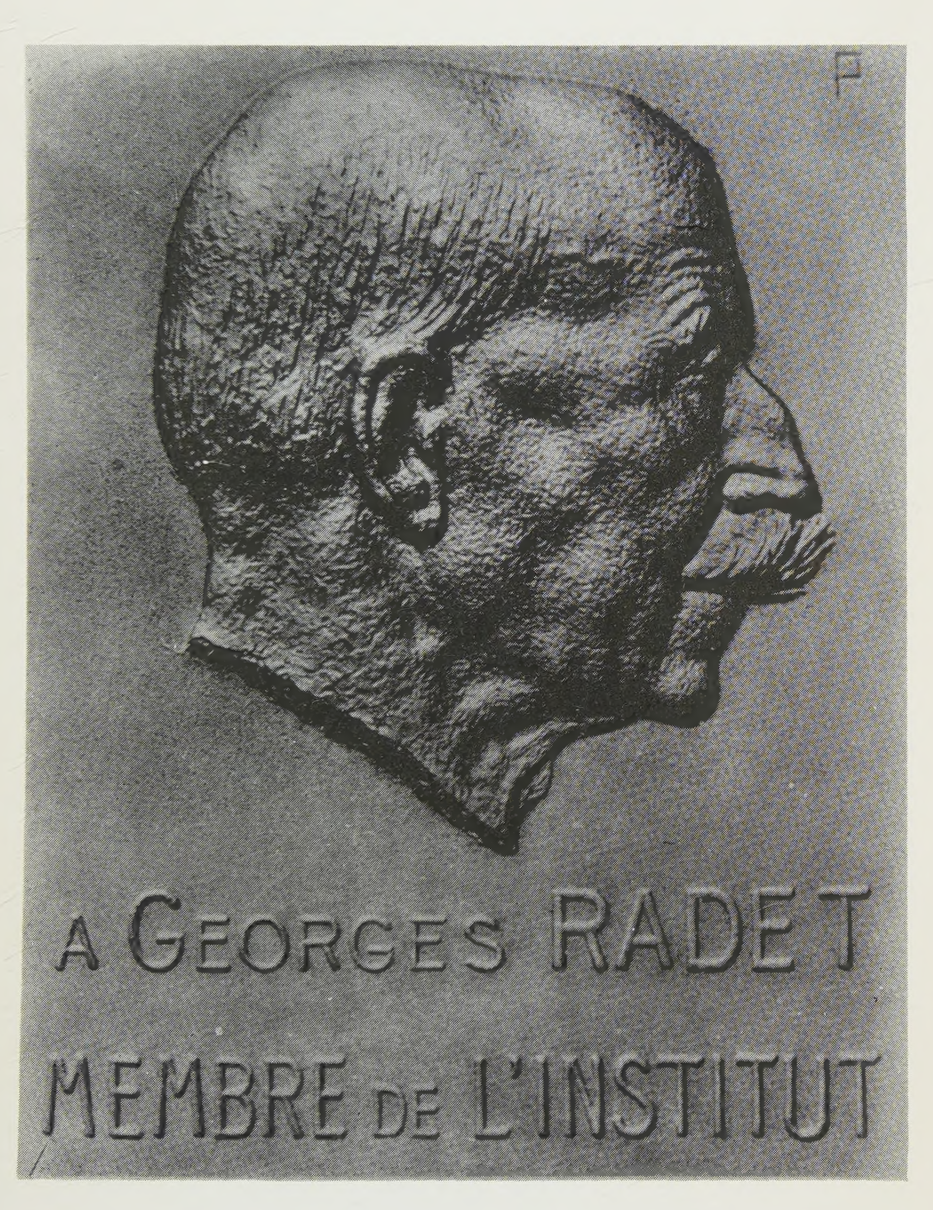
ET PUBLIÉS PAR LES SOINS DE

Fernand CHAPOUTHIER, William SESTON, Pierre BOYANCÉ
SECRÉTAIRES DE LA RÉDACTION

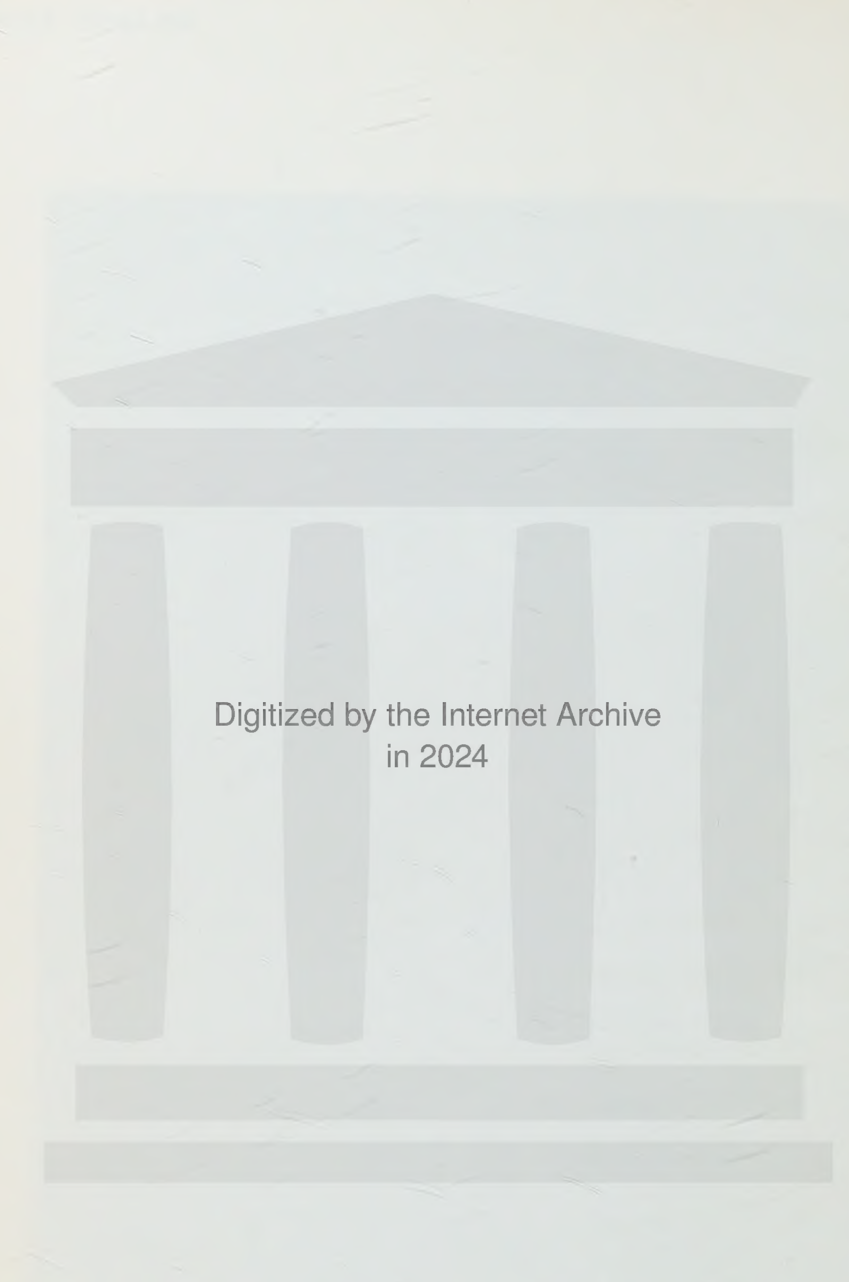
REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Tome 42
1940

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1967



Médaillon de Yani Paris, 1925.



ΕΤΑΙΡΟΙ ΑΡΧΗΓΕΤΗΙ

ἄλλα τοι ἐν καιροῖς ἑτέροις ἂν ἐδρέψαμεν ἄνθη,
πάνθ᾽ ἱλαρῆς βρίθοντα δρόσου, χαρίεντα ἰδέσθαι,
τοῦδ᾽ ἀπὸ λειμῶνος δι᾽ ὃν οὐδεὶς ἦλθε σίδηρος·
νῦν δ᾽ἀνόρουσ᾽ ἄνεμος · πέσε δ᾽ἐν λειμῶνι θύελλα,
ἐξαπίνης ἐλθοῦσα · μέμυκε δὲ γαῖα καὶ ὕλη
ποσσὶν ὑπ᾽ ἀθανάτοισιν ᾽Αρῆος χαλκοχίτωνος.
καὶ τότε δὴ κάλυκας φέγγος φύγεν ἠδὲ καὶ αὐγή ·
κὰδ δ᾽ἀπὸ τῶν καλάμων δρόσος, οὐ δρόσος, ἔρρεε δάκρυ.
ταῦτα γέρας δέξαι · ῥόδα λείριά τ᾽ ἡμιτέλεστα,
ναρκίσσους τε κρόκους τε δακρύμασι μειδιάοντας
δέξαι᾽ · ἡδύ τι γὰρ κἀν τῷ χειμῶνι γέλασμα.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS[1]

Accioli (R.), Assistant à l'Université du District fédéral, Rio de Janeiro (Brésil).
Acot-Mirande (E.), Professeur au Collège Montesquieu, Libourne.
Albertini (Eugène), Professeur au Collège de France, Membre de l'Institut, Paris.
Allard Pierson Stichting, Amsterdam (Hollande).
Amanieu (M. l'abbé), Bordeaux.
American Academy, Roma.
Archives départementales, Nimes.
Archives et bibliothèques, Hanoï (Indo-Chine).
Association Guillaume Budé.
Audiat (Jean), Chargé de cours à la Faculté des Lettres de Bordeaux, Caudéran (Gironde).
Aussaresses (François), Publiciste, Bordeaux.
Aymard (André), Professeur à la Faculté des Lettres, Toulouse.
Bailey Bros & Swinfen, L[d], Booksellers, London.
Balmelle (Marius), Mende.
Barrière (Pierre), Professeur au Lycée, Bordeaux.
Bauermeister (F.), Bookseller, Edinburgh (Écosse).
Bayard (Louis), Professeur à l'École supérieure, Saint-Étienne.
Baynes (Norman H.), Professor, University, London.
Beijers (J. L.), Boekhandel, Utrecht (Hollande).
Belles-Lettres (Les), Paris.
Benoit (Fernand), Conservateur de la Bibliothèque municipale, Arles.
Béquignon (Yves), Professeur à la Faculté des Lettres, Caen.
Bernard (J.), Professeur adjoint au Lycée Michel-Montaigne, Bordeaux.
Bernès (Henri), Professeur honoraire de première supérieure, Paris.
Biblioteca Apostolica Vaticana, Città del Vaticano, Roma.
Biblioteca del Colegio Loyola, Quito (Équateur).
Biblioteca della Facolta di Legge e Lettere, Milano (Italie).
Biblioteca della Facolta di Lettere, Padova (Italie).
Biblioteca della Universita Cattolica del Sacro Cuore, Milano (Italie).
Biblioteca nacional, Lisbonne (Portugal).

1. Outre les souscripteurs proprement dits, cette liste comprend ceux qui, par abonnement ou échange, recevront aussi le volume.

Biblioteka Im. Gorjkogo mgu, Moscou (U. R. S. S.).
Bibliotkea oon Akademii Nauk sssr, Moscou (U. R. S. S.).
Bibliotheek der Rijks-Universiteit, Leyde (Hollande).
Bibliothèque cantonale et universitaire, Fribourg (Suisse).
Bibliothèque centrale (Zentralbibliothek), Zurich (Suisse).
Bibliothèque centrale de l'Université de Lettonie, Riga (Latvija).
Bibliothèque municipale, Bayonne.
Bibliothèque municipale, Bordeaux.
Bibliothèque municipale, Le Havre
Bibliothèque municipale, Nimes.
Bibliothèque municipale, Orléans.
Bibliothèque municipale, Pau.
Bibliothèque municipale, Rouen.
Bibliothèque nationale, Téhéran (Iran).
Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.
Bibliothèque orientale, Université Saint-Joseph, Beyrout (Syrie).
Bibliothèque publique, Nancy.
Bibliothèque publique, Tunis.
Bibliothèque publique, Valenciennes.
Bibliothèque publique et universitaire, Genève (Suisse).
Bibliothèque royale, Stockholm (Suède).
Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.
Bibliothèque du Scolasticat, Yzeure (Allier).
Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris.
Bibliothèque de l'Université, Adélaïde (Australie du Sud).
Bibliothèque de l'Université, Alger.
Bibliothèque de l'Université, Grenoble.
Bibliothèque de l'Université, Liége (Belgique).
Bibliothèque de l'Université, Louvain (Belgique).
Bibliothèque de l'Université, Montpellier.
Bibliothèque de l'Université, Nancy.
Bibliothèque de l'Université (Sorbonne), Paris.
Bibliothèque de l'Université, Poitiers.
Bibliothèque de l'Université, Rennes.
Bibliothèque de l'Université, Toulouse.
Billioud (J.), Directeur de la Bibliothèque municipale, Marseille.
Bizard (Léon), Professeur honoraire de première supérieure, Paris.
Blackwell (B. H.), L[td], Oxford (Angleterre).
Blanchet (Adrien), Membre de l'Institut, Paris.
Bodin (Louis), Maître de conférences honoraire à la Faculté des Lettres de Dijon, Blois.
Bodleian Library, Oxford (Angleterre).
Boivin-Champeaux (J.), Sénateur du Calvados, Paris.

Bon (Antoine), Chargé de cours à la Faculté des Lettres, Montpellier.
Bouchaud (Jacques), Professeur délégué au Lycée Montaigne, Paris.
Boulanger (André), Professeur à la Sorbonne, Paris.
Bourciez (Édouard), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres, Bordeaux.
Bousquet (Jean), Membre de l'École française, Athènes (Grèce).
Boyancé (Pierre), Professeur à la Faculté des Lettres, Bordeaux.
British School, Rome.
Bruhl (Adrien), Ancien membre de l'École française de Rome, Paris.
Brunot (Louis), Directeur de l'Institut des Hautes-Études marocaines, Rabat (Maroc).
Bulard (Marcel), Professeur à la Faculté des Lettres, Nancy.
Campenhout (Georges van), librairie Falk, Bruxelles (Belgique).
Capra (Pierre), Inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale, Paris.
Carcopino (Jérôme), Membre de l'Institut, ancien Directeur de l'École française de Rome, Directeur de l'École normale supérieure, Paris.
Cartea Romaneasca, Cluj (Roumanie).
Cavaillès (Henri), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres, Bordeaux.
Cayx (Maurice), Notaire, Bordeaux.
Cestre (Charles), Professeur à la Sorbonne, Paris.
Chapot (Victor), Conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris.
Chapotier (M. et Mme F.), Bordeaux.
Chapouthier (Fernand), Professeur à la Sorbonne, Paris.
Charbonneaux (Jean), Conservateur adjoint au Musée du Louvre, Paris.
Charlesworth (Prof. M. P.), St John's College, Cambridge (Angleterre).
Chartier (Mgr le chanoine Émile), Doyen de la Faculté des Lettres, Vice-Recteur de l'Université, Montréal (Canada).
Chaume (M. l'abbé), Dijon.
Cirot (Georges), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres, Directeur de l'École des Hautes-Études hispaniques, Bordeaux.
Cloché (Paul), Professeur à la Faculté des Lettres, Besançon.
Colin (Gaston), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres, Nancy.
Collart (Paul), Professeur à la Sorbonne, Neuilly-sur-Seine.
Collège (M. l'économe du), Sétif (Algérie).
Collomp (Paul), Professeur à la Faculté des Lettres, Strasbourg.
Courteault (Paul), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres, Bordeaux.
Cousin (Jean), Professeur à la Faculté des Lettres, Besançon.

CRUCHET (Dr René), Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux, Caudéran (Gironde).
CUMONT (Franz), Membre de l'Institut, Paris.
CUNY (Albert), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres, Bordeaux.
DAIN (Alphonse), Professeur à l'École des Hautes-Études et à la Faculté libre des Lettres, Paris.
DARTIGUE-PEYROU (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres, Bordeaux.
DAUVERGNE (R.), Professeur au Lycée Henri IV, Paris.
DAUX (Georges), Professeur à la Faculté des Lettres, Dijon.
DAUZAT (Albert), Directeur à l'École des Hautes-Études, Paris.
DEIGHTON BELL Co Ltd (librairie), Cambridge (Angleterre).
DELAGE (Émile), Professeur à la Faculté des Lettres, Bordeaux.
DELPY (Gaspard), Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.
DEMANGEL (Robert), Directeur de l'École française, Athènes (Grèce).
DEMARGNE (Pierre), Maître de conférences à la Faculté des Lettres, Strasbourg.
DESROUSSEAUX (A.-M.), Directeur honoraire à l'École des Hautes-Études, Paris.
DOR (Léopold), Paris.
DRIOUX (M. le chanoine), Professeur à la Faculté libre des Lettres, Lille.
DUGAS (Charles), Doyen de la Faculté des Lettres, Lyon.
DUMAS (François), Recteur honoraire, Directeur de la Casa Velasquez, Madrid.
DURAND (René), Professeur honoraire à la Sorbonne, Bourg-la-Reine.
DURRBACH (Mme Félix), Toulouse.
DURRY (Marcel), Professeur à la Faculté des Lettres, Caen.
DUSSAUD (René), Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Neuilly-sur-Seine.
ÉCOLE BIBLIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE FRANÇAISE, Jérusalem (Palestine).
ÉCOLE FRANÇAISE, Athènes (Grèce).
ÉCOLE FRANÇAISE, Palais Farnèse, Rome.
ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, Paris.
EMERIT (Marcel), Professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, El-Biar (Algérie).
ESPINOSA (A.), S. J., Colegio Loyola, Quito (Équateur).
FACULTÉ DES LETTRES, Bordeaux.
FACULTÉ DES LETTRES, Lille.
FACULTÉ DES LETTRES, Toulouse.
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES, Gand (Belgique).
FACULTY OF ARTS, Alexandrie (Égypte).
FAIDER (Prof. Paul), patrimoine de Mariemont-Morlanwelz (Belgique).
FARGUES (Pierre), Professeur à la Faculté des Lettres, Aix-en-Provence.

Farmer (A. J.), Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, Caudéran (Gironde).
Favez (Charles), Président de l'Association des lectures philologiques, Faculté des Lettres, Lausanne (Suisse).
Fawtier (Robert), Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.
Feikema Caarelsen en Cº, Amsterdam (Hollande).
Feyel (Michel), Assistant à la Faculté des Lettres, Paris.
Fliche (Augustin), Doyen de la Faculté des Lettres, Montpellier.
Gagé (Jean), Maître de conférences à la Faculté des Lettres, Strasbourg.
Galletier (Édouard), Recteur de l'Académie, Rennes.
Gavel (Henri), Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, Anglet (Basses-Pyrénées).
Geuthner (Paul), Librairie orientaliste, Paris.
Goossens (Roger), Assistant à l'Université, Bruxelles (Belgique).
Gotteland (Jean), Directeur général de l'Instruction publique, Rabat (Maroc).
Goury (Georges), Chargé de cours à la Faculté des Lettres, Nancy.
Grenier (Albert), Professeur au Collège de France, Paris.
Guey (Julien), Professeur au Lycée, Toulouse.
Hachette (librairie), Département étranger, Paris.
Halphen (Louis), Professeur à la Faculté des Lettres, Membre de l'Institut, Paris.
Harvard University Library, Cambridge, Mass. (U. S. A.).
Hatzfeld (Jean), Maître de conférences honoraire à la Faculté des Lettres de Paris, Versailles.
Herrmann (Léon), Professeur à l'Université de Bruxelles.
Heuzey (Jacques), Paris.
Höfels (O.), Buchhandlung, Wien (Autriche).
Hombert (Marcel), Professeur à l'Université, Saint-Gilles-Bruxelles (Belgique).
Humbert (Jean), Professeur à la Faculté des Lettres, Lille.
Inspection des antiquités, Rabat (Maroc).
Institut des antiquités classiques, Université de Tartu (Esthonie).
Institut français, Damas (Syrie).
Institut français, Zagreb (Yougoslavie).
Institut français d'archéologie, Istamboul (Turquie).
Institut français de Hautes-Études, Bucarest (Roumanie).
Institut des langues classiques, Faculté des Lettres, Clermont-Ferrand.
Institut des langues classiques, Faculté des Lettres, Poitiers.
Institut de papyrologie, Faculté de Droit, Jassy (Roumanie).
Institut de recherches et d'histoire des textes, Paris.
Institutu Istorii i Materialjnoj Kuljtury Gruzfiliala Akademii Nauk, Tbilisi (U. R. S. S.).

Institutul di Studii Clasice, Cluj (Roumanie).

R. Istituto Italiano per la Storia antica, Roma.

Jackson Son & C°, Ld, Booksellers, Glasgow (Écosse).

Jeanbernat (E. Barthélemy de Ferrari-Doria), Docteur en Droit, Marseille.

Jeanrenaud (A.), Professeur, Chailly-Lausanne (Suisse).

Jouguet (Pierre), Directeur de l'Institut français du Caire, Membre de l'Institut, Paris.

Klincksieck (C.), Libraire-éditeur, Paris.

Koehler (librairie Paul), Leipzig.

Krappe (Dr A. H.), New Jersey (U. S. A.).

Lannes (Mme la générale), Paris.

Laporte (Marcel), Professeur au Lycée, Tarbes.

Last (Sir Hugh), Brasenose College, Oxford (Angleterre).

Latil (H.), Avocat au barreau, La Ravinière-Grasse.

Laumonier (Alfred), Chargé de cours à la Faculté des Lettres de Toulouse.

Laumonier (Paul), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres, Bordeaux.

Legrand (Ph.-E.), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Lyon, Membre de l'Institut, Bourges.

Le Soudier (H.), Libraire, Paris.

Lhéritier (Michel), Professeur à la Faculté des Lettres de Dijon, Secrétaire général du Comité international des Sciences historiques, Paris.

Lewis (Naphtali), Classics Department, New York University, New York (U. S. A.).

Librairie de l'Université, Rütschi & Egloff, Fribourg (Suisse).

Library University of Western Ontario, London Ontario (Canada).

Libreria internazionale Treves di Ulrico Hœpli, Rome.

Libreria S. Olschki, Rome.

Liefooghe (M. l'abbé A.), Professeur, Lambersart (Nord).

Loirette (Francis), Professeur au Lycée, Bordeaux.

Lorentz (A.), Librairie universitaire, Leipzig.

Loubergé, Professeur au Lycée, Bordeaux.

Lundequistska (A. B.), Bokhandeln, Uppsala (Suède).

Maison du livre français, Paris.

Manneville (Mlle E. de), Attachée aux Musées nationaux, Paris.

Marouzeau (Jules), Professeur à la Faculté des Lettres, Paris.

Mathieu (Georges), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, Versailles.

Mazaubert (Mlle Odette), Agrégée de l'Université, Bordeaux.

Mazon (Paul), Professeur à la Faculté des Lettres, Membre de l'Institut, Paris.

Meili (A.), Buchhandlung, Schaffhausen (Suisse).
Merlin (Alfred), Conservateur du Musée du Louvre, Membre de l'Institut, Neuilly-sur-Seine.
Messageries du Livre, Paris.
Mosk. Gos. Ped. Int. Im. K. Libknekhta, Moscou (U. R. S. S.).
Muglia (libreria), Catania (Italie).
Musée d'art et d'histoire de la ville de Genève (Suisse).
Musée Calvet, Avignon.
Musée Joseph Déchelette, Roanne (Loire).
Musées royaux d'art et d'histoire, Bruxelles (Belgique).
Nijhoff (librairie), La Haye (Hollande).
Ohio University library, Athens Ohio (U. S. A.).
Orsini (Pierre), Chargé de conférences à la Faculté des Lettres, Professeur au Lycée, Toulouse.
Oyaux (M.), Alger.
Palanque (J.-R.), Professeur à la Faculté des Lettres, Montpellier.
Papy (Louis), Professeur au Lycée, Bordeaux.
Parigot (Hippolyte), Rédacteur au *Temps*, Paris.
Parker & Son L[d], Booksellers, Oxford (England).
Pedebucq (A.), Mont-de-Marsan.
Pégon (Pierre), Professeur au Lycée, Dijon.
Picard (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres, Membre de l'Institut, Paris.
Piganiol (André), Professeur à la Faculté des Lettres, Paris.
Plassart (André), Professeur à la Faculté des Lettres, Paris.
Préchac (François), Professeur à la Faculté des Lettres de Lille, Versailles.
Preussische Staatsbibliothek, Berlin.
Privat (librairie Edmond), Toulouse.
Proviseur (M. le), Lycée de garçons, Pontivy (Morbihan).
Puech (Aimé), Directeur de la Fondation Thiers, Membre de l'Institut, Paris.
Rand (Prof. E. K.), Cambridge Mass. (U. S. A.).
Rasmussen (librairie), Paris.
Regnier (F.), La Charité-sur-Loire (Nièvre).
Reinach (J.), Maître des requêtes au Conseil d'État, Neuilly-sur-Seine.
Richard (Gaston), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Bordeaux.
Risacher (A.), Professeur agrégé, Le Chesnay (Seine-et-Oise).
Robert (Fernand), Maître de conférences à la Faculté des Lettres, Rennes.
Robert (Louis), Professeur au Collège de France, Paris.
Rolland (H.), Saint-Remy-de-Provence.
Roos (Prof. D[r] A. G.), Groningen (Hollande).

Root et Cie (librairie), Lausanne (Suisse).

Rouchon (Charles), Instituteur, Secrétaire de la Mairie, à Fernoel, par Giat (Puy-de-Dôme).

Rouge (I.), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres, Paris.

Roussel (Louis), Professeur à la Faculté des Lettres, Montpellier.

Roussel (Pierre), Professeur à la Faculté des Lettres, Membre de l'Institut, Paris.

Ruat (M. et Mme Jean), Paris.

Sartiaux (Félix), Paris.

Sautel (M. le chanoine Joseph), Avignon.

Schlumberger (Daniel), Service des antiquités, Beyrout (Syrie).

Schummer (J.), Libraire de la Cour, Luxembourg.

Sergent (M.), Sens (Yonne).

Seston (William), Maître de conférences de la Faculté des Lettres de Bordeaux.

Seyrig (Henri), Directeur du Service des antiquités, Beyrout (Syrie).

Sinoes de Paula (Dr Euripedes), Sao Paulo (Brésil).

Soubeiran (Dr E.), Saint-Laurent d'Aigouze (Gard).

Stadsbibliotek, Göteborg (Suède).

Stadtbibliotek, Budapest (Hongrie).

Stechert (G. E.) & Co, Paris.

Stéfani (Paul), Librairie, Rabat (Maroc).

Stevens (C. E.), Esqre, Magdalen College, Oxford (England).

Stroux (Prof. J.), Université, Berlin.

Swets & Zeitlinger, Amsterdam (Hollande).

Thomas (Fr.), Maître de conférences à la Faculté des Lettres, Bordeaux.

Thouvenot (Raymond), Inspection des antiquités, Volubilis, par Meknès (Maroc).

Toutain (Jules), Directeur honoraire à l'École des Hautes-Études, Paris.

Trousset (Jean), Professeur à la Faculté des Sciences, Bordeaux.

Tsivoglou (El. B.), International Book and News Agency, Athènes (Grèce).

Universitätsbibliothek, Berlin.

Universitätsbibliothek, Freiburg in Brisgau (Allemagne).

Universitätsbibliothek, Giessen (Allemagne).

Universitätsbibliotehk, Halle a. d. Saale (Allemagne).

Universitätsbibliothek, Heidelberg (Allemagne).

Universitätsbuchhandlung Blazek und Bergmann, Frankfurt am Mein (Allemagne).

Université, Glasgow (Écosse).

Universitets Biblioteket, Lund (Suède).

University Library, Ann Arbor, Michigan (U. S. A.).

University Library, Western Reserve University, Cleveland, Ohio (U. S. A.).

University Library, Edinburgh (Écosse).

University Library, Sheffield (Angleterre).

University Library of Texas, Austin (U. S. A.).

Vallette (Paul), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, Chaville (Seine-et-Oise).

Vallois (René), Chargé de cours à la Faculté des Lettres, Bordeaux.

Vendryes (Joseph), Doyen de la Faculté des Lettres, Membre de l'Institut, Paris.

Verger (Mlle Madeleine), Professeur au Lycée de jeunes filles, Bordeaux.

Viau (Domingo) & Co, libraires, Buenos-Aires (Argentine).

Vollgraff (W.), Professeur à l'Université, Utrecht (Hollande).

Vulić (Prof. Dr N.), Beograd (Yougoslavie).

Wheaton (A.) & Co, Exeter (England).

Worms de Romilly (Mme), Chargée de cours à la Faculté des Lettres, Bordeaux.

Wuilleumier (Pierre), Chargé de cours à la Faculté des Lettres, Lyon.

Zeiller (Jacques), Directeur à l'École des Hautes-Études, Membre de l'Institut, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

DES TRAVAUX DE GEORGES RADET

Thèses de doctorat :

1. *La Lydie et le Monde grec au temps des Mermnades (687-546)*, dans la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. LXIII. Paris, Thorin, 1893 ; 1 vol. in-8°, 329 pages, avec carte hors texte.

2. *De coloniis a Macedonibus in Asiam cis Taurum deductis*. Paris, Thorin, 1892 ; 1 vol. in-8°, 91 pages.

Autres ouvrages :

3. *En Phrygie, rapport sur une mission scientifique en Asie Mineure* (août-septembre 1893), extrait des *Nouvelles archives des Missions scientifiques*, t. VI. Paris, Imprimerie nationale, 1895 ; 1 vol. in-8°, 176 pages, avec figures dans le texte, planches et cartes hors texte.

4. *L'histoire et l'œuvre de l'École française d'Athènes*. Paris, Fontemoing, 1901 ; 1 vol. in-8°, XIV + 492 pages, avec 126 figures dans le texte et VII planches hors texte.

Articles et documents relatifs à cette histoire :

5. *L'École française d'Athènes*, dans la *Revue encyclopédique Larousse* du 10 avril 1897, p. 291-295, avec figures.

6. *Le Cinquantenaire de l'École française d'Athènes*, dans la *Revue générale des Sciences*, IXe année, n° 6, 30 mars 1898, p. 207-228, avec figures.

7. Même recueil, en collaboration avec Louis Olivier : *Les résultats du voyage d'étude de la* Revue *en Grèce, au Mont Athos et à Constantinople*, nos 23 et 24, 15 et 30 décembre 1898, p. 881-907 et 928-946, texte également illustré de figures.

8. *Lettres* d'Antoine Grenier (février-mars 1847), dans le *Bulletin italien*, t. VII, 1907, p. 330-345, et VIII, 1908, p. 66-84.

9. *Les débuts de l'École française d'Athènes : Correspondance d'Emmanuel Roux, 1847-1849*, dans la *Bibliothèque des Universités du Midi*, fasc. I. Bordeaux, Feret, 1898 ; 1 vol. in-8°, 94 pages.

10. *Ephesiaca* : I. *La topographie d'Éphèse* ; II. *La colonisation d'Éphèse par les Ioniens*. Bordeaux, Feret, et Paris, Fontemoing, [1906] ; 1 broch. in-8°, 40 pages, avec 2 gravures dans le texte et 2 planches hors texte.

11. *Cybébé : étude sur les transformations plastiques d'un type divin*. Bordeaux, Feret, et Paris, Fontemoing, 1909 ; 1 vol. in-8°, 128 pages, avec 77 figures dans le texte et V planches hors texte.

Compléments à cette étude :

12. *Quelques remarques nouvelles sur la déesse Cybébé* (*Rev. Ét. anc.*, t. XIII, 1911, p. 75-78).

13. *Un nouveau fragment de brique lydienne* (*ibid.*, t. XXVI, 1924, p. 91-92).

14. *Alexandre le Grand*. Paris, L'Artisan du livre, 1931 ; 1 vol. in-16, 448 pages, avec une carte hors texte.

Études se rattachant au même sujet :

15. *La déification d'Alexandre* (*Revue des Universités du Midi*, t. I, 1895, p. 129-169).

16. *Sur un point de l'itinéraire d'Alexandre en Lycie* (*Rev. Ét. anc.*, t. V, 1903, p. 1-10 ; cf. *Mélanges Perrot*, p. 277-284).

17. *Le camp de Cyrus* (selon Quinte-Curce, III, 4, 1 : *Rev. Ét. anc.*, t. XVIII, 1916, p. 121-122).

18. *L'omphalos gordien* (*ibid.*, t. XIX, 1917, p. 98-100).

19. *Notes critiques sur l'histoire d'Alexandre*, I-VIII : *Alexandre à Troie* ; *Les théores thessaliens au tombeau d'Achille* ; *Les négociations entre Darius et Alexandre après la bataille d'Issus* (cf. n° **30**) ; *Tyr, Delphes et l'Apollon de Géla* ; *Le pèlerinage au sanctuaire d'Ammon* (cf. n° **26**) ; *La prise de Persépolis* (*ibid.*, t. XXVII, 1925, p. 11-14, 81-93, 183-208 ; t. XXVIII, 1926, p. 113-120, 213-240 ; t. XXIX, 1927, p. 5-34 ; t. XXXV, 1933, p. 257-274). Avec les n^os^ **18** et **24**, deux séries, 142 pages.

20. *Aornos* (*Journal des Savants*, février 1929, p. 69-73).

21. *Sur les traces d'Alexandre entre le Choès et l'Indus* (*ibid.*, mai 1930, p. 207-227, avec carte dans le texte).

22. *Un nouveau livre sur Alexandre le Grand* (*Rev. Ét. anc.*, t. XXXIII, 1931, p. 140-145).

23. *La dernière campagne d'Alexandre contre Darius* (juin-juillet 330 avant J.-C.), dans les *Mélanges Glotz*, t. II, 1932, p. 765-778, avec carte hors texte).

24. *Les éphémérides de l'expédition d'Alexandre* (*Rev. Ét. anc.*, t. XXXV, 1933, p. 57-62).

25. *Alexandre le Grand d'après Ulrich Wilcken* (cf. n° **22**), dans la *Revue historique*, t. CLXXIII, 1934, p. 80-90.

26. *La consultation de l'oracle d'Ammon par Alexandre*, dans les *Mélanges Bidez*, 1934, p. 779-792.

27. *Les idées et les croyances d'Alexandre le Grand* (*Journal des Savants*, juillet-août 1935, p. 145-152).

28. *Alexandre et Porus : le passage de l'Hydaspe* (*Rev. Ét. anc.*, t. XXXVII, 1935, p. 349-356, avec carte hors texte).

29. *Explorations indo-iraniennes* (*ibid.*, t. XL, 1938, p. 421-432).

30. *Alexandre en Syrie : les offres de paix que lui fit Darius*, dans les *Mélanges syriens offerts à M. René Dussaud*, t. I, 1939, p. 235-247.

Bulletin de Correspondance hellénique :

31. *Deux nouveaux gouverneurs de provinces* (t. IX, 1885, p. 433-436, avec P. Paris).

32. *Inscriptions d'Attaleia, de Pergé, d'Aspendus* (t. X, 1886, p. 148-161, avec P. Paris).

33. *Inscriptions de la Pérée rhodienne* (*ibid.*, p. 245-269, avec F. Dürrbach).

34. *Inscriptions de Pisidie, de Lycaonie et d'Isaurie* (*ibid.*, p. 500-514, et t. XI, 1887, p. 63-70, avec P. Paris).

35. *Lettres de l'empereur Hadrien à la ville de Stratonicée-Hadrianopolis* (t. XI, 1887, p. 108-128).

36. *Notes de géographie ancienne : Attaleia de Lydie, Acrasos* (*ibid.*, p. 168-176) ; *Ægae, Attaleia de Lydie, Sandaina* (*ibid.*, p. 391-404, avec H. Lechat) ; *Cydrara et Callatabi* (t. XV, 1891, p. 373-380).

37. *Inscriptions de Lydie* (t. XI, 1887, p. 445-484).

38. *Note sur deux proconsuls de la province d'Asie* (t. XII, 1888, p. 63-69, avec H. Lechat).

39. *Inscriptions d'Asie Mineure* (*ibid.*, p. 187-204, avec H. Lechat).

40. *Inscriptions d'Amorgos* (*ibid.*, p. 224-237, et t. XV, 1891, p. 571-608, avec P. Paris).

41. *Inscriptions hypothécaires d'Amorgos* (t. XIII, 1889, p. 342-345, avec P. Paris).

42. *Inscriptions de Syllion en Pamphylie* (*ibid.*, p. 486-497, avec P. Paris).

43. *Inscriptions de la région du Méandre* (t. XIV, 1890, p. 224-239).

44. *Inscription relative à Ptolémée, fils de Thraséas* (*ibid.*, p. 587-589, avec P. Paris).

45. *Inscription de Kios en Bithynie* (t. XV, 1891, p. 481-487).

46. *Inscriptions de Mysie* (t. XVII, 1893, p. 520-534, avec H. Lechat).

47. *Stèle de Dorylée* (t. XVIII, 1894, p. 128-136, et pl. IV *bis*, avec H. Ouvré).

Collaboration à d'autres revues[1].

Revue archéologique :

48. *Les villes de la Pamphylie* (t. XVI, 1890, p. 203-224, à propos de l'ouvrage du comte Lanckoroński, Ier volume).

49. *Les villes de la Pisidie* (t. XXII, 1893, p. 185-220, à propos du même ouvrage, vol. II).

Revue de philologie :

50. *Sur quelques points de l'histoire des Séleucides* (t. XVII, 1893, p. 56-62).

Revue historique[2] :

51. E. Beurlier, *De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores ejus* (t. LIII, 1893, p. 138).

52. Herodotus, books V and VI, by Evelyn Abbott (t. LVI, 1894, p. 386-387).

53. P. Foucart, *Recherches sur l'origine et la nature des Mystères d'Éleusis* (t. LXI, 1896, p. 380-384).

54. J. Kaerst, *Geschichte des hellenistischen Zeitalters* : I. *Die Grundlegung des Hellenismus* (t. XCIV, 1906, p. 383-384).

55. W. Dittenberger, *Orientis graeci inscriptiones selectae* (t. XCV, 1907, p. 152-154).

56. W. Judeich, *Topographie von Athen* (*ibid.*, p. 154-155).

57. G. B. Grundy, *The great Persian war* (t. XCVI, 1908, p. 149-150).

Revue de l'histoire des religions :

58. J. G. Frazer, *Pausanias's Description of Greece* (t. XLV, 1902, p. 84-90).

Revue des Universités du Midi :

Se reporter au no **15**.

59. *Recherches sur la géographie ancienne de l'Asie Mineure*, I et II (t. II, 1896, p. 1-24), III et IV (*ibid.*, p. 275-290), V (t. III, 1897, p. 1-4). Pour une autre série, voir no **101**.

60. Vidal-Lablache, *Atlas général* (t. I, 1895, p. 127-128).

61. H. Kiepert, *Formae orbis antiqui*, 1re livraison (*ibid.*, p. 253-257).

1. Le relevé se restreint au domaine de l'Antiquité. Tels articles, par exemple *La casa Velázquez* (*Revue philomathique*, Bordeaux, 1929, p. 1-22), n'entrent pas en ligne de compte.
2. Ajouter le no **25**, mentionné ci-dessus.

62. G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. I (*ibid.*, p. 347-350) ; t. II (t. III, 1897, p. 257-259). Voir plus loin, nº **93**.

63. W. M. Ramsay, *The Cities and Bishopries of Phrygia*, vol. I (t. II, 1896, p. 115-116) ; vol. II (t. III; 1897, p. 398-399).

64. A. Defrasse et H. Lechat, *Épidaure* (t. II, 1896, p. 243-245).

65. Troisième Congrès scientifique international des catholiques, *Compte rendu* (*ibid.*, p. 382-384).

66. Hamdy-Bey, *Catalogues du Musée impérial ottoman* (*ibid.*, p. 482-485).

67. E. Pottier, *Catalogue des vases antiques de terre cuite du Musée du Louvre*, 1re et 2e parties (t. III, 1897, p. 122-123). Cf. nº **151**.

68. F. Schrader, *Atlas de géographie historique* (*ibid.*, p. 126-127).

69. Ch. Michel, *Recueil d'inscriptions grecques* (*ibid.*, p. 260 ; t. IV, 1898, p. 152). Voir plus loin, nos **83** et **211**.

70. Ch.-V. Langlois, *Manuel de bibliographie historique*, fasc. I (t. III, 1897, p. 271-272).

71. U. Pedroli, *Il regno di Pergamo* (*ibid.*, p. 523).

72. A.-M. Desrousseaux, *Les poèmes de Bacchylide de Céos* (t. IV, 1898, p. 235).

73. Chroniques (t. I, 1895, p. 116-121, 249-251, 343-346 ; t. II, 1896, p. 113-114, 241-242, 371-378, 479-480).

Revue des Études anciennes[1] :

74. *La quatrième série des Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux* (t. I, 1899, p. 1-6).

75. W. Helbig, *L'Épopée homérique*, trad. Trawinski (*ibid.*, p. 73-74).

76. G. Fougères, *Mantinée et l'Arcadie orientale* (*ibid.*, p. 74-83).

77. É. Ardaillon, *Les mines du Laurion dans l'Antiquité* (*ibid.*, p. 83-88).

78. E. Babelon, *Inventaire sommaire de la collection Waddington* (*ibid.*, p. 175-176).

79. *Mélanges Henri Weil* (*ibid.*, p. 176-179).

80. G. Fougères, *De Lyciorum communi* (*ibid.*, p. 327).

81. J. R. Mélida, *Viaje á Grecia y Turquía* (*ibid.*, p. 327-328).

82. Musée impérial ottoman, *Monuments égyptiens*, par le P. Scheil ; *Bronzes et bijoux*, par A. Joubin (*ibid.*, p. 328).

83. Ch. Michel, *Recueil d'inscriptions grecques* (t. II, 1900, p. 80 et 268-269) ; cf. nos **69** et **211**.

1. Le catalogue qui suit pourra se combiner avec le dépouillement fait par Émile Ernault dans les deux volumes de ses *Tables analytiques* embrassant les années 1899-1928 (t. I, p. 154-155 ; t. II, p. 270-272).

84. Fr. Cumont, *Textes et monuments figurés relatifs aux Mystères de Mithra* (*ibid.*, p. 80). Voir plus loin, nº **99**.

85. F. P. Garofalo, *Studi sulla storia spartana* (*ibid.*, p. 158).

86. L. Malavialle, *Le littoral de l'Inde d'après Pomponius Mela* (*ibid.*, p. 162).

87. A. Lavertujon, *La chronique de Sulpice-Sévère*, livre II (*ibid.*, p. 162).

88. H. Weil, *Études sur l'Antiquité grecque* (*ibid.*, p. 271).

89. A. Scrinzi, *Iscrizioni greche inedite di Rodi* (*ibid.*, p. 271).

90. L. Valentin, *Saint Prosper d'Aquitaine* (*ibid.*, p. 277).

91. M. Segreste, *L'amphictyonie delphique au temps de Philippe de Macédoine* (*ibid.*, p. 361).

92. G. Bloch, *La Gaule indépendante et la Gaule romaine* (t. III, 1901, p. 100).

93. G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. III (*ibid.*, p. 173-175). Voir plus haut, nº **62**.

94. A. Zaka, Περὶ τῶν τῆς πόλεως Θυατείρων πραγματεία ἐπιγραφική (*ibid.*, p. 280).

95. B. V. Head, *Catalogue of the Greek coins in the British Museum : Lydia* (t. IV, 1902, p. 64).

96. H. Lechat, *Le temple grec* (*ibid.*, p. 74).

97. E. Pontremoli et M. Collignon, *Pergame* (*ibid.*, p. 151-158).

98. S. Bonfiglio, *Questioni akragantine* (*ibid.*, p. 158-159).

99. Fr. Cumont, *Textes et monuments figurés relatifs aux Mystères de Mithra* (voir plus haut, nº **84**) ; — Id., *Les Mystères de Mithra* (*ibid.*, p. 315-318 ; cf. nº **225**).

100. P. Allard, *Julien l'Apostat* (*ibid.*, p. 318-320).

101. *Recherches sur la géographie ancienne de l'Asie Mineure* (cf. nº **59**), I et II (t. V, 1903, p. 1-14) ; III (t. VI, 1904, p. 277-319) ; IV (t. VIII, 1906, p. 1-22) ; V (t. XII, 1910, p. 365-372) ; VI (t. XIX, 1917, p. 98-100).

102. *Arganthonios et le mur de Phocée* (t. V, 1903, p. 327-328).

103. *Le Congrès international des Sciences historiques à Rome*, 2-9 avril 1903 (*ibid.*, p. 192-195).

104. V. Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I (*ibid.*, p. 81-87) ; II (t. VI, 1904, p. 263-267).

105. *Mélanges Perrot* (t. V, 1903, p. 89-92).

106. E. Guhl et W. Koner, *La vie antique*, t. I, trad. Trawinski (*ibid.*, p. 201).

107. Université de Lyon, *Catalogue du Musée de moulages*, par H. Lechat (*ibid.*, p. 312-313).

108. B. Haussoullier, *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion* (*ibid.*, p. 313-314).

109. J. G. C. Anderson, *Studia Pontica* : I. *A Journey of exploration in Pontus* (*ibid.*, p. 314-316 ; cf. n° **149**).

110. Id., *Asia Minor*, classical map (*ibid.*, p. 401-402).

111. J. Jüthner, Fr. Knoll, K. Patsch, H. Swoboda, *Vorläufiger Bericht über eine archäologische Expedition nach Kleinasien* (*ibid.*, p. 399-400).

112. W. M. Ramsay, *Cilicia, Tarsus and the great Taurus pass* (*ibid.*, p. 402).

113. Dr J. Rouvier, *Numismatique des villes de la Phénicie* (*ibid.*, p. 402-404).

114. P. Foucart, *Les constructions de l'Acropole d'après l'Anonymus Argentinensis* (t. VI, 1904, p. 160).

115. Id., *La formation de la province romaine d'Asie* (*ibid.*, p. 160-161).

116. V. Chapot, *La province romaine proconsulaire d'Asie* (*ibid.*, p. 161-163).

117. E. Babelon, *Les monnaies de Septime-Sévère, de Caracalla et de Géta relatives à l'Afrique* (*ibid.*, p. 163).

118. E. Rodocanachi, *Le Capitole romain* (*ibid.*, p. 164).

119. G. Millet, *La collection chrétienne et byzantine des Hautes-Études* (*ibid.*, p. 168).

120. H. Omont, *Missions archéologiques françaises en Orient aux XVIIe et XVIIIe siècles* (*ibid.*, p. 168-171).

121. G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 6e éd. (*ibid.*, p. 267).

122. E. Pontremoli et B. Haussoullier, *Didymes, fouilles de 1895 et 1896* (*ibid.*, p. 268-272).

123. M. Bréal, *Essai de sémantique* (*ibid.*, p. 272-273).

124. Chantepie de la Saussaye, *Manuel d'histoire des religions* (*ibid.*, p. 273-275).

125. J. Psichari, *Les études de grec moderne en France au XIXe siècle* (*ibid.*, p. 275).

126. R. Laqueur, *Quaestiones epigraphicae et papyrologicae* (*ibid.*, p. 337-339).

127. Chronique, *ibid.*, p. 153-154 : Société française de fouilles archéologiques ; Congrès international des Orientalistes ; Congrès international d'archéologie.

128. *Bas-relief méonien représentant Artémis entre Démèter et Nikè* (t. VII, 1905, p. 1-2 : reproduit dans *Cybébé*, n° **11**).

129. *Le Congrès archéologique d'Athènes*, 7-13 avril 1905 (*ibid.*, p. 197-218).

130. L. Bréhier, *La royauté homérique* (*ibid.*, p. 77).

131. G. Cousin, *Kyros le jeune en Asie Mineure* (*ibid.*, p. 95-96).

132. W. M. Ramsay, *Pisidia and the Lycaonian Frontier* (*ibid.*, p. 96).

133. V. Chapot, *Les destinées de l'hellénisme au delà de l'Euphrate* (*ibid.*, p. 96-97).

134. Tacite, *Les Annales*, trad. L. Loiseau (*ibid.*, p. 104).

135. X. A. Sidéridès, Λίβυσσα, Δαχίβιζα, Γκέγπουζα (*ibid.*, p. 220).

136. *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, sous la direction de A. Michel, t. I (*ibid.*, p. 316-318).

137. X. A. Sidéridès, Ἐπὶ αὐτοκράτορος Ἡρακλείου (*ibid.*, p. 318).

138. Ch. Fossey, *Manuel d'assyriologie*, t. I (*ibid.*, p. 395).

139. E. Pottier, *Douris et les peintres de vases grecs* (*ibid.*, p. 399-440).

140. M. Collignon, *Lysippe* (*ibid.*, p. 400-401).

141. Chronique, *ibid.*, p. 196 : L'Artémis de Sardes et les Étrusques (G. Karo) ; Études sur le mobilier antique (C. L. Ransom) ; Douris, Praxitèle, Lysippe (E. Pottier, G. Perrot, M. Collignon) ; p. 322-323 : Le projet d'un « *Corpus inscriptionum graecarum* » en minuscules (Hiller von Gaertringen).

142. G. Perrot, *Praxitèle* (t. VIII, 1906, p. 80).

143. *Comptes-rendus du Congrès international d'archéologie, Ire session, Athènes, 1905* (*ibid.*, p. 80-81).

144. G. Colin, *Rome et la Grèce, de 200 à 146 avant Jésus-Christ* (*ibid.*, p. 81-82).

145. G. Fougères, *Athènes et ses environs* (*ibid.*, p. 174-177).

146. M. Bréal, *Pour mieux connaître Homère* (*ibid.*, p. 350-353).

147. A. Fick, *Vorgriechische Ortsnamen* (*ibid.*, p. 353).

148. *L'histoire des Lagides, d'après un livre récent* (t. IX, 1907, p. 6-12 ; cf. nº **188**).

149. Fr. et E. Cumont, *Studia Pontica* : II. *Voyage d'exploration archéologique dans le Pont et la Petite Arménie* (*ibid.*, p. 93-96 ; cf. nº **109**).

150. D. M. Robinson, *Ancient Sinope* (*ibid.*, p. 96).

151. E. Pottier, *Catalogue des vases antiques de terre cuite du Musée du Louvre*, 3e partie (*ibid.*, p. 99-100 ; cf. nº **67**).

152. B. Modestov, *Introduction à l'histoire romaine* (*ibid.*, p. 100-104).

153. M. Clerc, *La bataille d'Aix* (*ibid.*, p. 104).

154. A. Schulten, *Zwei Erlasse des Kaisers Valens über die Provinz Asia* (*ibid.*, p. 104).

155. Le P. Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, 2e éd. (*ibid.*, p. 195).

156. R. Dussaud, *Les Arabes en Syrie avant l'Islam* (*ibid.*, p. 195-196).

157. V. Chapot, *Séleucie de Piérie* (*ibid.*, p. 196).

158. W. M. Ramsay, *Studies in the History and Art of the Eastern Provinces of the Roman Empire* (*ibid.*, p. 196-197).

159. E. Ziebarth, *Kulturbilder aus griechischen Städten* (*ibid.*, p. 198).

160. Fr. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain* (*ibid.*, p. 202 ; cf. n° **366**).

161. D. J. A. Westerhuis, *Origo Constantini imperatoris* (*ibid.*, p. 202-203).

162. A. Engel et P. Paris, *Une forteresse ibérique à Osuna* (*ibid.*, p. 203).

163. A. D. Keramopoulos, Ὁ Κῦρος καὶ τὸ Ὑρκάνιον πεδίον (*ibid.*, p. 285).

164. Chronique, *ibid.*, p. 204 : Anciennes civilisations, fouilles et découvertes (R. Dussaud) ; p. 292 : Antiquités crétoises (L. Pernier) ; Le tombeau d'Hannibal (Th. Wiegand) ; Papyrus de Lille (P. Jouguet).

165. Aristote Fontrier (*ibid.*, p. 376-380).

166. *La déesse Cybébé d'après une brique de terre cuite récemment découverte à Sardes* (t. X, 1908, p. 109-160 ; cf. n° **11**).

167. *Les sculptures de Panossas* (*ibid.*, p. 195).

168. *Œnochoé du Musée de Madrid* (*ibid.*, p. 249).

169. M. Collignon, *L'archéologie grecque*, 2e éd. (*ibid.*, p. 104).

170. V. Chapot, *La colonne torse* (*ibid.*, p. 105).

171. Id., *La frontière de l'Euphrate, de Pompée à la conquête arabe* (*ibid.*, p. 105-107).

172. H. van de Weerd, *Étude historique sur trois légions romaines du Bas-Danube* (*ibid.*, p. 107-108).

173. A. Martin, *Notes sur l'ostracisme dans Athènes* (*ibid.*, p. 199).

174. A.-J. Reinach, *L'Égypte préhistorique* (*ibid.*, p. 284).

175. Ch. Gilliard, *Quelques réformes de Solon* (*ibid.*, p. 285).

176. P. Girard, *Les Tragiques grecs*, pages choisies (*ibid.*, p. 285).

177. M. Collignon, *Scopas et Praxitèle* (*ibid.*, p. 285-286).

178. A. D. Keramopoulos, Ὁδηγὸς τῶν Δελφῶν (*ibid.*, p. 286 ; cf. n° **197**).

179. R. C. Kukula, *Literarische Zeugnisse über den Artemistempel von Ephesos* (*ibid.*, p. 286-287).

180. Cicéron, *Choix de lettres*, éd. G. Ramain (*ibid.*, p. 287-288).

181. Ch. Dubois, *Pouzzoles antique* (*ibid.*, p. 289-290).

182. E. Cavaignac, *Études sur l'histoire financière d'Athènes au Ve siècle : Le trésor d'Athènes de 480 à 404* (*ibid.*, p. 368).

183. J. de Nettancourt-Vaubecourt, *Sur les grandes routes de l'Asie Mineure* (*ibid.*, p. 376).

184. *La première incorporation de l'Égypte à l'Empire perse*, commu-

nication faite le 13 avril 1909 au Congrès archéologique du Caire (t. XI, 1909, p. 201-210).

185. M. Egger, *Histoire de la littérature grecque*, 17e éd. (*ibid.*, p. 83-84).

186. E. Pottier, *Le problème de l'art dorien* (*ibid.*, p. 85-86).

187. A. Vezin, *Eumenes von Kardia* (*ibid.*, p. 86-87).

188. A. Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*, t. III et IV (*ibid.*, p. 93-96 ; cf. no **148**).

189. G. Seure, *Nicopolis ad Istrum* (*ibid.*, p. 98).

190. Th. Zieliński, *Le Monde antique et nous*, trad. Derume (*ibid.*, p. 189-190).

191. G. Fougères, *Grèce* (*ibid.*, p. 193-194 ; cf. no **206**).

192. J. Toutain, *Études de mythologie et d'histoire des religions antiques* (*ibid.*, p. 285 ; cf. no **428**).

193. C. Tropea, *Filocoro* (*ibid.*, p. 376).

194. G. Mendel, *Catalogue des sculptures du Musée de Brousse* (*ibid.*, p. 378).

195. Chronique, *ibid.*, p. 99-100 : Publications nouvelles ; p. 287-288 : Delphica (Fr. Poulsen, G. Karo) ; p. 387-388 : Numismatique (E. Babelon, F. Imhoof-Blumer) ; Géographie astrologique et théologie solaire (Fr. Cumont) ; Phidias, Tanagra (H. Lechat) ; Lexique d'antiquités grecques (P. Paris et G. Roques) ; Table analytique du *Journal des Savants* (J. Tissier).

196. *La race de Cro-Magnon en Espagne* (t. XII, 1910, p. 281-283).

197. A. D. Keramopoulos, *Guide de Delphes* (*ibid.*, p. 95-96 ; cf. no **178**).

198. S. Reinach, *Répertoire de reliefs grecs et romains*, t. I (*ibid.*, p. 96-97 ; cf. nos **214** et **224**).

199. E. Pottier, *Diphilos et les modeleurs de terres cuites grecques* (*ibid.*, p. 97-98).

200. W. M. Ramsay et Miss Bell, *The thousand and one churches* (*ibid.*, p. 315-316).

201. Chronique, *ibid.*, p. 111-115 : L'âge du Sphinx, les tranchées de la Grande Pyramide (G. Daressy) ; Un nouveau livre sur Renan (H. Parigot) ; Agésilas en Asie Mineure (Ch. Dugas) ; L'extension du mot Asie, le mot « sycophante » (M. Bréal) ; Delphica (G. Karo) ; Scaptésylé (P. Perdrizet) ; Les fouilles russes d'Olbia (B. Pharmakowsky) ; Les antiques du Palais Farnèse (P. Bourdon et R. Laurent-Vibert) ; Daos (Ph.-E. Legrand) ; p. 212-213 : La jambe humaine de Sinope (A. Blanchet) ; Les antiquités chrétiennes de l'Asie Mineure (W. M. Ramsay et Miss Bell) ; Délos (M. Holleaux) ; Le procès de Phidias (J. Nicole) ; Un guet-apens archéologique ; p. 322-324 : Les Mille et une Nuits et le livre d'Esther (E. Cosquin) ; Le disque de Phaistos et les peuples de la mer (A.-J. Reinach) ; La Méditerranée mycénienne (R. Dussaud) ; Cultes et

mythes du Pangée (P. Perdrizet) ; Les forêts du Liban (P. P. Jalabert et Mouterde) ; Les bronzes de Mahdia (A. Merlin et L. Poinssot) ; Les adversaires de l'hellénisme à Rome (A. Besançon) ; Préliminaires de la conjuration de Catilina (H. C. Nutting) ; Le Culex (Ch. Plésent) ; p. 443-444 : L'Antiquité (A. Jardé).

202. Voir le nº **12**.

203. L. Heuzey et Fr. Thureau-Dangin, *Restitution matérielle de la Stèle des vautours* (t. XIII, 1911, p. 100-101).

204. R. Dussaud, *Les civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Égée* (*ibid.*, p. 101-102 ; cf. nº **253**).

205. G. De Sanctis, *Per la scienza dell' Antichità* (*ibid.*, p. 111-112).

206. G. Fougères, *Grèce*, 2e éd. (*ibid.*, p. 213-216 ; cf. nº **191**).

207. J. Hulot et G. Fougères, *Sélinonte : la ville, l'acropole et les temples* (*ibid.*, p. 216-227).

208. M. Collignon, *Les statues funéraires dans l'Art grec* (*ibid.*, p. 476-481).

209. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 121-123 : Koptos (A.-J. Reinach) ; Étymologie du mot « diable » (M. Bréal) ; Autour du « décret mégarien » (L. Bodin) ; Reconstitution de Priène (Th. Wiegand) ; Dictionnaire des antiquités, fasc. 44 ; La cuirasse de Ksour-es-Saf (A. Merlin) ; Les bas-reliefs historiques romains du Musée du Louvre (É. Michon) ; p. 244 : Publications de W. Deonna ; p. 504 : Statère d'électrum de la collection Jameson (E. Babelon).

210. P. Perdrizet, *Bronzes grecs d'Égypte de la collection Fouquet* (t. XIV, 1912, p. 101-102).

211. Ch. Michel, *Recueil d'inscriptions grecques : supplément I* (*ibid.*, p. 209-211 ; cf. nos **69** et **83**).

212. F. Sartiaux, *Villes mortes d'Asie Mineure* (*ibid.*, p. 215).

213. A. Bouché-Leclercq, *L'intolérance religieuse et la politique* (*ibid.*, p. 220-221).

214. S. Reinach, *Répertoire de reliefs grecs et romains*, t. II (*ibid.*, p. 428-429 ; cf. nos **198** et **224**).

215. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 114-115 : La route de l'exode (G. Daressy) ; Artaxisata (E. Babelon) ; Taurus et Cappadoce (P. P. de Jerphanion et Jalabert) ; Les antres crétois (J. Toutain) ; Masques scéniques (C. Robert) ; L'archéologie, sa valeur, ses méthodes (W. Deonna) ; p. 223-224 : Les anciens Égyptiens (Cascales y Muñoz) ; Crète et Mycènes (P. Wolters) ; Delphes et l'Étolie (A.-J. Reinach) ; Bataille de Salamine (P. Rédiadis) ; L'archaïsme capillaire des dames romaines (W. Deonna) ; Antiquités tunisiennes (A. Merlin) ; Nova et Vetera (1re année) ; p. 327-328 : Les lois sociologiques (G. Richard) ; Dictionnaire « Saglio » ; p. 443-444 : Les langues indo-européennes de

l'Asie Centrale (A. Meillet); Le théâtre d'Éphèse (R. Heberdey et W. Wilberg); Bibliotheca philologica (Burgersdijk et Niermans).

216. *Le théâtre d'Éphèse* (t. XV, 1913, p. 313-314).

217. E. Meyer, *Histoire de l'Antiquité*, t. I, trad. David (*ibid.*, p. 85-86; cf. nº **325**).

218. E. Cavaignac, *Histoire de l'Antiquité*, t. II (*ibid.*, p. 86-89; cf. nº **255**).

219. G. De Sanctis, Ἀτθίς, *Storia della Repubblica ateniese* (*ibid.*, p. 89-90).

220. G. Fougères, *Athènes* (*ibid.*, p. 90-91).

221. [U. P. Boissevain], *Beschreibung der griechischen autonomen Münzen im Besitze der Kön. Akademie der Wissenschaften zu Amsterdam* (*ibid.*, p. 92).

222. Fl. M. Bennett, *Religious cults associated with the Amazons* (*ibid.*, p. 93).

223. G. Maspero, *Égypte*, coll. *Ars una, species mille* (*ibid.*, p. 201-206).

224. S. Reinach, *Répertoire de reliefs grecs et romains* (t. III, *ibid.*, p. 217-218; cf. nºs **198**, **214**).

225. Fr. Cumont, *Les Mystères de Mithra*, 3e éd. (*ibid.*, p. 233-234; cf. nº **99**).

226. G. Jéquier, *Histoire de la civilisation égyptienne* (*ibid.*, p. 331).

227. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 113-114 : Dictionnaire Saglio, fasc. 47; Corpus délien (F. Dürrbach); Cyrène ou Sparte? (Ch. Dugas); Revue épigraphique (É. Espérandieu et A.-J. Reinach); p. 235-236 : Aperçu d'une histoire de la langue grecque (A. Meillet); Monuments déliens (F. Courby); Nova et Vetera (2e année); p. 355-356 : Homère et l'origine de la question d'Orient (A.-J. Reinach); Atthis (Id.); L'origine du thyrse (Id.); La crise des études classiques en France (J. Marouzeau); Catalogue des sculptures du Musée impérial ottoman (G. Mendel); p. 487-488 : Inscriptions cypriotes (J. Vendryes); Lexique de géographie ancienne (M. Besnier; cf. nº **231**); Bibliographie de la littérature grecque (P. Masqueray); Dictionnaire Saglio, fasc. 48.

228. *Le mur double d'Ampurias* (t. XVI, 1914, p. 341-342).

229. Éd. Naville, *Archaeology of the Old Testament : was the Old Testament written in hebrew?* (*ibid.*, p. 103-105).

230. M. Collignon, *Le Parthénon* (*ibid.*, p. 115-117).

231. M. Besnier, *Lexique de géographie ancienne* (*ibid.*, p. 237-240).

232. A.-J. Reinach, *Noé Sangariou : étude sur le déluge en Phrygie et le syncrétisme judéo-phrygien* (*ibid.*, p. 243-244).

233. *Entaphia : in memoria di Emilio Pozzi* (*ibid.*, p. 462-463).

234. É. Guimet, *Les portraits d'Antinoé* (*ibid.*, p. 471-472).

235. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 130 : Mélanges Hol-

leaux (cf. nº **239**) ; p. 266-268 : Les rois de Lydie (Leigh Alexander) ; Divinités à organes multiples (W. Deonna) ; Danses funéraires à Trysa et à Delphes (Id.) ; La politique monétaire d'Athènes au vᵉ siècle avant notre ère (E. Babelon) ; Questions de chronologie (E. Cavaignac) ; Hiérapolis de Phrygie (L. Weber) ; Le consul Jean Giraud et sa « Relation de l'Attique » (M. Collignon) ; Livres nouveaux (R. Dussaud, E. Courbaud) ; p. 389-390 : Corpus délien (P. Roussel) ; Dictionnaire Saglio, fasc. 49 ; p. 473 : La guerre et la science ; De la nouvelle à l'ancienne Phocée (F. Sartiaux).

236. *Collections d'auteurs grecs et latins* (t. XVII, 1915, p. 225 ; cf. nºˢ **244** et **257**).

237. Nécrologie : Gabriel Leroux (*ibid.*, p. 296-298).

238. V. Costanzi, *Studi di storia macedonica sino a Filippo* (*ibid.*, p. 226-227).

239. *Mélanges Holleaux* (*ibid.*, p. 228-230).

240. F. Sartiaux, *Les sculptures et la restauration du temple d'Assos en Troade* (*ibid.*, p. 230-231).

241. F. Sartiaux, *Troie, la guerre de Troie et les origines préhistoriques de la question d'Orient* (*ibid.*, p. 299-300).

242. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 83-84 : Le coq de Phocée ; p. 163-164 : Le vase de Voronège (M. Rostovtzeff) ; p. 234-235 : Dictionnaire Saglio, fasc. 50 ; p. 311-312 : La science française.

243. *Le camp de Cyrus, à propos des « camps de César »* (t. XVIII, 1916, p. 121-122 ; cf. nº **17**).

244. *Collections d'auteurs grecs et latins* (*ibid.*, p. 306-308 ; cf. nº **236**).

245. Nécrologie : P. Hochart, J.-A. Sens, Jean de Nettancourt (*ibid.*, p. 69, 152, 232).

246. P. Gauckler, *Nécropoles puniques de Carthage* (*ibid.*, p. 147-150).

247. [J. Chamonard et F. Courby], *Fouilles archéologiques sur l'emplacement de la nécropole d'Éléonte en Thrace* (*ibid.*, p. 293-294).

248. G. Dottin, *Les anciens peuples de l'Europe* (*ibid.*, p. 298-299).

249. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 76 : Paul Gauckler ; p. 152 : La géographie de l'Exode (L. Cart) ; Marbres de Milan (É. Espérandieu) ; p. 304-306 : Dictionnaire Saglio, fasc. 51 ; Le Cécropion (M. Collignon) ; Minoïde Mynas (H. Omont) ; Gigthis (L.-A. Constans).

250. *L'omphalos gordien* (t. XIX, 1917, p. 98-100 ; cf. nº **18**).

251. *Les échanges internationaux de thèses* (*ibid.*, p. 154-155).

252. Nécrologie : Louis Liard, Maxime Collignon (*ibid.*, p. 304).

253. R. Dussaud, *Les civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Égée*, 2ᵉ éd. (*ibid.*, p. 137 ; cf. nº **204**).

254. G. Mathieu, *Aristote, Constitution d'Athènes* (*ibid.*, p. 140-142).

255. E. Cavaignac, *Histoire de l'Antiquité*, t. III et t. I (*ibid.*, p. 143 et 217 ; cf. nº **218**).

256. G. Niccolini, *La confederazione achea* (*ibid.*, p. 144).

257. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 73-76 : Collections d'auteurs grecs et latins (cf. nºs **236** et **244**) ; La Bible du Centenaire ; L'archéologie de l'Ancien Testament (Éd. Naville) ; p. 155-156 : Collections d'auteurs grecs et latins (É. Espérandieu) ; Délos et le commerce de la poix (G. Glotz) ; p. 234-236 : L'Ancien Testament et la critique (Éd. Naville) ; Les échanges internationaux de thèses (Fleury ; cf. nº **251**) ; Société Guillaume Budé ; p. 301 : Dictionnaire Saglio, fasc. 52.

258. Nécrologie : Jules Lépicier, Paul Vidal de la Blache, Charles Bayet (t. XX, 1918, p. 68 et 278).

259. E. Pottier, *Les antiquités assyriennes* (*ibid.*, p. 58).

260. M. Pillet, *Le palais de Darius Ier à Suse* (*ibid.*, p. 265).

261. M. A. Schwartz, *Erechtheus et Theseus* (*ibid.*, p. 265-266).

262. V. Costanzi, *L'eredità politica d'Alessandro magno* (*ibid.*, p. 266).

263. A. Piganiol, *Essai sur les origines de Rome* (*ibid.*, p. 267-269).

264. Ch. Frégier, *Les étapes de la crise grecque, 1915-1918* (t. XXI, 1919, p. 155-156).

265. Chambre de commerce de Marseille, *Congrès français de la Syrie*, 3-5 janvier 1919 (*ibid.*, p. 231-232).

266. H. de La Ville de Mirmont, *Le manuscrit de l'île Barbe* (*ibid.*, p. 297-298).

267. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 75-76 : Survivances syriaques (M. Feghali) ; Droit grec (B. Haussoullier) ; p. 156 : L'Affaire des Arginuses (P. Cloché) ; p. 303-304 : Conférences Zieliński sur la religion grecque.

268. P. Foucart, *Le culte des héros chez les Grecs* (t. XXII, 1920, p. 57-59).

269. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. V et VI (*ibid.*, p. 60-61).

270. *La Grèce immortelle* (*ibid.*, p. 217-219).

271. C. Clemen, *Fontes historiae religionis persicae* (*ibid.*, p. 301).

272. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 73 : L'Aphrodite archaïque de Lyon (H. Lechat) ; Sirènes (Id.) ; p. 156 : Syria (1er fascicule) ; p. 236 : Les origines magiques de la royauté (J. G. Frazer) ; Solon (I. M. Linforth) ; p. 310-312 : Éditions Budé (Platon, Théophraste, Lucrèce) ; Lucus Furrinae (G. Darier).

273. C. Autran, *Phéniciens* (t. XXIII, 1921, p. 145-147).

274. A. Brenot, *Recherches sur l'éphébie attique* (*ibid.*, p. 149).

275. A.-J. Reinach, *Recueil Milliet : textes grecs et latins relatifs à l'histoire de la peinture ancienne*, t. I (*ibid.*, p. 157-158).

276. Dr G. Contenau, *Mission archéologique à Sidon* (*ibid.*, p. 249-250).

277. R. Cagnat et V. Chapot, *Manuel d'archéologie romaine* (*ibid.*, p. 215-252).

278. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 82 : L'art hittite (E. Pottier) ; La politique athénienne après la chute des Trente (P. Foucart) ; p. 162 : La Grèce et l'Égypte de 405 à 342 (P. Cloché) ; La chlamyde grecque (L. Heuzey) ; p. 259-260 : L'Ancien Testament et les idoles phéniciennes (R. Dussaud) ; Éclipses de soleil (Dr Fotheringham ; cf. no **285**) ; Passé et présent (W. Deonna).

279. *Le Musée basque* (t. XXIV, 1922, p. 334).

280. Nécrologie : Jean Lesquier (*ibid.*, p. 85).

281. I. M. Linforth, *Solon the Athenian* (*ibid.*, p. 65).

282. A. Gabriel, *La Cité de Rhodes* (*ibid.*, p. 275-277 et 303-304).

283. M. Croiset, *La civilisation hellénique* (*ibid.*, p. 343).

284. C. Jullian, *De la Gaule à la France* (*ibid.*, p. 358-359).

285. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 78-85 : Éclipses historiques (Dr Fotheringham ; cf. no **278**) ; La méthode pour l'étude de l'Ancien Testament (Éd. Naville) ; Zoroastre (Pr. Alfaric, Fr. Cumont) ; Suse (P. Cruveilhier) ; Collection Payot ; Éditions Budé ; Ausone (H. de La Ville de Mirmont) ; Pythéas (G.-E. Broche ; cf. no **441**) ; Antiquités de la Péninsule ibérique (P. Paris) ; La légende d'Auguste (W. Deonna) ; Pouqueville (H. Dehérain) ; p. 379-380 : Les classiques de l'histoire de France au Moyen-Age (L. Halphen) ; Choses et gens du Pays d'Arles (J. Carcopino) ; Le futur Congrès historique de Bruxelles.

286. *Musées provinciaux* (t. XXV, 1923, p. 67).

287. Th. Hopfner, *Fontes historiae religionis aegyptiacae*, I et II (*ibid.*, p. 72 et 285 ; cf. nos **301** et **308**).

288. J. G. Frazer, *Adonis* (*ibid.*, p. 72-75).

289. M. Holleaux, *Rome, la Grèce et les Monarchies hellénistiques au IIIe siècle avant J.-C.* (*ibid.*, p. 189-191).

290. Ch. Picard, *Éphèse et Claros* (*ibid.*, p. 277-281).

291. H. C. Butler, *Sardis*, I (*ibid.*, p. 281-284 ; cf. no **320**).

292. L. Delaporte, *La Mésopotamie* (*ibid.*, p. 390-391).

293. A. Jardé, *La formation du peuple grec* (*ibid.*, p. 391-394).

294. Ch. Picard, *La sculpture antique, des origines à Phidias* (*ibid.*, p. 394-396 ; cf. no **323**).

295. A. Piganiol, *Recherches sur les jeux romains* (*ibid.*, p. 397-398).

296. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 91-95 : La Mission de Mésopotamie (M. Pillet) ; Démonologie gréco-orientale (P. Perdrizet) ;

La place de l'Asie dans l'histoire du Monde (L. Halphen) ; Champollion (Éd. Naville) ; Le Corpus vasorum antiquorum (E. Pottier) ; Collections archéologiques de la Ville de Genève (W. Deonna) ; Musée d'art et d'histoire de Genève (Id.) ; Forums africains (A. Merlin) ; La préhistoire (Dr Capitan) ; p. 205-206 : Métallurgie paléoétrusque (A. Minto) ; Transformations plastiques de types divins (Chr. Blinkenberg) ; L'Antiquité à l'École des chartes (M. Prou) ; Rivista di Filologia (2e série) ; p. 304 : Éginhard (L. Halphen) ; p. 402-404 : Les travaux archéologiques en Syrie (1920-1922) ; La politique indigène des Lagides (P. Jouguet) ; Thrace et Mésie (G. Seure) ; Genava (t. I, 1923) ; Henri de La Ville de Mirmont.

297. G. Glotz, *La civilisation égéenne* (t. XXVI, 1924, p. 85-87).

298. Le P. Vincent, capitaine Mackay, le P. Abel, *Hébron* ; *le Haram el-Khalîl* (*ibid.*, p. 165-167).

299. Cornélius Népos, éd. A.-M. Guillemin (*ibid.*, p. 175-176).

300. *Anatolian Studies presented to sir William Mitchell Ramsay*, edited by W. H. Buckler and W. M. Calder (*ibid.*, p. 257-258).

301. Th. Hopfner, *Fontes historiae religionis aegyptiacae*, III (*ibid.*, p. 259-260 ; cf. nos **287** et **308**).

302. Ch. Dugas, *La céramique grecque* (*ibid.*, p. 269).

303. L. A. Paton, *Selected bindings from the Gennadius library* (*ibid.*, p. 381-382).

304. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 91-94 : Un nouveau fragment de brique lydienne (T. L. Shear ; cf. no **13**) ; Diffusion du droit grec en Orient (B. Haussoullier) ; Mana et totem (G. Richard) ; Aréthuse (Ier fascicule) ; Revue des Études latines (Ier fascicule) ; p. 191 : Aigyptos (P. Geuthner) ; Socrate critique d'art (G. Fougères) ; Académie française (élection de C. Jullian) ; p. 292-293 : Religions païennes et religion juive (A. Dufourcq) ; Les Grecs en pays gète (V. Pârvan) ; Les dernières années de Phocion (P. Cloché) ; Nouveau périodique : Byzantion ; p. 393-394 : L'alphabet phénicien (R. Dussaud) ; L'Odyssée (V. Bérard ; cf. nos **305**, **315** et **316**) ; Travaux de l'École française d'Athènes (R. Demangel, A. Laumonier, G. Daux) ; Origines dionysiaques (W. Vollgraff) ; La poésie alexandrine (Ph.-E. Legrand) ; Symbolisme (W. Deonna) ; Musée de Genève (guide) ; Genava (t. II, 1924).

305. V. Bérard, *Introduction à l'Odyssée*, t. I ; — *L'Odyssée*, chants I-VII (t. XXVII, 1925, p. 47-50 ; cf. nos **304**, **315**, **316**).

306. Ch. Dugas, J. Berchmans, M. Clemmensen, *Le sanctuaire d'Aléa Athéna à Tégée* (*ibid.*, p. 50-51).

307. L'empereur Julien, *Œuvres*, t. I, 2 : *Lettres et fragments*, éd. J. Bidez (*ibid.*, p. 69-71 ; cf. no **405**).

308. Th. Hopfner, *Fontes historiae religionis aegyptiacae*, IV et V (*ibid.*, p. 160 et 341-342 ; cf. nos **287** et **301**).

309. H. Lechat, *Phidias et la sculpture grecque au Ve siècle*, 2e éd. (*ibid.*, p. 162-164).

310. E. Pais, *Storia dell' Italia antica*, t. I et II (*ibid.*, p. 168-170).

311. J. Declareuil, *Rome et l'organisation du droit* (*ibid.*, p. 170-172).

312. Cl. Huart, *La Perse antique et la civilisation iranienne* (*ibid.*, p. 337-339).

313. P. Montet, *Les scènes de la vie privée dans les tombeaux égyptiens de l'Ancien Empire* (*ibid.*, p. 339-341).

314. G. Mathieu, *Les idées politiques d'Isocrate* (*ibid.*, p. 342-343).

315. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 75-76 : Les Hétéens (G. Contenau) ; p. 176 : Liddell-Scott (réédition) ; p. 269-272 : Aspects ignorés de la religion grecque (G. Méautis) ; Les écrits politiques d'Isocrate (G. Mathieu) ; Apollonie du Pont (G. Seure) ; Les origines de l'écriture à Rome (A. Grenier) ; L'épopée byzantine à la fin du xe siècle (G. Schlumberger, 2e éd.) ; p. 369-370 : L'Odyssée de la collection Budé (V. Bérard ; cf. nos **304**, **305**, **316**) ; Manuel d'histoire ancienne (A. Moret et P. Cloché) ; Numidie et Syrie (J. Carcopino) ; Cartographie antique (Fr. Cumont) ; Numismatique de la Mésie (G. Severeano) ; Henri Lechat.

316. V. Bérard, *Introduction à l'Odyssée*, t. II et III ; *L'Odyssée*, chants VIII-XXIV (t. XXVIII, 1926, p. 69-72 ; cf. nos **305** et **315**).

317. H. Lechat, *Sculptures grecques antiques* (*ibid.*, p. 73-74).

318. F. Courby et Ch. Picard, *Recherches archéologiques à Stratos d'Acarnanie* (*ibid.*, p. 74-75).

319. *Histoire grecque* : I. G. Glotz et R. Cohen, *Des origines aux guerres médiques* (*ibid.*, p. 187-189 ; cf. nos **398**, **442**, **471**).

320. H. C. Butler, *Sardis*, II (*ibid.*, p. 367-371 ; cf. nos **291** et **335**).

321. G. Fougères, G. Contenau, R. Grousset, P. Jouguet, J. Lesquier, *Les premières civilisations* (*ibid.*, p. 373-374 ; cf. nos **363**, **443**, **466**).

322. J. Hatzfeld, *Histoire de la Grèce ancienne* (*ibid.*, p. 374-375).

323. Ch. Picard, *La sculpture antique, de Phidias à l'ère byzantine* (*ibid.*, p. 375-376 ; cf. no **294**).

324. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 106-110 : Théocrite (Ph.-E. Legrand) ; L'évolution des mœurs (G. Richard) ; Le texte delphique relatif aux pirates (Éd. Cuq) ; Manuel d'histoire romaine (J. Bayet et R. Thouvenot) ; Le Paris des Romains (F. De Pachtere) ; Genava (t. III, 1925) ; La priorité de l'Octavius sur l'Apologeticum (J. P. Waltzing) ; Le Théâtre basque : répertoire comique (G. Hérelle ; cf. no **251**) ; p. 206-207 : La vie chère à Antioche de Pisidie ; Une nouvelle revue (L'Acropole) ; p. 391-395 : La musique grecque (Th. Reinach) ; Euripide (H. Philippart) ; L'anagnorisis (Id.) ; Le tumulus dit de Protésilas (R. Demangel) ; Recherches archéologiques à Palmyre (A. Gabriel) ; Une nouvelle édition des Res gestae Divi Augusti (D. M. Robinson) ;

Histoire de la Gaule, t. VII et VIII (C. Jullian) ; Volubilis (L. Chatelain).

325. E. Meyer, *Histoire de l'Antiquité*, t. III, trad. Combe (t. XXIX, 1927, p. 71-73 ; cf. n° **217**).

326. M. Rostovtzeff, *A history of the Ancient World* : I, *The Orient and Greece* (*ibid.*, p. 73-74 ; cf. n° **356**).

327. A. Moret, *Le Nil et la civilisation égyptienne* (*ibid.*, p. 74-76).

328. J. G. Frazer, *Atys et Osiris* (*ibid.*, p. 76-77).

329. G. Contenau, *La civilisation phénicienne* (*ibid.*, p. 78-79).

330. St. Casson, *Macedonia, Thrace and Illyria* (*ibid.*, p. 79-80).

331. P. Ducati, *L'arte classica*, 2e éd. (*ibid.*, p. 96-97).

332. César, *Guerre des Gaules*, éd. L.-A. Constans (*ibid.*, p. 110-111).

333. L. Homo, *L'Italie primitive et les débuts de l'impérialisme romain* (*ibid.*, p. 116-119).

334. M. Rostovtzeff, *The social and economic history of the Roman Empire* (*ibid.*, p. 119-121).

335. P. Monceaux, *Saint Martin* (*ibid.*, p. 133-134).

336. Th. L. Shear, *Sardis*, X (*ibid.*, p. 226-228 ; cf. nos **291** et **320**).

337. P. Jouguet, *L'impérialisme macédonien et l'hellénisation de l'Orient* (*ibid.*, p. 231-233).

338. *The Cambridge Ancient History*, edited by J. B. Bury, S. A. Cook, F. E. Adcock, vol. I : *Egypt and Babylonia* ; II : *The Egyptian and Hittite Empires* ; III : *The Assyrian Empire* ; IV : *The Persian Empire and the West* ; V : *Athens 478-401 B. C.* (*ibid.*, p. 319-325 ; cf. nos **341**, **358**, **393**, **414**, **431**, **450**).

339. V. Chapot, *Le Monde romain* (*ibid.*, p. 414).

340. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 140-144 : Le retour des exilés thébains (A. O. Prickard) ; Fouilles de Téos (Y. Béquignon et A. Laumonier) ; La loi agraire de Tibérius Gracchus (D. Kontchalovsky) ; Genava (t. IV, 1926) ; Les Barbares (L. Halphen) ; Le fisc et la science ; p. 335 : Taine et l'Antiquité (L. Arnould).

341. *The Cambridge Ancient History*, edited by J. B. Bury, S. A. Cook, F. E. Adcock, vol. VI : *Macedon 401-301 B. C.* (t. XXX, 1928, p. 77-78 ; cf. nos **338**, **358**, **393**, **414**, **431**, **450**).

342. Même ouvrage, *First volume of plates*, prepared by C. T. Seltman (*ibid.*, p. 78-79 ; cf. nos **359**, **394**, **432**).

343. R. Dussaud, *Topographie historique de la Syrie antique et médiévale* (*ibid.*, p. 79-80).

344. M. Clerc, *Massalia*, t. I (*ibid.*, p. 80-82 ; cf. n° **376**).

345. A. Piganiol, *La conquête romaine* (*ibid.*, p. 85-86).

346. Arrien, *L'Inde*, éd. P. Chantraine (*ibid.*, p. 151-152).

347. Dr Helmreich, *Die Reden bei Curtius* (*ibid.*, p. 158-160).

348. J. Toutain, *L'économie antique* (*ibid.*, p. 160-162).

349. L. Homo, *Les institutions politiques romaines* (*ibid.*, p. 162-163).

350. F. F. Abbott and A. C. Johnson, *Municipal administration in the Roman Empire* (*ibid.*, p. 163-164).

351. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 87-89 : La condition juridique de la Cœlé-Syrie au temps de Ptolémée V Épiphane (Éd. Cuq) ; Genava (t. V, 1927) ; La « préhistoire » du texte de Tacite (L.-A. Constans) ; Histoire ancienne de l'Église, t. II, 6e éd. (A. Dufourcq) ; La papyrologie (P. Collomp) ; Jean Schweighaeuser (Chr. Pfister) ; Gustave Fougères ; Auguste Jardé ; p. 185-186 : Bibliographie du droit grec (G. M. Calhoun et Miss Delamere) ; Saint Grégoire le Grand (Mgr Batiffol) ; p. 265-266 : L'invasion gauloise en Macédoine et en Grèce (M. Segre) ; Dionysopolis de Thrace (O. Tafrali) ; En pays romain (R. Cagnat) ; Le Théâtre basque : répertoire tragique (G. Herelle ; cf. no **324**) ; p. 339-341 : Rhésos (G. Seure) ; Héraclite et Zoroastre (Mlle Stella) ; Pausanias historien (M. Segre) ; L'exposition des enfants (J. Carcopino) ; Musées américains (H. Philippart) ; Répertoire Alfred Lorentz.

352. *A propos d'un cinquantenaire* (t. XXXI, 1929, p. 5-6).

353. J. de Morgan, *La préhistoire orientale*, I-III (*ibid.*, p. 73-75).

354. G. Glotz, *La cité grecque* (*ibid.*, p. 75-77).

355. F. Sartiaux, *Les civilisations anciennes de l'Asie Mineure* (*ibid.*, p. 77-78).

356. M. Rostovtzeff, *A history of the Ancient World* : II, *Rome* (*ibid.*, p. 78-79 ; cf. no **326**).

357. M. S. Ginsburg, *Rome et la Judée* (*ibid.*, p. 79).

358. *The Cambridge Ancient History*, edited by S. A. Cook, F. E. Adcock, M. P. Charlesworth, vol. VII : *The Hellenistics Monarchies and the Rise of Rome* (*ibid.*, p. 79-82 ; cf. nos **338**, **341**, **393**, **414**, **431**, **450**).

359. Même ouvrage, *Volume of plates II*, prepared by C. T. Seltman (*ibid.*, p. 373 ; cf. nos **342**, **394**, **432**).

360. F. Lot, *La fin du Monde antique* (*ibid.*, p. 82-83).

361. P. Monceaux, *La vraie Légende dorée* (*ibid.*, p. 83-84).

362. J. Carcopino, *Autour des Gracques* (*ibid.*, p. 370-373).

363. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 102-104 : Grèce et Orient (P. Roussel, P. Cloché, R. Grousset) ; Tanis (P. Montet) ; Alexandre et ses successeurs (W. W. Tarn) ; Inscriptions grecques de Suse (Fr. Cumont) ; Routes de la frontière indo-bactrienne (A. Foucher) ; L'aristocratie athénienne (G. Méautis) ; Tertium ou Cererum? (J. Carcopino) ; Les origines de la basilique chrétienne (L. Bréhier) ; p. 205-206 : Ostie (J. Carcopino) ; Le christianisme primitif (A. Dufourcq) ; Musée d'Alger (P. Wuilleumier) ; La Chrétienté médiévale (A. Fliche) ;

p. 383-386 : Un successeur des Pharaons sur les traces d'Alexandre le Grand (E. Breccia) ; La politique nuptiale de Suse (W. W. Tarn) ; Les premières civilisations, 2e éd. (cf. nº **321**) ; L'Empire romain (E. Albertini) ; Le champ de bataille de Pharsale (Y. Béquignon) ; Genava (t. VII, 1929) ; Le partage de Rome (Pertinax).

364. E. Cavaignac, *Le Monde méditerranéen jusqu'au IVe siècle avant J.-C.* (t. XXXII, 1930, p. 62-63).

365. *Histoire romaine*, I : E. Pais, *Des origines à l'achèvement de la conquête*, adaptation de J. Bayet (*ibid.*, p. 63-65 ; cf. nº **423**).

366. Fr. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, 4e éd. (*ibid.*, p. 66-67 ; cf. nº **160**).

367. J. Carcopino, *Virgile et le mystère de la IVe églogue* (*ibid.*, p. 157-160).

368. H. Jeanmaire, *Le messianisme de Virgile* (*ibid.*, p. 160-162).

369. E. Pais, *Storia di Roma durante le guerre puniche* (*ibid.*, p. 162-163).

370. C. Jullian, *Au seuil de notre histoire*, I (*ibid.*, p. 163-164 ; cf. nº **382**).

371. L. Mirot, *Manuel de géographie historique de la France* (*ibid.*, p. 164-165).

372. R. Dussaud, *La Lydie et ses voisins aux hautes époques* (*ibid.*, p. 279-280).

373. M. Pillet, *Thèbes : palais et nécropoles* (*ibid.*, p. 280-281).

374. Xénophon, *Anabase*, livres I-III, éd. P. Masqueray (*ibid.*, p. 282).

375. Josèphe, *Contre Apion*, éd. Th. Reinach et L. Blum (*ibid.*, p. 283).

376. M. Clerc, *Massalia*, t. II (*ibid.*, p. 284-285 ; cf. nº **344**).

377. L. de La Vallée-Poussin, *L'Inde aux temps des Mauryas* (*ibid.*, p. 285-286).

378. G. Courtillier, *Les anciennes civilisations de l'Inde* (*ibid.*, p. 286-287).

379. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 85-87 : Bibliographie hittite (G. Contenau) ; César en Gaule (L.-A. Constans) ; p. 203-205 : Delphes et Toulouse (M. Segre) ; p. 204-205 : Mahdia et Carthage (A. Merlin et L. Poinssot) ; Congrès international de géographie historique ; p. 313-316 : En Égypte (E. Breccia) ; Société royale égyptienne de papyrologie (P. Jouguet) ; La composition des Helléniques (J. Hatzfeld) ; Mémorial Henri Basset ; Le Christianisme et l'Empire (A. Dufourcq) ; Athènes moderne (O. Merlier) ; Genava (t. VIII, 1930) ; p. 416 : Inscriptions latines d'Utrecht (W. Vollgraff).

380. Bibliothèque historique : Orient, Grèce, Rome (t. XXXIII, 1931, p. 57-62).

381. Ashgouzaî (*ibid.*, p. 263-266).

382. C. Jullian, Au seuil de notre histoire, II et III (*ibid.*, p. 89-90, 194 ; cf. nº **370**).

383. L. Séchan, *La danse grecque antique* (*ibid.*, p. 275-278).

384. *La vie publique et privée des anciens Grecs* : V. *Les classes, les métiers, le trafic*, par P. Cloché et J. Léon-Heuzey (*ibid.*, p. 278-281 ; cf. nº **404**).

385. Ch. Dugas, *Aison et la peinture céramique à Athènes* (*ibid.*, p. 282-283).

386. A. Kammerer, *Pétra et la Nabatène : l'Arabie Pétrée et les Arabes du Nord dans leurs rapports avec la Syrie et la Palestine jusqu'à l'Islam* (*ibid.*, p. 283-285).

387. G. Contenau et V. Chapot, *L'art antique, Orient, Grèce, Rome* (*ibid.*, p. 285-286).

388. J. Bidez, *La vie de l'empereur Julien* (*ibid.*, p. 287-289), et C. Barbagallo, *Iulianus* (p. 289-290).

389. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 93 : Kenier ou Kemer? (cf. nº **430**) ; p. 203-204 : Félix Durrbach ; W. Frœhner (comtesse de Rohan-Chabot) ; p. 315-318 : Athènes ancienne (A. Jardé) et Sicile grecque (J. Bayet) ; La politique intérieure du premier Ptolémée (P. Jouguet) ; Le Christianisme et les Barbares (A. Dufourcq) ; Paul Masqueray ; p. 409-411 : Fustel de Coulanges (J.-M. Tourneur-Aumont) ; Pierre Paris ; Kaisarieh et Nigdé (A. Gabriel) ; L'Euripide de Masqueray ; Société archéologique d'Alexandrie.

390. *Deux problèmes de psychologie historique : Sylla, Constantin* (t. XXXIV, 1932, p. 420-428).

391. R. Dussaud, P. Deschamps, H. Seyrig, *La Syrie antique et médiévale* (*ibid.*, p. 91-93).

392. Ch. Arsène-Henry, *Essai sur la civilisation* (*ibid.*, p. 93-94).

393. *The Cambridge Ancient History*, edited by S. A. Cook, F. E. Adcock, M. P. Charlesworth, vol. VIII : *Rome and the Mediterranean, 218-133 B. C.* (*ibid.*, p. 205-208 ; cf. nºˢ **338**, **341**, **358**, **414**, **431**, **450**).

394. Même ouvrage, *Volume of plates III*, prepared by C. T. Seltman (*ibid.*, p. 209-210 ; cf. nºˢ **342**, **359**, **432**).

395. Y. Béquignon, *Les Guides bleus : Grèce* (*ibid.*, p. 210-212).

396. L. Homo, *Les empereurs romains et le Christianisme* (*ibid.*, p. 212-214).

397. A. Vayson de Pradenne, *Les fraudes en archéologie préhistorique* (*ibid.*, p. 214-215).

398. *Histoire grecque* : II. G. Glotz et R. Cohen, *La Grèce au Ve siècle* (*ibid.*, p. 317-318 ; cf. nºˢ **319**, **442**, **471**).

399. E. Pais, *Storia di Roma durante le grandi conquiste mediterranee* (*ibid.*, p. 318-320).

400. E. Pais, *Storia interna di Roma e governo d'Italia e delle provincie dalle guerre puniche alla rivoluzione graccana* (*ibid.*, p. 320-321).

401. P. Monceaux, *Saint Jérôme, sa jeunesse, l'étudiant et l'ermite* (*ibid.*, p. 321-322).

402. J.-G. Février, *Essai sur l'histoire politique et économique de Palmyre* (*ibid.*, p. 322-323).

403. V. Bérard, *L'Odyssée d'Homère* (*ibid.*, p. 429-430).

404. *La vie publique et privée des anciens Grecs* : VIII. *Les institutions militaires et navales*, par P. Couissin et J. Léon-Heuzey (*ibid.*, p. 430-432 ; cf. nº **384**).

405. L'empereur Julien, *Œuvres*, t. I, 1 : *Discours de Julien César*, éd. J. Bidez (*ibid.*, p. 432-434 ; cf. nº **307**).

406. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 123-126 : Croyances eschatologiques des maguséens (Fr. Cumont) ; Concordances archéologiques à Délos (F. Courby) ; Genava (t. IX, 1931) ; Mélanges Albert Dufourcq ; Congrès de Nîmes ; p. 233-234 : Tables odysséennes (V. Bérard) ; Fontenelle et l'Antiquité (J.-R. Carré) ; Medium Ævum (librairie Blackwell) ; p. 344-345 : Méthodes à employer pour les éditions de textes anciens ; A la recherche du Sêma (E. Breccia) ; p. 453-456 : La volière de Varron (G. Seure) ; Maurice Holleaux.

407. A. Moret, *L'Égypte pharaonique* (t. XXXV, 1933, p. 213-215).

408. PP. L.-H. Vincent et F.-M. Abel, *Emmaüs, sa basilique et son histoire* (*ibid.*, p. 215-217).

409. Ch. Picard, *Les origines du polythéisme hellénique : l'ère homérique* (*ibid.*, p. 218-220).

410. A. Bon et F. Chapouthier, *En Grèce* (*ibid.*, p. 220-222 ; cf. nº **418**).

411. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 121-124 : Le panthéon phénicien (R. Dussaud) ; Le chameau en Égypte (P. Montet) ; Cosmopolis (J. Bidez) ; Archéologie thrace (G. Seure) ; Recherches archéologiques dans la région de Pharsale (Y. Béquignon) ; La religion sabaziaque à Emporiae (A. Bruhl) ; p. 251-252 : L'épopée grecque et l'épopée française (R. Fawtier) ; Le « Philippe » d'Isocrate (P. Treves) ; p. 377-383 : Le mode de gouverne dans la marine des Anciens (Ct Lefebvre des Noëttes ; cf. nº **429**) ; Bacchylide (A. Severyns) ; Le Rhésos (R. Goossens et H. Grégoire) ; Arthmios de Zeleia (G. Colin) ; Inscriptions grecques du Musée du Louvre (A. Dain) ; Le répertoire géométrique du viiie siècle avant notre ère (J. Charbonneaux) ; La frise ionique (R. Demangel) ; Le colosse de Rhodes (A. Gabriel) ; L'Orient dans l'hagiographie de l'Ile-de-France (P. Perdrizet).

412. *Camille Jullian, 1859-1933* (t. XXXVI, 1934, p. 5-24).

413. *Retour en Troade* (*ibid.*, p. 403-406).

414. *The Cambridge Ancient History*, edited by S. A. Cook, F. E. Adcock, M. P. Charlesworth, vol. IX. *The Roman Republic, 133-44 B. C.* (*ibid.*, p. 93-96 ; cf. nos **338**, **341**, **358**, **393**, **431**, **450**).

415. M. Busset, *Gergovia capitale des Gaules et l'oppidum du plateau des Côtes* (*ibid.*, p. 96-97).

416. P. Montet, *Les nouvelles fouilles de Tanis, 1929-1932* (*ibid.*, p. 257-259).

417. P. Treves, *Demostene e la libertà greca* (*ibid.*, p. 259-260).

418. A. Bon et F. Chapouthier, *Retour en Grèce* (*ibid.*, p. 260-261 ; cf. no **410**).

419. V. Bérard, *Dans le sillage d'Ulysse* (*ibid.*, p. 261-262).

420. Aristote, *Le second livre de l'Économique*, éd. B. A. van Groningen (*ibid.*, p. 262-264).

421. H. Bornecque, *Tite-Live* (*ibid.*, p. 264-265).

422. J. Carcopino, *Points de vue sur l'impérialisme romain* (*ibid.*, p. 265-267).

423. *Histoire romaine*, III : L. Homo, *Le Haut Empire* (*ibid.*, p. 267-269 ; cf. no **365**).

424. R. Cohen, *La Grèce et l'hellénisation du Monde antique* (*ibid.*, p. 527-528).

425. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 163-166 : L'habitat primitif des Phéniciens (R. Dussaud) ; Le champ de bataille de Pharsale (Y. Béquignon) ; Démade (P. Treves) ; Bibliographie archéologique pour l'Italie ancienne (A. W. van Buren) ; Un protecteur d'Ennius célébré par Plaute (H. Janne) ; Manichéisme (W. Seston) ; Xénophobie archéologique (H. Philippart) ; Revue des Études sémitiques (A. Lods, Ch. Virolleaud) ; Chroniques archéologiques (H. Philippart) ; La genèse de la poésie épique (R. Goossens) ; p. 311-315 : Coup d'œil sur la question homérique (A. Delatte et A. Severyns) ; Télos et non Téos (L. Robert) ; Genava, t. X, 1932, et XI, 1933) ; Deniers romains en Slovaquie (V. Ondrouch) ; Le latin, langue internationale (G. Richard) ; Origines chrétiennes (H. Janne) ; Dans la région Pontique (A. Gabriel) ; Linguistique romane (Congrès de Bordeaux) ; p. 435-437 : Les Hyksos (R. Dussaud) ; Mythes mortuaires en Étrurie et en Chaldée (Fr. De Ruyt) ; L'Atlantide (J. Bidez) ; Athènes et sa politique extérieure (P. Cloché) ; Séleucos de Rhosos (P. Roussel) ; L'épigramme funéraire d'Hermopolis la Grande (R. Goossens) ; Le salut par la charité (W. Seston) ; p. 553-556 : Attaleia de Lydie (L. Robert) ; Temnos (Id.) ; Le copte et le grec (L.-Th. Lefort) ; Institutions grecques (H. Philippart) ; Sur la façon de citer.

426. Chr. Dawson, *Les origines de l'Europe et de la civilisation européenne*, trad. Halphen (t. XXXVII, 1935, p. 373-374).

427. Xénophon, *La République des Lacédémoniens*, éd. Fr. Ollier (*ibid.*, p. 486).

428. J. Toutain, *Nouvelles études de mythologie et d'histoire des religions antiques* (*ibid.*, p. 486-487 ; cf. nº **192**).

429. Ct Lefebvre des Noëttes, *De la marine antique à la marine moderne : la révolution du gouvernail* (*ibid.*, p. 487-488 ; cf. nº **411**).

430. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 121-126 : Le théâtre et les allusions politiques (R. Goossens) ; L'épopée maintenue dans le genre épique (G. Mathieu) ; Annibal ad Portas (L. Halkin) ; La question du site de Troie (Ch. Vellay) ; Rome gothique, Rome byzantine (L. Homo) ; Kenier (cf. nº **389**) ; Littérature latine (J. Bayet) ; p. 286 : Maurice Croiset ; p. 389-393 : Le héros Académos (Ch. Picard) ; Bruxelles foyer international d'orientalisme (H. Grégoire) ; Genava (t. XII, 1934) ; Hyllarima (A. Laumonier) ; Antiquités du Maroc (L. Chatelain) ; Machiavel et l'Antiquité (A. Cherel) ; Règle de critique (Th. Zieliński) ; Mélanges Paul Laumonier ; Sur la façon de nommer.

431. *The Cambridge Ancient History*, edited by S. A. Cook, F. E. Adcock, M. P. Charlesworth, vol. X : *The Augustan Empire, 44 B. C.-A. D. 70* (t. XXXVIII, 1936, p. 99-102 ; cf. nos **338**, **341**, **358**, **393**, **414**, **450**).

432. Même ouvrage, *Volume of plates IV*, prepared by C. T. Seltman (*ibid.*, p. 102-103 ; cf. nos **342**, **359**, **394**).

433. F. Chapouthier, *Les Dioscures au service d'une déesse* (*ibid.*, p. 103-104).

434. L. Robert, *Villes d'Asie Mineure, études de géographie antique* (*ibid.*, p. 105-107).

435. Plutarque, *Des délais de la justice divine*, trad. G. Méautis (*ibid.*, p. 107-108).

436. Ch. Picard, *Manuel d'archéologie grecque : La sculpture*, I. *Période archaïque* (*ibid.*, p. 231-232).

437. J. Lassus, *Inventaire archéologique de la région au Nord-Est de Hama*, t. I, texte (*ibid.*, p. 233 ; cf. nº **459**).

438. L. et J. Heuzey, *Histoire du costume dans l'Antiquité classique : l'Orient* (*ibid.*, p. 234-235).

439. J. Marouzeau, *L'année philologique*, t. IX, par Mlle Ernst (*ibid.*, p. 235 ; cf. nos **460**, **473**).

440. A. Moret, *Histoire de l'Orient*, t. I et II (*ibid.*, p. 353-356).

441. G.-E. Broche, *Pythéas le Massaliote* (*ibid.*, p. 356-358).

442. *Histoire grecque* : III. G. Glotz et R. Cohen, *La Grèce au IVe siècle ; la lutte pour l'hégémonie, 404-336* (*ibid.*, p. 449-450 ; cf. nos **319**, **398**, **471**).

443. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 127-130 : Les premières civilisations, 3e éd. (cf. nos **321** et **363**) ; La civilisation athénienne (P. Cloché) ; Erreurs des « salaminomaques »? (H. Grégoire) ; Nouvelle histoire grecque (R. Cohen) ; Grèce et Chaldée (J. Bidez) ; La fin d'un

régime, César (J. Carcopino) ; p. 259-264 : La charte séleucide de Jérusalem (E. Bickermann) ; Les préliminaires de la seconde guerre de Macédoine (Id.) ; Genava (t. XIII, 1935) ; Fiches de bibliographie égyptologique (Fondation Reine Élisabeth) ; Archéologie, Institutions (H. Philippart) ; Fragments nouveaux de Philostorge sur la vie de Constantin (J. Bidez) ; Pedasa ou Hydisos? (L. Robert) ; Ipsos (E. Honigmann) ; Les antiquités nationales au Collège de France ; p. 385-390 : Idoles archaïques crétoises (Ch. Picard) ; Traductions homériques (P. Mazon) ; Sur la façon de comprendre l'onomastique ; Rectification bibliographique (R. Cohen) ; Rectifications épigraphiques (L. Robert) ; Conseils pour la publication des inscriptions (Id.) ; Sur la façon d'abréger ; Le monument Camille Jullian ; p. 483-484 : Courrier de l'art antique (Ch. Picard) ; Inscriptions de Sardes (L. Robert) ; Affaires bosporanes (S. Žebelev) ; Une méprise de Cassiodore (H. Janne) ; Continuités méditerranéennes (Ch. Parain).

444. W. Hege et G. Rodenwaldt, *Olympie*, trad. F. Chapouthier (t. XXXIX, 1937, p. 51-52).

445. César, *La guerre civile*, éd. P. Fabre (*ibid.*, p. 52-53).

446. Ovide, *Les Métamorphoses*, trad. J. Chamonard (*ibid.*, p. 53-54).

447. P. Paris, *Le Musée archéologique national de Madrid* (*ibid.*, p. 147-148).

448. P. Cloché, *Démosthènes et la fin de la démocratie athénienne* (*ibid.*, p. 273-274).

449. *Mélanges Franz Cumont* (*ibid.*, p. 275-278).

450. *The Cambridge Ancient History*, edited by S. A. Cook, F. E. Adcock, M. P. Charlesworth, vol. XI : *The Imperial Pace, A. D. 70-192* (*ibid.*, p. 278-280 ; cf. nos **338**, **341**, **358**, **393**, **414**, **431**).

451. Homère, *Iliade*, chants I à XII, éd. et trad. P. Mazon (*ibid.*, p. 391-394).

452. R. Flacelière, *Les Aitoliens à Delphes* (*ibid.*, p. 394-396).

453. Y. Béquignon, *La vallée du Spercheios* (*ibid.*, p. 396-398).

454. Y. Béquignon, *Recherches archéologiques à Phères en Thessalie* (*ibid.*, p. 398-399).

455. L. Robert, *Études anatoliennes : Recherches sur les inscriptions grecques de l'Asie Mineure* (*ibid.*, p. 399-402).

456. J. Carcopino, H. Marrou, M. Durry, P. Wuilleumier, W. Seston, J. Gagé, *Études d'archéologie romaine* (*ibid.*, p. 402-404).

457. P. Boyancé, *Études sur le Songe de Scipion* (*ibid.*, p. 404-406).

458. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 81-85 : Le livre II d'Hérodote (Ph.-E. Legrand) ; Xénophon historien (J. Hatzfeld) ; L'identification des édifices religieux de Sélinonte (Ch. Picard) ; Révolutions de l'Attique (R. Cohen) ; Une monnaie de Stratonicée du Caïque (H. A. Cahn) ; Genava (t. XIV, 1936) ; Peuples et civilisations (éditions

nouvelles) ; Pour une bonne écriture ; p. 171-173 : Au service de Clio (Le P. Scheil) ; Actiaca (J. Gagé) ; Le Panthéon de Rome (J. Guey) ; La conversion de Constantin (W. Seston) ; Sur les derniers temps du Christianisme en Afrique (Id.) ; p. 299-302 : Bibliographie de l'histoire ancienne (Z. Zmigrider-Konopka ; cf. nº **466**) ; En Chaldée (S. Schiffer) ; Euripide et Brygos (Ch. Dugas) ; Courrier de l'art antique (Ch. Picard) ; Extraits des Mélanges Cumont ; Pour l'Atlas byzantin (E. Honigmann) ; Goeleon (Id.) ; Éponymies de dieux (L. Robert) ; p. 434-436 : L'orientalisme d'Eschyle (J. Bidez) ; Les femmes dans la société grecque (O. Navarre) ; Triacontameros (M. Feyel) ; Métopes Nord du Parthénon (Ch. Picard) ; Propos sur la toge (V. Chapot) ; L'orphisme à Rome (A. Boulanger) ; Un nouveau répertoire (Dr Hahn).

459. J. Lassus, *Inventaire archéologique de la région au Nord-Est de Hama*, t. II, planches (t. XL, 1938, p. 93 ; cf. nº **437**).

460. J. Marouzeau, *L'année philologique*, par Mlle Ernst (*ibid.*, p. 209-210 ; cf. nos **439, 473**).

461. Y. Béquignon, J. Bidez, P. Demargne, R. Flacelière, P. de La Coste-Messelière, Ch. Picard, *Études d'archéologie grecque* (*ibid.*, p. 317-320).

462. Cicéron, *Pour le poète Archias*, éd. et trad. F. Gaffiot ; *Pour L. Flaccus*, éd. et trad. A. Boulanger (*ibid.*, p. 320-323).

463. L. Delaporte, *Le Proche-Orient asiatique* (*ibid.*, p. 445-446).

464. Le P. F.-M. Abel, *Géographie de la Palestine*, t. II (*ibid.*, p. 446-448).

465. M. Durry, *Les cohortes prétoriennes* (*ibid.*, p. 448-450).

466. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 97-102 : Atlas historique, t. I, Antiquité (L. Delaporte et É. Drioton, R. Cohen, A. Piganiol) ; Victor Bérard et les Cyclopes (A. Bonnard) ; Archéologie carienne (A. Laumonier) ; Philippe II de Macédoine (V. Chapot) ; L'Égypte des astrologues (Fr. Cumont) ; Le papyrus de Servius Tullius (A. Piganiol) ; Genava (t. XV, 1937) ; Chez les Parthes (J. Guey) ; Du Palatin au Grand Palais de Constantinople (A. Piganiol) ; Listes conciliaires (E. Honigmann) ; Survivances médiévales de la pensée antique (É. Bréhier) ; p. 215-218 : Derniers progrès de l'archéologie (Ch. Picard) ; Signification vraie d'une stèle delphique (P. Guillon) ; Le palladium de Rome (W. Vollgraff) ; L'éloge académique de Jullian (L. Bérard, L. Madelin) ; p. 355-359 : Les premières civilisations, 4e éd. (cf. nos **321, 363, 443**) ; Bibliographie de Louis Robert ; Institut archéologique à l'honneur (J. Charbonneaux) ; Le guerrier de Capestrano (Z. Zmigryder-Konopka) ; Le français tel qu'on l'écrit (Cacambo) ; Le nom et l'origine de nos almanachs (J. Bidez) ; In memoriam (É. Ernault, O. Navarre, P. Perdrizet, A. Berthelot, P. Fournier) ; p. 477-480 : Bibliographie de l'histoire ancienne (Z. Zmigryder-Konopka ; cf. nº **458**) ; Courrier de

l'art antique (Ch. Picard) ; La troisième Philippique (P. Treves) ; Propos d'un Philhellène (H. Grégoire).

467. P. Naster, *L'Asie Mineure et l'Assyrie aux VIIIe et VIIe siècles avant J.-C.* (t. XLI, 1939, p. 69-71).

468. J. Bidez et Fr. Cumont, *Les Mages hellénisés : Zoroastre, Ostanès et Hystaspe* (*ibid.*, p. 71-74).

469. L. Robert, *Études épigraphiques et philologiques* (*ibid.*, p. 74-77).

470. F. Chapouthier, *Deux épées d'apparat découvertes en 1936 au palais de Mallia* (*ibid.*, p. 77-78).

471. *Histoire grecque* : IV. G. Glotz, P. Roussel, R. Cohen, *Alexandre et le démembrement de son Empire* (*ibid.*, p. 273-274 ; cf. n^os **319**, **398**, **442**).

472. A. Severyns, *Recherches sur la Chrestomathie de Proclos : Le codex 239 de Photius*, t. I et II (*ibid.*, p. 274-275).

473. J. Marouzeau, *L'année philologique*, t. XII, par Mlle Ernst (*ibid.*, p. 275-276 ; cf. n^os **439**, **460**).

474. R. Weill, *La Phénicie et l'Asie occidentale* (*ibid.*, p. 360).

475. P. Roussel, *Sparte* (*ibid.*, p. 360).

476. G. Méautis, *Les chefs-d'œuvre de la peinture grecque* (*ibid.*, p. 361-362).

477. Chronique des études anciennes, *ibid.*, p. 101-105 : Les satrapies orientales de l'Empire achéménide (A. Foucher) ; Au pays de Polybe (A. Aymard) ; Albums d'art (Ch. Picard) ; Antiquités du Maroc (L. Chatelain ; cf. n^o **430**) ; Philippe Fabia ; Étienne Michon ; Émile Bourguet ; p. 212 : Hellenica (J. Hatzfeld, L. Robert) ; La vie quotidienne à Rome (J. Carcopino) ; p. 305 : Courrier de l'art antique (Ch. Picard) ; L'épigraphie grecque au Collège de France (L. Robert) ; p. 391 : Thalie (Ph.-E. Legrand) ; Comptes-rendus en souffrance.

Journal des Savants :

478. *La topographie d'Éphèse* (mai 1906, p. 251-264 ; cf. n^o **10**, I).

479. *La Gaule primitive et archaïque* (avril et mai 1908, p. 202-207 et 257-271).

480. *César et la Gaule* (octobre 1910, p. 448-460).

481. *Les arts mineurs dans la Grèce archaïque* (février et mars 1912, p. 62-78 et 118-128).

482. Jean Lesquier, *Les Institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides* (février 1913, p. 85-88).

483. *L'Empire des Séleucides* (juillet 1913, p. 300-311).

484. *La Gaule et la Germanie* (juillet 1914, p. 289-303).

485. Percy Gardner, *The principles of Greek art* (juin 1915, p. 281-283).

486. *La Terre-Mère* (décembre 1915, p. 529-541).

487. A. Bouché-Leclercq, *Histoire des Séleucides*, seconde partie (avril 1916, p. 187-188).

488. Leigh Alexander, *The Kings of Lydia* (juillet 1916, p. 326-327).

489. Georges Dottin, *Les anciens peuples de l'Europe* (mars 1917, p. 135-138).

490. *Le monde scythe* (novembre-décembre 1923, p. 247-259).

491. *L'Artémis d'Éphèse* (janvier 1927, p. 14-22).

492. Article de février 1929 : voir n° **20**.

493. Article de mai 1930 : voir n° **21**.

494. Article de juillet-août 1935 : voir n° **27**.

Atti del Congresso internazionale di Scienze storiche (Roma, 1903) :

495. *Sur le passage d'Hérodote relatif aux divisions administratives de l'Empire perse* (vol. II, sez. I, p. 49-52).

Anatolian Studies presented to Sir William Mitchell Ramsay (1923) :

496. *Euménia* (p. 315-322).

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Comptes-rendus :

497. *L'invention du type archaïque de la Nikè volante* (1908, p. 221-236 ; reproduit en appendice à la fin du n° **11**).

498. *La valeur historique de Quinte-Curce* (1924, p. 356-366).

Revue des Études grecques :

499. Νεώτερον ὄντα (t. XXXII, 1919, p. 429-432).

Mémorial-Lagrange
Cinquantenaire de l'École biblique de Jérusalem (1940)

500. *Satrapies et nomes*, 6 pages (sous presse).

I

ANTIQUITÉS GRECQUES ET ORIENTALES

APOLOGIE POUR HÉRODOTE (I, 32)

C'est un malheur propre à Hérodote que d'avoir toujours besoin de défenseurs, et non point contre des éditeurs de hasard et des commentateurs contestables, mais contre ceux-là mêmes qui ont de son œuvre la connaissance la plus sérieuse, la plus approfondie.

Que des esprits légers lui reprochent éternellement de n'être pas Thucydide et de n'avoir pas fait ce qu'il n'eut jamais l'intention de faire, il n'y a pas de quoi s'en émouvoir. Mais on est troublé davantage en constatant la sévérité que lui témoignent si souvent How et Wells, par exemple, ou, parfois même, le plus récent et le meilleur de ses éditeurs et traducteurs, M. Ph.-E. Legrand. Que Hérodote ne soit pas un historien sans péché, qu'il n'ait guère eu « la tête philosophique [1] », ce n'est pas douteux ; mais l'insistance qu'on met à le prendre en faute, à souligner ses insuffisances, n'est-elle pas un peu cruelle et, dans certains cas, injuste? Je le crois, et j'en voudrais donner un exemple d'une portée médiocre sans doute, mais qui intéresse un passage des *Histoires* célèbre entre tous.

Il s'agit de la rencontre fameuse du plus grand sage de la Grèce avec le plus opulent des monarques hellénisés de l'Asie : Solon l'Athénien finit par donner à Crésus le Lydien, qui se croit le plus heureux homme du monde, la plus calme et la plus sévère leçon de mesure, d'humilité et de prudence (Hérodote, I, 32).

Le texte et la traduction de ce chapitre donnés par M. Legrand me paraissent également excellents [2], et c'est à eux deux que je renvoie et que je me reporterai.

L'ensemble du discours de Solon a été fort maltraité par Wells, qui écrit [3] : « L'opposition entre les *hommes riches malheureux* et les *hommes heureux avec des ressources médiocres* est forcée et ne s'accorde pas avec l'omnipotence du hasard ; si Hérodote a voulu dire que la richesse n'est pas l'εὐδαιμονία (comme Aristote, *Eth.*,

1. Ph.-E. Legrand, *Hérodote, Introduction*, p. 134.

2. Aux lignes 23 et 26, le mot « prospérité » semblera peut-être un peu trop précis pour rendre καλῶς et πάντα καλὰ ἔχοντα ; mais j'avoue que je ne trouve aucune formule française qui conserverait à la fois la force, la simplicité et la généralité des termes grecs. A la ligne 48, « la destinée » est évidemment une faute d'impression pour « la divinité ».

3. How et Wells, *Commentary on Herodotus*², I, p. 70.

X, 8, 9-11, qui se réfère à ce passage), il ne réussit certainement pas à l'exprimer ; s'il veut dire qu'un homme peut être malheureux (ἀτυχής) malgré sa richesse, il expose laborieusement une évidence. » — Rien dans ces critiques ne me paraît justifié.

Examinons, en effet, le contenu et la structure du discours ; il peut s'analyser ainsi :

Axiome théologique et moral : la divinité est toute jalousie ; elle se plaît à semer le trouble dans les affaires humaines ; c'est pourquoi, dans la longue durée d'une vie humaine, on a l'occasion de beaucoup pâtir — car la vie humaine est longue (elle compte en moyenne 26.250 jours) et les jours n'amènent rien de pareil.

Donc l'homme n'est que *vicissitude.*

Cas de Crésus, c'est-à-dire de l'homme très riche : Crésus est *actuellement fort riche*, riche en argent, riche en sujets. Mais on ne saurait le dire *heureux ;* on ne le saurait pour deux raisons :

D'abord, *la richesse est indépendante du bonheur ;* il y a des hommes riches sans bonheur, des pauvres heureux. La différence entre l'homme riche et l'homme favorisé par le bonheur est que le riche a des moyens de défense contre le malheur, le pauvre heureux n'a pas besoin de se défendre. C'est celui-ci qu'on appellera heureux, s'il finit heureusement sa vie.

De plus, *un même homme ne peut pas tout avoir* (la richesse et les biens divers sans lesquels il n'est pas de bonheur) ; l'homme qui, ayant réuni le plus possible d'avantages, les conserve jusqu'au bout méritera donc seul le titre d'heureux. — Mais il est fréquent que les dieux fassent entrevoir le bonheur, puis le retirent.

On voit que la dernière idée rejoint la première, ce qui crée l'unité formelle du discours. Mais, dans son déroulement, l'argumentation de Solon ne se présente pas du tout avec des raideurs de syllogismes ou de raisonnements mathématiques, et l'on a fatalement un peu durci dans l'analyse qui précède la souplesse des propos du sage. A vrai dire, les arguments se soudent les uns aux autres ; ils « s'enchevêtrent », selon le mot si juste de M. Legrand [1], au point qu'on ne peut pas tracer exactement leurs frontières, sous peine de trahir Hérodote et Solon. — Est-il donc impossible de les isoler, de les dénombrer? — Assurément non, et M. Legrand l'a fort bien fait [2] : ils sont trois :

1° « Les conditions humaines sont instables ; la félicité d'au-

1. Ph.-E. Legrand, *Traduction d'Hérodote*, I, p. 51, n. 2.
2. *Ibid.*

jourd'hui peut être suivie demain de désastres ; il faut qu'une vie soit terminée pour qu'on juge si elle fut heureuse. »

2° « La richesse ne fait pas le bonheur. »

3° « Un même homme ne peut pas *tout avoir.* »

Si Hérodote a présenté les choses avec moins de rigueur, je me refuse à croire que ce soit par impuissance à abstraire et à construire logiquement. Qu'on relise, par exemple — pour ne point sortir du Λυδικὸς λόγος — la suprême réponse de la pythie à Crésus (I, 91), cette cinglante justification d'Apollon et de son oracle, on verra avec quelle tranchante netteté l'historien sait, quand il le faut, aligner des arguments. Mais, ici, le cas était bien différent. D'abord, pour être une sévère leçon de théologie et de morale, le dernier propos de Solon n'en demeure pas moins une conversation, la conversation du plus savant et du plus sage des Athéniens avec le plus illustre, le plus somptueux des souverains asiatiques. En Grec qu'il est, Solon se reconnaît naturellement « le droit de mépriser le *Barbare*, de le dénigrer, d'opposer à son opulence matérielle son indigence morale, de l'immoler triomphalement aux petites gloires de la patrie lointaine [1] ». Mais il le fait avec une urbanité parfaite. Il a pris deux fois le simple ton du conteur pour exalter, en face de Crésus, Tellos d'Athènes (I, 30) et les frères argiens Cléobis et Biton (I, 31) ; il ne le hausse point maintenant ; il s'en garde bien au contraire, et c'est seulement l'abstraction, l'élévation et la portée des idées qu'il expose qui donnent à son dernier propos tant de majesté et de hauteur ; la forme même du discours évite le plus qu'elle peut le ton doctoral et pédant. Solon sait semoncer un roi vaniteux et léger sans se départir des grâces attiques ; un Grec se doit, en conversant, de laisser à la ligne de ses pensées une libre souplesse, de conserver à ses expressions le léger flottement de la parole vivante. Cette souplesse et ce flottement sont également sensibles dans le discours de Solon ; on n'a que l'embarras du choix pour montrer cette variété des expressions, qui est à la fois une nonchalance et une élégance : aux lignes 25-26, εἰ μή οἱ τύχη ἐπίσποιτο πάντα καλὰ ἔχοντα εὖ τελευτῆσαι τὸν βίον est logiquement l'exact équivalent de πρὶν τελευτήσαντα καλῶς τὸν αἰῶνα πύθωμαι des lignes 23-24. De même, aux lignes 42-43, ἀνθρώπου σῶμα ἓν οὐδὲν αὔταρκές ἐστι sert de pendant à χώρη οὐδεμία καταρκέει πάντα ἑωυτῇ παρέχουσα (l. 40). Ainsi de suite [2].

1. G. Radet, *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*, p. 240.
2. En revanche, il y a naturellement une grande précision dans l'emploi des termes qui

Plus encore que dans le style, la courtoisie de la conversation solonienne se marque par ses silences, par tout ce que l'Athénien pourrait dire et qu'il suggère seulement. Tout ce discours est évidemment et ne peut être qu'un discours *ad hominem;* pourtant, en ces quarante-quatre lignes de texte, il n'y a qu'une seule phrase qui s'adresse directement à Crésus : « Tu m'apparais comme le possesseur de beaucoup de richesses, le roi de beaucoup de sujets ; mais ce que tu m'as demandé, je ne peux dire encore que tu le sois, avant d'avoir appris que tu aies terminé tes jours dans la prospérité » (l. 21-24). On voit que même cette pointe vive se cache sous un double compliment. La généralité, l'universalité des propos de Solon sont si grandes, au contraire, que l'esprit de Crésus en a été frappé ; bien des années plus tard, vaincu, captif, assis sur le bûcher et répondant aux interprètes de Cyrus qui le pressent de dire quel est ce Solon qu'il vient d'invoquer par trois fois, il n'a pas oublié que l'Athénien, en son dernier discours, « ne parlait pas plus à son adresse à lui qu'à l'adresse de tous les hommes » (I, 86). Si Crésus avait été sage avant l'heure de la mort prochaine, il aurait mieux tiré profit de ces propos si généraux ; il aurait compris que cette opposition entre l'homme riche et l'homme heureux signifiait dans l'esprit de Solon : « Je sais que tu es riche ; je ne sais pas si tu es heureux. » Et il est bien vrai que Crésus n'est pas parfaitement heureux : au lieu d'avoir « des fils beaux et bons » et prolifiques, comme Tellos d'Athènes (I, 30, l. 19), de « beaux enfants », comme ces heureux pauvres dont parle Solon (I, 32, l. 35), l'un de ses fils est infirme (I, 34, l. 6) et l'autre ne tardera pas à périr d'une mort lamentable (I, 43). Il aurait senti que, lorsque Solon expose qu' « un même homme ne peut pas tout avoir », il ne faut pas juger que cette « considération... est ici moins opportune » et qu' « en l'énonçant... Solon philosophe à côté de la question posée [1] ». C'est encore là façon discrète de dire : « Plus je te vois riche et plus je doute de ton bonheur, plus je me méfie pour toi de l'avenir » ; nous sommes au cœur même de la question.

Mais ce n'est pas, je crois, par pure courtoisie que Solon a évité de donner à ses propos une rigueur trop doctorale. Assurément, Hérodote a voulu opposer l'une à l'autre la courtoisie un peu méprisante de ce prince de la sagesse antique, qui fustige les rois avec

s'opposent, tels ὄλβιος, *heureux*, et εὐτυχής, *favorisé par la fortune ;* faute de quoi la pensée ne serait plus que confusion.

1. Traduction Legrand, I, p. 50, n. 2.

une aisance vraiment royale, et la rancœur brutale, le haussement d'épaules et les mots excessifs du monarque asiatique (I, 33). Solon ne doit pour rien au monde avoir l'air d'un pédant ; cela seul suffirait à justifier l'apparente nonchalance de son argumentation. Pourtant, on en peut trouver une autre raison beaucoup plus profonde. Une fois posée, comme un axiome qui, aux yeux d'un Grec du VIe siècle, n'a nul besoin de démonstration, la jalousie des dieux envers les hommes, Solon a parfaitement senti qu'il ne *pouvait* pas, qu'il ne *devait* pas énumérer ses arguments en les détachant les uns des autres : son discours en serait devenu bien plus artificiel et bien moins fort. Au contraire, tout y est lié comme dans la réalité même. Le propos de Solon se fonde, en effet, sur neuf notions abstraites et philosophiques : ce sont la *jalousie des dieux*, la *longueur de la vie*, la *vicissitude humaine*, le *bonheur* (ὄλβος), la *fortune* (τύχη), la *richesse*, les *biens*, le *caractère toujours incomplet de ces biens ;* enfin, l'idée de la *continuité jusqu'à la mort.* Qui ne voit que ces notions sont unies entre elles par les liens les plus forts, qu'elles n'existent même qu'en fonction les unes des autres, qu'elles ne sont chacune que partie d'un même tout? La vicissitude humaine est la conséquence inéluctable de la longueur de la vie et de la jalousie des dieux. Le bonheur, c'est la fortune continuée jusqu'à la mort. La richesse n'est que le moindre de ces biens que la jalousie des dieux accorde et retire quand il lui plaît, qu'on ne peut d'ailleurs posséder tous à la fois et qu'on conserve rarement en nombre jusqu'à la mort. La richesse seule ne fait pas le bonheur ; pourtant, elle aide à supporter les coups de la fortune, c'est-à-dire de la jalousie des dieux ; elle peut donc contribuer au bonheur ; mais, comme elle suscite naturellement la jalousie de la divinité, elle entraîne avec le temps les renversements de la fortune, elle appelle le malheur. Toutes ces considérations se tiennent ; elles ne forment pas une série, mais un système. Voilà pourquoi Solon les présente non point séparées, mais liées, « enchevêtrées » les unes aux autres. Faut-il lui en faire grief, puisqu'il ne cesse pas un instant d'être simple et clair, mais que, pris dans ce réseau solide, assiégé de toute part par les vagues de cette marée, Crésus devrait non seulement comprendre, mais ressentir en tremblant la fragilité de sa fortune?

Que reste-t-il après cet examen des critiques de J. Wells? — Rien, ce me semble. En quoi l'opposition entre les hommes riches malheureux et les hommes heureux avec des ressources médiocres

est-elle « forcée »? — Je ne m'en rends pas compte ; c'est là une vérité vieille comme le monde. Et quel désaccord y a-t-il entre elle et « l'omnipotence du hasard », puisqu'elle est, au contraire, une des preuves de son caprice? Est-il vrai que Hérodote « ne réussit certainement pas à exprimer » que la richesse n'est pas le bonheur, alors qu'il le dit avec une éblouissante clarté? Expose-t-il « laborieusement une évidence » quand il montre qu'un homme peut être malheureux malgré sa richesse? « Une évidence », oui : tout n'est-il pas évidence dans le discours de Solon, lieu commun dans la sagesse antique? « Laborieusement », non. Plus on relit le discours, plus on est frappé, je trouve, de l'aisance et de la force avec lesquelles Solon démontre une évidence multiple et complexe. Ces détours, ces redites dans l'argumentation, ce petit flottement dans les termes sont habileté, non maladresse. Il est un homme chez qui on retrouve cent fois cette même méthode sinueuse de démonstration, cette même variété dans le choix des mots : c'est le Socrate des dialogues de Platon. Accuse-t-on Socrate et Platon d'être faibles dialecticiens, parleurs maladroits?

Que la bonhomie d'Hérodote ne nous cache donc pas sa finesse et son savoir-faire. Pareil alliage est si rare chez un écrivain de profession qu'on n'y veut pas croire : de là d'injustes sévérités. Suis-je trop crédule? Je ne sais. Mais je sais que tout le monde s'accorde à reconnaître aux *Histoires* d'Hérodote une couleur naïve, certains disent même : puérile. Y aurait-il donc une faiblesse coupable à réclamer la bienveillance et l'indulgence pour ce charmant enfant-là?

Jean AUDIAT.

LE FRAGMENT DE POLYBE « SUR LES TRAÎTRES »
(XVIII, 13-15)

On sait que les *Histoires* de Polybe, à partir du livre VI, ne nous sont connues que par fragments. On sait aussi que beaucoup de ces fragments nous ont été seulement transmis par des recueils d'extraits constitués sur l'ordre d'un empereur byzantin du xe siècle, Constantin VII Porphyrogénète. A ces recueils, dès l'époque de leur confection, ont été attribués des titres dont on ne peut pas dire qu'ils conviennent toujours à tous les fragments qui y sont contenus[1]. Toutefois, s'il est un morceau qui soit à sa place dans le recueil intitulé περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας, c'est celui qui forme les chapitres 13 à 15 du livre XVIII dans les éditions de Fr. Hultsch et de Th. Büttner-Wobst[2].

Dans l'unique manuscrit qui nous l'ait transmis intégralement[3], le *codex Peirescianus*, le morceau s'ouvre par les mots Ὅτι φησὶν ὁ Πολύβιος περὶ προδοτῶν, qui sont, assurément, l'œuvre de l'auteur de l'extrait, désireux de définir la question traitée. De même, c'est à l'article προδότας que Suidas a groupé les citations les plus longues qu'il y a cueillies[4]. Et, de fait, il s'agit d'un bout à l'autre des traîtres et de la trahison.

Proclamant qu'il est malaisé de définir le véritable traître[5] et s'efforçant d'y parvenir, Polybe aboutit[6] à une double distinction entre ceux qui font contracter à leur patrie de nouvelles amitiés

1. Cf., à titre d'exemple, Pol., XXII, 7-10, où, à partir de 7, 8, on chercherait vainement quoi que ce soit qui corresponde au titre περὶ πρέσβεων ἐθνῶν πρὸς Ῥωμαίους donné au recueil où ce fragment a été conservé.

2. Les éditions anciennes plaçaient ces chapitres, avec la même numérotation, au livre XVII. H. Nissen, *Krit. Unt.* (Berlin, 1863), p. 2, n. *, a montré qu'ils appartiennent au livre XVIII.

3. Quelques phrases ont été recueillies par Suidas : cf. la note suivante. D'autres, à la fin du fragment (15, 15-16), se rencontrent également dans le *codex Urbinas 102*.

4. A cet article, Suidas cite 13, 3-6, qu'il fait suivre immédiatement de 15, 2-5. D'autres phrases sont également utilisées par Suidas, *s. v.* ἐξ ἀκεραίου : 13, 5-6 ; ἄνθρωπος : 15, 15-17 ; δεδοξοποιημένον : 15, 16-17.

5. 13, 3, et 15, 1.

6. Je cherche à mon tour à introduire quelque clarté dans un développement assez confus et volontiers discursif. 13, 4-6, en apparence, contredit dès l'abord mon résumé ; mais, si on le prend à la lettre, il est impossible de le concilier avec 14, 9-10, et 15, 2-4 : la conciliation nécessaire conduit aux deux distinctions que je vais exposer.

ou alliances. D'une part, est un traître celui qui est poussé par un intérêt égoïste[1] ; mais n'est pas un traître celui qui est guidé par l'intérêt de sa patrie et qui procure à celle-ci un avantage. D'autre part, est un traître celui qui, afin de parvenir à ses fins, introduit une garnison étrangère dans sa patrie et, donc, la soumet à un partenaire plus puissant ; mais n'est pas un traître celui qui réalise l'opération diplomatique qu'il préconise sans que souffrent les lois et l'indépendance nationales. Le fragment s'achève[2] par l'affirmation que les traîtres finissent ordinairement[3] par recevoir le châtiment de leur trahison, soit de ceux qu'ils ont trahis, soit de ceux qu'ils ont servis et qui ne peuvent éprouver que défiance envers eux. Au surplus, s'ils échappent à cette double menace, « la renommée vengeresse, auprès des autres hommes, s'attache à eux » et ne leur laisse aucun répit, « parce qu'ils ont conscience de la répulsion que tous éprouvent pour eux »[4]. Si bien que la facilité avec laquelle ceux qui veulent employer des traîtres en découvrent presque toujours, montre que l'espèce humaine n'est pas seulement égarée, comme les autres espèces animales, par ses besoins physiques, mais aussi par sa sottise[5]. — Telles sont les idées qui servent d'armature au morceau : on voit qu'il était à sa place dans un recueil περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας.

Examiner ces idées en elles-mêmes, au regard de la morale et de la philosophie qu'elles impliquent, ne serait pas sans intérêt. Pourtant, tel n'est pas ici mon propos[6]. C'est qu'une question préliminaire se pose, qu'il faut résoudre pour les apprécier à leur valeur : dans quelle mesure s'agit-il là d'idées bien réfléchies? De toute évidence, le morceau est une de ces digressions qui sont fréquentes chez Polybe : au début, il avoue qu'il saisit une « occa-

1. 15, 2 : ἢ τῆς ἰδίας ἀσφαλείας καὶ λυσιτελείας χάριν ἢ τῆς πρὸς τοὺς ἀντιπολιτευομένους διαφορᾶς...

2. 15, 5 et suiv. Cf. *infra*, p. 17, n. 2.

3. 15, 5, devrait conduire à dire : « toujours ». Mais je crois trouver, dans 15, 8 et suiv., des formules moins brutales qui laissent, plus prudemment, subsister la possibilité de cas exceptionnels.

4. 15, 12 : ἥ γε παρὰ τοῖς ἄλλοις ἀνθρώποις φήμη τιμωρὸς αὐτοῖς ἕπεται...; *ibid.*, 13 : ἅτε συνειδότας ἑαυτοῖς τὴν ὑπάρχουσαν ἐκ πάντων ἀλλοτριότητα πρὸς σφᾶς καὶ τὸ κοινὸν μῖσος.

5. La traduction de P. Waltz (Paris, 1921), t. III, p. 328, rend très mal 15, 16, dont le vrai sens, que j'indique ici, n'est pas douteux : cf. *infra*, p. 17, n. 1.

6. Je me borne à indiquer un rapprochement nécessaire avec un passage (VIII, 36) où Polybe parle des précautions contre les traîtres possibles : lorsque toutes les garanties raisonnables ont été prises, le coupable n'est pas la victime, mais l'auteur de la trahison (36, 4 : τὸ διὰ τῶν τοιούτων ἀλογηθῆναι καὶ περιπεσεῖν οὐ τῶν πασχόντων, ἀλλὰ τῶν πραξάντων ἐστὶν ἔγκλημα) ; cela implique qu'à l'égard d'un partenaire trop naïvement confiant la trahison est un procédé naturel.

sion »[1], et, lorsqu'il a dit ce qu'il désirait dire, c'est brutalement qu'il rompt pour revenir à ses moutons[2]. Mais, s'il est des occasions que Polybe, pour qui l'enseignement moral et politique est partie intégrante de l'histoire[3], saisit afin d'exprimer des idées méditées et mûries, il est des cas où, placé par son récit et par ses jugements en face d'une contradiction qui n'échappera pas à son lecteur, il tente une conciliation et échafaude une opinion de circonstance. Il faut donc, pour toute digression, rechercher l'événement auquel elle s'accroche et ce qui, dans cet événement, a pu inciter Polybe à briser le fil de son récit.

Cette recherche ne ferait pas difficulté si nous disposions d'un texte complet. Mais il s'agit ici d'un extrait, sur l'origine duquel l'hésitation paraît permise.

Un bon tiers du fragment, au milieu de celui-ci[4], est consacré à la défense des hommes que, dans d'autres États qu'Athènes et surtout dans des États péloponnésiens, Démosthène avait accusés de trahir la Grèce, alors que, en faisant cause commune avec Philippe II, ils agissaient pour le bien de leurs patries[5]. Mais il est clair que Polybe n'a pu parler ainsi de Démosthène qu'incidemment : toute pensée de critique systématique à l'égard de l'orateur lui demeure étrangère[6] et les occasions se fussent offertes ailleurs, multiples, de présenter les objections qu'il entendait opposer à ses accusations. Au vrai, ce passage n'est qu'une digression secondaire à l'intérieur de la digression principale et on ne peut pas douter, par la façon dont il est introduit[7], qu'il n'ait pour but unique de servir d'exemple à l'appui d'un jugement que Polybe sait contestable.

Ce jugement n'est autre que celui qu'il vient de porter sur un homme d'État achaien, Aristainos[8]. Stratège en 199/198, celui-ci avait été l'auteur principal, à l'automne 198, de la décision par laquelle la Confédération achaienne, rompant les liens qui l'unissaient à la Macédoine, avait déclaré la guerre à son alliée et noué

1. 13, 2 : il veut dire, au sujet des traîtres, τὰ πρέποντα τοῖς καιροῖς.
2. 15, 17 : καὶ ταῦτα μὲν ἡμῖν ἐπὶ τοσοῦτον εἰρήσθω.
3. Cf. I, 2, 8 ; II, 56, 13-16 ; III, 4 ; 7 ; 118, 12 ; IX, 2 ; etc.
4. XVIII, 14.
5. Cf. *Rev. histor.*, t. CLXXXIII, juillet-septembre 1938, p. 79, et, dans une prochaine livraison, des observations de P. Cloché.
6. Il est fort peu souvent question de Démosthène dans Polybe. On remarquera pourtant qu'en XII, 13, 4, le fait d'être ἀδελφιδοῦς de Démosthène paraît un indice de bonne naissance et de bonne éducation.
7. XVIII, 13, 11, et 14, 1.
8. *Ibid.*, 13, 8-10.

avec Rome une alliance qui dura jusqu'en 146[1]. Le roi Philippe V n'avait point manqué, dès qu'il en avait eu l'occasion, de reprocher aux Achaiens leur décision[2]. Or, pour Polybe, Aristainos, dont la politique avait, non seulement sauvé la Confédération de la ruine qu'eût entraînée pour elle le refus de l'alliance offerte par les Romains, mais encore permis, grâce à cette alliance, l'extension du territoire fédéral à tout le Péloponnèse[3], méritait d'être considéré « non pas comme un traître, mais comme un bienfaiteur et un sauveur de son pays[4] ». Voilà le jugement que l'exemple des hommes d'État péloponnésiens, ralliés à Philippe II parce qu'il délivrait leurs patries de la domination ou de la menace spartiates, est destiné à appuyer.

On voit assez que l'assimilation est audacieuse et même sophistique. Car, ce qu'on pouvait reprocher à Aristainos, ce n'était pas seulement d'avoir contribué au succès des Romains comme ceux que Démosthène accusait avaient contribué au succès de Philippe II ; en tout état de cause, d'ailleurs, les Romains étaient, au début du IIe siècle, beaucoup plus étrangers à la Grèce que ne l'avait été, cent cinquante ans plus tôt, le roi de Macédoine. C'était aussi, et c'était surtout[5], d'avoir oublié la reconnaissance que les Achaiens eussent dû éprouver pour une maison royale qui, en plusieurs circonstances, avait été leur bienfaitrice, et d'avoir violé, avec certaines lois de sa patrie, un traité d'alliance formel, confirmé par des serments qu'il avait lui-même renouvelés moins d'un an auparavant. Or, nulle part en Grèce, au moins dans les États nommés par Polybe à propos de Démosthène[6], les partisans de Philippe II n'avaient eu à fouler aux pieds des engagements analogues contractés envers Athènes. Le rapprochement demeure donc sans portée.

L'emploi de cet argument fallacieux révèle que la cause qu'il

1. Cf. mes *Premiers rapports de Rome et de la Confédération achaienne* (fasc. XXII de la *Bibl. des Univ. du Midi*, Bordeaux, 1938), p. 54 et suiv., p. 79 et suiv.

2. Pol., XVIII, 6, 5-7 ; *Premiers rapports*, p. 122.

3. Pol., XVIII, 13, 8-9. L'affirmation de 9 (αὐξήσεως τῶν Ἀχαιῶν ὁμολογουμένως ὁ προειρημένος ἀνηρ κἀκεῖνο τὸ διαβούλιον αἴτιος ἐδόκει γεγονέναι) ne s'explique bien, sous cette forme et dans ce contexte, que si elle est lancée avant les événements de 146 : c'est donc un passage qu'il faut retenir lorsqu'on veut étudier le problème de la date de composition de ses *Histoires* par Polybe. Sur l'unité du Péloponnèse au profit de la Confédération et le rôle de l'alliance romaine, cf. *Premiers rapports*, p. 378 et suiv.

4. Pol., XVIII, 13, 10 : διὸ καὶ πάντες αὐτὸν οὐχ ὡς προδότην, ἀλλ' ὡς εὐεργέτην καὶ σωτῆρα τῆς χώρας ἐτίμων.

5. Cf. *Premiers rapports*, p. 50 et suiv.

6. Il s'agit (Pol., XVIII, 14, 2-4) de l'Arcadie, de Messène, d'Argos, de la Thessalie et de la Béotie.

plaide intéresse fort Polybe. Et cette constatation n'est pas faite pour surprendre, puisqu'il est Achaien et puisqu'il approuve rétrospectivement la politique alors soutenue par Aristainos [1]. Toutefois, on ne doit pas penser, bien que ce semble être l'opinion de tous les critiques, d'ailleurs assez peu nombreux, qui ont eu la curiosité de se poser cette question [2], que cette digression « sur les traîtres » est née du nom d'Aristainos que Polybe aurait dû mentionner ou rappeler à cet endroit.

La place que le fragment occupe dans le *codex Peirescianus* en fournit une excellente preuve [3].

En effet, il est établi, surtout pour le recueil περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας [4], que l'auteur ou les auteurs des recueils constantiniens n'ont pas procédé à un reclassement des fragments qu'ils découpaient. Sauf exceptions très rares et d'amplitude infime, les morceaux se succèdent dans l'ordre où ils ont été copiés en suivant le fil des manuscrits qui contenaient les œuvres originales. Un extrait provient donc de la partie de l'œuvre comprise entre l'extrait qui le précède et l'extrait qui le suit.

Or, d'une part, le morceau « sur les traîtres » vient après un court fragment qui fait l'éloge de l'habileté de T. Quinctius Flamininus [5] et qui se retrouve à la fin du long morceau relatif, dans

1. Outre XVIII, 13, 8-10, cf. XXIV, 13, 8.

2. J. Reiske me paraît être le premier qui ait cherché une explication : celle qu'il a présentée en 1763 montre (cf. plus bas, p. 17, n. 1) qu'il était sur la bonne voie. Mais J. Schweighäuser le contredit très inopportunément et adopte l'opinion que je vais critiquer : dès le t. IV (1790) de son éd. de Polybe, p. 29, le fragment tout entier reçoit un titre général (*Non fuit Proditor* ARISTÆNVS, *Achaeos a societate Philippi ad amicitiam Romanorum traducens*) qui en fausse le sens et cette interprétation est plus précisément exposée au t. VII (1793), p. 327-328 et p. 330-331. Je n'aperçois ensuite que des tenants de l'opinion de J. Schweighäuser ou d'une opinion voisine : Dübner, qui donne le même titre au fragment dans l'édition Didot (Paris, 1839), p. 602 ; H. Nissen, *Krit. Unt.*, p. 326, n. ** ; B. Niese, *Gesch. der gr. und mak. Staaten*, t. II (Gotha, 1899), p. 618, n. 3 ; P. Waltz, trad. de Polybe, t. III, p. 324, n. 1.

3. Un argument identique pourrait être tiré de la place de XVIII, 15, 15-16, dans le *codex Urbinas 102*, entre XVIII, 1-12, et XVIII, 18-33. Mais ce raisonnement ne donnerait qu'un *terminus ante quem* plus tardif, puisque XVIII, 16 et 17 n'entreraient pas en ligne de compte.

4. Le *codex Peirescianus* contient des fragments pris dans les cinq premiers livres de Polybe et dans les œuvres d'autres historiens dont le texte intégral est connu : le contrôle du classement des extraits a donc été facile. Or, en deux endroits seulement, une fois pour Hérodote (VII, 33, après 34-36 et 39 : cf. Th. Büttner-Wobst, *Ber. sächs. Ges.*, 1893, p. 305) et une fois pour Polybe (V, 34, 10-11, avant 39, 6 : cf. Büttner-Wobst, *ibid.*, p. 314), l'ordre primitif a été l'objet de modifications, réellement insignifiantes et certainement dues à une légère inadvertance. Il s'ensuit (cf. Büttner-Wobst, *ibid.*, p. 352) que, sauf en des cas vraiment exceptionnels, le ms. mérite à cet égard pleine confiance. — Pour le *codex Urbinas 102*, il n'y a aussi, en ce qui concerne les cinq premiers livres de Polybe, qu'une interversion (V, 79, 3-86, 7, avant 75, 2-6) : la confiance doit donc être identique (cf. Büttner-Wobst, éd. de Polybe, t. II, p. LXII-LXVI).

5. XVIII, 12, 2-5.

le *codex Urbinas 102*, aux négociations de paix amorcées, pendant l'hiver 198/197, par Philippe V[1]. D'autre part, il précède un fragment qui mentionne des dons faits par Attale Ier à Sikyon et les honneurs qui lui furent décernés en retour[2] : grâce à Tite-Live, chez lequel on aperçoit, à une place qui est très logiquement la sienne, le reflet de ce passage de Polybe[3], on peut affirmer qu'il provient de la fin du récit de la conférence de Mycènes, où, un peu avant la fin de l'hiver 198/197, Nabis se rencontra avec Flamininus, Attale et le stratège achaien Nikostratos[4]. Polybe avait donc ouvert sa digression dans l'exposé des *res Graeciae* de l'hiver 198/197[5] et, plus précisément, entre la fin de la tentative de paix et la fin des conversations avec Nabis[6].

Entre ces limites, rien n'obligeait à parler d'Aristainos dans des circonstances telles qu'il fallût tenter de le laver du reproche de trahison.

Selon J. Schweighäuser[7], ce serait l'acte même d'Aristainos poussant les Achaiens à prendre le parti de Rome qui fournirait à Polybe l'occasion de cette digression. Mais la décision des Achaiens date de l'automne 198 et est antérieure au début des négociations de paix. Donc, si telle était l'origine du morceau, il n'occuperait pas cette place dans le recueil.

1. XVIII, 1-12. Sur ces négociations, cf. M. Holleaux, *Les conférences de Lokride et la politique de T. Quinctius Flamininus (198 avant J.-C.)*, dans *R. É. G.*, t. XXXVI, 1923, p. 115-171, et mes *Premiers rapports*, p. 114 et suiv.

2. XVIII, 16.

3. Liv., XXXII, 40, 8-9. On pourrait songer à un morceau « en l'air » chez Tite-Live, introduit arbitrairement à un endroit quelconque. Mais, après avoir indiqué (40, 5-7) ce que firent T. et L. Quinctius lorsque la conférence de Mycènes fut terminée, Tite-Live passe à Attale de Pergame, puis à Nabis (40, 10-11) : tout cela est parfaitement cohérent.

4. Cf. *Premiers rapports*, p. 139 et suiv.

5. La phrase Liv., XXXII, 25, 12, est certainement la traduction de la phrase par laquelle Polybe terminait son récit des *res Graeciae* pendant la belle saison de 198.

6. L'abandon de la Macédoine par les Achaiens, puisqu'il a été décidé à l'automne précédent, n'a pas été raconté par Polybe dans cette partie de son œuvre. Mais cela n'est pas incompatible avec les mots τὰ ἐνεστῶτα dont Polybe se sert (13, 7) pour désigner cet événement : de l'automne à l'hiver, le délai est bref et Polybe entend surtout bien marquer qu'il ne va pas chercher son exemple πόρρωθεν (*ibid.*).

7. Cf. t. VII, p. 331 : « Immo vero illud ipsum τότε, ... nobis indicare, *Aristœni illud institutum, quo Achaeos a Philippi partibus ad partes Romanorum* (quos pro *barbaris* Graeci vulgo habebant) *traxerat*, occasionem praebuisse Polybio, digressionem hanc *de Proditoribus* faciendi... » — Le τότε dont il s'agit est celui de Pol., XVIII, 13, 8. Pour Reiske (dont je n'ai pas pu consulter le *Animadversionum ad Graecos auctores volumen quartum*, Leipzig, 1763, tout entier consacré à Polybe, et pour lequel je dois me borner aux citations heureusement assez abondantes de Schweighäuser), ce τότε révélait, *non eo in loco, sed alio quodam superiore, de animo Achaeorum a Philippo alienato et ad Romanos converso esse expositum.* Au vrai, ni Reiske ni Schweighäuser n'apercevaient que cet adverbe, en cet endroit, a pour seule fonction de s'opposer au νῦν de 13, 9, et qu'il est impossible, en conséquence, de fonder sur lui aucun raisonnement de ce genre.

De même, J. Schweighäuser affirme que *nonnulli* ou *multi ex Achaeis* accusaient alors Aristainos de trahison[1] et, si cette affirmation était exacte, Polybe pourrait avoir signalé, puis réfuté ces accusations à n'importe quel moment. Mais le texte invoqué ne prouve rien de tel[2] et ce qu'on peut deviner des sentiments de la grande majorité des Achaiens, une fois consommée la rupture avec la Macédoine[3], rend l'hypothèse invraisemblable.

Enfin, H. Nissen[4] estime que Polybe a voulu répondre aux griefs présentés par Philippe V lors de la controverse engagée à Nikaia avec ses adversaires[5]. Mais, d'une part, Nissen est contraint de spécifier qu'il s'agit d'une *nachträgliche Rechtfertigung* : et pourquoi Polybe, après avoir raconté la tentative de paix et son échec, serait-il revenu en arrière, afin de reprendre et de commenter un détail de sa narration? D'autre part, Philippe s'en était pris aux Achaiens dans leur ensemble, non pas spécialement à Aristainos ; il leur avait reproché leur « manquement à la foi jurée » et leur « ingratitude », en rappelant des faits et même en lisant des textes[6]. Comment Polybe, s'il était parti de cet incident, c'est-à-dire de données exactement définies, eût-il pu à la fois s'en tenir au seul Aristainos et faire porter la discussion sur la notion de « trahison », si large et si vague qu'il proclame la difficulté d'en déterminer le vrai sens?

Ainsi, il est impossible, en raison de sa place dans l'œuvre de Polybe, de rattacher la digression « sur les traîtres » au nom et au cas d'Aristainos[7].

1. Cf. t. VII, p. 327-328 et p. 331. A l'*index historicus et geographicus*, t. VIII, 1 (1794), p. 233, on trouve encore, avec renvoi à ce texte, qu'Aristainos était *immerito pro proditore habitus a nonnullis... ;* suit un énorme lapsus (... *quod Achaeos ab* Aetolis *ad partes Romanorum traduxisset*), que l'édition Didot, *index*, p. 206, a religieusement reproduit.

2. Schweighäuser renvoie, p. 328, à 13, 8 ; mais c'est vainement que je cherche la moindre confirmation dans cette phrase ou ailleurs.

3. Il était impossible à la Confédération de revenir en arrière et son intérêt exigeait qu'elle demeurât fidèle à Rome. Pendant plusieurs années, jusqu'au moment où Philopoimen rentra de Crète (automne 193 : cf. *Premiers rapports*, p. 303), Aristainos et ses amis dirigèrent, sans rencontrer d'opposition, semble-t-il, la politique achaienne.

4. *Krit. Unt.*, p. 326, n. **.

5. Pol., XVIII, 6, 5-7.

6. *Ibid.;* en particulier, 7 : πολλὰ κατὰ τῶν 'Αχαιῶν εἰς ἀθεσίαν εἶπε καὶ ἀχαριστίαν.

7. P. Waltz, t. III, p. 324, n. 1, joint à celle-ci une autre explication, encore moins acceptable. A l'en croire, « Polybe présente surtout sa propre apologie et cherche à faire valoir les raisons d'opportunité qui l'ont amené, lui, l'élève de Philopoemen, à se rallier aux Romains ». Mais, dans l'introduction de son t. I, p. VIII, passage auquel il renvoie alors, Waltz antidate le ralliement de Polybe à une politique complaisante pour Rome. Pendant la troisième guerre de Macédoine, l'attitude de Polybe est loin d'être celle d'un Kallikratès. Le parti national achaien n'a pas pu le considérer comme un traître avant 146 ; or, on a vu, plus haut, p. 12, n. 3, que cette digression a été rédigée antérieurement. Au surplus, les accu-

Aucune de ces difficultés n'existe si nous faisons sortir le morceau d'un autre incident de l'histoire du Péloponnèse pendant l'hiver 198/197[1] : la livraison d'Argos à Nabis par Philippe.

Quelques faits doivent être brièvement rappelés[2]. — Peu après que les Achaiens eurent déclaré la guerre au roi de Macédoine, les Argiens, en grande majorité très attachés à Philippe, entraînés par des citoyens riches que la version officielle prétendit ensuite n'avoir été qu'une poignée[3], se séparèrent de la Confédération achaienne et ouvrirent les portes de leur ville aux troupes macédoniennes. Mais, après l'échec des négociations de paix, Philippe songea à donner Argos à Nabis. Ce fut en vain que les Argiens repoussèrent avec horreur le projet qui leur fut soumis de faire appel à Nabis : ils voyaient en lui le maître de Sparte, c'est-à-dire de l'ennemie héréditaire de leur patrie ; ils voyaient aussi en lui le réformateur social, prêt à porter partout la révolution. Nabis n'en prit pas moins possession d'Argos et s'empressa d'y instaurer un régime de terreur et de spoliation impitoyable aux riches bourgeois, tandis que la plèbe était séduite par l'abolition des dettes et le partage des terres.

C'est à cet endroit du récit de Tite-Live[4], qui provient assurément du récit de Polybe qui nous manque, que le fragment « sur les traîtres » trouve sa place naturelle : ceux que Polybe considère comme des traîtres, ceux pour lesquels il entreprend de légitimer ce jugement, ce sont les Argiens en général et, en particulier, les chefs bourgeois de la sécession d'Argos. En effet, s'il ne paraît pas leur avoir prêté des motifs intéressés[5], on retrouve dans leur acte ce qui est à ses yeux le second indice spécifique de la trahison : ils

sations n'ont jamais dû être très violentes, parce que Polybe était absent de Grèce lorsque le conflit final éclata entre Rome et la Confédération achaienne (Pol., XXXVIII, 19 *a* et 19).

1. J'ai déjà, *Premiers rapports*, p. 91, n. 38, indiqué sommairement l'interprétation que je vais maintenant chercher à justifier.

2. Pour plus de détails, cf. *Premiers rapports*, p. 54, 63, 96, 109-111, 132 et suiv.

3. Liv., XXXII, 25, 1 : *per quosdam principes*. En Liv., XXXIV, 32, 6, au cours d'une controverse dans laquelle il a intérêt à réduire le nombre des coupables, T. Quinctius déclare : *satis compertum habemus duorum aut summum trium in ea re, non civitatis culpam esse.*

4. On ne peut pas objecter que le texte de Tite-Live ne contient pas, ici, la moindre trace de la digression de Polybe, ni même la moindre allusion à elle. Car, à quelque endroit de l'œuvre de Polybe qu'on prétende replacer ce fragment, l'objection serait identique. Au vrai, il est tout naturel que Tite-Live se soit refusé à utiliser ce qui n'était manifestement, chez Polybe qu'il traduisait ou résumait, qu'une digression nuisible à la continuité du récit.

5. Du moins ne trouve-t-on nulle part, chez Tite-Live, trace de cette explication. Et Tite-Live n'eût eu aucune raison de négliger un détail défavorable à ceux qui étaient des ennemis de Rome.

ont introduit dans leur patrie une garnison étrangère. De plus, ce qui est dit du châtiment des traîtres par ceux-là mêmes qui ont profité de leur trahison, les atteint si directement qu'il est impossible de douter qu'ils ne soient précisément visés : livrés par Philippe aux mauvais traitements et aux confiscations de Nabis, les riches Argiens fournissaient une illustration remarquable du sort qui attend les sots que sont les traîtres [1]. Au moins sur ces deux points, le texte apparaît moulé sur leur cas et, à la place qu'il occupait, cette coïncidence n'est pas l'effet du hasard.

Quant à Aristainos, il intervient à propos ou, plutôt, en raison des Argiens, à cause d'eux et à leur suite, non pas immédiatement, isolément et pour lui-même. C'est qu'une inévitable association d'idées imposait à Polybe de le nommer et de prendre sa défense.

En effet, l'Achaien Polybe, en racontant les événements d'Argos, devait qualifier les Argiens de traîtres et se réjouir de leur châtiment. Ses préoccupations moralisantes le poussaient à saisir l'occasion, afin de manifester sa surprise qu'il y eût toujours des hommes assez peu intelligents pour commettre des actes de trahison, sans pressentir qu'ils en deviendraient ensuite les mauvais marchands [2]. Une occasion identique s'était offerte au livre IV, à

1. D'après la citation faite par Schweighäuser, t. VII, p. 331, on voit que Reiske avait aperçu quelque chose de cette explication. Il lui semblait, en effet, « disputationem hanc institutam esse *per occasionem narrationis de aliquo oppido, Philippo prodito* ». L'argumentation que lui oppose Schweighäuser, *ibid.*, consiste en une discussion sur le mot ἀτυχία. Elle n'est nullement concluante. Henri de Valois, dans son éd. du *codex Peirescianus* (1634), avait traduit ὁρμῶσι πρὸς την τοιαύτην ἀτυχίαν, de Pol., XVIII, 15, 6, par *in eam calamitatem praecipites feruntur*. Après avoir reproduit cette traduction au t. IV, p. 35, Schweighäuser, au t. VII, p. 331, entreprend de la critiquer. A son avis, elle conduirait à penser qu'il s'agit de ceux *qui proditione aliorum in calamitatem incidunt* et cette interprétation erronée serait à l'origine de l'opinion de Reiske, alors que le vrai sens d'ἀτυχία serait *flagitium, scelus*, et que le mot désignerait dans ce texte le crime commis par les traîtres. Mais le sens que Polybe assigne au mot ἀτυχία a été éclairé d'éblouissante façon, postérieurement à Schweighäuser, par un fragment du recueil περὶ γνωμῶν, lu sur un palimpseste du Vatican par A. Mai et publié par lui en 1827 : Pol., XXXVIII, 1-4, montre qu'ἀτυχία correspond à la fois à *calamitas* et à *scelus*, parce qu'il s'applique à l' « infortune » que provoque justement une mauvaise action. Voilà vers quoi ceux qui se préparent à trahir ὁρμῶσι, « s'élancent ». L'emploi d'un tel mot en un tel sens implique nécessairement que Polybe considère une mauvaise action comme le résultat d'une erreur de jugement, car personne ne devrait mal agir, c'est-à-dire se préparer un châtiment inévitable. De fait, Polybe, à partir de 15, 6, dit et explique la surprise qu'il ressent en constatant qu'il y a eu et qu'il y a toujours beaucoup de traîtres : la raison n'en est autre que l'ἀλογιστία, c'est-à-dire la sottise qui s'ajoute aux besoins physiques, que connaissent également les autres espèces animales, pour égarer l'espèce humaine. Les mêmes idées se reconnaissent, sous-jacentes, en IV, 35, 15 : une ἄνοια trouve nécessairement sa punition très rapidement.

2. Le mot ἁμαρτήματα en 13, 1, a son répondant dans le verbe ἁμαρτάνειν de 15, 16. De plus, en 15, 6, θαυμάζειν ἔστι πρὸς τὸν ἐξ ἀρχῆς λόγον renvoie assurément au θαυμάζειν de 13, 1. Ces rapprochements montrent que le morceau « sur les traîtres », tel que nous le possédons, était précédé au moins d'une phrase qui amorçait, en partant du cas des Argiens, les

propos du massacre par les Aitoliens des gens de Kynaitha qui, en 220, leur avaient livré la ville[1]. Mais il avait alors ouvert une digression sur le caractère des citoyens de Kynaitha, plus cruels et farouches que les autres Arcadiens parce qu'ils avaient renoncé à l'étude de la musique[2]. De plus, l'idée de trahison l'intéressait moins lorsqu'il racontait la guerre des Alliés que lorsqu'il racontait la deuxième guerre de Macédoine. Car il ne lui fallait pas grande perspicacité pour deviner qu'au moins certains lecteurs assimileraient au cas des Argiens sortant de la Confédération achaienne celui des Achaiens abandonnant l'alliance macédonienne : personne ne pouvait avoir oublié le fait, qui avait précédé de peu l'occupation d'Argos par Nabis, qui avait été la cause directe de la trahison des Argiens et que Philippe, à Nikaia, avait reproché aux Achaiens.

Or, cette assimilation était inacceptable pour Polybe. D'une part, elle jetait bas tout son raisonnement, puisque les Achaiens devaient à l'alliance romaine leurs progrès territoriaux et puisque Aristainos était mort en grand renom[3]. D'autre part, elle aboutissait à la condamnation d'une politique et d'un homme qui avaient épargné à sa patrie un irrémédiable désastre. Il lui fallait donc découvrir et marquer une différence entre l'acte d'Aristainos et celui des Argiens.

Il y est parvenu tant bien que mal, plutôt mal que bien, comme on l'a déjà vu et comme d'autres remarques, qu'il faut bien faire ici, achèvent de le montrer. Car l'introduction d'une garnison étrangère n'est un critérium décisif qu'en apparence[4] : les Grecs qui se sont alliés à Rome contre Philippe ont, à moins brève échéance sans doute, mais presque aussi efficacement, favorisé la

idées qui devaient être exposées plus complètement à partir de 15, 5. La phrase actuellement initiale (13, 1) ne peut se comprendre que si on se reporte au développement final.

1. IV, 17, 4-18, 8. La phrase 19, 13, déclare que les gens de Kynaitha ont été ainsi justement punis du forfait qu'ils avaient commis.

2. IV, 20-21.

3. La date de la mort d'Aristainos est inconnue. Il est simplement possible, comme l'a indiqué Schweighäuser, t. VII, p. 567, que cette mort ait donné à Polybe l'occasion et l'idée du développement où, en 181/180, il oppose les politiques préconisées et appliquées à l'égard de Rome par Philopoimen et Aristainos. — Les Achaiens avaient, à Delphes, élevé une statue à Aristainos : cf. *Fouilles de Delphes*, t. III, 3, n° 122 (= *Sylloge*^{3}, t. II, p. 318, n. *ad* n° 702).

4. Il est, d'ailleurs, indispensable de rappeler qu'Aratos, afin d'obtenir contre Kléoménès l'appui d'Antigonos Doson, avait livré à celui-ci l'Akrocorinthe : il est donc un traître si on applique le critérium proposé par Polybe. Comme il est évident (Pol., II, 47 et suiv.) que Polybe n'a jamais entrepris ni n'aurait jamais accepté d'accuser Aratos de trahison, ledit critérium, présenté à la légère, n'est autre chose qu'une trouvaille de circonstance : il fallait à tout prix distinguer Aristainos et les Argiens.

future domination de Rome sur leurs patries que s'ils avaient remis aux légions leurs citadelles. Et rien ne peut prévaloir contre le fait qu'en trahissant les Achaiens, Argos demeurait fidèle aux serments et aux lois qu'ils venaient de violer. Au vrai, l'unique différence est celle du succès : en cédant aux objurgations d'Aristainos, les Achaiens ont évité un péril immédiat et préparé la réalisation de l'unité péloponnésienne ; au contraire, leur fidélité à Philippe a valu aux bourgeois argiens de tomber sous la coupe de Nabis. Mais c'est, à coup sûr, un étrange jugement de valeur, au moins sur le plan moral où Polybe entendait se placer, que celui qui prend pour étalon, en dernière analyse, la réussite ou l'échec [1].

L'examen de ce fragment conduit donc à effleurer un grave problème : celui des jugements de l'historien. En l'espèce, il était moins aisé à l'Achaien Polybe qu'à tout autre d'atteindre à l'impartialité. Toutefois, ce serait vouloir dépasser les bornes de la subtilité que prétendre porter, sur les deux cas d'Aristainos et des Argiens, un jugement qui tienne compte à la fois des élémentaires lois de la morale et des non moins élémentaires nécessités de la politique comme de la vie des peuples. Or, en vertu de quel principe l'historien sacrifiera-t-il les unes plutôt que les autres?

André AYMARD.

Décembre 1938.

1. En III, 4, 1, Polybe semble lui-même prendre position contre un jugement fondé sur la seule constatation du succès ou de l'échec. Mais 4, 4-5, permet d'interpréter correctement sa pensée : ce qu'il récuse, c'est seulement le jugement qui s'appuie sur le succès et l'échec immédiats ; il accepte, au contraire, celui dont le critérium est le succès et l'échec durables. C'est dire que le succès récompense toujours, à la longue, celui qui le mérite, et inversement. De même, on l'a vu, Polybe estime que l'auteur d'une mauvaise action en subit tôt ou tard la conséquence fâcheuse. Il y a là une conception philosophique et morale très optimiste. En l'espèce, Polybe se hâtait trop de juger : avant 146, Aristainos avait agi sagement ; après 146 et la destruction de la Confédération achaienne, il avait engagé celle-ci sur une voie funeste.

LE BREUVAGE DU GRAND ROI

On s'est étonné, naguère, qu'un haut dignitaire hindou, en voyage à Londres, ait transporté dans ses bagages de l'eau du Gange, la seule qu'il pût boire. Cette anecdote m'a remis en mémoire un récit plus ancien.

Hérodote nous raconte (l. I, ch. 188) que, lorsque le grand Roi partait en campagne, il traînait à sa suite tout un ravitaillement ; en particulier, il « emporte avec lui de l'eau du fleuve Choaspès, qui coule auprès de Suse ; car il ne boit de l'eau que de ce fleuve et n'en boit d'aucun autre [1] ».

De cet usage, les commentateurs ont proposé diverses explications. Le plus récent, M. Legrand, suppose [2] comme « plus vraisemblable que l'eau du Choaspès était transportée pour servir en pays étranger, « infidèle », à l'accomplissement parfait de rites sacrificiels — par exemple à la préparation de l'*haoma* — sur lesquels Hérodote n'était pas renseigné [3] ». How et Wells nous donnent le choix entre deux interprétations : l'eau des autres pays était impure pour les sectateurs d'Oromasdès, et cette eau du Choaspès était utilisée pour la boisson et pour la préparation de l'*haoma* [4].

Il m'a paru que ces exégèses ne rendaient pas exactement compte de l'allusion d'Hérodote, si tant est qu'on la puisse saisir. Elles s'attachent plus ou moins, en effet — et celle de M. Legrand, en particulier — à l'offrande de l'*haoma*. L'*haoma*, on ne l'ignore pas, est une « herbe sacrée qui, pressée dans une passoire, donne une boisson servant à la communion du prêtre [5] ». Mais, dans la préparation de ce nectar, il entrait d'autres éléments, et l'eau notamment [6]. Ce breuvage rituel correspond au *soma* de l'Inde an-

1. Trad. Ph.-E. Legrand, éd. d'Hérodote, I, Paris, 1932, p. 183. Voici le texte grec : « ... καὶ δὴ καὶ ὕδωρ ἀπὸ τοῦ Χοάσπεω ποταμοῦ ἅμα ἄγεται τοῦ παρὰ Σοῦσα ῥέοντος, τοῦ μούνου πίνει βασιλεὺς καὶ ἄλλου οὐδενὸς ποταμοῦ. »

2. *L. l.*, p. 183, n. 3.

3. Par ailleurs, p. 104, M. Legrand juge surprenante et « isolée », et dénuée d'à-propos particulier, cette remarque d'Hérodote attendue plutôt au livre VII.

4. W. W. How et J. Wells, *A Commentary on Herodotus*, Oxford, s. d. [= 2e tirage, 1928], I, p. 146.

5. Cl. Huart, *La Perse antique*, Paris, 1925, p. 188.

6. Cf. Huart, *l. l.*, p. 214 ; Chantepie de la Saussaye, *Lehrbuch der Religionsgeschichte*, 4e éd., revue par Bertholet et Lehmann, II, Tübingen, 1925, p. 214 ; Benveniste, *The Persian religion according to the chief Greek texts*, Paris, 1929, p. 23.

cienne, où, d'après l'un des *Brâhmanas* du *Rgvêda*, il a remplacé les sacrifices humains[1]. S'il s'agit ici de l'offrande de l'*haoma*, elle est empruntée à la religion hindoue. Ainsi, en comparant, au début de cet article, la coutume du roi de Perse et celle du haut personnage hindou, je n'avais point cédé, dans mon incompétence, au goût parfois factice de l'actualité. Les rapports entre la religion de l'*Avesta* et les religions voisines sont bien connus et l'on sait, de même, que l'Inde avait exercé une influence sur la Perse[2].

Mais, de toute cette cérémonie, Hérodote ne fait pas le sujet de son propos. Il se borne à dire que le Roi boit de l'eau du Choaspès, à l'exclusion de toute autre. Pouvons-nous, en alléguant nos souvenirs érudits, découvrir ici une allusion à un rite religieux précis? Même en excusant Hérodote de n'être pas informé, sommes-nous fondés à relever chez lui une ignorance, voire à lui reprocher de transmettre sans la comprendre une coutume étrangère[3]?

Je ne saurais m'y résoudre. Outre qu'Hérodote n'a jamais parlé du zoroastrisme, qu'il ne nous est d'aucun secours pour notre connaissance des Perses achéménides[4], je ne crois pas — et M. Clemen ne l'admettait guère non plus[5] — qu'il se soit ici, à son insu, fait l'écho d'un usage particulier, même de l'ancienne religion iranienne, qu'il connaît beaucoup mieux. La solution, plus simple, me paraît fournie par deux textes qui — le second tout au moins — auront échappé aux commentateurs.

C'est d'abord un passage de Dinon, qui vivait après 346, et que cite Athénée (XIV, p. 652 B = *F. H. G.*, II, p. 91, nº 12). Il nous apprend que Xerxès décida que le Roi ne devrait prendre ni aliment ni boisson étrangère, et la règle se maintint auprès de ses successeurs[6].

Le second texte est attribué à un certain Agathoclès qui vécut soit au ve siècle, soit au début du ive siècle. Dans son livre III sur

1. Sur l'aspect double du *soma* et sur ses vertus, Sylvain Lévy, *La doctrine du sacrifice dans les Brâhmañas*, Paris, 1898, p. 168 et suiv. ; cf. aussi V. Henry, *Le parsisme*, Paris, 1905, p. 17-20 ; P. Masson-Oursel, H. de Willman-Grabowska, Ph. Stern, *L'Inde antique*. Paris, 1933, p. 147 et p. 280 ; Chantepie de la Saussaye, *l. l.*, p. 237 et p. 48.

2. Chantepie de la Saussaye, *l. l.*, p. 213.

3. C. Clemen a noté — et justifié — certaines erreurs commises par Hérodote lorsqu'il parle des Perses, *Herodot als Zeuge für den Mazdaismus*, *Archiv f. Religionswiss.*, XVI, 1913, p. 106 et suiv.

4. H. Masse, compte-rendu de l'ouvrage de Benveniste, cité ci-dessus, p. 20, n. 1, dans la *R. H. Rel.*, CII, 1931, p. 140 ; cf. aussi les remarques de Ernst Herzfeld, *R. H. Rel.*, CXIII, 1936, p. 23-25, *Die Religion der Achaemeniden.*

5. *Archiv f. Religionswiss.*, *l. l.* p. 120.

6. « Ξενικῷ δὲ οὐδενὶ οὔτε βρώματι οὔτε ποτῷ ᾤετο δεῖν ὁ Ξέρξης τοὺς βασιλεῖς χρῆσθαι· ὅθεν καὶ νόμος τις ὕστερον ἐγένετο. »

Cyzique, dont un extrait nous est connu par Athénée encore (XII, p. 515 A = *F. H. G.*, IV, p. 289, n° 5), il nous dit qu' « il y a chez les Perses une eau dite d'or. Elle s'épanche en soixante-dix endroits et personne n'en peut boire que le Roi seul et l'aîné de ses fils ; si quelque autre en boit, il est puni de mort[1] ». D'où Agathoclès tenait-il son renseignement, nous l'ignorons. En revanche, sa véracité n'est pas mise en doute par l'un des meilleurs critiques, M. Clemen, qui estime même qu'Agathoclès a eu une connaissance directe d'un usage perse[2].

La tradition que relatent ces trois textes est la même et elle remonte sans doute à la même époque[3]. Elle ne comporte, à mon sens, qu'une explication, moins savante que celles qui ont été proposées. Le grand Roi réunit en sa personne son titre royal et ses devoirs sacerdotaux. Il est monarque absolu, mais il est aussi grand prêtre[4]. Doué de pouvoirs surnaturels, de par sa condition divine et religieuse, il doit prendre les plus grandes précautions. Il est donc astreint à certains usages qui règlent sa vie, et il doit respecter certains *tabous* alimentaires. *Tabou* signifie ordinairement interdiction non motivée[5] : c'est ce qu'indique clairement Dinon, en précisant que toute eau est interdite au Roi, qui n'est pas certaine eau perse. De quelle eau s'agit-il? Agathoclès ne nous l'apprend que d'une manière quelque peu enveloppée, tandis qu'Hérodote la désigne en termes plus clairs : l'eau du fleuve qui coule auprès de Suse[6].

Que cette eau ait joué dans la vie du grand Roi le rôle d'une

1. « Ἀγαθοκλῆς δ' ἐν τρίτῳ Περὶ Κυζίκου ἐν Πέρσαις φησὶν εἶναι καὶ χρυσοῦν καλούμενον ὕδωρ. Εἶναι δὲ τοῦτο λιβάδας ἑβδομήκοντα, καὶ μηδένα πίνειν ἀπ' αὐτοῦ ἢ μόνον βασιλέα καὶ τὸν πρεσβύτατον αὐτοῦ τῶν παίδων· τῶν δ' ἄλλων ἐάν τις πίῃ, θάνατος ἡ ζημία. »

2. Clemen, *Die griechische u. lateinische Nachrichten über die persische Religion, Religionsgesch. u. Vorarbeiten*, XVII, Berlin, Töpelmann, 1920, p. 89-90. Clemen cite le texte d'Agathoclès dans ses *Fontes historiae religionis persicae*, Bonn, 1920 (fasc. 1 des *Fontes historiae religionum*), p. 66-67 ; mais il ne cite nulle part le passage d'Hérodote qui, dit-il, ignore le perse : « gewiss hat er nicht selbst persisch gesprochen », *Archiv. f. Religionswiss.*, *l. l.*, p. 106 ; et Id., *Die gr. u. lat. Nachr.*, p. 97.

3. Les croyances que relate Hérodote datent d'environ 445 av. J.-C., d'après Benveniste, *l. l.*, p. 23, ou sont peut-être même antérieures.

4. C'est ce que Cicéron traduisait, *De divinatione*, I, 41, 90 : « *Nec quisquam rex Persarum potest esse, qui non ante Magorum disciplinam scientiamque perceperit* », texte cité par Clemen, *F. H. P.*, p. 30, qui renvoie aussi, *ibid.*, p. 30, à Nicolas de Damas, *Exc. de virt. et vit.*, 28 (67).

5. Cf. S. Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*, I, Paris, 1905, p. 1 = *L'Anthropologie*, 1900, p. 401.

6. Ai-je besoin de rappeler qu'il existe deux fleuves de ce nom, l'un est voisin de Suse, l'autre est un fleuve indien? Cf. G. Radet, *Alexandre le Grand*, Paris, 1931, p. 436, s. v. *Choaspe*.

ζωοδόχος πηγή, nous n'en sommes pas surpris si nous songeons que l'eau est, dans la religion de l'*Avesta*, l'un des principes de toute chose, avec le feu. N'oublions pas non plus que les rois de Perse savaient la divination par les eaux [1]. D'un point de vue plus général, le rôle de l'eau dans les religions antiques et modernes est bien connu. Elle sert essentiellement à la purification, non seulement par l'aspersion, mais — ce qui nous importe davantage — par l'absorption. Il n'est que de rappeler les exemples qu'avait colligés Saintyves dans son *Corpus du folklore des eaux* [2]. Ainsi l'eau du Nil est divine [3], et elle passe pour donner la vie et la force : de là le rôle qu'elle joue dans le mystère d'Osiris ou encore dans les cérémonies isiaques [4]. A notre époque, songeons seulement que l'eau du Jourdain est encore rapportée en Europe pour servir au baptême, ou qu'à Bénarès on boit l'eau du puits de Manikarnika [5]. Et on s'explique avec quel soin — trait commun à toutes les religions primitives — on veille sur leur pureté : tout de même que les Perses interdisent qu'on urine ou qu'on crache dans un cours d'eau [6], « en Haute-Bretagne..., celui qui crache dans un ruisseau fait de l'eau bénite pour le diable [7] ».

Revenons au grand Roi. Il fuit l'impureté qui se communique de préférence par l'eau, et, lorsqu'il s'éloigne de Suse, l'eau devient pour lui sacrée, ainsi que le poisson l'était, peut-être, pour les guerriers d'Homère (*Iliade*, XVI, 407) [8]. L'observance du tabou l'aurait fait mourir de soif s'il n'avait disposé, pour se désaltérer, de l'eau qui, seule, lui était permise.

S'il en est bien ainsi, l'assertion d'Hérodote cesse d'être chargée d'allusions, et nous ne lui prêterons pas plus qu'il n'est dit. Hérodote s'est contenté de noter une interdiction alimentaire qu'il avait entendu mentionner, et il n'a rien voulu de plus. La Grèce était alors — et elle est encore, j'en appelle au témoignage de ceux

1. Strabon, XVI, 2, 2, 39, p. 702.
2. Paris, 1934, p. 50, etc., Introduction. On sait que l'ouvrage a été interrompu par la mort prématurée de l'auteur. Cf. aussi les exemples recueillis par P. Sébillot, *Le folklore de France ;* t. II : *La mer et les eaux douces*, Paris, 1905, p. 230 et suiv.
3. A. Moret, *Le Nil*, Paris, 1926, p. 168.
4. A. Moret, *Mystères égyptiens*, Paris, p. 30 ; Id., *Rois et dieux d'Égypte*, Paris, 1911, p. 180 et n. 2.
5. Masani, *R. H. Rel.*, 104, 1931, p. 248, *Le folklore des puits dans l'Inde.*
6. Hérodote, I, 138 ; cf. M.-J. Lagrange, *Rev. Bibl.*, 1904, p. 50, *La religion des Perses.*
7. P. Sébillot, *l. l.*, p. 373.
8. J'adopte ici l'interprétation de S. Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*, II, Paris, 1906, p. 33 ; mais je n'ignore pas les réserves de P. Mazon, *Iliade*, t. III, p. 115 de la trad. fr., note 1.

qui l'ont quelque peu parcourue —, la Grèce donc était riche en eaux de sources limpides et dont le goût est aussi savoureux que varié. Mais le Roi en était réduit à dédaigner ces eaux fraîches pour ne boire que de l'eau bouillie, venue de son pays. Qu'un Grec d'alors ait jugé le détail assez piquant pour le consigner dans son Histoire, quoi de plus naturel ! En songeant au « régime » royal, les mots du poète latin nous reviennent à l'esprit :

priuatusque magis uiuam te rege beatus[1].

Yves BÉQUIGNON.

1. Horace, *Satires*, I, 3, 142.

LA LETTRE D'ALEXANDRE LE GRAND

AUX BANNIS GRECS

Aux fêtes d'Olympie de 324, le héraut lut une proclamation d'Alexandre conçue en ces termes [1] : « Le roi Alexandre aux bannis des cités grecques. Ce n'est pas nous qui vous avons bannis ; mais c'est nous qui vous ferons revenir dans vos patries, vous tous, sauf les impurs. Nous écrivons à ce sujet à Antipatros en lui enjoignant d'y contraindre les cités qui refuseraient de vous recevoir. » La multitude rassemblée à Olympie applaudit avec enthousiasme la lecture de ce texte, « répondant par des louanges au bienfait ».

Ce récit de Diodore est cité par tous les historiens modernes d'Alexandre ; mais le document qu'ils reproduisent n'est jamais soumis à un examen critique. Pourtant, la pièce mérite quelque attention, car elle est unique. En effet, des soixante-dix lettres environ attribuées à Alexandre par des auteurs anciens [2], nous ne possédons que des citations [3], et l'épigraphie ne nous a encore livré que des fragments [4] ou des adaptations des lettres du roi [5]. Le manifeste d'Olympie est actuellement le seul message d'Alexandre qui soit venu jusqu'à nous intégralement [6].

1. Diodore, XVIII, 8, 4 : βασιλεὺς Ἀλέξανδρος τοῖς ἐκ τῶν Ἑλληνίδων πόλεων φυγάσι. Τοῦ μὲν φεύγειν ὑμᾶς οὐχ ἡμεῖς αἴτιοι γεγόναμεν, τοῦ δὲ κατελθεῖν εἰς τὰς ἰδίας πατρίδας ἡμεῖς ἐσόμεθα πλὴν τῶν ἐναγῶν. Γεγράφαμεν δὲ Ἀντιπάτρῳ περὶ τούτων, ὅπως τὰς μὴ βουλομένας τῶν πόλεων κατάγειν ἀναγκάσῃ. Cf. encore Diod., XVII, 109 ; Curt., X, 2, 4 ; Dinarch., I, 82 ; Hypéride, *c. Demosth.*, 18 ; Justin., XIII, 5, 2.

2. Voir E. Pridik, *De Alexandri Magni epistularum commercio*, diss., Dorpat, 1893, et A. Zumetikos, *De Alexandri Olympiadisque epistularum fontibus ac reliquiis*, diss., Berlin, 1894.

3. La lettre d'Alexandre à Aristote, dans Plut., *Alex.*, 7, et Aulu-Gelle, *Noct. attic.*, XX, 5, est un faux évident mis en circulation par Andronicos de Rhodes à l'époque de Sylla (Gelle, *l. c.*).

4. *O. G. I. S.*, 1 (Priène), et deux textes de Chios : *Sylloge*³, 283 (Ch. Michel, *Recueil*, 33), et G. Zolotas, Ἀθηνᾶ, 1908, p. 162. Les fragments de Philippes (Ch. Picard, *Rev. arch.*, 1938 p. 334) ne sont pas encore publiés. Les deux premières lettres sont reproduites sur pierre dans une adaptation plus ou moins libre, mais cf. la note suivante.

5. Il est bien possible que *O. G. I. S.*, 1, et *Sylloge*³, 283, ne soient pas des lettres, mais des morceaux des *diagrammata*, comme le veut C. B. Welles (*Americ. Journ. of archaeol.*, 1938, p. 258), ou, peut-être, deux *diagraphai* du roi.

6. L'authenticité de cette pièce n'est contestée que rarement (F. Susemihl, *Gesch. der griech. Literatur*, II, 1892, p. 594) et sans la moindre raison.

*
* *

Examinons d'abord la forme de la pièce. Diodore[1] l'appelle ἐπιστολή ; mais le texte qu'il donne ne contient pas les marques d'une lettre grecque : les salutations du début et de la fin, la date. Diodore, comme la plupart des auteurs anciens, omet les signes caractéristiques de l'original en reproduisant la teneur d'une lettre. Cependant, l'emploi du parfait au lieu du présent, dans la proposition γεγράφαμεν δὲ Ἀντιπάτρῳ, montre que l'original de la pièce était conçu à la façon d'une lettre. Car cette singularité grammaticale est conforme aux règles du style épistolaire grec[2].

L'intitulé d'une lettre grecque comprenait le nom de l'auteur, celui du destinataire et la formule de salutation. Celle-ci manque dans le texte de Diodore ; mais elle manquait déjà, peut-être, dans l'original. Car Charès, chambellan d'Alexandre, nous assure que le roi omettait cette formule de politesse dans ses lettres, sauf certaines exceptions depuis sa victoire sur Darius[3]. Dans son message, Alexandre s'intitule « Roi » et sa lettre est rédigée au pluriel. Dans l'état actuel de nos connaissances, nous sommes incapables d'apprécier si ce formulaire est authentique.

Le manifeste d'Olympie fut destiné « aux bannis des cités grecques ». Les messages adressés à des multitudes ne sont pas rares dans la diplomatique grecque. Alexandre écrivait aux soldats, par exemple, pour leur dire qu'il était malade ou pour accuser Parménion[4]. En 318, Antigonos envoya une proclamation « aux Argyraspides et aux autres Macédoniens qui sont avec Eumène », et cette κοινὴ ἐπιστολή fut lue devant la foule par le messager d'Antigonos[5]. Comme tous les Hellènes, même les exilés (sauf les homicides et les sacrilèges), étaient admis aux jeux panhelléniques, la fête d'Olympie donnait la meilleure occasion de faire connaître le manifeste royal à ses destinataires.

*
* *

Le corps de la lettre est formé de deux propositions liées par la particule δέ. L'une proclame la volonté royale ; l'autre avertit

1. Diod., XVIII, 8, 3.
2. Cf., par exemple, E. Mayser, *Grammatik der Papyri*, II, 1, 183.
3. Charès, fr. 10, Jacoby (Plut., *Phoc.*, 17).
4. Arr., VI, 12, 3 ; Curt., VII, 2, 9.
5. Diod., XVIII, 62, 4 ; 63, 1.

les bannis que les ordres nécessaires pour exécuter la décision d'Alexandre sont envoyés à Antipatros. Quelle est la relation entre ces deux phrases? Ici, l'expérience des actes hellénistiques nous apporte de la lumière.

Quand la chancellerie hellénistique avait à expédier le même ordre à plusieurs destinataires, elle pouvait le notifier, selon le cas, par des procédés différents. Pour la circulaire, on préférait l'adresse collective [1]. Ainsi, un ordre général de Ptolémée II porte l'intitulé « Le roi Ptolémée aux stratèges et aux hipparques, etc., salut. » Mais les bureaux pouvaient envoyer aussi de la même lettre plusieurs exemplaires identiques, pourvus d'adresses différentes [2]. Les registres de correspondance, trouvés en Égypte, contiennent souvent, après le texte d'une pièce, la note : « la même teneur aussi à N. N. [3] ». Enfin, on pouvait remettre la copie intégrale d'une pièce à un tiers. Cette copie était précédée d'une lettre d'introduction adressée à cette personne [4].

Ces procédés nous sont attestés par des papyrus depuis 260 environ. Mais déjà la chancellerie d'Alexandre en avait l'emploi. C'est certainement par une « circulaire » qu'on fit connaître les ordres du roi, expédiés « à tous les satrapes et à tous les stratèges », de licencier les mercenaires à leur service ou d'envoyer des copies des lettres royales au secrétariat de la cour [5].

Mais, quand Alexandre adresse une lettre « aux villes d'Ionie et d'abord à Chios [6] », il est probable que ce message avait la même teneur dans tous les exemplaires et que l'adresse seule était différente [7]. Enfin, les ordres prescrivant une action commune comme

1. Cf., sur l'*entolé*, U. Wilcken, *Urkunden der ptolem. Zeit*, I, p. 456. Voir, par exemple, *P. Rev. Law*, c. 37 ; *P. Tebt.*, I, 6, 26 ; 27 ; *Urk. Ptol. Zeit*, I, 106, etc.

2. Voir, par exemple, *Pap. Soc. Ital.*, IV, 324 et 325. Cf. U. Wilcken, *o. c.*, I, p. 457 ; P. Collomp, *Atti del IV Congresso di Papirologia*, 1936, p. 199.

3. Voir, par exemple, *P. Lille*, 54 ; *P. Tebt.*, III, 701.

4. Cf. *Rev. hist. relig.*, CXV, 1937, p. 194.

5. Diod., XVII, 106, 3 ; Plut., *Eumen.*, 2. Cf. Athen., XI, 784 a : Ἀλεξάνδρου δὲ τοῦ βασιλέως ἐν ταῖς ἐπιστολαῖς ταῖς πρὸς τοὺς ἐν τῇ Ἀσίᾳ σατράπας φέρεταί τις ἐπιστολὴ ἐν ᾗ ταῦτα γέγραπται (suit une liste d'objets précieux).

6. Athen., XII, 539 f : ἔγραψεν δὲ καί ποτε Ἀλέξανδρος καὶ ταῖς ἐν Ἰωνίᾳ πόλεσιν· καὶ πρώτοις Χίοις, ὅπως αὐτῷ πορφύραν ἀποστείλωσιν. Tous les exemplaires de cette lettre furent envoyés à la ville de Chios, qui était chargée de les transmettre aux destinataires. Cf., sur ce procédé d'expédition, mes remarques dans *Gnomon*, 1930, p. 359.

7. Les lettres adressées à Antigenès et Teutamos, chefs des argyraspides (Plut., *Eumen.*, 13 ; Diod., XVIII, 3 et suiv.), portaient, probablement, les noms des deux destinataires dans l'intitulé de l'exemplaire qui leur fut adressé conjointement. Cf., par exemple, *P. Lille*, 4 (U. Wilcken, *Chresth.*, 336) ; *P. Tebt.*, 30 (Wilcken, *l. c.*, 233), etc. A la même classe appartenaient, probablement, les lettres d'Alexandre à plusieurs officiers, citées Arr., III, 26, 3 ; Plut., *Alex.*, 55. Le bulletin de victoire envoyé par Ptolémée en 306 aux rois amis après la défaite d'Antigonos était sûrement rédigé de la même manière (Diod., XX, 76, 7).

ceux que Cassandre envoya en 314 à Démétrios, son agent à Athènes, et à Dionysios, son commandant à Mounichion[1], ou bien les messages des « rois » adressées en 318 à Eumène, d'une part, et aux chefs des troupes cantonnées en Cilicie, d'autre part[2], furent expédiés, semble-t-il, selon le troisième des procédés décrits ci-dessus.

* * *

Cependant, Alexandre ne transmet pas aux exilés l'ordre donné à Antipatros : il leur notifie seulement que la décision qui les concerne est expédiée à Antipatros. Plusieurs actes hellénistiques expliquent le sens de cet avis.

Il est évident que l'auteur d'une lettre pouvait désirer renseigner sur son contenu un tiers sans lui communiquer la pièce elle-même. Nicon charge Artémidoros de payer une somme à Zénon. Il n'envoie pas à celui-ci un exemplaire ou une copie de sa lettre au débiteur, mais lui écrit, le 30 mai 257 av. J.-C., dans les termes suivants[3] : « Nicon à Zénon, salut. Nous écrivons (γεγράφαμεν) à Artémidoros... pour qu'il te rende... le prix des abaques. » En 261, un agent du gouvernement égyptien veut confirmer à son préposé la transmission d'un commandement qui lui est parvenu. Il lui écrit en ces termes : « Polémon à Harmouthis, salut. Quant aux documents, nous écrivons (γεγράφαμεν) à Criton et à Calliclès pour que l'on exécute tes ordres. » Les « lettres d'avis » de la même structure ne sont pas rares dans la correspondance des souverains hellénistiques[4]. Il suffit de citer ici celle de Philippe V de Macédoine aux habitants d'Abae (en Phocide)[5]. « Le roi Philippe au *koinon* des Abaïens, salut. Vos ambassadeurs (six noms) m'ont remis votre décret et m'ont exprimé oralement votre requête de vous confirmer l'exemption d'impôts dont jouissait antérieurement la terre sacrée. Par respect pour le dieu et aussi pour vous être agréable, j'écris à Héraclide pour qu'on ne vous moleste plus. Portez-vous bien. L'an 16, mois de Hyperbérétaios. » Donc, en

1. Diod., XIX, 68, 3.
2. Diod., XVIII, 58, 1.
3. *P. Zenon Michig.*, 14 ; *P. Hibeh*, 40 ; voir encore *P. Tebt.*, I, 21. Cf. *P. Tebt.*, III, 730 ; deux rapports identiques sont envoyés (en 178 ou en 167) au « secrétaire royal » et au « topogrammateus ». Mais, dans la pièce adressée à ce dernier, est ajouté : γέγρα(φα) δὲ καὶ 'Ο[σοροήρει τ]ῶι βα(σιλικῶι) γρ(αμματεῖ) περὶ τῶν αὐτῶν.
4. Cf. C. B. Welles, *Royal correspondence*, nos 21, 27, 31, 34, 38, 41.
5. *Sylloge*[3], 552 (Michel, 42).

septembre 206[1], Philippe V ordonna à son gouverneur Héraclide de respecter les privilèges du célèbre sanctuaire d'Apollon à Abae et il en avisa les Abaiens ; mais il ne leur communiqua pas la teneur des instructions données à Héraclide. Alexandre procéda de la même manière dans l'affaire des exilés grecs. Son envoyé Nicanor apporta l'ordre au sujet des bannis (et d'autres commandements sur les affaires grecques)[2] à Antipatros[3] ; il fit lire ensuite à Olympie la « lettre d'avis » que Diodore nous a conservée.

*
* *

L'enquête diplomatique nous a donné jusqu'ici la signification du manifeste d'Olympie. Ce résultat nous amène à poser une autre question : Alexandre a-t-il notifié sa décision aussi aux cités grecques? La réponse est négative. Nos sources ne connaissent pas un tel avis, et son existence est exclue par la teneur de la lettre aux bannis[4]. Cela semble singulier de prime abord, mais s'explique par la forme qui fut donnée au commandement du roi.

Nous savons, par Diodore[5], que la restitution de Samos aux Samiens fut prescrite dans un article de l'arrêté relatif aux bannis. Une inscription de Samos nous apprend, d'autre part, que c'est « dans son camp », à Suse, probablement, qu'Alexandre a proclamé qu'il « rendrait Samos aux Samiens[6] ». Cette décision (et, partant, l'édit sur les bannis) fut donc rendue publique pendant l'hiver de 324, bien avant l'arrivée de Nicanor en Grèce[7]. Nous savons, en effet, qu'un grand nombre de bannis (20.000, selon Diodore) assistèrent à la lecture de l'avis à Olympie. L'acte royal concernant les exilés n'était donc pas, à proprement parler, un message adressé à Antipatros ou à un autre correspondant, mais une

1. L'avènement de Philippe V se place entre l'automne 222 et l'automne 221. L'Hyperbérétaios de sa seizième année régnale tombera plutôt en septembre 206 qu'en 207. Les dates données par Ch. Michel (205) et dans la *Sylloge* (208) sont erronées.

2. Hypér., *c. Demosth.*, c. 18. Cf. A. Aymard, *Rev. Ét. anc.*, 1937, p. 7.

3. On a prétendu qu'Alexandre avait communiqué son ordre au Synédrion de Corinthe (U. Wilcken, *Sitzungsber. Preuss. Akad.*, 1922, p. 116 ; *Alexandre le Grand*, p. 217 ; H. Berve, *Das Alexanderreich*, I, p. 48) ou que son ordonnance a été adressée aux bannis (A. Heuss, *Hermes*, 1938, p. 135), ou que le roi l'a fait parvenir en Grèce par-dessus la tête d'Antipatros (H. Bengtson, *Die Strategie in der hellenistischen Zeit*, I, 1937, p. 47). Mais, déjà en 1914, A. Plassart a indiqué le procédé suivi par Alexandre (*B. C. H.*, 1914, p. 118).

4. L'expression de Dinarque (*c. Demosth.*, 82) : « quand Alexandre a dit qu'il faut faire rentrer les bannis », indique nettement qu'aucune lettre du roi ne fut adressée à Athènes à ce sujet. Cf. les pourparlers de Démosthène avec Nicanor à Olympie (Din., *l. c.*, et 103).

5. Diod., XVIII, 8, 7.

6. *Sylloge*[3], 312 (Michel, 366).

7. Cf. U. Wilcken, *Sitzungsber. Preuss. Akad.*, 1922, p. 115.

proclamation d'Alexandre. Une loi de Tégée, qui règle les conditions du retour des bannis, confirme cette interprétation. Elle ne cite jamais une lettre d'Alexandre ou d'Antipatros ou un *dogma* du Synédrion de Corinthe ; mais elle se réfère plusieurs fois à un « *diagramma* royal » sur la matière [1]. Or, un *diagramma*, c'est précisément un règlement général, contenant plusieurs dispositions ; il vise tous ceux qui se trouvent dans un cas donné et il entre en vigueur dès qu'il a été promulgué dans la résidence de son auteur [2].

Acte d'ordre administratif, le *diagramma* échappe pour cette raison à l'attention d'un historien antique. Sauf un texte, rendu célèbre grâce à un concours de circonstances exceptionnelles [3], les auteurs anciens ne citent jamais, que je sache, un *diagramma* royal. La correspondance d'Alexandre fut largement utilisée par les historiens du conquérant ; on a édité même des recueils de ses lettres [4] ; mais ses *diagrammata* restèrent consignés dans le *gazophylakion* [5]. Ils contenaient trop peu de traits significatifs ou piquants pour être recherchés par les historiens. Ainsi, les lettres d'Alexandre à Antipatros sont citées plusieurs fois dans notre tradition [6] ; mais le texte du *diagramma* sur le retour des bannis, envoyé pourtant à Antipatros, resta inconnu à l'auteur que suit Diodore. C'est « la lettre aux bannis », publiée à Olympie, et copiée, sûrement, en plusieurs exemplaires, qu'il cite à l'occasion de l'édit d'Alexandre.

* * *

Alexandre publia à Suse le *diagramma* ordonnant la restitution des bannis et il en fit parvenir un exemplaire à Antipatros avec le mandat de faire exécuter les prescriptions de cet édit. De la même manière, en 187, Philippe V envoya un *diagramma* à Andronikos, son gouverneur à Thessalonique [7]. Car Antipatros était lieutenant d'Alexandre en Europe et son commissaire auprès de la Ligue de Corinthe [8].

1. *Sylloge*³, 306 (A. Plassart, *B. C. H.*, 1914, p. 104). Voir ci-dessous, p. 31.
2. Cf. *Rev. de Phil.*, 1938, p. 299 et suiv.
3. Diod., XVIII, 55, 4.
4. Ci-dessus, p. 25, n. 2.
5. Cf. Strabon, II, p. 69. Le « Trésor » sert comme archives aussi aux rois perses : Esdras, V, 17.
6. Plut., *Alex.*, 20 (*de Alex. fort.*, 341 c), 39, 46, 55, 57, 71 (cf. Arr., VII, 8, 1). Cf. Diog. Laërt., VI, 2, 6.
7. *Rev. de Phil.*, 1938, p. 301.
8. H. Bengtson, *o. c.*, p. 15.

Les cités de cette Ligue étaient des États indépendants, liés seulement à Alexandre par un traité d'alliance. Alexandre communiquait avec elles au moyen de « notes » diplomatiques libellées à la façon d'une lettre. Par lettres de ce genre, il a pu demander aux Athéniens de fournir des trières [1], conformément aux conditions de l'alliance, ou les prier de remettre la peine infligée à un de ses amis [2]. Mais il ne pouvait pas envoyer aux cités grecques un règlement qui ne s'adressait pas à elles et qui, rédigé à la troisième personne et à l'impératif, faisait connaître, comme l'*edictum* romain, les règles que son auteur comptait suivre dans son administration. Cependant, cette forme indirecte du commandement permettait d'employer le *diagramma* sans blesser l'amour propre des cités et sans violer leur indépendance. Nous connaissons encore quelques dispositions du règlement de 324. Le rappel des bannis était général, sauf pour les meurtriers, les sacrilèges et les autres personnes souillées d'impiété [3]. Cette clause restrictive excluait du bénéfice de l'amnistie les criminels de droit commun [4]. Au contraire, les réfugiés politiques furent graciés, sauf les habitants de certaines villes, comme Thèbes, désignées nommément dans l'ordonnance [5]. Le banni rentrant d'exil recouvrait ses possessions [6]. On devait lui restituer la moitié des biens-fonds et une des maisons, au moins, qui lui avaient appartenu [7]. Il était réintégré dans ses droits politiques [8]. Des dispositions particulières prescrivirent la restitution de Samos et d'Oiniadai, ville d'Acarnanie, que les Étoliens avaient occupée illégalement [9].

Ces détails du règlement nous sont connus surtout par l'inscription de Tégée. Mais, justement, ce texte montre que le *diagramma* royal n'avait aucunement force de loi dans la cité. Seulement, la loi de Tégée relative aux exilés s'inspire du *diagramma* d'Alexandre comme d'une source du droit et le cite pour cette raison. Formellement, Tégée rappelle ses bannis de son propre mouvement. Dans

1. Plut., *Phoc.*, 21.
2. Demosth., *Ep.*, III, 24 (cf. Plut., *Alex.*, 29). Les lettres aux cités grecques sont mentionnées encore dans Athen., 539 f (Plut., *Mor.*, 11 a) ; Plut., *Moral.*, 219, et *Alex.*, 28 ; Hypér., *pro Euxenipp.*, c. 31 ; Arr., I, 10, 4 ; Strabon, XIII, 593 ; Phot., *Bibl.*, p. 120 b.
3. Voir, ci-dessus, p. 25, n. 1, et Diod., XVII, 109, 1.
4. Cf. P. Usteri, *Aechtung und Verbannung im griechischen Recht*, 1903, p. 65. Par exemple, les faux monnayeurs étaient considérés comme « sacrilèges ». Voir *Inscr. jurid. grecques*, II, p. 374.
5. Plut., *Apoth. Lacon.*, 221 a (cf. Diod., XVIII, 56, 5).
6. Loi de Tégée, l. 57 ; Curt., X, 2, 5.
7. Loi de Tégée, l. 10 et 15.
8. Loi de Tégée, l. 59 et suiv.
9. Diod., XVIII, 8, 6. Cf. R. Flacelière, *Les Aitoliens à Delphes* (1937), p. 42.

le serment civique prêté à cette occasion, les citoyens de Tégée jurent d'être bien disposés à l'égard des personnes rentrées d'exil « que la cité a décidé d'admettre à leur retour[1] ». Théoriquement, la cité pouvait refuser l'application du *diagramma*. Les Athéniens interdirent expressément aux bannis de rentrer[2].

* * *

Ces considérations permettront peut-être d'apprécier mieux l'acte d'Alexandre. On y voit aujourd'hui une mesure illégale, rendue en opposition aux statuts de la Ligue de Corinthe et ouvrant une ère de despotisme[3]. Je ne suis pas sûr que cette opinion soit pleinement justifiée. Notons d'abord que le *diagramma* ne concerne que les exilés des cités faisant partie de la Confédération hellénique. Les réfugiés d'Héracleia du Pont, par exemple, qui sollicitaient, eux aussi, l'appui d'Alexandre pour leur réintégration, ne furent pas touchés par la mesure[4]. Les malheureux habitants de la Chalcidique et d'Olynthe, dispersés par Philippe II, ne furent pas réunis par ce mandement d'Alexandre[5]. Observons, ensuite, que l'édit ne redresse pas les sentences rendues par le Synédrion fédéral, comme celle qui concerne la punition des Thébains. Remarquons, enfin, qu'Alexandre, qui demande dans le même temps, par messages[6] aux cités grecques de reconnaître sa divinité, choisit la forme impersonnelle du *diagramma* pour exprimer sa volonté de réintégrer les bannis. Il tient donc à respecter certaines règles constitutionnelles. Quand Polyperchon cherche à se concilier les cités grecques, il leur promet de se conduire conformément aux *diagrammata* de Philippe et d'Alexandre[7]. Il regarde donc comme légal et compatible avec l'autonomie des villes que le roi, chef de la Ligue hellénique, prenne des mesures générales les concernant sous la forme d'un *diagramma*.

1. Loi de Tégée, l. 57.
2. Curt., X, 2, 4. Cf. Diod., XVII, 113, 4.
3. Cf., par exemple, J.-G. Droysen, *Histoire de l'hellénisme* (tr. fr.), I, p. 669 ; G. Grote, *Histoire de la Grèce* (tr. fr.), XIX, p. 43 ; J. Kaerst, *Geschichte des Hellenismus*, I³, 1927, p. 504 ; K. J. Beloch, *Griechische Geschichte*, IV, 1, 1925, p. 57 ; U. Wilcken, *Alexandre le Grand* (tr. fr.), p. 218 ; H. Berve, *Griechische Geschichte*, II, 1933, p. 201 ; P. Treves, *Demostene e la libertà greca*, 1933, p. 151 ; G. Glotz, R. Cohen, *Histoire grecque*, IV, 1, p. 218.
4. Memnon, 4, dans *F. H. G.*, III, p. 529. Cf. R. Laqueur, *R. E.*, s. v. *Nymphis*, c. 1617.
5. A Olympie, après la lecture de la proclamation d'Alexandre, Lamachos de Myrina lut un factum contre les Olynthiens et les Thébains : Plut., *Demosth.*, 9.
6. Ael., *Var. Hist.*, II, 19 (cf. Plut., *Moral.*, 219 e). Cf. A. D. Nock, *J. H. S.*, 1928, 21.
7. Diod., XVIII, 56, 3. Cf. L. Robert, *Rev. de Phil.*, 1926, 66.

Il semble, en effet, qu'Alexandre, prescrivant à Antipatros de faire rentrer les exilés, ait pu invoquer une clause du pacte fédéral, conçue en ces termes : « les synèdres et les préposés à la sûreté commune doivent veiller à ce que les condamnations à mort et au bannissement ne soient pas prononcées, en violation des lois en vigueur, dans les cités qui participent à la paix générale[1] ». Si, par négligence des « préposés à la sûreté », qui sont des commissaires royaux, des bannissements injustifiés étaient prononcés, Alexandre aurait le droit ou même l'obligation d'intervenir.

Tel est, du moins, l'avis du roi depuis longtemps. En 333, à Chios, après la défection, les amis des Perses expulsèrent des partisans de la Ligue de Corinthe. L'île reconquise au printemps 332, Alexandre régla la situation des Chiotes. Les traîtres seront jugés par le Synédrion de la Ligue ; mais Alexandre rappelle les bannis et se réserve la décision dans les contestations « entre ceux qui seront rentrés dans la ville et ceux qui y étaient[2] ». Vers la même époque, Alexandre prescrit, en deux cas, aux habitants d'Érésos, d'instruire le procès des personnes exilées autrefois, pour décider s'il leur sera permis de rentrer[3]. Une loi de Mytilène, votée vers 332, renvoie aux « transactions » au sujet des bannis, « pour lesquelles s'est prononcé le roi[4] ». Or, dans le même temps, en 332, Alexandre livra aux villes grecques les « tyrans », c'est-à-dire les amis des Perses, pris par ses troupes, pour permettre aux cités d'infliger à ces oligarques tel traitement qu'elles voudraient[5]. Enfin, quand, en 319, les rois confirment solennellement « la paix et les constitutions des cités telles qu'elles étaient en vigueur sous Philippe et Alexandre », ils ordonnent par le même acte, rédigé, lui aussi, sous la forme d'un *diagramma*, la réintégration des bannis, exilés depuis 334, et annulent les sentences d'exil prononcées après cette date par les tribunaux des cités[6].

Cette interprétation juridique du *diagramma* de 324 ne suffit pas cependant pour expliquer pourquoi Alexandre rappelle aussi,

1. Ps. Demosth., XVII, 15 : ἔστι γὰρ ἐν ταῖς συνθήκαις ἐπιμελεῖσθαι τοὺς συνεδρεύοντας καὶ τοὺς ἐπὶ τῇ κοινῇ φυλακῇ τεταγμένους ὅπως ἐν ταῖς κοινωνούσαις πόλεσιν τῆς εἰρήνης μὴ γίγνωνται θάνατοι καὶ φυγαὶ παρὰ τοὺς κειμένους ταῖς πόλεσι νόμους.

2. *Sylloge*[3], 283 (Michel, 33).

3. *Inscr. jurid. grecques*, II, p. 161 (*O. G. I. S.*, 8 ; Michel, 358). Érésos était membre de la Ligue de Corinthe (Ps. Demosth., XVII, 7).

4. *Inscr. jur. gr.*, II, p. 342 (*O. G. I. S.*, 2 ; Michel, 356). Sur la date de ce texte, cf. C. B. Welles, *Amer. Journ. of archaeol.*, 1938, p. 258, n. 4. Mitylène entra dans la Ligue de Corinthe : Arr., II, 2, 2 ; III, 2, 6 ; Curt., IV, 8, 13.

5. Arr., III, 2, 7 ; Curt., IV, 8, 11.

6. Diod., XVIII, 56, 2 et 4. Cf. déjà Ps. Dem., XVII, 16.

semble-t-il, les personnes déjà exilées avant la fondation de la Ligue de Corinthe. Mais entendons-nous bien. Je n'ai pas la prétention de démontrer la validité légale de l'acte de 324 ou de préjuger qu'aucune clause du *diagramma* ne s'opposait à la lettre ou à l'esprit du pacte de Corinthe. Je voudrais seulement montrer que l'édit de 324 n'introduit nullement dans la politique d'Alexandre le principe de la monarchie absolue, bien qu'on le prétende unanimement aujourd'hui. En le promulguant, Alexandre ne dépassa pas, selon ses idées et selon l'opinion de ses successeurs immédiats, la compétence légale du chef de la Ligue panhellénique. De même qu'en 330, il ordonna de destituer les tyrans [1], installés dans les villes en violation du statut de la Ligue, ainsi, en 324, il fit réintégrer les bannis, exilés en violation du même pacte.

Reste la question de Samos. L'île fut conquise par les Athéniens en 365. Ils y installèrent leurs colons longtemps avant la constitution de la Ligue panhellénique. Or, non seulement Alexandre rappela les Samiens expulsés par les nouveaux maîtres ; mais il décida même de restituer l'île aux Samiens, c'est-à-dire de chasser les Athéniens. Sûrement, il céda aux sollicitations pressantes des réfugiés [2]. Il ne tenait sans doute pas à voir aux mains des Athéniens cette base maritime qui domine la côte ionienne [3]. Mais il trouva un prétexte légal. Il écrivit aux Athéniens : « quant à moi, je ne vous aurais jamais donné la ville noble et libre ; c'est par le don de mon père que vous la possédez [4] ». Ce renseignement, singulier à première vue, est confirmé par un passage du *diagramma* royal de 319. Les rois y concèdent Samos aux Athéniens, « car l'île leur a été donnée par Philippe [5] ». Probablement, dans la paix conclue après Chéronée, en 338, Philippe a reconnu expressément les droits des Athéniens sur Samos. Mais, en 333, l'île servit de base à la flotte perse et fut reconquise par Alexandre [6]. Il en déduit, probablement, son droit à en disposer. La décision relative à Samos ne se rattache donc qu'indirectement à la question des bannis. Mais, c'est justement la structure particulière du *diagramma* qui lui permet de contenir des dispositions diverses.

1. Plut., *Alex.*, 34. Cf. Ps. Dem., XVII, 16.
2. Cf. ci-dessus, p. 29, n. 5. Voir encore *Suppl. epigr. graec.*, I, 357, et Ephippos, 126 *fr.* 5 Jacoby.
3. En 32[illegible]-5, des bâtiments de guerre athéniens stationnaient à Samos : *I. G.* II, 2, 1628, 17 ; [illegible]8 ; 109.
4. Plut., *Alex.*, 28.
5. Diod., XVIII, 56, 7. Cf. Dem., IX, 16.
6. Arr., I, 19, 8. Cf. H. Bengtson, *o. c.*, p. 71.

* * *

Quoi qu'il en soit de la légalité de l'édit de 324, ses raisons politiques sont assez claires. Nous sommes au printemps de 324. Revenu des Indes, après trois ans d'absence, Alexandre trouve l'Empire dans un désordre effroyable. Il fait exécuter plusieurs satrapes et généraux. Harpale ne se sauve que par la fuite ; mais il se dirige vers la Grèce, sûr d'y trouver un appui. Il a raison, la guerre Lamiaque va le prouver bientôt. Convaincus que la soumission est une pénible nécessité, les démagogues des cités helléniques n'attendent qu'un revers de la fortune d'Alexandre. Les interventions d'Antipatros dans les affaires des cités ne s'expliquent que par le fait que les « clubs » et les « factions » nationalistes restent au pouvoir un peu partout. Pendant qu'Alexandre pénètre dans l'Asie lointaine, le reproche d'être un « flatteur des Macédoniens » peut encore nuire gravement à un accusé auprès du tribunal athénien[1].

Alexandre tolère tout cela bien à contre-cœur ; mais, prisonnier de son destin asiatique, il met sa confiance, par nécessité, dans le pacte de Corinthe, qui engage la fidélité des Grecs. La guerre d'Asie finie, Alexandre peut enchaîner enfin les Grecs plus habilement. C'est un procédé mille fois expérimenté par les habiles de la politique que de faire revenir les bannis pour raffermir une domination. Alexandre décide donc, au printemps de 324, de rappeler tous les bannis, « autant pour sa gloire que pour disposer de plusieurs partisans dévoués dans chaque cité pour le cas des révolutions et des soulèvements des Grecs[2] ». Mais il meurt avant que sa volonté soit exécutée, et « la guerre hellénique », cette revanche manquée des vaincus de Chéronée, va s'ouvrir[3].

E. BIKERMAN.

1. Hypér., *pro Euxen.*, c. 20 et 29.

2. Diod., XVIII, 8, 2. Cf. le jugement de G. Radet, *Alexandre le Grand*, p. 367 : par cette mesure de pacification, Alexandre a cherché à transformer « les bandes assagies des adversaires de la Macédoine en une clientèle à sa dévotion ». Les mesures d'apaisement en Grèce ne sont peut-être pas sans rapport avec le plan d'Alexandre de quitter l'Orient pour la conquête de l'Occident. Cf. U. Wilcken, *Sitzungsber. Preuss. Akad.*, 1937, p. 201.

3. Sur la préparation de la guerre Lamiaque, cf. *Rev. de Phil.*, 1937, p. 57 ; P. Roussel dans G. Glotz, *Hist. Gr.*, IV, 1, p. 266.

DIODOTE CONTRE CLÉON

QUELQUES APERÇUS SUR LA DIALECTIQUE DE THUCYDIDE

Le problème de composition que posent les deux discours de Cléon et de Diodote est le même que posent les autres discours couplés de Thucydide. Ils le posent seulement de façon en quelque sorte plus apparente et peuvent ainsi être pris à titre d'exemple. Développant tous les deux, sur les mêmes données et comme en circuit fermé, des argumentations contradictoires, ils accusent, dans leur structure, par de tels détails de style, les articulations du raisonnement et l'opposition des points de vue qu'on ne peut douter qu'une dialectique rigoureuse, assurée de sa méthode, en lie et, de l'un à l'autre, en mette en relation les parties. Essaie-t-on de ressaisir le fil de cette dialectique, de surprendre le secret de ce style artificieux, et de se laisser guider à ses symétries, à ses correspondances verbales, à toutes les résonances logiques qu'y prennent de par leur retour à certaines places certains termes caractéristiques, les difficultés à chaque instant surgissent. C'est là qu'est le problème. On voudrait ici montrer avec précision sur un point particulier de l'argumentation comment il se présente et en esquisser, non sans quelques tâtonnements peut-être, la solution.

Le cadre général est, dans chacun des deux discours, fortement dessiné. Il comporte, tout au moins extérieurement, pour l'un et pour l'autre, deux grands développements (Cl. 37-38 + 39-40 ; Diod. 42-43 + 44-47) d'ampleur sensiblement égale et de même structure essentielle. Ces deux masses sont comme étiquetées par les formules dont les orateurs, chacun par deux fois, y usent pour déterminer leur position dans le débat. On a ainsi, chez Cléon, un double ἐγὼ μὲν οὖν... succédant d'abord à un ὡς οὖν χρὴ... (37, 5), ensuite à un οὔκουν δεῖ... (40, 1), c'est-à-dire, chaque fois, à l'énoncé d'une règle de conduite ; chez Diodote, la double dénégation, insistante et soulignée par une allitération (νομίζω — θαυμάζω), qu'avec son οὔτε... οὔτε... νομίζω δὲ... (42, 1) — et son ἐγὼ δὲ παρῆλθον οὔτε... οὔτε... νομίζω δὲ... (44, 1) — il oppose au double étonne-

ment insolemment interrogateur de Cléon, ἐγὼ μὲν οὖν ὁ αὐτός εἰμι τῇ γνώμῃ καὶ θαυμάζω μὲν... θαυμάζω δὲ... (38, 1). Ce retour, de part et d'autre, de la même formule correspond, d'ailleurs, à une même distinction, dans chacun des discours, entre les deux thèmes de discussion que les circonstances imposaient, remise en question d'une décision prise, traitement à appliquer finalement aux Mytiléniens.

Mais, sur ces deux thèmes, il est tout de suite visible que les deux orateurs suivent des marches différentes. Les deux formules de prise de position, chez Cléon, apparaissent au milieu du développement, chez Diodote, en tête. De même, et ceci est encore plus significatif, il y a, chez Diodote comme chez Cléon, un grand couplet à effet : chez Cléon, sur la passion des Athéniens pour les discours, chez Diodote, sur l'inefficacité préventive des châtiments. Par leur volume, par leur ordonnance générale, par le ἁπλῶς τε, surtout, qui les conclut l'un et l'autre, ces deux morceaux, dans l'économie de notre antilogie, évidemment se répondent, ont un rôle analogue à jouer. Or, chez Cléon, le morceau conclut la première partie ; chez Diodote, il ouvre la seconde. Troisième particularité, enfin, intéressant l'ensemble de la composition : chacun des deux développements de Diodote s'articule vers son terme autour d'une relative, dans laquelle il enregistre une contradiction entre une règle de conduite qu'il vient d'énoncer et la conduite réellement tenue par les Athéniens : Ὧν ἡμεῖς τἀναντία δρῶμεν... (43, 1), succédant à un χρὴ δὲ..., — Οὗ νῦν τἀναντία δρῶντες... (46, 5), succédant à un Ὥστε οὐ δεῖ... Les deux développements de Cléon n'offrent aux places correspondantes rien de semblable. Mais, à leur jointure, articulant le second sur le premier, c'est dans une relative déjà — analogue d'allure à celle de Diodote — que Cléon, de son côté, accuse son opposition aux principes de conduite en honneur à Athènes : Ὧν ἐγὼ πειρώμενος ἀποτρέπειν ὑμᾶς... (39, 1).

Si frappantes que soient ces particularités, n'essayons pas présentement de les interpréter et de surprendre trop hâtivement les jeux de la dialectique qui les commande : le problème est trop complexe. Il y aurait déjà un grand pas de fait si, se bornant à l'étude de la seconde partie — la plus concrète — on réussissait à voir comment, sur la question des sanctions à appliquer aux Mytiléniens, d'un discours à l'autre, les positions se renversent.

Dans cette partie de son discours, Cléon combat uniquement

l'*indulgence* (cf. 39, 2 : ξυγγνώμην ἔχω... ; — 40, 1 : Οὔκουν δεῖ προσθεῖναι ἐλπίδα... ὡς ξυγγνώμην λήψονται). Sa thèse est d'abord — et principalement — une thèse de *justice* (cf. 39, 1 : ἀποφαίνω Μυτιληναίους... ἠδικηκότας ὑμᾶς. — 39, 5 : κολασθέντων δὲ καὶ νῦν ἀξίως τῆς ἀδικίας) : *a)* la condition des Mytiléniens au moment où ils se sont détachés d'Athènes (sans contrainte de l'ennemi et malgré une situation privilégiée) fait de leur défection un *complot* (ἐπεβούλευσαν) ; *b)* en dépit des *exemples* (παράδειγμα δὲ αὐτοῖς...) de répression qu'ils avaient sous les yeux et du bonheur dont ils jouissaient, ils ont affronté *les dangers* (μὴ ἐλθεῖν ἐς τὰ δεινά), et, entraînés par des *espérances* (ἐλπίσαντες) qui *passaient leurs moyens* (μακρότερα τῆς δυνάμεως), sinon leurs ambitions, ils ont, sans que leurs *droits* fussent lésés (οὐκ ἀδικούμενοι), soulevé la guerre dès qu'ils se sont flattés de *prendre le dessus* (ἐν ᾧ ᾠήθησαν περιέσεσθαι) ; *c)* tout cela est *très humain* : une fortune imprévue, qui grise *les hommes* (39, 4), les jette d'*ordinaire* dans la *démesure* (εἴωθε... ἐς ὕβριν τρέπειν... κ. τ. λ.), et il eût fallu (χρῆν δὲ), pour empêcher que les Mytiléniens n'y tombent (οὐκ ἂν ἐξύβρισαν), qu'on n'eût pas pour eux d'égards particuliers[1], étant aussi *chose, de par nature, très humaine* (πέφυκε γὰρ καὶ ἄλλως ἄνθρωπος...), qu'on ne respecte que ce qui vous résiste : qu'ils soient donc punis comme le mérite leur ἀδικία, et qu'ils le soient tous semblablement, puisque, *pour l'attaque*[2], *ils étaient tous.* — A cette thèse de justice s'ajoute accessoirement, mais signalée par un σκέψασθε introductif, une considération d'intérêt : ménager mêmes sanctions à la *défection volontaire* et à la défection imposée du dehors, ce serait créer un « précédent » dangereux, les défections devant alors se multiplier avec, en toute hypothèse (succès comme revers), les pires conséquences pour Athènes. — Là-dessus, il conclut : οὔκουν δεῖ... (40, 1) ; mais sa conclusion est très elliptique et il ne semble pas, à lire du moins notes d'éditeurs et traductions, qu'en général on la comprenne. Tout en insistant sur l'ἀδικία de la défection des Mytiléniens, il y avait reconnu un entraînement dû à leur *qualité d'hommes ;* d'autre part, dans son argument de συμφέρον, il avait spéculé sur les conséquences redoutables qu'aurait un châtiment trop léger, alors

1. N'oublions pas que ces ménagements d'Athènes à l'égard de certains alliés faisaient partie de sa politique impérialiste — qu'on y vît, comme les Mytiléniens (III, 11, 2 et suiv.), un faux calcul ou, comme Cléon (37, 2), une erreur de l'esprit démocratique. On risquerait autrement de ne pas comprendre la généralisation de Diodote à 45, 6.

2. Noter cet ἐπέθεντο : il limite rigoureusement la responsabilité du δῆμος, et Diodote en saura tirer argument (47, 1-4).

qu'en fait, dans le cas des Mytiléniens, aucune de ces conséquences ne s'était réalisée. Ne pouvait-on, puisqu'il n'y avait pas eu de mal, leur être indulgent *d'une erreur, après tout, humaine*? C'est à cela qu'en concluant il prétend couper court. Non, pas d'indulgence ! « Il se peut que, sans le vouloir, ils ne nous aient pas *causé de dommage* (οὐκ ἔϐλαψαν), c'est sciemment qu'ils *ont comploté* (ἐπεϐούλευσαν) ; il n'y a d'indulgence que pour l'involontaire. » Au mépris du grec, éditeurs et traducteurs, interprétant le premier membre, entendent « ce n'est pas involontairement qu'*ils nous ont causé du dommage* ». On se demande comment ils expliquent le tour imprévu que prend la conclusion de Cléon ! Mais, pour apprécier dans toute sa portée leur erreur, analysons d'abord l'argumentation de Diodote.

Comparé à celui de l'argumentation de Cléon, son cadre présente un système remarquable de symétries et de contrastes.

De ce système, l'élément le plus apparent est la reprise par deux fois, avec le même σκέψασθε pour l'introduire, du développement sur l'importance, dans la question à résoudre, du « précédent » qu'on va créer (Cl. 39, 7 : τῶν τε ξυμμάχων σκέψασθε — Diod. 46, 2 : Σκέψασθε γὰρ ὅτι..., 47, 1 : Ὑμεῖς δὲ σκέψασθε...). Bien qu'introduits de même, mais déjà avec des modifications significatives dans les particules, ces trois développements n'en offrent pas moins dans leur structure et dans leur mouvement des différences importantes : on les trouvera ci-dessous indiquées à mesure qu'elles se présenteront à l'analyse. Signalons-en toutefois dès maintenant une qui, si on n'était prévenu, pourrait déconcerter. Elle concerne la composition. L'opposition, dont par deux fois joue Diodote (νῦν μὲν... ἐκείνως δὲ..., 46, 2 ; νῦν μὲν γὰρ... εἰ δὲ διαφθερεῖτε..., 47, 2-3), a son prototype, non dans le développement : τῶν τε ξυμμάχων σκέψασθε, de Cléon, mais dans le paragraphe où viennent se rejoindre les deux parties de son argumentation d'ensemble : ἓν δὲ ξυνελὼν λέγω· πειθόμενοι μὲν ἐμοὶ... ἄλλως δὲ γνόντες... (40, 4) ; en revanche, si l'opposition *succès-revers* sur laquelle est bâti le τῶν τε ξυμμάχων σκέψασθε de Cléon reste sans influence sur la forme des deux σκέψασθε de Diodote, c'est sur les deux thèmes successivement amorcés dans le développement de cette opposition — conséquences *financières* (en cas de succès), relatives aux *alliances à ménager* (en cas de revers), qu'entraînerait pour Athènes une répression insuffisante — que se développent à leur tour les deux σκέψασθε de Diodote (46, 2 : τὴν δαπάνην ἀποδοῦναι, 46, 3 : δαπανᾶν καθημένοις —

47, 3 : τὸν δῆμον ξύμμαχον ἕξουσι, 47, 4 : ξύμμαχον... πολέμιον...). Cela dit et malgré l'importance des trois σκέψασθε, la particularité cependant la mieux faite pour guider l'analyse est peut-être celle que présente, chez Diodote, par rapport à ce qu'il est chez Cléon, le jeu, très compliqué, mais très ordonné, des deux verbes χρή et δεῖ. Le fait essentiel est le suivant : à un couple positif-négatif χρῆν δέ (39, 5), οὔκουν δεῖ (40, 1) de Cléon répond, chez Diodote, réalisant, mais en sens inverse, la même opposition, un double couple, l'un entièrement négatif : οὔκουν χρή (46, 1), ὥστε οὐ δεῖ (46, 4), l'autre entièrement positif : χρὴ δέ (46, 6), δεῖ δέ (47, 4) ; dans chacun des trois couples, χρή énonce une règle théorique (« *il faut* »), un principe directeur, tandis qu'avec δεῖ (« *il est bon* », « *il convient* »), on se trouve devant une ligne de conduite à adopter ou à rejeter dans la pratique ; à chaque fois, le passage d'un élément à l'autre s'opère par notre raisonnement σκέψασθε. Ce dessin très net [1] décèle évidemment un renversement systématique des positions respectives. Essayons, en le suivant, de reconstituer dans leur succession les démarches de Diodote.

Prothésis (44). — Elle répond au second défi de Cléon, θαυμάζω δὲ καὶ ὅστις ἔσται ὁ ἀντερῶν... (38, 1). Pour Cléon, du point de vue de l'*empire*, d'où s'ordonne toute son argumentation (cf. 37, 1), on ne pouvait défendre les Mytiléniens qu'en les excusant par le paradoxe : il fallait démontrer ou que leurs *atteintes au droit* (ἀδικίαι) servaient Athènes, tête de la confédération, ou que les malheurs de celle-ci se soldaient en *dommages* (βλάβας) pour les confédérés. Pour Diodote, du point de vue de la *sagesse délibérative* (εὐβουλία), où il s'était placé dès le début de son discours et qu'il retrouve ici [2], il n'y a ni à défendre ni à accuser les Mytiléniens : on a, non pas à les juger, mais à régler *utilement* (χρησίμως) leur sort. D'une thèse de δίκαιον, on passe à une thèse de συμφέρον. Cela, on l'a toujours vu. L'intérêt est de découvrir comment le point de vue change et comment, le changement fait, l'argumentation ensuite se retourne.

1. On verra aussi, au cours de l'analyse, qu'une relation de sens s'établit — complétant le système — entre le groupe οὐ χρεών-δεῖ du dilemme de Cléon, 40, 4, et le groupe Δεῖ δὲ ... οὓς μὴ δεῖ, qui est, à 47, 4-5, la riposte de Diodote à ce dilemme. Peut-être, enfin, le οὓς μὴ δεῖ de Diodote n'est-il pas sans rapport avec le καὶ ὃν χρόνον δεῖ de Cléon, 39, 8 (même relatif, même thème traité).

2. Au début (42, 1), la controverse sur le cas concret (βουλεύεσθαι) l'avait amené à définir les conditions de l'εὐβουλία. Ces conditions définies, il revient ici d'εὐβουλία à βουλεύεσθαι. — La correction ἐᾶν (Lindau), à 44, 2, n'est qu'un palliatif à une altération probablement plus profonde du texte.

Couplet sur l'inefficacité de toute menace pour prévenir les fautes (45). — Qu'on le lise en regard de l'argumentation de Cléon sur le cas des Mytiléniens (39), un peu d'attention en surprendra la genèse. De cette argumentation, tout le début (39, 2) a disparu. Disparition, à elle seule, significative. Diodote passe sous silence tout ce qu'il y avait pour Cléon de spécifique dans le cas des Mytiléniens, ce qui faisait de leur ἀπόστασις un ἐπιβούλευμα, et qui n'était considéré là que comme une première raison de leur refuser l'indulgence. De par la façon même dont il aborde la question, la notion d'ἀδικία s'annonce comme devant s'absorber dans celle d'ἁμάρτημα (cf. 45, 1 : ἐν οὖν ταῖς πόλεσι... ἁμαρτημάτων). Ce premier pas va nous expliquer le second. Conçue comme un ἐπιβούλευμα, la révolte des Mytiléniens relevait de causes et de circonstances générales faciles à discerner et dont la connaissance déterminait la conduite à tenir à leur égard. C'était un acte d'ὕβρις : leur fortune inattendue (= la situation privilégiée que leur avait faite Athènes), au lieu de les retenir, les avait grisés ; — de cela *l'expérience humaine* fournissait mille exemples (cf. 39, 4 : εἴωθε δὲ... εἰς ὕβριν τρέπειν, et ensuite : τὰ δὲ πολλὰ κατὰ λόγον τοῖς ἀνθρώποις εὐτυχοῦντα... διασῴζονται). A cet acte d'ὕβρις, il ne dépendait que d'Athènes de ne pas les encourager par ses complaisances — de cela *un instinct naturel à l'homme*, dont elle a eu tort de ne pas tenir compte, lui fournissait les moyens (cf. 39, 5 : πέφυκε γὰρ καὶ ἄλλως ἄνθρωπος...). Étant donné, d'autre part, que le sort fait aux autres alliés révoltés avant eux aurait dû leur servir d'*exemple* (39, 3 : παράδειγμα), il n'y avait pas à les ménager : qu'on les punît à proportion de leur ἀδικία, il en était encore temps, κολασθέντων δὲ καὶ νῦν ἀξίως τῆς ἀδικίας. Ainsi raisonnait Cléon sur ce qu'il tenait pour un ἐπιβούλευμα. Que trouve-t-on en retour chez Diodote, parti, lui, du silence sur la nature de l'acte des Mytiléniens? Pour aller tout de suite aux conclusions, ce qu'on trouve, c'est, énoncées séparément au terme de chacun de ses deux développements principaux, deux généralisations de caractère aphoristique, qui rappellent, mais dans un rôle différent, celles de Cléon : elles concluent ici à chaque fois une série d'observations qu'elles finissent par résumer, alors que chez Cléon elles apparaissaient comme données et servaient à interpréter des faits qui venaient d'être produits; on a ainsi d'abord, avec πεφύκασί τε ἅπαντες... (45, 3), l'affirmation, à la fois d'un *instinct naturel* portant collectivités et individus à *commettre des erreurs* (ἁμαρτάνειν) et de l'ab-

sence constatée par *l'expérience* (ἐπεὶ διεξεληλύθασι...) d'aucune *loi* jusqu'à présent permettant de contenir cet *instinct ;* en second lieu, avec ἁπλῶς τε ἀδύνατον... (45, 7), fondée, elle aussi, sur *l'expérience* (cf. l'analyse qui la précède : ἀλλ' ἡ μὲν πενία...), cette autre affirmation, qu'il est *purement et simplement impossible* et qu'il faut une certaine naïveté pour se l'imaginer, quand la *nature humaine* se passionne ardemment pour quelque chose, qu'on trouve dans la *force des lois* ou dans quelque autre δεινόν un *moyen de l'en détourner* (ἀποτροπήν τινα). Le second aphorisme confirme, en le complétant, le premier : il n'y a pas de *loi* pour empêcher les gens de *commettre des erreurs* dans l'exécution de ce qu'ils veulent passionnément ; il n'y en a pas qui puisse les *empêcher* de se passionner pour satisfaire certaines aspirations profondes. Tout le problème se trouve du coup posé sur un plan supérieur, où il n'apparaît plus que comme un irréductible conflit entre φύσις et νόμος. A quelles réflexions une telle constatation pourrait conduire relativement à la méthode historique de Thucydide, aux influences qu'il avait subies, à l'enseignement même des maîtres — ou du maître — dont il relevait, on l'entrevoit sans doute. Mais il ne s'agit pour nous, en ce moment, que de Diodote disputant contre Cléon sur le sort à faire aux Mytiléniens. Considérées dans leur rapport avec ce cas particulier, que signifient et sur quoi reposent nos deux généralisations? Ni l'une ni l'autre ne sont d'indéchiffrables énigmes. Visiblement, la première ne fait que tirer la conséquence des faits avancés par Cléon dans son argument de παράδειγμα. Qu'on la relise en face de celui-ci, on y retrouvera tout ce qui en fait la substance — tout, sauf ce qui y caractérise moralement la conduite des Mytiléniens (θρασεῖς, ἐλάσσω τῆς βουλήσεως..., etc.). « Ni les malheurs des autres, disait Cléon, ni le sentiment de leur propre bonheur ne les ont fait hésiter à *se jeter dans les dangers* (ἐλθεῖν ἐς τὰ δεινὰ) : mus par des *espoirs qui passaient leur pouvoir* (sinon leurs ambitions), ils nous ont attaqués quand ils se sont imaginé qu'ils *auraient le dessus* (περιέσεσθαι). » — Parfaitement, raisonne Diodote ; mais qu'y a-t-il là d'extraordinaire? Exaltés par l'*espoir*, ils ont bravé les périls qu'annonçaient les « précédents » ; c'est qu'en effet l'espoir est plus fort que tous les « précédents » : voir la peine de mort. Si maintenant cet *espoir* a pu les entraîner, c'est qu'ils ont cru *le succès possible ;* mais qui s'est jamais *lancé dans les dangers* (ἦλθεν ἐς τὸ δεινόν) en se condamnant d'avance à *n'avoir pas le dessus* (καταγνοὺς ἑαυτοῦ μὴ περιέσεσθαι)? Et, s'il *pas-*

sait leur pouvoir, n'est-ce pas erreur commune : quelle cité a jamais fait défection sans croire ses *dispositions assurées* et *par elle-même* et par le *concours de ses alliés*[1]? Et nous, de ce renversement des positions, allons-nous être surpris? Dès l'instant que Diodote laissait systématiquement de côté le point de vue moral, ce qui faisait la substance de l'argument de Cléon, ce qu'il présentait comme des circonstances aggravantes pour les Mytiléniens ne pouvait plus faire figure que d'*erreurs*, et d'erreurs commises en dépit du *danger* auquel elles exposaient leurs auteurs. Correctement interprétés, les événements de Mytilène vérifiaient simplement ce fait que l'*erreur* était chose de *nature*, et cette leçon de l'expérience, qu'on n'avait pas encore trouvé de *loi* pour empêcher les gens de *se tromper*. — La seconde généralisation s'envelopperait-elle de plus de mystère? Tout autant que la première, de plus loin seulement, elle est en rapport avec l'argumentation de Cléon ; mais elle déborde l'objet que nous nous sommes fixé. La loi qu'elle énonce ne vise pas seulement le cas des Mytiléniens. Quand Diodote déclare *purement et simplement impossible* (ἁπλῶς ἀδύνατον) de trouver dans un δεινόν quelconque un *moyen de détourner* (ἀποτροπήν τινα) les gens qu'emporte *un élan de la nature humaine*, il est manifeste qu'il s'en prend à Cléon et à la façon dont il avait posé la question : celui-ci n'avait-il pas prétendu en évoquant les ἀδικίαι des Mytiléniens *détourner* (ἀποτρέπειν, 39, 1) la démocratie athénienne de tout ce qui lui rendait *impossible* (ἀδύνατον) l'exercice de l'empire, particulièrement de son engoûment pour les raisonneurs et leurs discours? A lire cependant avec attention l'analyse psychologique d'où sort l'énoncé de la loi, on s'aperçoit, là encore et à chaque progrès du raisonnement, qu'on reste en contact avec la question précise de la révolte de Mytilène : des expressions comme ἐξουσία ὕβρει au premier membre, ἐλπὶς τὴν εὐπορίαν τῆς τύχης ὑποτιθεῖσα[2] au second, la formule presque tout entière du troisième, si elles ne la concernent pas uniquement, n'en sont pas moins choisies pour en maintenir le souvenir présent, et ceci nous éclaire sur la démarche de Diodote. Jusque-là, il n'avait pas qua-

1. Jusque dans le détail de cette généralisation, le cas des Mytiléniens transparaît — à cela près que ce sont les circonstances qui les ont forcés à attaquer ἀπαράσκευοι (13, 2). L'autre cause de leur échec est bien la lenteur des Lacédémoniens à les secourir, contrairement à leur attente (III, 27).

2. Qu'on ne croie pas pour cela devoir lire, comme beaucoup d'éditeurs, avec Thomas Magister, τὴν ἐπιβουλήν, au lieu de τὴν ἐπιβολήν. Au point où il en est de sa généralisation, Diodote ne peut évoquer l'acte des Mytiléniens que d'un mot ayant un caractère neutre : τὴν ἐπιβολήν est une trouvaille.

lifié, il avait évité de qualifier l'acte des Mytiléniens et s'était contenté de l'étudier dans la série des ἁμαρτήματα par où il s'était manifesté. Les conclusions qu'il avait tirées de cette première série d'observations lui permettent maintenant de faire un pas de plus : si l'on veut raisonner correctement de la révolte de Mytilène et en tirer un enseignement utile, il faut la considérer non pas comme une ἀδικία, mais comme *un désir assez puissant pour braver tous les dangers* et savoir que, quand on a affaire à de tels désirs, il est vain et un peu naïf de *compter sur la loi* pour les *réprimer.*

Conclusion négative, mais qui ruine à sa base le système de Cléon. Il nous faut voir maintenant comment, appuyé sur cette conclusion, Diodote, avec ses deux arguments σκέψασθε, réussit, en continuant à retourner celui de Cléon, à élaborer le sien.

Premier argument σκέψασθε. — Il n'est que partie dans le grand ensemble (tout le chapitre 46) avec lequel seulement on aboutit à une conclusion franchement positive[1], le χρὴ δὲ... de 46, 6. Pour comprendre l'économie du morceau, prenons le raisonnement à rebours et partons de cette conclusion. La façon dont elle se présente est singulière. Elle règle — en théorie — l'attitude à observer vis-à-vis des alliés tant *avant* leurs défections qu'une fois *la victoire sur eux obtenue*, tout le problème par conséquent que posait à l'impérialisme athénien la défection de Mytilène. Or, la règle qu'elle énonce se donne comme contraire (par δέ[2]) à la pratique actuellement suivie, laquelle vient elle-même d'être donnée comme en opposition avec ce que, *de préférence, il convenait* de faire. Le dessin des phrases nous guide ici admirablement : « *En conséquence nous ne devons pas tant... que plutôt* (οὐ δεῖ ἡμᾶς μᾶλλον... ἤ..., 4) — *de cela nous faisons actuellement tout l'opposé...* (οὗ νῦν..., 5) — *ce qu'il faut au contraire, c'est que...* (χρὴ δὲ..., 6) », ce qui revient à dire, en retournant le développement : « A l'égard des alliés, il nous *faut* faire le contraire de ce que nous faisons actuellement, puisque ce que nous faisons est à l'opposé de ce qu'il est *meilleur* que nous fassions. » Toute cette partie du raisonnement repose donc sur la proposition ὥστε οὐ δεῖ... (§ 4) ; mais, celle-ci elle-même, d'où provient-elle? De la double conclusion Οὔκουν χρὴ... οὔτε... οὔτε..., que Diodote vient de donner à sa brillante généralisation sur l'inefficacité préventive des sanctions rigou-

1. Celle de 46, 4, qui la prépare, l'est déjà, mais reste négative dans la forme et n'exprime qu'une préférence (comparer notre χρὴ δὲ ... οὐκ ... ἀλλά avec cet οὐ δεῖ μᾶλλον ... ἤ).
2. On admire l'intrépidité des traducteurs qui rendent ce δέ par *donc* !

reuses : du premier membre, directement et sans plus ; du second, de façon médiate et précisément par l'intermédiaire de notre σκέψασθε γὰρ[1]... Il est donc pièce essentielle : lui compris, tout le reste, en effet, s'éclairera.

Visiblement, il retourne celui de Cléon. Alors que, chez Cléon, il avait pour conclusion[2] « qu'on *ne devait pas ménager l'espoir* (οὔκουν δεῖ προσθεῖναι[3] ἐλπίδα) », c'est à justifier « l'*obligation de ne pas interdire l'espoir* (οὔκουν χρὴ... ἀνέλπιστον καταστῆσαι) » qu'il est, chez Diodote, dès sa prothésis, consacré. Inversement, fondé, chez Cléon, dès la prothésis, sur ce qu'on peut appeler la formule du « précédent », εἰ τοῖς τε ἀναγκασθεῖσιν... τὰς αὐτὰς ζημίας προσθήσετε..., suivie de sa conséquence τίνα οἴεσθε ὅντινα... ; c'est, chez Diodote, à sa conclusion, qu'on retrouve cette même formule du « précédent » εἰ τὸ αὐτὸ δύναται... ξυμβῆναι, appuyant, cette fois, la conséquence à laquelle il a abouti ἐκείνως δὲ τίνα οἴεσθε ἥντινα (πόλιν)... Le renversement est trop accusé pour qu'on n'ait pas chance de lui arracher son secret. Entendons bien, d'abord, tout ce qu'il y a de concret sous le raisonnement en apparence purement théorique de Diodote. Le problème était de déterminer, en fonction des conséquences qu'il entraînerait pour l'avenir, le traitement à appliquer aux alliés défectionnaires : « *Si nous ménageons les mêmes sanctions à la défection imposée du dehors et à la défection volontaire, de qui, d'entre les alliés,* disait Cléon, *vous imaginez-vous qu'il ne fera pas défection?* », et il expliquait : en cas de succès (donc d'échec pour Athènes), ce sera pour eux la liberté et pour Athènes un ennemi de plus à combattre avec un allié en moins, l'allié étant devenu un ennemi ; en cas d'échec (donc de succès pour Athènes), pour eux, rien d'irrémédiable ; pour Athènes, un de ses alliés ruiné et incapable désormais de payer tribut[4]. Par là, Cléon, pour renforcer sa thèse de δίκαιον, se plaçait d'avance au même point de vue que Diodote, celui du συμφέρον. Mais il était parti de ce qu'en

1. Il y a là un exemple caractéristique d'une forme de composition qui déconcerte souvent le lecteur de Thucydide. Pour qui ne remarque pas que ce σκέψασθε γὰρ... (§§ 2-3) n'appuie que la proposition οὔτε ἀνέλπιστον..., la consécutive ὥστε paraît le continuer, alors qu'elle découle de οὔχουνχρὴ ... οὔτε ... οὔτε, par-dessus cette digression explicative.

2. Plus exactement, il contribuait pour partie à la conclusion. La proposition οὐκ οὖν δεῖ... conclut tout le développement commencé à 39, 2, et dès ce moment donné comme combattant l'indulgence.

3. Le προσθεῖναι de B C (προθεῖναι E F M) est garanti par la correspondance avec τὰς ζημίας προσθήσετε. « *Ménager* » le rend imparfaitement. Dans les deux cas, il s'agit du *traitement à appliquer* aux défectionnaires : traitement par le *châtiment* ou par *l'espoir*.

4. On aura une bonne idée de la façon dont Thucydide compose ses discours en se reportant, pour ce double argument — qui sera retourné par Diodote — à la première forme sous laquelle il apparaît dans le discours des Mytiléniens, III, 13, 6-7.

bonne justice il *aurait fallu*, dans le passé, ne pas faire à l'égard des Mytiléniens, pour prévenir leur soulèvement : son τῶν τε ξυμμάχων σκέψασθε... προσθήσετε est le corollaire de son χρῆν δὲ Μυτιληναίους (39, 5). Diodote, qui a établi que, ce soulèvement, aucune rigueur n'eût pu le prévenir, ne le considère, en ce moment, que dans son issue : il s'agit, d'après cette issue, de juger le régime sous lequel on vit et que Cléon voudrait aggraver, de la sévérité des sanctions. Sous sa forme généralisée, son σκέψασθε est un parallèle entre ce qu'*a pu donner* dans l'affaire de Mytilène le régime actuel et ce que *ne manquerait pas de donner* (noter le passage du prudent ἔλθοι ἄν au catégorique (πόλιν) τίνα οἴεσθε ἥντινα...) le régime contraire[1]. Que s'est-il passé? Mytilène a *échoué* et cependant Athènes, qui a *réussi*, n'a pas trouvé en elle une cité *ruinée.* Pourquoi? parce que Mytilène s'est rapidement reprise ; et pourquoi cette hâte? parce qu'elle s'est aperçue qu'elle *n'aurait pas le dessus* (μὴ περιεσομένη) et qu'elle savait qu'en cas d'*échec* elle n'avait rien d'*irrémédiable* à redouter. Qu'on suppose, au contraire, Mytilène punie aujourd'hui plus durement que les autres en dépit de sa rapide soumission, qu'en résultera-t-il? qu'on préviendra les défections? La crainte y est impuissante. On aura seulement incité les futurs défectionnaires, d'abord à se *mieux préparer*, ensuite à *tenir jusqu'à la dernière extrémité.* Quant aux conséquences, elles réaliseront, du seul point de vue *financier*, pour Athènes, le *dommage* (βλάβη) maximum[2] : elle se sera *ruinée*, en *perdant son temps* (καθημένοις)[3], à assiéger les rebelles, et, victorieuse, elle ne recouvrera qu'une cité *ruinée*, elle aussi, et donc incapable désormais de payer tribut ! Ce sont là, pour comprendre le raisonnement de Diodote, les réalités dont il faut partir. Essentiellement, il a consisté, ce raisonnement, en revenant à la formule du « précédent[4] » posée par Cléon, à en tirer le corollaire auquel elle aboutirait si on l'appliquait au cas des Mytiléniens, tel que Diodote le voit (c'est-à-dire tel qu'il s'est résolu), et à tirer de ce corollaire lui-même les

1. C'est ce qui lui fait retrouver, mais retournée, la forme adoptée par Cléon à la conclusion sur l'ensemble de son argumentation (40, 4).

2. Ne raisonnant que dans l'hypothèse d'une Athènes finalement victorieuse, Diodote ne retrouve que les conséquences *financières* prévues, dans la même hypothèse, par Cléon à 39, 8. — Mais la résistance qu'elle aura rencontrée fait de ces conséquences financières un désastre équivalent à ce qu'eût été celui de l'échec.

3. *Temps perdu* pour *temps perdu*, ne vaut-il pas mieux le *perdre* à se faire avec plaisir spectateur des sophistes, σοφιστῶν θεαταῖς ἐοικότες, καθημένοις (Cléon, 38, 7), qu'à *se ruiner* pour réduire, en les *ruinant*, des cités révoltées.

4. Observer qu'elle ne concerne plus ici les personnes à punir — on la retrouvera sous cette forme avec le second σκέψασθε (47, 1) — mais l'acte à apprécier.

conséquences qu'il enveloppe. Punir aujourd'hui les Mytiléniens plus durement que les autres, ce serait dire que « *la valeur est la même* (τὸ αὐτὸ δύναται) *d'une soumission rapide ou d'une soumission tardive* », et, dans ces conditions, *de quelle cité s'imagine-t-on qu'elle ne prendra pas mieux à l'avenir ses dispositions et qu'elle ne résistera pas*, avec toutes les suites que cette résistance comporte, *jusqu'au bout*?

Donc, ne pas interdire aux défectionnaires — parce que « précédent » fâcheux — l'espoir de réparer leur erreur, et ne pas compter, dans la *délibération* à prendre, sur l'efficacité *préventive* de la peine de mort, voilà jusqu'à présent, à la lumière de l'expérience mytilénienne, deux points acquis. Cela, mais rien de plus. C'est de là, cependant, de ce résultat pour nous maintenant bien éclairci, que Diodote déduit, en pleine clarté logique, le système complet qu'il oppose à celui de Cléon. L'opération se fait en deux temps, et le mouvement du style, analysé ci-dessus, en dessine le progrès. D'une fois à l'autre, mais reprises en ordre inverse, deux mêmes considérations mènent le raisonnement et ces deux considérations correspondent justement aux deux points acquis : d'un côté, celle des *sanctions* à adopter en cas de faute commise, compte tenu du « *précédent* » qu'on va créer ; de l'autre, celle des *mesures à prendre* à titre *préventif*, avant toute faute commise — « *sanctions-précédents* » et « *mesures préventives* » étant, d'ailleurs, entre elles en étroite relation[1]. Quant au principe directeur du raisonnement, il consiste à tirer, des conséquences pratiques auxquelles conduit l'issue de la défection mytilénienne (ὥστε οὐ δικαστὰς ὄντας δεῖ), une critique de la politique *actuellement* (νῦν τἀναντία δρῶντες) suivie en pareil cas (c'est-à-dire après une défection constatée) par Athènes — « *on s'imagine qu'il faut châtier* (τιμωρεῖσθαι) *sévèrement* » — et, cette politique se trouvant par là même condamnée, à en prendre, comme règle théorique, le contre-pied : « *ce qu'il faut au contraire* (χρὴ δὲ...), ce n'est pas..., mais bien... ».

Diodote se contredirait-il donc? Tout à l'heure, il se réclamait de la politique *actuellement en vigueur* (νῦν μὲν... § 2), et c'est contre cette même politique *actuelle* que maintenant il s'inscrit (οὓ νῦν τἀναντία δρῶντες..., § 5). Comprenons-le mieux. Cette apparente contradiction définit sa position dans le débat. Modérée dans ses sanctions, la politique actuelle a eu ce résultat que Mytilène s'est

1. *Sanction* : ὁρᾶν ὅπως... ; *Mesure préventive* : καὶ τὴν φυλακὴν... × *Mesure préventive* : πρὶν ἀποστῆναι,.. ; *Sanction* : κρατήσαντάς τε...

soumise avant d'avoir causé d'irréparables *dommages* (βλάβας). Elle vaut par son *utilité* et, à ce titre, mérite considération. Il n'en reste pas moins qu'elle s'est toujours révélée, et dans le cas de Mytilène encore, impuissante, par la menace de ses sanctions, à prévenir les révoltes : elle demande donc à être réformée. Aggraver les sanctions ne la rendrait pas plus efficace (on se heurterait à un instinct naturel de l'homme) et tuerait ce qu'elle a d'*utile*. En s'inspirant, au contraire, de ce qui fait son *utilité*, on découvre d'abord par où elle pèche — elle croit à la nécessité d'un *châtiment rigoureux* [1] — et ensuite en quel sens la réformer — « ne pas être sévère à des hommes libres qui *se détachent*, mais *par avance* les empêcher d'en avoir l'idée, et, *la victoire obtenue*, étendre le moins possible les responsabilités [2] ».

A ce moment et avec son χρὴ δὲ..., Diodote se trouve, en un sens, au même point que l'était Cléon avec son χρῆν δὲ... Parallèlement à celui-ci et en retournant son argumentation, il a, à sa thèse de δίκαιον, substitué une thèse de συμφέρον. En face de ce que, d'après Cléon, au nom de la *justice*, *il aurait fallu* ne pas faire à l'égard des Mytiléniens, il a établi ce qu'*il fallait*, au nom de l'*intérêt*, « ne pas faire, mais faire » à l'égard des alliés en général. Il lui reste, par une démarche inverse, au συμφέρον sur lequel, avec son τῶν τε ξυμμάχων σκέψασθε..., concluait Cléon, à opposer de son côté un argument de δίκαιον. C'est à quoi il s'emploie, et le Ὑμεῖς δὲ σκέψασθε par lequel de nouveau il débute souligne la correspondance.

Second argument σκέψασθε. — Ce second σκέψασθε se développe dans le même cadre que le premier (νῦν μὲν... εἰ δὲ...) et rencontre comme lui, à la même place, la formule du « précédent » : προδειξάντων ὑμῶν τὴν αὐτὴν ζημίαν... ; mais la règle pratique sur laquelle il s'achève (δεῖ δὲ...) n'est plus négative, et, au lieu d'un ὥστε consé-

1. Pour apprécier l'importance, dans la discussion, de cette notion de *châtiment* (38, 1 ; 46, 5 ; 47, 5), on rapprochera la thèse de Protagoras dans le *Protagoras* de Platon (323 d-324 c). Bien qu'il accorde à la *crainte du châtiment* une valeur préventive, Cléon semble être avant tout de ceux dont Protagoras dit qu'ils punissent ὥσπερ θηρίον ἀλογίστως, simplement τούτου ἕνεκα ὅτι ἠδίκησέν (τις).

2. Diodote indique donc la nécessité d'un changement dans la politique suivie à l'égard des alliés. Il avait dû faire de même dans la précédente assemblée, donc déjà *mettre en question des résolutions antérieures*. C'est à cela beaucoup plutôt qu'à la reprise de la discussion sur l'affaire de Mytilène que fait allusion Cléon à 37, 3, quand il défend avec tant d'âpreté l'*intangibilité des lois*, et c'est à son rôle dans cette première discussion qu'il se réfère avec son ἐγὼ μὲν οὖν καὶ τότε πρῶτον... de 40, 2. Toutes les difficultés soulevées sur ces deux passages sont venues de ce qu'on n'a pas distingué entre la mise en question de la décision prise dans l'affaire de Mytilène et celle des lois mêmes invoquées au cours de la discussion.

cutif, c'est un δέ adversatif (le même qu'avec χρή à 46, 6) qui, cette fois, l'introduit. — « La *victoire acquise* (κρατήσαντας), *mettre en cause* le moins de monde possible », tel était, tout à l'heure, théoriquement et du point de vue du συμφέρον, le « précédent » à créer. Que vaudrait dans ces conditions la solution dite de *justice* préconisée par Cléon : punir rigoureusement *tous* les Mytiléniens? Là est maintenant le problème : il porte sur le cas du δῆμος de Mytilène, et la façon dont Diodote l'entend éclaire ici encore les dessous du raisonnement. Dans *toutes* les cités, Athènes, en cas de défection, pouvait compter sur l'*alliance* du δῆμος, *ennemi dès la première heure* de l'oligarchie qui l'aurait *contraint* (ἐὰν βιασθῇ) à se révolter avec elle. A Mytilène, en dépit des apparences, cette alliance ne s'était pas démentie : « Pour l'*attaque*, ils étaient *tous* », disait Cléon ; oui, sans doute, mais pour l'attaque seulement, car le δῆμος n'avait pas *trempé dans la défection* (οὐ μετέσχε τῆς ἀποστάσεως) et, dès qu'il l'avait pu [1], il avait *volontairement* livré la ville. Les faits ainsi vus dans leur réalité à la fois matérielle et psychologique, il n'y a plus qu'à se laisser conduire par le texte pour suivre dans leur gradation, accablante pour Cléon, les déductions de Diodote. Qu'après cela, en effet, on n'épargnât pas le δῆμος, ce serait mettre à mort des bienfaiteurs, donc commettre une *injustice ;* ce serait ensuite poser comme « précédent » qu'en cas de défection, « *même châtiment serait réservé indistinctement aux coupables et aux innocents* » et par là faire du δῆμος *l'allié dès la première heure* (εὐθὺς ξύμμαχον) de l'adversaire, alors qu'il convient, au contraire (δεῖ δὲ...), que, le seul *allié* qu'on ait encore, on n'aille pas, *fût-il même coupable*, s'en faire un *ennemi*. Belle conséquence en vérité, et qui, cependant, ne prend tout son prix — tant tout se tient dans ce merveilleux complexe dialectique — que rapprochée à la fois de celle à laquelle on arrivait tout à l'heure avec le χρὴ δὲ... de Diodote et de celle que Cléon lui-même faisait sortir, en dernier ressort, de son σκέψασθε (39, 8). Alors, en effet, elle signifie que si, malgré sa *victoire*, Athènes rejetait la règle prescrite, par l'expérience, à la cité *victorieuse* d'un soulèvement, et *multipliait les responsables*, elle verrait à l'avenir se dresser contre elle, *dès la première heure* d'une défection, le danger dont Cléon ne la menaçait qu'en cas de *défaite*, celui d'accroître le nombre de ses *ennemis* tout en

1. Ἐπειδὴ ὅπλων ἐκράτησεν. Les mêmes situations ramènent les mêmes mots. Du côté mytilénien, le δῆμος a eu sa *victoire*, et, à ce moment-là, le parti oligarchique *vaincu* l'a vu se faire l'*allié* de son *ennemi*.

combattant ses propres *alliés*. — Pour en venir là, qu'a fait Diodote? Il a, pour la seconde fois, repris la formule du « précédent », mais, cette fois, sans la changer, tout au moins essentiellement[1]. S'il est arrivé à une conclusion contraire à la conclusion de Cléon, c'est simplement qu'il est parti d'un fait contraire. Cléon raisonnait sur le cas des Mytiléniens en bloc, *révoltés non contraints* mais *volontaires* (cf. 39, 1 et 2 + 39, 7), Diodote raisonne sur celui du δῆμος, *révolté par contrainte* et *volontairement traître* à ceux qui l'avaient entraîné.

Si forte que soit la position conquise maintenant par la dialectique, une objection encore la menace. On a admis que, le δῆμος *fût-il coupable*, il convenait de feindre ne pas s'en apercevoir. Faudra-t-il donc subir l'*injustice*? Diodote ne recule pas devant la conséquence et précisément en se plaçant au point de vue d'où Cléon considérait toute la question (cf. 37, 1 et 40, 4), le point de vue de l'*empire*[2]. Ayant montré à quoi on s'exposait en poussant la justice à l'extrême, le choix se pose pour lui entre accepter volontairement l'*injustice* ou détruire avec *justice* ceux qu'*il ne convenait pas* (οὓς μὴ δεῖ). Il n'y a pas de solution parfaite : il est pour la plus avantageuse au maintien de l'empire — réaliste et relativiste ici, comme il l'était déjà, à la fin de son premier σκέψασθε, avec la proposition symétrique ὥστε οὐ δεῖ ἡμᾶς μᾶλλον..., comme il le sera de nouveau lorsque, plus loin, il donnera en conclusion sa thèse simplement comme *meilleure* (ἀμείνω τάδε εἶναι). Mais ceci encore lui fournit un dernier trait contre Cléon. Il a renoncé pour sa part à accorder l'intérêt avec les rigueurs de la justice ; il a montré que la soi-disant justice de Cléon conduisait aux pires conséquences ; il constate, en dernière analyse, qu'on ne découvre pas « *dans l'espèce* (ἐν αὐτῷ)[3] » le moyen de réaliser l'accord de la justice avec l'intérêt que Cléon s'imagine pouvoir trouver dans le châtiment.

Prétendre, sur l'analyse partielle d'un seul débat contradictoire, retrouver la méthode dialectique de Thucydide serait folie. Les points de comparaison ne manquent pas, il faudra les soumettre à

1. Elle a pris simplement une nuance morale plus accentuée, τοῖς τε ἀδικοῦσι καὶ τοῖς μή remplaçant τοῖς τε ἀναγκασθεῖσιν ... καὶ τοῖς ἐχοῦσιν ἀποστᾶσι.

2. On retrouve ainsi l'argumentation générale. De là vient la relation — que l'on ne peut analyser ici — qui s'établit entre son τοῦτο (reprenant δεῖ δὲ) ... οὓς μὴ δεῖ et le οὐ χρεὼ ... δεῖ de Cléon (40, 4).

3. Ἐν αὐτῷ comme à II, 87, 3 (où on corrige fâcheusement en ἐν αὑτῷ) = « dans la chose telle qu'elle se présente à nous ». — La phrase paraît déceler quelque subtilité et il est douteux que ἅμα soit purement pléonastique.

une étude minutieuse. Pour guider la recherche, appliquons-nous plutôt, dans le cas qui nous occupe, à reconstituer en quelque sorte schématiquement la suite des démarches accomplies par Diodote. La plus étonnante est la première. On a vu combien le principe en était simple. Cléon ayant dit : le châtiment des autres n'a pas empèché les Mytiléniens de commettre un véritable crime, Diodote recourt à la réponse triviale, enfantine presque : c'est donc que, quand on veut fortement quelque chose, il n'est crainte qui arrête. Mais, dans sa bouche, la réplique prend aussitôt autorité et portée par la généralisation dont il l'appuie : rien que de *naturel* et d'*humain* [1], aussi bien dans la conduite de Mytilène, passionnée de liberté, que dans celle d'Athènes, attachée passionnément à son empire. Au lieu de parler de complot criminel, parlons donc seulement d'erreur, ici sur les possibilités de réussir, là sur les moyens de prévenir de telles erreurs, et ne disons plus avec Cléon : *il n'aurait pas fallu* traiter les Mytiléniens autrement que les autres et ils n'en seraient pas venus là. — Soit ! Mais alors que *faut-il faire*? Pour Cléon, confiant dans la vertu des sanctions, c'était chose facile, ne pas créer un « précédent » dangereux en infligeant aux Mytiléniens plus coupables que les autres le même traitement qu'aux autres. Pour Diodote, qui s'est convaincu, d'après les faits mêmes allégués par Cléon, de l'inefficacité des sanctions, tout est à reprendre, mais à reprendre en partant de l'expérience qu'on vient de faire avec Mytilène. C'est ici qu'interviennent les deux variations σκέψασθε sur la formule du « précédent » et, tout comme pour la généralisation, le principe est simple. Cléon, ayant attiré l'attention sur les conséquences auxquelles on s'exposerait si on ménageait les Mytiléniens, c'est sur ces conséquences qu'à la lumière des faits Diodote exerce sa dialectique. Cléon avait distingué deux cas : victoire d'Athènes entraînant désastre financier ; défaite d'Athènes entraînant désastre politique (allié perdu et passé à l'ennemi). Athènes a été victorieuse : Diodote cherche d'abord pourquoi le « désastre financier » ne s'est pas produit et de là part la première série de ses déductions ; on sait qu'elle aboutit à déterminer le régime à la fois *préventif* et *exemplaire* applicable aux alliés et qu'elle constitue ainsi le principe de son système. Mais il ne s'en tient pas là. Il semble que la

1. Sur cette notion de *l'humain* (τὸ ἀνθρώπειον) et sur son importance dans la conception historique de Thucydide, cf. H. Patzer, *Das Problem der Geschichtsschreibung des Thukydides und die Thukydideische Frage* (Berlin, 1937), p. 90 et suiv.

victoire d'Athènes dût lui éviter d'examiner la conséquence « désastre politique », il ne l'en aborde pas moins, mais pour confondre Cléon et par de nouvelles déductions montrer qu'il n'y aurait qu'à le suivre — au prix d'ailleurs d'une injustice — pour qu'à la première occasion elle se réalisât.

L'importance des deux raisonnements σκέψασθε attire l'attention sur les deux faits auxquels Diodote se réfère et qui sont à la base de ses deux raisonnements : d'un côté, l'*échec* de la défection mytilénienne, de l'autre, la *volte-face* du δῆμος. Ni l'un ni l'autre n'avait échappé à Cléon. Il avait évité seulement de s'y attarder. On a vu comment tout le rôle du δῆμος avait tenu pour lui dans l'expression πάντες ἐπέθεντο. La façon dont Diodote, au contraire, l'analyse et souligne tout ce qui dégage la responsabilité de ces défectionnaires par force est remarquable et significative du parti qu'il en veut tirer. Mais plus remarquable encore est la sûreté avec laquelle son argumentation principale va chercher son point d'appui dans le fait que la révolte de Mytilène, quelque bruit qu'elle eût soulevé, quelque remue-ménage qu'elle eût entraîné; avait échoué. Cléon le savait bien, mais ne l'avait avoué qu'à la dérobée : « Il se peut, avait-il dit, que, sans le vouloir, *ils ne nous aient pas fait de mal*, c'est sciemment qu'ils ont comploté contre nous : ἄκοντες μὲν οὐκ ἔβλαψαν, εἰδότες δὲ ἐπεβούλευσαν. » Diodote ne s'y était pas mépris et avait, à part lui, retourné la formule : « Il se peut qu'ils aient sciemment comploté contre nous — *ils ne nous ont, sans le vouloir, point fait de mal* : εἰδότες μὲν ἐπεβούλευσαν, ἄκοντες δὲ οὐκ ἔβλαψαν », pour qui se réclame de l'εὐβουλία cela passe d'abord. En se laissant prendre à l'astuce de Cléon, éditeurs et traducteurs ont montré qu'ils n'avaient rien entendu — exactement rien — à la thèse de Diodote.

L. BODIN.

ΑΡΕΤΑΙ ΚΑΘΑΡΣΕΙΣ

Le passage bien connu du *Phédon* (69 b) où Platon appelle les vertus des « purifications » introduit une notion, religieuse à coup sûr, par son expression, mais qui se trouve, dans le dialogue, comme au point d'intersection de deux courants d'idées fort distincts : une théorie philosophique selon laquelle la connaissance vraie ou connaissance de l'être est indépendante de la sensation, elle-même liée à un corps qui est une cause de trouble pour la pensée ; et une pratique religieuse définie, la purification, que Platon rattache expressément par deux fois (67 c-69 c) au culte des mystères orphiques ; il s'agit, d'une part, de la pureté exigée par la connaissance, telle que, plus tard, Descartes l'a comprise lorsqu'il cherchait une certitude purement intellectuelle ; d'autre part, de la suppression d'une souillure d'où dépend la destinée de l'âme après la mort ; intellectualiste et mystique, telles sont les deux faces de la pensée de Platon.

On pourrait être tenté de considérer le mysticisme comme un simple moyen d'exprimer l'intellectualisme ; de fait, une bonne partie des arguments invitant à purifier l'âme de la souillure du corps (65 b-66 c) insiste sur les raisons intellectuelles de la purification : les sens sont incertains, ils entravent l'attention, ils n'atteignent pas l'être ; mais peut-on croire que les notions religieuses introduites avec un pareil accent soient de simples métaphores littéraires?

Nous voulons indiquer ici, sans prétendre épuiser la question, une raison positive de prendre au sérieux l'aspect mystique de la pensée platonicienne : ce passage du *Phédon* a été l'occasion des commentaires de Plotin, qui lui a consacré tout son traité *Des Vertus*, le deuxième de la Première *Ennéade ;* ces commentaires, par l'intermédiaire de Macrobe[1], se sont transmis au Moyen-Age, et saint Thomas, dans la *Somme théologique*, en fait le plus grand cas[2] ; ils ne font certes pas loi pour l'interprétation de Platon ; mais ils émanent d'un homme qui a connu et pensé à fond et la doctrine de

1. *In Somnium Scipionis,* I, ch. VIII.
2. *Summa Theologica,* Ia IIae, quæst. 61, art. 5.

Platon et toutes les directions philosophiques de la pensée antique : or, trouvant dans le *Phédon* cette simple phrase : « les vertus sont des purifications », il y voit des difficultés qui n'existeraient pas s'il interprétait la « purification » comme simple exigence méthodique de toute connaissance intellectuelle ; il considère, de fait, l'assertion de Platon comme un paradoxe difficile à soutenir, impossible au premier abord à mettre d'accord avec la notion de vertu ; et son interprétation l'amène à trouver dans le *Phédon* une intuition morale originale où se compénètrent attitude philosophique et pratique religieuse.

L'enseignement moral courant sur la vertu, à l'époque de Plotin, est indiqué d'une manière nette dans le traité *Des Vertus* : c'est l'aristotélisme, propagé et filtré par les philosophes de la Nouvelle Académie. Dégageons deux traits essentiels de cet enseignement. D'abord, la vertu est un état acquis ; la vertu d'un être n'appartient pas à sa nature ou à son essence, bien qu'elle y ait rapport ; elle est la manière parfaite dont un être accomplit une fonction résultant de son essence ; la prudence, par exemple, est la manière excellente de raisonner ; la vertu entre donc dans la catégorie de la qualité, non dans celle de la substance. C'est ce que Plotin exprime en disant que la vertu est chose acquise (ἐπακτόν), qui est comme la chaleur d'un corps échauffé par opposition à la chaleur inhérente au feu (I *Enn.* 2, 1, 37-39), ou qu'elle est une disposition de l'être vertueux (3, 23-24) ; pareille vertu ne peut exister en Dieu (3, 19-24), chez qui il n'y a pas de qualité, mais seulement dans une âme capable de changement en bien ou en mal (3, 30-32). Un second trait de l'enseignement sur la vertu est le suivant : la vertu implique dans l'âme une composition de parties, et elle consiste en un rapport d'une partie à l'autre : l'idée venait de la *République* : la prudence, vertu de l'intelligence, n'aurait pas de sens, si elle n'était la domination de la raison sur les parties déraisonnables ; et la vertu des parties déraisonnables consiste à se soumettre à la raison : ce qu'Aristote a confirmé en faisant de la vertu morale l'introduction de la notion rationnelle du juste milieu dans les passions. Ces deux traits se rapprochent : la vertu ne peut naître que dans une âme composée, et elle naît de l'empire que, dans ce composé, prend peu à peu la raison. Vainement, les stoïciens avaient essayé de fonder la vie morale dans une âme réduite à la raison ; toujours et malgré eux reparaît dans leur doctrine cette faculté passive dont ils contestent l'originalité.

Or, la « vertu-purification » ne présente ni l'un ni l'autre de ces

deux traits : pour commencer par le second, la pureté d'un être n'a rapport qu'à lui-même et à sa propre essence ; purifier la pensée n'est pas la faire dominer sur les passions, mais la séparer du mélange avec un élément qui la souille (ici le corps) pour la mettre en état, comme dit Platon, de s'exercer « en elle-même et par elle-même » (67 d) ; ce que Platon dit, dans le *Phédon*, de la purification de la pensée, il le dit ailleurs, dans les *Lois* (790 c), de la purification des passions ; purifier les passions, ce n'est pas du tout les assujétir à la domination de la raison ; c'est équilibrer le mouvement qui les rend impures par un mouvement inverse ; ainsi, les mères guérissent la crainte chez leurs nourrissons en les berçant ou en leur chantant une chanson ; ainsi, guérit-on les accès des Bacchantes par l'emploi de la danse et du chant : le mouvement introduit de l'extérieur apaise le mouvement intérieur. Comme elle ne suppose pas complexité, la vertu-purification ne peut être un état, à proprement parler, acquis : car elle est un retour à l'essence ; elle est l'essence telle qu'elle est primitivement : c'est ici la souillure qui est acquise ; « sur tant de belles choses qui sont dans la vie des hommes poussent des Kères, qui les rendent impures et les salissent[1] », et la purification consiste non pas à ajouter quelque chose à l'essence, mais à la délivrer du mal.

La vertu-purification suppose donc quelque chose de différent de ce que les Grecs appellent ordinairement la vertu. Mais, à part cette considération et prise en elle-même, sa notion reste, pour Plotin, difficile à préciser : Plotin donne de la purification sa définition religieuse : elle est l'enlèvement (ἀφαίρεσις) d'une souillure (4, 5-7) ; c'était la conception traditionnelle, qui considère l'impureté comme quelque chose d'accidentel qui ne trahit aucune indignité foncière[2] ; il compare ailleurs, d'une manière toute matérielle, l'âme souillée à un morceau d'or sali par la boue ou (selon l'image platonicienne) à la statue du dieu Glaucos couverte d'algues ; la purification est une sorte de nettoyage. D'une manière un peu moins matérielle, la souillure peut être due à un séjour en des lieux impurs ; la purification consiste alors à placer l'être souillé à l'abri des contacts nuisibles, en le transférant dans un lieu pur : c'est ainsi que, d'après Hippocrate, l'on soignait les malades atteints d'épilepsie, en les faisant aller au delà des mers ou en les portant dans des montagnes.

1. Platon, *Lois*, 937 t, cité par Rohde, *Psyche*, II, p. 74 (10e édition).
2. Cf. Gernet et Boulanger, *Le Génie grec dans la religion*, p. 202.

C'est à la première de ces conceptions que s'attache l'espèce de critique dialectique que Plotin entreprend de la vertu-purification. En elle, il ne trouve pas l'élément positif qui devait constituer le bien : « La pureté est la suppression de tout élément étranger ; or, le bien est autre chose qu'une suppression » (4, 6-7). Pourtant, cette suppression suffirait à produire le bien chez un être qui serait bon avant d'être devenu impur : et c'est bien, en effet, une suite logique de l'image matérielle de la purification. Mais c'est ici que cette image se montre gravement insuffisante : elle contredit le texte de Platon, puisque la vertu ne serait plus la purification, mais ce qui reste après cette purification. De plus, elle suppose que ce résidu est le bien, ce qui est impossible, puisqu'il faudrait que « le bien fût venu et eût son existence à l'intérieur du mal » (4, 7-12) : Plotin exprime ainsi l'antique croyance qu'un être ne peut rester pur dans un lieu impur. La seconde image de la purification, celle du passage d'un lieu impur à un lieu pur, est ici manifeste ; la pureté ne peut exister en un lieu impur ; la purification a donc lieu par transfert de l'être en un lieu pur. Dans la métaphysique plotinienne, le lieu pur est l'intelligible ; le lieu impur est le sensible.

La purification devient alors un moment dans un processus d'ensemble, dont Plotin décrit les diverses phases : ce processus a lieu chez un être capable de se tourner également vers le bien et vers le mal : cet être à puissance ambiguë est parent du bien (ἀγαθοειδές) ; son bien est de s'unir à ce qui lui est congénère, son mal ou sa souillure de s'unir à ce qui est contraire au bien. Si l'on part de cet état de souillure ou d'union au mal, l'être doit passer par trois phases pour atteindre son bien : 1° la conversion ou retournement de l'être (ἐπιστροφή) (4, 12-16) ; 2° la purification (κάθαρσις) ; 3° l'union avec le bien. L'union n'est rendue possible que par une conversion (la περιαγωγή de la caverne platonicienne) qui permet une vision (θεά) de l'être. En revanche, à propos des deux premières phases, Plotin se demande quel est le phénomène premier, conversion ou purification. Il estime, mais sans en dire la raison, que la conversion précède : « la conversion a eu lieu » (ἐπέστραπται), lorsque commence la purification (4, 12-16).

La chose n'est pourtant pas évidente ; comment la conversion qui tourne l'être vers le bien est-elle possible sans une opération préliminaire, la purification, qui l'a détaché du mal et de la souillure? Et à quoi servirait cette opération, une fois la conversion obtenue? La réponse à cette question permettra de mieux pénétrer

la pensée de Plotin. La purification suppose nécessairement un opérateur extérieur à l'être qui la subit : cet opérateur emploie des moyens de même ordre ou de même niveau que l'être à purifier ; on l'a déjà vu, s'il s'agit de purifier la partie irrationnelle de l'âme, on use de procédés qui sont eux-mêmes irrationnels : le mouvement régulier, le chant. Mais, dans le *Phédon* (et chez Plotin), il s'agit de la purification de la pensée ; on ne pourra l'obtenir que par la pensée elle-même, qui est donc à la fois l'être à purifier et le moyen de purification ; nous avons sur ce point la déclaration expresse du *Phédon* (69 c) : la pensée est un « moyen de purification » (καθαρμός). Pour ne point piétiner sur place ni tomber dans la contradiction, il faut rendre la pensée transcendante à elle-même, imaginer, au-dessus de la pensée souillée, une Pensée pure et indéfectiblement parfaite, pensée qui agit sur l'être par son rayonnement ; mais, pour peu que la pensée agît ainsi d'une manière purifiante, il fallait que la pensée inférieure tournât ses regards vers elle, il fallait qu'elle fût « convertie ».

La solution ne va pas sans des difficultés devant lesquelles Plotin paraît s'arrêter : à qui revient l'initiative de la conversion chez l'être souillé? N'y fallait-il pas une purification préalable? Plotin place, même dans la pensée déchue et devenue mauvaise, des caractères ou empreintes (τυποί), qui sont pour lui comme une attente de l'illumination qui pourra avoir lieu (4, 20-28) ; mais ces pensées sont inactives tant que la conversion ne s'est pas opérée. L'initiative reviendrait-elle à cet infini désir de Dieu qui fait que chaque être recherche la perfection dont il est capable? Cette solution réduirait à néant la volonté ambiguë des contraires, que suppose la purification.

Ce qui importe, c'est que la purification occupe tout le domaine qui est entre la conversion et la résorption de l'âme dans l'Intelligence ; elle est ce qu'il y a de « démoniaque » en nous (chap. v) ; elle diminue progressivement l'influence du corps et des passions, sans la supprimer tout à fait ; à la limite, lorsque la partie irrationnelle est abolie, l'âme est devenue pure intelligence ; elle est un Dieu (chap. vi, 6-9). Les vertus-purifications se placent entre ces deux limites ; ce sont celles qui tendent à réduire l'âme à sa pure essence intellectuelle ; au bout de ce mouvement, la vertu est identique à la pure essence ; c'est la vertu-paradigme ou vertu de Dieu (chap. vii, 3-9).

La vertu-purification renverse le sens de ce que l'on peut appeler

la morale classique (entendons par là la morale traditionnelle de l'Académie et du Portique) : celle-ci allait du supérieur à l'inférieur, enseignant comment la raison établit son empire sur les passions ; la nouvelle morale va en sens inverse, montrant la résorption graduelle de l'inférieur dans le supérieur, de l'humain et du démoniaque dans le divin. Le mot vertu n'a plus le même sens dans l'une et dans l'autre ; dans l'une, il désigne une acquisition, une qualité, une sorte d'émanation de la raison dans un domaine qui lui est étranger et qui ne lui ajoute en réalité rien du tout ; l'autre n'est qu'un retour à l'origine, une identification avec l'être, qui est une identification avec soi ; car, dans le platonisme, l'essence n'est pas distincte de l'origine. Une des morales veut se développer dans les conditions multiples et changeantes d'une conduite ; l'autre veut s'assurer dans l'être. Que l'on nous permette, employant des expressions bergsoniennes, de dire que l'une est une morale close, la morale des « vertus politiques », selon l'expression même de Platon, et l'autre une morale ouverte, cherchant à reprendre, dans son origine, le courant moral, dont les vertus politiques sont des émanations lointaines.

Une inversion de la morale, voilà donc ce que désigne la vertu-purification. Platon a recherché le symbole de cette inversion dans une pratique religieuse qui n'a rien de spécifiquement moral. L'image schématique d'un retrait, d'une séparation, de plus, une certaine empreinte religieuse qui marque le pur en le distinguant des autres hommes, voilà sans doute ce que Platon demande à la purification. L'union entre la nouvelle attitude morale et l'attitude religieuse traditionnelle est cependant profonde. La morale de la purification est religieuse essentiellement et non seulement par ses symboles ; la vertu-purification place l'homme au rang des dieux, réalisant ainsi l'idéal même de ces mystères orphiques auxquels Platon songeait dans le *Phédon* : « D'homme tu es devenu dieu. »

Émile BRÉHIER.

HÉLÈNE, SŒUR D'APHRODITE

Πείθεσθαί μοι λέγοντι περὶ τοῦ εἴδεος τῆς γυναικός.
Candaule à Gygès, Hérodote, I, 8.

Sous ce titre, Paul Perdrizet a récemment[1] fait connaître une petite coupelle, conservée au Musée du Caire et portant sur le marli une inscription où le dédicant, un certain Ploutas, désigne ainsi l'héroïne[2]. Le savant éditeur a su mettre en valeur ce qui justifie le culte rendu à Hélène dans l'Égypte hellénisée ; mais il me paraît avoir moins bien dégagé la raison d'être du qualificatif, qui fera l'objet de cette étude.

Selon Paul Perdrizet[3], la parenté, qui « surprend d'abord », s'expliquerait par le père commun de la déesse et de l'héroïne ; Hélène et Aphrodite sont toutes deux filles de Zeus ; le dédicant les tiendrait donc pour des sœurs « ὁμοπάτριοι » et ce serait « le motif de ce culte et de ces offrandes ». — Cette explication me satisfait peu, je l'avoue. L'auteur de l'hommage voulut à coup sûr souligner le lien particulier qui unissait Hélène à Aphrodite ; mais le fit-il par rapport à Zeus? Je conçois bien que le nom du père des Dieux vienne facilement à l'esprit quand il s'agit de la pseudo-fille de Tyndare : plusieurs textes ou dédicaces la qualifient de Διὸς κόρη[4] et les peintres de vases laissent volontiers l'aigle divin planer au-dessus de l'œuf miraculeux d'où elle naîtra[5]. Mais, à ce titre, Hélène ne se rapproche pas seulement d'Aphrodite ; elle est la sœur de la plupart des divinités féminines du panthéon grec ; la paternité de Zeus est immense : Athéna, Artémis, aussi bien qu'Aphrodite, méritent le nom de Διὸς κόρη[6] ; la filiation commune apparaît donc

1. *Annales du Service des antiquités d'Égypte*, XXXVI, p. 5-10 ; j'ai fait allusion au monument dans *Les Dioscures...*, p. 224.

2. Πλουτᾶς Ἡρακλήου Ἑλένῃ ἀτελφῇ Ἀφροδίτης ; datée du principat de Néron, 9 janvier 58.

3. *Loc. cit.*, p. 6 et 10.

4. Isocrate, *Éloge d'Hélène*, 16 ; Euripide, *Iph. Aul.*, 789 ; cf. mes remarques dans *Les Dioscures...*, p. 136, n. 2.

5. Kekule, *Die Geburt der Helena aus dem Ei*, *Sitzungsber. Preussisch. Akad.*, 1908, p. 692 sqq.

6. Pour Athéna, cf. Preller-Robert, *Griech. Myth.*, I^4, p. 188 et n. 3 ; pour Artémis, *Od.*, VI, 151.

comme un lien banal et peu digne d'être souligné. J'ajoute que, si elle prête à discussion, c'est précisément dans le cas d'Aphrodite ; sans doute, certains mythographes la faisaient-ils descendre de Zeus [1] et Sapho a pu l'invoquer sous le titre de παῖ Διός [2] ; mais une tradition non moins vivace, et qui remonte à Hésiode [3], l'imaginait surgie du sang d'Ouranos épars sur l'écume des vagues ; en sorte qu'on s'explique mal que les deux femmes soient rapprochées l'une de l'autre par une expression peu riche de sens, et qui n'est contestable que dans le cas même où elle est employée. Bref, je ne puis croire que Ploutas, en parlant ainsi, ait pensé à la communauté des origines.

Le défaut me paraît venir de l'acception trop juridique où Paul Perdrizet, familier des papyrus et orienté par le lexique de Preisigke, a pris le terme ἀδελφός -ή. La langue grecque a de tout temps donné au mot une valeur plus large ; elle l'applique non point seulement à des êtres unis par le sang, mais à des êtres ou des choses qu'associent des rapports de compagnie ou de ressemblance. Frères et sœurs n'en sont-ils pas les parfaits modèles? Ainsi, dans Lucien [4], les deux frères exemplaires, les Dioscures, patrons de la ressemblance, sont-ils pris à témoin pour souligner plaisamment la dissemblance de deux métamorphoses successives. Ainsi le même auteur fera-t-il affirmer par Apollon sa ressemblance totale avec sa sœur Artémis [5]. Les poètes n'hésitent point à discerner les mêmes rapports dans les choses inanimées : la poussière se trouve qualifiée par Eschyle de « sœur altérée de la boue [6] » et la fumée de « sœur tourbillonnante du feu [7] ». La maigre pitance que porte dans sa besace Œdipe vagabond est comme « la sœur de son aspect misérable [8] ». Les philosophes mettent bien en valeur ce qui distingue aux yeux de tous les Adelphes : on les voit ensemble et ils se ressemblent ; Aristote fondera sur ces notions sa conception de l'amitié idéale [9]. Fraternité veut donc dire, dans l'opinion courante, vie

1. Preller-Robert, *Griech. Myth.*, I⁴, p. 352.
2. Sapho, *Hymne à Aphrodite*, 2.
3. Preller-Robert, *loc cit.*
4. Lucien, *Le songe ou le coq*, 20 : ὦ Διοσκόρω, τῆς ἀνομοιότητος.
5. Lucien, *Dial. Dieux*, 23, 1 : ἀλλ' ἡμεῖς ὅμοιοί ἐσμεν.
6. Eschyle, *Agam.*, 494-495 : κάσις | πηλοῦ ξύνουρος διψία κόνις.
7. *Sept*, 494 : λιγνὺν μέλαιναν, αἰόλην πυρὸς κάσιν.
8. Soph., *Œd. Col.*, 1262 : ἀδελφά... τούτοισιν.
9. Plut., *De amore frat.*, 479 c-d : σκιαὶ γάρ εἰσιν ὄντως αἱ πολλαὶ φιλίαι καὶ μιμήματα καὶ εἴδωλα τῆς πρώτης ἐκείνης, ἣν παισί τε πρὸς γονεῖς ἡ φύσις ἀδελφοῖς τε πρὸς ἀδελφοὺς ἐμπεποίηκε. — Arist., *Morale Nicom.*, VIII, 11, 5 : ἡ δὲ τῶν ἀδελφῶν τῇ ἑταιρικῇ ἔοικεν· ἴσοι γὰρ καὶ ἡλικιῶται, οἱ τοιοῦτοι δὲ ὁμοπαθεῖς καὶ ὁμοήθεις ὡς ἐπὶ τὸ πολύ.

commune et similitude. — Or, à cet égard, aucun couple ne mérite mieux ce nom que celui d'Hélène et d'Aphrodite : tout, dans leur aspect, les rapproche ; Pâris est initié au corps d'Hélène par celui d'Aphrodite[1] ; elles possèdent en commun la beauté et la dispensent autour d'elles. On louait de la déesse le regard éclatant, la gorge merveilleuse, la poitrine désirable[2] ; on présentait à l'héroïne, dans son sanctuaire de Thérapné, les filles à qui l'on souhaitait la beauté[3]. Cette beauté, chez l'une ou l'autre, est si rayonnante qu'elle se découvre en plein jour, sans voiles : Aphrodite, sur mainte statue, ne dissimule rien de ses charmes et telle apparaît Hélène sur les miroirs étrusques[4]. Il ne leur faut, pour mettre en valeur la pureté de leurs formes, qu'un collier et des sandales ; le collier d'Hélène lui vient d'Aphrodite ; la déesse jadis en fit don à l'héroïne[5] ; Ménélas le consacra plus tard au dieu de Delphes ; il voua à Athéna, avec son bouclier guerrier, les sandales de sa fugitive épouse[6] ; cette seule arme de la beauté désarmée, Aphrodite s'en sert à l'occasion pour châtier Pan[7] ; Hélène, fuyant devant Pâris, la laissa choir, abandonnant ainsi la résistance[8]. — Mais ce simple appareil réclame pourtant tous leurs soins ; elles se connaissent en l'art des bains, des onguents et des parures : les poètes dépeignent Aphrodite s'attardant à sa toilette et composant sa nudité[9] ; un vase de Ruvo nous présente Hélène, attendant la venue de Pâris, dans la compagnie de trois suivantes qui, telles les Heures auprès d'Aphrodite, lui apportent sa couronne, ses sandales, son coffret à bijoux et le miroir où elle se mirera ; et l'Amour vole auprès d'elle[10]. — Aussi n'eut-on point de peine à imaginer

1. Dans Lucien, *Dial. dieux*, 20, 13, Aphrodite dépeint Hélène à Pâris comme « jeune, belle et en rien inférieure à moi ». — La reine d'Égypte Arsinoé, identifiée ailleurs à Aphrodite (cf. Vallois, *C. R. A. I.*, 1929, p. 35 ; Callimaque, *Epigr.*, V), est dite par Théocrite « semblable à Hélène », *Syracus.*, 110.

2. *Iliade*, III, 396 : Hélène reconnaît Aphrodite en voyant περικαλλέα δειρὴν | στήθεά θ' ἱμερόεντα καὶ ὄμματα μαρμαίροντα.

3. Hérodote, VI, 61.

4. Gerhard, *Etruskische Spiegel*, II, pl. CCIII, et V, pl. 81, 1.

5. Athénée, VI, 232 f.

6. Pour l'offrande à Delphes, Athénée, VI, 232 e ; pour celle à Athéna, Lycophr., *Alex.*, 820.

7. *B. C. H.*, 1906, p. 610-631 ; — ainsi fait Omphale, châtiant Héraklès, dans Lucien, *Dial. dieux*, 13, 2.

8. Ptolem. Chemn., *Nov. hist.*, 4 : le lieu de Sparte où arriva l'accident portait le nom de Ἑλένης σανδάλιον.

9. Homère, *Hymn. Aphrod.*, II, 5 sqq. ; *Chants cypriens*, dans Athén., XV, 682 D-F ; cf. Severyns, *Le cycle épique*, p. 264.

10. Overbeck, *Gall.*, 12, 6 ; cf. aussi Gerhard, *Die Schmückung der Helena*, 4. *Winckelmanns-progr.* : miroir gravé.

l'héroïne dans la société de la déesse : elles sont ensemble, au palais de Sparte, lors de la visite fatale [1] ; Aphrodite laisse affectueusement pendre son bras contre l'épaule de sa favorite [2] : c'est le geste d'Électre auprès de son frère Oreste [3], de Castor auprès de son frère Pollux [4], celui que voudrait faire Antigone, apercevant son frère Polynice du haut des remparts de Thèbes [5]. Ce geste de fraternité convient aux deux sœurs en beauté, qui sont, selon les principes mêmes d'Aristote, les modèles du συζῆν et de l'ὁμοιότης.

Chargée de ce sens plus large, l'épithète néanmoins ne perd rien de sa force ; l'εἶδος, que possèdent en commun les deux femmes, nous conduit au delà du simple monde des apparences. Bien avant Socrate, εἶδος ou ἰδέα désignaient, dans l'opinion courante, tout autre chose que l'ὄψις [6] ; ils s'appliquaient à la φύσις de tout l'être. Les traits du visage n'en livrent pas le secret ; Gygès, pour connaître la reine, devra la contempler tout entière et dévêtue [7] ; les Nuées d'Aristophane découvrent, secouant leur apparence nébuleuse, la réalité de leurs formes immortelles [8]. La philosophie platonicienne contribua à approfondir la notion : la Beauté est une essence qui resplendit, dans le monde idéal, d'une supérieure clarté [9]. Isocrate, faisant l'éloge d'Hélène, insistera sur le prestige de cette réalité qui se communique dans le monde des corps [10]. Plusieurs siècles plus tard, Plotin, définissant le Beau, opposera à la beauté corporelle une beauté antérieure sur laquelle se règle la forme apparente [11] : « L'être extérieur de la maison, si l'on fait abstraction des pierres, n'est que l'idée intérieure, divisée selon la masse extérieure de la matière et manifestant dans la multiplicité son être indivisible. » Deux créatures, unies par la beauté, sont donc essentiellement des sœurs ; car l'âme antique imagine entre elles une communauté de substance. Aphrodite et Hélène, parmi tant d'êtres héroïques et divins, sont seules unies par ce lien particulier

1. *Chants cypriens*, Kinkel, *Epic. frag.*, 17 ; Eurip., *Troy.*, 943 ; Lucien, *Dial. dieux*, 20, 15 : καὶ αὐτὴ δὲ συμπαροῦσα δεήσομαι καὶ τῶν Χαρίτων συνακολουθεῖν.

2. Millin, *Myth. Gall.*, nos 540 et 541.

3. Millin, *op. laud.*, nos 617 et 621.

4. Groupe de San Ildefonso, Ricard, *Marbres antiques du Musée du Prado*, p. 44-46.

5. Eurip., *Phénic.*, 165-166 : περὶ δ'ὠλένας | δέρᾳ φιλτάτᾳ βάλοιμι χρόνῳ.

6. Je suis, dans cet exposé, les analyses pénétrantes de A. E. Taylor, *Varia Socratica*, First series, p. 178-267 : *The words* εἶδος, ἰδέα *in pre-Platonic literature.*

7. Hérodote, I, 8.

8. Arist., *Nuées*, 288 : ἀποσεισάμεναι νέφος ὄμβριον | ἀθανάτας ἰδέας.

9. Cf. notamment *Phèdre*, 250 c-d.

10. Isocr., *Elog. Helen.*, X, 54 : πλὴν ὅσα ταύτης τῆς ἰδέας κεκοινώνηκε.

11. Plotin, I, 6 : Περὶ τοῦ καλοῦ, 3 : τὸ ἔξω, εἰ χωρίσειας τοὺς λίθους, τὸ ἔνδον εἶδος μερισθὲν τῷ ἔξω ὕλης ὄγκῳ, ἀμερὲς ὂν ἐν πολλοῖς φανταζόμενον.

et indissoluble : sœurs, jusque par delà les apparences sensibles, elles sont plus que des ὁμαίμονες, des ὁμοούσιοι.

On comprend alors toute la précision qu'apporte à la dédicace le qualificatif employé. Hélène a des fonctions diverses : elle peut être la divinité de la végétation qu'on vénérait à Sparte auprès d'un platane ombreux[1] et qui portait à Rhodes l'épithète de Dendritis[2]. Elle sait, comme ses frères, protéger les marins en péril et à ce titre reçoit à Ténos l'hommage d'un équipage rhodien[3]. Nous savons maintenant que celles-là ne sont point ici en question ; il s'agit de celle qui préside à la beauté du corps et des formes, qui, comme Aphrodite, mérite l'épithète de Μορφώ[4]. L'addition a la valeur rigoureuse d'une épiclèse. — L'offrande est destinée à cette Hélène, comme un objet de sa toilette ; le godet d'or lui permettra de broyer ses fards et de se faire une beauté ; elle en étendra les bénéfices sur le dévot qui l'invoque ; elle le protégera du haut du ciel sous l'aspect même qu'avait Aphrodite quand elle conquit les suffrages de Pâris, τοσαῦτα ἐντετριμμένη χρώματα[5].

Fernand CHAPOUTHIER.

Paris, janvier 1939.

1. Théocr., XVIII, 45 sqq.
2. Paus., III, 19, 9.
3. Graindor, *Musée belge*, 1910, p. 19.
4. Paus., III, 15, 10.
5. Lucien, *Dial. dieux*, 20, 10.

REMARQUES

SUR

LA PRÉTENDUE « CONSTITUTION DE DRACON »

Les historiens sont aujourd'hui d'accord pour refuser toute authenticité à la constitution qui, d'après l'Ἀθηναίων Πολιτεία d'Aristote, aurait été rédigée par Dracon[1]. Nous ne reviendrons pas ici sur cette question longuement discutée : nous admettons qu'il s'agit d'un simple projet constitutionnel, forgé par un adversaire de la démocratie (sans doute au cours des luttes politiques de la fin du v[e] siècle)[2]. La présente étude a seulement pour but d'examiner les ressemblances et, surtout, les différences qui règnent entre ce projet et la « constitution rédigée pour l'avenir » lors de la révolution qui livra le pouvoir aux Quatre-Cents[3] : il ne semble pas, en effet, qu'à cet égard les opinions des historiens soient absolument concordantes.

Suivant Ledl, la « constitution de Dracon » n'a pu obtenir l'agrément des Quatre-Cents : sinon, ils n'eussent pas élaboré un projet qui s'éloigne de cette constitution sur plus d'un point essentiel[4]. Il existe, assurément, d'indéniables analogies entre le « Dracon » et le projet de 411 : d'après l'un et l'autre document, les archontes, les trésoriers, les stratèges et les hipparques doivent être désignés par voie d'élection ; tous deux exigent l'âge minimum de trente ans pour la gestion des fonctions publiques ou, tout au moins, d'une partie d'entre elles, instituent le tirage au sort pour le recrutement des magistratures inférieures, frappent d'une amende les bouleutes manquant aux séances et admettent implicitement le principe aristocratique de la gratuité des fonctions[5]. Mais ils sont aussi séparés par de notables différences : le « Dracon » fait bénéficier de la *politeia* un plus grand nombre d'Athéniens que le « projet », dont

1 Aristote, Ἀθ. Πολ., IV, 1-4.

2. Cf. A. Ledl, *Studien zur älteren athenischen Verfassungsgeschichte*, p. 18-76 ; G. Mathieu, *Aristote, Constitution d'Athènes* (*Bibl. de l'école des H*[tes] *ét., sciences hist. et philol.*, n° 216), p. 99-113 ; G. Busolt, *Griechische Staatskunde*, 3[e] éd., 1[re] partie, p. 52-58 ; G. Glotz et R. Cohen, *Histoire grecque*, t. I, p. 421 et n. 167 ; t. II, p. 720, etc.

3. Aristote, Ἀθ. Πολ., XXX, 2-6.

4. A. Ledl, *o. l.*, p. 25.

5. *Ibid.*, p. 52-53.

la tendance est nettement ploutocratique ; il prévoit l'existence d'une Ecclèsia[1], qu'ignore le « projet » ; il ne cherche pas, comme le fait ce dernier, à grouper en un collège commun la Boulè et les hauts fonctionnaires tirés de cette assemblée ; la « Boulè des Quatre-Cent un » qu'il institue est très inférieure en nombre à celle du « projet », qui peut comprendre au moins 750 membres sans les hauts magistrats[2]. Bref, les différences entre les deux documents sont telles qu'il est impossible de leur assigner la même origine : le « projet » répond évidemment aux conceptions des oligarques « radicaux », dont l'influence était prépondérante en 412-411, tandis que le « Dracon » offre des analogies frappantes avec le programme des « modérés » ; l'idéal de l'auteur du « projet » est exprimé, sous une forme négative, dans l'Ἀθηναίων Πολιτεία du Pseudo-Xénophon, qui voudrait voir le Dèmos exclu non seulement des magistratures, mais de la Boulè et de l'Ecclèsia. C'est, sans doute, au chef ardent et résolu des oligarques « extrêmes », Antiphon, qu'il faut attribuer la rédaction d'un pareil projet, dont l'une des innovations les plus notables consistait dans l'abolition du système des « deux chambres » (Boulè et Ecclèsia) : mesure qui brisait avec une tradition fort ancienne, et dont l'application eût transformé du tout au tout l'activité constitutionnelle d'Athènes[3].

Très différent, le « Dracon », dit Ledl, est un « compromis » entre les exigences des oligarques « radicaux » et celles de la démocratie. Ce document semble avoir été forgé en 409-408, au temps où l'on transcrivait à nouveau la législation de Dracon sur le meurtre ; il rappelle de très près le régime qui fut en vigueur à Athènes au lendemain de la chute des Quatre-Cents[4] : tous deux gratifient de la *politeia* les ὅπλα παρεχόμενοι et, à la différence du « projet » de 411, admettent la réunion d'une Ecclèsia. On doit en conclure que le « Dracon » eut pour inspirateurs les chefs mêmes du gouvernement aristocratique modéré de 411-410 : Théramène et ses amis ; cette prétendue constitution, nettement opposée au projet des Quatre-Cents, répondait en partie aux aspirations démocratiques de l'armée de Samos ; elle était destinée à montrer comment il eût fallu

1. Aristote, Ἀθ. Πολ., IV, 3.
2. Ledl, p. 54. Wilamowitz-Moellendorff estime que la Boulè du « projet » paraît grouper environ 1,000 membres (*Aristoteles und Athen*, t. II, p. 122) ; Glotz et Cohen attribuent à cette Boulè un effectif de 8 à 900 membres (*Hist. gr.*, t. II, p. 732).
3. Ledl, p. 55-61.
4. Jusqu'en février 410, selon les conclusions d'un tout récent article de M. Hatzfeld, *La fin du régime de Théramène* (*Rev. des Ét. anc.*, 1938, p. 113-124).

procéder en 411 pour gagner les sympathies des masses populaires à la cause de l'aristocratie[1].

La thèse de Ledl a été partiellement adoptée par certains historiens : du moins ont-ils pensé, eux aussi, que la prétendue « constitution de Dracon » cadrait avec l'idéal de Théramène. Celui-ci, a-t-on écrit, « rêvait... d'établir une constitution qu'avait fabriquée un libelliste de son entourage et que le parti, pour lui donner une apparence plus vénérable, attribuait à Dracon[2] ». Seulement, ces historiens n'ajoutent pas, comme le fait Ledl, que cette constitution imaginaire différait très sérieusement du « projet » cité dans le chapitre xxx de l'Ἀθηναίων Πολιτεία, et même, loin de voir en ce projet l'œuvre d'Antiphon et des oligarques « radicaux », ils le montrent réalisé dans la constitution théraménienne de 411-410[3] ; bref, ils admettent que le « Dracon » et le « projet » sont issus l'un et l'autre du même milieu politique.

Déjà, en 1927, W. Ferguson estimait que le régime des « Cinq-Mille », institué et dirigé par Théramène après la chute de l'oligarchie, était identique à la « constitution pour l'avenir » exposée dans le chapitre xxx de l'Ἀθηναίων Πολιτεία[4] : ce qui revenait à dire, ou bien que le « projet » était d'une inspiration toute semblable à celle du « Dracon », si l'on regardait ce dernier comme l'œuvre d'un théraménien[5], ou bien que le « Dracon » ne répondait pas aux idées de Théramène. La description du régime des « Cinq-Mille » par Ferguson consiste exactement dans l'analyse du « projet » de 411[6].

Les remarques de G. Mathieu sur le « projet » et le « Dracon » ne cadrent qu'en partie avec la thèse de Ledl. Comme ce dernier, il refuse au « projet » le caractère démocratique que lui ont attribué, dit-il, J. Bérard et U. Kahrstedt[7] ; ce projet, il est vrai, dépasse en libéralisme la « constitution provisoire » des Quatre-Cents[8] ; mais il manifeste sa tendance oligarchique en frappant d'une amende les bouleutes qui manquent aux séances[9]. De même que Ledl, Mathieu

1. Ledl, p. 61-69.
2. Glotz et Cohen, *Hist. gr.*, t. II, p. 720.
3. *Ibid.*, p. 731-732.
4. Cf. *The Cambridge ancient history*, t. V, p. 338, n. 2. L'auteur rappelle ici l'étude qu'il a publiée sur la constitution de Théramène dans la *Classical Philology*, t. XXI (1926), étude qu'à notre vif regret nous n'avons jamais pu consulter.
5. Voir ci-dessus les conclusions de Ledl et de Glotz et Cohen.
6. *The Cambridge ancient history*, t. V, p. 338-340.
7. G. Mathieu, *Aristote, Constitution d'Athènes*, p. 83. (Sur les opinions de Bérard et de Kahrstedt, cf. *infra*, p. 67.)
8. Aristote, Ἀθ. Πολ., XXXI.
9. Mathieu, p. 84.

signale les ressemblances « absolument frappantes » qui règnent entre le « Dracon » et le « projet » : elles portent, notamment, sur le rôle considérable assigné aux stratèges, sur les sanctions pour absence, etc. Enfin, Mathieu professe une théorie très voisine de celle de Ledl sur l'époque et l'inspiration du « Dracon », dont il incline à dater la fabrication de l'année 409-408 (les lois de Dracon sur le meurtre étaient alors l'objet d'une nouvelle transcription) : se proposant de justifier la politique du « parti modéré », qui avait vaincu les oligarques « extrêmes » en 411, l'auteur de cette fabrication « a attribué à Dracon une constitution semblable à celle que Théramène aurait voulu établir ». Il y eut précisément entre 410 et 404 plus d'une falsification de lois : « nous pouvons donc fixer avec une certitude presque complète l'apparition de la constitution de Dracon à l'année 409-408. » Plus loin, après avoir de nouveau rappelé les ressemblances que cette constitution imaginaire présente avec le « projet », l'auteur répète qu'elle « tend avant tout à justifier le parti oligarchique modéré, et surtout son chef Théramène, et à sauver autant que possible son idéal » ; en substituant Dracon à Solon comme fondateur des institutions athéniennes, le chapitre IV de l''Αθηναίων Πολιτεία renferme à la fois une « défense de l'oligarchie modérée » et une « critique voilée de la démocratie[1] ».

Mais, tout en se rapprochant beaucoup de l'opinion de Ledl, celle de Mathieu ne lui est pas identique : après avoir indiqué, en effet, les ressemblances assez nombreuses qui unissent le « Dracon » au « projet », il ne souligne pas les importantes différences qui les séparent, et la première de ces deux constitutions ne lui semble pas (comme à Ledl) moins éloignée que la seconde du régime démocratique.

Enfin, sans formuler précisément l'idée d'une opposition de tendances entre le « Dracon » et le « projet », J. Bérard et U. Kahrstedt assignent à ce dernier un caractère fort différent de celui que la théorie de Ledl lui attribuera. Après avoir déclaré que la prétendue constitution de Dracon est, en réalité, « l'œuvre d'un Athénien du Ve siècle, partisan du régime oligarchique mitigé[2] », J. Bérard qualifie de « démocratique à souhait » la constitution « rédigée pour l'avenir » par l'auteur du projet de 411[3] : théorie nettement oppo-

1. Mathieu, p. 108-111.

2. Solution déjà proposée dans un article de Headlam, *The Constitution of Draco* (*Classical Review*, t. V, 1891, p. 166 et suiv.).

3. J. Bérard, *Aristote. La Constitution d'Athènes*. 'Αθηναίων Πολιτεία (*Revue historique*, 1892, t. XLIX, p. 292, 297).

sée à celle de Ledl, selon qui le « Dracon » faisait à la démocratie les plus larges concessions, tandis que le « projet » était l'œuvre du chef des oligarques « extrêmes [1] ». S'il ne va pas jusqu'à traiter ce projet de « démocratique », U. Kahrstedt estime, du moins, qu'afin de donner aux conceptions des aristocrates un aspect sympathique et populaire, l'auteur de l' Ἀθηναίων Πολιτεία cite les documents les plus « libéraux » dont il dispose : c'est ainsi qu'en face des violentes décisions oligarchiques et de la dissolution de la Boulè des Cinq-Cents respectivement signalées dans les chapitres XXIX et XXXII de cet ouvrage, le document reproduit au chapitre XXX manifeste un libéralisme aussi large que possible [2].

On voit par ce bref exposé que les historiens sont loin de définir tous de la même façon les tendances de la « constitution de Dracon » et ses rapports de ressemblance et de différence avec le projet de 411. Nous nous proposons de revenir ici sur cette question et d'examiner, notamment, dans quelle mesure il est permis d'accepter l'appréciation la plus détaillée : celle de Ledl.

D'abord, il est indéniable que ni le « projet » (quoi qu'ait prétendu J. Bérard) ni le « Dracon » ne cadrent avec les principes démocratiques : l'un et l'autre refusent la *politeia* à une fraction très étendue du peuple (ceux des Athéniens qui ne figurent pas au nombre des « Cinq-Mille » ou des ὅπλα παρεχόμενοι), et certaines des dispositions qui leur sont communes — entre autres les sanctions pour absence aux réunions de la Boulè et l'élection de magistrats comme les trésoriers et les archontes — sont étrangères aux lois ou aux habitudes de la démocratie.

Il convient également, à notre avis, de rejeter l'hypothèse suivant laquelle le projet de « constitution pour l'avenir » serait l'œuvre du chef des oligarques « radicaux », Antiphon. Ce projet, en effet, ne réserve pas la direction des affaires publiques à un très petit nombre d'hommes pouvant gouverner en maîtres absolus ou plier à leurs volontés des assemblées démunies de toute autorité véritable, mais à plusieurs milliers de citoyens, répartis en quatre sections [3] dont chacune doit exercer ou contrôler à tour de rôle l'administration, la gestion des finances, la conduite des opérations militaires et diplomatiques : c'est là un régime censitaire modéré,

1. Voir ci-dessus, p. 65.

2. U. Kahrstedt, *Forschungen zur Geschichte des ausgehenden fünften und des vierten Jahrhunderts*, p. 255.

3. « A l'imitation de la Boulè thébaine » (Glotz et Cohen, *Hist. gr.*, II, p. 731) : cf. Glotz, *Le Conseil fédéral des Béotiens* (*Bull. Corr. hell.*, 1908, p. 271-278).

qui paraît fort bien répondre à l'idéal d'un Théramène, mais nullement à celui d'un Antiphon.

Doit-on nécessairement en conclure qu'un tel régime égale ou dépasse en libéralisme la prétendue « constitution de Dracon »? Et Ledl a-t-il tort d'estimer que cette constitution présente un caractère moins aristocratique et rétrograde que le « projet » de 411? Nous allons essayer de montrer que les conclusions de cet historien ne sont ni entièrement démenties ni totalement confirmées par la teneur des deux documents de l'Ἀθηναίων Πολιτεία.

Il faut d'abord accorder à Ledl que le « projet » ne fait nulle allusion[1] à une Ecclèsia, tandis que cette assemblée est expressément signalée dans la « constitution de Dracon[2] » : cette dernière, prévoyant ainsi nettement la réunion de la totalité du corps civique (d'ailleurs restreint aux ὅπλα παρεχόμενοι), semble donc moins éloignée de la démocratie que le « projet ». Nous voyons aussi que la « constitution de Dracon » donne à l'ensemble des citoyens le pouvoir de désigner directement au moins une partie des magistrats (archontes, trésoriers, stratèges, etc.)[3]. De son côté, le « projet », traitant du choix des magistrats qui ne sont pas recrutés par la voie du sort, se borne à édicter les prescriptions suivantes : les archontes, les stratèges, les hipparques, etc., « seront choisis parmi les citoyens âgés de plus de trente ans » ; il ne s'agit ici que d'une élection indirecte : « tous ces magistrats », ajoute en effet le texte du projet, « seront élus sur une liste dressée parmi les conseillers en exercice et en nombre supérieur à celui des places à pourvoir[4] ».

Quelle est la portée de ces dispositions? D'abord, il est très possible que, tout en réservant aux conseillers en exercice le monopole de l'éligibilité, elles laissent à tous les Athéniens pourvus de la *politeia* le droit de participer à l'élection finale. On ne voit pas bien, en effet, quelle assemblée distincte de la Boulè serait chargée de la désignation préalable ordonnée par le projet ; dès lors, le choix définitif n'est certainement pas confié à la Boulè, puisque celle-ci pourrait tout aussi bien élire directement les titulaires des magistratures à pourvoir : c'est donc que le soin de procéder à l'élection finale est nécessairement remis à une autre assemblée, dans laquelle sont peut-être autorisés à siéger tous les citoyens. Il n'en reste pas moins

1. Du moins formelle : cf. *infra*, p. 72.
2. Cf. Ἀθ. Πολ., IV, 3.
3. *Ibid.*, IV, 2.
4. *Ibid.*, XXX, 2 (traduction Haussoullier-Mathieu).

que les pouvoirs électoraux d'une telle Ecclèsia sont singulièrement limités par l'effet du vote préalable des bouleutes.

Mais, si, en raison de certaines de ses dispositions, le « Dracon » se rapproche plus nettement que le « projet » du régime établi à Athènes au ve siècle, il n'est pas assuré que ces prescriptions possèdent une valeur pratique fort étendue ; de plus, sous d'autres rapports, cette constitution imaginaire semble mieux adaptée que le projet de 411 aux exigences et aux intérêts de l'aristocratie.

S'il est indiscutable que le « Dracon », à la différence du « projet », mentionne expressément une Ecclèsia, il ne paraît pas attacher à cette assemblée une très haute importance : à l'exception des droits électoraux qu'il lui confère — et qui sont, du reste, sérieusement réglementés [1] — il ne signale aucun de ses pouvoirs, aucune de ses attributions, et ne fournit nulle précision sur le nombre et l'époque des séances, la procédure de discussion et les votes, etc. ; il donne beaucoup plus de détails sur les magistratures et sur la Boulè des « Quatre-Cent un », et, tandis qu'il n'établit aucune indemnité capable de garantir le fonctionnement normal de l'Ecclèsia, il édicte des sanctions qui ont pour but d'obliger les bouleutes à remplir assidûment leur tâche, soit comme membres du Conseil, soit comme présidents de l'Ecclèsia [2].

A cette Boulè des Quatre-Cent un, la « constitution de Dracon » n'accorde pas, d'ailleurs, les pouvoirs très étendus que le « projet » réserve à la « Boulè en exercice » : cette dernière assemblée, en effet, est la seule que signale formellement le projet [3] ; c'est elle qui (avec les magistrats, dont les plus importants sont choisis parmi ses membres) est appelée à diriger ou à surveiller toute l'activité nationale [4]. Or, à côté de la Boulè des Quatre-Cent un et de l'Ecclèsia, le « Dracon » place « le Conseil de l'Aréopage », en qualité de « gardien des lois » et d'organe chargé de contrôler la gestion des magistrats [5]. Ainsi, vis-à-vis de la réforme démocratique de 462-461 qui avait dépouillé l'Aréopage de ses pouvoirs politiques [6], l'auteur du « Dracon » semble avoir éprouvé un sentiment d'hostilité dont le projet de 411 ne porte aucune trace.

La « constitution de Dracon » renferme encore un certain nombre

1. Cf. *infra*, p. 72.
2. 'Αθ. Πολ., IV, 3.
3. Cf. *supra*, p. 65, 69.
4. 'Αθ. Πολ., XXX, 2-4.
5. *Ibid.*, IV, 4.
6. *Ibid.*, XXV, 2.

d'autres prescriptions qui s'accordent mal avec la thèse de Ledl : elles sont plus capables, en effet, que les clauses correspondantes du « projet » de renforcer l'autorité des classes riches et leur participation à la vie publique. Cette constitution, notamment, ne permet pas à tout citoyen de gérer n'importe quelle magistrature : seules, les « magistratures inférieures » sont accessibles à l'ensemble des ὅπλα παρεχόμενοι. Pour exercer les fonctions de trésorier ou l'archontat, il faut posséder au moins un capital de dix mines, libre de toute charge, et, pour être élu stratège ou hipparque, une fortune décuple est nécessaire[1]. Or, le « projet » n'établit nulle distinction de ce genre ; mais il se borne à régler ainsi le recrutement des magistratures : les magistrats électifs (stratèges, hipparques, trésoriers, archontes, etc.) seront désignés parmi les conseillers ou citoyens âgés de plus de trente ans, et les magistrats tirés au sort seront choisis en dehors de la Boulè. Le « Dracon » ne montre donc pas, dans sa façon d'organiser l'accès aux magistratures, le même libéralisme que le projet de 411, et il s'éloigne davantage, à cet égard, de la tradition démocratique. On dira peut-être que la fortune minima requise des candidats à l'archontat par le « Dracon » (1,000 drachmes) est très modeste et même inférieure à celle des zeugites[2] ; mais, au temps où furent rédigés les deux documents qui font l'objet de notre étude, l'importance de l'archontat avait singulièrement décliné, et ce n'était pas conférer aux classes moyennes un brillant et précieux avantage que de leur permettre l'accès à une telle fonction. Beaucoup plus significative est la condition exigée par le « Dracon » pour une élection à la stratégie ou à l'hipparchie : le candidat à l'une de ces magistratures doit posséder au moins 10,000 drachmes, c'est-à-dire des ressources sensiblement supérieures au capital minimum d'un pentacosiomédimne (6,000 drachmes)[3]. C'était réserver, non pas même à la première classe, mais à ses membres les plus riches, la gestion d'une magistrature qui, depuis plus d'un demi-siècle, avait de beaucoup dépassé l'archontat en autorité et en prestige, et dont l'importance devait même paraître essentielle en un temps où les opérations militaires et la diplomatie tenaient une place prépondérante dans la vie nationale. La mesure ainsi édictée par le « Dracon » ne cadraitelle pas nettement avec les vœux du parti oligarchique?

1. Ἀθ. Πολ., IV, 2.
2. Cf. Ledl, p. 34-35. Au IVe siècle, un zeugite avait un capital imposable de 1,000 drachmes et un capital réel de 1,800 drachmes : cf. Glotz, *La cité grecque*, p. 402.
3. Cf. Glotz, *ibid.*, p. 402.

Enfin, si l'on examine les sanctions prévues par l'une et l'autre constitution pour obliger les bouleutes à siéger régulièrement aux assemblées, on est amené à présenter l'hypothèse suivante : le « Dracon » était plus à même que le « projet » de fortifier l'influence des classes riches. « Le conseiller qui ne viendra pas à la salle des séances au moment fixé devra payer une drachme par jour d'absence, à moins que le Conseil ne lui accorde un congé », ordonne le projet[1]. « Si un conseiller, lors d'une séance du Conseil ou de l'Assemblée, manquait à la réunion, il payait, s'il était pentacosiomédimne, trois drachmes ; chevalier, deux ; zeugite, une », lit-on dans la constitution de Dracon[2]. Or, si l'on tenait à voir les bouleutes riches (pentacosiomédimnes et hippeis) s'acquitter de leurs fonctions aussi sérieusement que leurs collègues pourvus d'une modeste aisance, de telle manière que l'influence de ces derniers ne s'exerçât pas à peu près sans contrepoids dans les réunions de la Boulè, il importait que les amendes pour absence ne fussent pas strictement égales, mais plus ou moins proportionnées à la fortune et au rang social : si la menace d'une drachme d'amende pouvait suffire à assurer la présence régulière des zeugites aux séances du Conseil[3], elle devait laisser beaucoup plus indifférents les bouleutes des classes élevées. Dès lors, il est permis d'estimer qu'en graduant les amendes, le « Dracon » se montrait plus favorable que le « projet » aux aspirations et aux intérêts de l'aristocratie.

Les deux « constitutions » que nous font respectivement connaître les chapitres IV et XXX de l' 'Αθηναίων Πολιτεία d'Aristote ne sont donc pas radicalement différentes ; mais elles sont loin d'être identiques : à côté d'éléments communs, l'une et l'autre renferment plusieurs dispositions particulières qui étaient susceptibles tantôt de seconder, tantôt de desservir la cause de l'oligarchie. Seul, le « Dracon » signale formellement l'existence d'une Assemblée générale (Ecclèsia) et stipule l'élection directe des magistrats par l'ensemble des citoyens : il est ainsi moins éloigné du régime démocratique que le « projet » ; en outre, il règle ou paraît régler d'une façon plus libérale que la constitution de Solon l'accès aux magistratures moyennes. Mais, en même temps, par certaines des conditions d'éligibilité qu'il impose et par les sanctions qu'il édicte, il est moins égalitaire que le « projet » et plus capable d'affermir ou d'étendre

1. 'Αθ. Πολ., XXX, 6 (trad. Haussoullier-Mathieu).
2. *Ibid.*, IV, 3.
3. Les rédacteurs du « Dracon » et du « projet » semblent du moins en avoir jugé ainsi.

l'influence des Athéniens riches dans l'exercice de la puissance publique et les délibérations du Conseil : il s'oppose ainsi davantage aux principes et traditions de la démocratie. D'autre part, si les auteurs du « projet » ont fortement réduit les droits électoraux de l'Ecclèsia[1], en revanche, ils ont donné à la Boulè une importance qu'elle n'a pas dans la « constitution de Dracon » : avec ses 8 ou 900 membres, en effet, la Boulè du « projet » est beaucoup plus nombreuse que celle du « Dracon » ; il est même stipulé que, « si le Conseil veut délibérer en plus grand nombre, chaque conseiller s'adjoindra un conseiller adjoint pris parmi les citoyens du même âge[2] » ; et cette Boulè devait être réunie au moins « tous les cinq jours », donc plus souvent encore que l'Ecclèsia du IVe siècle[3].

En résumé, chacune des deux « constitutions » que nous venons d'examiner s'écarte très nettement à la fois de la démocratie, qui ne réservait pas la *politeia* aux ὅπλα παρεχόμενοι, et de l'étroit régime oligarchique qui fut en vigueur sous les Quatre-Cents et les Trente. Aussi est-il tout à fait normal que des historiens leur aient attribué la même origine politique[4] : ils ont supposé qu'elles avaient toutes deux pour auteurs des membres de ce tiers-parti théraménien que l' Ἀθηναίων Πολιτεία distingue également des « démocrates » et des partisans de l' « oligarchie[5] ». Entre le projet de 411 et le « Dracon », sans doute, il existe de sérieuses différences ; mais on n'est nullement obligé d'en conclure que ces deux documents n'ont pas une provenance commune : les adhérents d'un même parti, en effet, pouvaient fort bien n'être pas tous absolument d'accord sur la façon d'organiser le régime auquel allaient leurs préférences. C'est ce que tend à prouver un fait bien connu : au lendemain du retour des Athéniens bannis par les Trente, un des principaux théraméniens, Phormisios, défendit un projet de réforme qui, tout en n'étant ni oligarchique ni démocratique, donnait à la *politeia* un fondement tout différent de celui sur lequel avait reposé la constitution de Théramène[6].

Paul CLOCHÉ.

1. Voir ci-dessus, p. 69-70.
2. Ἀθ. Πολ., XXX, 4 (trad. Haussoullier-Mathieu).
3. *Ibid.*, XLIII, 3 (cf. Glotz et Cohen, *Hist. gr.*, II, p. 271).
4. Voir ci-dessus, p. 66.
5. Ἀθ. Πολ., XXXIV, 3.
6. Cf. P. Cloché, *La restauration démocratique à Athènes en 403 avant J.-C.*, p. 427-430, 435-436.

MANÉTHON ET LE NOM DU NOME OU FUT AVARIS

Le manuscrit qui constitue à lui seul, les autres n'en étant que des copies, toute la tradition directe du *Contre Apion*, le *Laurentianus* LXIX 22[1], appuyé par la version latine faite sur l'ordre de Cassiodore[2], porte, au § 78 : « Εὑρῶν δὲ ἐν [μ ν] νόμωι τῶ σαΐτηι πόλιν... καλουμένην... Αὔαριν », et situe ainsi Avaris dans un « nome Saïte ». Les éditions, celle de J. G. Müller[3] en 1877, celle de Niese[4] en 1889, celle de Th. Reinach[5] en 1930, corrigent toutes : ἐν νομῷ τῷ Σεθροΐτῃ ; von Gutschmidt admet dans son commentaire[6] que Josèphe, mais non sans doute Manéthon, avait écrit τῷ Σαΐτῃ. Cette variante a pris un intérêt nouveau depuis que M. Montet a soutenu qu'Avaris n'est autre que Tanis. La correction de Saïte en Séthroïte s'imposait tant que l'on ne pensait connaître d'autre nome Saïte que le nome dont la ville de Saïs est la capitale : ce nome est beaucoup trop à l'Ouest du delta pour qu'Avaris y ait été placée. Mais on sait que Tanis fut la capitale d'un nome tanite, et les deux leçons paraîtraient donc inconciliables avec la découverte de M. Montet, si M. Montet lui-même n'avait pris soin de démontrer que Saïte, dans notre texte, peut être un équivalent de Tanite[7]. Von Gutschmidt avait déjà pressenti cette solution, grâce à un texte de Strabon. Il n'avait pu l'appuyer des arguments linguistiques que M. Montet a développés.

Il n'est nullement question d'aborder ici le problème du site d'Avaris. Ce problème ne saurait être utilement discuté qu'en faisant appel à toutes les ressources linguistiques, historiques, géographiques, de l'égyptologie[8]. Le problème que l'on se pose ici est

1. Désigné par L dans l'édition Niese. On le désigne ici par Λ, L étant réservé à la version atine.

2. Éditée par C. Boysen dans le *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum;* vol. XXXVII, pars VI, 1898 : *De Judaeorum uetustate siue contra Apionem libri II.*

3. *Des Flauius Josephus Schrift gegen den Apion.* Text und Erklärung aus dem Nachlass von J. G. Müller... herausgg. durch C. Joh. Riggenbach u. C. von Orelli, 1877.

4. Flauii Josephi, *Opera edidit et apparatu critico instruxit* B. Niese; vol. V : *De Judaeorum uetustate sive contra Apionem libri II*, 1889.

5. Flavius Josèphe, *Contre Apion.* Texte établi et annoté par Th. Reinach, 1930 (Collection des Universités de France, publiée sous le patronage de l'Association G. Budé).

6. *Vorlesungen über Josephos' Bücher gegen Apion, Kleine Schriften*, IV, 1893, XIII, p. 425.

7. P. Montet, *Les nouvelles fouilles de Tanis (1929-1932)*, 1933 (Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg, 2e série, vol. 10).

8. R. Weill, *The problem of the Site of Avaris, Journal of Egyptian archaeology*, XXI, 1935,

avant tout philologique : étant donné l'ensemble de la tradition manuscrite, directe et indirecte du *Contre Apion*, exclusivement indirecte des Αἰγυπτιακά, pouvons-nous déterminer quelle leçon portait le texte original de Josèphe, et quelle leçon portait le texte original de Manéthon?

La tradition directe de Josèphe, l'unique ms. Λ, porte ἐν νόμωι τῶ Σαΐτηι ; la correction μόνῳ n'a pas d'intérêt : elle prouve seulement que le copiste de Λ, ou un copiste antérieur, savait mal ce que c'est qu'un nome. Il paraît résulter de la comparaison des textes que la tradition manuscrite du *Contre Apion* s'est, à une époque sans doute très ancienne, peut-être déjà avant Porphyre, divisée en deux branches, de l'une desquelles dépendent Λ et la version latine, tandis qu'Eusèbe dépend de l'autre. La version latine s'accorde ici avec Λ : elle porte : *in Nomotosuati*. Le traducteur, ou l'un de ses copistes, paraît avoir contaminé deux mots ; mais il est sûr que son modèle grec portait Σαΐτη, et qu'il a lu *sua* pour Σα, de même que, quelques lignes plus haut, il répond par *Sualitis* au Σάλατις de Λ. Et ainsi les deux témoins de l'une des deux branches de la tradition du *Contre Apion* s'accordent à donner la leçon Σαΐτη. L'autre branche est représentée par la *Chronique* d'Eusèbe, qui reproduit tout le passage de Manéthon cité par Josèphe. Cette partie de la *Chronique* ne nous est connue que par la traduction arménienne[1]. La phrase est ainsi traduite par M. Karst[2] : *nachdem er gesetzlich vorgefunden die Stadt Sethraite als Haupt<stadt>*. Deux manuscrits ont : *Methraite*, variante explicable par la paléographie arménienne. Le traducteur arménien n'a pas été moins embarrassé par le mot νομός que le traducteur latin et le copiste de Λ : il n'en est pas moins clair pour cela que son modèle grec lui donnait la leçon Σεθροΐτη.

Ainsi, pour le texte de Josèphe, il est, du point de vue purement critique, impossible de décider. Peu importe ici que la tradition des deux branches ait pu, comme certains passages paraissent le prouver, être parfois contaminée. Ici, une des deux branches témoigne contre l'autre et la probabilité de faute est égale de part et d'autre. Tout au plus y aurait-il très légère présomption en faveur du texte d'Eusèbe, qui plusieurs fois ailleurs, mais pas toujours, a mieux conservé l'original.

10. Bibliographie et discussion des solutions proposées. — Gardiner, *Tanis and Pi-Ra'messe, a retractation, ibid.*, XIX, 1933, 122, s'est rallié à la thèse de M. Montet.

1. Éditée par J. Karst, *Eusebius Werke;* V^er Band : *Die Chronik aus dem armenischen übersetzt mit textkritischem Kommentar* (*Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte*), 1911.

2. P. 70, l. 27.

Mais le texte même du *Contre Apion* n'est, pour tout ce passage, qu'un des témoins de la tradition indirecte de Manéthon. Il n'y a pas de tradition directe de Manéthon : il y a une autre tradition indirecte, indépendante du *Contre Apion* : celle de l'*Épitomé*. L'*Épitomé* a dû donner abrégé, transformé et peut-être déformé, le passage que Josèphe reproduit *in extenso*. Cet *Épitomé* nous est parvenu par l'Africain et par la *Chronique* d'Eusèbe ; l'Africain ne nous est connu que par les extraits du Syncelle[1], Eusèbe par des extraits du Syncelle aussi et par la traduction arménienne.

Les deux témoins d'Eusèbe sont d'accord sur presque tous les points, ainsi qu'on peut le voir en superposant les deux textes :

Syncelle[2] : Ἑπτακαιδεκάτη δυναστεία ποιμένες
Arménien[3] : Siebzehnte Dynastie, der Hirten ; welche
ἦσαν ἀδελφοὶ Φοίνικες ξένοι βασιλεῖς, οἳ καὶ
waren phönikische Brüder, fremde könige ; welche auch
Μέμφιν εἷλον ὧν πρῶτος Σαΐτης ἐβασίλευσεν
Memphis einnahmen. Deren erster, Saites, regierte
ἔτη ιθ', ἀφ' οὗ καὶ ὁ Σαΐτης νομὸς ἐκλήθη,
19 Jahre, nach welchem auch der Saites nomos benannt wurde.
οἳ καὶ ἐν τῷ Σεθροΐτῃ νομῷ πόλιν ἔκτισαν
welche auch in Sethroite durch Gesetz eine Stadt erbauten ;
ἀφ' ἧς ὁρμώμενοι Αἰγυπτίους ἐχειρώσαντο.
von wo aus aufbrechend sie die Ägypter unterwarfen.

Le Syncelle et la version arménienne ont tous deux Séthroïte. Il n'y a aucune raison de penser qu'Eusèbe témoin de l'*Épitomé* n'avait pas Séthroïte. Quant au deuxième témoin de l'*Épitomé*, l'Africain, son texte chez le Syncelle[4] diffère un peu de celui d'Eusèbe : Πεντεκαιδεκάτη δυναστεία ποιμένων. Ἦσαν δὲ Φοίνικες ξένοι βασιλεῖς ϛ', οἳ καὶ Μέμφιν εἷλον, ὧν πρῶτος Σαΐτης ἐβασίλευσεν ἔτη ιθ', ἀφ' οὗ καὶ ὁ Σαΐτης νομός. Οἳ καὶ ἐν τῷ Σεθροΐτῃ νομῷ πόλιν ἔκτισαν, ἀφ' ἧς ὁρμώμενοι Αἰγυπτίους ἐχειρώσαντο. Ainsi les deux témoins de l'*Épitomé* ont la leçon Séthroïte, et il n'y a aucune raison de penser que l'*Épitomé* ne l'avait pas. Car, sans doute, on pourrait soutenir qu'Eusèbe, ayant pris la leçon Séthroïte — leçon fausse — à celle des deux branches de la tradition de Josèphe à laquelle il a pris l'extrait textuel de Manéthon, a introduit cette leçon dans le texte de l'*Épitomé*, qui

1. Geórgius Syncellus et Nicephorus CP, *ex recensione* G. Dindorfii, vol. I, 1829 (*Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae*).
2. P. 61 D = p. 114 du *Corpus*.
3. P. 67, l. 27.
4. P. 61 A = p. 113 du *Corpus*.

ne l'avait pas, pour conformer le dit *Épitomé* à l'extrait textuel de Josèphe. Mais l'Africain? Il n'y a aucune chance pour que le Syncelle ait voulu conformer l'Africain à Eusèbe puisqu'il se plaît ailleurs [1] à les opposer l'un à l'autre. Il remarque même qu'Eusèbe donne le n° 17 à la XVe dynastie de Manéthon. — A s'en tenir au pur examen critique des témoins, l'*Épitomé* devait porter la leçon Séthroïte.

Mais alors, il semblerait que le problème fût résolu, et pour le texte du *Contre Apion* aussi bien que pour celui des Αἰγυπτιακά. Car le texte des Αἰγυπτιακά nous est parvenu par deux familles de témoins : l'une est formée des témoins de l'extrait *in extenso* du *Contre Apion*, l'autre de ceux de l'*Épitomé*. La seconde famille donne à l'unanimité Séthroïte ; l'autre se divise en deux branches dont l'une (Λ L) a Saïte et l'autre (Eusèbe) Séthroïte : position bien classique du problème en critique textuelle et pour laquelle la règle est bien claire : deux familles étant en présence, l'accord de l'une d'elles avec une des deux branches de l'autre donne le texte de l'original, qui est aussi celui de l'archétype de l'autre famille : car on voit très clairement où a été faite la faute : chez l'archétype de la branche seule aberrante — ici l'archétype de la branche LΛ de la « famille *Contre Apion* ». Tandis qu'en supposant Séthroïte fautif on ne saurait plus où placer l'origine d'une faute qui figure dans les deux familles, tout en épargnant pourtant une des deux branches de l'une d'elles. Il serait donc parfaitement clair que Manéthon a écrit Séthroïte, et Josèphe aussi, s'il ne fallait compter avec la possibilité de contamination ou de « corrections » indépendantes.

On a vu que cette hypothèse est à exclure de l'étude des rapports qui peuvent exister ici entre le texte LΛ et le texte eusébien de l'extrait, ces deux textes étant précisément différents ; le Syncelle n'a pas dû harmoniser l'Africain ; on jugeait peu probable qu'Eusèbe eût harmonisé l'*Épitomé* avec sa leçon de l'extrait *in extenso*. Mais « Séthroïte » pourrait être une faute de l'Africain adoptée par Eusèbe pour son texte de l'*Épitomé* et introduite par lui dans son texte de l'extrait ; ou peut-être encore une faute de l'*Épitomé* introduite par Eusèbe chez Josèphe. En présence de ces hypothèses, un autre texte pourrait avoir une valeur décisive s'il était vraiment, comme il a l'air de le dire, pris directement aux Αἰγυπτιακά : la scholie du *Timée* qui relate elle aussi la fondation d'Avaris [2]. Pour

1. P. 54 A = p. 100 du *Corpus*.
2. *In Timaeum*, 21 E (VI, p. 365 Hermann).

apprécier le degré d'indépendance de ce témoignage il est nécessaire d'examiner d'abord la rédaction de l'*Épitomé* chez Eusèbe et chez l'Africain.

Dans la rédaction d'Eusèbe, l'*Épitomé* définit les Hyksos : ἀδελφοὶ Φοίνιxες ξένοι βασιλεῖς : cette rédaction est bien étrange. M. R. Dussaud[1] a voulu utiliser l'expression ἀδελφοὶ Φοίνιxες à l'appui de sa thèse qui est que les Hyksos étaient des Sémites : les abréviateurs de Manéthon, dit-il, les disent Arabes, ou frères des Phéniciens : ces deux affirmations ne sont pas contradictoires, car « Arabes » est une désignation géographique, « frères des Phéniciens » une désignation ethnographique. Mais ἀδελφοὶ Φοίνιxες ne peut guère avoir ce sens : le texte d'Eusèbe veut dire que les rois Hyksos étaient frères, et il est pourtant bien évident que ces rois frères ne peuvent pas être les six rois Hyksos connus par leurs noms, ni même les quatre rois retenus par Eusèbe, qui ont régné en tout 103 ans. On peut sans doute supposer que, dans la pensée d'Eusèbe, le premier d'entre eux avait des frères, distincts au moins de ses derniers successeurs, portant comme lui le titre de roi, et qui l'aidèrent dans sa conquête, puisque aussi bien c'est à un groupe (εἷλον), et non pas, comme l'extrait de Josèphe, au seul Salatis, qu'Eusèbe attribue la prise de Memphis et la construction d'Avaris. Mais c'est élever une construction gratuite et bien compliquée à propos d'un mot qui ne se trouve — E. Meyer le notait déjà[2] — que chez un seul des témoins de l'*Épitomé*, et dont la présence s'explique si facilement par une méprise paléographique. Car Eusèbe dit : ἦσαν ἀδελφοὶ Φοίνιxες, mais l'Africain : ἦσαν δὲ Φοίνιxες, et il est au moins très vraisemblable que le mot ἀδελφοί soit fait de la particule δὲ omise chez Eusèbe et de la première syllabe de Φοίνιxες, indûment redoublée.

'Αδελφοί supprimé, il reste encore entre le texte d'Eusèbe et celui de l'Africain trois divergences : le numéro de la dynastie, divergence dont il ne sera pas traité et qui tient sans doute à des théories chronologiques générales ; l'indication du nombre des rois, tombée chez Eusèbe qui n'en nomme que quatre ; ποιμένων chez l'Africain contre ποιμένες chez Eusèbe-Syncelle, tandis qu'Eusèbe arménien dit : *der Hirten*. Mais le texte commun à l'Africain et à Eusèbe contient encore un détail bizarre : Φοίνιxες ξένοι : après Φοίνιxες, ξένοι est tout à fait superflu. On ne soupçonnera pourtant pas ξένοι d'être

1. *Quelques précisions touchant les Hyksos, Revue de l'histoire des religions*, CIX, 1934, 80.
2. *Die Ägyptische Chronologie*, 1904.

une glose ; on glose pour préciser, ou pour contredire : mais, si Manéthon avait vraiment déclaré Phéniciens les Hyksos — en un passage d'ailleurs différent de celui que Josèphe a copié — quel scribe ou quel abréviateur aurait été assez renseigné pour le contredire? Tout au plus un Juif aurait pu vouloir que les Hyksos ne fussent pas des Phéniciens, afin de pouvoir les identifier aux Hébreux. Mais pourquoi n'aurait-il pas osé aller jusqu'au bout de sa pensée, comme le fait Josèphe? Et surtout pourquoi Manéthon, s'il pensait que les Hyksos étaient Phéniciens, ne l'aurait-il pas dit au moment où il décrit leur entrée dans l'histoire? On aurait même la preuve de ce que ce n'était pas sa pensée s'il était sûr que τὸ γένος ἄσημοι [1] signifie « de race inconnue » et non pas « de race sans valeur », équivalent grec de l'une de ces désignations méprisantes dont l'Égypte se servait volontiers pour ses ennemis. Il est plus probable que Φοίνικες est une addition au texte de Manéthon [2], et ξένοι l'interprétation toute naturelle par l'auteur de l'*Épitomé* de τὸ γένος ἄσημοι. Or, Φοίνικες a huit lettres comme ποιμένες et deux syllabes presque pareilles. Sans doute, la confusion Π et Φ est sans vraisemblance paléographique et la confusion **MEN** et **NIK** n'en a guère. Il est pourtant bien tentant de se débarrasser ainsi de l'impossible Φοίνικες et de reconstituer comme il suit l'histoire de ce début de la notice :

Épitomé :	IZ	δυναστεία ποιμένων.	Ἦσαν	δὲ	ποιμένες ξένοι βασιλεῖς	ς
Africain :	IE	δυναστεία ποιμένων.	Ἦσαν	δὲ	Φοίνικες ξένοι βασιλεῖς	ς
Eusèbe :	IZ	δυναστεία ποιμένων.	Ἦσαν	ἀδελφοὶ	Φοίνικες ξένοι βασιλεῖς	
Eusèbe-Syncelle :	IZ	δυναστεία ποιμένες	ἦσαν	ἀδελφοὶ	Φοίνικες ξένοι βασιλεῖς	

Eusèbe ne puise pas chez l'Africain, mais à un dérivé de la source de l'Africain déjà chargée de la faute Φοίνικες. On ne peut savoir si ce dérivé contenait déjà ἀδελφοί ou si ce mot s'est introduit au cours de la transmission du texte d'Eusèbe. Mais on constate, d'après la version arménienne, qui a d'ailleurs ajouté pour la clarté un relatif, que la forme eusébienne avait encore le génitif ποιμένων, remplacé par ποιμένες dans la version syncellienne du texte eusébien.

Ces observations suffisent à situer la scholie de Platon. Elle se

1. *C. Ap.*, § 75.

2. Pourtant, Th. Reinach, p. 17 de son édition du *Contre Apion*, n. 2, note, à propos du § 83 : τινὲς δὲ λέγουσιν αὐτοὺς Ἄραβας εἶναι : « Manéthôs lui-même n'admettait certainement pas l'origine arabe des Hyksos, puisque les chronographes qui ont reproduit sa liste de rois pasteurs l'intitulent Φοίνικες ξένοι βασιλεῖς. »

donne comme prise : ἐκ τῶν Μανεθῶ Αἰγυπτιακῶν ; mais elle ne reproduit pas le texte des Αἰγυπτιακὰ connu par Josèphe, mais celui de l'*Épitomé*. Indépendante et d'Eusèbe et de l'Africain elle pourrait, puisqu'elle écrit comme eux — à l'orthographe près — ἐν τῷ Σεθρωΐτῃ, attester avec eux que l'*Épitomé* portait bien la leçon Séthroïte. Mais elle contient le mot Φοίνικες comme l'Africain et Eusèbe, et le mot ἀδελφοί comme Eusèbe, avec qui elle omet le nombre ς des rois. Ces particularités, si elles la rattachent à un stade sans doute assez avancé de l'évolution du texte, n'obligent pas encore à la considérer comme dépendant d'Eusèbe lui-même, car elle pourrait dépendre de la même source que lui, et Séthroïte aurait encore deux attestations indépendantes de son existence dans l'*Épitomé*, l'Africain et la scholie, même si l'on pensait qu'Eusèbe a pris Séthroïte à l'Africain. Mais la scholie dit ποιμένες ἦσαν et non ποιμένων. Ἦσαν, et cela paraît prouver qu'elle dépend de la forme du texte eusébien qui est parvenue au Syncelle, en opposition avec la forme du dit texte parvenue au traducteur arménien. Simple reflet d'Eusèbe, elle n'a aucune valeur de témoignage indépendant. Elle est d'ailleurs, dans la suite, tout à fait conforme à la rédaction d'Eusèbe, ne donne comme lui que quatre noms de rois, mais s'accorde avec la version arménienne à placer Archlès avant Aphophis, tandis que la forme syncellienne place Aphophis avant Archlès. Elle témoigne donc très exactement de ce qu'était la rédaction d'Eusèbe, forme syncellienne, avant la dernière déformation qu'elle a subie soit par une erreur du Syncelle, soit par une erreur du manuscrit où le Syncelle l'a puisée. Et sa place dans la tradition serait parfaitement claire si elle n'ajoutait quelques mots, qui ne se trouvent ni chez l'Africain ni chez Eusèbe, sur une réforme du calendrier par le premier roi Hyksos : ὁ δὲ Σαΐτης προσέθηκε τῷ μηνὶ ὥρας ιϐ′ ὡς εἶναι ἡμερῶν λ′, καὶ τῷ ἐνιαυτῷ ἡμέρας ς καὶ γέγονεν ἡμερῶν τξέ. Les jours ajoutés sont évidemment les épagomènes du calendrier égyptien, qui n'étaient d'ailleurs qu'au nombre de cinq. Quant aux heures, le mois astronomique ayant une durée de 29 jours 12 heures 44 minutes 3 secondes, il lui manque — minutes négligées — pour valoir 30 jours exactement les 12 heures ajoutées par Saïtès. En opérant avec des mois alternativement de 29 et de 30 jours [1], le calendrier grec donnait bien au mois une valeur moyenne de 29 jours 12 heures, et corrigeait ensuite, au moyen de

1. G. Glotz et R. Cohen, *Histoire grecque*, I, 1925, p. 475 (*Histoire générale*, publiée sous la direction de G. Glotz, *Histoire ancienne*, I[re] partie).

3 mois intercalaires par chaque période de 8 ans, la valeur trop courte de l'année. En portant la valeur du mois à 30 jours par l'addition de 12 heures à la valeur moyenne, et en ajoutant 5 épagomènes, on obtient l'année de (30 × 12) + 5 = 365 jours, et l'opération de Saïtès, si γέγονεν exprime bien le résultat des *deux* additions, aurait consisté, d'après la scholie, à substituer à une année grecque dépourvue d'intercalaires l'année égyptienne ! Il n'y a là, naturellement, que pure fantaisie, et la seule question qui se pose est celle de savoir à quelle source la scholie a puisé ce singulier renseignement. Cette source n'est probablement pas le livre de Sothis, bien que le Syncelle en transcrive une note analogue sur le roi Hyksos Aseth[1] : οὗτος προσέθηκε τῶν ἐνιαυτῶν (l. τῷ ἐνιαυτῷ?) τὰς ε' ἐπαγομένας καὶ ἐπὶ αὐτοῦ, ὥς φασιν, ἐχρημάτισεν τξέ ἡμερῶν ὁ Αἰγυπτιακὸς ἐνιαυτὸς τξ' μόνον ἡμερῶν πρὸ τούτου μετρούμενος : bornée à l'addition des épagomènes, l'opération est par trop différente. On croirait trouver une tradition plus proche dans l'Africain : parlant des myriades d'années de la protohistoire égyptienne, il ajoute[2] : ἅς τινες τῶν ταῦτα ἀκριβοῦν δοξάντων συστέλλοντες σεληνιαίους εἶπον ἐνιαυτούς : la source de la scholie serait-elle un de ces spécialistes qui auraient admis que, pour la période très ancienne de l'Égypte, l'année était lunaire, c'est-à-dire de 354 jours, jusqu'au roi Saïtès, qui créa l'année égyptienne bien connue? Mais les années lunaires de ces spéculations ont peu de chance d'être des années de 354 jours. Car le Syncelle cite ailleurs[3] un passage de la *Chronique* d'Eusèbe dont la seconde partie, absente de la version arménienne et peut-être très corrompue, en tout cas pas très claire chez le Syncelle, peut laisser entendre que l'année σεληνιαῖος équivaut au mois de 30 jours. Ce n'est pas du tout le système de la scholie, et l'on ne voit pas quelle est, à côté d'Eusèbe, la deuxième source utilisée, sinon par le scholiaste qui ne doit pas en avoir utilisé plus d'une, du moins plutôt par l'ouvrage qu'il a consulté. On se borne à conclure que la scholie n'est pas un témoignage indépendant d'Eusèbe et que, pour reconstruire l'*Épitomé*, nous n'avons que l'Africain chez le Syncelle, Eusèbe chez le Syncelle et dans la version arménienne — de même que pour reconstruire Manéthon nous n'avons que l'*Épitomé* reconstruit, et Josèphe d'après Λ, L et la version arménienne de l'extrait.

On a déjà dit, et il est très clair, que, si aucune contamination n'a

1. P. 123 D = p. 232 du *Corpus*.
2. Syncelle, p. 17 D = p. 31 du *Corpus*.
3. P. 40 D = p. 73 du *Corpus ;* cf. version arménienne, édit. Karst, p. 2, l. 32.

eu lieu et si la même faute n'a pas été faite plusieurs fois, la leçon Séthroïte est certainement la vraie et chez Manéthon et dans le *Contre Apion*. Mais, si l'on admet en principe la contamination, bien des hypothèses sont possibles, en dehors de celles que l'on a déjà écartées[1].

A. — Eusèbe peut avoir corrigé son extrait du *Contre Apion* d'après le texte qu'il donne de l'*Épitomé*. S'il l'a fait, de deux choses l'une : ou bien 1) la leçon Séthroïte est bien celle qu'il a trouvée dans son manuscrit de l'*Épitomé*, ou bien 2) il a corrigé son extrait de l'*Épitomé* d'après l'Africain. — Si Séthroïte est bien 1) la leçon qu'il trouvait dans son manuscrit de l'*Épitomé*, de deux choses l'une encore : ou bien *a)* cette leçon provenait bien de l'*Épitomé* original où l'Africain aussi l'a prise, et dans ce cas nous avons : Saïte chez Josèphe, Séthroïte dans l'*Épitomé* : aucun choix n'est possible ; ou bien *b)* l'Africain et Eusèbe doivent leur leçon à une faute d'une copie de l'*Épitomé* qui fut leur modèle — assurément indirect — commun : et alors Manéthon et Josèphe avaient la leçon Saïte. — Si 2) Eusèbe a corrigé son texte de l'*Épitomé* d'après l'Africain, nous aurions Saïte chez Josèphe et le texte de l'*Épitomé* parvenu à Eusèbe et corrigé par lui, Séthroïte chez l'Africain seul : Manéthon avait Saïte.

B. — Eusèbe n'a pas corrigé l'extrait de Josèphe où il a bien lu Séthroïte ; il n'a corrigé que son texte de l'*Épitomé*, qui donnait Saïte, prenant Séthroïte à l'Africain : dans cette hypothèse, les deux leçons Saïte et Séthroïte se trouvaient dans chacune des deux familles de la tradition manéthonienne. Il faut penser que des contaminations ont eu lieu, ou que la même faute a été faite deux fois. Et il n'est plus possible de choisir.

Le nombre même des solutions possibles dans l'hypothèse de la contamination décourage la décision. On peut sans doute retenir que les solutions qui rendent la leçon Saïte nécessaire ou possible sont plus compliquées que celle qui suppose la leçon originale Séthroïte corrompue dans la seule branche AL de la tradition du *Contre Apion*. On voit très mal comment Eusèbe aurait corrigé sur ce point son extrait du *Contre Apion*, alors qu'il ne l'a fait ni pour le nombre des rois — et ce n'était d'ailleurs guère possible — ni pour la forme de leurs noms. On ne voit guère mieux pourquoi il aurait corrigé son propre texte de l'*Épitomé* d'après l'Africain, alors

1. P. 5.

qu'il n'est pas même d'accord avec l'Africain sur le numéro de la dynastie ni sur le nombre des Rois Pasteurs. Et la meilleure manière de défendre comme manéthonienne, si l'on y tient, la leçon Saïte est sans doute de soutenir que le changement fautif de Saïte en Séthroïte est tellement plus naturel que l'inverse qu'il vaut mieux admettre la répétition de cette correction fausse plutôt que la faute contraire même faite une seule fois. Pour pouvoir décider en ce sens, il suffit, ainsi qu'on le verra, mais il faut naturellement de toute nécessité, que Manéthon ait pu localiser Avaris dans un nome saïte. Et c'est avouer, ou à peu près, que dans la question du site d'Avaris l'examen des textes manéthoniens ne peut pas conduire à la solution, que tout au contraire c'est du fait historique qu'il faut partir pour éclairer l'histoire des textes. Encore une fois, il ne saurait être question ici de prendre personnellement parti dans la question géographique, égyptologique et terriblement compliquée du site d'Avaris. On examinera le problème critique successivement dans l'hypothèse où Avaris est Tanis, et dans celle où elle n'est pas Tanis.

Avaris est Tanis. Avaris est donc dans le nome Tanite, connu d'Hérodote, distinct du Séthroïte, qu'Hérodote ne connaît pas, aussi bien pour le rédacteur de la loi des Revenus de Philadelphe que pour celui du P. Oxy. 709, qui écrit, à propos d'un fonctionnaire en tournée d'inspection : ἵνα — διαλο/[γίσητ]αι Τανίτην, Σεθροΐτην (vers le milieu du Ier siècle p. C.). M. R. Weill[1] note que la géographie administrative de l'Est du Delta n'est pas connue avec précision, puisque Gardiner identifie le Séthroïte et Hermann Grapow le Tanite au nome du « front de l'Est ». Mais M. H. Gauthier propose[2] une solution très tentante. Le XIVe nome des listes hiéroglyphiques, nome de Khnt i͗btt, aurait été divisé dès l'époque saïte ; la métropole Séthroé, que M. Gauthier identifie avec la forteresse de Tr͗w (Zarou, T͗l, Thel, Sile), mais que d'autres cherchent ailleurs[3], serait restée capitale de la moitié Est, devenue le nome Séthroïte, tandis que la moitié Ouest serait devenue, avec Tanis pour capitale, le nome Tanite.

Que si donc M. Montet a prouvé que l'une des deux formes sous lesquelles apparaît le nom de la région de Tanis peut être rendue

1. *The problem of the Site of Avaris*, p. 13 et n. 6.

2. *Les nomes d'Égypte depuis Hérodote jusqu'à la conquête arabe* (Mémoires présentés à l'Institut d'Égypte et publiés sous les auspices de S. M. Fouad Ier, roi d'Égypte), 1935, p. 13-16.

3. Cf. Kees, *Pauly-Wissova, R. E.*, art. *Saitikon Stoma* et art. *Tanis*, col. 2177.

en grec par Σαϊτικός, on comprend très bien que Manéthon ait pu savoir assez d'histoire pour placer correctement Avaris à Tanis, et dire qu'Avaris était dans le nome Saïte (= Tanite). Et l'on ne comprend pas moins bien que la faute Séthroïte ait pu être faite à plusieurs reprises. Car, si le nome Tanite reste bien connu, l'appellation Saïte, qui l'est encore mieux, désigne à peu près toujours une autre région. Le présent passage de Manéthon serait peut-être le seul où Saïte soit dit du *nome* de Tanis. Hérodote, II, 17, et Strabon, XVII, 1,20, n'appliquent cette désignation qu'à la branche du Nil ; Strabon relève la dualité d'appellations pour la branche du Nil et continue : καὶ ὁ Τανίτης νομός, sans faire la même remarque. Il serait donc très normal que des copistes ou des érudits postérieurs à Manéthon, qui ne savaient plus qu'Avaris était Tanis, pour qui le nome Saïte était celui de Saïs, presque à l'Ouest du Delta, qui apprenaient de Manéthon qu'Avaris était à l'Est de la branche Bubastite, bien loin donc de Saïs, aient pensé que Σαΐτῃ était une erreur et, voulant la corriger, aient mis à sa place le nom du plus oriental de tous les nomes. Et la faute, même répétée, s'explique. Tout au contraire supposons que Manéthon ait écrit Séthroïte : il pouvait peut-être, en effet, l'écrire même en sachant qu'Avaris était Tanis, car le nom de Séthroïte a pu être appliqué à tout le XIVe nome avant sa division, et Tanis en faisait alors partie[1]. S'il en est ainsi, la leçon Σαΐτῃ est inexplicable. Elle ferait supposer chez le scribe une ignorance grossière et une méprise gratuite, s'il pensait au nome de Saïs, ou tout au contraire une érudition prodigieuse autant que pédantesque, s'il savait qu'Avaris était Tanis, et a voulu pour l'exprimer choisir une appellation du nome phonétiquement exacte sans doute, mais qu'il est seul à employer. L'invraisemblance de ces deux suppositions conduit à admettre que Manéthon a bien écrit ἐν νομῷ τῷ Σαΐτῃ.

Et une seconde fois il semblerait que le problème fût résolu — en sens inverse de la solution proposée plus haut au nom de la critique textuelle rigoureuse... Mais, comme on en a déjà averti, tout le raisonnement précédent est possible à condition que Manéthon ait *pu* écrire Saïte, c'est-à-dire qu'il ait pu employer ce nom pour le nome Tanite. Or, si l'helléniste n'a pas qualité pour contester ni même pour discuter l'équivalence des formes égyptiennes *Dʿ* (nominale) et *Dʿ*nt (adjective) qui seraient respectivement à la base

1. M. Gauthier admettrait même (p. 15) que Tanis a pu, à l'époque de la XXIe dynastie, se substituer à Thel, la future Séthroé, comme capitale du XIVe nome encore entier.

des formes grecques σαιτικός et τανιτικός, il peut constater que l'attestation *grecque* de σαιτικός appliqué à la région de Tanis est extraordinairement faible. La phrase de l'*Épitomé* ἀφ' οὗ καὶ ὁ Σαΐτης νομός ne saurait guère y être comptée : elle ne fait peut-être qu'obscurcir la question d'une énigme de plus, puisque les quatre témoins qui la donnent, l'Africain, Eusèbe arménien, Eusèbe syncellien, la scholie de Platon, ont tous la leçon Séthroïte [1]. Et si, comme le veut Kees [2], l'incise de Strabon : Τανιτικὸν στόμα, ὅ τινες Σαϊτικὸν λέγουσι, n'était qu'un écho d'Hérodote, Hérodote serait le seul témoin... Vaudrait-il mieux alors admettre que Manéthon, écrivant en grec, ait choisi une forme si rare et si propre à provoquer des confusions ou admettre que le changement de Séthroïte en Saïte, quelque absurde qu'il soit, ait été fait une fois — une seule fois — par un ancêtre de L et de Λ?

Enfin, si Avaris n'était pas Tanis, il apparaît clairement que Manéthon et Josèphe devaient avoir Séthroïte, et que seul l'ancêtre de LΛ s'est trompé. Lourde erreur, gratuite même, mais unique, et provoquée dans une certaine mesure par le fait que Saïs et son nome étaient bien plus connus que Séthroé.

Et l'on peut, sans doute, tout résumer en deux phrases. Si Avaris est Tanis, *et* si Σαΐτης peut être en grec l'équivalent de Τανίτης, la leçon de Manéthon et de Josèphe était : ἐν τῷ Σαΐτῃ νομῷ, leçon qu'on a corrigée et dans l'*Épitomé* et dans une des branches de la tradition du *Contre Apion*. Si Avaris n'est ni Tanis ni quelque site inconnu du même nome, *ou* si Σαΐτης n'est pas vraiment en grec un doublet employé de Τανίτης, alors Manéthon et Josèphe avaient ἐν τῷ Σεθροΐτῃ νομῷ, et seul un ancêtre de L et Λ a commis une erreur énorme.

Et l'on trouvera sans doute bien décevante la conclusion si peu instructive d'une si longue étude. Peut-être, pourtant, n'aura-t-il pas été tout à fait vain de constater une fois de plus qu'une tradition contaminée ne permet guère de reconstituer un texte.

P. COLLOMP.

Strasbourg, 31 décembre 1938.

1. Il est à noter que le livre de Sothis (Syncelle, p. 103 D = p. 194 du *Corpus*) déclare Tanites les rois qui chez lui correspondent aux Hyksos des autres sources. On voit mal ce que l'on pourrait tirer de ce fait : l'extrait syncellien du livre de Sothis n'indique pas le nome d'Avaris et appelle le premier roi Silitès et non Saïtès.

2. *Pauly-Wissova, R. E.*, art. *Tanis*, col. 2177, l. 33.

PTOLÉMÉE Αὔσαρα (Αὔζαρα)

VILLE DE L'ARABIE HEUREUSE

ET LE NOM BERBÈRE DU « FER »

D'après le *Phaleg* de S. Bochart (3e édition, 1692, II, 21, p. 116), Abraham Zakkuth, savant juif de Salamanque, savait encore que San'â, capitale du Yémen, était appelée *'Uzal* dans l'Antiquité juive. Et, en effet, le grand dictionnaire arabe connu sous le nom de Qâmous dit lui aussi que *'Uzal* est le nom ancien de San'â. Dans l'Antiquité profane, la même dénomination est connue de Ptolémée (*Geogr.*, VI, 7, Αὔσαρα) et de Pline l'Ancien (*Hist. Nat.*, 12, 69 ; cf. *Ausaritae*, 6, 153) qui donne *ausaritis* comme nom de la myrrhe provenant de cette région. Par ailleurs, dans les listes généalogiques de la Bible, *Genèse*, X, 27, et 1er livre des *Paralipomènes*, 1, 21, *'Uzal* hébreu est donné comme étant l'ethnique propre d'une tribu arabe qui s'était fixée dans la partie méridionale de l'Arabie. Le terme *'Uzal* reparaît une fois encore dans les écritures juives : il s'agit du chapitre XXVII, vers. 19, de la prophétie d'Ézéchiel : ... *weyāwān mē-'wzāl be'izzeβōnaik nāθannu barzĕl 'āśōθ*....

Assez mal rendu dans la *Vulgate* dont le traducteur a pris *mē'ūzāl* pour un mot unique et n'a pas reconnu que, dans ce passage, *Yāwān* ne désigne ni les Ioniens ni la Grèce, mais correspond à la localité moderne de Jain (à 24 milles arabes de Médine, 245 km. Nord-Nord-Est de Moka, v. Glaser, *Skizze der Geschichte und Geographie Arabiens*, I, II, 1889, p. 155 et p. 430), ce passage est traduit : « ... *et Graecia et Mosel in nundinis tuis* (c'est à Tyr que s'adresse le prophète) *proposuerunt ferrum fabrefactum* ».

Le verset a été bien mieux entendu par les LXX qui, du reste, au point de vue de la tradition, étaient mieux placés soit dans l'espace (Alexandrie étant un centre mondial d'érudition) soit dans le temps (IIIe ou IIe siècle avant notre ère). Ils donnent, en effet, ἐξ 'Ασήλ comme traduction de *m-'-w-z-l* (ici n'ont été transcrites que les consonnes).

On est d'accord aujourd'hui pour reconnaître qu'il s'agit bien d'un toponyme *'Uzal* précédé de la préposition hébraïque *min*

(= de, depuis) devenue, suivant toutes les règles, *mē-* devant l'aleph ['] qui commence le mot. Pour ce qui est de l'interprétation, on adopte la suivante : « ... et *Yavan* (peuple couchite de l'Arabie) a mis en vente sur tes marchés de (ou depuis) *'Uzal* du fer artistement forgé[1]. » D'après ce texte, il paraît évident que les objets en fer travaillé que l'Arabie Heureuse mettait en vente à Tyr provenaient d'une localité dont le nom était *'Uzal* et qui ne pouvait qu'être située dans la même région, soit donc dans l'Arabie méridionale.

Si *'Uzal* était, dans l'Antiquité, un centre sidérurgique assez important pour exporter jusqu'à Tyr les produits de son industrie, il est naturel de penser au nom du « fer » tel qu'il est attesté sur une très grande partie du domaine berbère, savoir *uzzal.* D'après René Basset, on a *uzzal* chez les Beni Menacer, dans la Chaouïa, au Mzab, etc... *uzzel* (Awelimmiden, Bougie, Zwawa), *uzzar* (Bot'ioua, etc...), *uzzadj* (Vieil Arzew), *izzedj* (Zénaga). De même, d'après M. André Basset, « les formes du nom du fer sont *uzzal* et *taZuli* (avec z emphatique), ce dernier dans l'Ahaggar. Si l'on fait abstraction de ce parler des Touareg, *uzzal* a été relevé dans vingt-cinq parlers berbères différents. Il faut y ajouter *uzzel* (?) : Beni Ben Saïd, Warsenis, Mzab, Sened ; *ezzel* (?) : Djebel Nefousa ; *uzal* (?) : Halima qui, comme *izzedj* (vide supra), sont, nous dit M. André Basset, « nettement secondaires, dus à l'altération de *uzzal* ».

Il semble évident que, en Arabie Heureuse, *'Uzal* était une dénomination présémitique (préarabe) et que ce toponyme n'est pas autre chose que le nom berbère du « fer ». Même si l'on vocalise l'hébreu (*m-*)*'-w-z-l*, non pas en *'Uzal* comme les Massorètes, mais en *'Azēl* comme les LXX (ἐξ Ἀσήλ), on a la ressource de comparer directement le berbère *azzal* (Stumme *azzäl*) : Chelh'a. Et, si l'on faisait observer que la graphie consonantique du mot, en hébreu, comporte un *-w-*, on n'a qu'à rapprocher Ghadames *w-azal* « fer » où le *w* n'occupe pas tout à fait la même place, mais qui est essentiellement la même chose que l'hébreu *'-w-z-l.*

Si l'on admet l'identification proposée, il en ressort une conséquence intéressante. Il est admis et bien connu que la population primitive de l'Arabie, au moins de l'Arabie méridionale, était non pas sémitique, mais chamitique, et que le peuple arabe résulte d'une fusion antique des deux races, v. Vigouroux, *Dictionnaire de la*

1. Les objets en fer forgé.

Bible, I, 1215 : « Pour se rendre dans le Yémen, les tribus jectanides [sémitiques d'origine] durent traverser toute la péninsule arabique dans sa plus grande largeur ;... en arrivant dans les contrées méridionales, elles les trouvèrent occupées par les Sabéens *couchites*... Elles en adoptèrent la civilisation, les mœurs, les institutions, la religion *et la langue ;* l'usage de l'arabe proprement dit ne se conserva que chez quelques tribus de l'intérieur qui continuaient à mener une vie semi-nomade à la limite du désert. » Pour une situation semblable, cf. les Assyriens (Sémites mêlés de Hourrites) et les Babyloniens (Couchites ou Sumériens sémitisés).

Sans doute, un des noms sémitiques du fer est épigraphiquement attesté pour le sudarabique : *p-r-z-n-(m)*, mais ceci ne prouve pas que le nom préarabe du « fer » ne fût pas localement *'ūzāl* ou *'āzāl*, car il s'agit évidemment ici d'un emprunt akkadien (*parzillu*) comme le prouve *p* au lieu de *f* (ou de *b*) et *n* au lieu de *l*.

On savait depuis longtemps que Cousch (hébr. *k-w-š*, v. égypt. *k-',-š*) ne désignait pas uniquement les populations de l'Éthiopie, mais, d'une façon plus générale, les populations chamitiques de l'Asie Antérieure aussi bien que celles de l'Afrique du Nord-Est. Si, comme on le pense, *'Uzal* en Arabie Heureuse est bien identique au nom berbère du « fer », on doit en tirer la conclusion que, avant la sémitisation de la contrée, le Sud-Ouest de l'Arabie se servait en définitive du même idiome que le domaine berbère pris dans son ensemble.

A. CUNY.

SUR DEUX INSCRIPTIONS

Les inscriptions parvenues intactes jusqu'à nous et n'offrant aucune difficulté de lecture ne sont pas toujours celles qui donnent le moins de mal aux épigraphistes. Il est de ces inscriptions qui, connues pourtant depuis longtemps, n'ont pas encore reçu d'interprétation satisfaisante. C'est à deux d'entre elles que je voudrais essayer à mon tour de fournir une explication.

I

Louvre. Galerie épigraphique. Inventaire MNB 698. Cat. marbres antiques, n° 2812.

Environs de Milet. Avait été lu sur place en 1764 par R. Chandler. Rapporté par O. Rayet. Don G. et E. de Rothschild, oct. 1873. Salle de Milet, puis Galerie épigraphique.

Chandler, *Ionian Antiquities*, London, t. I, 1769, p. 40. — Welcker, *Epigr. gr.*, Bonnae, 1819, p. 12. — *Sylloge epigr.*, Bonnae, 1828, p. 293. — Boeckh, *C. I. G.*, n° 2884. — Kaibel, *Epigr. gr.*, n° 858.

Plaque rectangulaire en marbre blanc, de patine foncée. Sur la face antérieure, l'inscription. — Haut. 0m44 ; larg. 0m60 ; épaiss. 0m16 ; lettres 0m02 ; interl. 0m01.

Εὐσεβέσιν κλήροις, Ποσιδώνιε,
τρίς σε λαχόντα
δέ[ρ]χομαι ἐν Διδύμοις στέμ-
μασιν ἀθανάτοις
τοῖον ὃν Ἀπέλλων σε προφήτην
ἠσπάσατ' αὐτός,
λῆμμα κρίσιν μητρὸς τ' εὐσεβίην
δικάσας.
Ọὗ κλέος οὐδ' αἰὼν ἐπιλήσεται·
ἄνδρα γὰρ εἷλεν
τῶν πρὶν λειτουργῶν οὐδενὶ λει-
πόμενον.

L'inscription, de trois distiques élégiaques répartis sur douze lignes, est une dédicace placée vraisemblablement sous une statue de Posidonios, « prophète » d'Apollon, représenté sans doute avec

les attributs de son sacerdoce. A Didymes, le haut sacerdoce échoit par tirage au sort : en fait, les candidats, peu nombreux en raison des charges très lourdes que cela impose, proviennent toujours des mêmes familles privilégiées. Posidonios, à la suite d'un tirage au sort plus ou moins dirigé, obtenait pour la troisième fois cette liturgie enviée, et à cette occasion sans doute la mère du « prophète » marqua-t-elle sa « pieuse » satisfaction par quelque largesse faite au sanctuaire.

Que l'inscription n'ait pas été parfaitement comprise, j'en veux pour preuve l'embarras du dernier éditeur. Adoptant dans son commentaire la proposition faite par Jacobs à Welcker d'écrire λῆμα (volonté, caractère), au lieu de λῆμμα (l. 7), introduisant dans le texte la correction de Boeckh de εἶλεν en εἶδεν (l. 10), Kaibel demeure cependant hésitant sur le sens à donner au quatrième vers (l. 9 et 10) : *Explicatio inpedita*, avoue-t-il. Je ferai grâce au lecteur de ses hésitations, pour ne rappeler que sa manière d'entendre le passage : « Interpretor *ter te vatem salutavit Phoebus, ter sortem electionis loco habens*, i. e. *donum quod sortis beneficio nanctus es adprobans tanquam eligentium iudicium, nec minus matris tuae pietatem in iudicium vocans.* » Peu satisfait du reste de ces explications, Kaibel jette les dés à un autre : *Quibus qui non accedit corruptum locum iudicabit et iure fortasse.*

C'est, au reste, plus à la langue du jeu qu'à celle des institutions qu'il faut penser ici. Et les deux mots qu'on a proposé à tort de changer, λῆμμα et εἶλεν, sont justement ceux qui font le sel de l'épigramme et qui sont en rapport avec les mots du début, εὐσεβέσιν κλήροις. L'élection de Posidonios, à la suite d'un tirage au sort, doit être considérée par Apollon lui-même comme un beau coup au jeu : c'est une prise avantageuse (λῆμμα) que le dieu vient de faire (εἶλεν). Étant donné la qualité du personnage, Apollon n'a qu'à se tenir pour satisfait du lot qui lui échoit. Voici donc comment je propose de traduire l'inscription.

Posidonios, toi qu'un sort religieux a favorisé trois fois, je te vois à Didymes avec tes ornements immortels, tel que tu étais quand Apollon te salua comme son prophète, tenant à bon droit pour une aubaine ton élection et la piété de ta mère. Le siècle lui non plus n'oubliera l'illustration qu'Apollon reçoit : c'est que le dieu a tiré au sort un homme qui ne le cède en rien aux liturges de jadis.

II

Louvre. Galerie épigraphique. Inventaire MND 1794.

Provenance inconnue. Était conservé au Cabinet des Médailles, où le document figura successivement sous les nos 38 et 45. Déposé au Louvre en mars 1928 : cédé en juillet 1929. Brisé et restauré en 1933.

(Curtius), *C. I. G.*, no 7022, d'après une copie d'O. Müller.

Petite plaque carrée en marbre blanc veiné, entourée d'un double liseré creux formant cadre. A l'intérieur du cadre, l'inscription. — Haut. 0m225 ; larg. 0m215 ; épaiss. 0m01 ; lettres 0m02 ; interl. 0m008.

Ἀγαθῶν πολλῶν,
Γεννέος ἐν σοφοῖς,
Ἀσύνκριτος ψυχή &
Θαυμάσιος ἐν πᾶσιν,
Ὠφέλιμος πατρί,
Νέος ἡρπάγης ταχύ.

L'inscription est l'épitaphe d'un homme mort encore jeune, dédiée sans doute par son père. L'éditeur n'a pas vu que le nom du défunt, qui fait défaut dans le texte même, est donné en acrostiche et doit être lu ΑΓΑΘΩΝ.

Qui plus est, il y a jeu de mots entre Ἀγάθων, le nom du défunt, et Ἀγαθῶν, premier mot de la pièce. Par la force des choses, le rédacteur du *Corpus* n'a pu apercevoir ce jeu de mots. Après avoir signalé que γεννέος est mis pour γενναῖος, il se borne à dire : « *Mirum est illud* ἀγαθῶν πολλῶν, *quod videtur esse* inter multos bonos ». Curtius ponctue, en effet, non pas à la fin de chacune de trois premières lignes, mais après γεννέος.

Le jeu de mots intraduisible entre Ἀγάθων et Ἀγαθῶν, sûrement aussi ancien que la langue grecque, était devenu traditionnel depuis l'usage qu'en avait fait Platon dans le *Banquet* (174 b), l'appliquant à l'hôte de Socrate, le poète tragique Agathon. Il sera peut-être permis d'évoquer ici la fin du fameux discours d'Agathon (197 d), où l'on trouve une longue énumération d'épithètes, formées ordinairement d'un groupe de deux mots, dont notre inscription paraît, d'un pâle reflet, rappeler le rythme et le style : φιλόδωρος εὐμενείας, ἄδωρος δυσμενείας, ἵλεως ἀγαθός, θεατὸς σοφοῖς, ἀγαστὸς θεοῖς, ζηλωτὸς ἀμοίροις, κτητὸς εὐμοίροις, etc. Nous sommes ici dans une ambiance littéraire ; c'est ce qui explique le ton recherché de notre inscription. On dirait que chacun des six petits éléments de la pièce

est fait de bouts de vers : la ligne 5 est la fin d'un glyconien scazon, la ligne 6 est un anacréontique catalectique. J'ai essayé, dans une traduction libre, elle aussi acrostiche, de rendre le ton et le style du document.

Avec mille mérites,
Grand parmi les sages,
Ame sans pareille,
Tu te montras partout
Homme admirable.
Officieux pour ton père,
N'es-tu pas mort trop jeune?

A. DAIN.

LA POLÉMIQUE LITTÉRAIRE
DANS LES NOUVEAUX FRAGMENTS DE CALLIMAQUE

On connaît l'importance des discussions littéraires à l'époque alexandrine : ce fut « l'âge des coteries, des cabales [1] », et, dans la capitale même des Ptolémées, les illustres hôtes du Musée donnaient le spectacle de conflits qui inspirèrent au philosophe et satirique Timon de Phlionte l'épigramme bien connue : « On nourrit en foule, dans l'Égypte populeuse, des barbouilleurs de livres qui ne cessent de se quereller dans la volière des Muses [2]. » Pour s'en tenir aux poètes — *genus irritabile vatum* — Callimaque, le chef d'école, fut à la fois le plus attaqué et le plus ardent à la riposte. C'est donc avec raison que son plus récent biographe français, M. Émile Cahen, a rappelé « la vie de combat littéraire qui a été celle de Callimaque », ainsi que « la fierté de ton et le caractère agressif de ses professions de foi, son esprit dominateur et polémiste [3] ». Par l'œuvre incomplète du poète cyrénéen et par certaines épigrammes de ses contemporains conservées dans l'*Anthologie Palatine*, nous connaissions déjà vaguement ces luttes acharnées dont l'écho retentit encore trois siècles après lui [4]. Deux commentaires partiels de Callimaque récemment découverts nous ont apporté sur elles des renseignements nouveaux qu'il paraît utile de recueillir et d'examiner [5].

Toutefois, avant de commencer cet examen, il serait prudent d'éviter trois erreurs commises par la majorité de ceux qui, jusqu'à ces dernières années, étudièrent les luttes de Callimaque contre ses ennemis : d'abord, ils ont découvert de la polémique littéraire partout, c'est-à-dire dans tous les rapprochements possibles

1. Ph.-E. Legrand, *La poésie alexandrine*, p. 26.
2. Frg. cité par Athénée, I, p. 221 :

> πολλοὶ μὲν βόσκονται ἐν Αἰγύπτῳ πολυφύλῳ
> βιβλιακοὶ χαρακῖται ἀπείριτα δηριόωντες
> Μουσέων ἐν ταλάρῳ.

3. Ém. Cahen, *Callimaque et son œuvre poétique*, p. 176 et 291.
4. Chez Antipater de Thessalonique, contemporain d'Auguste, *Anth. Pal.*, VII, 409.
5. Sur ces publications récentes, cf. Ém. Cahen, *L'œuvre de Callimaque, documents nouveaux*, *R. É. G.*, XLVIII, 1935, p. 279-321.

entre le poète et ses contemporains ; ensuite, ils ont rattaché tous les renseignements concernant cette polémique à la seule querelle de Callimaque et d'Apollonios de Rhodes ; enfin, ils ont arbitrairement reconstitué une histoire détaillée et « romancée » de la fameuse querelle[1]. M. Émile Cahen a montré plusieurs fois le danger de ces raisonnements trop subtils et la fragilité de ces hypothèses[2]. La méthode qui s'impose est donc celle d'une critique sévère : ne raisonner que sur des textes clairs et probants, les interpréter avec prudence et ne rattacher au conflit avec Apollonios que ceux qui s'y rapportent spécialement.

En appliquant de tels principes, on s'aperçoit que nous connaissons mal les luttes auxquelles fut mêlé le poète de Cyrène et la chronologie des œuvres qui y font allusion. En gros, on distingue deux batailles mémorables : celle des *Aitia* et la querelle avec Apollonios. Si on laisse de côté les attaques personnelles, toutes deux semblent se ramener à une violente controverse sur le poème de longue haleine, condamné par Callimaque et défendu par ses ennemis. La première opposa, vers 275-270, l'auteur des *Aitia* aux partisans d'Antimaque, dont l'œuvre fut « comme un point de ralliement dans les polémiques littéraires » ; la seconde commença après une lecture publique des *Argonautiques*, vers 270-260 selon M. Cahen, à notre avis plus près de 270 que de 260[3]. Les principaux textes relatifs à la première sont les suivants : une scolie de Callimaque résumant les origines du conflit : « Il (Callimaque) attaque par ces vers (la fin de l'*Hymne à Apollon*) ceux qui le raillent de son impuissance à composer un grand poème ; c'est pourquoi il fut contraint de composer l'*Hécalè*[4] » ; l'épigramme 28 de Callimaque contre le « poème cyclique » et les épigrammes pour ou contre Antimaque d'Asclépiade, Posidippe et Callimaque[5]. Quant à la seconde querelle, le seul texte qu'on puisse y rattacher avec certitude est l'*Ibis* de Callimaque, dirigé contre Apollonios. Enfin, dans des œuvres de vieillesse comme la clausule de l'*Hymne à Apollon* et le

1. A. Couat, *La poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées*, p. 496 sq. ; Gercke, *Alexandrinische Studien, Rh. Mus.*, XLII, 1887, p. 590 sq., et XLIV, 1889, p. 127-150 et 240-258 ; Smiley, *The quarrel between Callimachus and Apollonius, Hermathena*, XVII, 1913, p. 280-294.

2. *Op. cit.*, p. 62, 78, etc. Sur cette question de principe, nous sommes arrivé aux mêmes conclusions que lui dans notre *Biographie d'Apollonios de Rhodes*, p. 31 sq.

3. É. Cahen, *op. cit.*, p. 42 et 67.

4. Schol., *H.*, II, 106 : ἐγκαλεῖ διὰ τούτων τοὺς σκώπτοντας αὐτὸν μὴ δύνασθαι ποιῆσαι μέγα ποίημα, ὅθεν ἠναγκάσθη ποιῆσαι τὴν Ἑκάλην.

5. Asclépiade, *A. Pal.*, IX, 63 ; Posidippe, *Ibid.*, XII, 168 ; Call., frg. 74 b Schn.

prologue des *Aitia* contre les « Telchines », le poète s'adresse à ses ennemis en termes généraux qui peuvent convenir à tous.

Telles sont, brièvement résumées, nos connaissances les plus certaines sur cette question et les textes sur lesquels elles s'appuient. Elles sont, il faut l'avouer, très limitées ; aussi n'avons-nous pas le droit de dédaigner les renseignements peu nombreux que fournissent deux papyrus récemment publiés par Medea Norsa et le regretté Vitelli : des fragments d'un commentaire concernant le prologue des *Aitia* et les Διηγήσεις ou *Narrations*, sorte de résumé des « histoires » racontées dans les poèmes de Callimaque[1].

On sait que les *Aitia* commençaient par le récit d'un songe merveilleux : transporté sur l'Hélicon, le poète conversait avec les Muses, qui lui contaient les histoires divines et héroïques recueillies dans son poème[2]. Ce récit était lui-même précédé, au moins dans une édition complète de Callimaque, d'un prologue dont il nous reste une quarantaine de vers[3]. Le poète, vieilli, y rappelle les critiques de ses ennemis et leur répond fièrement en exposant ses théories littéraires. Le premier fragment du commentaire conservé sur papyrus cite, avec le premier vers de cette élégie, plusieurs des « Telchines » adversaires de Callimaque. A côté de certains noms incomplets et difficiles à restituer, on distingue ceux d'Asclépiade, de Posidippe et de Praxiphane de Mitylène[4]. La mention d'Asclépiade et de Posidippe confirme l'opinion des savants qui ont rattaché à la querelle des *Aitia* les épigrammes où ces deux poètes font l'éloge d'Antimaque, tandis que le poète de Cyrène blâme la lourdeur et le manque de finesse de la *Lydé*[5]. Quant à Praxiphane de Mitylène, philosophe péripatéticien et grand érudit, nous savions qu'il avait été sans doute le maître d'Aratos et de Callimaque pendant leur séjour à Athènes[6], et que ce dernier avait composé un Πρὸς Πραξιφάνην ; instruits par le papyrus, nous devons maintenant voir dans cette œuvre, avec Pohlenz[7], non un hommage de l'élève à son ancien maître, mais une réponse de l'irascible poète aux attaques de son maître, devenu son ennemi. D'après le même com-

1. *Bull. de la Soc. archéol. d'Alexandrie*, nº 28, 1933, p. 123 sq. — ΔΙΗΓΗΣΕΙΣ *di poemi di Callimaco in un papiro di Tebtynis*, Florence, Tipografia Enrico Adriani, 1934.

2. *A. Pal.*, VII, 42 ; cf. Properce, II, 34, 32 : *non inflati somnia Callimachi.*

3. *Ox. Pap.*, t. XVII, 2079; texte, traduction et commentaire dans Cahen, *op. cit.*, p. 645 sq.

4. Le papyrus cite encore deux Denys au surnom illisible, un certain rhéteur [Arg]yrippos? et un personnage dont le nom commence par Ana.....

5. Frg. 74 b. Schn. : Λύδη καὶ παχὺ γράμμα καὶ οὐ τόρον.

6. *Vie I* d'Aratos.

7. *Hermes*, t. LXVIII, 1935, p. 319.

mentaire, on reprochait à Callimaque « la maigreur de ses poèmes et son horreur des longs développements [1] ». C'est la répétition, sous une autre forme, des critiques de ceux qui raillaient « son impuissance à composer un grand poème », et le poète les résume spirituellement au début de l'élégie aux Telchines : « Je n'ai point mené à terme un long poème suivi (chantant) les rois en beaucoup de milliers de vers... ou les héros ; mon « rollet » est de quelques mots, comme d'un enfant, et mes ans se comptent par bien des dizaines [2] », et à la fin de l'*Hymne à Apollon* : « L'Envie se glisse à l'oreille d'Apollon : « Il ne m'agrée, dit-elle, le poète de qui le chant n'est comme la grande mer [3]. »

Un fait important est à souligner : Apollonios ne figure pas sur cette liste d'ennemis de Callimaque. C'est une déception pour les érudits, car les témoignages sur la querelle d'Apollonios et de son maître sont si rares et si obscurs que le moindre renseignement nouveau eût été précieux. Le silence du scoliaste est-il un argument contre l'existence même de cette querelle, niée par Spiro à la fin du siècle dernier [4]? Nous ne le croyons pas, pour deux raisons. D'abord, malgré les objections de Rostagni contre l'authenticité de l'*Ibis* de Callimaque [5], les renseignements tirés de l'*Ibis* d'Ovide, des deux *Vies* anonymes d'Apollonios et du *Lexique* de Suidas, s'ils ne nous apprennent pas grand'chose sur les détails de cette querelle, permettent au moins d'affirmer qu'elle exista certainement [6]. En outre, l'omission d'Apollonios, si surprenante qu'elle paraisse, peut se justifier par la considération suivante : les ennemis de Callimaque cités par le commentateur, Asclépiade, Posidippe et Praxiphane de Mitylène, semblent avoir été plus âgés que le poète et, pour cette raison, ils ont dû participer à la plus ancienne bataille livrée contre lui, celle des *Aitia*, œuvre de jeunesse publiée vers 275, quand leur auteur avait une trentaine d'années. Au contraire, d'après les deux biographies d'Apollonios, l'élève de Calli-

1. Τοῖς μεμφομένοις αὐτοῦ τὸ κάτισ[χνον τῶν ποιη]μάτων καὶ ὅτι οὔχι μῆκος ηρα... (ἠγάπα ou ἠγάσατο d'après Pohlenz, *art. cité*, p. 317, n. 3). Dans Aristophane, *Gren.*, v. 939-941, Euripide dit de même à Eschyle, en parlant de la tragédie : « Avant tout *je la fis maigrir et lui fis perdre son poids*, ἴσχνανα μὲν πρώτιστον αὐτὴν καὶ τὸ βάρος ἀφεῖλον. »

2. Trad. Cahen, *op. cit.*, p. 647.

3. Vers 105 sq., trad. Cahen.

4. *Ricerche alessandrine ;* II : *Callimaco ed Apollonio* (*Rendic. d. R. Acc. dei Lincei, Cl. d. sc. mor., stor. e filol.*, ser. V, vol. II, 1893, p. 337-347).

5. *Ibis, Storia di un poemetto greco*, Florence, 1920. La théorie de Rostagni a été récemment encore réfutée par une de ses compatriotes, Maria De Cola, *Callimaco e Ovidio*, Palerme, Trimarchi, 1937.

6. Cf. Ém. Cahen, *op. cit.*, p. 57 sq., et Ém. Delage, *op. cit.*, p. 30 sq.

maque, plus jeune que son maître, n'entra pas en conflit avec lui avant la première lecture des *Argonautiques*, postérieure à la publication des *Aitia*, et par suite ne prit aucune part à la querelle des *Aitia*. Mais ici apparaît une grave difficulté : l'élégie contre les Telchines étant certainement une œuvre de la vieillesse de Callimaque, puisque l'auteur, à trois reprises [1], y fait allusion à son grand âge, pourquoi le commentateur de ce poème n'a-t-il songé qu'aux plus anciens de ses ennemis, les « railleurs » des *Aitia*? N'y a-t-il pas contradiction entre la date récente de cette invective et les allusions anciennes qu'y voit le scoliaste? En réalité, cette contradiction remonte à Callimaque lui-même et elle n'est qu'apparente. L'élégie aux Telchines, œuvre de vieillesse, sert de préface aux *Aitia*, œuvre de jeunesse, et précède immédiatement le récit du songe servant de prologue à ce recueil, comme le prouve définitivement la suite du commentaire sur papyrus [2]. Si elle ne peut être le prologue originel des *Aitia*, elle a été placée avant le récit du songe longtemps après leur publication, dans l'édition complète des poésies de Callimaque dont les *Diègèseis* permettent aujourd'hui de retrouver le plan [3]. Bien que l'élégie aux Telchines eût pour Callimaque un sens général et répondît une dernière fois à tous les ennemis qui l'avaient attaqué durant sa longue carrière poétique, le commentateur a songé uniquement aux *Aitia* parce qu'il l'avait trouvée en tête de ce recueil. L'omission d'Apollonios par le scoliaste ne prouve donc pas que l'auteur des *Argonautiques* ne fut jamais en conflit avec son maître. La querelle de Callimaque et d'Apollonios reste une certitude ; mais les documents récents ne nous apprennent rien sur elle.

Les *Diègèseis* de Callimaque, publiées un an après les fragments du commentaire, contiennent aussi quelques détails sur les polémiques littéraires auxquelles fut mêlé Callimaque, surtout dans la partie relative aux *Iambes*, qui faisaient suite, dans l'édition complète, aux *Aitia* et à la *Boucle de Bérénice*. D'après la VIe colonne du papyrus, ces *Iambes* commençaient par une sorte de prologue où était contée l'histoire fameuse de la coupe de Bathyclès [4] remise à Thalès et lui revenant après avoir fait le tour des Sept

1. Vers 6, 33-36 et 38.

2. Lignes 16 sq. [ὡς κ]ατ' ὄναρ σ[υμ]μείξας ταῖς Μούσ[αις ἐν Ἑλι]κῶνι εἰλήφοι π[αρ' α]ὐτ[ῶν] τ[ὴν] τ[ῶν] αἰτίων [ἐξήγησιν ἀ]ρτιγένειος ὤν.

3. C'est ce qu'avaient bien vu, dès la publication de l'élégie, MM. Ém. Cahen, *op. cit.*, p. 176, et R. Pfeiffer, *Ein neues Altersgedicht des Kallimachos*, *Hermes*, t. LXIII, 1928, p. 302 sq.

4. Cf. *Ox. Pap.*, VII, 1011, vers 92 sq. = frg. 9h Pf. et frg. I, p. 166 Cahen.

Sages. Grâce aux *Diègèseis*, le sens de cet apologue nous est enfin révélé : le récit n'était pas un prétexte à réflexions morales comme le croyait, entre autres, Kuiper[1] ; mais il faisait partie d'une polémique littéraire. En effet, le « diégète » s'exprime ainsi : « Il (Callimaque) suppose qu'Hipponax mort convoque les philologues au Sérapeion dit de Parménion et, quand ils sont arrivés par groupes, leur défend de se jalouser les uns les autres, en leur disant que l'Arcadien Bathyclès... », etc.[2]. Ainsi, le poète oppose à la jalousie des lettrés de son époque la modestie et l'estime réciproque des Sept Sages d'autrefois. C'est donc une leçon de confraternité littéraire et de tolérance à l'adresse de ses contemporains, leçon nécessaire si on se rappelle l'épigramme de Timon de Phlionte citée plus haut et les conflits auxquels Callimaque fait souvent allusion. Les indications de cette *diègèsis* ont permis à Lobel de rattacher avec raison au prologue des *Iambes* un fragment de Callimaque dont la partie la moins mutilée est ainsi traduite par M. Cahen : « Allons rassemblement ! au sanctuaire devant les murs, là où le vieillard fanfaron, l'inventeur du Zeus de l'île de Panchaia écrivaille ses méchants livres[3]. » Cette allusion malveillante à Évhémère montre combien le poète est loin de pratiquer la bonne camaraderie qu'il prêche à ses contemporains.

Comme l'histoire précédente, la fable du laurier et de l'olivier[4] est rattachée à une querelle littéraire par l'auteur des *Diègèseis*, qui s'exprime ainsi : « Le poète était en conflit avec un de ses rivaux ; un certain Simos s'étant trouvé présent les interrompit tous deux en se déclarant impartial... Il raconte, en effet, l'apologue d'après lequel sur le Tmôlos un olivier et un laurier[5]... » Nous ne savons pas qui était l'adversaire de Callimaque et rien ne prouve que le personnage qui intervint dans ce conflit fut Simos de Magnésie, l'auteur de « Magodies » ; l'essentiel est que, grâce aux ren-

1. *R. É. G.*, 1916, p. 404 sq.

2. Col. VI, l. 4 sq. : ὑποτίθεται φθιτὸν Ἱππώνακτα συγκαλοῦντα τοὺς φιλολόγους εἰς τὸ Παρμενίωνος καλούμενον Σαραπεῖον· ἥκουσι δ' αὐτοῖς κατ' εἴλας ἀπαγορεύει ⟨μὴ⟩ φθονεῖν ἀλλήλοις, λέγων ὡς Βαθυκλῆς Ἄρκας... κ. τ. λ.

3. *Ox. Pap.*, XI, 1363, p. 90 = frg. 10 Pf., vers 567 ; p. 161, n. 1 et 2 Cahen :

Ἐς τὸ πρὸ τείχευς ἱρὸν ἁλέες δεῦτε,
οὗ τὸν πάλαι Παγχαῖον ὁ πλάσας Ζᾶνα
γέρων ἀλαζὼν ἄδικα βιβλία ψήχει.

4. *Ox. Pap.*, VII, 1011 = frg. 9 Pf., vers 211 sq., et II Cahen, p. 168.

5. Col. VII, 1 sq. : Διεφέρετο ὁ ποιητὴς πρός τινα τῶν ἐφαμίλλων· Σῖμος δέ τις παρατυχὼν παρυπέκρουεν ἄμφω παρενδεικνύμενος ἴσος εἶναι... Καὶ γὰρ τὸν αἶνον παρατίθεται κελεύονθ' (?) ὡς ἐν Τμώλῳ ἐλαία ⟨καὶ δάφνη⟩... κ. τ. λ.

seignements du *diégète*, la fable du laurier et de l'olivier nous apparaît sous son véritable aspect : ce n'est pas une œuvre de tendance morale, mais de polémique littéraire.

La pièce qui suit d'après le résumé des *Diègèseis* aurait une importance particulière si l'on pouvait accepter le texte et l'interprétation des éditeurs. A leur avis, Callimaque aurait donné « le surnom de γραμματίς à Apollonios, ou selon d'autres à Cléon, qu'il attaque dans ses *Iambes* parce qu'il couvre de honte ses propres élèves (ceux de Callimaque) ». Cette dernière indication prouverait que Callimaque visait son élève Apollonios de Rhodes, l'auteur des *Argonautiques*. En réalité, le texte rétabli par Lobel et Maas a un sens obscène qui avait échappé aux premiers éditeurs et il doit être lu et traduit ainsi : « C'est un maître d'école du nom d'Apollonios, ou selon d'autres un certain Cléon qu'il (Callimaque) attaque dans ses iambes parce qu'il souille ses propres élèves[1]... » Aucun doute n'est plus permis : dans cette *diègèsis*, il n'est pas question de littérature, mais des mœurs infâmes d'un maître d'école. Si ce répugnant personnage s'appelait vraiment Apollonios et non Cléon, devons-nous l'identifier avec le poète des *Argonautiques*? Rien ne nous y autorise ; tout au plus pourrait-on songer au « grammairien » Apollonios, auteur d'une épigramme contre Callimaque attribuée parfois sans preuves au poète épique, et où l'on ne trouve que des injures complétées par un mauvais jeu de mots : « Callimaque l'ordure, l'enfantillage, la tête de bois ; la cause (de ce jugement) est l'auteur des *Causes*, Callimaque[2]. »

Il est probable, comme le pensent de nombreux savants[3], que nous possédons une partie de la pièce résumée par le *diégète* dans un fragment de papyrus publié en 1933 par Vitelli et Norsa[4]. Mais on ne voit rien dans ce texte cité par M. Cahen qui puisse se rapporter à la littérature, car le poète, en termes imagés et parfois

1. Γραμματοδιδάσκαλον ὄνομα Ἀπολλώνιον, οἱ δὲ Κλέωνά τινα ἰαμβίζει ὡς τοὺς ἰδίους μαθητὰς καταισχύνοντα... κ. τ. λ. Les éditeurs lisaient γραμματίδα καλεῖ ὄνομα... τινα ⟨ὃν καὶ⟩ ἰαμβίζει et rapportaient à tort τοὺς ἰδίους à Callimaque. Cf. J. Stroux, *Erzählungen aus Kallimaches III : An einen lüsternen Schulmeister*, *Philologus*, LXXXIX, 1934, 314 sq.

2. *A. Pal.*, XI, 275 : Καλλίμαχος τὸ κάθαρμα, τὸ παίγνιον, ὁ ξύλινος νοῦς·
αἴτιος ὁ γράψας Αἴτια Καλλίμαχος.

3. Maas, *Gnomon*, X, 1934, 438 ; Pfeiffer, *Die neuen Diegeseis zu Kallimachosgedichten*, *Sitzungsber. d. bayer. Akad. d. Wiss.*, 1934, Heft 10, p. 41 ; J. Stroux, *art. cité*, p. 315 ; É. Cahen, *art. cité*, p. 305 et 314. Contra Koerte, *Arch. f. Papyrusf.*, XI, 1935, p. 239, n. 6, qui rattache ce papyrus de Florence au poème littéraire résumé dans les *Diègèseis*, col. IX, 32 sq.

4. *Atene e Roma*, ser. III, vol. I, 1933, p. 1 sq. ; cf. É. Cahen, *art. cité*, p. 305.

volontairement obscurs, invite spirituellement son ennemi à craindre le châtiment et à ne pas recommencer : « Ainsi le châtiment pourrait te saisir... Mais reste tranquille et va-t-en près du foyer. Repose-toi, arrête dans leur course tes chevaux emportés et ne prends pas un second virage, de crainte qu'ils ne brisent ton char contre la borne et que, la tête la première, tu ne fasses la culbute [1]. » Le fragment, comme la *diégèse*, révèle une inspiration satirique et personnelle, mais nullement littéraire.

Un dernier passage des *Diègèseis* résume en ces termes une poésie de Callimaque : « Dans cette pièce, s'adressant à ceux qui lui reprochent la variété de l'ensemble des poèmes qu'il écrit, il dit qu'il imite Ion le Tragique ; on ne blâme pas l'architecte qui met en œuvre dans sa bâtisse des matériaux variés [2]. » M. Cahen l'a bien vu, ce morceau qui termine le recueil des *Iambes* doit être rapproché de l'élégie sur les Telchines : le poète y défend un aspect de son talent, la variété (ποικιλία ou πολυειδεία), comme dans l'élégie il en avait défendu un autre, la sobriété, la grâce. Il est donc permis, comme l'ont fait entre autres MM. Pfeiffer, Stroux et Cahen, de rapporter cette *diègèsis* à un fragment de papyrus où les allusions littéraires sont nombreuses [3]. Si mutilé qu'il soit, on en devine le sens général : « Il s'agit... des différents mètres, des différents dialectes et, plus précisément (vers 366-367 Pf.), de l'obligation qu'on voudrait imposer à tel ou tel de ne point sortir d'un domaine rythmique bien fixé — pentamètres, vers héroïques, vers tragiques [4]. »

On le voit, les deux commentaires nouveaux de Callimaque contiennent des renseignements peu nombreux, mais utiles. Tantôt, ils confirment des détails que nous soupçonnions vaguement ; tantôt, ils nous en révèlent d'inconnus. Ainsi, nous sommes sûrs maintenant qu'Asclépiade et Posidippe ont pris part à la querelle des *Aitia* ; que le prologue de ce recueil comprenait les attaques contre les « Telchines » et le récit du songe du poète, et que les ennemis de Callimaque lui reprochaient à la fois la brièveté et la variété exces-

1. Vers 4 : ὣς δ' ἄν σε θωϊὴ λάβοι et vers 6-9 :

Κοίμησον, ἴσχε δὲ δρόμου
μαργῶντας ἵππους μηδὲ δευτέρην κάμψῃς,
μή τοι περὶ νύσσῃ δίφρον
ἄξωσιν, ἐκ δὲ κύμβαχος κυβιστήσῃς.

2. Col. IX, 32 sq. : Ἐν τούτῳ πρὸς τοὺς καταμεμφομένους αὐτὸν ἐπὶ τῇ πολυειδείᾳ ὧν γράφει ποιημάτων ἁπάντων φησὶν ὅτι Ἴωνα μιμεῖται τὸν τραγικόν · ἀλλ' οὐδὲ τὸν τέκτονά τις μέμφεται πολυειδῆ σκεύη τεκταινόμενον. Trad. de M. Cahen pour la dernière phrase.
3. *Ox. Pap.*, VII, 1011, fol. VI = frg. 9 Pf., vers 303-368.
4. Ém. Cahen, *art. cité*, p. 314.

sive de son inspiration. En outre, nous apprenons pour la première fois que le poète fut combattu par son ancien maître Praxiphane et que les fragments sur la coupe de Bathyclès et sur le débat des arbustes se rattachent à une polémique littéraire. D'une manière générale, cette polémique tient dans l'œuvre de Callimaque une place plus grande encore qu'on ne pensait. Ces petites découvertes ne suffisent pas à résoudre maints problèmes difficiles qui se posent encore ; néanmoins, nous devons être reconnaissants aux papyrologues à qui nous les devons. Espérons que, grâce à eux, l'histoire et la chronologie de la littérature alexandrine seront bientôt moins incertaines.

Émile DELAGE.

SUR L'AUTEL CREUX

Les *Mélanges* sont à la mode. Le grand ami des livres, Salomon Reinach, était opposé par principe à ces recueils souvent inégaux et touffus, vite introuvables : ils ont ceci de bon qu'on y peut imprimer du vivant de ceux qui ont mérité cet exceptionnel hommage le bien qu'on n'en écrivait jadis que lorsqu'ils n'étaient plus là pour le lire. Je n'en profiterai pas pour accabler le récipiendaire de louanges intempestives. Mais nul ne me reprochera d'aimer en lui, avec un style léger et gai comme un vin d'Anjou, deux qualités qui font rarement bon ménage : la bienveillance et l'esprit.

Georges Radet a, parmi les premiers, frayé vers l'Est les routes de l'archéologie classique. J'en compte tirer prétexte pour ajouter ici quelques mots à un mémoire récent [1], à propos du petit autel d'argile peint de Karphi.

L'importance de ce document n'a pu échapper aux lecteurs des *Illustrated London News*, auxquels son inventeur vient de le présenter, trop brièvement au gré de notre curiosité [2]. Notre attention avait été déjà tout récemment attirée par de belles trouvailles sur les fouilles de J. Pendlebury dans le Lassithi, refuge désigné pour les populations des régions côtières prospectées depuis vingt ans, de Mallia à Olonte, par l'École française : les nouvelles statuettes aux bras levés et aux pieds mobiles de Karphi [3], comparables à celles de Gazi [4] ou de Lemnos [5] peuvent être maintenant rapprochées des diverses idoles féminines *en cloche* [6] et aussi du décor trop peu connu des stèles-frontons béotiennes du Musée de Thèbes [7]. On a ainsi tout un lot de précieuses données chronologiques.

1. R. Demangel, *Triglyphes bas*, *B. C. H.*, LXI, 1937, p. 421 sq.

2. J. Pendlebury, *Ill. Lond. News*, 4 fév. 1939, p. 181, fig. 4-5. Une autre photographie, moins bonne, de l'autel est donnée par Gerard M. Young, *J. H. S.*, LVIII, 1938, p. 235, fig. 12.

3. Cf. P. Lemerle, *Chronique des fouilles*, *B. C. H.*, LXI, 1937, p. 475 et pl. XXXIX. Le rapport entre ces divinités « bell-shaped » et les « tube-shaped » vessels (notamment avec serpents) a été bien précisé par M. P. Nilsson, *The Minoan-Mycenaean Religion*, p. 269 sq.

4. Sp. Marinatos, Αἱ Μινωϊκαὶ Θεαὶ τοῦ Γάζι, Ἀρχ. Ἐφ., 1937, p. 278 sq.

5. Cf. A. Della Seta, *Arte tirrenica di Lemno*, Ἀρχ. Ἐφ., 1937, p. 629 sq.

6. Cf. Ch. Picard, *Sur un signe d'écriture minoenne : « casque »? ou idole?*, Ἀρχ. Ἐφ., 1937, p. 83 sq.

7. On devra reprendre quelque jour l'étude de l'abondante série (presque entièrement inédite) de ces stèles en calcaire jaune, propres à la Béotie (Thèbes et Tanagra) qu'une co-

Pour l'autel en terre cuite, si je comprends bien les deux photographies publiées par J. Pendlebury dans la grande revue anglaise, ce curieux objet, d'une trentaine de centimètres de hauteur, a la forme d'une tour carrée aux parois ajourées, présentant sur deux faces opposées le même décor : un profil d'autel à degrés, surmonté d'une monumentale paire de cornes de consécration[1] ; le profil à degrés existe aussi sur les faces latérales, d'un côté portant une grille à trois barreaux, de l'autre, porté au contraire par une sorte de claire-voie à barre horizontale médiane. La partie rectangulaire est couronnée par un rebord circulaire, évasé en entonnoir à l'intérieur et gardé à l'extérieur par quatre petits animaux couchés sur l'épaule de la poterie[2], aux angles supérieurs de la tour. L'intérieur est vide du haut en bas : il n'y a ni dessus ni fond à ce singulier autel.

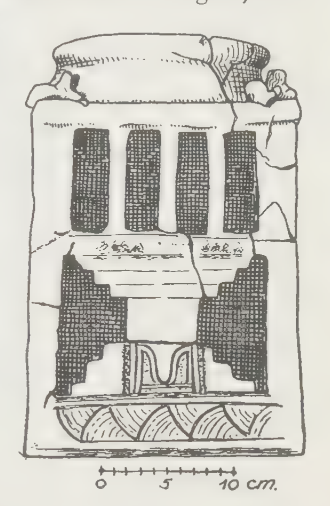


Fig. 1

Petit autel creux de Karphi

Le décor inférieur du nouveau document crétois, avec son pilier trapu et ses assises marquées par des incisions, n'est pas sans rappeler les bases à gradins des autels mésopotamiens[3]. La disposition, sur la table ainsi figurée, des doubles cornes colossales[4] donnerait quelque force à l'explication cosmique de ce motif sacré (montagnes, piliers célestes entre lesquels surgit la divinité), en rapport avec « le symbolisme religieux et la valeur générale d'emblème céleste et cosmique[5] » que l'on attribue, par souvenir des degrés du ziggourat, aux ornements en escalier ou en créneau.

Sens cosmique aussi possible pour la claire-voie à trois barreaux verticaux qui, sur la face de l'autel de Karphi ici reproduite (fig. 1),

lonnette fixait dans le tertre surmontant la tombe. Leur ordonnance dorique présente une alternance régulière de triglyphes et de rosaces, celles-ci remplacées parfois par de curieuses petites bonnes femmes (?) aux bras levés, à robe *en cloche*, dont le sens *funéraire* pourrait être mieux expliqué (γυναῖκας οἱονεὶ δρυπτομένας : cf. A. D. Kéramopoullos, Θηβαϊκά, Ἀρχ. Δελτ., 1917, p. 316 sq., fig. 189 sq.).

1. Sur les autres côtés, le motif est seulement peint sur la base de cet « autel de cornes ».

2. Fauves ou cerfs (?) — comme ailleurs des colombes gardent l'opè du lanterneau, ou des serpents entourent les cylindres crétois.

3. Cf. W. Andrae, *Die jüngeren Ischtartempel in Assur*, p. 74, fig. 57 à 59.

4. Même disposition de l'autel à cornes sur le sceau crétois de l'Ida, A. Evans, *Knossos*, I, p. 222, fig. 167.

5. W. Deonna, *B. C. H.*, LVIII, 1934, p. 441.

surmonte — à la place des doubles cornes — la table à degrés : nécessité en tout cas d'un rapprochement avec les grilles analogues connues pour la Crète (fig. 2), où l'on observe précisément déjà une sorte d'équivalence entre la « grille » et les doubles cornes [1], entre la « baetylic Trinity » des piliers à colombes et l'antique symbole cosmique qu'on a plus tard assimilé à des cornes d'animal.

L'ensemble est assez comparable à la « round tower » de Prinias [2], aux cylindres d'argile munis de doubles cornes et de serpents de Koumasa, de Gournia ou de Prinias [3], voire aux « ἀνθοδοχεῖα » de Gazi [4]. Mais il ne s'agit ici ni de support de vase, ni de hutte, ni de réchaud (brûle-parfums), ni de pots de fleurs pour plante sacrée [5], et l'usage hydraulique est aussi naturellement proscrit : la fonction de ce vaisseau sans fond devait être de laisser passer des offrandes, liquides sans doute, directement dans la terre [6].

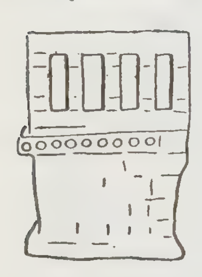


Fig. 2
Autel-miniature de Knossos

Diverses variétés de « tube-shaped vessels » sont connues : celle-ci a été étudiée à plusieurs reprises [7], et tout récemment encore par P. Demargne, à propos du curieux monument conservé dans la nécropole de Chrysolakkos, près de Mallia [8]. En Crète comme à Mycènes, la destination d'un tel « autel creux » semble avoir été spécialement funéraire : « il servait à transmettre aux morts la libation qu'on versait en leur honneur [9] ».

Au reste, les autels creux ou à cavité médiane sont répandus dans tout l'Orient. Ils se confondent parfois avec les tables d'offrandes et les pierres à cupules utilisées dans le culte funéraire [10].

Chez les Hittites, on rendait un culte dans les vestibules des maisons aux mânes des ancêtres « devant leur statue, *sur l'autel creux*

1. Cf. A. Evans, *ibid.*, p. 220, fig. 166, A et B; G. Karo, *Rel. des ägäischen Kreises*, fig. 38.
2. A. Evans, *Knossos*, II, fig. 67 et 70 *bis*.
3. *Ibid.*, IV, p. 141, fig. 110.
4. Sp. Marinatos, *op. cit.*, p. 284, fig. 6 et n. 3.
5. Ce dernier emploi s'accorderait assurément avec les représentations des cachets crétomycéniens. Cf. A. Evans, *J. H. S.*, XXI, 1901, p. 177 sq., fig. 53 sq. ; M. P. Nilsson, *The Min.-Myc. Religion*, pl. I.
6. Je remercie M. Pendlebury d'avoir bien voulu me communiquer une coupe de cet autel creux, que je n'espérais pas aussi complètement démuni de fond.
7. Cf. G. Oikonomos, *De profusionum receptaculis sepulcralibus*, p. 13 sq. ; M. P. Nilsson, *op. cit.*, p. 271 sq., 386 sq.
8. P. Demargne, *B. C. H.*, LVI, 1932, p. 66 sq.
9. *Ibid.*, p. 70.
10. W. Deonna, *B. C. H.*, LVIII, 1934, p. 1 sq.

ou la table d'offrandes [1] ». Ces autels, l'hiéroglyphe qui les désigne paraît l'indiquer [2], étaient pourvus à leur sommet d'un réceptacle destiné à recevoir les offrandes, liquides surtout [3]. S'il s'agissait des morts, cette cavité *devait correspondre de quelque manière avec la terre*. Ne fallait-il pas que les liquides trouvassent une issue vers ceux à qui ils étaient destinés? Ainsi, sur la face de certains autels grecs, comme le montrent les peintures de vases, le vin ou le sang des victimes sacrifiées peut s'échapper par une ou plusieurs ouvertures ménagées à cette fin [4]. Les *mensae* de l'Afrique du Nord sont souvent percées d'un trou traversant la pierre pour laisser couler la libation sur l'urne cinéraire [5] ; de même, à Pétra, une des cupules d'un autel « se prolonge par un conduit vertical qui débouche dans la chambre funéraire pour y faire pénétrer la libation [6] ».

La tradition ancienne s'est maintenue ailleurs que dans le domaine influencé par l'Égypte. D'abord essentiellement funéraire, la libation sur l'autel creux a pris une valeur plus large d'offrande aux divinités chthoniennes. C'est en ce sens qu'on l'expliquerait peut-être dans l'enclos sacré de Corinthe, où un canal amenait la libation versée sur l'autel circulaire du temple B jusqu'à la margelle de triglyphes qui entourait le tertre de la source [7].

Les autels *à triglyphes bas*, dont j'ai récemment signalé l'intérêt [8], pourraient donc être les lointains et classiques descendants des autels creux, à décor cosmique, sur lesquels étaient versées les libations aux puissances terrestres, dieux morts ou vivants. C'est du moins une idée que peut suggérer le très précieux petit monument — synthèse pleine de sens d'une période de transition — découvert en 1938 par l'École anglaise d'Athènes dans un coin perdu de la montagne crétoise.

R. DEMANGEL.

1. R. Demangel, *Autour d'un hiéroglyphe hittite*, *B. C. H.*, LXII, 1938, p. 190.
2. Signe rectangulaire sommé d'un créneau (ou « cornes »).
3. B. Hrozny, *Inscript. hittites hiéroglyphiques*, I, 3, p. 407, n. 1.
4. *Dict. Ant.*, s. v. *ara*, p. 351 et n. 63.
5. W. Deonna, *B. C. H.*, LVIII, 1934, p. 23.
6. W. Deonna, *ibid.*, p. 32 et fig. 26, 5.
7. Cf. *B. C. H.*, LXI, 1937, p. 432 sq.
8. On ajoutera à la liste des autels à triglyphes (*ibid.*, p. 436, n. 6), avec certains sarcophages de Grande-Grèce en forme d'autels, un fragment d'autel à triglyphe en poros d'Égine et un autre, inédit, d'Épidaure. Cf. G. Welter, *Jahrbuch*, LIII, 1938, *Arch. Anz.*, col. 20 sq.

SUR UN ALABASTRE CRÉTOIS
DE L'ÉPOQUE ORIENTALISANTE

Le vase dont nous donnons une reproduction (pl. I, 1 et 2) se trouve au musée de Candie ; il nous fut apporté, il y a quelques années, par un de nos ouvriers des fouilles de Mallia, qui l'avait découvert dans son champ, aux lisières du village de Vrachasi (lieu dit στοὺς Μύλους), sur les pentes méridionales du massif de l'Anavlochos. Nous avons dit ailleurs l'importance de ce massif dans le système des communications entre la côte nord de la Crète et le pays de Mirabello[1]. On peut supposer que ce petit vase provient d'une tombe ; déjà, à plusieurs reprises, soit au hasard des trouvailles, soit grâce à une exploration méthodique, comme celle que nous avons conduite en 1929[2], des sépultures, de l'époque protogéométrique ou géométrique il est vrai, ont été ouvertes aux flancs de ce massif.

Ce vase isolé nous a paru avoir un certain intérêt pour l'histoire, encore si incertaine, de la céramique crétoise archaïque, et c'est pourquoi nous avons cru pouvoir faire hommage de cette modeste publication à un historien de l'Antiquité. La forme même du vase est curieuse (fig. 1) : il a du type habituel de l'alabastre le fond arrondi, la très étroite embouchure au rebord plat, l'anse minuscule sous ce rebord, mais la panse est quasi sphérique, au lieu d'être piriforme (diam. max. de la panse : $0^{m}07$ pour une hauteur totale de $0^{m}085$). Les premiers alabastres protocorinthiens sont déjà beaucoup plus allongés, lorsqu'ils apparaissent, vers 650, dans la phase moyenne du style protocorinthien[3] ; ils ne feront ensuite que s'allonger davantage. En Crète même, à Cnossos, certains alabastres subgéométriques ont une forme assez différente de la forme protocorinthienne, mais pareillement élancée, qui se retrouve dans un bel

1. *B. C. H.*, 1931, p. 365-368.

2. La construction des routes de Néapolis à Milato et de Néapolis à Candie fit découvrir des tombes en 1928 et 1930, sur les flancs est et ouest du massif (Sp. Marinatos, Ἀρχ. Δ., XIV, 1932, p. 5-7) ; les tombes explorées en 1929 bordent le vieux chemin de Néapolis à Mallia, sur le flanc nord (*B. C. H.*, 1931, p. 374-379).

3. F. Johansen, *Les vases sicyoniens*, p. 102-103, pl. XXXVIII, 2-3 (embouchure au rebord conique) ; H. Payne, *Necrocorinthia*, p. 269-271.



1. Alabastre crétois de style orientalisant : élévation : avant-train du lion, la gueule ouverte.



2. Le même vase, sous un autre point de vue : arrière-train du lion, cavité au fond du vase.

exemplaire orientalisant du même site[1]. Notre forme reste donc unique. Y verrons-nous une combinaison bâtarde et un peu lourde de l'alabastre et de l'aryballe pansu? La Crète connaît de ces constructions imprévues. N'y verrons-nous pas plutôt une forme primitive de l'alabastre, plus proche que toute autre de certains modèles égyptiens, globulaires, en pierre ou en faïence[2]? Nous tiendrions alors la forme intermédiaire qui manquait entre les modèles orientaux et les types grecs. Ce n'est pas à dire, d'ailleurs, que notre vase remonte forcément bien haut : cette forme a pu se maintenir sur un site écarté, tandis qu'elle évoluait plus rapidement à Cnossos[3].



Fig. 1. — Alabastre crétois

1. Exemplaires subgéométriques : Payne, *ibid.*, p. 270, fig. 114, A et B ; *B. S. A.*, XXIX, p. 257, pl. VII, 1. Exemplaire orientalisant, particulièrement fin : *J. H. S.*, 1933, p. 293, fig. 17. Quant aux alabastres d'Arkadès (*Annuario*, X-XII, fig. 93, 101, 119, 126, etc.), ils semblent être tous des importations protocorinthiennes, ou des imitations crétoises de celles-ci. Les formes en tout cas, sont les mêmes.

2. Des formes égyptiennes, comme en décrit Bissing, *Catalogue du musée du Caire, Steingefässe*, n° 18501, pl. A ; *Fayencegefässe*, n° 3842, p. 114, semblent être restées immuables pendant des siècles et avoir fourni des modèles aux rhyta globulaires de l'époque minoenne (Evans, *P. of M.*, II, fig. 129) comme aux alabastres orientalisants. Les formes analogues manquent encore dans les séries phéniciennes qui servirent d'intermédiaires.

3. L'opposition entre le centre de Cnossos, plus ouvert aux influences du dehors, et les

La technique du décor nous retiendra à son tour. Les éléments secondaires du décor (points sur le plat de l'embouchure ; collier de languettes à l'épaule ; cercle de points, entre deux groupes de bandes, sous le fond dont le centre est marqué par une légère dépression) et aussi, sur la panse, un gros point noir entouré d'un cercle sont traités, comme on pouvait s'y attendre, en silhouette opaque (la couleur noire n'a souvent laissé qu'une trace brunâtre) sur le fond clair de l'argile (ocre clair, avec un engobe poli de même teinte). Le motif principal, un lion, dont nous reparlerons, est pareillement une silhouette opaque, mais dont les contours sont entièrement incisés, ainsi que certains détails intérieurs : mâchoire avec les dents, oreille, prunelle de l'œil, muscles des pattes, du poitrail, de l'arrière-train ; ajoutons que l'œil, à l'exception de la prunelle, est réservé sur le fond de l'argile, ou du moins qu'à cette place on a gratté la peinture noire. Cette technique de l'incision est fort intéressante [1] ; seule la céramique protocorinthienne, à ses débuts, connaît l'incision totale ou partielle des contours, évidemment destinée à faciliter sa tâche au peintre [2] : c'est là, sans doute, un procédé emprunté tel quel aux arts du métal. Nous n'avons pas à nous demander ici dans quel centre l'incision, sous cette forme primitive, fut d'abord adoptée.

Si la céramique protocorinthienne est aujourd'hui soigneusement classée et datée [3], tout est encore à faire ou peu s'en faut pour la céramique crétoise, dont les tendances semblent si diverses, les progrès si inégaux, selon les centres ; la possibilité de survivances mycéniennes vient encore compliquer les données du problème. Notons seulement combien la céramique orientalisante se montra inventive en Crète, accueillant côte à côte les diverses techniques qui cherchent en ce temps à diversifier la silhouette opaque : elle essaya de toutes, sans arriver nulle part à cette perfection qu'atteignit, par exemple, le groupe protocorinthien. Ainsi, à côté du curieux groupe polychrome de Cnossos, si fortement orientalisant

centres provinciaux, semble avoir été une donnée fondamentale de l'histoire de l'art, en Crète, à toutes les époques.

1. Nous ne tirerons naturellement aucune conséquence d'un rapprochement curieux, qu'il vaut toutefois la peine de signaler : les contours d'un animal sont pareillement incisés sur un fragment « sombre sur clair » de Cnossos, au M. M. I (Evans, *P. of M.*, I, fig. 132 A ; et surtout Mackenzie, *J. H. S.*, 1906, p. 247 et pl. IX, 3).

2. Johansen, *Les vases sicyoniens*, p. 113. Dans la céramique protoattique, ce n'est que par exception que les contours sont incisés (*Akropolis Vasen*, I, p. 34-35, n° 345, pl. 11 et 12 ; *B. S. A.*, XXXV, p. 171) ; cf. toutefois, J. Audiat, *Mon. Piot*, XXXVI, p. 34 et 45-46).

3. Nous ne méconnaissons évidemment pas les réserves qu'ont récemment renouvelées, sur ce classement chronologique, P. de la Coste-Messelière (*Au Musée de Delphes*, p. 224-225) et J. Audiat (*R. É. A.*, 1938, p. 173-176).

et qui dura si peu[1], le décor de couleur blanche, plus ou moins soigné, se développa en Crète plus que partout ailleurs[2]; la silhouette opaque y voisina avec la silhouette au trait[3]; l'incision servit, comme ici, à noter contours et détails[4], et, parfois, s'y combina avec les retouches de couleur[5]. Une curieuse œnochoé d'Arkadès, l'assiette bien connue de Praisos offrent des exemples de toutes ces techniques juxtaposées[6] : ces documents attestent l'ingéniosité des céramistes crétois.

Revenons à notre alabastre et au lion qui en fait l'ornement prin-



Fig. 2. — Développement de la figure du lion

cipal; la combinaison d'un animal et de ce gros point noir entouré d'un cercle concentrique est connue dans le protocorinthien[7], mais nulle part la figure ne reste ainsi unique, s'étirant pour occuper toute la panse du vase, ou peu s'en faut; on dirait un motif de quelque primitive métope adapté tant bien que mal à la courbe de l'alabastre (fig. 2)[8]. Ce lion est passablement naïf et puéril; accroupi sur ses pattes de derrière, dressé sur celles de devant, à la

1. *B. S. A.*, XXIX, p. 280 sq.; pl. XII, XIV, XVIII. Je ne crois pas que cette technique doive absolument rien aux survivances « étéocrétoises », comme le suggère E. Langlotz (*Corolla L. Curtius*, p. 61).

2. *B. S. A.*, XXXI, p. 62, pl. XII (Cnossos); l'œnochoé de Praisos (*B. S. A.*, VIII, pl. IX d) vient certainement du même atelier, remarque Payne (*B. S. A.*, XXIX, p. 276). A Arkadès, des scènes entières sont peintes, mais fort maladroitement, dans cette même technique (*Annuario*, X-XII, fig. 76, 80, 114, etc.).

3. *Ibid.*, fig. 431, 518 a-b.

4. *Ibid.*, fig. 89 a-b, 176, 192.

5. *Ibid.*, fig. 309.

6. *Ibid.*, fig. 443 a (Arkadès); *B. S. A.*, X, pl. III = Pfuhl, *M. u. Z.*, III, n° 57.

7. Payne, *Necrocorinthia*, pl. 5, 4.

8. Dans ce dessin, les mesures sont forcément inexactes, puisqu'il fallait projeter sur un plan une figure qui se développe sur une surface presque sphérique; M. Ducoux, à qui nous devons les deux dessins qui illustrent cet article, a pris une moyenne entre le diamètre au haut de la zone principale (0m055) et le diamètre maximum (0m07).

façon des lionnes de Délos[1], il a la bonhomie féroce d'un gros chien de garde ; la gueule ouverte, avec les dents soigneusement détaillées, il sort sa langue qui se redresse bizarrement, au lieu de retomber, comme d'habitude. L'anatomie est plus que superficielle, tour à tour ballonnée et flasque. Les proportions de l'avant-train et de la tête sont lourdes, courtes et massives ; l'allongement excessif du corps ne doit pas détruire cette impression, il s'explique, comme sur certains vases protocorinthiens, par la nécessité d'adapter l'animal au développement du vase[2]. On dirait une transcription, plus enfantine et maladroite que partout ailleurs, de ces lions hittites, gardiens des portes de Sendjirli ou de Karkémish, tels que les dépeignait Edm. Pottier[3] : H. Payne a déjà reconnu en eux les modèles que copièrent, à travers un ivoire ou un bronze phénicien, les potiers crétois et protocorinthiens[4]. Le lion de notre alabastre, si ridiculement éloigné de l'animal vivant, en est à son tour une caricature malhabile.

De cette étude, nous ne retirons pas une impression bien nette encore. Si la forme du vase, l'emploi de l'incision pour les contours, le caractère rudimentaire de la composition principale nous suggèrent une date assez haute, la forme de l'anse, le collier de languettes à l'épaule qui rappelle le protocorinthien tardif, nous donneraient des indications contraires. Quant à notre lion, le style en est vraiment trop puéril pour n'être pas mis au compte de l'inexpérience du dessinateur ; celle-ci, dans un canton reculé, peut être de toutes les époques. Les cadres chronologiques nous manquent vraiment trop encore, pour les variétés provinciales de la céramique crétoise ; il serait vain, je crois, de fixer une date un peu précise dans les limites du VIIe siècle.

Pierre DEMARGNE.

Strasbourg, décembre 1938.

1. Cf. aussi les lions sur reliefs de calcaire à Sparte (*Art. Orthia*, p. 192 et pl. LXIX, 43-47). Sur ce type, cf. E. Löwy, *Oest. Jahresh.*, 1911, p. 4. Il ne prendra d'importance que dans la céramique corinthienne (Payne, *Necrocorinthia*, p. 69-70 et pl. 30, 7).
2. Cf. Johansen, *Les vases sicyoniens*, pl. XXV, 2 ; Payne, *ibid.*, pl. 5, 4.
3. *Syria*, II, p. 19.
4. *Necrocorinthia*, p. 67-68 et fig. 13 ; p. 170-173 et fig. 71 sq. (vases plastiques). Le vase plastique d'Arkadès est publié maintenant, *Annuario*, X-XII, p. 240, fig. 281 et pl. XIX.

LES CORNES GAUCHES DES AUTELS DE DRÉROS ET DE DÉLOS

En 1935, on a exhumé à Dréros, en Crète, un temple datant du VIIIe siècle av. J.-C., d'un grand intérêt pour l'étude des sanctuaires de la Grèce primitive, leur disposition, leur mobilier de culte [1].

Au fond, à l'angle Sud-Ouest [2], un autel appuyait son côté droit à une banquette un peu plus élevée, et [3], par ses trois autres côtés faits de dalles de pierre dressées, il constituait une sorte de caisson creux, que devait fermer jadis un couvercle horizontal en bois. Il contenait deux couteaux en fer qui servaient aux sacrifices [4], et de nombreuses cornes de chevreaux, les animaux sacrifiés [5]. On y jetait vraisemblablement ces dernières par un trou de 0m15 de diamètre, ménagé dans le couvercle et obturé par un tesson en terre cuite, soigneusement arrondi, que l'on a retrouvé [6].

A l'origine, la banquette existait seule ; une cinquantaine d'années plus tard, on construisit l'autel, qui devait être achevé vers 750 av. J.-C. C'est alors que l'on plaça sur son couvercle les trois statuettes en bronze des Létoïdes, relevées « in situ » [7], de gauche à droite : Apollon, Léto, Artémis [8].

1. Marinatos, *Le temple et les statuettes archaïques en bronze de Dréros (Crète)*, *Comptes-rendus Acad. Inscr.*, 1935, 478, avec note additionnelle de Picard, *Ibid.*, 484 ; Id., *Le temple géométrique de Dréros*, *Bull. de Corr. hellénique*, LX, 1936, I, 214 ; II, 257, pl. LXIII, 485 ; Demargne et van Effenterre, *Recherches à Dréros*, *Ibid.*, LXI, 1937, 5 ; *Journal of Hellenic Studies*, LVI, 1936, *Archaeology in Greece*, 1935-1936, fig. 11-12 ; *Amer. Journal of arch.*, XL, 1936, 267, fig. 6 sq. ; *Arch. Anzeiger*, 1936, 217, fig. ; *Rev. des Ét. grecques*, XLIX, 1936, 181 ; 1937, 93 ; *Gaz. des Beaux-Arts*, 1936, 196 ; 1937, I, 198, fig.

2. Plan, *C. R. A. I.*, 1935, 480, fig. ; *B. C. H.*, LX, 1936, I, pl. XXVII.

3. Description de l'autel, *B. C. H.*, 1936, LX, I, 224, 241 sq. L'autel Kératôn.

4. *Ibid.*, 242 ; 1936, II, 274, fig. 39.

5. On a trouvé aussi deux morceaux de cornes sous l'autel, donc antérieures à la construction de celui-ci, *Ibid.*, 244 ; quelques-unes autour de l'autel devant la banquette, *Ibid.*, 222.

6. *Ibid.*, 242.

7. Elles se sont affaissées à l'intérieur de l'autel, lors de la disparition du couvercle de bois. *Ibid.*, 224 : « Les statuettes se trouvaient encore debout sur l'autel, excepté une qui était légèrement inclinée. » *Ibid.*, p. 242 : « Comme les paysans affirment que les statuettes étaient posées à même la terre. » « C'est justement à cette hauteur qu'ont été découvertes les statuettes en bronze, d'après les souvenirs des ouvriers. » — Ces renseignements sont dus aux paysans qui, avant les fouilles systématiques, ont découvert l'emplacement, endommagé le Kératôn, brisé les statuettes, *Ibid.*, 220, 241.

8. « C'est sur cet autel que se trouvaient, jusqu'à la découverte des paysans, les trois Lé-

Un graffite sur pierre, découvert à Dréros, mais hors du sanctuaire, représente des personnages et des chèvres à grandes cornes et fait peut-être allusion aux animaux que l'on sacrifiait[1].

* * *

On n'a pas manqué de rapprocher de l'autel de Dréros celui de Délos, le Κερατών, le κεράτινος βωμός, le Δήλιος βωμός[2], que les anciens comptaient parfois au nombre des merveilles du monde[3]. Des quelques auteurs qui l'ont mentionné, Callimaque en a donné la description la plus précise dans son hymne à Apollon[4] : « Dieu de quatre ans, il fit pour la première fois tel ajustement dans la belle Ortygie, près du lac arrondi ; Artémis en chasse amassait têtes sur têtes des chèvres du Cynthe ; Apollon en arrangeait un autel. De cornes, il fit la base ; de cornes, il ajusta la table ; tout autour les parois furent de cornes. » Autour de cet autel, on dansait la « geranos » que Thésée avait instituée à son retour de Crète, et qui imitait les replis du labyrinthe[5] ; les pèlerins, tournant autour de lui,

toïdes debout, de gauche à droite le Couros (Apollon), et les deux déesses », *C. R. A. I.*, 1935, 481 ; *R. É. G.*, XLIV, 1936, 181. On a rapproché ce groupement de celui des mêmes personnages, sur une métope archaïque de Sélinonte, à Palerme, *C. R. A. I.*, 1935, 481, note 1 ; Picard, *Manuel. Période archaïque*, 326, fig. 94. On peut, toutefois, se demander si cette disposition, affirmée d'après les seuls « souvenirs des ouvriers », était bien originelle, et s'il ne serait pas préférable de placer au centre la statuette la plus grande, celle d'Apollon, entourée à droite et à gauche de Léto et d'Artémis. Cf. ce groupement à trois personnages, dans l'archaïsme : groupe de Samos, au centre, femme drapée, de chaque côté, un Kouros nu, *G. B. A.*, 1936, 198, fig. 5 ; fronton du temple de Delphes, les Létoïdes sur le quadrige central. *Fouilles de Delphes*, IV, 3, fig. 7-8 ; Deonna, *Tradition et innovation au fronton oriental du temple archaïque d'Apollon à Delphes*, *R. É. A.*, XXXIV, 1932, 353. Cf. relief, Apollon assis sur l'omphalos au centre, Artémis à droite, Léto à sa gauche, Roscher, *Lexikon*, s. v. *Leto*, 1975, fig. 4. Ces précieuses statuettes, faites selon le procédé du sphyrelaton, ont été plus d'une fois reproduites, *B. C. H.*, 1936, LX, II, pl. LXIII ; *G. B. A.*, 1936, 197-198, fig. 3-4, etc. Elles seront étudiées par M. Marinatos dans les *Monuments et mémoires* de la Fondation Eug. Piot.

1. *B. C. H.*, 1936, LX, I, 14 ; 279, fig. 44 ; *C. R. A. I.*, 1935, 487, note 6 ; *R. É. G.*, LI, 1938, 84.

2. Sur l'identification du Δήλιος βωμός avec le Kératôn, *R. É. G.*, 1923, 15 ; *B. C. H.*, XLVIII, 1924, 436. Callimaque, s'adressant à Délos, l'appelle « ton autel », « ton grand autel », *Hymne à Délos*, v. 311, 321.

Sur le Kératôn : Osann, *Der hörnerne Altar des Apollon auf Delos*, *Kunstblatt*, 1837, nos 11, 12 ; Lebègue, *Recherches sur Délos*, 42 ; Homolle, *L'autel des Cornes à Délos*, *B. C. H.*, VIII, 1884, 417 ; Courby, *L'autel des cornes à Délos*, *Mélanges Holleaux*, 1913, 1 ; Vallois, *L'Artémision, le monument des Hyperboréennes, l'olivier sacré et le Kératôn*, *B. C. H.*, XLVIII, 1924, 411 ; Roussel, *Délos, colonie athénienne*, 284 ; *R. É. G.*, 1915, 286 ; *C. R. A. I.*, 1935, 486 ; Deonna, *B. C. H.*, LVII, 1934, II, 436, note 10, référ. ; Pauly-Wissowa, s. v. *Altar*, 1669.

3. Plutarque, *De sol. anim.*, XXXV, 9 : τὸ κεράτινον βωμὸν εἶδον, ἐν τοῖς ἑπτὰ καλουμένοις θεάμασιν ὑμνούμενον.

4. Callimaque, *Hymne à Apollon*, v. 61 sq., trad. Cahen, 1922, p. 46 ; cf. Cahen, *L'autel des cornes et l'hymne à Délos de Callimaque*, *R. É. G.*, 1923, 14.

5. Callimaque, *Hymne à Délos*, 311.

les mains au dos, étaient fustigés rituellement, puis mordaient le tronc voisin du palmier de Létô[1]. A cet autel se rattachaient les souvenirs sacrés les plus anciens de la religion délienne, quand Léto, repoussée partout, trouvait accueil à Délos et y mettait au monde, sous le palmier au bord du lac trochoïde, ses deux enfants divins, Apollon et Artémis.

Où se dressait l'autel des Cornes de Délos? Homolle l'identifiait avec le sanctuaire dit des Taureaux, hypothèse actuellement périmée[2]. Courby le reconnaissait dans un monument à abside en avant des temples à l'Ouest de la voie sacrée[3]; Vallois, dans le temple A de l'Artémision[4], qui pour Courby était le vieux temple d'Artémis[5]. Aujourd'hui, on a renoncé à situer le Kératôn dans l'hiéron de la plaine, qui, toutefois, a-t-on supposé, pouvait en posséder une réplique dans l'Artémision[6]. Nous savons par Callimaque qu'il s'élevait au bord du lac trochoïde ; or, on n'identifie plus celui-ci avec le « Lac Sacré » ; on ne le cherche plus dans la plaine, mais sur les pentes du Cynthe, et c'est sur le Cynthe que l'on découvrira, si l'on y parvient, les vestiges du Kératôn[7].

L'autel de Dréros est un coffre de pierre, qui renferme les cornes. Celui de Délos, dit Callimaque, est entièrement fait de cornes entrelacées : ἔπλεξε βωμόν, πῆξε δὲ βωμὸν ἐκ κεράων, qui en constituent aussi bien l'extérieur que la base et la table[8]. Plutarque, qui le vit aussi, confirme que les cornes sont assemblées (συμπέπηγε) sans le secours « d'aucune colle ou de quelque autre lien[9] ». Il n'y a donc pas lieu de supposer un noyau de maçonnerie sur lequel les cornes au-

1. Selon Callimaque, *Hymne à Délos*, v. 321, l'olivier. Mais cet arbre a remplacé au cours du temps le palmier des origines ; la tradition, qui associe l'olivier à la naissance d'Apollon, apparaît pour la première fois chez Euripide, *Iphigénie en Tauride*. Vallois, *L'Artémision, le monument des Hyperboréennes, etc.*, *B. C. H.*, XLVIII, 1924, 411 (437).

2. *B. C. H.*, VIII, 1884.

3. *Mélanges Holleaux*, 59.

4. Vallois, *Nouvelles archives des missions*, 209 ; *B. C. H.*, XLVIII, 1924, 251, 435 ; *R. É. G.*, 1923, 15.

5. Courby, *Le téménos d'Artémis*, *B. C. H.*, LXV, 1921, 207 sq., 211, fig. pl. V-VI.

6. Picard, *B. C. H.*, XLVIII, 1924, 256, note 2.

7. *R. É. G.*, 1923, 25 ; Picard, *B. C. H.*, XLVIII, 1924, 256, note : « Nos recherches, commencées au lac supérieur de l'Inopos, lac dont nous avons trouvé en partie l'enceinte circulaire archaïque, peuvent renouveler le débat » ; Id., *C. R. A. I.*, 1935, 487 : « L'autel premier du Cynthe, près du lac arrondi retrouvé par Replat vers le haut Inopos et de l'olivier de Léto, attend toujours d'être découvert là où il paraît enseveli, dans les parties montagneuses de l'île. Tous les essais de localisation en contre-bas, dans le sanctuaire voisin du port ou aux entours, se heurtent à des textes affirmatifs, indiquant d'abord une autre région. »

8. Callimaque, *Hymne à Apollon*, v. 61 sq. Voir plus haut.

9. Plutarque, *De sol. anim.*, XXXV, 9 : ὅτι μήτε κόλλης δεόμενος μήτε τινὸς ἄλλου δεσμοῦ, διὰ μόνων τῶν δεξιῶν συμπέπηγε καὶ συνήρμοσαι κεράτων.

raient été appliquées comme un revêtement extérieur[1], mais il faut admettre que les cornes, entassées les unes sur les autres à la suite de sacrifices nombreux et successifs — et non d'une seule journée comme le croit l'auteur anonyme du *De Incredibilibus*[2] — étaient inextricablement mêlées en un ensemble plus ou moins régulier[3]. On ne peut conclure de la description de Callimaque que l'intérieur était creux et contenait les cornes, comme l'autel de Dréros[4]. A cette différence près, on ne peut méconnaître l'étroite parenté des autels de Délos et de Dréros.

Ce ne sont pas les seuls exemples connus. Il y avait à Éphèse un Kératinos[5], et c'est sans doute sur un autel analogue, sur des cornes de chèvres[6], que chez Apollonios de Rhodes, les Argonautes veulent brûler leurs offrandes ; le poète, a-t-on pensé, s'est souvenu de l'autel délien[7], alors qu'Osann s'appuie sur ce texte pour prétendre que le type de l'autel à cornes n'est pas originaire de Délos[8] ; il n'est pas nécessaire, en effet, d'admettre une imitation, puisque ce type se rencontre ailleurs qu'à Délos, à Dréros, à Éphèse.

Ces monuments appartiennent à la série des autels qui sont faits avec les restes des victimes sacrifiées, avec leurs os, leurs cendres, leur sang, ou qui les renferment en eux[9]. On peut aussi se borner à y suspendre le bucrâne, les cornes seules[10], qui sont ensuite traduits

1. Pour Picard, *B. C. H.*, XLVIII, 1924, 251, note 3, les cornes formaient « le revêtement extérieur de la construction » ; Id., *C. R. A. I.*, 1935, 487 : « l'on assurait qu'Apollon, âgé de quatre ans, avait lui-même fait les murs à l'entour (πέριξ) ». De même, Marinatos, *B. C. H.*, LX, 1936, I, 244, note 1, commentant les vers de Callimaque, « d'après lesquels Apollon a construit avec des cornes un autel et employé la même matière dans les fondations et les murs environnants ; néanmoins, je crois qu'il s'agit là plutôt de la création d'une pensée poétique que d'une donnée réelle ».

2. Voir plus loin.

3. Selon Plutarque, *Vie de Thésée*, 21, l'autel était συνηρμοσμένον. Marinatos, *B. C. H.*, LX, 1936, I, 242 : « et ce mot συνηρμοσμένον, au lieu de πεποιημένον, rend assez clairement la difficulté qu'il y avait à « adapter » des cornes, cette matière inusitée, pour en constituer l'autel de Délos ».

4. Picard, *C. R. A. I.*, 1935, 487 : « Il faut s'en tenir étroitement, d'après la découverte de Dréros, aux textes de Callimaque et de Plutarque, mentionnant un autel rempli de cornes de chèvres... Callimaque, qui a pu voir encore le monument délien, dit précisément que les cornes étaient à l'intérieur, et l'on assurait qu'Apollon, âgé de quatre ans, avait lui-même fait les murs à l'entour (πέριξ). »

5. Eustathe, *ad Iliad.*, VIII, 249 ; Picard, *Éphèse et Claros*, 355, note 5 ; *C. R. A. I.*, 1935, 488.

6. II, 691 : δὴ τότε οἱ κερατὸν ἐπὶ μηρία θήσομεν αἰγῶν.

7. *B. C. H.*, VIII, 1884, 434, note 4 ; Pauly-Wissowa, s. v. *Altar*, 1669.

8. Osann, *Kunstblatt*, 1837, nos 11, 12 ; *B. C. H.*, VIII, 1884, 434, note 4.

9. *B. C. H.*, LVIII, 1934, I, 435-436 ; LX, 1936, I, 243 ; Pauly-Wissowa, s. v. *Altar*, 1668.

10. Scheftelowitz, *Das Hörnermotiv in den Religionen*, *Arch. f. Religionswiss.*, XV, 1912, 473, *Hörner am Altar als Symbol der Heiligkeit;* Hastings, *Encyclopaedia of Religion and Ethics*, s. v. *Horns*, 794, 4 b. ; *B. C. H.*, LVIII, 1934, II, 437-438 ; Obbink, *The hornes of the Altar in the Semitic World, especially in Jahwism*, *Journ. of Bibl. Lit.*, 56, 1937, 43. Au

par la peinture ou par la sculpture [1], et c'est peut-être de cet usage que dérivent les « cornes » de nombreux autels κεραοῦχοι, en Orient comme dans les pays classiques [2].

On associe à l'autel les cornes des victimes, en tant qu'offrandes, et pour leur signification mystique [3]. On croit que l'âme, la vertu de l'animal sont condensées dans ses cornes, et celles-ci deviennent des emblèmes de puissance portés par les dieux, les démons, les mortels [4] ; des talismans qui protègent contre le mal [5] et qui déterminent la prospérité, l'abondance [6] ; des instruments de rites magiques [7]. Les cornes de chèvres [8], comme celles de tout autre animal, jouissent de ces propriétés [9].

Un détail caractéristique des autels de Dréros et de Délos, que l'on a relevé sans en donner l'explication, est l'emploi exclusif ou presque des cornes *gauches* des chèvres et des chevreaux [10]. « Nous avons transporté dans le Musée d'Hérakleion », écrit M. Marinatos, « 11 morceaux du Kératôn de Dréros choisis parmi les cornes les mieux conservées, qui se détachaient d'ailleurs très difficilement de la terre durcie. Huit de ces cornes sont gauches, et trois seulement droites ; donc, si cette proportion n'est pas due au hasard, on conservait à Dréros des cornes gauches de préférence dans un rapport de 3 à 1... A l'extérieur du temple, sur la terrasse, on a trouvé trois cornes de chevreaux, toutes trois gauches. » Sous le Kératôn, datant donc du stade antérieur à la construction de celui-ci, on a

Tibet, on fixe des cornes de chèvres sauvages aux autels comme offrande, Hastings, *op. l.*, p. 794, note 13 ; au Beloutchistan, on y place pour la même raison des cornes de mouflon ou d'ibex, *Ibid.*, 796, 5. *Horns in sacrificial and other rites.*

1. Cf. les autels avec têtes de bœufs, ou bucrânes, nombreux à Délos et ailleurs, *Exploration archéologique de Délos*, XVIII, 1938, Deonna, *Le mobilier délien*, 380.

2. Deonna, Βωμοὶ κεραοῦχοι, *B. C. H.*, LVIII, 1934, II, 381.

3. Scheftelowitz, *Das Hörnermotiv in den Religionen, Arch. f. Religionswiss.*, XV, 1912, 451 ; Hoffmann-Krayer, *Handwörterbuch des deutschen Aberglaubens*, s. v. *Horn*, 325 ; Hastings, *Encyclopaedia of Religion and Ethics*, s. v. *Horns*.

4. Scheftelowitz, *op. l.*, 451, nº 1 ; 456, nº 2 ; 460, nº 3 ; 471, nº 5 ; Hastings, *op. l.*, 792, nºs 1, 2, 3 ; Elworthy, *Corns of honour*, 1900.

5. Scheftelowitz, *op. l.*, 474, nº 7, Hornamulette ; Elworthy, *The Evil Eye*, 258 sq. ; Bellucci, *Parallèles ethnographiques*, 1915, 31 ; Lefébure, *Rites égyptiens*, 23 ; Sittl, *Gebärden der Griechen und Römer*, 124 ; *Mélusine*, IX, 1898-1899, 114 ; X, 1900-1901, 42 ; VIII, 82 ; Hastings, *op. l.*, 794, nº 4 ; *R. A.*, 1883, II, 27.

6. Corne comme récipient, Scheftelowitz, *op. l.*, 483 ; Hoffmann-Krayer, *l. c.* ; cornes d'abondance.

7. Hoffmann-Krayer, 327, nº 4 ; 336, etc.

8. Cornes de chèvres comme amulettes, Dussaud, *Introduction à l'hist. des religions*, 237 ; Hoffmann-Krayer, 325 ; Scheftelowitz, 479.

9. On l'a noté à propos de l'autel de Dréros, Marinatos, *B. C. H.*, LX, 1936, I, 244.

10. Rapprochant l'autel de Délos de celui de Dréros, M. Picard disait : « J'ignore si ce détail a été vérifié à Dréros », *C. R. A. I.*, 1935, 488. Il l'a été par M. Marinatos.

trouvé, parmi de petits ossements, deux morceaux de corn toutes les deux droites[1].

A en croire Plutarque, le Kératôn délien était fait uniquement avec les cornes gauches des chèvres[2]. Il est vrai qu'ailleurs[3] il affirme que ce sont des cornes droites, et c'est l'avis de l'auteur anonyme du *De Incredibilibus*[4]. Mais ces auteurs reconnaissent qu'il ne s'agit toujours que d'une seule espèce de cornes. Étaient-elles droites, étaient-elles gauches? L'analogie du Kératôn délien avec celui de Dréros, les arguments que nous donnons plus loin pour expliquer l'emploi de cornes d'un seul genre permettent de croire que les cornes de l'autel délien étaient gauches, et nous dirons pourquoi on les a parfois qualifiées de droites.

Ce choix ne doit pas être l'effet du hasard, et M. Marinatos suppose qu'il dénote à Dréros une superstition populaire, une croyance primitive, qui localiserait l'âme ou la force de l'animal plus particulièrement dans la corne gauche[5]. Mais le pouvoir mystique des cornes animales n'est pas attaché à la gauche plutôt qu'à la droite, et il faut recourir à une autre explication.

Le temple de Dréros est consacré à Apollon[6], dont les dimensions plus grandes de la statuette attestent la prééminence[7]. Mais il n'est pas seul à recevoir en ce lieu les hommages des fidèles, puisque son effigie est accompagnée de celles de Léto et d'Artémis[8], et cette dernière devait assurément y être vénérée.

A Délos, l'autel des cornes est celui d'Apollon, « l'autel principal d'Apollon », a-t-on dit[9], bien que ni les textes ni les inscriptions ne le désignent sous le nom de ce dieu[10]. Mais le nom d'Artémis lui est étroitement attaché, et l'on peut supposer que la déesse y a reçu son culte, autant qu'Apollon, comme sur l'autel de Dréros[11].

1. *B. C. H.*, LX, 1936, I, 244.

2. Plutarque, *Thésée*, 21 : Ἐχόρευσε δὲ [Θησεύς] περὶ τὸν κερατῶνα βωμόν, ἐκ κεράτων συνηρμοσμένον εὐωνύμων ἁπάντων ; Dicéarque, *Fragm. hist. graec.*, II, 250 ; cf. *C. R. A. I.*, 1935, 488 ; *B. C. H.*, 1936, I, 242.

3. Plutarque, *De sol. anim.*, XXXV, 9. Voir la citation plus haut.

4. Anon., *De Incred.*, 2, 85 : Ὁ ἐν Δήλῳ κεράτειος βωμὸς ὃς λέγεται γενέσθαι ἐκ θυμάτων τοῦ θεοῦ μιᾶς ἡμέρας δεξιῶν κεράτων ; cf. *B. C. H.*, VIII, 1884, 434.

5. *B. C. H.*, LX, 1936, I, 244.

6. *B. C. H.*, LX, 1936, I, 253.

7. *Ibid.*, 255 ; *C. R. A. I.*, 1935, 483, note 3.

8. Cette triade des Létoïdes est la plus ancienne que nous possédions, *R. É. G.*, XLIX, 1936, 181.

9. Courby, *Mélanges Holleaux*, 60. Cf. Callimaque, *Hymne à Délos*, v. 321 : « ton grand autel ».

10. Courby, *Ibid.*, 61 ; voir, plus haut, les noms du Kératôn.

11. Scheftelowitz, *op. l.*, 474, note 3, a supposé que le Kératôn de Délos devait être consacré à une divinité en forme de chèvre.

Apollon l'a construit, mais grâce aux matériaux que lui a fournis sa sœur, les cornes des chèvres qu'elle a chassées sur le Cynthe [1]. Déesse chasseresse, Artémis hante les montagnes : le Kératôn délien s'élève sur les pentes du Cynthe, et plus tard le sanctuaire d'Artémis-Eileithyia, protectrice de l'enfantement, rôle qu'elle joue déjà aux origines déliennes, lors de la naissance d'Apollon, occupera aussi les flancs orientaux de la montagne sacrée : « Que toutes les montagnes soient miennes... J'habiterai les monts, et ne fréquenterai les cités des hommes qu'appelée à l'aide par les femmes que tourmentent les âpres douleurs ; les Moires, à l'heure même où je naquis, m'ont assigné de les secourir [2]... ». Le temple de Dréros, avec son Kératôn, est aussi construit dans une région montagneuse, sur les contreforts du Kadiston [3]. A Délos comme à Dréros, les victimes sont des chèvres [4]. Cet animal peut être sacrifié à Apollon [5], et on a pensé qu'à Dréros il l'était à ce dieu seul [6]. Mais la chèvre est aussi l'animal que l'on offre de préférence à Artémis [7], celui qu'elle a poursuivi dès son enfance : « Rassurez-vous, bêtes du Cynthe ; Echemnas le Crétois consacre à Artémis, dans Ortygie, l'arc qui de gibier vidait toute la montagne ; le chasseur est au repos, chèvres. C'est la trêve d'Artémis [8]. » Ce sont des chèvres que les victimaires amènent à l'autel d'Artémis-Eileithyia, sur les reliefs de son sanctuaire, au Cynthe de Délos [9]. A Dréros, les victimes ne sont point des animaux adultes, mais des chevreaux de quelques mois, d'un an au plus [10], et celles que l'on offrait aux déesses juvéniles et chastes, comme Artémis, Athéna, devaient souvent être jeunes, n'avoir point encore été accouplées [11]. C'est spécialement à Artémis et à Diane que l'on consacre les cornes des animaux [12] ; dans une chapelle de Diane, on suspendait des cornes de cerf, et dans

1. On a parfois prétendu, malgré les textes anciens, que les cornes du Kératôn étaient des cornes de bœufs, *B. C. H.*, VIII, 1884, 434.

2. Callimaque, *Hymne à Artémis*, 18 sqq.

3. *B. C. H.*, LX, 1936, 214.

4. A Dréros, on n'a trouvé qu'une seule corne de jeune veau, *B. C. H.*, LX, 1936, I, 244 ; devant la banquette, quelques fragments d'os de brebis, peut-être de cochons, *Ibid.*, 1936, II, 259.

5. Roscher, *Lexikon*, s. v. *Apollon*, 443, X, 3 ; Pauly-Wissowa, s. v. *Apollon*, 111 ; *B. C. H.*, LX, 1936, I, 255, note 1.

6. *B. C. H.*, LX, 1936, I, 255, note 1.

7. *D. A.*, s. v. *Sacrificium*, 959, note 29 ; Pauly-Wissowa, s. v. *Artemis*, 1440.

8. Callimaque, *Épigrammes*, trad. Cahen, 1922, LXII, p. 120.

9. *Exploration arch. de Délos*, XI, 299 sq., fig. 247 ; *B. C. H.*, XLVI, 1924, 78.

10. *B. C. H.*, LX, 1936, 244.

11. *D. A.*, s. v. *Sacrificium*, 960, note 29. L'âge des victimes était l'objet de prescriptions rituelles, *Ibid.*

12. Ovide, *Met.*, XII, 266 ; Properce, III, 2, 19 ; cf. Hastings, *op. l.*, s. v. *Horns*, 796, n° 5.

une autre, sur le mont Aventin, des cornes de bœufs [1]. L'Artémision d'Éphèse, où l'Artémis grecque s'est identifiée à la vieille déesse asiatique de la fécondité terrestre, ne possède-t-il pas un autel à cornes [2]? Il existe donc suffisamment de raisons pour mettre les autels de Dréros et de Délos en relation étroite avec Artémis.

Mais pourquoi ne conserver des victimes que les cornes gauches? Rappelons-nous la distinction que les Grecs, comme tous les autres peuples anciens et modernes, font entre la droite et la gauche, et le symbolisme qu'ils y attachent ; ces notions jouent un grand rôle dans le culte, dont les rites ont une tout autre signification, suivant qu'ils sont de droite ou de gauche [3].

Dès l'époque préhistorique [4], et pour des raisons qu'il est inutile de mentionner ici, mais qui semblent plutôt d'ordre mystique que physiologique [5], l'homme s'est habitué à faire prédominer sa main droite sur sa main gauche ; toutes les civilisations, antiques ou modernes, sont droitières, et, si nous naissons ambidextres, si certains individus sont gauchers, nous sommes presque tous des droitiers par éducation [6]. De bonne heure aussi, on a attribué à la droite et à la gauche des fonctions nettement différentes, et l'on a rattaché au dualisme droite-gauche une quantité de notions qui se présentent par couples d'oppositions. Cette notion est universelle [7], et d'innombrables exemples permettent de dresser — comme le faisaient déjà sommairement les Pythagoriciens, utilisant des données populaires très anciennes [8], comme le font les Chinois avec leur symbolisme du « yn » et du « yang » [9] — une liste très longue de ces

1. Plutarque, *Questions romaines*, 4.

2. Voir plus haut, p. 114.

3. Exemple, avant le sacrifice, les objets rituels étaient promenés autour de l'autel, en marchant vers la droite, ἐπιδέξια. Cf. Pauly-Wissowa, s. v. *Altar*, 688 ; *D. A.*, s. v. *Sacrificium*, 965.

4. L'étude des instruments de silex paléolithiques révèle l'usage prépondérant de la main droite. Cf. Schmidt, *L'aurore de l'esprit humain*, trad. 1936, 153 ; de Mortillet, *Le préhistorique* (3), 140 ; Dubus, *Contribution à l'étude de l'ambidextrie aux temps préhistoriques, Bull. Soc. préhist. de France*, 25, 1906 ; Morel, *Étude de la préhension des silex taillés de l'époque néolithique, Bull. Soc. normande d'études préhist.*, VII, 1899, etc.

5. Cf. Hertz, *l. c.* La question est discutée.

6. Plutarque, *Sur l'éducation des enfants* : « On habitue les petits enfants à prendre les aliments avec la main droite ; si c'est la main gauche qu'ils avancent, on les réprimande ; et l'on ne se préoccupe en aucune façon de leur faire entendre des propos de bon aloi, des propos qui soient « de droite ».

7. Hertz, *La prééminence de la main droite, étude sur la polarité religieuse, Rev. philosophique*, 68, 1909, 553.

8. *Ibid.*, 568, note 4 ; Robin, *La pensée grecque et les origines de l'esprit scientifique*, 70.

9. *R. A.*, 1917, II, 117 sq., Le « yn » et le « yang » (Yang : mâle, soleil, jour, printemps, été, vie, etc. ; Yn : femelle, lune, nuit, automne, hiver, mort, etc.) ; Granet, *La droite et la gauche en Chine, Bull. Inst. français de sociologie*, III.

contraires, assimilés à la droite et à la gauche, dont voici les principaux :

Droite.	*Gauche.*
Mâle	Femelle
Force	Faiblesse
Habileté, « dextérité »	Maladresse, « gaucherie »
Bon, favorable, loyal (« droit »)	Mauvais, défavorable, « sinistre »
Impair	Pair
Fini	Infini
Perfection	Imperfection
Haut	Bas
Soleil	Lune
Lumière	Obscurité
Jour	Nuit
Vie	Mort
Cultes célestes, ouraniens	Cultes chtoniens, infernaux
Divin	Diabolique
Magie blanche	Magie noire
etc.	etc.

Citons quelques exemples seulement, qui nous permettront de comprendre le sens des cornes gauches de nos autels.

La droite est l'élément mâle ; la gauche, l'élément féminin[1]. Les Dactyles Idéens étaient partagés en deux séries, ceux de droite étaient masculins, ceux de gauche féminins[2]. Hippocrate croit que, si, à la puberté, le testicule droit se développe le premier, on procréera des garçons, si c'est le gauche, des filles[3] ; que, si la mamelle d'une femme enceinte de jumeaux s'affaisse, elle avortera d'un des fœtus, du mâle si c'est la mamelle droite, du femelle si c'est la mamelle gauche[4]. Aristote, cité par Pline, prétend que les Androgynes ont à droite une mamelle virile, à gauche une mamelle féminine[5]. Selon Pline, les garçons sont contenus dans la partie droite

1. Hertz, *op. l.*, 567 ; Weinreich, *Antike Heilungswunder*, 42, note 5 ; Jakell, *Die Beziehung der linken Hand zum weiblichen Geschlecht und zur Magie, Internat. Centralbl. f. Anthropol.*, 1902, VII, 1.

2. Hertz, *l. c.*, note 5 ; *Schol. Apoll. Rh.*, I, 1129 : ἕξ καὶ πέντε φασὶ τούτους εἶναι, δεξιοὺς μὲν τοὺς ἄρσενας, ἀριστεροὺς δὲ θηλείας.

3. Hertz, *ibid.* ; Mac Cartney, *Sex determination and sex control in Antiquity, Amer. Journ. of phil.*, XLIII, 1922, 62 ; *B. C. H.*, 1923, 439.

4. *Œuvres complètes d'Hippocrate*, trad. Littré, IV, 1844, 545, nos 3, 38, Aphorismes.

5. Pline, *H. N.*, VIII, 15 ; Hertz, *l. c.* Croyance perpétuée au Moyen Age (*Liber de Monstris*, éd. Berger de Xivrey, 94) et attribuée aux Amazones, qui ont le sein droit viril, pour leur permettre de se livrer aux occupations masculines, le sein gauche féminin, pour allaiter leurs enfants.

de l'utérus, les filles dans la partie gauche[1]. Après l'accouplement, si le taureau se dirige à droite, il engendrera un mâle, s'il se dirige à gauche, une femelle[2]; si on lie à un mouton le testicule droit, il donnera des mâles, si on lie le gauche, des femelles[3]. Artémidore nous enseigne que, si l'on voit en songe un œil droit, il s'agit du père, du fils, du frère ; si l'on voit un œil gauche, de la mère, de la fille, de la sœur[4]. Ces croyances très primitives persistent de nos jours dans le folklore, les recettes de bonnes femmes, les clefs des songes[5].

Le soleil est l'élément mâle ; la lune, l'élément féminin[6], et c'est pourquoi Antoine appelle le fils et la fille qu'il a eus de Cléopâtre l'un le soleil, l'autre la lune[7]. « Toutes les fois, dit Plutarque, que la lune est éloignée du soleil, nous la voyons lumineuse et brillante ; mais elle s'obscurcit et se cache à mesure qu'elle s'approche de lui. Au contraire, la femme sage doit paraître quand elle est en compagnie de son époux, mais garder le logis et se tenir cachée quand il est absent[8] ». La lune rend les femmes enceintes[9] et règle leur vie. Quand elle paraît en songe, elle annonce des faits qui concernent la femme, depuis Artémidore[10] jusqu'à nos jours[11].

Mâle, le soleil est assimilé à la droite, et dans les représentations figurées occupe la droite[12], alors que la lune, féminine, occupe la gauche, depuis l'Antiquité égyptienne, où le soleil est l'œil droit de la face divine de l'Univers et en éclaire les jours, la lune, l'œil gauche, pour en éclairer les nuits[13] ; depuis l'Antiquité grecque[14] et

1. Pline, *H. N.*, VII, 111.
2. *Ibid.*, VIII, 70.
3. *Ibid.*, 71.
4. Artémidore, *La clef des songes*, trad. Vidal, 1921, 61.
5. Exemple, *Les admirables secrets d'Albert le Grand*, éd. 1752. Lyon, 46, 51, 52, 65 (la femme procréera un garçon si la semence tombe du côté droit de la matrice, si le ventre grossit du côté droit, si la mamelle droite est plus volumineuse, si elle remue le pied droit le premier, etc.) ; Olivier, *Recettes de médecine populaire recueillies dans le pays de Vaud au XVIIIe siècle, Arch. suisses des trad. populaires*, 1936, XXXV, 227, n. 137 ; *Anthropologie*, 13, 1902, 398 (Islande) ; Sartori, *Der Schuh im Volksglauben, Zeitschr. d. Ver. f. Völkerkunde*, 4, 1894, 49 (Espagne, Portugal), etc.
6. De la Grasserie, *Des religions comparées au point de vue sociologique*, 241 ; Pline, *H. N.*, II, 103, 104.
7. Plutarque, *Antoine*, XXXVI, 3.
8. Plutarque, *Préceptes conjugaux*, Œuvres, trad. Bétolaud, 1870, 331, nº 9.
9. Sébillot, *Folklore*, 115 ; Saintyves, *Les Vierges mères*, 176.
10. Artémidore, *La clef des songes*, trad. Vidal, 1921, 148.
11. Flamel, *Le livre d'or*. Paris, 1842, 94. En songe, voir la lune signifie l'amour de sa femme ; la pleine lune est de bon augure pour les belles femmes ; être éclairé par la lune prédit les faveurs d'une femme ; etc.
12. *R. A.*, 1921, II, 23 ; droite et gauche sont pris non par rapport au spectateur, mais par rapport au sujet représenté.
13. Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, I, 86, 92 ; Lefébure, *Le mythe osirien. Les yeux d'Horus*, 1874 ; Erman, *La religion des Égyptiens*, trad. Wild, 1937, 39.
14. Au fronton du Parthénon, le quadrige d'Hélios est à la droite de la scène centrale ; la naissance d'Athéna, celui de Séléné à gauche.

romaine[1] jusque dans l'iconographie chrétienne, où, dans les scènes de crucifixion, le soleil est à la droite du Crucifié, la lune à sa gauche[2].

La droite concerne le ciel, tout ce qui se rapporte aux divinités ouraniennes, lumineuses ; la gauche est l'emblème de la terre, des divinités et des actes chtoniens, funéraires, infernaux[3]. On prie les premières avec la main droite levée, les secondes avec la main gauche abaissée vers le sol[4], et, dans les banquets funéraires, la main gauche, non la droite, tient la coupe des libations[5]. Faut-il rappeler encore que tous les rites magiques se font à gauche, ou avec la main gauche, le pied gauche[6]?

Frère et sœur, Apollon et Artémis, associés dans le culte des autels de Dréros et de Délos, comme dans toutes leurs légendes[7], forment un couple étroitement uni. Apollon est dieu de la lumière[8], des saisons qu'elle détermine, de la végétation qu'elle fait pousser ; il est le protecteur des troupeaux qui prospèrent grâce à lui ; il est aussi celui des jeunes gens, de leurs exercices dans la palestre[9] ; il incarne leur beauté juvénile. Mais, dieu de vie, il est aussi dieu de mort[10]. Artémis a des attributions analogues : elle est une déesse de la fertilité terrestre[11] ; chasseresse, Potnia Therôn, elle suscite la

1. Stèle africaine, *Gaz. arch.*, 1880, VI, 40, fig. ; relief de Doueir, deux taureaux affrontés, dont les queues sont ornées chacune d'une rosace différente, celle de droite (de gauche par rapport au spectateur) correspondant à Hélios, celle de gauche à Séléné ; lampe d'Alexandrie, buste de Sérapis entre une rosace solaire, à sa droite, et le croissant lunaire, à sa gauche, Schreiber, *Die Nekropole von Kom-es-Schugafa*, I, 264, fig. 200. — Dans un conte populaire, le géant doit donner au saint le soleil et la lune, c'est-à-dire ses deux yeux, Cosquin, *Contes populaires de Lorraine*, I, 271.

2. Hautecœur, *Le soleil et la lune dans les crucifixions*, *R. A.*, 1921, II, 13 ; Courivault de la Villatte, *Le symbolisme de la lune et du soleil dans l'iconographie chrétienne*, *Soc. arch. et hist. de la Charente*, *Bull. et Mém.*, 1915, CXXI-CXXIV ; Chauvet, *Sol et Luna, note d'iconographie chrétienne, à propos d'un bas-relief du Musée d'Angoulême*, *Ibid.*, 1915, 74 ; Grandijs, *Le soleil et la lune dans les scènes de la crucifixion*, *Actes du IVe Congrès international des études byzantines*. Sofia, 1935, I, 250 ; Bréhier, *L'art chrétien*, 82, 86, 242, 332, etc. — Le Christ est assimilé au Soleil ; la Vierge surmonte le croissant lunaire.

3. Hertz, *op. l.*, 566, 570.

4. Platon, *Lois*, 4, 717 a ; Sittl, *Gebärden der Griechen und Römer*, 188-189 ; Hertz, *op. l.*, 570, note 5 ; Picard, *Le geste de la prière funéraire en Grèce et en Étrurie*, *R. H. R.*, CXIV, 137 ; *R. A.*, 1935, II, 94.

5. Eitrem, *Opferritus und Voropfer der Griechen und Römer*, 1915 ; *L'Antiquité classique*, I, 1932, 162 (Stace, Septimius Serenus ; Lactance ; « nihil dextrum mortuis convenit »).

6. Weinreich, *Antike Heilungswunder*, 44, note 1 ; Jakel, *op. l.* ; Deonna, *Monokrepides*, *R. H. R.*, CXII, 1935, 50.

7. Association d'Apollon et d'Artémis, *D. A.*, s. v. *Diana*, 131 ; Pauly-Wissowa, s. v. *Apollo*, 33, VI, 1 ; s. v. *Artemis*, 1361.

8. Pauly-Wissowa, s. v. *Apollo*, 19, n. 22 ; Roscher, s. v. *Apollon*, 422.

9. Pauly-Wissowa, s. v. *Apollon*, 11.

10. *Ibid.*, 17.

11. *Ibid.*, s. v. *Artemis*, 1339, 2, 1342.

fécondité animale[1] ; vierge et protectrice des jeunes filles, elle préside aussi aux rites et aux conséquences du mariage, à leur accouchement, et elle veille sur la santé des enfants. Mais elle est aussi déesse de la nuit[2], de la mort[3], et elle est assimilée à Hécate, divinité du monde infernal[4].

Ce couple fraternel offre, cependant, un dualisme de fonctions qui rappelle celui de la droite et de la gauche. Apollon est un dieu masculin, Artémis une déesse féminine ; le premier dirige la vie des jeunes gens, la seconde celle des jeunes filles et des mères ; l'un tue les hommes, l'autre les femmes[5] ; l'un est l'idéal de la beauté masculine, l'autre celui de la beauté féminine[6] ; l'un est dieu de la lumière, l'autre déesse de la nuit et du monde infernal. N'est-il donc pas logique, en nous reportant au tableau ci-dessus, que ce qui est droit soit attribut d'Apollon[7], ce qui est gauche attribut d'Artémis? Quand, à une époque relativement récente, Apollon est identifié au soleil[8] et Artémis à la lune[9], parce que leur nature les prédispose à cette assimilation, n'est-il pas normal que, comme ces astres, l'un soit placé à droite, l'autre à gauche?

Les cornes gauches des autels de Dréros et de Délos dirigent donc notre pensée vers Artémis, déesse féminine, à qui l'on sacrifie des animaux femelles, des chèvres, directrice de la vie des femmes et dispensatrice de leur fécondité. Or, la corne, entre autres attributions, est symbole de la fécondité[10]. C'est encore une chèvre, Amalthée, nourrice de Zeus enfant en Crète, dont une des cornes — peut-être était-ce la gauche? — fournit la corne d'abondance,

1. Chez Homère, les épithètes d'Artémis sont surtout celles d'une divinité agraire et des animaux, ἀγροτέρη, πότνια θηρῶν, Herbillon, *Artémis homérique*. Luttre, 1927.

2. Roscher, s. v. *Artemis*, 559.

3. Pauly-Wissowa, s. v. *Artemis*, 1348, 13.

4. Artémis-Hécate, Roscher, s. v. *Artemis*, 571.

5. Pauly-Wissowa, s. v. *Apollon*, 33, VI, 1.

6. *D. A.*, *Diana*, 140.

7. Apollon est Hyperdexios, par exemple au fronton Ouest d'Olympie, Blinkenberg, *Apollo Hyperdexios, dans le fronton Ouest d'Olympie*, *Mélanges Bidez*, 1934, I, 27 ; Jacqueline Leroux, *Apollon Hyperdexios*, *R. A.*, 1935, I, 260-261 ; Weinreich, *op. l.*, 41. Mais ce geste protecteur de la main droite est aussi celui d'autres divinités, de Zeus Hyperdexios, d'Athéna Hyperdexia, Weinreich, *l. c.*

8. Apollon est distinct d'Hélios ; sur une inscription de Dréros, il est invoqué avec d'autres divinités parmi lesquelles Ἅλιος, Pauly-Wissowa, s. v. *Apollon*, 20 ; *Museo Ital.*, III, 659. Le rôle solaire d'Apollon est tardif, Pauly-Wissowa, s. v. *Apollon*, 1923 ; Toutain, *L'Acropole*, 1927, 208, 214-215.

9. Le rôle lunaire d'Artémis est tardif ; il n'est pas antérieur au ve siècle au plus tôt. Pauly-Wissowa, s. v. *Artemis*, 1338, 1341 ; Toutain, *L'Acropole*, 1927, 219. Cf. Roscher, s. v. *Artemis*, 571 ; *Diana*, 132, III ; Demargne, *B. C. H.*, 46, 1924, 77, note 7.

10. Voir plus haut, p. 115.

le récipient qui déverse la fécondité[1]. Et la corne féconde est de bonne heure associée à la fécondité féminine. Déjà, sur un relief paléolithique de Laussel, une femme aux formes exubérantes, accentuées à dessein, la tient en main[2] ; en Égypte prédynastique, un vase est modelé en forme de femme agenouillée tenant une corne[3]. Jusque dans les croyances populaires modernes persiste cette association : un ouvrage juif des environs de 1700 recommande à la femme qui accouche difficilement de tenir en main une corne droite — droite, sans doute afin d'obtenir un enfant mâle — pour que sa délivrance soit aisée, et, si un enfant crie, de placer sous son oreiller une corne de chèvre[4]. Rappellerons-nous que la corne est assimilée à la lune, sans doute à cause de l'analogie avec le croissant lunaire[5], et que toutes les divinités lunaires, ainsi Artémis, sont en même temps des divinités de l'enfantement[6]? Par sa forme, la corne évoque le phallos[7], et c'est pourquoi des amulettes romaines unissent le phallos à la tête du taureau[8], comme, au Dahomey, une corne d'antilope est sculptée en phallos[9]. La corne d'abondance que tient Héraklès est parfois remplie non de fruits, mais de phalloi[10] ; dans les représentations du Nil, des « putti » grimpent le long d'elle ; sur une terre cuite d'Asie Mineure, un petit Éros est assis sur celle que tient une déesse et, sur des monnaies et des camées romains, elle laisse surgir des bustes d'enfants[11]. Si l'on rêve d'un bélier, animal cornu par excellence, c'est signe que votre femme vous trompe et vous « met des cornes », dit Artémidore[12].

Artémis, qui, à Délos, fournit à son frère Apollon les cornes gauches des chèvres qu'elle a poursuivies sur le Cynthe, pour qu'il

1. Roscher, s. v. *Amaltheia.*

2. Deonna, *A propos d'un bas-relief de Laussel, R. A.*, 1913, II, 112, références. Cf. des statues de Bamberg, des Baby russes, représentant une divinité masculine ou féminine tenant une corne, *L'Anthropologie*, 1894, 32, fig. 44, 174.

3. Capart, *Les débuts de l'art en Égypte*, 168. Dans un autre vase, représentant une femme tenant ses seins des deux mains, l'idée de fécondité est la même, *Ibid.*, 169, fig. 124.

4. Scheftelowitz, *op. l.*, 80.

5. *Ibid.*, 461.

6. *D. A.*, s. v. *Juno*, 683 ; Roscher, I, 1089.

7. Sittl, *Die Gebärden*, 103.

8. Elworthy, *The Evil eye*, 264, s. v. *Amuletum*, 257, fig. 308.

9. *L'Anthropologie*, 14, 1898, 98.

10. Hartwig, *Herakles mit dem Füllhorn*, 1883 ; *D. A.*, s. v. *Cornucopia*, 1915 ; Hastings, *op. l.*, s. v. *Horn*, 795.

11. *D. A.*, *Cornucopia*, 1520, référence.

12. Sittl, *op. l.*, 103, note 10; *Ibid.*, 103-104 ; *Anthologie grecque*, éd. Jacob, I, 391, n° 5 : « Le mari qui chez lui trouve du blé sans l'acheter, peut se vanter d'avoir, grâce à sa femme, une corne d'abondance » c'est-à-dire qu'il est κερασφόρος). Sur le geste phallique de faire les cornes; *D. A.*, s. v. *Cornu*, 1511, note 43.

en façonne son autel, apparaît dès les origines comme une déesse de la fécondité féminine et de la maternité. Née avant son frère, elle aide Léto, sa mère, à le mettre au monde au bord du lac trochoïde où s'élèvera le Kératôn. Elle est déjà Eileithyia, déesse de la délivrance des femmes, et elle conservera toujours ce rôle à Délos. Sur le Cynthe, où elle avait chassé les chèvres, où elle avait assisté Léto dans son enfantement, où elle avait aidé Apollon à édifier le Kératôn aux cornes gauches, où elle-même était apparue et où elle était vénérée très anciennement [1], elle possède en tant qu'Eileithyia son sanctuaire fréquenté depuis le ve siècle [2] ; là, on lui sacrifie des chèvres [3], et les femmes déliennes viennent l'invoquer pour qu'elle favorise leur maternité, pour qu'elle facilite leur grossesse, pour qu'elle protège leurs enfants [4]. Lors de leur mariage, c'est à Artémis-Eileithyia que les jeunes filles consacrent la ceinture que l'époux va dénouer et une boucle de leur chevelure [5] ; à Délos, c'est aux Vierges hyperboréennes, vénérées dans l'Artémision de la plaine ou dans son voisinage, et dont on sait les relations avec Apollon et Artémis [6], qu'elles font cette offrande de leur chevelure [7].

M. Marinatos a montré combien nombreuses sont les survivances minoennes et mycéniennes dans le temple de Dréros, dont il a rapproché l'aménagement de celui de la chapelle de Cnossos, au mobilier encore en place [8] ; à Dréros, une statuette en terre cuite rappelle à des siècles de distance certaines figurines minoennes et « représenterait assez bien un art submycénien qui se maintiendrait à Dréros jusque vers 600 au moins, à côté du nouvel art dédalique [9] ». De telles persistances du monde préhellénique ne sont pas rares dans la Crète archaïque, comme dans le reste du monde grec, et, dit M. Marinatos, « je ne serais pas étonné qu'un jour on découvrît une idole minoenne dans un temple grec de Crète [10]. » On a par-

1. Cf. dédicace archaïque à Artémis Cynthia, de Paros, *Exploration arch. de Délos*, XI, 65, 307.

2. Plassart, *Exploration arch. de Délos*, XI, 293 sqq. Le sanctuaire d'Artémis-Eileithyia s'élève sur le flanc oriental du Cynthe ; dates, *B. C. H.*, XLVI, 1924, 92.

3. Reliefs, *Exploration arch. de Délos*, XI, 299 sqq.

4. *Ibid.*, 304 ; *B. C. H.*, XLVIII, 1924, 92.

5. Hérodote, IV, 34 ; *B. C. H.*, XLVI, 1924, 88.

6. Vallois, *L'Artémision, le monument des hyperboréennes, l'olivier sacré, le Kératôn*, *B. C. H.*, XLVIII, 1924, 411 ; *Exploration arch. de Délos*, XI, 365.

7. Callimaque, *Hymne à Délos*, v. 296 ; cf. *Exploration arch. de Délos*, XVIII, 1938 : *Le mobilier délien*, 267, note 4, références.

8. *B. C. H.*, LX, 1936, I, 233 ; *C. R. A. I.*, 1935, 489 ; Guarducci, *La « eschara » del tempio greco-arcaico, Studi e materiali di storia dei religioni*, 1937, 159 (l'ἐσχάρα du temple géométrique de Dreros aurait son origine dans le mégaron mycénien.)

9. Demargne, *B. C. H.*, LXI, 1937, I, 12-13.

10. *B. C. H.*, LX, 1936, I, 238.

fois rattaché le Kératôn délien aux autels minoens ornés des « cornes de consécration[1] » ; mais cette opinion a été contestée[2], bien qu'il soit possible de supposer que ces cornes remplacent les cornes réelles de l'animal sacrifié[3]. Du moins, on s'accorde à penser que le type d'autel à cornes était plus particulier à la Crète post-mycénienne, qui l'aurait transmis à Délos[4]. Au Kératôn délien s'attachent de vieux souvenirs crétois. C'est autour de lui que Thésée exécute la danse du géranos, qu'il institue à son retour de Crète ; c'est de Crète que viennent sans doute le mythe de Léto et de la naissance d'Apollon et d'Artémis, le culte d'Artémis Eileithyia[5], des Vierges hyperboréennes, compagnes des Létoïdes[6], peut-être aussi le rôle rituel des chèvres[7], de leur chasse[8] et de l'emploi de leurs cornes[9] pour en orner ou en constituer des autels.

En résumé, les autels à cornes de Dréros et de Délos, s'ils sont consacrés à Apollon, le maître du sanctuaire, évoquent aussi Artémis. Du reste, l'étaient-ils à Apollon? Celui du dieu ne se dresse-t-il pas à Dréros au milieu du temple[10]? A Délos, Artémis n'est-elle pas étroitement associée à son frère dès la construction légendaire du Kératôn, qui nulle part n'est explicitement qualifié d'autel d'Apollon[11]? Quoi qu'il en soit, du sacrifice fait à Apollon, Artémis avait aussi sa part. C'est à elle que sont offertes les cornes gauches des chèvres et des chevreaux, son animal de prédilection. Si, à propos du Kératôn délien, les auteurs anciens parlent parfois de cornes droites, c'est sans doute parce que le rôle primitif d'Artémis s'était effacé et que, l'autel étant considéré désormais comme celui d'Apollon seul, il fallait attribuer à ce dieu mâle des cornes droites. A Délos, comme à Dréros, ces cornes n'ont pas été rassemblées en une

1. Pippas, Δῆλος, *Grande Encyclopédie grecque*, t. θ', 98.

2. Picard, *C. R. A. I.*, 1935, 487.

3. *B. C. H.*, XLVIII, 1934, 438. — Le sens en est très discuté : Sjövall, *Zur Bedeutung der altkretischen horns of consecration*, *Arch. f. Religionswiss.*, 1925, 185 (croissant lunaire) ; Gaerte, *Die Bedeutung der kretisch-minoischen horns of consecration*, *Ibid.*, 1922, 72 ; Holland, *A. J. A.*, XXI, 1917, 417 ; Kristensen, *Mém. de l'Acad. des sciences d'Amsterdam*, 1914, 74 ; Evans, *Mycenean Tree and Pillar Cult*, 135, *The horns of consecration*, etc.

4. *B. C. H.*, LX, 1936, I, 244 ; *C. R. A. I.*, 1935, 487.

5. *Exploration arch. de Délos*, XI, 308 et note 14.

6. Picard, *La Crète et les légendes hyperboréennes*, *R. A.*, XXV, 1927, 349 ; Vallois, *B. C. H.*, XLVIII, 1924, 444 ; 1926, 308 ; *Exploration arch. de Délos*, XI, 308, note 14, références.

7. Les chèvres sont fréquentes sur les monuments minoens, *Monumenti antichi*, 19, 1908, 47, note 1 ; démons à têtes de chèvres, *R. H. R.*, 60, 1909, 349.

8. Osann supposait que la légende de la chasse aux chèvres d'Artémis sur le Cynthe n'est point originaire de Délos, cf. *B. C. H.*, VIII, 1884, 434, note 4.

9. La chèvre Amalthée, qui fournit la corne d'abondance.

10. *B. C. H.*, LX, 1936, I, 238, L'ἐσχάρα.

11. Voir plus haut, p. 112.

seule fois, mais elles attestent des sacrifices de longue durée, dont les cornes gauches, soigneusement détachées avec les couteaux en fer[1], étaient seules conservées pour accroître l'amas antérieur, qu'elles fussent incorporées à l'autel, à Délos, ou introduites en lui par le trou de son couvercle. Cornes d'une victime féminine, elles étaient offertes en ex-voto à Artémis, déesse féminine, par les femmes qui venaient invoquer la protectrice de leur sexe, lui demander de favoriser leur vie conjugale, leur famille.

W. DEONNA.

1. *B. C. H.*, LXI, 1936, I, 244.

LES VASES DE SAINT-MAURONT
(MARSEILLE)

Parmi les trouvailles de poteries grecques faites à Marseille, une des plus intéressantes, sinon pour l'historien du moins pour le céramographe, est celle de Saint-Mauront (janvier 1880). Elle a l'avantage de nous présenter un ensemble d'objets entiers ou presque entiers ; si, en raison de sa date, elle ne nous apprend rien sur l'origine de la ville, elle nous fait, en revanche, apprécier la qualité des céramiques qui y étaient importées. Sommairement décrite par A. Dumont dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1884, p. 190-194 (plan de la nécropole d'où elle provient à la pl. XIII, fig. A ; noter que seuls les n°s 2094 et 2093 — vases B et D — appartiennent à la même sépulture), la trouvaille, qui est actuellement conservée au château Borély, a été inventoriée par W. Froehner dans son *Catalogue des antiquités grecques et romaines du Musée de Marseille* sous les n°s 2089 à 2102 [1]. Dans l'inventaire général du Musée dressé par son actif conservateur M. Bruno Roberty, elle porte les n°s 3589 à 3602. Je voudrais présenter ici quelques observations sur les quatre vases attiques qui en forment la partie essentielle [2].

A) N° 2095 (inv. Roberty 3595). Pl. I. Haut. : 0m095. Lécythe aryballisque rentrant dans la série des vases à décor réticulaire réunis par C. Bulas [3]. Ce groupe est très nombreux ; en 1932, le catalogue de Bulas comptait soixante-six exemplaires ; il serait facile de l'accroître [4]. D'après les indices chronologiques donnés par Bulas, le vase de Marseille peut être placé au début du IVe siècle.

B) N° 2094 (inv. Roberty 3594). Pl. I. Haut : 0m23. Ce joli type d'aiguière est employé avec ou sans décor figuré. Avec décor figuré

1. Cf. aussi G. Vasseur, *L'origine de Marseille* (*Annales du Musée d'histoire naturelle de Marseille*, XIII), p. 125-127 ; M. Clerc, *Massalia*, I, p. 310-314, avec reproduction des vases B, C, D ; E. Cahen, *Les monuments de l'art gallo-grec et gallo-romain en Basse-Provence* (extrait de l'*Encyclopédie des Bouches-du-Rhône*, IV), p. 31, pl. III (reproduction du vase D).

2. Les photographies jointes à cet article ont été exécutées par le service de l'Urbanisme de la ville de Marseille. Je tiens à remercier M. Roberty de l'amabilité avec laquelle il m'a procuré ces documents et m'a autorisé à les publier.

3. *B. C. H.*, 1932, p. 388-398, pl. XXI.

4. Ajouter, par exemple, Robinson, *Olynthus*, V, pl. 146-147 ; les exemples cités par Greifenhagen, *C. V. A.*, *Bonn*, texte à pl. 40, fig. 8.

nous en connaissons quelques exemples attribués au Peintre de Mannheim, artiste du milieu du ve siècle [1]. Sans décor figuré et portant à la jonction de l'épaule et de la panse une tige feuillée de modèle légèrement variable, on peut citer, en particulier, deux vases respectivement conservés à Copenhague et à New-York [2]. Un vase de Rome [3], dont le décor figuré se réduit à deux personnages peints sur le col, forme la transition entre les deux groupes. Sur ce dernier, comme sur les vases de Copenhague et de Marseille, les petites baies et les pédoncules qui les réunissent à la tige médiane sont peints en retouche blanche. Actuellement, malgré l'indication donnée par Froehner, ce vase, de même que l'œnochoé D, ne contient pas de cendres [4].

C) N° 2092 (inv. Roberty 3592). Pl. I. Haut. : 0m30. Cette péliké est la plus grande des quatre poteries trouvées à Saint-Mauront. Le décor, d'un style simple et aisé, sans prétention, permet de l'attribuer au troisième quart du ve siècle.

D) N° 2093 (inv. Roberty 3593). Pl. I-II. Haut. : 0m21. Reconstitué de plusieurs fragments. Le décor comporte des restaurations modernes assez importantes, en particulier la plus grande partie de la tête et la partie supérieure du corps de la femme, la nuque et une partie du pétase de l'éphèbe de droite, certaines parties de l'ornement qui entoure l'attache de l'anse. Sur le plat de l'anse, non visible dans nos photographies, est peinte une tige feuillée verticale.

Ce vase est de beaucoup le plus curieux, à la fois par la forme, par le décor et par le style. L'œnochoé à bec en biseau (forme 7 de Beazley) est relativement rare. Toutefois, au milieu et dans le troisième quart du ve siècle, nous en constatons l'usage répété dans l'œuvre de deux peintres, le Peintre des œnochoés de Bruxelles et le Peintre de Mannheim [5]. Les types utilisés par chacun de ces artistes offrent, d'ailleurs, une variante dans l'attache de l'anse. Chez le Peintre des œnochoés de Bruxelles, elle rejoint simplement

1. Von Mercklin, *Röm. Mitt.*, 1923-1924, p. 94-107, pl. III-IV ; *C. V. A.*, *Oxford*, III, I, pl. 43, fig. 14 ; cf. Beazley, *Att. Vasenmaler*, p. 362-363, n°s 1-4.

2. *C. V. A.*, *Copenhague*, pl. 158, fig. 13 ; Richter-Milne, *Shapes and names of Athenian vases*, fig. 117 ; cf. aussi Furtwängler, *Beschreibung der Berliner Vasensamml.*, n° 4054.

3. Von Mercklin, *Röm. Mitt.*, 1923-1924, p. 114-115.

4. Seule, la péliké C, où Froehner n'en mentionne pas, contient aujourd'hui des cendres. Il est remarquable que le rapport établi à l'époque de la trouvaille, tel du moins qu'il a été résumé par Dumont, n'en signale dans aucun des vases.

5. Pour le premier, cf. Beazley, *Att. Vasenmaler*, p. 289, n°s 10-15 (les deux œnochoés de Bruxelles sont maintenant reproduites dans *C. V. A.*, III I d, pl. 5) ; pour le second, *ibid.*, p. 363, n°s 5-8 (l'œnochoé du Louvre est également reproduite dans *Encyclopédie photographique de l'art* « Tel », fasc. 21 (t. III), p. 27, fig. D ; celle du Vatican dans Furtwängler-Reichhold, pl. 168, fig. 1, et dans Richter-Milne, *Shapes and names*, fig. 132).


A B D


C C

VASES DE SAINT-MAURONT
Marseille, Château Borély.

le bas de l'embouchure ; au contraire, chez le Peintre de Mannheim, elle se continue par deux bourrelets saillants qui entourent l'embouchure dans sa partie postérieure abaissée. Dans un exemplaire, jusqu'ici isolé, dû au Peintre d'Érétrie[1], comme dans l'exemplaire de Marseille, la demi-circonférence formée par le déversoir est, en outre, entourée d'un bourrelet.

Le décor offre un intérêt spécial. Pour l'apprécier, il faut noter deux détails peu visibles sur les photographies : dans le bas, au-dessous du méandre, une guirlande végétale peinte en retouche blanche ; sur le col, dans les parties noires, des nervures, peintes également en retouche blanche, de façon que l'ensemble de l'ornement présente une alternance de feuilles claires à nervures noires et de feuilles noires à nervures blanches. La guirlande végétale du bas rappelle les guirlandes du même genre peintes sur le col des stamnoi d'Hermonax[2]. Quant au décor du col, les exemples en sont peu nombreux sur les poteries autres que les skyphoi[3] ; ils offrent d'ailleurs des variantes, certains d'entre eux ayant l'aspect de simples imbrications sans trace de nervures intérieures. En revanche, ce décor se retrouve fréquemment sur une forme particulière de skyphos à anses verticales et à pied bas, datée du milieu du ve siècle, dont il semble être l'ornement favori[4].

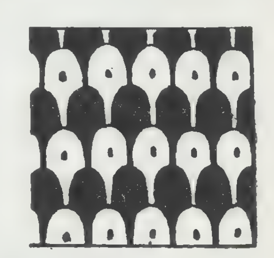


Fig. 1. — Loutrophore de l'Acropole
Décor du rebord

C'est sur le rebord d'une loutrophore de style sévère trouvée à l'Acropole[5] (fig. 1) qu'il semble se rencontrer pour la première fois ; on n'y voit pas de nervures, mais un point noir au centre de chacun des éléments clairs. La ressemblance du motif avec une feuille a dû plus tard faire naître l'idée de le compléter par des nervures, idée qui n'a pourtant pas éliminé complètement la forme de simple imbrication[6] (fig. 2). En dehors de la loutrophore de l'Acropole et

1. *Att. Vasenmaler*, p. 430, n° 9 (British Museum E 564 : photo Mansell 3295, d'après laquelle est exécutée notre fig. 2).

2. Hoppin, *Red-fig. Handbook*, II, p. 21, 23, 25.

3. Ils ont été relevés par Jacobsthal-Langsdorff, *Bronzeschnabelkannen*, p. 99.

4. Les skyphoi de ce type ont été réunis par Haspels, *Att. black-fig. Lekythoi*, p. 184, VI. Pour les skyphoi qui portent le décor de feuilles, cf. spécialement Jacobsthal-Langsdorff, *Bronzeschnabelkannen*, p. 62 ; Blinkenberg, *Lindos*, I, p. 633, n° 2619 ; Greifenhagen, *C. V. A., Bonn*, texte à pl. 23, fig. 5 ; aux références citées par ces auteurs, ajouter en particulier *Akropolisvasen*, II, n°s 547-548.

5. *Akropolisvasen*, II, n° 636 ; cf. aussi le skyphos n° 549.

6. Par exemple, sur l'œnochoé de Londres E 564 attribuée au peintre d'Érétrie (cf. n. 1).

des skyphoi, cet ornement est, à ma connaissance, exclusivement réservé aux œnochoés à bec en biseau.

Enfin, le style a un caractère original. C'est la manière du Peintre d'Érétrie[1] qui se reconnaît aux attitudes, au profil des visages, au traitement de la chevelure bouclée. On rapprochera notamment non pas les chefs-d'œuvre de cet artiste, épinétron d'Athènes ou aryballe Sabouroff, mais les vases d'exécution plus simple, tels que le canthare d'Épigénès[2], l'œnochoé Vlasto[3] ou l'œnochoé de Londres (cf. p. 129, n. 1) ; dans cette dernière non seulement la forme, mais toute l'ornementation, bandeau au-dessous de la scène, ornement à l'attache de l'anse, décor du col, offrent sinon une ressemblance exacte, du moins beaucoup d'affinité. On peut donc considérer notre vase D comme dû au Peintre d'Érétrie.

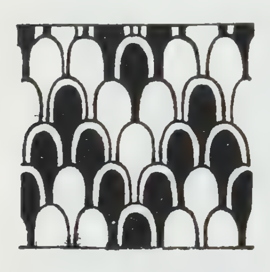


Fig. 2. — Œnochoé du British Museum E 564
Décor du col

Le Peintre d'Érétrie se plaçant aux environs de 430, nous aboutissons à des dates peu éloignées pour les quatre vases de Saint-Mauront. Seul, le lécythe aryballisque paraît descendre jusqu'au IVe siècle ; les trois autres appartiennent au troisième quart du Ve siècle ou à ses alentours immédiats et sont des documents suggestifs sur les relations que Marseille entretenait avec Athènes à l'époque de l'apogée des deux cités.

Charles DUGAS.

1. Sur cet artiste, à qui doit être désormais identifié le Peintre de Lemnos, cf. Beazley, *Att. Vasenmaler*, p. 428-430, 478, et *Greek vases in Poland*, p. 61, n. 4 et 6 ; ajouter en particulier Peredolski, *J. H. S.*, 1928, p. 18-20, pl. VII ; Dugas, *B. C. H.*, 1934, p. 281-290, pl. VI ; Caskey, *Boston Attic vasepaintings*, n° 65 ; Richter, *Athenian vases in the Metropolitan Museum*, n[os] 139-141 ; Robinson, *C. V. A.*, *Robinson collection*, fasc. 3, p. 18 19. Cf., en outre, Dugas, *Aison*, p. 79-88 ; Zevi, *Scene di gineceo e scene di idillio* (*Memorie dell'Accad. dei Lincei*, VI, 1938), p. 337-340.

2. Hoppin, *Red-fig. Handbook*, I, p. 299 : comparer, par exemple, l'œnochoé que tient Thétis sur cette poterie et celle de la femme du vase de Marseille, les jambes des guerriers sur l'un et sur l'autre.

3. *B. C. H.*, 1934, pl. VI : comparer la tête de l'homme debout et celle du guerrier de Marseille.

LA TROISIÈME PERSONNE DE LA TRIADE HIÉRAPOLITAINE

En confrontant les textes des auteurs anciens avec les inscriptions grecques et latines, on a reconnu que les dieux syriens de Hiérapolis-Menbidj comportaient auprès de Hadad et d'Atargatis un dieu-fils, Simios, ou une déesse-fille, Simia, ou plutôt les deux étroitement unis et souvent confondus [1].

Le binôme Simios-Simia est à la base du récit compliqué de Diodore de Sicile, II, 4, quand il rapporte que Derkéto s'unit à un beau jeune homme (entendez Simios) dont elle eut une fille, Sémiramis (déformation du nom de Simia). Par honte de cet amour coupable, la déesse fit noyer le jeune homme (on le retrouve ailleurs sous le nom d'Ichthys [2]) et exposa la fille dans un désert où elle fut nourrie par des colombes. A son tour, d'ailleurs, Derkéto se précipita dans un lac, près d'Ascalon.

L'étroite union de Simios-Simia nous a paru expliquer l'inscription de Kefer Nebo, relevée par M. Chapot dans la région d'Alep [3] : dédicace à Σειμίῳ καὶ Συμβετύλῳ καὶ Λέοντι θεοῖς πατρῴοις... Dans le *symbétylos*, nous reconnaissons Simia [4]. Ainsi Simios et Simia auraient été représentés par le même bétyle, celui même que Lucien désigne et décrit sous le nom de *séméion* [5]. C'est bien une entité divine de type humain qu'exprime ce dernier vocable, puisque, dans un passage souvent cité et traduit, le pseudo-Méliton nous apprend que Simia était la fille de Hadad et d'Atargatis [6], ce qui, dans le texte

1. Un article de P. Perdrizet, *Rev. arch.*, 1898, I, p. 39 et suiv., mais surtout les textes publiés et commentés par le P. S. Ronzevalle, *Rev. arch.*, 1903, II, p. 29-49, ont remis en lumière la déesse Simia ; cf. Höfer, *Roscher's Lexik.*, *s. v.* Semea. Sur les triades syriennes, voir Fr. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, 4ᵉ éd., p. 262, note 77.

2. Sur l'identité de Simios et d'Ichthys, voir nos *Notes de mythologie syrienne*, p. 113.

3. V. Chapot, *B. C. H.*, 1902, p. 182-183. Inscription datée de l'an 223 ap. J.-C.

4. Nos *Notes de myth. syr.*, p. 107-116 : les dieux symbétyles Simios et Simia. Lidzbarski, *Ephemeris für semit. Epigraphik*, III, p. 263, n. 1, écarte justement tout rapprochement de Symbetylos avec *Asmbytel* des papyrus d'Éléphantine. Ronzevalle, *Jupiter héliopolitain, nova et vetera*, p. 125, voit dans Leôn le Gennaios de Damascius.

5. *De dea syra*, 33. Au sujet de l'ancienne explication de *séméion* reprise par M. du Mesnil du Buisson, *Revue des arts asiatiques*, 1937, p. 75-87, voir *Syria*, 1938, p. 368. Le rapprochement de *séméion* avec Simia est dû à Lenormant, *Gaz. arch.*, 1878, p. 77, et a été repris par Noeldeke, *C. I. L.*, III, 6669. De même, C. Clemen, *Lukians Schrift über die Syrische Göttin* (1938).

6. Renan, *Mém. Acad. des Inscr.*, XXIII, 2ᵉ part., p. 324.

de Deir el-Qalʿa, permet de comprendre *junonis fil(iae) Iovis Sime*, « de la déesse (= *juno*) Sime, fille de Jupiter » (ici Jupiter Balmarcod, identifié à Hadad)[1].

Nous pouvons pousser plus loin nos informations sur la troisième entité de la triade hiérapolitaine, grâce à l'incomparable collection d'inscriptions que les fouilles de Délos ont fournie et que MM. Pierre Roussel et Marcel Launey viennent de reclasser et d'émonder dans le dernier fascicule paru des *Inscriptions de Délos* (1937). Quatre-vingt-cinq textes (nos 2220-2304) de consécration aux divinités syriennes y sont réunis. Ils ont été magistralement commentés, il y a plus de vingt ans, par M. Pierre Roussel, dans son *Délos, colonie athénienne*[2]; mais peut-être y a-t-il encore quelques renseignements à tirer du point de vue de la théologie syrienne.

Dès 128-127, un Hiérapolitain, « Achaios, fils d'Apollonios, consacre à ses *théoi patrioi*, Hadad et Atargatis, un temple (*naos*), un *oikos* et des autels. Il est prêtre annuel et a été désigné par élection[3] ». M. P. Roussel place en 118-117 le changement de régime qui substitua un prêtre athénien, personnage officiel, aux prêtres de Hiérapolis[4]. Le protocole d'Atargatis se complique alors dans les dédicaces faites à Ἁγνῇι Ἀφροδίτηι Συρίαι θεῶι. Le parèdre garde son nom, bien qu'il soit implicitement identifié à Zeus : Ἁγνῇι Ἀφροδίτηι καὶ Ἁδάδῳ. Parfois, un troisième personnage, sous le nom d'Asclépios, est adjoint au dieu et à la déesse. C'est le point sur lequel nous voudrions insister.

Une dédicace typique est celle d'un Laodicéen Ἁδάδωι καὶ Ἀταργάτει καὶ Ἀσκ[ληπιῶι][5] et ce protocole est si constant qu'on peut sans crainte restituer les lignes 11-12 du nº 2224 : Ἁγνῇ θεῶ[ι καὶ Ἁδάδωι] καὶ Ἀσ[κ]ληπιῶ[ι].

L'importance des textes de Délos ne consiste pas seulement dans leur nombre, elle tient principalement au fait qu'ils nous révèlent, dans l'île sacrée, une filiale du sanctuaire syrien de Hiérapolis. Or, nous l'avons vu, à l'époque de ces textes (IIe-Ier siècles av. J.-C.), le troisième personnage de la triade hiérapolitaine portait le nom sémitique de Simios. Aussi sommes-nous tenté de compléter la restitution des lignes 4-5 du nº 2291 : Διὶ [Ἁδάδωι] καὶ [Ἁγν]ῇ Ἀφροδίτ[ηι] καὶ Σ[ιμιῶι]...

1. *C. I. L.*, III, 6669. Voir nos *Notes d · myth. syr.*, p. 108, et Ronzevalle, *Rev. arch.*, 1903, II, p. 41 et suiv.
2. Paris, 1916, p. 252-270.
3. *Délos, colonie ath.*, p. 253.
4. *Ibid.*, p. 257.
5. *Inscript. de Délos*, nº 2244.

En quoi Simios pouvait-il être rapproché d'Asclépios? Depuis longtemps, Baudissin a remarqué que, ni chez Philon de Byblos ni chez Damascius, le dieu phénicien Asclépios n'est caractérisé comme un dieu de la santé [1]. Mais il nous suffit de considérer que Simios était un dieu-fils et qu'à ce titre il était qualifié comme dieu-sauveur. Notre regretté confrère Alexandre Moret a nettement montré cette particularité du dieu-fils dans les religions orientales en ce qui concerne Horus [2].

Où la question se complique, c'est qu'Asclépios est, d'autre part, identifié à Eshmoun [3]. Damascius est très affirmatif : « L'Asclépios de Béryte est un dieu qui ne vient ni d'Égypte ni de Grèce ; c'est un dieu proprement phénicien qu'ils appellent Esmounos, le fils de Sadyk et le huitième des Cabires [4]. » Il paraît logique, dans ces conditions, d'identifier Eshmoun et Simios [5].

Si, sur le terrain phénicien, nous remontons au milieu du IIe millénaire, les textes de Ras Shamra nous apprennent qu'Aliyan Baʿal, le fils de Baʿal, avait sept compagnons [6]. Ces huit personnages sont à l'origine des huit Cabires, attestés par Damascius, par Philon de Byblos et même par les monnaies de Béryte [7]. Donc, contrairement à ce que pensait Baudissin, il n'y a pas là un emprunt étranger et tardif [8]. L'influence étrangère ne s'est fait sentir à basse époque que pour réduire les huit Cabires phéniciens à deux personnages sous les traits des Dioscures.

Contrairement à ce qu'on pensait, il y a trente ou quarante ans, les textes de Ras Shamra imposent la conception d'un panthéon phénicien [9] ; mais il nous faut encore reconnaître de curieuses et fort étroites analogies entre les cultes syriens caractéristiques de

1. *Z. D. M. G.*, 1905, p. 473.

2. Al. Moret, *Horus-sauveur*, dans *R. H. R.*, 1915, II, p. 213-287.

3. Citons au hasard la trilingue de Sardaigne, *C. I. S.*, I, 143 ; aussi *Rép. épigr. sém.* (*R. E. S.*), nº 827. Cette identification a été étudiée par Baudissin, *Esmun Asclepios*, dans *Oriental. Studien Theodor Noeldeke... gewidmet*, et dans *Adonis und Esmun*, p. 219 et suiv.

4. Damascius, *Vita Isid.*, 302.

5. Lidzbarski, *Ephem. sem. Epigr.*, III (1915), p. 260 et suiv., discute sans les écarter les rapports linguistiques entre Eshmoun, Ashima (Ἀσειμάθ) et Simios. Nous avons conclu à l'identité de Simios et d'Eshmoun dans *R. H. R.*, 1931, II, p. 381.

6. Voir *R. H. R.*, 1932, I, p. 267 et suiv. Il faut corriger ce passage en observant qu'il n'y a qu'un « chevaucheur des nuées », dit Baʿal (Hadad) ; mais il y a bien sept compagnons d'Aliyan Baʿal (cf. I* AB, V, 8-9) et ainsi notre démonstration subsiste.

7. Babelon, *Les Perses Achéménides*, pl. XXVI, 1.

8. Baudissin, *Adonis und Esmun*, p. 246.

9. Dès 1904, nous avons essayé de démontrer l'existence d'un panthéon phénicien dans nos *Notes de mythologie syrienne*, p. 131 et suiv.

Hiérapolis et les cultes phéniciens, le point intermédiaire étant fourni par les cultes d'Héliopolis-Baʿalbeck [1].

Cette unité de pensée mystique sur un vaste territoire, à côté de différenciations indiscutables, ne nous surprend plus depuis que M. Virolleaud a fait connaître les textes mythologiques de Ras Shamra. Ils nous ont appris qu'au milieu du IIe millénaire avant notre ère, la Phénicie accordait une large place dans son panthéon au dieu Hadad, sous le nom de Baʿal, et qu'elle lui avait donné pour parèdre une Ashérat que devait supplanter plus tard le complexe divin Atargatis (ʿAttar < ʿAshtart, et ʿAtté < ʿAnat). Dans les textes de Ras Shamra, le fils de Baʿal et d'Ashérat est Aliyan, dit généralement Aliyan Baʿal, tandis que son rival Mot est le fils du dieu El.

Nous avons essayé d'expliquer ailleurs qu'au cours du millénaire et plus, qui sépare les textes de Ras Shamra de nos documents classiques, phéniciens et grecs, un grand changement s'était opéré [2] en ce que la combinaison binaire d'Aliyan Baʿal et de Mot — Aliyan Baʿal étant le dieu des sources fécondantes et l'esprit (*dynamis*) de la végétation du printemps, tandis que Mot est le dieu, non de la mort comme on le dit souvent [3], mais le dieu qui règne en été, l'esprit de la moisson et des fruits arrivant à maturité, — a abouti à une fusion. On n'a plus envisagé qu'une seule entité Eshmoun, autrement dit Adonis [4], devenu le dieu des forces végétatives en général.

Le combat entre Mot et Aliyan Baʿal s'est mué en un épisode de chasse où Adonis est blessé par le sanglier, animal que les textes de Ras Shamra donnent pour compagnon à Aliyan Baʿal et qui devient ici son substitut. Par ailleurs, la nature de huitième Cabire, reconnue à Eshmoun, rapproche ce dernier d'Aliyan Baʿal, tandis que sa mutilation l'identifie à Mot, qui fut mis à mort par ʿAnat, mais d'une mort rituelle qui le revivifie par la vertu du sacrifice [5]. Nonnos visait le rite de la « dernière gerbe », quand il expliquait qu'en se mutilant le dieu tranchait « l'épi fécond de sa jeunesse » pour l'abandonner « comme les prémices d'une moisson [6] ».

1. Drexler, *Roscher's Lex.*, II, 2556 et suiv., avait déjà conclu que le temple de Dair el-Qaʿla était une simple filiale du temple d'Héliopolis. En réalité, il s'agit de divinités dont la similitude, ou peut-être l'identité, remonte à une haute époque.

2. *Le dédoublement d'Adonis*, dans *R. H. R.*, 1931, II, p. 377-383.

3. Il faut comprendre **Mout-El*, « le héros de El ». Voir *R. H. R.*, 1937, II, p. 121 et suiv.

4. Pour l'identité d'Adonis et d'Eshmoun, voir *Notes de myth. syrienne*, p. 148 et suiv., et *Journal des Savants*, 1907, p. 43.

5. Voir *Les découvertes de Ras Shamra (Ugarit) et l'Ancien Testament*, p. 77 et suiv.

6. Nonnos, *Dionys.*, XXV 313 et suiv., vise Attis ; mais l'opération est la même pour

La confusion des deux entités opposées — Aliyan Baʿal et Mot — est complète dans Apollodore lorsqu'il explique qu'Adonis séjournait deux tiers de l'année auprès d'Aphrodite (le temps du règne de Mot sur la terre) et l'autre tiers auprès de Perséphone [1] (le temps du règne d'Aliyan). Car, en Orient, il n'existe que deux saisons, l'été étant plus long que l'hiver. L'antinomie entre les deux saisons anthropomorphisées se conserve, cependant, dans d'autres mythes comme celui de Lycurgue dans sa lutte contre Dionysos, qui a trouvé en Syrie un terrain favorable [2].

Le même phénomène de fusion entre divinités similaires a agi pour les déesses qui disparaissent, à basse époque, devant Astarté et Atargatis, souvent absorbées elles-mêmes par Aphrodite. Ainsi, Ashérat, bien connue encore par les auteurs bibliques comme parèdre de Baʿal (Hadad), disparaît à l'époque classique ; les lexicographes sont à peu près seuls à en conserver le souvenir sous la forme 'Αθάρα [3].

La résorption des deux divinités ennemies Aliyan Baʿal et Mot en une seule entité, Eshmoun, éclaire les renseignements, à première vue assez confus, des auteurs classiques. Pausanias donne Apollon [4], 'Απόλλωνα δὲ ἥλιον, comme père à l'Asclépios phénicien. D'autre part, Philon de Byblos et Damascius s'accordent pour déclarer que l'Asclépios phénicien a pour père Sydyk ou Sadyk. Clermont-Ganneau en a ingénieusement rapproché le fait que, près de Sidon, la montagne Siddiqa donnait naissance au fleuve Asclépios [5]. D'ailleurs, l'épithète *sadiq*, qui signifie « juste », convient particulièrement au soleil, le maître de la justice [6].

Toutefois, cette filiation nous écarte de l'ancienne conception de Hadad en tant que dieu de la tempête et de la foudre, pour nous ramener vers le dieu El, qui, en effet, est le père de Mot dans les textes de Ras Shamra, ce que confirme Philon de Byblos. Il est vrai que, dans le syncrétisme général vers lequel on tendait, Hadad Baʿal prenait une valeur solaire qui le rapprochait du dieu El.

Eshmoun-Adonis. Les vieilles pratiques s'étaient uniformisées à basse époque dans le monde antique ; mais la *physica ratio* qu'on en donnait (ainsi Firmicus Maternus, *De errore*, II, 6, et III, 2, avec le commentaire de G. Heuten) remontait aux temps les plus anciens.

1. Apollodore, III, 14, 4 ; cf. *R. H. R.*, 1931, II, p. 383.
2. Voir *R. H. R.*, 1931, II, p. 403 et suiv.
3. Strabon, p. 667, éd. Müller : 'Αταργάτιν δὲ τὴν 'Αθάραν ; Hesychius, *Fr. Hist. Gr.*, IV, 629 : 'Ατταγάθη ('Αττα(ρ)γάθη) 'Αθάραν παρὰ τῷ Ξάνθῳ.
4. Pausanias, VII, xxiv, 7-8.
5. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéol. orient.*, V, p. 207-209 et p. 257.
6. Baudissin, *Adonis und Esmun*, p. 247, met en doute qu'il ait réellement existé un dieu phénicien Sydyk ; nous sommes assez de cet avis, car nous pensons que ce vocable est resté à l'état d'appellatif, tout au moins dans le cas qui nous occupe.

Depuis longtemps, nous avons proposé de reconnaître Simios dans le Mercure Héliopolitain que des inscriptions adjoignent à Jupiter et à Vénus héliopolitains[1]. De son côté, Clermont-Ganneau tenait Eshmoun pour identique à Hermès-Mercure de certains textes de Syrie[2]. Ce Mercure, dieu des champs, des troupeaux et des bergers, pourrait être représenté par la statuette de Yammouné (Louvre), comme l'a conjecturé le P. Ronzevalle[3], qui, par une autre voie, en était venu à concevoir cette divinité comme analogue à Adonis[4].

Dans cet aperçu de la question, nous n'avons pas dissimulé la complexité du problème qui consiste à déterminer la nature et le nom de la troisième personne de la triade hiérapolitaine. Nous sommes parti de cette dernière parce qu'elle était relativement documentée, notamment par les inscriptions grecques de Délos. Mais nous avons dû reconnaître que cette triade remontait à un type fort ancien, précisément celui qu'on retrouve dans les textes de Ras Shamra, et il est apparu, du même coup, que le culte en était répandu sur toute la Syrie.

Dans l'évolution des idées mythiques que l'on peut suivre, maintenant, pendant un millénaire et demi, on saisit l'action du syncrétisme qui a sensiblement réduit le nombre des figures divines. Ce phénomène avait fait apparaître la religion phénicienne comme douée d'un caractère plus panthéiste que polythéiste ; c'est encore une vue qu'il faut reviser.

René DUSSAUD.

1. *Notes de mythol. syrienne*, p. 114.
2. Clermont-Ganneau, *Recueil d'arch. orient.*, V, p. 380 ; cf. Baudissin, *Adonis und Esmun*, p. 241, note 1.
3. *Jupiter héliopolitain, nova et vetera*, pl. XII ; cf. Seyrig, *Syria*, 1938, p. 364-365.
4. *Ibid.*, p. 48 et suiv.

LA FÊTE D'APOLLON TARSENOS

Une lettre d'Attale, frère d'Eumène II, accordant une ἀτέλεια προβά[των], a été plusieurs fois citée par les historiens du royaume de Pergame[1]. En dernier lieu, C. Bradford Welles en a donné une édition fort améliorée[2]. Je voudrais ici contribuer, sur un point, à établir ce texte intéressant, et m'efforcer d'en définir la portée, heureux d'offrir cette petite étude au maître qui a tant fait pour l'histoire de l'Asie Mineure[3].

Voici comment le dernier éditeur transcrit les premières lignes :

Ἄτταλος [. . . . .] χαίρειν. Ἀνέδωκαν ἡμῖν
[ἀξίωμα . . . . ὁ ἀρχ]ιερεὺς τοῦ Ταρσηνοῦ
[Ἀπόλλωνος] καὶ οἱ συμπορευόμενοι τῆς γινομέ-
[νης . . . . κά]τοικο[ι] δ[ίχ]αι' ἀξιοῦντες,
[καὶ ἡμεῖς δεδώκαμ]εν αὐτοῖς ἀτέλειαν προβά-
[των ὥστε μηκέτι τελ]εῖν [τ]ὴν ἀπὸ τούτων προσ-
[δεομένην (?) δεκάτην·] βούλονται δὲ κτλ.

Il traduit ainsi les l. 1-4 : « The chief-priest of Apollo Tarsenus and the accompanying inhabitants of the [........] delivered to us a petition. » Et, dans son essai de restitution du document annexe qui était gravé sur la même pierre, il propose :

ὁ ἀρχιερεὺς καὶ οἱ μ[ε]-
[τ' αὐτοῦ συμπορευόμενοι κάτοικοι τ]οῦ Ταρσηνοῦ [Ἀπόλ]λων[ος].

Si je comprends bien, les συμπορευόμενοι κάτοικοι sont des « habitants » qui « accompagnent » le grand prêtre d'Apollon Tarsenos, pour réclamer avec lui l'ἀτέλεια προβάτων. Mais l'éditeur est embarrassé par les mots τῆς γινομέ[νης], qui figurent après οἱ συμπορευόμενοι dans la lettre d'Attale. « Je ne puis comprendre, dit-il, le temps présent dans γινομένης ; n'est-ce pas une erreur de lecture pour γενομένης = ὑπαρχούσης, se rapportant à un nom (κώμης peut-être, ou πρεσβείας)[4]? » Il faudrait donc entendre « les κάτοικοι du vil-

1. Bibliographie dans C. B. Welles, *Royal Corresp.*, nº 47.
2. Id., *ibid.*
3. L'inscription a été trouvée à Soma, dans la haute vallée du Caïque.
4. *Op. l.*, p. 192.

lage existant » ou « les κάτοικοι qui prennent part, avec le grand prêtre, à l'ambassade qui a été formée ». J'ose dire que ces deux interprétations ont peu de vraisemblance ; encore faut-il noter qu'elles exigent une correction, γ(ε)νομένης, et que les mots κώμης et πρεσβείας ne sont pas assez longs pour remplir la lacune.

Je crois que, pour rétablir le texte véritable, on doit avoir égard à deux faits :

1° L'expression οἱ συμπορευόμενοι ne peut avoir qu'un sens, lequel est différent de celui que lui prête l'éditeur. Elle désigne des gens qui se réunissent pour célébrer un culte, ou pour quelque manifestation d'un caractère religieux. Sur ce point, il suffit de renvoyer à F. Poland, *Gesch. griech. Vereinsw.*, p. 165, où l'auteur signale en note que l'expression figure avec ce sens dans le texte qui nous intéresse[1].

2° Le participe présent γινομένης doit s'appliquer soit à une action en cours, soit, bien plutôt, à un fait qui se renouvelle périodiquement.

Or, nous venons de voir que les συμπορευόμενοι sont des gens qui se réunissent pour prendre part à une fête ; d'autre part, l'expression οἱ συμπορευόμενοι, à elle seule, ne peut suffire : il faut ensuite quelques mots qui indiquent l'objet religieux des réunions, et c'est là ce que nous devons restituer après τῆς γινομένης. Je crois que nous devons chercher une expression qui signifie « les gens qui se réunissent pour la fête périodique (d'Apollon Tarsenos) », soit, par exemple : οἱ συμπορευόμενοι τῆς γινομέ[νης τῶι θεῶι ἑορτῆς *vel* θυσίας], ou plus simplement οἱ συμπορευόμενοι τῆς γινομέ[νης πανηγύρεως κά]τοικο[ι]. Comme ce dernier supplément est celui qui répond le mieux à la largeur de la lacune (la place disponible est d'une dizaine de lettres), c'est lui que nous choisirons. Pour justifier le sens de γινομένης, on peut citer, par exemple, *Syll.*³ 287 (Athènes, IVe siècle), l. 10 sq. : ἐπειδὴ Φανόδημος Θυμαιτάδης καλῶς καὶ φιλοτίμως νενομοθέτηκεν περὶ τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀμφιαράου, ὅπως ἂν ἥ τε πεντετηρὶς ὡς καλλίστη γίγνηται καὶ αἱ ἄλλαι θυσίαι τοῖς θεοῖς τοῖς ἐν τῶι ἱερῶι τοῦ Ἀμφιαράου ; *O. G. I.*, 331 = C. B. Welles, 65 (lettre d'Attale II), l. 9 sq. : τὸν υἱὸν αὐτοῦ Ἀθήναιον ἐκρίναμεμ προϊερᾶσθαι, ὅπως ὅσα ὑπὸ τοῦ Σωσάνδρου ἀδύνατα ἦγ [γίνε]σθαι, ὑπὸ τούτου ἐπιτελῆται (il s'agit de πομπαὶ καί τινα ἄλλα τῶμ πρὸς τὰ ἱερὰ διατεινόντων). Quant à l'emploi du génitif après οἱ συμπορευόμενοι, je pense qu'il ne surprendra personne ; on sait que le génitif causal,

1. Voir aussi p. 73 ; et du même auteur, *PW*, *Nachtrag Technitai*, 2501, sur les technites οἱ εἰς Ἰσθμὸν καὶ Νεμέαν συμπορευόμενοι.

sans ἕνεκα, est fréquent dans le grec classique et plus encore dans la langue hellénistique[1]; et d'ailleurs, les associations religieuses se désignent couramment par le nom du dieu honoré, au génitif : par analogie, il est naturel qu'une simple réunion périodique de fidèles (συμπορευόμενοι)[2] soit définie par la fête qui en est l'objet. Οἱ συμπορευόμενοι τῆς γινομένης πανηγύρεως signifie donc : « les gens qui se réunissent au titre de la fête qui a lieu périodiquement[3] »; et c'est bien là ce qu'il paraissait nécessaire de faire dire à notre texte[4].

Mais une deuxième question se présente. Le participe συμπορευόμενοι se rapporte à un nom qui figure à la l. 4 : κά]τοικο[ι]. Ce mot peut avoir trois sens distincts : « colons », ou « habitants » d'une κατοικία ou κώμη, et, par suite, « villageois, paysans[5] ». Ici, il a été entendu dans le premier sens par A. Reinach[6] et sans doute aussi par H. Francotte[7]. Au contraire, C. B. Welles entend « les habitants de la κώμη » attenante au sanctuaire, en restituant τῆς γ(ε)νομένης κώμης[8]. Une fois adopté le supplément πανηγύρεως, nous n'avons plus à choisir qu'entre deux sens : soit « colons », soit « paysans, villageois de la région » qui se réunissent au sanctuaire pour prendre part à la fête. Je crois qu'il est facile d'écarter le premier sens : les συμπορευόμενοι devaient être des gens de toute espèce; pourquoi le rescrit d'Attale ne connaîtrait-il, parmi eux, que ceux qui étaient des colons? Et d'autre part, s'il en était ainsi, pourquoi l'auteur principal de la requête serait-il le grand prêtre d'Apollon

1. E. Nachmanson, *Eranos*, IX, 1909, p. 38-40, a montré qu'un tel génitif pouvait faire suite à des verbes ou à des noms très divers. Pour l'emploi financier (versement au titre de —), qui est le plus fréquent à basse époque (dans notre texte même, l. 5 : ἀτέλεια προβά[των], « exemption de la taxe à verser au titre des moutons »), cf. E. Mayser, *Gramm. gr. Pap. aus der Ptolemäerzeit*, II, 2, p. 190; A. Wilhelm, *Glotta*, XIV, 1925, p. 70; L. Robert, *Études anat.*, p. 414, n. 7.

2. Voir plus bas.

3. L'expression est, en somme, analogue à celle qu'on lit en tête de l'inscription *I. G.*, XII, 2, 511, cf. A. Wilhelm, *Jahresh.*, 1900, p. 53, nº XIV : Σα]ραπιαστα[ὶ οἱ ἐ]παγγειλάμενοι καὶ εἰσενέγκαντες τ[ῇ σ]πείρᾳ εἰς τὴν σύνοδον τῶν μεγάλων Σαραπιείων, « pour la réunion tenue à l'occasion des grands Sarapieia » (c'est-à-dire pour le banquet).

4. L. Robert, *B. C. H.*, 1929, p. 151-152, a proposé de reconnaître le mot πανήγυριν sous les lettres ΣΑΝΙΤΡΟΝΙ, qui figurent dans la copie du premier éditeur à la l. 12. Mais il a ensuite informé C. B. Welles (*op. l.*, p. 193) que cette correction ne le satisfaisait plus. Il reste que le même mot trouve tout naturellement sa place à la l. 4 (et peut-être aussi à la l. 6; voir plus bas).

5. Pour ce dernier sens, cf. L. Robert, *Ét. anat.*, p. 192-194.

6. *R. A.*, 1908, II, p. 212 et n. 1.

7. *Finances cités gr.*, p. 76 : « ἀτέλεια προβάτων concédée, semble-t-il, à certains κάτοικοι de la vallée supérieure du Kaïkos ».

8. *Op. l.*, p. 191, 345.

Tarsenos, au lieu d'être un chef de la communauté des colons? — Le second sens, en revanche, est très digne d'être retenu. Cependant, si κάτοικοι signifie proprement « paysans », on peut se demander pourquoi les συμπορευόμενοι ne comprendraient pas aussi des habitants des villes de la région. Je crois bon de rappeler que κά]τοικο[ι] n'est qu'une restitution du premier éditeur, Schuchardt ; si l'on se reporte à la copie en caractères épigraphiques, on y trouve :

ΙΟΙΚΟ · · Λ · · ΑΙΑΞΙΟΥΝΤΕΣ

On pourrait donc songer à restituer περ]ίοικο[ι] plutôt que κά]τοικο[ι] ; dès lors, toute difficulté d'interprétation serait supprimée : venant après ὁ ἀρχ]ιερεὺς τοῦ Ταρσηνοῦ [Ἀπόλλωνος], l'expression οἱ συμπορευόμενοι τῆς γινομέ[νης πανηγύρεως περ]ίοικο[ι] signifierait clairement : « les gens qui, vivant autour du sanctuaire, s'y réunissent pour la fête périodique ». Mais, comme le mot περίοικος est, je crois, peu ou point attesté dans ce sens [1], tandis que κάτοικος est courant dans la langue hellénistique, il me paraît impossible de décider entre les deux.

Quel que soit le mot que l'on préfère, il reste une dernière question à résoudre. En quoi pouvait consister l'atélie accordée? Jusqu'ici, on a généralement pensé qu'il s'agissait d'une exemption d'impôt, l'impôt en question étant une dîme sur le petit bétail [2]. Mais une telle exemption n'est admissible que si le nombre des bénéficiaires est nettement limité. On a pu supposer qu'elle était accordée à une communauté de colons, ou bien, suivant l'idée du dernier éditeur, aux habitants d'une κώμη bien déterminée ; dans l'un ou l'autre cas, une exemption d'impôt aurait pu être, en effet, possible. Mais nous venons de voir que les συμπορευόμενοι... περίοικοι ou κάτοικοι, qui ont pris part à la requête et sont bénéficiaires de l'atélie (l. 5, δεδώκαμ]εν αὐτοῖς ἀτέλειαν), sont tous les « gens d'alentour » qui viennent prendre part à la fête d'Apollon Tarsenos. Il est impossible qu'Attale ait accordé l'exemption de la dîme sur le

1. Cf. cependant Pol., V, 8, 4 : τὰς περιοικίδας κώμας πορθεῖν (autour de Thermos d'Aitolie) ; *Pap. Tebt.* 41 (vers 119 av. J.-C.), l. 14 sq. : ἀνακεχωρήκαμεν εἰς τὰς περιοίκας κώμας, cf. l. 40 sq.

2. H. Francotte, *l. l.* ; M. Rostovtzeff, *Anatolian Studies Ramsay*, p. 384 : « Les prêtres du temple (d'Apollon Tarsenos) demandèrent au roi de confirmer les privilèges du temple en ce qui concernait la taxe sur les moutons. Ce fait montre que le temple possédait de grands troupeaux de moutons... et n'était pas, en principe, exempt de la taxe habituelle sur les moutons » ; C. B. Welles, *op. l.*, p. 191-192.

bétail à cette communauté mal définie, illimitée et intermittente[1] : l'ἀτέλεια προβά[των] est donc autre chose ; il nous faut chercher un privilège qui ait en lui-même sa définition et ses limites. D'un autre côté, il y a apparence que le sanctuaire comptait aussi parmi les bénéficiaires, puisque le grand prêtre est l'auteur principal de la requête[2]. Dès lors, je crois que la solution est facile à trouver. Puisque, dans le contexte, il s'agit d'une fête périodique, l'ἀτέλεια προβά[των] doit être l'exemption du droit sur la vente des moutons, cette exemption étant accordée à tous, mais seulement au cours de la fête et dans l'enceinte du sanctuaire. Il suffit ici de renvoyer à la liste d'exemples analogues et aux explications données par A. Wilhelm, *Beiträge*, p. 196 sq., nº 169, et p. 319. J'en extrais le texte suivant : *O. G. I.*, 262 = C. B. Welles, *Royal Corresp.*, 70, lettre d'un roi Antiochos sur le culte du Zeus de Baitokaike, l. 12 : (ὅπως...) ἄγωνται δὲ καὶ κατὰ μῆνα πανηγύρεις ἀτελεῖς τῇ πεντεκαιδεκάτῃ καὶ τριακάδι. Ce document est, en somme, comparable à celui qui nous intéresse ; il y a deux différences : la lettre d'Attale n'a pas pour objet d'instituer la πανήγυρις, puisqu'elle existe déjà (γινομένης) ; et elle n'accorde pas une atélie pour toutes les marchandises, mais seulement pour le petit bétail[3].

Michel FEYEL.

Paris.

1. Sur ce genre de groupements religieux, cf. F. Poland, *Gesch. gr. Vereinsw.*, passages déjà cités. L'exemple le plus clair est sans doute *Syll.*³ 1107 (Kos), où l'on voit que le κοινὸν τῶν συμπορευομένων παρὰ Δία Ὑέτιον n'est pas une association permanente, mais un groupe temporaire formé par les gens du dème et ceux qui viennent de plus loin prendre part à la fête. Ce κοινὸν rend des décrets : il n'est donc pas étonnant que nos συμπορευόμενοι aient pu adresser, en corps, une requête régulière à l'autorité royale.

2. C'est ce qu'ont vu G. Cardinali (*Regno di Pergamo*, p. 178, et p. 122, n. 6) ; M. Rostovtzeff, *l. l.* (mais il ne s'agit pas, comme on va voir, d'un impôt sur les troupeaux du dieu) ; L. Robert, *B. C. H.*, 1929, p. 151 : « Lettre d'Attale II à un fonctionnaire sur l'atélie du sanctuaire d'Apollon Tarsenos. »

3. Pour la l. 6, il est probable qu'il faut retenir un supplément que C. B. Welles n'a proposé que pour l'écarter aussitôt (p. 193) : ἀτέλειαν προβά|[των ἐν ταῖς πανηγύρε]σιν ; mais je ne vois pas comment on doit entendre le reste de la ligne. — Il me semble permis de penser que le petit bétail était la production essentielle de la région, et que la πανήγυρις d'Apollon Tarsenos était le rendez-vous des vendeurs et des acheteurs, lesquels pouvaient venir d'assez loin : en somme, une foire aux moutons. Selon le dernier éditeur, l'inscription « pourrait bien provenir de la région de Germe, la ville antique qui occupait le site de Soma ». L. Robert a montré depuis que l'existence même de cette Germe était douteuse, et que, si elle a existé, cette ville n'a jamais eu d'importance pour le commerce (*Villes d'Asie Mineure*, p. 199-201). Il y avait d'autres centres non loin de là ; A. Reinach a pensé à l'un d'entre eux, Apollonia (*R. A.*, 1908, II, p. 212, n. 1). Mais il n'y a aucune raison de le préférer aux autres : et d'ailleurs, l'inscription devait être dressée dans le sanctuaire même, lequel pouvait fort bien se trouver en pleine campagne.

LA REPRÉSENTATION DE SPARTE
A L'AMPHICTIONIE DELPHIQUE

La composition de l'Amphictionie pylaeo-delphique remontait à une époque ancienne où les habitants de la Grèce septentrionale étaient encore groupés en ἔθνη, et non en πόλεις. Lorsque des États comme Sparte ou Athènes eurent pris l'importance que l'on sait, ils ne purent se faire représenter au Conseil amphictionique qu'en exerçant l'un des deux suffrages attribués respectivement aux Doriens (pour Sparte) et aux Ioniens (pour Athènes). Mais, tandis que les listes de hiéromnémons conservées sur la pierre nous montrent toujours les deux voix ioniennes partagées entre Athènes et une ville de l'Eubée, ces mêmes listes sont beaucoup moins claires en ce qui concerne Sparte. Nous voyons bien que les deux voix doriennes étaient divisées entre les Doriens « de la Métropole », à savoir les habitants de la Doride, dans la Grèce centrale, et ceux « du Péloponnèse », mais le point difficile est de savoir si Sparte, qui n'apparaît d'ailleurs que très rarement dans les listes conservées, exerçait le suffrage des premiers ou des seconds.

Étant donnée la situation géographique de Lacédémone, on croyait jusqu'ici que la ville, qui fut si longtemps à la tête des cités péloponnésiennes, avait exercé, au moins à certaines époques, le suffrage des Doriens « du Péloponnèse ». Telle n'est pas l'opinion de G. Daux. Dans son ouvrage *Delphes au IIe et au Ier siècle*, il affirme avec force, p. 329-335, que Sparte n'a jamais représenté à l'Amphictionie les Doriens du Péloponnèse ; selon lui, chaque fois qu'elle envoya un hiéromnémon à Delphes, ce fut toujours pour exercer le suffrage des Doriens de la Métropole. C'est cette thèse que je voudrais examiner ici [1].

* * *

Je crois bon de rassembler tout d'abord les mentions épigraphiques des hiéromnémons doriens. Dans le tableau suivant, j'ai

1. J'ai déjà indiqué d'un mot mon opinion sur ce sujet, *Rev. Phil.*, 1938, 286, n. 2.

négligé seulement les listes amphictioniques qui ne peuvent rien nous apprendre pour notre sujet, parce que mutilées ou illisibles à l'endroit où figuraient les représentants doriens.

IVe siècle av. J.-C. :

1. E. Bourguet, *Fouilles de Delphes*, III, 5 (*Les comptes du IVe siècle*), 14, I, l. 25-27. Archonte Cléon, printemps 342 :
Δωριέων ἐγ Ματροπόλιος Νίκωνος, Ἀργείου Δεινο[μέ]νεος.

2. *Ibid.*, 22, l. 18-19. Arch. Aristonymos, automne 340 :
Δωριέων Λυσία Μεγγρέ[ος], Εὐκλείδα Ἐριναίου.

3. *Ibid.*, 22, l. 43-44. Arch. Aristonymos, print. 339 :
Δωριέων Εὐκλείδα ἐγ Μ[ατροπόλιος], Πολυαίνου ἐκ Πελοποννήσου.

4. *Ibid.*, 50, I, l. 19-20. Arch. Dion, print. 335 :
Δω[ρι]έων Νικαίου Ματροπολίτ[α, Φ]άντο[υ ἐκ Πελ]οπον[ν]ή[σ]ου.

5. *Ibid.*, 52, l. 20-21. Arch. Damocratès, print. 334 :
Δωριέων Αἰνέ[τ]ου | —, [Πο]λυκράτους Ἀργείου.

6. *Ibid.*, 54, I, l. 5-6. Arch. Lykinos, aut. 334 :
Δωριέων Πα(τ)[ρέα ἐγ Ματ]ρο[πόλιος?, Κρι](τ)όλα [Φ]λειασίου.

7. *Ibid.*, 58, l. 58-59. Arch. Caphis, aut. 331 :
Δωριέων Κλεωνύμου Ματροπολίτου, ... ύτου ἐκ Πελοποννήσου.

8. *Ibid.*, 20, l. 43-44. Arch. Charixénos, print. 329 :
Δωριέω[ν] Εὐθρεισο[ς Λακε]δαιμόνιο[ς], Ἀριστομήδης Πελοποννάσιος.

9. *Ibid.*, 61, II A, l. 15-16. Arch. Théon, print. 327 :
Δωριέων Τηλεμάχου ἐγ Ματροπόλιος, Μενεμάχου Ἀργείου.

IIIe siècle av. J.-C. :

10. R. Flacelière, *Les Aitoliens à Delphes*, Appendice I, nº 2. Arch. Aristagoras I, print. 277 :
Δωριέων Βρύα, Ἀλεξιμάχου.

11. *Ibid.*, nº 3. Arch. Charixénos I, aut. 277 :
Ἀργείου Βρύα, Δωριέων Ἀλε[ξ]ιμάχου.

12. *Ibid.*, nº 6. Arch. Archiadas, aut. 273 :
Τροι[ζ]ανίων Στράτωνος, Δωριέων Αἰνήσωνος.

13. *Ibid.*, nº 7. Arch. Archiadas, print. 272 :
Σικυωνίων Σωσικλέους.

14. *Ibid.*, nº 8. Arch. Eudocos II, aut. 272 :
Σικυωνίων Εὐθυδάμου.

15. *Ibid.*, nº 9. Arch. Straton, aut. 271 :
Ἐ[πι]δαυρίων Λαφίλου.

16. *Ibid.*, n° 11. Arch. Athambos, aut. 268 :
Δωριέων τῶν ἐκ Πελοποννάσου Λύανδρος Αἰγινάτας.

17. *Ibid.*, n° 19. Aut. 258 environ :
Κο[ρι]νθίων Ἁγ[ύ]λλου.

18. *Ibid.*, n° 24. Arch. Calliclès II, aut. 244 environ :
Λακεδαιμονίων Φαβέννου.

IIe siècle av. J.-C. :

19. G. Daux, *Delphes au IIe et au Ier siècle*, p. 652. Arch. Praxias, aut. 178 :
Δωριέων τῶν ἐν μητροπόλει Ἀναξάνδρωι Τελεσάρχου Ἀπειρικῶι [1].

20. *Ibid.*, p. 652. Arch. Aristion, aut. 134 (?) :
Παρὰ δὲ Δωριέων τῶν ἐγ Μητροπόλεως Τεισέου τοῦ Ἀλεξάνδρου Κυτινιέως· παρὰ δὲ Δωριέων τῶν ἐκ Πελοποννήσου Διοίτα τοῦ Νικοστράτου Σικυωνίου.

21. *Ibid.*, p. 653. Arch. Eucleidas, aut., vers 125 [2] :
Παρὰ δὲ Δωριέων τῶν ἐγ Μητροπόλεως Δίωνος τοῦ Πολυδέκτα Ἐριν[εαί]ου· παρὰ δὲ Δωριέων τῶν ἐκ Πελοποννήσου Ἐμπεδοσθένου τοῦ Ἁγία Ἀργείου.

On constate que huit villes au moins : Argos, Mégare, Phlious, Trézène, Sicyone, Épidaure, Égine, Corinthe, ont exercé le suffrage des Doriens du Péloponnèse ; nous verrons plus loin s'il faut leur adjoindre Sparte comme neuvième cité : c'est précisément le point qui est en question. Notons surtout que, dans ce tableau, l'ethnique lacédémonien n'apparaît que deux fois : au IVe siècle (en 329), sous le n° 8, et au IIIe siècle (vers 244), sous le n° 18.

* * *

Maintenant je résumerai très brièvement l'argumentation de G. Daux.

En 329 (sous le n° 8 du tableau ci-dessus), les deux hiéromnémons doriens étant l'un un Λακεδαιμόνιος, l'autre un Πελοποννάσιος, on en a conclu depuis longtemps que le hiéromnémon lacédémonien devait exercer cette année-là le suffrage des Doriens de la Métropole. Et cette opinion est d'autant plus vraisemblable qu'un texte daté de 160 av. J.-C. nous montre précisément les Spartiates

1. Sur l'absence, probablement fortuite, du hiéromnémon des Doriens du Péloponnèse en 178, voir G. Daux, *Delphes au IIe et au Ier siècle*, 305 ; R. Flacelière, *Les Aitoliens à Delphes*, 362, n. 2.

2. Date de G. Daux. E. Cavaignac, *R. É. G.*, 1938, 282-288, croit pouvoir fixer cet archontat à l'année 121-120.

en conflit avec les Doriens de la Métropole au sujet d'une voix amphictionique ; c'est l'arbitrage lamien, que G. Daux a republié aux pages 679-681 de son livre, et qui, bien que mutilé, nous apprend ceci : « Le tribunal [d'arbitrage, composé de trente et un Lamiens] avait eu à trancher le différend qui opposait les Doriens de la Métropole et les Lacédémoniens : ceux-ci revendiquaient une moitié de voix amphictionique, c'est-à-dire en pratique le droit de désigner un représentant au conseil, en alternance avec les Doriens de la Métropole ; les Doriens, au contraire, revendiquaient l'intégralité du siège[1]. » Et, ce texte ayant été gravé à Delphes par les soins des gens de Kytinion (Doride), il est certain que les arbitres lamiens repoussèrent la demande de Sparte comme injustifiée[2].

G. Daux déclare ne trouver nulle part dans nos listes amphictioniques un hiéromnémon spartiate qui représente les Doriens du Péloponnèse. Il remarque, par ailleurs, que « Lacédémone est l'éternelle ennemie d'Argos », tandis que Thucydide appelle la Doride « la métropole des Lacédémoniens[3] » : il est donc normal, selon lui, que Sparte ait partagé la voix de la Métropole, plutôt que celle du Péloponnèse, qui est exercée dans nos listes par des cités doriennes de l'Argolide « au sens large du mot[4] ».

Et G. Daux conclut : « Les Doriens du Péloponnèse, dans l'acception amphictionique, désignent les seules cités de l'Argolide, à l'exclusion de la Laconie, et les Doriens de la Métropole partagent leur voix, dans une proportion que nous ne pouvons définir, avec Lacédémone[5]. »

* * *

Cette thèse me paraît se heurter, tout d'abord, à quelques objections, dont aucune n'est absolument dirimante, mais qui concourent pourtant à la rendre peu vraisemblable :

1° Aux « Doriens de la Métropole » s'opposent, dans toutes les listes qui sont rédigées explicitement, les « Doriens du Péloponnèse », et non pas les « Doriens de l'Argolide ». Donc, si les mots conservent un sens, tous les Doriens du Péloponnèse pouvaient prétendre à ce suffrage. Comment Sparte, dont on ne peut nier,

1. G. Daux, *Delphes au IIe et au Ier siècle*, 329.
2. Id., *ibid.*, 334.
3. Id., *ibid.*, 333 : Thucydide, I, 107, et III, 92.
4. Id., *ibid.*, 331, n. 4 : « L'Argolide, au sens large du mot, telle que l'entendent parfois les anciens : c'est-à-dire tout le pays dorien entre la Laconie et l'Attique. »
5. Id., *ibid.*, 331-332.

certes, ni qu'elle fût une cité dorienne ni qu'elle fît partie du Péloponnèse, n'aurait-elle jamais songé à revendiquer au moins une partie de ce suffrage — et d'autant plus que les Doriens de la Métropole, à certaines époques, résistaient avec succès aux prétentions qu'elle avait de partager leur voix? Et comment cette revendication de Sparte relative à la voix des Doriens du Péloponnèse n'aurait-elle jamais abouti, quand elle émanait d'une cité si capable de soutenir de tels droits par la force, et aussi par les titres que lui créait sa sollicitude séculaire à l'égard du sanctuaire delphique?

2° Quel que soit, d'ailleurs, le suffrage que Sparte ait exercé à Delphes, pourra-t-on admettre volontiers qu'elle n'ait jamais été représentée au Conseil amphictionique que de loin en loin? C'est pourtant ce que semble bien accepter G. Daux, pour qui les événements de 346 n'apportèrent aucun changement durable dans la représentation de Sparte à l'Amphictionie[1]; la situation avant cette date aurait donc été identique à celle que nous montrent nos listes, où les Lacédémoniens n'apparaissent que très rarement, bien loin d'exercer une fois sur deux, comme ils le réclamèrent au IIe siècle, le suffrage de la Métropole. Et cette cité, presque toujours absente du Conseil des hiéromnémons, est celle-là même qui s'était distinguée entre toutes les villes grecques par son attachement traditionnel à Apollon Pythien et par son influence constante sur Delphes ! De 404 à 371 surtout, à la meilleure époque de l'hégémonie spartiate, est-il concevable que sa situation au Conseil amphictionique ait été à ce point précaire et tellement inférieure à celle d'Athènes, qui, selon toute vraisemblance, avait alors un représentant à chaque session? Sur ce point, un texte d'Eschine (II, 116), que je discuterai tout à l'heure, nous apportera peut-être quelque lumière.

3° Ce même texte d'Eschine, correctement interprété, nous montrera, je crois, que les Lacédémoniens ont eu à l'Amphictionie, au moins avant 346, un suffrage distinct de celui des Doriens de la Métropole. C'est ce que suggère également un passage de Diodore de Sicile, XVI, 29 : celui-ci, énumérant les adversaires en présence en 356 et s'inspirant visiblement de la liste des peuples amphictioniques, place loin l'une de l'autre la mention des Δωριεῖς et celle des Λακεδαιμόνιοι καί τινες ἕτεροι τῶν Πελοποννησίων[2].

1. Id., *ibid.*, 330.
2. Cf. G. Daux, *ibid.*, 332, n. 1, avec le texte de Diodore.

4° L'argument tiré de l'opposition historique de Sparte et d'Argos ne saurait rien prouver, car la composition de l'Amphictionie n'est nullement déterminée par de telles considérations ; elle repose entièrement sur des motifs d'ordre ethnique et religieux. Tous ceux qui voulurent modeler la composition du Conseil amphictionique sur la carte politique de la Grèce à un moment donné — par exemple les Spartiates eux-mêmes au lendemain des guerres médiques[1] — ont toujours vu leurs efforts se briser contre le traditionalisme religieux, souvent renforcé, d'ailleurs, par des motifs de circonstance.

5° L'hypothèse de G. Daux se fonde principalement sur la mention du hiéromnémon lacédémonien en 329 et sur l'arbitrage lamien de 160. Or, à propos du premier de ces arguments, G. Daux omet de mentionner un fait qui n'est peut-être pas sans importance : les deux ethniques dont il s'agit sont le résultat de corrections opérées par le lapicide[2]. Cette hésitation, sans doute, ne nous permet pas de nier que Lacédémone ait exercé, cette année-là, le suffrage de la Métropole, mais elle nous invite au moins à soupçonner que, si le graveur avait d'abord commis sur les ethniques cette double faute, c'est qu'il a été lui-même surpris par une anomalie — cette même anomalie qui a également étonné tous les érudits, sauf G. Daux[3].

6° Quant à l'arbitrage lamien, qui constitue l'autre argument essentiel de G. Daux, il se concilie assez mal, en réalité, avec sa thèse. Comme l'a remarqué Kahrstedt[4], il n'y aurait sans doute jamais eu de différend si la situation avait été toujours nette et

1. Cf. Plutarque, *Thémistocle*, XX, 3-4.

2. E. Bourguet écrit, en effet, dans son commentaire à ce texte : « Selon l'habitude, après le nom du premier Dorien, le lapicide avait dû écrire ἐγ Ματροπόλιος (Λακεδαιμόνιος est gravé sur une partie martelée), mais il a dû se tromper deux fois, on croit voir au-dessus de Πελοποννάσιος des restes de Ματροπολίτης. » Il est donc probable qu'après avoir corrigé ἐγ Ματροπόλιος en Λακεδαιμόνιος, le lapicide a fait suivre le nom du deuxième hiéromnémon de l'ethnique Ματροπολίτης, parce que, dans sa pensée, les Doriens du Péloponnèse se trouvaient déjà représentés par le Lacédémonien ; puis, en se reportant au modèle à transcrire, il s'est aperçu de cette seconde erreur.

3. Cette anomalie s'est produite peut-être en faveur d'autres villes que Sparte, et notamment en faveur d'Argos elle-même, car E. Bourguet écrit dans son commentaire, à propos des hiéromnémons doriens mentionnés sous le n° 5 dans le tableau ci-dessus : « Le nom du premier Dorien est sûr, mais ce qui reste de l'ethnique, une haste verticale tout au bord de la cassure, est bien embarrassant : c'est la haste gauche d'une lettre qui ne peut avoir été qu'un Γ ou un Π. Il ne semble pas qu'on ait à restituer ici l'ethnique de la seule ville de Doride qui conviendrait, Pindos, mais plutôt qu'on constate sous Damocratès le même fait qui avait été signalé sous Charixénos comme exceptionnel : les deux hiéromnémons doriens sont du Péloponnèse, l'un est d'Argos comme Εὔθρεισος au printemps de 329 est de Lacédémone, l'autre comme Ἀριστομήδης est simplement appelé Πελοποννάσιος. »

4. U. Kahrstedt, *Griechisches Staatsrecht*, I, 386, n. 2.

constante au cours des temps. Il est vrai que le conflit pouvait porter uniquement sur la proportion du partage de cette voix « métropolitaine ». Mais comment les Doriens auraient-ils pu prétendre, comme ils semblent bien l'avoir fait, à l'intégralité du siège, si vraiment les Lacédémoniens pouvaient invoquer, dans le passé, des précédents nombreux, et répartis sur plusieurs siècles? Et, surtout, comment les arbitres lamiens, dans ce cas, auraient-ils été assez partiaux pour débouter Sparte d'une revendication aussi légitime, au moins dans son principe?

* * *

A ces objections, dont aucune peut-être n'est, en elle-même, décisive, vient s'en ajouter une autre qui, à mon avis, oblige absolument à rejeter la thèse de G. Daux. Elle se tire de la seconde mention du hiéromnémon lacédémonien dans les listes amphictioniques, celle qui se place au IIIe siècle av. J.-C., vers 244, à l'époque de la domination aitolienne sur Delphes (nº 18 du tableau ci-dessus).

De cette mention, G. Daux a jugé inutile de faire état, et il s'en est débarrassé en trois lignes : « De ce dernier exemple, il n'y a rien à tirer, puisqu'il se situe à un moment où le caprice des Étoliens répartit seul les voix amphictioniques[1]. »

Je crois, pour ma part, que le « caprice des Étoliens », au moins en ce qui regarde leur attitude envers l'Amphictionie, est une pure légende, qui a pu s'accréditer lorsque nous ne possédions qu'un petit nombre de listes de hiéromnémons du IIIe siècle, mais qu'il faut absolument abandonner aujourd'hui. Il est bien vrai que les Aitoliens ont attribué d'eux-mêmes à quelques peuples amis des voix amphictioniques qui se trouvaient libres par l'abstention prolongée de leurs détenteurs légitimes, mais ils ne l'ont jamais fait, à notre connaissance, avant la date de 225 environ. Or, la mention du hiéromnémon lacédémonien est de vingt ans antérieure. On me permettra, sur ce point, de me citer moi-même : « Les Aitoliens, à l'égard de l'Amphictionie comme à l'égard de la ville sainte, s'étaient préoccupés, dans une large mesure, d'éviter tout ce qui aurait pu faire l'effet d'un empiétement arbitraire et brutal. Quoi qu'on en ait dit, ils n'ont exclu personne de l'Amphictionie, et il est également certain qu'ils ne se sont attribué à eux-mêmes aucun siège auquel ils ne pussent légitimement prétendre. Sur ce point,

1. G. Daux, *Delphes au IIe et au Ier siècle*, 329.

l'hypothèse de Beloch me paraît confirmée par toute mon enquête, au terme de laquelle je crois pouvoir la considérer comme un fait établi[1]. »

Or, si l'on se reporte aux nos 10-18 du tableau ci-dessus, on s'aperçoit que les Doriens de la Métropole, représentés à l'Amphictionie jusque sous l'archontat d'Archiadas, à la session d'automne (no 12), cessent de l'être à partir de la session de printemps du même archontat (no 13), et ne le sont plus jamais ensuite tant que les Aitoliens restent les maîtres de Delphes[2]. La conclusion certaine à tirer de ce fait, pour quiconque a étudié les listes amphictioniques du IIIe siècle et l'histoire de la Confédération aitolienne, c'est que la Doride fut alors — ou peu après[3] — incorporée à l'Aitolie, en sorte que le suffrage des Doriens de la Métropole fut désormais exercé par les Aitoliens eux-mêmes, dont le nombre de voix augmente à mesure que s'étend leur territoire fédéral. Même après la libération de Delphes, en 191, la Doride continua à faire partie de l'Aitolie[4]. Or, je le répète, il serait contraire à tout ce que nous savons du comportement des Aitoliens à l'égard de l'Amphictionie de supposer que, vers 244, ils ont permis aux Lacédémoniens[5] d'exercer le suffrage d'un peuple qu'ils s'étaient attribué à eux-mêmes lors de l'annexion de son territoire.

Quant au suffrage des Doriens du Péloponnèse, les Aitoliens ne pouvaient aucunement songer à se l'approprier, puisque toutes les villes qui l'exerçaient tour à tour restaient en dehors de leur Confédération. Et, en effet, après que le hiéromnémon des Doriens de la Métropole a disparu définitivement des listes, nous voyons Sicyone,

1. R. Flacelière, *Les Aitoliens à Delphes*, 373.

2. Cf. *ibid.*, l'Appendice I et le tableau des pages 367-368.

3. Cf. *ibid.*, 191 : le suffrage des Doriens de la Métropole devint probablement le sixième suffrage aitolien, que la Confédération exerça à partir de 270 environ, et certainement en 268 au plus tard.

4. Et c'est pourquoi, en 178 (no 19 du tableau ci-dessus), le suffrage de la Métropole est exercé par un Ἀπειρικός, c'est-à-dire par un Aitolien de l'Aitolie propre, et non de la Doride (cf. G. Daux, *B. C. H.*, 1934, 161, n. 1). C'est tout à fait à tort que G. Daux, *Delphes au IIe et au Ier siècle*, 308 et n. 1, dit qu'en raison de ce cas et des autres cas analogues, « la liste de 178 constitue une exception unique » et que ce « geste des Étoliens, rompant avec une norme toujours observée, a la portée d'une manifestation » ; car il est faux de prétendre que, « même au IIIe siècle, la ville dont chaque délégué est citoyen appartient bien à l'ἔθνος qu'il représente ». Cette opinion était déjà celle de Staehlin, mais elle est insoutenable : voir *Les Aitoliens à Delphes*, 363 et 374.

5. Une telle permission supposerait, d'ailleurs, des rapports spécialement amicaux, à cette date, entre Sparte et les Aitoliens. Or, tout au contraire, les Aitoliens, qui avaient repoussé une attaque spartiate en 280 dans la plaine de Kirrha et qui s'étaient tenus à l'écart de la guerre de Chrémonidès, allaient envahir la Laconie en 240 et piller le sanctuaire de Poseidon au Ténare (*Les Aitoliens à Delphes*, 242-243). C'est seulement vers 226 que s'opérera, contre les Achéens, un rapprochement entre Sparte et l'Aitolie (*ibid.*, 256).

Épidaure, Égine, Corinthe, puis enfin Lacédémone exercer le suffrage du Péloponnèse. Si les villes du Péloponnèse, comme beaucoup d'autres États, ont espacé leur représentation à l'Amphictionie dominée par les Aitoliens et ont même fini, pour des raisons que nous entrevoyons assez bien[1], à s'abstenir complètement d'y participer (le hiéromnémon lacédémonien est justement, d'après les listes conservées, le dernier de la série), ce n'en serait pas moins introduire dans la composition de l'Amphictionie au IIIe siècle une incohérence grave et gratuite que de supposer que le Spartiate Φάβεννος représentait les Doriens de la Métropole. Au contraire, tout indique à l'évidence qu'il exerçait le suffrage des Doriens du Péloponnèse.

*
* *

Comme il est incontestable que les Spartiates ont exercé aussi, à certaines époques, le suffrage des Doriens de la Métropole, il nous faut donc admettre — à moins de vouloir simplifier de force les données dont nous disposons pour les plier à une théorie arbitraire — qu'ils ont participé tantôt à la représentation des Doriens du Péloponnèse, tantôt à celle de la Doride. Et une telle conclusion n'a rien de surprenant, puisque nous voyons aisément comment ils pouvaient prétendre à l'un comme à l'autre suffrage. Si l'on demande pourquoi ils n'ont pas préféré s'en tenir à un seul de ces suffrages, la réponse évidente nous est fournie par les listes conservées : elles nous montrent qu'à partir de 342 au moins ils n'ont jamais possédé aucun des deux suffrages doriens entièrement à eux, ni même en le partageant à égalité avec un autre État. Comme ils désiraient, naturellement, avoir une représentation aussi continue que possible à l'Amphictionie, mais qu'ils trouvaient des résistances obstinées aussi bien du côté de la Doride que des autres cités du Péloponnèse, ils ont maintenu leurs revendications, avec des succès divers, sur l'un comme sur l'autre suffrage.

C'est là, du moins, la situation postérieure à 346. En avait-il toujours été ainsi? Ce que j'ai écrit plus haut, p. 146, indique déjà que j'ai peine à le croire. Mais, ici, nous entrons dans le domaine des hypothèses, puisque aucune liste ne nous a été conservée avant 342 et que les renseignements fournis par les auteurs sont rares et peu explicites. Cependant, je crois qu'on peut atteindre, à défaut de certitudes, au moins des vraisemblances.

1. Cf. *Les Aitoliens à Delphes*, 372-373.

* * *

Nous avons une raison positive de croire que la situation de Sparte à l'Amphictionie a changé considérablement en 346, puisque Pausanias, X, 8, 2, nous donne le renseignement suivant : Φωκέων δὲ τὸ ἔθνος καὶ ἐκ τοῦ Δωρικοῦ Λακεδαιμόνιοι μετασχόντες ἐπαύσαντο Ἀμφικτυονίας, οἱ μὲν τοῦ τολμήματος ἕνεκα οἱ Φωκεῖς, οἱ δὲ συμμαχίας εὕραντο οἱ Λακεδαιμόνιοι τῆς Φωκέων ζημίαν.

Mais il est certain, aussi, que nous ne pouvons prendre ce texte au pied de la lettre. Nous avons vu qu'un hiéromnémon lacédémonien vint à Delphes en 329. Dirons-nous que l'exclusion portée contre Sparte avait été levée dans l'intervalle? Mais il est possible qu'un Lacédémonien ait figuré au collège des trésoriers dès 339[1], et surtout l'on constate la présence de trois *naopes* lacédémoniens à Delphes à l'automne de 346[2].

Il est frappant de constater que ces naopes et ce trésorier, tout comme le hiéromnémon de 329, semblent avoir été désignés au titre des Doriens de la Métropole[3]. On a donc supposé que les Spartiates avaient, en quelque sorte, « tourné » l'exclusion portée contre eux : repoussés de la représentation des Doriens du Péloponnèse, ils auraient demandé aux Doriens de la Métropole et obtenu d'eux l'autorisation d'exercer leur suffrage, au moins de temps à autre[4].

Je crois qu'il y a quelque chose à retenir de cette suggestion, mais il faut bien marquer qu'elle se trouve en opposition avec la phrase de Pausanias prise *stricto sensu*. En effet, l'exclusion de l'Amphictionie est une mesure radicale, et nous le voyons bien en ce qui concerne les Phocidiens, qui ne reprirent leurs sièges à l'Amphictionie que très longtemps après, en 278, lorsqu'ils se furent, pour ainsi dire, réhabilités en contribuant puissamment à la défense du sanctuaire delphique contre les Gaulois[5]. Les Doriens de la Métropole, comme l'a noté Kahrstedt[6], n'auraient pu aider les Spartiates

1. *Fouilles de Delphes*, III, 5, 47, I, l. 45-46 : cf. G. Daux, *Delphes au IIe et au Ier siècle*, 331.
2. *Fouilles de Delphes*, III, 5, 19, l. 75-76. Kahrstedt, *Griech. Staatsrecht*, I, 386, n. 2, suggère que l'exclusion des Lacédémoniens n'a eu lieu, peut-être, qu'après la session d'automne de 346, mais c'est là une opinion fort peu vraisemblable, puisque cette liste de naopes est précédée de la mention ἐπεὶ ἁ εἰρήνα ἐγένετο et qu'elle comprend déjà deux Macédoniens (dont le premier, Φίλιππος, est peut-être le roi lui-même).
3. Cf. G. Daux, *Delphes au IIe et au Ier siècle*, 331.
4. Cf. Pomtow, *G. G. A.*, 1913, 177, et *Syll³*, I, p. 381, n. 85.
5. Cf. *Les Aitoliens à Delphes*, 118.
6. U. Kahrstedt, *Griech. Staatsrecht*, I, 386, n. 2.

exclus à tourner la sentence amphictionique qu'en se rendant eux-mêmes coupables d'un sacrilège.

Allons-nous donc tenir le renseignement donné par Pausanias pour entièrement faux? Pourtant, ce qu'il nous dit des Phocidiens, dans la même phrase, a été rigoureusement confirmé par les inscriptions. En outre, les vraisemblances historiques me paraissent indiquer, comme je l'ai dit, que Sparte fut représentée plus fréquemment à l'Amphictionie avant qu'après 346.

Je crois donc que ce renseignement ne doit pas être négligé, bien qu'il soit donné en termes inexacts. La deuxième partie de la phrase peut suggérer, d'ailleurs, que la mesure prise contre Sparte devait être moins sévère que celle qui concernait leurs alliés phocidiens, auteurs principaux du sacrilège dont les Lacédémoniens ne furent que complices. Le cas des Phocidiens a pu amener le périégète à mettre sur le même plan celui des Spartiates (ce qui lui fournissait, du reste, une de ces antithèses faciles qu'il aimait tant : οἱ μὲν ... οἱ Φωκεῖς, οἱ δὲ ... οἱ Λακεδαιμόνιοι), alors que la source utilisée par lui indiquait seulement un changement, défavorable aux Lacédémoniens, qui survint dans leur représentation à l'Amphictionie en 346[1].

* * *

En quoi consista ce changement? En somme, puisque nous connaissons dans l'ensemble la situation postérieure à 346, cette question revient à demander comment les Spartiates étaient représentés à l'Amphictionie avant cette date. C'est ici que peut intervenir utilement le texte d'Eschine auquel j'ai déjà fait allusion.

Eschine, résumant son discours tenu devant Philippe, en 346, lors de la deuxième ambassade, dit notamment (II, 116) : « J'énumérai les douze peuples qui participaient au sanctuaire : les Thessaliens, les Béotiens — et non les seuls Thébains —, les Doriens, les Ioniens, les Perrhèbes, ⟨les Dolopes⟩, les Magnètes, les Locriens, les Oitaiens, les Phthiotes, les Maliens, les Phocidiens[2]. Et je montrai

1. Mais, bien entendu, on ne peut exclure une autre possibilité : à savoir que cette erreur ait été commise déjà par l'auteur que suit Pausanias en cet endroit.

2. Sur cette liste, voir notamment *Les Aitoliens à Delphes*, 36-40. Le nom des Dolopes est tombé dans les manuscrits ; il me paraît préférable de le rétablir après celui des Perrhèbes, plutôt qu'après les Magnètes, comme le fait par exemple l'édition de la *Collection des Universités de France*. Cette liste omet aussi les Ainianes, ce que G. Daux explique ainsi, *Delphes au IIe et au Ier siècle*, 310 : « Eschine se sert du terme Οἰταῖοι dans son énumération des « ἔθνη δώδεκα τὰ μετέχοντα τοῦ ἱεροῦ » pour désigner, semble-t-il, ceux que les listes

que chacun de ces peuples, le plus puissant comme le plus faible, possédait un droit de vote égal, que le représentant de Dorion ou de Kytinion avait le même pouvoir que les Lacédémoniens (en effet chaque peuple exerce deux suffrages) et que, de même, parmi les Ioniens, l'Érétrien et le Priénien étaient à égalité avec les Athéniens, et ainsi de suite pour les autres peuples[1]. »

Il est clair, par la date à laquelle eut lieu la seconde ambassade (printemps 346) et aussi par la composition de l'Amphictionie indiquée dans ce passage[2], qu'il s'agit ici de la situation antérieure à la paix de 346.

Or, lorsque Eschine dit que « le représentant de Dorion ou de Kytinion avait le même pouvoir que les Lacédémoniens », cela pourrait s'entendre peut-être, à première vue, d'un partage de la voix des Doriens de la Métropole entre eux et les Spartiates, mais seulement d'un partage égal, donc différent de celui que nous laissent entrevoir les listes postérieures à 342. Mais la fin de la phrase me paraît exclure absolument une telle interprétation : Δύο γὰρ ψήφους ἕκαστον φέρει ἔθνος : ce γάρ, qui introduit la parenthèse, la relie logiquement, d'une manière très forte, à ce qui précède comme à ce qui suit, et montre que, lorsque Eschine parlait

amphictioniques du IVe siècle appellent Αἰνιᾶνες. » Je n'en crois rien, car les listes amphictioniques conservées ne nous permettent pas de supposer qu'aucune confusion se soit jamais produite entre la représentation des Ainianes et celle des Oitaiens. On ne peut, certes, ajouter le nom des Ainianes dans la liste d'Eschine, puisqu'on arriverait à un total de treize peuples ! Il me semble qu'ici l'erreur doit remonter à Eschine lui-même, qui a énuméré les Maliens et les Oitaiens comme s'ils disposaient les uns et les autres de deux voix, tandis qu'en réalité les Oitaiens ne disposaient que de l'une des deux voix maliennes. Je crois qu'à l'origine les Maliens — tout comme les Ainianes, etc... — avaient deux voix. En 426, Héracleia Trachinienne fut fondée par Sparte sur le territoire des Maliens contre les incursions des Oitaiens (cf. Béquignon, *La vallée du Sparcheios*, 243-260), et il est possible — comme le veut Kahrstedt, *Griech. Staatsrecht*, I, 385 — que les Spartiates aient obtenu alors qu'une des deux voix maliennes serait exercée par les Héracléotes, directement soumis à leur influence. En tout cas, lorsque les Oitaiens furent entrés en possession d'Héracleia, en 371, ils recueillirent en même temps ce deuxième suffrage malien, qui, dans les listes du IVe siècle, est toujours désigné comme tel : Μαλιέων τοῦ δεῖνος Ἡρακλειώτα, τοῦ δεῖνος Λαμιέος, — tandis qu'au IIe siècle av. J.-C. on a une rédaction différente : Μαλιέων τοῦ δεῖνος, Οἰταίων τοῦ δεῖνος. La rubrique du IVe siècle montre bien, à mon avis, qu'il fut une époque où les Maliens avaient deux voix, tandis que les Oitaiens n'en avaient aucune (*contra* Béquignon, *La vallée du Sparcheios*, 350, n. 1), mais, malgré cette rédaction archaïsante, la voix des « Maliens d'Héraclée » appartenait dès lors, en fait, aux Oitaiens, maîtres d'Héraclée, qu'Eschine nous montre ailleurs (II, 142) intervenant au Conseil.

1. Καὶ τούτων ἔδειξα ἕκαστον ἔθνος ἰσόψηφον γιγνόμενον, τὸ μέγιστον τῷ ἐλαχίστῳ, τὸν ἥκοντα ἐκ Δωρίου καὶ Κυτινίου ἴσον δυνάμενον Λακεδαιμονίοις, δύο γὰρ ψήφους ἕκαστον φέρει ἔθνος, πάλιν ἐκ τῶν Ἰώνων τὸν Ἐρετριᾶ καὶ Πριηνέα τοῖς Ἀθηναίοις, καὶ τοὺς ἄλλους κατὰ ταὐτά. Sur la mention surprenante du Priénien, cf. *Les Aitoliens à Delphes*, 35, n. 3.

2. Les Phocidiens y figurent encore, tandis que les hiéromnémons de Delphes et de Philippe n'y sont pas mentionnés.

à l'instant du représentant de Dorion ou de Kytinion, d'une part, et des Lacédémoniens, d'autre part, il *pensait aux deux voix doriennes*, et non à la seule voix des Doriens de la Métropole. Enfin, l'exemple parallèle des voix ioniennes achève de prouver que, pour Eschine, il s'agit bien d'un partage des *deux voix* doriennes entre la Doride et Sparte, tout comme l'Eubée et Athènes exercent chacune une voix ionienne.

Eschine, qui fut pylagore à Delphes, connaissait assurément ce dont il parlait. Si j'ai correctement interprété ce passage, on devra admettre, je crois, que Sparte — seule mentionnée par Eschine en face des bourgs de la Doride — était, avant 346, au tout premier rang des cités qui exerçaient le vote des Doriens du Péloponnèse. Je n'ose pas dire qu'elle le possédait à elle seule, puisque des naopes d'autres villes péloponnésiennes vinrent à Delphes bien avant 346[1], mais je crois que, si nous avions des listes amphictioniques de cette époque, nous y verrions les hiéromnémons de Sparte y apparaître le plus souvent pour représenter les Doriens du Péloponnèse, de même qu'après 346 c'est Argos qui semble occuper, à ce point de vue, la situation prépondérante[2].

Le changement qui survint en 346, et dont Pausanias nous a conservé le souvenir d'une manière très inexacte, consista probablement en ceci que toutes les villes doriennes du Péloponnèse furent mises *en fait*, et non plus seulement *en droit*, sur le même pied que Sparte en ce qui concernait le tour de représentation à l'Amphictionie. Il s'agissait bien, au fond, de punir Sparte d'avoir été l'alliée des Phocidiens sacrilèges, mais l'on se contenta, pour cela, de mettre fin à un état de fait qui lui était par trop favorable, en proclamant que ses rivales doriennes du Péloponnèse avaient autant de titres qu'elle à exercer ce suffrage. L'opposition Sparte-Argos, rappelée par G. Daux, put jouer son rôle dans cette affaire. Argos reçut-elle

1. Cet argument, cependant, n'est pas décisif, car la composition du collège des naopes est très loin de calquer celle du Conseil amphictionique, et il suffit que des villes comme Argos, Corinthe, etc..., aient eu le droit *théorique* d'envoyer à Delphes des hiéromnémons (même si Sparte, en fait, exerçait seule ce droit) pour qu'elles aient pu aussi fournir des naopes. Alors que des peuples amphictioniques comme les Achéens Phthiotes, les Magnètes, les Ainianes et les Maliens n'ont jamais fourni de naopes (du moins à notre connaissance), la ville de Delphes eut un représentant dans ce collège dès qu'il fut institué (en 369), bien qu'elle n'eût aucun suffrage au Conseil amphictionique avant 346. — Il est à noter que, sur 175 naopes que nous connaissons pour le ɪᴠᵉ siècle et une partie du ɪɪɪᵉ, il y a 80 Péloponnésiens. Cf. E. Bourguet, *L'administration financière*, p. 68-74.

2. Dans le tableau ci-dessus, l'ethnique d'Argos apparaît six fois, c'est-à-dire beaucoup plus que celui d'aucune autre ville du Péloponnèse. Il est vrai que ce peut être l'effet du hasard.

un tour de faveur pour humilier davantage son ennemie? Sur ce point, nous ne pouvons faire que des conjectures invérifiables. Sparte se vit-elle enlever, au moins pour un certain temps, toute participation à ce suffrage, dont on l'accusait d'avoir abusé dans le passé? En tout cas, nous avons vu qu'au IIIe siècle elle comptait parmi les cités du Péloponnèse qui, normalement, avaient le droit de l'exercer.

Qu'elle eût été privée en tout ou en partie de son droit sur ce suffrage péloponnésien, c'était, de toute façon, un affaiblissement notable de son influence à Delphes, puisqu'elle devait partager avec huit autres villes au moins ce qu'auparavant elle possédait en fait seule, ou à peu près seule. Ne pouvant se résigner à cette situation nouvelle, elle se retourna vers les faibles Doriens, qui étaient depuis longtemps ses clients, et ceux-ci lui permirent, au moins en 329, de les représenter à Delphes par un hiéromnémon à elle. Mais ce précédent, accompagné sans doute de quelques autres, ne suffisait pas, bien entendu, à fonder le droit des Spartiates sur le suffrage des Doriens de la Métropole, même contre le gré de ceux-ci, pour cette unique raison que, dans le passé, ils avaient cédé parfois à de telles demandes. Comme, d'autre part, les autres cités du Péloponnèse maintenaient jalousement leur situation reconquise en 346, Sparte, épuisée et trop éloignée de Delphes, ne put jamais y ressaisir son ancienne influence. Au IIe siècle, désespérant de convaincre ses rivales du Péloponnèse, elle se retourna encore vers les Doriens pour obtenir d'eux le partage de leur voix, à une époque où le fait d'envoyer un hiéromnémon à Delphes n'avait plus guère qu'une signification honorifique et, en quelque sorte, symbolique. Les Doriens refusèrent, et l'on fit appel à l'arbitrage des Lamiens, qui ne purent que constater la faiblesse des arguments lacédémoniens.

Ainsi, alors qu'il ne s'agissait plus que de querelles mesquines et sans portée, l'extrême « conservatisme » amphictionique continuait à triompher, en dépit de tous les efforts contraires, comme il avait triomphé autrefois, au lendemain des guerres médiques, grâce à la jalousie d'Athènes et de Thémistocle à l'égard de Lacédémone, lorsque celle-ci avait proposé une réorganisation de l'Amphictionie, qui aurait pu faire jouer à l'antique institution un rôle de premier plan dans les destinées politiques de la Grèce[1].

1. Voir ci-dessus, p. 147, n. 1.

*
* *

Encore une fois, je ne me dissimule pas combien reste incertain tout ce que l'on peut écrire sur la composition de l'Amphictionie avant 346. Je considère comme très vraisemblable que Sparte y exerçait, presque — sinon tout à fait — à elle seule, le suffrage des Doriens du Péloponnèse. Mais une seule chose me paraît sûre : c'est que, après 346, si Sparte a exercé parfois à l'Amphictionie le suffrage des Doriens de la Métropole, il n'est pas moins indubitable qu'elle a représenté aussi, à certaines époques, les Doriens du Péloponnèse.

R. FLACELIÈRE.

SUR

QUELQUES FRAGMENTS DE LA COMÉDIE ANCIENNE

Magnès, fr. 2 Kock.

Athénée (IX, 367 F) cite un vers de « l'auteur qui a composé les drames mis sous le nom de Magnès » (ὁ τὰ εἰς Μάγνητα ἀναφερόμενα ποιήσας ἐν Διονύσῳ πρώτῳ) :

καὶ ταῦτα μέν μοι τῶν κακῶν παροψίδες.

Ce vers est probablement la parodie d'un vers tragique, peut-être d'Eschyle, qui devait ressembler beaucoup à Eur., *Héraclès*, 1340 :

οἴμοι · πάρεργα ⟨μὲν⟩ τάδ' ἐστ' ἐμῶν κακῶν.

Je dirais volontiers que c'est le vers même de l'*Héraclès* qui est parodié, s'il était admissible qu'une comédie postérieure à l'*Héraclès* (lequel doit dater de 425 environ) ait jamais pu être attribuée à Magnès, couronné en 472.

Cratès, fr. 24 Kock.

Τοῖς δὲ τραγῳδοῖς ἕτερος σεμνὸς πᾶσιν λόγος ἄλλος ὅδ' ἔστιν.

Commentaire de Kock : *non sine aliqua invidia Crates tragicorum poetarum in scribendis fabulis condicionem multo faciliorem esse queritur.*

Cette interprétation me paraît un contresens. Il faut construire : τοῖς τραγῳδοῖς πᾶσιν, et le σεμνὸς λόγος n'a rien à voir avec le σχῆμα τὸ σεμνότατον, qui paraît désigner l'art tragique, du moins celui de Sophocle, dans l'épitaphe de ce poète (*Vita*, 16). Cratès déclare qu'il va reproduire (ὅδε) un second (ἕτερος) récit, une tradition (λόγος) différente (ἄλλος) et *respectée des poètes tragiques.*

Cratinos, fr. 1 Demiańczuk.

Le chœur du *Likymnios* d'Euripide faisait l'éloge d'Héraclès (fr. 476, Nauck, *Euripidis Tragoediae* III) :

φαῦλον, ἄκομψον, τὰ μέγιστ' ἀγαθόν,

πᾶσαν ἐν ἔργῳ περιτεμνόμενον
σοφίαν, λέσχης ἀτρίβωνα...

« simple, rude, valeureux au plus haut point, bornant aux actes sa sagesse, il ne fréquente pas les portiques où l'on cause ».

Il y aurait beaucoup à dire sur ce portrait d'Héraclès. Ce dieu fruste et brave est bien différent du héros de l'*Héraclès furieux*, ami de Thésée, philosophe éclairé, homme d'État démocrate. L'Héraclès du *Likymnios* est encore un vrai Dorien, un Spartiate, qui méprise les parleurs de l'*agora*. Quand Périclès se flatte, en 430, que, dans le jeu des institutions athéniennes, « la parole ne nuit pas à l'action[1] », il n'exprime certainement pas la pensée de tous ses concitoyens ; mais il répond à l'une des critiques qu'on formulait contre la démocratie[2]. Cette critique est assez clairement exprimée dans notre fragment (sans que nous puissions dire si le poète la prenait à son compte). L'opposition athénienne exaltait la simplicité antique, se raccrochait à la figure mythique d'Héraclès. L'Héraclès du *Likymnios* est encore le patron des conservateurs, admirateurs de l'idéal spartiate. Un nom vient ici naturellement sous la plume, celui de Cimon, fils de Miltiade. « Stésimbrote de Thasos, qui fut le contemporain de Cimon », dit Plutarque, « rapporte qu'il n'avait pas appris la musique, ni aucun des arts que pratiquent les hommes libres, et qui sont généralement répandus en Grèce, et qu'il était totalement dépourvu de cette subtilité et de ce goût de la parole qui sont propres aux Athéniens. Le courage et la franchise dominaient dans son caractère, et sa mentalité était plutôt celle d'un Péloponésien, simple, rude, valeureux au plus haut point, comme l'Héraclès d'Euripide. Car on peut compléter par cette comparaison le témoignage de Stésimbrote[3]. »

1. Th., II, 40, 2 : οὐ τοὺς λόγους τοῖς ἔργοις βλάβην ἡγούμενοι, ἀλλὰ μὴ προδιδαχθῆναι μᾶλλον λόγῳ πρότερον ἢ ἐπὶ ἃ δεῖ ἔργῳ ἐλθεῖν.

2. Ion de Chios, fr. 63, loue précisément les institutions spartiates de ce qu'elles font peu de place aux λόγοι : οὐ γὰρ λόγοις Λάκαινα πυργοῦται πόλις, | ἀλλ' εὖτ' ἂν Ἄρης νεοχμὸς ἐμπέσῃ στρατῷ, | βουλὴ μὲν ἄρχει, χεὶρ δ'ἐπεξεργάζεται. Cf. Sophocle, fr. 191 Pearson : ὅπου λόγοι σθένωσι τῶν ἔργων πλέον ; *Philoct.*, 96 ss. (et scholies) ; Euripide, fr. 98, 3 ; fr. 398 ; fr. 613 ; fr. 882. Nietzsche (*Menschliches Allzumenschliches*, I, 474) caractérise justement l'ἐπιτάφιος λόγος mis par Thucydide dans la bouche de Périclès : *sie ist nur ein grosses optimistisches Trugbild...*

3. Plut., *Cimon*, 4 : Στησίμβροτος δ' ὁ Θάσιος περὶ τὸν αὐτὸν ὁμοῦ τι χρόνον τῷ Κίμωνι γεγονώς φησιν αὐτὸν οὔτε μουσικὴν οὔτε ἄλλο τι μάθημα τῶν ἐλευθερίων καὶ τοῖς Ἕλλησιν ἐπιχωριαζόντων ἐκδιδαχθῆναι, δεινότητός τε καὶ στωμυλίας Ἀττικῆς ὅλως ἀπηλλάχθαι, καὶ τῷ τρόπῳ πολὺ τὸ γενναῖον καὶ ἀληθὲς ἐνυπάρχειν, καὶ μᾶλλον εἶναι Πελοποννήσιον τὸ σχῆμα τῆς ψυχῆς τοῦ ἀνδρός,

φαῦλον, ἄκομψον, τὰ μέγιστ' ἀγαθόν,

κατὰ τὸν Εὐριπίδειον Ἡρακλέα· ταῦτα γὰρ ἔστι τοῖς ὑπὸ τοῦ Στησιμβρότου γεγραμμένοις ἐπειπεῖν. (La traduction est celle de Ricard.)

Or, ce passage d'Euripide intéressait les grammairiens, à cause du sens favorable attaché ici aux mots φαῦλον, ἄκομψον, ce qui est rare. Ces deux mots sont donc cités bien des fois, notamment par Hésychius. La glose d'Hésychius : ἄκομψον· ἀπάνουργον, ἁπλοῦν, est incomplète et doit se lire : ἄκομψον ⟨καὶ φαῦλον⟩..., comme on le voit par la comparaison avec les autres citations de grammairiens, surtout Phryn., 7, 13 : ἄκομψον καὶ φαῦλον· οἷον κομψίας καὶ πανουργίας ἀπηλλαγμένον καὶ ἁπλοῦν. κομψὸν γὰρ τὸν πανοῦργον... φαῦλον δὲ τὸν ἁπλοῦν. Mais Hésychius nous donne une référence qui n'est pas celle qu'on attendait. La citation, pour lui, vient des *Archiloques* : Ἀρχιλόχοις. Il faut lire, comme l'a proposé M. Schmidt : ⟨Κρατῖνος⟩ Ἀρχιλόχοις. *Elucet*, dit Demiańczuk, *Cratinum in Archilochis verba* ἄκομψον καὶ φαῦλον *usurpasse ridentem* Eurip. fr. 473 N[2] : φαῦλον, ἄκομψον, τὰ μέγιστ' ἀγαθόν[1].

Le vers dont Plutarque fait l'application à Cimon était parodié par Cratinos dans ses *Archiloques*. Tout d'abord, cette constatation nous permet de mettre le *Likymnios* au nombre des plus anciennes œuvres d'Euripide[2], car les *Archiloques* ne peuvent être très postérieurs à l'année 448. Ici encore, chose curieuse, nous retrouvons Cimon : la date approximative des *Archiloques* se tire d'une allusion émue à la mort récente de cet homme d'État (fr. 1 K.). Cette mention de Cimon n'était probablement pas isolée ni accidentelle : le vieux secrétaire du défunt, Μητρόβιος ὁ γραμματεύς, est un des personnages de la pièce ; dans les *Archiloques*, fort probablement, on faisait l'apologie de Cimon, on prononçait son éloge funèbre.

Il faut remarquer que Plutarque connaît les *Archiloques*, utilise et cite cette pièce dans sa *Vie de Cimon*[3]. Dès lors, on peut se demander s'il a eu lui-même l'idée du rapprochement entre Cimon et « l'Héraclès d'Euripide » : cette idée ne lui vient-elle pas de Cratinos, qui avait précisément « parodié » le vers que Plutarque cite? Les probabilités me paraissent fortes en faveur de la conclusion suivante : Cratinos, comme Plutarque, faisait à Cimon l'application d'un éloge d'Héraclès qu'il trouvait chez Euripide. De même, paraît-il, le public d'Eschyle avait, de lui-même, au moment de la représentation, appliqué à Aristide l'éloge d'Amphiaraos qui figurait dans les *Sept contre Thèbes*[4].

1. Demiańczuk, *Supplementum comicum*, Cracovie, 1912, p. 30.
2. Cf. Geissler, *Chronologie der altattischen Komödie*, Berlin, 1925, p. 19, n. 2.
3. Plut., *Cim.*, 10.
4. V. 591 ss. (Plut., *Arist.*, 8).

Théopompe, fr. 38 Kock.

Héphestion, 13, 9 : Θεόπομπος ὁ κωμικός... ἐν Παισίν...

πάντ' ἀγαθὰ δὴ γέγονεν ἀνδράσιν ἐμῆς ἀπὸ συνουσίας.

Kock commente ce vers comme suit : *de se loqui videtur poeta in epirrhemate, quale est Aristoph. Vesp.* 1275 *sequ. ac recte Bergkius R. c. att.* 416, 7 *non primam* Παῖδας *fuisse Theopompi fabulam ex his ipsis verbis conligit.*

Cette conjecture de Bergk est, au contraire, fort risquée, et il ne me paraît guère probable que le poète parle ici de soi. Si l'on veut chercher chez Aristophane des passages parallèles, plutôt que dans les *Guêpes*, c'est dans les *Oiseaux*, il me semble, qu'on en trouvera (au v. 708, le Coryphée déclare : πάντα δὲ θνητοῖς ἐστιν ἀφ' ἡμῶν τῶν ὀρνίθων τὰ μέγιστα) ou encore, dans le *Ploutos*, au v. 468 :

.... κἂν μὲν ἀποφήνω μόνην
ἀγαθῶν ἁπάντων οὖσαν αἰτίαν ἐμὲ
ὑμῖν... (cf. v. 593).

Qui parle ainsi? Nullement le poète, mais la Pauvreté, Πενία μὲν οὖν, ἣ σφῷν ξυνοικῶ πόλλ' ἔτη (437). La Pauvreté, à qui Chrémyle dira plus loin (503) : πολλοὶ δ' ὄντες πάνυ χρηστοί | πράττουσι κακῶς καὶ πεινῶσιν μετὰ σοῦ τε τὰ πλεῖστα σύνεισιν (cf., dans le vers de Théopompe : ἐμῆς ἀπὸ συνουσίας) et encore (546) :

ἆρά γε πολλῶν
ἀγαθῶν πᾶσιν τοῖς ἀνθρώποις ἀποφαίνω σ' αἴτιον οὖσαν;

J'attribuerais donc, plus volontiers qu'au poète lui-même, la déclaration de Théopompe à un coryphée parlant au nom du chœur, ou encore à quelque abstraction personnifiée. Le commentaire qui précède me paraît s'appliquer également au fr. 160 d'Eupolis (Kock, I, p. 302).

Roger GOOSSENS.

Bruxelles.

ΕΝΤΥΧΙΑ ΠΡΟΣ ΗΛΙΟΝ

L'INVOCATION AU SOLEIL VENGEUR DANS L'ÉPOPÉE BYZANTINE

Parmi les versions, ou plutôt les recensions (y compris une version russe), de l'épopée byzantine de Digénis Akritas, dont l'archétype perdu remonte au xᵉ siècle, la plus corrompue, mais aussi la plus précieuse et très souvent la plus originale, est cette rédaction, en langue très vulgaire, que nous a conservée, du moins nous l'espérons, un manuscrit de l'Escurial (1867 vers)[1]. C'est dans ce « précieux *Escorialensis* » que nous avons découvert, il y a huit ans, la mention de Samosate, qui nous a permis de localiser avec certitude le tombeau du Roland byzantin. Krumbacher avait donc raison de parler, à propos de ce *codex*, de « paillettes d'or ». Mais c'est un flot assez trouble qui charrie ces paillettes ! Parmi les 1867 vers de l'*Escorialensis*, un grand nombre sont inintelligibles, défigurés qu'ils sont par des méprises et bévues de toute sorte.

L'un des passages qui nous avaient longtemps paru le plus désespéré commence au v. 90. Les cinq frères de la jeune fille enlevée par l'émir, partis à la recherche de leur sœur, sont avisés qu'un grand nombre de jeunes filles grecques viennent d'être égorgées par les Arabes, et que leurs corps mutilés gisent dans un ravin. Ils gagnent ce ravin et y trouvent les cadavres :

Καὶ ὡς εἴδασιν παράνομα τὰ ποῖα οὐδὲν ἐλπίζαν,
εἰς θλῖψιν ἐσεβήκασιν, καὶ κάθουνται καὶ κλαίουν
τὸν ἥλιον ἐντρυχώνοντες (*sic*) μετὰ πολλῶν δακρύων·
Κὺρ ἥλιε μου, τίνα ποιήσωμεν νὰ εὑροῦμεν τὴν ἀδελφήν μας;
καὶ πὲς[2] νὰ τὴν ἐγνωρίσωμεν, νὰ τὴν θέλωμεν θάψει·
ποῖον μαντάτον νὰ τὴν ὑπάγωμεν τὴν ταπεινήν μας μάννα;
κὺρ ἥλιε, τί μᾶς ἔποικες καὶ ἐκακοδίκησές μας;

Ainsi, parmi ces lamentables débris, ils recherchent leur sœur et

1. Publié par D. C. Hesseling, Λαογραφία, III (1911), p. 537-604, avec une centaine de corrections au texte du manuscrit. L'article de Στεφ. Ξανθουδίδης ayant apporté au texte 50 corrections et nous-mêmes en ayant fait environ 150, une deuxième édition de l'*Escorialensis* s'impose ; elle paraîtra dans *Byzantion*, XV (1940), avec apparat critique détaillé.

2. Lire πῶς. [Notre « correction » est en réalité la leçon de l'*Escorialensis*, comme l'un de nous vient de le constater.]

ne la trouvent point ; désespérés, ils s'adressent au Soleil pour réclamer de lui une juste vengeance : l'invocation au Soleil prend six vers [1]. Elle est suivie d'une invocation à la Terre [2]. Puis, il est question du Christ qui, par sa mort, aurait dû faire cesser les sacrifices humains [3]. Dieu et la Vierge paraissent invoqués à leur tour aux vers 117 et 119 [4]. Tout cela est très mutilé et contracté dans les autres recensions, bien qu'Andros et Trébizonde [5] aient gardé en somme l'invocation au Soleil. Quant au manuscrit de Grotta Ferrata, souvent excellent, mais trop classique et raisonnable, trop « littéraire » aussi, il remplace la prière et l'incantation par une prosopopée oratoire assez plate [6] :

῞Ηλιε, τί ἐφθόνησας τὸ ὡραῖον μας ἀδέλφιν;
᾿Αδίκως ἐθανάτωσας δι' οὗ (lire ὃ) ἀντέλαμπέ σου !

Dans la version de l'Escurial, le mot le plus important, celui qui, à vrai dire, fournit la clef de tout le passage, n'a jamais été expliqué ni même déchiffré. La forme ἐντρυχώνοντες est manifestement corrompue. M. D. C. Hesseling n'en dit rien dans le petit lexique annexé à son édition. Quant à feu S. Xanthoudidis [7], il propose des corrections très peu vraisemblables (ἐνταλώνοντες, ἐντρανίζοντες), comme il le dit lui-même. Il n'y a guère de doute qu'il faille lire ἐντυγχάνοντες. ᾿Εντυγχάνω au sens de « supplier, adresser une requête, une pétition (ἔντευξις) », est très fréquent dans les papyrus [8], mais la confirmation décisive de cette correction nous a été apportée par l'emploi du mot ἐντυχία dans un papyrus magique du début du IVe siècle :

Pap. Bibl. nat., suppl. gr. 574, 1930 [9] :
᾿Αγωγὴ Πίτυος βασιλέως | ἐπὶ παντὸς σκύφου. Τούτου || ἐντυχία πρὸς

1. 91-96.
2. 97 sqq. : Γῆ, θρήνησον πικρῶς καὶ τὸ θέαμα κλαῦσον κτλ.
3. 103-106.
4. Pour Dieu, vers 116-117 ; pour la Vierge, 119 : ἅπλωσε, παμμακάριστε, δέξου πηγὰς δακρύων.
5. Andros 1443 : ῾Ικέτευον τὸν ἥλιον λέγοντες πρὸς ἐκεῖνον | ῏Ω ἥλιε λαμπρότατε, φωστὴρ παντὸς τοῦ κόσμου | δεῖξον ἡμῖν τὴν ἀδελφήν. — Trébizonde 8 : ἐμαρτύρουν τὸν ἥλιον κτλ.
6. Cf. Grotta-Ferrata (édition Legrand), chant I, vers 236-254.
7. Στεφ. Ξανθουδίδης, Διγενὴς ᾿Ακρίτας κατὰ τὸ χειρόγραφον ᾿Εσκωριάλ. — Χριστιανικὴ Κρήτη, ῎Ετος Α', τεῦχος Γ', σ. 546, Heracleion de Crète, St. M. Alexios, 1912.
8. Par exemple, P. Ox. 237 (VII, 9) : Petition of Dionysia to the Praefect (186) : τοῦ πράγματος | πρ[ο]δήλου γενομένου καὶ τῆς τοῦ πατρός μου πρός με ἐπηρείας ἐντυγχάνω | σοι καὶ νῦν πάντα παρατιθεμένη τὰ ἐν τῷ πράγματι. P. Ox. 535, 25 (III), fin du second siècle et début du IIIe (lettre privée) : ε[ἴ]πατε Διο|νυσίῳ ᾿Επιμάχου ἀρχιερατεύσαντι ὅτι ἐνέτυχον τῷ διοικητῇ ἕνεκα τῆς | προσόδου.
9. K. Preisendanz, *Papyri graecae magicae. Die griechischen Zauberpapyri.* Leipzig, Teubner, 1928, p. 132.

῞Ηλιον ἐξαι|τήσεως· στὰς πρὸς ἀνατο|λὴν λέγε οὕτως· ἐπικα|λοῦμαί σε, κύριε ῞Ηλιε, καὶ τοὺς | ἁγίους σου ἀγγέλους ἐν τῇ || σήμερον ἡμέρᾳ, ἐν τῇ ἄρτι ὥρᾳ | διάδωσόν με τὸν δεῖνα (1930, ἐντυχεία P).

Non seulement ce papyrus est une prière adressée au Soleil, mais l'invocation est exprimée dans les mêmes termes que dans l'*Escorialensis*, v. 91 (κὺρ ἥλιε μου) et v. 94 (κὺρ ἥλιε).

Dans ce même *Escorialensis*, aux vers 383-388, nous trouvons encore une invocation au Soleil, où la jeune femme de l'émir, prenant l'astre à témoin, affirme qu'elle n'a pas trahi la confiance de son époux : 383. μάρτυρας νὰ εἶναι ὁ ἥλιος... Tout le monde sait depuis les beaux travaux de M. Fr. Cumont[1] que le Soleil dans l'Antiquité était couramment invoqué comme vengeur des crimes odieux dont l'auteur demeurait inconnu. Voici quelques exemples épigraphiques[2] :

Κύριε ῞Ηλιε | ὡς δικαίως ἀνατέλ|λεις, μὴ λάθοιτό σε
ὁ ἐπίβουλος γενά|μενος τῆς ψυχῆς | Καλλιόπης, ἀλλὰ
ἐπίπεμψον αὐτῷ τὰς στοναχὰς τῶν βιαθανάτων.
Καλλιόπη χρησ|τὴ ἐθάνη ἤ (ἐτῶν) κη'
(Björck, p. 27, 5).

῞Ηλιε, τὴν μοῖραν ζήτησο⟨ν⟩ ἐμὴν λιτανεύω·
νήπιον ὢν ἀνόμοις χερσὶν φονέων διόλωλα·
κεῖμαι δ' ἐν παρόδῳ γονέων δ' ὀλόλυγμα ὑπάρχω·
ἡμέτερον γλυκὺ τέκνον καὶ κατὰ γαῖαν θάρσει
(Björck, p. 27, 6).

Or, dans l'épisode de Digénis Akritas, le cas est exactement pareil. Il s'agit d'un meurtre dont l'auteur est inconnu. L'invocation au Soleil est tout à fait conforme à la bonne tradition antique. Le fait que l'*Escorialensis* l'ait conservé, avec le terme technique, pour ainsi dire, d'ἐντυγχάνω, est une preuve de plus de l'excellence de la tradition qu'il représente. Il n'est pas étonnant que ce verbe se soit corrompu. Nous ne connaissons aucun texte vraiment byzantin où ἐντυγχάνω ait cette signification spéciale. Il est probable que ce vieux terme administratif et juridique n'a survécu dans cette acception que grâce au formulaire de la magie ou de l'astrologie. Ἐντυγχάνω à Byzance ne signifie que « rencontrer, lire ». Il en

1. Voir toute la bibliographie dans le travail récent de Gudmund Björck, *Der Fluch des Christen Sabinus* (*Papyrus Upsaliensis*, 8). Uppsala, 1938.

2. Ils sont empruntés tous deux au second mémoire de M. Franz Cumont, *Nuovi Epitaffi col simbolo della preghiera al dio vindice*, *Rendiconti della Pont. Acc. Romana di Archeologia*, série III, V, 1926-1927.

résulte, nous le répétons, en faveur de l'*Escorialensis*, une forte présomption d'antiquité relative. Un terme comme ἐντυγχάνοντες, omis par toutes les autres rédactions, a bien des chances de remonter à l'archétype du xe siècle.

Très remarquable aussi est l'invocation à la Terre qui suit l'invocation au Soleil. La Terre est associée au Soleil dans quantité de formules, d'attestations et de serments. Citons, par exemple, parce qu'elle est précédée du geste des mains levées, cette invocation que nous lisons chez Héliodore (*Aethiopica*, VIII, 9 (p. 231, 10 Bekker) : τὰς χεῖρας εἰς οὐρανόν, καθ' ὃ μέρος ἐπέβαλλεν ὁ ἥλιος τὴν ἀκτῖνα, ἀνατείνασα : Ἥλιε, ἀνεβόησε, καὶ Γῆ καὶ δαίμονες οἱ ἐπὶ γῆς καὶ ὑπὸ γῆν ἀνθρώπων ἀθεμίτων ἔφοροί τε καὶ τιμωροί, καθαρὰν μὲν εἶναι με τῶν ἐπιφερομένων ἡμεῖς ἐστε μάρτυρες.

Mais il va de soi que la formule a été christianisée, au moins superficiellement, par l'adjonction de références au Christ et à la Vierge. L'allusion à la mort du Christ, cette mort qui aurait dû mettre fin aux sacrifices humains et en général aux crimes, est normale, bien que ce soit le remanieur crétois qui ait parlé de sacrifices humains faits dans des mosquées turques (μασγίδια τούρκικα). Le grand folkloriste grec N. Politis, dans un mémoire réédité en 1921 [1], a publié des invocations à la Lune qui sont christianisées selon le même procédé : ὦ ἐσὺ κυρία Σελήνη, ἡ ἀπόδειξις τοῦ χρόνου καὶ τὸ σημεῖον πασῶν τῶν ⟨ἑορτῶν⟩ καὶ πανηγύρεων, ὁρκίζω σε εἰς τὸν ὑψηλὸν θρόνον τοῦ θεοῦ καὶ εἰς τὰς λαμπρὰς ἀκτῖνας καὶ εἰς τὴν ἀνάστασιν τοῦ θεοῦ ἵνα μου ὑπακούσῃς. D'ailleurs, souvent les εὐχαὶ καὶ ὁρκισμοὶ τῆς σελήνης commencent, très hiérarchiquement, par Dieu : Κύριε παντοκράτορ, ὕψιστε, ὁ τῶν ἁπάντων βασιλεύς κτλ.

On notera la ténacité avec laquelle se maintient le titre syrien de « Dominus » = κύριος donné au Soleil (et de κυρία à la Lune), dans cette littérature magique.

Nous espérons que l'un des connaisseurs de la littérature en question voudra bien relire l'ἐντυχία de Digénis Akritas et nous aider à en rétablir complètement le texte.

Henri GRÉGOIRE et M. LETOCART.

1. N. G. Politis, Λαογραφικὰ Σύμμεικτα, t. II. Athènes, 1921, p. 174-175, 176.

SOCRATE AU PROCÈS DES ARGINUSES

On sait que, lors du procès des généraux qui, vainqueurs aux Arginuses, avaient négligé, après la bataille, de ramasser les épaves et, en particulier, de secourir les douze navires [1] en perdition où plusieurs centaines d'hommes auraient pu être sauvés [2], Socrate, dans une séance de l'Assemblée, brava la colère du peuple en s'opposant à une motion illégale. Il n'est peut-être pas inutile de préciser le rôle du philosophe, car on va voir que, sur ce point, nos sources ne sont pas d'accord.

Rappelons d'abord les circonstances dans lesquelles il montra tant de courage civique [3]. La précédente séance avait été consacrée au procès des généraux que le Conseil, transformé, semble-t-il, en Commission d'enquête avec pleins pouvoirs [4], avait déférés devant l'Ecclésia. Attaqués violemment par Théramène [5], qu'ils avaient mis en cause, avec Thrasybule, dans leur première déposition devant le Conseil [6], ils s'étaient défendus avec prudence et s'étaient

1. Xén., *Hell.*, I, 7, 30, où Xénophon parle des vaisseaux sinistrés qu'on aurait pu sauver, le total des vaisseaux coulés ayant été de vingt-cinq (*ibid.*, I, 6, 34).

2. Je rappelle que c'est bien là le motif de l'indignation populaire, et qu'il ne s'agit pas seulement du non-ramassage des morts : le texte de Xénophon, qui ne parle que des ναυαγοί (*Hell.*, I, 7, 4 ; 5 ; 29), ne laisse guère de doute à ce sujet ; cf. aussi le passage si caractéristique, I, 7, 11, où il s'agit bien des hommes en train de sombrer, et qui auraient donc pu être sauvés. Lysias, XII, 36, confirme cette manière de voir : les stratèges qui n'ont pas été capables τοὺς ἐκ τῆς θαλάττης ἀνελέσθαι, ont dû recevoir un châtiment proportionné à la valeur des morts, τῇ τῶν τεθνεώτων ἀρετῇ παρ' ἐκείνων δίκην λαβεῖν : de ces morts, ils sont donc responsables. C'est seulement chez Diodore, XIII, 100, 1 (qui a suivi ou mal compris Éphore) qu'on voit que la faute des stratèges aurait été de ne pas ramasser les morts : τοὺς τετελευκότας ἀναιρεῖσθαι ; cf. *ibid.*, XV, 35. Comme de juste, la mauvaise version a triomphé : Athen., V, 218 ; *Schol.* ad Aristoph., *Nub.*, 6 ; *Ran.*, 698 ; elle n'a pas toujours été rejetée par les modernes.

3. L'affaire des Arginuses a fait l'objet d'une étude très consciencieuse de M. P. Cloché, *Rev. hist.*, CXXX, 1919, p. 5 et suiv. On verra, sans que j'aie besoin, en général, d'y insister, quels sont les points où j'adopte sa manière de voir, quels sont aussi ceux où je me sépare de lui.

4. Je ne vois pas d'autre moyen de rendre compte du rôle de la Boulè à ce moment de l'affaire. M. Cloché, *l. l.*, p. 42, n'a pas cherché à l'expliquer ; Glotz, à la p. 289 de son *Histoire grecque*, y retrouve la procédure de l'εἰσαγγελία, et, à la p. 749, celle des εὔθυναι ; je crois qu'il ne s'agit ni d'εὔθυναι, puisque, d'après la mention des Apaturies (*Hell.*, 1, 7, 8), nous sommes au mois de Pyanopsion, donc fort loin de la fin de l'année civile ; ni d'εἰσαγγελία, puisqu'il n'y a pas eu de dénonciation. Je penserais plutôt à ce qui s'est passé en 415, au moment de l'affaire des Hermocopides, quand la Boulè a été investie de pleins pouvoirs et a désigné dans son sein une commission d'enquête (Andoc., I, 14, 15, 36).

5. Xen., *Hell.*, I, 7, 4.

6. Les stratèges n'ont incriminé les triérarques, c'est-à-dire Théramène et Thrasybule,

bornés, cette fois, à affirmer, avec témoins à l'appui, que la tempête avait empêché le relèvement des naufragés. Cette attitude mesurée avait fait bonne impression sur l'Assemblée : on commençait à espérer une solution favorable. Une circonstance malheureuse vint tout remettre en question. Il se faisait tard : chaque stratège incriminé aurait dû, selon la loi, être jugé à part, et l'on n'aurait pas eu le temps, dans l'obscurité croissante, de procéder à neuf votes à main levée[1]. C'est alors que, dans la rédaction de l'ordre du jour, se dessina une dangereuse manœuvre. Au lieu de remettre purement et simplement à la séance suivante la continuation et la fin du procès, ce qui eût été la marche normale (et déjà un certain nombre de citoyens offraient leur garantie pour qu'on mît les prévenus en liberté provisoire), Théramène et ses amis obtinrent au dernier moment le vote d'une motion d'après laquelle cette prochaine séance serait consacrée non pas à juger les prévenus, mais à arrêter la procédure selon laquelle ils seraient jugés — procédure qui devait faire l'objet d'un προβούλευμα du Conseil[2]. Les prytanes ne purent refuser de mettre aux voix cette motion, qui n'avait rien d'illégal ; il était normal que l'Assemblée, avant de se séparer, chargeât le Conseil de préparer l'ordre du jour de la prochaine séance. Mais il était visible que cette décision allait modifier la marche du procès, et dans un sens défavorable aux stratèges.

De fait, le Conseil, mal disposé — on l'avait déjà vu quelques jours auparavant — pour les stratèges[3], élabora, sur la proposition d'un certain Callixénos[4], une proposition des plus singulières. Estimant que l'accusation et la défense s'étaient suffisamment fait entendre à la précédente Assemblée, le Conseil proposait que tous les Athéniens, répartis par tribus, votassent par oui ou par non ; dans chaque tribu, deux hydries devaient recevoir, l'une les votes

ni dans leur rapport envoyé aussitôt après la bataille (*Hell.*, I, 7, 4) ni à la première séance de l'Assemblée (*ibid.*, I, 7, 5) ; c'est donc entre les deux, et par conséquent lors de leur audition par la Boulè, qu'ils ont mis leurs subordonnés en cause : contradiction que Théramène saura bien leur reprocher (I, 7, 4).

1. C'est, je crois, la seule manière d'expliquer comment l'Assemblée, qui n'a pas eu le temps de procéder au jugement « parce qu'il se faisait tard, et qu'on n'aurait plus distingué les mains » (*Hell.*, I, 7, 7), a eu quand même le temps de procéder au vote unique qui remettait la suite des débats à une date ultérieure et demandait au Conseil d'en fixer la procédure (ἔδοξε... ἀναβαλέσθαι κ. τ. λ.).

2. *Hell.*, I, 7, 7.

3. C'était le Conseil qui, après la déposition maladroite des généraux (cf. plus haut, p. 165, n. 6), les avait fait arrêter et les avait déférés devant l'Assemblée.

4. Xénophon dit très expressément (*Hell.*, I, 7, 8) que Callixénos agissait selon les instructions de Théramène : nous n'avons qu'à nous en tenir à son affirmation ; *contra*, Cloché, *l. l.*, p. 49-52.

d'acquittement, l'autre les votes de condamnation[1] : au cas où les seconds seraient les plus nombreux, la peine prévue était la mort avec la confiscation. Cette procédure était inouïe. D'abord, c'est bien la seule fois, à notre connaissance, que la tribu ait été appelée à se prononcer sur une affaire qui concernait la cité entière[2], et il était évident que ce mode de scrutin était fait pour favoriser, dans chaque tribu, ou plutôt dans chaque dème dont se composait chaque tribu, des intrigues que ne balaierait pas le grand brassage de l'Assemblée. Ensuite, aucun dispositif n'était, semble-t-il, prévu pour que le vote ne fût point public : on verrait, sur l'emplacement de l'Agora de chaque tribu[3], chaque citoyen apporter son vote dans l'une ou l'autre hydrie. Or, quelle que fût la procédure adoptée au ve siècle, et si l'on admet même qu'elle ne comportât pas les minutieuses précautions qu'on trouve établies au ive siècle[4], il paraît bien certain que, devant n'importe quelle juridiction, un prévenu était assuré d'être jugé par vote secret[5]. Enfin — et c'est l'aspect du *probouleuma* de Callixénos qui parut immédiatement le plus choquant[6] — tous les prévenus allaient être l'objet d'une sentence globale, tandis que la loi prévoyait que chaque accusé présenterait sa défense — ce que les stratèges n'avaient pu faire que très insuffisamment lors de la précédente séance[7] — et serait l'objet d'une sentence séparée.

Pour que cette motion fût acceptée, il fallait que l'Assemblée destinée à la voter se réunît dans un climat spécial. C'est à quoi s'employa Théramène. On vit arriver à la séance une foule de gens vêtus de noir et rasés de près, dont le nombre était d'autant plus remarquable que c'était le second jour de la fête des Apaturies, où des repas réunissaient les membres des phratries[8] — et qui préten-

1. Le texte de Xénophon, *Hell.*, I, 7, 9, est très explicite et interdit l'interprétation de Glotz, *Hist. Gr.*, p. 750 : « la Boulè décide que l'*Ecclésia*... ira aux voix par tribus ».

2. Sur l'objet, toujours limité aux affaires de la tribu, des délibérations des φυλαὶ, cf. *I. G.*, II², 1138-1171.

3. *I. G.*, II², 1140, l. 3 ; 1141, l. 6.

4. Aristote, AΠ, 68 ; cf. le consciencieux commentaire de Colin, *R. É. G.*, XXX (1917), p. 38 et 57.

5. Le vote est certainement secret : cf. l'indignation de Lysias, XIII, 37, au sujet d'un procès jugé sous la domination des Trente et où le vote avait été public. La technique de ce secret nous échappe ; cf. Lipsius, *Att. Recht*, p. 924-925.

6. Xén., *Hell.*, I, 7, 34 : μιᾷ ψήφῳ ; même expression *Mémor.*, I, 1, 18 ; Plat., *Apol.*, 32 b : ἀθρόους κρίνειν ; Aristote, AΠ, 34, 1 (inexact) : μίᾳ χειροτονίᾳ.

7. *Hell.* I, 7, 5 : οὐ γὰρ προυτέθη σφίσι λόγος.

8. Xén., *Hell.*, I, 7, 8 : πόλλους ἐν τῇ ἑορτῇ — expression obscure. Faut-il, comme je l'ai supposé (éd. Budé), croire que, ce jour-là, ceux qui avaient perdu récemment un parent revêtaient normalement des habits de deuil? Mme Louis Robert m'a suggéré fort ingénieusement : dont le nombre était bien grand étant donné que c'était un jour de liesse.

daient tous être les parents des morts[1]. D'autres survivants des trières sinistrées étaient chargés de parler au nom des naufragés qu'on aurait pu sauver[2]. Malgré cette mise en scène, lorsque lecture eut été donnée du *probouleuma* de Callixénos, une énergique opposition se manifesta. Quelques citoyens, dont Euryptolémos, parent de Périclès le jeune, l'un des stratèges incriminés, déposèrent contre Callixénos une accusation d'illégalité[3] — tactique normale, et d'autant plus opportune qu'elle permettait d'arrêter le débat, car la γραφὴ παρανόμων avait un effet dilatoire[4] ; et, jusqu'à ce que fût réglée la question de savoir si la motion à laquelle elle s'appliquait était légale ou non, la discussion de cette motion était suspendue. C'était donc ou obliger les adversaires des stratèges à renoncer à la proposition de Callixénos, ou accepter qu'elle ne vînt en discussion qu'après un procès qui pouvait être long, dont l'issue était incertaine, où les risques étaient gros pour l'auteur de la motion incriminée[5], et qu'on pourrait faire traîner jusqu'à ce que l'émotion populaire fût calmée.

Mais l'Assemblée se cabra. On était en 406, donc cinq ans après la révolution oligarchique qui avait très habilement fait abolir la γραφὴ παρανόμων[6], laquelle était, comme on l'a très bien dit, le rempart des institutions démocratiques[7]. Elle avait été rétablie à une date indéterminable ; mais il ne manquait pas de gens, surtout autour de Théramène, pour regretter le temps où, ce frein étant supprimé, il était si commode, par des manœuvres brusquées, d'obtenir des décisions illégales favorables à un parti ou à un homme. De nombreuses voix s'élevèrent pour clamer qu'il était monstrueux d'empêcher le peuple de faire ce qu'il voulait[8]. Euryptolémos prit peur et retira sa proposition. Mais il restait une position de repli. Les prytanes n'avaient pas pu, à la précédente séance, s'opposer à un ordre du jour dangereux dans son imprécision, mais régulièrement présenté : ils pouvaient, cette fois, s'opposer à une motion illégale. De fait, quoique la proposition de Callixénos eût obtenu la

1. Xén., *Hell.* : ὡς δὴ συγγενεῖς ὄντες τῶν ἀπολωλότων.
2. *Ibid.*, I, 7, 11.
3. *Ibid.*, I, 7, 12.
4. Ceci a été fort bien indiqué par Glotz, *Hist. Gr.*, II, p. 750.
5 Sur les risques que pouvait courir l'auteur d'une motion illégale, cf. Démosth., XXIV, 138.
6. Thuc., VIII, 67, 2.
7. Glotz, *Hist. Gr.*, II, p. 723.
8. *Hell.*, I, 7, 12.

majorité au Conseil, un certain nombre de prytanes refusèrent de la mettre en discussion[1].

Parmi eux se trouvait Socrate. Il était bouleute cette année-là, et c'était, à ce moment de l'année, sa tribu, la tribu Antiochide[2], qui exerçait la prytanie. Il se rangea — et personne ne pouvait s'en étonner — du côté de ceux qui ne voulaient pas favoriser une mesure illégale. Telle est la version, modeste, mais digne de créance, que nous donnent à la fois Platon dans l'*Apologie* et Xénophon dans les *Helléniques*[3]. Le malheur est que ce même Xénophon a tenu, ailleurs, à nous présenter le rôle de Socrate sous un jour plus brillant. Dans les *Mémorables*, et par deux fois, il nous dit que Socrate était non seulement prytane ce jour-là, mais épistate des prytanes[4], c'est-à-dire qu'au lieu de discuter avec ses quarante-neuf collègues pour savoir si l'on mettrait en discussion le *probouleuma* de Callixénos, il aurait pris seul la responsabilité de ne pas le mettre aux voix[5], une fois la discussion terminée.

La version de l'*Apologie*, confirmée par les *Helléniques*, inspire plus de confiance que celle des *Mémorables*. D'abord, si vraiment Socrate avait été épistate des prytanes ce jour-là, on se demande par quel biais l'Assemblée aurait pu passer outre à son *veto ;* on se demande aussi pourquoi Platon, dans l'*Apologie*, n'aurait pas voulu souligner l'attitude éclatante du philosophe qui, investi pour un jour de la première magistrature de la cité, et placé, par le jeu des institutions, ἐν ἐπιφανεστάτῳ τόπῳ, avait, dans ce poste éminent, refusé de mettre aux voix une motion illégale. Ensuite, il nous est possible de voir à la suite de quelle confusion Xénophon, qui présentait les choses sous leur véritable jour dans les *Helléniques*, a pu les déformer dans les *Mémorables*. Dans un passage bien connu du *Gorgias*[6], Socrate déclare, avec une bonhomie malicieuse, qu'il n'est qu'un pauvre homme qui n'entend rien à la politique : l'an passé, dit-il, il était bouleute et sa tribu exerçait la prytanie ; le jour où il a dû mettre une motion aux voix[7], — c'est-à-dire le jour

1. *Hell.*, I, 7, 14.
2. Plat., *Apol.*, 32 b.
3. Plat., *Apol.*, 32 b ; Xén., *Hell.*, I, 7, 14.
4. *Mém.*, I, 1, 18 ; IV, 4, 2.
5. L'opposition entre les deux versions est soulignée par celle des termes προθήσειν (*Hell.*, I, 7, 14), proposer, mettre en discussion — ce qui est bien la fonction des prytanes — et ἐπιψηφίσαι (*Mém.*, I, 4, 18), mettre aux voix — rôle du ou des présidents de l'Assemblée, épistate au ve siècle, proèdres après 378. L'opposition des deux termes est bien visible dans Esch., II, 65 : τοὺς προέδρους ἐπιψηφίζειν τὰς γνώμας, λόγον δὲ μὴ προτιθέναι.
6. *Gorg.*, 474 a.
7. *Ibid.* : πέρυσι βουλεύειν λαχών, ἐπειδὴ ἡ φυλὴ ἐπρυτάνευε καὶ ἔδει με ἐπιψηφίζειν.

où il a été épistate — il a prêté à rire, car il ne savait comment s'y prendre. On croit généralement que Socrate fait allusion ici à la séance du procès des Arginuses[1], et cette opinion est ancienne, car Athénée, pour préciser la date du *Gorgias* et en souligner les anachronismes, avait déjà rapproché le texte du *Gorgias* et celui des *Helléniques*[2]. Je pense que ce rapprochement est erroné. Il s'agit de deux séances différentes, et dont nous ne sommes même pas assurés qu'elles aient eu lieu durant la même prytanie[3] : l'une, qui est celle des Arginuses, où un certain nombre de prytanes, et parmi eux Socrate, ont refusé de mettre en discussion une motion illégale ; l'autre, dont nous ignorons la date et l'objet, où Socrate, épistate, et appelé par ses fonctions à mettre aux voix une motion que nous ne connaissons pas, a prêté à rire. On ne riait pas le jour des Arginuses. Seulement, on conçoit que Xénophon, qui, dans les *Helléniques*, n'est qu'un historien qui note au passage la belle attitude de Socrate, ait, par contre, dans ces notes pour une vie romancée du Maître que sont les *Mémorables*, fait, plus ou moins volontairement, entre les deux séances, une confusion qui devait embellir encore le rôle du philosophe dans cette dramatique journée.

Il faut d'ailleurs ajouter que Socrate ne s'est pas borné à s'associer aux prytanes qui refusaient de mettre en discussion le *probouleuma* de Callixénos. Une partie de l'Assemblée, indignée de cette résistance, demandait qu'on mît en jugement les prytanes récalcitrants. Effrayés, ils cédèrent tous, sauf Socrate, qui persista dans son refus[4] et fut seul à voter contre la mise en discussion[5]. Nous ignorons les détails du règlement de l'Assemblée ; mais on peut croire que le *veto* d'un seul prytane ne pouvait suffire à faire obstruction. De fait, il semble bien que le geste de Socrate seul ait été vain, que, malgré l'indignation qu'il aurait suscitée[6], on passa

1. Cf. la note d'A. Croiset à *Gorg.*, 474 a (Budé).

2. Athen., V, 217 c-218 a.

3. S'il s'agit, non pas seulement de deux séances, mais de deux années différentes où Socrate aurait été bouleute, et par conséquent prytane, et si par conséquent nous devons ignorer en quelle année se place la séance décrite dans le *Gorgias*, du même coup tomberait l'un des anachronismes que, depuis Athénée (*l. c.*), on relève dans ce dialogue, dont Platon place l'action dans l'année qui a suivi celle de la séance (πέρυσι) ; cf. A. Croiset, Préface au *Gorgias* (Budé), p. 100.

4. Xén., *Hell.*, I, 7, 15.

5. Plat., *Apol.*, 32 b. Dans ce passage, ἐναντία ἐψηφισάμην est conditionné par μόνος τῶν πρυτάνεων ; il s'agit du vote au sein de la commission des prytanes, non du vote de l'Assemblée qui mit fin à la discussion — d'autant qu'en réalité il fallut, pour la terminer, deux votes (*Hell.*, I, 7, 34), l'un qui approuvait la proposition d'Euryptolémos — et donc où Socrate dut se trouver du côté de la majorité — l'autre qui la rejetait, mais où rien ne nous permet de croire qu'elle ait été rejetée à l'unanimité moins une voix — celle de Socrate.

6. *Apol.*, 32 b. Je me demande si, ici, Platon n'a pas donné un coup de pouce aux faits, et

outre, et que la discussion s'ouvrit. On sait quel devait en être le cours : Euryptolémos, après un discours adroit et mesuré, faillit faire accepter une proposition selon laquelle les prévenus devaient être jugés conformément au vieux décret de Cannônos, qui comportait vraisemblablement une procédure normale, et certainement un verdict par accusé ; au dernier moment, une nouvelle manœuvre d'un inconnu [1] obligea Euryptolémos à retirer sa motion. Il ne restait plus qu'à savoir si le *probouleuma* de Callixénos serait, oui ou non, adopté : il le fut. Désormais, le sort des stratèges était réglé.

Le rôle de Socrate n'a donc pas eu l'éclat que, dans les *Mémorables*, Xénophon, reproduisant sans doute la version qui avait cours chez certains Socratiques, a voulu lui donner. Il n'était pas le premier magistrat de la cité mettant dans le plateau du Droit toute l'autorité dont l'investissaient ses fonctions. Simple prytane ce jour-là, il s'est joint, conformément aux principes qui l'ont guidé toute sa vie, à la minorité de ceux qui voulaient que la loi fût respectée ; si même pendant quelques instants cette minorité s'est réduite à lui seul, il n'y a eu là qu'un bref incident de séance qui ne pouvait influer sur la suite des débats. Pas plus à l'Assemblée qu'à la retraite de Délion [2], il n'a été le chef qui rassemble les troupes défaillantes, mais un bon fantassin qui se cramponne au terrain, prêt à tout subir pour accomplir un devoir obscur et matériellement inutile.

Jean HATZFELD.

si les menaces dont Socrate prétend avoir été seul l'objet de la part de l'Assemblée et de certains orateurs ne sont pas celles qui, d'après les *Helléniques*, avaient été adressées quelques instants avant aux prytanes récalcitrants et leur avaient fait changer d'avis.

1. Un certain Ménéclès, qui renouvela contre Euryptolémos la tactique d'Euryptolémos lui-même, en se déclarant prêt par serment à intenter contre ce dernier une action d'illégalité (*Hell.*, I, 7, 34 : ὑπομοσαμένου Μενεκλέους). En quoi la proposition d'Euryptolémos était-elle illégale? C'est ce que nous ne voyons guère : peut-être parce qu'elle présentait une motion qui n'avait pas fait l'objet d'une délibération préalable au Conseil et qui, étant l'opposé du *probouleuma* de Callixénos, ne pouvait en être considérée comme un amendement.

2. Platon, *Banq.*, 221 a-b.

SUR LA TITULATURE AULIQUE DES STRATÈGES DE NOMES A L'ÉPOQUE PTOLÉMAÏQUE

Comme l'a signalé Th. C. Skeat[1], le changement que l'on observe, à travers les années, dans la titulature aulique des stratèges du nome arsinoïte, à l'époque ptolémaïque, témoigne, semble-t-il, d'une continuité remarquable : archisomatophylaques dans la première moitié du IIe siècle, ils sont tous premiers amis dès le troisième quart, parents des souverains ensuite. J'étais moi-même arrivé aux mêmes résultats, qui m'avaient servi, comme à Skeat, à dater certains stratèges approximativement[2]. Pour les autres nomes, selon Skeat, l'évolution, bien que « parallèle », présenterait « certaines » exceptions ; en particulier le nome arsinoïte paraît jouir d'une situation privilégiée. C'est, en effet, la solution qui se dégage du tableau qu'il a dressé : peut-être sera-t-elle quelque peu différente, si l'on prête attention aux exceptions et si l'on dresse un tableau plus exact et plus complet. J'utiliserai pour cela ma *Liste des stratèges...*, corrigée ou complétée s'il y a lieu.

Voici donc la liste des stratèges de nomes pourvus de titres honorifiques ; nous marquons d'un astérisque les personnages qui prêtent à discussion, de deux astérisques ceux qui ne figurent pas dans la liste de Skeat. Nous la faisons suivre d'observations relatives à ces personnages. Nous tirerons enfin les conclusions nécessaires.

I

212-211? (1).......	Ptolémée (Arsinoïte)..	archisomatophylaque.
Vers 175-171 (2)....	Ptolémée (Arsinoïte)..	archisomatophylaque.
176 ou 165 (3)......	*Cratère (Memphite)..	des premiers amis.
170 (4)............	**Noumenios (Pathyrite)	archisomatophylaque.
Vers 169-164 (5)....	**Dionysios (Héliopolite)...............	des premiers amis.

1. *Mizraim*, II, 1936 (juin), p. 30-35.

2. *Dans ma Liste des stratèges...* (*Mém. I. F. A. O.*, t. LVI, 1935). Cf., par exemple, p. *5 ; et d'une manière générale, pour tous les nomes, consulter l'index de la p. *70, *s. v.* auliques (titres —).

167-160/159	Cydias (Héracléopolite)	des diadoques.
Vers 167-158 (6)	**Daïmaque (Périthèbes)	diadoque (7).
164 (8)	[ ] (Arsinoïte)	archisomatophylaque.
163 (9)	**Ptolémée (Périthèbes)	diadoque.
163-160/159	Dionysios (Memphite)	des amis.
158	Poseidônios (Memphite)	des amis et « introducteurs ».

II

157-156	Poseidônios (Memphite)	archisomatophylaque.
Vers 163-145 (10)	Areios (Pharbaithite)	des archisomatophylaques.
Id. (11)	Kaphisodôros (Xoïte)	archisomatophylaque.
Vers 150? (12)	Sarapion (Arsinoïte)	archisomatophylaque.
Id.	Ménécrate (Arsinoïte)	archisomatophylaque.
Vers 146-145 (13) au plus tard	*Santobithys (Ombite-Éléph.)	archisomatophylaque.

III

Vers 143-141 (14)	*Ptolémée, f. de Pyrrhos (Arsinoïte)	des premiers amis.
Vers 143-142	Apoll[odore? ônios?] (Hermopolite)	des assimilés aux premiers amis.
Après 143-141? (15)	**[ ]ollidès (Arsinoïte)	des premiers amis.
puis	**Arkas	des premiers amis et « archithyrôroi ».
137-136 (et vers cette date)	Phanias (Arsinoïte)	des premiers amis.
135-132 (16)	Apollônios (Arsinoïte)	des premiers amis.
134	**Polémarque (Héracléopolite)	[?] (17).
Vers 125-124 (18)	Philinos (Arsinoïte)	des premiers amis.

IV (19)

125-117	**Hermias (Périthèbes, etc.) (19)	« des assimilés aux parents », puis (117, fin) parent (20).
120	Parthenios (Arsinoïte)	parent.

119-118 (21)........	[ ] (Arsinoïte).......	parent.
118...............	Ammônios (Thinite)...	des premiers amis (hipparque).
118-117.	Apollônios (Arsinoïte).	parent.
Vers 116 (22).......	Irénée (Arsinoïte).....	parent.
Vers 114...........	Ptolémée (Arsinoïte)..	parent.
112 (23)...........	*Dorion (Memphite)..	parent.
Vers 110 (24).......	**Apollodore (petit Diopolite)	parent.
108...............	Asclépiade (Hermopolite)...............	parent.
Ier siècle?..........	**Paniskos (Panopolite)	parent.
95-3	Lysanias (Arsinoïte)...	parent.
Vers 89-83? (25)....	**Sarapion (Memphite)	parent.
Vers 80 (26)........	**Callimaque (Pathyrite)	des assimilés aux parents (hipparque).
78-53	Pelaias (Ombite)......	parent.
74................	Ptolémée (27) (petit Diopolite)	parent.
72-71 (?) (28).......	Ptolémée, f. d'Achille (Arsinoïte)	parent.
Avant 70 (29)......	**Thèris (nome?).....	parent.
70-69	Apôllonios (Arsinoïte).	parent.
Avant 69?.........	**Nicomaque (Pathyrite, etc.)..........	parent.
Vers 69-63.........	**Monkores (Périthèbes (30) et Pathyrite?)...............	parent (texte égyptien).
64-63.	Dionysios (Héracléopolite)...............	parent.
Vers 62-47.........	Paniskos et autres (Héracléopolite)	parent (cf. Skeat, p. 33 ; *Liste...*, p. *12).
57-56	Dioscoride (Arsinoïte).	parent.
42................	**Callimaque (31) (Périthèbes)	parent.
31................	[ ] Théon (32) (Oxyrhynchite)	parent.
Ptol.	Lysimaque (Périthèbes)...............	parent (texte égyptien).
Ptol.	Pamenches, f. de Pachôm (divers nomes du Sud)...........	parent (texte égyptien).
Ptol. ou début. Aug.	Panas, f. de Psenobastis (Tentyrite)......	parent (texte égyptien).

Auguste (33).......	Ptolémée, f. de Panâs, et son fils Korax (Tentyrite)........	parent (texte égyptien).

Observations sur le tableau précédent

(1) Donc dès Philopator : *B. G. U.* 1012, après rectification de la date 170 par les édd. de *P. Mich.* III, 173, pour des raisons paléographiques, et par Heichelheim, *Aeg.*, 17, 61-64, pour des raisons monétaires. Toutefois, Skeat, *J. E. A.*, XXIV, 1, 1938, p. 99, en haut, montre quelque réserve et l'on fera de même. — Stratège archisomatophylaque sous Épiphane, mais en Cyrénaïque : *R. É. G.*, 1934, p. 258, nº 75.

(2) *Liste*..., p. *5 (mais le Ptolémée de 183 ne porte pas de titre, le stratège de 164 est de nom inconnu), et *Archiv*, XII, p. 40-43 (sur *Tebt.* III, 778).

(3) Skeat, *l. c.*, p. 34-35, voudrait dater ce stratège (*U. P. Z.* 124) de 112, parce que « le stratège de l'Arsinoïte était souvent en possession d'un titre plus élevé que ses collègues du Memphite et de l'Héracléopolite ; et pourtant, dans l'Arsinoïte, le titre « des premiers amis » n'apparaît pas avant 153. La date de *U. P. Z.* 124 doit donc être abaissée jusqu'en 112 ».

Mais Skeat a négligé l'existence de Dionysios dans l'Héliopolite (ci-après). La date 176 ou 165 peut donc être maintenue et semble préférable paléographiquement (Wilcken).

(4) *P. Grenf.* I, 38, vers octobre 170 (début de l'an 12) ; à moins que Noumenios ne soit encore stratège de Thébaïde, titre qui paraît être le sien vers l'an 11, sinon avant (Thompson, *Family Archiv from Siut*, p. 52, n. 3 ; comp. Seidl, *Z. f. Sav.*, LVII, 1937, p. 280, n. 1), mais peut-être seulement comme suppléant de Theomnestos (*Liste*..., p. xxi). — Mais Noumenios ne peut être identique à l'ambassadeur cité par Polybe, puisque ce dernier l'appelle τῶν φίλων (168 ; si du moins l'expression doit se prendre à la lettre).

(5) *Liste*..., p. *11 = *S. B.* 3941. On pourrait essayer de préciser encore, mais ce point n'importe pas ici.

(6) *Liste*..., p. xxii = *Archiv*..., XI, p. 292-293. Quelle que soit la date de Daïmaque du Pathyrite, ce dernier ne porte au texte aucun titre, pas même celui de stratège.

(7) Sur le titre, *Liste*..., p. *21, n. 8. Comp. Wilcken, *Archiv*..., XI, p. 292.

(8) D'après Skeat, *l. c.* Cf. n. 2.

(9) *Liste*..., p. *21, n. 1 ; je trouve après coup confirmation de la date proposée dans *B. L.* II, 2, p. 22 = Plaumann, *Idios Logos*, p. 6-8.

(10) Plutôt que 146 : cf. Skeat, *Mizraim*, VI, 1937, p. 33, n. 13.

(11) Cf. note précédente. La date « v. 181-145 » (Skeat) est trop large.

(12) *Liste*..., p. *5. Cf. plus loin.

(13) Santobithys est stratège du Pathyrite dans *S. B.* 4638 ; la date « Philométor » paraît ébranlée par la remarque de Skeat, *l. c.*, p. 32, n. 3, qui s'appuie sur *P. Lond.* 610 inédit. On ignore alors son titre ; peut-être est-il dans la lacune de la l. 20 : τῶν πρώτων φίλων, etc., n'irait pas mal et conviendrait à l'époque d'Évergète II. — Mais, *B. G. U.* VI, 1214 (Omb. Éléph.), peut être de l'époque de Philométor (an 3 [ ]).

(14) Pour ce stratège, Skeat, *l. c.*, donne la date 153. Pourtant, je ne trouve

pas, sauf erreur, cette date confirmée dans *P. Tebt.* III, 1, sur quoi, semble-t-il, il s'appuie (cf. p. 31 en bas). Cf. *Liste...*, p. *5 = *P. Tebt.* III, 788, introd. ; *P. Grenf.* I, 13, 1. Les seuls textes datés — sûrement ou vraisemblablement — sont : *P. Tebt.* III, 736 (an 28) ; *Grenf.* cit. (an 29 ; où je crois qu'il faut restituer, l. 1, le nom de Ptolémée, f. de Pyrrhos); *Tebt.* 801 (an? 29). Et encore, dans ces deux *P. Tebt.*, nous ne savons s'il s'agit du fils de Pyrrhos, bien que le stratège de 801 soit également des premiers amis. Quoi qu'il en soit, tout cela peut se rapporter aussi bien à 28-29 d'Évergète II (143-141) qu'à 28-29 de Philométor (154-152). Quant à *P. Tebt.* 788, où il est fait mention, l. 13, du roi et de *la* reine, il peut fort bien être question des premières années d'Évergète II, par exemple de la fin de 143 (comp. Bevan, *Hist...*, p. 308-309). En fait, *P. Tebt.* III, 736 (cf. introd.) et 801 (cf. p. xv), appartiennent vraisemblablement au règne d'Évergète II ; de même sans doute 788 (cf. 787, 789 et p. xv) ; d'une manière générale, ils révèlent, avec *P. Grenf.* I, 13, un état d'insécurité, de trouble et de mécontentement, qui serait sans doute plus naturel dans les premières années d'Évergète II.

(15) *Liste...*, p. *5.

(16) *Liste...*, p. 5*, où s'est glissée une erreur sur Polémarque : ce stratège appartient à l'Héracléopolite. — C'est vers 135, enfin, que l'on placera sans doute Paôs (*P. Ryl.* 66, introd.), des premiers amis, s'il est bien stratège de nome. Selon les édd., ce texte est postérieur à 34 de Philométor (= après 148/7) ; mais, à cette date, le stratège de Thébaïde, Boèthos — un Grec — n'est peut-être encore qu'archisomatophylaque (Skeat, *l. c.*, p. 32). Le texte se placerait donc mieux sous Évergète II (après 137/6).

(17) Cf. n. 16. Archisomatophylaque, précédé de l'article, s'il s'agit bien d'un titre de cour dans la lacune, la remplirait mieux, semble-t-il, que τῶν πρώτων φίλων ; à moins de supposer que la filiation de Polémarque, mentionnée exceptionnellement (mais cf. ci-dessus Ptolémée, f. de Pyrrhos), ne soit suivie de τῶν α' φίλων ; τῶν α' φίλων suivi d'un autre titre (cf. ici Poseidônios, Arkas) serait trop long.

(18) La date 124 (Skeat) est trop précise.

(19) Ici, comme précédemment, Skeat paraît laisser systématiquement de côté les stratèges du Périthèbes et du Pathyrite. Est-ce à cause des difficultés d'interprétation des textes où ils figurent (date, compétence, etc.)? mais la qualité et la date d'Hermias tout au moins paraissent assez assurées — ou bien parce qu'il écrit, p. 32 : « la seule exception est la Thébaïde, dont les épistratèges et stratèges ne peuvent évidemment être considérés sur le même plan que les stratèges ordinaires de nomes »? mais la suite prouve qu'il fait bien allusion aux seuls stratèges de la « province » de Thébaïde ; les stratèges des nomes de la Thébaïde (autres que ceux du Pathyrite ou du Périthèbes) figurent d'ailleurs dans son tableau. — La raison de cette exclusion m'échappe. Comp. toutefois sa suggestion erronée sur Theomnestos, *Archiv*, XII, 1936, p. 42, dernière ligne du texte.

(20) On ajouterait ici **Ménandre de l'Ombite, si ses titres, [... « des assimilés aux parents »], hipparque..., [stratège], sont bien, malgré l'ordre, ceux que je restitue, p.* 17 de ma *Liste...*, et si la date est plus proche de 117 que de 140, comme cela paraît d'ailleurs nécessaire avec ces restitutions.

(21) Skeat, *l. c.* ; la référence m'échappe ; il ne s'agit pas de Lysanias (*Liste...*, p. 6 ; mais cf. n. 4).

(22) *Liste...*, p. *6.

(23) La date 112 pour Cratère (ci-dessus : 176 ou 165) portait Skeat, p. 34-35 (approuvé par Zucker, *Abh. Preuss. Ak.*, 1937, Ph. H. Kl., n° 6, éd. 1938, p. 15, n. 3, fin, du tirage), à adopter pour Dorion la date 76 ou 47. Ce ne me paraît pas nécessaire : cf. ci-dessus, n. 3. Et ici encore la date 112 reste préférable paléographiquement.

(24) *R. de phil.*, 1936, p. 318, article qui, par ailleurs, serait à reprendre, ne serait-ce qu'à cause de Skeat, *art. cit.* (*Archiv...*, XII, 1936, p. 40).

(25) Ne figure pas dans la liste de Skeat, sans doute à cause de l'incertitude sur la date (ma *Liste...*, p. 21 et 22) ; mais il n'en parle pas ailleurs. Or, le raisonnement qu'il applique justement à Dorion, p. 34, peut s'appliquer ici ; cf. ma *Liste...*, p. *14. Le titre d'hypodiécète n'est pas une objection ; au contraire.

(26) Nom incertain ; stratégie, etc., de même ; mais non les titres qui figurent au texte.

(27) Et non Dionysios (Skeat), mais Ptolémée, f. de Dionysios.

(28) *Liste...*, p. *7.

(29) *Ibid.*

(30) *Liste...*, p. 39, n. 5, fin ; et p. *27, n. 9.

(31) Probablement stratège ; *Liste...*, p. *25.

(32) Skeat.

(33) Sur ce point, cf. *Liste...*, p. 38 ; comp. p. *25, n. 12, et *30. Cf. ci-après.

Conclusions

Voyons maintenant les conclusions à tirer de ce tableau.

Pour la période du tableau I, c'est-à-dire, avec peut-être la fin du III[e], presque toute la première moitié du second siècle, un fait est frappant : les stratèges portent les titres les plus divers — sauf celui de parent. Et, si les stratèges de l'Arsinoïte — du moins ceux dont nous connaissons le titre — sont alors archisomatophylaques, ils ne jouissent pas sur ce point d'un privilège spécial, puisque ce titre se retrouve dans d'autres nomes, apparemment moins importants, et que certains de leurs collègues d'autres nomes font déjà partie des premiers amis. Certes, on peut concevoir *a priori* un certain rapport entre l'importance du nome et le titre du stratège, comme il existe en France, par exemple, des « classes » de préfectures ; supposer, en particulier, que, d'ordinaire, les nomes du Sud, d'importance moindre, étaient confiés à des stratèges moins avancés en carrière, ou moins considérés, ce qui se marquerait sans doute dans le titre. Mais l'on sait qu'il y avait des exceptions ; et il reste que, dans un même nome, le Memphite — si nos dates sont justes — les stratèges ne portent pas tous le même titre ; bien plus,

de 165 à 158, l'on ne saurait parler d'une ascension régulière de ces fonctionnaires [1].

Ainsi, au moment où, pour la première fois, semble-t-il, les titres de cour, dont la hiérarchie paraît définitivement [2] constituée [3], sont accordés non plus seulement à de hauts personnages d'Alexandrie, favoris [4], fonctionnaires auliques, militaires, ou même civils [5], ou à certains officiers des possessions extérieures [6], mais encore aux plus hauts fonctionnaires de province, ces titres, du moins pour les stratèges, gardent encore toute leur valeur de distinction personnelle, octroyée de par le bon plaisir royal. Le stratège de l'Héliopolite fait partie des premiers amis quelques années seulement après l'épistratégie d'Hippalos, qui porte le même titre, et pourtant, à en croire Skeat, gouvernait toute la *chôra* avec des pouvoirs extraordinaires [7]. Il n'y a donc pas alors, semble-t-il, à parler de parallélisme

1. De même, en France, y a-t-il des changements, selon le titulaire, dans les classes de préfectures.

2. Pour l'essentiel, elle pourrait bien être constituée dès Évergète : cf. H. Henne, *Actes Congrès pap. Oxford*, Bruxelles, 1938, p. 155, n. 1 ; et cf. le diécète archisomatophylaque cité plus loin. Voir aussi *P. Ent.*, p. 25 (?).

3. Définitivement constituée, elle comprend au moins : diadoques, somatophylaques (*S. B.* 1685 = *S. E. G.* II, 880? ; mais surtout *P. S. I.* 815) ; amis (sur les amis sous Philadelphe, *S. E. G.* I, 364) ; archisomatophylaques ; assimilés aux premiers amis ; premiers amis ; assimilés aux parents ; parents. — En outre, on connaît des diadoques et introducteurs (*eisangeleis ; S. B.* 6664) ; des diadoques faisant partie des somatophylaques (= assimilés aux somatophylaques? *S. B.* 3941) ; des somatophylaques et introducteurs (Val. 48, 4, cité par Cumont, *Ég. astrol.*, p. 31) ; amis et introducteurs ; premiers amis et introducteurs (*S. B.* 5021) ; premiers amis et grands-portiers. Faut-il voir en ces doubles titres des échelons intermédiaires ; ou bien le second titre est-il indépendant du premier, qu'il soit purement honorifique ou corresponde à une fonction réelle ou passée (à rapprocher dans ce dernier cas de l'*archedeatros*, etc., ou du *tropheus*, etc.)? On n'a pas à discuter la question ici ; notons, toutefois, que le stratège Poseidônios, des amis et introducteurs (158), ne garde pas le second de ces titres en passant archisomatophylaque en 157/6 ; il y aurait donc bien là, comme Wilcken le croit, un échelon intermédiaire entre les amis ordinaires et les archisomatophylaques.

4. *P. S. I.* 435.

5. Cf. le diécète cité plus loin (227).

6. *S. E. G.* 364 (dès Philadelphe).

7. *Archiv*..., XII, p. 40. L'argument essentiel repose sur l'identité supposée d'Hippalos avec le personnage homonyme de *U. P. Z.* 110, l. 165, où il est appelé ὁ τότε προκαθήμενος τῆς χώρας ; on le prenait autrefois pour un diécète, prédécesseur d'Hérode. Ajoutons qu'Hérode lui-même, qui parle ainsi, déclare de son côté : ἡ μᾶς οἷς ἡ τῶν ὅλων ἐπίκειται φροντίς ; si on rapproche cette expression de l'*epimeleia* τῶν ὅλων (Pol., XXXI, 26, 7) confiée en Cyrénaïque, pendant l'absence de Physcon, à un personnage qui est une manière de vice-roi, on serait tenté de voir en Hérode un personnage au moins aussi puissant qu'Hippalos. Mais faut-il prendre tout cela à la lettre (cf. déjà Bouché-Leclercq, III, 318, n. 1)? Pour Hérode, cf. le ton de ses rapports avec Onias (*U. P. Z.* 488). Pour Hippalos même, rapprocher l'expression διὰ τὸ προεστηκέναι σε τοῦ νομοῦ, employée à propos de l'économe Zoïle (*P. Lond.*, inv. 2099, cité par Bell, *Cl. Rev.*, 1923, p. 34). Je ne sais non plus ce qu'il faut penser de la mention, dans l'Arsinoïte, de militaires τῶν Ἱππάλου (communication du regretté Edgar : *Tebt.* III, 2) si on les rapproche des corps bien connus de Boéthos et de Lochos. Je fais naturellement ces remarques sous réserve et ne prétends pas résoudre ces questions complexes dans une note.

— à des plans différents — entre l'Arsinoïte et les autres nomes pour l'évolution de la titulature. Ou plutôt il n'y a peut-être pas d'évolution du tout.

Faut-il croire, d'après le tableau II, à un changement dans les dix ou quinze ans qui suivent? Les stratèges n'auraient-ils pas tous alors le titre d'archisomatophylaque? Cette impression est peut-être fausse : sauf pour Poseidônios et Santobithys, les dates précises des autres stratèges nous sont inconnues ; ils pourraient tout aussi bien, à la rigueur, figurer dans le tableau I[1]. D'ailleurs, si tous les stratèges de nomes avaient alors le même titre, il serait assez naturel que les stratèges de Thébaïde eussent un titre supérieur : or, Boéthos, comme nous l'apprend Skeat, est encore archisomatophylaque en 148, sinon plus tard[2].

L'hypothèse rejetée a-t-elle, au contraire, quelque valeur pour les premiers amis du tableau III, dans le troisième quart du siècle? Le cas de Polémarque, au moins, reste douteux, et, ce cas mis à part, nous n'avons guère affaire qu'à des stratèges de l'Arsinoïte[3]. Pour ceux-ci, toutefois, il paraît y avoir eu ascension régulière. On serait tenté de généraliser et de suggérer qu'au cours du troisième quart du second siècle, plus précisément entre 143 et 125, les stratèges appartiendraient tous ou presque tous[4] à la classe des premiers amis ou assimilés, immédiatement ou presque immédiatement inférieure à celle des parents, titre réservé dans cette catégorie pour l'épistratège ou le stratège de Thébaïde.

Quoi qu'il en soit, il y a un point sur lequel on peut être d'accord : c'est qu'à partir du dernier quart, les stratèges de nomes — sauf imprévu résultant de nouveaux textes — sont tous *syngeneis* ou, au début, assimilés : ce que montre le tableau I. Il est vrai que Skeat semble admettre une période de transition, au IIe siècle, pendant laquelle les stratèges de l'Arsinoïte garderaient encore de l'avance sur certains de leurs collègues, sinon tous, à en juger par l'exemple d'Ammonios du Thinite qui fait encore partie des pre-

1. Pour Sarapion, toutefois, on notera que son homonyme le diécète serait *syngenes* (si la lecture est juste). Pour cette raison (cf. plus loin), on serait tenté de placer *Tebt.* III, 743, vers 145, sinon un peu après.

2. On ignore à quelle date il passe dans les premiers amis ; dès 135, il est *syngenes* et épistratège, mais il a pu le devenir auparavant.

3. Celui de l'Hermopolite ne fait partie que des assimilés ; pour une raison possible, ma *Liste...*, p. *7 en haut ; en tout cas, il a dépassé le rang d'archisomatophylaque. D'ailleurs, cette raison ne vaudrait pas pour l'Arsinoïte après 143.

4. Hérode (*O. G.* 130) qui, s'il n'est pas stratège de nome, est tout au moins stratège de la région au sud de Philae, est encore archisomatophylaque sous Évergète II, mais au début du règne.

miers amis en 118. Mais il faut prendre garde que ce « stratège » porte le titre d'hipparque[1] ; c'est donc un suppléant. Pour la même raison, vers 80, un hipparque, peut-être f . f. de stratège, est assimilé aux parents. Il y a d'ailleurs différence de titre d'un siècle à l'autre entre les deux hipparques ; ils rattrapent[2] donc les stratèges sur la voie des honneurs, comme ceux-ci l'avaient fait pour les épistratèges ; ou, si l'on préfère, le mouvement d'ascension des chefs s'est communiqué aux subordonnés. En revanche, tous les stratèges de nome ont le même titre. Seul Hermias du Périthèbes et nomes voisins, que ne cite pas Skeat, n'est promu parent qu'en 117, trois ans après Parthenios de l'Arsinoïte. Mais il appartenait déjà à la catégorie des « assimilés aux parents[3] ». S'il y eut période de transition, peut-être fut-elle assez courte. Bien plus, si l'on pouvait prouver que Philinos de l'Arsinoïte était encore stratege en 124, avec le titre de premier ami qu'il portait en thôth 125 (?), et qu'Hermias était déjà stratège avec son titre à la même date, c'est celui-ci qui se trouverait en avance sur celui-là ; il est d'ailleurs fâcheux qu'on ne sache rien des stratèges de l'Arsinoïte de 124 à 120 ; peut-être appartenaient-ils, eux aussi, à la catégorie des « assimilés ». — En tout cas, bien vite, le titre suprême est obtenu, l'unification totale.

Comment cette évolution s'est-elle accomplie? Nous en connaissons mal les détails. On peut d'ailleurs admettre, avec Skeat, que les titres ont été prodigués de plus en plus. De là sans doute aussi, pour maintenir tout de même certaines différences, la multiplication des catégories[4]. De la sorte, le titre n'a plus rien de personnel ; et comment le souverain veillerait-il à son octroi? C'est une distinction qui va en quelque sorte[5] de pair avec la fonction, accordée pour ainsi dire automatiquement par sa chancellerie[6]. De distinction personnelle et d'institution proprement royale, le titre n'est plus qu'une distinction « de série », d'institution bureaucratique.

1. Il y aurait, toutefois, le cas de Ménandre de l'Ombite, déjà peut-être « assimilé » aux parents ; mais nous avons vu que ce cas est douteux.

2. Le cas de la note précédente mis à part.

3. C'est dans une catégorie pratiquement équivalente. Tel doit, d'ailleurs, avoir été le but de ces créations de catégories nouvelles.

4. Cf. n. 1. Les catégories surnuméraires ont pu être créées au cours du second siècle (cf. ci-dessus, p. 178, n. 3), celles qui complètent les premiers amis et parents peut-être à partir d'Évergète II seulement.

5. Ou, du moins, la promotion ne devait pas se faire attendre. Ainsi le cardinal Verdier fut élu archevêque avant d'être créé cardinal, mais fort peu de temps avant.

6. Ce travail devait même exiger une nombreuse collaboration.

Il serait intéressant de rechercher si cette évolution de la titulature, qui se dessine le mieux chez les stratèges de nomes, pour lesquels la documentation est sans doute la plus abondante, se retrouve chez les autres fonctionnaires civils ou militaires. Cette recherche, pour être exhaustive, nous entraînerait trop loin ici ; elle nécessiterait des tableaux complets et « parlants », et pourrait faire la matière d'un livre. Bornons-nous à quelques suggestions sommaires, qui ne prétendent pas être définitives [1].

Dans la première moitié du IIe siècle, et même quelque temps au delà, les titres semblent bien accordés à la personne plus qu'à la fonction. Au début du règne de Philométor, le stratège de Chypre est déjà parent, Hippalos « des premiers amis [2] ». Depuis 163, les gouverneurs de villes à l'extérieur ont les titres les plus divers, sauf celui de parent [3], et un simple chiliarque phrourarque d'Itanos, qui fait partie des premiers amis [4], est au-dessus d'un hégèmôn, probablement supérieur, de fonctions analogues, qui est encore diadoque, au-dessus même du supérieur de ce dernier, le stratège Boéthos, qui n'est encore qu'archisomatophylaque [5]. De même, au point de vue civil, le diécète, archisomatophylaque en 162, comme il l'était déjà en 227, n'appartient qu'aux amis en 158/7, ou vers 148, comme avant 180 [6]. Toutefois, vers 145 peut-être, apparaîtrait déjà un diécète *syngenes*, si toutefois la lecture du texte est juste [7].

Cet octroi de distinctions personnelles n'en obéit pas moins, semble-t-il, à certains principes généraux. Les titres ne sont pas prodigués outre mesure : y a-t-il d'autres parents — sauf à la cour — que le stratège de Chypre? Peut-être y a-t-il, d'autre part, supériorité du « militaire » sur le civil. Dans le département de la *dioi-*

1. Un de mes élèves, Vézat, a fait sur ce sujet un mémoire de diplôme d'études supérieures, qui n'est plus à ma disposition, et demanderait une mise au point. D'autre part, Skeat a bien voulu me signaler un travail en préparation d'un élève de Otto. En fait, je me suis aperçu que ce travail est annoncé, et même en route, depuis 1928 au moins (cf. Otto, *Beitr. zur Seleuk. Gesch.*, p. 67, n. 1). Si cela crée des droits, on s'en voudrait, malgré l'époque où l'on vit, de ne pas les respecter.

2. *O. G.* 105 et *Archiv...*, XII, p. 40. A peu près vers la même date (vers 175).

3. Cf. *S. E. G.* 343 et *O. G.* 735 ; *O. G.* 115 ; *O. G.* 113 ; et ci-après.

4. *O. G.* 119. A moins que le texte ne soit d'Épiphane (Guarducci, *Hist.*, V, 229, d'après *J. H. S.*, 1933, p. 248, n. 460), ou même de Philopator (Holleaux, *Archiv*, VI, p. 14). Sur la possibilité, malgré titre et grade, cf. Roussel, *Aeg.*, 1933, p. 145.

5. *O. G.* 111 ; *S. B.* 1918 : à Syène et dans la Dôdekaschœne. Sur la suite de la carrière de Boéthos, Skeat, *Mizraim*, 1936, p. 32. Même comme stratège de Thébaïde, il est tout d'abord archisomatophylaque.

6. *Chr.* I, 410 (227) ; *O. G.* 100 (Épiphane) ; *U. P. Z.* 25 (162) ; *U. P. Z.* 14 (158) ; *Tebt.* 79, 56 (vers 148). Pas de titre apparent *O. G.* 59 (Philométor : *U. P. Z.*, I, p. 496).

7. Cf. ci-dessus, p. 179, n. 1. Il est possible que le texte date seulement d'Évergète II, dans ce cas des débuts du règne, tant à cause de la titulature du stratège que par suite de la mention d'une seule reine.

kèsis, un épimélète fait partie des diadoques vers 153 : dès 154/153 peut-être un épistate fait partie des somatophylaques[1]. Les diécètes — sauf le cas douteux signalé plus haut — n'obtiennent apparemment ni le titre de parent ni même celui de premier ami ; en 162, tel hypodiécète est seulement diadoque[2] : que l'on compare les titres des militaires contemporains[3]. Le roi n'oublie pas tout à fait, semble-t-il, ses origines macédoniennes.

Mais, parmi ceux-ci, il y a également des différences. Le militaire pur, même pourvu, en outre, de fonctions administratives, l'emporte, semble-t-il, sur le simple administrateur militaire : vers 157, le grammate des troupes de toute l'Égypte n'est rien de plus qu'archisomatophylaque[4]. Parmi les militaires du service « armé », les stratèges ont vraisemblablement, en général, obtenu des titres plus tôt que les officiers ; encore, parmi ces derniers, ne trouve-t-on peut-être, à cette époque, que des gouverneurs de villes[5] ou de places ; pour ceux-ci, d'ailleurs, il semble qu'un gouvernement hors du continent puisse être un titre de plus à la faveur royale. L'Égypte n'a pas encore renoncé complètement à la grande politique extérieure.

Cependant, quelque temps après 145, une évolution se dessine peut-être vers la régularité. Déjà le stratège de Thébaïde est parent, de manière définitive, même s'il est d'origine indigène[6]. Le stratège de nome, dans les mêmes conditions, le suit sur la voie des honneurs avec le titre de premier ami[7]. Les civils rattrapent les militaires : des diécètes, en tout cas[8], parviennent au même rang[9],

1. *Tebt.* 782 et *P. S. I.* VII, 815 (ou peut-être 143/2?). Même doute pour la date au sujet de l'épistate du Pathyrite (*U. P. Z.*, 185) qui, lui, ne fait encore partie que des diadoques (il est en outre hipparque).

2. *U. P. Z.* 23.

3. Dans *Tebt.* 79, 52, Dionysios fait partie des archisomatophylaques, tandis que le diécète son homonyme (?), l. 56, fait partie des amis seulement (vers 148 ou avant) ; Dionysios est peut-être épistate et grammate des cavaliers catœques, sur lequel on verra ma *Liste...*, p. *6-7. Dès 146, ce dernier fait partie des premiers amis.

4. *U. P. Z.*, 14.

5. Ces gouverneurs ne sont ni de simples officiers ni de simples phrourarques ; mais, malgré l'absence de toute indication de grade, ils ont évidemment une origine et une situation militaire importantes. D'ailleurs, dans *S. E. G.* 364, sous Philadelphe, Pelops, τεταγμένος ἐπὶ δυνάμεως, n'a pas de grade indiqué.

6. Sur Paôs, Skeat, *Mizraim*, 1936, p. 32. Simple stratège, il est déjà des premiers amis.

7. Que porte aussi l'épistate et grammate des cavaliers catœques, dès 146 (cf. ci-dessus, n. 3). Le subalterne de ce dernier, le préposé à la *syntaxis*, est maintenant archisomatophylaque.

8. De leurs subalternes, on ne sait rien alors. Cf., toutefois, *P. Ryl.* 67, v. 123? L'épimélète y est toujours diadoque ; mais ce fonctionnaire semble avoir perdu de son importance.

9. *S. B.* 632 (après 145) : peut-être seulement « isotime » ; Révillout, *Mél.*, p. 323, 325 (vers 131).

sinon au rang suprême[1]. Pour les officiers, il est vrai, y compris cette fois les officiers supérieurs sans commandement spécial, toujours même variété qui se prolonge au delà de 120, jusqu'au rang de premier ami compris, avec peut-être un commencement de régularité[2].

L'évolution ne s'achève qu'après 120 et surtout au Ier siècle. Épistratèges ou stratèges, aussi bien que le grammate des troupes — ainsi plus de différence entre les administrateurs militaires et autres militaires — diécètes ou hypodiécètes sont tous parents ou assimilés[3]. Et cette fois, à côté des épistates certains fonctionnaires civils de nomes obtiennent l'accès aux honneurs même les plus hauts : ainsi le préposé aux revenus dès la fin du IIe siècle[4] ; bien plus, dès le début du Ier, un simple économe des revenus en nature d'un district de l'Arsinoïte fait partie des assimilés aux parents[5]. On aimerait savoir s'il y a là une exception, ou si tous les fonctionnaires civils d'un certain rang obtiennent des titres de cour. En tout cas, l'on ne connaît pas encore de basilicogrammates qui en soient pourvus[6].

1. Cf. p. 181, n. 7. On voit donc que, si les diécètes de la note précédente ont bien droit à leur titre, ce diécète *syngenes* serait alors une exception ; mais encore une fois la lecture est-elle juste?

2. Si on laisse de côté *O. G.* 155 (après 145), en raison de la situation spéciale de ce gouverneur de Salamine de Chypre, qui fait partie des premiers amis, et les chiliarques premiers amis de *S. B.* 1568, qui sont d'Alexandrie (cp. 7270 et plus loin), on voit que la plupart des hipparques appartiennent encore aux diadoques. Phrourarques : *S. B.* 632, après 145 ; *Archiv.*, II, 551, nº 32, cf. Plaumann, *Ptolem.*, p. 33, n. 3 : v. 135 ; *S. B.* 3448 : v. 118. Non-phrourarques : *Amh.* II, 36, etc., vers et après 135 ; *Tebt.* 802 (135 : épistate de village ; cf. 803) ; *U. P. Z.* 162, 117. Toutefois, ceux qui sont en même temps archiphylacites (*U. P. Z.* 187, 127) ou épistates de nomes (*U. P. Z.* 161, etc. ; 119 milieu et fin) appartiennent aux *philoi*, ou même aux archisomatophylaques (*U. P. Z.* 160, début 119). Cependant, dès 138/7 (*S. B.* 6184), un hipparque ordinaire est archisomatophylaque (son titre d'épimélète paraît privé : épimélète de la synode). Il faut d'ailleurs admettre que si presque tous les stratèges de nome appartiennent alors aux premiers amis, c'est qu'ils parviennent auparavant, soit comme officier supérieur, soit comme stratège militaire, au rang d'archisomatophylaque.

On trouve d'ailleurs des officiers sans titre aulique, même à l'extérieur, et avec des situations importantes : *O. G.* 134.

3. L'on a vu le cas spécial de certains f. f. de stratèges. Épistratèges : voir, par exemple, les listes de Martin. Grammate des troupes : *B. G. U.* IV, 1190. Diécètes : *Grenf.* II, 29 ; 108. Même date, même texte, un hypodiécète assimilé ; cette promotion peut dater de quelques années au moins ; chose curieuse pourtant, dès 112, on trouve peut-être un *epi tôn prosodôn* « syngenes ».

4. Sur les épistates, cf. p. 183, n. 2. Encore en 112/1 (*U. P. Z.* 189), l'épistate du Pathyrite (pas de grade militaire indiqué) fait partie des archisomatophylaques. Également en 117 (*U. P. Z.* 162) l'épistate du Périthèbes (sans grade militaire indiqué), en même temps *epi tôn prosodôn*. Mais le préposé aux revenus de l'Arsinoïte, assimilé aux parents en 113 (*Tebt.* 254), est parent en 112, si c'est bien lui (*Tebt.* 50, 11), à moins que le comogrammate ne simplifie le titre pour quelque raison. Cf. note précédente ; ou bien y aurait-il ici une différence entre la Thébaïde (le préposé aux revenus, *U. P. Z.* 162 ; l'hypodiécète, note précédente) et l'Arsinoïte?

5. *O. G.* 177.

6. Cf. note ci-après.

On a parfois même l'impression, peut-être fausse, que le civil l'emporte sur le militaire, puisque, au Ier siècle encore, même les hipparques (ou *des* hipparques?), s'ils ne sont pas délégués comme stratèges, font partie tout au plus des premiers amis [1], en compagnie de certains chiliarques, ceux-ci par fournées [2], d'hégémons subalternes [3], sans compter des administrateurs militaires d'ordre assez inférieur [4], et même des laarques [5]. Il n'y a plus supériorité non plus de l'élément grec sur l'élément indigène, dans la mesure où on peut les distinguer — ici du moins [6].

Que les titres soient ainsi « démonétisés », c'est évident. Les archisomatophylaques ne sont peut-être plus mentionnés qu'une fois, et encore dans un texte de sens douteux [7]. Les titres inférieurs ne paraissent même plus mentionnés, ce qui ne veut d'ailleurs pas dire qu'ils n'existent plus.

Ainsi, quel changement depuis les origines ! Au IIIe siècle se forme une hiérarchie de titres, à caractère aulique ou quasi aulique encore prononcé, avec des titulaires généralement grecs [8]. A partir du IIe, où elle est constituée, enrichie, au profit de fonctionnaires de province, peu à peu même en faveur d'indigènes, il a fallu distinguer entre les deux ou trois premiers quarts du siècle, où prédominent élément grec, élément militaire et « valeur » personnelle ; et — non sans transition depuis le milieu du siècle — la période suivante où l'élément indigène, du moins le militaire, et l'élément grec civil tiennent de plus en plus de place ; cependant que les titres sont distribués en quelque sorte mécaniquement avec certaines fonctions. Nous sommes passés, tout en restant dans la monarchie, du titre personnel et cher, au titre bureaucratique et avili, que les Romains tolèrent dans les inscriptions égyptiennes du début de l'Empire — à moins qu'ils ne les ignorent [9].

1. *P. Tebt.* 54. Mais l'on aimerait avoir d'autres textes.

2. Mais tous lonchophores, ou machairophores royaux. Cf. Zucker, *l. c.*, p. 32 et 33, avec références (comp. ci-dessus, p. 183, n. 2).

3. Zucker, p. 31 (78 av. J.-C.).

4. *P. Oxy* XIV, 1635 (v. 44-37).

5. *P. Sbg* II, 91, dès 89-86.

6. On a noté l'absence — pour le moment — de basilicogrammates qui, à l'origine tout au moins, représentent une part de cet élément. — Si on laisse de côté les textes égyptiens, on citerait aussi un archiprophète *syngenes* : *S. B.* 4087 ; mais ce peut être un Grec ; cf. *O. G.* 111.

7. *B. G. U.* VIII, 1772, 22 (57/6) ap. J.-C. Si le personnage vit à Alexandrie (édd.), peut-être est-il garde du corps effectif (cf. ma *Liste...*, p. *17).

8. L'on ne peut insister (des suggestions dans l'article de Jouguet des *Mél. Loret*, *B. I. F. A. O.*, 1930). Pour la première partie du IIe siècle, on connaît comme ami à la cour Denys-Petosarapis le révolté.

9. Ma *Liste...*, p. *30.

Si tel est bien le sens général de l'évolution — et ce l'est, en tout cas, pour les stratèges — n'y a-t-il là que le reflet d'une loi générale, la conséquence d'une prodigalité croissante que l'on retrouve ailleurs et en d'autres temps, ou ne décèlerait-on pas aussi la pesée de moments historiques? On sera frappé peut-être que l'ascension définitive, et avec elle la régularité souvent monotone, la « bureaucratisation », commencent, semble-t-il, à s'introduire surtout après 145. On a l'impression que le règne d'Évergète II, qui, à tant d'égards, marque un tournant grave dans les destinées de l'Égypte, fut décisif là aussi. En multipliant les honneurs, le souverain pensait-il s'attacher des fonctionnaires de fidélité douteuse? Les années qui suivent 145, c'est précisément la période où mûrit la fameuse *amixia*, dont on connaît assez bien péripéties et conséquences. Évergète II avait vraiment besoin de se faire des amis de choix tout au moins parmi ses gouverneurs de provinces. Cependant, l'*amixia* éclate en 131/130 ; l'Égypte est divisée en deux partis[1]. Le fameux décret d'amnistie des souverains réconciliés est de 118 ; il y avait peu de temps sans doute que l'agitation s'était calmée. Or, dès 120, nous voyons paraître les stratèges *syngeneis*. Et cela au moins donne à penser.

Il y aurait lieu enfin, si c'était possible, de comparer cette évolution dans son ensemble à celle des royaumes hellénistiques voisins. Ce n'est pas le moment. L'on espère du moins, après tant d'autres, avoir montré l'intérêt d'une étude qui n'est pas de pure érudition. C'est la meilleure manière, ici, de rendre hommage au maître que nous vénérons et fêtons.

Henri HENNE.

P.-S. — Cet article était écrit lorsque j'ai pris connaissance de l'article de Westermann, « Komanos of the first friends (187?-161 B. C.) », dans *Arch. f. Pap. f.*, XIII, p. 1-12, dans lequel il publie et commente *P. Col. Inv.*, 481. Il ressort de ce texte et des circonstances que Komanos, vraisemblablement le futur homme d'État, était probablement (l. 8-9 : τῶν πρώτων [φίλων καὶ — στρατηγὸν τοῦ Ἀρσι]νοίτ[ου]) stratège de l'Arsinoïte en 187 av. J.-C. (plutôt qu'en 163, date également possible au point de vue paléographique) et faisait partie des premiers amis. On pourrait ajouter, s'il en est ainsi, que l'identité signalée par Zucker, *Mém. cité*, p. 56, paraîtra maintenant douteuse. Quoi qu'il en soit, Komanos pour-

1. *U. P. Z.* II, p. 210.

rait être le prédécesseur de Ptolémée (liste I ; le second). L'on voit aussi, quelle que soit la date du texte, que ma conclusion sur la variété des titres auliques des stratèges durant presque toute la première moitié du second siècle au moins, sans supériorité particulière pour l'Arsinoïte, se trouve vérifiée. En outre, sans doute, pas plus d'ascension régulière à l'intérieur d'un même nome, l'Arsinoïte, que pour le Memphite. Enfin, si la date est bien 187, Komanos fait partie des premiers amis probablement avant l'épistratège Hippalos.

En revanche, dès le début du IIe siècle peut-être (*Tebt.* 963), un fonctionnaire, de qualité malheureusement incertaine, serait déjà « parent ».

Henri HENNE.

L'AORISTE INDICATIF

REND-IL NÉCESSAIREMENT LE PASSÉ ?

Il est universellement admis que le thème d'aoriste présente l'action verbale, soit comme dépouillée de toute durée comptant aux yeux du sujet, soit comme concentrant l'intérêt sur le commencement ou l'aboutissement du procès engagé. A quelque mode qu'elles appartiennent, toutes les formes d'aoriste présentent donc un caractère non-duratif ; mais, tandis que le subjonctif, l'optatif et l'impératif excluent toute idée de temps, tandis que l'infinitif et le participe ne l'admettent que partiellement et de façon accessoire, l'indicatif, que caractérisent à la fois l'augment et ses désinences secondaires, doit nécessairement, dit-on, exprimer le temps : à l'indicatif, l'aspect relevant du thème ne consisterait plus qu'à rendre, au second plan, les modalités de l'action. Pour prendre un exemple classique, le subjonctif λύσω, l'optatif λύσαιμι, l'impératif λῦσον n'ont rien à voir avec le temps, que peuvent rendre λύσας (ὁ λύσας) ou λῦσαι (τὸ λῦσαι : mais on considère comme acquis que ἔλυσα ne peut se rapporter à un autre moment du temps que le passé. — Contrairement à ce principe, il y a, croyons-nous, des cas très nets, garantis par l'accord du grec ancien et du grec moderne, qui nous prouvent que, *même à l'indicatif*, l'aspect peut à ce point évincer le temps que l'aoriste y rende un fait *présent.* Ce phénomène assez curieux jette peut-être quelque lumière sur l'aoriste dit gnomique — cet aoriste qui, à l'indicatif, indique non le passé, mais le permanent ou l'éternel.

Dans tous les exemples que nous examinerons en premier lieu, il s'agira d'une *surprise*, d'une *brusque détermination de la volonté*, d'une *explosion soudaine* de sentiments. Tout semble se passer comme si la langue, voulant exprimer avant tout le caractère subit de ces différentes affections que le thème de présent est impropre à rendre, recourait à l'aoriste non-duratif, en faisant abstraction de ce temps passé qu'il note constamment à l'indicatif. Voici quelques situations et quelques exemples.

Quelqu'un est entraîné à son insu dans un guet-apens, lorsque tout à coup il comprend, à travers une phrase à double entente, qu'on va le faire périr. C'est le cas d'Égisthe devant Oreste dans

l'*Électre* de Sophocle (v. 1478) : ΟΡ. Οὐ γὰρ αἰσθάνῃ πάλαι | ζῶντας θανοῦσιν οὕνεκ' ἀνταυδᾷς ἴσα ; | ΑΙΓ. Οἴμοι, ξυνῆκα τοὔπος· οὐ γάρ ἔστ' ὅπως | ὅδ' οὐκ 'Ορέστης ἔσθ' ὁ προσφωνῶν ἐμέ. « Or. — Ne vois-tu pas que tu parles à un vivant comme s'il était un mort? — Eg. — Malheur ! *je comprends* ce que tu veux dire ; il n'est pas possible que ce ne soit pas Oreste qui me parle ! » Dans les *Choéphores* d'Eschyle (v. 887), le serviteur annonce à mots couverts à Clytemnestre la mort de son complice : ΟΙΚ. Τὸν ζῶντα καίνειν τοὺς τεθνηκότας λέγω. — ΚΛ. Οἴ ἐγώ· ξυνῆκα τοὔπος ἐξ αἰνιγμάτων. « Serv. — Je crois que le mort tue le vif ! — Clyt. — Malheur ! Je *comprends* ce que tu veux dire, en dépit de tes énigmes. »

Deux personnes échangent leurs idées ; tout à coup, l'une d'elles songe que l'autre devrait la satisfaire sans tarder, parce qu'elle a tout ce qu'il faut pour cela : la question alors posée, généralement introduite par τί οὖν, s'exprime constamment à l'aoriste. Dans les *Mémorables* (3, 11, 15), la courtisane Théodote admire la pénétration psychologique de Socrate dans les choses de l'amour : Τί οὖν σύ μοι, ἔφη, ὦ Σώκρατες, ἐγένου συνθηρατὴς τῶν φίλων ; — ΣΩΚ. 'Εάν γε, νὴ Δία, πείθῃς με σύ. « Pourquoi donc, dis-moi, Socrate, ne deviens-tu pas mon associé dans la chasse aux amants? — Oui, [je le deviendrai] si tu parviens à me convaincre. » On explique traditionnellement ce tour en disant que celui qui pose la question, dans son impatience, s'irrite de voir que son exigence *n'est pas encore chose réalisée*. Mais, ici, la courtisane Théodote ne peut s'impatienter : c'est à l'instant présent qu'elle s'avise de l'utilité qu'offrirait pour elle ce conseiller technique ; la réponse de Socrate montre qu'il pense au présent et à l'avenir. Mais il y a plus : parfois, dans un même auteur, on relève des exemples de τί οὖν introduisant aussi bien un présent qu'un aoriste. Est-ce à dire que les temps ne sont pas les mêmes? Non, l'aspect seul diffère. Τί οὖν suivi d'un présent implique un délai assez large, tandis que l'aoriste traduit une vive impatience. Ainsi deux passages de Xénophon (*Mém.* 3, 1, 10, et 4, 6, 14) peuvent être compris : τί οὖν οὐ σκοποῦμεν... πῶς ἂν αὐτῶν μὴ διαμαρτάνοιμεν « pourquoi ne considérerions-nous pas (*à loisir*) les moyens qui pouvaient nous empêcher de commettre une erreur? » et τί οὖν οὐκ ἐκεῖνο πρῶτον ἐπεσκεψάμεθα, τί ἐστιν ἔργον ἀγαθοῦ πολίτου ; « Pourquoi ne pas considérer (*sans tarder*), pour commencer, le fait du bon citoyen? » Le contraste entre les deux « temps » est du même ordre que celui qui oppose λείπειν à λιπεῖν : il ne relève que de l'aspect.

Après de subites découvertes, des résolutions brusques. Dans une

discussion, un des interlocuteurs donne soudain son adhésion à l'autre : s'il l'approuve, le grec n'emploie guère que l'aoriste de ἐπαινῶ « approuver », parce que l'approbation est donnée *sans tarder* et porte sur un *point précis*. Parmi de nombreux exemples, il suffit de rappeler Soph., *Aj.* 535-536 : Ἀλλ' οὖν ἐγὼ 'φύλαξα τοῦτό γ' ἀρκέσαι. — Ἐπῄνεσ' ἔργον καὶ πρόνοιαν ἣν ἔθου « Mais j'ai veillé personnellement à empêcher (ce malheur). — Je donne mon adhésion à ta conduite, ainsi qu'à la prévoyance que tu as montrée. » Aussi bien un homme peut se résoudre tout à coup, dans des circonstances graves, à jurer *sans tarder* qu'il a fait tel acte ou non. Ainsi, accusé devant son maître le Cyclope (Eur., *Cycl.*, v. 262) d'avoir trafiqué de ses biens, Silène se jette aux pieds du monstre et *devant nous* jure qu'il ne vendait pas ses bêtes à des étrangers : Μὰ τὸν Ποσειδῶ... ἀπώμοσ', ὦ κάλλιστον ὦ Κυκλώπιον... μὴ τὰ σ' ἐξοδᾶν ἐγὼ | ξένοισι χρήματ' « Par Poseidon, je jure *aussitôt*, mon beau petit Cyclope... que je n'ai pas pour de l'argent vendu ton bien à des étrangers ». Silène, poltron de drame satyrique, se hâte de prêter serment devant le maître qu'il flagorne. — Dans d'autres cas, c'est une décision brutale et sans appel, un ordre que l'on signifie et qui ne souffre pas de délai : lorsque, dans la *Médée* d'Euripide, le roi Créon notifie à la Colchidienne l'exil qui la frappe immédiatement (μὴ μέλλειν v. 274), il emploie l'aoriste : Σὲ τὴν σκυθρωπὸν καὶ πόσει θυμουμένην | Μήδειαν, εἶπον τῆσδε γῆς ἔξω περᾶν. « C'est à toi, face hargneuse, épouse furibonde, à toi, Médée, que je donne l'ordre de sortir de ce pays » (v. 272).

Une explosion de *joie*, de *douleur*, d'*horreur* s'accompagne souvent d'un aoriste à l'indicatif. Qu'un trait fasse tout d'un coup le bonheur d'un personnage de comédie, et l'on a ἥσθην (de ἥδομαι « s'amuser »), de même que, dans des circonstances contraires, la tragédie use de ᾤμωξα (de οἰμώζω « gémir »). Par exemple, dans les *Cavaliers* d'Aristophane (v. 696), on lit cette suite d'aoristes : ἥσθην ἀπειλαῖς, ἐγέλασα ψολοκομπίαις, ἀπεπυδάρισα μόθωνα, περιεκόκκασα « je suis ravi de tes menaces, je ris de tes fumeuses rodomontades, je danse un *mothôn* laconien, je tourne autour de toi comme un coq vainqueur ». Lorsque Médée se sent défaillir un instant avant de frapper ses enfants (Eur., *Méd.* 791), elle s'exprime ainsi : ᾤμωξα δ' οἷον ἔργον ἔστ' ἐργαστέον « je pleure en pensant à ce que je dois exécuter » ou, peut-être plus exactement, « je pousse des gémissements ». Cet aoriste, que l'on prétend temporel, peut s'associer à un présent, dont le seul aspect le distingue, comme dans Eur., *Hel.* 673 : κατεδάκρυσα καὶ βλέφαρον ὑγραίνω | δάκρυσιν « je *fonds en larmes* (momentané,

encore renforcé par le préverbe κατα-) et de pleurs *mouille* (duratif) mes paupières ». En entendant une parole de mauvais augure, on se hâte d'en repousser sans tarder le présage : dans l'*Hécube* d'Euripide (v. 1276), Hécube répond ainsi à Polymestor : ΠΟΛ. Καὶ σήν γ' ἀνάγκη παῖδα Κασάνδραν θανεῖν. ἙΚ. Ἀπέπτυσ' « Fatalement ta fille Cassandre périra. — Je repousse le présage (en crachant) ».

Mais, dira-t-on peut-être, même en trouvant quelque vraisemblance à l'analyse proposée, rien ne nous garantit la possibilité, pour l'aoriste indicatif, de se dépouiller à ce point de toute valeur temporelle. C'est alors qu'on doit faire intervenir le témoignage de la langue moderne qui, comme on sait, a encore accru la rigueur de l'opposition du présent à l'aoriste. Le grec moderne démontre *par les faits mêmes* la possibilité d'un aoriste intemporel à l'indicatif. En effet, il suffit que l'action exclue la durée, d'une façon ou d'une autre, pour que l'aoriste soit employé : au point de vue du temps, il représente souvent, soit un *présent immédiat*, soit un *futur*. « J'ai faim » se dit πεινῶ ; mais πείνασα signifie « je *meurs* de faim » ; en face de νυστάζω « j'ai sommeil », νύσταξα voudra dire « je *tombe* de sommeil ». A quelqu'un que l'on voit chanceler, on dira ἔπεσες « tu tombes »,... sans attendre qu'il soit tombé ! Une brusque détermination, même si elle est rapportée expressément à l'avenir — autrement dit une décision dépouillée de toute durée — s'exprime à l'aoriste dans la phrase suivante : σοὔκοψα (= σοῦ ἔκοψα), ὅπου σε βρῶ, τὴ μύτη « où que je doive te rencontrer, je te coupe le nez ».

Pouvons-nous aller plus loin dans cette voie? On songe à l'aoriste dit *gnomique* qui, également à l'indicatif, exprime un fait permanent, une vérité éternelle : en tout cas, qu'il se situe dans le temps ou hors du temps, il n'appartient pas au passé. Assurément, sous prétexte que l'aoriste de *constatation empirique* (type : Hés., *Trav.* 240 πολλάκι καὶ ξύμπασα πόλις κακοῦ ἀνδρὸς ἀπηύρα « *souvent* une ville entière *a pâti* de la faute d'un seul ») est logiquement assez proche de l'aoriste gnomique (type : I 320 κάτθαν' ὁμῶς ὅ τ' ἀεργὸς ἀνὴρ ὅ τε πολλὰ ἐοργώς « *on voit* périr également l'homme sans bravoure et celui qui a un passé de vaillance »), on essaie de déduire le second du premier. On raisonne ainsi : *un homme brave est mort*, donc *c'est un fait que le brave meurt.* Mais, par un véritable tour de passe-passe, on introduit clandestinement la généralité qui appartenait légitimement à l'aoriste de constatation empirique ; c'est un *toujours* non exprimé qui nous permet, contre toute logique, de passer d'une *constatation dans le passé* à une *loi permanente.* Or, si, comme nous avons espéré le montrer, l'indicatif aoriste peut n'exprimer que

l'aspect, le problème s'éclaire : c'est l'*idée de mort, dépouillée de toute contingence subjective et temporelle*, qui dicte peut-être l'emploi de cet aoriste que nous appelons un temps. Surtout quand cet aoriste est associé à des présents exprimant la permanence, on a l'impression que ce sont des différences d'aspect qui commandent l'emploi d'un « temps » de préférence à l'autre : ainsi dans un exemple souvent cité par ceux qui ont étudié la genèse de l'aoriste gnomique Δ 141 : ὡς δ' ὅτε τίς τ' ἐλέφαντα γυνὴ φοίνικι μιήνῃ | Μῃονὶς ἠὲ Κάειρα, παρήϊον ἔμμεναι ἵππων· | κεῖται δ' ἐν θαλάμῳ, πολέες τέ μιν ἠρήσαντο | ἱππῆες φορέειν « comme lorsqu'une femme teinte de l'ivoire avec de la pourpre — une Méonienne ou une Carienne — pour en faire une bossette de mors ; la pièce *est* à l'abri dans les magasins, et bien des cavaliers *portent* sur elle leurs désirs... ».

Nous n'avons pas la prétention de discuter cette grande question en quelques lignes : nous avons voulu montrer que l'interprétation proposée pour certains aoristes pouvait peut-être contribuer à sa solution. Il me semble, d'ailleurs, que, faute d'admettre la possibilité d'un aoriste indicatif ne traduisant pas le temps, on n'a pas vu tout le bien-fondé de la thèse de M. Musič (*L'aoriste gnomique en langue grecque et croate*, 1898) : parti de nombreux proverbes, dans lesquels sa langue natale use de l'aoriste pour exprimer des principes permanents, ce savant ne voyait dans les aoristes grecs autre chose que des différences d'aspect. Il est curieux de constater que ni Brugmann (*Gr. Gram*³, p. 504) ni Wackernagel (*Vorles.* I, p. 181) n'admettaient sans réticences cette théorie fondée sur l'aspect : l'un considérait comme nécessaire de supposer que l'augment — constamment employé chez Homère, semble-t-il, quand l'aoriste est de type gnomique — pouvait indiquer non le passé, mais la réalité ; l'autre essayait de rattacher cet aoriste intemporel au passé, en rappelant ces récits traditionnels en Orient, où une morale de portée générale est incluse dans un conte présenté comme une histoire qui s'est passée jadis. Si, du moins en grec, on admet la possibilité, pour l'aoriste indicatif, de ne pas exprimer nécessairement le temps, on supprime ces antériorités supposées — d'ailleurs si peu vraisemblables — dans des réactions instantanées, et on comprend mieux les caractères de cet aoriste, soustrait au temps passé, qu'est en effet l'aoriste gnomique.

J. HUMBERT.

LA DATE ALEXANDRINE
DE LA FONDATION D'ALEXANDRIE

Elle nous est donnée par le Pseudo-Callisthène[1]. On sait que l'écrit que l'on désigne sous ce nom et qui nous est parvenu en trois recensions, A'B'C', est un mélange de traditions légendaires, presque toujours alexandrines, imaginées par des gens et pour des gens qui connaissaient bien leur ville et ses mœurs. Il est dit au chapitre 32 du livre I qu'Alexandre aurait commencé à bâtir sa ville le 25 Tybi, c'est-à-dire le 7 avril julien. On sera peu porté à accorder une valeur historique à cette date, et tous les historiens modernes sont unanimes à placer au printemps le moment où Alexandre a quitté l'Égypte : il faut lui donner le temps d'arriver en Assyrie, où il remporte la victoire de Gaugamèle le 1er octobre de la même année.

Dans son admirable Dictionnaire géographique, Aristide Calderini[2], qui n'a rien négligé, assure qu'un manuscrit du Pseudo-Callisthène met la date de la fondation d'Alexandrie le 1er Tybi. Il s'agit, sans doute, du manuscrit de Leyde édité par H. Meusel, qui représente la recension C'[3]. On y lit en effet : τὴν πόλιν γὰρ ἔτι παρὼν ὁ Ἀλέξανδρος καθίδρυσεν Τῦβι ἤτοι Ἰαννυαρίῳ νουμηνίᾳ.

Mais comment le rédacteur a-t-il pu placer la fondation d'Alexandrie le 1er Tybi? C'est détruire tout le sens du passage, puisque, comme nous le verrons, il s'agit d'établir que ce grand événement est commémoré par une fête que toutes les recensions et le manuscrit de Leyde lui-même mettent le 25 Tybi. Je ne doute pas qu'après Tybi le chiffre 25 (ΚΣ) n'ait été omis par le scribe du manuscrit de Leyde. Mais que penser maintenant de cette concordance entre le calendrier romain et le calendrier alexandrin? Je ne sais si les chronographes modernes peuvent la justifier pour l'année 331 ; mais il me paraît bien invraisemblable, même si elle était exacte, que le rédacteur du texte de Leyde ait été capable d'entre-

1. Ps. Callisth., I, 32.
2. A. Calderini, *Dizionario dei nomi geografici e topografici dell'Egitto greco-romano*, p. 64.
3. H. Meusel, *Pseudo Callisthene nach der Liedener Handschrift herausgegeben*, p. 728.

prendre les opérations compliquées qui lui auraient permis de l'établir. Il a dû raisonner sur la marche des calendriers, telle qu'il pouvait la suivre de son temps [1]. Le 25 Tybi ne peut concorder avec le 1[er] janvier que dans une année dont le 1[er] Thoth est le 8 août. Les tables d'Unger nous montrent qu'il ne peut être question que des années 60 à 64 ap. J.-C. Il en faudrait conclure — et ce ne serait pas une constatation sans intérêt, puisqu'elle ferait remonter assez haut cette partie du roman — que la rédaction de ce passage dans la recension C', la plus récente, ne serait pas postérieure à cette date. Quoi qu'il en soit, il y a accord entre toutes les recensions pour mettre la fondation d'Alexandrie le 25 de Tybi.

Il est évident que cette chronologie est inspirée par une idée religieuse. La fin du chapitre nous décrit une fête alexandrine en relation avec un herôon [2], celui de l'Agathodémon, dont elle célébrait la fondation, qui coïnciderait avec celle de la ville. « Ce jour-là, un sacrifice est offert au héros. On couronne les bêtes de somme et on leur donne du repos pour les récompenser du travail qu'elles ont fourni au temps de la fondation de la ville, en portant les matériaux. »

« Alexandre avait ordonné de donner du grain aux gardiens des maisons ; ceux-ci l'avaient réduit en farine et en avaient fait de la purée, *qu'ils donnèrent aux « habitants » avec un rameau.* La coutume s'est conservée jusqu'à nos jours chez les Alexandrins, le 25 Tybi, de couronner les bêtes de somme [3], de sacrifier aux Agathodémons protecteurs des maisons, et de faire la distribution de purée. » L'Agathodémon est le serpent domestique que chaque Alexandrin gardait et adorait à son foyer. La purée, plat national, mentionné souvent dans les textes, et en particulier dans les comptes de Ptolémée, fils de Glaucias [4], au Serapeum, achève de donner une couleur égyptienne à ces rites. Les mots soulignés ci-dessus traduisent un texte gâté. mais qui ne me paraît pas tout à fait inguérissable. Le voici tel qu'il est donné dans le manuscrit A' : καὶ ἀθηροποιησάμενοι τὴν ἡμέραν τοῖς ἐνοικοῦσι θαλλόν.

On a voulu corriger τὴν ἡμέραν, qui est absurde, en ταύτῃ τῇ ἡμέρᾳ

1. Dans ce temps, la marche du calendrier julien et celle du calendrier vague alexandrin pouvaient être aisément suivies.
2. B dit ἱερόν, cf. Ps. Callisth., éd. Müller, p. 35. W. W. Tarn, *J. H. St.*, XLVIII (1928), p. 215, montre que l' Ἀγαθὸς Δαίμων peut avoir un ἡρῷον au lieu d'un ἱερόν.
3. G. Lumbroso, *Lettere al signore Professore Wilcken* (*Archiv f. Papyrusforschung*, IV, p. 68).
4. Wilcken, *U. P. Z. I*, 98, v. p. 436 : Hesychius, s. v. ἀθήρα : βρῶμα διὰ πυρῶν καὶ γάλακτος ἡψημένον.

(C. Muller), qui est redondant, ou en ἡμισείαν (Kroll), qui ne donne pas un sens bien acceptable. J'imagine qu'il faut lire τὴν ἀθήραν et je me demande si un K (Καί) n'est pas tout simplement tombé devant θαλλόν. On donne de la purée et un rameau. Quant à ἐνοικοῦσι, la leçon est excellente, et je me garderai de la changer en δράκουσι (Ausfeld) ; tout au plus δράκουσι pourrait être ajouté, en supposant qu'il est tombé à cause de l'homoioteleuton. Ἐνοικοῦσι suffit peut-être. Il désigne, certainement, non les habitants humains de la maison, mais les agathodémons qui la protègent. Les fellahs appellent encore aujourd'hui le djinn de leur foyer, qui s'incarne souvent dans un serpent, l' « habitant »[1]. Ainsi, notre texte est d'accord avec la tradition de Julius Valerius, qui écrit : « quod sit exin anguibus ». Il ajoute seulement le détail du rameau. Mais à καὶ θαλλόν peut-être préférera-t-on les ingénieuses conjectures d'Ausfeld et de Kroll.

Pour expliquer cette fête, le Pseudo-Callisthène nous propose ce que nous pouvons bien appeler un ἱερὸς λόγος, peut-être deux ἱεροὶ λόγοι, au sens où Pierre Roussel prend ce mot dans la fameuse ordonnance de Philopator sur les cultes dionysiaques[2]. Ce sont des récits étiologiques tel que celui qui justifie la création du Sérapeum A de Délos[3]. Le premier explique la fondation du temple, ou plutôt de l'hérôon. Alexandre fait commencer les travaux dans la plaine centrale, le μεσὸν πεδίον, et le premier jour, à l'endroit où s'élèvera la stoa, apparaît un énorme serpent qui terrifie les ouvriers. Alexandre, averti, ordonne de le capturer[4] s'il revient le lendemain. Le lendemain, les ouvriers le tuèrent. Alexandre lui consacre une enceinte et lui fait construire un tombeau que l'on garnit de couronnes. Il n'est pas douteux que ce ne soit là l'hérôon dont il sera question dans le second ἱερὸς λόγος, qui doit être considéré comme la suite du premier, ou tout au moins comme lié à lui, bien qu'il en soit séparé par une notice sur les cinq quartiers de la ville. Cette notice donne une explication ridicule des cinq premières lettres de l'alphabet par lesquelles Alexandre a voulu qu'on

1. Je dois ce renseignement à M. Charles Kuentz, qui me signale les puits habités par les djinns de H. A. Winkler, *Bauern zwischen Wasser und Wüste*, Stuttgart, 1934, p. 146. Cf. E. W. Lane, *An account of the Manners and Customs of the modern Egyptians*, London, 1871, p. 286-287, serpents gardiens de maisons au Caire. — Voir aussi P. E. Newberry, *Aegypten als Feld für anthropologische Forschung*, p. 35.

2. *B. G. U.*, VI, 1211 (P. Roussel, *C.-R. Acad. des Inscr.*, 1919, p. 237).

3. P. Roussel, *Les cultes égyptiens à Délos* p. 71 et suiv.

4. χειρώσασθαι. Je ne vois pas pourquoi presque tous les commentateurs traduisent par TUER. Alexandre n'a pas dû vouloir que l'on tuât cette bête divine, mais qu'on la prît vivante, ce que ne surent pas faire les ouvriers, qui la tuèrent.

les désignât, et elle se termine d'une manière un peu gauche en mentionnant le travail des bêtes de somme et des mulets (ὑποζύγια δὲ καὶ ἡμιόνοι). Malgré le désordre du développement, tout est préparé pour expliquer les détails de la fête et la rattacher à la fondation de la cité par le grand conquérant.

Le second ἱερὸς λόγος est destiné à expliquer l'usage alexandrin de nourrir et d'adorer dans chaque maison un Agathodémon familier. Le culte de l'Agathodémon est peut-être d'origine grecque ; mais celui du serpent appartient au folklore universel[1]. Je renvoie à ce sujet aux excellentes observations de Perdrizet dans ses *Terres cuites de la collection Fouquet*[2]. On y trouvera, en quelques mots, tout ce que l'on peut dire sur le sujet. Je ne serais donc pas étonné que l'usage alexandrin n'ait déjà existé à Rhacotis, malgré l'historiette qui sert de ἱερὸς λόγος au Pseudo-Callisthène. Celle-ci est d'une saveur bien égyptienne : on creuse le sol pour les fondations et l'on trouve une architrave ou une dalle inscrite d'un monument plus ancien. Alexandre dut faire comme les Pharaons, ses prédécesseurs, et l'employer dans la construction de l'édifice nouveau. Mais ce qui intéresse ici Pseudo-Callisthène, et ce qui intéressait le clergé de l'hérôon, ce sont les serpents qui sortent « de cette pierre » (sans doute de dessous cette pierre) et vont se réfugier dans les maisons déjà construites, quatre selon le manuscrit A'. Ainsi tout ce qui, dans ce quartier, cœur de la ville, puisqu'il contient la tombe et la chapelle du génie de la cité, rappelle ses usages et sa fondation, se cristallise autour de ce sanctuaire et la date du 25 Tybi est consacrée par l'ἱερὸς λόγος de l'hérôon d'Agathodémon.

Il ne faut pas que la pauvreté de ces légendes nous voile l'importance et les conséquences de ce fait. La date du 25 Tybi prend une valeur extraordinaire parce qu'elle est religieusement consacrée, dans un des sanctuaires les plus importants de la ville, d'autant plus important qu'il n'est pas impossible qu'Alexandre lui-même y ait été adoré. C'est ce qu'a essayé de démontrer avec beaucoup de finesse et d'érudition Miss Lily Ross Taylor[3]. Elle pense que, dans

1. Sur tout ce qui touche à l'Agathodémon serpent, voir l'article de Ganschinietz, dans *P. W. Supplementum*, III, p. 37 et suiv., et particulièrement, pour le point qui nous intéresse ici, p. 48-51. Sur le culte à Alexandrie, G. Lumbroso, *Testi e commenti concernenti l'antica Alessandria*, s. v. Ἀγαθὸς Δαίμων, p. 16 ; C. Elisabeth Visser, *Götter und Kulte im ptolemäischen Alexandrien* (Amsterdam, 1938, p. 5-8). Pour les survivances dans l'Égypte moderne, voir la note précédente ; en Grèce, voir Lawson, *Modern Greek Folklore*, p. 328, cité par Ganschinietz.

2. P. Perdrizet, *Les terres cuites grecques d'Égypte de la collection Fouquet*, 1921, p. 73-74.

3. Lily Ross Taylor, *Classical Philology*, XXII, p. 163 ; XXV, p. 375 ; *J. H. St.*, XLVII, p. 53.

le texte qui nous occupe, τῷ ἥρωι ⟨ὡς ὀφιογένει⟩ (Kroll) désigne Alexandre, dont l'Agathodémon est le génie protecteur. Ὡς ὀφιογένει vient de la version arménienne que Kirsopp Blake traduit : « and sacrifices are offered to him as to one borne of a Serpent ». Le culte d'Alexandre se serait adressé moins à sa personne qu'à son « génie ». Son siège ne serait pas au Sêma, mais dans l'hérôon mentionné par le Pseudo-Callisthène. W. W. Tarn a fait à ces thèses de sérieuses objections[1]. Sans discuter ici si le culte d'Alexandre a son siège au Sêma (nous le disons, mais après tout nous n'en savons rien), il faut cependant que ce soit à un endroit où les Ptolémées aient été naturellement associés à Alexandre. Sans discuter non plus la question plus importante du rôle que l'on doit attribuer au « génie » dans le culte d'Alexandre vivant ou mort, l'hypothèse ne me paraît pas nécessairement exclue que dans l'hérôon du génie de la cité, le fondateur de la cité, le κτιστής ait eu sa place, et l'on pourrait être tenté de traduire ἥρως ὀφιογένης comme le fait Miss Lily Ross Taylor, si vraiment cette manière de désigner le roi, dans le texte du Pseudo-Callisthène, n'était pas étrangement ambiguë.

Il n'en reste pas moins que cette date du 25 Tybi a dû devenir comme un dogme du patriotisme alexandrin. Elle s'imposera aux historiens les plus laïques. On peut s'étonner, en effet, de la divergence qui se constate dans notre tradition historique sur le moment de la fondation d'Alexandrie. Certains auteurs, suivis par tous les modernes, la placent avant l'expédition à l'Oasis ; d'autres, comme Diodore et Quinte-Curce, la mettent après et changent l'itinéraire d'Alexandre. Ainsi étaient obligés de faire, témoin Pseudo-Callisthène lui-même, ceux qui adoptaient la date accréditée par le sanctuaire alexandrin. On fait remonter l'initiative de cette chronologie erronée à Clitarque et la raison que l'on donne de son choix est une raison religieuse telle qu'elle a pu se présenter aux réflexions d'un prêtre : il fallait qu'Alexandre eût été proclamé fils d'Ammon pour être le fondateur légitime d'Alexandrie[2]. Clitarque, alexandrin, n'a rien inventé : il adopte la thèse du sacerdoce alexandrin. Je ne prétends pas que ce soit nécessairement celle de l'hérôon seul. Il serait évidemment intéressant de savoir si le 25 Tybi ne figurait pas aussi dans les traditions des autres grands sanctuaires, celui de Sérapis, par exemple. Reitzenstein a distingué dans le roman d'Alexandre deux tendances, l'une pour laquelle le dieu patron d'Alexandrie est

1. W. W. Tarn, *J. H. St.*, XLVIII, p. 214 ; XLIX, p. 81.
2. Schwartz, *P. W.*, s. v. *Aristobulos*, III, p. 916 ; F. Jacoby, *ibid.*, XXI, s. v. *Kleitarchos*.

l'Agathodémon, l'autre qui attribue ce rôle à Sarapis. Le passage que nous étudions est influencé par la première doctrine[1]. Je croirais volontiers que la date donnée par l'ἱερὸς λόγος de l'Agathodémon était généralement reconnue dans les temples, parce que la fête du 25 Tybi nous apparaît comme une fête de la cité entière et non pas comme une fête de quartier.

Le prestige mystique de cette tradition locale explique qu'elle se soit manifestée de bonne heure et maintenue dans le temps même où les mémoires de Ptolémée Sôter, témoin oculaire, établissaient la véritable suite des événements. Ainsi Lucain, Dion Chrysostome, Claudien s'attachaient à l'explication mystique de l'inondation nilotique, alors qu'Ératosthène et avant lui, dans une certaine mesure, les géographes ioniens, avaient donné depuis longtemps l'explication véritable.

Pierre JOUGUET.

1. Reitzenstein, *Nachr. Akad. Gött.* Je n'ai pas l'article sous les yeux, je le cite d'après G. Lumbroso, *op. cit.*, p. 16.

LES ÉTYMOLOGIES DE βασιλεύς, DE λᾱός ET DE « POPULUS »

Comme tout le monde le sait, βασιλεύς, qui, à l'époque classique, désigne le « grand roi » ou un roi en général, a eu d'abord un emploi moins restreint. Homère l'emploie en parlant non seulement de rois, mais aussi des chefs, même nombreux, d'une seule et même contrée, et même de leurs enfants ; ainsi Alkinoos, roi des Phéaciens, est le treizième des βασιλέες de ce pays ; ce titre est donné aussi à des prétendants de Pénélope. Comme ces chefs n'ont pas tous une autorité égale, le mot βασιλεύς est aussi employé comme comparatif pour marquer cette différence.

A première vue, ce mot paraît étrange. Pour l'expliquer phonétiquement, on a fait des hypothèses très différentes. Les uns, prenant βασι- comme premier élément de composé, interprètent ce mot comme signifiant : « celui qui marche devant le peuple » : βαίνω + λᾱός ; ou : « celui qui monte sur la pierre » : βαίνω + λᾶ(F)ας. D'autres entendent par ce mot : pasteur du peuple : βόσκω + λᾱός. Il est évident que, pour la formation, pour la phonétique et pour le sens, ces étymologies renferment beaucoup d'arbitraire. D'autres supposent que βασι- est un élément emprunté et y voient ou bien un mot indo-européen qui signifie « famille » ou bien une altération du mot sémitique *baʿal* « seigneur ». Les difficultés de ces hypothèses sont évidentes aussi ; elles concernent aussi bien le sens que la forme.

Pour ne pas s'égarer, il faut d'abord analyser ce mot : βασιλεύς présente le suffixe -εύς, qu'on trouve dans ἱππεύς « cavalier », ἀγρεύς « chasseur », ἁλιεύς « pêcheur », κεραμεύς « potier », etc., et qui signifie : caractérisé par ce qu'indique le thème ; donc βασιλεύς : celui qui est caractérisé par le sens du thème βασιλ-. Ce thème présente -σ- intervocalique, qui remonte nécessairement à *-t-* devant *i*. Donc βασιλ- < *βατιλ- ; celui-ci contient le suffixe *-til-*, composé de *-t-* + *-il-*, c'est-à-dire *-l-* avec élargissement *-i-* ; *-til-* est une forme qui double *-tl-*, suffixe d'instrument, comme dans *pōculum* < **pō* + *tlom* ; en grec, ce suffixe a généralement la forme *-tr-* : ἄροτρον :

« charrue » ; et *-til-*, bien attesté en indo-européen, est une survivance, non étrange en un mot si archaïque.

Ainsi analysé, le thème grec βασιλ- s'identifie avec le thème latin **ba-tl-* de *baculum* « bâton » ; il signifie donc « sceptre » ; et βασιλεύς désigne celui qui, entre tous, se distingue par le sceptre. Or, c'est par le sceptre, symbole d'autorité, que le βασιλεύς jure et fait sentir son autorité ; le roi est par excellence le porte-sceptre : σχηπτοῦχος. Remarquons, en passant, qu'à Rome les *fascēs* étaient un symbole analogue de l'autorité d'un magistrat.

λᾱός « peuple » continue λᾱϝός comme l'indique, par exemple, le nom cor. Λαϝοπτολεμος. En attique, où il a la forme λεώς (< ληός < λᾱός), il désigne « les gens, la multitude » ; en général, il désigne très souvent un peuple, par exemple chez Pindare le peuple dorien, chez Eschyle le peuple des Lydiens et des Phrygiens. Chez Homère, il désigne aussi la foule par opposition aux chefs, mais tout particulièrement les hommes de guerre, surtout au pluriel : ἅμα τῷ γε πολὺ πλεῖστοι καὶ ἄριστοι λᾱοὶ ἕποντο (*Iliade*, II, 578). A noter aussi les groupes στρατὸς λᾱῶν, στίχες λᾱῶν.

Ce mot s'analyse nécessairement comme il suit : λᾱός < indo-europ. **leə*$_2$*-w-os* ; la racine **leə*$_2$*-* est contenue aussi dans hittite *lahha-* + **leə*$_2$: expédition militaire ; dans hitt. *lahh-iya-* : faire la guerre. Il en résulte que λᾱός a signifié primitivement les hommes de guerre, sens qui domine chez Homère et qui explique les autres nuances. Ce sens se retrouve dans ληΐτιαί qu'Hésychius cite en le traduisant par ἡγεμονίαι, στρατιαί ; dans λείᾱ, dorien λᾱΐᾱ : butin fait à la guerre, < **leə*$_2$*-w-iy-* ; une autre nuance, toute proche, se retrouve dans λήϊτον : maison commune chez les Achéens, dans λειτουργός : celui qui remplit une fonction publique, < *λᾱιτο-ϝοργος < **leə*$_2$*-w-it-*.

A titre d'hypothèse vraisemblable, on nous permettra de rapprocher le mot latin *legiō* : légion, et de l'expliquer par **lə*$_2$*-eg-iyōn*, où **lə*$_2$*-* est la racine **leə*$_2$*-* : faire une expédition, au degré zéro ; le ə$_2$ de *lə*$_2$ disparaît devant voyelle, ce qui est de règle ; *-eg-* est un suffixe comme dans *regiō* < **ə*$_3$*r-eg-iyōn*, *religiō* < **re* + ə$_2$ *l-eg-iyōn*. A l'origine, la légion était non un « choix »[1], mais l'ensemble des hommes partant en expédition, patriciens avec leur clientèle. C'est seulement plus tard que l'armée totale a été partagée en divisions appelées légions.

1. C'est le sens qu'on attribue à *legiō*, quand on dérive ce mot du thème de *legere* : choisir

Le concept de la guerre s'exprimait en grec par πόλεμος. La guerre avait essentiellement pour but une razzia : on dépouillait les vaincus de tous les biens qui leur appartenaient : moisson, bétail, femmes, enfants. Ce concept de la guerre se retrouve exactement dans le verbe latin *populārī*, qui dérive, en effet, de la même racine que πόλεμος, soit **pol-* ; *populārī* < **po-* (redoublement) *pl-* (ou *pol-* ou *pel-*).

Le substantif *populus* ne peut être séparé de ce verbe : il est formé des mêmes éléments **po-pel-* (ou *-pl-*) ; et sa signification coïncide : il désigne, en effet, l'ensemble des citoyens, c'est-à-dire des hommes capables de porter les armes et de voter dans les assemblées : *senātus populusque rōmānus*. Ce sens se retrouve dans le titre militaire ancien de *magister populi* donné au dictateur, opposé ainsi à son subordonné le *magister equitum*. Plus tard, comme λᾱός, *populus* a affaibli sa signification précise et a signifié la masse des habitants d'une région et même le menu peuple opposé aux esprits très cultivés. Par là, il s'est rapproché des mots latins dérivés de la racine de *plenus* et de πολύς. Mais cette racine ne peut expliquer ni le sens ancien de *populus* ni le sens de *populārī*. Primitivement, le *populus* est l'unité formée des hommes de guerre ; la *legiō* est l'ensemble des hommes de guerre partant en expédition.

A. JURET.

LES BAUX D'OLYMOS

En publiant ici cette étude carienne, je désire rendre hommage non seulement au maître qui m'a initié à l'histoire ancienne, mais au savant prospecteur de l'Anatolie et à l'historien de l'École d'Athènes qui a si brillamment évoqué les découvertes françaises en cette province de l'Asie Mineure [1] à laquelle, après tant d'autres de mes compatriotes, je me suis intéressé de près [2].

Les baux d'Olymos ont fait déjà l'objet de nombreuses études, dont la dernière, qui date déjà de vingt ans [3], a élucidé de façon définitive les différentes catégories d'actes qu'ils comprennent et rapproché très ingénieusement les fragments dispersés des mêmes documents. Il y a pourtant avantage encore à en faire une révision, à corriger et à préciser certains détails ou à souligner certaines difficultés.

On sait que les deux phases principales de ces opérations sont l'achat de terrains par le dèmos d'Olymos, pour le compte d'Apollon et Artémis, qui s'identifient avec lui, puis la mise en location de ces terrains ; l'achat et la location sont parfois intimement liés quand le locataire est l'ancien propriétaire. On distingue donc, pour chaque opération, le décret général du dèmos, qui est à l'origine de cette opération, puis la vente du terrain (ὠνή), la mise en possession (ἔμβασις), la mise en location (μίσθωσις) et la prise de garantie (διεγγύησις). Des opérations secondaires sont envisagées dans ces actes et attestées réellement par des actes supplémentaires, soit la sous-location (παραχώρησις), soit la remise en location (ἀναμίσθωσις) ; mais parfois la vente est une vente-location, par où le propriétaire se réserve certains bénéfices, et qui porte aussi le

1. G. Radet, *Histoire de l'École française d'Athènes*, p. 360-370.

2. Voir *Rev. arch.*, 1933, II, p. 31-55 ; *Rev. Ét. anc.*, 1934, p. 85-87 : *Note sur une inscription de Stratonicée; BCH*, 1934, p. 291-380 : *Inscriptions de Carie;* 1936, p. 286-335 : *Archéologie carienne;* 1937, p. 236-298 : *Recherches sur la chronologie des prêtres de Panamara;* 1938, p. 167-179 : *Complément aux recherches... ;* 1938, p. 251-284 : *Recherches sur la chronologie des prêtres de Lagina.*

3. W. H. Buckler, *Documents from Mylasa*, dans *An. Br. Sch. at Ath.*, XXXII, 1916-1917, p. 190-215 (ici = *BSA*). L. Robert, qui est passé à Olymos en 1932, a découvert des documents nouveaux (*Am. J. Arch.*, 1935, p. 338) dont la publication sera la bienvenue. Sur Olymos, voir en dernier lieu W. Ruge, dans *Real. Enc.*, XVII, 2, s. v. (1937), qui ignore, d'ailleurs, l'identification des démotiques et des *syngénéiai*, découverte parallèlement par L. Robert et par moi-même : voir *BCH*, 1934, p. 325-326 et 513 ; 1935, p. 231-233.

nom de παραχώρησις. Quant à l'argent qui sert à payer ces achats de terrains, il provient du trésor des deux divinités, alimenté par les revenus d'autres terrains, ainsi que par des legs et par des emprunts. Nous ferons l'inventaire de ces actes[1].

I. *Vente et location Thargèlios* (décret : LW, 331 = *AM*, 381 ; mise en vente : LW, 332 = *AM*, 383 ; mise en possession : *AM*, 379, 5 = *BCH*, 394, 42 ; mise en location : *AM*, 379, 6 = *BCH*, id.). Le dèmos achète pour ses dieux toutes les propriétés de Thargèlios, fils d'Hybréas[2], situées dans l'Olymide, à Kybima, bourgade centrale d'Olymos, siège du sanctuaire[3]. Ce décret — le document le plus explicite que nous possédions pour Olymos — prévoit le prélèvement des sommes nécessaires à l'achat sur le trésor sacré, lequel est en dépôt chez trois banquiers[4], Sibilôs, Euthydèmos et Hékatomnôs[5], puis l'élection des fidéicommissaires, l'achat des terres (4.000 dr. pour le seul prélèvement chez Sibilôs), la mise en location perpétuelle, sans doute au même Thargèlios, les modalités de versement de la rente, avec éventualité d'une remise en location, puis la garantie et la gravure d'une copie du décret au-dessous de l'acte de vente, ainsi que la gravure sur les temples des trois actes principaux. Suit la liste des quatorze fidéicommissaires élus qui agiront aussi comme bailleurs ; on les retrouve dans les autres actes, qui se complètent ainsi mutuellement[6]. L'acte de mise en possession (dans *BCH* plus complet)

1. Abréviations employées : *BSA* = *An. Brit. Sch. at Ath.*, XXII, 1916-1918, p. 190-215 (Buckler) ; LW = Le Bas-Waddington, *Inscriptions*, III ; *AM* = *Athen. Mitteil.*, 1889, p. 367-397 (Judeich) ; *BCH* = *BCH*, 1898, p. 381-402 (Cousin) ; Hula = *Sitz. Ber. Wien. Ak.*, 132 (1895), p. 4-8 (Hula et Szanto). Abréviations des démotiques (= *syngénéiai*) : Ag. = Aganitès ; Kor. = Kormoskôneus ; Mas. = Massôneus ; Mau. = Maunnitès ; Og. = Ogondeus ; Par. = Parembôrdeus ; Té. = Tétraphylos.

2. Un fils d'Hybréas, prêtre d'Apollon et d'Artémis, vend ses biens à la tribu des Otorkondes (*CIG*, 2694 a et b). Serait-ce le même?

3. LW, 331 = *AM*, 381.

4. *Prodaneistai ;* cf. opération IV.

5. Ces trois personnages sont prêtres ou anciens prêtres ; voir n. 6.

6. Liste : 1. Dèmètrios, fils d'Hermias, fils d'Antipatros et par ad. d'Ainéas, Par. ; c'est l'auteur de la proposition de décret, ainsi que de plusieurs autres (*BSA*, 196 β, et surtout LW, 339), un des personnages les plus importants d'Olymos, présent, en tête, dans toutes les listes de fidéicommissaires que nous possédons. — 2. Antipatros, frère du précédent, Kor. — 3. Dionysiklès, fils de Ménékratès et par ad. d'Artémidôros, fils de Dionysiklès, Mau., également présent dans toutes les listes. — 4. Eirènaios, fils de Léôn, Kor. — 5. Diodotos, fils de Mélas, fils de Politès, prêtre des Dioscures, Kor. — 6. Aristéas, fils de Dionysios, Par. — 7. Euthydèmos, fils de Théoxénos, Mau., ailleurs prêtre de Zeus Eleuthèrios (voir V). — 8. Hékatomnôs, fils d'Ouliadès, prêtre de Zeus Labraundos, Mau. — 9. Eudèmos, fils de Ménédèmos, Mau., ailleurs prêtre d'Artémis St[ratéia] (voir V). — 10. Sibilôs, fils de Diodôros, fils de Thraséas, Par., ailleurs prêtre de Dikaiôsynè (dans *BCH*, 394, 42, l. 5). — 11. Hèrakléidès, fils d'Asklèpiadès, Té. — 12. ...dros, fils d'Ainètos... — 13. Aristéas, fils d'Iasôn, fils d'Antiléôn, Kor. — 14. Mènophilos, fils d'Iasôn, Té.

donne beaucoup de détails curieux sur les terrains de Thargèlios, noms de localités : Hyissos (voir ci-dessous), Kasôka, Tharyai ; mention fréquente des briqueries attenantes aux terrains ; il s'agit de ces sécheries de briques crues, comme on en voit encore aujourd'hui dans la plaine de Mylasa. Parmi les témoins, propriétaires ou locataires voisins sont mentionnés à la fin un prêtre d'Apollon et d'Artémis (cf. *CIG*, 2694, un fils d'Hybréas précisément, le même que notre Thargèlios?), et un fils adoptif d'Isiodotos, prêtre d'Isis.

II. *Location Diogénès* (*BSA*, 192 β : acte de garantie). Ce personnage, fils d'Aristippos, prêtre d'Éros, prend à bail perpétuel le troisième lot d'un terrain situé dans l'Olymide à Hyissos[1] et acheté par le dèmos 8.000 drachmes rhodiennes. Treize fidéicommissaires reçoivent la garantie[2].

Deux fragments gravés sur la même pierre l'un à côté de l'autre se rapportent à d'autres lots du même terrain (LW, 325 = *BCH*, 396, 44 : colonne de droite = *BSA*, 195 : acte de garantie pour le deuxième lot ; colonne de gauche : acte de garantie (?) pour le premier (?) lot) ; on y retrouve les mêmes fidéicommissaires-bailleurs, le prêtre des Dioscures et le douzième. Sur la même pierre que la garantie pour Diogénès, à gauche, se trouve un procès-verbal de partage et bornage d'un terrain en plusieurs lots, acte qui paraît bien se rapporter à la même série de documents (*BCH*, 381, 21 : il s'agit des terres situées à Hyissos ; la partie conservée concerne le bornage du premier lot, qui voisine une terre de Zeus Osogôa (l. 12), et annonce celui du deuxième lot (l. 19). On aurait été tenté de rapporter encore au même terrain la location Diodotos ci-dessous (mention d'un premier lot), mais la location est faite là pour cinq ans seulement ; cependant, on notera que l'acte de garantie de la location Diogénès est précédé immédiatement sur la pierre d'une fin d'acte de garantie pour une location de cinq ans et le garant unique est justement le frère de Diogénès.

III. *Location Diodotos* (*BSA*, 197 γ : fin d'un acte de garantie,

1. Le premier éditeur (Hula, 4, 1, l. 11) lit : τὸ ὀνομαζόμενον ἐν Κι[ϐύμοις]. Il faut certainement lire ϒΙ. Kybima, bourgade bien connue, ne serait pas appelée « τὸ(ν) ὀνομαζόμενον ». Sur cette localité, voir I et V.

2. Liste : 1. Dèmètrios (voir I). — 2. Hèrakléidès (voir I). — 3. Dionysios, fils de Bakkhios, Ag. — 4. Eudèmos (voir I). — 5. ... Mau. (Euthydèmos ou Hékatomnôs? voir I). — 6. Léôn, fils de Thargèliôn, Mas. (son fils, *BCH*, 1922, p. 420). — 7. Dionysiklès (voir I). — 8. Diodotos (voir I). — 9. Eirènaios (voir I). — 10. Aristéas (voir I). — 11. Mén... — 12. ...stratos, fils de Léôn, Mau. — 13. ..., fils de Léôn, Té.

à droite de la fin d'un autre acte de garantie analogue et au-dessus du legs Pittos). Ce personnage prend à bail pour cinq ans le premier lot d'un terrain acheté par le dèmos 6.500 drachmes rhodiennes. Parmi les garants se trouve un fils d'Amyntas, prêtre et roi du koinon des Cariens (cf. un Amyntas prêtre d'Isis et Sarapis à Mylasa, LW, 407, et un Amyntas fils de Mégistos, archonte, LW, 400). Il faut rapprocher de cette location pour cinq ans, anormale (toutes les autres, à Olymos, sont faites à perpétuité), deux autres actes de garantie dont nous ne possédons que la fin, et qui garantissent les quatre futurs versements comme pour la location Diodotos, soit *BSA*, 192 α, au-dessus de la location Diogénès, et *BSA*, 196 α, au-dessus de la location Euthésia (voir ci-dessous) et à gauche de celle de Diodotos ; un des garants est un fils de Poseidônios, Tarkôndareus. Il est possible que le legs Pittos (*BSA*, 197 δ) se rapporte à cette série d'opérations.

IV. *Vente Eirènaios-location Euthésia* (*BSA*, 196 β : décret du dèmos). Un terrain sera acheté à Eirènaios avec l'argent du trésor sacré et par l'intermédiaire des banquiers. Rien ne permet d'affirmer qu'il s'agisse bien d'un bail à perpétuité.

V. *Vente Polyneikès et location (au même?)* (*AM*, 375, 3 = *BCH*, 400, 48 : mise en possession, suivie de l'acte de location *ibid.*). Ce personnage a vendu aux dieux du dèmos deux propriétés au moins dans l'Olymide, à Kybima, l'une achetée à Aphrodisias, l'autre à Ménippos, fils de Kléôn (nombreux détails sur ces terres, notamment le nom de la localité de Hyissos ; voir ci-dessus). Il y a seize fidéicommissaires-bailleurs[1]. Parmi les témoins voisins, on notera deux fois les trésoriers de la ville (Mylasa) pour des terrains hypothéqués de Diogénès, fils d'Aristippos, prêtre d'Éros (voir II), puis une femme que Cousin appelle Adas, fille de Méniskos et femme d'Iatroklès, fils d'Iatroklès, mais qui est certainement la même que celle des actes suivants, Zènodotè, femme d'Iatroklès, fils

1. Puisque ce sont ces μισθωταί (l. 19) qui sont l'objet de la mise en possession, c'est qu'ils ont été aussi les κτηματωναί. Leurs noms sont complétés par les autres documents. Liste : 1. Dèmètrios (voir I et II). — 2. Hiéroklès, fils d'Apollônios, Og. — 3. Mélas, fils d'Aristéas, fils de Mélas, Og. — 4. Euthydèmos, fils d'Iatroklès et par ad. d'Artémidôros, fils de Ménékratès, Té. — 5. Phaidros, fils de Moskhiôn, prêtre des Agathoi Daimones (titre à restituer ici), Par., objet de plusieurs décrets honorifiques du dèmos d'Olymos : *BCH*, 1898, 399, 47, col. dr., et 1922, 418-419, 23. — 6. Dionysiklès (voir I et II). — 7. Eudèmos (voir I et II). — 8. ..., Kor. — 9. Euthydèmos (voir I et peut-être II). — 10. Hékatomnôs (voir I et peut-être II). — 11. ... — 12. Eirènaios (voir I et II). — 13. Attinas, frère de Dèmètrios. — 14. Aristéas (voir I). — 15. Ari[stéas, fils de Dionysios, Par.] (voir I et II). — 16. Diodotos (voir I et II), à restituer, l. 7, en outre du précédent.

d'Iatroklès, fils de Dionysios ; d'ailleurs, le génitif Adados est une erreur ; on ne connaît que le génitif Adas (fréquent à Panamara)[1].

VI. *Vente-location Zènodotè* (Hula, p. 5-6, nº 2 = *BCH*, 398, 46 : trois actes brefs et contemporains, même stéphanèphore). Le premier de ces actes est une vente : les noms des sept fidéicommissaires (ktématônai, l. 2) sont au nominatif[2]. La ligne 5 doit donner le nom de la vendeuse, avec son mari Iatroklès, fils d'Iatroklès, fils de Dionysios, Kor., qu'on rétablit à l'aide de la ligne 24[3]. Puis, après deux lignes mutilées, apparaissent les noms des voisins, au nominatif dépendant du verbe ὁμοροῦσιν (cf. LW, 338) ; ce sont : du côté de la route (l. 17), les trésoriers de la ville, dont Hyssaldômos, fils de Ménippos, fils d'Iatroklès, sans doute pour des terrains hypothéqués, puis Artémôn, fils d'Eupolémos[4], et les fils d'Euxénos, Hékataios et Euxénos (cf. vente-location suivante) ; d'un autre côté, encore Artémôn, fils d'Eupolémos, d'un autre, Méniskos, fils d'Iatroklès, sans doute le beau-frère de la vendeuse ou son père, puis Philippos, fils de Mé... (le frère de la vendeuse?), enfin son mari. L'acte est garanti par le témoignage des juges. Le deuxième acte est une mise en possession. A la l. 2, on retrouve la vendeuse avec son mari (seul nom au génitif) ; le verbe ἐνεβίβασεν commandait les accusatifs suivants (mêmes fidéicommissaires que précédemment) ; puis, après deux lignes mutilées, le nom des voisins, dépendant du génitif ἐναντίον μαρτύρων τῶν ὁμόρων (nombreux exemples). Le troisième acte est une location : les personnages officiels sont de nouveau au nominatif expliqué par le verbe non conservé ἐμίσθωσαν ; ils sont immédiatement suivis par le nom de la vendeuse, qui est aussi la locataire et qui doit être au datif (cf. *BSA*, 201, 205, etc.) ; le génitif qu'on croit lire dans les restes mutilés de la ligne 24 n'aurait aucun sens à cette place[5].

VII. *Vente-location* sans nom conservé (*AM*, 370, 1 : fin de l'acte

1. Voir, par exemple, *BCH*, 1904, 26, 6.

2. Liste : 1. Dèmètrios (voir I, II, V). — 2. Dionysiklès (voir I, II, V). — 3. Phaidros (voir V). — 4. Aristéas, fils d'Iasôn, fils d'Antiléôn (voir l. 22) (voir I et V). — 5. Antipatros, fils d'Apollônios (voir l. 22), Kor. — 6. Eirènaios (voir I, II, V). — 7. Apollônios, fils de Léôn, Kor., peut-être le frère du précédent. — 8. Artémôn, fils d'Eupolémos, Kor.

3. L. 5 : τ]οῦ ἀνδρὸς Ἰατροκλέους τοῦ Ἰατροκλέους τοῦ Διονυσίου Κορμοσ[κωνέως] (cf. l. 12).

L. 24 : Ζηνοδό[τηι τῆι Μενίσκου με]τὰ κυρίου τ[οῦ ἀνδρὸς], etc... Cf. *BCH*, 400, l. 17 : [Ζηνο]δό⟨σ⟩της (τῆς) Μενίσκου ἧς κύριος ὁ ἀνὴρ Ἰατροκλῆς, etc. Judeich avait lu également : [...] δος τῆς Μενίσκου...

4. L. 8, il faut évidemment lire au début : [Εὐπολ]έμου ; cf. l. 9, début.

5. Cousin et Hula lisent tous deux ΙΜΥΣ avant Ζηνο... ; sans doute pour [Κορμοσκω]νεῖς.

de vente, immédiatement suivi de *AM*, 370, 2 : début de l'acte de mise en possession, dont la fin est LW, 326 = *AM*, 372 ; Judeich voyait à tort dans LW, 326, un décret, mais l'emploi de la préposition εἰς devant l'énumération des terrains atteste une *embasis ; BCH*, 1881, 31, 10 + LW, 327 (=*AM*, 371) = *BSA*, 201 : acte de remise en location, selon Buckler, qui suit immédiatement l'acte précédent sur la même pierre). Il s'agit évidemment du même terrain dans tous ces actes et les fidéicommissaires-bailleurs sont les mêmes, dans le même ordre[1].

Le vendeur est un Kormoskôneus : *AM*, 370, 2 l. 2 (nominatif commandant le verbe ἐνεβίβασεν non conservé). Les deux premiers actes sont terminés par la mention des voisins ; dans le premier, au nominatif dépendant du verbe ὁμοροῦσιν non conservé, l. 2 ; il faut rétablir au nominatif Hékataios et Euxénos, fils d'Euxénos, comme l'est la suivante, Abas, fille d'Aristéas ; également au nominatif, Mélas, fils de Phanias, fils de Mélas ; enfin, les deux personnages de la fin (au nominatif), un fils de Mélas et par ad. de Glaukos, fils de Gnôtôn, et Hékatomnôs, fils d'Antipatros, doivent faire partie encore des témoins voisins, puisqu'on les retrouve dans l'acte suivant ; la somme d'argent qui suit doit être le prix de vente du terrain ; l'acte est terminé par la mention régulière des juges témoins. L'acte de mise en possession se termine à peu près de la même façon, sauf que les noms des témoins sont au génitif dépendant de la formule non conservée : ἐναντίον μαρτύρων τῶν ὁμόρων, comme d'ordinaire dans ce genre d'actes (voir VI)[2]. La mention des juges témoins était sur la partie perdue de la pierre.

La restitution si ingénieuse faite par Buckler de l'acte d'*anamisthôsis* (*BSA*, 201) soulève bien des objections. D'abord, l'acte suit immédiatement sur la pierre l'acte d'*embasis* concernant le même terrain (LW, au nº 326), objection qui n'a pas grande force en elle-même, on le conçoit, car les actes se suivent parfois hori-

1. Liste : 1. Dèmètrios (voir I, II, V, VI). — 2. Phaidros (voir V, VI). — 3. Dionysiklès (voir I, II, V, VI). — 4. Iasôn, fils de Moskhiôn, frère de Phaidros assurément. — 5. Antipatros, fils d'Apollônios (voir VI). — 6. Antipatros, fils d'Hermias (voir I). — 7. Apollônios (voir VI). — 8. Artémôn (voir VI). — 9. Dèmètrios, fils d'Epainétos, Té. — 10. ..., annoncé, semble-t-il, par καὶ, l. 6 de *AM*, 370, 2 ; mais, dans *BSA*, 201, l'introduction de ce dernier personnage bouleverse toute la restitution de Buckler. Faut-il supposer une erreur dans *AM*?

2. Il faut donc restituer, l. 3 : Ἄβας τῆς Ἀριστέου [τῆς ἀπ]ολελειμμ[ένης κυρίας].... Dans le premier acte, il y a Ἄβας Ἀριστέου parce qu'Ἄβας est au nominatif ; dans le second cas, ici, il y a l'article τῆς parce qu'Ἄβας est au génitif. L. 5, il faut lire : Ἑκ[α]-τό[μν]ω [τοῦ] Ἀντιπάτρου. A cette époque, le génitif de ce nom carien est bien en ω : cf. *BCH*, 1922, p. 420.

zontalement et non verticalement ; mais, jointe aux autres, elle les confirme ; en second lieu, la date de la vente et de cette *anamisthôsis* est rigoureusement la même : même stéphanèphore, même mois, même jour sans doute aussi ; or, il est invraisemblable que la mise en possession ait lieu en même temps qu'une deuxième sous-location du même terrain, qui suppose deux autres actes antérieurs, une location et une première sous-location. En outre, il y a difficilement place pour deux sous-locataires à la l. 5, surtout si l'on restitue, comme je l'ai suggéré plus haut, un dixième fidéicommissaire-bailleur ; et, si l'on doit réellement admettre deux sous-locataires, comme paraît le faire croire le partage du fermage de 200 dr. en deux parts de 99 dr. ½ (réserve faite de la drachme à payer par le locataire originel), pourquoi le texte emploie-t-il le mot ἕκαστος (l. 12) et non pas ἑκάτερος, et le mot μισθωσάμενος, qui signifie généralement « celui qui aura loué », au lieu de μεμισθωμένος, signifiant le locataire effectif, originel, comme dans *BSA*, 203, qui est donné comme modèle pour la restitution, ou dans *BSA*, 208, l. 6, et 205, l. 12[1]? L'hypothèse de Buckler (p. 202), selon laquelle il y avait déjà deux sous-locataires et que c'est le défaut de ceux-là qui a provoqué l'*anamisthôsis*, ne repose sur aucun terme précis du texte, comme οἱ παραλαβόντες, qu'on aurait attendu (cf. *BSA*, 203). Il semble donc qu'on ait affaire ici simplement à une mise en location à perpétuité, dans laquelle serait envisagée l'éventualité d'une sous-location à deux personnes. Le rapprochement du fragment de gauche reste donc douteux[2]. Mais il y a une autre difficulté : le terrain qui fait l'objet de cet acte est un *lot* d'une terre sacrée d'Apollon et d'Artémis qui n'a pas été acheté récemment, car aucune des terres ayant fait l'objet des actes précédents n'est qualifiée de ἱερὰ γῆ Ἀπόλλωνος καὶ Ἀρτέμιδος (cf., au contraire, ci-dessous, XIV). Alors, il s'agirait d'un autre terrain? Et, cependant, il est mis en location par des bailleurs spéciaux, comme les terres récemment achetées, et non par les trésoriers du dèmos, comme devaient l'être les vieilles terres des dieux (voir XIV). Dans l'état actuel de nos documents, il n'est pas possible de sortir de cette contradiction.

VIII. *Vente Politès* (LW, 338 ; cf. *AM*, 390 : acte de vente ap-

1. L. 9 : μισθωσαμένου τῇ π[όλει] est bizarre aussi : le personnage aurait-il loué au nom de la ville de Mylasa?
2. L. 6-7 : les deux expressions ἀπὸ τῶν... supposent une délimitation détaillée du terrain qui ne cadre pas avec l'autre fragment.

pelé ici παραχώρησις ; LW, 337, cf. *AM*, 389 : acte de mise en possession du même terrain, semble-t-il, bien qu'il précède sur la même pierre l'acte de vente). Politès, Kormoskôneus, cède aux fidéicommissaires du dèmos deux terrains dans l'Olymide (LW, 337), l'un appelé Kodouôka, l'autre qui appartenait à la syngénéia (ancienne tribu) des Môsséis et que Politès avait achetés aux trésoriers *de la ville*[1], peut-être parce qu'il s'agissait d'une hypothèque (cf. aux l. 18-19 ; *BCH*, 1898, 402, l. 16 et 18 ; sans doute aussi *AM*, 370, 1, l. 3-4). Les fidéicommissaires sont au nombre de dix-sept[2].

Après la désignation du terrain viennent les noms des voisins, parmi lesquels on remarque les fidéicommissaires eux-mêmes, qui ont acheté pour leur compte des terres de Politès, puis la terre sacrée d'Apollon et d'Artémis, celle de Zeus Labraundos, et les trésoriers de la ville pour des terrains hypothéqués. Cette cession de terrains par Politès n'est pas une vente ordinaire, une ὠνή, puisque, outre la somme de 3.000 drachmes qui lui sera versée, il se réservera une rente d'un dixième sur le premier terrain, et, sur le deuxième, les preneurs s'engageront à verser à la syngénéia des Môsséis la même rente annuelle que leur versait Politès[3]. L'acte se termine par la mention des juges témoins. Si l'interprétation de ces dernières lignes est exacte (et l'on n'en voit pas d'autre possible), Politès avait acheté le terrain des Môsséis dans des conditions semblables, c'est-à-dire par une *parakhôrèsis ;* cet acte signifiait donc que le propriétaire renonçait partiellement à son titre de propriété, vendant le terrain moins cher, mais se réservant une rente. Mais le même terme est employé pour un locataire qui renonce au privilège de sa location en faveur d'un sous-locataire ; ce qui fait croire, malgré certaines formules qui laissent entendre le contraire[4], que ce renoncement était parfois compensé par

1. L. 12 : ἃ καὶ αὐτὰ ἐπρίατο Πολίτης : ce neutre se rapporte aux deux terrains à la fois.

2. Liste : 1. Dèmètrios (voir I, II, V, VI, VII). — 2. Phaidros (voir V, VI, VII). — 3. Dionysiklès (voir I, II, V, VI, VII). — 4. ..., Mau. — 5. Iasôn, fils de Moskhiôn (voir VII). — 6. Aristéas, fils d'Antipatros et par ad. de Mélas, fils de..., Kor. — 7. Attinas (voir V). — 8. Hiéroklès, fils d'Epainétos Té., le frère de Dèmètrios de VII. — 9. Mén[ékratès], fils de Iasôn, fils de... Kor. — 10. ... Kor. — 11. Aristéas, fils de Dionysios (voir I, II, V). — 12. Aristéas, fils de Mélas, Og. (voir son père ou son fils, V). — 13. ..., fils de Mélas, fils d'Hermias, Kor. — 14. Mènophilos (voir I). — 15. Aristéas, fils d'Eirènaios, (selon *AM*), Té. — 16. Aristéas, prêtre d'Apollon Pythien, Par. — 17. Hermias, fils d'Antipatros, fils d'Hermias, prêtre de Zeus Krètagénès et des Kourètes, Kor. (père des nos 1 et 7 ici, et de VII, 6).

3. La restitution de Judeich (*AM*, 390) reste douteuse ; mais les λυγῶνες de LW sont certainement à éliminer ; jamais le gâtelier n'a passé pour un arbre de rapport.

4. *BSA*, 203, l. 3, et surtout 205, l. 7 : ἐπὶ τοῖς αὐτοῖς ἐφ' οἷς [τὴν γὴν ἐμισθώσατο].

quelque avantage, par exemple le versement d'une somme un fois pour toutes (voir ci-dessous, XII).

IX. *Autre cession de terrain* analogue à la précédente (LW, 336 : παραχώρησις ; cf. l. 13, et 338, l. 20). L'acte est beaucoup plus court que LW, 338, et les fidéicommissaires sont un peu différents (l. 1, fin du nom du stéphanèphore ou du vendeur) [1]. Suivent la désignation des terres et celle (au nominatif, comme dans 338) des voisins ou des limites matérielles (routes), puis les conditions dans lesquelles s'est faite la *parakhôrèsis ;* le démotique Ogondeus qui précède la mention des juges témoins reste obscur : est-ce le nom du vendeur (cf. *BSA*, 205 α, l. 8 ; Hula, 6, 3)?

X-XI. *Vente de terrains avoisinant la propriété de Zeus Labraundos* (*BSA*, 211 α : fin de mise en possession ; *BSA*, 208 α : fin de mise en possession). Le premier de ces actes précède immédiatement la location Dionysios-Hermias. La nature de l'acte est attestée par la préposition εἰς (l. 4), la présence des témoins au génitif et l'absence des juges ; le terrain comprend plusieurs parcelles, dont la première est limitée d'un côté par la propriété de Zeus Labraundos, représentée par les trésoriers des syngénéiai qui l'ont louée au nom de leurs syngénéiai respectives, soit Hermias, fils de Marsyas, pour les Môsséis, Mélas, fils de Nysios, pour les Kybiméis, Apollônios, fils de Ménippos, pour les Kandèbéis et Mégaklès, fils d'Aristéas, avec Kallisthénès, fils de Diogénès, pour les Solônéis. L'expression ταμιῶν τῶν ἐν Ὀλύμῳ συγγενειῶν ne signifie pas forcément « trésoriers des syngénéiai d'Olymos », ce qui ferait croire qu'il n'y en avait effectivement que quatre, mais plutôt trésoriers *de* syngénéiai d'Olymos [2] ou *des* syngénéiai *suivantes*. La deuxième parcelle comprend la moitié de l'*aulè* qui est à Kybima ; les voisins sont des particuliers, Phanias, fils d'Aristéas (le fils du trésorier de l'acte XIII), et Ménippos, fils de Ménippos (le frère du trésorier des Kandèbéis), et Politès, fils de Nysios (le frère du trésorier des Kybiméis).

1. Liste : 1. Dèmètrios à restituer (voir VIII). — 2. Phaidros à restituer (voir VIII). De ces deux personnages, le démotique seul est conservé, l. 3, où il faut lire certainement Παρεμβωρδεῦσι ; des nominatifs, à cette place, n'auraient aucun sens. — 3. Dionysiklès (voir VIII). Il faut lire, l. 3, Διονυσικλῆι et non Διονυσικλῆς, car il faut un datif comme pour les précédents. — 4. [Antipat]ros, fils d'Hermias (voir I, VII). — 5. Artémôn (voir VI, VII). — 6. Aristéas, fils d'Iasôn, à restituer (voir I, V, VI). — 7. Hèrakléidès (voir I, II). — 8. ..., Mau. — 9. ..., fils de Dèmètrios, Mau. — 10. Attinas (voir V, VIII). — 11. ..., Par. — 12. ...ros, fils de Pamménès, Par.

2. L'article τῶν est nécessité par le fait que le premier substantif est déjà au génitif.

La nature du deuxième acte, qui précède immédiatement le document XII (ci-dessous), est attestée par le nom des voisins au génitif et l'absence des juges. Le terrain est tout proche de l'autre, car les voisins sont partiellement les mêmes, soit la même veuve, la même terre de Zeus Labraundos, mais représentée par les mêmes trésoriers de trois syngénéiai seulement, les Môsséis en tête et, à la fin, les Solônéis ; entre les deux, il y a place pour un seul autre trésorier ; il n'est plus question de l'*aulè* de Kybima, ce n'est donc pas le même terrain que pour l'acte X, mais peut-être un autre lot du même terrain.

XII. *Location et sous-location de la terre de Zeus Labraundos* (*BSA*, 208 β : acte de garantie pour une remise en location ; et *BSA*, 205 β : acte de sous-location du même terrain). Quatre syngénéiai ont pris un terrain en location par l'intermédiaire de quatre personnages qui doivent être les trésoriers de leur groupe respectif (nous le supposons d'après les documents précédents, mais ce n'est pas spécifié ici) ; ce terrain, sans doute propriété de Zeus Labraundos (voir texte suivant), avait été loué auparavant, semble-t-il, par Antiokhos, lequel ne payait plus, puisque la terre était restée « tout entière ἀμίσθωτος » ; il ne s'agit pas exactement d'une nouvelle location, mais d'une sous-location d'office, puisque Antiokhos continuera à payer « la drachme » qui lui assure la location nominale ; c'était peut-être aussi le cas de notre n° XIII. Mais il paraît inadmissible que ce soient les trésoriers d'Olymos qui reçoivent la garantie pour une propriété de Zeus Labraundos ; même si Labraunda est déjà unie à Olymos avant la sympolitie avec Mylasa (cf. LW, 334), le dèmos et son trésor sacré n'ont vraiment rien à voir dans cette affaire, sinon que les nouveaux locataires représentent des groupements officiels du dèmos et que le terrain est situé dans l'Olymide. Effectivement, il n'y a pas place dans la lacune des l. 4-5 pour plus de trois noms ; or, les trésoriers d'Olymos sont quatre (*BSA*, 211), ceux de Mylasa trois (LW, 338 ; *BCH*, 1898, 402) ; d'autre part, Épainétos, fils d'Ouliadès, est un Tarkondareus (LW, 414-415), donc un Mylasien ; il faut donc restituer : οἱ ταμίαι τῆς πόλεως, et, à la l. 6 : τὸ ψήφισμα τοῦ Μυλασέων δήμου ; de même à la l. 14 : ταμίαις τοῖς ἐπὶ στ]εφανηφόρου..., comme dans *BSA*, 205, l. 13. Cela explique aussi la présence des ἐγλογισταί (l. 10), qu'on ne trouve qu'à Mylasa (LW, 405). Les quatre locataires ne sont pas tous les mêmes que les trésoriers des actes X-XI ; ce sont (restitutions à l'aide du texte suivant) : pour les Môsséis, Hermias,

fils de Marsyas (trésorier de X-XI) ; pour les Kybiméis, Méniskos, fils de Ménéklès (?) (non le trésorier de X-XI) ; pour les Kandèbéis, Korris, fils de Ménéklès (non le trésorier de X-XI) ; pour les Solônéis, dont la présence semble bien attestée par la longueur des lacunes, bien qu'il n'en soit plus question dans le document suivant, il n'y a certainement pas plus d'un représentant, contrairement à ce qui a lieu pour XI-XII ; les garants nommés à la fin sont ou devraient être les mêmes personnages : car, comme agents de leur respective syngénéia, ils peuvent être à la fois locataires et garants, ce qui serait impossible pour des particuliers ; mais, là aussi, la restitution de Buckler laisse subsister des anomalies : il n'y a plus qu'un seul garant pour deux des syngénéiai, et ces personnages ne sont pas placés dans le même ordre que précédemment : Korris, fils de Ménéklès, vient en deuxième lieu, semble-t-il ; on peut se demander si réellement les Solônéis ont participé à toute cette opération, puisqu'ils sont absents de l'acte suivant ; cependant, les lignes 7-8 ne paraissent pas pouvoir se passer d'eux. On notera, enfin, que Korris, qui représente la syngénéia des Kandèbéis, est un Ko[rmoskôneus], si la lecture de cette première syllabe est juste : témoignage explicite de la curieuse superposition des authentiques et vieilles syngénéiai et des nouvelles (= les anciennes tribus ; cf. LW, 339).

Quelque temps plus tard, trois de ces représentants de syngénéiai (qui ne sont pas là non plus désignés comme trésoriers) cèdent leur location à un ou plusieurs autres (*BSA*, 205 β : παραχώρησις gravée sur le même bloc que l'acte précédent et à côté de lui : *BCH*, 1898, 396-397). Il s'agit certainement du même terrain, vu la mention du stéphanèphore Ménippos, fils de Glaukos, qui est l'éponyme de l'acte précédent : il faudra voir dans les trésoriers de la l. 13 ceux de Mylasa. L'absence des Solônéis est remarquable : ils gardent donc leur part du terrain, le quart (cf. l. 14). C'est Korris qui semble avoir eu l'initiative de cette cession ; il est nommé en tête et les autres s'associent à lui (μετά τε) ; la mention εἰς πατρικά pour les Môsséis seuls est surprenante ; il faut peut-être la rétablir aussi l. 10 et l. 12. Il n'est plus question du tout ici du locataire originel Antiokhos, déficient, mais qui gardait la location nominale, puisqu'il payait une drachme par an. Pourquoi mentionne-t-on, l. 14, le prix du terrain ou de son quart, comme s'il s'agissait d'un terrain nouvellement acheté (cf. *BSA*, 192, 197 ; LW, 338)? Cette mention est tout à fait inattendue ici. Mais est-ce bien le

prix du terrain? Ne serait-ce pas plutôt une sorte d'achat du privilège de sous-location, surtout s'il s'agit d'une sous-location à perpétuité? L'analogie de la parakhôrèsis-vente de Politès nous a déjà suggéré cette hypothèse (p. 208). Cet acte pouvait ne pas se faire toujours, comme il est stipulé parfois, *dans les mêmes conditions* que la location (p. 208, n. 4), mais réserver au premier locataire un avantage immédiat, sous la forme d'une somme versée une fois pour toutes, permettant, par ailleurs, de diminuer la rente annuelle ; dans le fragment *BSA*, 196 β, la parakhôrèsis était peut-être autorisée sans conditions spéciales ; mais on conçoit aussi que cette possibilité de trafic ait été ailleurs interdite, autant que le morcellement (*BCH*, 1881, 110, l. 19). Les dernières lignes du texte contiennent des noms propres au nominatif : ce sont des voisins dont les propriétés marquent les limites du terrain de Zeus qui est cédé : le dernier de ces personnages conservé sur la pierre est un Ogondeus. Il devait y avoir aussi des juges témoins.

XIII. *Location Dionysios-Hermias* (*BSA*, 211 β : acte de garantie). Ces personnages ont loué à perpétuité un terrain appartenant aux dieux, à Kybima, dans l'Olymide, terrain qualifié ἱερὰ γὴ Ἀρτέμιδος καὶ Ἀπόλλωνος, et qui avait été loué précédemment par Mélas, fils de Nysios ; il n'avait donc pas été acheté comme les autres par des fidéicommissaires spéciaux ; il n'est donc pas étonnant que ce soient les trésoriers d'Olymos qui reçoivent les garanties, comme ce sont eux aussi qui ont dû procéder à une nouvelle location après Mélas. L'explication de Buckler (p. 209, reprise p. 215), selon laquelle les trésoriers reçoivent la garantie parce que les locataires agissent au nom de leur syngénéia, est à rejeter d'autant plus facilement qu'elle s'appuyait sur un autre cas qui est également erroné ; nulle part il n'est spécifié dans l'acte en question que les deux locataires représentent une syngénéia ; si l'ancien locataire Mélas est mentionné dans l'acte précédent sur la même pierre, comme représentant de sa syngénéia, ce n'est qu'une coïncidence : Mélas était bien libre de louer aussi en son propre nom.

XIV. *Vente Ouliadès* (*BCH*, 1922, 420)[1] : décret autorisant un emprunt destiné à payer l'achat d'un terrain de 7.000 drachmes à ce personnage et précisant les conditions de cet emprunt et de son remboursement. Ce document est le dernier de la série[2] : le

1. Voir corrections dans *BCH*, 1923, 547 ; *Archaiol. Deltion*, 1923, 238 ; *Anz. Wien. Ak.*, 1924, 142 sqq. et 151.

2. Le père du prêteur Léôn, fils de Thargèliôn, Massôneus, est fidéicommissaire dans la

dèmos a certainement acheté déjà une bonne partie de ses nombreux terrains, et il jouit de grands revenus, mais n'a plus d'argent liquide ; Ouliadès, de son côté, a besoin d'argent : le dèmos-sanctuaire sert d'intermédiaire, profitant de toutes les occasions pour accroître le domaine sacré.

Cette révision des baux olymiens[1] nous a amenés à préciser certains points de détail, notamment sur la double parakhôrèsis. Elle nous permet aussi d'entrevoir l'affaiblissement matériel des anciennes tribus réduites au nom de syngénéiai, et de syngénéiai sans vie, vidées de leur contenu par la sympolitie avec Mylasa : ce n'est peut-être pas le simple effet d'une coïncidence si les Môsséis cèdent leurs terrains par parakhôrèsis à Politès, et si les trois anciennes tribus à la fois, et sans les Solônéis (qui ne sont pas une ancienne tribu), cèdent par parakhôrèsis leur location de la terre de Zeus Labraundos. C'est le dèmos qui finalement bénéficie de cet effacement, puisqu'il achète à Politès les terrains des Môsséis. Apollon et Artémis deviennent, avec Zeus Labraundos et Zeus Osogôa, les plus riches propriétaires de la plaine olymo-mylasienne.

A. LAUMONIER.

Octobre 1938.

location Diogénès (ici, II) ; le père adoptif du prêteur est Ouliadès, fils de Pollis, fils de Prôtéas, stéphanèphore dans *BSA*, 211 β (ici XIII). On peut penser que quelques années, sinon une génération, séparent notre document des autres. Sur la chronologie relative et absolue de ces textes olymiens, voir Ruge, *RE*, s. v. 2514-2516 ; L. Robert remonterait au IIe siècle ceux qui mentionnent l'ἀργύριον ῥόδιον (*Études anatoliennes*, p. 571, n. 2), c'est-à-dire tout le groupe principal (ici I-XI) ; les autres (X-XIII) et le dernier suivent de près, comme on le voit.

1. Fragments divers : 1° Vente (LW, 328 = *AM*, 387) : le vendeur paraît être Théodotos, fils de Thargèlios (du vendeur de I?). C'est Phaidros, fils de Moskhiôn (voir IX) qui propose le décret. L'acte est gravé à la suite de l'*anamisthôsis* de VII. — 2° Location (*BCH*, 396, 45 = *BSA*, 205 α) ; fin de l'acte comprenant les conditions de la location et de la garantie. On ne voit pas quel peut être le personnage, fils de Polyphèmos (cf. Polyphèmos, fils de Iasôn, LW, 336), qui reste en suspens entre ces conditions et la liste des juges témoins, sinon le locataire. C'est, d'ailleurs, le seul cas, avec le suivant, à Olymos, où ces juges sont nommés individuellement avec le nomophylax. Cet acte précède immédiatement la sous-location de Korris (XI). — 3° Location (Hula, p. 6, n° 3) ; c'est la fin de l'acte avec les dernières mentions de voisins, parmi lesquels Abas, connue ailleurs (voir VII), puis peut-être un [Léôn (?), fils de Molo]ssos, fils de Ménoitos (cf. *BSA*, 205, l. 9, Léôn, fils de Mo[lossos]). L. 3, Zôpyros, fils de Molossos, précédé de la formule [κατὰ τὸν] νόμον, est sans doute le locataire ; suivent les noms des juges témoins (le premier est à lire Hermias?) et du nomophylax. — 4° Début de décret de vente-location pour les dieux du dèmos ; il suit immédiatement l'acte précédent. Le locataire est un Léon. — 5° Location (?) (*BCH*, 395, 43 = *AM*, 386, 9) ; parmi les bailleurs élus se reconnaît un Dèmètrios, celui sans doute que nous retrouvons dans tous les actes olymiens.

« VARIA »

I

LE CARACTÈRE DE L'EXIL ORDINAIRE DANS LE DROIT PÉNAL D'ATHÈNES

On a pensé jusqu'ici, en général[1], malgré quelque hésitation provoquée par l'obscurité des textes, que l'exil ordinaire, par essence perpétuel, figurait dès le début, et ensuite dans le système de l'estimation, dans l'échelle des peines infligées normalement par les tribunaux d'héliastes. Cette opinion ayant été récemment combattue par M. Kahrstedt[2], il importe d'élucider ce petit problème. Laissons d'abord de côté la masse des exils perpétuels infligés, à Athènes et dans les autres États grecs, soit par les tribunaux chargés des affaires de meurtre, soit, surtout dans les guerres civiles, par des tribunaux spéciaux, par des assemblées populaires plus ou moins régulières, par des assemblées de ligues, de confédérations, par des sénats et aussi par des rois, des dictateurs, des tyrans[3]. Négligeons également, parce qu'ils n'indiquent nettement ni le tribunal ni la peine, des textes généraux sur l'exil[4] et plusieurs exemples historiques : l'exil des deux stratèges Pythodoros et Sophoclès[5] ; le procès de l'historien Thucydide[6] ; celui d'Anaxagore, acquitté, dans une tradition, par l'assemblée du peuple,

1. Voir Lécrivain, *Exsilium* (*Dict. ant. gr. et rom.*) ; Lipsius, *Das attische Recht* (Leipzig, 1915, t. III, p. 931-941).

2. Kahrstedt, *Staatsgebiet und Staatsangehörige in Athen, Studien zum öffentlichen Recht Athens*, I (*Viertes Heft der Göttinger Forschungen*, Stuttgart-Berlin, 1934, p. 98-105).

3. Lécrivain, *L'exil politique dans l'histoire grecque* (*Mémoires Acad. Sc., Inscr. et B.-L. de Toulouse*, 1919, t. VII, sér. XI, p. 317-371) ; *Le pouvoir judiciaire des Assemblées du peuple en Grèce* (*Ibid.*, 1937, t. XV, sér. XII, p. 61-99) ; *Les jurys populaires en Grèce* (*Ibid.*, 1938, t. XVI, sér. XII, p. 61-118). Ajoutons quelques textes : Plat., *Gorg.*, 21, 466 c-d ; 23, 468 b-469 c ; 36, 480 ; Thuc., 8, 76, 6 ; Plut., *Pelop.*, 14, 1, et Xén., *Hell.*, 5, 4, 19 ; *I. G.*, 2, 17 ; Michel, *Rec. inscr. gr.*, 95. — Les exilés, exceptés du rappel par le serment des héliastes et l'amnistie de 404, sont des homicides (Dem., 24, 149 ; Andoc., 1, 78) ; l'interdiction de prononcer des exils illégaux s'applique à l'ekklésia d'Athènes (Dem., 24, 149 ; Andoc., 4, 3).

4. Aristot., *Rhet.*, 1, 12, 9 ; 2, 23, 17 ; Democr., *Fr.*, 203 ; Plat., *Politic.*, 46.

5. Thuc., 4, 65 (termes équivoques sur le tribunal).

6. Peut-être fuite, condamnation à mort par le peuple, puis rappel (Thuc., 4, 104-106 ; 5, 26 ; Marcell., *Vit. Thuc.*, A, 23 ; B, 45-55 ; *Vit. anon.*, 3 ; Paus., 1, 23, 9 ; Plin., *Hist. nat.*, 7, 30, 110).

acquitté, dans une autre tradition, ou condamné par les héliastes, soit à une amende de cinq talents qui aboutit à son exil, soit à la mort par contumace [1]; celui de Phidias, encore plus mal connu, qui aurait comporté soit une dénonciation à l'ekklesia pour vol d'or de l'État, un renvoi devant les héliastes et l'exil, soit la mort en prison à Athènes ou à Elis [2].

Ce n'est sans doute pas l'exil, mais la fuite avant une condamnation que les textes indiquent pour un sycophante, pour Philocrate et Léosthénès [3].

Restent maintenant plusieurs autres textes qui résistent victorieusement à la théorie de Kahrstedt [4]. 1° En 446-5, l'exil est parmi les peines que les héliastes et les sénateurs jurent de ne pas infliger à un Chalcidien sans jugement régulier, sauf condamnation par le peuple, et Chalcis doit renvoyer à Athènes les procès qui comporteraient exil, mort ou atimie [5]. On peut croire que les Chalcidiens, laissés dans la clérouquie, avaient adopté en partie le droit pénal d'Athènes. — 2° Exil prononcé probablement par les héliastes contre Xénophon (vers 394), à ce qu'il semble pour ses services à l'armée de Cyrus et pour son laconisme, son amitié pour Agésilas, peut-être sa présence à la bataille de Coronée [6]. Kahrstedt suppose arbitrairement, contre toute vraisemblance, une condamnation par l'Aréopage pour un crime inconnu. — 3° Procès de Socrate. Platon fait énumérer par Socrate les autres peines qu'il pourrait demander : l'emprisonnement indéfini au service des Onze, l'emprisonnement jusqu'au paiement de l'amende, l'exil perpétuel [7]. Socrate ne peut songer, comme le propose Kahrstedt, à une fuite ; les mots φυγῆς τιμήσωμαι interdisent cette explication, et Socrate distingue expressément la fuite de l'exil [8]. — 4° Dans son discours contre Démosthène devant les héliastes, Hypéride déclare que, même pour des accusations moins graves, le coupable encourt la mort ou une peine indiquée par les mots ἐκ τῆς πατρίδος ἐκπεσεῖται [9]. A notre avis,

1. Voir les textes dans *Le pouvoir judiciaire...*, p. 77, n. 111.
2. Voir les textes, *Ibid.*, p. 78, n. 115.
3. Ps.-Dem., 25, 95 ; Din., 1, 28 ; Aesch., 2, 6, 8, 124 ; 3, 79 ; Hyp., 1, 1-2, 29-31.
4. Dans l'énumération des peines prononcées par les héliastes (Aristot., *Ath. pol.*, 67, 5-6), le mot φυγή n'est malheureusement qu'une restitution probable, mais incertaine.
5. Michel, *l. c.*, 70, l. 5-10, 70-75 ; *I. G.*, I², 39, 73. Tel nous paraît être le sens de ce passage obscur.
6. Xén., *Anab.*, 5, 3, 7 ; 7, 7, 57 ; Diog. La., 2, 56, 59 ; Paus., 5, 6, 5 ; Dio. Chrys., VIII. Le mot ψῆφος nous paraît maintenant indiquer plutôt les héliastes que l'assemblée (Xén. *Anab.*, 7, 7 57).
7. Plat., *Apol.*, 27, 37 c.
8. Plat., *Crito.*, 14, 52 c.
9. Hyp., XIX, *fr.* 110 (Didot, p. 404).

ces mots ne signifient pas, comme le veut Kahrstedt, la fuite avant la condamnation, mais bien la peine de l'exil. — 5° Il en est de même dans deux autres cas analogues d'eisangélie devant les héliastes. Pour s'être enfui à Rhodes avant la bataille de Chéronée[1], un Athénien n'a échappé à la condamnation qu'à égalité de votes ; une voix de plus contre lui aurait amené une sentence de mort ou ὑπερώριστ' ἄν : il eût été exilé. On a sans doute aussi le même sens dans l'autre cas où l'accusé court le risque non seulement d'une condamnation à mort, mais de la peine ἐξορισθῆναι, c'est-à-dire d'un exil qui ne lui permettrait pas d'être enseveli dans sa patrie[2]. — 6° Dans l'affaire d'Harpale, Démosthène a fait condamner par l'Aréopage pour trahison et expulser Archinos : les mots ἐξέβαλες ἐκ τῆς πόλεως paraissent bien aussi indiquer un exil véritable[3].

L'exil perpétuel nous paraît donc avoir été réellement une des peines infligées par les héliastes, probablement surtout après les réformes judiciaires de l'archontat d'Euclide et la régularisation de l'eisangélie (404-403). Pour les États grecs en général, les textes n'indiquent que trop rarement les organes de condamnation, mais on peut croire que les tribunaux ordinaires ont eu à leur actif une large part des exils perpétuels. On ne voit pas pourquoi l'Héliée d'Athènes aurait été, presque seule, privée indéfiniment de cette attribution, quoiqu'on ait réservé la plus grosse part des sentences à l'assemblée du peuple.

II

QUELQUES TEXTES NON UTILISÉS SUR L'EISPHORA[4]

Textes généraux. — Dans Aristote, l'*eisphora*, levée d'après les *timèmata*, est une institution générale ; les tyrans l'utilisent avec les liturgies pour le bien public[5]. Dans la Comédie moyenne, elle pèse sur les seuls riches[6].

1. Aesch., 3, 252.
2. Hyp., XXXIII, *fr.* 155, 14. Nous n'utilisons pas le texte obscur de Din., 1, 44, sur Taurosthénès, sans doute proscrit plutôt que frappé d'exil perpétuel.
3. Din., 1, 63.
4. Voir Guiraud, *La propriété foncière en Grèce* (Paris, 1893, p. 516-543) ; Lécrivain, *Eisphora* (*Dict. ant. gr. rom.*) ; Francotte, *Les finances des cités grecques* (Liége-Paris, 1909).
5. *Pol.*, 5, 9, 12 ; *Rhet. ad Alex.*, 1, 3, 16.
6. Lucian, 41, 21. Plaute l'appelle *tributus imperatus* (*Epidic.*, 2, 2, 209).

Grèce propre et pays limitrophes. — Chez les Étoliens, elle désigne les taxes fédérales proportionnelles au nombre des sénateurs de chaque ville[1]. A Thétonium, une atélie pour les fortunes se rapporte soit à l'*eisphora*, soit à des liturgies[2]. Dans les villes achéennes les nouveaux citoyens la paient, avec les *phoroi*, pour l'intérêt général[3]. Orchomène la lève pour rembourser un prêt[4]. Elle alimente la caisse commune des onze districts de la Béotie et fait les frais de la fête fédérale des Basileia à Lebadée[5]. Elle sert probablement dans la ligue arcadienne à payer les *Eparitoi*[6]. A Mégalopolis, pendant la Guerre sociale, elle a la forme d'une cession par les riches du tiers de leurs terres pour augmenter le nombre des citoyens[7]. Plusieurs textes la mentionnent à Athènes[8]. Rome impose à Messène une *eisphora* ὀκτώβολος, de huit oboles par mine, répartie entre les divers groupes, et les chiffres de l'estimation de base (1,240 talents, 4 mines, 30 statères, 2 oboles, 6 chalques) et de l'impôt (99,365 deniers, 2 oboles) indiquent bien le soixante-quinzième[9]. Dans la guerre d'Achaïe, Diaeos et Critolaos lèvent des *eisphorai* forcées sur les hommes et les femmes[10]. Un senatus-consulte de Rome, de 78 av. J.-C., fait rembourser à Asclepiadès et à ses compagnons les *tributa* déjà payés et les dispense pour l'avenir des liturgies, des *eisphorai* et aussi du *vectigal* qui pourrait être imposé à l'Asie ou à l'Eubée[11]. Olynthe, Érétrie, Oréos lèvent des *eisphorai* pour la lutte contre Philippe ; Eumelos en dispense Panticapée[12].

Sicile. — Denys Ier prend toute la fortune des Syracusains par une série d'*eisphorai* qui frappent en particulier les troupeaux ; une dîme levée au ve siècle par Syracuse pour les temples et les cultes et un impôt sur les maisons, cité par Cicéron, sont sans doute des formes d'*eisphora*[13].

1. Dittenberger, *Syll.*³, 546, *B*, l. 20-21.
2. *I. G.*, 9, 2, 257.
3. *Syll.*¹, 468.
4. *Inscr. jur. gr.*, XIV, l. 49.
5. *B. C. H.*, 25, 366-376 ; *I. G.*, 7, 3078 ; Theop., *Hell. Oxyr.*, XI, 4.
6. Xén., *Hell.*, 7, 4, 33.
7. Polyb., 5, 93, 5-7.
8. Ps. Plat., *Ep.*, 13, 361 b ; *I. G.*, 2, 628, l. 35 (après Sylla) ; peut-être Theop., *Hell. Oxyrh.*, 205, l. 18.
9. *I. G.*, 5, 1, 1432-1433.
10. Polyb., 40, 2, 6.
11. *C. ins. lat.*, 1, 203.
12. Dem., 9, 64 ; Diod., 20, 24, 5.
13. Aristot., *Pol.*, 8, 9, 5 ; ps. Aristot., *Œc.*, 2, 2, 13, 20 ; Cic., *De leg. agr.*, 1, 4 ; Strab., 6, 2, 4 ; Demon. (*Fr. hist. gr.*, I, p. 381).

Asie et Iles. — La Lycie lève les *eisphorai* et les liturgies d'après le nombre des voix de chacune des vingt-trois villes à l'assemblée fédérale[1]. Il en est de même pour les villes de la ligue des Nésiôtes[2]. Dans le synœcisme de Téos et de Lébédos, les six cents plus riches citoyens de Téos versent, selon leur fortune, une *proeisphora* remboursable sur les revenus des deux villes[3]. L'harmoste lacédémonien réclame à Chios des *eisphorai ;* on en trouve à Milet, à Mytilène, probablement sous le nom ἐπιγραφή dans la loi d'Ilion contre les tyrans ; Rhodes les fait payer, ainsi que les amendes, en vin, en figues et en huile[4]; Mausole en demande à ses plus riches sujets pour payer les *phoroi* aux rois de Perse, et à Mylasa pour ses besoins personnels[5]. A Priène, des bienfaiteurs (προείσφορος) versent des *proeisphorai*[6]. Le *tributum*, cité par Cicéron, en général pour l'Asie, en particulier à Apollonis, à Temnos, et opposé aux emprunts (*versura*), au *vectigal* (douanes), est sans doute l'*eisphora*[7]. Une lettre d'Antoine à l'assemblée de l'Asie dispense une corporation de nombreux impôts, dont les *eisphorai* et les liturgies[8].

Ces textes confirment la théorie habituelle sur l'*eisphora*, impôt d'une quote-part du capital estimé, du *timema;* mais ils fournissent quelques renseignements nouveaux ; l'*eisphora* est quelquefois une part d'un capital non estimé ; généralement extraordinaire, elle devient parfois ordinaire, surtout dans les confédérations et se rapproche ainsi du *phoros.*

Ch. LÉCRIVAIN.

1. Strab., 14, 3, 3, 664.
2. *Syll.*[1], 202, 60.
3. Michel, *Recueil*, 34, l. 115-120.
4. Xén., *l. c.*, 2, 1, 5 ; *I. G.*, 2, 39, l. 15 ; Milet, *Ergeb.*, n° 147 ; Michel, *l. c.*, 524 b, l. 55-60 ; Athen., 3, p. 74 F.
5. Ps. Aristot., *Œc.*, 2, 2, 13.
6. *Inscr. Prien.*, 108.
7. Cic., *Pro Flacco.*, 9, 13, 32, 52.
8. *Jahr. heft.*, 14, 1911, *Beibl.* p. 123-134 ; *Hermes*, 32, 509.

HÉRODOTE

HISTORIEN DE LA GUERRE SCYTHIQUE

Le récit donné par Hérodote de l'expédition de Darius contre les Scythes [1] se décompose nettement en deux parties. Durant un premier acte (ch. 122 et suiv.), Darius poursuit en vain des ennemis qui toujours se dérobent. D'abord, sur les traces du contingent commandé par Scopasis, il traverse la Scythie d'Ouest en Est, de l'Istros au Tanaïs, puis le pays des Sauromates, le pays des Gélons et des Boudins ; il s'arrête sur les bords de l'Oaros, c'est-à-dire sur le cours moyen de la Volga, l'ennemi, qui jusqu'alors se tenait à proximité, étant soudain devenu invisible ; là, — pour prévenir, je suppose, un retour offensif de Scopasis [2], qu'il croyait apparemment parti toujours plus loin dans la même direction, — il entreprend de construire le long du fleuve huit châteaux fortifiés distants l'un de l'autre d'une soixantaine de stades ; mais, apprenant que ceux qu'il avait poursuivis étaient, par un détour, retournés en Scythie et que, par conséquent, les châteaux ne seraient d'aucune utilité, il interrompt les travaux, revient vers l'Ouest. Il se heurte alors à la principale armée scythique ; Idanthyrse, qui la commande, relayant en quelque sorte Scopasis, l'entraîne chez les peuples qui bordent au Nord la Scythie, c'est-à-dire, de l'Est à l'Ouest, chez les Mélanchlaines, les Androphages, les Neures ; il l'entraînerait aussi chez les Agathyrses, si ceux-ci n'interdisaient l'entrée de leur territoire ; devant cette opposition, Idanthyrse rentre en Scythie, où Darius le suit. — Au second acte (ch. 128 et suiv.), les Scythes ont changé de tactique. Renonçant à « faire voir du pays » à Darius, ils le harcèlent jour et nuit par des attaques incessantes, gênent son ravitaillement, ne lui laissent prendre en fait de vivres que juste ce qu'il faut pour qu'il s'obstine dans son entreprise jusqu'à l'heure où il sera à leur merci. Et, par le fait, les

1. Il s'agit seulement des événements qui se sont — ou se seraient — passés au delà de l'Istros. Je laisse de côté les événements, les tractations, qui auraient eu pour centre le pont jeté sur ce fleuve ; Thirlwall (*History of Greece*, II, 393 et suiv.) a montré de façon convaincante d'où est venue à Hérodote la version qu'il en a donnée ; cf., en dernier lieu, sur cette question : Berve, *Miltiades*, dans *Hermes*, Einzelschriften 2 (1937), p. 41-42 et notes.

2. Darius se figurait que le contingent de Scopasis était la totalité de l'armée scythe (ch. 124).

Perses, épuisés, découragés, affamés, n'échappent que de justesse à un complet désastre.

A plus d'un point de vue, les deux parties du récit sont de caractères tout différents. La seconde ne contient pas d'invraisemblance flagrante, rien n'y est en contradiction avec d'autres éléments des Σκυθικοὶ λόγοι [1]. Et, pour l'essentiel, Hérodote s'y accorde avec ce que disent de l'expédition de Scythie nos autres informateurs, Ctésias et Strabon. Chez Ctésias, Darius bat précipitamment en retraite ; il fuit, après que les Scythes lui ont fait comprendre par l'envoi d'un présent symbolique (c'est, cette fois, un arc plus puissant que celui des Perses) qu'il n'est pas de force à les dompter [2]. Chez Strabon, il retourne sur ses pas après avoir risqué, lui et son armée, de mourir de soif [3]. Surtout, de part et d'autre, le théâtre des opérations est le même, et il est restreint pareillement à la région la plus occidentale de la Scythie : c'est là, entre le pays des Agathyrses et l'Istros, que se déroule le second acte du récit d'Hérodote ; or, d'après Ctésias, Darius n'avança pas en Scythie, à partir de l'Istros, à plus de quinze jours de marche, ce qui, s'agissant d'une armée accompagnée sans doute d'un train considérable, ne représente pas une bien grande distance ; et, d'après Strabon, il n'aurait pas dépassé ce que cet écrivain appelle « le désert des Gètes », c'est-à-dire le pays compris entre l'Istros et le Tyras (Dniestr). Dans la seconde partie de son récit, Hérodote doit suivre, en général [4], une tradition — tradition écrite ou orale — où le personnage de Gobryas était présenté sous un jour avantageux [5] ; l'in-

1. Sauf, au chapitre 134, la décision attribuée aux Scythes de livrer une bataille rangée, contrairement au programme qu'ils avaient arrêté (ch. 120), et la mention de troupes d'infanterie, que les Scythes ne devaient pas posséder (ch. 136). Mais le chapitre 134 ne fait pas corps avec ce qui l'entoure. L'épisode du combat interrompu est inutile pour expliquer que Darius se résigne à battre en retraite ; — aussi bien Gobryas, approuvant la résolution du roi, insiste-t-il surtout sur l'ἀπορίη des ennemis, c'est-à-dire la difficulté d'entrer en contact avec eux, difficulté qu'une bataille rangée n'aurait pas fait ressortir ; — il a été introduit par Hérodote à la place qu'il occupe, nous verrons plus loin dans quel dessein.

2. Ctésias, *Persica*, 29 (Müller), § 17 : Στράτευμα δὲ ἀγείρας Δαρεῖος ὀγδοήκοντα μυριάδας καὶ ζεύξας τὸν Βόσπορον καὶ τὸν Ἴστρον διέβη ἐπὶ Σκύθας, ὁδὸν ἐλάσας ἡμερῶν ιε'. Καὶ ἀντέπεμπον ἀλλήλοις τόξα · ἐπικρατέστερον δ' ἦν τὸ τῶν Σκυθῶν. Διὸ καὶ φεύγων Δαρεῖος διέβη τὰς γεφυρώσεις, καὶ ἔλυσε σπεύδων πρὶν ἢ τὸ ὅλον διαβῆναι στράτευμα.

3. Strabon, VII, 3, 14 : Μεταξὺ δὲ ⟨τῶν Γετῶν καὶ⟩ τῆς Ποντικῆς θαλάττης [τῆς] ἀπὸ Ἴστρου ἐπὶ Τύραν καὶ ἡ τῶν Γετῶν ἐρημία πρόκειται, πεδιὰς πᾶσα καὶ ἄνυδρος, ἐν ᾗ Δαρεῖος ἀποληφθεὶς ὁ Ὑστάσπεω, καθ' ὃν καιρὸν διέβη τὸν Ἴστρον ἐπὶ τοὺς Σκύθας, ἐκινδύνευσε πανστρατιᾷ δίψῃ διαλυθῆναι, συνῆκε δ' ὀψὲ καὶ ἀνέστρεψε.

4. Exception faite pour le chapitre 134 (voir la note ci-dessus) et pour le chapitre 133, qui sert à relier à cette partie du récit les événements de l'Istros.

5. C'est lui qui donne, des présents symboliques envoyés par Idanthyrse, une sage interprétation (ch. 132), lui qui confirme Darius dans son dessein de battre le plus tôt possible en retraite (ch. 134), lui qui, par un ingénieux stratagème, assure à l'armée perse quelque avance sur les Scythes qui vont la poursuivre (*ibid.*).

formation a été puisée à la même source que certains chapitres du livre III, dans lesquels un rôle important et flatteur est attribué à ce même Gobryas.

Considérons maintenant la première partie du récit. Des randonnées lointaines qui y sont racontées, Hérodote est seul à parler. Il est, je crois, communément admis que ces lointaines randonnées n'ont aucune vraisemblance historique ; elles n'ont même pas, si je puis ainsi dire, de vraisemblance relative, étant inconciliables avec la durée qu'Hérodote assigne par ailleurs à l'ensemble de la campagne et avec la description qu'il fait du pays où elles se seraient accomplies [1]. Elles sont, enfin, assez mal justifiées. On se demande pourquoi les Scythes, au lieu de commencer à harceler Darius aussitôt qu'il est entré chez eux, se contentent pendant si longtemps de reculer devant lui, s'imposant des déplacements quotidiens qui, même pour des nomades, devaient être à la longue pénibles et fastidieux. Hérodote essaie bien de l'expliquer par l'espoir qu'auraient eu les Scythes d'entraîner dans la guerre, en attirant l'envahisseur de leur côté, d'égoïstes voisins qui n'avaient pas voulu de plein gré faire cause commune avec eux, — espoir qui, d'ailleurs, devait être déçu, puisque les Mélanchlaines, les Androphages et les Neures évacuèrent leurs pays sans combattre, et que les Agathyrses, adoptant une ferme attitude, détournèrent du leur l'invasion. Mais l'explication ne vaut pas en ce qui concerne les Sauromates, les Gélons, les Boudins, qui avaient accordé aux Scythes leur alliance et n'en furent pas moins les premiers à pâtir du passage des Perses. Aussi bien cette explication a-t-elle pour point de départ, elle-même, une invraisemblance : nul ne croira, en effet, que les Scythes aient eu l'idée, à l'approche de Darius, de solliciter le secours de tous leurs voisins, et que les rois de ces voisins, qui n'étaient pas tous voisins les uns des autres, se soient réunis en un conseil (où et quand auraient-ils pu le faire?) pour discuter sur le parti à prendre

1. D'après ce qui est dit au chapitre 101 des dimensions de la Scythie (vingt jours de marche en tous sens), au chapitre 21 de l'étendue du pays des Sauromates (quinze jours de marche), il est inadmissible que Darius ait pu, en l'espace de moins de soixante jours comme l'implique le chapitre 133, aller de l'Istros au Tanaïs, traverser le pays des Sauromates, pousser jusqu'au delà du pays des Gélons et des Boudins, entreprendre la construction de forts au bord de l'Oaros, regagner la Scythie, en longer à travers le pays des Mélanchlaines, des Androphages et des Neures la frontière septentrionale, et y rentrer de nouveau pour y soutenir pendant longtemps encore (πολλάκις δὲ τοιούτου γινομένου, ch. 131) une guerre d'escarmouches. Pareille prouesse serait hors des possibilités pour un marcheur entraîné, libre de ses mouvements, un *vir expeditus*, un εὔζωνος ἀνήρ ; à plus forte raison n'y saurait-on songer pour une armée alourdie de bagages. Ajoutons que, d'après les chapitres 51 et suiv., la marche de cette armée aurait dû être contrariée par l'obstacle de fleuves importants ; mais l'existence de ces fleuves paraît, dans les chapitres 122 et suiv., totalement oubliée.

en face de cette requête. Dans son ensemble, le récit du premier acte de la campagne et des tractations entre les Scythes et leurs voisins qui lui servent de préambule ne mérite aucune créance ; et, comme il est propre à Hérodote, le soupçon peut naître qu'Hérodote l'a imaginé. Les observations qui suivent paraîtront peut-être de nature à fortifier ce soupçon.

Si vraiment Hérodote, lorsqu'il rédigea les chapitres 102, 118-125, fit œuvre d'imagination, il devait s'y croire, dans une certaine mesure, autorisé par quelque donnée initiale, et y être conduit par l'attrait de quelques avantages. Ces avantages, cette donnée initiale, sommes-nous en état de les discerner? Je le crois.

Mentionnant, au chapitre 124, les châteaux que Darius aurait entrepris de construire sur les rives de l'Oaros et qu'il aurait laissés inachevés, notre auteur ajoute cette remarque : τῶν ἔτι ἐς ἐμὲ τὰ ἐρείπια σόα ἦν. A coup sûr, cela ne veut point dire qu'il ait vu lui-même ce dont il parle ; mais cela rend difficile d'admettre qu'il en ait inventé l'existence[1]. Il y avait sans doute quelque part dans la région où il place ces ἐρείπια, région que traversait la grande route commerciale menant chez les Issédons[2] — la route des pelleteries et de l'or — des *tumuli* ou des levées de terre dont l'origine et la destination étaient, pour les trafiquants de passage, énigmatiques. Ces trafiquants, Hérodote a pu en interroger quelques-uns dans les *emporia* du littoral, tout au moins à Olbia où il est certainement allé[3]. Il leur doit une bonne part des renseignements géographiques et ethnographiques que contient le Σκυθικὸς λόγος. Ce sont eux, très probablement, qui lui signalèrent, entre autres choses, les *tumuli* ou levées de terre en question, et les lui présentèrent comme les ruines de « châteaux de Darius ». L'expédition du Grand Roi en Scythie, si elle n'avait pas eu, à beaucoup près, autant d'ampleur que lui en attribue Hérodote, n'avait pu manquer de produire dans les pays avoisinant le Pont une profonde impression. Si elle avait échoué, ce qui n'est pas certain[4], le déploiement de forces mili-

1. A moins qu'on ne veuille voir, dans tout ce que dit Hérodote, rien d'autre que mensonges et mystifications, ce à quoi je ne puis me résigner.

2. Sur cette route, cf. R. Hennig, *Herodots Handelsweg zu den Sibirischen Issedonen*, dans *Klio*, XXVIII (1935), p. 242 et suiv.

3. Cf. ch. 24.

4. Pour parler avec pertinence d'un échec de Darius, il faudrait savoir au juste ce que Darius projetait quand il est venu en Scythie ; or, cela est objet de discussion (cf. Macan, *Herodotus Books IV-VI*, t. II, p. 39 et suiv.). On a pu, dans certains milieux gréco-scythes, exagérer la gravité de ses déboires, comme on a exagéré, dans les milieux gréco-égyptiens, le « désastre » de Cambyse en Éthiopie. L'inscription principale de Naksh-i-Rustam mentionne, parmi les populations qui obéissaient à Darius vers la fin de son règne, des Sakas

taires auquel elle avait donné lieu avait été une frappante manifestation de la puissance des Achéménides. On conçoit, dans ces conditions, que des voyageurs peu soucieux d'exactitude historique aient cru trouver un peu partout des traces du passage de Darius[1], et là même où Darius n'était jamais allé, — comme, en France, on montre depuis des siècles des « camps de César », des « chaussées de César », en des lieux où ni César ni ses soldats n'ont jamais mis le pied, et sans se demander si jamais ils y sont venus.

Voilà donc la donnée initiale qu'Hérodote a pu recueillir et qui a pu lui fournir un prétexte pour élargir le champ des opérations de Darius. Et voici maintenant quels mobiles l'ont incité, si je ne me trompe, à prendre cette liberté.

Le premier est immédiatement apparent : le désir d'introduire dans le récit, de la façon que l'auteur jugeait la plus convenable, les documents qu'il avait rassemblés sur les mœurs et coutumes d'un certain nombre de peuples. L'exposé en est fait, pour plusieurs de ces peuples, au cours de digressions purement géographiques ; ainsi pour les Thyssagètes, les Iyrques, les hommes chauves, les Argippéens, les Issédons[2] : Hérodote les dépeint au fur et à mesure qu'il les rencontre sur son chemin dans la direction du Nord-Est, quand il s'applique à reléguer dans le domaine des fables ce qui concerne Arimaspes, griffons et Hyperboréens, et, à cette fin, relate tout ce qu'il a appris de positif sur les peuples échelonnés à partir du littoral du Pont-Euxin jusqu'au plus profond du continent[3]. Mais un tel mode d'introduction ne lui apparaissait, faut-il croire,

taradarayas, des « Saces (= Scythes) d'outre-mer » (Weissbach, *Die Keilinschriften der Achämeniden*, p. 88/9, § 3). A Béhistoun, dans la 5e colonne de la grande inscription, ajoutée après coup aux précédentes, était racontée une expédition contre des Saces, expédition qui avait abouti à la capture du chef ennemi, Skunka, et à l'établissement du pouvoir de Darius dans son pays (p. 72/3-74/5, § 74). Skunka était-il un rebelle, et les Saces en question des Saces soumis dès avant l'avènement de Darius, ceux qui sont nommés § 21 au nombre des peuples qui se révoltèrent en 521? Il est à noter que Skunka, à la différence des autres vaincus figurés et énumérés à Béhistoun (p. 78/9), n'est pas accusé de s'être arrogé indûment le pouvoir royal dans une province de l'Empire ; de lui, il est dit simplement : « Celui-là est Skunka le Sace. » Pour le vaincre, les Perses, semble-t-il (le § 74 est très mutilé), avaient dû traverser la mer. On a supposé que les événements relatés dans la 5e colonne, à partir du § 71, se seraient passés plusieurs années après l'avènement de Darius (Weissbach, *ad l.*) ; à ce compte, au § 74, il pourrait s'agir d'une conquête : à la suite de l'expédition de Darius, — car celle d'Ariaramnès, relatée par Ctésias (*Persica*, 29 Müller, § 16), semble n'avoir été qu'un coup de main de corsaires, — quelques Scythes d'Europe auraient reconnu pour un temps la souveraineté perse, comme quelques Éthiopiens après la campagne de Cambyse.

1. Ainsi, près des rives du fleuve Artiscos, en Thrace, des tas de pierres passaient pour avoir été amoncelés, sur son ordre, par ses soldats (ch. 92).

2. Ch. 22-26.

3. Ch. 16 : ἀλλ' ὅσον μὲν ἡμεῖς ἀτρεκέως ἐπὶ μακρότατον οἷοί τε ἐγενόμεθα ἀκοῇ ἐξικέσθαι, πᾶν εἰρήσεται.

que comme un pis-aller ; car il n'en fait usage ni pour les Sauromates, les Boudins, les Gélons, qui, sur la même ligne, précèdent les Thyssagètes, ni pour les Neures, les Androphages, les Mélanchlaines, qui, sur d'autres lignes, marquent l'extrémité du monde connu[1]. Quant au fait que ces peuples, et les Agathyrses, et les Taures, encadrent la Scythie, Hérodote estime avec raison qu'il ne constitue pas à lui seul un motif suffisant pour qu'on s'attarde à parler d'eux longuement ; aussi, aux chapitres 17-21 et 100, se contente-t-il de les mentionner, donnant pour quelques-uns des précisions sur l'emplacement ou l'étendue de leurs habitats respectifs, mais, — à cela près qu'il exclut tel ou tel de la race scythique, — s'abstenant de développements ethnographiques. On sait dans quelles circonstances interviennent d'ordinaire, chez Hérodote, les développements de ce genre : lorsque les peuples qu'ils concernent vont être appelés à jouer un rôle dans le récit. Ils font pendant aux détails biographiques et généalogiques qui souvent accompagnent l'entrée en scène d'acteurs individuels. C'est pour avoir l'occasion de « présenter » au lecteur, conformément à ce procédé, Sauromates, Boudins et Gélons, Taures, Mélanchlaines, Androphages, Neures et Agathyrses (ch. 103-117), qu'Hérodote a imaginé de les mêler comme il les a mêlés aux événements de la guerre scythique : en tant que simples voisins des Scythes, ils n'auraient pas mérité une description ; dès lors qu'on les montrait sollicités de prendre part au conflit et s'y trouvant effectivement, pour la plupart, engagés soit à titre actif soit à titre passif, la description était, en quelque sorte, de droit. Je ne doute pas que cette considération n'ait été pour Hérodote, lorsqu'il composa le scénario du premier acte de son récit, d'un grand poids.

Une autre raison de croire que ce scénario est de l'invention d'Hérodote se découvre si l'on compare le récit de la guerre scythique avec celui de l'expédition de Xerxès. Plus d'un détail du premier rappelle quelque détail similaire du second, mieux attesté ou historiquement plus acceptable. La scène où Artabane, — que sa qualité de frère cadet de Darius ne désignait pas particulièrement pour lui servir de Mentor, — déconseille au roi d'entrer en campagne contre les Scythes (ch. 83) fait pendant à celle du livre VII (ch. 10) où ce même Artabane, devenu un homme d'expérience, dissuade avec plus d'autorité Xerxès d'attaquer la Grèce ; l'épisode où Darius, qui n'avait pas le renom d'un prince cruel, témoigne à

1. Ch. 17, 18, 20.

l'égard d'Oiobazos de tant d'ironique férocité (ch. 84), à celui où Xerxès repousse brutalement la prière de Pythios (VII, 39). Darius, assis sur un promontoire, contemplant le Pont-Euxin avant la passage du Bosphore (ch. 85), fait penser à Xerxès contemplant du haut de son trône, avant le passage de l'Hellespont, la mer couverte de ses vaisseaux et le rivage rempli de son armée (VII, 45). Les Scythes, lorsqu'ils opposent aux injonctions, aux menaces de Darius leur fierté dédaigneuse d'hommes libres (ch. 127), lorsqu'ils sont soulevés de colère au seul nom de la servitude (ch. 128), se comportent en précurseurs des Spartiates qui précipitèrent au fond d'un puits les envoyés du Grand Roi, en les invitant à y aller chercher la terre et l'eau (VII, 133), en précurseurs de Sperthias et de Boulis, qui refusèrent de donner à un mortel, en se prosternant devant lui, les marques de respect réservées à un dieu (VII, 136). L'épisode du combat interrompu (ch. 134), où il suffit du passage d'un lièvre pour accaparer l'attention des Scythes rangés en bataille, rabat la superbe de Darius comme la nouvelle que les Grecs, menacés d'invasion, s'occupent sans s'émouvoir de luttes athlétiques et de courses de chevaux inspire à un familier de Xerxès, stupéfait, une inquiétude à peine dissimulée quant à l'issue de son entreprise (VIII, 26). Il semble bien qu'Hérodote a voulu présenter la campagne de Darius contre les Scythes comme une sorte de préfiguration morale de la seconde guerre médique. Or, dans les discours qu'il prête soit aux députés scythes chargés de requérir l'assistance des peuples voisins, soit aux porte-parole de ceux qui repoussèrent cette requête, il est plus d'une phrase qui, sous réserve de légères corrections, pourrait être prononcée, au cours de l'expédition de Xerxès, ou par les Athéniens ou par certains autres Grecs : « Si vous ne faites pas front avec nous contre l'envahisseur, nous alors, pressés par l'ennemi, nous quitterons le pays », déclarent les députés scythes (ch. 118) ; de même Thémistocle s'adressant à Eurybiade : « Si tu ne veux pas faire ce que je dis, nous alors, sans plus attendre, nous prendrons avec nous les nôtres et nous transporterons à Siris,... et vous, abandonnés par des alliés tels que nous, vous vous souviendrez de mes paroles » (VIII, 62). « ... Ou bien, si nous y restons », poursuivent les députés scythes, « nous conclurons un accord » ; même menace dans la bouche des Athéniens, lorsqu'ils trouvent les Spartiates trop lents à les secourir : « Victimes de votre injustice et dépourvus d'alliés, les Athéniens feront la paix avec le Perse, à telles conditions qu'ils pourront ; et,

quand la paix sera faite, comme nous deviendrons évidemment les alliés du Grand Roi, nous marcherons pour lui partout où nous conduiront ses généraux, et vous apprendrez dès lors ce qui en résultera pour vous » (IX, 11). « Mais votre sort à vous », disent encore les Scythes, « n'en sera pas plus doux après cela ; car le Perse n'est pas venu contre nous plus que contre vous, et il ne lui suffira pas de nous subjuguer en vous épargnant » ; autant en pouvaient dire les Athéniens aux Grecs qui affectaient de voir dans l'entreprise de Xerxès une expédition punitive dirigée contre la seule Athènes. « Si ce n'était pas vous », rétorquent les voisins des Scythes, « qui aviez les premiers offensé les Perses et pris l'initiative d'hostilités, vous nous paraîtriez, demandant ce que vous demandez maintenant, tenir un juste langage ; nous vous écouterions et nous partagerions votre fortune ; mais, dans le cas présent, vous avez envahi le territoire des Perses,... » (ch. 119) ; pareil reproche sera formulé par les Spartiates à l'adresse des Athéniens, quand on pourra craindre que ceux-ci ne s'accommodent avec le roi de Perse : « C'est vous qui avez allumé cette guerre contre notre gré ; à l'origine, elle ne regardait que votre pays ; et, maintenant, elle gagne la Grèce entière » (VIII, 142). Entre les deux groupes de passages, le parallélisme est évident ; le désir d'établir ce parallélisme n'a-t-il pu être l'un des mobiles auxquels Hérodote obéit?

Telles sont les observations qui m'inclinent à voir dans le récit du premier acte de la guerre scythique et de ses préliminaires un morceau où l'ἱστορίη ne tient presque point de place [1] et où l'auteur, poursuivant d'autres fins que l'ἀπόδεξις de renseignements recueillis, invente ce qu'il raconte. Je ne crois pas que l'œuvre d'Hérodote offre nulle part ailleurs un second exemple aussi frappant de semblable désinvolture [2].

Ph.-E. LEGRAND.

1. Outre l'existence, sur l'Oaros, des « châteaux de Darius », ce qu'Hérodote a pu apprendre de ses informateurs se réduit, dans cette partie de son récit, aux noms des trois rois des Scythes : Idanthyrse, roi du plus grand royaume (ch. 7), Taxakis et Scopasis, rois des moindres.

2. Sur les limites où se maintient d'ordinaire la fantaisie d'Hérodote, cf. l'*Introduction* à l'édition des *Histoires* dans la collection Budé, p. 63 et suiv.

SUR L'ACCENTUATION ATTIQUE DE χαμᾶζε

1. La langue homérique connaît trois adverbes en -αζε : θύραζε (34 ex. : E 694, etc.), ἔραζε (9 ex. : M 156, etc.), χαμᾶζε (29 ex. : Γ 29, etc.).

Dans θύραζε « forās » [< *θυρα(ν)σ-δε], qui est un terme de la langue courante chez Homère comme après Homère, désinence et postposition ont cessé d'être distinctes, et -σδ- a été noté -ζ- ; hom. Θήβασδε, au contraire, est, chez Homère, une formation de circonstance (Ψ 679), et l'accusatif Θήβας y demeure distinct, comme Σπάρτην dans Σπάρτηνδε (α 285), etc. ; -σδ- n'a pas davantage abouti à -ζ- dans hom. οὖδάσδε (P 457, χ 440), ou dans Ἄργοσδε (B 348), βένθοσδε (δ 780, θ 51), Ἔρεβόσδε (υ 356), λέχοσδε (Γ 447, ψ 294), τέλοσδε (I 411, N 602), *φάοσδε > φόωσδε (B 309, Π 188, T 103, T 118, λ 223).

Du vieux nom ἔρᾱ de la « terre », dont grammairiens et lexicographes gardaient le souvenir (et aussi Strabon, XVI, 4, 27), et dont le germanique a le correspondant exact (v. h. a. *erō*), on attend un latif *ἔρανδε ; hom. ἔραζε (qu'il est invraisemblable de rapporter à un pluriel ἔραι[1], et que rien n'autorise à rapporter à un neutre *ἔρας[2]) ne peut s'expliquer que par l'analogie du synonyme χαμᾶζε, lequel était plus usuel : χαμᾶζε, trois fois plus fréquent chez Homère que ἔραζε, subsistera en attique (Eur., *Bacch.* 633 ; Ar., *Ach.* 341, 344 ; *Guêpes* 1012 ; etc.) et en grec hellénistique (Plut., *Sylla*, 11, 28 ; etc.), tandis qu'après Homère (et Hésiode, *Tr.* 421, 473), ἔραζε n'apparaîtra plus que dans un passage d'Eschyle (fr. 159 Nauck) et dans la poésie alexandrine (Théocrite, VII, 146 ; Moschos, II, 66) ; il faut ajouter que la parenté de χαμᾶζε et des adverbes hom. χαμαί, χαμάδις, etc., renforçait la position de χαμᾶζε, alors que *ἔρανδε demeurait isolé.

Mais la formation de χαμᾶζε ne s'explique pas immédiatement à partir du thème de gr. χθών, χθονός.

2. La vulgate homérique accentue θύραζε, ἔραζε, d'une part, χαμᾶζε, d'autre part. Mais une partie de la tradition fournit χαμάζε. — Ainsi font, dans l'*Odyssée* (sigles de Ludwich), les manuscrits *F*

1. Comme le soulignait déjà G. Curtius, *Grundzüge...*[5], [1879], p. 632 et suiv.
2. Malgré E. Schwyzer, *Gr. Gr.*, I[II] [1939], p. 625, n. 2. Cf. p. 444, n. 2.

(π 191, φ 136, χ 84, χ 327 ; après correction de χάμαζε : χ 340), *P* et *U* (dans les cinq passages), *L* et *W* (pour les chants φ et χ), *D* (φ 136, χ 84), *H* (π 191, χ 84 ; après correction de χαμᾶζε : φ 136, χ 340 ; avant correction en χαμᾶζε : χ 327). — Pour chacun des vingt-quatre exemples[1] de χαμᾶζε dans l'*Iliade* (ci-après, sigles d'Allen), une partie des manuscrits (et papyri) livre χαμάζε ; mais la doctrine d'Hérodien (voir plus bas) est observée, notamment, par les *Veneti* A (sauf aux vers E 494, Ρ 299, Ω 469) et B (sauf au vers Λ 211), lesquels donnent χαμᾶζε ; et l'étymologie *χαμαῖζε (suggérée par Apollonios : voir p. 231, n. 2) explique la graphie χαμᾷζε des *Parisienses* P³ (sauf aux vers Γ 29, Δ 419, Ρ 299, Φ 259, Ω 469) et P⁵ (sauf aux chants Γ, Δ, E, Z, Θ, Φ).

Les grammairiens fournissent, *pour l'attique*, des témoignages formels de l'accentuation χαμᾶζε, notamment Apollonios Dyscole : τὰ διὰ τοῦ -ζε παραγόμενα ἔχει τὸ -α- παρεδρευόμενον ἐν βραχεῖ χρόνῳ, Ἄφιδνα Ἀφίδνᾰζε, ἔρα ἔρᾰζε, θύρα θύρᾰζε· σημειωτέον οὖν τὸ χαμᾶζε καὶ δῆλον ὅτι τῆς Ἀττικῆς ⟨ἐκ⟩τάσεώς ἐστι... (I, 194, 18 Schneider). Hérodien enseigne aussi que χαμᾶζε est propérispomène : τὰ εἰς -ζε, εἰ μὲν ἔχει πρὸ τέλους βραχὺ τὸ -ᾰ-, τρίτην ἀπὸ τέλους ἔχει τὴν ὀξεῖαν οἷον ἔρᾰζε θύρᾰζε, ... Ἀθήνᾰζε, Ὀλυμπίᾰζε, Θήβᾰζε, Ἀφίδνᾰζε...· προπερισπᾶται δὲ τὰ ἀπὸ ὀξυτόνων, ὡς παρὰ τὸ ... χαμαί χαμᾶζε (I, 499, 6 Lentz) ; τὰ εἰς -ζε λήγοντα ἐπιρρήματα, ὁπότε ἔχει πρὸ τέλους τὸ -α-, συνεσταλμένον αὐτὸ ἔχει, Ἀθήνᾰζε, θύρᾰζε, Θήβᾰζε, ἔρᾰζε· τὸ μέντοι χαμᾶζε ἐκτείνει τὸ -α- καὶ προπερισπᾶται (II, 14, 15 Lentz = I, 536, 16) ; le scholiaste de A, au vers Γ 29, indique qu'Hérodien (περὶ Ἰλιακῆς προσῳδίας) revendiquait pour hom. χαμᾶζε la même accentuation (II, 38, 34 Lentz ; cf. Eustathe, 377, 3 ; 999, 22 ; etc.). Témoignages ultérieurs chez Arcadios, qui signale un flottement de l'usage entre χαμᾶζε et χαμάζε (τὸ χαμᾶζε ⟨προ⟩περισπώμενον εὗρον, ἀλλ' ἡ συνήθεια παροξύνει : 183, 13 Barker) ; chez Jean d'Alexandrie, fidèle à la doctrine d'Apollonios et d'Hérodien (τονικὰ παραγγέλματα 34, 24 Dindorf : προπερισπᾶται τὰ ἀπὸ ὀξυτόνων, ὡς χαμαί χαμᾶζε) ; etc.

Il résulte des données ci-dessus que l'accentuation χαμᾶζε est attique. Mais le flottement de la tradition manuscrite entre χαμάζε et χαμᾶζε chez Homère peut donner à penser que χαμᾶζε serait un *atticisme* de notre vulgate (J. Wackernagel, *Gött. Nachr.*, 1914, p. 125 ; — un atticisme de plus : cf. Wackernagel, *Sprachl. Unters. zu Homer*, [1916]), χαμάζε étant plus authentiquement homérique.

1. Γ 29, Δ 419, E 111, E 494, E 835, Z 103, Θ 134, K 528, Λ 143, Λ 211, Λ 320, M 81, M 205, N 749, Ξ 497, O 537, Π 426, Π 733, Π 755, Ρ 299, Υ 461, Φ 529, Ψ 508, Ω 469.

Il ne faut pas négliger, d'autre part, le renseignement fourni par Arcadios : ἡ συνήθεια παροξύνει [τὸ χαμάζε]. Il apparaîtrait alors en grec une concurrence entre χαμάζε, forme commune, et χαμᾶζε, forme proprement attique, innovation peut-être du dialecte attique.

3. Chez Homère, « à terre » s'exprime, d'une part, par χαμαί (24 ex. : Δ 482, etc.), d'autre part, par χαμᾶζε [χαμάζε?] (29 ex. : Γ 29, etc.), ou χαμάδις (14 ex. : Γ 300, etc.), [ou encore, on l'a vu, ἔραζε] ; χαμαί répond à la question πόθι (ἀθανάτων τε θεῶν χαμαὶ ἐρχομένων τ' ἀνθρώπων : E 442), mais se trouve aussi (le plus souvent, même) répondre à la question πόσε, et concurrencer par là χαμᾶζε, χαμάδις [et ἔραζε] : χαμαὶ θόρε (Θ 320) se rencontre comme χαμᾶζε θορών (K 528), χαμαὶ πέσεν (Δ 482) comme χαμάδις πέσε (Π 16), etc. En revanche, la langue homérique n'a pas d'adverbe[1] signifiant « de terre » et répondant à la question πόθεν.

C'est seulement au v[e] siècle que nous sont connus des adverbes en -θεν[2] se rattachant au nom de la « terre[3] » : ion. χαμάθεν chez Hérodote (II, 125 ; IV, 172 : leçon plus autorisée que χαμᾶθεν ; voir O. Hoffmann, *Gr. Dial.*, III, [1898], p. 300) ; att. χαμᾶθεν (assuré par le mètre chez Aristophane, *Guêpes* 249, et chez Eupolis, II, 490 Meinecke) ou χαμόθεν (Cratinos, II, 217 Meinecke ; Xén., *Hell.* VII, 2, 7) ; hellénist. χαμόθεν (Plut., *Alex.* 35) ou χαμαῖθεν (Plut., *Mor.* 296 *e*). La forme tardive χαμαῖθεν est manifestement une réfection due à l'analogie de χαμαί ; la forme χαμόθεν (conforme, d'ailleurs, au type de πεδόθεν, οὐρανόθεν, etc.) est venue alterner avec χαμᾶθεν comme ῥιζόθεν (Nicandre, *Alex.* 257 ; *Ther.* 307) avec ῥίζηθεν (Apollonios, *Arg.* III, 1401), comme Δεκελειόθεν (Lysias, XXIII, 2) avec ion. Δεκελεῆθεν (Hérodote, IX, 73), att. Δεκελειᾶθεν (Étienne de Byzance) — ainsi que le reconnaissait déjà Apollonios Dyscole (I, 187, 30, et 188, 19 Schneider).

Apollonios, d'autre part, donne χαμᾶθεν comme attique, au même titre que χαμᾶζε (I, 194, 18 : τὸ χαμᾶζε ... τῆς 'Αττικῆς ⟨ἐκ⟩τάσεώς ἐστι, καθὸ καὶ τὸ χαμᾶθεν) ; mais, s'il cite τὸ παρὰ 'Αττικοῖς χαμᾶθεν (et aussi χαμαῖθεν, et aussi χαμόθεν « τὸ τετριμμένον », « τὸ κατὰ τὸ σύνηθες » : I,

1. Hom. πεδόθεν (ν 295) signifie « foncièrement ».
2. Sur l'ensemble de ces formations, on nous permettra de renvoyer à nos *Adverbes grecs en -θεν*, dans la collection des *Publications de l'Université de Bordeaux*, n° 3.
3. Les langues poétiques seules attestent γῆθεν (Esch., *Sept*, 247 ; *Eum.*, 904 ; Soph., *El.*, 453 ; *O. C.*, 1591 ; Eur., *Ion*, 269 ; *Troy.*, 1106 ; etc.), du moins jusqu'à l'époque romaine ; γῆθεν apparaît alors en prose (Josèphe, *A. J.*, III, 6, 4 ; IV, 3, 2 ; Lucien ; etc.).

187 et 188, *passim*), il ne cite point χαμάθεν — pas plus qu'il ne fait état de χαμάζε en regard de χαμᾶζε. Il reste, cependant, que att. χαμᾶθεν s'oppose à ion. χαμάθεν (Hérodote ; mais avec atticisation partielle de la tradition manuscrite), comme att. χαμᾶζε à ion. χαμάζε (Homère ; mais avec atticisation partielle de la tradition manuscrite) ; et il est manifeste que ces deux oppositions sont solidaires l'une de l'autre.

4. S'il existait, du thème[1] *$g_1^z h^{e}/_{o}m$- (gr. χθών), un dérivé[2] *$g_1^z h^{o}m$-*ā*- [comme il existe, du thème *$dh\underset{\smile}{u}^{e}/_{o}r$- : lat. *forēs*, un dérivé **dhur-ā-* : gr. θύραι], il serait possible de considérer χαμαί comme un locatif de ce dérivé[3] ; mais les adverbes de sens latif et de sens ablatif ne sauraient s'expliquer ainsi, car on attendrait gr. comm. *χαμᾱ́νδε (comme *ἔρᾱνδε), *χαμᾶθεν, d'où ion. att. *χαμήνδε, *χαμῆθεν ; au reste, un dérivé *$g_1^z h^{o}m$*ā*- n'est attesté dans aucune langue : l'hypothèse est inutile et arbitraire.

En fait, c'est sur une forme initiale *χᾰμᾰ́ (« à terre ») que doivent reposer et χαμαί, et (hom.) χαμάζε, χαμάδις, et (ion.) χαμάθεν. A partir de *χαμά, « χαμαί ne recèle rien de plus que le *-*i* des locatifs sg. de thèmes consonantiques... » (E. Benveniste, *Origines*, I, [1935], p. 97)[4]. La structure de χαμᾰ́-θεν est limpide (type ἐκεῖ : ἐκεῖ-θεν, etc.). On pouvait attendre que *χαμᾰ́-δε (construit comme att. διχά-δε « en deux » : Platon, *Banq.*, 215 *b*) fournît l'adverbe correspondant de sens latif ; hom. (éol.?) χαμᾰ́-δις[5] est à ce *χαμᾰ́-δε comme dor. οἴκα-δις (Épicharme, 35, 13 Kaibel ; Aristophane, *Ach.* 742, 799) à οἴκαδε ; la finale -δις est éolienne aussi bien que dorienne (cf. hom. ἄλλυδις, ἄμυδις). La prévention du grec contre les mots de trois brèves explique assez que *χαμᾰ́δε ait subi l'action

1. Nous employons, pour l'occlusive initiale, la notation proposée dès 1917 par A. Cuny (*Rev. de Phon.*, IV, p. 125), récemment reprise par E. Benveniste (*BSL.*, XXXVIII, [1937], p. 139).

2. Hypothèse présentée, par exemple, par A. Meillet (dans Ernout-Meillet, *Dict. étym.*, [1932], *s. u. humus*), pour expliquer χαμαί et χαμᾶζε.

3. Il n'est plus question, bien entendu, de voir dans gr. χαμαί (et lat. *humī*) un *datif* (athématique) *en* *-*ai* ; (cette interprétation se retrouve pourtant encore chez Walde-Pokorny, *Vergl. Wb.*, I, [1930], p. 662, voire chez E. Schwyzer, *Gr. Gr.*, I[II], [1939], p. 548). A. Meillet a prouvé que la désinence athématique de datif est *-*ei* ou *-*i* (cf. E. Benveniste, *Origines*, I, [1935], p. 96).

4. P. Kretschmer avait pensé à un locatif *χαμί, refait en χαμαί d'après καταί, παραί (*Glotta*, XXV, [1934], p. 248) ; l'analyse de E. Benveniste (révoquée en doute par E. Schwyzer, *Gr. Gr.*, I[II], [1939], p. 548) relie χάμαί à χαμά-δις, χαμά-θεν, etc. Mais χαμαί une fois donné — même si les Grecs ont pu y voir un cas d'un nom *χαμᾱ- — ne livre pas (comme semble l'indiquer E. Benveniste) l'explication de att. χαμᾶθεν.

5. La forme χαμάνδις citée par Théognoste (Cramer, *An. Ox.*, II, [1835], 163, 21) est une réfection sur le modèle de dor. ἀγράνδις, Ὀλυμπιάνδις.

analogique du très usuel θύρᾰζε et ait reçu le rythme ᴗ-ᴗ avec la forme χαμᾰ́ζε.

L'adverbe originel *χαμά pourrait lui-même appartenir à la même série morphologique que θαμά, etc., série définie par E. Benveniste (*Origines*, I [1935], ch. v) comme comportant un élargissement *-*n*-.

A partir de ce *χαμά (*$g_1^z h^o m$-*n̥*?), ion. χαμᾰ́ζε (Homère), χαμᾰ́θεν (Hérodote) s'interprètent aisément, non les formes attiques χαμᾶζε, χαμᾶθεν. L'existence en est assurée[1]. Elles font difficulté[2].

5. On a tenté d'expliquer directement la longue de χαμᾶζε, analogiquement celle de χαμᾶθεν[3] ; une telle démarche paraît justifiée *a priori* par l'inégale antiquité des deux formes si l'on tient pour authentique le χαμᾶζε de notre vulgate homérique.

Selon O. Lagercranz (*Studien zur Griech. Lautgesch.*, [1908], p. 132-135), le dialecte attique présentait un allongement de -ᾰ- devant -ζ- issu de *-*gy*- ; att. χαμᾶζε[4] comporterait le même élargissement guttural[5] que ion. *μετα-γ-συ (μεταξύ : Homère)[6], « dans l'intervalle », *μετα-γ-*y*ε (μέταζε : Hésiode)[7], « à l'avenir », et la

1. F. Blass, cependant (*Ausspr. des Gr.*², [1882], p. 97 et n. 435 ; *Ibid.*³, [1888], p. 116 et n. 437), suivi par H. Osthoff (*Zur Gesch. des Perfekts*, [1884], p. 597), révoquait en doute l'existence de χαμᾶζε et de χαμᾶθεν : il faudrait lire χαμάζε (forme attestée comme usuelle par Arcadios) et χαμαῖθεν (forme connue d'Apollonios). On voit que la portée du témoignage d'Arcadios est faussée, et que les témoignages d'Apollonios et d'Hérodien sur χαμᾶζε, χαμᾶθεν sont méconnus.

2. Une première tentative d'explication est présentée par Apollonios Dyscole : χαμᾶθεν, au lieu de χαμαῖ-θεν, s'explique comme ᾱ̓εί, de αἰεί (... 'Αθηναῖοι ἐκτατικοί εἰσι τῶν φωνηέντων· ... ἀεὶ ἡ ὑποστολὴ τοῦ -ι-, δευτερεύοντος τοῦ φωνήεντος, ἔκτασιν ποιεῖται τοῦ -α-· ... οὕτως ἔχει καὶ τὸ ᾱ̓εί ... · κατὰ τοῦτον ἄρα τὸν τρόπον παρὰ τὸ χαμαί τὸ χαμᾶθεν ἀναγκαίως ἐξέτεινε τὸ -α- : I, 187, 21 Schneider) ; et la même explication, par « 'Αττικὴ ἔκτασις », vaut pour χαμᾶζε (I, 194,20) — que, dans l'esprit d'Apollonios, χαμᾶζε soit analogique de χαμᾶθεν, — ou que χαμᾶζε suppose *χαμαῖ-ζε (dont la formation rappellerait le Πυθοῖ-δε pseudo-hésiodique : *Boucl.*, 480, mais avec une caractéristique -ζε).

3. C'est, par exemple, la position de Mahlow (*Neue Wege...*, [1927], p. 132). E. Schwyzer, *Gr. Gr.*, I^II, [1939], p. 625, n. 2, explique χαμᾶθεν par l'analogie de χαμᾶζε tout en soulignant (d'un point d'exclamation) l'étrangeté de χαμᾶζε.

4. Et aussi, pour Lagercranz, att. θυρᾶζε, bien qu'Hérodien ne signale cette accentuation que pour la condamner (I, 499, 7 ; II, 951, 21) ; grec *θυρα-γ- figurerait dans θυράξαι· ἔξω τῆς θύρας ⟨ἀπορρίψαι⟩ (Hésychios) et dans θυράγματα· ἀφοδεύματα (Hésychios).

5. Mais rien ne prouve qu'il s'agisse, dans μεταξύ (Α 156), d'une gutturale *sonore* [pas plus que dans ion. att. πέριξ]. Le rapprochement de hom. μέτασσαι (ι 221) — celui, aussi, de hésiod. περισσός — fait penser plutôt à une sourde. Voir P. Chantraine, *Formation...*, [1933], p. 34.

6. L'élément -συ a été rapproché de la finale locative *-*se* (slave, baltique) / *-*si* (gr. -σι) / *-*su* (indo-iranien, slave et baltique).

7. Si μέτᾰ-ζε (*Tr.*, 394), c'est-à-dire « ad post » (cf. Meyer-Lübke, 195), ne s'explique pas simplement par l'analogie des latifs hom. θύρᾰζε, χαμᾰ́ζε, ἔρᾰζε, on peut penser encore à l'ingénieuse étymologie de W. Schulze (*KZ.*, XXIX, [1888], p. 262 ; cf. J. Wackernagel, *Vorlesungen*, II², [1928], p. 226). Cf. E. Schwyzer, *Gr. Gr.*, I^II, [1939], p. 625, n. 2.

même caractéristique *-*ye*[1] que *πό-θ*y*ε (πόσε) *ὁμό-θ*y*ε (ὁμόσε), etc.[2]. Mais, si Jacobsohn (*Philologus*, LXVII, [1908], p. 347) admet cette théorie, si Wackernagel (*Gött. Nachr.*, 1914, p. 125) paraît l'admettre, elle a rencontré, par ailleurs, un scepticisme justifié (Brugmann-Thumb, *Gr. Gr.*[4], [1913], p. 43 ; Boisacq, *Dict. étym.*, [1916], p. 599, n. 1 ; Schwyzer, *Gr. Gr.*, I[I], [1934], p. 330, I[II] [1939], p. 625, n. 2 ; cf. Specht, *KZ.*, LV, [1928], p. 193, n. 1) : l'hypothèse étymologique (*χαμά-γ-*y*ε) ne convainc pas plus que l'hypothèse phonétique (*-αγ*y*ε > -ᾱζε).

6. Mais, si l'on tient pour authentique la leçon χαμάζε de certains manuscrits homériques, et pour un atticisme le χαμᾶζε de la vulgate, rien n'empêche, *a priori*, de considérer att. χαμᾶζε comme analogique de att. χαμᾶθεν et de chercher, dans la formation des adverbes en -θεν, l'explication de l'ᾱ long.

Or, parmi les adverbes en -θεν qui se rattachent à des thèmes nominaux, aucun ne se termine par -ᾰθεν, ni en ionien ni en attique ; [les noms en -ᾰ/-ᾱς (-ᾰ/-ης) fournissaient, en grec, des adverbes en -ᾱθεν (-ηθεν) : ῥίζηθεν, de ῥίζᾰ, etc.]. D'autre part, l'attique, en regard des noms de la première déclinaison, avait des adverbes, soit en -η-θεν, soit en -ᾱθεν (comme Ἐρχιᾶθεν, πρῴρᾱθεν, Βορρᾶθεν, etc.) ; l'ionien n'avait pas d'adverbes en -ᾱθεν[3]. On conçoit que χαμάθεν ait subsisté en ionien, mais ait subi en attique l'influence des adverbes en -ᾱ-θεν : la pénultième de timbre -α- aurait ainsi reçu la quantité longue : att. χαμᾶθεν. Et cette quantité aurait été étendue, analogiquement, à att. χαμᾶζε.

Si χαμᾶθεν a ainsi entraîné χαμᾶζε, on peut se demander pourquoi, par exemple, en attique, θύρᾱθεν n'a pas entraîné *θυρᾶζε, ou Θόρᾱθεν (du nom du dème de Θοραί), *Θορᾶζε, etc. La raison nous en paraît fournie par les considérations suivantes. Le système χαμᾶ-

1. Une ancienne hypothèse de Leo Meyer (*Gedrängte Vergleichung*..., [1882], p. 26) faisait intervenir aussi *-*ye* dans l'explication de ἔραζε, θύραζε, etc. (-ζε < *-*dye*).

2. Cette analyse n'est appuyée sur aucun rapprochement étymologique et se heurte à l'absence de toute forme à sifflante géminée chez Homère : on attendrait πόσε/*πόσσε, comme on a ὅσος/ὅσσος (**yotyo*-), μέσος/μέσσος (**medhyo*-), etc. L'hypothèse d'un adverbe **k*[w]*o-te*, correspondant à got. *hvaþ* (Grienberger, *Unters. zu got. Wortk.*, [1900], p. 20), fait, en grec même, moins de difficulté ; (sur l'assibilation de *-*t*-, voir E. Schwyzer, *Gr. Gr.*, I, [1934], p. 271).

3. Sauf, peut-être, βορρᾶθεν chez Hippocrate (VI, 529 Littré) ; le mot peut être ionien si on voit dans Βορρᾶς un hypocoristique du type de Μητρᾶς, Ἡρᾶς, etc. (lequel se rencontre aussi en ionien : O. Hoffmann, *Gr. Dial.*, III, [1898], p. 309) — au lieu d'adopter l'explication traditionnelle (ainsi E. Schwyzer, *Gr. Gr.*, I, [1934], p. 274) par *Βορέᾱς, à partir de att. Βορέᾱς (ion. Βορέης). Mais la tradition du corpus hippocratique est atticisante ; il n'est pas exclu que βορρᾶθεν y soit attique.

θεν/χαμᾶζε/χαμαί, et par le sens de ces mots, et par la forme de l'adverbe locatif, demeurait à l'écart du système θύρᾶθεν/θύραζε/θύρᾱσι et des systèmes tels que Ἀθήνηθεν/Ἀθήνᾰζε/Ἀθήνησι, Ἀφίδνηθεν/Ἀφίδνᾰζε/Ἀφίδνησι, Θήβηθεν/Θήβαζε/Θήβησι, Θόρᾱθεν/Θόραζε/Θόρᾱσι, etc. (adverbes construits sur les noms propres[1] Ἀθῆναι, Ἄφιδναι, Θῆβαι, Θοραί, etc.). — On sait pourtant qu'Hérodien signale (mais pour la condamner) une accentuation propérispomène de θύραζε (I, 499, 7, et II, 951, 28 Lentz) ; sans doute cette graphie fautive est-elle due à l'analogie de χαμᾶζε. — En tout cas, on n'a aucun témoignage d'une accentuation -ᾶζε pour les adverbes attiques tirés de noms propres.

Et il n'y a pas lieu de penser que χαμᾶζε ait joué un rôle dans la constitution des adverbes en -ῆζε, -ῶζε, formés sur les noms de certains dèmes attiques, et dont Hérodien (I, 499, 13 ; 347, 30) cite plusieurs exemples. — En effet, l'analogie de Ἀθήνᾰζε a entraîné la formation de quelques adverbes en -ζε, à partir de noms de lieux qu'on ne connaît qu'au singulier : Ἐρχίαζε (Ἐρχιά), Ἰκαρίαζε (Ἰκαρία), Μουνυχίαζε (Μουνυχία), Ὀλυμπίαζε (Ὀλυμπία), etc. Mais un certain nombre de ces latifs (analogiques) en -ᾰζε ont été mis en rapport avec des nominatifs féminins en -ᾰ : Βήσαζε avec Βῆσᾰ, Δεκελείᾰζε avec Δεκέλειᾰ, etc. ; si bien que, sur des nominatifs en -η-, on en est venu à construire des adverbes en -ηζε : Ἀθμονῆζε (Ἀθμόνη), Κεφαλῆζε (Κεφαλή), Οἰνόηζε (Οἰνόη), etc. — et, sur des nominatifs en -ω, des adverbes en -ωζε : Θριῶζε (Θριώ)[2] et, par analogie, Κριῶζε (bien que le nom du dème soit Κριώα). Il ne semble pas que χαμᾶζε ait exercé ici une influence quelconque.

C'est donc seulement à l'intérieur du groupe *χαμάθεν/*χαμάζε/χαμαί qu'a joué l'analogie en attique : la réfection de *χαμάθεν en χαμᾶθεν y a entraîné celle de *χαμάζε en χαμᾶζε.

Michel LEJEUNE.

1. On rencontre en prose attique : Ἀθήναζε (Thucydide), Ἀφίδναζε (Démosthène), Θήβαζε (Aristote), Θριῶζε (Thucydide), Μουνυχίαζε (Lysias), Ὀλυμπίαζε (Thucydide), etc. ; dans les inscriptions attiques : Ἀθῆναζε (ve s.), Βῆσαζε (ive s.), etc. ; Hérodien cite, en outre : Ἀχαρνῆζε, Κεφαλῆζε, Οἰνόηζε ; et Étienne de Byzance : Ἀθμονῆζε, Δεκελειάζε, Ἐρχίαζε, Θόραζε, Ἰκαρίαζε, Κριῶζε, Ὄαζε, Πλωθειάζε, Φλύαζε, etc.

2. Mahlow (*Neue Wege...*, [1927], p. 32) explique Θριῶζε par *Θριοασδε, de *Θριοαι < *Τρι*h*οαι « Dreihaus » ; mais cette étymologie se heurte au fait que le nom du dème est Θριώ (ou Θριώς, ou encore Θρῖα, ou Θριαί : Hérodien, I, 285, 14 Lentz).

PLATON ET LE FAUX SMERDIS

Dans sa dissertation *On the magian revolution and the reign of the Pseudo-Smerdis*[1], George Rawlinson, réfutant la thèse qui voulait que l'usurpation du trône de Cyrus et Cambyse par le mage eût été en relation avec un mouvement national mède, signalait que cette conception, qui est celle d'Hérodote (III, 65 et 126), reparaît dans un « famous passage » des *Lois*. En effet, dans l'esquisse de l'histoire perse qui figure au IIIe livre du dernier ouvrage de Platon, on lit un texte long d'une ligne qui se rattache à la tradition d'Hérodote pour ce qui est du caractère politique des faits, mais, de plus, contient sur la personne de l'usurpateur un détail nouveau : Cambyse aurait perdu le pouvoir « du fait des Mèdes et de celui qu'on appelait alors l'Eunuque » (τὴν ἀρχὴν ἀπώλεσεν ὑπὸ τῶν Μήδων τε καὶ τοῦ λεγομένου τότε εὐνούχου)[2].

Déclaré célèbre en 1862, ce passage n'a connu qu'une chétive notoriété au cours des trois quarts de siècle qui ont suivi. A part Maspero[3] (qui a résumé Rawlinson), aucun historien récent ne paraît l'avoir mentionné, et on ne le trouve cité ni dans les *Untersuchungen* de J. Marquart[4], ni dans le manuel vieilli, mais non remplacé, de Prašek[5], ni dans les articles *Smerdis* (Kahrstedt) et *Magoi* (Clemen) du Pauly-Wissowa. Les interprètes des *Lois* ont esquivé le texte[6] ou l'ont accompagné d'une remarque insignifiante[7] ; toutefois, depuis que Howald, dans une note de son édition des *Lettres* de Platon, en a signalé la parenté avec le mot de la *Lettre VII* sur les conjurés qui aidèrent Darius à se défaire de l'eunuque mède (τοῦ Μήδου τε καὶ εὐνούχου)[8], ils ont accueilli ce rapprochement[9]. Fr. W. König, dans le livre souvent aventureux qu'il

1. G. Rawlinson, *History of Herodotus*, t. II, p. 454, n. 6.
2. Platon, *Lois*, III, 695 b.
3. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. III, p. 671.
4. J. Marquart, *Untersuchungen zur Gesch. von Eran*, I (*Philologus, Supplementb.*, VI), p. 618, et II (*ibid.*, X), p. 145.
5. Justin V. Prašek, *Gesch. der Meden und Perser*, t. I, p. 261 et suiv.
6. Constantin Ritter, *Platos Gesetze, Darstellung*, p. 26 ; cf. *Plato*, t. II, p. 476.
7. Cassarà, *Legge*, Bari, 1921, *ad l.*
8. Platon, *Lettres*, 332 a ; cf. Ernst Howald, *Die Briefe Platons*, p. 164.
9. E. B. England, dans son édition (Manchester, 1921) et A. E. Taylor, dans sa traduction des *Laws of Plato* (Londres, 1933). Je remercie M. P. Boyancé d'avoir attiré mon attention sur la note d'England.

vient de consacrer au Pseudo-Smerdis[1], a eu le mérite de rappeler aux orientalistes et hellénistes l'information conservée par les *Lois* (la variante de la *Lettre* ne lui est pas connue) et d'en proposer une interprétation d'ailleurs imparfaite.

On s'explique sans peine l'oubli, l'indifférence ou le discrédit qui ont frappé le témoignage des *Lois* auquel fait écho la *Lettre* aux parents et amis de Dion de Syracuse. Ni l'un ni l'autre texte ne donnant le nom véritable de l'usurpateur ou son nom royal, aucun article de dictionnaire onomastique n'y renvoie les chercheurs. Et le critique qui par aventure savait que Platon a effleuré un curieux chapitre de l'histoire orientale était excusable de ne pas attacher grande importance à ses informations, car ce qu'il dit du rôle des Mèdes en général n'ajoute rien à Hérodote, et l'appellation particulière dont il est le seul garant a pu rappeler ces aventures d'eunuques sans intérêt historique qui abondent dans l'œuvre de Ctésias. Cependant, le passage des *Lois* et celui de la *Lettre* méritent d'être examinés de plus près.

Ils sont loin, quoi qu'on en ait dit, de « présenter d'exactement même façon l'usurpation des Mèdes[2] ». La *VII*[e] *Lettre*, qui ne mentionne qu'un seul Mède, le fourbe détrôné par Darius, en parle sans ambiguïté comme d'un eunuque. Les *Lois*, au contraire, font une place à part, à côté de ses compatriotes nommés d'abord, au personnage « désigné alors sous le nom de l'Eunuque » ; en d'autres termes, le faux Smerdis est censé avoir reçu une appellation ou un surnom qu'il ne faut apparemment pas entendre au sens littéral. Si l'on admet, comme il est redevenu de mode, l'authenticité de la *VII*[e] *Lettre*[3], on devra croire que le vieux Platon, à peu d'années de distance[4], a suggéré à ses lecteurs, presque dans les mêmes termes, deux images différentes du mage anonyme, celle des *Lois*,

1. Fr. W. König, *Der falsche Bardija*, p. 280, n. 1.

2. Howald, *l. l.* — A. E. Taylor, dans la note de sa traduction, s'est mépris encore davantage en sens contraire.

3. Le caractère apocryphe de la *VII*[e] *Lettre* était généralement reconnu vers la fin du XIX[e] siècle quand Blass et Eduard Meyer donnèrent le signal d'une réaction qui finit par avoir raison des résistances de Wilamowitz (voir l'historique de J. Souilhé, *Platon* de la Coll. Budé, XIII, I, p. XI et suiv.). Depuis qu'en 1921 Wilamowitz a dépensé vingt pages de son *Platon* à démontrer l'authenticité de l'opuscule, déclaré document biographique d'inappréciable valeur (t. II, p. 281-300 ; cf. t. I, p. 644), les éditeurs et commentateurs des *Lettres*, E. Howald, Souilhé, Novotny (Brno, 1930), ont adopté la même position et Kurt Hildebrandt (*Plato*, 1934) a consacré presque tout son chapitre XX à la *VII*[e] *Lettre*, testament politique du Sage, document qui intéresse l'histoire universelle (p. 332). P. Mazon a également plaidé la paternité de Platon (*Sur une Lettre de Platon*, 1930).

4. La *Lettre* suppose réalisées les circonstances de l'histoire de Syracuse vers 352. Le principal des *Lois* devait être composé à ce moment, mais le livre paraît avoir reçu sa forme actuelle peu d'années avant la mort de Platon, survenue en 346.

conciliable avec la tradition ancienne, à laquelle s'ajoute seulement une qualification peu flatteuse, et celle de la *VII*e *Lettre*, opposée à la tradition, car Hérodote et Ctésias, auteurs de tant d'assertions contradictoires sur le faux Smerdis ou faux Tanyoxarkès, sont d'accord pour assurer que ce n'est pas la virilité qui lui manquait[1]. Mais tout porte à croire que seul le texte explicite et nuancé des *Lois* est l'œuvre de Platon : il suffit de juxtaposer les deux groupes de mots pour constater que le τοῦ Μήδου τε καὶ εὐνούχου de la *Lettre*, de prime abord rigoureusement symétrique (à deux mots près) à Μήδων τε καὶ τοῦ λεγομένου τότε εὐνούχου, n'en constitue, en réalité, qu'une grossière approximation et présente tous les caractères d'un calque sommaire dont l'auteur a négligé les fines précisions de l'original. Que la *Lettre* soit fausse d'un bout à l'autre (c'est le plus probable) ou seulement en partie[2], il n'y a pas à tenir compte du membre de phrase relatif à l'eunuque mède, démarquage d'un texte authentique qui reste à expliquer.

Fr. W. König, dans l'ouvrage déjà cité, a délimité de manière plausible le champ des hypothèses permises : « eunuque » doit traduire soit un nom, soit un titre portés par l'usurpateur. Dans le premier cas, l'orientaliste viennois a envisagé la possibilité d'un jeu de mots sur le nom de Sphendadatès, qui, d'après Ctésias, fut d'abord celui du prétendu Tanyoxarkès, le vocable iranien (Spandadāta) ayant quelque ressemblance avec le grec σπάδων. Mais König ne se fait pas d'illusions sur les chances de succès d'une supposition aussi risquée, et il félicite à l'avance le chercheur plus heureux qui trouvera le mot de l'énigme et auquel il signale l'autre direction : « eunuque » rendrait un nom de fonction dans le genre de « garde du corps ».

Voilà qui peut indiquer la voie à suivre : car il est clair que l'appellation révélée par Platon peut provenir de la mésinterprétation, fortuite ou intentionnelle, du titre auquel le personnage avait droit avant de s'emparer du trône. Mais il ne subsiste aucune donnée précise sur les fonctions qu'a pu exercer Gaumata, et ce que nous apprennent à son sujet Perses et Grecs permet seulement de délimiter le groupe social auquel il appartenait. Il était mage (*ma-*

1. Suivant Hérodote, III, 68-69, le mage s'était approprié le harem royal, dont les femmes lui étaient amenées à tour de rôle, et Ctésias raconte (fr. 29, 14, p. 49 C. Müller, 148 Gilmore) que c'est une Babylonienne qui lui tenait compagnie la nuit où il fut tué.

2. On a parfois cru sauver le principal de la *Lettre* en admettant de larges interpolations ; et il va sans dire qu'il reste aux partisans de l'authenticité la ressource d'attribuer au progrès de la sénilité la dégradation subie, entre les *Lois* et la *Lettre*, par le propos relatif à l' « eunuque ».

guš[1], μάγος), c'est-à-dire faisait partie de la puissante sodalité dans laquelle se recrutaient les prêtres sans que tous ses membres fussent nécessairement prêtres[2]. Hérodote nous apprend, de plus, qu'il était personnellement connu du beau-père de Cambyse pour avoir subi sous Cyrus un sévère châtiment[3], d'où l'on peut conclure qu'il n'était pas étranger au monde de la cour, surtout si l'on tient compte du renseignement qu'Hérodote fournit sur son frère Patizeithès[4] : celui-ci aurait été l'intendant général des domaines royaux (τῶν οἰκίων μελεδωνός, ἐπιτρόπος τῶν οἰκίων)[5]. Tout cela semble indiquer que Gaumata fut un personnage de quelque importance, en relations avec l'autorité centrale, et que sans doute il occupa une place dans la hiérarchie administrative.

Parmi les titres en usage à la cour de Perse ou dans les services qui en dépendaient, en est-il un qui ait prêté à l'acception attestée par Platon?

Un vocable qui répond à ces conditions a existé dans les diverses langues que parlaient Babyloniens et Assyriens, Syriens, Phéniciens et Palestiniens. C'est le mot *šariš* (puis *saris*) qui, primitivement accadien, a passé dans presque tous les autres idiomes sémitiques. Signifiant étymologiquement « celui qui est à la tête[6] », il apparaît au XII[e] siècle[7] et, dès ce moment, semble désigner le titulaire d'un poste de cour. Nous ne savons rien de précis sur les attributions du *šariš du roi* au début du IX[e] siècle[8], mais un remarquable texte religieux[9] indique du moins qu'il s'agit d'un haut dignitaire : en cas de menace d'invasion après que le roi a offert un sacrifice, le *šariš du roi* revêt[10] le vêtement et prend le nom du sou-

1. König, *l. l.*, ch. XII, propose de ce terme une explication originale, mais qui paraît peu soutenable (*contra*, Hinz, *Zeitschr. deutsch. morgenl. Gesellsch.*, 1938, p. 172).

2. Cf. Benveniste, *Les Mages dans l'ancien Iran*, p. 18-19.

3. Hérodote, III, 69.

4. Marquart a fort ingénieusement supposé que Patizeithès est non pas le nom du frère du Pseudo-Smerdis, mais la déformation du mot perse qui signifie « majordome » et aurait été le titre de l'usurpateur lui-même. L'hypothèse est audacieuse.

5. Hérodote, III, 61, 63. Le mot μελεδωνός s'est retrouvé à Samos, où il désigne les contrôleurs d'un service économique ; cf. Louis Robert, *Bull. Corr. hell.*, 1935, p. 484.

6. Zimmern, *Zeitschr. f. Assyriologie*, t. XXXIV, p. 92 ; Driver et Miles, *Assyrian Laws*, p. 463.

7. Weidner, *Archiv für Orientforschung*, t. X, p. 18.

8. King, *Annals of the Kings of Assyria*, p. 286 (c. 1, l. 92) ; cf. Delitzsch, *Handwörterbuch*, p. 694, et Manitius, *Zeitschr. f. Assyriologie*, t. XXIV, p. 109, n. 1. Dès 1896, à propos de cet exemple, le seul alors connu, Delitzsch a soupçonné la parenté du mot avec le *saris* hébraïque et araméen.

9. Zimmern, *Beiträge z. Kenntnis d. bab. Religion*, p. 173, n° 57 (Zimmern traduit *Eunuch* (?), mais rien n'invite à songer au sens dérivé).

10. Cf. le cérémonial décrit Thureau-Dangin, *Rituels accadiens*, p. 37 (avec la n. 95), où figure aussi le manteau du roi.

verain, puis joue dans une scène d'envoûtement le rôle principal. Sous Sargon, le titre décore un chef de troupes qui opère en territoire conquis, et on le traduit par « général » ou « gouverneur [1] ». Par la Bible, nous savons que le *rab saris* (*saris* en chef) accompagne Nabuchodonosor dans sa campagne contre Juda et fait partie de l'État-major chaldéen qui dirige le siège de Jérusalem [2], et un texte tardif, mais qu'il n'y a pas lieu de soupçonner sur ce point, nous apprend qu'à la fin du VIIIe siècle un roi de Babel charge ses *saris* d'une mission diplomatique auprès du roi de Juda [3]. Parmi ces serviteurs attachés à la personne royale et susceptibles d'être envoyés au dehors, certains jouaient au palais le rôle de chambellans ou camériers : de cette acception, on passa [4] très rapidement à celle d' « eunuque de cour », puis de « castrat [5] », qui plus tard devait subsister seule.

En Assyrie, le mot a passé, avec sa signification primitive, dans l'araméen local du VIIe siècle connu par l'épigraphie. Sous l'influence de l'idée erronée qu' « eunuque » est le sens propre du mot, on relègue sans motif au rang de castrat le *saris* d'un sceau-cylindre [6] et le *rab saris* d'un contrat bilingue [7], fonctionnaire de haut rang (il est éponyme) comme son confrère babylonien du temps de Nabuchodonosor.

C'est également avec l'ancienne valeur que le mot a passé en hébreu.

Dans les récits bibliques de relativement haute époque, le *saris* figure parmi le personnel de la maison du roi, tantôt aide de camp ou camérier [8], tantôt chef spécialisé d'un département de l'administration du palais : la Genèse mentionne à la cour d'Égypte le

1. P. Naster, *L'Asie Mineure et l'Assyrie*, ch. II, n. 13, 66, 112, 141, 147.
2. *Jérémie*, XXXIX, 3, 13. — La mention du *rab saris* parmi les envoyés de Sennachérib à Ézéchias (II *Rois*, XVIII, 17) est secondaire.
3. II *Rois*, XX, 12 ; *Isaïe*, XXXIX, 1 (*saris* est une restitution, mais certaine).
4. Il n'est aucunement nécessaire de supposer, avec Cheyne, *Encyclopedia Biblica*, II, c. 1427, qu'il y a eu deux mots différents : « officier royal » et « eunuque ».
5. Le texte de deux articles du Recueil de lois assyriennes compilé vers l'an 1100 (Driver et Miles, *l. l.*, p. 388-390, §§ 15 et 20 ; sur la date, voir Weidner, *Archiv*, t. XII, p. 49-50) enseigne que, dès lors, l'acception dérivée avait droit de cité dans la langue juridique. Autre exemple du sens de castrat : *Cuneiform Texts*, t. XXIII, pl. 10, l. 14 ; cf. Manitius, *l. l.*
6. CIS *ar.*, 75 (la traduction par « eunuque » est approuvée par Lidzbarski, *Handbuch*, p. 331, et Cooke, *North-Semitic Inscriptions*, p. 360). — L'argument tiré du fait que le personnage est figuré sans barbe n'a aucune valeur ; cf. Br. Meissner, *Babylonien und Assyrien*, I, p. 411, et H. Mötefindt, *Klio*, 1925, p. 9.
7. CIS *ar.*, 38.
8. Tels le messager qui, d'ordre du roi d'Israël, va chercher à son domicile le prophète Michée, fils de Jimla (I *Rois*, XXII, 9), ou les serviteurs de Jézabel qui, pour obéir à Jehu, jettent leur maîtresse par la fenêtre du palais (II *Rois*, IX, 32).

saris du Pharaon, chef des gardes du corps (?), les *saris* du Pharaon, Grand-Échanson et Grand-Panetier[1]. Le titre peut comporter une fonction de caractère militaire : car, au moment de l'attaque chaldéenne contre Jérusalem, pendant qu'un *rab saris* est à l'œuvre dans le camp des assaillants, un *saris* judéen travaille à la défense et est qualifié de « surveillant des gens de guerre » (en grec : ὃς ἦν ἐπιστάτης ἐπὶ τῶν ἀνδρῶν τῶν πολεμιστῶν)[2]. Dans aucun texte indubitablement antérieur à la ruine de l'indépendance de Juda, ne s'impose l'interprétation par « eunuque » de *saris*, qui ne figure pas dans l'article du *Deutéronome* (XXIII, 2) où il est dit que le castrat ne peut faire partie de la communauté de Jahvé.

C'est seulement au cours des périodes qui ont suivi la destruction de Jérusalem que, dans le vocabulaire hébraïque, le mot a pris le sens naguère inconnu. Telle est clairement la signification dans *Isaïe*, LVI, 3 : « Le *saris* ne dira plus qu'il est un bois desséché. » Par la suite, l'acception ancienne a été si complètement détrônée que les traducteurs grecs de la *Bible* ne paraissent plus en soupçonner l'existence[3], et ils qualifient indifféremment d'eunuques l'épistate des gens de guerre pris dans Jérusalem sans doute les armes à la main, Putiphar, chef des gardes du corps (?) et mari de l'héroïne dévergondée de *Genèse*, XXXIX, et les officiers de bouche du Pharaon. Ils ne savaient pas qu'au palais du roi d'Égypte il y avait si peu d'eunuques que même le harem en était dépourvu[4].

Au moment (sans doute second siècle) où les « Septante » et leurs successeurs multipliaient dans la Loi et les Prophètes les exemples d'une traduction impropre qui pèse encore sur la lexicographie sémitique, l'hébreu était une langue presque morte et le peuple parlait araméen. Les auteurs de la Bible grecque, et déjà l'écrivain d'*Isaïe*, LVI, comprennent le mot dans le sens dérivé qui, dès le début de l'époque perse, prévalait chez les populations parlant l'araméen. Le plus ancien des exemples indubitables, dans cette

1. *Genèse*, XXXVII, 36, XL, 2 et suiv.

2. II *Rois*, XXIV, 19 ; presque même texte dans *Jérémie*, LII, 25. Le contexte éclaire à la fois les relations du *saris* avec l'administration centrale militaire et avec le palais : il est capturé en compagnie de cinq ou sept hommes « voyant la face du roi » et du scribe chargé du recrutement de l'armée ; tous seront exécutés.

3. Une seule fois, sur plus de quarante, *saris* n'est pas rendu par eunuque. Suivant *Jérémie*, XXXIV, 19, Jahvé, à la veille de la chute de Jérusalem, menace des pires châtiments « les chefs de Juda, les *saris*, les prêtres et tout le peuple » : en grec (XLI, 19) τοὺς ἄρχοντας Ἰούδα καὶ τοὺς δυνάστας καὶ τοὺς ἱερεῖς καὶ τὸν λαόν. Le traducteur semble avoir compris qu' « eunuques » ne convenait guère et a mis à la place de *saris* un mot susceptible de désigner un échelon intermédiaire entre les chefs et les prêtres.

4. Erman-Ranke, *Aegypten*, p. 87, n. 10.

langue, de *saris* « eunuque » paraît être celui que fournit le *Conte d'Aḥiḳar*[1], œuvre non juive, mais lue des Juifs d'Éléphantine, à qui nous en devons une copie qui paraît remonter à un original voisin de l'an 500. Dans les textes bibliques postérieurs à cette date, il n'est plus trace d'une activité politique ou administrative du *saris*, mais il n'y est pas toujours facile de distinguer le castrat du camérier.

Cependant, les Iraniens avaient, de leur côté, pris à leurs voisins occidentaux — ceux d'Assyrie peut-être — le vieux mot non encore déchu de sa valeur primitive. Ce n'est pas, à la vérité, quelque texte en vieux perse qui garantit la réalité de cet emprunt, mais un groupe de documents dont on n'eût guère pensé qu'ils pourraient jamais être invoqués pour expliquer un mot des *Lois :* les sept inscriptions hiéroglyphiques qu'a fait graver au Ouâdi Hammâmât, entre Nil et Mer Rouge, le Perse Atiyawahi, qui, un demi-siècle environ avant la naissance de Platon, représentait l'autorité achéménide dans une partie de la Haute-Égypte[2]. Dans ces monuments, dont le plus ancien est de l'an XXXVI et dernier de Darius et les autres du règne de Xerxès, Atiyawahi indique les titres qu'il avait acquis à la fin d'une carrière qui paraît avoir été longue : tantôt, il se dit tout court « *śrś* (= *saris*)[3] de Perse » (an XXXVI de Darius, ans II, X, XII de Xerxès) ; tantôt, il joint à cette qualité celle de gouverneur de Coptos (ans VI et XIII de Xerxès).

Nous apprenons ainsi que, dans le corps d'occupation perse établi en Égypte sous Darius et son fils, le titulaire d'un poste élevé (Atiyawahi n'a comme supérieurs que le gouverneur général de la Province du Sud et le satrape) porte, moins d'un demi-siècle après la mort de Gaumata, le titre de *saris* — quelque chose comme « commandant ».

Information précieuse et qui a peu de chances de bénéficier du renfort de nouveaux documents, car la popularité du titre parmi les Perses d'Égypte ne devait guère survivre à Atiyawahi, dont déjà le frère et successeur renonce à employer un vocable inintel-

1. Ungnad, *Aram. Papyrus aus Elephantine*, p. 66 et 67 (1911), hésitait à admettre pour le *saris* du Pap. 52, être méprisable dont on verse sans scrupule le sang vil, le sens d'eunuque, et rendait le mot par « serviteur ». Mais la traduction par « eunuque », en elle-même la plus plausible, est indirectement confirmée par Lactance, *De Mortibus persecutorum*, 30.

2. G. Posener, *La première domination perse en Égypte*, n°s 24-30. Cf. les observations de Posener sur Atiyawahi et ses titres, p. 118, 121, 178.

3. Le rapprochement du mot hiéroglyphique avec *saris* est dû à Brugsch, *Gesch. Aegyptens*, p. 757. Posener a vu, p. 118, qu'à Ouâdi Hammâmât il ne peut s'agir d'un eunuque.

ligible au lettré indigène, et qui prêtait aux railleries du scribe araméen indispensable à l'administration perse. Le nouveau commandant, qui est resté en fonctions jusqu'en l'an XVII d'Artaxerxès et qui, d'ailleurs, ne prend pas le titre de gouverneur de Coptos, s'intitule « supérieur » ou « chef de Perse[1] », traduction exacte en égyptien du vocable délaissé. Peut-être *saris* n'a-t-il guère tardé à disparaître des pays d'Iran eux-mêmes ; en tout cas, il n'y a laissé de trace en aucun dialecte.

On s'explique désormais le mot de Platon sur le mage anonyme, dit l'Eunuque. Le terme qui, aux premiers temps de l'Empire perse, avait désigné les officiers royaux Gaumata et Atiyawahi n'avait plus guère, au moment où écrivait Platon (vers le milieu du IVe siècle), que le sens d'eunuque. Faute de savoir l'histoire du mot, l'auteur de l'information reproduite dans les *Lois* a défiguré le souvenir de la condition première du faux Smerdis.

Platon a-t-il trouvé le trait chez un écrivain antérieur? L'isolement complet, dans la tradition grecque, du piquant détail fourni par les *Lois* n'est guère favorable à une réponse affirmative et on croira volontiers que Platon s'est fait l'écho d'une communication orale plutôt que d'une source littéraire. Au cours de sa longue carrière, il a eu l'occasion de rencontrer plus d'un Asiatique ou Grec Oriental informé de la chronique ou de la légende du *saris* dont la chute assura l'avènement de la dynastie régnante. Et, parmi les indigènes d'Asie qui l'approchèrent, il en est un dont, par accident, nous savons qu'il réunissait quelques-unes des conditions qu'exigeait en l'espèce le rôle d'intermédiaire : le Chaldéen hellénisé qui fut le fidèle des dernières années de Platon, celles où furent rédigées les *Lois*[2]. Mais bien d'autres filières peuvent être envisagées, et il faut sans doute se contenter de penser que ce n'est qu'en terrain araméen que la biographie du mage imposteur a pu prendre la forme attestée par τοῦ λεγομένου εὐνούχου, et que le surnom, que ne soupçonnent ni Hérodote ni Ctésias, n'a guère dû être connu en Grèce avant la vieillesse de Platon.

Isidore LÉVY.

1. Posener, *l. l.*, nos 31, 33, 34.

2. [Philodème], *Acad. Phil. Index*, p. 13, Mekler ; cf., sur ce texte, Wilamowitz, *Plato*, t. 1, p. 720, et J. Bidez, *Bull. Cl. Lettres de l'Ac. r. de Belgique*, 1938, p. 512.

QUELQUES NOTES SUR THUCYDIDE

I

La famille de Thucydide

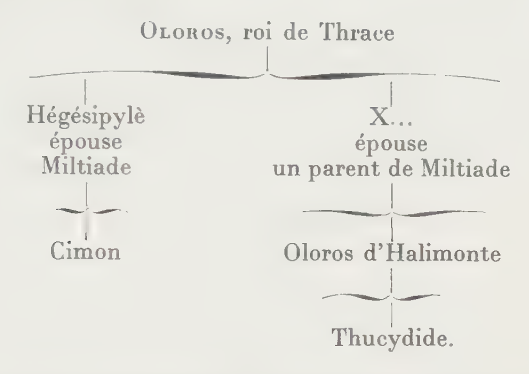
C'est un fait assuré que Thucydide était apparenté avec Miltiade et Cimon, mais le degré exact de parenté n'est pas déterminé avec précision. En effet, nos sources antiques usent d'un vocabulaire trop vague, qui a permis diverses interprétations.

Le père de Thucydide se nommait Oloros ; ce nom, très rare en Attique, lui avait évidemment été donné d'après celui du roi thrace, beau-père de Miltiade. Mais quels étaient exactement les rapports entre les deux Oloros? La *Vie anonyme de Thucydide* dit que celui-ci était parent (συγγενής) de Miltiade. Marcellinus emploie des termes qui, malgré leur précision apparente, témoignent d'un certain flottement. Thucydide était un *descendant de la famille* de Miltiade et de Cimon, *allié depuis longtemps* à cette famille[1] ;... il était *parent* de Miltiade[2] ;... enfin, *certains croient* qu'il était... (*lacune*)... ou *fils d'une fille* de Miltiade[3]. Plutarque fait de lui un *descendant* d'Oloros le Thrace et un *parent* de Cimon[4].

Si l'on prenait au pied de la lettre les termes les plus employés, on devrait admettre que Thucydide descendait de Miltiade en ligne masculine ; mais, en ce cas, on ne s'expliquerait pas la seconde hypothèse mentionnée par Marcellinus (*fils d'une fille* de Miltiade). Il faut donc admettre qu'au moins Marcellinus se trouvait en présence d'une documentation aussi peu claire qu'est la nôtre. C'est ce qui a permis des hypothèses assez variées.

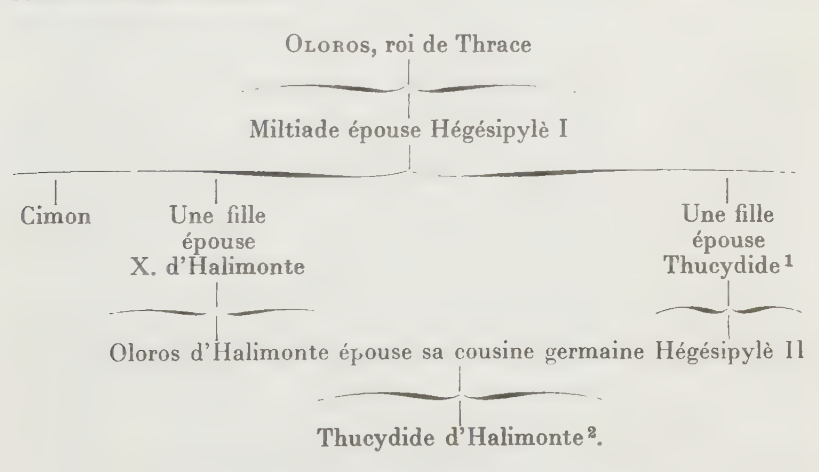
1. Marcellinus, 2 : ἀπόγονος... τῶν περὶ Μιλτιάδην καὶ Κίμωνα· ᾠκείωτο γὰρ ἐκ παλαιοῦ τῷ γένει πρὸς Μιλτιάδην.
2. Marcellinus, 4 : ἔστι γὰρ οὕτως τούτου συγγενής.
3. Marcellinus, 6 : δοκεῖ οὖν τισιν (lacune de six lettres que comblerait bien υἱδοῦς) εἶναι τοῦ Μιλτιάδου ἢ θυγατριδοῦς.
4. Plutarque, *Cimon*, 4, 2 : Θουκυδίδης ὁ ἱστορικὸς τοῖς περὶ Κίμωνα κατὰ γένος προσήκων Ὀλόρου τε πατρὸς ἦν εἰς τὸν πρόγονον ἀναφέροντος τὴν ὁμωνυμίαν.

Classen présentait la généalogie suivante (mais à titre de simple conjecture) :



Pour que cette hypothèse soit satisfaisante, il faut admettre que tous les termes de parenté employés par les anciens l'ont été dans leur sens le plus vague ; or, il semble difficile d'admettre qu'ἀπόγονος (Marcellinus, 2) ne désigne pas un *descendant*, et on ne comprend pas qu'ait pu naître l'hypothèse de Thucydide petit-fils de Miltiade (Marcellinus, 6). En outre, un point reste obscur ; pourquoi la mère de Thucydide portait-elle le même nom que sa tante *par alliance*, femme de Miltiade?

M. Cavaignac, dans un article élégant et subtil, propose une solution assez différente :

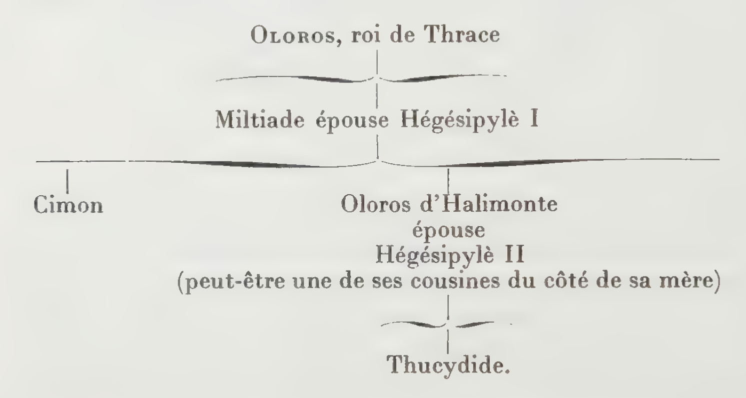


1. Ce gendre de Miltiade serait, selon M. Cavaignac, Thucydide, fils de Mélésias, qui, de fait, est allié à Cimon (κηδεστής, disent Aristote, *Const. d'Athènes*, 28, 2, et Plutarque, *Périclès*, 11).

2. *Revue de Philologie*, 1929, p. 281-285. Ces vues semblent acceptées par R. Cohen, *La Grèce et l'hellénisation du monde antique*, p. 260.

On obtient bien ainsi une descendance, et même une double descendance de Thucydide par rapport à Miltiade, mais uniquement en ligne féminine, ce qui est peu compatible avec le terme de συγγενής qu'emploient les biographes.

Si nous voulons donner un sens strict aux termes qui figurent dans les auteurs anciens, nous devons songer à un *stemma* du genre de celui-ci :



Thucydide se trouve donc être ainsi *descendant* de Miltiade (ἀπόγονος) et *parent* de Cimon *en ligne masculine* (συγγενής). Le vocabulaire de nos sources serait donc précis.

Mais nous ne nous dissimulons pas qu'il reste des difficultés. Cimon et Oloros seraient frères, mais appartiendraient à des dèmes différents (Lakiadai, Halimonte) et même à des tribus différentes (Oinéis, Léontis). Le fait serait bizarre, sans être cependant inexplicable vu la situation particulière de la famille de Miltiade. Ce dernier n'était pas présent à Athènes lors de l'organisation des tribus et des dèmes par Clisthène. Lorsqu'il revint en Attique (vers 493), il fallut l'intégrer, ainsi que les siens, dans les nouveaux cadres de la cité. Or, nous savons que, sauf exception, le nouveau citoyen n'était pas absolument libre de choisir son dème ; nous savons aussi que Miltiade fut accueilli avec défiance par une partie des Athéniens[1]. Il est tentant de supposer que, pour diminuer l'influence de la famille des Philaïdes, on en répartit les membres entre plusieurs tribus (ainsi s'expliquerait que Miltiade et Cimon ne comptent pas au dème de Philaïdai, qui fait partie de l'Aigéis). Nous devons reconnaître, d'ailleurs, qu'aucun témoignage ancien ne parle d'un frère de Cimon qui aurait vécu (et assez longtemps)

1. Hérodote, VI, 104 (un procès pour *tyrannie* fut intenté à Miltiade).

à Athènes. Cependant, le fait que Thucydide était enterré à côté d'Elpinikè dans la « concession » des Philaïdes (Plutarque, *Cimon*, 4) semble témoigner d'une parenté assez proche.

Nous avons exposé cette hypothèse comme un moyen de concilier toutes les données anciennes touchant les rapports de Thucydide et des Philaïdes, mais nous devons avouer qu'en l'état actuel de notre documentation le problème n'est pas susceptible d'une solution certaine.

II

La répression de la révolte de Mytilène

Lorsque Mytilène eut capitulé en 427, les Athéniens, après avoir d'abord décidé de mettre à mort toute la population mâle adulte et de réduire les autres habitants en esclavage, ouvrirent une seconde délibération sur la question. Thucydide a synthétisé le débat en deux discours qui se répondent, le second reprenant, pour les réfuter, non seulement les arguments, mais bien des expressions du premier. La discussion, telle que l'historien la présente, porte surtout sur les principes généraux qui doivent régler les rapports d'Athènes et de ses « alliés » ; bien que la question particulière qui a donné occasion au débat ne soit jamais absente des discours, ce n'est pas elle qui en fait l'essentiel. Aussi subsiste-t-il des obscurités de détail.

La personnalité même de l'adversaire de Cléon, Diodotos, n'est pas entièrement claire pour nous. Il ne nous est pas connu par ailleurs. Thucydide nous donne seulement le nom de son père, Eucratès. Mais ni l'un ni l'autre nom ne sont rares dans l'onomastique attique. Il est cependant un Eucratès qui, peu avant 427, joua un rôle politique important. C'est le minotier et marchand d'étoupes[1] qui succéda à Périclès et précéda Lysiclès dans la direction des affaires athéniennes. Si Diodotos était le fils de ce personnage, on s'expliquerait plus facilement que, dans le discours que lui prête Thucydide, il ne se préoccupe que des intérêts de l'expansion athénienne, sans se soucier jamais de faire revenir Athènes à une véritable « alliance ». Le débat, tel que Thucydide nous le présente, a lieu entre les représentants de deux « tendances » de la politique démocratique, et non pas entre deux partis vraiment opposés.

1. Aristophane, *Cavaliers*, 128, 254 ; fragm. 696.

D'autre part, il est surprenant que, dans le récit de l'historien (à s'en tenir du moins aux grandes lignes), tout se passe comme si le second débat était conforme aux règles constitutionnelles et comme si la γραφὴ παρανόμων n'existait pas. Les prytanes (οἱ ἐν τέλει) remettent à l'ordre du jour le règlement de la question de Mytilène ; on discute, on vote, et la seconde décision annule aussitôt la première. Cependant, la γραφὴ παρανόμων existait alors et, si Cléon y avait eu recours, la plainte ayant un effet suspensif, c'était pour lui le moyen d'assurer l'exécution de la première décision.

Or, si l'on regarde de près le détail du texte de Thucydide, la γραφὴ παρανόμων n'en est pas absente, mais elle n'y figure que par allusions. Cléon [1] accuse son adversaire de vouloir démontrer que *ce qui a été absolument décidé n'a pas été voté.* Diodotos, à plusieurs reprises, cherche à atténuer ce que sa proposition a d'exceptionnel ou évoque le danger personnel auquel il s'expose ; il demande [2] que l'on évite de frapper d'amende ou de dégradation civique l'orateur bien intentionné qui n'obtient pas l'assentiment de la majorité ; il rappelle [3] que les orateurs engagent leur responsabilité effective plus que ne font les autres citoyens.

Pourquoi donc Cléon n'a-t-il pas usé, à l'égard de cette seconde délibération engagée de façon illégale [4], des armes que lui donnait la loi? C'est que l'action en illégalité comportait certains risques pour l'accusateur qui n'obtenait pas l'approbation des héliastes. Il se peut que Cléon n'ait pas voulu s'exposer à un échec qui lui eût enlevé une partie de son influence. A la vérité, Thucydide fait naître en nous l'impression que la proposition de Diodotos fut votée par le peuple après une longue discussion et à une faible majorité [5]. Mais, à examiner les faits de près, il semble qu'il y ait eu un compromis entre les deux tendances.

Diodotos [6] proposait de juger à tête reposée (καθ' ἡσυχίαν) les suspects envoyés à Athènes par Pachès et de conserver à Mytilène le

1. III, 38, 2 : τὸ πάνυ δοκοῦν ἀνταποφῆναι ὡς οὐκ ἔγνωσται ἀγωνίσαιτ' ἄν...

2. III, 42, 5 : χρὴ... τὴν σώφρονα πόλιν... τὸν μὴ τυχόντα γνώμης οὐχ ὅπως ζημιοῦν, ἀλλὰ μηδ' ἀτιμάζειν. Comme en fait il n'y a pas eu procès, Thucydide substitue ἀτιμάζειν, qui a une valeur plus affective, au terme technique ἀτιμοῦν.

3. III, 43, 4 : ἄλλως τε καὶ ὑπεύθυνον τὴν παραίνεσιν ἔχοντας πρὸς ἀνεύθυνον τὴν ὑμετέραν ἀκρόασιν.

4. Qu'une seconde délibération soit illégale, sauf formalités préalables, Nicias l'avoue lui-même quand il demande un second vote (qu'on lui refuse) sur l'expédition de Sicile (VI, 14 : τοῦ μὲν λύειν τοὺς νόμους μὴ μετὰ τοσῶνδ' ἂν μαρτύρων αἰτίαν σχεῖν).

5. III, 49, 1 : ῥηθεισῶν δὲ τῶν γνωμῶν τούτων μάλιστα ἀντιπάλων πρὸς ἀλλήλας οἱ 'Αθηναῖοι... ἐγένοντο ἐν τῇ χειροτονίᾳ ἀγχώμαλοι, ἐκράτησε δὲ ἡ τοῦ Διοδότου.

6. III, 48, 1.

statu quo ante (τοὺς δ' ἄλλους ἐᾶν οἰκεῖν). Or, nous voyons que les suspects furent mis à mort *sur la proposition de Cléon*[1]. Thucydide nous dit qu'ils étaient un peu plus de mille. Le chiffre a paru invraisemblable, et on a cherché à le corriger de diverses manières[2]. Steup[3] suppose une erreur de transcription où A (*mille*) aurait remplacé Λ' (*trente*). Cette dernière solution est la moins acceptable de toutes : on ne comprendrait guère qu'à propos d'un nombre aussi restreint Thucydide ait donné un chiffre approximatif, plus normal quand il s'agit d'un groupe considérable. Et surtout Cléon, qui avait demandé la mort de tous les adultes, aurait témoigné d'un revirement étrange en proposant lui-même des sanctions aussi limitées. Il semble bien que Pachès ait envoyé à Athènes un nombre considérable de Mytiléniens[4] ; le groupe comprenait non seulement les gens les plus compromis, déportés à Ténédos aussitôt après la capitulation, mais aussi « tout individu suspect de responsabilité dans la rébellion ». L'île de Lesbos entière s'était révoltée, à l'exception de Méthymne, cité peu importante ; or, on attribue à Lesbos au milieu du ve siècle environ 125,000 habitants (ce qui, en admettant des proportions identiques à celles que l'on suppose pour l'Attique, donnerait de 12,000 à 15,000 citoyens adultes). En 423, Cléon devait obtenir le massacre de *tous* les citoyens de Skionè[5]. Il nous semble qu'en 427, plutôt que de se contenter de « quelques têtes », il aurait jugé plus politique de laisser à Diodotos l'entière responsabilité du mouvement athénien. Enfin, n'oublions pas que, chaque fois qu'il s'agit de nombres élevés et surtout quand le massacre a frappé l'opinion publique, on a tendance à « arrondir » les chiffres ; pensons donc qu'un millier de Lesbiens *environ* fut exécuté[6].

A notre avis, les faits peuvent donc se représenter à peu près ainsi : à l'intérieur même du parti démocratique, deux tendances se sont affrontées, l'une impitoyable, celle de Cléon, l'autre *relativement* modérée, celle de Diodotos. Cette dernière l'a emporté *en principe*, mais un compromis est intervenu ; Cléon, peut-être par voie d'amendement au décret de Diodotos, a fait décider que tous

1. III, 50, 1.
2. Cf. Glotz, *Histoire grecque*, II, p. 638, n. 105.
3. Édition de Thucydide, t. III, p. 263.
4. III, 35, 1.
5. IV, 122, 6. Cavaignac (*Histoire de l'Antiquité*, II, p. 17) attribue à Skionè une population de 36,000 habitants (soit près de 4,000 citoyens adultes).
6. La riposte lacédémonienne (exécution de *toute* la garnison de Platées, soit plus de 225 hommes ; cf. III, 68, 3) montre l'exaspération des esprits en cette année 427.

les gens suspects de responsabilité seraient exécutés[1]. Pour le statut ultérieur de Lesbos (car Thucydide souligne que les mesures prises pour Mytilène valent pour toute l'île, à l'exception de Méthymne), Diodotos n'a pas obtenu non plus pleine satisfaction ; au lieu du *statu quo*, on a décidé l'exclusion de la ligue[2] ; le territoire est devenu propriété athénienne et les Lesbiens ont seulement fait agréer leur offre (ἀργύριον... ἐτάξαντο) de garder l'usufruit de leurs terres à condition d'assurer à chaque garnisaire athénien le revenu de zeugite.

Cléon, après un échec momentané sur la question de principe, a réussi à donner une large satisfaction de fait aux demandes de sanctions formulées par son groupe.

III

τῆς ἔπειτα προσόδου, δι' ἣν ἰσχύομεν, τὸ λοιπὸν στερήσεσθε (III, 39, 8)

Cléon, voulant montrer que l'indulgence des Athéniens encouragera les alliés révoltés à résister jusqu'au bout, déclare que, dans l'hypothèse la plus favorable, Athènes ne soumettra que des rebelles épuisés et verra diminuer ses ressources financières : « *Vous serez privés à l'avenir des revenus qui vous arrivent ensuite et qui font notre force.* » Le pléonasme ἔπειτα... τὸ λοιπόν... a paru choquant, et on a cherché à le corriger de diverses façons.

La conjecture d'Ullrich ἐκεῖθεν est difficile à admettre, car elle ne rend pas compte de l'origine de la faute (ἐκεῖθεν est un mot usuel et qui ressemble peu à ἔπειτα). H. Weil et van Herwerden ont tous deux proposé ἐπετείου (*annuel*), satisfaisant pour le sens, mais dont la forme est bien éloignée de celle d'ἔπειτα. Hude introduit dans son texte ἐπετείας, qui est meilleur au point de vue paléographique, mais la forme est très rare (on la rencontre chez Eschyle, *Agamemnon* 1016 *dans un chœur*, et dans les *Geoponica* 10, 77, 7) ; le féminin ἐπέτειος est beaucoup plus fréquent (il est notamment attesté dans Hérodote, Platon et Aristote)[3] ; il y a plus de chances pour que ç'ait été la forme de l'attique usuel au temps de Thucydide.

1. Les mots Κλέωνος γνώμῃ (III, 50, 1) semblent indiquer une décision de l'Assemblée, au lieu d'un jugement par l'Héliée que proposait Diodotos (III, 48 1 : κρῖναι).
2. C'est, en fait, ce que signifient les mots φόρον οὐκ ἔταξαν Λεσβίοις (III, 50, 2).
3. Hérodote, II, 92 ; III, 89 ; VI, 105 ; Platon, *Lois*, 995 D ; Aristote, *Hist. An.*, IX, 623 b 10).

Les corrections portant sur le seul mot ἔπειτα étant fort incertaines, ne peut-on chercher ailleurs une solution? Il y a des pléonasmes apparents dans Thucydide, mais ceux que l'on rapproche sont moins frappants que celui de III, 39, 8, où les deux termes ne peuvent que difficilement se prêter une valeur intensive. N'y aurait-il pas ici une glose passée dans le texte? En ce cas, quel serait le terme en excès, ἔπειτα ou τὸ λοιπόν? Si l'on ne tient compte que du groupement des mots, il semble que ce soit la formule, assez exceptionnelle, τῆς ἔπειτα προσόδου qui ait appelé une explication, donnée d'abord par une glose marginale ou interlinéaire (τὸ λοιπόν), puis introduite dans le texte.

D'autre part, la phrase ne doit pas être considérée isolément. Diodotos[1] reprend, dans son discours, l'argument donné par Cléon et, par un procédé analogue à celui qu'on trouve dans les *Tétralogies* d'Antiphon, il tire, d'une phrase fort semblable, une conclusion exactement inverse. Il s'exprime ainsi : τῆς προσόδου τὸ λοιπὸν ἀπ' αὐτῆς στέρεσθαι · ἰσχύομεν δὲ πρὸς τοὺς πολεμίους τῷδε. Les termes sont fort proches de ceux que Cléon emploie, mais ils ne sont pas absolument identiques[2].

Dans ces conditions, nous pourrions faire la conjecture suivante : à III, 39, 8, le texte aurait porté primitivement : τῆς ἔπειτα προσόδου... στερήσεσθε ; un lecteur, non pas *otiosus*, mais consciencieux, aurait marqué l'identité de pensée avec III, 46, 3, en portant en note τὸ λοιπὸν, et cette note serait ensuite passée dans le texte, pour l'occupation des philologues. L'hypothèse reste incertaine ; elle nous semble cependant faire au texte une moindre violence que celles qui ont été exprimées auparavant.

IV

Sur la chronologie relative de certaines parties du livre III

Parmi les méthodes auxquelles on a eu recours pour déterminer dans quel ordre relatif ont été rédigées les diverses parties de

1. III, 46, 3.

2. J. Ros, qui, dans son étude récente (*Die μεταβολή als Stilprinzip des Thukydides*, p. 159, n. 6), signale, en passant, le pléonasme de III, 39, 8, ne mentionne pas la *variatio* qui figure à III, 46, 3. D'ailleurs, il ne relève pas, dans la même phrase, le mélange de futurs « simples » et de futurs « antérieurs », qui empêche de regarder comme nécessaire la substitution, faite par van Herwerden, de ἐστερήσεσθε à στερήσεσθε donné par tous les manuscrits.

l'œuvre de Thucydide, l'une consiste à rechercher, dans le texte même, les indications qui peuvent témoigner d'une rédaction ancienne ou, au contraire, relativement récente. Le procédé est séduisant, mais souvent décevant, car on doit se demander si chaque détail envisagé fournit une date pour l'ensemble dans lequel il se trouve ou pour la phrase seule où il figure. Patzer, qui s'est récemment attaché au problème, a dressé une liste de ces indices [1] en les soumettant à une critique succincte. Nous voudrions examiner à nouveau certains d'entre eux et en ajouter quelques autres (la liste de Patzer ne prétend pas être exhaustive). Nous nous bornerons à des exemples empruntés au livre III.

A III, 36, 1, Salaithos, fait prisonnier à Mytilène et envoyé à Athènes, offre aux Athéniens, si on lui accorde la vie, de faire lever le siège de Platées par les Péloponnésiens. Thucydide ajoute à ce propos : ἔτι γὰρ ἐπολιορκοῦντο ⟨αἱ Πλαταῖαι⟩. Or, pour qui lit le livre III dans son état actuel, l'indication est inutile, car le récit du siège de Platées, interrompu au chapitre 24, ne reprendra qu'au chapitre 52, où il sera d'ailleurs introduit par une formule bien plus vague [2]. La phrase semble avoir été écrite par Thucydide à un moment où il n'avait pas encore arrêté l'ordonnance de son récit et où les épisodes étaient encore isolés les uns des autres. Ce serait donc un indice de rédaction « ancienne » ; mais il est juste de souligner que cette conclusion, valable pour le début du chapitre 36, ne doit pas s'étendre de ce seul fait à toute la discussion sur le sort des Mytiléniens, ni *a fortiori* à tout ce qui concerne la révolte de Lesbos.

En effet, à III, 8, Thucydide signale que les Mytiléniens exposèrent leurs demandes aux Péloponnésiens réunis à Olympie, « *lors de l'Olympiade où le Rhodien Dorieus remporta sa seconde victoire* [3] ». Cette mention d'une victoire olympique est absolument exceptionnelle dans l'œuvre de Thucydide [4]. Il ne suffit pas, pour l'expliquer, de dire qu'une double victoire au stade est un fait extraordinaire, un athlète gardant difficilement « sa forme » à quatre ans de distance ; un tel intérêt de curiosité ne concorde pas avec l'esprit de Thucydide. L'explication doit être cherchée ailleurs : ce Do-

1. H. Patzer, *Das Problem der Geschichtsschreibung des Thukydides*, p. 103 sqq.

2. III, 52, 1 : ὑπὸ δὲ τοὺς αὐτοὺς χρόνους τοῦ θέρους τούτου. L'indication du chap. 36 confirme la chronologie de Diodore (XII, 53-56) qui place le fait dans l'année attique 427/26.

3. III, 8 : ἦν δὲ Ὀλυμπιὰς ᾗ Δωριεὺς Ῥόδιος τὸ δεύτερον ἐνίκα.

4. Elle est très différente de celles qu'on trouve à I, 126, 3, et à V, 49, 1, et qui sont absolument nécessaires à l'ensemble du récit.

rieus est, à peu près certainement, l'exilé rhodien, réfugié à Thourioi, qui participa activement aux opérations navales entre 412 et 410[1]. C'est sans doute vers ce moment que l'attention de Thucydide a été attirée sur lui. On pourrait, à la vérité, voir dans cette phrase de III, 8, une note surajoutée et estimer qu'elle ne nous fournit pas d'indice chronologique pour la rédaction des chapitres 8-14 (négociations des Mytiléniens à Olympie), ni surtout pour tout l'épisode de « Mytilène ». Mais il se trouve ailleurs, notamment dans les discours de Cléon et de Diodotos, des indices qui nous font croire que cette partie a été rédigée — ou revisée — à une date relativement tardive. On a été jusqu'à supposer que l'ensemble de l'épisode de Mytilène n'avait pris sa forme actuelle qu'après les événements de 404 et la ruine de l'empire athénien[2] ; mais les raisons données à l'appui de cette thèse extrême gardent un caractère assez subjectif. Du moins doit-on être frappé de l'insistance avec laquelle Diodotos affirme que seule la sympathie des partis démocratiques maintient les alliés dans l'obédience d'Athènes : en particulier, il déclare qu'il faut fermer les yeux sur les torts des démocrates pour éviter de transformer en ennemis les *seuls* alliés des Athéniens[3]. Or, cette affirmation est fortement exagérée en 427 ; au contraire, après le désastre de Sicile, une opposition « idéologique » vient rendre plus acharnée la lutte entre Sparte et Athènes (il suffit de songer à l'attitude des démocrates samiens d'une part, à celle des oligarques athéniens de l'autre en 411 et en 404). C'est également en 412 qu'Athènes voit l'Ionie tout entière faire défection, et en particulier ses « grands alliés », Chios et Milet. A ce moment se réalise ce qu'on avait craint en 427[4]. Si nous rapprochons ces faits de la mention de Dorieus à III, 8, il nous paraît légitime de penser que le récit de la révolte de Mytilène, commencé assez tôt et de façon presque indépendante, a pris sinon sa forme définitive, du moins son aspect essentiel aux environs de la grande crise de 411. Nous pourrions, semble-t-il, retrouver des traces d'au moins deux rédactions. Les discours, tant ceux des Mytiléniens que ceux de Cléon et de Diodotos, seraient un procédé par lequel Thucydide aurait tenté d'expliquer la dissolution de l'empire athénien.

1. Thucydide, VIII, 35, 1 ; 84, 2 ; Xénophon, *Helléniques*, I, 1, 2 et 4 ; 5, 19 ; Diodore, XIII, 38.
2. Cf. Patzer, p. 58.
3. III, 47, 4 ; cf. 47, 1.
4. Cf. III, 31, 1 ; 33, 2 ; 36, 2.

Dans le même ensemble, d'autres indices n'excluent pas, loin de là, une rédaction tardive de certaines parties. Thucydide signale quelles ont été les deux invasions (ἐσβολαί) les plus longues de l'Attique [1] et déclare que les pertes causées par la peste ont été les plus graves de toute la guerre [2]. On a estimé [3] que ces indications avaient été rédigées avant le désastre de Sicile et avant l'occupation de Décélie. La conclusion ne nous semble pas acceptable ; en effet, Thucydide distingue nettement entre les invasions toutes temporaires et l'occupation durable de Décélie [4], en sorte que, même après 413, les *invasions* de 430 et de 427 pouvaient être regardées comme les plus longues. D'autre part, pendant l'expédition de Sicile, Athènes mit en ligne au total 2,980 citoyens des trois premières classes (et il y eut des survivants), tandis que la peste enleva 4,700 citoyens de ces mêmes classes [5]. Même si ces renseignements appartiennent à une rédaction ancienne, ils ont pu subsister avec toute leur valeur dans une révision faite après la fin de la guerre.

Immédiatement après la reddition de Mytilène, une flotte péloponnésienne, commandée par Alkidas, aborde à Embaton ; au cours du conseil de guerre qui se tient alors, l'Éléen Teutiaplos insiste pour que l'on surprenne l'ennemi rendu imprudent par son succès même [6]. Teutiaplos n'est mentionné nulle part ailleurs ; le fait même de son intervention est donc assuré, car seul il explique que son nom soit mentionné ; mais il est certain que Thucydide a reconstitué librement son argumentation, en s'aidant tout au plus de quelques renseignements obtenus plus tard. Si l'allocution de Teutiaplos s'applique au cas particulier de Mytilène, elle expose bien plus encore les principes généraux pour la conduite de la guerre ; ce caractère « didactique » est nettement souligné par les « maximes » qui la terminent [7]. Or, quand en 424 Thucydide aborde à Eion quelques heures après que Brasidas a occupé Amphipolis [8], ce ne sont pas ces principes d'initiative hardie qu'il applique, mais

1. II, 57, 2 ; III, 26, 3.
2. III, 86, 2.
3. En dernier lieu, Patzer, p. 108, renvoyant à Classen et à Ullrich.
4. Cf. VI, 93, 2 (τῇ ἐπιτειχίσει τῆς Δεκελείας) ; VII, 19, 1-2 (ἐς τὴν Ἀττικὴν ἐσέβαλον... ἔπειτα Δεκέλειαν ἐτείχιζον).
5. III, 87, 2 : 4,400 hoplites et 300 cavaliers.
6. III, 29-30.
7. III, 30, 4 : νομίσαντες οὐκ ἄλλο τι εἶναι τὸ καινὸν τοῦ πολέμου ἢ τὸ τοιοῦτον· ὃ εἴ τις στρατηγὸς ἔν τε αὑτῷ φυλάσσοιτο καὶ τοῖς πολεμίοις ἐνορῶν ἐπιχειροίη, πλεῖστ' ἂν ὀρθοῖτο.
8. Cf. IV, 106, 3 sqq.

ceux d'une prudente défensive ; tout se passe comme s'il ignorait la harangue de Teutiaplos. N'est-il pas permis, dès lors, de voir dans celle-ci la trace d'une rédaction postérieure à 424? Ce serait d'autant plus vraisemblable que c'est principalement pendant son exil que Thucydide a pu se renseigner sur ce qui s'était passé dans le camp péloponnésien. A notre avis, ce ne serait pas forcer beaucoup la valeur du chapitre III, 30, que de voir dans l'allocution de Teutiaplos un regret de Thucydide, exprimant à mots couverts ce qu'il aurait pu faire en 424, ce qu'il n'a pas fait, et ce que d'ailleurs Alkidas n'avait pas fait ; par deux fois au moins, on a eu « la guerre des occasions manquées ».

Dans un espace limité (presque tous nos exemples sont empruntés au seul épisode de Mytilène), nous trouvons des éléments introduits ou rédigés à des moments sensiblement différents. Il nous semble que cela souligne combien est complexe le problème chronologique que pose la composition de l'histoire de Thucydide. Parler de rédaction « ancienne » et de rédaction « récente », de « premier » et de « second » plan est une simplification exagérée. L'histoire de Thucydide présente à la fois une unité réelle et une diversité incontestable ; des remarques comme celles que nous venons de faire, si limitées soient-elles, nous semblent conseiller de nous défier de tout esprit de système quand nous cherchons à deviner la genèse de l'œuvre.

Georges MATHIEU.

NOTES SUR QUELQUES PASSAGES
DU XXIIIe CHANT DE L'*ILIADE*

Comme il arrive parfois dans les poèmes homériques, la suite exacte des faits n'est pas aisée à établir dans les premiers vers du chant XXIII de l'*Iliade*. Où sont les cadavres de Patrocle et d'Hector, quand s'ouvre ce Chant? Celui de Patrocle était, au Chant XIX, étendu dans la baraque d'Achille, le visage tourné vers la porte (T 211-212 : ὅς μοι ἐνὶ κλισίῃ... κεῖται ἀνὰ πρόθυρον τετραμμένος). Pour la cérémonie des obsèques, qui commence maintenant, il a dû être transporté sur le rivage, puisque c'est autour de lui (Ψ 13 : περὶ νεκρόν) qu'Achille va mener un carrousel funèbre[1] ; et le fait est sans doute à sous-entendre entre le vers 11 et le vers 12 de notre texte. Malheureusement, ce n'est pas là la seule difficulté du passage. L'unique particule de liaison employée par le poète dans le récit des vers 12-18 est δέ, qui peut marquer la concomitance des faits aussi bien que leur succession. Il reste donc un léger doute sur la façon dont il faut grouper entre elles les phrases du texte pour qu'elles correspondent à des scènes distinctes. A première vue, les faits s'ordonnent ainsi : Achille termine ses instructions aux Myrmidons en donnant lui-même le signal d'une première lamentation : οἱ δ' ᾤμωξαν ἀολλέες, ἦρχε δ' Ἀχιλλεύς. — Puis commence la parade funèbre. Les Myrmidons la mènent encore en se lamentant. Mais la lamentation, cette fois, est moins un rite qu'une manifesta-

1. Le mot *troia* n'est pas, je crois, celui qui convient pour désigner ce carrousel. Le *troianus ludus* à Rome était une parade de fête, non de deuil. En outre, il n'avait pour acteurs que de très jeunes gens. C'est Virgile qui a imaginé, dans sa description des jeux funèbres en l'honneur d'Anchise (*Énéide*, V, 545-602), de fondre ensemble deux de ses souvenirs personnels, celui du passage homérique et celui de la *troia* romaine, à laquelle il avait dû assister au moins une fois. Mais il a maintenu à ce carrousel troyen le trait qui est essentiel au *troianus ludus* de Rome : c'est pour lui un défilé d'enfants (*puerile agmen*). Il est vrai qu'il est revenu ensuite sur ce thème au Chant XI (182-202), à propos des derniers honneurs rendus à des guerriers troyens, qu'il a là suivi de plus près encore son modèle grec (puisqu'il lui a emprunté tout un vers : XI, 191 : *spargitur et tellus lacrimis, sparguntur et arma* = Ψ, 15 sq. : δεύοντο ψάμαθοι, δεύοντο δὲ τεύχεα φωτῶν | δάκρυσι), et que cette fois il s'agit d'hommes et non d'enfants. Mais aussi Virgile ne prononce-t-il plus alors le nom de *troia*, comme il l'avait fait au Chant V (602 : *Troiaque nunc, pueri Troianum dicitur agmen*). C'est donc par un véritable abus que quelques savants modernes prennent ce mot dans une acception qu'il n'a jamais eue dans l'Antiquité.

tion irrésistible de douleur, et le poète l'explique par l'intervention de Thétis qui « fait au milieu d'eux se lever le désir des sanglots ». Le δέ du vers 14 est donc un équivalent de γάρ et n'introduit pas une phase nouvelle de l'action : c'est pendant le carrousel qu'ils mouillent de pleurs et le rivage et leurs armes, comme l'a bien compris Virgile, quand il a imité ce passage[1]. — Enfin, la parade terminée, Achille descend de son char, pose ses mains sur la poitrine de Patrocle et, en lui renouvelant ses promesses de vengeance, entonne une troisième et dernière lamentation. Le δέ du vers 17 a cette fois la valeur d'αὐτὰρ ἔπειτα.

Qu'est devenu pendant ce temps le cadavre d'Hector? Achille est arrivé au camp en le traînant derrière son char : il est clair qu'il ne l'en a pas détaché, puisque la série de scènes décrite dans les vers 4-23 se place immédiatement après le retour au camp. Il en résulte qu'Achille a mené la ronde des chars autour de Patrocle en traînant toujours le cadavre de son meurtrier, comme il continuera à le faire chaque matin pendant plusieurs jours encore (Ω 14 sqq.)[2]. On comprend sans peine alors les vers 24-26. La troisième lamentation terminée, les Myrmidons détellent leurs chevaux. A ce moment, Achille détache Hector de son char et le jette face contre terre, à côté de la civière où Patrocle est étendu. Patrocle restera ainsi toute la nuit sur le rivage, veillé par Achille et les siens.

34 πάντῃ δ' ἀμφὶ νέκυν κοτυλήρυτον ἔρρεεν αἷμα.

L'adjectif κοτυλήρυτον est-il dérivé de ῥεῖν ou de ἀρύειν? La première solution n'a rien d'impossible, et le rapprochement -ρυτον ἔρρεεν n'est pas une raison de l'écarter — bien au contraire. Cependant, il ne faut pas négliger l'opinion des commentateurs anciens, qui rejettent cette étymologie et rattachent le mot à ἀρύειν. Aristonicos déclare : ψιλῶς προενεκτέον κοτυλήρυτον · οὐ γὰρ ἀπὸ τῆς ῥύσεως, ἀλλ' ἀπὸ τοῦ ἀρύσαι (sch. A, II, 249, 11 Dindorf). Et il nous apprend en même temps qu'Aristarque interprétait ainsi l'épithète : *qui coule si abondant qu'on peut y puiser avec un cotyle ;* Ἀρίσταρχος πολύ, ὥστε κοτύλῃ ἀρύσασθαι (*ibid.*, l. 13). L'explication n'est guère satisfaisante. Si le mot vient de ἀρύειν, il veut dire simplement *puisé*

1. Voyez la note de la page précédente.

2. Il ne faut pas toutefois rapporter à cette scène les mots du vers 26 : Ἕκτορα δεῦρ' ἐρύσας. Ceux-ci veulent dire simplement qu'Achille a traîné son ennemi de la plaine jusqu'au camp (δεῦρο) et font allusion aux vers 395-404 du Chant XXII.

avec un cotyle[1]. Il évoque donc l'image d'un banquet, où le vin puisé au cratère est ensuite versé aux convives. Or, l'image convient parfaitement à notre passage. Quelle qu'ait été la signification primitive du banquet funèbre, Homère le considère comme étant avant tout réservé aux vivants : aucune part de la chair des victimes ici ne va au mort[2]. Mais le mort n'est pas oublié pour cela, et, tandis que les vivants mangent, on lui sert à boire le sang des bêtes abattues, *puisé à pleins cotyles*[3] dans un cratère d'un nouveau genre, dans son cratère à lui, le vase à sang, qu'Homère appelle ἀμνίον (γ 444), et qu'on désigne à l'époque classique par le terme de σφαγεῖον. Le sentiment est le même que celui qu'exprime ailleurs Achille (Ω 592-595), lorsque, après avoir accepté la rançon d'Hector, il en promet une part à Patrocle. Il faut craindre la jalousie du mort. Il ne faut pas qu'il soit oublié un seul instant au cours des diverses cérémonies qui constituent ses funérailles. Le vers est très expressif et relève ainsi par son originalité vigoureuse un morceau fait surtout de formules, à qui ce trait final donne un relief nouveau. Le procédé est tout à fait dans la manière de l'auteur du Chant XXIII.

59-61 Πηλεΐδης δ' ἐπὶ θινὶ πολυφλοίσβοιο θαλάσσης
κεῖτο βαρὺ στενάχων, πολέσιν μετὰ Μυρμιδόνεσσιν,
ἐν καθαρῷ, ὅθι κύματ' ἐπ' ἠιόνος κλύζεσκον.

Les mots ἐν καθαρῷ se retrouvent dans la *Dolonie* (K 199), où le poète définit lui-même ce qu'il entend par cette expression :

ἐν καθαρῷ, ὅθι δὴ νεκύων διεφαίνετο χῶρος.

On ne peut ici l'interpréter, comme Heyne, par *en plein air ;* ni, comme Ameis, *loin des baraques et des vaisseaux ;* ni, comme Wilamowitz, *loin du sang (des victimes) et du tumulte du banquet.* Tout comme dans le vers similaire de la *Dolonie*, la proposition commençant par ὅθι explique les mots qui la précèdent, et c'est ce qu'a fort bien vu Eustathe (1287, 29), dont l'explication doit être retenue : ἔστι δὲ τὸ ὅθι κύματα κλύζεσκον ἐφερμηνευτικὸν τοῦ ἐν καθαρῷ, δηλοῦντος τοῦ ποιητοῦ ὅτι ἐν καθαρῷ λέγει ἐκεῖνο τοῦ αἰγιαλοῦ ὅπου ἔκλυζον ἤγουν ποιὸν ἦχον ἀπετέλουν τὰ κύματα ἠρέμα πελάζοντα. Achille a cherché

1. Sur le cotyle, voyez l'article d'Edm. Pottier, dans le *Dictionnaire des antiquités*, I, p. 1549 sq., et la figure 2035 qui l'accompagne.

2. Et c'est peut-être pourquoi ces victimes peuvent comprendre des *bœufs blancs* (βόες ἀργοί), et non des bêtes au pelage noir, comme il est de règle dans les rites chthoniens.

3. La traduction donnée dans notre édition de l'*Iliade*, « *recueilli* à pleines coupes », est donc inexacte et doit être rectifiée.

un endroit tranquille, loin de tout brisant, où le flot vient baigner doucement le rivage.

75 Καί μοι δὸς τὴν χεῖρ', ὀλοφύρομαι.

Ces mots ont donné lieu à d'étranges méprises. Tous les exégètes anciens voient dans ὀλοφύρομαι un subjonctif et entendent : ἵνα ὀλοφύρωμαι. Mais ὀλοφύρομαι a peu de chance d'être un subjonctif aoriste à voyelle brève. D'ailleurs, quel sens donnerait donc cette construction? Patrocle a-t-il besoin pour se lamenter de tenir la main d'Achille? Cherche-t-il même à se lamenter? La seule interprétation antique qui nous ait été conservée est donc inadmissible, et les commentateurs modernes ont eu raison de traduire ὀλοφύρομαι par : *je te le demande en pleurant* (cf. B 290 : ὀδύρονται οἶκόνδε νέεσθαι). Mais ils ne s'entendent pas sur la valeur du geste que réclame Patrocle. Les uns veulent qu'il s'agisse d'un simple geste d'adieu, comme celui d'Ulysse quittant Pénélope (σ 258). D'autres, avec plus de raison, font remarquer que, même à l'heure d'une séparation, le serrement de main garde son sens habituel, qu'il marque une « intime confiance » (Wilamowitz) et qu'il doit avoir ici la même signification que dans les stèles funéraires attiques. Mais on semble oublier qu'il peut avoir aussi une autre valeur et qu'il sert souvent à confirmer une promesse (cf. Sophocle, *Œdipe Roi* 1510 ; Euripide, *Iphigénie à Aulis* 865, etc...). Or, c'est justement le sens qu'exige le contexte. Patrocle vient de supplier Achille de l'ensevelir au plus tôt (θάπτε με ὅττι τάχιστα, πύλας 'Αίδαο περήσω). Achille, en lui tendant la main, lui donnera la réponse qu'il sollicite. Le καί initial répond à l'idée : « *Et même* donne m'en (tout de suite) la promesse. »

135 Θριξὶ δὲ πάντα νέκυν καταείνυον, ἃς ἐπέβαλλον
χειρόμενοι · ὄπιθεν δὲ κάρη ἔχε δῖος 'Αχιλλεύς.

L'imparfait καταείνυον (ou καταείνυσαν Aristarque) oblige à se représenter ainsi toute la scène. Le cortège est en marche (εἵπετο 133, φέρον 134), et, tandis qu'il avance lentement, les Myrmidons ne cessent de jeter leurs cheveux en offrande sur le cadavre de Patrocle et l'en habillent peu à peu. Ce n'est donc pas avant le départ du convoi, mais pendant le convoi, que les compagnons du mort lui font l'hommage de leur chevelure. On peut s'en étonner, et rien ne prouve que le poète se conforme ici à l'usage le plus courant ;

mais c'est certainement le tableau qu'il a imaginé et qu'il a voulu nous faire voir : la série des imparfaits ne permet pas d'autre explication[1].

Dans la plupart des peintures représentant une ἐκφορά, le mort est porté la tête en avant (Daremberg-Saglio-Pottier, *Dict. des Ant.*, s. v. *funus*, fig. 3340 à 3343). Ici, au contraire, le mort va « les pieds devant », ainsi qu'il était exposé dans la baraque d'Achille (T 211). Eustathe (1292, 30) fait observer que, si Achille est obligé de lui soutenir la tête, c'est qu'il est porté à bras d'hommes : τὸ δὲ κάρη τοῦ νεκροῦ ὁ Ἀχιλλεὺς ἔχει ὅτι μὴ ἐπί τινος ὀργάνου ὁ νεκρὸς ἐφέρετο, ἀλλ' ὑπὸ ἀνδρῶν, καὶ ἦν ἀνάγκη ἀπηρτῆσθαι τὴν κεφαλήν, εἰ μὴ ὑπανείχετο. L'idée d'un cercueil est, en effet, exclue ; mais celle d'une civière ne l'est pas entièrement. La πρόθεσις sur le rivage qu'évoque le vers 25 s'imagine mal sans une civière : Patrocle ne peut être couché sur le sable, comme l'est Hector ; il doit être étendu sur une civière, elle-même posée sur des supports un peu hauts, et il n'est pas naturel qu'on l'en enlève pour le porter à bras d'hommes.

La scholie A au vers 142 est ainsi transcrite dans l'édition Dindorf[2] : ἔθος ἦν τοῖς ἀρχαίοις μετὰ τὸ παρακμάζειν τῆς νεότητος τὰς κόμας ἀποκείρειν τοῖς ποταμοῖς· τούτους γὰρ ἐνόμιζον τῶν ἀνατροφῶν αἰτίους εἶναι. Διὰ ταύτην δὲ τὴν αἰτίαν καὶ εἰς τοὺς ποταμοὺς ἀπὸ τῶν ποταμῶν ὕδωρ ἐκόμιζον τέκνων τε γενέσεως καὶ παιδοτροφίας οἰωνὸν τιθέμενοι. On se demande comment Dindorf a pu laisser passer l'absurdité que représentent les mots εἰς τοὺς ποταμούς, alors que la correction à y apporter est évidente. Lisez εἰς τοὺς γάμους, et comparez la scholie T : καὶ τοῖς γαμοῦσι δὲ τὸ λοῦτρον ἐξ αὐτῶν ἐκόμιζον γονὴν οἰωνιζόμενοι.

179 Χαῖρέ μοι, ὦ Πάτροκλε, καὶ εἰν Ἀΐδαο δόμοισι·
πάντα γὰρ ἤδη τοι τελέω τὰ πάροιθεν ὑπέστην,
δώδεκα μὲν Τρώων μεγαθύμων υἱέας ἐσθλούς,
τοὺς ἅμα σοὶ πάντας πῦρ ἐσθίει· Ἕκτορα δ' οὔ τι
δώσω Πριαμίδην πυρὶ δαπτέμεν, ἀλλὰ κύνεσσιν.

J'avoue ne pas apercevoir dans ces vers les difficultés qu'y découvrent de nombreux critiques, et je comprends encore moins les arguments qu'on prétend en tirer pour suspecter l'unité de cette

1. Il convient donc, là encore, de corriger ma traduction et de lire : « Le corps se vêt tout entier des cheveux coupés sur leurs fronts qu'ils s'en viennent jeter sur lui. »

2. Et la transcription est exacte, comme il est facile de s'en assurer sur le fac-similé de A.

première partie du Chant XXIII. Le morceau est une reprise des vers 19-23 :

Χαῖρέ μοι, ὦ Πάτροκλε, καὶ εἰν Ἀΐδαο δόμοισι·
πάντα γὰρ ἤδη τοι τελέω τὰ πάροιθεν ὑπέστην,
Ἕκτορα δεῦρ' ἐρύσας δώσειν κυσὶν ὠμὰ δάσασθαι,
δώδεκα δὲ προπάροιθε πυρῆς ἀποδειροτομήσειν
Τρώων ἀγλαὰ τέκνα, σέθεν κταμένοιο χολωθείς.

Dans les deux cas, τελέω est un futur, ou un présent au sens futur (*praesens propheticum*). — Dans le premier cas (19-23), Achille annonce qu'il va livrer Hector aux chiens et sacrifier à Patrocle douze jeunes Troyens. Les infinitifs futurs qui marquent son intention sont construits comme un développement du régime de ὑπέστην ; ils définissent la promesse faite, dont les actes annoncés ne seront que l'accomplissement. — Dans le second cas (179-183), l'accusatif υἱέας ἐσθλούς est également construit comme une apposition explicative à τά, régime de ὑπέστην. Mais, comme il ne reste plus à réaliser qu'une des deux promesses, l'autre étant déjà accomplie, la mention nécessaire de cet accomplissement, énoncée dans une proposition intercalaire, amène le poète à modifier le mouvement commencé et à présenter l'autre promesse, qui reste à accomplir sous la forme d'une proposition indépendante, Ἕκτορα... δώσω... κύνεσσιν. La proposition intercalaire peut être considérée comme *relative*, si l'on voit dans τούς (182) un relatif — ce qui est à première vue le plus simple — ou *indépendante*, si l'on voit dans τούς un démonstratif. Je pencherais volontiers pour cette seconde interprétation, qui est celle des scholiastes. Elle donne plus de mordant à la phrase et justifie mieux l'anacoluthe : « Je vais accomplir ce que je t'avais promis. Je t'avais promis douze jeunes Troyens : ceux-là, déjà le feu les dévore. Reste Hector : je vais le livrer aux chiens. » Peut-il y avoir un mouvement plus naturel, plus conforme à l'emploi si constant et si souple à la fois de la parataxe en grec? Pourquoi réclamer, comme le fait Wilamowitz, un verbe régissant l'accusatif υἱέας? Pourquoi surtout voir là un indice d'altération?

319 Ἀλλ' ὃς μέν θ' ἵπποισι καὶ ἅρμασιν οἷσι πεποιθὼς
ἀφραδέως ἐπὶ πολλὸν ἑλίσσεται ἔνθα καὶ ἔνθα,
ἵπποι δὲ πλανόωνται ἀνὰ δρόμον, οὐδὲ κατίσχει·
ὃς δέ κε κτλ.

La lecture Ἄλλος μὲν... ὃς δέ κε... est certainement acceptable.

Mais ἀλλ' ὃς μὲν... me paraît donner un mouvement bien plus expressif. L'apodose n'est pas dans le vers 321 ἵπποι δὲ... : la grammaire et le sens s'y opposent également. Elle est sous-entendue, ou, plutôt, elle est remplacée par un geste — un geste qui signifie : « Celui-là, son compte est bon ! » De telles ellipses ne sont pas rares. Je me borne à rappeler celle du Chant I (135 sqq.) :

ἀλλ' εἰ μὲν δώσουσι γέρας μεγάθυμοι Ἀχαιοί
ἄρσαντες κατὰ θυμόν, ὅπως ἀντάξιον ἔσται·
εἰ δέ κε μὴ δώωσιν κτλ.

Si les Achéens magnanimes me donnent une part d'honneur en rapport avec mes désirs et égale à ce que je perds, < soit ! >. S'ils me la refusent en revanche... Mais l'ellipse ici a surpris quelques éditeurs antiques qui ont préféré la lecture plus facile ἄλλος μὲν[1]... Peut-être aussi ont-ils été gênés par l'emploi de ἀλλά. On trouve trace de ces scrupules dans Eustathe (1303, 13-18). Pourtant, cet ἀλλά, répondant à l'incrédulité d'un auditeur et confirmant, au lieu de l'infirmer, l'idée qui précède, est aussi fréquent en grec que le sont dans les langues modernes des expressions comme : *Mais oui ! Áber ja ! But of course !* (Denniston, *The Greek Particles*, p. 16.) Un tel usage de ἀλλά est ici tout à fait dans le ton du morceau et s'accorde bien avec l'ellipse de l'apodose. Les deux tournures sont de même ordre.

375 ὦκα δ' ἔπειτα
αἱ Φηρητιάδαο ποδώκεες ἔκφερον ἵπποι·
τὰς δὲ μετ' ἐξέφερον Διομήδεος ἄρσενες ἵπποι.

Le verbe ἐκφέρειν me semble avoir déjà ici le sens qu'il a assez souvent dans la langue classique, qui est celui de *porter au but*. Cf. Sophocle, *Ajax* 7 ; Platon, *Phédon* 66 b. Ce n'est pas l'idée du point de départ qu'évoque le préverbe ἐκ, mais celle de l'achèvement de l'effort, c'est-à-dire du point d'arrivée ; et la nuance n'est pas ici sans intérêt. Le mot se retrouve au vers 759 avec la même valeur, dans le récit de la course à pied.

392 ἵππειον δέ οἱ ἧξε θεὰ ζυγόν· αἱ δέ οἱ ἵπποι
ἀμφὶς ὁδοῦ δραμέτην, ῥυμὸς δ' ἐπὶ γαῖαν ἐλύσθη.

1. La grande majorité des manuscrits (dont A) a cependant la leçon ἀλλ' ὅς.

Et le timon fut déroulé jusqu'à terre. L'expression semble étrange. On ne peut cependant, quoi qu'en disent les scholiastes anciens et les commentateurs modernes, rendre ἐλύσθη simplement par *tomba.* Rappelons-nous plutôt que le timon est attaché au joug par une courroie qu'on enroule autour de l'ὀμφαλός et de la cheville (ἔνδρυον) qui s'y enfonce[1]. Quand le joug se brise, le timon ne tombe à terre que si cette courroie s'est d'abord déroulée. Il glisse donc le long de la courroie au fur et à mesure que celle-ci se déploie ; et c'est le mouvement que le poète a rendu de façon originale par ἐλύσθη. *Le timon fut déroulé* équivaut à : le timon suivit le déroulement de la courroie qui le retenait[2].

404 ἤτοι μὲν κείνοισιν ἐριζέμεν οὔ τι κελεύω,
Τυδεΐδεω ἵπποισι δαΐφρονος, οἷσιν Ἀθήνη
νῦν ὤρεξε τάχος καὶ ἐπ' αὐτῷ κῦδος ἔθηκεν.

Aristarque condamnait le vers 405 comme inutile. La scholie d'Aristonicos qui nous a conservé les raisons de cette athétèse s'exprime ainsi : πῶς γὰρ τὸ ἐκ τῆς Ἀθηνᾶς γενόμενον οἶδεν ὁ Ἀντίλοχος; καὶ τὸ τοῦ Τυδεΐδεω ἵπποισι δῆλον ὅτι περὶ Διομήδους ἐστὶν ὁ λόγος. La dernière phrase est mutilée ou altérée. Des éditeurs supposent, sans aucune vraisemblance, la chute de plusieurs mots. En réalité, il n'y a là qu'une haplographie et une altération des deux monosyllabes qui suivent καί. Il suffit de lire : καὶ τί τὸ Τυδεΐδεω ἵπποισι, δῆλον ⟨ὂν⟩ ὅτι περὶ Διομήδους ἐστὶν ὁ λόγος ; *et pourquoi ces mots « les chevaux du fils de Tydée », alors qu'il est bien clair qu'il s'agit de Diomède?*

474 Τί πάρος λαβρεύεαι;

Tous les scholiastes et la plupart des éditeurs modernes comprennent : « Pourquoi tant de passion *d'avance*? » et c'est ainsi que j'ai moi-même traduit : l'explication me paraissait alors justifiée par un emploi analogue — et même plus hardi — de πρίν au vers 190. Mais, à la réflexion, le sens donné par Leaf : « Pourquoi tant de passion *toujours*? » me semble certain. L'emploi du présent ne doit pas surprendre : il est usuel avec les adverbes de temps

1. Cf. mon commentaire des *Travaux* d'Hésiode, p. 113-114 (Paris, 1914).
2. Ἐλύειν, comme *uoluere* en latin, s'applique aussi bien à l'idée de *déroulement* qu'à celle d'*enroulement.*

marquant le passé, lorsque le verbe concerne un état ancien qui se prolonge dans le présent. Cf. Kühner-Gerth, I, p. 134-135, et, dans ce même chant de l'*Iliade* 782-783 : θεά... ἣ τὸ πάρος περ | μήτηρ ὣς Ὀδυσῆι παρίσταται ἠδ' ἐπαρήγει. — On peut comparer aussi l'emploi, si fréquent en attique, de πολλάκις au sens de ὡς πολλάκις φιλεῖ γίγνεσθαι.

683 ζῶμα δέ οἱ πρῶτον παρακάββαλεν, αὐτὰρ ἔπειτα
δῶκεν ἱμάντας ἐυτμήτους βοὸς ἀγραύλοιο.

Eustathe traduit παρακάββαλεν par περὶ τὰ αἰδοῖα ἔθετο. L'explication a été acceptée par la plupart des modernes. Leaf lui-même déclare qu'il est difficile de songer à un autre sens, et, comme il reconnaît que la composition du mot ne se prête guère à une telle interprétation, il suppose qu'il s'agit d'un terme « technique »! Mais le sens du verbe ne peut être différent ici de ce qu'il est au vers 127 : παρακάββαλον ἄσπετον ὕλην. Diomède n'aide pas Euryale à passer son caleçon : les pugilistes font cela tout seuls (cf. 685 : τὼ δὲ ζωσαμένω). Il se contente d'apporter à son cousin ce qui lui est nécessaire pour le combat : il *jette* le caleçon *par terre aux pieds* d'Euryale, puis il lui donne les lanières destinées à envelopper ses poignets et ses mains. Cette explication — indiquée en passant par Heyne, nettement présentée par Pierron et par van Leeuwen — est évidente, et je ne l'aurais même pas signalée ici, si je n'avais tenu à rectifier sur ce point ma traduction et à confesser l'erreur où je suis tombé une fois de plus pour m'être trop docilement conformé à l'exégèse traditionnelle.

Paul MAZON.

LE ROI AMENOPHIS ET LES IMPURS

La guerre d'Amenophis et des Impurs concentrés à Avaris est racontée avec un assez grand luxe de détails par Josèphe, qui cite, résume et critique Manethos dans son *Contre Apion*, I, 227-266. Mais les égyptologues qui se plaignent de la rareté et de la pauvreté des chroniques anciennes ont fait peu de cas de ses informations. Que le savant historien d'Alexandre, si curieux du pays de Kèmi, veuille bien agréer cet essai qui montre les services que les textes grecs peuvent encore rendre à l'égyptologie.

Pour Maspero, le récit de Josèphe n'est qu'un roman « où très peu d'histoire se mêle à beaucoup de fables[1] ». Eduard Meyer a essayé sans succès d'extraire cette petite part de vérité historique que concédait Maspero[2]. Il pensait aux troubles survenus à la fin de la XIXe dynastie, lorsque le Syrien Jarsou eut usurpé la royauté ; mais ni l'époque, ni les lieux, ni les personnages de ces deux histoires ne sont les mêmes. Lorsque j'ai publié, en 1934, la stèle de l'an 400 que je venais de retrouver à Sân el Hagar, j'indiquai quelques analogies entre le coup d'État qui permit à Paramsès et à son fils Séti de s'emparer de la royauté et cette guerre civile[3]. C'est bien à Avaris que se rendit Séti pour imposer sa volonté au reste du pays, mais c'est le seul lien entre ces deux événements.

La guerre des Impurs peut être datée assez exactement si l'on prend soin de distinguer les Amenophis que Josèphe met en scène en les embrouillant parfois. Un roi Amenophis apprend de son homonyme, le sage Amenophis, fils de Paapis, que les Impurs et leurs alliés doivent mettre pendant treize ans l'Égypte à feu et à sang. L'histoire de l'Égypte nous offre des précédents. Un sage d'Héliopolis nommé Neferhotep aurait prédit à Snefrou, le premier roi de la IVe dynastie, une invasion asiatique, qui n'eut lieu qu'après la VIe[4]. Nous connaissons très bien Amenophis, fils de Ha-

1. Cité par les derniers éditeurs du *Contre Apion*, Paris, Les Belles-Lettres, 1930, p. 47, note 2.
2. *Chronologie égyptienne*, p. 130-132.
3. *Kèmi*, IV, p. 214-215.
4. Papyrus 1116 B de l'Ermitage, 18-20, 33.

pou, qui vécut très vieux et jouit d'une grande réputation de sagesse, ami du roi Amenophis III, qui lui fit construire un temple derrière l'édifice consacré à son propre culte[1]. Les documents égyptiens ne disent pas s'il mit fin à ses jours. Il était, je crois, trop avisé pour cela.

Puis, Josèphe, qui a résumé Manéthon tout en le critiquant, annonce au § 237 qu'il va le citer textuellement et nous apprenons que les Impurs font la guerre à Amenophis. Rien ne prouve que le roi qui réalisa la prophétie fut celui qui l'avait reçue. Il ressort du récit même de Josèphe que ce sont deux personnages. Notre auteur évalue à 163 ans et 5 mois le temps qui sépare le début de la XVIIIe dynastie de la fin du règne d'Amenophis III[2], tandis qu'il compte 518 ans entre l'expulsion des Hyksos et la guerre d'Amenophis et des Impurs[3]. Ce chiffre est d'ailleurs trop élevé. Josèphe l'obtient en additionnant le temps qui va de l'expulsion aux deux frères Sethos et Hermaios, soit 393 ans, les 59 ans du règne de Sethos et les 66 de Rampsès. Il oublie que Rampsès est déjà compté dans les 393 ans. Nous devons donc retrancher les 66 ans de son règne du total qui se trouve ramené à 452 ans. La XVIIIe dynastie, qui a duré deux siècles et quart, a débuté, sauf erreur, en 1555[4]. La guerre des Impurs se place donc à la fin du XIIe siècle et coïncide avec les dernières années de la XXe dynastie.

Tous les rois de cette dynastie, sauf le premier, sont des Ramsès. Josèphe était fondé à traiter l'adversaire des Impurs de personnage inventé[5]. Mais nous voyons apparaître, sous Neferkarê Ramsès, le Ramsès IX des historiens modernes, un personnage extrêmement puissant qui porte le même nom que le fils de Hapou et son souverain. C'est le grand prêtre d'Amon Amenophis[6] qui avait hérité cette haute charge de son frère Nesiamon, qui la tenait lui-même de son père Ramsès-Nekht. Il semble bien que Heri-Hor, qui ajoute les titres royaux à son titre de grand prêtre, fut le successeur d'Amenophis. On s'est demandé si ce dernier n'avait pas déjà tenté de s'emparer de la couronne. Ce n'est pas prouvé, mais l'on sait qu'Amenophis extorqua à son faible souverain des honneurs et des pouvoirs extraordinaires qui faisaient de lui le maître du

1. Robichon et Varille, *Le temple du scribe royal Amenhotep, fils de Hapou*, Le Caire, 1936 ; cf. *Revue des Études anciennes*, 1937, p. 224.
2. *Contre Apion*, 94-98.
3. *Ibid.*, 230.
4. Voir mon article *L'ère de Menophrès, C.-R. Académie des Inscriptions*, 1937, p. 418-426.
5. *Contre Apion*, 230 et 232.
6. Sur ce personnage, Lefebvre, *Histoire des grands prêtres d'Amon de Karnak*, p. 185-200.

pays. Par ce rétablissement, le clergé d'Amon arrive enfin à effacer les conséquences du schisme d'Amenophis IV qui l'avait laissé mal en point tout en affaiblissant la monarchie. Moins de quarante ans après le roi hérétique, le dernier héritier d'Ahmès cède le pouvoir à Paramsès et à son fils Seti, qui sont originaires d'Avaris et dévoués à Seth, le rival d'Amon. Ramsès II, qui leur succède, a déplacé de Thèbes à sa résidence du Nord Pi-Ramsès, construite sur l'emplacement d'Avaris, le centre politique et religieux de l'Égypte. A Thèbes, Amon régnait en maître et les dieux qu'il voulait bien admettre dans ses sanctuaires n'étaient que ses courtisans. Dans la nouvelle résidence, le roi offrait ses hommages à une pléiade de divinités, où Seth, l'ancien seigneur d'Avaris, Amon, Ptah de Memphis, Pra-Harakhté, Toum d'Héliopolis, la déesse Outo brillaient d'un éclat égal et faisaient place à des divinités venues de l'Orient, Houroun, Anta, Astarté[1]. On jugera qu'Amon Thébain n'a pas eu à se plaindre des rois qui ont construit la salle hypostyle et agrandi Louxor. La vérité est qu'il ne se consolait pas de l'absence de la cour et qu'il a travaillé à ramener le roi dans son voisinage et sous son influence. Quand il eut réussi, il ne songea plus qu'à satisfaire sa rancune.

Cela commença par une campagne de propagande. Quand les Hyksos étaient maîtres d'Avaris et d'une grande partie de l'Égypte, on les comparait à la peste, en égyptien *ỉ 3 d. t*[2]. Mais, plusieurs siècles après la défaite des Hyksos, la région du Nord-Est était pleine d'émigrés asiatiques et les habitants continuaient à vénérer le dieu Seth, en qui les Hyksos avaient du premier coup reconnu leur Baal et d'autres dieux asiatiques. On recommença donc à les traiter de pestiférés, de traîtres, à leur prêter tous les vices. Les Thébains n'avaient pas complètement tort de dire que les Avarites ne suivaient pas la loi commune. Sur les monuments officiels d'époque ramesside, les rois et les princes présentent l'encens, l'eau ou le vin à Seth comme aux autres dieux, mais les sacrifices de fondation, si nombreux à Sân et seulement dans cette région[3], semblent bien liés au culte du dieu Seth.

On n'a jamais trouvé jusqu'à présent, et peut-être ne trouvera-t-on jamais, un récit de cette guerre civile qui aboutit à la prise et

1. P. Montet, *Nouvelles fouilles de Tanis*, p. 29-32, 166-172, et *Les statues de Ramsès à Tanis*, dans les *Mélanges Maspero*, p. 497-508.
2. Au début du Conte d'Apopi et de Squenrê, dans la grande inscription de Merenptah, 39-41, et les *Admonitions*, II, 5-6.
3. *Nouvelles fouilles de Tanis*, p. 43-44, 78.

à la destruction d'Avaris. Mais les monuments de Sân el Hagar ont conservé les traces de la lutte. Ils nous en révèlent l'époque et l'enjeu. Ils fournissent le meilleur commentaire au récit de Manethos et permettent de le restituer à l'histoire.

Tous les visiteurs de San el Hagar, depuis l'époque de Bonaparte [1], ont admiré les bas-reliefs et les inscriptions gravés avec tant de perfection dans le granit et se sont étonnés de les trouver en aussi fâcheux état. L'idée s'est répandue que le climat, des tremblements de terre, l'affaissement du littoral avaient produit ces destructions [2]. En fait, la résidence bâtie par Ramsès pour défier les siècles durerait encore si les hommes ne s'étaient acharnés contre elle. Intacte encore au temps de Ramsès VI [3], elle n'était plus qu'une ruine dans les derniers temps de la XXe dynastie, moins d'un demi-siècle plus tard. Les rois de la XXIe dynastie ont construit une ville nouvelle avec les matériaux de l'ancienne. Psousennès, successeur de Smendès, a supprimé définitivement la noble perspective des constructions de Ramsès en coupant le domaine royal par deux larges murs de briques crues qui réduisirent de plus de moitié sa superficie et isolèrent le grand temple de ce qui est devenu le temple de l'Est [4]. A l'intérieur, on conserva, peut-être en les déplaçant, les obélisques, les colonnes, les sphinx et les statues des vieux rois du Moyen Empire, mais le sanctuaire fut remanié de telle sorte qu'après l'achèvement des travaux les noms de Psousennès et de Siamen en mesquins hiéroglyphes avaient partout remplacé ceux de Ramsès. Il a fallu que cette médiocre usurpation fût elle-même détruite pour que nous puissions noter les transformations subies par chaque bloc. La merveille de la résidence était une statue colossale de Ramsès II, haute d'au moins 20 mètres, comparable seulement aux colosses de Memnon et au géant du Ramesseum auquel elle ressemblait beaucoup [5]. Cette statue a fourni à Sesac II la majeure partie des matériaux qui lui permirent de bâtir, en 850, sur les ruines de l'ancienne porte de Ramsès, une nouvelle entrée monumentale (pl. I, 1). Des architraves, des triades, des statues de moindre grandeur avaient été également utilisées. J'ai cru tout d'abord que Sesac avait lui-même fait débiter le géant

1. L. Cordier, *Description des ruines de Sân*, au t. VIII de la *Description de l'Égypte*.

2. On lit dans l'histoire toute récente de Drioton et Vandier, collection Clio, I, p. 355 : « La situation géographique de Tanis ne lui a pas permis de résister au temps. »

3. Après Ramsès II, Merenptah, Seti-Merenptah, Ramsès III, Ramsès IV et Ramsès VI ont enrichi Pi-Ramsès de quelques monuments originaux.

4. Fougerousse, *Les enceintes de Tanis*, *Kêmi*, V, p. 19-48, et fig. 12, p. 49.

5. *Nouvelles fouilles de Tanis*, p. 47-49.



1. Pied d'un colosse de Ramsès.



2. Bloc taillé dans le pilier dorsal.



1. L'Idéogramme de Seth martelé.



2. Amon substitué à Seth ; Osorkon II à Ramsès.

de granit. Il a eu un prédécesseur. Un bloc taillé dans le pilier dorsal montre d'un côté des hiéroglyphes de grand module — la ligne a 1 mètre de large — qui datent de Ramsès ; sur un autre côté, on reconnaît le travail de Sesac et un troisième conserve les traces d'une représentation bien connue : la réunion des plantes symboliques du Nord et du Sud (pl. I, 2). Ce bas-relief est l'œuvre de Psousennès [1]. C'est lui qui détruisit et débita en morceaux une des œuvres les plus surprenantes de la statuaire égyptienne.

Que cette destruction ait été volontaire et dirigée contre le dieu Seth, nous en voyons les preuves sur les monuments de Sân. De même qu'Amenophis IV, après sa rupture avec Amon, a martelé à Thèbes le nom et l'image de ce dieu, on a martelé à Sân le nom et l'image du dieu Seth. Le fait est connu et l'égyptologue W. Pleyte [2] a, le premier, je crois, attiré l'attention sur la réaction dont Seth fut la victime. Il l'attribuait à l'époque saïte et son opinion est encore aujourd'hui celle de presque tous les égyptologues [3]. La haine contre le dieu Seth n'était pas éteinte sous les rois saïtes et durait encore à l'époque de Plutarque et de Juvénal, mais sa première explosion est contemporaine de la destruction de la ville. Nous observons, en effet, que les Seth ont été martelés soigneusement sur les obélisques [4], sur les colonnes [5], sur les statues [6] qui sont restés exposés au public (pl. II, 1). On s'est contenté de frapper la tête du dieu, ou même on l'a laissé intact sur tous les monuments remployés, dont les bas-reliefs disparaissaient, appliqués contre terre ou noyés dans la maçonnerie. Quant aux statues du dieu, inutile de dire qu'il n'en subsiste aucune.

Les auteurs de cette persécution se sont désignés eux-mêmes. Les monuments de la XXIe dynastie ne nomment d'autres dieux que les dieux thébains, Amon en première ligne, puis Mout et Chousou qu'on lui donnait à Thèbes comme épouse et pour fils, et Min si fréquemment représenté à Karnak et à Medinet-Habou. Un roi de la XXIIe dynastie, Osorkon, a manifesté plus expressément les intentions des dieux thébains. Déjà il avait usurpé sur les colonnes du temple de l'Est les cartouches de Ramsès II. Il a fait

1. *Ibid.*, pl. 14, 2.
2. *Lettre à Théodule Devéria sur quelques monuments relatifs au dieu Seth*, Leyde, 1863.
3. Tresson, *L'inscription de Chechanq Ier au Musée du Caire*, *Mélanges Maspero*, p. 839.
4. Ob. I Est, II Sud, Ouest, V Est, IX Ouest, dans *Kêmi*, V, p. 104 sqq.
5. Col. I, 2 ; col. II, 3 ; col. III, 1-3 ; col. IV, 1-2, 4 ; col. V, 3, du temple d'Anta, *Nouvelles fouilles de Tanis*, pl. 48-53.
6. Petrie, *Tanis*, I, pl. 13. Aussi les sphinx du Louvre et du Caire qui proviennent de Tanis.

graver à la place occupée autrefois par le dieu Seth le bélier d'Amon. Mais le bélier, à l'ordinaire, est couché sur un socle. Ici, il se dresse sur ses pattes de devant, comme s'il voulait, en imitant l'attitude du lévrier séthien, outrager son rival vaincu (pl. II, 2).

Les documents assez nombreux qui nous sont parvenus des dernières années de la XXe dynastie ne font aucune allusion à la guerre du Sud contre le Nord, mais ils nous révèlent des faits graves qui ont accompagné ou suivi cette guerre. En l'an XVI de Ramsès IX, six ans après le décret qui attribuait les pleins pouvoirs au grand prêtre d'Amon Amenophis, une tombe royale est violée, des tombeaux de particuliers sont pillés de fond en comble. Les coupables sont jugés par le vizir et le grand prêtre, mais on a l'impression que ces hauts personnages mériteraient de siéger parmi les accusés et de subir la question[1]. Sur les papyrus plus récents de quelques années, on apprend que les attaques contre les tombeaux, contre les temples et même contre les maisons privées se sont multipliées. La misère était effroyable, les denrées hors de prix. Une femme interrogée sur la provenance de son argent répond qu'elle l'a reçu « pour de l'orge, l'année des hyènes, quand on avait faim[2] ». Un témoin précise qu'il a été arrêté par des étrangers qui s'étaient emparés d'un temple six mois après le transgressement que fit Amenophis, qui était grand prêtre d'Amon[3]. Un autre témoin, la Thébaine Moutemouya, rappelle cet événement en employant un terme plus net : « Lorsqu'eut lieu la guerre du Grand Prêtre[4]... » Vers la même époque, on fit appel au vice-roi de Nubie Panehesy pour rétablir l'ordre en Moyenne-Égypte et le gouvernement eut encore à réprimer une attaque partie de Gebelein, qui avait été autrefois une ville des Hyksos. Or, les documents où sont consignés ces faits et beaucoup d'autres sont datés non pas du roi régnant, mais de l'an 1, 2, 4 ou 6 du « Renouvellement des naissances ». Cette expression singulière n'avait été employée jusqu'à présent que deux fois, sous Amenemhat Ier, fondateur de la XIIe dynastie, et sous Seti Ier, fondateur, avec son père Ramsès Ier, de la XIXe, d'où part l'ère de Menophrès. On a dit que ce renouvellement des naissances marquait le rétablissement de l'autorité

1. Le papyrus Abbott au Br. Mus. contient un rapport sur ces faits.
2. Papyrus 10052 du Br. Mus., XI, 7-8.
3. Pap. Mayer A VI, 6-8. Le sens du mot *th*' « transgresser » a été discuté par Peet, Spiegelberg et Sethe. La traduction de Peet « supprimer », généralement adoptée (Lefebvre, *op. cit.*, 198), ne me paraît pas justifiée et je préfère m'en tenir au sens reconnu du mot.
4. Pap. 10052 du Br. Mus., XIII, 22-23.

après une période de dissensions intestines[1]. Si nous avons eu raison de penser, en utilisant le récit de Manethos et les constatations faites sur le terrain, à Sân, ou pour employer le nom ancien à Avaris, qu'une guerre longue et sanglante a déchiré l'Égypte à la fin du XIIe siècle, on ne nous refusera pas de conclure que l'ère nouvelle a été instituée après la victoire des Thébains et d'Amon sur Seth et les gens du Nord. Le transgressement du grand prêtre Amenophis, c'est la fuite en Éthiopie au début de la guerre des Impurs. Les attaques à main armée qui se sont multipliées à dater de ce transgressement confirment le témoignage de Manethos : « Cependant, les Solymites firent une descente avec les Égyptiens impurs et traitèrent les habitants d'une façon si sacrilège et si cruelle que la domination des Pasteurs paraissait un âge d'or à ceux qui assistèrent à leurs impiétés. » Le prince royal Sethos, nommé aussi Ramessès, du nom de son grand-père Rampsès[2], pourrait être identique au dernier des Ramsès qui avait pris pour son couronnement le prénom de Sethos Ier.

A Tanis, dans la ville rebâtie par les rois de la XXIe dynastie, les dieux du Delta retrouvèrent petit à petit leur place, mais Seth resta proscrit pour toujours.

Pierre MONTET.

1. Peet, *Pap. Mayer*, p. 4 de l'introduction ; *Journal of eg. arch.*, XII, 1926, p. 257-259, et Lefebvre, *op. cit.*, p. 195.
2. *Contre Apion*, 245.

L'ÉPHÉSIA, LES AMAZONES ET LES ABEILLES

Au brillant historien des Mermnades de Lydie — à l'auteur justement réputé de *Cybébé* et des *Éphesiaca*, qui s'est taillé en Asie Mineure, si magistralement, un beau domaine — on voudrait ici offrir, en tribut d'admiration et de reconnaissance, quelques remarques archéologiques, tirées, si l'on peut dire, de son propre fief. Il est agréable à la plupart des savants d'honorer leurs devanciers et initiateurs.

Tout érudit garde en mémoire le célèbre passage de l'*Hymne à Artémis*[1], où Callimaque a décrit, avec une précision rétrospective, empruntée, semble-t-il, quoi qu'on ait dit, à quelque dépôt d'archives sacerdotales, la fondation du culte de l'Artémis Éphésia, dans les marécages du Caystre, V. 237 sqq. : « Jadis, sur le rivage d'Éphèse, les Amazones fanatiques de la guerre dressèrent ton idole sous un chêne élevé ; c'est *Hippô* qui accomplit les rites du sanctuaire ; et ses compagnes, ô reine *Oupis*, dansèrent tout autour de toi la *prulis* funéraire, la danse des boucliers ; puis, en cercle, déroulèrent leur vaste chœur. Le chant aigu et léger des syringes soutenait leurs pas, afin qu'il pût, en mesure, frapper la terre... Et l'écho courut résonner jusqu'à Sardes, jusqu'au pays du Bérécynthe. Les pieds claquaient avec un bruit de crotales, et retentissaient les carquois. »

« C'est autour de cette idole que, plus tard, un vaste sanctuaire s'est bâti. La lumière du jour, jamais, n'en éclairera de plus merveilleux ni de plus riche... »

Ce passage curieux a été dûment commenté, et parfois très en détail[2]. On a scruté la part de l'information juste, et cherché aussi

1. La traduction ici donnée s'écarte sur plusieurs points de celle de M. E. Cahen, éd. Budé, 1922.

2. Cf., p. ex., E. Cahen, *Les hymnes de Callimaque, commentaire explicatif et critique*, 1930, p. 143 sqq. — Je me permets de continuer à penser qu'il y a dans la poésie de Callimaque peut-être plus d'intérêt documentaire que le savant commentateur et éditeur (éd. Budé) ne serait tenté d'en voir. La « pénurie de nos renseignements sur le premier culte éphésien » (?) n'est pas si grande qu'on le jugeait, si l'on veut bien rejeter — ce à quoi je tendrais — les conclusions surprenantes d'E. Lœwy, *Zur Chronologie der frühgriechischen Kunst, Die Artemistempel von Ephesos*, 1932, pour qui l'histoire des Artemisia n'aurait débuté qu'avec le temple dit de Croesus ! — Je ne juge pas que M. E. Cahen ait démontré que le βρέτας de l'Éphésia était posé à l'origine *au pied* de l'arbre sacré (cf. ci-après), et que Callimaque avait

à déterminer celle de la fantaisie. Quoi qu'il en soit de cette discussion, qui n'est point ici en cause, nous avons à retenir l'affirmation du savant bibliothécaire d'Alexandrie, pour qui les Amazones « guerrières » auraient été les premières prêtresses de la déesse-mère installée dans les marais du delta du Caystre. Leur πρύλις *crétoise* met autour de la fondation de ce culte, et du chêne sacré, le rite même de la danse armée : celle même que les Courètes avaient pratiquée, pour leur part, près du berceau du Zeus de l'Ida [1].

Il faut bien convenir de ce parallélisme, qui, non fortuit, appelle une explication, jusqu'ici différée, semble-t-il. Les Courètes étaient associés eux aussi au culte éphésien [2].

Les premières prêtresses de l'Éphésia restèrent, remarquons-le d'autre part, jusqu'en pleine époque classique, non seulement des « fanatiques de la guerre », mais, disait-on, des *blessées*. C'est un concours d'Amazones *blessées*, pour le sanctuaire d'Éphèse, qui, dans la seconde moitié du ve siècle, mettra aux prises, en Ionie, pour leur plus grande gloire, les meilleurs artistes de la Grèce continentale, Polyclète, Phidias, Crésilas, etc. [3]. — Ceci, aussi, est à retenir, et exigeait, il semble, une exégèse. Or, nous avons diverses copies des statues primées au concours, et un relief même d'Éphèse nous a montré, à mi-corps, le type d'un des chefs-d'œuvre les plus appréciés [4]. Observons que, sur toutes les copies gréco-romaines dont nous

« banalisé le fait de culte primitif ». Ce ne sont pas les seuls points sur lesquels nous différons, M. E. Cahen et moi, pour l'interprétation de ce passage et du poème.

1. *Hymne à Zeus*, v. 52 sqq. : Οὖλα δὲ Κούρητές σε πέρι πρύλιν ὠρχήσαντο
τεύχεα πεπλήγοντες, ἵνα Κρόνος οὔασιν ἠχήν
ἀσπίδος εἰσαΐοι καὶ μή σεο κουρίζοντος.

C'est ici aussi la πρύλις crétoise, et Callimaque a marqué fortement, dans les mots mêmes, le parallélisme entre les rites pour l'enfance du père (rites de *formation du Couros*, v. 54 : mais il n'eût pas fallu parler comme E. Cahen, dans la traduction, de « vagissement » d'enfant) et rites pour l'installation de la fille. Nous avons, sur un des reliefs de l'adyton du temple de Bacchus à Baalbek, une danse (de Ménades), *autour du chêne sacré ;* j'en ai montré l'intérêt rituel : *Mél. Dussaud*, 1939, p. 319 sqq. (fig. 10-11). Callimaque n'a certainement pas, dans ses deux hymnes, comme le croyait M. E. Cahen (*Les Hymnes*, p. 144), fait de la répétition de la πρύλις un simple rappel littéraire (Pœrner, *De Curetibus*, p. 285). — Notons aussi la précision de l'indication, *Hymn. Art.*, 238, de la danse amazonienne *sur le rivage* du delta : elle correspond aux déplacements du site, que M. G. Radet a jadis illustrés, tels que les confirment les récentes recherches ; cf. J. Keil, *Oesterr. Jahresh.*, 31, 1938, p. 33-35 : entre Lépré-Akté (Bulbul-Dagh) et Trakeia, au centre de la future ville de Lysimaque, était déjà Smyrna, nom (« amazonien ») de la Kômé sacrée qui faisait partie du groupe des bourgs primitifs de l'Éphésia. L'Héra du Silaris (8 km. au Nord de Poseidonia-Paestum) a eu aussi un sanctuaire près du delta d'un fleuve ; elle était aussi une Terre-Mère.

2. Ch. Picard, *Éphèse et Claros*, p. 423-430, et, en dernier lieu, O. Walter, Κουρητικὴ τριάς, *Oesterr. Jahresh.*, 31, 1938, p. 53 sqq.

3. Cf. Ch. Picard, *Manuel archéol. gr.*, *La sculpture ;* t. II : *Période classique*, p. 300 sqq. (bibliographie), 515 sqq., 605 sqq.

4. Ch. Picard, *l. l.*, p. 606 = *Kunstgesch. in Bildern*, I, 8-9, p. 256, n° 8 (*Oesterr. Jahresh.*, 1902).

disposons, les Amazones dévoilent et montrent toutes, au moins, un de leurs seins. L'Amazone de Berlin, qui se rapporterait à Crésilas et *qui a été représentée sur le relief d'Éphèse*, a même la poitrine en entier découverte, des deux côtés.

Lorsque, il y a dix-huit ans, j'ai étudié le culte de l'Éphésia — dans une monographie synthétique dont nul ne connaît depuis plus longtemps que moi les imperfections — j'ai signalé objectivement l'état des discussions historiques relatives à la question des Amazones[1], je n'ai pas été en mesure, je le reconnais, de fournir une explication de la présence de ces guerrières, connues du Pont-Euxin aux rivages de l'Anatolie côtière, près de la déesse-mère du Caystre ; ni d'expliquer pourquoi elles ont été, sans doute ailleurs qu'à Éphèse même, les premières servantes d'une *Multimammia*. J'aurais dû alors relever avec plus d'intérêt — outre le fait qu'Hippô, « reine des Amazones », n'est pas seule à avoir été jugée fondatrice du culte, puisqu'on nous a parlé aussi, à Éphèse même, de Samorna-Smyrna, de Sisurbé, de Latoreia, d'Otrérè[2] — l'énigmatique aventure mentionnée bien à point par le précieux Callimaque dans l'*Hymne à Artémis*, v. 266-267 ; légende sous laquelle je serais porté à entrevoir aujourd'hui la trace édulcorée d'une cérémonie de fustigation des Amazones, ces « blessées » typiques de l'art classique — ἀντιάνειραι dans l'*Iliade* (III, 189[3]) — autour de l'autel éphésien. On connaît assez le rôle, dans les cultes des Terres-Mères, de ces rites agraires si primitifs, dont j'ai plusieurs fois marqué le sens et l'importance[4].

L'*Hymne* a parlé, en effet, mystérieusement, à la fin, d'une peine qui aurait été encourue par Hippô : pour avoir refusé, nous dit-on, la *ronde autour de l'autel*, ce qu'elle « paya de ses larmes », dans une cérémonie *annuelle ;* une véritable *lex sacra* éphésienne nous est à ce sujet discrètement signalée :

μηδὲ χορὸν φεύγειν ἐνιαύσιον — οὐδὲ γὰρ Ἱππὼ
ἀκλαυστὶ περὶ βωμὸν ἀπείπατο κυκλώσασθαι[5].

Comment ne pas penser ici au rite de course autour de l'autel

1. *Éphèse et Claros*, p. 431-450.
2. *Ibid.*, p. 432.
3. M. P. Mazon, *Iliade*, III, v. 189, traduit « les mâles Amazones ».
4. Cf. p. ex. : *Rev. hist. relig.*, CXIV, 1936, p. 136-157 (sur le geste de la prière funéraire antique).
5. M. E. Cahen a sans doute tort de voir là une contradiction, ou une difficulté de conciliation (*Les Hymnes*, p. 144, 151). Les deux rites, danse et flagellation, devaient être successifs. Le prétendu « refus » d'Hippô, cause de larmes, était l'*aition* explicatif le plus naturel d'une coutume jugée barbare par la suite.

décrit par Callimaque lui-même — l'Autel des Cornes délien[1] — et aux fustigations spartiates — de jeunes *guerriers*, cette fois — exigées, par exemple, par l'Artémis Orthia, dans la Limné de l'Eurotas : cette déesse-mère aussi, à qui l'on dédiait des faucilles sacrées[2]?

Athéna avait accompagné à Sparte un ἐνόπλιος dansé par les Dioscures, ces autres Couroi et Courètes éducateurs de jeunes hommes, frères d'Hélène et descendants de Zeus[3].

A Éphèse, la fustigation autour de l'autel devait succéder à la danse des armes[4], les deux cérémonies s'associant rituellement *chaque année*, ensuite, pour une primitive déesse de la terre et de la fructification, près de laquelle les Amazones officiaient *le sein nu*. Ne nous a-t-on pas montré, en un autre point de l'Asie, les femmes pleurant ainsi Adonis *sur le rivage* syrien, au débouché d'un fleuve teint de sang, chaque année? Les *Syracusaines* de Théocrite précisent que les dévotes d'Adonis avaient, pour cette cérémonie, comme les Pleureuses du sarcophage d'Ahiram et l'Amazone de Crésilas, *la gorge découverte* :

λύσασαι δὲ κόμαν καὶ ἐπὶ σφυρὰ κόλπον ἀνεῖσαι
στήθεσι φαινομένοις λιγυρᾶς ἀρξεύμεθ' ἀοιδᾶς[5].

1. Sur la διαμαστίγωσις de Délos, cf. *Hymne à Délos*, v. 316-324, et le commentaire de l'éditeur français, *Les Hymnes*, p. 213 sqq. — Là aussi, l'arbre sacré (qui devait exister dans le sanctuaire spartiate d'Orthia-Lygodesmos) a son rôle, avec l'autel (κερατών), autour duquel courent les dévots (cf. le πρέμνον ἁγνὸν ἐλαίης, v. 322) ; dans l'*Hymne à Délos* aussi, Callimaque a mentionné ce curieux rite archaïque, *à la fin du poème*. Sur ce rite, E. Cahen, *Rev. Ét. gr.*, 36, 1923, p. 14 sqq. ; R. Vallois, *Bull. corr. hellén.*, 48, 1924, p. 435 sqq.

2. R. Dawkins, *Artemis Orthia*, 1929 ; cf. notamment H. J. Rose, p. 399 sqq. ; Kurt Walde, *Wiener Blätter f. die Freunde der Antike*, IX, 5, 1933, p. 99-101, selon qui les rameaux du lygos de la Lygodesma auraient servi pour la justification, communiquant le *mana* de la déesse. Sur les inscriptions des *Bômonikai* et le symbole de la faucille, H. J. Rose, *l. l.*, et A. M. Woodward, *Ibid.*, p. 285 sqq. Il y avait à Sparte, après ce qu'on appelait les πληγαί des éphèbes, une πομπὴ τῶν Λυδῶν, qui reporte expressément l'esprit vers l'Asie, d'où venait la déesse Courotrophe, parèdre de Cybébé et de l'Éphésia. J'ai eu à rappeler ailleurs (*Rev. Ét. gr.*, 46, 1933, p. 394-395) l'existence de fustigations de femmes autour d'un autel, à Alea, ville d'Argolide, sur la route du lac Stymphale, où Artémis et les Amazones n'étaient pas inconnues. A Alea — ville fondée, disait-on, par Apheidas le Tégéate — il y avait, au temps encore de Pausanias (VIII, 23, 1), un culte d'Artémis *Éphésia;* elle était l'associée là aussi de ce Dionysos, qui, à la fête des *Skieria*, fête chthonienne, exigeait la fustigation des femmes du pays. Je ne croirais plus aujourd'hui qu'il y ait lieu de corriger l'*épiclésis* de l'Artémis d'Alea : car le parallélisme avec Éphèse devient révélateur. Mélampous, devin dionysiaque, avait fait fouetter les Prœtides en folie, d'Argos à Sicyone, avant de terminer les cérémonies purificatrices et expiatoires dans un Artémision (à Lousoi).

3. E. Cahen, *Les Hymnes*, p. 146 ; sur l'élevage des Couroi et la fonction de κουρίζειν, cf. Ch. Picard, *Annales Éc. Gand, Études archéol. grecque*, 1938, p. 127 sqq.

4. Ci-dessus, p. 272, n. 5.

5. *Syracusaines*, v. 134-135. Traduction Ph.-E. Legrand : « Les cheveux épars, laissant traîner nos robes jusque sur nos talons, *la gorge découverte*, nous entonnerons un chant perçant. » Il est précisé, aux vers 130 sqq., que la cérémonie doit avoir lieu « à l'aurore, à l'heure de la rosée, hors de la ville, là où les flots écument sur le rivage ». — M. F. Chapouthier a déjà signalé l'analogie avec le costume des « pleureuses » du Sarcophage d'Ahiram.

*
* *

L'observation, on le devine, peut paraître nous suggérer une explication, sinon nouvelle, au moins plus sûre que d'autres, pour la présence des Amazones, près de l'Éphésia : je n'avais fait que l'indiquer en 1922 [1], et, depuis lors, à ma connaissance, personne ne l'a proposée. Il semble qu'on puisse l'appuyer plus fortement aujourd'hui, d'arguments divers, et que la ruine d'autres systèmes d'interprétation, aujourd'hui périmés, l'accrédite [2].

Deux types d'explication ont été jusqu'ici surtout proposés pour justifier la présence première des Amazones près de l'Éphésia : l'un qu'on voudrait pouvoir encore appeler historique, encore qu'il ne le soit guère, on le verra ; l'autre, plutôt sociologique. Je tends de plus en plus à leur préférer une explication tirée seulement, et plus simplement, des faits religieux *locaux*.

M. R. Dussaud [3] a fait définitivement justice de l'explication dite « historique ». « On s'illusionne, dit-il fortement, quand on cherche à rattacher la légende amazonienne à l'histoire des Hittites. » Il est très vrai qu'on avait trop prêté attention d'abord à la théorie spécieuse de W. Leonhard, *Hittiter und Amazonen*, dans le moment où l'on n'avait pas encore les moyens de bien étudier et connaître le peuple des Hittites, dont on eût voulu si avidement reconstituer l'histoire. Nous n'en sommes plus là aujourd'hui, fort heureusement [4]. Entre Amazones et Hittites, comme on l'aperçoit de mieux en mieux, rien ne concorde au juste : ce n'est pas l'aire des habitats, d'abord, par exemple, puisque les Hittites sont à rattacher aux hauts plateaux de la Cappadoce, tandis que les fondations amazoniennes *côtières* vont du Pont-Euxin aux berges de l'Anatolie ; et, si le catalogue des fondations amazoniennes a varié au cours des temps, occupant à l'occasion certains postes des routes intérieures, nous n'avons là que la conséquence, naturellement attendue, de l'extension d'un culte *qui se développait encore à l'époque hellénistique.* Il semble aussi que l'Anatolie occidentale, aux hautes époques, ait

1. Cf. *Éphèse et Claros*, p. 436-438, notamment.
2. On laissera de côté, bien entendu, les exégèses déjà écartées, p. 435.
3. *La Lydie et ses voisins aux hautes époques*, 1930, p. 88 sqq.
4. Il suffirait, pour s'en convaincre, de mesurer les progrès récents du déchiffrement de la langue et de jeter les yeux sur les dernières synthèses parues, en France, de M. E. Cavaignac, *Le problème hittite*, 1936 ; de M. L. Delaporte, *Les Hittites*, 1936. On n'a garde d'oublier ici tant d'excellents travaux, tchèques, allemands, etc., ou les études religieuses de M. G. Furlani, etc.

bénéficié, par rapport à l'Empire hittite, d'une plus grande indépendance que celle qui lui avait été attribuée, d'abord, dans l'état de nos études, aujourd'hui dépassé, où l'on voulait voir dans la Lydie, par exemple, une prétendue « *Satrapie hittite*[1] ». Là-dessus, les remarques de M. R. Dussaud ont été décisives.

Je répudie volontiers moi-même un excès auquel j'avais tendu en 1922.

Non moins sévère que M. R. Dussaud pour ce qu'il a appelé « *an historical misconception* », M. M. Rostovtzeff, jadis, avait proposé lui-même pour le mythe des Amazones une autre forme d'explication, de type plutôt sociologique, contre laquelle M. R. Dussaud a vigoureusement réagi aussi, un jour, après l'avoir du moins déclarée plus acceptable en principe que l'autre, celle de Leonhard[2].

Selon M. M. Rostovtzeff, la légende amazonienne aurait recouvert un état *social* préhellénique, dans lequel une plus grande puissance aurait été d'abord attribuée, comme en Crète, à l'élément féminin : puissance à la fois sociale, politique, sacerdotale, et même à l'occasion militaire, ajouterons-nous, comme on voit. — Hélas ! qu'en savons-nous?

Aux critiques que M. R. Dussaud a présentées de cette thèse, on peut ajouter aujourd'hui. Relevons, avec l'auteur de *La Lydie et ses voisins*, que les inscriptions lyciennes ne semblent pas confirmer le témoignage d'Hérodote, I, 173, ou de Nicolas de Damas (*F. H. gr.*, III, 461) au sujet d'un « *métronomikon* » lycien[3]. Pour la Lydie, les documents étudiés par M. R. Dussaud (notamment les cylindres-cachets d'Aidin) ne sont pas plus favorables au prétendu *Mutterrecht* des régions anatoliennes. Serait-il de bonne méthode de conclure de l'importance des femmes, Crétoises ou Orientales, dans la prêtrise et le culte — fait indiscutable, de la Crète à l'Ionie éphésienne — qu'elles possédaient aussi et l'autorité *sociale*, et le droit ou privilège d'assurer, les armes à la main, le territoire? Nous ne le voyons pas en Crète, par exemple. Si le caractère de guerrières intrépides, mais d'ailleurs vaincues, est relevé déjà pour les Amazones dans les textes homériques, cela ne préjuge rien pour l'organisation du droit familial : ces combattantes ayant dû être fort peu occupées, au surplus, de puériculture.

Toutes ces critiques, et d'autres de même sorte, pour lesquelles il

1. Cf. *contra*, R. Dussaud, *La Lydie et ses voisins*, *l. l.*
2. *L. l.*, p. 89-90.
3. J. Sundwall, *Der einheimischen Namen d. Lykier*, *Klio*, *Beiheft*, XI, p. 257.

suffit de renvoyer à l'étude de M. R. Dussaud, portent directement.

Au total, je ne crois pas qu'il faille chercher, désormais, diverses raisons politiques ou sociales, trop incertaines, à l'hostilité non dissimulée des Grecs contre les Amazones. L'Amazonophobie ne fut pas une condamnation du « matriarcat », mais bien plutôt, nous pouvons le pressentir, une forme de la répulsion générale des Indo-Européens de Grèce pour les sacrifices imposés par une religiosité jugée étrangère, barbare, d'essence trop asiatique.

Il est vrai que les Grecs ont mis le plus souvent — jusqu'au Parthénon, ou à Bassae, etc., par exemple, en pleine époque classique — les Amazonomachies en « pendant » aux Centauromachies, les réduisant ainsi à un cas particulier de la lutte répressive de leurs héros favoris contre *les monstres*. Ce n'est pas, du moins, tant parce que les Amazones leur paraissaient une monstruosité *sociale* rebelle à l'esprit occidental, en face de la monstruosité animale qu'était le Centaure. Je ne crois pas qu'on leur ait tenu rigueur d'un soi-disant système familial (mal connu en Grèce déjà, comme de nous !), qui eût été repoussé par la raison. Pas plus qu'on n'a dû pouvoir continuer jusqu'à l'époque hellénistique de les confondre (?), ces Amazones femmes, avec les Hittites ! Il eût été inadmissible qu'on leur prêtât les us et coutumes d'un « Mutterrecht » préhellénique qui s'est, à l'étude, révélé si douteux.

Il faut chercher autre chose.

* * *

Sur le naufrage des théories dites historiques et sociologiques, surnage, comme je l'avais seulement entrevu en 1922 — mais je crois le pouvoir prouver désormais avec plus de force — l'appel à faire aux faits religieux les plus explicatifs. — Faits locaux. Le mythe des Amazones est une fiction à Éphèse comme ailleurs ; mais là aussi, il faut chercher le rite sous le mythe.

Pensons ici à l'importance donnée à Éphèse à l'état, si surprenant, des Amazones *blessées*. Elles ont été dites de bonne heure et plus tard encore *vaincues*, et on les a fait bénéficier de l'asylie d'Artémis, dans un sanctuaire de déesse guerrière où elles seraient venues demander l'*aman*, le pardon des armes, à Héraclès ou à Thésée. Transcriptions et adaptations postérieures ! A l'origine, il y a l'idée, primitive, brutale, d'une secte adonnée à diverses mortifi-

cations et mutilations religieuses, dont les Grecs classiques étaient plus aptes que tout autre peuple à ne pas comprendre, ni tolérer, la cause[1].

La présence simultanée des Courètes et des Amazones, à Éphèse, est d'ailleurs un fait significatif. Les premiers étaient les πρόπολοι de la Grande-Mère[2], comme la Lydienne Éphésos fut dite πρόπολος d'Artémis. Or, les Amazones ont été associées aussi aux cultes métroaques[3]. J'avais déjà fait observer, en 1922, que l'idée de certaines mutilations féminines avait pu paraître correspondre, dans le culte phrygien, à l'éviration des Galles, et qu'à Éphèse même le clergé féminin était resté sous la surveillance significative d'un Mégabyze *eunuque*. Une fiancée d'Attis avait été représentée comme s'arrachant un sein, avant de se suicider par jalousie[4] : l'étymologie traditionnelle, mais si incertaine, du nom des Amazones nous rapproche de ce souvenir.

Ce qui était le plus particulier, dans le service sacré des Amazones, primitivement, c'était, nous le pouvons penser — à la mode préhellénique dont témoignent les « déesses aux serpents » de Cnossos ou d'ailleurs, et celle encore de Prosymna[5] — c'était le *dévoilement rituel* de la poitrine, pendant les cérémonies d'un culte de la fécondité agraire, auquel présidait une déesse elle-même polymaste un jour, fort proche aux origines, par son caractère et ses puissances, de la déesse nue asiatique *pressant ses seins nourriciers*[6].

Il est possible que le dévoilement d'un seul sein ait influencé la légende relative à l'autre, cru coupé[7] : ceci correspondrait à une transformation amorcée, de façon *réduite*, de la coutume originelle, *crétoise*, du dévoilement de toute la poitrine féminine, pour les cérémonies cultuelles ; et les « blessées » du grand concours du ve siècle, qui, toutes, regardent vers leurs seins, nous avertiraient, à leur tour, d'autres changements.

Devenues au rivage, avant le débarquement d'Androclos, puis dans l'asyle, les servantes de l'Éphésia, ces guerrières-danseuses à la poitrine nue ou demi-nue étaient bien en tout cas les recluses ca-

1. Une théorie récente de M. W. Elderkin sur les raisons qu'auraient eues les cités de Grèce d'élever des mémentos aux Amazones d'Éphèse (?), ne ralliera pas beaucoup d'approbations.

2. Cf. O. Walter, *l. l.*, en dernier lieu (ci-dessus, p. 271, n. 2).

3. Ch. Picard, *Éph. et Clar.*, p. 437.

4. Arnobe, V, 7.

5. C. W. Blegen, *Prosymna*, 1937, fig. 573, 729-731.

6. Dr Conteneau, *La déesse nue*.

7. Parce qu'on ne le voyait pas. Un folklore — qu'on appellerait de « Mata-Hari » aux temps les plus modernes — semble ici le plus explicatif.

noniques, les κάτοχοι de l'Éphésia : les « *victimes* » par mutilation symbolique d'une déesse d'Asie, devenue, elle, grâce à l'exagération de puissance du symbolisme asiatique, la *Multimammia ;* son ependytès hellénistique n'a plus été — H. Thiersch l'a montré à nouveau récemment[1] — comme l'*éphod*, qu'un vêtement d'apparat, garni de mamelles sans papilles, postiches. Mais, depuis les invasions de Lygdamis, l'Éphésia est restée, toute la durée de sa vie païenne, comme les diverses Ishtar-Astarté d'Asie, une déesse guerrière, et ce n'est pas par hasard si les mercenaires de l'Expédition des Dix-Mille lui confiaient au passage, tel Xénophon, leur pécule ; déjà la plaque d'argent datée de 550 environ av. J.-C., et qui est un compte financier du temple, mentionne pour ce trésor sacré un revenu (face A, l. 3) ἐκ τοῦ δόρατος, qui n'a pu être expliqué jusqu'ici que comme provenant d'un butin de guerre[2]. A. Wilhelm a pu, à propos de l'inscription relative au tribut des jeunes Locriennes, indiquer, d'autre part, que la hiérodoulie se serait substituée à des sacrifices humains, totaux ou partiels[3]. On le doit supposer à Troie même, d'après le tribut locrien ; et l'on retrouve des faits analogues à Patras[4], dans le sanctuaire de la Triclaria, où la légende plaçait le sacrifice sanglant de Comaithô et Mélanippos (Pausanias, VII, 19, 15), l'un et l'autre mis par leurs noms en rapport avec les noms chevalins des Amazones (par exemple Hippô à Éphèse), et avec des sacrifices annuels ; le « plus beau jeune homme », la « plus belle jeune fille » couronnés d'épis furent ensuite immolés près du sanctuaire et de son fleuve « inexorable », l'*Ameilichos.* Les sacrifices humains n'auraient cessé là que par l'apport du culte de Dionysos Aishymnètès (fort proche de l'Isodaitès d'Éphèse), et la guérison de la folie d'Eurypylos. On songera ici à Mélampous guérissant les Proetides, à la fustigation dans Aléa. Nous reconnaissons à Antheia-

1. H. Thiersch, *Artemis Ephesia ;* I : *Katalog d. erhaltenen Denkmaeler*, dans les *Abhandlungen d. Gesellsch. d. Wissenschaften zu Göttingen, phil.-hist. Klasse*, III, 12, Berlin, 1935 ; II : *Ependytes und Ephod*, t. VIII des *Geisteswissenschaftlichen Forschungen*, Stuttgart, 1936. Pour l'explication de la polymastie, cf. déjà Meurer, *Röm. Mitt.*, XXIX, 1914, p. 200-219, et Ch. Picard, *Éph. et Clar.*, p. 529 sqq.

2. Ch. Picard, *Éph. et Clar.*, p. 60, n. 7 ; p. 72, n. 4. Le texte est donné par G. Hogarth, *The archaïc Artemisia*, p. 120-144. Cette Artémis guerrière repousse Lygdamis et ses Cimmériens. Cf. Callimaque, *Hymn. à Artem.*, v. 251 sqq. : « Dans sa violence inouïe, un Lygdamis osa menacer le temple de ruine, lançant contre lui la horde des Cimmériens nourris au lait des cavales, innombrables comme les sables de la mer, habitants des bords du Passage-de-la-Vache, fille d'Inachos. Roi criminel et misérable destin ! Ils ne devaient reprendre le chemin de la Scythie, ni lui ni aucun de ses hommes, de tous les chars rassemblés dans la prairie du Caystre. *Pour garder ta ville, Éphésia, tes traits sont là, toujours.* »

3. *Oesterr. Jahresh.*, 14, 1913, p. 179 sqq. (bibliographie).

4. J. Herbillon, *Les cultes de Patras*, 1929, p. 38 sqq., n'a pas fait les rapprochements nécessaires.

Patras, dans la description de Pausanias (VII, 20, 1-2), des rites agraires tout à fait comparables à ceux de la fête éphésienne de Daitis[1], avec procession au rivage de la jeunesse des deux sexes, bain rituel dans le fleuve apaisé, et retour en cortège, sous le signe du lierre, au sanctuaire de l'Aishymnétès.

Le sacrifice d'Iphigénie à Aulis — devant un autel chthonien qui devait être celui des Heudanémoi, associés dans Athènes à Phéréphatta — évoque, près d'un autre centre de religiosité artémisiaque, des pratiques analogues, avec rite de substitution de l'animal sacré de la déesse. — Feu P. Graindor pensait qu'à Athènes même, Athéna, déesse de la guerre, avait pu exiger un jour, comme à Ilion, certains sacrifices sanglants. « Les Grecs, dit-il, les eurent, il est vrai, très vite en horreur ; mais, à Athènes même, on conservait le souvenir lointain de certaines jeunes victimes, comme les filles d'Érechthée, de Léôs, de Hyacinthos, immolées en temps de guerre[2]. » Le Parthénon d'Athènes aurait été, après l'Hécatonpédon, le logis des jeunes κάτοχοι d'Athéna, dont les Corès du VIe-Ve siècle nous gardent, par exemple, les effigies de substitution[3].

Le regretté Graindor, dans cet intéressant article, n'a pas relevé, à tort, qu'Éphèse avait eu aussi un Parthénon[4], dans l'Artémision même. Là, les prêtresses, qui, à l'époque classique et jusqu'aux temps romains, succédèrent aux premières « Amazones » d'Hippô — *Pôloi*[5] d'une Πότνια ἵππων, dont les servants auraient pu s'appeler aussi Melanippos et Comaithô ! — menaient une vie claustrale : *Melissai* peut-être, près des Ἐσσῆνες. L'organisation empruntée aux coutumes de la ruche évoque celle des Vestales romaines[6], ainsi qu'on l'a montré. Le rapprochement avait été fait dès l'Antiquité ; il s'explique peut-être par le transfert du culte de l'Éphésia en Occident. Il y a eu d'autres Parthénons à Cyzique, à Magnésie du Méandre, etc., toujours dans les sanctuaires de déesses — Artémis, Cybèle ou Déméter — qui se souvenaient d'être sœurs des déesses-

1. Ch. Picard, *Éph. et Clar.*, p. 312-323.
2. *Rev. archéol.*, 1938, I, p. 211.
3. *Rev. archéol.*, *l. l.*, p. 193-211.
4. Ch. Picard, *Éph. et Clar.*, p. 54, 55, 184.
5. L'Artémis de Thasos, *qui avait aussi des mystères*, et dont le sanctuaire a reçu maintes statues de femmes (H. Seyrig, *B. C. H.*, 51, 1927, p. 217), était Pôlo ou Pôlos ; cf. Ch. Picard, *Éph. et Clar.*, p. 440, sur le tumulus d'Hippô au rivage d'Erythrae. Sur Harpalycé, déesse cavalière, cf. Virgile, *Aen.*, I, 316 : « *qualis equos Threissa fatigat Harpalyce, volucremque fuga praevertitur Eurum* ».
6. *Éph. et Clar.*, p. 182 sqq.

mères, et qui ont dû admettre à l'origine les fustigations, substitut des sacrifices humains[1].

* * *

Les Μέλισσαι παρθένοι, qui vivaient en réclusion sacrée à Éphèse et revêtaient le costume liturgique de la déesse-abeille, ont eu, je le croirais, une existence certaine, mais un titre bien moins assuré ; j'avais marqué fortement déjà, en 1922, les réserves prudentes qu'il convenait de faire sur leur rôle, malgré le parallélisme des ἐσσῆνες[2]. Toutefois, l'existence et l'importance d'une déesse-abeille en Crète, à Éphèse et dans le monde ionien oriental, sont faits de mieux en mieux attestés ; la déesse des bijoux de Théra, des pendants d'or de Camiros se classe trop exactement dans la série des Déesses-Mères, des ποτνίαι d'Asie, pour qu'on puisse ne pas prêter valeur explicative à la possibilité du nom « théophore » des prêtresses, appelant la ressemblance, par exemple, avec les sociétés sacerdotales de *Pôloi*, autour d'une Artémis Pôlo[3]. Des abeilles d'or ont figuré dans les ex-voto archaïques des premiers Artémisia[4] ; le symbole de l'abeille se retrouve avec une insistance significative dans le monnayage d'Éphèse, ou sur l'épendytès hellénistique de l'Éphésia[5].

J'appellerai d'ailleurs l'attention, en cette occasion, sur un curieux mythe du folklore hittite, daté du XIIIe siècle, dont MM. G. Furlani et L. Delaporte ont récemment fait état, en signalant[6] qu'il y avait là une histoire à rapprocher des récits phéniciens d'Ougarit (Ras-Shamra), de la légende d'Adonis à Byblos ; on ajouterait ici volontiers du folklore de la Crète, d'Éphèse et d'Éleusis. C'est l'histoire d'un dieu hittite de la végétation, Télépinou (Télibinou, Telibinus), fils du dieu de l'orage, qui disparaît l'hiver, emportant temporairement la vie des dieux, des hommes, des animaux et des plantes. Le dieu Soleil — de même qu'il signalera dans l'*Hymne à Déméter*, en Grèce, le premier, la trace de Coré disparue

1. *Éph. et Clar.*, p. 55, n. 1-2 ; cf. P. Graindor, *Rev. archéol.*, 1938, I, *l. l.*, p. 197.
2. *Éph. et Clar.*, p. 183.
3. *Ibid.*, p. 230-231. La « déesse-abeille » montre ses seins, aussi !
4. *Ibid.*, p. 522-523.
5. *Ibid.* — L'abeille paraît déjà sur des monnaies d'électrum antérieures à 545 av. J.-C. ; cf. B. V. Head, *Hist. num.*[2], p. 572 ; *B. M. C.*, *Ionia*, pl. III, 9-10.
6. Cf., p. ex., L. Delaporte, *Les Hittites*, 1936, p. 252-253. Le héros de l'affaire, dieu saisonnier, « fils de ... », porte un nom protohittite, devenu nom royal et sacerdotal : E. Cavaignac, *Le problème hittite*, 1936, p. 21-24, 39 (Alep). Le texte a été publié par H. Ehelholf, *Keilschrift-Urkunden aus Boghazkoï*, XVII, 1926, n° 10 (renseignement aimablement communiqué par M. L. Delaporte).

aux Enfers — s'inquiète, selon le poème hittite, du dieu caché et perdu, dont l'absence dessèche la terre. Il le fait quérir d'abord d'*en haut* par l'aigle, qui échoue malgré sa vue perçante ; le dieu de l'orage part chercher lui-même sur la terre, mais il revient sans succès ; la « Dame des dieux » envoie alors à nouveau l'aigle, qui échoue une seconde fois ; puis elle se décide enfin à employer l'*Abeille ;* celle-ci va réussir, semble-t-il, grâce à son *intelligence.* « La Dame des dieux envoya l'abeille : « Va, cherche Télépinou, « toi ! Si tu le trouves, *pique-le aux mains et aux pieds*, amène-le à « paraître. Prends de la cire, et nettoie-le. Rends-le pur, rends-le « saint, et amène-le-moi ! » Le Dieu de l'orage dit à la Dame des Dieux : « Les grands dieux et les petits dieux l'ont cherché, et ne « l'ont pas trouvé. Cette abeille sortira-t-elle le trouver? Leurs « esprits sont pénétrants. Celle-ci aussi a l'esprit pénétrant. Sont- « ils différents? » La Dame des dieux dit au Dieu de l'orage : « Laisse l'Abeille. Elle ira et le trouvera. »

Finalement, Télépinou a été, en effet, retrouvé, sans que nous apprenions au juste de quelle façon, car le texte est ici lacunaire ; mais il est vraisemblable que c'est *dans une grotte* et par l'entremise de l'Abeille, seule capable de pénétrer aux lieux cachés, que ni les dieux du ciel ni les aigles ne pouvaient voir. Et l'on a dû aussi utiliser les pouvoirs de l'Abeille, car il nous est dit qu'il a fallu deux incantations pour ramener l'oublié, le disparu, à de bons sentiments, et à la vie, qui a pu recommencer à se développer partout grâce à lui, dès son retour.

Éphèse chrétienne avait encore une grotte des « Sept dormants ». Or, du réveil magique de Télépinou, piqué et purifié par l'abeille, il est impossible de ne pas rapprocher l'aventure d'Épiménide de Cnossos, qui, après avoir « dormi » quarante ans *dans une grotte*, disait-on, fit des poèmes cathartiques et devint purificateur[1]. Un texte de Maxime de Tyr (16, 1) plaçait le sommeil d'Épiménide dans la grotte sacrée de Zeus, en Crète, l'antre dictéen[2].

Cet antre idéen était précisément consacré aux abeilles sacrées, *nourrices de Zeus*, d'après une légende que Virgile connaissait bien (*Géorgiques*, II, 536 ; IV, 149). Le bruit des tympanons, disait-on — instruments traditionnels des exorcismes des Courètes, et de la ruse de Rhéa, lorsqu'elle avait voulu dérober Zeus vagissant à la

1. Pausanias, I, 14, 4. Épiménide avait sa statue assise à Athènes, devant le temple de Triptolème, et près de la statue de Triptolème lui-même, le propagateur des mystères d'Éleusis.
2. A. B. Cook, *Zeus*, II, 1, 1925, p. 929.

boulimie de Cronos — aurait conduit les abeilles dans la grotte de l'Ida. Elles auraient ensuite, selon Virgile encore, « attirées par les bruyants concerts des Courètes et les sons retentissants de l'airain, *nourri* le roi du ciel dans l'antre du Dicté ». Entendons ici qu'on les mêlait pareillement, du côté d'Éphèse, aux cérémonies des Courètes sur le Solmissos [1], si analogues à celles que les Amazones célébraient avec des danses au rivage du Caystre, une même πρύλις leur ayant servi, comme aux Courètes Aspidéphoroi. Nous avons là, Courètes, Amazones, Mélissai, trois divers types, rassemblés à Éphèse, de ces sociétés initiatiques, masculines ou féminines, dont la fonction était de κουρίζειν, et dont on a déjà montré le rôle dans la Grèce primitive des tribus et des clans [2].

Columelle, en son *De re rustica* [3], n'a pas manqué d'évoquer de loin Mélissa, femme de surprenante beauté, que Zeus aurait changée un jour en Abeille, et en qui nous reconnaissons assez aisément la déesse-abeille des Hittites et des Éphésiens. Le renseignement de Columelle venait d'Evhémère ; c'est aussi d'après la même source qu'il a parlé de l'éducation des Abeilles, nées du soleil, par les « Nymphae Phryxonides », avant qu'elles devinssent, elles-mêmes, les nourricières sacrées de Zeus enfant. Hors de la grotte crétoise, les Nymphes-Abeilles avaient repoussé un jour, aussi vaillantes qu'Amazones, quatre maraudeurs promis aux métamorphoses, Laios, Céléos, Cerbéros et Aigolios, « génies » rustiques que le miel avait tentés, paraît-il ; ils venaient pour s'en emparer, vêtus, nous dit-on, comme les Courètes, pour leur protection, *d'armures de bronze*. Le tonnerre (des tympanons?) avait soudain résonné ; les armures défensives avaient volé en éclats. Les assaillants de la grotte-ruche auraient été punis cruellement — par l'aiguillon des abeilles, peut-on croire? — sans l'intervention de Thémis et des Moirai, par les lois desquelles il était interdit de mourir dans l'Antre sacré de la montagne crétoise : tout comme à Délos, notons-le, asile du *Keratinos bômos*. Les imprudents furent changés par Zeus en oiseaux. Antonius Liberalis a raconté tardivement cette historiette toute chargée de souvenirs préhelléniques assez transparents [4].

1. Cf. pour ces mystères, Ch. Picard, *Éph. et Clar.*, p. 295-296.

2. Cf., à propos des Néréides, *Ét. d'archéol. grecque, École des Hautes-Études de Gand*, II, p. 128-156 ; et H. Jeanmaire, *Couroi et Courètes*, 1939, p. 295.

3. 9, 2. — Servius, *ad Verg. Aen.*, III, 104, fait aussi allusion aux Abeilles comme nourricières de Zeus ; voir les autres textes cités par A. B. Cook, *l. l.*, p. 928-929.

4. Ant. Lib., 19, d'après l'*Ornithogonia* de « Boios » (A. B. Cook, *l. l.*, p. 463, n. 1, p. 928). Une amphore à figures noires de Vulci, au British Museum (*Cat. vases*, B, 177, II, p. 177 ; cf. A. B. Cook, *l. l.*, pl. XLII à la p. 929), montre d'un côté des danses de Ménades et de

Rappelons seulement ici le mythe hittite de Télépinou (XIIIe siècle), avec les piqûres sacrées qui réveillent, ressuscitent et peuvent métamorphoser, en les purifiant, les génies endormis de la terre.

Je n'avais pas su, en 1922, marquer assez le parallélisme de l'organisation des Abeilles, avec celle des Amazones, à Éphèse. Relevons qu'il y a eu là, des deux côtés, des sociétés fondées sur la supériorité de l'ouvrière asexuée, organisées avec des Reines, et où l'élément femelle était le plus actif : sociétés « sacerdotales » supposant une existence plus ou moins claustrale, le régime théocratique de la ruche, ou l'indépendance du camp-gynécée. Les usages religieux y semblent typiquement préhelléniques [1].

*
* *

Le souvenir des Amazones près de l'Éphésia ou ailleurs — plutôt que toute autre raison crue historique ou sociale (?) — a fait peu à peu en Grèce — dans un pays qui a éliminé aussi la déesse-abeille [2] ! — classer de telles prêtresses, en quelque sorte, parmi les « monstres ». Elles ont participé ainsi de la répulsion que provoquèrent longtemps les mutilés d'Asie — mégabyzes iraniens, métragyrtes ou galles phrygiens. Leur patronne, déesse du Caystre, n'inspirait-elle pas elle-même quelque défiance, quoique *polymaste*, à l'inverse? Si la Grèce a toléré ici ou là le culte de d'Éphésia, ce fut assez sporadiquement, par goût spécial d'exotisme surtout, comme à Aléa, ou comme dans la fondation de Xénophon à Scillonte. Le domaine de propagande de l'Éphésia a surtout été anatolien ou méditerranéen-occidental.

La Grèce propre, qui a le plus souvent représenté, plus que tout autre, la nudité *masculine* — peut-être pour neutraliser le plus possible l'émanation des forces incontrôlables qui se dégagent du corps féminin dévoilé — a tenu les Amazones au sein nu pour étrangères, souvent pour ennemies. La victoire — achevée par la clémence — des héros adversaires des monstres de la terre sur ces « faibles femmes », symbolisait, on le peut croire, non pas tant une prouesse nationale, qui eût été sans grande gloire, mais le triomphe réalisé d'une nouvelle éthique religieuse, celle du monde occiden-

Satyres ; de l'autre (côté principal), le châtiment des quatre maraudeurs par les abeilles qui les piquent de toutes parts.

1. Au rôle du Mégabyze après l'éviration fait plus ou moins « pendant » la situation des essènes, ces « bourdons ».

2. Les Muses viendront conduire Androclos vers Éphèse, à la place de Abeilles.

tal, hostile aux confréries monastiques. Ainsi le voulait un Olympe où allaient dominer aussi les dieux mâles.

On approuva la soumission imposée à la nature mystique, au panthéisme dangereux, à l'indépendance inquiétante de la féminité. Les deux héros les plus symboliques de l'Hellade, Héraclès, Thésée, ont tour à tour vaincu des Amazones ; et Achille lui-même a tué Penthésilée devant Troie. — Non sans un tardif regret, pourtant, que l'art nous dévoile. Déjà, Héraclès et Thésée avaient eu des penchants, ou des faveurs, pour celles qui les combattirent avec plus de courage que de force ; il y a maintes légendes amoureuses mêlées, pour ces « triomphateurs », à celles des batailles : épisodes où l'esprit préhellénique, asiatique, reprend quelques droits. Pour prouver peut-être qu'il n'est nulle forme de victoire dont on puisse être bien assuré, les héros grecs les plus valeureux ont aimé un jour Antiope, ou Penthésilée, d'autres « reines des Amazones ». Racine savait qu'il y a eu, notamment dans la douloureuse légende familiale de Thésée et de Phèdre — cette « reine » réprouvée, punie aux Enfers — l'intervention fatale d'un « fils de l'Amazone » : Hippolyte, devenu aussi le prêtre et le servant, notons-le, d'une Artémis guerrière et chaste, qui avait beaucoup de rapports avec l'Éphésia.

Ch. PICARD.

LES DIONYSIES D'ALEXANDRE

Que l'éminent historien, de qui le nom est inséparable de celui même d'Alexandre, nous permette de lui présenter les résultats d'une enquête à laquelle nous nous sommes livré sur la date à laquelle Alexandre devait célébrer les Dionysies annuelles. Nul mieux que lui ne peut décider si nos observations méritent d'être retenues.

On sait qu'après le meurtre de Clitus, Alexandre, honteux d'un tel crime, attribua son égarement à la colère de Dionysos [1]. Mais nos sources ne s'accordent pas entre elles pour expliquer le motif de cette colère. Arrien raconte qu'Alexandre venait de consacrer à Castor et Pollux le jour de fête que les Macédoniens avaient l'habitude de célébrer en l'honneur de Dionysos ; à cette occasion, des blasphèmes furent prononcés à l'adresse du dieu dépossédé, et la crise de folie d'Alexandre éclata au cours même de la fête [2].

Le récit de Quinte-Curce est moins romanesque : il dit seulement qu'Alexandre, cherchant pourquoi Dionysos l'avait châtié, se souvint, après le meurtre, qu'il avait précédemment omis le sacrifice annuel dû à ce dieu [3]. Plutarque est d'accord avec Arrien pour mentionner le sacrifice aux Dioscures, qu'Alexandre célébrait le jour du meurtre ; mais il ne dit point que ce jour avait été antérieurement consacré à Dionysos, et il explique la vengeance du dieu par le ressentiment que celui-ci avait éprouvé à cause de la destruction de Thèbes, sa patrie [4]. Malgré ces contradictions, nous pouvons retenir qu'Arrien et Quinte-Curce sont d'accord pour enseigner que les Macédoniens célébraient à date fixe, en l'honneur de Dionysos, un sacrifice annuel. Aussi serait-il curieux de rechercher si, au cours de l'expédition d'Alexandre, nous pouvons retrouver la trace de ce sacrifice périodique.

1. Sur cet épisode, Schubert, *Der Tod des Kleitos*, *Rhein. Mus.*, 53, 1898, p. 98.

2. Arr., IV, 8-9. Le passage capital pour nous est IV, 8, 1 : εἶναι μὲν γὰρ ἡμέραν ἱερὰν τοῦ Διονύσου Μακεδόσι καὶ θύειν Διονύσῳ ὅσα ἔτη ἐν αὐτῇ 'Αλέξανδρον. Ce passage d'Arrien dérive directement de Ptolémée, selon E. Kornemann, *Die Alexandersgeschichte des Königs Ptolemaios I*, 138 sq. et 222.

3. Curt., VIII, 2, 6 : « Scrutantemque, num ira deorum ad tantum nefas actus esset, subit anniversarium sacrificium Libero patri non esse redditum statuto tempore. »

4. Plut., *Alex.*, 50.

Dionysos est un dieu de l'hiver[1]. A Delphes, il naît au mois de dadophorios, correspondant au mois attique de maimakterion (octobre-novembre) ; c'est alors que les Thyiades découvrent sur le Parnasse l'enfant divin ; il subit une passion au mois de bysios, correspondant au mois attique d'anthesterion (février-mars). Peut-être ce curieux culte est-il apparenté à l'antique culte méditerranéen du dieu-taureau. En Élide, les femmes invitent Dionysos à apparaître sous la forme du taureau[2]. Le rituel primitif du culte dionysiaque ressemblait sans doute à celui du culte de Zeus Sosipolis, à Magnésie du Méandre : ici, le dieu se révèle, sous forme de taureau, au moment des semailles, et on le tue au printemps[3].

Pour orienter notre recherche, nous pouvons donc conjecturer que la date du sacrifice annuel à Dionysos, chez les Macédoniens, se placera probablement au début ou à la fin de l'hiver, soit au mois d'apellaios, qui correspond ordinairement aux mois de dadophorios ou de maimakterion, soit au mois de dystros, qui correspond aux mois de bysios ou d'anthesterion. Il faut que nous ayons la patience de parcourir les annales de l'expédition d'Alexandre.

335. Après avoir détruit Thèbes et réglé les affaires grecques, Alexandre revient en Macédoine et célèbre en l'honneur de Zeus Olympien la fête instituée par Archélaos ; il préside dans Aigai à des jeux olympiques, certains disent même qu'il a organisé des jeux en l'honneur des Muses. Ainsi s'exprime Arrien. Telle est la première de ces curieuses fêtes syncrétiques qui seront annuellement célébrées par Alexandre, et toujours, de préférence, vers novembre (Arrien, I, 11, 1) ; mais Dionysos n'est pas nommé.

334. Alexandre arrive à la côte Sud de l'Asie Mineure, dans la Milyade, au cœur de l'hiver, ἐν ἀκμῇ ἤδη τοῦ χειμῶνος[4], reçoit des envoyés de Phasélis, se rend dans cette ville et, là, au cours d'un kômos bacchique, couronne la statue de son ami Théodecte[5]. Mais cet indice est bien léger. Observons, cependant, qu'en cette année le mois macédonien d'apellaios commence au 9 novembre, précisé-

1. Farnell, *The cults of the Greek states*, V, 198 : « the prevalent rule of a winter celebration,... it is a significant fact that we have no record or hint of any summer festival of Dionysos. » Sur l'épiphanie de Dionysos en hiver, cf. M. Nilsson, *Griechische Feste*, 262.

2. Paus., VI, 26, 1.

3. Dittenberger, *Syll.*³, 589.

4. Arr., I, 24, 5.

5. Plut., *Alex.*, 17. Droysen commente : « Ces jours-là, Alexandre semble avoir été de fort bonne humeur » (*Hist. de l'hellénisme*, tr. fr., I, 222).

ment vers le temps du coucher des Pléiades qui marque le début de l'hiver[1].

333. Vers l'automne, Alexandre est gravement malade à Tarse. Après sa guérison, il envoie Parménion reconnaître les passages de l'Amanus ; lui-même pénètre dans la Cilicie Trachée. Il célèbre à Soloi des fêtes splendides, procession, course aux flambeaux, concours gymniques et musicaux[2]. Selon la tradition, Alexandre remerciait ainsi Asklépios de l'avoir sauvé et, en même temps, rendait grâces aux dieux du succès que ses troupes venaient de remporter, en occupant Halicarnasse. Puis Alexandre, après un détour par Tarse, va rejoindre son avant-garde au fond du golfe d'Alexandrette et remporte la victoire d'Issus. Cette victoire est datée du mois attique de maimakterion[3], qui, comme le mois macédonien d'apellaios, commença cette année-là le 28 octobre. La fête de Soloi et la bataille d'Issus sont des événements assez rapprochés pour qu'ils puissent être placés dans le cours du même mois. Bien que le nom de Dionysos ne soit pas prononcé à l'occasion des grands jeux de Soloi, il se pourrait qu'Alexandre eût fait coïncider avec la fête dionysiaque annuelle les actions de grâces qu'il voulait rendre à tous les dieux.

332. Lorsqu'Alexandre parvint en Égypte, il sacrifia, dans Memphis, « à Apis et aux autres dieux », καὶ ἀγῶνα ἐποίησε γυμνικόν τε καὶ μουσικόν. On remarque avec étonnement que les meilleurs « technites » étaient d'avance accourus de Grèce, comme s'ils avaient prévu la fête[4]. Tout s'explique si l'on observe qu'Alexandre a dû entrer en Égypte au mois de novembre[5] et que le premier jour du mois d'apellaios tombait le 16 novembre. C'est donc, semble-t-il,

1. La transcription des dates macédoniennes présente un caractère conjectural. Il est certain que les mois étaient lunaires et commençaient à la nouménie. Mais la date des intercalations demeure conjecturale. J'ai suivi le tableau proposé par J. Beloch, *Griechische Geschichte*, IV², 26-36. Il est intéressant de comparer le calendrier athénien tel que le reconstitue W. B. Dinsmoor, *The archons of Athens in the Hellenistic age*, p. 429. Le mois athénien maimakterion de Dinsmoor coïncide régulièrement avec le mois macédonien apellaios de Beloch, sauf, durant notre période, pour les années 330 et 328, où Dinsmoor place maimakterion durant la période lunaire précédente.

2. Arr., II, 5, 8 : θύσας τε τῷ Ἀσκληπιῷ καὶ πομπεύσας αὐτός τε καὶ ἡ στρατιὰ πᾶσα καὶ λαμπάδα ἐπιτελέσας καὶ ἀγῶνα διαθεὶς γυμνικὸν καὶ μουσικόν. Quinte-Curce, III, 7, distingue deux séries de jeux : après la guérison, *Aesculapio et Minervae ludos celebrauit ;* après la prise d'Halicarnasse, *edito spectaculo ludicro*.

3. Arr., II, 11, 10.

4. Arr., III, 1, 4.

5. G. Radet, *Alexandre le Grand*, 108 : novembre-décembre. — Tarn, dans la *Cambridge ancient history*, VI, 376 : late in november.

au mois d'apellaios qu'eurent lieu les fêtes et de Soloi et de Memphis.

331. La bataille d'Arbèles date du 1er octobre. Alexandre se rend ensuite à Babylone, y demeure plus de trente jours, puis, par une marche de vingt jours, se rend à Suse, où il ne peut être parvenu avant le milieu de décembre. Il y célèbre une grande fête. Ἐνταῦθα θύσας τῷ πατρίῳ νόμῳ Ἀλέξανδρος καὶ λαμπάδα ποιήσας καὶ ἀγῶνα γυμνικόν...[1]. Le mois d'apellaios (du 5 novembre au 4 décembre) était certainement passé. Dirons-nous que les soucis d'une campagne exceptionnelle justifient et expliquent cette anomalie?

330. Alexandre parvient au Paropamisos, c'est-à-dire à l'Hindou Kouch, vers le temps du coucher des Pléiades, ὑπὸ Πλείαδος δύσιν, au début de novembre. C'est ce que nous enseigne une source excellente, Strabon, qui dérive d'Aristobule[2]. Arrien ne mentionne pas l'arrêt d'Alexandre dans ses quartiers d'hiver. Il dit seulement que le roi, parvenu au Caucase, fonda une ville, sacrifia aux divinités qu'il avait coutume d'honorer (καὶ θύσας ἐνταῦθα τοῖς θεοῖς ὅσοις νόμος αὐτῷ)[3], puis pénétra en Bactriane. Il est difficile de penser qu'Alexandre prit dès novembre ses quartiers d'hiver sur le haut Kaboul où il fonda une Alexandrie, qu'il célébra à ce moment le sacrifice anniversaire (le 1er apellaios tombait le 24 novembre), qu'il ne reprit sa marche qu'au début de 329. Mais le fait qu'Arrien a omis de dater l'hivernage nous interdit ici toute conclusion certaine.

329. En cette année, Alexandre franchit le Tanais et dépassa la limite atteinte par Dionysos, que marquaient des bornes de pierre et des arbres couverts de lierre. *Transierant jam Liberi patris terminos*[4]... Nos sources ne mentionnent durant ces mois ni fête ni sacrifice. Le fait est d'autant plus curieux qu'Alexandre, qui, depuis la mort de Darius, avait cessé de consulter les devins, redevenait maintenant superstitieux.

1. Arr., III, 16, 9.

2. Strab., XV, 725. Droysen se tient au témoignage de Strabon (*Histoire de l'hellénisme*, tr. fr., II, 434). Au contraire, Tarn (*Cambridge ancient history*, VI, 391) et Wilcken (*Alexander der Grosse*, 147) pensent qu'Alexandre ne parvint à l'Hindou Kouch qu'au printemps 329. Sur cette discussion, Robinson, *When did Alexander reach the Hindou Kush*, *American Journ. of Philol.*, LI, 1930, 22 — travail reproduit en appendice dans l'ouvrage du même auteur, *The ephemerides of Alexander's expedition*, 1932. Cf. aussi Hogarth, *Philip and Alexander of Macedon*, 289. — Callippe, contemporain d'Alexandre, date le coucher des Pléiades du 13 novembre (Ideler, *Ueber das Todesjahr Alexanders*, p. 275).

3. Arr., III, 28, 4.

4. Curt., VII, 9, 15.

328. A Maracanda, Alexandre tue Clitus. Le meurtre eut lieu soit en été, soit en automne[1], certainement avant le mois apellaios, qui n'aurait commencé cette année qu'au 2 décembre. Nous admettons avec Arrien et Plutarque que Clitus périt le jour de la fête des Dioscures, mais non pas le jour traditionnel de la fête de Dionysos. Peut-être ce dieu se vengeait-il d'avoir été négligé en 329.

327. Alexandre concentre son armée sur le haut Kaboul, dans la Cophène, puis il part des Paropamisades pour l'Inde après le coucher des Pléiades, μετὰ δυσμὰς Πληιάδων[2], c'est-à-dire vers le milieu de novembre, passe l'hiver dans la région montagneuse et débouche en plaine au printemps. C'est dès le début de la campagne que le roi, traversant le pays des Aspasiens, eut la surprise de découvrir la ville de Nysa, fondée par Dionysos. L'armée s'abandonna pendant dix jours à une orgie bacchique. Arrien n'a pas trouvé cet épisode dans sa source principale, Ptolémée, et il le place en appendice, après la prise d'Aornos[3]. C'est probablement que Ptolémée était demeuré avec le gros de l'armée, dans la vallée du Kaboul, et n'avait pas accompagné Alexandre dans les dangereuses vallées du Swat. Cet épisode a toujours paru surprenant aux anciens et aux modernes. « Quel dessein nourrit le conquérant en s'attardant de la sorte à une fête orgiastique[4]? » Mais nous sommes au mois d'apellaios (21 novembre-19 décembre), probablement à la date de la grande fête annuelle ; la légende n'a-t-elle pas déformé le souvenir de la solennité traditionnelle?

326. Un peu avant le coucher des Pléiades, πρὸ δύσεως Πληίαδος οὐ πολλαῖς ἡμέραις[5], Alexandre sacrifie aux dieux selon le rite coutumier, αὐτὸς δὲ ἔθυε τοῖς θεοῖς ὡς νόμος[6], puis s'embarque sur l'Hydaspe. Or, le 1er apellaios tombe le 10 novembre. Le sacrifice et le départ

1. Opposez, par exemple, Tarn (*l. c.*, 396) et Wilcken (*l. c.*, 155). Dix jours après le meurtre, Alexandre envoya une partie de l'armée en Bactriane pour préparer les quartiers d'hiver ; un peu plus tard, lui-même vint hiverner à Nautaka, et c'était déjà le cœur de l'hiver, ὅ τι περ ἀκμαῖον τοῦ χειμῶνος, Arr., IV, 18, 2. L'armée ne demeura dans ses quartiers d'hiver que très peu de temps : *tertio mense ex hibernis movit exercitum* (Curt., VIII, 4, 1). Le meurtre de Clitus nous paraît donc se placer très près de l'hiver.

2. Strab., XV, 691.

3. Arr., V, 1 ; Curt., VIII, 10, 36. Sur le détail de cette campagne, Sir Aurel Stein, *On Alexander's track to the Indus* (1929) ; — G. Radet, *Sur les traces d'Alexandre* (*Journ. des Sav.*, 1930, 207) ; — Id., *Rev. des Études anc.*, 1933, 59 et 62.

4. G. Radet, *Alexandre le Grand*, 287.

5. Strab., XV, 691. — Sur la légende de Dionysos dans l'Inde, J. Noiville, *Les Indes de Bacchus et d'Héraclès*, *Rev. de Philol.*, 1929, 245.

6. Arr., VI, 3. Arrien ne mentionne pas Dionysos parmi les dieux auxquels il sacrifia, mais seulement les fleuves Hydaspe et Akesines, Héraklès, Zeus Ammon, καὶ τοῖς ἄλλοις θεοῖς ὅσοις αὐτῷ νόμος. Sur la contamination des sources, E. Kornemann, *l. c.*, 153.

ont eu lieu vers le début de novembre. Faut-il admettre que les nécessités de l'expédition ont fait avancer de quelques jours la date habituelle de la fête?

325. Alexandre arrive au delta de l'Indus vers l'époque du lever de Sirius, περὶ κυνὸς ἐπιτολήν [1]. Il part pour l'Iran avec l'armée de terre vers la fin d'août. Néarque devait attendre, pour appareiller, le renversement des moussons, qui avait lieu au temps du coucher des Pléiades [2], c'est-à-dire au début de novembre. Mais l'hostilité des indigènes l'obligea à partir le 20 boédromion (19 septembre). Il devait opérer sa jonction avec Alexandre à Salmous de Carmanie (Gulashkird) quatre-vingts jours plus tard, donc vers le 9 décembre [3].

Mais, avant d'atteindre Salmous, les troupes d'Alexandre avaient célébré une bacchanale qui a, autant que celle de Nysa, surpris et scandalisé les anciens et les modernes [4]. Arrien ne trouve pas trace de cet épisode chez Ptolémée et Aristobule, et il le considère comme légendaire. Aristobule rapportait seulement qu'à Salmous Alexandre, après avoir été rejoint par Néarque, célébra une fête d'action de grâces et organisa des jeux musicaux et gymniques [5]. Plutarque connaît et cite les fêtes de Salmous, mais il dit qu'auparavant, en Gédrosie, un cortège bacchique s'était déployé pendant sept jours [6]. Nous devons donc distinguer soigneusement deux fêtes successives : les bacchanales de Gédrosie, les jeux de Carmanie. Nous connaissons la date des fêtes de Salmous (décembre). La bacchanale eut lieu probablement en octobre ou novembre, peut-être au mois d'apellaios (30 octobre-27 novembre) ; elle fait exactement pendant à la fête de Nysa, de novembre 327 ; dans les deux cas, il s'agit sans doute d'un rite traditionnel, auquel les circonstances ont prêté une étrangeté merveilleuse.

324. Alexandre séjourne à Ecbatane depuis la fin de l'été jusqu'au printemps de l'année suivante. Il y célèbre des jeux gym-

1. Arr., VI, 19, 4. Aux bouches de l'Indus, Alexandre sacrifie aux dieux qui lui avaient été désignés par Ammon.

2. Arr., VI, 21, 2.

3. Strab., XV, 721, 2, 5.

4. Curt., IX, 10, 42 ; — Arr., VI, 28. — « Une exagération vraiment répugnante » (Droysen, *l. c.*, I, 627, n. 1). Pure légende, selon Lenschau (*Philol. Wochenschr.*, 1932, 566).

5. Arr., VI, 28, 2 : θῦσαι ἐν Καρμανίᾳ 'Αλέξανδρον χαριστήρια... καὶ ἀγῶνα διαθεῖναι μουσικόν τε καὶ γυμνικόν.

6. Diodore, XVII, 106, 4, distingue également le triomphe de Dionysos en Gédrosie, les grands jeux de Carmanie. Plut., *Alex.*, 67, a commis une confusion évidente en énumérant d'abord le kômos de Carmanie, puis les jeux de Gédrosie.

niques, scéniques, musicaux, dont Arrien, Plutarque, Diodore nous donnent une impression éblouissante[1]. C'est au cours de ces fêtes que mourut Héphaistion, victime de ses excès. Aucun texte ne donne à ces solennités le nom de Dionysies. « Alexandre », écrit Arrien, « sacrifia comme il avait coutume dans des circonstances heureuses et organisa un concours gymnique et musical. » Les modernes sont disposés cependant à admettre qu'Héphaistion mourut aux Dionysies d'automne[2]. Pour notre part, nous inclinons à penser qu'Alexandre célébra dans Ecbatane, en novembre 324, la fête traditionnelle du mois apellaios (qui commença, en 324, le 17 novembre).

* * *

Mais la fête delphique était double : à l'épiphanie du dieu en novembre succédaient la mort et l'apothéose de février. Trouverons-nous trace, dans les fastes du règne d'Alexandre, d'une fête dionysiaque de février?

331. Avant de quitter l'Égypte, Alexandre célèbre une fête militaire et, à cette occasion, des jeux gymniques et musicaux ; or, il a quitté l'Égypte dès le début du printemps, ἅμα τῷ ἦρι ὑποφαίνοντι[3]. Mais Arrien précise que le sacrifice fut en l'honneur de Zeus.

330. Diodore dit expressément que Persépolis flamba au cours d'une fête triomphale en l'honneur de Dionysos[4]. Or, Alexandre a dû arriver à cette fameuse Pârsa vers le mois de février ; mais l'incendie n'eut pas lieu aussitôt[5].

324. En février, les noces de Suse coïncidèrent avec des fêtes bachiques. « Il semble que les Grandes Dionysies viennent de se transporter à Suse[6]. »

1. Arr., VII, 14 ; — Diod., XVII, 110, 7 ; — Plut., 72.
2. Droysen, *op. cit.*, I, 706. — Sur cette question délicate, voir la discussion de R. Vallois, *Alexandre et la mystique dionysiaque*, *Rev. des Études anc.*, 1932, 81. En 324, si nous suivons Beloch et Dinsmoor, maimakterion et apellaios coïncident (17 novembre-16 décembre).
3. Arr., III, 5, 2, — 6, 1. Un peu plus tard, en Phénicie, les princes de Chypre organisèrent, en l'honneur d'Alexandre, des grands jeux accompagnés de chœurs et de concours tragiques (Plut., *Alex.*, 29).
4. Diod., XVII, 72.
5. Selon G. Radet, *Rev. des Études anc.*, 1927, 20, n. 2, l'incendie serait d'avril, et Alexandre aurait quitté Persépolis vers le 25 mai. Robinson pense, au contraire, que, pour atteindre l'Hindou Kouch en novembre, il faut qu'Alexandre soit parti de Persépolis en avril au plus tard.
6. G. Radet, *Alexandre le Grand*, 348. A cet épisode se rapporte peut-être une indication

Ces indices sont trop faibles pour nous permettre de supposer qu'Alexandre ait régulièrement célébré une fête dionysiaque vers le mois de février.

*
* *

Nous avons constaté que, de 332 à 324, Alexandre célèbre presque toujours chaque année, vers le début de l'hiver, à une date très proche du coucher des Pléiades, probablement durant les premiers jours du mois apellaios, des sacrifices solennels, — que c'est pour lui-même une loi (νόμος)[1], — que ces sacrifices paraissent coïncider avec la grande fête de l'épiphanie de Dionysos. Mais nos sources ne donnent jamais à ces fêtes le nom de Dionysies. Les fêtes d'Aigai sont consacrées à Zeus et peut-être aux Muses, celles de Soloi à Asklépios et Athèna, celles de l'Hydaspe à Poseidon et à d'autres dieux. Tout se passe comme si les Dionysies d'apellaios avaient été transformées par Alexandre en une fête syncrétique et comme si elles avaient pris le caractère d'une cérémonie triomphale ou d'action de grâces. D'ailleurs, le terme même de fête rituelle, κατὰ νόμον, *patrio more*, est employé par nos sources dans bien d'autres cas que pour la fête de novembre. Cependant, en deux circonstances tout au moins, le caractère dionysiaque de la fête apparaît clairement, à Nysa, en novembre 327, et en Gédrosie, en novembre 325 ; ces orgies scandaleuses, que les historiens anciens et modernes considèrent avec une certaine stupeur, s'expliquent par la déformation d'une fête annuelle.

André PIGANIOL.

d'Athénée, XIII, p. 575 E, sur « les Dionysies » de l'Hydaspe, alors qu'Harpalos avait gagné la mer. Il s'agirait, selon Droysen (tr. fr., I, 639), des Dionysies du Choaspe.

1. Cf. les textes réunis par E. Kornemann, *o. c.*, 221 sq., et surtout Arr., VII, 14, 1, ὥσπερ αὐτῷ ἐπὶ ξυμφοραῖς ἀγαθαῖς νόμος.

ESCHYLE

ET LE FRONTON EST DU TEMPLE DELPHIQUE DES ALCMÉONIDES[1]

Le temple d'Apollon à Delphes, anéanti par un incendie en 547 environ av. J.-C., fut reconstruit en un demi-siècle par les peuples amphictioniques. C'est dans les dernières années du VIe siècle qu'il fut terminé, après que la famille athénienne des Alcméonides, bannie de sa patrie, se fut fait adjuger, vers 513, l'entreprise des derniers travaux[2]. Au rapport d'Hérodote (V, 62), par les soins des Alcméonides le temple achevé fut plus beau qu'il n'était imposé par la maquette ; notamment, alors que le cahier des charges prévoyait comme matière le poros, les nobles entrepreneurs firent exécuter en marbre parien la façade extérieure de l'édifice, τὰ ἔμπροσθε (τοῦ νηοῦ).

Pour la publication des *Fouilles de Delphes* (t. II : *Architecture. — La Terrasse du Temple*, fasc. 1, 1915), le regretté Fernand Courby soumit à une étude attentive les débris, marbre et poros, de ce temple archaïque. Sa conclusion (p. 110 sq. ; cf. le corrigendum encarté dans le fasc. 2) fut qu'en fait l'architecte des Amphictions avait dû prévoir le marbre déjà pour « la krépis et une partie du dallage, les larmiers et la couverture, les orthostates des murs... Ce qu'a ajouté la magnificence des Alcméonides, c'est l'entablement en marbre de la façade, le fronton principal, la colonnade du prodomos ; peut-être aussi, mais rien ne le prouve, la colonnade antérieure ».

Des figures décoraient les deux frontons de ce temple. La différence de la matière, poros ou marbre parien, a permis immédiatement de répartir entre eux les sculptures mutilées, exhumées, au cours des fouilles, des remblais du IVe siècle : au fronton Ouest, les

1. L'essentiel de la présente note a été communiqué, sous ce même titre, au IIIe Congrès de l'Association Guillaume Budé (Strasbourg, avril 1938).

2. C'est sans raisons valables que H. Payne, dans le dernier ouvrage publié avant sa mort prématurée, a récemment mis en doute la sûreté chronologique du témoignage d'Hérodote sur ce point : *Archaic marble sculpture from the Acropolis* (1936), p. 63 sqq. ; cf. 31 sqq.

figures taillées dans le poros, restes d'une Gigantomachie ; celles de marbre, au fronton qui surmontait l'entrée du temple, le fronton Est.

Je voudrais montrer ici comment l'interprétation de ce dernier ensemble sculptural peut être éclairée par quelques vers d'Eschyle ; comment, d'autre part, en précisant ainsi l'allusion du poète, nous discernons mieux chez l'auteur de l'*Orestie* des sympathies politiques qu'il est non pas certes surprenant, mais bien intéressant de reconnaître.

Des figures du fronton oriental, les fouilles ont rendu des restes importants. Les principaux sont reproduits sur les planches 32 à 35 du tome IV des *Fouilles de Delphes* (*Sculpture*) : lion dévorant un cerf ; — lion terrassant un taureau ; — trois chevaux d'un attelage ; — deux femmes drapées (« *korai* ») (ainsi qu'une figure d'acrotère, « *Niké* »). Entre autres fragments, on signalera encore un corps d'homme nu, de face (« *kouros* » : hors-texte VI du fascicule 3 de ce même tome, *Art archaïque : Sculptures des Temples*).

On a pu regrouper ces divers débris dans une restitution graphique du fronton. Elle a été proposée pour l'essentiel par F. Courby, dans le *Bulletin de Correspondance hellénique* de 1914, puis dans les *Fouilles, La Terrasse du Temple*, fasc. 1, 1915 : la fig. 83, où sont répartis dans le cadre du fronton ces fragments sculpturaux, est à comparer à la pl. XII de l'album du même ouvrage, restauration (dessinée par l'architecte H. Lacoste) de la façade orientale du temple archaïque. La découverte capitale de Courby fut celle du motif central du fronton : un quadrige de face. Que portait-il? Il est naturel d'imaginer sur ce char, en gloire, le dieu maître du temple, Apollon Pythien[1].

L'exactitude, dans l'ensemble, de cette restitution a été ratifiée, après contrôle, par M. P. de La Coste-Messelière, dans le fascicule des *Fouilles* (t. IV, 3) qu'il a, en 1931, consacré aux *Sculptures des*

1. Courby restituait sur le char, aux côtés d'Apollon, Lèto et Artémis. Dans le fascicule *Sculptures des Temples*, M. P. de La Coste-Messelière l'a suivi en cela (p. 59 ; cf. fig. 8). Un tel dispositif semblait imposé, en effet, par l'attribution à ce fronton de deux fragments du buste d'une *koré* assez « matronale », décrits dans ce même fascicule sous les n°s XLVII et XLVIII (p. 53 ; cf. h. t. VII). Mais, en fait, admettre sur le char cette triade divine serait pure hypothèse. La récente découverte par M. J. Bousquet (mai 1938) d'un fragment du torse d'une Caryatide cnidienne assure désormais que ces morceaux XLVII, XLVIII ont appartenu (ainsi que le petit fragment IX, p. 65) à l'autre Caryatide du trésor des Cnidiens. M. de La Coste-Messelière en apporte la démonstration dans une note qu'a donnée le *Bull. de Corr. hell.*, 1938, p. 285-288, note que je le remercie d'avoir bien voulu me permettre de connaître avant sa publication.

Temples. Quelques retouches ont toutefois été jugées par lui possibles ou opportunes. La principale intéresse les figures debout de part et d'autre du quadrige. Au lieu de restituer, avec Courby (cf. pl. XII de l'album), de chaque côté quatre figures, deux *kouroi* et deux *korai*, M. de La Coste-Messelière, supposant moins de figures disparues, « aérant » davantage la composition, dispose dans l'aile Sud, à la droite du char[1], trois *korai*, qui, de face, la jambe gauche en avant, relèvent leur himation d'un geste apprêté; leur font pendant, de l'autre côté du quadrige, trois *kouroi* nus, debout également, avançant à l'inverse la jambe droite. Un élément de variété est introduit par le *kouros* le plus proche du char : le travail du marbre indique que ce personnage était tourné vers le quadrige, de trois quarts[2].

M. de La Coste-Messelière a bien montré l'importance de ce fronton pour notre connaissance de la sculpture monumentale attique de la fin du VIe siècle : sculpture attique, car, quelques réserves qu'ait cru devoir faire H. Payne dans l'ouvrage ci-dessus rappelé, le rapport (qu'avait déjà reconnu Homolle) demeure indéniable entre ces *korai* delphiques et la *koré* 681 de l'Acropole, œuvre très vraisemblablement d'Anténor. La composition générale du fronton, notamment, fait honneur à celui qui l'a conçue. Si, pris isolément, ce ne sont plus alors sans doute motifs nouveaux que ces groupes d'animaux, ces *kouroi*, ces *korai*, et même ce quadrige de face, dans son ensemble le fronton oriental — au lieu d'un mouvement qui entraîne le regard tout d'un côté, ou de l'opposition de mouvements qui se contrarient — montre une composition remarquablement axée, équilibrée, statique, les figures présentant un heureux rapport de lignes avec les supports verticaux de l'entablement.

Ces précieux résultats dûment rappelés, quel sens précis devons-nous donner à la représentation ainsi restituée? Épiphanie bienveillante et pacifique d'Apollon, a-t-on dit, cortège du dieu, qui apparaît en seigneur des hommes et des fauves. Je suis en plein accord avec cette interprétation générale. Mais je doute qu'il faille, avec M. de La Coste-Messelière, reconnaître les Charites dans les

1. C'est-à-dire, pour le spectateur, dans la partie gauche du fronton.
2. M. W. Deonna, en 1932 (*Rev. Ét. anc.*, XXXIX, p. 353 sqq.), a proposé de modifier ces deux groupes à trois personnages par l'échange des figures médianes, restituant ainsi « d'une part un kouros encadré par deux korés, de l'autre une koré encadrée par deux kouroi ». Mais M. de La Coste-Messelière vient de démontrer de façon pleinement convaincante qu'une telle variante ne peut être admise pour des raisons matérielles incontestables (*Annales de l'École des Hautes-Études de Gand*, t. II, 1938, p. 111-116).

trois *korai* du fronton et, dans les trois jeunes hommes, les Courètes, compagnons d'Artémis. Une interprétation plus précise, en plus juste harmonie avec les traditions locales et les circonstances de la commande, me paraît imposée par les vers 12 à 16 des *Euménides* d'Eschyle.

C'est devant cette façade même du temple delphique — achevée depuis moins d'un demi-siècle quand fut représentée l'*Orestie* au printemps de 458 — qu'Eschyle fait réciter par une créature inspirée le prologue de cette dernière pièce de la trilogie. Dans sa prière du matin, avant de pénétrer dans la demeure du dieu, la Pythie rappelle comment « sans violence faite à personne » se sont succédé les possesseurs de l'antique sanctuaire prophétique : la Terre d'abord, puis Thémis sa fille ; puis une autre Titanide, fille aussi de la Terre, Phoibé ; celle-ci, enfin, le donne en cadeau de naissance à Phoibos.

Parti de Délos, où il est né, le dieu a abordé en Attique ; c'est de là qu'il gagne son séjour du Parnasse ; « il a comme escorte, qui grandement le vénère, les enfants d'Héphaistos, ouvreurs de routes, apprivoisant une terre sauvage »

πέμπουσι δ' αὐτὸν καὶ σεβίζουσιν μέγα
κελευθοποιοὶ παῖδες Ἡφαίστου, χθόνα
ἀνήμερον τιθέντες ἡμερωμένην·

« et, à son arrivée, il reçoit le franc hommage du peuple[1], et de Delphos, qui gouverne ce pays »

μολόντα δ' αὐτὸν κάρτα τιμαλφεῖ λεώς
Δελφός τε χώρας τῆσδε πρυμνήτης ἄναξ.

Un geste de l'acteur montrait certainement le fronton du décor, y évoquait, pour les nombreux Athéniens connaissant Delphes, l'image du dieu ainsi figuré arrivant au flanc du Parnasse. Jeunes filles et jeunes gens du peuple d'Érechthée — Érechthée de bonne heure confondu avec Érichthonios, fils d'Héphaistos — lui ont fait cortège, au long de la « voie sacrée[2] » par eux ouverte[3], au long de

1. J'emprunte à l'*Eschyle* de M. P. Mazon (t. II) cette traduction du v. 15.

2. Hérodote (VI, 34) montre les rois d'une peuplade thrace de Chersonèse suivant, pour se rendre de Delphes à Athènes, τὴν ἱρὴν ὁδὸν διὰ Φωκέων τε καὶ Βοιωτῶν.

3. Je reviens ci-après sur cette dernière idée et examine aussi (dans la note qui suit) ce qu'à propos de κελευθοποιοί le scholiaste d'Eschyle rapporte de Thésée. Aristide, dans son *Panathénaïque*, 189, ne dit rien de plus qu'Eschyle (il a peut-être ce vers même dans la mémoire), lorsqu'il souligne, avant de mentionner la Pythaïde, le fait que la route de Delphes est due à Athènes, τὸ... τὴν εἰς Δελφοὺς ὁδὸν ἔργον εἶναι τῆς πόλεως. Pour voir dans ces

cette route que, pendant des siècles, suivra traditionnellement la Pythaïde athénienne[1] :

Éphore (au rapport de Strabon, IX, 422) indiquait qu'Apollon, quand il parcourait la terre pour « apprivoiser », civiliser les humains, ἡμεροῦν τοὺς ἀνθρώπους, étant parti d'Athènes, avait gagné Delphes « par la route que suit de nos jours le cortège athénien de la Pythaïde » ᾗ νῦν Ἀθηναῖοι τὴν Πυθιάδα πέμπουσι[2].

Le scholiaste du *Codex Mediceus* d'Eschyle, d'autre part, écrivant, au début de sa note au vers 13 des *Euménides*, les deux mots : Οἱ Ἀθηναῖοι, explique ainsi brièvement l'expression du poète : « les enfants d'Héphaistos ».

Aux mains des deux *kouroi* de face, il nous faut restituer, non pas (avec F. Courby) la lance ni l'arc, mais les haches, qui ont frayé la voie à travers l'épaisseur des forêts primitives. Le même scholiaste d'Eschyle nous apprend qu'en tête de la Pythaïde athénienne marchaient des hommes portant des haches — les outils de ceux qui doivent « apprivoiser la terre » : καὶ ὅταν πέμπωσιν εἰς Δελφοὺς θεωρίαν[3], écrit-il, προέρχονται γὰρ ἔχοντες πελέκεις ὡς διημερώσοντες τὴν γῆν[4].

Cette terre encore sauvage, au milieu de laquelle s'avance le

mots une allusion aux exploits de Thésée, fléau des brigands, les scholiastes d'Aristide sont amenés à en donner l'interprétation la plus forcée.

1. Ces lignes étaient écrites quand j'ai pu consulter la dissertation d'A. Boëthius, *Die Pythaïs* (Uppsala, 1918). L'auteur — s'il n'a pas soupçonné dans le passage d'Eschyle l'*ecphrasis* d'un ensemble figuré — n'hésite du moins pas non plus (p. 31) à le mettre en rapport, ainsi que les deux scholies qui s'y rapportent dans le *Mediceus*, avec le cortège de la Pythaïde. Il écrit justement (p. 36) qu'Eschyle « fait des Athéniens, servants d'Apollon, les pionniers de la civilisation, en tant que suivants du dieu ». Mais, confrontant les *testimonia* fournis par Eschyle, Éphore, Aristide et par les scholies d'Eschyle et d'Aristide, il croit à tort découvrir une opposition entre Eschyle (avec la scholie au vers 11) et la scholie du vers 13, qui, glosant κελευθοποιοί, rapporte que Thésée purgea la route des brigands. En fait, le scholiaste ne se contredit pas, et ne contredit pas davantage le poète. Apollon a bien été — pour reprendre l'expression de Boëthius (p. 37) — « représenté comme le prototype des Pythaïstes ». Mais il y a abus à dire qu'il en a été de même de Thésée : l'exploit que lui attribue le scholiaste du vers 13 (d'accord avec un des scholiastes d'Aristide) est tout autre chose ; il pourrait être sans contradiction considéré comme postérieur à la venue initiale du dieu en son sanctuaire pythique.

2. G. Daux, *Delphes au IIe et au Ier siècle*, p. 531, note 2, observe justement : « La forme Πυθιάδα pour Πυθαΐδα est un exemple des confusions signalées ci-dessus (p. 526). Éphore a certainement écrit Πυθαΐδα. »

3. θεωρίαν Weil : θεωρίδα *Mediceus*.

4. A. Boëthius me paraît avoir interprété inexactement ces derniers mots. A cause de la première partie de cette scholie : Οἱ Ἀθηναῖοι. Θησεὺς γὰρ τὴν ὁδὸν καθῆρεν τῶν λῃστῶν, il écrit (p. 32) : « La scholie dit nettement que la légende rattachait les haches à la mise à mort des brigands. » La scholie ne dit rien de tel. D'ailleurs, Boëthius lui-même suggère (*ibid.*) que les haches ainsi portées à Delphes pourraient n'avoir été que des offrandes traditionnelles, des ἀπαρχαί. Je crois que Curtius (en un passage que j'ai connu par Boëthius) avait vu bien plus juste, en reconnaissant dans cette pratique « le souvenir des anciens maîtres d'œuvre qui jadis avaient pour la première fois préparé les chemins pour le dieu » (*Wegebau*, p. 33 ; cf. 69).

radieux cortège du dieu civilisateur, les deux groupes extrêmes la symbolisent, où des fauves carnassiers déchirent leur proie. Enfin, nettement détaché des deux autres *kouroi* par son attitude, tourné vers le char, c'est Delphos, roi du pays, accueillant le dieu qui vient prendre possession de son oracle.

*
* *

En rappelant ainsi au public athénien de 458 le fronton de marbre que le temple delphique avait dû à la magnificence des Alcméonides en exil, le poète de l'*Orestie* rendait à cette grande famille d'Athènes — par une allusion volontairement discrète, comme il est habituel chez les tragiques — un hommage qui ne doit pas nous surprendre.

Dans une courte note publiée en 1932 [1], Mme Smertenko — morte depuis lors — a justement fait observer que l'histoire des Alcméonides ne pouvait manquer alors de paraître illustrer de façon poignante toute l'horreur d'une souillure considérée comme ineffaçable : à la fin du VIe siècle, ce qui avait justifié à nouveau le bannissement de la famille de Mégaclès, n'était-ce pas toujours le meurtre des Cyloniens, vieux de tant d'années [2]?

Ce n'est pas tout. Relisons quelques phrases de la notice de M. P. Mazon, dans sa belle édition de la trilogie eschyléenne [3] : « Les quatre années qui précèdent la représentation de l'*Orestie* sont parmi les plus importantes de l'histoire athénienne au Ve siècle : ce sont celles où s'organise l'empire et où s'affermit la démocratie ; à la politique de Cimon succède celle de Périclès... Eschyle n'est point un adversaire de la nouvelle politique d'Athènes. La fin de sa trilogie est un appel anxieux à l'apaisement. » N'avait-on pas déjà « pendant ces années de fièvre » évoqué contre l'ancien chorège des *Perses*, contre Périclès, la souillure des Alcméonides, ses ancêtres *maternels*? Sparte ne manqua pas de le faire plus tard — nous le savons par Thucydide (I, 126-127) — au début de la guerre du Péloponèse.

Cette présomption donnerait une valeur toute particulière d'im-

1. Dans le *Journal of Hellenic Studies*, LII, p. 233-235. Cette note a été réimprimée aux p. 25-27 des *Studies in Greek Religion* de † Clara M. Smertenko et George N. Belknap (University of Oregon Studies in the Humanities, vol. I, Bull. 2, 1935).

2. Voy. Hérodote, V, 70 sq. ; Thuc., I, 126, 12 ; cf. Aristote, *Const. d'Ath.*, 20.

3. *Eschyle*, t. II, p. XVII sq.

médiate application à Périclès[1], donc une signification politique, à l'étrange propos d'Apollon (*Euménides*, 657 ss.), qui a si souvent choqué : « Ce n'est pas la mère qui enfante celui qu'on nomme son enfant : elle n'est que la nourrice du germe en elle semé. Celui qui enfante, c'est l'homme qui la féconde ; elle, comme une étrangère sauvegarde la jeune pousse »[2] ἣ δ' ἅπερ ξένῳ ξένη | ἔσωσεν ἔρνος. Comment cette « étrangère » transmettrait-elle une souillure héréditaire?

Mais, plus sûrement encore, plus hautement, dès ce début, d'une religieuse solennité, des *Euménides*, Eschyle a voulu souligner que la souillure des Alcméonides n'existe plus : elle est effacée, depuis que Loxias les a reçus, proscrits d'Athènes, en son sanctuaire — comme jadis cet Oreste que dans un instant le poète va montrer aux spectateurs, blotti près de l'omphalos, mais assuré qu'Apollon « ne le trahira pas[3] » ; elle est effacée, depuis que le dieu les a purifiés — purification, absolution dont le fronton delphique, en quelques beaux vers évoqué, reste l'éclatant témoignage, en même temps que le splendide remerciement.

A. PLASSART.

1. Mme Smertenko l'a bien vu (*l. l.*).
2. Traduction Mazon.
3. Sur le caractère — éleusinien et athénien, semble-t-il, plutôt que delphique — des καθαρμοὶ χοιρόκτονοι, évoqués par l'Oreste d'Eschyle (*Eum.*, 283), au moyen desquels Phoibos a « chassé la souillure du matricide », P. Amandry a récemment présenté de bonnes remarques (*Rev. arch.*, XI, 1938, p. 19-27). Il y souligne en passant le souci eschyléen, sensible dans toute cette tragédie, d'exalter Athènes : de χαρίζεσθαι Ἀθηναίοις, écrivait avec moins de délicatesse le scholiaste du *Mediceus*.

QUELQUES REMARQUES

SUR

LE TEXTE DES LIVRES IV-VII DE THÉAGÈNE ET CHARICLÉE

Les remarques qui suivent m'ont été suggérées par l'édition d'Héliodore de MM. Rattembury et Lumb et la traduction de M. Maillon (Paris, « Collection des Universités de France », 1938).

P. 15, lignes 3-4 de la traduction : *Je sursautai...* est une traduction bien singulière pour ἐπάγην, *je restai cloué sur place* (en un autre passage, M. Maillon a rendu plus exactement : je restai *pétrifié*).

Ibid., § 4, fin : quoique Héliodore soit parfois réaliste, *engrossée* ne me semble pas dans le ton du morceau.

P. 18, x, fin de 3 : je ne sais si Héliodore n'était pas capable d'écrire : λυμαινομένου... τὸ παρθενίας ὄνομα σεμνότατον, mais je reconnais (c'est l'hypothèse des éditeurs) que la chute d'un participe ὂν est facile à imaginer.

P. 19, ligne 5 : *les Dieux me l'ont fait savoir* ne rend pas avec assez de précision : ὀμφή μοι θεῶν ἐμήνυσεν ; ὀμφή n'est pas rendu.

Même page, xi, 1 : *Elle suait beaucoup à écouter mon discours* n'est pas fort heureux pour rendre : ἱδρῶτι πολλῷ διερρεῖτο (d'autant qu'il y a peut-être dans l'expression un souvenir de la strophe célèbre de Sapho).

Fin de la p. 19 et commencement de la p. 20 : πλέον ἢ σὺ τάχα κἀκεῖνος ἑάλωκεν ἀπὸ τῶν ὁμοίων σοι κεκινημένος : *vos âmes, ce me semble, dès la première rencontre, se sont reconnues dignes l'une de l'autre et ont succombé à une même passion* : πλέον ἢ σύ disparaît.

P. 21, fin du § 2 : s'il m'a paru possible, plus haut, qu'Héliodore ait commis une faute sur la place de l'adjectif, j'ai peine à croire qu'en opposition au sujet (non exprimé) de la proposition infinitive οὐ γὰρ πυθέσθαι, il ait employé le nominatif περιεργασαμένη.

P. 21, § 3, ligne 4 : *douloureuse naissance* exagère, je crois, le sens de ὠδίνων.

P. 23, § 5, ligne 6 : le futur πράξοντος me semble nettement préférable à l'aoriste.

Ch. xiv, § 1, ligne 4 : les éditeurs ont conjecturé ἐστέφθαι, qui

est ingénieux, alors que ἕπεσθαι ne semble guère donner un sens utile et que τέρπεσθαι, leçon de T, fait un double emploi avec χαίρειν ; il reste un doute.

P. 25-26 : ἔφθη τὴν ἀπόκρισιν ὁ Πύθιος ⟨δούς⟩ ; malgré le scrupule des éditeurs, je me demande si l'addition de δούς est nécessaire ; l'expression est impropre, mais après tout intelligible.

P. 32, § 5, ligne 6 : on peut garder τε, ce me semble.

P. 60, § 6, ligne 6 : *vastes hôtels* est peu exact pour πολυκλίνους οἴκους.

P. 62, ligne 4 : τὴν Πυθιονίκην = *la victoire pythique*, est, en effet, bien surprenant.

P. 78, ligne 2 : *lui enlever ma fille* est une traduction bien libre pour : καὶ σαυτῷ μᾶλλον τὴν παῖδα περιποιήσειας.

P. 79, § 4, ligne 6 : de même, *malheur à toi, cette coupe te châtiera*, pour : οὐκ εἰς μακρὰν οἰμώξῃ τῷδε τῷ κρατῆρι βαλλόμενος.

P. 80, ligne 3 : l'accusatif κατασεισθέντας me paraît donner un sens satisfaisant et ne pas nécessiter la conjecture κατασεισθείσῃ, que les éditeurs n'ont, d'ailleurs, pas introduite dans le texte.

P. 81, ligne 5 du texte : Χαρικλείου est bien suspect.

P. 35, xxi, 1 : Ἔτι n'est pas rendu ; il indique — si la leçon est exacte — que le vote à mains levées est ordonné par le stratège avant que la manifestation du peuple et le vote soient achevés.

P. 36, § 2, ligne 4 : l'expression κῦμα προσεγέλα τῇ πρύμνῃ dérive bien sans doute, indirectement, du fameux ἀνήριθμον γέλασμα d'Eschyle ; mais, ce qui est original chez Eschyle, c'est l'expression prise en son ensemble ; γέλαν ou προσγελαν, dit de la mer, est banal.

P. 37, commencement du § 3 : autre exemple de traduction libre.

Aimé PUECH.

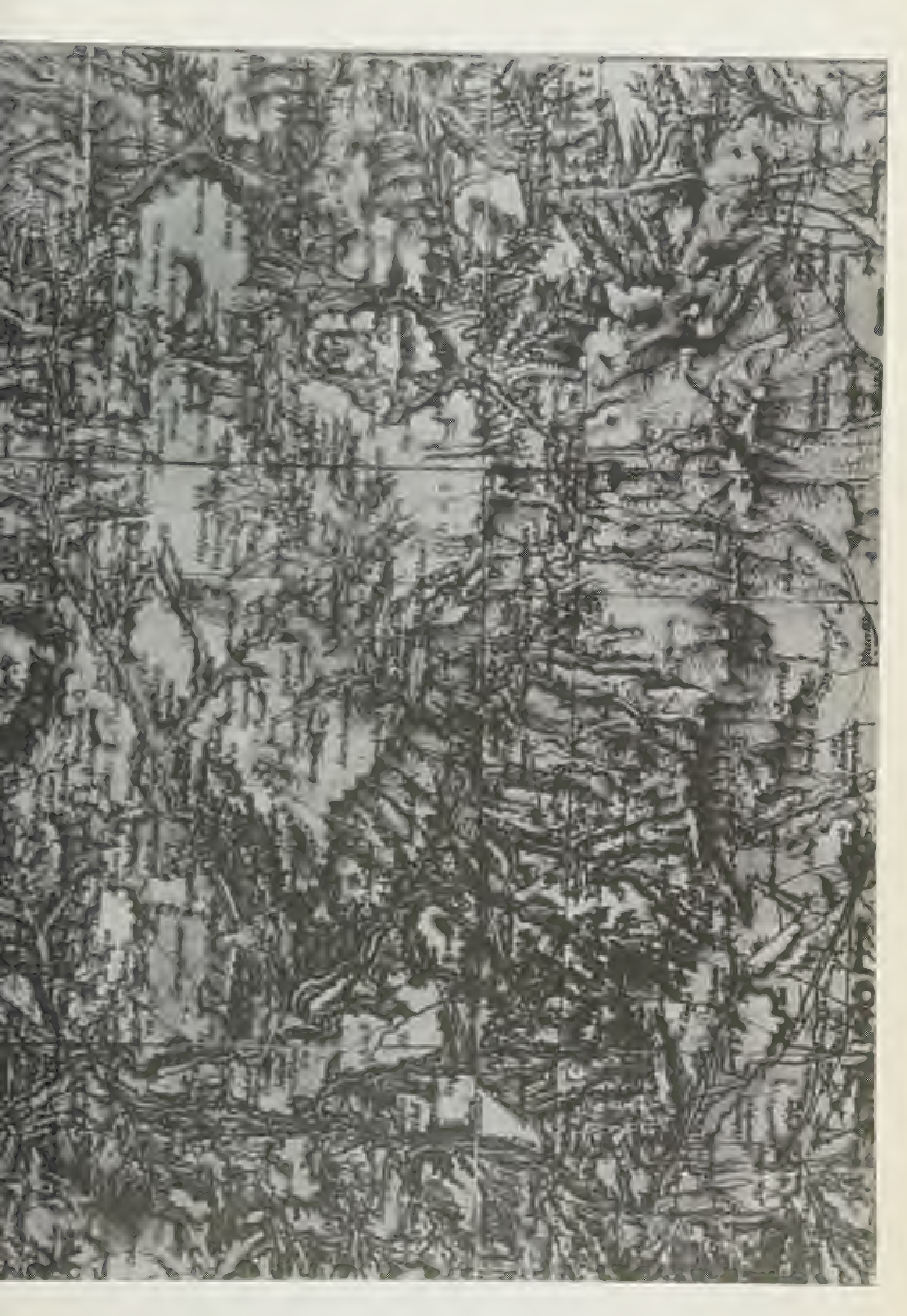
INSCRIPTIONS DE BITHYNIE

COPIÉES PAR GEORGES RADET

Au cours de l'automne 1886, en septembre-octobre, Georges Radet, alors membre de l'École française d'Athènes, parcourut, en compagnie de G. Fougères, une partie de la Bithynie, de la Phrygie et de la Galatie. Partis de Brousse, les deux voyageurs revinrent à Brousse après avoir touché les villes ou bourgades suivantes[1] : Hadriani, Harmandjik, Tauschanly, Aezani, Koutahia, Kumbet, nécropole de Midas, Sidi el Ghazy, Arab Euren, Kaïmaz, Sivri Hissar, Pessinonte, Yeurmé, Ancyre, Istanoz, Ayash, Bey bazar, Naly Khan, Mudurlu, Torbaly, Narzannar, Ghieul bazar, Lefké, Nicée, Yéni Chéhir. Les résultats de ce voyage ne furent pas publiés. Pourtant, G. Radet rapportait copie de 142 inscriptions, dont la plupart étaient alors inédites. Naguère, il a bien voulu m'envoyer son carnet, en m'invitant à en tirer parti. Depuis le voyage de G. Radet, un bon nombre de ces inscriptions ont été copiées et publiées par d'autres voyageurs : A. Körte pour Aizanoi et Pessinonte[2], Chamonard et Legrand pour Pessinonte[3], Buckler, Calder[4] et Miltner[5] pour Kotiaeion, Ramsay, Cox et Cameron pour Nakoleia (Seid el Gazi et environs)[6]. Il reste cependant un certain nombre d'inédits que je publierai en diverses occasions[7]. Le groupe le plus important à faire connaître, ce sont les inscriptions de Bithynie qu'on va lire en ces pages ; je suis heureux qu'elles aient pu trouver place en ce volume dédié à Georges Radet ; il n'était pas de meilleure manière de les lui offrir, ou plutôt de les lui rendre.

Entre la région de Pessinonte et Mudurnu, G. Radet n'a pas copié d'inscriptions. A Mudurnu, nous sommes en Bithynie.

1. Cf. G. Radet, *Histoire École Ath.*, 353, n. 5.
2. *Ath. Mitt.*, 1900.
3. *B. C. H.*, 1893, 292, n. 105. La copie de G. Radet confirme ma correction, l. 1 (*Rev. Phil.*, 1929, 127) : Κάρπος (et non Βαρπος).
4. Cf. *S. E. G.*, VI, 107 et 115.
5. *Jahreshefte*, 30 (1937), *Beiblatt*, p. 48-66.
6. *M. A. M. A.*, V, 205, 221, 222, 234, 253, 254, 271, 274, 276, 310 ; p. 153, n. 15.
7. Voir déjà *Rev. Phil.*, 1939, 172-173 (épitaphe métrique d'un médecin).



Carte de la boucle du Sangarios (R. Kiepert).

G. Radet y a copié l'épitaphe déjà connue par G. Perrot, *Mission de Galatie et de Bithynie*, 58, n. 43. Une autre inscription de Mudurnu lui avait été communiquée par un Grec à Istanoz. J'en donne la copie et ma transcription, nº 1 :

	ΠΟΥΛΠΙΟϹΑΥ	Π. Οὔλπιος Αὐ-
	ΡΗΛΙΑΝΟϹϹЄ	ρηλιανὸς Σε-
	ΟΥΗΡϹΙΝΟϹȣ	ουηρεῖνος
4	ϹΠΙΤΥΝΧΑΝΩ	Ἐπιτυνχάνῳ
	ΠΑΙΔΑΓΩΓΩΧ	παιδαγωγῷ
	ΖΗϹΑΝΤΙЄΤΗ	ζήσαντι ἔτη
	f ΝΜΝΗΜΗϹΧΑ	ν', μνήμης χά-
8	ΡΙΝ	ριν.

Epitynchanos, qui ne porte pas de patronymique, devait être un esclave, et le monument funéraire a dû être élevé par son maître, Publius Ulpius Aurelianus Severinus. Telle devait être aussi la condition des « pédagogues », dont nous avons les épitaphes : à Beroia de Macédoine, Ποπλίκιος Ῥοῦφος τῷ παιδαγωγῷ Νήφοντι μνήμης χάριν [1] ; à Byzance, Ἀθηνοδώρωι παιδαγωγῷ· χαῖρε [2] ; à Smyrne : Ἐπικτήτου, παιδαγωγοῦ, κομψοῦ· χαίρετε πάντες· χαίρω δὲ καὶ αὐτός [3] ; à Athènes [4].

Après Mudurnu, les centres traversés par G. Radet, suivant une direction Est-Ouest, sont Torbali (Göynük), Gölbazar, Lefke (antique Leukai) et Nicée.

*
* *

La région de Gölbazar, dans la boucle du Sangarios, est connue depuis peu de temps. Elle a été explorée en 1892 par W. von Diest, qui en a donné une de ces belles cartes à sa manière et qui a décrit

1. Dimitsas, *Makedonia*, n. 73.

2. *Échos d'Orient*, 1932, 426.

3. *C. I. G.*, 3305. L'épithète κομψός n'est pas fréquente dans les inscriptions. J'en relève une série d'exemples en Égypte : *Sammelbuch.*, I, 11 : Ἰάκουβος ἄωρε, κομψέ, χαῖρε, ὡς ἐτῶν ια' (Leontopolis) ; 5056 : Ζωσιμίων Δωρίωνος, ἄωρε, κομψέ, χαῖρε (Alexandrie) ; III, 6124 : Μαρκίων ὁλόκαλε, ἐπὶ ξένης, κομψέ, χαῖρε, ἐτῶν η' (Koptos) ; 6590 : Θεοδόσι[ε] κομψέ ; 6591 (Terenouthis). A Rome, cf. *I. G.*, XIV, 1730 : Καλόκαιρε κομψέ, εὐψύχι. Cf. cette inscription au temple d'Apollon Isotimos à Alabanda : Κλαύδιος Νάπης ὁ κονψὸς ἐτελίωσεν (*Comptes-rendus Acad. Inscr.*, 1906, 419).

4. *I. G.*, II, 3473 (Ἀπολλόδωρος), 3888 (Κτήσων), 4122 (Σίμων), 3545 b (Ἄττις ; remarquer le nom). Un seul a patronymique et ethnique : Ἡρακλ — Ἡρακλει — Μιλή[σιος] παιδαγωγὸς Διονυσίου (*I. G.*, III, 1415).

le pays[1]. Venant de Geive et après avoir franchi le Göynüksu, il avait gravi la dure chaîne qui borde ce fleuve au Sud[2], pour retomber sur la plaine de Gölbazar. Celle-ci, que l'on traverse en une heure, est nettement délimitée par des hauteurs, non boisées pour la plupart ; au Sud-Ouest, par-dessus le bord de la plaine, on voit la pointe Sud de l'Olympe. Sur ce sol, plat comme une aire, stagne à l'extrémité Sud-Ouest un lac[3] de six hectares, autour duquel s'étendent de vastes marais. La bourgade de Gölbazar est assise sur le bord Nord de la plaine. Au Sud, les eaux sont drainées par un fort affluent du Sangarios, le Deirmensu. Von Diest suivit jusqu'au Sangarios cette vallée fertile, peuplée de nombreux villages, et dont les pentes sont couvertes de champs de blé, de plantations de figues et de mûriers, mêlées à des vignes[4].

Le pays a été étudié au point de vue archéologique, en 1899, par G. Mendel, qui a suivi le même itinéraire et qui a copié près de trente inscriptions[5], la plupart à Gölbazar même et à Arıcaklar[6]. Près de ce dernier village se trouvent les restes antiques les plus importants[7].

A Aricaklar, G. Radet a copié quatre inscriptions[8].

1. *Neue Forschungen im nordwestlichen Kleinasien* (*Petermanns Mitt.*, *Ergänzungsheft*, *n. 116*, 1895), pl. I et p. 9-12.

2. Cf. *ibid.*, 9 : « Wir überschritten den Fluss auf einer Holzbrücke, unter der er in tiefeingeschnittenem, ca 20 m. breitem Bett rauschend dahinschoss. Leider musste das kühle Thal gleich wieder verlassen werden. Der Weg war schon bis hierher recht beschwerlich gewesen, jetzt aber begann eine ganz entsetzliche Kletterei ; es galt, in glühendem Sonnenbrand, die Pferde an der Hand, den schmalen Saumpfad häufig verlierend, einem scharfen, hart am Ufer sich hinziehenden, den Fluss gegen 500 Fuss überragenden Berggrat zu ersteigen. Gleich dahinter ging's ebenso steil herab und dann auf sanfterem Hange bis zur Höhe des Dorfes Kuschdja-viran, woselbst gegen 4 Uhr [passage du Göynuksu à 2 h.] gerastet wurde. »

3. D'où le nom de Gölbazar.

4. *Ibid.*, 9-11.

5. *B. C. H.*, 1900, 399-410.

6. Mendel parle aussi de « Atjilar, 1 h. à l'E. de Goel-bazar ». Il semble qu'il n'y ait là qu'une confusion de ses notes avec Arydjaklar. Comme on va le voir, quatre des six inscriptions qu'il y aurait copiées ont été vues par G. Radet à Arydjaklar, l'une précisément au même endroit, à la fontaine du village.

7. *Ibid.*, 401 : « Quant aux traces de villes, les plus nombreuses sont au N.-E. de la plaine, près du village d'Arydjaklar, à l'endroit où débouche la route de Tarakly. On y a trouvé, en creusant, des pierres taillées, de dimensions considérables, des fondations qui appartiennent à d'anciennes constructions. Un « tépé » qui se trouve là, près d'un moulin, passe dans le pays pour recouvrir les restes d'un grand palais (*beujouk-séraï*). La colline sur laquelle est construite Arydjaklar semble disposée pour une acropole, et les restes antiques y sont nombreux. »

8. Il nomme le village « Archakla ou Artjakla ». Von Diest et Mendel donnent tous deux,

2. « Maison de Hadji-Meïmet. Stèle servant de gradin à l'escalier. Fronton et bucrânes. Lettres liées. »

Ἔτους κ'.
Ἐπίτευξι ζησά-
ση ἔτη ΝΙ? ἀνέστη-
σαν οἱ υἱοὶ μνήμη[ς]
χάριν.

C'est l'épitaphe publiée par G. Mendel, 406, n. 87, qui a corrigé, à la ligne 3 : ἔτη νη'.

3. « Stèle, diptyque, au tchechmé. Miroirs, serpes, autres ornements en relief. »

Ἔτους ζ'.
Χρῆστος Χρήσ-
του χαῖρε.

Ἔτους β'.
Ἄπφη Χρηστίω-
νος, γυνὴ δὲ
Χρήστου χαῖρε.

C'est la même inscription que G. Mendel, 406, n. 88, vit, treize ans plus tard, presque entièrement effacée :

« A la fontaine du village. Grande stèle funéraire du type déjà signalé plus haut. Ornements du registre supérieur : poinçon, hache, enclume ; le registre inférieur est partagé en deux niches, divisées chacune en quatre par deux bandes qui se coupent. H. 1m40 ; l. 0m78 ; l'inscription est presque entièrement effacée ; on lit seulement » :

ΓΥΝΗ
ΧΡΗΣΤΕ ΧΑΙΡΕ

4. « Une demi-heure au N.-E. d'Artjaklar. Entre A. et Douhandjilar[1]. Dans un champ. Restes d'un édicule. Nombreux blocs. Sur un entablement ; grandes lettres de 5 cm. »

Σάνκτα Ἡρῴδου το[ὺ]ς ἀνδριάντ[ας]
Ἀντιόχου καὶ Τ . . . . ι ἑαυτῆς
ἐκ τῶν ἰδίων ΚΑΙ . . . . . ι ΕΝ.

Ligne 3 : κα[τεσκεύασ]εν?

sous des transcriptions différentes, une même forme : Arydschaklar, Arydjaklar, c'est-à-dire, dans la transcription actuelle : Arıcaklar (sens : « Bienenzüchter », selon von Diest) ; le village figure sous ce nom dans le *Köylerimiz*.

1. Ce doit être le village placé sur la carte de R. Kiepert, d'après des renseignements peu sûrs, entre Arıcaklar et Tarakli, sous le nom de Doghandjilar (c'est-à-dire les fauconniers) ; telle est aussi la forme donnée par le *Köylerimiz* (Doğancilar).

La dernière inscription, bien que déjà connue en grande partie par G. Mendel, 406, 90-91, est fort intéressante.

5. « A un quart d'heure à l'O. du village, au bord du chemin menant à Gueul Bazar. Piédestal. »

Je la transcris ainsi :

[᾿Αγ]αθῇ τύχῃ.
[᾿Αρ]χαγάθῳ Ζηνὶ πανυπερ
τάτῳ ἄγγελον ἔνθα
4 αἰετὸν ὑψιπέτη θήκατο
Νικαδέως,
σαῖσι ταγαῖς πεισθείς, Κρονί-
δα πάτερ, εὐχομένῳ δὲ
8 [κα]λῶς ἐσθλὰ σὺ δοῖς εἵνεκεν
εὐσεβίης.
Διὶ ἀρχαγάθῳ Μ. Κάσσιος Ποπλι-
ανὸς Νικάδας ἐνποριάρχης καὶ ἀπὸ
12 πατρὸς Κασ. Νικάδου καὶ πάπου Δημη-
τρίου διὰ βίου οἰνοποσιάρχης, καὶ γυ-
μνασιάρχης καὶ γραματεὺς καὶ ἐπι-
μελητὴς τῆς τοῦ νεοκτίστου ναοῦ
16 κα(τασκευῆς κα)τὰ χρηματισμὸν ὀνίρου τὸν αἰετὸν
σὺν τῷ βωμῷ ἀνέθηκα.

G. Mendel en copia plus tard deux morceaux, « à Atjilar, dans un jardin, près de la fontaine ». Il manquait alors au monument les syllabes que j'ai soulignées[1]. A vrai dire, si les lettres disparues à gauche avaient vraiment disparu, celles de droite avaient été copiées aussi par Mendel, 406, n. 89, « à la fontaine près du village ; fragment d'une petite base à moulures, en deux morceaux » ; mais on ne s'était pas avisé du raccord[2]. La copie de G. Radet confirme les restitutions de Mendel aux lignes 16-17 : [κατὰ χρημ]ατισμόν, τὸ[ν αἰετὸν σὺν τῷ β]ωμῷ ; 6 : [Κρονί]δα ; — celle de J. Zingerle[3] à la ligne 14 : [γυμνασ]ιάρχης ; — modifie et complète celles de G. Mendel aux lignes 4 : θῆκα [ὁ] Νικαδέως ; 7-9 : εὐχομ[αι —] ἐσθλὰ γ[ε — εἵνεκεν] εὐσεβίης ; 10 : [Κασσι ?]ανὸς ; 11 : [ὑπὲρ] ; 12-13. La nouveauté la plus im-

1. A la ligne 8, Mendel avait copié aussi les syllabes λως et δοις, mais ne pouvait les interpréter, et il n'avait pu voir que A, 8, et B, 9, appartenaient à la même ligne.

2. Citant ce document dans *Études anatoliennes*, 245, je n'ai pas fait non plus le rapprochement.

3. *Jahreshefte*, VI (1903), 122.

portante est apportée aux lignes 14-15, où G. Mendel restituait : [καὶ γερουσια]στὴς τοῦ νεοκτίστου [ἐμπορίου?][1]. Il s'agit d'un épimélète d'un temple récemment fondé, ou plutôt de l'épimélète de la construction du temple[2]. Nikadas avait surveillé la construction du nouveau temple de Zeus ; averti par un songe, il a offert de ses deniers l'autel et l'image d'un aigle.

Cela ne change rien à l'interprétation que j'ai donnée de ἐμποριάρχης. J'ai parlé ailleurs des ἐμπόρια, des « marchés » et j'ai reconnu ce mot précisément dans une inscription de la région de Taraklı, *B. C. H.*, 1900, 415, n. 111[3]. Il y avait, dans la plaine de Gölbazar, un ἐμπόριον à Arıcaklar[4], et Nikadas en était le chef[5].

Le titre d'ἐμποριάρχης a été méconnu dans une inscription. C'est l'édit, trouvé à Pizos, du gouverneur de Thrace Qu. Sicinnius Clarus relatif aux *emporia*[6]. A la suite du premier éditeur, tous les

1. Γερουσιαστής (H. Kasten, *Bursian*, 244, p. 142, le cite sans crochets) m'avait paru « très suspect » et ἐμπορίου « très vraisemblable ».

2. De toute façon, il faut admettre une faute du lapicide : dans un cas, haplographie, passage de κατασκευῆς à κατὰ χρηματισμόν ; — dans l'autre, dittographie : ἐπιμελητὴς ⟨της⟩.

3. *Études anatoliennes*, 243-245, *Marchés bithyniens*, et *Istros*, I, fasc. 2. Ces ἐμπόρια continuent à vivre à l'époque byzantine ; cf., sur les « marchés (ἐμπόρια) distincts des bourgs », G. Millet, *Mélanges Schlumberger*, 316, avec les textes juridiques allégués à la note 8 : μηδένα ἐξ ἑτέρας πόλεως ἢ κώμης ἢ ἐμπορίου ἢ ἑτέρου τόπου ἐπιδημοῦντα. J'explique par là la mention dans Hierokles, *Synecd.*, 645, 14, sur la côte de Mégaride de : ἐμπόριον Κρόμμων ; cela veut dire que Krommyon n'était ni ville ni village, mais « marché ».

4. Sur les caractères et sur la fréquence en Bithynie des agglomérations appelées « bazars », cf. R. Leonhard, *Paphlagonien* (1915), 375.

5. Le dictionnaire Liddell-Scott-Jones ne connaît pas ce sens de ἐμποριάρχης. On trouve encore l'interprétation « chef d'une association de marchands » (cf. ma note dans *Études anatoliennes*, 245, n. 2) dans H. Kasten, *loc. cit.*, 143.

6. G. Seure, *B. C. H.*, 1898, 472-491, 520-557 ; Dittenberger, *Sylloge*², 932 ; *I. G. R.*, I, 766 ; Kalinka, *Antike Denkmäler in Bulgarien*, 34 ; Hiller von Gaertringen, *Sylloge*³, 880 ; Abbott-Johnson, *Municipal administration in the Roman Empire* (1926), 458, n. 131. Cf. Rostovtzeff, *Gesellschaft und Wirtschaft*, II, 346-347, avec sa correction (*J. R. S.*, 1918, 29), essentielle, à la ligne 52 : συν[τελ]είας βουργαρίων καὶ φρουρῶν (au lieu de συν[τηρ]είας ou ἐπ[ιμελ]είας). Récemment, D. Van Berchem, *L'annone militaire dans l'Empire romain au IIIe siècle* (*Mém. Soc. Ant.*, 1937), 183-184, a commenté cet édit de façon étrange ; il cite ces lignes sur les devoirs des magistrats de Pizos : ὅπως δὲ ἐπιμελεστέρους αὐτοὺς παρασκενάσω πρὸς τὴν παράλημψιν καὶ τὴν παράδοσιν, κελεύω ἀπὸ τοῦ χρόνου τῆς παραλήμψεως μέχρι τῆς παραδόσεως τὰ ὑπάρχοντα τῶν τοπάρχων καὶ τῶν ἀρχόντων, οὓς ἐκέλευσα τῷ ἰδίῳ κινδύνῳ αὐτοὺς προβάλλεσθαι, ὑπεύθυνα εἶναι τῷ δημοσίῳ τῶν πόλεων, πρὸς δὲ διαλύσωσι [restitution suspecte] αὐτὰ τὰ ἐμπόρια εἰς τὸ τετραπλάσιον τοῦ ἐνδεήσοντος, et il commente : « La παράλημψις est le terme régulièrement employé pour la perception de toutes les taxes, et en particulier de l'annone ; la παράδοσις se dit de la remise des denrées aux soldats. Une lettre écrite en 218 par Caracalla aux autorités du port d'Héraclée [il ne s'agit pas d'Héraclée sur la côte du Pont, mais d'Héraclée de la Salbakè dans la Carie orientale] stipule que, dans les places de ravitaillement aménagées selon les instructions de l'empereur, les soldats de passage présenteront un ordre écrit pour recevoir leur subsistance (διατεθησομένου τοῦ διατάγματος) [restitutions incertaines]. Les curiales préposés à la *mansio* de Pizos, ainsi que les magistrats de la cité dont elle relève sont responsables de cette double opération ; durant le temps qu'elle s'effectue, leurs biens servent de caution ; s'il vient à manquer quelque chose au contingent imposé, ils verseront pour amende aux greniers de la station le quadruple du déficit. » Mais les lignes de l'édit qui pré-

autres, Dittenberger, Cagnat, Kalinka, Hiller von Gaertringen, présentent ainsi les lignes 26-32 : ἐπεὶ οὖν δεῖ τὰ ἐκ θείας δωρεᾶς ὁρμώμενα [1] εὐτυχέστερα εἶναι καὶ ἐκ τῆς τῶν ἐφεστωτῶν τάξεως, οὐκ ἐνποριακοὺς (ou ἐνποριχοὺς) [2] δημότας ἀλλὰ τοπάρχους βουλευτὰς ἐκέλευσα ἐκπέμπεσθαι εἰς ταῦτα τὰ ἐνπόρια. Pour donner plus de lustre aux *emporia*, le gouverneur a décidé que les chefs (τῶν ἐφεστώτων) en seraient choisis dans une classe (τάξις) supérieure ; aussi y enverra-t-on οὐκ ἐνποριακοὺς δημότας ἀλλὰ τοπάρχους βουλευτάς. On a bien vu que ces chefs seraient choisis non plus parmi les simples démotes, mais parmi les bouleutes, les décurions, de la cité à laquelle est rattaché l'*emporium*. Que signifie ἐμποριακός ou ἐμποριχός? Dans la pensée des éditeurs, il s'agit des habitants de l'*emporium ;* l'expression paraît bizarre, et ἐμποριακός, mot nouveau, est mal formé [3]. On n'a pas accordé attention à une autre restitution, présentée et adoptée par G. Seure, dans son commentaire, à la suggestion de Th. Homolle [4]. Un raisonnement qui s'impose aboutit à la restitution ἐμποριάρχους [5] et à cette traduction : « Attendu que les fondations émanant de la faveur divine doivent être rehaussées aussi par le rang de leurs chefs, j'ai décidé de préposer à ces *emporia* non des « *emporiarques* » de la classe des démotes, mais des « *toparques* » de celle des décurions. » Donc, avant cet édit de 201, les *emporia* de Thrace avaient à leur tête un emporiarque. C'est la situation que nous fait connaître pour la Bithynie l'inscription trouvée près de Gölbazar.

cèdent immédiatement exposent avec beaucoup de détails qu'il s'agit de la « réception » et de la « remise » des bâtiments publics : περὶ δὲ τῶν οἰκοδομημάτων, ὅπως ἐπιμελείας τυνχάνοντα εἰς ἀεὶ διαμένοι, κελεύω τοὺς τοπάρχους καὶ τοὺς ἐπιστάθμους στρατιώτας παρὰ τῶν ἐπιμελητῶν παραλανβάνιν τὰ πραιτώρια καὶ τὰ βαλανεῖα πανταχόθεν ὁλόκληρα, τούτεστιν ἐν τοῖς οἰκοδομικοῖς καὶ ἐν τοῖς λεπτουργικοῖς καὶ ἐν τοῖς χρηστικοῖς, παραδιδόντας τοῖς μεθ' ἑαυτοὺς ἐγγράφως, ὥσπερ παραλαμβάνουσιν · ὅπως δὲ ἐπιμελεστέρους κτλ...

1. Cf. l. 8-9 : ἐκτίσθη κατὰ δωρεὰν τῶν κυρίων ἐνπόριον Πίζος.

2. ἐνπορι[κ]ούς, Seure (p. 490), Dittenberger, Cagnat ; ἐνποριακούς, Kalinka, Hiller, Abbott-Johnson.

3. Kalinka écrit : « ἐνποριακούς ganz Korrekt von ἐνπόριον abgeleitet, vgl. κυρι-ακός. »

4. *Loc. cit.*, 534-537.

5. « La phrase contient deux termes symétriques et opposés : δημότας, βουλευτάς, simples membres du dème, membres du conseil ou décurions ; les deux autres termes ἐμπορ... τοπάρχους doivent s'opposer l'un à l'autre avec la même symétrie. A ἐμπορικούς, si telle était la leçon véritable, devrait répondre τοπικούς ou τοπαρχικούς. Outre que les adjectifs en ικος s'appliquent plutôt aux choses qu'aux hommes, la lecture est non seulement douteuse, mais peu probable ; il sera donc d'une bonne méthode de partir du mot qui est certain, et de chercher un terme équivalent de τοπάρχους — à mettre en balance avec lui. Que le titre de τόπαρχος fût porté par les chefs de l'emporium, c'est ce qui ressort, en effet, des articles 2 et 3 aussi bien que de celui-ci. Il sera tout naturel de restituer un nom composé de ἀρχή, qui indique l'autorité, et de ἐμπόριον, le lieu où elle s'exerce : le mot ἐμποριάρχους ou ἐμποριάρχας (les deux formes sont également autorisées) répond à cette condition comme à l'étendue de la lacune. » Il rapproche le titre et la fonction du κωμάρχης.

Nous en avons fini avec les inscriptions d'Arıcaklar[1] et de la région de Gölbazar[2]. Entre Torbalı et Arıcaklar, G. Radet a copié des inscriptions dans les endroits suivants : « Hillallah, Kurmé-Keuy (près de Narzannar), Narzannar, 1er Boghaz, à 1 heure de 2e Boghaz, Belen Euren. » La récente carte turque au 1 : 800.000e n'est d'aucun secours ; aucun de ces lieux n'y est porté. Il faut étudier la région sur la feuille *Brussa* de la carte d'Asie Mineure au 1 : 400.000e, en 24 feuilles, de Richard Kiepert. J'en ai fait reproduire sur la planche I la section qui nous intéresse, la boucle du Sangarios. On voit aussitôt que tout le pays compris entre Göynük et le cours du Göynüksu au Nord, la plaine de Gölbazar et la vallée du Deirmensu à l'Ouest, le Sangarios, le cours d'eau de Yenibazar (Muracasu) et l'Hamitlerova au Sud, est inconnu. Des villages n'y sont marqués que par des signes carrés, qui indiquent le caractère indirect et peu sûr des sources auxquelles a dû avoir recours le cartographe (documents administratifs turcs anciens ou renseignements recueillis par un voyageur sur des villages situés hors de son regard) ; leur situation est indiquée au jugé ; leur nom même n'est pas assuré ; naturellement, le relief n'est pas indiqué ou est imaginé d'après de vagues indices. Aucun voyageur n'y était passé avant G. Radet[3] ; aucun n'a depuis lors traversé cette région, qui reste à explorer.

La direction de la première partie de la route nous est donnée par Narzannar, que j'identifie avec le Narzanlar de Kiepert, placé, vaguement, entre Göynük et Selimler ; le *Köylerimiz* connaît précisément, dans le kaza de Göynük, un village Narzan Lor. — Ensuite, Boghazköy est porté sur la carte, de façon précise, grâce à von Diest. On voit qu'il y a deux villages de Boğazköy, à peu de distance l'un de l'autre ; celui « d'en haut » et celui « d'en bas »,

1. Dans *Études anatoliennes*, 240 sqq. (*Domaines bithyniens*), j'ai restitué *B. C. H.*, 1900, 405, n. 86, inscription honorant un intendant. J'ai restitué, l. 1, [ἡ γερου]σία ; pour les *gerousia* de villages, cf. maintenant Cox et Cameron, *M. A. M. A.*, V, p. 47.

2. Dans le texte de Gölbazar *B. C. H.*, 1900, 404, n. 82, relatif à un ῥοδισμός, je penserais volontiers, l. 4, à ἐτήσιον οἰνό[ποσιν] (= οἰνοπόσιον). — A la fin de l'épitaphe *B. C. H.*, 1900, 402, n. 76, de Kadja-Viran (cf. ci-dessus, p. 304, n. 2), Mendel a lu : εἴ τις ἔτι σκύλῃ —— ἐξαπό[δωσει —] ; il a copié, après σκύλῃ : ΛΥΜΩΓΕ — Τ — ΔΕΕΞΑΠΟ ; le premier mot ne serait-il pas λυμῷ, itacisme pour λοιμῷ? le mot s'insérerait dans une imprécation où le violateur serait menacé de la peste.

3. Le botaniste Aucher-Éloy a dû suivre le même itinéraire, mais on ne peut rien tirer de sa relation, *Relations d'un voyage en Orient de 1830 à 1838* (1843), I, 65-66 : « 7 mars. De Gucul Bazar à Torbali, douze heures de marche à travers les montagnes. Quelques beaux sites. *Muscari pallens.* Torbali, environ 500 maisons ; un ruisseau partage la ville en deux, dont les habitants sont Turcs, à l'exception de quelques Grecs qui sont boulangers ; montagnes en décomposition. *Torbali Sayou*, position romantique. »

comme il arrive si souvent : Yokarı Boğazköy et Aşarda Boğazköy. On comprend alors le « premier » et le « second » Boğaz, mentionnés par G. Radet sur son carnet d'inscriptions.

Si nous nous trouvons là dans une région connue et cartographiée, c'est, de nouveau, grâce à un voyage de von Diest. En 1886, il alla de Inhisar, sur le Sangarios, à Mudurnu, sans passer par Göynük ; il explora alors la vallée du Muraca çay et l'Hamitler ova [1]. Dans l'Hamitler ova, cet itinéraire est croisé par celui de Leonhard, allant, en 1899, droit du Nord au Sud, de Göynük au Sangarios [2]. A Yenibazar, un peu au Sud de Boğaz, von Diest avait copié un fragment d'épigramme [3]. Dans cette région, comme dans l'Hamitler ova, il notait la fréquence des pierres antiques [4], et il copia, près de Kaya Başı, une épitaphe que G. Hirschfeld a publiée ainsi [5] :

. απηροβρηζιαη
. ου τῷ ἑαυτῆς
[ἀ]νδρὶ ζήσαντι ἔ-
[τ]η οε´ καὶ ἑαυτῆ ζῶ-
[σ]α κατεσκεύασεν.

La pierre est complète ; il ne manque qu'une lettre à gauche à chaque ligne. Aux lignes 1-2, on reconnaît facilement un nom bithynien, bien connu par la famille royale de Bithynie, Ziaelas : Ζιαή[λ]ου. Tomaschek l'a déjà restitué, et il écrit [6] : Ἄπη Κέβρη Ζιαήλου. J. H. Mordtman [7] disait déjà [8] : « Die ersten drei Zeilen sind wohl unzweifelhaft Ἄπη (Κ)όβρη Ζιαή[λ]ου... zu lesen. » Mais Κεβρης et Κοβρης ne se tirent du texte que par une ou deux corrections. Il faut couper Πηροβρη ; une inscription de Bithynie fait connaître ce nom [9], dont on rapprochera le nom bithynien [10] Βιοβρης connu par

1. *Von Pergamon über den Dindymos zum Pontus* (*Petermanns Mitt.*, *Ergänzungsheft 94*, 1889), pl. II et p. 55 sqq. D'où la carte de R. Kiepert.

2. Utilisé par R. Kiepert pour sa carte ; publié ensuite par Leonhard, *Paphlagonien, Reisen und Forschungen im nordlichen Klein-Asien* (1915), pl. IV, et p. 49-51.

3. Publié par G. Hirschfeld, *Sitz. Ak. Berlin* 1888, 867, n. 12.

4. *Loc. cit.*, 56 : « Hier [dans le Hamitler ova], wie schon auf der ersten Strecke des heutigen Marshes [depuis le Sangarios], fanden wir häufig antike Grabsteine am Wege, auf türkischen Friedhöfen verwendet. Eine derselben (beim Dorfe Kayabaschi) trug eine guterhaltene griechische Inschrift. »

5. *Loc. cit.*, 867, n. 13. Hirschfeld situe par erreur Kaya Baschi dans le Taschlykdere, qui est, sur la route de von Diest, bien plus à l'Est, au Sud de Mudurnu ; von Diest y passa vingt-quatre heures après.

6. *Die alten Thraker*, II, 2 : *Die Personennamen* (*Sitz. Ak. Wien*, 131 ; 1894), p. 40.

7. *Ath. Mitt.*, 1889, 315.

8. Tomaschek n'a pas connu son interprétation.

9. *Syllogos Cple, XIX parart.*, p. 18 (non vidi) ; Th. Reinach, *Rev. Ét. gr.*, 1893, 286 (où

une inscription de la région de Taraklı, à « Goesetchanlar »[1] : Ἐπιγένης Βιόβρεος χαῖρε. Ἔτους πρώτου. Στρατόνικος Βιόβρεος χαῖρε[2]. Le nom de femme, au début, est donc un nom tel que Βα, Δα, Μα ou Να[3].

A Boğazköy, von Diest notait que l'endroit était un croisement de chemins important : la route vers l'Hamitler ova, qu'il allait suivre ; — la route allant directement à Taraklı, par « Pidschanar(?)-Köy » ; — la route allant au Nord-Est à Göynük, par « Kildschiler, Nasana (?) (wo Ruinen liegen sollen) und Köibaschi ». Ce doit être la route suivie par G. Radet, avec Narzan Lor et ses inscriptions. A Boğaz, G. Radet a dû prendre un chemin conduisant à Gölbazar, donc vers l'Ouest-Nord-Ouest. On voit quel est, malgré les années écoulées, l'intérêt de son itinéraire. Aussi a-t-il bien voulu me communiquer et m'autoriser à publier pour l'utilité commune, avec les inscriptions, l'extrait de son carnet de route entre Torbalı et Arıcaklar.

« 24 octobre 1886. Au sortir de Torbaly[4] (appelé aussi Gheunuk, nous fut-il dit), nous gravissons la chaîne qui enferme la bourgade à l'Ouest. Chênes verts, maquis de genèvriers. Masses sombres de pins escaladant d'énormes falaises verticales. Précipices avec entassements de roches. Le sentier court en corniche dans ces gorges splendides. — A 1 h. 3/4 de Torbaly, on atteint l'autre versant d'où l'on découvre une région très montueuse que troue la brèche du Sangarius. — 1/4 d'h. plus loin (2 h. de Torbaly), à dr., village de Gueuzlé. — Nous continuons à descendre la montagne, et, 2 h. plus loin (4 h. de Torbaly), nous atteignons Hili-Allah, puis, 20 minutes plus loin, Guérichler, puis, 1/2 h. après, Narzannar (ici, débris de stèles, restes de sarcophages, marbres taillés). — De Narzannar à Bohaz, 1 h. 1/2. Nous ne gagnons pas directement ce dernier village ; courses à droite et à gauche. A 1/2 h. de Narzannar,

est rapproché *A. M.*, XIV, 315) : τὸν δὲ ὅρον (je coupe ainsi) κατειέρω[σε] Πηροβρης Ἀνδρέου ἱερεύς.

10. [*Page précédente.*] Sur l'onomastique bithynienne, cf. le travail cité ci-dessus de Tomaschek (à utiliser avec précaution) ; Cl. Bosch, *Die Kleinas. Münzen der Kaiserzeit;* I : *Bithynien* (1935), 93, n. 122 ; cf. *Études anatoliennes*, 224-225, 233 ; *Études épigr. et philol.*, 159.

1. Dans le *Köylerimiz* : Göz Açanlar.

2. *B. C. H.*, 1900, 414, n. 110. G. Mendel rapproche, pour la finale, une inscription copiée par lui à Khandra (*B. C. H.*, 1901, 56, n. 201) : -οζυβρέους. Le nouveau rapprochement que je fais assure encore la finale -βρης contre toute tentative de correction (cf. Ad. Wilhelm, *Beiträge*, p. 219).

3. Pour ces noms, cf. P. Kretschmer, *Einleitung*, p. 335, 337, 338, 341. Μα en Bithynie, à Tieion (cf. *Études anatoliennes*, 266, n. 1).

4. Sur la ville, cf. C. Ritter, *Kleinasien*, I, 548 (d'après Evlyâ Çelebî ; 559-560 ; 566 ; Anton, *Neue Forschungen*, 109-110 ; Leonhard, *loc. cit.*, 47-48 (avec la fig. 12).

endroit appelé Kurmé, où, dans un repli de colline, se trouve une fontaine avec une grande quantité de stèles. Une seule avait une inscription. 1/2 h. plus loin, à g., nous apercevons des soubassements que nous allons reconnaître : énormes blocs taillés d'une pierre noircie par le temps (restes d'un édicule funéraire?). — 25 octobre. Bohaz : nous furetons sans découvrir d'inscriptions. On trouve seulement quelques stèles, des restes d'édicules, des débris de sarcophages. — En route pour Göl-Bazar : à 3 h. de Bohaz, village de Belen-Euren. Dans le haut de ce village, au milieu d'une chênaie, grand cimetière rempli de colonnes et de stèles antiques. — A 1 h. 1/2 de Belen-Euren, nous apercevons, à dr. de la route, dans le creux d'un vallon, le petit village de Nésim-Hodja ; à g., juste en face de la brèche du Sangarius, le village de Bal-Kalé ; 1/2 h. plus loin, Iadjé ; 1 h. ensuite, Artjakla. De Belen-Euren à Artjakla, 3 h. »

Entre Torbalı et Boğaz, on reconnaît, sur la carte de Richard Kiepert, « Narzanlar » et « Gerisher », dont la situation est indiquée très approximativement. Le *Köylerimiz*, mentionnant un Gerişler dans le kaza de Göynük, confirme la forme donnée par G. Radet. Le même volume nous donne le nom de Hilallar[1] dans le même kaza. Entre Boğaz et Arıcaklar, la situation de Belen Ören reste malheureusement tout à fait incertaine[2]. Ensuite, le village sur la droite, Nesim Hodja, se laisse identifier avec le Nesim Hodjalar (de situation incertaine) de Kiepert, le Nesim Havaceler du *Köylerimiz* (dans le kaza de Gölbazar) ; — Iadjé avec le Yacı du *Köylerimiz*. A gauche du chemin, Bal Kale doit être le Baltalı du *Köylerimiz;* ici seulement la carte turque peut nous aider : Baltalı est situé à mi-chemin d'une ligne droite reliant Gölbazar et Selim.

Au Nord de Baltalı, la route de G. Radet est coupée par un itinéraire de Mendel, malheureusement non fixé cartographiquement. G. Mendel a indiqué, en quelques lignes rapides[3], l'itinéraire qui l'avait conduit, à travers un pays inconnu, en 10 heures, de la basse vallée du Muracasu à Taraklı, par « Téhéren, Eren-Keui, Sighwar, Maltaly, Aklar, Hadji-Keui[4] ». Maltaly est Baltalı[5]. La description

1. Hilal : nouvelle lune, croissant.

2. On ne peut songer à Beli Viren, juste au Sud de Taraklı. R. Kiepert situe, vaguement, au Nord de Boğaz, un « Belin Hisar » ; serait-ce le nôtre, mal placé?

3. *B. C. H.*, 1900, 412-413.

4. Téhéren = Teiran (Kiepert) = Teyran (*Köylerimiz*). Erenkein doit être un Ören Köy. Aklar = Ahlar (Kiepert). Hadjikeui = Haci Köyü (*Köylerimiz*).

5. On sait que *balta* signifie « hache », *baltalı kapu*, par exemple, la porte à la hache (à

que donne Mendel permet de se représenter un peu ce pays entre le Muracasu et le Göynüksu : depuis le fleuve, il a « gagné les hauteurs de la rive droite par un chemin de chèvres, taillé dans le roc » ; de là à Teyran, il a traversé, pendant trois heures, un « vaste plateau rocheux » ; ensuite, il parcourt — et c'est le pays qui nous intéresse — « une région très découpée, traversée de vallées étranglées, entre des montagnes calcaires aux flancs ravinés qui forment eux-mêmes une série de mamelons et de vallées minuscules. La route est dure et les villages sont rares ».

Le pays étant connu maintenant autant qu'il nous est possible, transcrivons les inscriptions.

6. « Hillallah. Stèle brisée en bas. »

Ἔτους ε'.
-ριανὸς Ἀπολλων-

Plus probable que le nom complet Ῥιανός me paraît un nom terminé en *-rianus*.

7. « Narzannar. Escalier d'une maison. Petite dalle quadrangulaire. Lettres liées. »

ΤΩΝΚΩΜΗΥ
ΠΕΡΤΩΝΚΑΡ
ΠΩΝΚΑΤΑΕΠΙ
4 ΤΑΓΗΝ ΕΥΧΗΝ
ΕΥΘΥΝΟΥΜΙ
ΦΕΙΝΑΧΙΟΥ

Malheureusement, et le nom de la divinité et le nom du bourg [ἡ τῶν —]των κώμη nous échappent par la mutilation de la stèle. Le bourg avait fait, sur l'ordre de la divinité (κατὰ ἐπιταγὴν), un vœu qu'il acquitte (εὐχήν) pour les récoltes (ὑπὲρ τῶν καρπῶν). Les récoltes sont naturellement, avec le bétail [1], la préoccupation essentielle de ces paysans bithyniens [2]. Aux lignes 5 et 6, sans doute des noms Εὐθύνου et — [3].

Mylasa, la porte antique ornée d'une double hache). Selon Leonhard, *loc. cit.*, 379, le nom de village Baltalı signifie : les bûcherons.

1. Cf. *Inscr. gr. Coll. Froehner*, p. 60-61 ; *Rev. Phil.*, 1939, 204.

2. Outre les références de la note précédente, cf. *Études anatoliennes*, 243 ; à Dorylaeion et Nakoleia, dédicaces de villages (Μαρλακκηνοί, Μασικηνοί, ἐγχώριοι) ὑπὲρ καρπῶν (*M. A. M. A.*, V, 125, 126, 218) ; à Bazarcik, au Sud de Bilecik (cf. plus loin, 318).

3. La mention d'un fonctionnaire εὔθυνος semblerait déplacée dans un village.

8. « 1er Boghaz. Petite stèle dans le coin d'une maison. »

ΚΟΥΛΑΙCΙΝΑΡΙC
ΙCΑΝΤΟΦΙΛΟΥ
ΙΑΤΡΟCΕCΘΛΟC
4 ΑΙΕΠΙΦΡΩΝΗΛΙΟ
ΟΠΛΟΤΕΡΟCΤΕΙ
ΚΤΕΛΕΣΑΝΤΕC

Je laisse aux spécialistes des épigrammes la restitution de ce texte. On reconnaît : l. 1 : βουλαῖσιν ἀρίσ[ταις]? ; — l. 2 : [ἐστή]σαντο? ; — l. 4 : [κ]αὶ ἐπιφρών ; — l. 5-6 : ὁπλότερος τει[μὴν? ἐ]κτελέσαντες. A la ligne 3, a-t-on ἰατρὸς ἐσθλός, ou πατρός?

9. « A 1 h. de 2e Boghaz. Brisée à droite. »

ΕΤΟΥΣ Β ΑΥΡΟΥΝΚΑΛΝΕΙΚΟΜΗΔ
ΘΥΓΑΤΗΡΖΗΣΑΣΑΕΤΗ

Peut-être Αὐρούνκα (ou Αὐρούνκλα)[1] Νεικομήδ[ους] θυγάτηρ ζήσασα ἔτη —.

Belenören a justifié son nom de « ruine » par la découverte de plusieurs inscriptions.

10. « Stèle. »

Ἔτους θι΄.
Φιλήμων
Φιλώτου
4 ζήσας ἔτη
ογ΄.

11. « Stèle ronde, sur une petite place du village. »

[Ἔ]τους γ[κ΄].
[Ε]ὐφροσύνη,
Τροφίμου σύ-
4 νδιος, ἀπελ-
ευθέρα Φλαβ[ί]α-
ς, ζήσασα ἔτη
λα΄, τοῖς ἐπάν-
8 ω χαίρειν.

1. Pour *Auruncus, Auruncius, Aurunculeius*, cf. W. Schulze, *Zur Gesch. lat. Eigennamen*, 434, 522 ; cf. *C. I. G.*, 6969.

De sa tombe, l'affranchie Euphrosyne salue « ceux d'en-haut ». Ligne 1, la copie donne : ΓΝ ; je restitue γκ′ (cf. plus loin, p. 322).

12. « Dans le mur d'une maison. »

\ΛΟΥΚΑΙ	—λου καὶ
ΖϢΙΛΟ· ΝЄΙ	Ζωΐλο[υ], Νει-
ΚΟΒΟΛΟΥΑΡ	κοβο(ύ)λου ἀρ-
ΧΙΤΕΚΤΟΝΟ	χιτεκτονο[ῦ]-
ΝΤΟC·	ντος.

La mention de l'architecte qui a présidé aux travaux ne se rencontre pas fréquemment. J'en relève des exemples : à Alexandrie, pour un obélisque[1] : ἔτους ιη′ Καίσαρος, Βάρβαρος ἀνέθηκε, ἀρχιτεκτονοῦντος Ποντίου[2] ; — à Abonouteichos, sur un épistyle : Π. Αἴλιος Φουνισουλᾶνος Τρύφων ἀρχιτέκτω(ν) [ἐ]ποίει[3] ; — à Palmyre : Ἀλέξανδρος ἀρχιτέκτων θεοῦ Βήλου ἐποίει[4] ; — à Thessalonique[5] ; — à Olbia, un bain est construit par la ville ἀρχιτεκτονοῦντ[ος —] Νεικομ[ηδέως] τοῦ καὶ Τομείτου[6] ; — à Sparte, sur un épistyle, Κλέων Λακεδαιμόνιος· [ἠ]ρχιτέκτονει[7].

13. « Au Sud de Belen-Euren. Dalle d'une fontaine. Quadrangulaire. »

ΡΙΥ. ΚΑΙΙ
ΤΙΤΘΑΜΙΗ
ΟΒΙΟΥ
ΧΑΙΡΕ

Le nom de femme Τίτθα, à rapprocher certainement de τίτθη, « nourrice », est assez fréquent en Bithynie et Phrygie[8] ; à Prousa de l'Olympe[9], près du lac de Nicée[10], dans la région de Claudiopo-

1. *I. G. R.*, I, 1072.
2. Cf. aussi *I. G.*, XIV, 2141, 1 et 2 (*I. G. R.*, I, 529-530).
3. G. Hirschfeld, *Sitz. Ak. Berlin*, 1888, 888, n. 60.
4. Cantineau, *Inventaire des inscr. de Palmyre*, IX : *Le sanctuaire de Bel* (1933), 47, n. 36 (*S. E. G.*, VII, 155).
5. *Rev. arch.*, 1894 (24), 213, n. 38, l. 8 : [ἀρ]χιτεκτονοῦντο[ς —], et Dimitsas, *Makedonia*, 367 (document étroitement semblable ; cf. *Études anatoliennes*, 448, n. 3), l. 23 : ἀρχιτεκ —.
6. *Ios PE*, I², 174.
7. *I. G.*, V1, 690.
8. Bosch, *loc. cit.*, 94, n. 122, le considère comme indigène. Il cite les exemples donnés ici dans les notes 9 et 10, et p. 316, notes 1 et 2.
9. *Arch. epigr. Mitt.*, VIII (1884), 195 ; déjà Le Bas-Waddington, 1109 : Ὁ δῆμος Διονύσιον Βασιλίδου καὶ Τίτθαν Ἀρχελάου καὶ Θεογένην Διονυσίου.
10. *B. C. H.*, 1900, 388, n. 43 : Ἀσκληπᾶς Κλάρου ζ[ῶν] ἑαυτῷ καὶ τῇ ἑαυτοῦ γυναικὶ Τίτθᾳ ζησάσῃ ἔτη μ′ τὸ μνημεῖον κατεσκεύασεν.

lis[1], dans la vallée du Sangarios[2], au Nord-Ouest de Dorylaeion[3].

La copie ne permet pas de décider si l'on a ensuite quelque nom en -οϐρης, ou simplement Μητροϐίου.

14. « Hors du village, à l'Ouest, à un croisement de routes. »

ЄΤΟΥCΔΙ
ΓΡΑΜΑΤΑΚΑΙΘΑΛΑ
ΜΑCΛΥCΑΤЄΤΟΝΠ
4 ΟΛΥΚΛΑΥCΤΟΝ
ΦΙΛΩΤΑΝΦΙΛΩΤ
ΟΥΚЄΙΜЄΝΟΝЄΝΓΑ
7 ΗΤΟΝΔΥΠЄΝЄΡΘ
8 ЄΤΑΦΟΥΝЄΟΝΗΛΙ
ΥΑΔΙΙΙΘЄΟCΓΛΥΚЄ
ΡΟΙΟΙΩΤΟCΑΝЄΛЄ
ΞЄΤΥΧΗΤΟΝΠЄΡΙ
12 ΚΑΛΛЄΛΚΟΥΡΟΜΟCΘ
ΑΛΑΜ... ΠΡЄΠЄCΟΥ
ΧΙΤΑΦΟΙC

Ἔτους δι΄.
Γράματα καὶ θαλά-
μας λύσατε τὸν π-
4 ολύκλαυστον
Φιλώταν Φιλώτ-
ου, κείμενον ἐν γα-
7 ῄ̣ · τὸν δ' ὑπένερθ-
8 ε τάφου νέον Ἥλι[ο]-
(ς) Ἄδῃ̣ι θεὸς γλυκε-
ροῖο φῶτος ἀνέλε-
ξε τύχ̣ῃ, τὸν περι-
12 καλλέα̣ κοῦρον̣ ὃς θ-
αλάμ[ῳ̣ ἔ]πρεπε(ι) οὐ-
χ̣ὶ τάφοις.

Je ne comprends pas le premier vers. — Il semble être question d'un jeune homme mort d'une insolation.

On aura remarqué dans cette série d'inscriptions la mention fréquente d'une date : nos 2, 3, 6, 9, 10, 11, 14. On en a d'autres exemples dans la région. G. Mendel, commentant l'inscription de Nikadas à Arıcaklar, écrivait, à propos de τοῦ νεοκτίστου [ἐμπορίου?][4] : « C'est peut-être à cette « fondation » nouvelle que se rattache l'ère employée dans certaines inscriptions de la région. » Cette suggestion disparaît avec la restitution [ἐμπορίου]. D'ailleurs, la création d'un *emporium* ne semble pas pouvoir être le point de départ d'une ère, comme pourrait l'être la fondation d'une cité.

Dressons la liste des inscriptions ainsi datées :

a. Gölbazar. *B. C. H.*, 1900, 403, n. 79 : double épitaphe : ἔτους α΄ et ἔτους ε΄ —.

b. Gölbazar. *Ibid.*, 404, n. 81 : épitaphe : ἔτους ε΄[5].

1. *B. C. H.*, 1903, 321, n. 13 : Σεῆρος καὶ Νέστωρ κὲ Τίτθα.
2. *Ath. Mitt.*, 1899, 446, n. 43 : μητρὶ Τίτθα̣ (Inhisar).
3. *Ath. Mitt.*, 1899, 440, n. 31 : Φίλων Ἀπολλωνίδου καὶ μητρὸς Τίτθας (Kurtköy) ; 2 (Mendel, *Catalogue Sculpt. Constantinople*, III, n. 955) : μήτηρ ἡ Τίτθα Τρόφιμός τε πατήρ à leur fils Rufus (Bozöyük ; ant. Lamounia).
4. *B. C. H.*, 1900, 408.
5. Ad. Wilhelm, *Beiträge*, 321, a corrigé Ἀπομών(ι)ος en Ἀπολλών(ι)ος. Le Ἀπομώνιος d'une monnaie de Phrygie, allégué par l'éditeur, n'était qu'une fausse lecture.

c. Esirköy, sur la rive gauche du Sangarios, près d'Inhisar, en face du confluent du Muracasu. *Ibid.*, 412, n. 105 : épitaphe : ἔτους γι'.

d. Aklar[1]. *Ibid.*, 414, n. 108 : épitaphe : ἔτους κ'.

e. Hammalar (entre Taraklı et Mudurnu?). *Ibid.*, 415, n. 112 : honneurs décernés par une κώμη à un intendant[2] ; ἔτους βι'.

f. Ark (même région). *Ibid.*, 416, n. 113 : épitaphe : ἔτους β'[3].

g. Ark. *Ibid.*, 417, n. 115 : épitaphe : ἔτους γι'.

h. Ark. *Ibid.*, n. 116 : épitaphe : ἔτους ιϐ'.

Je crois qu'il faut ajouter encore ces deux textes :

i. Gœsetchanlar. *Ibid.*, 414, n. 110 : citée plus haut, p. 311. Étant donné la place de ἔτους πρώτου dans le texte et les parallèles fournis par les textes ci-dessus, je pense qu'il ne s'agit pas de l'âge d'un défunt[4], mais de notre ère.

j. A Geive, dans l'épitaphe, *ibid.*, 397, n. 71, il semble qu'on puisse lire : [Ἔτους] τρίτ[ου]. Ἐπιγένου οἱ κληρονόμοι ἀνέστησαν κτλ.[5].

Ce qui frappe aussitôt, c'est que tous ces chiffres d'années sont très faibles. En général, en Asie Mineure, la plus grande partie des inscriptions datant du Ier, et surtout des IIe et IIIe siècles, les chiffres des dates sont très élevés, dans les 100, 200 et 300, car on calcule d'après les ères de Sylla, de Pompée, d'Actium. Ici, au contraire, ces 18 dates s'échelonnent toutes entre 1 et 23[6].

Le groupement topographique de ces inscriptions peut faire penser d'abord que cette ère se rattache à la fondation d'un centre urbain dans la boucle du Sangarios, à l'époque impériale, quelque Kaisareia ou Hadrianopolis. Mais on ne connaît point de ville de ce genre à placer dans cette région[7]. D'autre part, aucune cité de Bithynie ou d'Asie ne fait alors usage d'une ère « urbaine » particulière. Enfin, il est curieux que cette ère ait disparu au bout de vingt-trois ans et que tant d'inscriptions dans la région soient précisément à placer dans ce court intervalle. C'est pourquoi j'ai

1. Cf. ci-dessus, p. 312.
2. Corrigé et expliqué dans *B. C. H.*, 1928, 412-413.
3. Plutôt que : Ἀπολλωνιανῷ Πί[στις —] γυνὴ δὲ Παπίου χαῖρε, je songerais à : Ἀπολλωνία Νωπι —; γυνὴ δὲ Παπίου χαῖρε.
4. Ad. Wilhelm, *Beiträge*, 219.
5. Aux lignes 5-8, je suggérerais : ἄν τις α —, εἶνε τῶν κληρονόμων προνοούν[των —]; cf. *ibid.*, 427, 140 : ἂν δὲ μὴ ποιῶσι (les Δαδοχωμῆται, bénéficiaires de la fondation), εἶναι τῶν ἐγόνων μου.
6. Le nº 11 sortirait tout à fait de la série, si l'on y restituait ἔτους γγ', ce que rien n'oblige à faire.
7. Neokaisareia de Bithynie, connue par les documents byzantins, est à chercher beaucoup plus à l'Ouest.

formé — et je présente sous toutes réserves — une autre hypothèse.

Dans cette région comme dans d'autres parties de la Bithynie, des inscriptions sont datées par l'année de règne de l'empereur : à Gölbazar[1] : ἔτους [. . α]ὐτοκράτορος Νέρουα Τραιανοῦ Καίσαρος Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ Δακικοῦ μηνὸς Ἡρακλήου, ἡ —αηνῶν γειτοσύνη[2] ἐτείμησεν Δημοσθένην κτλ. ; — dans la région de Bilecik : ἔτους ει' Μ. Αὐρηλίου Ἀντωνίνου, Δ[ήμητ]ρι ὑπὲρ καρπῶν ἀνέστησαν Μᾶρκος Καλπουρνίου κὲ Ἑρμῆς Δημητρίου[3] ; — dans celle de Nicomédie : ἔτους θ' Σεουήρου καὶ Ἀντωνείνου Σεβαστῶν[4] ; — dans celle de Nicée : ἔτους δ' τῶν κυρίων ἡμῶν αὐτοκρατόρων κτλ. Διοκλητιανοῦ καὶ — Μαξιμιανοῦ[5]. Près de la côte du Pont-Euxin, à Khandra, on a lu sur un autel[6] : Ἔτους η', Ἀ[ν]τωνεῖνο[ς καὶ] Π. Αἴλιος Μ[αρ]κιανὸς θεᾷ Ἀνγίστῃ[7] ὑπ[ὲρ] τῆς συνόδο[υ] εὐχαριστή[ριον] ; je restitue : Ἔτους η' Ἀντωνείνο[υ] Π. Αἴλιος κτλ. Plusieurs fois, le chiffre de l'année est détaché du nom de l'empereur régnant : ainsi, sur la route de Geive à Gölbazar : ἔτους ἐνάτου, ἐπὶ Νέρωνος Κλαυδίου Καίσαρος Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ Γάιος Ὀστίλ(λ)ιος Πωλλίων ὑπὲρ ἑαυτοῦ καὶ τῶν ἰδίων ἀν[εστήσ?]εν[8] ; — sur la rive occidentale du lac de Nicée : Διὶ Ὀλυμπίωι καὶ Ἀστραπαίῳ καὶ Δήμητρι Καρποφόρῳ Φίλητος εὐχὴν ὑπὲρ τῶν δεσποτῶν· καθιερώθη δὲ ὁ θεὸς ὑπὸ Χαρμιδεανῶν τοῦ δήμου ἐν τῷ πρώτῳ ἔτει ἐπὶ Τίτου Ἀντωνείνου Καίσαρος[9] ; — à Kios : ἔτους αι', ἐπὶ Αὐτοκράτορος Νέρουα κτλ. Δακικοῦ[10]. Près de Nicomédie, les Prindeanoi, élevant un monument Αὐτοκράτορι Καίσαρι θεοῦ Τραιανοῦ Παρθικοῦ υἱῶι κτλ. Τραιανῶι Ἁδριανῶι Σεβαστῶι, l'ont daté : ἔτους ἐνάτου[11].

Or, dans les inscriptions datées par « l'ère » anonyme, le chiffre d'années le plus fort est 23, c'est-à-dire les années des plus longs règnes impériaux, après Auguste, ceux de Tibère et d'Antonin le

1. *B. C. H.*, 1900, 402, n. 78 (*I. G. R.*, III, 50) ; cf. Kubitschek, *Die Kalenderbücher von Rom, Florenz u. Leyden* (1915), 97.

2. Sur les γειτοσύνη, γειτονία, γειτονίασις, Poland, *Gesch. des gr. Vereinswesens*, 85 (Akmonia, Orkistos et Gölbazar) ; *M. A. M. A.*, I, 430 (Phrygie) ; *Wolfe Exped.*, 215 (Isaurie) ; Radermacher, *Glotta*, 25 (1936), 198-200 (Termessos) ; H. Seyrig, *Bull. Mus. Beyrouth*, I, 83, n. 11 (Baalbek) ; sur les *vicini*, cf. Rostovtzeff, *Gesellschaft und Wirtschaft*, I, 328, n. 35.

3. *I. G. R.*, III, 36.

4. *I. G. R.*, III, 1.

5. *B. C. H.*, 1900, 385, n. 41 (*I. G. R.*, III, 1397). Cf. *B. C. H.*, 1928, 410-411.

6. *B. C. H.*, 1901, 58, n. 203.

7. Ce texte est ordinairement ignoré dans les études relatives à Agdistis. Par une curieuse erreur, H. Graillot, *Culte de Cybèle*, 285, n. 2, transforme le nom de la déesse en un nom commun ; à propos d'abstinences et de pénitences, il renvoie à ce texte en disant : « Ἀνγίστῃ = ἁγιστεία, dans une confrérie bithynienne. » On se demande alors à quoi il reconnaît que a dédicace s'adresse à la Grande Mère.

8. *B. C. H.*, 1900, 398, n. 72 (*I. G. R.*, III, 51 et 410). Ensuite, on a lu : —ζω— | —ρον. Il faut restituer : ζῶ[ν | φ]ρον[ῶν].

9. *I. G. R.*, III, 17 ; cf. *Études anatoliennes*, 242-243.

10. *I. G. R.*, III, 24 ; le n. 23, de même provenance, est de restitution mal assurée.

11. *B. C. H.*, 1901, 227, n. 90 (*I. G. R.*, III, 3).

Pieux. N'aurait-on point, sur ces dix-neuf monuments dont dix-huit sont des épitaphes, presque toutes très brèves, indiqué simplement l'année de règne de l'empereur, sans y joindre le nom de l'empereur? On aurait, après ἔτους α', β', etc., négligé d'ajouter ἐπὶ Νέρωνος Κλαυδίου κτλ. Une telle date suffisait pour ceux qu'intéressait cette épitaphe, famille et concitoyens ; on ne se souciait pas de dater le texte pour les générations à venir. De même, en Égypte, nombre d'inscriptions sont datées par l'année du règne, le nom du roi ou de l'empereur étant omis. Si l'on adopte cette explication, ces dix-neuf inscriptions ne sont pas à placer toutes dans un étroit espace de vingt-trois ans, mais se répartissent sur divers règnes, et nous devrions renoncer à les dater jamais (cf. l'*addendum*).

16. « Kurmé-Keuy (près de Narzannar). A la fontaine, stèle blanche. Grappes de raisins. »

— Δακικοῦ

πρεσβευτῇ καὶ
ἀντιστρατηγῷ

Λ. Κατιλλίῳ Σεουήρῳ Ἰουλιανῷ.

Dans la partie supérieure, disparue, figuraient les noms et titres de Trajan[1]. Le titre « Dacique » date l'inscription d'après 102 ; l'absence de Parthicus la fait remonter avant 116[2].

L. Catilius Severus Julianus est un personnage très connu de l'époque de Trajan et d'Hadrien. Consul suffect en 110[3], consul en 120, il fut le seul gouverneur de la province de Cappadoce et d'Arménie Majeure et Mineure, création éphémère de Trajan[4] ; préfet urbain en 138, il encourut la disgrâce d'Hadrien. Son *cursus* jusqu'au proconsulat d'Afrique est connu par deux inscriptions, d'Antium et de Thysdra, identifiées et restituées par A. Merlin[5].

Que nous enseigne la nouvelle inscription? Que L. Catilius Severus fut *legatus pro praetore*. On pense d'abord qu'il fut légat du proconsul de Bithynie. Mais cette charge n'apparaît pas dans son *cursus*, qui nous apprend qu'il a été deux fois *legatus pro praetore pro-*

1. Soit dans une formule honorifique (telle que ὑπὲρ νείκης καὶ σωτηρίας Αὐτοκράτορος κτλ.), soit dans une date (ἔτους — Αὐτοκράτορος).
2. Pour Parthicus, cf. J. Guey, *La guerre parthique de Trajan*, 147-152.
3. Comme l'ont appris récemment les fastes d'Ostie ; cf. E. Groag, *Jahreshefte*, 29 (1935), *Beiblatt*, 189-190 ; cf. *ibid.*, 181-182, sur ses liens de parenté avec Marc-Aurèle.
4. Cf. J. Guey, *loc. cit.*, 63-64.
5. *Rev. Ét. anc.*, 1913, 268-274 : *L. Catilius Severus*. Cf. E. Groag, dans *Prosop. IR*², II, n. 558 ; A. Merlin, *Mél. Dussaud*, I, 217-226.

vinciae Asiae. Il est fort possible d'admettre qu'il a été honoré près de Narzan Lor comme légat du proconsul d'Asie, et cette inscription devient fort intéressante au point de vue de la géographie historique.

En effet, il faut se rendre compte que nous ignorons la limite de la province d'Asie dans cette région. On la fait passer le plus souvent le long des crêtes du Bozdağ[1], qui sépare la plaine d'Eskişehir (Dorylaeion) du cours du Sangarios[2], ou suivant le cours du Sangarios[3]. En réalité, nous savons seulement qu'elle était au Nord d'Eskisehir[4], Dorylaeion faisant partie de la province d'Asie. En l'absence d'inscriptions trouvées sur place, nous pouvons seulement savoir entre quelle et quelle cité, l'une « asiatique », l'autre bithynienne, passait la frontière. Or, précisément, dans cette région, nous ne connaissons de ville au Nord de Dorylaeion que très loin vers le Nord, avec Nicée, Nicomédie, Claudiopolis[5]. La frontière a pu fort bien, tout au moins à l'époque de notre inscription, passer non le long du Sangarios, mais du Göynüksu[6], en laissant à la province d'Asie la région de Gölbazar et de Narzan Lor, celle dont proviennent nos inscriptions 2-16. On est frappé de ce qu'écrit G. Mendel sur la région de Gölbazar[7] : « Pour la description de cette région, je ne puis que renvoyer au journal et aux cartes de von Diest. Je remarquerai seulement que la disposition physique de cette plaine, qui ne s'ouvre guère que vers le Sud, par la vallée du Deirmen-déré ou Goel-déré, sur la vallée de la Sakkaria, semble la rattacher bien plus aux populations de la rive gauche de ce

1. Sur cette chaîne, cf. von Diest, *Von Pergamon über den Dindymos zum Pontus*, 54-55 (itinéraire entre Dorylaeion et le Sangarios, en traversant la partie Ouest du Bozdağ) ; Leonhard, *loc. cit.*, 51-52 (du Sangarios à la vallée du Pursak, le fleuve d'Eskişehir, par l'Est du Bozdağ). Vues depuis la plaine d'Eskişehir dans *M. A. M. A.*, V, pl. 2.

2. Par exemple, H. et R. Kiepert, carte II du *C. I. L.*, III, *Suppl.* ; R. Kiepert, *F. O. A.*, VIII et p. 2 ; Cox et Cameron *M. A. M. A.*, V, p. XVIII : « along or near the watershed of the Boz Dağ ».

3. Bosch, *loc. cit.*, 67.

4. Comme dit V. Chapot, *Province romaine d'Asie*, 85. Sur sa carte, la frontière suit le Bozdağ.

5. Cox et Cameron, *M. A. M. A.*, V, p. 33, disent justement (à propos de l'inscription citée ci-dessous, p. 321, n. 2) : « Körte believed on insufficient grounds that an unidentified city lay in the region of Inhisar [sur le Sangarios], but this receives no support from the evidence bearing on the cities of Bithynia ; such an unknown unit is more likely to have been tribal or an extra-territorial imperial estate. In our present ignorance of the administrative allocation of this whole tract of Southern Bithynia a reading that brings Nicaean jurisdiction to the provincial boundary at this point, though surprising, cannot be excluded as absurd. »

6. H. Kiepert, *F. O. A.*, IX, plaçait en Asie la région du Muracadere et faisait passer la frontière sur la rive gauche du Deirmendere, tout près de Gölbazar. D'après cette limite, tracée au jugé, le pays de Narzan Lor serait sur la frontière. Selon mon interprétation, la frontière ne serait reportée que d'une dizaine de kilomètres vers le Nord.

7. *B. C. H.*, 1900, 400.

fleuve qu'à celles de la rive droite, dont elle est séparée par des montagnes peu praticables[1]. Il semble que l'on ait là une sorte d'enclave phrygienne en terre bithynienne, et c'est ce que confirme le style des monuments funéraires, qui rappelle de très près les tombes en forme de porte si fréquentes en Phrygie. » C'est en tenant compte de ces rapports et de ces affinités que ce pays aurait été attribué à l'Asie, et non à la Bithynie. Naturellement, ce tracé de la frontière entre Asie et Bithynie ne vaut que pour l'époque de l'inscription ici publiée, sous Trajan[2].

Louis ROBERT.

Addendum. — La question, discutée ci-dessus, de la date indiquée sur 19 inscriptions de cette région, reçoit quelque éclaircissement d'une inscription que j'ai rencontrée par hasard pendant l'impression de mon article. Dans *Ath. Mitt.* 1911, parmi des inscriptions de provenances très variées publiées par Th. Wiegand sous le titre *Inschriften aus der Levante*, se trouve p. 298, n. 11, une épitaphe copiée par un directeur de l'École allemande d'Haïdar Pacha « vor der Moschee des Dorfes Dokus bei Gölbazar, Vilayet Ismid ». C'est notre région ; le *Koylerimiz* indique un village Dokuz, et la carte de Kiepert situe, approximativement, un village Dokuzlar au Sud de Tarakly. L'épitaphe est ainsi rédigée : « Ἔτους ν'. Φλαουϊανὸς Διοφάνου ζήσας ἔτη κγ' χαῖρε. Διοφάνης Ἀρχελάου

1. Cf. plus haut, p. 304, n. 2.

2. Aussi ne suis-je pas obligé de prendre parti dans les problèmes difficiles que pose une inscription récemment publiée, car elle est postérieure (Hadrien). Cox et Cameron, *M. A. M. A.*, V, 60, ont copié une borne encastrée dans la mosquée de Mutalip, village situé dans la plaine de Dorylaeion, au Nord, et ils lui ont consacré une discussion très nuancée. Il est certain qu'elle ne vient pas de la plaine même d'Eskişehir, mais de quelque endroit dans la montagne, au Nord ou au Nord-Ouest, sans doute du Bozdağ. En voici le texte : [Ὅρο]ι μεταξὺ Δορυλαέων [καὶ Νι]κ̣αιέων οἱ τεθέντες κατὰ κέλευσιν Αὐτοκράτ(ορος) Καίσ(αρος) Τραιαν(οῦ) Ἁδριανοῦ Σεβ(αστοῦ) π. π. διὰ Γ. Ἰουλ(ίου) Σεουήρου πρεσβ(ευτοῦ) αὐτοῦ ἀντιστρατηγοῦ. — Le nom du second peuple est douteux, et les éditeurs n'ont pas écarté absolument [Μι]δ̣αέων. Je crois maintenant qu'ils ont raison de préférer [Νι]κ̣α̣ιέων. — C. Julius Severus a-t-il agi comme *legatus Augusti pro praetore ad corrigendum statum Ponti et Bithyniae, pro praetore provinciae Asiae* (son *cursus* à Corinthe) ou comme πρεσβεύσας ἐν Ἀσίᾳ ἐξ ἐπιστολῆς καὶ κωδικίλλων θεοῦ Ἁδριανοῦ (inscriptions d'Ancyre de Galatie ; interprétation controversée)? Je renvoie à la discussion des éditeurs, qui inclinent à rapporter cette inscription au gouvernement bithynien de Severus ; telle est aussi ma préférence. N'y aurait-il pas alors un rapport entre la fixation de la frontière entre Nicée et Dorylaeion, sur l'ordre d'Hadrien, par le gouverneur de Bithynie, et un changement de la frontière entre la Bithynie et l'Asie? La frontière des deux provinces aurait été alors reportée au Sud. — D'autre part, sous Hadrien, la province de Bithynie a passé du Sénat à l'empereur ; Severus y a été alors envoyé comme légat impérial ; elle redeviendra province sénatoriale sous Antonin (conclusions de G. Barbieri, *Riv. Fil.*, 1938, 365-370 : *L'amministrazione delle province Ponto-Bitinia e Licia-Panfilia nel II secolo D. Cr.*). La délimitation de frontières attestée par l'inscription sous le gouvernement de Severus n'est-elle pas en rapport avec la transformation de la Bithynie en province impériale, et ne faut-il pas y voir une conséquence d'un changement des frontières de la province?

ζήσας ἔτη οα' TOYCZIT ». — Puisqu'on a « la 50e année », il ne peut s'agir de l'année de règne d'un empereur ; et, dans l'inscription ci-dessus n. 11, on restera plus près de la copie de G. Radet en restituant : ἔτους γν'. Quant à l'origine de cette ère, je l'ignore. — Il m'a paru intéressant de signaler ici cet *addendum* nécessaire, sans rien modifier à ma rédaction primitive. Et cela montre, une fois de plus, combien nous serons gênés dans toute étude sur l'Asie Mineure tant que les inscriptions n'en auront pas été réunies, je ne dis pas en un Corpus, tentative impossible qui a échoué, mais dans une série de recueils régionaux (je parle ailleurs en détail de ce problème).

LA TÊTE DE BRONZE DE NINIVE

La tête de bronze trouvée à Ninive en 1931 mérite d'être universellement connue à cause de son extraordinaire beauté (pl. I, II, 1). L'auteur de la découverte, M. Campbell Thompson, en a d'abord publié des photographies mesquines qui ne permettaient pas de l'apprécier à sa valeur comme œuvre d'art[1]. Ensuite, quand elle eut été dûment nettoyée, M. Mallowan l'a présentée au public savant dans un article détaillé et admirablement illustré[2]. C'est une tête de grandeur nature. Elle n'est pas brisée dans le cou et ne semble donc pas avoir appartenu à une statue ; peut-être était-elle destinée à être adaptée à un buste fabriqué d'une matière différente. On n'a pas encore fait l'analyse du métal. M. Campbell Thompson parlait de cuivre[3], M. Mallowan suppose qu'il s'agit de bronze, et, si le cuivre pur est réellement aussi impropre à jeter en moule que certains auteurs ont coutume de nous le représenter, on ne peut, en effet, guère se figurer autrement qu'en bronze une pièce d'un art si raffiné. Les yeux, les oreilles et le nez sont endommagés. L'état dans lequel se trouvent les yeux pourrait bien faire croire qu'ils étaient, à l'origine, incrustés de pierres précieuses ; seulement, comme les oreilles n'ont pas moins souffert, on peut tout aussi bien mettre en cause le vandalisme d'agresseurs fanatiques lors du sac de la ville en 612.

La question de la date est difficile. La tête avait apparemment trouvé place dans un édifice assyrien de basse époque, c'est-à-dire qu'elle avait été soustraite à son milieu, car elle n'est certainement pas assyrienne. Ajoutez que, par son style, par ses dimensions et par la matière dont elle est faite, elle paraît être absolument unique dans l'art sculptural de la Mésopotamie. Dans son rapport provisoire, M. Campbell Thompson la datait approximativement de 3000 avant J.-C., à cause de la ressemblance de la coiffure avec les détails du casque d'or de Mes-kalam-dug qui provient des tom-

1. *Liverpool Annals*, XIX, 1932, pl. L, 1, 2 ; *Ill. London News*, June 27, 1931 ; July 16, 1932.
2. Mallowan, *The bronze head of the Akkadian period from Niniveh*, *Iraq*, III, 1936, p. 104 et suiv.
3. *Liv. Ann.*, XIX, p. 72.

beaux royaux d'Ur[1]. M. Mallowan approfondit la question. Lui aussi considère le rendu scrupuleux de la frisure des cheveux et de la barbe comme le meilleur critérium de la date de la tête de Ninive. Je reproduirai brièvement l'argumentation de l'archéologue anglais.

Par certains traits, la tête se rapproche de l'art sumérien archaïque. L'objet qui offre le plus grand nombre de points de comparaison est le casque de Mes-kalam-dug que je viens de mentionner et qui reproduit en or la coiffure d'un homme. Ce sont, sur le sommet, les mêmes cheveux finement ciselés et partagés par une raie au milieu. Même couronnement aussi du front consistant en une tresse en saillie, ou plutôt en deux nattes habilement entrelacées et surmontant un diadème, plus étroit sur le casque que sur la tête de bronze[2]. Au-dessous du bandeau s'alignent des mèches de cheveux frisés en demi-cercle. Sur la tête de bronze, il y a une seule rangée de boucles à peine superposées ; sur le casque, ce sont deux séries de boucles, qui se recouvrent comme des écailles de poisson. Dernier point de comparaison enfin : la coiffure du casque est bordée, d'une oreille à l'autre, par une rangée de boucles se terminant en spirales ; sur la tête, on remarque de chaque côté du cou trois petites boucles frisées de la même façon.

Sur la stèle aux vautours du Louvre, Eannatum de Lagash porte une coiffure quelque peu semblable[3]. Reconnaissons, cependant, que la ressemblance avec notre tête de bronze n'est que superficielle.

Tels sont les parallèles énumérés par M. Mallowan entre les produits de l'art sumérien archaïque et la tête de Ninive. Même les analogies qu'offre le casque ne sont pas décisives à ce point qu'on soit en droit, sans disposer d'autres arguments, de placer la tête à la même époque que les tombeaux royaux d'Ur. Si l'on examine de profil, côte à côte, le casque d'or et la tête de bronze, on constate plusieurs différences. Le chignon sumérien archaïque est assujetti contre l'occiput par des bandelettes horizontales, lesquelles, après avoir fixé à sa place la chevelure enroulée, se rejoignent et forment le diadème qui encercle la tête. Les cheveux de la tête de Ninive sont arrangés de façon beaucoup moins serrée et enlacés par trois anneaux vers leur extrémité ; le chignon, si tant est qu'on peut

1. Woolley, *Ur Excav.*, II, pl. 150 ; *Antiquaries Journ.*, VIII, 1928, pl. LIV.
2. Comparer aussi la statuette de Mari, *Syria*, 1935, pl. VII.
3. *Encycl. photogr. de l'art*, I, pl. 190.



Tête en bronze de Ninive, vue de face.



1. (en haut). Tête en bronze de Ninive, vue de profil.

2. (en bas). Tête en dolérite d'Ur (époque de Goudéa).

l'appeler tel, est très petit. Sur le casque, les cheveux du chignon apparaissent tressés en natte, tandis que sur la tête de bronze ce sont les cheveux au-dessous du nœud qui sont nattés ; ceci n'empêche d'ailleurs pas qu'il y ait une grande ressemblance dans la façon dont les cheveux sont tressés de part et d'autre.

Il y a différence aussi par rapport au bandeau, qui se termine sur la tête à peu de distance derrière les oreilles, tout comme la tresse épaisse qui le surplombe, alors que, sur le casque, tous deux se prolongent jusqu'au chignon. Bref, il y a analogie, non conformité absolue.

Après avoir noté les parallèles de l'art sumérien archaïque, M. Mallowan fait remarquer que la tête de Ninive présente des points de comparaison plus étroits encore avec des œuvres d'un art plus récent. Il voit dans un fragment d'une tête en dolérite provenant d'Ur (et probablement contemporain du règne de Goudéa) un excellent parallèle rappelant la tête de bronze dans tous ses détails (fig. 1, p. 329) [1]. Il s'agit, en vérité, d'un fragment de sculpture très mutilé : le visage et le chignon manquent. La similitude ne s'étend, par conséquent, qu'à une partie de la coiffure, mais elle est, à la vérité, parfaite. La stèle de Goudéa de Berlin offre une seconde analogie : un des dieux représentés y porte un même chignon natté, enlacé d'anneaux à son extrémité ; le reste de la chevelure disparaît sous une tiare à cornes de taureau [2]. Ajoutons-y un troisième parallèle : sur la stèle d'Ur-engur, trouvée à Ur, les cheveux qui sortent de la tiare du dieu lunaire sont noués de la même façon, c'est-à-dire par trois anneaux, exactement comme sur la tête de Ninive [3].

En résumé, M. Mallowan attire l'attention sur des points de comparaison qui s'échelonnent entre les tombeaux royaux et la troisième dynastie d'Ur, en d'autres termes entre 2900 à 2700 et 2300, pour autant que nous puissions préciser les dates dans l'état présent de nos connaissances. Mais il ajoute, avec beaucoup de raison, qu'au début de cette longue période, il n'y avait probablement pas encore d'artistes capables de créer une œuvre aussi parfaite ; car, quelle qu'ait été la maîtrise des artistes sumériens archaïques dans l'art de représenter les animaux, leurs figures humaines ont toujours gardé un caractère plus ou moins primitif. « La tête de

1. Hall, *La sculpt. babyl. et assyr. au British Museum, Ars asiatica*, XI, pl. VIII, 8.
2. Zervos, *L'art de la Mésopotamie*, 204 ; cf. *Iraq*, III, p. 109.
3. *Ill. London News*, April 18, 1925, p. 688.

Ninive est conçue dans un esprit qui la rapproche bien plutôt des statues de Goudéa et de certaines sculptures accadiennes, telles les gracieuses figures qui décorent la stèle de victoire de Naram Sin », écrit M. Mallowan. Cela revient à restreindre la période, dans laquelle on pourrait placer notre tête de bronze aux siècles qui séparent le règne de Sargon (2550) de celui de Goudéa (2300). Le savant anglais finit par opter pour l'époque sargonide et, comme on sait que Manishtousou, fils de Sargon, éleva un temple à Ninive [1], il voit dans la tête découverte par M. Campbell Thompson un portrait de Sargon lui-même, consacré à sa mémoire par son fils.

Il n'est que juste d'ajouter que M. Mallowan ne considère nullement comme prouvée l'hypothèse qu'il formule. Il regarde comme probable et comme parfaitement compréhensible que d'autres préféreront placer la tête à l'époque de Goudéa [2]. Il semble bien, cependant, qu'elle commence déjà à faire son entrée dans la littérature sous le nom de « portrait de Sargon [3] », car ce que l'un avance avec mille scrupules, d'autres le sanctionnent parfois aussitôt comme un fait dûment acquis à la science, et la supposition que nous possédons un portrait du grand roi Sargon dans une œuvre d'art aussi impressionnante ne manque assurément pas d'attrait. La question de savoir si l'hypothèse qui est en jeu peut être juste a, par conséquent, une importance particulière.

Elle est même intéressante pour plus d'une raison. Les fouilles de la nécropole d'Ur nous ont appris que les haches archaïques sont presque toujours moulées et d'une belle apparence, tandis que celles de l'époque sargonide sont faites en cuivre martelé et inférieures à tous égards [4]. On en cherche la raison dans la stagnation de l'importation de l'étain, qui aurait obligé les artisans à revenir du bronze au cuivre pur, pourtant beaucoup moins facile à travailler. Supposé donc que la tête soit sargonide, force nous sera d'admettre que, tandis que la technique du métal fut frappée de décadence, dans tel endroit de la Babylonie, de manière qu'on n'était plus capable de fabriquer de bons outils et de bonnes armes, elle y accomplit simultanément, en telle autre ville, des progrès si étonnants qu'elle se trouvait à même de suffire aux exigences les plus

1. *Liv. Ann.*, XIX, p. 73, 105.
2. *Iraq*, III, p. 110.
3. Kaiser Wilhelm II, *Das Königtum im alten Mesopotamien*, 1938, p. 19, f. 10.
4. Woolley, *Ur Excav.*, II, p. 286 et suiv., 307 ; Gordon Childe, *More light on the ancient East*, p. 292. Cependant, Naram-sin porte sur sa stèle une hache qui fait l'impression d'être moulée, tout comme les haches de l'époque archaïque : *Encycl. photogr.*, I, pl. 215.

rigoureuses. Qu'une telle chose soit inimaginable, c'est ce que notre connaissance encore si imparfaite de l'art mésopotamien ne nous permet guère d'affirmer. L'intérêt de la question que j'ai abordée est, en tout cas, indéniable ; il dépasse même le cadre de l'histoire de l'art proprement dit.

Il paraît urgent d'examiner à nouveau maintenant dans quelle période nous rencontrons, pour la tête de Ninive, les analogies les plus nombreuses et les plus remarquables. La tresse tenant lieu de diadème date déjà de l'époque des premières dynasties, mais ce n'est qu'au temps de Goudéa qu'elle se porte courte, de façon à n'entourer que la moitié de la tête. La même chose vaut pour le bandeau qui est visible au-dessous de la tresse. Il n'y a que les boucles dans le cou pour lesquelles le casque de Mes-kalam-dug soit seul à offrir une analogie ; celles qui apparaissent sur le front au-dessous du bandeau sont connues également à l'époque sargonide [1]. Pour tout le reste, les traits caractéristiques de la tête ne se retrouvent pas aux époques antérieures à celle de Goudéa. Dans l'art sumérien archaïque, le chignon est toujours assez grand et maintenu contre l'occiput par des cordons horizontaux [2]. Cette mode semble avoir duré encore quelque temps, à en juger par une statue féminine du Musée du Louvre, qui est probablement sargonide, et en tout cas plus récente que la période archaïque [3]. Le chignon de la tête de bronze est fort petit et enlacé d'anneaux placés verticalement, particularité pour laquelle on connaît non pas un, mais plusieurs parallèles à l'époque de Goudéa. Le bandeau large qui se termine derrière les oreilles dans un petit rouleau n'a d'autre analogie que la coiffure du fragment du Musée Britannique, lequel appartient, lui aussi, à la basse époque sumérienne (fig. 1). Les sourcils en arêtes de poisson, comme l'a déjà observé M. Mallowan, ne se retrouvent que dans l'art de la renaissance sumérienne. Mais il y a encore une autre remarque à faire. Dans tout l'art mésopotamien, les sourcils se rejoignent au milieu du front, lorsqu'ils sont figurés en relief ou incrustés, mais ce n'est qu'à l'époque de Goudéa que la mode se généralise de les réunir si bas, je veux dire sur l'os nasal même [4]. Sur le portrait du Louvre de Manishtousou, qui provient de Suse, ils se joignent encore, à l'exemple des statues sumériennes

1. *Op. cit.*, pl. 220, A.
2. *Syria*, 1935, pl. VII ; Andrae, *Die arch. Ishtartempel*, p. 57, fig. 45, 46.
3. *Encycl. photogr.*, I, 207 B.
4. *Op. cit.*, 228, 237, 243 B, 244, A-C.

archaïques, au-dessus du nez et non pas sur le nez même[1]. Il me paraît par conséquent, somme toute, plus probable d'attribuer la tête à l'époque de Goudéa qu'à la période accadienne.

Une dernière analogie pour finir ; elle semble avoir échappé à M. Mallowan. Pour la frisure de la barbe, à laquelle personne n'a rien trouvé à comparer jusqu'à présent, il convient de citer un fragment d'une tête en diorite, de proportions demi-nature, qui a été trouvée à Tello par de Sarzec (pl. II, 2)[2]. Les termes dans lesquels l'auteur des *Découvertes en Chaldée* décrit la pièce témoignent d'un enthousiasme encore plus grand que ceux dont M. Hall se sert à propos du fragment de dolérite dont la coiffure rappelle le plus celle de la tête de Ninive. M. Hall écrit[3] : « Si elle eût été mieux conservée, cette pièce aurait constitué un échantillon hors de pair de l'ancienne portraiture babylonienne. » Et voici comment Léon Heuzey présentait à ses lecteurs le fragment de Tello : « C'est la révélation d'un type de statues très différent de celui que nous connaissons ; c'est, dans la sculpture orientale, l'indice d'une époque de perfection relative, dont il est encore difficile de déterminer la place, soit avant, soit après Goudéa. Si jamais une figure de ce caractère est retrouvée intacte, nous prédisons qu'il y aura un grand étonnement parmi les archéologues[4] ! » Or, ce dernier fragment, dont la matière seule constitue déjà un indice en faveur de l'époque de Goudéa[5], ressemble absolument à la tête de bronze nouvellement découverte, tant par la forme des lèvres que par le traitement des poils si fins de la moustache et au-dessous des lèvres.

La Babylonie a donc connu, du temps de Goudéa, une école de sculpture qui créait des statues en matière dure d'une très haute valeur artistique. C'est à elle qu'il y a lieu, je pense, d'attribuer aussi la superbe tête de Ninive. L'activité de cette glorieuse école ne descend pas plus bas dans l'ordre du temps. Le buste d'Urningirsou, fils de Goudéa, nous montre déjà un autre type de visage et une coiffure bien différente ; seul, l'arrangement des boucles de la

1. Zervos, *L'art de la Mésopotamie*, 162.

2. De Sarzec, *Découvertes en Chaldée*, I, pl. 21, 1 ; Heuzey, *Cat. des ant. chald. du Louvre*, p. 197, nº 57. Notre figure reproduit la figure des *Déc. en Chaldée ;* il n'était pas possible de faire photographier le fragment à nouveau, parce que les salles du Musée du Louvre qui renferment les collections d'objets babyloniens sont en voie de réorganisation.

3. *Ars asiatica*, XI, p. 34.

4. *Déc. en Chaldée*, II, p. 145.

5. Goudéa se vante d'avoir importé du diorite de la région de Magan : King, *Sumer and Akkad*, p. 258, 262, 276.

barbe est resté le même[1]. La statue de Pouzour-Ishtar trouvée à Mari et datant du XXIIe siècle affecte, pour ce qui est des rangées des mèches frisées de la barbe et du duvet qui couvre les abords des lèvres, une stylisation exagérée et même quelque peu grotesque des mêmes traits qui donnent à la tête d'Ur son caractère de dignité et un aspect des plus décoratifs[2]. Vraisemblablement, nous avons affaire à une école dont la floraison fut de courte durée et qui sombra dans le maniéré, à moins qu'elle ne dût céder la place à des écoles rivales. C'est elle, si je ne me trompe, qui créa, à son apogée, les portraits les plus beaux qu'ait produits l'art mésopotamien pendant les trente siècles de son existence[3].

ANNA ROES.

1. Zervos, *L'art de la Mésopotamie*, 219.
2. Sidney Smith, *Early history of Assyria*, pl. XIII.
3. Erratum : Pl. II, 2 (en bas), à la désignation « Tête en dolérite d'Ur (époque de Goudéa) », substituer : « Fragment d'une tête en diorite trouvée à Tello par de Sarzec. »

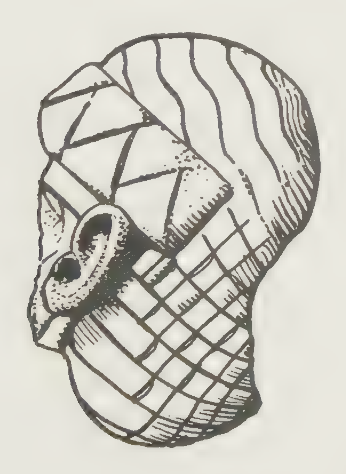


Fig. 1

TÊTE EN DOLÉRITE PROVENANT D'UR

ATHÈNES ET L'AMPHICTYONIE DELPHIQUE EN 346

Après les délibérations qui marquèrent le retour à Athènes de la seconde ambassade envoyée à Philippe (été 346) — cette ambassade fameuse dite des serments (ἐπὶ τοὺς ὅρκους), laquelle détermina l'attaque publique de Démosthène contre Eschine, — l'assemblée athénienne avait décidé l'envoi d'une troisième ambassade dont les deux adversaires n'ont parlé qu'incidemment dans leurs discours respectifs, prononcés vers l'automne de 343. Une étude récemment publiée sur la politique de Philippe II de Macédoine après 346[1] montre qu'il y a lieu d'examiner avec attention les trop brèves indications que fournissent Eschine et Démosthène sur cette troisième ambassade, étroitement liée à la capitulation des Phocidiens et à la session de l'amphictyonie delphique où il fut procédé à la liquidation de la seconde « Guerre Sacrée ».

On a remarqué depuis longtemps une divergence entre les deux orateurs : tandis que Démosthène parle de l'ambassade auprès de Philippe, Eschine la définit à trois reprises comme envoyée aux Amphictyons : ἐπὶ τοὺς Ἀμφικτύονας ou ἐπὶ τὸ κοινὸν τὸ Ἀμφικτυόνων[2]. A. Schaefer a concilié ces deux données : la troisième ambassade était avant tout (*vor allem*) accréditée auprès de Philippe ; mais, par suite des événements, elle a eu à intervenir auprès du Conseil amphictyonique sans prendre part à ses délibérations[3]. M. Wüst, l'auteur de l'étude signalée ci-dessus, est d'une opinion différente : ainsi que le déclare Eschine, l'ambassade était adressée aux Amphictyons et elle a collaboré activement avec eux. Par « collaboration active », il faut entendre que les députés ont agi en qualité de représentants d'Athènes au Conseil amphictyonique, ont participé aux débats et, par suite, ont engagé la responsabilité de la cité dans les décisions qui furent prises[4].

A vrai dire, pour marquer immédiatement le point essentiel de

1. Fr. R. Wüst, *Philipp von Makedonien und Griechenland in den Jahren von 346 bis 338* (*Münchener Histor. Abhandl.*, 1re série, fasc. 14, 1938).
2. Dém., XIX, 121 ; Esch., II, 94, 139, 142.
3. A. Schaefer, *Demosthenes u. seine Zeit,* II², p. 275, n. 1 ; voir aussi p. 279 et 291
4. *Op. laud.*, p. 15.

la thèse nouvelle, à savoir la participation illimitée d'Athènes à la session amphictyonique de 346, j'ai simplifié la question, et l'on pourrait me reprocher d'avoir faussé la pensée de M. Wüst. Disons donc tout de suite que, selon lui, ce n'est pas la troisième ambassade dont la mission concernait l'amphictyonie, mais plutôt une quatrième ambassade, et précisons cette distinction qui ne renforce guère la théorie présentée.

*
* *

La deuxième ambassade, ayant reçu après de longs délais les serments de Philippe et de ses alliés, était revenue à Athènes le 13 Skirophorion. L'assemblée du peuple s'était tenue le 16 du même mois et l'envoi d'une nouvelle ambassade paraît avoir été décidé sur-le-champ. Le texte le plus explicite à ce sujet est celui de Démosthène : ἐπειδὴ γὰρ ἀπεστέλλετ' αὖθις αὖ τὸ τρίτον τοὺς πρέσβεις ὡς τὸν Φίλιππον ἐπὶ ταῖς καλαῖς καὶ μεγάλαις ἐλπίσι ταύταις αἷς οὗτος ὑπέσχητο, ἐχειροτονήσατε καὶ τοῦτον κἀμὲ καὶ τῶν ἄλλων τοὺς πλείστους τοὺς αὐτούς [1]. Laissons de côté la destination et l'objet de cette ambassade qui peuvent être sujets à controverse. On retiendra du moins — ce qu'Eschine ne contredit point — qu'elle paraît avoir compté, comme les précédentes, dix députés et que la composition en était à peu près identique. Mais Démosthène se récusa sur-le-champ et on ne sait par qui il fut remplacé. Un peu plus tard, Eschine allégua une maladie réelle ou feinte : son frère paraît lui avoir été substitué [2].

L'ambassade dut quitter Athènes entre le 21 et le 23 Skirophorion ; mais elle ne dépassa pas Chalkis. Là, en effet, elle apprit la capitulation du chef phocidien Phalaikos, laquelle avait eu lieu le 23 ; l'un des envoyés, Derkylos, arriva en toute hâte au Pirée pour porter la nouvelle. Le peuple décida que les ambassadeurs précédemment désignés devaient, en dépit de l'événement, s'acquitter de leur mission. Ici, c'est Eschine qu'il convient de citer : il avait été mis en cause par Démosthène sous prétexte que, s'étant d'abord excusé, il avait ensuite indûment participé à l'ambassade. Mais il alléguait avec raison que le peuple, par un décret dont Démosthène ne parlait point, avait renouvelé les pouvoirs des ambassadeurs et, du même coup, lui avait conféré à nouveau la tâche

1. Dém., XIX, 121.
2. Cf. Schaefer, II², p. 275 et suiv.

dont la maladie l'avait écarté : γενομένης ἐκκλησίας, ἤδη παρὼν καὶ δυνάμενος τῷ σώματι, προσαναγκάζοντος τοῦ δήμου μηδὲν ἧττον πρεσβεύειν ἡμᾶς τοὺς ἐξ ἀρχῆς αἱρεθέντας ἅπαντας, ἀψευδεῖν πρὸς 'Αθηναίους ᾤμην δεῖν [1]. En fait, il semble que l'assemblée du peuple avait compris parmi τοὺς ἐξ ἀρχῆς αἱρεθέντας Démosthène lui-même, bien qu'il se fût dès la première fois officiellement récusé. Nous l'apprenons par une déclaration de Démosthène qu'on ne peut guère contester, puisqu'elle infirme indirectement l'accusation secondaire qu'il avait tenté de soulever contre Eschine. « Élu deux fois par vous pour la troisième ambassade, dit-il, je me suis deux fois récusé [2]. »

Il importe peu qu'on appelle « quatrième ambassade » la députation dont Eschine faisait, cette fois, partie. Et il est possible qu'en raison des circonstances, elle ait reçu de nouvelles instructions. Mais M. Wüst va plus loin : il admet que la troisième ambassade était adressée à Philippe ; elle était chargée de lui remettre le décret dit de Philocratès, par lequel le peuple étendait aux descendants de Philippe l'amitié et l'alliance conclues avec le roi, le louait de ses bonnes intentions à l'égard d'Athènes, s'engageait enfin à intervenir si les Phocidiens ne remettaient pas aux Amphictyons le sanctuaire de Delphes [3]. La « quatrième ambassade » aurait eu une mission toute différente : les Phocidiens ont capitulé ; le conseil amphictyonique a été convoqué d'urgence. L'invitation a dû parvenir à Athènes dès le 27 Skirophorion. Les ambassadeurs sont désormais habilités comme représentants d'Athènes à l'amphictyonie [4].

La thèse nouvelle de M. Wüst est maintenant exposée aussi fidèlement qu'il est possible : les objections qu'elle soulève n'en sont que plus apparentes.

*
* *

Tout d'abord, s'il s'agit de résoudre la divergence entre Démosthène et Eschine, M. Wüst, tout en paraissant s'appuyer sur le témoignage d'Eschine, adopte une solution qui ébranle l'autorité de son témoin. Car Eschine n'a pas distingué une troisième et une quatrième ambassade, avec des destinations différentes : la troisième ambassade, à laquelle son état de santé l'a, dit-il, empêché

1. Esch., II, 95.
2. Dém., XIX, 172.
3. P. 12.
4. P. 13-16.

de participer, aurait été dès l'origine accréditée auprès des Amphictyons : Ἐγὼ δ' αἱρεθεὶς πρεσβευτὴς ἐπὶ τοὺς Ἀμφικτύονας, ἀρρώστως δ' ἔχων… τὴν μὲν πρεσβείαν οὐκ ἐξωμοσάμην…, πρὸς δὲ τὴν βουλὴν, ἀπιόντων τῶν συμπρεσβέων, τὸν ἀδελφὸν τὸν ἐμαυτοῦ καὶ τὸν ἀδελφιδοῦν καὶ τὸν ἰατρὸν ἔπεμψα…, τὴν ἀρρωστίαν μου δηλώσοντας[1]. Mais il est clair qu'avant la capitulation des Phocidiens il n'avait pas été question d'une réunion des Amphictyons. Le décret de Philocratès avait bien mentionné que les Phocidiens devraient remettre le sanctuaire de Delphes aux Amphictyons ; mais, comme Démosthène le souligne, aucune initiative n'avait été prise pour une convocation de tous les membres de l'Amphictyonie[2].

Eschine a donc commis une erreur manifeste. Je ne songe pas à suggérer que cette erreur soit un mensonge ; j'admets même qu'on la puisse expliquer par le rôle que l'ambassade aurait été appelée à jouer ultérieurement. Mais il faut bien faire une remarque : l'exposé en apparence méthodique et lucide d'Eschine ne comporte pas de moindres inexactitudes que celui de Démosthène dont le désordre passionné éveille plus aisément la suspicion. Il n'y a, *a priori*, aucune raison d'accorder plus de créance à l'un qu'à l'autre.

Nous sommes très mal instruits des démarches de l'ambassade, lorsqu'elle fut parvenue sur les lieux de sa mission. Démosthène s'est employé de son mieux à couvrir d'opprobre Eschine qui a participé aux banquets et réjouissances donnés par Philippe pour célébrer le succès de la guerre contre les Phocidiens[3]. Eschine réplique qu'il y a été invité avec ses collègues de l'ambassade au même titre que les ambassadeurs, fort nombreux — il y avait deux cents convives — venus du reste de la Grèce[4]. Il serait rapide d'en conclure qu'il se considère seulement comme délégué par Athènes auprès de Philippe. On constatera avec plus d'intérêt qu'il s'attribue un rôle effectif auprès des Amphictyons : il s'est fait le patron des Phocidiens ; il a obtenu la vie sauve pour la jeunesse de Phocide, que les Oetéens voulaient exterminer[5]. Ainsi il a paru lui-même dans la réunion amphictyonique ; il y a introduit ses protégés ; il y a parlé en leur faveur. M. Wüst fait surtout état de cette action d'Eschine pour voir en lui et en ses collègues les délégués d'Athènes à l'Amphictyonie.

1. Esch., II, 94.
2. Dém., XIX, 50.
3. *Ibid.*, 128.
4. Esch., II, 162.
5. *Ibid.*, 142.

On s'étonne alors que nulle part, dans le discours d'Eschine, n'apparaissent les noms véritables qu'auraient dû porter ces délégués. M. Wüst semble admettre qu'on pouvait indifféremment les appeler des θεωροί ou des πρέσβεις[1]. Étrange confusion. Athènes envoie à Delphes une θεωρία lorsqu'il s'agit de célébrer les Pythia ; mais, pour une session du Conseil amphictyonique, elle n'envoie ni θεωροί ni πρέσβεις. Disposant d'un vote dans l'Amphictyonie, elle délègue un hiéromnémon, qui a voix délibérative et qui est assisté de trois pylagores avec, semble-t-il, voix consultatives.

Il suffit de rapprocher du discours d'Eschine sur l'ambassade infidèle le discours contre Ctésiphon pour s'étonner de l'expression πρεσβεία ἐπὶ τοὺς Ἀμφικτύονας, employée dans le premier, et pour se refuser à l'interpréter comme le fait M. Wüst. A la session amphictyonique d'avril 339[2], qui donne le branle à une troisième Guerre Sacrée, la délégation athénienne, dont fait partie Eschine, joue un rôle de premier plan. On nous en donne l'exacte composition[3] : Diognétos d'Anaphlystos, hiéromnémon, Midias d'Anagyronte, Thrasyclès d'Oion, Eschine enfin, pylagores, en tout quatre personnages, qui ne rappellent guère l'ambassade de 346. Si, au lendemain de la seconde Guerre Sacrée, Athènes avait participé effectivement à une session de l'Amphictyonie, sinon régulière comme date, du moins régulièrement constituée, il n'y a nul doute qu'elle aurait désigné, comme il convenait, un hiéromnémon et des pylagores. L'expression vague dont use Eschine — et Eschine seul — implique quelque chose d'anormal, soit que la composition même de l'assemblée n'ait point été celle des pylées ordinaires, soit que les députés athéniens n'y aient agi qu'en qualité d'observateurs.

Il y a plus : on veut que la responsabilité d'Athènes ait été engagée dans les mesures qui furent alors prises. Ces mesures, concernant les Phocidiens ou le nouveau statut de l'Amphictyonie, ont été déterminées par le vote des Amphictyons. Que le représentant qualifié d'Athènes, agissant d'accord avec l'unanimité ou la majorité de ces Amphictyons, ait approuvé les résolutions que nous

1. P. 15, n. 2 : « Für diese Ansicht ist die Bezeichnung der athenischen Gesandschaft als πρεσβεία kein Hindernis... ; denn die θεωρίαι werden auch als πρεσβεῖαι bezeichnet... Ferner wäre es auch denkbar, dass bei dieser ausserordentlichen Versammlung überhaupt πρεσβεῖαι statt θεωρίαι geschickt wurden. »

2. Ou de l'automne de 340 ; mais la date d'avril 339 paraît préférable. Cf. G. Glotz, *Hist. grecque*, t. III, p. 347, n. 22.

3. Esch., III, 15.

connaissons, ou qu'il les ait inutilement rejetées, ou qu'enfin il ait refusé de se prononcer, dans tous ces cas, l'accusation de Démosthène ou la défense d'Eschine nous en aurait conservé un écho. Or, nous apprenons seulement qu'Eschine a intercédé pour obtenir la vie sauve aux Phocidiens. Ce résultat acquis, a-t-il voté le démantèlement des cités phocidiennes et l'écrasant tribut imposé à la Phocide? Ou, s'il n'avait pas lui-même droit de vote, quel conseil a-t-il donné au hiéromnémon qui déposait le suffrage d'Athènes? On imagine mal que tout un débat passionné n'ait pas été institué sur ces questions par les deux orateurs qui s'affrontaient[1].

Leur silence et l'absence de toute mention des hiéromnémon et pylagores athéniens peuvent être interprétés de deux manières. En 346, Athènes n'a pas usé de son droit de vote à l'Amphictyonie ; mais les ambassadeurs qui avaient été envoyés auprès de Philippe ont agi à Delphes, dans toute la mesure du possible, pour défendre les anciens alliés d'Athènes. Telle était, on l'a déjà indiqué, l'opinion d'A. Schaefer[2], et c'est encore la doctrine plus ou moins explicitement suivie par la plupart des historiens[3]. Mais on peut envisager une autre solution, plus complexe, qui s'appuie sur quelques remarques chronologiques.

*
* *

Le point de départ assuré est la capitulation de Phalaicos (23 Skirophorion = 18 juillet)[4]. On admet à l'ordinaire que le sort des Phocidiens a été réglé à la pylée d'automne[5]. Il est difficile d'évaluer exactement l'intervalle depuis qu'É. Bourguet a montré qu'au IVe siècle, la pylée d'automne n'était nullement fixée au mois Bou-

1. Une déclamation de Libanios (éd. Förster, t. VI, p. 192-239) met en scène un citoyen athénien qui attaque Eschine parce qu'*étant pylagore*, il ne s'est pas opposé à l'entrée de Philippe dans l'Amphictyonie. Malgré M. Wüst, p. 15, n. 2, la valeur historique en est nulle ; mais elle illustre les objections mêmes formulées ci-dessus.

2. Ci-dessus, p. 330. Les Athéniens n'auraient pas été invités, ou plutôt ils auraient décidé de ne pas envoyer de représentants qualifiés, comme ils le firent pour la session extraordinaire de 339. Sur les peuples représentés à la session de 346, voir Schaefer, *op. laud.*, p. 283, n. 5, cité par Wüst, p. 14, n. 4, de telle manière que l'opinion de Schaefer est entièrement faussée.

3. Voir, par exemple, G. Glotz, t. III, p. 297 (absence des peuples qui n'avaient pas participé à la guerre contre les Phocidiens). Il faut reconnaître que, le plus souvent, on ne tente guère de préciser la question.

4. D'après W. B. Dinsmoor, *The archons of Athens*, p. 428.

5. Cf. H. Pomtow, *ap.* Dittenberger, *Sylloge inscript. graec.*, 3e éd., t. I, n. 221 ; G. Glotz, t. III, p. 297.

catios, le second de l'année delphique, mais pouvait se placer au quatrième mois[1]. Admettons, cependant, qu'après une longue interruption des sessions, on s'en soit tenu au mois Boucatios (environ 25 août au 25 septembre)[2].

Nous avons vu que, selon M. Wüst, une convocation adressée à tous les peuples amphictyoniques était arrivée à Athènes dès le 22 juillet[3]. Il ne doute pas que la session qui fut alors tenue à Delphes ait été une session extraordinaire. L'hypothèse, nécessaire pour lui, ne doit pas être nécessairement considérée par nous comme fausse parce que nous n'acceptons pas ses prémisses. Après le départ des mercenaires de Phalaicos, la soumission des villes de Phocide paraît s'être faite sans coup férir. Philippe, d'autre part, avait à coup sûr arrêté son plan de conduite. Il est fort possible qu'il n'ait pas attendu jusqu'à la fin d'août pour provoquer une réunion amphictyonique[4].

La pylée d'automne est liée aux Pythia. On sait qu'Athènes refusa de participer aux Pythia de 346 et qu'elle avait, à ce moment, rompu les liens avec l'Amphictyonie[5]. Est-il vraisemblable que, vers le même temps, des ambassadeurs athéniens aient négocié avec les Amphictyons? Certes, Démosthène veut donner l'impression qu'Eschine s'est attardé à Delphes malgré les décisions d'Athènes et au mépris de toute convenance. On ne l'en croira pas sur parole. L'action exercée par Eschine en faveur des Phocidiens n'était pas désavouée par les Athéniens ; elle est apparemment antérieure à la retraite boudeuse d'Athènes. Tout s'expliquerait fort bien si l'on admettait qu'à la fin de juillet ou au début d'août s'est tenue à Delphes une assemblée amphictyonique — et non point un conseil[6] — assemblée où les délégations, hâtivement convoquées et peut-être arbitrairement composées, se bornèrent à délibérer, tout au plus à préparer des décisions qui, sans ratifica-

1. É. Bourguet, *L'administration financière du sanctuaire pythique au IVe siècle avant J.-C.*, p. 142, avec une restitution d'un passage de la loi amphictyonique de 380 avant J.-C., dont on a eu tort à l'ordinaire de ne pas faire état ; cf. G. Daux, *Rev. arch.*, 6e série, t. V (1935), p. 214 et 218-219.

2. Le mois delphique Boucatios correspond au mois attique Métageitnion. Pour la pylée de l'automne 346, nous n'avons aucune indication de mois ; cf. *Fouilles de Delphes*, t. III, fasc. 5 (É. Bourguet), n. 19, l. 71.

3. Ci-dessus, p. 332.

4. Nous n'avons là-dessus que le texte, très bref, de Diodore, XVI, 59, 4. Sur la reddition sans combat des villes phocidiennes, cf. Dém., XIX, 61.

5. Dém., XIX, 128, 132, 181.

6. La distinction est importante. M. Wüst parle, sans préciser, d'une « ausserordentliche Versammlung » ; mais, pour lui, cette « Versammlung » règle les affaires (cf. p. 17). C'est précisément ce qui me paraît inacceptable.

tion ultérieure, étaient dénuées de toute valeur. Il s'agirait d'une ἐκκλησία τῶν Ἀμφικτυόνων, plus ou moins analogue à celle qui se tint en 339 et qui invita les hiéromnémons à châtier Amphissa[1].

Remarquons encore qu'à l'automne de 346, Philippe présida ces Pythia qui furent marquées par l'abstention d'Athènes[2]. La qualité d'Amphictyon lui avait été reconnue, mais il manquait l'adhésion des Athéniens. Des ambassadeurs de Philippe, auxquels s'adjoignirent des délégués thessaliens, furent chargés de requérir cette adhésion. Au moment où ils se présentèrent devant le peuple, les Amphictyons siégeaient à Delphes[3]. Or, la démarche ne peut avoir été retardée jusqu'au printemps de 345 ; il s'agit donc de la session d'automne 346. Cependant, Eschine se trouvait à Athènes[4]. Avait-il quitté Delphes avant la fin de la session? On croira plus volontiers que son séjour à Delphes s'était placé avant la pylée d'automne et les Pythia.

Les diverses délégations qui avaient figuré à l'assemblée extraordinaire étaient apparemment retournées dans leurs pays avant cette pylée d'automne et avaient consulté les autorités politiques sur le règlement envisagé touchant la question phocidienne et la nouvelle composition de l'Amphictyonie. Les États intéressés avaient alors investi des hiéromnémons et des pylagores, régulièrement élus, des pouvoirs nécessaires pour prendre des décisions définitives. Une telle procédure est normale : l'ἐκκλησία de 339 s'y conforme : « Il fut voté que les hiéromnémons se rendraient aux Thermopyles avant la prochaine réunion amphictyonique, à une date fixée, porteurs d'une motion relative à la punition à infliger aux Amphisséens[5]. » Même devant le conseil amphictyonique, les

1. Nous sommes malheureusement très mal renseignés sur cette ἐκκλησία, dont seul Eschine a parlé (III, 124) en termes fort inexacts, puisqu'il prétend qu'elle comprend tous ceux qui sacrifient et consultent l'oracle ; cf. Busolt-Swoboda, *Griechische Staatskunde*, p. 1308 et n. 4. U. Kahrstedt, *Griechisches Staatsrecht*, I, p. 404, a tenté de définir la composition et la compétence de l'*ekklésia*. Il veut distinguer le συνέδριον et le κοινόν des Amphictyons et, en ce cas, puisqu'Eschine a appelé la députation athénienne de 346 : πρεσβεία ἐπὶ τὸ κοινὸν τῶν Ἀμφικτυόνων (ci-dessus, p. 330), la preuve serait faite qu'il s'agissait d'une *ekklésia*. Mais cette distinction, comme la plupart des considérations de Kahrstedt, ne repose sur rien. De son côté, Diodore, XVI, 59, 4, écrit : Ἔκρινεν (Philippe) οὖν συγκατάγειν τὸ συνέδριον τὸ τῶν Ἀμφικτυόνων, et il donne, 60, 1, les décisions de l'Amphictyonie : ἔδοξεν οὖν τοῖς συνέδροις. Mais Diodore, qui « résume, non sans confusion, des arrêts successifs » (G. Glotz, t. III, p. 297, n. 133), ne peut être pris à la lettre.

2. Dém., V, 22 ; IX, 32.

3. Sur cette ambassade, voir Libanius, sommaire du discours sur la paix (Dém., V) et le discours lui-même ; en outre, Dém., XIX, 111. La simultanéité de l'ambassade et d'une session amphictyonique a été établie par Schaefer, II², p. 295, n. 4, d'après Dém., V, 14 : τοὺς συνεληλυθότας τούτους καὶ φάσκοντας Ἀμφικτύονας νῦν εἶναι.

4. Dém., XIX, 111-113.

5. Esch., III, 124.

affaires qui ont une importance spéciale ne sont pas mises immédiatement aux voix. En 346, ou peu après, un décret amphictyonique nous montre que, pour accueillir dans l'amphictyonie une cité nouvelle, les Amphictyons devaient en référer à leurs commettants[1].

Ce décret nous précise bien le sens de la démarche faite auprès des Athéniens par les ambassadeurs de Philippe et les Thessaliens, qui avaient la présidence de l'Amphictyonie. On lui donne souvent une trop grande portée : des revendications diverses auraient été adressées à Athènes ; par exemple, les Thessaliens auraient protesté contre l'accueil fait aux fugitifs de Phocide[2]. Mais, si Démosthène indique qu'en fait les Thessaliens nourrissaient ce grief, il n'est dit nulle part qu'ils l'aient officiellement exprimé[3]. Il n'est question que des deux voix amphictyoniques accordées à Philippe : on demande l'approbation d'Athènes, sans doute indispensable, parce que l'unanimité devait être requise en pareil cas. Le discours sur la Paix atteste que la requête comportait une menace sous-entendue ; dans la forme, elle était correcte. L'octroi des voix amphictyoniques, proposé à l'assemblée de juillet 346, devait être ratifié à la session régulière d'automne. Mais, comme les Athéniens ont décidé de ne paraître ni à cette session ni aux Pythia, par une prompte démarche, on force l'adhésion de la cité récalcitrante.

* * *

Ainsi on pourrait retenir, à titre d'hypothèse, une petite partie de la thèse soutenue par M. Wüst, en rejetant l'essentiel. La députation athénienne, dont faisait partie Eschine, a pu, selon les instructions reçues, participer à des débats amphictyoniques et discuter du sort des Phocidiens. Mais elle n'a pas eu à prendre des résolutions et elle n'avait pas qualité pour le faire. A la pylée de l'automne 346, où fut sanctionné un nouvel état de choses, Athènes, avertie par les discussions précédentes du sens des décisions qui

1. Cf. P. Foucart, *Étude sur Didymos* (*Mémoires de l'Acad. Inscr.*, t. XXXVIII, 1re partie, 1906), p. 113-117 ; le décret conservé par Didymos a été reproduit dans la *Syll. inscr. graec.*³, n. 224. J'ai admis avec P. Foucart qu'il s'agissait d'une décision du Conseil ; mais je n'en suis pas assuré : l'intitulé donne seulement : Ἔδοξε τοῖς Ἀμφικτύοσι.

2. Schaefer, II², p. 296.

3. Dém., V, 18-19. L'orateur énumère les griefs que divers peuples peuvent avoir contre Athènes ; mais la cause apparente de la guerre — si la guerre devait éclater — serait dans la violation d'un décret amphictyonique. L'attitude des Athéniens vis-à-vis de Philippe pourrait seule être invoquée : ὅτι κωλύομεν αὐτὸν κοινωνεῖν τῆς Ἀμφικτυονείας.

allaient être arrêtées, s'est gardée d'envoyer des représentants. Elle n'a donc donné à ces décisions aucune espèce d'adhésion. Cette constatation est importante si l'on songe à l'attitude que prit plus tard la cité à l'égard des mesures adoptées par l'Amphictyonie[1].

Pierre ROUSSEL.

Paris, décembre 1938.

1. Cette conclusion est la traduction presque textuelle d'une phrase de M. Wüst, p. 15 : « Diese Feststellung ist wichtig wegen der Stellung, die später Athen zu den von dieser Versammlung getroffenen Massnahmen eingenommen hat. » Mais les mesures ont été adoptées non par la réunion [extraordinaire], mais par le Conseil amphictyonique. La conséquence est donc diamétralement opposée à celle que M. Wüst voulait établir.

SCÈNE HISTORIQUE

SUR UN CHAPITEAU DU MUSÉE DE BEYROUTH

Le petit bas-relief que je voudrais tenter d'expliquer ici, en hommage à un savant qui s'est acquis des mérites si particuliers dans l'exégèse des monuments figurés, appartient au musée de Beyrouth. C'est une plaque de marbre blanc à gros grains, en forme de trapèze, haute de 35 cm., large de 40 cm. en haut et de 33 cm. 5 en bas, épaisse de 4 cm. (pl. I). A droite et à gauche, aussi bien qu'en haut et en bas, le marbre est travaillé en vue d'un joint [1]. Cette forme est celle d'un chapiteau de parement, qui devait couronner un pilastre. Ainsi s'explique une certaine concavité qui affecte toute la surface de la plaque, mais s'accentue surtout vers le haut et dans la mouluration supérieure : celle-ci est, en réalité, l'abaque d'un chapiteau corinthien, soulignée par une torsade de feuillage [2], et encore chargée en son milieu d'un motif qui tient lieu du macaron habituel. Peut-être le rang de godrons, qui termine le morceau vers le bas, est-il un astragale. Quant aux extrémités latérales du chapiteau, elles étaient sculptées sur les plaques de parement adjacentes, et il est difficile d'en conjecturer la forme. — J'ajouterai que le marbre porte cette chaude patine rouge, si caractéristique de tant d'objets qui sortent du sol syrien qu'on ne peut la confondre avec une autre quand une fois on l'a vue [3].

D'après mon enquête, la pièce a été trouvée à Bourdj es-Sleyib, à quelque 20 kilomètres au Nord de Latakié, l'ancienne Laodicée. Ce site, où des ruines ont été signalées à diverses reprises, semble être celui du port de Paseria [4].

La scène qui se développe sur le chapiteau a pour centre un autel carré, ceint d'une guirlande, et d'où s'élève la flamme d'un sacrifice. A droite, une déesse verse le contenu d'une patère sur l'autel. Elle

1. Au lit d'attente, une petite mortaise et la trace d'un crampon attestent que la plaque était agrafée en arrière.

2. Sur le rôle de cet ornement dans certains chapiteaux corinthiens, Ronczewski, *Archaeologischer Anzeiger*, 1931, p. 70 s.

3. Sur la nature de cette patine, voir Dussaud, *Les Arabes en Syrie*, p. 26 (d'après Laloy, *L'Anthropologie*, 1905, p. 669) ; Newell, *Seleucid Mint of Antioch*, p. 26.

4. Dussaud, *Topographie historique de la Syrie*, p. 417 s.



Chapiteau du Musée de Beyrouth.

est coiffée d'un diadème, derrière lequel s'élève un étroit *polos* en forme de tour, et tient dans sa main gauche une statuette. Celle-ci représente Apollon, nu (sauf peut-être un manteau jeté autour de son cou), et touchant de son plectre une lyre encore bien visible, malgré sa mutilation. Au-dessus de la tête du dieu se détache un bouquet de feuilles allongées, évidemment de laurier. — Dans l'angle inférieur droit est posée une sphère [1]. Cet emblème cosmique [2] conviendrait à Tyché, de même que la patère, le diadème et la couronne de tours, mais cette identification est surtout rendue certaine par la statuette. Les cités grecques de l'Orient plaçaient volontiers dans la main de leurs génies tutélaires le symbole de leurs principaux cultes [3]. La Fortune urbaine porte tantôt un modèle du temple dressé par la cité [4], tantôt l'image d'une divinité particulièrement vénérée. Alexandrie porte sur sa main le buste de Sérapis [5], ou l'image d'Isis Pharia [6] ou celle d'Hermès, qui lui était si profitable [7]. Carallia de Cilicie porte une petite Déméter [8]. Ces exemples, et beaucoup d'autres, prouvent que notre déesse est la Fortune d'une ville particulièrement adonnée au culte d'Apollon.

De l'autre côté de l'autel se tient un personnage imberbe, vêtu d'une tunique courte et d'un manteau, chaussé de bottes, et coiffé d'une couronne de feuillage. De sa main gauche, il pousse vers l'autel un taureau récalcitrant et, de sa main droite, il se dispose à faire la même libation que la déesse. En même temps, une Victoire, qui se tient derrière l'autel, va lui poser sur la tête une seconde couronne, et ce geste est encore commenté par la présence, derrière celui en qui l'on reconnaît maintenant un général victorieux, d'un trophée formé d'un pieu, d'une cuirasse et, sans doute, d'un casque. — Mais quel est ce général? S'il était un Romain, il porterait la cuirasse, ou tout au plus la toge. Bornons-nous à remarquer, pour l'instant, qu'en le revêtant de la tunique et du manteau le sculpteur a certainement voulu marquer que c'était un Grec.

Il reste un dernier motif à discuter, c'est celui qui forme, au-

1. C'est du moins ce que suggère de préférence une masse un peu ovoïde.

2. Schlachter, *Der Globus*, p. 90 s.

3. Waser, *Tyche* (Roscher), p. 1372 s., avec liste d'exemples, auxquels on ajoutera ceux que je cite dans le texte. Cf. Rostovtzeff, *Mélanges Dussaud* (article à paraître).

4. Pick, *Tempeltragende Gottheiten*, *Jahreshefte des österreichischen Instituts*, 7, 1904. Cf. Chapouthier, *Revue des Études anciennes*, 40, 1938, p. 125 s.

5. *British Museum Catalogue*, *Alexandria*, n° 1690, etc.

6. *Ibid.*, n° 1000.

7. Dattari, *Nummi Augg. alexandrini*, pl. 24, n° 3270 ; Vogt, *Alexandrinische Kaisermünzen*, 1, p. 127 ; 2, p. 79.

8. *British Museum Catalogue*, *Lycaonia*, *etc.*, p. 48, n° 7.

dessus de la tête de la Victoire, le macaron traditionnel de l'abaque du chapiteau. Comme il est un peu mutilé, la photographie ne parvient pas à en rendre compte, mais l'examen direct en laisse reconnaître les détails avec certitude. C'est un aigle, assez mal sculpté, qui vole vers la gauche et qui, tout à la fois des serres et du bec, tient une tête de bœuf. — Ce motif rappelle vivement à l'esprit la légende de la fondation d'Antioche. On raconte que Séleucus Nicator se rendit à Antigonie, la cité fondée par le rival qu'il venait d'abattre à Ipsus. Comme il y sacrifiait et demandait à Zeus s'il devait rebaptiser la ville ou en construire une autre, un aigle vint dérober une part de la victime sur l'autel et la porta sur le mont Silpius, où le roi décida de fonder la cité nouvelle [1].

Si l'aigle de notre relief est celui d'Antigonie, tous les détails du tableau s'en trouvent éclairés. La scène est sur le mont Silpius, et, plus exactement, à l'autel de Zeus Bottiéen. Le général grec est Séleucus Nicator, derrière lequel se dresse le trophée d'Ipsus, et dont les succès sont encore consacrés par la couronne qu'une Victoire lui pose sur le front. Le roi s'apprête à immoler un taureau, pour la fondation de sa nouvelle ville, au dieu dont l'oiseau vole encore au-dessus de l'autel. En face de lui, la déesse qui veillera sur les destinées de la cité s'associe à l'offrande : c'est la Fortune d'Antioche, qui tient sur son bras l'Apollon de Daphné, appuyé contre le laurier dans lequel s'était muée, au bord de la source, la nymphe qu'il poursuivait. Et sans doute le sculpteur a-t-il tenu doublement à faire participer à la cérémonie ce dieu, en qui le roi voyait l'ancêtre même de sa race.

Cette interprétation se heurte à deux difficultés. On est surpris, au premier abord, de ne pas trouver la Fortune d'Antioche sous l'aspect qu'avait imaginé pour elle le génie d'Eutychide, et qui personnifia la ville aux yeux du monde, d'une façon presque obligatoire, pendant plus de huit siècles [2] ; de même, l'Apollon qu'elle tient dans sa main ne rappelle-t-il en rien la statue majestueuse du citharède en longue robe, que Bryaxis avait sculptée pour le temple de Daphné [3]. D'autre part, le motif de l'aigle portant la tête du bœuf est étranger à l'iconographie syrienne, et Libanius, dans le

1. Voir les récits de Libanius et de Malalas, cités aux notes suivantes.

2. Waser, *Tyche* (Roscher), p. 1361 s. ; Bosch, *Kleinasiatische Münzen*, II, 1, p. 252 s. ; Rostovtzeff, *Mélanges Dussaud* (article à paraître). — Encore sous Justinien, certaines émissions de la Monnaie impériale d'Antioche représentent la fameuse statue.

3. Babelon, *Rois de Syrie*, n° 547 ; Newell, *Seleucid Mint*, p. 28, n° 64. Retour du type sur les monnaies d'Antioche sous Philippe l'Arabe : *British Museum Catalogue, Galatia, etc.*, p. 215, n° 533 s.

passage où il raconte la fondation d'Antioche, dit expressément que l'oiseau avait enlevé une cuisse de la victime [1]. Or, cette version devait être en quelque sorte officielle, car les monnaies provinciales syriennes figurent, à partir du règne d'Hadrien, un aigle tenant un cuisseau dans ses serres [2] ; et comme ces pièces circulaient dans toute la Syrie, cet aspect de la légende devait y être vulgarisé. Mais la chronique de Malalas dit que l'aigle aurait emporté les entrailles, ce qui, malgré le caractère tardif de cet écrit, pourrait indiquer qu'il y avait des variantes dans la tradition. De plus, les légendes de ce type n'étaient pas particulières à la Syrie, et l'on en racontait notamment de semblables sur Nicomédie [3] et Alexandrie de Troade [4], où l'aigle avait précisément dérobé la tête du taureau. Comme notre relief ne saurait commémorer la fondation de ces villes lointaines, dont les fondateurs étaient rivaux des Séleucides, comme, d'autre part, il n'est guère de ville syrienne à laquelle les autres détails de la scène puissent convenir aussi bien, l'hypothèse d'une variante dans la légende d'Antioche ne semble pas choquer la vraisemblance et paraît même confirmée, dans une certaine mesure, par la cohésion qu'elle donne à tous les éléments du tableau.

* * *

Il est fâcheux que l'on ignore à quel monument appartenait notre chapiteau, qui ne devait pas s'y trouver seul, mais faisait peut-être partie d'une série très intéressante. Son style est tardif. M. Rodenwaldt veut bien me dire qu'il incline à le placer au début ou au milieu du IIIe siècle, bien qu'il soit difficile de dater exactement un travail d'artisan, dans une province qui ne fournit aucun terme de comparaison. Le traitement paraît très libre au regard des bas-reliefs du même genre, qu'a fournis Doura [5] : c'est que la tradition grecque se fait encore sentir, même dans les morceaux médiocres, quand ils sortent des ateliers de la région côtière. Cette tradition, d'ailleurs, n'est pas seulement sensible dans le style, mais dans certains motifs. Notre modeste artiste n'a certainement pas inventé la scène qu'il sculptait. Son modèle, il est vrai, ne peut pas

1. Libanius, *Orat.*, 11, 85 s. (p. 299). Cf. Malalas, p. 199 ; K. O. Müller, *Antiquitates antiochenae* (*Kunstarchaeol. Werke*, 5), p. 25.
2. *British Museum Catalogue, Galatia, etc.*, p. 187 ; Dieudonné, *Revue numismatique*, 1929, p. 15 s.
3. Libanius, *Orat.*, 61, 4 (p. 203). Cf. Bosch, *Kleinasiatische Münzen*, II, 1, p. 208.
4. Wroth, *British Museum Catalogue, Troas, etc.*, p. XVIII s.
5. Rostovtzeff, *Mélanges Dussaud* (article à paraître).

remonter très haut, car la plus ancienne image d'une Fortune urbaine portant une statuette ne paraît pas être antérieure au règne de Néron [1]. Mais ce modèle était au moins issu d'un milieu où l'on avait encore sous les yeux d'anciens exemples, car un artisan provincial, sous l'empire, n'aurait guère songé à représenter un monarque, et le vainqueur d'Ipsus, en simple tunique : la cuirasse impériale se serait imposée à lui, même pour la fondation pacifique qu'il commémorait. Il semble plutôt qu'il se soit inspiré de quelque image connue, bas-relief ou groupe de statues, que l'on chercherait volontiers à Antioche même, où l'on sait que les groupes symboliques de ce genre étaient populaires : Trajan, par exemple, y avait fait dresser dans le théâtre une réplique de la Fortune d'Eutychide, couronnée par Séleucus Nicator et Antiochus Sôter [2], et ce groupe célèbre doit certainement être rapproché du relief de Doura où Séleucus Nicator couronne la déesse locale [3].

Quoi qu'il en soit, notre relief est certainement un des plus récents monuments que l'on ait de la gloire d'un Séleucide et mérite d'être joint à la série que vient de constituer M. Rostovtzeff à propos du relief que nous venons de mentionner. Sa petite taille et son exécution modeste ne rendent que plus éloquent son témoignage des traditions tenaces par lesquelles les fondations séleucides se sentaient liées à leurs archégètes, et de la vénération qu'elles leur gardaient [4].

Henri SEYRIG.

1. Monnaie d'Aphrodisias sous Néron : Imhoof-Blumer, *Kleinasiatische Münzen*, p. 116, n° 17.
2. Malalas, p. 276, 4.
3. Rostovtzeff, *Dura-Europos and its Art*, pl. I, 1.
4. Bikerman, *Institutions des Séleucides*, p. 236 s. ; sur les survivances à l'époque romaine : Rostovtzeff, *Mélanges Dussaud* (article à paraître).

LE RITE NUPTIAL DE L'ANAKALYPTERION

Parmi les rites du mariage antique, il en est un dont la place dans la série des cérémonies nuptiales a donné lieu à controverse : c'est l'Anakalypterion ou dévoilement de la fiancée.

Aucun doute n'existe sur le sens du mot et sur l'acte qu'il désigne. Ἀνακαλυπτήριον, dérivé du verbe ἀνακαλύπτω, signifie l'acte de dévoiler, le dévoilement ; un texte de Lucien, sur lequel nous reviendrons plus loin, donne le synonyme : ἀπάγει τῆς κεφαλῆς τὴν καλύπτραν [1]. Au pluriel, ἀνακαλυπτήρια est souvent employé dans le sens de cadeaux, δῶρα ; il s'agit des présents qui étaient offerts à la jeune mariée par son époux, ses parents et ses amis, au moment où elle était dévoilée. Il l'est même, plus rarement, dans le sens de cérémonie du mariage [2], ce qui met en lumière la valeur de ce rite particulier dans la célébration de l'hymen. Westermarck, dans son *Histoire du mariage humain*, fait remarquer que l'emploi du terme *nubere*, voiler, dans le sens de : épouser, appliqué seulement aux fiancées, atteste l'importance attachée au voile et au rite du dévoilement [3].

A quel moment du mariage ce rite était-il pratiqué? Caillemer, Deubner, Hiller von Gaertringen, Collignon le mettent en rapport avec le festin nuptial, le placent soit au cours du festin lui-même, soit à la fin, lorsque la fiancée va quitter la maison de ses parents pour se rendre à la maison de son futur époux [4]. Edmond Pottier et Salomon Reinach y voient, au contraire, « le premier acte de la soirée de noces, quand les époux se retrouvent seuls en tête à tête », dans la chambre nuptiale [5].

1. Lucien, *Herodotus vel Aëtion*, 5.

2. Timée, in *Fragmenta historicorum Graecorum*, I, p. 231, fgm. 149 ; cf. Schol. ad Pindar, *Olymp.*, VI, 160.

3. Westermarck, *The history of human marriage*, Londres, 1921, t. II, p. 527.

4. Caillemer, in Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*, s. v. Anakalypteria ; — Deubner, Ἐπαύλεια, in *Jahrbuch des kaiserlichen deutschen archaeologischen Instituts*, t. XV, 1900, p. 144 et sq. ; — Hiller von Gaertringen, in Pauly-Wissowa, *Realencyclopädie der klassischen Altertumswissenschaft*, s. v. Anakalypteria ; — M. Collignon, in Daremberg et Saglio, *op. laud.*, s. v. Matrimonium, p. 1650 et sq.

5. E. Pottier et S. Reinach, *La nécropole de Myrina*, p. 443 ; cf. p. 556.

Les documents antiques prêtent à discussion. Il nous faut d'abord signaler un fragment de Phérécyde de Syros et un passage du lexicographe Hésychius qui attribuent l'Anakalypterion au troisième jour, τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ[1]. Deubner ne saurait admettre que ἡ τρίτη ἡμέρα doive s'entendre par : le troisième jour après la célébration du mariage, et voici comment il résout la difficulté. Le texte de Phérécyde, dit-il, porte témoignage pour la seconde moitié du VIe siècle ; il est probable qu'aux époques archaïques les fêtes nuptiales duraient plus longtemps ; les réjouissances pouvaient alors commencer deux jours avant que la fiancée fût conduite dans sa nouvelle demeure, et le troisième jour mentionné par le texte de Phérécyde correspondrait au jour du mariage proprement dit, de l'union réelle des nouveaux époux. Quant au passage d'Hésychius, il reproduirait une ancienne scolie[2]. Il est, en tout cas, invraisemblable, comme l'a fort bien vu Deubner, que le mari n'ait pu voir le visage de sa femme que le deuxième jour après la nuit de noces[3].

Pour justifier leur opinion, Caillemer, Deubner, Hiller von Gaertringen, Collignon invoquent des textes et des documents d'archéologie figurée. Un passage des *Anecdota* de Bekker[4] semble indiquer que le dévoilement avait lieu pendant le banquet nuptial : ὅταν πρῶτον ἀνακαλύπτωνται ἐν τῇ ἑστιάσει τῶν γάμων τοῖς ἀνδράσι καὶ τοῖς ἑστιωμένοις ὁρώμεναι. D'autre part, Deubner fait état d'une comédie d'un certain Evangelos, cité par Athénée[5], comédie intitulée Ἀνακαλυπτομένη, dont la péripétie principale est précisément le banquet nuptial, banquet qui comporte quatre tables pour les femmes, six tables pour les hommes. D'après Lucien[6], c'est au milieu des femmes que prenait place la fiancée entièrement voilée, πάνυ ἀκριβῶς ἐγκεκαλυμμένη.

Aucun texte, aucun document archéologique ne nous décrit le rite du dévoilement soit pendant soit après le banquet, avant le départ pour la maison de l'époux. Deubner et Collignon pensent, néanmoins, que le dévoilement avait lieu au cours ou à la fin du

1. Le fragment de Phérécyde a été publié par Diels, in *Abhandlungen der Berliner Akademie der Wissenschaften* (*Philologische-Historische Klasse*, 1897, p. 145). — Hésychius, s. v. Ἀνακαλυπτήριον.

2. Deubner, *loc. laud.*

3. Id., *Ibid.* : « ... es mir unmöglich erscheint, das die Braut erst am zweiten Tage nach der Brautnacht dem Braütigam ihr Antlitz enthüllt sollte. »

4. I, 390.

5. XIV, 52, p. 644 d e.

6. *Convivium*, 8.

banquet, parce que, disent-ils, dans toutes les représentations de la pompe nuptiale, la jeune épousée apparaît sans voile. Deubner essaie de préciser davantage en supposant que le moment du dévoilement coïncide avec des libations et des sacrifices qui auraient marqué la fin du banquet. Collignon place ces actes religieux au début du festin.

Quant aux peintures de vases signalées par Collignon, dans lesquelles il faut voir des images du cortège amenant la mariée de la maison de ses parents à celle de son époux, il est exagéré de prétendre qu'elles nous montrent l'épousée sans voile. Sur la loutrophore du Musée de Berlin reproduite par la fig. 4865 du *Dictionnaire des Antiquités*, une suivante « dispose les plis de son voile » (Collignon). Sur une loutrophore du Musée national d'Athènes, la jeune femme, dans la même scène, est « à demi voilée » (Id.). Le départ de la pompe nuptiale est figuré sur un vase de la Collection Sabouroff ; la mariée, qui monte sur le char, porte un voile nettement indiqué (fig. 4866). Sur une coupe de Berlin, le cortège nuptial arrive à la maison de l'époux ; ici encore, la jeune femme porte un voile (fig. 4867) ; et c'est le même cas sur une pyxis du Louvre où les nouveaux mariés sont reçus par le père de l'époux (fig. 4868). Une observation analogue peut être faite à propos de trois vases publiés par Gerhard[1], où l'on voit d'habitude un quadrige nuptial, non sans réserve, il est vrai[2] : l'épousée, debout sur le char, a la tête couverte d'un voile, dont les pans tombent à droite, à gauche et un peu en avant du buste. Assurément, dans ces diverses représentations, la jeune mariée n'est pas, comme Lucien la décrit au cours du banquet, πάνυ ἀκριβῶς ἐγκεκαλυμμένη ; mais le voile qui lui couvre la tête, et dont les plis tombants encadrent son cou et son buste, ne répond pas à la description de l'acte même du dévoilement : ἀπάγει τῆς κεφαλῆς τὴν καλύπτραν.

Nous pouvons, d'autre part, citer un texte d'après lequel la fiancée était entièrement voilée sur le char nuptial. C'est le passage de Pausanias, IX, 3, 1 et 2, où l'écrivain rapporte une légende de la ville de Platées relative à Zeus et à Héra. Héra étant irritée contre Zeus et Zeus ne réussissant pas à la calmer, le dieu, sur le conseil du héros Cithéron, qui régnait à Platée, organise un cortège nuptial dans lequel la mariée, représentée par une statue de bois, est placée toute voilée (ἐγκεκαλυμμένον) sur un char traîné par des

1. *Auserlesene Vasenbilder*, n°s 313-315.
2. S. Reinach, *Répertoire des vases peints grecs et étrusques*, t. II, p. 154-155.

bœufs ; puis il fait partout répandre le bruit qu'il épouse Plataea, fille d'Asopos. Héra, folle de jalousie, se précipite sur le char, constate que la prétendue épouse est une figure de bois et se réconcilie avec Zeus. Il n'est pas contestable que le cortège ici mentionné soit un cortège nuptial ; or, l'épousée y est voilée.

Donc, la thèse de Caillemer, Deubner, Hiller von Gaertringen et Collignon, si elle paraît se justifier par le texte des *Anecdota* de Bekker et peut-être aussi par la péripétie du banquet dans la comédie d'Evangelos, se heurte à d'autres documents et ne saurait être tenue pour entièrement fondée.

Edmond Pottier et Salomon Reinach, dans leur commentaire du groupe de Myrina que nous reproduisons ici (pl. I, 2), placent le dévoilement de la mariée dans la chambre nuptiale, après la réception de la jeune femme dans la maison de son époux : « Nous y reconnaissons (dans ce groupe) une scène de mariage, l'épisode de l'ἀνακάλυψις, du dévoilement, qui était le premier acte de la soirée de noces, quand les époux se retrouvaient seuls en tête à tête ; le geste même de l'éphèbe indique qu'il vient d'écarter les voiles où se dérobait la figure aimée qui se tourne doucement vers lui, le regard encore perdu dans une vague rêverie »[1].

L'opinion de Pottier et Reinach sur la place occupée par le dévoilement dans la série des rites du mariage trouve sa confirmation dans un passage de Lucien[2], où l'écrivain décrit un tableau du peintre Aëtion, représentant le mariage d'Alexandre et de Roxane, qu'il affirme avoir vu de ses yeux en Italie : « Dans une chambre magnifique se dresse un lit nuptial ; on y voit Roxane assise ; c'est une jeune vierge d'une beauté parfaite ; elle a les yeux baissés ; la présence d'Alexandre, qui est debout auprès d'elle, excite sa pudeur. Des Amours sourient autour d'eux ; l'un, placé derrière la jeune épouse, enlève de sa tête le voile qui la couvre et fait ainsi voir Roxane à son époux[3]... »

Les documents antiques ne concordent donc pas, les opinions des érudits modernes non plus. A notre avis, pour trouver la solution du problème, il faut d'abord rechercher pourquoi la mariée était voilée ; la réponse à cette question nous donnera le sens du

1. E. Pottier et S. Reinach, *La nécropole de Myrina*, p. 443 ; cf. p. 556, nº 268.
2. *Herodotus* vel *Aëtion*, 5.
3. Θάλαμός ἐστι περικαλλὴς καὶ κλίνη νυμφικὴ, καὶ ἡ ῾Ροξάνη κάθηται πάγκαλόν τι χρῆμα παρθένου ἐς γῆν ὁρῶσα, αἰδουμένη ἑστῶτα τὸν ᾿Αλέξανδρον. ῎Ερωτες δέ τινες μειδῶντες, ὁ μὲν κατόπιν ἐφεστὼς ἄπαγει τῆς κεφαλῆς τὴν καλύπτραν καὶ δείκνυσι τῷ νυμφίῳ τὴν ῾Ροξάνην...



1. Métope de Sélinonte (Musée de Palerme).



2. Figurine de Myrina (Musée du Louvre).

dévoilement et, par là, nous indiquera à quel moment de la cérémonie nuptiale le rite doit logiquement être placé.

*
* *

Les anthropologistes et les historiens des religions sont, en général, d'accord pour considérer le port du voile par la fiancée au cours des cérémonies du mariage comme un mode de protection contre les dangers et les influences mauvaises qui peuvent s'exercer par le regard[1].

Cette protection était d'autant plus nécessaire et opportune que, dans l'Antiquité grecque et romaine, le mariage était, pour la fiancée, un acte religieux d'une importance considérable : la jeune fille était « détachée du foyer paternel », « dégagée de tout lien et de toute attache avec sa religion première[2] » ; puis elle était admise, dès son arrivée dans la maison de son époux, au culte domestique de son nouveau foyer, ce qui constituait pour elle une véritable initiation[3]. C'était au cours de ce passage qu'elle devait être surtout mise à l'abri des contagions visuelles ; elle était seule voilée, parce que l'initiation n'avait lieu que pour elle, l'époux ne quittant point un culte domestique pour en adopter un autre.

Si tel est bien le sens, au moins primitif, du rite qui imposait le voile à la fiancée, il en résulte que le dévoilement, l'Anakalypterion, ne pouvait, ne devait être accompli qu'après son initiation au culte domestique de son époux, quand elle avait acquis, pourrait-on dire, son nouveau statut religieux. Le passage dangereux était terminé ; la vie redevenait normale, pour l'épousée, devant son foyer conjugal.

Ce serait donc logiquement dans la maison de l'époux, après les lustrations, libations, prières et sacrifices, par lesquels les nouveaux mariés préludaient à leur vie commune, que la jeune femme était dévoilée. Cette conclusion se trouve confirmée par les textes de Pausanias et de Lucien que nous avons cités plus haut, par l'interprétation que Pottier et Reinach ont donnée du groupe découvert par eux à Myrina.

1. Crawley, *The mystic Rose, a study of primitive marriage*, Londres, 1902, p. 226, 328 et sqq. ; — Westermarck, *The history of human marriage*, Londres, 1921, t. II, p. 527 et *passim ;* — S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, t. I, p. 117 ; cf. H. Graillot, in Daremberg, Saglio, Pottier, *Dictionnaire des antiquités*, s. v. Velamen, p. 670-671.

2. Fustel de Coulanges, *La cité antique*, p. 44.

3. S. Reinach, *loc. laud.*

Pouvons-nous, cependant, ne tenir aucun compte des documents qui placent l'Anakalypterion au cours du banquet nuptial, tenir pour erronées les opinions de Caillemer, Deubner et Collignon? Le rôle du voile, tel que nous avons essayé de le préciser, se rattache à des superstitions très anciennes sur le mauvais œil, sur la contagion par le regard. Il n'est pas invraisemblable que de telles superstitions aient perdu leur valeur dans la société grecque et dans la société romaine, pendant les siècles où l'une et l'autre avaient atteint leur plus brillant développement, s'étaient libérées au moins partiellement de craintes obscures et vagues. Le port du voile aurait alors cessé, aux yeux de beaucoup de gens, d'être un rite apotropaïque ; la place de l'Anakalypterion, dans la succession des cérémonies nuptiales, aurait été déchue de son véritable sens ; la raison de l'acte lui-même, désormais profane, aurait été de montrer le visage de la nouvelle mariée aux parents et amis invités au mariage[1].

*
* *

Si le groupe charmant de Myrina représente le dévoilement de la fiancée sous un aspect presque idyllique, il est un autre monument, à notre avis inexactement interprété, qui lui garde sa physionomie religieuse, rituelle. C'est la magnifique métope de Sélinonte, dans laquelle on veut voir une image du Hieros Gamos de Zeus et de Héra (pl. I, 1). Les gestes et l'attitude des deux personnages ne prêtent à aucun doute : le dieu, assis à gauche sur un rocher, tient de sa main droite le poignet gauche de la déesse qui vient d'écarter son long voile ; la scène est empreinte d'une grandeur et d'une sérénité impressionnantes. Depuis sa découverte, en mai 1831, ce relief a été souvent étudié. Les plus récents exégètes se sont ralliés, à peu près sans discussion, à l'opinion exprimée par Otfried Muller, complètement approuvée par Benndorf[2], selon laquelle la scène représenterait l'entrevue amoureuse de Zeus et de Héra sur le Mont Ida, d'après l'*Iliade*, XIV, 153 et sq., surtout 292-353. Dans leur description du temple E de Sélinonte, Fougères et Hulot écrivent : « A la place d'honneur, au-dessus de l'en-

1. *Anecdota* de Bekker, I, 390 ; — Harpocration, s. v. 'Ανακαλυπτήρια ; — Schol. ad Euripid., *Oreste*, 284 : ὅταν πρῶτον ἀνακαλύπτονται, τοῖς ἀνδράσιν καὶ τοῖς ἑστιωμένοις ὁρώμεναι. — ... ὥς τε ὁραθῆναι τοῖς ἀνδράσιν. — ... τοῖς ἀνδράσιν καὶ τοῖς συγγένεσιν ὁρώμεναι.
2. *Die Metopen von Selinunt*, p. 54 et suiv., avec toutes les références utiles.

trée du pronaos, se présentait un tableau d'une allure olympienne : l'entrevue amoureuse de Zeus et de Héra sur le Mont Ida. L'*Iliade* a enveloppé cet épisode d'une poésie somptueuse et ardente... Cette scène se distingue des aventures galantes où s'était souvent égarée l'humeur volage de Zeus ; c'est une répétition de l'union sacrée ou Hieros Gamos, premier modèle du mariage entre humains. De là ce sentiment de gravité passionnée qu'exprime l'admirable bas-relief. L'épouse s'est avancée, pudique et matronale, sous un nuage de voiles. Sans provocation, sûre de ses attraits, elle dévoile sa beauté radieuse, illuminée par le charme secret dont Aphrodite l'a munie[1]. »

Le rapprochement de la métope et du passage de l'*Iliade* est inadmissible. La scène décrite par le poète est une scène de séduction sensuelle, presque lascive, à laquelle Héra s'est préparée avec l'aide d'Aphrodite. Zeus, dès qu'il aperçoit la déesse, brûle des désirs les plus violents ; c'est à peine si Héra lui résiste ; quand Zeus lui assure que leur union sera cachée dans un nuage d'or, impénétrable aux regards d'Hélios lui-même, elle se laisse entraîner. Il n'y a pas, dans cet épisode homérique, un seul vers qui réponde à la métope de Sélinonte. Et l'on peut vraiment s'étonner de la facilité avec laquelle la thèse, singulièrement fantaisiste, d'Otfried Muller et de Benndorf a été acceptée pour ainsi dire aveuglément.

Si, dans cette image d'un dévoilement, il nous est impossible de voir comme une illustration des amours de Zeus et de Héra sur le Mont Ida, telles qu'elles sont décrites dans l'*Iliade*, quelle est donc la scène figurée sur la métope? Les deux personnages ne portent aucun attribut qui permette de les désigner avec certitude. Le dieu, appuyé de la main gauche sur un rocher, barbu, le torse nu, le bas du corps drapé, appartient au type des dieux dans la force de l'âge ; aussi bien que Zeus, il peut être Poseidon ou Hadès. Benndorf signale, derrière la tête du personnage, un trou encore visible dans le fond du relief, trou destiné, dit-il, à maintenir en place une couronne de métal[2]. Ce détail, s'il n'est pas interprété trop arbitrairement, ne s'opposerait pas à l'une ou l'autre désignation. La déesse, debout, qui vient d'écarter son voile encore fixé sur sa tête, est entièrement vêtue. Son regard est dirigé vers le dieu, qui la contemple. Sa physionomie est d'une gravité douce,

1. Fougères et Hulot, *Selinonte*, p. 292 et suiv.
2. Benndorf, *loc. laud.*

sans sévérité ni tristesse. Elle ne saurait représenter Héra telle qu'elle nous est décrite dans les vers de l'*Iliade.*

Si nous ne nous trompons pas en voyant dans la métope de Sélinonte une scène de dévoilement, d'Anakalypterion, un rapprochement s'impose aussitôt à notre esprit. C'était une tradition populaire en Grèce, surtout en Grande-Grèce et en Sicile, que cette île avait été donnée par Zeus à Korè, lors de son mariage avec Hadès à titre d'ἀνακαλυπτήριον [1]. En outre, parmi les rites du culte de Korè dans l'île, on célébrait tout spécialement les 'Ανακαλυπτήρια [2]. A notre avis, la métope de Sélinonte représente non pas le Hieros Gamos de Zeus et de Héra, mais l' 'Ανακαλυπτήριον de Korè par Hadès. En l'absence de tout attribut caractéristique, les deux divinités en présence peuvent être aussi bien Hadès et Korè que Zeus et Héra. Quant à la scène elle-même, il n'est point douteux qu'elle figure un dévoilement, rite dont il n'est question nulle part dans le texte homérique.

Nous n'ignorons pas l'objection qui peut nous être faite. La métope ornait le pronaos d'un temple de Héra. Par conséquent, la déesse qu'on y voit ne peut être que Héra. L'objection n'est pas irréfutable.

D'abord, est-il certain que le temple E de Sélinonte, d'où provient notre métope, ait été un Héraion? Ce nom a été donné à l'édifice en raison d'une inscription qui y a été découverte :

Αρχεσωι Αισχυλου Ηραι ευχαν [3].

Cette inscription, de très petites dimensions (*lapis calcaris perexiguus*), est gravée en lettres inégales. La forme donnée à la lettre Σ suggère à l'éditeur des *Inscriptiones Graecae* l'opinion que la dédicace est postérieure à la destruction de Sélinonte par les Carthaginois en 249 av. J.-C. ; le sanctuaire ne semble pas avoir été complètement délaissé ; on a reconnu, ajoutés au temple, des vestiges de constructions plus récentes. L'inscription ne paraît donc pas tout à fait probante : *templum Junonis fuisse lapis* VIDETUR *docere,* conclut avec prudence Kaibel.

1. Diodore de Sicile, V, 2 : ἔνιοι δὲ τῶν ποιητῶν μυθολογοῦσι κατὰ τὸν τοῦ Πλούτωνος καὶ Περσεφόνης γάμον ὑπὸ Διὸς ἀνακάλυπτρα τῇ νύμφῃ δοθῆναι ταύτην τὴν νῆσον. — Plutarque, *Timoleon,* 8 : εἶναι γὰρ ἱερὰν τῆς Κόρης τὴν Σικελίαν, ἐπεὶ καὶ τὰ περὶ τὴν ἁρπαγὴν αὐτόθι μυθολογοῦσι γενέσθαι καὶ τὴν νῆσον ἐν τοῖς γάμοις ἀνακαλυπτήριον αὐτῇ δοθῆναι.

2. Schol. ad Pindar., *Olymp.*, VI, 160 : ἐν τῇ Σικελίᾳ τὰ τῆς Περσεφόνης ἀνακαλυπτήρια ἐτελεῖτο.

3. *Inscriptiones Graecae,* XIV, 271 (Kaibel).

Quand même il serait démontré que le temple E était un Héraion, il n'en résulterait pas forcément que la déesse figurée sur notre métope soit Héra. Les sujets que les sculpteurs choisissaient pour décorer les métopes d'un temple ne se rattachaient pas toujours au mythe du dieu ou de la déesse adorés dans le sanctuaire. Le temple E, si nous admettons qu'il ait été consacré à Héra, nous en fournit la preuve. Outre la métope que nous étudions ici, trois autres ont été trouvées en même temps : elles représentent Héraklès et une Amazone, Artémis et Actéon, Athéna et Encelade. La présence d'Hadès et de Korè sur une métope de ce même Heraion n'aurait donc rien d'extraordinaire[1].

L'Anakalypterion ou dévoilement de la fiancée, tel nous paraît être le sujet représenté dans ce chef-d'œuvre de l'art hellénique du VIe siècle.

J. TOUTAIN.

1. Fougères et Hulot, *Sélinonte*, p. 143.

LA COMPOSITION DE LA TROISIÈME PHILIPPIQUE

Le problème qui va nous occuper ici fut pour la première fois abordé scientifiquement, il y a un siècle, par le grand philologue allemand Léonard Spengel. En 1839, il donnait aux Mémoires de l'Académie de Munich une étude, bientôt célèbre, qui établissait l'existence d'une double rédaction de la *Troisième Philippique :* l'une, ou version abrégée, représentée par les meilleurs manuscrits : le *Parisinus* (*S*) et le *Laurentianus* (*L*) ; l'autre, ou version détaillée, représentée par les manuscrits de la vulgate ; l'une comme l'autre remonteraient à Démosthène [1]. Sur ce dernier point, on acquiesça ; on convint que les suppléments de la version développée ne peuvent se retrancher sans fausser le sens général et compromettre l'unité organique de la harangue ; ils ne sauraient être l'œuvre d'un interpolateur tardif, car on y retrouve la manière de l'orateur et la connaissance minutieuse d'événements dont le souvenir dut s'effacer peu après.

Les arguments d'ordre historique et littéraire militant ainsi pour l'authenticité démosthénienne des deux versions, Spengel et ses adeptes furent amenés à soutenir la thèse de deux rédactions successives [2]. De l'avis presque unanime de ces critiques, la rédaction courte correspondrait à peu près à la harangue réellement prononcée, tandis que la version détaillée représenterait une forme plus élaborée ; Démosthène l'aurait établie en vue d'une nouvelle édition — laquelle, selon Henri Weil [3] et Maurice Croiset [4], n'eut pourtant lieu qu'après la mort de l'orateur.

1. Voy. *Abhandlungen d. philol. Klasse d. bayer. Akad.*, III, 1 (1840), p. 164 et suiv. ; les résultats de cette étude ont été ensuite réaffirmés par son auteur, *loc. laud.*, IX, I (1860), p. 112 et suiv.

2. On trouve un excellent exposé de la question dans le maître-livre de G. Pasquali, *Storia della tradizione e critica del testo*, (Firenze, Le Monnier, 1934), p. 273 et suiv. La thèse de la double rédaction a été récemment acceptée par W. Jaeger, *Demosthenes*, (Berkeley, Univ. of California press, 1938), p. 177, 257. Pour un utile résumé bibliographique de la controverse, voir E. Drerup, *Aus einer alten Advokatenrepublik* (Paderborn, Schöningh, 1916 ; « Stud. z. Gesch. u. Kultur d. Altertums », VIII, 3-4), p. 115 n. 116.

3. *Harangues de Démosthène*², p. 315.

4. Éd. Budé des *Harangues démosthéniennes*, II, p. 91. J'avais moi-même adhéré à ce point de vue dans mon commentaire sur la *Troisième Philippique* (Liége, Dessain, 1938), p. 20.

Renversant l'ordre généralement admis, nous nous proposons, au contraire, d'établir ici que la première version est la version développée, celle de la vulgate ; qu'il y a eu ensuite abrègement et non amplification par Démosthène et que seules des raisons d'ordre strictement politique rendent compte de la transformation opérée.

* * *

Avant même de procéder à l'analyse comparative des deux versions, peut-être convient-il de bien marquer le caractère démosthénien de la version de la vulgate. La démonstration n'est plus à faire depuis la publication, en 1925, des fragments papyrologiques [1]. Le texte en est en tout point conforme au texte de la vulgate, même au paragraphe 65 où l'on croyait [2] jadis saisir dans un anachronisme une preuve évidente d'interpolation.

Ces quelques lignes : τοὺς εἰς τοῦθ' ὑπάγοντας ὑμᾶς ὁρῶν οὐχ ὀρρωδῶ, ἀλλὰ δυσωποῦμαι · ἢ γὰρ ἐξεπίτηδες ἢ δ' ἄγνοιαν εἰς χαλεπὸν πρᾶγμ' ὑπάγουσι τὴν πόλιν injustement suspectées, contiennent, au contraire, la preuve manifeste de l'authenticité. Le témoignage du papyrus (ɪᴠ^e siècle après J.-C.) est appuyé par deux gloses d'Harpocration (s. v. δυσωποῦμαι et ὑπάγουσι) et le témoignage d'Harpocration est à son tour confirmé par le pastiche démosthénien de l'historien Anaximène.

Le témoignage d'Harpocration aurait dû déjà suffire : il prouvait que le lexicographe — à quelque époque qu'on place la rédaction de son dictionnaire — lisait un texte de la *Troisième Philippique* sensiblement égal à celui de la vulgate. Spengel, dont la thèse en eût été fortifiée, ne sut pourtant y voir qu'une interpolation tardive et maladroite [3]. Une fois le commentaire de Didymos publié, lorsque tous les doutes devaient cesser, on s'égara dans une explication à contresens de la dépendance mutuelle de la *Troisième Philippique* et d'Anaximène.

Ce dernier, dans son discours fictif ([Dém.], XI, 2), emploie le même verbe ὀρρωδεῖν qu'on lit dans les lignes controversées. Didymos nous apprend que les puristes alexandrins étaient choqués de

1. Cf. J. G. Winter, *A fragment of Dem'. Third Phil. in the Univ. of Michigan collection*, « Class. Philol. », XX, 1925, p. 97 et suiv. Pour une discussion critique sur les lignes suspectées du paragraphe 65, cf. *loc. laud.*, p. 106, 113, et Pasquali, *ouvr. cité*, p. 282.

2. W. Christ, *Abh. d. bayer. Akad.*, XVI, 3 (1882), p. 212 ; *contra*, cf. Blass, *Att. Beredsamkeit*, III, I, p. 379, n. 5.

3. Cf. *Abh. bayer. Akad.*, III, I (1840), p. 165, 188-189.

ce terme[1]. A leur suite, les critiques du XIXe siècle se refusèrent à l'admettre sous la plume de Démosthène et en conclurent à l'interpolation de *Phil.*, III, 65, et à l'inauthenticité du pseudo-discours composé en fait par le rhéteur de Lampsaque. Cette erreur des Alexandrins s'explique parce qu'ils ne connaissaient pas de Démosthène le texte de la vulgate, et l'erreur des modernes parce qu'ils ne se savaient pas en face d'un pastiche délibéré. Mais aujourd'hui le problème se pose en termes tout différents. On ne saurait songer à attribuer, comme on l'a fait[2], le texte entier de la vulgate à la main d'Anaximène. Car, alors, ὀρρωδεῖν serait sans exemple dans Démosthène. Or, peut-on admettre que le rhéteur l'ait introduit de son cru? On sait quelle est sa méthode : Anaximène, selon l'admirable expression de Henri Weil[3], compose son pastiche de Démosthène en jetant les pensées du grand orateur dans le moule isocratique. Qu'il ait délibérément accepté d'introduire dans sa harangue un anachronisme pour ne pas perdre l'un des effets les plus saisissants du plaidoyer *Pour la Couronne*[4], qu'il ait peut-être prêté à Démosthène (XI, 18) une formule énergique et méprisante de la harangue sur l'Halonèse (VII, 17) — discours qu'il savait bien n'être point de Démosthène, mais dont les *slogans* antimacédoniens durent être usuels dans la bouche des orateurs patriotes, y compris Démosthène — tout cela s'explique aisément. Mais que, dans un discours où il s'efforce de faire passer dans son style d'historien doublé de souvenirs isocratiques le style nerveux et fougueux de l'orateur politique, il ait introduit une expression qui ne soit que de son cru[5] et dont on eût pu vérifier l'absence dans les discours les plus lus de son modèle, qu'en rhéteur maladroit il se soit exposé « à cet écueil »[6] et qu'il ait risqué cette faute de goût, c'est une invraisemblance inadmissible. Puisque, dans Démosthène même, on ne lit ὀρρωδεῖν que dans *Phil.*, III, 65, le pastiche d'Anaximène prouve de façon péremptoire que ce terme est authentiquement démosthénien. C'est le meilleur argument pour l'authenticité de la rédaction détaillée.

1. Didym., XI, 14 et suiv. ; cf. Foucart, *Mém. Acad. Inscr.*, XXXVIII, 1 (1909), p. 84-85.
2. Cf. W. Nitsche, *Zeitschr. f. d. Gymnasialwesen*, XXXII, 1906, p. 136-137, 163 et suiv.
3. *Harangues de Démosthène*, p. 420 ; cf. Foucart, *loc. laud.*, p. 80-81.
4. [Dém.], XI, 22-Dém., XVIII, 67-68 ; cf. P. Wendland, *Anaximenes von Lampsakos*, (Berlin, Weidmann, 1905), p. 11-12 ; Foucart, *loc. laud.*, p. 90-91.
5. Nitsche, *loc. laud.*, p. 93, 163.
6. Selon le mot célèbre de Jules César, cité par Aulus-Gellius, *N. A.*, I, 10, 4 : *tamquam scopulum sic fugias inauditum atque insolens verbum* (frg. 2. Klotz, III, p. 178-179). Cf. H. Drexler, *Hermes*, LXX, 1935, p. 205 et suiv.

L'authenticité admise, les doutes subsistent sur la date de la rédaction. Ils seraient levés, s'il était prouvé qu'Anaximène composa son pastiche « avant la mort » de Démosthène [1] ; on en tirerait des conséquences très intéressantes sur les deux versions et l'histoire des événements auxquels elles doivent leur origine ; mais la conjecture se heurte à des difficultés d'ordre historique et littéraire que naguère [2] nous avons nous-même signalées. Force est donc d'aborder le problème par un autre biais ; il faut établir, en comparant les textes des deux versions, auquel doit revenir, dans l'ordre de la genèse, la priorité chronologique.

J'indique dès maintenant le sens directeur de cette comparaison : on verra se dégager le caractère, si je puis dire, athénien de la version détaillée, alors que la seconde présentera un aspect plus généralement grec et panhellénique ; on saisit alors la conséquence à tirer : des deux versions, la plus « athénienne » a chance d'être la plus ancienne, la plus proche du texte prononcé devant tout le peuple assemblé. On s'expliquerait ainsi que Démosthène eût abrégé le discours produit devant l'ἐκκλησία, pour en tirer une sorte de manifeste applicable non plus seulement aux cités en lutte contre le roi de Macédoine, mais à « tous les peuples luttant pour la liberté » [3] ; il apparaîtrait aussi qu'en modifiant, récrivant, ou supprimant des allusions à des événements trop strictement athéniens, l'orateur s'est efforcé de dégager du mélange complexe des mesures occasionnelles une leçon qui ne fît appel qu'à des sentiments immuables et pût être valable de tout temps.

Si l'on fait abstraction de quelques retouches minimes, auxquelles Démosthène fut probablement conduit par des considérations de technique oratoire qui échappent à notre jugement, si l'on fait également abstraction des paragraphes 6-7, où la confusion du texte actuel provient (ainsi qu'au paragraphe 46) de l'enchevêtrement des deux versions différentes, la première divergence notable se présente au paragraphe 20, où la rédaction de la vulgate, ayant fait une allusion rapide aux affaires des détroits et de Byzance, ajoute un pressant appel en faveur des troupes athéniennes cantonnées dans la Chersonèse : καὶ τοῖς οὖσιν ἐκεῖ νῦν στρατιώταις πάνθ' ὅσων ἂν δέωνται ἀποστεῖλαι. (La variante στρατηγοῖς, *lectio difficilior*, préférée par Weil, est plus significative encore.)

1. C'est notamment l'avis de M. Croiset, *ouvr. cité*, II, p. 147.
2. Cf. *Annali scuola normale di Pisa*, 1937, p. 270.
3. La formule excellente est de G. De Sanctis, *Problemi di storia antica*, (Bari, Laterza, 1932), p. 185.

Aucun rhéteur, si habile fût-il, n'eût été capable de condenser ainsi le récit de la crise que subit le haut commandement de la Chersonèse : l'éloquence de Démosthène avait permis de la résoudre par un compromis ; on avait expédié dans la zone menacée Charès en qualité de stratège pour l'année 341-340, sans désavouer toutefois l'énergique Diopithès, dont le rappel avait été violemment réclamé par les pacifistes à la solde de Philippe [1]. Mais, si l'incident, dans les premiers mois de l'année 341, avait risqué de provoquer les plus fâcheuses conséquences, il avait été promptement liquidé ; d'autres problèmes se posèrent bientôt lorsque Philippe, pour gagner plus rapidement Byzance, n'hésita pas à franchir les frontières de la Chersonèse athénienne. Autant l'allusion était opportune dans un discours prononcé au moment même devant l'assemblée d'Athènes, autant devenait-elle oiseuse devant un milieu et à un moment politique différents ; Démosthène retrancha donc de sa harangue un passage qui évoquait les souvenirs d'un incident regrettable, à la suite duquel, et sans qu'il y fût pour rien [2], il s'était soudain trouvé en dangereuse posture.

Si de simples considérations oratoires suffisent à expliquer les retouches apportées par Démosthène aux paragraphes 26 et 37, où la suppression de deux courts membres de phrase accélère le rythme, rehausse le ton ému, efface toutes traces du discours parlé, également visibles dans la traînante longueur de la rédaction détaillée du paragraphe 38, ce sont, au contraire, des considérations d'ordre purement politique qui rendent compte des suppressions concernant la politique delphique du roi de Macédoine. Plus n'était besoin, maintenant, d'y insister : les Thébains eux-mêmes n'étaient plus dupes, ils commençaient à se méfier du roi, dont la garnison fut chassée de Nikaia au cours du printemps 339. Plus n'était besoin de relever l'humiliation subie par les Thessaliens (*Phil.*, III, 32-33), qui consentaient à demeurer les vassaux et sujets du roi ; il suffisait — et c'est la raison pour laquelle Démosthène ne remania en rien le début du paragraphe suivant — il suffisait d'ironiser en termes cinglants sur la lâcheté de ces Grecs qui acceptaient de

1. Cf. *I. G.*, II, I, 228 ; Schaefer, *Demosthenes*, II², p. 467 ; M. Pohlenz, *Hermes*, LXIV, 1929, p. 46.

2. C'est ce qu'a parfaitement reconnu Pohlenz, *loc. laud.*, p. 45 ; F. R. Wüst, *Philipp II u. Griechenland in den Jahren 346-338*, (München, Beck, 1938), p. 117, n'aurait pas dû se rabattre sur la conjecture caduque et périmée de Beloch et de Kahrstedt, *Forschungen z. Gesch. d. V u. d. IV Jahrh.*, (Berlin, Weidmann, 1910), p. 148-149. La vérité avait déjà été saisie par G. De Sanctis, *Riv. filol.*, XXV, 1897, p. 225, n. 1.

laisser à Philippe la liberté de rédiger à son gré le texte de leur soi-disant constitution [1].

Démosthène dut juger également inutiles les allusions aux procès politiques intentés dans les années qui suivirent la paix de Philocrate et dont les verdicts n'allèrent point toujours selon les désirs du parti patriote. En traits rapides, l'orateur établit un parallèle sévère entre l'austérité impitoyable des Athéniens de jadis et l'indifférence coupable de ses concitoyens. Quand il parle de la συγγνώμη, dont les traîtres d'antan n'eurent point à se réjouir et dont, au contraire, bénéficient les orateurs promacédoniens (*Phil.* III, 37, 39), il songe à l'acquittement d'Eschine, à cette lignée de défaitistes qu'il avait déjà flétris dans la harangue sur la Chersonèse (VIII, 66 = X, 68) [2]. Or, ces haines partisanes, ces farouches dissensions, tristesses purement athéniennes (bien que les autres cités grecques en connussent aussi), allaient bientôt s'apaiser, malgré les menées particularistes ou les intrigues amphictyoniques du Macédonien : on renoua les accords avec les Eubéens et l'on jeta les bases d'une confédération véritablement nationale [3]. Démosthène avait-il alors besoin de rappeler aux Grecs les misères de leur passé?

Une autre caractéristique des corrections apportées consiste dans la suspension radicale de tout détail superflu, de toute précision historique ou géographique qui n'avait d'intérêt que pour un public strictement athénien ou pouvait être une marque d'honneur décernée à des ennemis (cas du général Parménion : *Phil.*, III, 58). Ces détails attestent à coup sûr l'authenticité démosthénienne de la rédaction vulgate ; un érudit contemporain n'eût pas été en mesure de les introduire dans le texte ; dans la liste des ambassadeurs (*Phil.*, III, 72), un faussaire eût interpolé des noms célèbres, mais il n'y aurait jamais glissé le nom d'un Athénien, tel Clitomaque, si parfaitement inconnu des anciens et des modernes qu'aucune autre source, aucun répertoire prosopographique ne le mentionne. Mais on

1. Sur la politique thessalienne de Philippe, cf. les bonnes remarques de H. D. Westlake *Thessaly in the fourth century B. C.*, (London, Methuen, 1935), p. 190 et suiv. Toutefois, je persiste à croire que le jugement sévère de Démosthène est entièrement conforme à la vérité objective de l'histoire : cf. *Athenaeum*, 1936, p. 101-102.

2. La remarque a été déjà faite par Spengel, *Abh. bayer. Akad.*, 1840, p. 180.

3. Wüst, *ouvr. cité*, p. 111 et suiv., a très bien expliqué cette phase essentielle de la vie politique de Démosthène. Mais je ne saurais accepter la chronologie qu'il propose (p. 153 et suiv.) pour les événements de la quatrième guerre sacrée. Il faut s'en tenir au système de Beloch, *Griech. Gesch.*², III, 2, p. 295. Sans quoi on ne peut expliquer la désignation de trois orateurs farouchement promacédoniens au poste de pylagores au printemps de l'année 339 ; l'échec de Philippe devant Byzance donnait alors à la politique de Démosthène le rayonnement de la victoire militaire.

conçoit aisément que Démosthène ait délibérément effacé des noms, dépourvus de toute signification pour des lecteurs non-athéniens. En 341, Lycurgue n'avait pas encore acquis comme orateur, comme sévère politicien et habile financier, la réputation que lui valut, dans les années qui suivirent Chéronée, son œuvre de redressement budgétaire et national. Nous ne possédons, sur le rôle qu'il a pu jouer avant 338, d'autres indications que ce passage et la confuse paraphrase du Pseudo-Plutarque [1]. Les deux autres orateurs, au contraire, Hégésippe et Polyeuktos, étaient universellement connus. Polyeuktos avait déjà été chargé de plusieurs missions diplomatiques qu'il avait remplies avec succès : l'écho en est arrivé jusqu'à nous dans les lignes mutilées d'une inscription attique [2]. Hégésippe avait, au printemps de l'année 342, habilement déjoué les intrigues de Philippe et le facile calembour δίδωμι-ἀποδίδωμι n'avait pas échappé aux railleries des poètes comiques [3]. Ainsi la tendance à laquelle obéit ici Démosthène est encore une fois une tendance panhellénique.

Nous abordons enfin l'analyse du passage célèbre d'où l'on a cru tirer un argument décisif contre la thèse de la double rédaction [4] et qui va nous en livrer, au contraire, la preuve irréfutable. C'est, au paragraphe 71, la liste des États à qui Démosthène demande qu'on envoie des ambassades. Dans cette liste figure le nom du Grand Roi, intéressé, au dire de l'ardent orateur, à la coalition antimacédonienne comme à tout ce qui pouvait entraver une dangereuse expansion des Argéades en Méditerranée.

En 341, Démosthène, qui, tout en adoptant habilement dans ses premières harangues le lieu commun de la propagande anti-persane [5], n'avait jamais partagé le chauvinisme de ses concitoyens, se prononça donc ouvertement pour le rétablissement immédiat des relations amicales avec le roi de Perse et conseilla l'envoi d'une ambassade qui conclût une alliance et obtînt un appui financier. L'avis de Démosthène fut mis promptement à exécution, mais l'ambas-

1. [Plut.], *X oratt. vit.*, 841 E. En adhérant naguère à la *communis opinio*, j'ai contesté à tort la valeur de ce renseignement : cf. mon commentaire sur le discours contre Léocrate (Milano, Signorelli, 1934), p. 14.

2. Cf. *I. G.*, II², I, 350 ; j'ai traité en détail de cette inscription dans mon article *Polyeuktos* qui paraîtra sous peu dans la *Realencyklopädie* de Pauly-Wissowa.

3. Athen., VI, 223d-224b ; Plut., *Dem.*, 9, 5-6. Cf. Pohlenz, *loc. laud.*, p. 51. En 330, Eschine (III, 83) s'amusait encore à ironiser sur ce jeu de mots. Pour la date du discours d'Hégésippe, voy. Wüst, *ouvr. cité*, p. 88. Cf. Ed. Meyer, *Kleine Schriften*, II, p. 125, n. 1.

4. C'est l'avis de Nitsche, *loc. laud.*, p. 104-105, 136, 164 et suiv. Son hypothèse a déjà été dûment réfutée par Wendland, *Gött. Nachr.*, 1910, phil.-hist. Klasse, p. 299-300.

5. Cf. Wendland, *loc. laud.*, p. 296 et suiv. ; Jaeger, *Demosthenes*, p. 256, n. 44.

sade échoua [1] ; les satrapes des provinces côtières ne réussirent pas à décider leur maître. L'épisode de Périnthe fut sans lendemain [2] et, comme Démosthène l'avait prédit plus de trois ans auparavant, le vainqueur de Chéronée se hâta de proclamer solennellement à Corinthe en 338-337 la guerre nationale et sacrée de la Grèce asservie contre le successeur de Xerxès. Ainsi les passages « persophiles » de la *Troisième* et de la *Quatrième Philippiques* reflètent un espoir qui fut vite déçu et qui ne fut jamais plus ranimé, pas même lorsque Agis et Démosthène, au début de l'anabase d'Alexandre, tâchèrent séparément de renouer avec la cour et l'armée du Grand Roi les relations interrompues.

Or, cette politique d'entente avec la Perse n'était guère populaire à Athènes ni, très probablement, dans les autres cités grecques. Tout le prouve : le ton rancunier et railleur de la *Quatrième Philippique* (X, 31-34), le silence que gardent à ce sujet les autres harangues démosthéniennes et le plaidoyer pour la Couronne, enfin les amères allusions d'une brochure que son auteur, un vieillard vénérable et désabusé, rédigeait en ces mêmes années [3]. La politique « persophile » était facilement exposée aux critiques des orateurs qui, sous le masque d'un panhellénisme pacifiste et mensonger, travaillaient dans l'intérêt de Philippe. Le roi de Macédoine n'hésita pas, dans sa lettre aux Athéniens ([Dém.], XII, 6-7), à leur faire reproche, en termes particulièrement sévères, de leurs relations avec les Perses. Aussi comprend-on aisément pourquoi Démosthène crut opportun de retrancher de la rédaction définitive le passage incriminé. Son panhellénisme était trop sincère pour qu'il eût à craindre les attaques de ses adversaires. Il aurait pu les braver, mais, en véritable homme d'État, il préféra ménager les sentiments

1. Wüst (*ouvr. cité*, p. 125 et suiv.), à n'en pas douter, exagère lorsqu'il parle de cette ambassade comme d'un succès de Démosthène. Voy. au contraire les excellentes remarques de Jaeger, *Demosthenes*, p. 180-182. Je ne méconnais pourtant pas que certains contacts personnels purent être ainsi utilement établis entre les satrapes et des athéniens, tels Diopithès, Charès, etc. Cf. Didym., X, 45 et suiv. ; A. Momigliano, *Filippo il Macedone*, (Firenze, Le Monnier, 1934), p. 150, n. 2 ; Wüst, *ouvr. cité*, p. 131, n. 2.

2. Cf. Dem., XI, 5-6 ; Arr., *Anab.*, II, 14, 5 ; Diod., XVI, 75, 1-2. J'ai analysé les différents récits de ces trois sources dans les *Annali della scuola normale di Pisa*, 1937, p. 269 et suiv.

3. Isocr., *Panath.*, 159 et suiv. ; cf. Wendland, *loc. laud.*, p. 164-165, 301-302 ; G. Mathieu, *Les idées politiques d'Isocrate*, p. 167, 169-170. Aelius Aristide (*Symm.*, I, 488, p. 726, 10 et suiv. Dind.) nous offre à ce propos un renseignement qui n'est pas dénué d'intérêt. Il imagine que Démosthène convie les Thébains à s'unir avec les Athéniens contre Philippe afin de se soustraire à de honteuses accusations de μηδισμός. Certes, le discours d'Aelius Aristide n'est qu'un pastiche démosthénien : la *Troisième Philippique* y est particulièrement mise à contribution (cf. A. Boulanger, *Aelius Aristide et la sophistique* ; Paris, De Boccard, 1923 ; p. 290-291). Il est cependant très probable que le rhéteur emprunte ce détail à des sources historiques contemporaines. Aussi la valeur de ce témoignage n'est-elle pas à négliger.

des Grecs en écartant tout ce qui était de nature à les choquer, à en refroidir l'ardeur patriotique, à en faire les victimes de la propagande macédonienne[1].

Tel fut le but de Démosthène en corrigeant son discours, et nous pouvons maintenant tâcher de recomposer ses démarches successives. Il avait parlé vers la fin du printemps de l'année 341 et sans doute publia son texte aussitôt. Comment ne l'eût-il pas fait quand il y esquisse un programme à la fois athénien et national, quand il s'adresse à tous les Grecs et les convie à la concorde et à l'action[2]? En ces heures tragiques, où il lui arrivait parfois de désespérer d'Athènes et de sa démocratie en danger, où il craignait que la Grèce tout entière ne fût menacée d'esclavage, la possibilité d'une aide financière et d'un appui militaire de la part du Grand Roi balayait dans l'esprit de Démosthène toute autre considération : moins importait alors la réaction sentimentale que les Grecs auraient d'apprendre qu'un orateur patriote prêchait l'entente avec les barbares d'Asie. Désireux d'un redressement économique et financier, d'où le secours de la Perse n'était certes pas exempt[3], Démosthène, dans la *Quatrième Philippique* (X, 36-45), se déclarait ouvertement favorable au maintien de l'institution du théorique, dont il avait été jadis le farouche adversaire, non seulement parce que les ressources de cette caisse étaient maintenant presque entièrement absorbées par la caisse militaire[4], mais parce que la solidarité des classes athéniennes semblait nécessaire à toute action antimacédonienne et comme le gage même de la victoire[5].

Mais, quelques mois plus tard, la situation soudain changea. Le Grand Roi refusait vertement tout appui ; contre le faux panhellénisme antipersan de Philippe et de ses acolytes, l'unité nationale se réalisait. C'est alors que, pour n'exposer à aucune attaque le vrai panhellénisme qu'il voulait opposer à celui de Philippe, Démosthène publia la nouvelle édition, la rédaction abrégée, de la *Troi-*

1. Je traiterai ailleurs en détail du panhellénisme de Démosthène entièrement méconnu par H. B. Dunkel, *Class. phil.*, XXXIII, 1938, p. 291 et suiv. Je me borne à renvoyer au *Demosthenes* de W. Jaeger, dont l'analyse de la *Troisième Philippique* (p. 170 et suiv.) est particulièrement remarquable.

2. Personne, pas même Dunkel (*loc. laud.*, p. 299-300), n'a osé nier le panhellénisme de la *Troisième Philippique*.

3. Cf. A. Körte, *Rhein. Mus.*, LX, 1905, p. 403 et suiv.

4. La démonstration rigoureuse de Glotz, *Rev. hist.*, t. CLXX, 1932, p. 395 et suiv., a été intégralement acceptée par P. Cloché, *Politique étrangère d'Athènes*, (Paris, Alcan, 1934), p. 279-280 ; *Démosthène*, (Paris, Payot, 1937), p. 165-167, ainsi que par Momigliano, *Filippo*, p. 151, n. 1. On ne saurait, au contraire, retenir l'hypothèse de Wüst, *ouvr. cité*, p. 121-123.

5. Cf. Jaeger, *Demosthenes*, p. 182-183.

sième Philippique. De son discours, il fit un livre qui, tout en gardant la ferveur de la harangue, se détachait des contingences de l'instant et permettait aux lecteurs de mieux saisir ses idées maîtresses.

Peu de temps auparavant, Démosthène s'était probablement déjà mis à sa tâche de reviseur. Il établit et publia le texte actuel de la harangue sur les affaires de la Chersonèse. Le seul moyen de défendre Diopithès efficacement était, en effet, d'esquisser le programme d'un renouveau athénien. Aussi fallait-il accuser Philippe afin d'innocenter le stratège coupable. Un des interprètes les plus qualifiés du grand orateur a, contre toute vraisemblance, soutenu récemment que Démosthène ne publia cette harangue qu'après la défaite de Chéronée à titre d'apologie posthume de sa politique ; il l'aurait même rédigée avec des matériaux dont il s'était déjà servi pour un discours inédit, la *Quatrième Philippique* [1]. Cette position est insoutenable : le discours forme un tout si parfaitement organique qu'on n'en saurait concevoir la rédaction hors des événements qui le provoquèrent.

La *Quatrième Philippique*, dont il nous faut aussi dire un mot, prête à des remarques analogues de rédaction et de revision. Si l'on néglige les deux longs développements empruntés presque mot pour mot à la harangue sur la Chersonèse, si l'on retranche l'invective contre Aristomède le voleur, on n'y relève que deux passages particulièrement intéressants : la « proposition inattendue, qui est de solliciter les subsides du Grand Roi » [2], et la défense du théorique. Libanius en a déjà fait dans son argument la juste remarque. Mais il a oublié de se demander comment Démosthène a pu publier une harangue dont les traits caractéristiques semblaient jurer avec les principes essentiels de son éloquence et de sa conception politique. A cette question, nous avons déjà donné une réponse implicite : Démosthène n'en a jamais publié le texte, dont la rédaction actuelle est antérieure à l'actuelle rédaction de la harangue sur la Chersonèse. Comme pour la *Troisième Philippique*, Démosthène a revu et corrigé les passages de propagande antimacédonienne, il a retouché des locutions propres au langage parlé, retranché des tournures typiques du discours oratoire, il a tempéré une excessive âpreté d'expression [3] ; mais des considérations d'ordre moral et

1. C. D. Adams, *Class. philol.*, XXXIII, 1938, p. 132 et suiv.
2. J'emprunte ces mots à M. Croiset, *éd. cit.*, II, p. 115.
3. Cf. Adams, *loc. laud.*, p. 138. C'est ainsi que Démosthène a effacé (*Chers.*, 39) la malédiction τοῖς ἐν τῇ πόλει θεοῖς, -οἵπερ αὐτὸν (scil. *Philippum*) ἐξολέσειαν (X, 11). Dans ce

littéraire le détournèrent de publier les autres fragments. Il n'avait pas l'habitude d'attaquer nommément ses adversaires : il s'abstint de livrer au public sa spirituelle invective contre Aristomède le voleur. Il ne voulait pas évoquer le souvenir d'un de ses plus cuisants échecs : il effaça la proposition de solliciter l'appui du Grand Roi. Enfin, il n'apercevait que trop que sa défense du théorique était en contradiction manifeste avec les pages célèbres de la *Première* et de la *Troisième Olynthienne*. Cette comparaison inévitable, qui devait conduire les critiques du XIXe siècle à nier l'authenticité de la *Quatrième Philippique*, amena Démosthène à en différer la publication[1]. De méchants adversaires eussent trop souhaité pouvoir lui reprocher cette apparente volte-face[2]. Ainsi les feuilles éparses de la *Quatrième Philippique* ne furent, à mon avis, publiées, simple brouillon inachevé, qu'après la mort de l'orateur. Les héritiers de Démosthène en respectèrent le texte et livrèrent au public les vestiges intacts de la harangue interrompue[3].

De cette fastidieuse analyse, une conclusion se dégage, dont on ne saurait sous-estimer la valeur générale : aucune recherche purement philologique ne peut atteindre, dans le domaine des études démosthéniennes, à des résultats utiles ou féconds que dans la mesure où elle aide à comprendre les contingences changeantes de l'action politique. Si l'étude que nous avons consacrée au petit problème de la composition de la *Troisième Philippique* nous a permis de mieux saisir le but et les divergences des deux rédactions successives et complémentaires, c'est que nous avons pu nous rendre compte des nécessités morales et politiques auxquelles le grand patriote que fut Démosthène se devait de soumettre, et parfois même de sacrifier, son œuvre littéraire.

P. TREVES.

St. John's College, Cambridge, décembre 1938.

même passage, il a cependant ajouté une significative incidente (*Chers.*, 39) : καὶ παύσασθε περὶ τούτου κατηγοροῦντες ἀλλήλοις.

1. C'est ce qu'Adams lui-même n'a pas méconnu : *loc. laud.*, p. 135-137.

2. Un érudit anti-démosthénien en a fait autant : voy. Drerup, *ouvr. cité*, p. 115 et suiv.

3. Si l'on maintient que la *Quatrième Philippique* fut publiée par les héritiers littéraires de Démosthène et l'on incline avec H. Weil à en retrouver un écho (X, 51) dans le passage suivant d'Anaximène ([Dem.], XI, 6) : ὥστε καὶ πρότερον, ἡνίκα Λακεδαιμονίοις ἐπολεμοῦμεν, ὁποτέροις προσθοῖτο τούτους ἐποίει (scil. ὁ βασιλεύς) κρατεῖν τῶν ἑτέρων, il y aurait là une indication certaine que le rhéteur ne rédigea son pastiche qu'après la mort de Démosthène. Point n'était besoin, toutefois, pour un historien tel qu'Anaximène, d'emprunter à la *Quatrième Philippique* un détail que la leçon du passé suggérait aisément. Aussi la comparaison n'a-t-elle pas de valeur décisive.

PROMENADE AU THÉATRE DE DIONYSOS

Abrité de toute turbulence derrière le rideau de pins qui voile des ruines moins « touristiques » que l'Acropole, accueillant aux enfants du quartier et au militaire, le Théâtre de Dionysos ne cesse d'agiter l'archéologie depuis un demi-siècle. A l'endroit de la skènè principalement les enquêtes ont tourné en des sens divers. Le problème le mieux documenté, celui des *paraskènia*, n'a lui-même reçu, à la majorité des voix, qu'une solution provisoire dont les détails ne sont pas encore arrêtés, ni toutes les données éclaircies [1]. Comme on ne s'est guère attardé à ces points obscurs, il ne me semble pas inutile d'en signaler quelques-uns. Avec le désir de mieux comprendre ce qui a été déjà observé et ce que j'ai vu, j'ai été contraint de chercher parfois entre les voies tracées.

Il y a une construction dont le plan est partiellement conservé *in situ*, le stoïdion *hellénistique* tendu devant la skènè (*proskènion*), avec ses avant-corps (*paraskènia*) et les murs des *parodoi* qui s'y rattachent (fig. 1) [2]. Sur le stylobate, des traits gravés en arc de cercle situent les colonnes. Aux paraskènia, on n'a relevé de ces lunules, à une exception près [3], que derrière le fût — avec trait médian correspondant à l'axe —, tandis que les dalles du proskènion ont, en outre, des couples de lunules latérales et des lunules frontales. Le proskènion a été dressé sur un stylobate neuf, dépourvu de tout scellement, les paraskènia sur des dalles et avec des pièces d'entablement pareillement remployées et munies en partie d'agrafes. Les fondations ne sont pas liaisonnées et leur structure diffère quelque peu [4].

1. W. Dörpfeld, *Das Griech. Theater*, p. 59-67, 74-82 ; O. Puchstein, *Die Griech. Bühne*, p. 101-105, 131-138 ; H. Bulle, *Untersuchungen an Griech. Theatern*, p. 24-55 ; E. Fiechter, *Das Dionysos-Theater in Athen*, I, p. 20-32 ; III, p. 10-20, 72-78 ; H. Schleif, *Jahrbuch d. arch. Instituts, 52* (1937), *Anz.*, col. 37-42 ; A. von Gerkan, *Gnomon, 14* (1938), p. 236-243. Cf. Marg. Bieber, *The History of the Greek and Roman Theater* (Princeton, 1939), p. 121-126 et 240.

2. Dörpfeld, pl. I et IV ; Bulle, pl. 8 ; Fiechter, I, pl. 1 et 7. — Bulle, suivi par Fiechter, a numéroté les dalles de l'Est à l'Ouest, en tenant compte de celles qui manquent.

3. Lunule latérale à l'extrémité libre de la dalle 33 : fond de la cannelure à 75 mm. et 17 mm. de l'arête Ouest de 33 et 34 respectivement (les deux dalles sont encore unies par une agrafe de fer).

4. Bien entendu, cette observation porte sur la partie frontale des paraskènia, les fondations latérales étant plus anciennes.

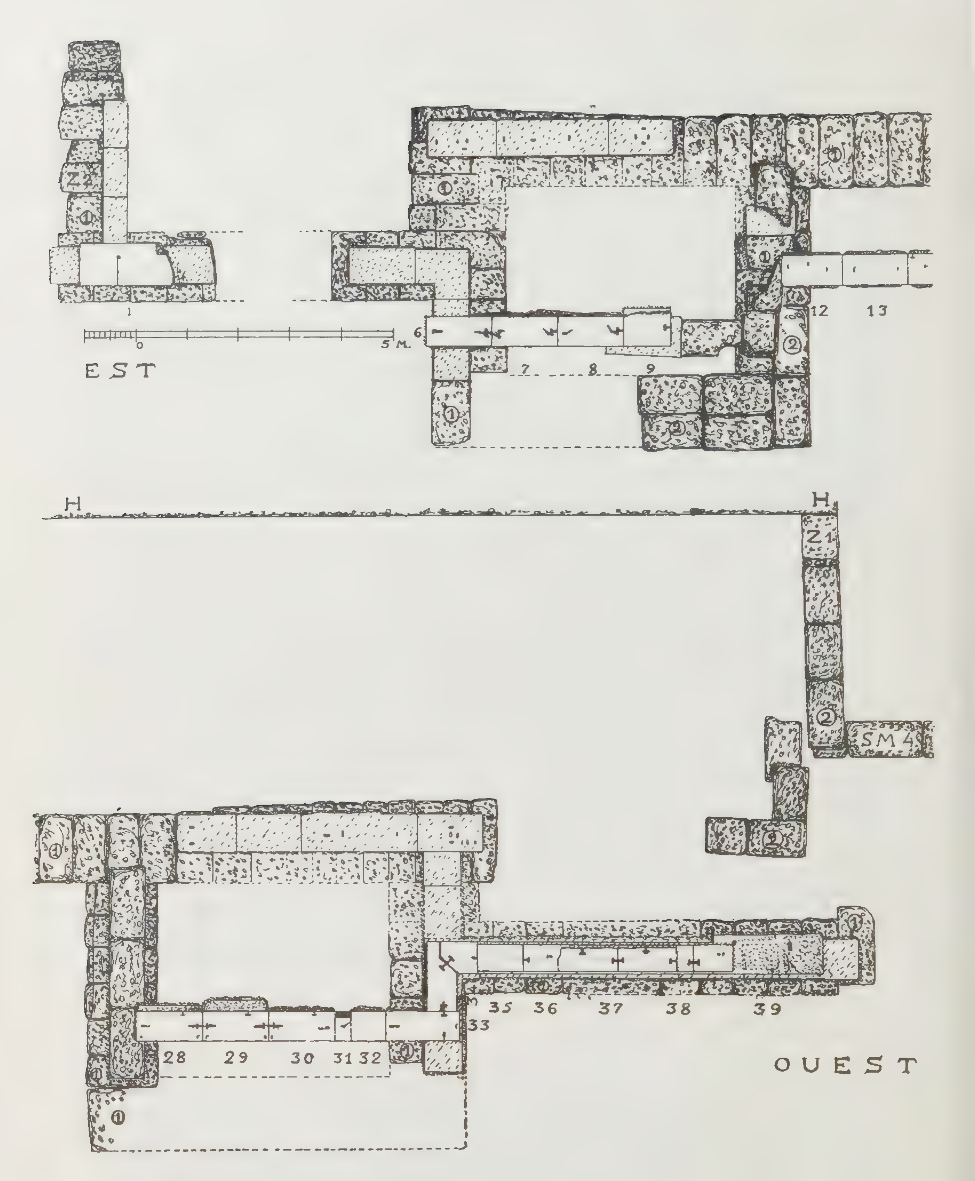


Fig. 1. — Les paraskènia et les ailes de la skènè du Théatre de Dionysos :

Restes de l'état hellénistique (d'après H. Bulle et E. Fiechter).

(Les chiffres I et II indiquent les niveaux des assises de brèche, numérotés de haut en bas.)

Les paraskènia ont sans doute précédé le proskènion[1] ; il n'est pas sûr, on le verra plus loin, que les deux entreprises se rattachent au même projet ; mais elles datent de la même époque. La dalle 6, la première en place du paraskènion Est, est retouchée[2] et sa face arrière tournée vers l'extérieur. Elle a néanmoins conservé la queue détachée par une feuillure — ou bossage continu — qui est normale toutes les fois que le stylobate ne doit pas border un dallage de marbre, mais un pavement de terre battue et stuquée, de galets ou de mosaïque. On a seulement abattu cette queue aux extrémités pour les dresser. Les pièces du proskènion sont taillées en avant de la même manière.

Aux paraskènia *hellénistiques* correspond un remaniement des fondations de brèche. Sous les côtés, en avant, où il ne reste que quelques pierres, et au front de la skènè, l'épaisseur de ces murs (1m30 — 1m40) et leur constitution sont identiques ; on a observé aussi qu'ils sont liés. Deux bastions plus saillants que les paraskènia *hellénistiques* encadrent la skènè, et des fondations de brèche semblables portent les murs antérieurs des ailes, sur un alignement intermédiaire. Tels sont les restes non discutés de l'*état I*.

Au-dessus, les ailes ont une euthyntèria de pôros et un toichobate de marbre, assises placées sur le milieu de la fondation, mais moitié moins épaisses. Elles tournent d'équerre pour se prolonger au petit côté des bastions, non plus sur le milieu, mais sur la partie externe du mur de brèche. En les restituant au côté opposé, on voit qu'elles se placent vers le milieu de la fondation, mais un peu plus près de l'arête interne.

Les trois assises suivantes partiellement conservées à l'aile Ouest ne sont pas homogènes. Les orthostates hauts de 0m955 qui reposent sur le toichobate ont été taillés pour cette destination. La face interne de l'assise de 0m305 (2e) et des orthostates de 0m815 (3e) est grossièrement martelée ; les anathyroses ne sont pas nettement détachées ; des rainures d'agrafes en T, le long de l'arête postérieure, montrent que ces orthostates, primitivement, appartenaient à une assise doublée en épaisseur.

En résumé, il y a trois éléments distincts dans l'état actuel, augmenté d'une douzaine de morceaux de l'entablement — épistyle et triglyphes taillés dans le même bloc —, de quelques tronçons

1. C'est l'avis de Fiechter, III, p. 76.

2. On a réduit la largeur de la face supérieure à 0m56 (au lieu de 0m575, 0m573 sur les dalles 7 et 8).

de colonnes et d'un chapiteau : *A* la fondation de brèche, *B* une construction de marbre de la deuxième moitié du IVe siècle (technique et lettres d'assemblage), *C* une restauration négligée, hellénistique. Suivant l'avis de W. Dörpfeld, on admet en général que la construction du IVe siècle a fait partie de la skènè de Lycurgue et l'on restitue les deux ordonnances doriques sur les bastions. La fondation de brèche peut être le témoin d'un projet antérieur (Dörpfeld, Schleif), ou elle est le reste d'un état achevé avant la fin du Ve siècle (« skènè de Périclès », Fiechter ; « *ca.* 420 », Bulle). Cependant, H. Bulle écartait la construction de marbre « de Lycurgue » : tous ces marbres proviendraient d'un autre édifice, un monument chorégique de la classe des stoai à avant-corps.

Parmi les questions inégalement éclaircies à mon gré, je citerai d'abord l'état actuel des fondations aux côtés antérieur et interne des paraskènia. Sous le stylobate, nous voyons, au lieu de l'euthyntèria de pôros, des carreaux arrachés de la fondation de brèche. Au côté Est du paraskènion occidental, ils reposent directement sur cette fondation ; au côté Nord, sur une autre assise de même provenance. La restauration du paraskènion oriental est beaucoup plus négligée. Entre les côtés, l'euthyntèria se compose de quatre pièces dont la troisième n'est pas un carreau de brèche, mais une pièce plus longue et plus large de calcaire gris, dur et partiellement cristallisé. Au-dessous, il n'existe pas de fondation continue. La première pièce n'est soutenue qu'à moitié par la fondation primitive du côté Est ; sous le joint de la deuxième et de la troisième, le relevé publié par E. Fiechter montre deux moellons ; sous le joint suivant, deux carreaux de brèche sont superposés, celui du dessus moins haut et d'une variété plus grossière (brèche *B*) [1].

Au côté Ouest, où l'assise supérieure de la fondation primitive fait défaut, une mince couche de remblai sépare de la deuxième assise des carreaux bas du type ci-dessus et une pièce de pôros haute de 30 cm. environ. La substruction du proskènion est faite de menu blocage et d'une euthyntèria non sans lacunes comprenant des carreaux de brèche *A* et *B* et des pièces de pôros.

Entre les aménagements que je viens de décrire et l'euthyntèria de pôros interrompue en avant des paraskènia hellénistiques, la

1. La brèche *A*, d'un ton rougeâtre, est le matériau normal des fondations épaisses de 1^{m}30-1^{m}40. La brèche *B* est moins résistante, très chargée de cailloux et de gros fragments de marbre ; j'ai noté les principaux emplois suivants : stoa et mur de soutènement H, SM 6, Z 2, Z 1 et mur coudé, J 2-J 4 (cf. Fiechter, I, plans).

différence est telle, la rupture si claire, que l'on ne peut vraiment pas les réunir dans une même époque. Sans aucun doute, l'euthyntèria de pôros et les deux premières assises de marbre sont le reste d'un *état X*, dans lequel cette euthyntèria, avec son toichobate-stylobate, se prolongeait sur les trois côtés des bastions primitifs. Au front des paraskènia, dans la partie reconstruite en retraite, la substitution étonne moins, mais pourquoi a-t-on enlevé du côté interne des pièces de pôros qu'il suffisait de déplacer légèrement, tout au plus? pourquoi, au paraskènion oriental, l'assise supérieure de la fondation? Cela ne peut s'expliquer ni par la réduction des paraskènia, ni par une catastrophe accidentelle, ni même par une destruction commandée en temps de guerre [1] : en effet, la démolition, un peu plus avancée à l'Est qu'à l'Ouest, n'en fut pas moins systématique ; les deux tronçons de pôros symétriquement conservés le prouvent bien, et je n'y puis deviner d'autre motif qu'un projet différent de celui qui a été exécuté en dernier lieu : le remplacement des avant-corps par un proskènion continu entre les retours antérieurs des ailes [2].

Dans les restitutions de l'*état hellénistique*, l'ordonnance des paraskènia se raccorde au proskènion (disposition type d'Épidaure), et le stylobate du côté interne ne va pas plus loin vers le Sud. On n'a tenu aucun compte de l'euthyntèria de brèche, qui est prolongée jusqu'à la fondation de la skènè et empiète même sur celle-ci. Y avait-il là des colonnes encore ou un mur? De toute façon, l'une ou l'autre de ces dispositions a été prévue avant la construction du proskènion, et peut-être réalisée.

On a déjà reconnu que la dernière dalle en place du stylobate oriental (n° 9) était à l'origine une pierre angulaire, mais elle n'a pas encore été complètement décrite, que je sache [3]. Elle est à la fois moins longue que les dalles ordinaires ($0^{m}908$ au lieu de $1^{m}27$) et plus large ($0^{m}745$). Débordant en arrière le bloc de calcaire sur lequel elle repose, elle s'élève ici jusqu'à 36 ou 37 mm. au-dessus du plan supérieur du stylobate ; c'est la hauteur de son état primitif ($0^{m}223$), qui n'a rien à voir avec l'ordonnance des paraskènia. Les joints originaux, aujourd'hui au Sud et à l'Est, sont encadrés d'une belle anathyrose : bandeau lisse de 95 mm. en avant et en

1. Le siège d'Athènes par Sylla, selon Dörpfeld et Bulle.

2. Cette conjecture peut être présentée sous une autre forme, si l'on admet l'existence d'un proskènion de bois démontable entre les paraskènia de l'*état X* : il aurait été réellement prolongé jusqu'aux ailes.

3. Bulle, p. 27 (attribution à un angle *interne* !) ; Fiechter, I, p. 26-27.

haut, bandeau travaillé à la gradine de 12 à 13 cm. en arrière[1]. Sur les deux faces apparentes, le lit de pose était bordé d'un refend (haut. 37 mm., prof. 6 mm.). Pour adapter la pierre à sa nouvelle destination, on a martelé au pic la face Ouest, en réservant un bandeau d'anathyrose irrégulier, et l'on a creusé au-dessus une rainure d'agrafe en T. Ce scellement est donc bien hellénistique en dépit de sa forme. Comme il n'y a pas de scellement au joint de gauche, ni entre les dalles 7 et 8[2], j'ai douté s'il ne serait pas le témoin d'un remploi antérieur correspondant à l'*état X* des paraskènia. Mais cette hypothèse paraît superflue, car il y avait sûrement, dans le dernier état, une agrafe entre les dalles 6 et 7[3], qui sont symétriques aux dalles 9 et 10. La rainure de la dalle 9 est plus profonde que les scellements originaux du stylobate (22 mm. au lieu de 12-15 mm.) ; elle est aussi beaucoup plus éloignée de l'arête antérieure (axe à 374 mm. au lieu de 305 mm. sur 8 et contre le joint de droite de 7). La dalle 10, longue de 2^{m}12 ± ou de 1^{m}545 ±, devait être, elle aussi, une pièce étrangère.

Il faut insister sur la position des scellements des trois premières dalles. Elle empêche de replacer 6 à la droite de 7 et 8 à sa gauche, comme on aurait été tenté de le faire d'après 28-30. Il y avait donc des colonnes sur les deux faces les plus longues des paraskènia, au moins[4]. Le soffite des pièces de l'entablement, aussi bien que leur coupe, au milieu du triglyphe, témoigne dans le même sens[5]. Aux deux extrémités de la dalle 8, j'ai remarqué un petit bandeau d'épannelage réservé, qui n'existe pas sur 6 et 7. Cette pièce proviendrait-elle du paraskènion Ouest, côté interne? Une autre répartition me semble possible et même préférable. Je doute que la dalle 7 ait été agrafée à gauche dans son premier état ;

1. Une haute et courte feuillure, en haut et à l'extrémité droite du joint Sud, a sans doute été creusée pour un *emblèma*, réparation du premier état.

2. La dalle 8 présente une rainure en T à droite seulement, c'est-à-dire contre le joint de 9 qui n'en a pas ; à gauche, rien ne répond à la rainure contiguë de 7.

3. Position de la rainure sur le joint de droite (gauche primitive) de 6 : 215 et 235 mm. du front ; sur le joint de gauche de 7 : 212 et 230 mm. La profondeur, 25 mm., est celle du remploi. Comment entendre Fiechter, I, p. 27 : « die Klammerspuren an der Fuge 6/7 passen nicht zusammen »? Aujourd'hui, les deux rainures du scellement 6/7 ne sont plus exactement en regard parce que la dalle 6 est un peu en retraite de l'alignement. Il est certain qu'on l'a retournée pour utiliser à nouveau le scellement : la rainure de 7 est plus rapprochée du front qu'ailleurs : on l'a creusée obliquement, en avant du trou de goujon, qui gênait.

4. Restituant des murs en avant comme au côté externe, E. Fiechter n'a pu trouver de place pour la dalle 7 (III, pl. 6), ni pour la dalle 33 (pl. 5). Cette hypothèse malheureuse, présentée avec moins d'assurance dans le texte (p. 16), est déjà dûment condamnée, mais elle partait d'un sentiment juste : le désir d'expliquer les agrafes de la dalle centrale 29 (cf. 7?) faisait supposer à tort que les deux autres joints étaient couverts par une ante.

5. Schleif, col. 38-39.

ce serait donc la pièce symétrique de 6, et 8 prendrait place au côté interne du même paraskènion. Le problème se complique du petit morceau complémentaire 31, qui a été taillé dans une dalle semblable à 8, et qui présente un canal de coulée oblique, comme 8 et 7 encore, mais à l'extrémité opposée ; d'ailleurs, ces canaux obliques, inexpliqués, ont pu exister aussi au côté interne du paraskènion Ouest. 32 serait plutôt un reste du côté externe, car la face du bossage caché sous le pavement n'est pas ici, ni sur 34, dressée au pic comme dans la série 28-30 [1].

Les joints de 28-30 sont numérotés de l'Ouest à l'Est : [Δ] | Δ — Γ | Γ — B | B — [A | A]. Cela faisait 5 pièces dont l'une manque. On la restituera en pendant de la pièce angulaire 33, qui ne pouvait se placer qu'en façade et qui a, près de son joint gauche, un trou de goujon à canal droit, dont les plans récemment publiés feraient douter [2]. W. Dörpfeld avait bien vu l'intérêt de ce scellement et très exactement calculé la longueur du stylobate : $1^{m}27 \times 3 + 1^{m}41 \times 2 = 6^{m}63$ [3]. Quant à la largeur des travées extrêmes, entre les centres des colonnes, évaluée par lui à $1^{m}12$, je crois comprendre qu'il a placé l'axe de la colonne d'angle sur le scellement correspondant. Entre la face courte (Ouest) de 33 et les deux côtés du trou du goujon, j'ai mesuré $0^{m}283$ et $0^{m}307$; la moyenne, $0^{m}295$, concorde approximativement avec le chiffre de 29 cm. inscrit entre le même côté du stylobate et le centre de la colonne. En réalité, celui-ci n'aurait pu se trouver sur l'axe du scellement que si l'entablement avait été plus rapproché du bord externe de l'abaque que du bord opposé. Sur l'épistyle angulaire n° 7, mesuré par Fiechter, la distance du joint de droite au milieu du joint de retour (axe de l'épistyle latéral) est de $1^{m}404 - \frac{0^{m}53}{2} = 1^{m}139$. Peut-être l'axe de la colonne, à droite, coïncidait-il plutôt avec l'axe du triglyphe qu'avec le joint, mais la correction ne saurait excéder 3 mm. ($1^{m}136$). Pour la longueur totale de l'entablement, l'évaluation la plus prudente est de $1^{m}27 \times 3 + 1^{m}4025 \times 2 = 6^{m}615$.

De toutes les colonnes, ce sont celles des angles qui risquent le

1. A cet égard 33 est douteux.

2. Une colonne cache le trou de goujon, mais elle laisse voir le canal ; cependant, Bulle et Lehmann-Hartleben, p. 27, semblent ne l'avoir pas reconnu.

3. Regrettant de n'avoir pas mesuré la longueur de toutes les dalles (1.27-1.28 Bulle-Lehmann-Hartleben, 1.275 Fiechter), je suppose que les cotes Fiechter, I, pl. 7, sont plus sûres que le texte.

plus de se déplacer ; il est donc vraisemblable que le scellement de droite de 33 — trou de goujon *unique* Sud-Nord, avec canal de coulée dirigé vers l'arête antérieure du stylobate — n'était pas placé sous une colonne, mais sous une ante [1]. En ce cas, on restituera à l'angle opposé un pilier ou un piédroit monolithe. De toute façon, l'ante du côté externe dépassait le joint de gauche de la dalle 34, puisque celle-ci ne présente pas de trou de goujon ; au côté interne, il y avait place pour quatre travées ouvertes : les deux faces latérales différaient donc sensiblement.

Les joints des grands orthostates de l'aile occidentale sont numérotés sur la face interne, de l'Ouest à l'Est : [Α | Α] — Β | Β — Γ | Γ — Δ | [Δ]. La cinquième pièce manque ; elle était taillée en équerre et scellée sur le toichobate à son joint Ouest. La première ne se distingue guère des autres que par sa longueur moindre [2]. La face interne est pareillement ravalée à la gradine, et l'arête du joint protégée par le même bandeau. Les effets du feu qui a détérioré cette face s'étendent à la moitié supérieure de [Α]Β jusqu'à 30 ou 35 cm. du joint, au parpaing et peut-être à l'orthostate supérieur ; comme ils s'arrêtent contre le mur Nord-Sud de la skènè romaine, ils ne nous renseignent pas sur les états précédents. Le seuil de la porte qui suit déborde l'euthyntèria, et le travail en est négligé ; il y aurait là, comme à l'extrémité de l'aile orientale, un aménagement plus récent ; mais les queues inégales des dalles du stylobate montrent qu'il ne faut pas attendre partout un grand soin de la technique. Au flanc Est de la skènè (Z 2), les orthostates de pôros qui montent au même niveau que le toichobate de marbre ont été posés sans souci des joints de la fondation. Celle-ci est faite de brèche grossière (*B*), sauf la deuxième pierre à partir du Nord, qui est une pièce de pôros. Le lit d'attente est inégal, un peu relevé sous le deuxième orthostate, davantage après le troisième et ici sans dressage apparent. A moins que ce ne soit un effet de l'érosion, très active sur la brèche *B*, cette surface n'a pu porter qu'une autre assise de brèche, ou bien un mur de briques crues ou de moellons ; il en va de même du seuil raboteux de l'aile Ouest, on l'a déjà remarqué.

A l'euthyntèria de pôros des ailes et des paraskènia répond une

1. Observons que ce canal s'arrête à 4 cm. environ du front du stylobate : les colonnes devaient être implantées moins près du bord en façade que sur les côtés.

2. Le tenon de bardage de la face interne est placé un peu plus haut que celui de l'orthostate Β Γ (Bulle, pl. 9).

assise semblable sur la moitié interne de la fondation de la skènè (fig. 1)[1]. Trois pièces sont en place derrière le paraskènion oriental (haut. $0^m39 \pm$, long. de l'Est à l'Ouest, 1^m34, 2^m16, 1^m235), quatre derrière le paraskènion occidental (haut. $0^m40 \pm$, long. de l'Ouest à l'Est 1^m245, $2^m195 \pm$, 1^m25, $1^m12 + x$)[2] ; leur largeur minima est de 0^m665. E. Fiechter a supposé qu'elles provenaient de l'euthyntèria des paraskènia[3], mais la preuve m'échappe. Au lit d'attente, il y a des encoches de pince et des cuvettes de goujon, parfois doublées : elles correspondent aux joints de l'assise suivante, dont les distances étaient approximativement de 1^m30, $\frac{2^m265}{2}$, $\frac{2^m59}{2}$, $\frac{2^m36}{2}$[4].

La dernière pièce de la série occidentale présente un joint à l'Ouest. Si ce n'est un cas fortuit, on présumera que jusqu'ici s'étendait la branche Ouest-Est du mur représenté par une fondation coudée de brèche *B*, derrière la porte de cette aile. La face Nord des deux séries étant droite, une autre rangée a pu les doubler, de ce côté, comme O. Puchstein le prévoyait. Même observation à l'égard de la face interne de l'euthyntèria de pôros des paraskènia[5]. Justement, contre la face Nord de l'euthyntèria intérieure, on distingue un bloc de pôros de même hauteur dont le côté Ouest, à 43 cm. de l'extrémité de la série, concorde avec l'alignement externe de l'euthyntèria du paraskènion occidental. La face Sud a été dressée non seulement à l'avant-dernière pièce, comme H. Bulle l'a vu[6], mais à la dernière. Ce travail s'arrête à $0^m70 \pm$ à l'Est du joint ; vers l'Ouest, la limite est moins précise ; mais il y a place, semble-t-il, pour un joint long de 1^m33 environ, soit l'épaisseur de deux rangées de pôros ; c'est le seul vestige du mur qui séparait la skènè de l'aile Ouest.

Dans les arguments que H. Bulle a invoqués contre l'attribution des pièces de marbre à la skènè de Lycurgue tout ne porte pas également. Retenons ici le joint retouché des pierres 34-35 — bien que

1. Dörpfeld, pl. III, MN.
2. La pierre a été grossièrement coupée.
3. I, p. 25.
4. On voit plusieurs fois des encoches de pince à droite et à gauche des cuvettes, et d'autres plus éloignées, dans les intervalles ; ces dernières marquent un joint sans scellement ; mais on a quelque peine à deviner le sens de la pose.
5. A la face Ouest de la pièce coudée du paraskènion oriental, j'ai noté, près de l'angle, une sorte d'anathyrose de 6 cm. le long de l'arête verticale et de l'arête supérieure : ici sa longueur est de 41 cm. env. ; plus loin, la pierre est dressée soigneusement à moitié de sa hauteur, au-dessus d'une surface piquée légèrement en relief. Même haute bande dressée au paraskènion occidental, mais sans relief au-dessous.
6. Bulle, p. 52.

cette restauration puisse être expliquée autrement[1] — et, plus sûrement, l'implantation anormale des ordonnances doriques : non seulement moitié moins épaisses que la fondation de brèche, mais en désaccord avec les axes des bastions, il y a peu d'apparence qu'elles aient été composées pour la place qu'elles occupent. Ayant noté la forme particulière d'une rainure d'agrafe en croix sur le grand orthostate renversé de l'aile orientale et sur l'un des petits orthostates de l'Ouest, H. Bulle assignait une même origine aux deux assises. Mais le monument chorégique supposé présente une anomalie suspecte : les murs extérieurs sont beaucoup plus épais que la colonnade ; une différence en sens contraire se comprendrait mieux.

Fixons trois points au départ : 1° l'épaisseur du gros mur ($0^{m}90$ env.) ne convient qu'à un grand monument ; 2° l'ordonnance dorique n'a pu constituer la façade au même niveau, mais elle se placerait bien à l'étage ; 3° cet édifice, très probablement, n'est autre que la skènè, car la longueur normale des pièces de marbre, $1^{m}27$ (4 pieds de $0^{m}318$), est déjà en moyenne celle des pièces de pôros, que l'on ne peut guère séparer des carreaux de brèche, larges de 2 pieds. Replaçons les paraskènia à l'étage des bastions, nous trouverons aussitôt la raison, vainement recherchée jusqu'ici, du système d'agrafes du stylobate : sur la robuste fondation de brèche, les joints de la dalle centrale risquaient moins que les deux autres de s'ouvrir ; à l'étage, au-dessus d'une porte, il était prudent de les consolider, d'autant mieux que la façade sera couronnée d'un fronton et qu'il y aura place, bien en vue, pour les dalles de marbre du plafond[2], plus hautes bien entendu que la feuillure correspondante de l'entablement.

Essayons de préciser un peu notre hypothèse. La saillie externe des avant-corps, mesurée sur la fondation de brèche, est de $2^{m}80 \pm$; leur saillie interne approximativement de $5^{m}08$. $2^{m}80$ répond à la longueur de 2 travées augmentées d'un triglyphe ($1^{m}27 \times 2 + 0^{m}256 = 2^{m}796$), et $5^{m}08$ à la longueur de 4 travées. Il suit de là que la pièce d'entablement raccordée au mur des ailes devait se terminer par un triglyphe entier, tandis que les côtés internes rencontraient le mur de la skènè après une métope. Le fragment

1. Il est possible qu'un des ouvriers chargés de démolir les paraskènia (*supra*, p. 369) ait détaché à tort la dalle 34. La photographie Bulle, pl. 10, *c*, montre, ce semble, le scellement en place, mais brisé sur le joint ; aujourd'hui il manque, et la profondeur de la rainure, 20-25 mm., correspond à la réfection hellénistique.

2. Bulle, p. 36.

qui présente à droite un joint d'angle rentrant répondant à cette dernière condition (Bulle IX, Fiechter 10) a pu être placé sur le côté externe du paraskènion Ouest remanié, mais il appartenait primitivement au côté interne du paraskènion Est, car le soffite était apparent. Latéralement, la retraite du stylobate sur l'aplomb des fondations était de $\frac{7^{m}10 \text{ à } 7^{m}20 - 6^{m}63}{2} = 0^{m}26$ env. Reportons cette mesure à la façade des paraskènia et en arrière, sur les ailes et sur le front de la skènè. Ce n'est possible qu'en donnant aux trois murs du rez-de-chaussée l'épaisseur de deux rangées de petits orthostates, $0^{m}90 \pm$. Ainsi se dénonce un remaniement qui avait échappé jusqu'ici. L'assise de pôros des ailes était double ; on a supprimé la rangée interne et repoussé la rangée externe au milieu de la fondation. C'est pourquoi le joint Nord de la pièce de pôros angulaire est aujourd'hui trop rapproché du joint des carreaux de brèche, notamment au paraskènion Est[1]. Placés à l'étage, les grands orthostates n'étaient pas masqués intérieurement par l'escalier des ailes ; aussi cette face a-t-elle été travaillée avec autant de soin que la face externe. Sur le mur épais de $0^{m}90$, les seuils des ailes seraient à l'aise et l'emploi de briques crues pour les murs Est et Ouest bien plus normal à ce niveau qu'en bas ; les portes donneraient sur un balcon. On pourrait encore déplacer les orthostates [A] — Δ d'une longueur ($1^{m}27 \pm$) vers l'Ouest, la pierre [A], ou une autre plus longue, terminant le mur. Mais j'incline à croire que ce mur n'était qu'un écran de l'escalier, sans toiture ni raccord avec le flanc de l'aile, l'orthostate [A] en marquant la fin absolue, comme Bulle et Lehmann-Hartleben l'ont indiqué (p. 29).

L'*état X*, attribué jusqu'ici à Lycurgue, peut dater du IIe siècle ou même de la fin du IIIe siècle. Les lettres à *apices* de la pièce d'entablement angulaire nº 7 ne remontent pas au delà. Deux lettres gravées de l'intérieur sur le lit d'attente sont superposées près de chaque joint : $\genfrac{}{}{0pt}{}{\Gamma}{\Gamma}$ au joint de retour, $\genfrac{}{}{0pt}{}{\Gamma}{\Delta}$ à droite. Le numéro de série Γ correspond-il à une troisième suite des lettres de l'alphabet, à une assise, ou à un corps de l'édifice (hypothèse de Petersen)[2]? Dans le premier cas, on aurait numéroté l'entablement

1. Fiechter, III, pl. 6, *Aussenseite;* pl. 5, *Aussenseite,* cf. *Seitenflügel.*

2. Je néglige la leçon de Fiechter $\genfrac{}{}{0pt}{}{[\Delta]}{\Delta}$: elle est inadmissible aussi bien en principe que dans son application.

d'un bout à l'autre de la skènè, ailes comprises : aucune vérification n'est possible, car les pièces des murs, coupées à des distances variables, ne se laisseraient pas dénombrer ; mais je doute qu'elles aient existé sur les ailes. L'indication des assises paraît superflue. La troisième hypothèse a plus de vraisemblance, mais elle ne saurait s'appliquer au dernier *état hellénistique*, Petersen déjà l'avait vu [1] : dans cet état, en effet, la saillie des avant-corps devant le proskènion et devant les ailes n'était que d'une travée ; or, les chiffres Γ Δ montrent que l'on a compté trois pièces sur le retour, derrière l'épistyle angulaire. Dans l'*état X*, selon Dörpfeld, il y avait sur les côtés externes deux épistyles complets et une pièce plus courte. L'épistyle Γ Δ trouverait place à l'angle Nord-Est du paraskènion oriental. Le paraskènion opposé serait affecté de la lettre de série A, et l'on aurait numéroté les épistyles de la skènè sous la lettre B. Reposaient-ils sur la colonnade restituée par Dörpfeld ou sur des demi-colonnes?

Quoi qu'il en ait été, l'*état X* est une adaptation de la skènè athénienne au type rectiligne à proskènion. A cette époque, les colonnades sont chose normale pour le rez-de-chaussée de l'édifice, mais c'est l'étage qui compte le plus. Les avant-corps du Théâtre de Dionysos ne portant désormais qu'une terrasse découverte, on a dû élever des paraskènia de grand module en arrière, sur le mur même de la skènè, disposition que nous font connaître, à Délos, diverses pièces de marbre, notamment un chapiteau dorique décoré d'oves et un morceau d'épistyle inscrit dont le Σ a des branches encore un peu divergentes.

R. VALLOIS.

1. *Jahrb.*, XXIII (1908), p. 40 : il a tenté de démontrer que le proskènion faisait partie de l'état *X*.

II

ANTIQUITÉS ROMAINES

ADDENDUM

AUX FRAGMENTS DES LETTRES D'AUGUSTE

Ni August Weichert, dans les *Imperatoris Caesaris Augusti scriptorum reliquiae* (Grimma, 1846), ni Henrica Malcovati, dans les *Imperatoris Caesaris Augusti operum fragmenta* qu'elle a donnés au *Corpus Scriptorum Latinorum Paravianum* (Turin, 1re éd., 1921 ; 2e éd., 1928), n'ont tiré parti de ce passage du *Digeste,* XLIX, 16, 12, 1 :

Macer libro primo de re militari. Officium regentis exercitum non tantum in danda, sed etiam in observanda disciplina constitit (je corrigerais volontiers : *consistit*). *Paternus quoque scripsit debere eum qui se meminerit armato praeesse parcissime commeatum dare, equum militarem extra provinciam duci non permittere, ad opus privatum, piscatum, venatum militem non mittere. Nam in disciplina Augusti ita cavetur : Etsi scio fabrilibus operibus exerceri militem non esse alienum, vereor tamen, si quicquam permisero quod in usum meum aut tuum fiat, ne modus in ea re non adhibeatur qui mihi sit tolerandus.* — Vient ensuite (§ 2) l'énumération des tâches diverses qui composent l'*officium tribunorum vel eorum qui exercitui praesunt.*

C'est à Aemilius Macer, et à son *de re militari* écrit à l'époque des Sévères, qu'est rapportée la maxime générale, « que le chef ne doit pas seulement imposer la discipline, mais l'observer lui-même ». De lui aussi est prise l'énumération des devoirs du tribun, au § 2. Dans l'intervalle se place une citation, faite par Macer, de Tarrutenius Paternus, préfet du prétoire sous Commode, le premier à notre connaissance qui ait écrit en juriste *de re militari.* Paternus insiste, lui aussi, sur les devoirs du chef : être chiche de permissions ; ne pas tolérer qu'on emmène les chevaux de l'armée hors de la province ; ne pas employer les soldats à des besognes d'intérêt privé, à la pêche, à la chasse. Et Paternus, à l'appui de son affirmation, cite textuellement une phrase d'Auguste, qu'il faut mettre entre guillemets, de *etsi* à *tolerandus*[1].

1. Mommsen met, en effet, ces guillemets dans son édition du *Digeste.*

Que nous ayons ici une citation textuelle, c'est ce que suffit à prouver l'emploi de la première personne du singulier (*scio*, *vereor*, *permisero*), qui ne reparaît dans aucune autre phrase du titre 16. Et, du même coup, la phrase se révèle comme détachée d'une lettre d'Auguste. Elle a cette allure libre, brusque et familière que l'on reconnaît dans la plupart des fragments qui nous sont attestés comme provenant de ses *epistulae*, allure qu'Aulu-Gelle (XV, 7, 3) appréciait quand il parlait d'une *elegantia orationis neque morosa neque anxia, sed facili hercle et simplici.* « Je sais bien, dit Auguste, qu'il n'est pas mauvais de tenir les soldats en haleine par des travaux manuels ; mais j'ai peur, une fois que j'aurai permis l'exécution de quelque ouvrage pour toi ou pour moi, qu'on ne dépasse la mesure que je pourrais tolérer. »

Quel est le correspondant à qui Auguste fait ainsi part de ses réflexions et de ses craintes? C'est certainement un prince de la famille impériale ; ce ton de quasi-égalité serait invraisemblable avec tout autre destinataire Nous pouvons affirmer, je crois, que la lettre est adressée à Tibère. Suétone cite souvent des lettres d'Auguste à Tibère, affectueuses et sans apprêt ; il insiste (*Tib.*, 21) sur l'estime que marque Auguste à Tibère, *ut peritissimum rei militaris.* On avait conservé aussi des lettres d'Auguste à son petit-fils Caius César ; mais, avec ce jeune homme, Auguste devait mieux marquer les distances. Tibère, associé à la puissance tribunicienne et à l'imperium proconsulaire, était vraiment son *alter ego.* Tous deux avaient l'habitude du commandement et l'expérience du soldat.

Tarrutenius Paternus, qui, avant d'être préfet du prétoire, avait été, sous Marc-Aurèle, *ab epistulis Latinis* (Dion, 71, 12), a pu prendre connaissance dans les archives impériales de la lettre d'Auguste, et c'est elle qu'il regarde comme contenant la « doctrine d'Auguste », *disciplina Augusti.* Le mot désigne, en gros, l' « enseignement » d'Auguste, les principes posés par lui, sans autre précision. Ceux-là font fausse route qui concluent, de vagues mentions éparses dans les juristes et les historiens, à l'existence d'un traité en forme rédigé par Auguste sur l'organisation de l'armée, d'un « Militärhandbuch[1] ». Il n'y a, en réalité, aucune allu-

1. Delbrück, *Geschichte der Kriegskunst*, II², p. 205 sqq. ; surtout Alfred Neumann, *Das Militärhandbuch des Kaisers Augustus*, dans *Klio*, 26, 1933, p. 360-362 ; la phrase qui nous occupe est pour lui une prescription, reproduite textuellement, « einer als *Disciplina* benannten Schrift des Kaisers ». Un raisonnement de haute fantaisie, bâti sur Tacite, *Ann.*, I, 20, l'amène à dater de 13 avant J.-C. ce « Handbuch des militärischen Wissens ».

sion à ce traité fantôme ni dans le *Monumentum Ancyranum*, ni dans Suétone, ni dans Dion ; c'est par une restitution arbitraire, aujourd'hui condamnée, qu'on a voulu en introduire une trace dans l'allocution d'Hadrien aux troupes d'Afrique[1] ; et, quand Végèce (I, 8) annonce qu'il reproduit dans son ouvrage *quae Cato ille Censorius de disciplina militari scripsit, quae Cornelius Celsus, quae Frontinus perstringenda duxerunt, quae Paternus, diligentissimus iuris militaris assertor, in libros redegit, quae Augusti et Traiani Hadrianique constitutionibus cauta sunt*, il est évident que, par *constitutiones*, il entend des textes pris de-ci de-là dans les ordonnances, les rescrits et les lettres impériales, non pas un corps de règlement ; le fait qu'il met ces *constitutiones*, au mépris de l'ordre chronologique, à la fin de son énumération, suffit à indiquer qu'elles ne sont pas assimilables aux ouvrages en forme qu'il cite avant elles.

Au surplus, dans la question qui nous intéresse, la *disciplina* d'Auguste apparaît, à travers le texte du *Digeste*, comme assez flottante. Auguste pèse le pour et le contre, craint la généralisation d'une pratique qui serait sans danger si elle pouvait se limiter à lui-même et à Tibère ; comme tous les officiers de toutes les armées, quand il s'agit d'employer la main-d'œuvre militaire, il est embarrassé par la difficulté de tracer une démarcation précise entre l'intérêt général et les intérêts particuliers. Le problème n'était pas de ceux qui pouvaient être résolus par un texte réglementaire ; c'était une question de circonstance, de mesure et de tact[2].

Il n'est pas surprenant que le *Digeste* (ou Paternus) écrive *disciplina Augusti* et non *disciplina divi Augusti*. On qualifie l'empereur de *divus* lorsqu'on cite un texte législatif, *divi Traiani rescriptum*, par exemple. On peut être moins soucieux de protocole quand il s'agit d'un texte non officiel. Suétone cite *Augusti epistula* (*Cal.*, 8, 4), Quintilien *Augustus in epistulis* (I, 6, 19), tandis qu'Aulu-Gelle cite *librum epistularum divi Augusti* (XV, 7, 3) ; Tacite dit, dans le *Dialogue des Orateurs* (XIII), à quelques lignes de distance, *apud divum Augustum* et *testes Augusti epistulae*.

Eugène ALBERTINI.

1. Voir W. Seston, *Revue africaine*, 1922, p. 11-20.
2. Marquardt (*Organisation militaire*, p. 316) et Cagnat (Daremberg-Saglio, art. *manus militaris*) donnent à l'opinion d'Auguste un caractère arrêté qu'elle me semble ne pas avoir eu.

LA PUBLICATION DU « PRO MURENA »

Si l'on en croit Plutarque, Cicéron, en plaidant pour Muréna, se serait montré fort inférieur à lui-même [1]. Comme le discours que nous possédons est, sans conteste, un des chefs-d'œuvre de l'éloquence cicéronienne, il faut admettre que l'orateur a pris une tardive revanche en refaisant son plaidoyer à loisir pour ses contemporains et la postérité. Sans doute le témoignage de Plutarque, trop préoccupé d'assimiler le cas du *Pro Murena* à celui du *Pro Milone*, ne mérite en la circonstance qu'une confiance limitée [2], mais nul ne doute aujourd'hui que notre *Pro Murena* ne soit un discours remanié. Le désaccord commence quand on s'efforce de déterminer l'importance et la nature des remaniements, la date de la rédaction et celle de la publication.

Il n'est pas douteux que Cicéron n'ait fait subir des allégements à son discours ; les manuscrits en ont conservé la trace. C'est à la partie proprement juridique qu'il s'en est pris, écourtant la discussion des griefs de brigue, qui, pourtant, concernent le fond même de la cause : tout ce qui se rapporte aux accusations de Postumus et du jeune Sulpicius est représenté par un simple titre [3]. Sans doute Cicéron ne se faisait guère d'illusions sur la faiblesse de sa réfutation et jugeait, au surplus, que de telles discussions n'auraient rien ajouté à sa gloire d'orateur. Ces suppressions marquent bien le caractère du discours publié, qui se compose surtout de thèmes généraux et de lieux communs et que son auteur entendait faire servir à l'apologie de sa politique [4]. C'est une

1. *Cic.*, 35, trad. Amyot : « En une cause de Lucius Muréna, qui fut accusé par Caton, se perforçant de surmonter Hortensius, duquel le plaidoyer avait été bien estimé, il ne reposa point de toute la nuit et, pour avoir trop veillé et travaillé, se sentit mal, de sorte qu'il ne fut pas trouvé avoir si bien plaidé comme l'autre. » Ἐνδέεστερος αὐτοῦ φανῆναι est le texte traduit par Amyot ; on lit généralement αὑτοῦ = inférieur à lui-même.

2. Il est fort possible que le renseignement remonte à Tiron (cf. Gudeman, *The sources of Plutarchs life of Cicero* (1902) ; J. Humbert, *Les plaidoyers écrits et les plaidoiries réelles de Cicéron* (1925), p. 124). Mais quel usage Plutarque a-t-il fait de cette source directe ou indirecte?

3. Entre les §§ 57 et 58 : « De Postumi criminibus. De Serui adulescentis. » Cf. Pline, *Epist.*, 1, 20, 7 : « Testes sunt multorum orationes et Ciceronis *pro Murena, pro Vareno*, in quibus breuis et nuda quasi subscriptio quorundam criminum solis titulis indicatur. »

4. C'est ce que Zumpt a mis en lumière dans l'introduction de son édition du *Pro Murena* (1859).

erreur singulière que de tenir pour des digressions et des « surcharges de la rédaction » des développements tels que la satire du jurisconsulte enfermé dans un formalisme naïf et celle du stoïcien à la vertu intempérante [1], et de s'offusquer de la place excessive que l'élément comique tient dans le discours, en contraste avec la gravité des circonstances et le ton solennel de l'exorde et de la péroraison. En effet, Cicéron lui-même, et Plutarque [2] attestent que dans la plaidoirie prononcée figurait bel et bien la satire du stoïcisme qui arracha à Caton le mot fameux : « En vérité, nous avons un consul bien plaisant ! » D'autre part, la juxtaposition de tons aussi différents dans un même discours n'a rien d'exceptionnel. Le *Pro Murena* est un discours judiciaire associé à un discours politique, comme le seront dans la suite maints plaidoyers tels que le *Pro Sulla*, le *Pro Flacco*, le *Pro Sestio*.

Quant aux prétendues digressions, elles constituent, en réalité, des éléments traditionnels et même essentiels de tout discours judiciaire. L'orateur y met en œuvre toute son ingéniosité d'avocat et toute sa verve pour déconsidérer l'accusation. Somme toute, Sulpicius et Caton ne sont pas traités autrement que les Gaulois du *Pro Fonteio* ou les Grecs du *Pro Flacco*. Il n'en est pas moins probable que Cicéron, lors de la rédaction, a chargé de touches nouvelles et plus accusées les portraits satiriques qu'il avait esquissés devant les juges. On a coutume de s'émerveiller du tact dont il a fait preuve en la circonstance en égratignant sans les blesser des adversaires d'occasion qui, non seulement étaient des amis, mais de précieux alliés politiques. Voire ! C'est supposer à Caton, sinon à Sulpicius, un épiderme singulièrement coriace que d'imaginer qu'il a pu rester insensible à des plaisanteries qui visaient sa personne autant et plus que le stoïcisme et la jurisprudence.

Il convient donc de se demander si l'attitude de Cicéron, telle qu'on la discerne dans le *Pro Murena*, s'accorde avec ce qu'on sait de la situation politique et de ses sentiments personnels en l'année 63 [3]. E. Rosenberg s'est attaché naguère à analyser cette atti-

1. C'est le point de vue, notamment, de Rosenberg, *Studien zur Rede für Murena* (Progr., Hirschberg, 1902), réfuté par L. Laurand, *Études sur le style des discours de Cicéron*, 3e éd., 1931, p. 10, et J. Humbert, *op. cit.*, p. 120.

2. Cicéron, *De fin.*, 4, 74 (Cicéron s'adresse à Caton) : *Non ego tecum iam ita iocabor, ut isdem his de rebus, cum L. Murenam te accusante defenderem.* — Plut., *Paral. Cic. et Dem.*, 1 ; *Cat. Min.*, 21.

3. Nous ne nous demanderons pas ici, après tant d'autres, si Cicéron était ou non en

tude en une sorte de catalogue qui comporte douze points[1]. Or, il faut avouer que la plupart des traits qu'il définit conviennent pleinement à la situation de 63. Ainsi l'irritation de Cicéron à l'égard de ceux qui lui reprochent sa condition d'homme nouveau ; la conviction que les gens qui ont trop longtemps occupé l'attention publique ont grand intérêt à disparaître un temps et à se faire désirer[2] ; l'expérience qu'il a faite de la mobilité des sentiments du peuple ; la conscience du risque que court un magistrat à ne pas prendre, à sa sortie de charge, le gouvernement d'une province ; l'agacement que lui causent les jurisconsultes procéduriers ; son attitude à l'égard de Lucullus et de Pompée ; le peu d'empressement qu'il met à se reconnaître l'auteur de la *lex Tullia de ambitu*. De même, devant les menaces de la conjuration, il a pu concevoir dès lors la nécessité d'admettre un chef militaire à la tête de son parti[3]. Il n'est pas invraisemblable que Caton, cette même année, se soit exprimé de façon méprisante sur le mérite des vainqueurs de Mithridate, alors que la nouvelle récemment parvenue à Rome de la mort du roi garantissait le prompt achèvement de la guerre.

En revanche, il est fort surprenant qu'en novembre 63 Cicéron ait éprouvé le besoin d'assurer avec tant d'insistance qu'il a dû faire violence à sa nature pour user de sévérité dans l'exercice de sa magistrature[4]. Une telle attitude se conçoit en un temps où l'ancien consul, sentant grandir contre lui la menace de ceux qui ne lui ont pas pardonné l'exécution des complices de Catilina, éprouve le besoin de se justifier. Comme le même thème est développé en termes très semblables dans le *Pro Sulla*, prononcé en 62[5], il est fort probable qu'il s'agit aussi dans le *Pro Murena* de la répression de la conjuration[6]. Ce n'est certes pas l'opposition de Cicéron aux menées démagogiques de Rullus, la loi qu'il a portée contre la brigue, les deux premières *Catilinaires*, les précautions

humeur de plaisanter lorsqu'il défendit Muréna. Cf. L. Laurand, *op. cit.*, qui prétend que Cicéron n'a jamais cessé de plaisanter dans les circonstances les plus graves, et J. Humbert, *op. cit.*, p. 122, qui résout la question en admettant que le discours publié par Cicéron représente deux tours de parole distincts, plus rapprochés l'un de la 2e, l'autre de la 3e *Catilinaire* et que, dans l'intervalle, les circonstances ont modifié l'humeur de l'orateur.

1. *Op. cit.*, p. 13 et suiv.

2. Cela est exprimé très nettement dans une lettre d'avril 59 (*Att.*, 2, 5, 1) ; mais Cicéron n'a pas attendu cette date pour éprouver ce sentiment.

3. Ainsi se justifie l'extraordinaire renversement de point de vue qui lui fait mettre le chef militaire au-dessus de l'homme politique et de l'orateur (*Mur.*, 30 et suiv.).

4. *Mur.*, 5.

5. *Sul.*, 7-8.

6. Cela est contesté à tort, notamment par L. Laurand, *op. cit.*, p. 12, n. 4.

de police prises contre les conjurés qui peuvent justifier l'accusation de sévérité.

Un autre passage du discours paraît concerner plus clairement encore une époque postérieure au consulat. Cicéron, dénonçant avec une ironie appuyée la dangereuse rigueur des maximes stoïciennes, rappelle une circonstance où la vertu de Caton s'est manifestée fort malencontreusement : « Petunt aliquid publicani ; caue ne quicquam habeat momenti gratia[1]. » L'allusion concerne sans doute l'opposition manifestée par le rigide stoïcien à la demande de revision de contrat présentée par les publicains adjudicataires des fermes d'Asie, opposition qui eut pour effet de désagréger la coalition de sénateurs et de chevaliers groupée autour de Cicéron. Il s'agit très probablement de la *locatio censoria*, à laquelle ont dû présider les très obscurs censeurs de 61-60, entrés en charge au plus tard dans la deuxième moitié de 61[2]. Cicéron mentionne, en effet, les opérations du recensement dans deux lettres à Atticus, datées respectivement de janvier et de juin 60[3]. La réclamation des publicains, que Cicéron, bien contre son gré, appuya de son éloquence, et l'opposition de Caton sont signalées pour la première fois dans une lettre du 5 décembre 61 :

Ceux qui ont reçu des censeurs la ferme des impôts d'Asie sont venus se plaindre au Sénat : « ils s'étaient laissé entraîner, ils avaient conclu à trop haut prix » ; et ils ont demandé la résiliation du marché. J'ai été le premier à les appuyer : ou plutôt non, le second, car Crassus les a encouragés à ne pas craindre de faire cette demande. C'est un défi à l'opinion ; rien de moins honorable qu'une pareille requête et qu'un pareil aveu de légèreté. Mais il y avait grand danger que, s'ils n'obtenaient rien, ils devinssent tout à fait hostiles au Sénat. Pour y parer, c'est encore moi qui ai fourni le principal effort : j'ai obtenu qu'ils eussent un Sénat au grand complet et fort bien disposé et j'ai fait un grand discours sur l'honneur et la concorde des deux ordres, le 1er décembre et le lendemain. L'affaire, cependant, n'est pas encore achevée ; mais la bonne volonté du Sénat est désormais évidente. Une seule voix, en effet, s'est élevée contre la requête, celle de Métellus, et un autre devait parler — mais la nuit vint avant qu'on ait pu lui donner la parole — c'était notre héros Caton[4].

1. *Mur.*, 62 ; Rosenberg, *op. cit.*, se contente d'une allusion à ce fait, sans en tirer autrement parti.
2. Cf. Ed. Meyer, *Caesars Monarchie*, 2e éd., p. 49 ; J. Carcopino, *César*, p. 672, n. 274.
3. *Att.*, 1, 18, 8 ; 2, 1, 11.
4. *Att.*, 1, 17, 9 (trad. L. Constans).

Il est de nouveau question de cette pénible affaire dans une lettre du 20 janvier 60 :

Il n'en est qu'un qui veille, mais il y emploie plus de fermeté et d'honnêteté que, selon moi, de talent ; voilà plus de deux mois qu'il tourmente les malheureux publicains qui lui furent si dévoués et empêche le Sénat de leur répondre[1].

D'où l'on peut conclure que la pétition des publicains a été présentée en novembre 61. Vers le milieu de juin 60, nouvelle mention de la malencontreuse intransigeance de Caton :

Notre ami Caton... va parfois, avec les meilleures intentions et une parfaite loyauté, contre les intérêts de la république : il opine comme si nous étions dans la *cité idéale* de Platon et non dans la cité fangeuse de Romulus... Quoi de plus impudent que des publicains qui dénoncent leur contrat? Et cependant on aurait dû, pour garder l'alliance de l'ordre équestre, faire là-dessus un sacrifice. Caton s'y opposa et finit par triompher[2]...

Seize ans plus tard, Cicéron y reviendra encore dans le *de Officiis* :

J'ai souvent été en désaccord avec mon cher Caton lui-même. Il me semblait mettre trop d'âpreté à défendre le trésor public et les revenus de l'État, à ne rien accorder aux publicains et trop peu aux alliés ; or, il convenait de se montrer généreux à leur égard..., d'autant plus que le salut de l'État dépendait de l'union des deux ordres[3].

On voit combien l'affaire lui tenait à cœur. N'est-il pas désormais plausible d'admettre que quelques traits particulièrement accusés du portrait satirique de Caton sont, dans le *Pro Murena*, des surcharges de la rédaction?

On peut accorder à Rosenberg que le discours était écrit en majeure partie dès 62. Mais l'allusion fort explicite à l'affaire des publicains n'a pu y être introduite avant 60. Sans doute, le *Pro Murena* était-il prêt pour la publication lorsque Cicéron se décida à donner au public le recueil de ses harangues consulaires[4]. Cependant, il ne fut pas compris dans la collection, en raison sans doute

1. *Att.*, 1, 18, 7 (id.).
2. *Att.*, 2, 1, 8 (id.).
3. *Off.*, 3, 88.
4. *Att.*, 2, 1, 3, lettre de juin 60, citée *supra*, où il est précisément question de l'attitude de Caton.

de son caractère judiciaire[1] ; Cicéron le réserva, avec le *Pro Pisone* prononcé pareillement en 63, pour une publication postérieure.

Il est donc fort tentant de reconnaître une mention de ces discours dans une lettre à Atticus d'avril 59 : « Quant aux deux discours que tu me demandes », écrit Cicéron, « je n'ai guère envie de les rédiger, l'un parce que ***, l'autre parce que je ne veux pas publier l'éloge de quelqu'un que je n'aime pas. Mais là aussi je verrai[2]. » Le « quelqu'un que je n'aime pas » serait Pison[3], que Cicéron avait défendu, sans enthousiasme, en 63. L'autre discours, désigné par une allusion que l'état désespéré du texte rend inintelligible[4], est, plus que probablement, le *Pro Murena.*

André BOULANGER.

1. Le plaidoyer *Pro Rabirio perduellionis reo* a été admis dans le recueil des discours consulaires parce qu'il a été prononcé devant l'assemblée du peuple.

2. *Att.*, 2, 7, 2.

3. Voir L. Constans, *Corresp.* de Cicéron (éd. Budé), t. I, p. 290 (n. à la p. 227, l. 3 de la trad.).

4. Les mss. ont *qui absciram* ou *qui absaram.*

SUR CICÉRON ET L'HISTOIRE

(*Brutus*, 41-43)

L'importance des idées de Cicéron sur l'histoire n'est pas à démontrer. Bien que nulle part elles ne soient exposées en un corps de doctrines, bien que Cicéron lui-même ne leur ait jamais donné l'occasion de s'éprouver à propos d'un travail personnel[1], c'est à juste titre que les modernes, critiques ou historiens, se sont attachés à les définir, et, naguère encore, H. Bornecque, ayant à parler de Tite-Live[2], ou M. D. M. Pippidi, de Tacite[3], ne pouvaient faire autrement que de se référer à Cicéron, de souligner l'intérêt des passages où ce dernier a fait connaître ses vues[4]. Vues absolument personnelles? Pur reflet des théoriciens hellénistiques? La vérité est probablement entre ces deux positions extrêmes, et je voudrais ici, en commentant une page du *Brutus*, montrer le danger qu'il y a, avec un esprit aussi vif, aussi personnel, pour tout dire aussi souverainement intelligent que l'Arpinate, à vouloir durcir en un système ses réactions, à en faire l'adepte pur et simple de l'historiographie hellénistique.

On sait les tendances de cette dernière, telles que Polybe les a combattues, telles que Scheller les a bien dégagées dans un travail justement estimé[5]. On sait son souci d'art, ses préoccupations à la fois rhétoriques et dramatiques, qui lui font demander au discours et à la tragédie des ressources, séduisantes, mais combien dangereuses ! pour l'histoire. Et il est sûr que Cicéron, l'orateur, l'artiste, ressentait quelque faiblesse pour une conception que son tempérament approuvait plus encore que son jugement[6]. Le mot

1. *De Legibus*, I, 2, 5 ; l'auteur y dévoile son intention de se consacrer un jour à l'histoire, en s'y faisant dire par Atticus que nul n'est plus qualifié que lui pour donner à Rome un historien.

2. *Tite-Live*, Paris, 1933, p. 33.

3. *Tacite et Tibère*, dans l'*Ephemeris Dacoromana*, t. VIII, Rome, 1938, p. 5 et suiv. du tirage à part.

4. Cf. Henze, *Quomodo Cicero de historia eiusque auctoribus iudicauerit*, Iéna, 1899.

5. P. Scheller, *De hellenistica historiae conscribendae arte*, Leipzig, 1910.

6. Le document capital est la lettre à Lucceius, *Famil.*, V, 12 (cf. A. M. Guillemin, *R. É. L.*, 1938, p. 96 et suiv.). Cette phrase du *Brutus* signale bien les deux influences qui ont prédominé sur cette conception : « ... hanc enim mortem *rhetorice et tragice* ornare potuerunt »

célèbre sur l'*opus maxime oratorium* le dit évidemment [1], et Gaston Boissier, en ne voulant y voir que l'exigence d'une forme littéraire pour l'histoire, bornait la portée d'une formule qui fait écho à des théories grecques [2]. Oui, pour Cicéron, l'histoire est une province de l'éloquence, bien qu'il convienne de préciser que, pour lui, Hérodote, Thucydide, aussi bien et même mieux que les historiens rhéteurs de l'école d'Isocrate, réalisent cet idéal [3]. Boissier avait tort de ne pas voir qu'*oratorium* est forcément, par la nature même des choses, plus que littéraire, mais d'autres peut-être ont tort inversement de ne pas reconnaître qu'oratoire, c'est, pour les Anciens, la seule façon de dire : littéraire.

D'abord on ne saurait trop insister sur ce fait que l'*eloquentia* de l'historien, selon Cicéron, s'oppose à l'oratoire, à l'éloquence, au sens moderne du mot. Deux fois dans le *De oratore* et dans l'*Orator*, Cicéron oppose au style de l'histoire celui de l'éloquence, notamment judiciaire [4] : celle qui prêterait peut-être le plus à confusion, si l'on se souvient du rôle qu'y joue le récit [5]. Et, comme toujours pour les Anciens, quand il est question de l'expression, ce que Cicéron dit du style porte plus loin que sur la simple forme et atteint l'esprit même des deux genres qu'il confronte. Les mots de douceur (*lenitas*), de cours égal comme celui d'un fleuve, définissent le ton et, en définissant le ton, l'humeur même, la sérénité de l'histoire [6]. Ils l'opposent à la passion, aux mouvements impétueux du discours [7]. Si la faculté maîtresse de Tite-Live était vraiment, comme Taine le veut, l'éloquence au sens moderne

(11, 43). En sens inverse, Polybe, par exemple, II, 55, 11 : ὅτι τὸ τέλος ἱστορίας καὶ τραγῳδίας οὐ ταὐτόν. Cf. Henze, p. 18.

1. *De Legibus, loc. laud.*

2. *Journal des Savants*, 1895, p. 406.

3. *De oratore*, II, 13, 55 et suiv. Cicéron considère comme des hommes « très éloquents » aussi bien Hérodote, Thucydide, Xénophon que Philistius, Éphore, Théopompe, Callisthène. Cf. *Orator*, 12, 13.

4. *De oratore*, II, 15, 64 ; *Orator*, 20, 66.

5. Cf. *De inu.*, I, 27.

6. *Fusum atque tractum*, dans le *De oratore ; tracta atque fluens*, dans l'*Orator*. Quel est le sens de *tractus* dans ces expressions? Bornecque (traduction de l'*Orator*) rend *tractam* par « passée à la filière ». Courbaud (traduction du *De oratore*), par « large ». Je crois que le mot est plus imagé que ne le veut Courbaud, mais l'image n'est pas celle que veut Bornecque. Le rapprochement de *fusum* et de *fluens*, selon les habitudes de synonymie chères à Cicéron, recommande déjà le sens de « coulant comme un fleuve ». Dans Lucrèce (par exemple, I, 1003), le nom *tractus* désigne le cours d'un fleuve, et cf. surtout dans le *De oratore* même (II, 54) les mots *tractu orationis leni et aequabili* employés pour définir la manière de l'orateur.

7. *Sine hac iudiciali asperitate et sine sententiarum forensibus aculeis* dit le *De oratore* et l'*Orator* : *haec contorta et acris oratio. Contorta* doit signifier « brandie », « lancée » comme un javelot et est à rapprocher de l'image des *aculei* dans le *De oratore.*

de ce mot, Tite-Live serait tout l'opposé de l'historien cicéronien.

D'autre part, je crois qu'il faut nous défaire de la défiance que le mot d' « oratoire » nous inspire en ce qui concerne la vérité historique et le respect des faits. Et ici je crois qu'on a abusé de la page du *Brutus*, dont je veux parler, qu'on lui a fait dire le contraire de ce que Cicéron y a réellement déclaré[1]. Certes, quand il s'était agi de son propre consulat, peut-être sa conscience avait-elle fléchi[2]. Peut-être aurait-il admis de ses narrateurs quelques éloges de complaisance, qui en auraient usé assez librement avec la réalité historique : c'est qu'il s'agissait alors de lui-même et que la tentation était forte. Mais le cas du *Brutus* est différent, différente aussi la réaction de Cicéron et nullement favorable à la morale relâchée de certains tenants de l'historiographie hellénistique.

Cicéron a rapproché de la mort de Coriolan celle de Thémistocle et établi entre elles un de ces parallèles qu'aimait le romanesque des Anciens : tous deux citoyens hors de pair, tous deux exilés par l'injustice d'un peuple ingrat, tous deux passant à l'ennemi et tous deux apaisant par la mort les colères qu'ils avaient soulevées[3]. La concordance est absolue et frappante pour l'imagination. Mais le malheur, c'est que, comme le remarque Cicéron lui-même, elle suppose pour Coriolan une version de sa mort que le scrupuleux Atticus avait rejetée dans sa *Chronologie*. Et Cicéron de se tourner vers son ami, en lui demandant la permission de faire cette infidélité à la foi de l'histoire[4].

On voit alors Atticus déclarer : « Il est admis (*concessum est*) que les rhéteurs altèrent à leur gré les faits dans les histoires pour avoir un récit plus piquant[5]. » Ce « *concessum est* » a coûté cher à Cicéron, et rien ne lui sert d'avoir, ailleurs, dans le *De oratore*, affirmé solennellement : « Qui ne sait que la première loi du genre est de ne rien oser dire de faux? la seconde d'oser dire tout ce qui est vrai? » On pense volontiers qu'ici s'exprime la doctrine conventionnelle et banale, mais que le *Brutus* reflète le vrai fond de la pensée

1. Henze, p. 28.

2. Cf. la fameuse lettre à Lucceius citée plus haut : « ... *ut et ornes et uehementius etiam quam fortasse sentis, et in eo* leges historiae *neglegas.* »

3. *Brutus*, X, 42, à XI, 44.

4. *Loc. laud.* : « *Nam etsi aliter apud te est, Attice, de Coriolano, concede tamen ut huic generi mortis potius adsentiar.* »

5. « *At ille ridens : Tuo uero, inquit, arbitratu, quoniam quidem concessum est rhetoribus ementiri in historiis, ut aliquid dicere possint argutius.* » Cf. plus loin : « *Quare quoniam tibi ita quadrat omnia fuisse in Themistocle paria et Coriolano...* »

cicéronienne. Et pourtant, ici, l'auteur parle en son nom, et là ne fait que reproduire une opinion étrangère. La partage-t-il vraiment? Il n'est que de continuer à lire le *Brutus* pour essayer de le savoir.

Atticus, après avoir rappelé les licences octroyées aux rhéteurs, se met de son côté à en donner un autre exemple. Thémistocle lui-même, aussi bien que Coriolan, a vu des historiens pleins d'imagination, Clitarque et Stratoclès, raconter sa mort d'une manière qui n'est en rien conforme à la version plus exacte de Thucydide. « Un pareil trépas put recevoir d'eux les ornements de l'éloquence et de la tragédie... » Atticus apporte-t-il donc de l'eau au moulin de Cicéron et incline-t-il devant la fantaisie de celui-ci les exigences de l'histoire? L'erreur serait justement de le croire.

A Cicéron qui lui demandait la permission d'altérer un peu les faits, Atticus, le sévère Atticus, a répondu : « A ta guise », mais il l'a répondu en riant. « *Ridens* », voilà le petit mot qu'on oublie facilement, et qui rappelle la vraie pensée d'Atticus. Sa complaisance est de pure courtoisie et ne va pas sans raillerie ; il veut bien condescendre à une faiblesse de son ami. Mais c'est bien que celle-ci est une faiblesse. Cicéron, qui n'est point un sot, n'a garde de s'y méprendre, et les paroles qu'il prononce en réponse, qui sont la conclusion du petit incident, permettent, enfin, de voir sa pensée réelle : « Eh bien ! répondis-je, qu'il en soit comme tu voudras », ce qui ne signifie pas du tout : comme je l'aurais voulu et comme tu as feint de le vouloir avec une aimable ironie. Ici encore qu'on ne se méprenne pas ! mais bien : comme tu le veux réellement dans ta conscience d'historien scrupuleux, et comme tu le laisses voir dans le moment même où tu as l'air de dire le contraire. Car Cicéron poursuit : « Pour moi, je serai désormais plus circonspect quand je toucherai à l'histoire devant toi, l'historien de nos annales, un auteur dont je puis louer la scrupuleuse exactitude[1]. »

Cicéron, dans cette page charmante du *Brutus*, s'amuse donc à se faire donner une leçon par Atticus : quelle manière plus délicate de faire l'éloge de la conscience de l'historien son ami? Atticus, de son côté, ne donne sa leçon qu'en ayant l'air de consentir à une faiblesse de son interlocuteur : il lui suffit de lui faire sentir que c'est une faiblesse. Il n'est qu'un lecteur, inattentif à toute cette cour-

1. « *Sit sane, inquam, ut libet, de isto ; et ego cautius posthac historiam attingam te audiente, quem rerum Romanarum auctorem laudare possum religiosissimum.* »

toisie mondaine, à cette « urbanité », pour croire que l'un ou l'autre des deux amis prend à son compte l'opinion des rhéteurs, pour ne pas voir que, loin de la faire sienne, Cicéron a saisi l'occasion de la railler avec gentillesse. Cicéron est un grand lecteur des dialogues socratiques[1] !

Pierre BOYANCÉ.

1. On peut se demander si Cicéron historien aurait montré une telle conscience. Pour ma part, je le crois et j'en vois une preuve dans le scrupule avec lequel, pour les exemples historiques cités dans sa *Consolation*, il a consulté Atticus. S'il a eu ce louable souci à propos d'un ouvrage de philosophie morale, il est vraisemblable qu'à plus forte raison il l'aurait eu pour un travail d'histoire.

SUR QUELQUES PASSAGES DÉSESPÉRÉS
DU ROMAN DE PÉTRONE

Le confrère à la science, au caractère et au talent de qui je me réjouis de rendre publiquement ma part d'hommage reconnaissant et ami, n'a jamais manqué, dans cette *Revue des Études anciennes* qu'il avait fondée avec Camille Jullian, et qui est devenue, entre ses mains, le plus vivant de nos périodiques spéciaux, de m'encourager par l'alerte bienveillance de ses comptes-rendus pleins d'érudition et de finesse. Une seule fois, en trente ans, il m'a refusé totalement son adhésion. Il s'agissait de la correction que j'avais proposée d'introduire au chapitre 46 du *De bello Iugurthino* de Salluste, et dont j'ai la faiblesse de ne point douter encore aujourd'hui. M. Georges Radet l'avait repoussée parce qu'il ne la jugeait pas, comme moi, indispensable. Qu'il me permette donc de lui dédier ici quatre corrections au texte de Pétrone, dont il ne saurait me reprocher la tentative, même s'il ne devait pas en approuver la teneur, puisqu'elles s'appliquent toutes les quatre à des leçons si manifestement corrompues qu'Alfred Ernout a dû, dans son admirable édition, les marquer des signes funestes des *loci desperati*.

I

Commençons par les vers où Pétrone (CXIX, 1 et suiv.) a décrit la cupidité tentaculaire du conquérant romain :

Orbem iam totum victor Romanus habebat.

Les difficultés ne commencent qu'au vers 9, mais elles sont sérieuses et redoublées.

Alfred Ernout a imprimé :

Aes Ephyreiacum laudabat miles + in unda + ;
Quaesitus tellure nitor certaverat ostro ;
Hinc Numidae + accusant + illinc nova vellera Seres
Atque Arabum populus sua despoliaverat arva.

Dans le texte, il a gardé au vers 11 la leçon de *L* et de *p*, c'est-

à-dire d'un manuscrit de Leyde du XVIe siècle et de l'édition de Pithou de 1577. Mais l'indicatif *accusant* est incompréhensible, et Scaliger, à qui remonte le ms. *L*, l'avait remplacé en marge par l'accusatif *crustas*, que lui emprunta l'édition de Lyon de 1574. Seulement le remède est pire que le mal ; car si, à la rigueur, on peut penser que, dans la tirade de Pétrone, une allusion aux carrières de Chemtou, où le marbre dit *Numidicum* a dû parfois se débiter en plaques (*crustae*), n'est pas déplacée, l'y introduire aboutit à priver la proposition où elle s'insère du verbe dont, non seulement les Numides, mais les Sères sont le sujet. Quant aux autres témoins de la tradition manuscrite, ils ne sauraient nous prêter aucun secours, puisqu'à l'indicatif *accusant*, ils substituent, soit le participe passé *accusatus*, soit le comparatif neutre *accuratius*, soit même le barbarisme *acusatius*, qui ne sont pas plus intelligibles et, de surcroît, détraquent l'économie du vers. Un verbe se cache nécessairement sous toutes ces déformations, et ce verbe, s'il a deux sujets : *hinc Numidae... illinc... Seres*, ne comporte qu'un seul régime : *nova vellera*. En quoi consistent ces « nouvelles toisons »? Pour les Sères, point de doute ; c'est la soie, que les Romains, mal informés (cf. Pline, *N. H.*, VI, 54), se figuraient comme une laine poussant sur les arbres dont les Sères s'en allaient, au fond de leurs forêts, peigner l'étrange feuillage, ainsi que l'a cru Virgile :

Velleraque ut foliis depectant tenuia Seres.

(*Georg.*, II, 121).

Pour les Numides, ne serait-ce pas le coton dont on a souvent supposé que les Carthaginois avaient implanté la culture en Afrique du Nord, et, qu'en tout cas, les caravanes antiques ont dû ramener du Soudan? Virgile, précisément, a rapproché les toisons peignées par les Sères de celles qui pendaient aux cotonniers des Éthiopiens :

Quid nemora Aethiopum molli canentia lana?

(*Georg.*, II, 120).

S'il en est de la sorte, il est clair que le verbe que postule la construction du vers 11 de Pétrone exprime, soit le travail dont étaient l'objet ces *nova vellera*, tant de la part des Sères que de celle des Numides, soit le transport qu'ils en effectuaient vers l'Empire, au profit des Romains.

Dans le premier cas, on pourrait songer au fréquentatif du verbe *cudere*, *cusant*, défiguré, au cours des transmissions manus-

crites, par une dittographie de la désinence du pluriel *Numidae* : de *Numidae cusant* serait sorti *Numidae aecusant*, puis *Numidae accusant*[1]. Mais, si *cudere* s'est bien vite appliqué à toutes les formes d'élaboration, le fréquentatif *cusare* n'est que rarement attesté, et toujours à la basse époque, et la forme *cusant* ne saurait nullement rendre compte des corruptions *accusatus*, *accuratius* que nous avons aussi relevées. La seconde hypothèse est donc infiniment plus probable, et, avec elle, le plus-que-parfait contracté *accirant* pour *acciverant*, qui cadre avec le contexte où tous les verbes sont conjugués à ce même temps, répondrait à toutes les exigences à la fois : celles du mètre, celles des paléographes, celles de la construction, celles du sens immédiat et celles du sens lointain postulé par les connaissances défectueuses des Romains lorsqu'ils s'imaginaient les Sères s'enfonçant dans leurs forêts pour en rapporter la soie et les Numides s'en allant chercher le coton au pays des noirs Africains. Alfred Ernout, par une modestie excessive, n'a pas incorporé la leçon *accirant* à son texte. Mais il l'a proposée en note, et sous-entendue dans sa traduction, et, grâce à elle, il a si heureusement rétabli l'équilibre et la signification du vers 11, qu'il est maintenant permis d'essayer aussi d'assainir les vers 9-10. J'avoue que, si l'on persiste, comme déjà Buecheler, à rattacher les deux mots *in unda* qui terminent le vers 9 à ce qui précède, on n'arrive pas à comprendre que ce soit « dans l'onde » que le soldat romain ait appris à aimer les bronzes de Corinthe. D'autre part, comme la tradition manuscrite ne présente aucune divergence, nous n'avons, jusqu'à nouvel ordre, aucune raison de rejeter les deux mots qui se retrouvent partout sans changement[2]. Pourquoi ne pas les lier au vers suivant? Il n'y aurait plus alors, au vers 10, qu'à substituer le génitif *ostri* à l'ablatif *ostro* pour obtenir un groupement de tous points satisfaisant :

Aes Ephyreiacum laudabat miles. In unda
Quaesitus tellure nitor certaverat ostr(i).

Et le tout, reprenant sa limpidité première, se reconstituerait et traduirait comme suit :

Aes Ephyreiacum laudabat miles. In unda

1. Si imparfaite qu'elle soit, cette correction est plus simple, donc meilleure que la correction *coccum dant* avancée par Stubbe, *Philologus, Supplementband*, XXV, Heft II, 1933, p. 106.

2. C'est pourquoi je rejette aussi bien la correction *in Inda* que la correction *in ima*, l'une signalée, l'autre proposée par Stubbe, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 104, encore que la seconde ait été récemment défendue par Fuchs, *Philologus*, CXIII, 1939, p. 412.

Quaesitus tellure nitor certaverat ostr(i).
Hinc Numidae accirant, illinc nova vellera Seres
Atque Arabum populus sua despoliaverat arva.

« Le soldat aimait les bronzes de Corinthe ; puisé dans l'onde, l'éclat de la pourpre avait rivalisé avec les (splendeurs du) sol ; d'ici les Numides et de là les Sères étaient allés tirer de nouvelles toisons, et le peuple des Arabes avait dépouillé ses terres. »

II

Passons maintenant à l'épisode bien connu de la sortie de chez Trimalchion des mauvais garçons, ses convives (LXXIX). Après avoir eu toutes les peines du monde à retrouver leur chemin enveloppé des ténèbres de la Ville nocturne et des fumées de leur ivresse, ils n'auraient pu rentrer à leur auberge sans le secours imprévu du courrier de leur hôte. Alfred Ernout a traduit :

« Et peut-être aurions-nous passé toute la nuit sur le seuil, si un courrier de Trimalchion n'était passé par là avec un (riche) convoi de dix chariots. Sans perdre son temps à faire du tapage, il brisa la porte de l'auberge et nous fit entrer avec lui par la même brèche. » Et il a imprimé le passage, ainsi, d'ailleurs, que Buecheler, de la manière suivante (LXXIX, 6) :

Et forsitan pernoctassemus in limine ni tabellarius Trimalchionis intervenisset X vehiculis + dives +.

Dans son apparat critique, il a déclaré à bon droit le mot *dives* inintelligible et suggéré que le passage tout entier était mutilé et corrompu : *ceterum dives non intellegitur : totus locus mutilus et corruptus videtur esse.* Je partage entièrement son avis que le mot *dives* nous cache la vraie leçon ; mais je pense qu'elle se peut retrouver sans bouleverser la phrase.

Il y avait, on le sait, une opposition radicale entre la circulation diurne et la circulation nocturne de Rome. Le jour, les rues étaient interdites aux voitures autres que celles des entrepreneurs. La nuit, au contraire, elles étaient livrées aux véhicules de toutes sortes, et les piétons, dans l'obscurité, étaient tenus, pour esquiver les heurts, à raser les murs. Mais les charretiers qui se sentaient les maîtres du pavé ne s'astreignaient pas pour autant à garder le milieu de la chaussée, surtout si, comme le *tabellarius* de Trimalchion, ils avaient conscience de porter la livrée d'un propriétaire cossu. Je crois donc qu'il faut donner à *intervenisset* son sens

propre. Peut-être aurions-nous passé toute la nuit sur le seuil si, déviant de la ligne droite, un courrier de Trimalchion ne s'était pas mis en travers avec ses dix attelages qui étaient sortis du milieu de la rue sur les côtés : *ni tabellarius Trimalchionis intervenisset X vehiculis d(e)vi(i)s*[1].

III

Avant le dîner, les gens de Trimalchion se plaisent à faire les honneurs de sa maison à ses invités. C'est un bric-à-brac de mauvais goût, un étalage incohérent de mosaïques, de peintures, de statuettes et de bijoux. L'un des nouveaux-venus ayant demandé au gardien de l'atrium ce que représentaient les tableaux du milieu : « L'Iliade et l'Odyssée, répondit-il, et le combat des gladiateurs offert par Laenas : *Iliada et Odyssian inquit, ac Laenatis gladiatorium munus.* » Ainsi se termine le chapitre XXIX, laissant le lecteur sur l'impression d'un enchevêtrement pictural de l'effet le moins harmonieux : un véritable fouillis. Le chapitre XXX commence par ces mots énigmatiques :

non licebat + multaciam + considerare.

Alfred Ernout a traduit : « le temps me manquait pour contempler toutes ces richesses ». Mais, dans son apparat critique, il a rayé du texte l'accusatif inconnu *multaciam.* Je me demande si, en changeant une seule lettre à ce vocable, on n'aboutirait pas à un sens satisfaisant. Le pluriel neutre *multicia* est attesté plusieurs fois, en particulier, chez Juvénal, avec l'acception d'étoffes bariolées :

... cum tu multicia sumas (II, 66).

... Quaero an deceant multicia testem (II, 76).

umida suspectis referens multicia rugis (XI, 188).

(Cf. autres références au *D. A.*, V, 172.)

Mais nous avons la preuve par les glossateurs que de ce pluriel

1. Naturellement *d(e)v(i)s* est la contraction de *d(e)v(ii)s*. Sur ce sens de *devius*, voir les exemples cités au *Thesaurus*, s. v°. Alfred Ernout m'a objecté amicalement que j'avais peut-être tort d'appliquer à la ville de Campanie, où se passe le roman de Pétrone, les usages de la circulation romaine (cf. *C.-R. Ac. Inscr.*, 1939, p. 189). Mais je suis d'autant mieux fondé à persévérer dans mon opinion que déjà sous l'empereur Claude (41-54), c'est-à-dire antérieurement à la date la plus haute qu'on puisse assigner à la composition du *Satiricon*, ces usages avaient dû, par obligation légale, s'étendre, de Rome, à tous les municipes italiens (Suétone, *Claud.*, 25, 2).

neutre, adjectif pris substantivement, un nom véritable était issu, un nom féminin singulier de la première déclinaison : *Multicia, genus vestis pluribus coloribus confectae* (*C. Gloss.*, V, 653, 5).

C'est ce vocable rare, technique, de la toilette des femmes, que j'inclinerais à reconnaître dans la phrase dédaigneuse de Pétrone [1].

L'*atriensis* de Trimalchion a beau vanter cette orgie de couleurs où l'*Iliade*, l'*Odyssée* et une représentation locale se juxtaposent en une criante cacophonie, le visiteur la dédaigne : « Mais le temps me manquait pour contempler ce bariolage, cet habit d'Arlequin :

« *Non licebat mult*(*i*)*ciam considerare.* »

IV

Au chapitre 117 de son roman, Pétrone imagine qu'Eumolpe, qui n'a pas un sou vaillant, va tâcher d'inspirer à ses compagnons de route l'impression favorable aux entreprises de ses amis qu'en lui se dissimule un puissant capitaliste. Conformément à ce canevas initial, on recommande à Eumolpe, comme l'a traduit spirituellement Alfred Ernout, « de tousser sans répit, d'avoir pour le moins l'estomac délabré et d'affecter devant le monde le plus grand dégoût pour toute espèce de mets. Qu'il ne parle que d'or et d'argent et du revenu trompeur de ses biens-fonds et de la perpétuelle stérilité des terres. En outre, qu'il s'asseoie tous les jours devant ses comptes et que tous les (mois) il renouvelle les clauses de son testament ». Le sens est limpide, mais il n'est obtenu que par une addition aux textes des manuscrits. Ceux-ci ont, en effet, laissé tomber l'indication de la périodicité selon laquelle Eumolpe devra simuler la refonte de son testament. Dans sa traduction, Ernout a inclus le mot « mois » entre les crochets qui indiquent une restitution. Dans son texte, il a respecté l'évidente lacune que présentent les manuscrits :

sedeat praeterea quotidie ad rationes, tabulasque testamenti omnibus... renovet.

Parmi ses devanciers, deux surtout avaient essayé de la combler. Putsch avait restitué : *omnibus diebus*, Buecheler : *omnibus mensibus*. Ernout, à bon droit, n'a incorporé à son texte aucun de

1. Alfred Ernout m'a opposé que le mot *multicia* ramené à son sens premier désignerait un vêtement à trame multiple plutôt qu'un vêtement bariolé (cf. *C.-R. Ac. Inscr.*, 1939, p. 189). Mais qu'il s'agisse de bariolage ou de bigarrure, ou de croisements, l'amusante comparaison de Pétrone reste valable dans tous les cas, et d'ailleurs la glose précitée prouve que, dans la pratique, on n'avait plus recours au sens premier.

ces compléments. Celui de Putsch, paléographiquement plausible en raison de la ressemblance des deux ablatifs *omnibus* et *diebus*, qui aurait facilité l'omission du second, est exclu par le *quotidie* qui précède et, d'ailleurs, contraire à la vraisemblance : on ne refait pas, même pour rire, son testament tous les jours. Celui de Buecheler, dont Ernout n'a fait état que dans sa traduction, est pour le fond plus satisfaisant, mais il demeure arbitraire, parce que le mot *mensibus* est vocalement et graphiquement trop éloigné d'*omnibus* pour rendre compte de la chute qu'il implique. Là encore c'est la réalité concrète qui doit nous éclairer. Il y avait un jour du mois où les capitalistes arrêtaient leurs bilans, payaient leurs dettes, touchaient leurs revenus, rentraient dans leurs créances et pouvaient, par conséquent, disposer, à un as près, de la totalité de leurs avoirs : c'étaient les ides —, les ides, où les parents payent au maître d'école de leurs enfants sa maigre rémunération :

Ibant octonis referentes idibus aera

(Hor., *Sat.*, VI, 75) ;

où les amis de Cicéron font leurs comptes :

Iam vel si habeat nummos modo numeret idibus...

(Cic., *Ad Attic.*, XIV, 20, 2) ;

où l'usurier Alphius relit ses tablettes :

foenerator Alphius omnem redegit idibus pecuniam

(Hor., *Epod.*, II, 69) ;

et où César a scellé, le 13 septembre 45, son testament : *Testamentum idibus septembribus in Lavicano suo fecerat demandaveratque Virgini vestali maximae* (Suét., *Caes.*, 83).

L'usage, par conséquent, postule les ides ; et il suffit de les insérer dans le texte corrompu pour l'amender aussitôt : *omnibus* (*idibus*), et, du même coup, pour mettre en évidence les analogies et les consonances d'où est issue l'haplographie qui les en a chassées. C'est, donc, avec la plus grande probabilité que je propose de lire et de traduire le texte ainsi qu'il suit :

sedeat praeterea quotidie ad rationes tabulasque testamenti omnibus (*idibus*) *renovet.*

« Qu'il s'asseoie tous les jours devant ses comptes et qu'aux ides de chaque mois il renouvelle les clauses de son testament. »

Jérôme CARCOPINO.

ROMAINS? OU PHOCÉENS?

Dans son *Histoire des plantes*[1], Théophraste rapporte l'épisode suivant :

On dit qu'un jour les Romains dirigèrent vingt-cinq vaisseaux vers Cyrnos [= la Corse], voulant y établir une cité ; mais telle y est la taille des arbres qu'ayant pénétré dans plusieurs golfes et ports [naturels] ils se trouvèrent en danger, leurs mâts ayant été brisés ; car toute l'île est entièrement boisée et la végétation lui prête comme un aspect sauvage ; en conséquence, ils renoncèrent à fonder leur ville ; quelques-uns, cependant, purent s'insinuer ; ils abattirent une grande quantité de bois sur un étroit espace, ce qui leur permit de fabriquer un radeau assez vaste pour utiliser cinquante voiles ; mais celui-ci se disloqua en pleine mer.

Ce texte, d'un caractère tout à fait exceptionnel dans l'ouvrage en question, où n'abondent ni les anecdotes ni les digressions historiques, a quelque chose d'étrange à première vue. D'abord, que les avaries décrites aient pu être dues à la haute taille des arbres (car il est vraiment difficile de traduire autrement τὸ μέγεθος) ne manque pas de surprendre ; qu'elles aient eu pour effet de « mettre en danger » des marins qui naviguaient surtout à la rame, c'est ce qu'on aura quelque peine à concevoir. A supposer qu'ils n'aient pas voulu se risquer à refaire sans mâtures le trajet assez court entre la Corse et l'Italie, comment des charpentiers, capables de préparer un immense radeau, pourvu de cinquante voiles qui supposent des mâts, n'auront-ils pas trouvé plus simple de façonner sur place des mâts de remplacement, en s'éloignant un peu du rivage? Autre bizarrerie : leur mésaventure — toujours la même — n'aura été complète qu'après des tentatives répétées dans *plu-*

1. V, 8, 2 : Πλεῦσαι γάρ ποτε τοὺς ῾Ρωμαίους βουλομένους κατασκευάσασθαι πόλιν ἐν τῇ νήσῳ [Κύρνῳ] πέντε καὶ εἴκοσι ναυσὶ καὶ τηλικοῦτον εἶναι τὸ μέγεθος τῶν δένδρων ὥστε εἰσπλέοντας εἰς κόλπους τινὰς καὶ λιμένας διασχισθεῖσι τοῖς ἱστοῖς ἐπικινδυνεῦσαι· καὶ ὅλως δὲ πᾶσαν τὴν νῆσον δασεῖαν καὶ ὥσπερ ἠγριωμένην τῇ ὕλῃ· διὸ καὶ ἀποστῆναι τὴν πόλιν οἰκίζειν· διαβάντας δέ τινας ἀποτεμέσθαι πάμπολυ πλῆθος ἐκ τόπου βραχέως, ὥστε τηλικαύτην ποιῆσαι σχεδίαν ἣ ἐχρήσατο πεντήκοντα ἱστίοις· οὐ μὴν ἀλλὰ διαπέσειν αὐτὴν ἐν τῷ πελάγει.

Je propose ma propre traduction, aucune autre, à ma connaissance, n'ayant encore été donnée en français.

sieurs baies (τινὰς) ; auront-ils renoncé seulement après que le dernier bateau eut été démâté? Je trouve à la donnée cette saveur particulière qu'ont les thèmes courants du folklore.

Ces remarques préliminaires, que je n'ai rencontrées chez aucun commentateur moderne, suffiraient, selon moi, à suggérer l'idée que le passage cité dérive, non point de quelque source écrite, officielle ou tout au moins sérieuse, mais bien plutôt de la tradition orale, qui aura poursuivi son travail si fréquent de déformation. Il n'en résulte nullement, néanmoins, que l'historiette soit à rejeter tout entière, comme trop suspecte ; je lui concède volontiers, pour mon compte, un fond de vérité. Il importe en tout cas d'en faire la critique d'une façon moins brève et moins superficielle qu'on ne s'y est essayé jusqu'à ce jour.

Je n'espère pas, bien entendu, tirer au clair ce premier problème du degré de créance que méritent les détails circonstanciés de l'anecdote. Tous ceux qui ont fait état avant moi de ce passage ont bien senti que l'intérêt éveillé par lui tenait essentiellement à ces deux mots : τοὺς Ῥωμαίους. Car nous aurions là un document de prix sur les premières grandes entreprises de la navigation romaine. Il est unique ; aucun autre témoignage ne le confirme ; on s'est donc généralement rendu compte qu'il ne suffisait guère de l'invoquer, comme hors de discussion, et qu'il convenait de justifier la prétention de s'en servir. Mais tous n'y ont pas apporté le même soin minutieux.

Dans son livre, d'ailleurs estimable : *Italia antica sul mare*[1], Luigia Achillea Stella écrit que « le silence complet des autres sources ne donne pas le droit de contester l'authenticité » du renseignement. Soit ; mais le plus singulier est qu'elle assigne une date à l'épisode : *Due anni* (?) *dopo la spedizione di Corsica, un nuovo trattato con Cartagine...* Référence : Polybe, III, 24. Or, nous savons que le traité en question est de 348. Cette expédition remonterait ainsi à 350. Théophraste n'est point responsable de tant de précision.

Ni de celle que propose, sur un ton moins affirmatif, Corrado Barbagallo[2] : *Teofrasto scriveva verso il 311* (?) *e il tentativo di colonizzazione della Corsica... fu probabilmente fatto durante la guerra etrusco-romana del 357-354.* Cette dernière guerre se réduisit à des hostilités contre la seule ville de Tarquinii (et la tradition sur ces

1. Milano, 1930 ; cf. p. 291-292.
2. *Roma antica*, Torino, I, 1931, p. 96, note 2.

luttes est fort chargée de détails douteux) ; on ne voit pas de lien logique entre cette croisière et ces opérations terrestres.

On comprend sans peine que la courte notice de l'*Histoire des plantes* ait particulièrement retenu l'attention des érudits italiens, curieux à bon droit de tout ce qui peut s'inscrire dans leurs plus anciens fastes maritimes. D'autres historiens, et de sûre méthode, n'ont pas repoussé le texte mystérieux[1], mais l'ont signalé plutôt que commenté, comme Stéphane Gsell, dont le grand ouvrage[2] pouvait s'en passer, et qui se borne à écrire que quelque traité de la fin du IVe siècle renferma peut-être un article à quoi ferait allusion la glose de Servius[3] : *In foederibus cautum est Corsica esset media inter Romanos et Carthaginienses. Foederibus, media...*, l'indication reste vague et n'est d'aucun secours à un essai de reconstitution chronologique.

Otto Meltzer[4], lui, a interprété bien librement notre auteur : *la colonie* de Corse aurait été *abandonnée* à cause de la nature sauvage de l'île. Ce qui fut abandonné, d'après le texte, c'est une simple tentative de colonisation demeurée sans résultat. L'historien de Carthage tient d'ailleurs pour plus probable encore que cette colonie disparut ou fut abandonnée spontanément, surtout si les conventions entre ce peuple et Rome interdisaient aux deux partis tout établissement durable dans l'île.

Il appartenait évidemment à Ettore Pais, travaillant à reconstituer les annales de la Corse[5], de s'emparer du texte de Théophraste, phare isolé jetant quelques lueurs dans la brume des premiers temps. Il écarte, sans s'en expliquer davantage, l'hypothèse d'une interpolation, qu'en effet je concevrais difficilement : il la faudrait involontaire ; mais comment se serait-elle introduite dans un ouvrage d'une nature si particulière? Aurait-on voulu attribuer, après coup, à la Rome qui luttait encore pour s'imposer au centre de l'Italie, une politique audacieuse présageant déjà son avenir de domination dans la Méditerranée? Artifice malhabile, puisqu'il s'agit, non d'un exploit, mais d'un échec. Il faut ainsi, selon Pais,

1. Huelsen, du moins, ne le mentionne pas dans son article *Corsica* (Pauly-Wissowa, *Realencyclopädie*). Silence aussi dans la *Cambridge Ancient History*, qui s'attache, il est vrai, surtout aux grands sujets, entre lesquels on ne s'effraie point de quelques trous.

2. *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, Paris, I, 1913, p. 426, note 1.

3. *In Aen.*, IV, 628.

4. *Geschichte der Karthager*, Berlin, I, 1879, p. 416.

5. *Storia della Sardegna e della Corsica durante il dominio romano*, Roma, 1923, I, p. 9-10. Les mêmes considérations sont reprises et complétées dans l'*Histoire générale* de G. Glotz (*Histoire romaine*, I, 1926, par Pais, adaptation de Jean Bayet, p. 177).

accepter ce passage tel qu'il est, se souvenir qu'ayant humilié Tarquinii et les autres cités de l'Étrurie, dont plusieurs étaient villes maritimes, les Romains en sont devenus les héritiers, non seulement dans la péninsule, mais même sur les marchés commerciaux de l'ancienne confédération. Puisqu'un traité leur interdisait de fonder des établissements en Sardaigne et en Afrique, ils pouvaient se dédommager sur les côtes de la Corse[1].

On rappelle, dans le même ordre d'idées, la victoire de 333 sur les Volsques d'Antium, ville du littoral ; la création d'une colonie dans les îles Pontiae en 313 ; les opérations d'une flottille qui dévasta les rivages de Campanie jusqu'à Pompéi et Nuceria Alfaterna, en 308. A quels desseins, toutefois, répondaient ces diverses mesures? Nous savons qu'Antium était un repaire de pirates, dangereux et pour les navigateurs et pour les populations des rives tyrrhéniennes — et les îles Pontiae en étaient peut-être un autre ; quant à Nuceria, elle fut châtiée pour avoir fait cause commune avec les Samnites quelques années plus tôt. Notons, en outre, que ces événements eurent lieu dans des régions au Sud-Est de Rome, et non dans la direction opposée, qui était celle de la Corse ; enfin, ils avaient pour théâtre le littoral lui-même ou ses abords immédiats ; avant d'atteindre la grande île, il fallait se risquer bien davantage en haute mer.

Mais, dira-t-on, y avait-il là de quoi effrayer les Romains et n'étaient-ils pas déjà résolus aux expéditions navales? Si on le conteste, comment expliquer le type de revers, une proue de navire, choisi pour l'*aes grave* que les officines monétaires venaient précisément d'émettre?

Il est temps d'aborder de front les questions de chronologie.

En ce qui concerne l'époque où Théophraste a pu écrire le paragraphe ici discuté, nous avons un *terminus ante quem* : c'est l'année de sa mort ; car nous devons à Diogène Laërce[2] la connaissance des dates extrêmes de sa vie, qui fut longue (372-287). De ces quatre-vingt-cinq années, les trente dernières le virent chef du Lycée à Athènes, où il avait été d'abord disciple de Platon et d'Aristote. Mais Diogène, qui lui attribue près de deux cent quarante ouvrages, dont quelques-uns fort étendus, ne nous renseigne

1. Voir pourtant la phrase de Servius ci-dessus, en opposition avec cette thèse. L. A. Stella riposte bien (*loc. cit.*) que précisément cette tentative inspira aux Carthaginois l'idée de neutraliser la Corse ; mais peut-on sans témérité se mettre à reconstituer la suite des événements?

2. V, 36-57.

point sur leur échelonnement, et il n'est pas inadmissible que des traités aussi peu différenciés que les *Recherches sur les plantes*, les *Causes des plantes* et l'*Histoire des plantes* aient été menés parallèlement ; d'autre part, le passage litigieux pourrait avoir été écrit longtemps avant que le traité complet, où il a trouvé place, eût été répandu parmi les nombreux disciples de l'auteur. Fût-il d'une période basse de son existence, le fait rapporté n'en étonnerait pas moins, et pour les mêmes raisons qui affaiblissent, nous l'allons voir, l'argument tiré des types monétaires.

Quant à l'apparition de ces derniers, la doctrine n'est pas définitivement fixée. Haeberlin avait eu le mérite d'abaisser de deux siècles la date initiale, avant lui exagérément reculée ; mais il avait admis un peu vite qu'après la prise d'Antium les Romains avaient désormais les regards tournés vers la mer. Alors aurait commencé la frappe de l'*aes grave*[1]. Ce fait de guerre isolé avait assurément son importance, d'abord comme opération de « nettoyage », et puis c'était bien, pour autant qu'on en peut juger, le premier succès naval des Romains ; ce qui explique la décision, aussitôt prise dans l'enthousiasme, de placer sur la tribune aux harangues les *rostres*, seuls conservés dans l'incendie des galères volsques. Mais rien, dans ce qui nous est parvenu des annales de Rome, n'étaie cette conclusion si large, savoir que, dès ce jour, aux yeux des Romains, « leur avenir est sur l'eau ». C'est seulement vingt-cinq et trente ans plus tard que se produisent les deux petits épisodes cités plus haut et qui relèvent tout juste de la police côtière. En 338, l'*Urbs* a achevé de réduire, à ses portes, les Latins soulevés. Dix ans après, la guerre samnite recommence, et ces rudes adversaires parviennent à dresser Étrusques, Ombriens et autres peuples au centre même de la péninsule : on se perd dans les récits de combats et de sièges multipliés, péripéties d'une lutte *purement continentale.* Pouvait-on rêver d'expansion maritime quand on peinait à tenir une partie de l'Italie? Aussi Harold Mattingly[2], après nouvel examen du problème, s'est-il convaincu que les premières monnaies romaines ont dû être frappées aux environs de l'an 300. Le revers à la proue se justifierait même mieux, comme emblème d'ambitions nouvelles, après cette date qu'avant, et les navires de Rome seront alors plutôt attirés vers la mer Ionienne et l'Adria-

1. Cette opinion fut adoptée provisoirement par G. Hill, Barclay V. Head et Grueber.
2. *Roman Coins from the Earliest Times to the Fall of the Western Empire*, London, [1928], p. 4.

tique, par les difficultés venues de Tarente et de l'Épire, que dans la Tyrrhénienne, où des positions si fortes appartiennent aux Carthaginois.

Je me garde de prendre parti dans ce débat numismatique. Je me demande seulement si l'on ne cherche pas à tort dans cette image de la proue la caractéristique d'une tendance générale, d'une politique. Des emblèmes tout semblables s'observent dans la série macédonienne, et l'on n'y voit que des types *commémoratifs*, rappelant une victoire navale. Les médailleurs de Rome ont bien pu, sensiblement plus tard, s'inspirer de ce souvenir glorieux, ravivé chaque jour au Forum par la vue du trophée. Je crois, en définitive, que l'*aes grave* est sans relation avec le sujet qui nous occupe.

En somme, examinée mûrement, à la lumière de notre information d'ensemble, la donnée transmise par Théophraste nous incline de plus en plus au scepticisme. Il est d'ailleurs, dans ce long texte, un petit mot : ποτέ, auquel on n'a pas accordé l'attention qu'il mérite[1] : il désigne apparemment « un fait déjà ancien »; ajoutons qu'il implique souvent, chez les bons auteurs, une idée de temps *indéterminé*. D'où il suit que Théophraste lui-même avait une notion fort vague de l'époque où placer cette étrange expédition.

Époque lointaine, sans doute, dans sa pensée, et l'on comprend qu'un autre historien récent de la Rome antique, à qui un de ses compatriotes[2] adressa le reproche, tout à fait excessif, d'hypercritique, Gaetano De Sanctis[3], ait déclaré « inadmissible » une tentative romaine de colonisation de la Corse au IVe siècle ; ce n'était point alors, pense-t-il, l'île sauvage que dépeint Théophraste, et cet auteur aura substitué le nom des Romains à celui des habitants d'Agylla (plus tard Caere) — qui ne me paraît pas spécialement en cause — ou des Tyrrhéniens, c'est-à-dire des Étrusques.

Il est, en effet, rapporté[4] que les Étrusques fondèrent en Corse, vers le Nord-Est de l'île, croit-on, une colonie qui, en grec, fut appelée Νίκαια, et ensuite dominèrent tout le pays, d'où ils tiraient du bois en abondance. Mais, plutôt que de prêter une bévue semblable à un auteur que la pratique des sciences naturelles avait dû

1. Cf., toutefois, G. Colin, *Rome et la Grèce*, Paris, 1905, p. 19, note 2 ; mais l'auteur n'a pas tiré la conclusion logique de son heureuse observation.
2. C. Barbagallo, *Il problema delle origini di Roma da Vico a noi*, Milano, 1926, p. 121.
3. *Storia dei Romani*, Torino, I, 1907, p. 455, note 5.
4. Diod. Sic., V, 13, 3.

habituer à l'exactitude, j'aime mieux me demander s'il n'aura pas été trahi par une distraction de copiste.

Les divers manuscrits[1], il est vrai, s'accordent sur la leçon Ῥωμαίους ; toutefois, ils sont assez médiocres et peuvent avoir tous reproduit la version incorrecte de l'archétype perdu. Or, il est deux lettres capitales fort aisées à confondre[2]. Supposons que, dans un Φ hâtivement écrit, le cercle qui doit recouvrir le milieu de la haste soit déplacé vers sa tête, et la partie de gauche de cette boucle négligemment tracée ; nous obtenons un Ῥ, flanqué, comme il se doit, d'un esprit rude. Quant au μ (j'en appelle à tous ceux qui ont eu à corriger des épreuves de typographie grecque), il dériverait sans peine d'un κ dont les deux arcs dessineraient une convexité trop faible et seraient reliés par un trait trop long. Φωκαίους, telle est la lecture que je ne crains pas de substituer ; elle rendrait compte de bien des choses.

N'est-il pas avéré que la plus septentrionale des villes ioniennes confédérées entreprit de très bonne heure des navigations lointaines, établit plusieurs comptoirs sur le littoral de notre Provence? Ses galères ont vogué en vue de la Corse, où elle fonda Alalia[3] en 564 et transporta une partie de sa population après la conquête perse de l'Ionie, vers 545 à 540. De la mère patrie s'éloignèrent certainement des flottilles successives ; si l'une d'elles atterrit heureusement sur la côte Est, où fut Alalia, on peut admettre qu'une autre échoua d'abord dans une tentative du côté Ouest, bien plus abrupt, rebutée par les fiords et les calanques. Ainsi l'épisode discuté se placerait, non pas au IVe siècle, mais au VIe, et il n'y aurait pas à s'étonner qu'au bout de deux cents ans il fût tout embrumé par les enjolivements de la légende. Il y a certainement, même pour l'époque actuelle, grande exagération dans ce commentaire de Diodore[4] : αὕτη δὲ ἡ νῆσος εὐπροσόρμιστος οὖσα (« facile d'accès ») ; du moins était-ce exact de la côte orientale, celle où auraient naturellement abordé les Romains, venant d'Italie ; ils y auraient tiré sans peine, sur la plage unie, leurs vaisseaux de taille encore modeste ; ce n'est pas la végétation qui les

1. Cf. la préface de l'édition Wimmer (collection Teubner), qui est aussi celle de la bibliothèque Didot.

2. Voir les planches de la fin dans la *Griechische Paläographie* de V. Gardthausen, 2. Aufl., I, Leipzig, 1911.

3. L'Aleria des Romains. Les Phocéens durent très peu après l'évacuer, sous l'effort conjugué des Étrusques et de Carthage (Hérodote, I, 165-167 ; Strabon, VI, p. 252 C).

4. *Loc. cit. supra*, p. 405, note 4.

eût accablés, mais bien la malaria. L'idée de fonder une cité nouvelle en terrain vierge ne répond pas d'ailleurs aux pratiques des Romains à cette époque ; leur colonisation maritime introduisait des éléments de leur peuple dans des centres antérieurement occupés.

Théophraste a écrit sur une foule de sujets ; il y a cependant un domaine qui paraît en dehors de ses curiosités : l'histoire. Il habitait Athènes, enfermé dans ses études ; les nouvelles d'Occident avaient peu de chance d'arriver jusqu'à lui, même pour les faits du jour. Qui, en Hellade, parmi ses contemporains, s'est intéressé aux choses de Rome? Polybe, *déporté en Italie*, s'y attache deux siècles plus tard ; les Diodore et les Denys d'Halicarnasse précèdent tout juste l'ère chrétienne. Lui était originaire d'Érésos, une des cités de l'île de Lesbos, où, d'après son biographe, s'était écoulée même une partie de son âge mûr. Or, Phocée se trouve à faible distance ; la moderne Phokia n'est plus un port et n'a plus de relations directes avec Mytilène (la Lesbos d'aujourd'hui) ; il en dut être autrement en ces temps lointains, et l'on se représente aisément le jeune Théophraste apprenant de quelque Phocéen resté en Asie, où sa patrie partageait le destin chancelant de l'Ionie, ces détails pittoresques qui prêtaient, pour le passé, comme une gloire épique à la cité déchue. Le savant de cabinet n'eut plus qu'à évoquer et consigner ce souvenir ; le radeau et son naufrage passèrent avec le reste, encore que moins utiles au propos de l'auteur. On éprouve, certes, quelque dépit à rayer un menu fait dans un chapitre d'histoire d'une extrême indigence ; est-ce l'enrichir que d'y insérer des renseignements suspects?

J'accorde que ma conjecture n'est susceptible d'aucune démonstration ; la version qu'elle altère ne lui dispute guère la vraisemblance, et je ne crois pas produire ainsi un exemple nouveau de ce qu'on nomme volontiers les amusements de la critique verbale.

Victor CHAPOT.

TRAJAN « KOSMOKRATOR »?

C'est un bien modeste présent dont nous pouvons faire hommage à l'historien sagace auquel est consacré ce volume, mais sans doute voudra-t-il l'accueillir, s'il y aperçoit comme une réverbération lointaine de l'auréole de gloire qui illuminait le conquérant prodigieux dont il a retracé la vie fulgurante et catastrophique. Sur un des médaillons d'or découverts à Aboukir, le bouclier d'Alexandre porte les images du Soleil et de la Lune, qu'entourait le zodiaque. Un archéologue érudit a montré qu'on avait ainsi voulu marquer que le vainqueur et successeur de Darius était devenu le *kosmokrator*[1]. C'est une idée analogue, si je ne m'abuse, qu'exprimait pour un empereur romain une composition dont seul un morceau détaché nous est parvenu. Car les Césars, *totius orbis domini*, doivent aux rois hellénistiques cette prétention à l'universalité de leur empire, ces rois eux-mêmes l'avaient reçue comme héritiers d'Alexandre le Grand[2].

Après qu'eut paru l'article *Zodiacus*, que m'avait confié le *Dictionnaire des antiquités*, Edmond Pottier, dont l'érudition fut toujours serviable, attira mon attention sur une plaque de terre cuite du Louvre, encore inédite, qui m'avait échappé. Elle est reproduite ici (pl. I) d'après une photographie qu'a bien voulu faire exécuter à mon intention mon confrère et ami M. Alfred Merlin. Cette plaque de revêtement, d'une terre rougeâtre, haute de 0m23, large de 0m35 et épaisse de 0m025, faisait partie de la collection Durand (no 1968 = N 4570) et provient probablement de Rome ou du midi de l'Italie. Détachée d'un ensemble dont nous aurons à nous occuper, elle porte, au-dessus d'une moulure courbe, trois signes du zodiaque, le Taureau, courant vers la droite la queue repliée au-dessus du dos, la tête tournée vers le spectateur, les Gémeaux, qui sont deux éphèbes nus étroitement enlacés, et le Can-

1. O. Brendel, *Das Schild des Achilles*, dans *Die Antike*, XII, 1936, p. 273 s. Comparer le bouclier prêté à Achille, *Ibid.*, p. 285, fig. 10, et Gabriel Millet, *Syria*, t. IV, 1923, p. 89 s. — Il importe peu qu'Alexandre ait ou n'ait pas (cf. sur cette question en dernier lieu W. W. Tarn, *Journal of Hellenic studies*, LIX, 1939, p. 124 s.) conçu le projet de conquérir l'Afrique et l'Europe et de devenir ainsi le maître du monde connu des anciens. Le titre de κοσμοκράτωρ n'a jamais répondu à la réalité des faits.

2. Cf. notre *Égypte des astrologues*, 1937, p. 27.



Plaque de terre cuite (Musée du Louvre).

cer, un gros crabe. Au-dessous de la moulure, dans l'angle inférieur de droite, on distingue le reste d'une tête du Soleil radiée — six rayons subsistent — et plus à gauche la main du dieu élevant une torche allumée, qui se détache sur un fond dont les stries divergentes doivent figurer l'irradiation de la lumière. Enfin, contre la moulure, court une inscription latine en caractères profondément gravés, hauts de 0m002 :

Q·R·F·F·OPTIMO·PF

De la dernière lettre, il reste, comme le montre notre figure, une haste verticale avec deux amorces perpendiculaires, l'une à la partie supérieure et l'autre à mi-hauteur. Ce pourrait être un P, un F ou un R. Mais, comme il n'y a pas de point de séparation entre ce caractère mutilé et le précédent, ils ont appartenu au même mot et, par suite, R est seul possible. M. Merlin, après avoir examiné l'original, m'a confirmé dans ce sentiment. Dès lors, la restitution qui paraît s'imposer est *optimo pr*[*incipi*].

Optimus Princeps est, on le sait, le titre que le Sénat avait décerné à Trajan[1] et les monnaies comme les inscriptions lui donnent fréquemment ce nom honorifique. Cette mention du grand empereur confère à notre humble fragment une dignité imprévue. Il serait hasardeux de suggérer une interprétation de la formule mutilée dont la plupart des mots ne sont représentés que par leurs initiales. On pourrait songer à une phrase comme [*Exemplar monumenti*] *q*(*uod*) *r*(*espublica*) *F*... [nom propre] *f*(*ecit*) *Optimo Pr*[*incipi*]... La représentation façonnée par le modeleur de notre terre cuite serait alors la reproduction de quelque monument consacré à Trajan. Mais la lecture proposée de sigles énigmatiques est tout à fait hypothétique : *Q*(*uae*) *r*(*es*) *f*(*elix*) *f*(*austa*) *Optimo Principi*, et d'autres formules se présentent aussi à l'esprit. Il faudra désespérer de trouver la solution de ce petit problème épigraphique, tant que les plaques contiguës à celle du Louvre et portant le début et la fin de la dédicace n'auront pas été retrouvées. Souhaitons que la publication de notre article provoque bientôt cette découverte.

Nous avons cru d'abord que le relief, lorsqu'il était complet, figurait le Soleil au milieu du zodiaque. Nous connaissons plusieurs représentations de ce genre[2], soit qu'on ait voulu joindre le grand luminaire céleste aux constellations qu'il traverse dans sa révolu-

1. Sur ce titre, voir en dernier lieu Marcel Durry, dans son édition du *Panégyrique* de Pline (1937), p. 12 et 231.

2. Nous les avons énumérées dans le *Dict. des ant.*, s. v. « Zodiacus », p. 1056, n. 10.

tion apparente et qui marquent les étapes de sa carrière annuelle, soit plutôt qu'on ait voulu indiquer qu'Hélios est le κοσμοκράτωρ par excellence, le maître tout-puissant du monde[1], de même qu'ailleurs Zeus, comme grande divinité cosmique, apparaît encerclé par l'anneau des douze astérismes[2]. Dans les compositions de ce genre, on se contente parfois de figurer le Soleil par un simple buste ; plus souvent le dieu se présente, en pied, debout ; quelquefois même, il se montre dans toute sa pompe, monté sur son quadrige[3].

La plaque du Louvre qui porte trois des signes zodiacaux est-elle le quart d'une composition analogue, où le Soleil était entouré du cercle ζωοφόρος? Un coup d'œil suffira pour se convaincre qu'il n'en est rien. La moulure qui surmonte l'image divine ne dessine pas un arc de cercle. Elle appartenait à une sorte de voûte surbaissée qui s'incurvait au-dessus d'un tableau dont une faible partie nous est parvenue. L'ensemble dont faisait partie le morceau que nous publions a dû se composer d'au moins six plaques de même dimension. Il est probable qu'on y voyait Sol conduisant son quadrige, vu de face, comme c'est souvent le cas. Peut-être était-il accompagné de l'empereur Trajan, comme sur un bas-relief d'Éphèse, bien connu, l'on voit Marc-Aurèle montant sur le char d'Hélios[4]. L'existence d'une telle représentation est rendue très vraisemblable par un papyrus d'Égypte, où Phébus, faisant part au peuple de l'avènement d'Hadrien, proclame : « Je viens de

1. Cf. *Comptes-rendus Acad. Inscr.*, 1919, p. 322.

2. Art. *Zodiacus*, p. 1057, n. 7. Cf. A. B. Cook, *Zeus*, t. I, p. 752.

3. La série de représentations de divinités entourées du cercle zodiacal que nous avons énumérées autrefois (art. *Zodiacus*, p. 1057), s'est accrue depuis lors et plusieurs érudits s'en sont occupés. Les monnaies d'Alexandrie avec Sérapis au milieu des sept planètes et des douze signes ont été commentées par Joseph Vogt, *Die Alexandrinischen Münzen*, 1924, t. I, p. 116. Comparer le médaillon d'Aboukir, cité *supra*, p. 408, n. 1. Monnaies avec Zeus, la Terre et l'Océan dans le zodiaque (*Zodiacus*, fig. 7597) ; cf. A. B. Cook, *Zeus*, t. I, p. 752. Elles sont à rapprocher du bas-relief de Dieburg publié par Behn, *Das Mithrasheiligtum zu Dieburg*, Berlin, 1928 ; cf. *Revue hist. des religions*, CIII, 1931, p. 33 ss. — Henri Seyrig, *Syria*, XIV, 1933, p. 243, n. 2, cite des monnaies de Ptolémaïs avec Artémis dans le zodiaque (Rouvier, *Numismatique des villes de Phénicie*, nos 1033, 1059), de Sidon avec le bétyle (*British Museum Catalogue, Phœnicia*, pl. 24, no 10), et deux pierres gravées du British Museum, l'une avec Hélios, l'autre avec Sérapis (*Catalogue of engraved gems*, nos 1062, 1668). — On a trouvé récemment à Trèves un nouveau Mithra *saxigenus*, qu'entoure le zodiaque (Espérandieu, *Bas-reliefs de la Gaule*, XI, 7737). — La belle patère d'argent de Parabiago nous montre Bacchus (?) dans l'anneau zodiacal que porte un Atlante ; cf. Alda Levi, *La patera d'argento di Parabiago*, Rome, 1935. — Nous mentionnerons encore ici, à cause de son antiquité, la plaque de Brindisi figurant l'apothéose d'un couple héroïsé dans un zodiaque, qui ne comprend encore que onze signes. Cf. Kerenyi, *Archiv für Religionswiss.*, XXX, p. 274 ; Wuilleumier, *Revue archéologique*, 1932, p. 58 et pl. I, 2 ; *Tarente*, 1940, p. 544.

4. Reinach, *Rép. rel.*, I, p. 144, 3. — Heberdey, *Oesterr. Jahreshefte*, VIII, 1904, Beiblatt p. 55. Strong, *Apotheosis and Afterlife*, 1915, pl. XI, p. 90.

m'élever avec Trajan sur un char attelé de chevaux blancs et j'arrive vers toi pour t'annoncer qu'un nouveau prince, Hadrien, s'est soumis toutes choses grâce à sa vertu et à la Fortune de son divin père [1]. » Le Soleil devenait ainsi le dieu tutélaire de l'*Optimus Princeps* après son décès, comme il avait été son protecteur durant sa vie. Les signes du zodiaque étaient disposés au-dessus de cette scène, comme ils le sont sur plusieurs bas-reliefs du Mithra Tauroctone, où le bord supérieur de la grotte mythique, qu'on regardait comme un symbole du monde, porte les douze constellations de l'écliptique, parce que la voûte de cet antre représentait, croyait-on, le ciel étoilé [2]. Si une heureuse fortune nous rendait les autres parties de la décoration en terre cuite dont un fragment unique nous est connu, cette composition serait sans doute d'un haut intérêt pour l'histoire de l'apothéose impériale.

Franz CUMONT.

1. Papyrus de Giessen publié par Kornemann, *Klio*, VII, 278 ss. ; cf. nos *Études syriennes*, 1917, p. 98 : Ἅρματι λευκοπώλωι ἄρτι Τραϊαν[ῶι] συνανατείλας ἥκω σοι, ὦ Δῆμ[ε] οὐκ ἄγνωστος Φοῖβος θεὸς ἄνακτα καινὸν Ἁδριανὸν ἀγγέλλων, ᾧ πάντα δοῦλα [δι] ἀρέτην καὶ πατρὸς Τύχην θεοῦ.
2. *Monuments myst. de Mithra*, t. I, p. 110, n. 7 et 8.

SUR UNE MONNAIE DE PHILIPPES

Le latiniste ne peut rendre hommage à l'helléniste qu'en s'aventurant sur ces terres où les Romains sont venus s'unir aux Grecs et fonder, grâce à cet amalgame et aux échanges réciproques, une civilisation en partie neuve et en tout cas solide. Et, sur l'une de ces terres, un Farnésien a rencontré un Athénien. Malheureusement, ils ne l'ont pas su à temps. Au moment où M. Paul Collart imprimait son bel ouvrage sur *Philippes, ville de Macédoine*, j'imprimais mon travail sur *Les Cohortes prétoriennes*; ainsi se sont ignorés deux livres qui auraient pu profiter l'un de l'autre et, aussitôt après leur publication, l'un et l'autre — surtout le mien — auraient besoin d'un petit appendice. Il s'agit d'une série de monnaies de Philippes[1]. Je l'ai citée, mais sans y attacher autant d'importance qu'il convenait[2] ; en revanche, les explications de M. Collart ont besoin d'être complétées.

Au lendemain de la double victoire des triumvirs sur les républicains (octobre 42 av. J.-C.), Antoine licencia beaucoup de légionnaires et il envoya en particulier un certain nombre d'entre eux fonder une colonie à Philippes. L'épitaphe d'un Sex. Volcasius de la XXVIII[e] légion, copiée par M. Charles Picard et publiée en 1923[3], nous a conservé le souvenir de ce premier contingent fixé là : *A*(*ntoni*) *I*(*ussu*), selon la légende des plus anciennes monnaies de la colonie. Après la bataille d'Actium, Octave procédait à une seconde fondation de la colonie de Philippes : *Col*(*onia*) *Aug*(*usta*) *Iul*(*ia*) *Ph*(*ilippensis*) *Iussu Aug*(*usti*)[4].

Cette fois, il expédiait à Philippes des Italiens partisans d'Antoine et dépossédés en faveur de ses propres vétérans[5]. Et, d'autre part, des monnaies attestent qu'une cohorte prétorienne fut ad-

1. Paul Collart, *Philippes, ville de Macédoine*, Paris, 1937, p. 232 et suiv., et pl. XXX, n[os] 8, 9, 10, 11.

2. Marcel Durry, *Les Cohortes prétoriennes*, *Bibl. des Éc. d'Athènes et de Rome*, fasc. 146, Paris, 1938, p. 199 et n. 2.

3. *B. C. H.*, XLVII, 1923, p. 87, n° 5 ; LVII, 1933, p. 358 et fig. 30.

4. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 253, et H. Gaebler, dans la *Zeitschr. für Num.*, XXXIX, 1929, p. 260 et suiv. ; cf. Kornemann, dans la *R. E.*, IV, s. v. *coloniae*, col. 530, n° 105, et col. 549, n° 241.

5. Dio, LI, 4, 6.

jointe à ces colons civils[1]. Sur ces monnaies, « on voit, au droit, une Victoire ailée, sur un socle, marchant vers la gauche, présentant une couronne de sa main droite tendue en avant, et tenant dans la gauche repliée une grande palme avec, de part et d'autre dans le champ, les mots *VIC(toria) AUG(usta)*[2] ; au revers, trois enseignes militaires[3] entourées d'un grènetis, avec, parallèlement, dans le champ, à gauche et à droite, les mots *COHOR(s) PRAE(toria)*, et, dans le segment inférieur, les lettres *PHIL.* ». J'emprunte cette description, d'une minutieuse exactitude, à M. Collart[4].

On ne peut qu'approuver l'éminent historien de Philippes quand il démontre l'erreur commise par les savants pour qui les prétoriens avaient fait partie du premier contingent des colons d'Antoine[5]. En effet, bien loin de démobiliser, c'est-à-dire de supprimer alors des cohortes prétoriennes, Antoine et Octave, sitôt après la bataille, en organisèrent avec 8,000 vétérans volontaires[6]. En 42, Philippes a été non le tombeau des cohortes prétoriennes triumvirales, mais leur berceau. Je croirais même volontiers que c'est en souvenir de ce fait qu'une cohorte fut « déduite » à Philippes après Actium. — Après Actium. Je le répète, je suis ici entièrement d'accord avec M. Collart. Mais je voudrais d'abord renforcer son affirmation d'une démonstration qui lui manque. Puis, sur un point, je me séparerai de lui.

Nous sommes renseignés sur l'établissement des colonies militaires d'Auguste[7]. Le texte essentiel se trouve dans les *Res Gestae*, chapitre 28, § 1 : *Colonias in Africa, Sicilia, Macedonia, utraque Hispania, Achaia, Asia, Syria, Gallia Narbonensi, Pisidia militum deduxi.* Or, comme on l'a depuis longtemps soupçonné, Auguste paraît bien avoir ici suivi l'ordre chronologique[8]. Quand il écrit *Macedonia*, il pense à Philippes, dont il place ainsi la fondation entre celle de Palerme et Tauromenium en Sicile, qui a eu lieu en 36 av. J.-C., et celle d'Emerita et Caesaraugusta en Tarraconaise et Bétique, qui a eu lieu vers 27-25 av. J.-C. Remarquons

1. Durry, *op. cit.*, p. 75-76.
2. La lecture *Aug(usti)* est peut-être préférable.
3. Allusion au fait que les cohortes prétoriennes comprenaient chacune six centuries avec une enseigne par manipule ; cf. Durry, *op. cit.*, p. 104.
4. Collart, *op. cit.*, p. 232-233.
5. Collart, *op. cit.*, p. 233, n. 1.
6. App., *Civ.*, V, 3, 13 ; Collart, *op. cit.*, p. 234, n. 5 ; Durry, *op. cit.*, p. 76, n. 2.
7. Kornemann, dans la *R. E.*, IV, s. v. *coloniae*, col. 535 et suiv. ; H. Markowski, dans *Eos*, XXXIV, 1932-1933, p. 439 et suiv.
8. En dernier lieu *Res Gestae*, éd. Gagé, p. 133.

en passant que l'empereur feint d'oublier la fondation primitive faite à Philippes, après la défaite de Cassius et Brutus, « sur l'ordre d'Antoine », et ne retient que l'agrandissement auquel il procéda après Actium. Cet agrandissement, l'ordre suivi dans l'inscription d'Ancyre oblige à le situer entre 31 et 27 av. J.-C. En général, les fondations de colonies militaires ont été faites par Auguste à la suite d'une victoire ou d'une tournée d'inspection. Ne citons que deux exemples. Ce fut après les succès de Terentius Varron sur les Salasses que furent envoyés à Augusta Praetorianorum (Aoste) 3,000 prétoriens, en 25 av. J.-C.[1]; ce fut à l'occasion du voyage d'Auguste en Gaule que, vers 16 av. J.-C., furent établies les colonies de Narbonnaise[2]. Mais, à Philippes même, il n'y eut ni expédition militaire ni voyage impérial[3]. Force est donc d'admettre que les prétoriens y ont été envoyés — même si Dion Cassius néglige de noter le fait[4] — en même temps que les civils au lendemain de la bataille d'Actium en 30 et afin que la colonie cessât le plus tôt possible d'être antonienne.

Donc, sur la date où fut envoyé ce contingent militaire, mes arguments appuient l'assertion de M. Collart. Mais, sur la date de la monnaie qui, seule, nous révèle cet envoi, je suis contraint de penser autrement que lui. Il place cette série monétaire environ au milieu du règne d'Auguste. C'est impossible. On sait, en effet, qu'on peut grouper sous deux types principaux les représentations de la Victoire qui figurent au monétaire d'Auguste. D'un côté, une Victoire dressée sur un globe, portant couronne et palme, la palme étant parfois remplacée par un *vexillum* ou par un trophée[5]; de l'autre, une Victoire avec le *clipeus* d'honneur décerné au prince[6]. Alors que le second type est à rattacher à la victoire diplomatique remportée par Auguste quand, en 20 av. J.-C., il fit restituer par

1. Cet exemple mérite d'autant plus d'être rapproché de celui de Philippes qu'il s'agit d'une colonie de prétoriens ; à mon avis, cet effectif de 3,000 hommes correspond à celui de six cohortes. Sur Augusta Praetorianorum, voir Kornemann, dans la *R. E.*, s. v. *coloniae*, col. 536, n° 130. — La déduction augustéenne de prétoriens à Gunugu, en Mauritanie Tingitane (Pline, *H. nat.*, V, 20), n'a pu encore être datée. — Sur les diverses colonies prétoriennes du Haut-Empire, cf. Durry, *op. cit.*, p. 290.

2. Kornemann, dans la *R. E.*, s. v. *coloniae*, col. 542, n°s 190-194.

3. Les opérations rappelées par Collart, *op. cit.*, p. 266 et suiv., ne concernent pas à proprement parler Philippes. En 9 av. J.-C., Tibère ne fit que traverser la bourgade (Suet., *Tib.*, 14 ; Dio, LIV, 9, 6).

4. Dans le passage déjà cité, Dio, LI, 4, 6.

5. Mattingly, *Coins of the Roman Empire in the British Museum*, I, p. 99, n° 602, pl. 14, n° 18 ; pl. 15, n° 1.

6. Mattingly, *op. cit.*, p. 1, n° 1, pl. 1, n° 1 ; p. 61, n°s 341-343, pl. 6, n°s 17-20 ; p. 70-71, n°s 403-409, pl. 9, n°s 4-8.

les Parthes les enseignes de Crassus [1], le premier type est plus ancien d'une dizaine d'années. Il fut émis après Actium et répandu à l'occasion des trois triomphes d'août 29 av. J.-C. Or, c'est celui que représentent nos monnaies et cette date s'accorderait parfaitement avec celle que nous avons admise comme vraisemblable pour l'envoi de prétoriens à Philippes.

Mais la légende *Victoria Augusti* ne peut être aussi ancienne. D'abord, il est évident qu'une telle légende ne se conçoit pas avant le 16 janvier 27 av. J.-C., date à laquelle Octave accepta — *R. G.* 34, 2, *quo pro merito meo senatus consulto Augustus appellatus sum* — le surnom religieux d'*Augustus* [2]. Ce n'est pas assez dire encore. La plus ancienne monnaie connue portant les mots *Victoria August*(*i*) date au plus tôt du règne de Claude, au plus tot de 41 après J.-C. Voilà le fait essentiel [3]. Sans doute lit-on *VIC. AVG.* sur l'épée dite de Tibère [4] ; sans doute la *Victoria Augusta* est-elle célébrée par le *Feriale Cumanum* à l'anniversaire (14 avril) du premier succès remporté par Octave devant Modène en 43 av. J.-C. : [*XVIII K. Mai. eodie Caesar primum uicit. Suppli*]*catio Victoriae Augustae* [5]. Il n'en reste pas moins que M. Collart a été induit en erreur par des recueils numismatiques vieillis [6] et que les mots *Victoria Augusti* ou *Augusta* font entièrement défaut sur les revers d'Auguste, de Tibère et de Caligula.

Les prétoriens du triumvir auraient été bien fondés à célébrer eux-mêmes nommément une victoire qui était en partie leur œuvre. Mais le silence des monnaies jusqu'au milieu du Ier siècle et l'absence d'autre indice nous laissent tout à fait ignorer s'ils purent se décerner ce satisfecit. En tout cas, jusqu'à nouvel ordre, nos monnaies datent du règne de Claude : les descendants des prétoriens de Philippes rendirent hommage à la victoire de leurs ancêtres une cinquantaine d'années après la déduction augustéenne.

1. J. Gagé, *Un thème de l'art impérial romain. La Victoire d'Auguste*, dans les *Mél. Éc. Rome*, 1932, p. 65 et suiv.

2. J. Gagé, *Romulus Augustus*, dans les *Mél. Éc. Rome*, 1930, p. 138 et suiv.

3. Les trois enseignes qui figurent sur nos monnaies de Philippes ne constituent pas un élément de datation. Au début, les cohortes prétoriennes ont les mêmes *signa* que les légions. Ce n'est qu'au second siècle, à notre connaissance du moins, que les enseignes de la garde se distingueront des enseignes légionnaires en portant l'*imago* de l'empereur régnant (Durry, *op. cit.*, p. 198 et 219).

4. J. Gagé, *La « Victoria Augusti » et les auspices de Tibère*, dans la *Rev. arch.*, 1930, p. 1 et suiv. ; cf. aussi dans les *Mél. Éc. Rome*, 1932, p. 65.

5. *C. I. L.*, I, 2e éd., fasc. 1, p. 229.

6. Collart, *op. cit.*, p. 233, n. 3. C'est ainsi que j'ai signalé dans mon édition du *Panégyrique* de Pline (*Introd.*, p. 12) une vieille et grave erreur imputable à Eckhel et Cohen et que releva l'admirable travail de P. Strack.

Et, en vérité, doit-on s'en étonner si l'on se rappelle qu'après Auguste, Claude est le premier empereur dont on rencontre l'effigie sur des monnaies coloniales de Philippes [1] et, en second lieu, que Claude est le premier empereur fait par le prétoire, précédent mémorable célébré aussitôt à Rome par l'émission de deux pièces d'or [2]?

Marcel DURRY.

1. Collart, *op. cit.*, p. 237.

2. Cohen, 2e éd., I, Claude, nos 40 et 77 ; Mattingly, I, p. 165, no 5, pl. 31, no 4 ; p. 166, no 8, pl. 31, no 6 ; Mattingly-Sydenham, *The Roman imperial coinage*, I, pl. V, nos 88 et 89 ; cf. Durry, *op. cit.*, p. 50 et pl. III, fig. B et C, et p. 366.

ALLITERIVM

Le manuscrit de Paris, Bibl. nat., lat. 7692, porte la glose :

295 alisterium peteil

que le *Glossarium* de Du Cange signale en ajoutant pour toute explication : « Pistillum, nostris *Pilon.* » Que *peteil* représente *pistillum*, *pistellum*, la chose est bien connue, et ce n'est pas le seul mot que la famille de *pinsere* ait fourni aux langues romanes, cf. Meyer-Lübke, *Roman. Etymol. Wörterb.*, 3e éd., s. u. 6518 **pinsiāre* ; 6536 *pĭstāre* ; 6537 *pĭstĭllum* et *pistellum* ; 6539 *pĭstor*, *-ore* ; 6540 *pĭstrīnarius* ; 6541 *pĭstrīnus* ; 6542 **pĭstūrīre*, et O. Bloch, *Dictionn. étymologique de la langue française*, sous *pétrin*, *pétrir*, *pisé*, *piste*. Si *pestāre* (*pistāre*) n'est pas représenté en français proprement dit — peut-être parce qu'il s'y serait confondu avec le dénominatif de *pēdĭtum* « pet » — il est bien attesté en provençal et dans les parlers du Sud-Est de la France ; *peteil* (*pestel*, *pesteil*, *pestail*, *pestoil*) a donné en vieux français un dérivé *pesteller* « écraser », et il suffit de parcourir le Du Cange, s. v. *pestare*, *pestarius*, *pestillum* (*pestallum*), 2. *pestis*, *pestrineum*, *pista*, *pistaculum*, *pistare*, *pistatrix*, *pistellum*, *pistenarius*, *pistininum*, *pistor*, *pistora*, *pistoressa*, *pistoria*, *pistorissa*, *pistrega*, *pistrila*, *pistrinare*, *pistrinarii*, *pistrinicus*, *pistrire*, *pistritia*, pour juger du nombre et de la variété des formes latines ou latinisées que le Moyen-Age a connues.

C'est sur le latin *alisterium*, traduit par *peteil*, que nous aimerions être renseignés, et le Du Cange n'en dit mot ; le *Thesaurus Linguae latinae* n'en a pas trace, et l'on ne voit pas de mot grec en τήριον formé comme σκαφιστήριον, *Scaphisterium* (Colum. 2, 9, 10 ; cf. Saelfeld, *Tensaurus italograecus*, s. u.), auquel il puisse remonter. Le problème serait insoluble si la forme était isolée. Heureusement, elle se retrouve sous un aspect un peu différent dans d'autres lexiques. Celui de Conches — frère jumeau du lexique de Paris — porte :

aliterium pesteil

Celui du Vatican (Lat. 2748) :

276 alliterium pestel.

Et, dès lors, le mot s'éclaire. Il suffit de se rappeler le rôle que l'ail broyé ou plutôt pilé jouait dans l'alimentation et dans la médecine des anciens. Commençons par Virgile, *Buc.* 2, 11 :

Thestylis et rapido fessis messoribus aestu
Alia (*uel* Allia) serpullumque herbas contundit olentes ;

Moretum 101-2 :

Dextera pistillo primum fragrantia mollit
Alia (*uel* Allia), tum pariter mixto terit omnia suco.

Puis Celse, *de Medic.* 4, 10 *spica alii contriti* ; 4, 19 *contritum alium* ; Columelle 6, 6, 5 (*tres unciae*) *pinsiti alii* ; 6, 8, 1 ; 6, 8, 2 *alium pinsitum* ; ibid. *alio tunso* ; 6, 13, 1 *scabies extenuatur trito alio defricta* ; 6, 34, 1 *caput alii tritum* ; Scribonius Largus 140, 174, 231 *alii candidi spicae capitis tritae* ; Pline, *N. H.* 28, 20 *alii capita... tusa* ; Serenus Sammonicus 330 *alia parua nouem... permole.* On y joindra la glose de Donat, à propos du vers de Térence, *Phormion* 318 :

Tute hoc intristi, tibi omne est exedendum...

Hoc autem inte rusticos de aliato (*all.*) *moretario dici solet.* Il n'est donc pas étonnant que l'instrument destiné à préparer ce mets ou ce médicament ait reçu un nom spécial définissant exactement son emploi : *ali-terium* (ou *alliterium*). La formation de ce composé rappelle exactement celle de *ferriterium*, qu'on lit dans Plaute, *Most.* 744, à côté de *ferriterus*, *Trin.* 1021, et de l'hybride *ferritribax*, *Most.* 356. C'est *alliterium* que doit représenter l'article : *allitaria* [Gall. ruche, huche, pétrin], ajouté sans autre indication par Diefenbach au Du Cange. Le terme a toutes chances d'être aussi ancien que *ferriterium*, qu'il tire de son isolement ; il ne semble se trouver dans aucun texte du Moyen-Age, et nos lexiques l'ont sans doute emprunté à quelque glossaire disparu ou demeuré encore inconnu de nos érudits. Il faut leur savoir gré de grossir d'une unité très représentative le petit nombre des composés latins de sens technique du type *tubilustrium.*

A. ERNOUT.

« MINIME ROMANO SACRO »

NOTE SUR UN PASSAGE DE TITE-LIVE
ET LES SACRIFICES HUMAINS DANS LA RELIGION ROMAINE

Lorsque, au début du mois d'août 216, Rome reçut la nouvelle officielle du désastre de Cannes et que chaque famille connut les pertes subies, le deuil, nous dit Tite-Live, s'appesantit sur la cité tout entière, que terrifiait en même temps une série de prodiges, et qu'épouvantait aussi le crime commis par deux Vestales, bien que le suicide de l'une et le châtiment légal de l'autre enterrée vive (et du complice battu de verges jusqu'à ce que mort s'ensuivît) eussent pu paraître une expiation suffisante. Mais le Sénat réagit aussitôt avec vigueur, et, malgré d'autres mauvaises nouvelles qui lui étaient parvenues de Sicile, où les escadres puniques étaient menaçantes, il prit sans délai les mesures qui lui parurent s'imposer. Mesures d'ordre militaire d'abord, qui ne nous intéressent pas ici, mais aussi mesures propres à apaiser les dieux et à ramener le calme dans les esprits. Ces mesures, Tite-Live les indique au chapitre 57 du livre XXII de son *Histoire* : elles sont exceptionnelles, comme la situation elle-même. Ordre est donné de consulter les livres sibyllins. On envoie à Delphes, probablement pour obéir aux prescriptions de ces livres, Q. Fabius Pictor, qui devait y interroger l'oracle d'Apollon et savoir de lui quelles prières et quelles supplications pourraient calmer le courroux divin. Les livres sibyllins, d'autre part, ordonnent « quelques sacrifices inusités », *sacrificia aliquot extraordinaria*[1].

De ces sacrifices, Tite-Live cite seulement le suivant : un couple de Gaulois et un couple de Grecs furent enterrés vifs au *Forum boarium.* Il n'est pas question ici de disserter longuement sur le sens de ce sacrifice : diverses explications en ont été proposées, les uns y voyant une cérémonie propre à détourner la colère céleste

1. Tite-Live, 22, 57, 6. — Le mot *extraordinarius* est pris, bien entendu, au sens étymologique et signifie « qui sort de l'habitude, de l'usage régulier », comme nous disons « envoyé extraordinaire », ou, dans les Universités d'Allemagne ou de Suisse, « professeur extraordinaire » ; ce serait un contresens que de l'interpréter par « surprenant », « inouï ».

qu'avait manifestée un *prodigium*[1], d'autres pensant que ces malheureux, comme les φαρμακοί grecs, étaient chargés des souillures de la communauté[2], d'autres interprétant leur mort comme devant entraîner par magie sympathique la mort des peuples qu'ils représentaient, c'est-à-dire, en définitive, des ennemis de Rome[3]. Notons simplement qu'un sacrifice semblable avait eu lieu au même endroit dix ans auparavant[4].

A en croire Pline et Plutarque, de pareilles cérémonies se seraient déroulées encore de leur temps[5]. Le témoignage de Plutarque surtout, bien informé des choses religieuses, paraît assez important, et il ne suffit peut-être pas pour l'infirmer de citer une autre indication de Pline, qui recopie ses fiches sans s'apercevoir qu'elles se contredisent, indication d'après laquelle les sacrifices humains auraient été interdits sous le consulat de Cn. Cornelius Lentulus et de P. Licinius Crassus (97 av. J.-C.)[6]. Sans doute, on a quelque peine à croire que les Romains de l'époque impériale pratiquaient de façon plus ou moins régulière les sacrifices humains. Nous savons de source sûre qu'alors, à la cérémonie des Argées, les mannequins de paille avaient remplacé depuis fort longtemps les êtres vivants qu'on jetait autrefois au Tibre[7]. Mais, pour une cérémonie publique, visible de partout, qui se déroulait en une pompe solennelle où le Pontifex Maximus et les hauts magistrats de l'État romain avaient leur place marquée — et le Tibre n'eût pas englouti pour toujours les vingt-sept cadavres que le rite comportait — la substitution s'était imposée, et de fort bonne heure. Au contraire, enterrer vives deux ou quatre personnes, cela peut se passer avec

1. Ainsi Mommsen, *Roem. Strafrecht*, 904.

2. Ainsi Wissowa, *Rel. u. Kult. d. Röm.*, 60, 421 ; Roscher, *Lexicon*, 3, 2, 2277. Sur les φαρμακοί, cf. Fr. Schwenn, *Die Menschenopfer bei den Griechen und Römern* (*Religionsgesch. Versuche u. Vorarb.*, t. XV), p. 36 sqq.

3. Ainsi Fr. Schwenn, *op. cit.*, p. 150 sq. Sans discuter cette interprétation, il est permis de se demander pourquoi, en ce cas, aucun Carthaginois n'a subi le sort des deux couples gaulois et grec. Peut-être était-il malaisé de se procurer une Carthaginoise, mais peut-on admettre que les Romains n'aient eu à ce moment en leur possession aucun prisonnier punique?

4. Cf. Plutarque, *Marc.*, 3 ; Orose, 4, 13, 3 (ce dernier ne parle que d'une Grecque associée au couple gaulois) ; Zonaras, 8, 19, d'après lequel un oracle aurait annoncé aux Romains que Grecs et Gaulois s'empareraient de Rome ; le sacrifice aurait été pour les Romains une façon de réaliser l'oracle sans qu'il leur en coûtât cher.

5. Pline, *N. H.*, 28, 12 : *Boario uero in foro Graecum Graecamque defossos aut aliarum gentium cum quibus tum res esset etiam nostra aetas uidit.* Et Plutarque (*Marc.*, 3) dit même que, chaque année, le mois de novembre voit le retour de la cérémonie.

6. Pline, *N. H.*, 30, 12.

7. Sur les Argées, cf. *P.-W.*, s. v. *Argeer;* Wünsch, *Hastings Encyclopaedia of Rel. and Ethics*, s. v. *Human sacrifice.*

une certaine discrétion, et, pour ainsi dire, décemment. Ce que l'opinion publique eût difficilement supporté au grand jour, elle pouvait le tolérer et même parfois l'ignorer, si la liturgie restait « secrète et mystérieuse », ainsi que Plutarque l'assure[1]. S'étonnera-t-on, si ces sacrifices ont effectivement eu lieu de façon plus ou moins régulière, que, seules, une phrase de Pline et une phrase de Plutarque en aient maintenu le souvenir jusqu'à nous? Mais les témoignages contemporains sur les φαρμακοί d'Athènes ne sont guère plus abondants[2]. Au reste, l'existence d'autres sacrifices humains au IIe ou au IIIe siècle de notre ère est affirmée par plusieurs écrivains chrétiens[3], et les protestations de Wissowa, de Geffcken et de plusieurs autres érudits, assurant qu'il ne s'agit là que d'une légende[4], ne réussissent pas à me convaincre tout à fait.

Quoi qu'il en soit, revenons aux Gaulois et aux Grecs de 216, dûment sacrifiés ceux-là, et au texte de Tite-Live : *Inter quae (sacrificia extraordinaria) Gallus et Galla, Graecus et Graeca in foro boario sub terra uiui demissi sunt in locum saxo consaeptum, iam ante hostiis humanis, minime romano sacro, imbutum*[5]. Ce texte est bien connu et très fréquemment cité par les historiens modernes. Il n'est guère possible de lire un travail où il est question des sacrifices humains dans la religion romaine sans qu'il soit aussitôt invoqué. Ni Bouché-Leclercq, ni Wissowa, ni la *Realencyklopädie* de Pauly-Wissowa, ni Schwenn, pour ne retenir que quelques auteurs parmi beaucoup d'autres, ne l'omettent[6], et Groh, dans son article intitulé : *Sacrifizi umani nell'antica religione romana*, le mentionne dès la première ligne[7]. Mais tous ceux qui le citent croient pouvoir utiliser la remarque de Tite-Live, *minime romano sacro*, comme argument pour nier à la fois le caractère antique et l'usage, dans la religion romaine, des sacrifices humains. C'est peut-être tirer de ce texte une conclusion abusive.

Que dit, en effet, l'historien? Il n'est pas besoin d'insister pour faire justice d'une exégèse qui ne vaut même pas d'être discutée,

1. Plutarque, *loc. cit.* : ἀπορρήτους καὶ ἀθεάτους ἱερουργίας.

2. Aristophane, *Gren.*, 731 sqq. ; Ps. Lysias, *Contre Andocide*, 53, et quelques fragments d'Hipponax. Cf. Fr. Schwenn, *op. cit.*, p. 36, n. 5.

3. Minucius Félix, *Octavius*, 30, 4. On trouvera dans Marquardt, *Staatsverw.*, 3, 297, 4, d'autres références à des auteurs chrétiens et une à Porphyre, *De Abstinentia*, 2, 56. D'après ces textes, on offrait à Jupiter Latiaris le sang d'un bestiaire égorgé.

4. Cf., par exemple, Wissowa, *Rel. u. Kult. d. Römer*, 2e éd., p. 124, n. 8.

5. Tite-Live, 22, 57, 6.

6. Bouché-Leclercq, *Manuel*, p. 523 ; Wissowa, *Rel. u. K.*, p. 420 ; *P.-W.*, s. v. *Menschenopfer* (l'article est d'ailleurs de Schwenn) ; Schwenn, *op. cit.*, p. 12 sq.

7. *Athenaeum*, XI, 1933, p. 240.

et qui rapporte *minime romano sacro* à l'acte même par lequel les deux couples sont enterrés vivants. C'est ainsi, par exemple, que Forcellini paraphrase le passage : *Gallus et Galla, Graecus et Graeca sub terra demissi sunt, sacro minime romano*[1]. Il est bien clair que le texte de Tite-Live ne saurait permettre cette interprétation, que seule une lecture distraite ou trop rapide a pu suggérer à quelques commentateurs. Mais Wissowa invoque le témoignage de Tite-Live, pour établir que « la conception religieuse romaine excluait les sacrifices humains[2] », et Groh, de son côté, commence son article par ces mots : « Tite-Live dit que les victimes humaines ne font pas partie du rituel romain[3]. » Autrement dit, l'un comme l'autre, et avec eux l'ensemble des historiens qui se sont occupés de la question, considèrent que *minime romano sacro* se réfère uniquement à *hostiis humanis*, et que, dans ce passage, Tite-Live affirme que les sacrifices humains *in genere* sont absolument étrangers aux usages religieux romains.

S'il en est bien ainsi, on peut à bon droit s'étonner qu'il fasse cette réflexion à propos d'une circonstance accessoire et comme incidente, au lieu de la faire au sujet du sacrifice même des deux couples, sur lequel insiste l'ensemble de la phrase : car tous les commentateurs sont d'accord pour voir dans *hostiis humanis* une allusion au sacrifice humain de 226, où déjà, au Forum boarium, on avait enterré vifs un couple de Gaulois et un couple de Grecs[4]. Est-il naturel que Tite-Live semble présenter le quadruple sacrifice de 216 comme allant de soi, ou tout au moins comme ne soulevant aucune objection, pour protester seulement dans la suite de la phrase, à l'occasion de faits analogues, mais sur lesquels il n'insiste pas? L'interprétation de Forcellini, insoutenable au point de vue du latin, serait en soi beaucoup plus logique et naturelle : c'est ce qui explique que des commentateurs trop pressés l'aient accueillie. Elle a au moins le mérite de rattacher la remarque de Tite-Live au motif central de la phrase.

Mais voyons de plus près notre texte. L'interprétation courante fait vraiment trop bon marché d'un mot qu'il n'y a aucune raison de négliger et de laisser dans l'ombre. Tite-Live insère sa remarque au milieu de l'expression *hostiis humanis... imbutum*. En

1. Forcellini, *Lexicon*, s. v. *Hostia*.

2. Wissowa, *op. cit.*, *loc. cit.* : *dass die roemische Religionsanschauung das Menschenopfer ausschloss.*

3. Groh, *op. cit.*, *loc. cit.* : *Livio dice che « hostiae humanae minime romanum sacrum ».*

4. Cf. *sup.*, p. 419.

bonne logique, ne doit-elle pas se rapporter à cette expression toute entière? Le participe *imbutum* y doit avoir sa valeur, qu'il s'agit de préciser. Or, *imbuo*, au sens propre, signifie « imbiber », « imprégner », évidemment d'un liquide ou d'une odeur. Qu'est-ce que cette prison souterraine « déjà auparavant imbibée de victimes humaines »? Imbiber quelque chose avec un corps humain paraît une opération plutôt étrange. Mais avec ce mot l'idée de sang est pour ainsi dire sous-jacente. Ainsi, Tityre, promettant, tout vibrant de reconnaissance, des sacrifices à Octavien, s'écrie :

illius aram
saepe tener nostris ab ovilibus imbuet agnus[1].

Et Ovide, de son côté :

Imbuero Scythicas si non prius ipse sagittas[2].

Sans même vouloir tirer argument du fait que le mot *hostia* a peut-être bien signifié « victime sanglante », ou au moins « victime frappée », n'est-il pas naturel de penser qu'ici aussi *imbutum* signifie « imprégné du sang de[3] »?

Dès lors, il ne serait nullement question dans ce texte des événements de 226. Le sacrifice des deux couples, sacrifice non sanglant celui-là, *sacrificium extraordinarium* tant qu'on voudra, mais non inouï, mais auquel Tite-Live connaissait des précédents, mais que peut-être il savait s'accomplir, sous une forme ou sous une autre, encore de son temps, aurait été précédé d'une cérémonie proprement extraordinaire, l'égorgement, dans l'espèce de fosse où la mort devait venir les prendre pour ainsi dire naturellement, d'autres victimes, humaines aussi, lointain souvenir sans doute de rites funéraires primitifs, analogues à celui qui fait égorger par Achille de jeunes Troyens sur le bûcher de Patrocle[4], ou à Énée des prisonniers Rutules aux mânes de Pallas[5]. Et la remarque *minime romano sacro* prendrait un tout autre sens : elle viserait, non plus du tout les sacrifices humains en général, puisque l'historien vient d'en mentionner un sans paraître le moins du monde étonné ou gêné, mais les sacrifices humains dans lesquels le sang

1. Virgile, *Buc.*, 1, 7-8.
2. Ovide, *Pont.*, 2, 1, 65.
3. On notera que le *Thesaurus* cite précisément le passage à côté de ceux de Virgile et d'Ovide et lui donne la même signification (cf. *Thes.*, *l. l.*, VII, 1, col. 427 : *Sic nude i. q. sanguine tinguere, de necatis uel necantibus*).
4. *Iliade*, 23, 175.
5. Virgile, *Aen.*, 10, 515 sqq.

est versé. C'est ce sang répandu qui lui paraîtrait contraire aux traditions religieuses, à la liturgie romaine.

Il faudrait donc renoncer à utiliser le texte qui nous occupe comme une protestation de Tite-Live et de la conscience romaine contre les sacrifices humains. Il viendrait, en revanche, corroborer une affirmation de M. Piganiol, d'après laquelle les sacrifices humains, dans les vieux rites chthoniens, étaient, en principe, des sacrifices non sanglants[1].

Peut-être l'interprétation qui vient d'être proposée reçoit-elle du contexte même une manière de confirmation. Au début du chapitre, Tite-Live parle de l'exécution d'une des deux Vestales coupables — l'autre, on l'a dit, avait devancé le châtiment par le suicide — dans les termes suivants : *Altera sub terra, uti mos est, necata fuerat.* Ce *sub terra, uti mos est, necata*, surtout si l'on songe au sens particulier de *necare*[2], n'annonce-t-il pas le *hostiis humanis, minime romano sacro, imbutum* qui lui fait si exactement écho à quelques lignes de distance, et n'en précise-t-il pas le sens et la valeur?

Pierre FABRE.

1. Piganiol, *Essai sur les origines de Rome*, p. 149 sqq. La Vestale coupable, enterrée vive, son complice, flagellé à mort, les criminels condamnés à être précipités du haut de la roche Tarpéienne, les parricides, cousus vivants dans un sac et jetés au Tibre, sont exécutés sans effusion de sang. Piganiol voit dans ces exécutions (c'est aussi ce qu'admet Groh, *op. cit.*) de véritables sacrifices expiatoires nécessités par la faute commise, dont la souillure rejaillit sur la cité toute entière, et il note (p. 149) que ce sont moins des exécutions que des «accidents concertés, dont les suites ne dépendent pas de la responsabilité humaine » : ainsi, le condamné qui ne mourait pas de sa chute du haut du rocher avait la vie sauve. Piganiol rapproche de ces faits le traitement des vieillards sardes, qu'on précipitait du haut de rochers à pic, et rappelle que, selon Timée, Kronos exigeait des sacrifices humains, mais non sanglants. Les φαρμακοί grecs étaient aussi précipités, quand on ne les lapidait pas, la lapidation étant encore une manière de ne pas répandre directement le sang. La noyade des Argées, les victimes humaines qu'on jetait sans doute, aux temps préhistoriques, dans le feu de Vulcain (remplacées à l'époque historique par des poissons), peut-être la pendaison d'Amata, procèdent de la même idée.

2. *Nex*, à en croire Festus, s'appliquerait tout particulièrement à la mort donnée sans blessure : *Neci datus proprie dicitur qui sine uulnere interfectus est, ut ueneno aut fame* (158, 17). Et encore : *Occisum a necato distingui quidam uolunt, quod alterum a caedendo atque ictu fieri uolunt, alterum sine ictu* (190, 5). Le *Dictionnaire étymologique* d'Ernout et Meillet dit bien, après avoir cité Festus, que « cette restriction de sens n'apparaît pas dans les textes » (pas plus que dans le commentaire du *Thesaurus* cité plus haut, p. 423, n. 2), et nous pouvons l'en croire ; mais il remarque aussi que le français « noyer » (comme l'italien *annegare*) est un témoignage en faveur de la distinction faite par Festus. L'existence d'une pareille distinction renforce singulièrement tout ce qui a été dit plus haut à propos des sacrifices humains sanglants et non sanglants.

HERCULE-MELQART, ALEXANDRE ET LES ROMAINS A GADÈS

Dans le temple phénicien de l'Héraklès-Melqart, à Gadès, il y avait au dernier siècle avant notre ère une image — sans doute une statue — d'Alexandre : devant elle, pendant sa questure en Espagne Ultérieure, vers 68, César rêva du conquérant et de ses propres ambitions[1]. Quelque lien avait donc dû déjà s'établir entre le dieu d'origine tyrienne, dressé par les premiers colons sémites au seuil de l'Océan, et le héros macédonien que sa conquête avait mené de la Grèce jusqu'à l'Inde. A quelle époque et pour quelles raisons?

Il y aurait quelque paradoxe à attribuer la dédicace de la statue aux Gaditains ou aux Puniques eux-mêmes. Non qu'ils n'eussent dès le début entendu parler beaucoup du Macédonien ; mais il leur apparut d'abord en redoutable ennemi. Il est impossible que, dès 332, la violence sacrilège faite par l' « Héraclide » Alexandre à la ville de Tyr et à son dieu Melqart n'ait point retenti douloureusement dans ces sanctuaires phéniciens de l'Extrême-Occident, encore liés à leur métropole par des liens au moins religieux. Mais un jour vint même où les colonies d'Afrique et d'Espagne purent craindre de subir à leur tour la conquête macédonienne : s'il est vrai, comme on tend de plus en plus à l'admettre, qu'Alexandre, dans ses derniers séjours à Babylone, ait sérieusement préparé l' « anabase occidentale » par laquelle il eût rédimé les Grecs de l'Occident, soumis Carthage et rejoint les Colonnes d'Héraklès[2],

1. Suét., *Caes.*, 7 (*animadversa apud Herculis templum Magni Alexandri imagine ingemuit, etc.*), et Cass. Dio, XXXVII, 52, 3, exactement d'accord. Plutarque, *César*, 11, 3, dénature l'historiette en substituant à la statue et au cadre concret du temple la lecture de quelque écrit sur Alexandre ; d'autre part, il la date, par erreur, du gouvernement de César en Espagne Ultérieure comme préteur, en 61. Cf. Drumann-Groebe, *Geschichte Roms*, III², p. 135 ; J. Carcopino, *Points de vue sur l'impérialisme romain*, 1934, p. 109 et n. 3. — Les données antiques sur l'histoire de Gadès et de l'Hérakléion sont commodément réunies par Hübner, s. v. *Gades*, in Pauly-Wissowa, *R. E.*, VII, col. 437-461 ; cf. aussi la description *ap.* Strab. ; sur le culte de Melkart dans l'Occident punique, Gsell, *Hist. anc. de l'Afrique du Nord*, I, p. 332 ; IV, *passim* (index).

2. Cf. U. Wilcken, *Die letzte Pläne Alex. d. Gr.*, extrait des *Sitzungsber. der preuss. Akad. der Wiss., phil.-hist. Klasse*, XXIV, 1937, et le compte-rendu par P. Treves, in *Athenaeum*, 1938, XVI, p. 211-212.

il y a lieu d'admettre comme naturelles aussi les ambassades qui lui seraient alors venues des Puniques d'Afrique et d'Espagne, inquiets : sans doute les Gaditains y étaient-ils représentés [1].

« La fièvre qui emporta Alexandre au mois de juin 323 », a dit Stéphane Gsell, « retarda peut-être de deux siècles la ruine de Carthage [2]. » Mais on sait assez que ni Carthage ni les cités « barbares » les plus éloignées vers l'Ouest comme Gadès n'échappèrent pour autant à l'attraction du monde hellénistique. Si les derniers projets prêtés au conquérant avaient commencé de faire entrer ce « Finisterre » du monde antique dans le cycle des itinéraires et des légendes d'Alexandre, le travail assidu d'assimilation mythographique qui se fit aux siècles hellénistiques entre la geste épique du Macédonien et les gestes divines des héros itinérants — Dionysos et Héraklès surtout — acheva de donner au Melqart gaditain tous les traits et tout l'héritage d'Héraklès : l'Héraklès des Hespérides et de Géryon, deux épisodes justement localisés, l'un dans l'Atlas, l'autre en Andalousie, de part et d'autre du Détroit qu'il avait percé et marqué de ses « stèles ». La « Vulgate héracléenne » de l'époque hellénistique, telle que nous la fait connaître le long récit de Diodore [3], sorte de projection de la mythologie sur la carte alexandrine de l'Oikoumène, connaît, sur les deux rives de la Méditerranée, deux routes principales d'Héraklès : celle de la rive méridionale, courant de l'Égypte à l'Atlas, coïncide avec celle qu'Alexandre avait préparée ; celle de la rive européenne, de Gadès à l'Italie et au delà, par les brèches ouvertes dans les Pyrénées et les Alpes — la route classique par laquelle est venu à Rome l'*Hercules Conditor* — est aussi, à sa manière, une route historique : celle qu'ont suivie, successivement, Hannibal et Pompée. Là aussi des contaminations se sont produites entre l'*iter* du dieu et celui de ses émules humains ; le récit, chez Diodore, du passage d'Alcide à travers les Alpes évoque irrésistiblement l'aventure historique d'Hannibal, et son rôle à Alésia, en pleine Gaule, s'expliquerait-il sans l'épisode de César?

1. Sur les projets occidentaux d'Alexandre et les ambassades puniques à Babylone, voir, en général, G. Radet, *Alexandre le Grand*, 1931, p. 381, 389 ; U. Wilcken, *Alex. d. Grosse*, 1931, p. 210-214 ; R. Cohen, *ap.* R. Cohen et P. Roussel, *Alex. et l'hellénis. du monde antique* (collection G. Glotz), 1938, p. 178-181. Principaux textes chez Diod., XVIII, 4, 4 ; Q. Curt., X, 1, 17, et Arr., *Anab.*, VII, 1, 2, qui constituent la « vulgate ».

2. St. Gsell, *op. cit.*, III (1928), p. 18.

3. Diod., l. IV, 8 et suiv. ; cf. Gruppe, art. *Herakles*, in P.-W., *R. E.*, Suppl. III, 1918, col. 910-1121.

*
* *

La dévotion des Barcides en général, et notamment d'Hannibal, envers le dieu gaditain est solidement attestée. Chaque fois qu'ils le purent, ces chefs puniques firent symboliquement partir leurs expéditions du sanctuaire océanique[1]. Il est d'ailleurs probable que, si le Melqart tyrien avait eu dès l'origine et avait particulièrement accusé à Gadès un aspect marin, il était demeuré aussi, à Tyr et dans toutes ses filiales, un dieu de la conquête et des conquérants. Au temps d'Hannibal, pour les Puniques eux-mêmes, il a rejoint ainsi le héros grec itinérant. Aussi n'est-il pas invraisemblable que, dans sa marche sur l'Italie à travers Pyrénées et Alpes, le Carthaginois ait prétendu consciemment « imiter les voyages d'Hercule[2] ».

Émule d'Héraklès, et de l'Héraklès composite du monde hellénistique, Hannibal le fut-il également d'Alexandre? C'est-à-dire, reçut-il du modèle macédonien d'autres influences que les simples leçons d'ordre militaire, communes à tous les chefs d'armée du temps? La chose est moins sûre ; la comparaison du Punique avec le Macédonien est liée à l'épisode de sa rencontre avec Scipion l'Africain en Asie, pendant son exil, épisode tout entier suspect[3]. Eût-elle une base plus solide, il resterait difficile de croire qu'Hannibal a lié lui-même, à Gadès, l'image d'Alexandre au temple de son Melqart.

Mais les Romains succèdent bientôt aux Barcides à Gadès : Scipion l'Africain y arrive, le premier, semble-t-il, vers 207, et désormais la cité, récompensée de sa bonne volonté, est incluse dans le gouvernement régulier de l'Espagne Ultérieure. Le temple d'Héraklès-Melqart — l' « Herakléion » — tout en demeurant pro-

1. Cf. Gsell, *op. cit.*, III, p. 130, 141, 168-169 ; E. Groag, *Hannibal als Politiker*, 1929, p. 78 ; d'après Liv., XXI, 21, 9 ; App., *Iber.*, 28, et Sil. Ital., III, 32, et XVI, 194 (pour le sacrifice et les vœux d'Hannibal au dieu de Gadès avant son expédition de 218) ; Liv., XXVIII, 16 (pour la visite d'Hasdrubal avant sa campagne de 207 contre l'Italie). Rappelons que Melqart est inclus dans le nom théophore d'Amilcar, au reste usuel à Carthage.

2. Cf. Liv., XXI, 41, 7 (dans le discours prêté à P. Scipion avant le Tessin) : *et utrum Hannibal hic sit aemulus itinerum Herculis, ut ipse fert... ;* même évocation, moins directe, dans la harangue symétrique d'Hannibal, *ibid.*, 43, 13 : *ab Herculis columnis, ab Oceano terminisque ultimis terrarum per tot ferocissimos Hispaniae et Galliae populos vincentes pervenistis* (comp. le récit, chez Diodore, du difficile passage d'Hercule à travers les Alpes farouches, et les campagnes de Pompée, évoquées *infra*, p. 432). Cf. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, I, p. 456 et 498.

3. Et sans doute de même origine, relativement tardive, que les anecdotes comparant directement Scipion à Alexandre ; voir *infra*, p. 428.

bablement dans la dépendance nominale de Gadès, devint peu à peu un grand sanctuaire privilégié de l'Empire romain et attira la dévotion ou la curiosité de maint personnage, du sacrifice d'un « imperator[1] », comme Fabius Aemilianus, au séjour d'observations scientifiques d'un Poseidonios.

Or, à partir du IIe siècle, les grands *imperatores* romains ont, pour la plupart, subi la fascination du nom d'Alexandre[2]. Il serait tentant de supposer que le héros fût introduit d'emblée à Gadès par Scipion l'Africain. De fait, dans la biographie du vainqueur d'Hannibal, il ne manque pas de traits qui le rapprochent expressément du Macédonien[3] ; mais ces traits, à la vérité, ne sont probablement pas primitifs ; à supposer qu'ils aient commencé de s'introduire dans la geste de l'Africain au temps d'Ennius, tout porte à croire qu'ils n'ont pris leur développement complet que vers le milieu du IIe siècle, lorsque, autour du petit-fils adoptif de Scipion, Émilien, dans une atmosphère favorable aux embellissements à la grecque, s'établit la légende définitive du héros romain. En tout cas, à la fin du IIIe siècle encore, si le nom même d'Alexandre, comme Plaute en témoigne, est déjà familier au public de Rome, rien ne prouve que son ascendant ait guidé politiques ou chefs de guerre : Rome même ne possédait sans doute encore aucune statue d'Alexandre ; les premières durent s'y installer seulement au lendemain de Pydna, sinon au lendemain du sac fructueux de Corinthe, en 146.

C'est à ce moment, en effet, tout l'indique, de 168 à 146 et pendant le reste du IIe siècle, que le souvenir légendaire du « Macédo-

1. Sur l'histoire de Gadès sous la domination romaine, voir l'article cité de Hübner ; il est dommage que l'épigraphie de Cadix soit si pauvre ; nous savons en tout cas que la cité, qui avait appelé les Romains, reçut d'eux d'importants avantages collectifs, et, avec le temps, la cité romaine et les honneurs pour quelques-uns de ses riches et nombreux « chevaliers » : tel le Cornelius Balbus de Pompée et de César. Sur le rôle de la ville pendant les guerres civiles et les vicissitudes du trésor de son Hérakléion, cf. César, *Bell. civ.* (éd. P. Fabre), II, 18-21. Noter le respect affiché à cette occasion par César envers le dieu ; il avait écrit un jour des *laudes Herculis* (Suét., *Caes.*, 56).

2. Sur la pénétration de cette influence à Rome, voir l'étude d'Ad. Bruhl, in *Mélanges d'arch. et d'hist.*, 1930 ; Wilcken, *Alex. d. Gr.*, p. 257 ; G. Radet, *op. cit.*, p. 415. Il y aurait lieu de préciser les toutes premières réactions romaines, qui ne furent pas exemptes d'un amour-propre chatouilleux : voir, *ap.* Liv., IX, 18, 6, la fameuse digression sur le sort qui eût attendu le Macédonien dans le cas où il se fût attaqué aux Romains, et noter que Tite-Live envisage sérieusement l'hypothèse où Rome et Carthage lui eussent résisté, ensemble ou successivement. L'allusion nerveuse de l'annaliste aux *levissimi Graeci* (Timagène?) prouve que ce thème, avant d'entrer dans la rhétorique impériale de Rome, avait été exploité parfois contre elle par des adversaires du dehors : cf. H. Fuchs, *Der geistige Widerstand gegen Rom*, 1938.

3. Par exemple, Liv., XXVI, 19 ; Sil. Ital., IV, 476 ; Gell., *N. A.*, VI, 1 ; cf. Bloch et Carcopino, *Hist. romaine* (coll. Glotz), I, p. 23 et 441.

nien » a commencé de s'emparer des imaginations romaines et de servir de modèle à la conquête universelle entreprise par les légions, avant d'inspirer, une ou deux générations plus tard, l'imitation personnelle de tel *imperator.* Il est manifeste que cette pénétration a suivi comme une conséquence logique les victoires sur la Macédoine : celle-ci, grâce à Alexandre, avait détenu quelque temps la domination universelle ; ou, comme dira Pline l'Ancien de façon suggestive, elle avait « promené ses pas sur les traces de Liber Pater et d'Hercule[1] ». A Pydna, cet héritage impérial a symboliquement, et tout entier, passé à Rome : tel est le thème expressément traité à ce propos par Tite-Live[2]. Mais, dans la mesure même où Héraklès avait symbolisé la conquête macédonienne, il était naturel, aux yeux des Romains, qu'*Hercules Victor* devînt le garant de la leur. On constate, en effet, en parcourant la liste des dédicaces religieuses faites par les triomphateurs romains, du temps de Paul-Émile à celui de Sylla, la densité particulière de celles qui honorent Hercule[3] ; quel que soit le dieu précis qui reçoit ces hommages, généralement celui de l'*Ara Maxima* ou des sanctuaires voisins, il est clair que l'on souligne son aspect victorieux ; c'est bien à ce moment que l'Hercule romain est devenu en fait « dieu triomphal[4] ».

Cette transmission symbolique d'hégémonie, sur le plan religieux, semble expliquer les anecdotes, à première vue insignifiantes et suspectes, qui nous montrent Paul-Émile et Persée, le jour même de Pydna, offrant à Héraklès leurs sacrifices inégaux. Anecdotes qui paraissent provenir de Polybe, remarquons-le. Le dieu agrée l'hommage du chef romain et le récompense d'emblée par la victoire ; au contraire, il rejette l'hommage indigne du roi[5].

1. Plin., *N. H.*, IV, 39 : *Haec est Macedonia terrarum imperio potita quondam, haec Asiam... transgressa, haec... per vestigia Liberi Patris atque Herculis vagata ; haec eadem est Macedonia, cuius uno die Paulus Aemilius imperator noster LXXII urbes direptas vendidit ;* rapprocher les expressions de Pline, *ibid.*, VII, 95, à propos du triomphe de Pompée en 61 : *aequato non modo Alexandri Magni rerum fulgore, sed etiam Herculis prope ac Liberi Patris.*

2. Liv., XIV, 9 (à propos de l'arrivée de Persée — et de son fils nommé Alexandre ! — au camp du vainqueur) : thème naturellement exploité par la rhétorique : la « chute des empires », la « fin des dynasties » ; mais l'idée de la *transmission* lui donne une valeur spéciale.

3. Cf. E. Pais, *Fasti triumphales*, II, p. 499-502 ; la question de l'*Herculis Aemiliana aedes*, fondation ou restauration probable de P. Émile, reste obscure.

4. Cf. J. Bayet, *Les origines de l'Hercule romain*, 1926.

5. Plut., *P. Ém.*, 17, 8 (sacrifice de P. Émile) ; 19, 3 (de Persée) : ὁ δὲ τῶν Μακεδόνων βασιλεύς, ὥς φησι Πολύβιος, τῆς μάχης ἀρχὴν λαμβανούσης ἀποδειλιάσας εἰς πόλιν ἀφιππάσατο σκηψάμενος Ἡρακλεῖ θύειν, δειλὰ παρὰ δειλῶν ἱερὰ μὴ δεχομένῳ μηδ'εὐχὰς ἀθεμίτους ἐπιτελοῦντι... Ἀλλὰ ταῖς Αἰμιλίου παρῆν εὐχαῖς ὁ θεός · εὔχετο γὰρ κράτος πολέμου καὶ νίκην δόρυ κρατῶν καὶ μαχόμενος παρεκάλει σύμμαχον τὸν θεόν (cf. Polyb., éd. Büttner-Wobst, IV, l. XXIX, 18). Cependant, d'après Plutarque aussi, Poseidonios excu-

Historique ou apocryphe, l'épisode, soigneusement entretenu sans doute par les traditions gentilices des Paul-Émile et des Scipions, tend à prouver qu'Hercule a volontairement reconnu chez les Romains la *virtus*, l'énergie morale, qui légitime les dominations. Dès lors, l'Hercule romain des autels urbains assume toutes les fonctions de l'Héraklès hellénistique, et les grands sanctuaires de cet Héraklès, de la Grèce à Gadès, deviennent pour Rome les objets d'une dévotion quasi nationale[1].

Certes, l'Héraklès des rois macédoniens avait surtout symbolisé, au même titre que Bacchus, la marche victorieuse vers l'Orient, le rêve indique. Mais il était facile d'opposer symétriquement les deux dieux et de réserver à Hercule la route de l'Occident. Rome y était invitée par le sens même de sa double conquête : en ce même IIe siècle où elle assujettissait peu à peu la Macédoine, la Grèce, et mettait le pied en Asie, elle poursuivait, en Ligurie, en Espagne et en Afrique, puis en Gaule méridionale, une conquête moins éclatante, mais d'aussi grande portée. Les guerres d'Espagne, en particulier, contemporaines de celles de Macédoine et de Grèce, souvent conduites à quelques années de distance par les mêmes *imperatores*, offraient mainte occasion d'évoquer ces deux routes inverses, et en particulier de préciser la route occidentale d'Hercule. Aussi observe-t-on, à partir de ce temps, des signes caractéristiques d'intérêt pour le grand dieu de Gadès. Le plus remarquable remonte à 145 av. J.-C. : Fabius Maximus Aemilianus, qui se trouve être un des deux fils de Paul-Émile, adopté par les Fabii, donc le frère de Scipion Émilien, ayant pour deux ans le gouvernement de l'Espagne Ultérieure, va solennellement sacrifier à l'Hercule gaditain avant de faire campagne contre les Lusitaniens de Viriathe[2]. Ce sacrifice romain, le seul qui nous soit

sait autrement l'absence de Persée. — Déjà pendant les guerres précédentes, les généraux romains avaient témoigné ostensiblement leur dévotion à Hercule : se rappeler le grand sacrifice d'Acilius Glabrion sur l'Oeta, au lieu du « Bûcher », après la prise d'Héraclée, en 191 (Liv., XXXVI, 30 ; cf. Y. Béquignon, *La Vallée du Spercheios*, 1937, p. 20, 206), et la dédicace de l'*Hercules Musarum*, à Rome, par Fulvius Nobilior, en 189, au retour du sac d'Ambracie. Il est difficile de distinguer ce qui est culte personnel ou gentilice, surenchère entre nobles et dévotion nationale.

1. Le temple d'*Hercules Gaditanus* était, sous l'empire, parmi les huit sanctuaires auxquels l'on pouvait laisser des héritages (Ulp., *ap. Digest.*, XXII, 6, cité par P. Strack, *Untersuch. zur röm. Reichspräg. des* 2en *Jhs*, I, p. 162).

2. App., *Iber.*, 65 : Fabius Aemilianus se rend d'abord à Urso, ὅθεν οὔπω μάχης ἄρχων, μέχρι τὴν στρατιὰν γυμνάσειεν (à cause des guerres d'Afrique et de Macédoine, juste achevées, explique Appien, il n'avait levé, par économie, que de toutes jeunes recrues), ἐς Γάδειρα διέπλευσε τὸν πορθμόν, Ἡρακλεῖ θύσων. — Sur le personnage, cf. Münzer, s. v. *Fabius*, n° 109, in P.-W., *R. E.*, VI, col. 1792-1794.

formellement attesté, emprunte une valeur exceptionnelle à sa date — lendemain de la soumission définitive de la Macédoine et de la Grèce — les *tituli Mummiani* sont exactement du même temps — aux circonstances et à la personnalité du Romain : dans ses deux familles, en effet, Fabius Aemilianus a trouvé une dévotion pour Hercule ; les Fabii se prétendaient issus du dieu et lui prodiguaient dès cette époque les marques d'un attachement spécial[1] ; Paul-Émile, on l'a vu, avait aussi honoré Hercule, et le futur Fabius Aemilianus avait participé auprès de son père à la campagne de Pydna.

Est-ce à cet épisode marquant de 145 av. J.-C. qu'il faut rattacher l'introduction formelle d'Alexandre à Gadès, sous les apparences matérielles d'une *imago*? La chose est possible ; c'est en 146 que venaient d'arriver à Rome même, avec le retour de Mummius, les statues représentant le Macédonien et ses compagnons du Granique. Nous pouvons, en tout cas, considérer cette date comme le *terminus a quo* le plus probable ; le *terminus ante quem* nous étant donné par le passage de César en 68, le dernier *imperator* romain auquel nous ayons le droit de rapporter cette initiative se trouve pratiquement être Pompée, qui dut venir en Espagne Ultérieure, vers 72-71, au terme de son expédition contre Sertorius. Beaucoup de faits plaideraient pour lui, si son séjour à Gadès, *a priori* fort probable, était aussi expressément attesté que le sacrifice de Fabius Aemilianus : avec Pompée, c'est à la fois un dévot d'Hercule et un émule conscient d'Alexandre que nous rencontrons justement[2]. Un fragment des *Histoires* de Salluste, qui atteste cette imitation réfléchie et que l'éditeur Maurenbrecher a cru devoir rapporter à la mention du trophée de Pompée sur les Pyrénées (au Pertus), pourrait fort bien, en effet, s'appliquer à la statue de Gadès[3]. En tout cas, par sa double marche à travers

1. Sur cette dévotion héracléenne des Fabii, cf. J. Bayet, *op. cit.*, p. 318 et 334 (et le vers de Juv., VIII, 12) : on notera que Fabius l'Allobrogique, qui est le fils du précédent, après sa victoire de 121 sur les Celtes, dédia avec Domitius Ahenobarbus, au confluent du Rhône et de l'Isère, un temple, ou trophée, « à Mars et à Hercule » (cf. Jullian, *H. G.*, III, p. 20, n. 3 ; Pais, *Fasti triumph.*, p. 205). Les premières manifestations remontent au Cunctator lui-même, à la fin du IIIe siècle ; il serait donc excessif, avec Groag, *R. E.*, VI, col. 1739, de faire descendre trop bas la constitution de cette tradition gentilice.

2. Cf. Bruhl, *art. cité*, p. 205.

3. Sall., *Hist.*, éd. Maurenbrecher, p. 145, fragment 88 du l. III : *sed Pompeius a prima adulescentia sermone fautorum similem fore se credens Alexandro regi, facta consultaque eius quidem aemulus erat.* — Pensant au trophée pyrénéen, l'éditeur évoque les passages d'Arrien, *Anab.*, V, 29, et Diod., XVII, 95, sur les autels d'Alexandre à l'Hyphase ; l'évocation conviendrait encore mieux à un geste ou une dédicace accomplie par Pompée à Gadès.

Alpes et Pyrénées, d'abord d'Italie en Espagne, puis d'Espagne en Italie, Pompée est le chef de guerre qui, après Hannibal, a le plus nettement « imité Hercule », en suivant victorieusement sa route, dans les deux sens. Dans sa lettre au Sénat, telle que la donne Salluste, aussi bien que dans ses inscriptions triomphales ultérieures, chez Diodore ou chez Pline, on sent ce souvenir présent comme ailleurs celui d'Alexandre[1].

*
* *

Si nos inductions ne se trompent point, Alexandre aura donc été introduit par les Romains dans l'Hérakléion de Gadès, entre le milieu du IIe siècle et 72 av. J.-C., afin de marquer là symboliquement le terme géographique, ou, si l'on préfère, le point de départ d'une conquête universelle dont Hercule et Alexandre, sur des plans différents, étaient pour Rome à la fois les modèles et les garants. Mais, à partir au moins de l'époque de Pompée, on discerne dans la représentation que les Romains se font de ce bout du monde deux suggestions assez différentes.

L'une continue la tradition mythologique qui faisait venir du fond de l'Espagne le héros vainqueur de Cacus, fondateur du Grand Autel, le bienfaisant *Conditor ;* elle voit dans la route de Gadès à Rome, par les Pyrénées, le Languedoc et les cols des Alpes, route dont les Romains firent un pavé solide et continu[2], le chemin idéal par lequel triomphateurs, puis empereurs, viennent, à l'instar du dieu, apporter à Rome la gloire ou le salut : celui qu'emprunte Auguste au retour de son grand voyage occidental[3], plus tard celui de Galba, venu d'Espagne, par la Narbonnaise, racheter Rome de la tyrannie néronienne — *Hercules adsertor* de monnaies frappées en Gaule[4], celui de Trajan surtout. Trajan, né en Espagne Ultérieure, non loin de Gadès, Gaditain même par certains de ses ascendants, aura des droits particuliers à suivre cette route divine : d'autant qu'avant même son avènement, ses

1. Cf. Sall., *Hist.*, même édition, p. 101-102 (fragment 98 du l. II) : Epist. *Cn. Pompei ad senatum : ... hostisque in cervicibus iam Italiae agentis ab Alpibus in Hispaniam summovi ; per eas iter aliud atque Hannibal nobis oportunius patefeci... ;* Plin., *N. H.*, VII, 96 (à propos des *tituli* promenés par Pompée à son triomphe de 61) : *excitatis in Pyrenaeo tropaeis, oppida DCCCLXXVI ab Alpibus ad fines Hispaniae Ulterioris in dicionem redacta victoriae suae adscripsit ;* cf. *infra*, p. 435, n. 2.

2. Cf. Strab., III, 4, 9 (qui donne les mesures de Gadès aux trophées de Pompée par Carthagène).

3. Hor., *Carm.*, III, 14, *sub fin.*

4. Cf. P. Strack, *op. cit.*, I, p. 96.

expéditions d'un bout à l'autre de l'Empire, en Orient comme en Occident, et particulièrement celle que, sur l'ordre de Domitien, il fit « du fin fond de l'Espagne jusqu'en plein milieu des guerres de Germanie », « le révélaient digne de suivre le chemin du dieu » : *itinere illo dignus*[1]... Ainsi parle Pline le Jeune en 100, l'année même où apparaît sur les monnaies de Trajan l'image d'Hercule où Paul Strack a reconnu le dieu gaditain : l'*Hercules Gaditanus* qu'évoqueront encore plus nettement, bientôt, les revers monétaires d'Hadrien, avec l'attribut parlant des fruits des Hespérides, à ses pieds un dieu de fleuve ou l'Océan, au-dessus de sa tête l'architecture originale du vieux temple phénicien[2]. Cette exploitation précise, géographique, de la mythologie va de pair alors avec l'essor, dans la rhétorique stoïcisante d'un Dion Chrysostome, des thèmes du Basileus, nouvel Hercule, qui se doit de déployer dans tout l'Empire l'énergie bienfaisante et omniprésente d'Alcide[3].

Dans tout l'Empire, et particulièrement vers l'Orient. Car c'est un fait que, partant de Gadès, Trajan et d'autres chefs romains ont surtout rêvé de l'Inde. Telle est la seconde suggestion de Gadès, la suggestion indique, et par elle nous rejoignons Alexandre.

1. Plin., *Paneg.*, 14, 5 : *nec dubito quin ille qui te inter illa Germaniae bella ab Hispania usque ut validissimum praesidium exciverat, iners ipse alienisque virtutibus tunc quoque invidus imperator, cum ope earum indigeret, tantam admirationem tui non sine quodam timore conceperit, quantam ille genitus Iove post saevos labores duraque imperia regi suo indomitus semper indefessusque referebat, cum aliis super alias expeditionibus itinere illo dignus invenireris.* — Le passage, qui vaut de toute façon comme comparaison formelle de Trajan avec Hercule, n'est généralement pas dans son dernier membre de phrase, compris par les éditeurs, comme nous le faisons (cf., en dernier lieu, l'édition de Marcel Dúrry, Paris, Les Belles-Lettres, 1938, p. 108) : ils préfèrent entendre par *itinere illo* un « raid » particulier de Trajan, soit qu'ils fassent du mot un instrumental et construisent *dignus* avec *expeditionibus* (Durry), soit, ce qui paraît préférable, qu'ils gardent le lien *itinere... dignus.* Il nous semble que le sens « héracléen » de cet *iter* résulte normalement et de ce qui précède, et du choix même des mots, *illo* répondant à *ille genitus Iove.* Ainsi, Pline, en bon rhéteur, aura poussé jusqu'au bout sa comparaison et fait du prince, dans toute la force de l'expression, un « nouvel Hercule » ; on peut, d'ailleurs, hésiter, pour *iter,* entre le sens concret de « route » (c'est alors, au propre, la route de l'Espagne à la Germanie ou à l'Italie) et le sens figuré de « carrière ».

2. Tous les témoignages utiles sont cités par M. Durry, *loc. cit.;* voir surtout les pages intéressantes de Paul Strack, *op. cit.*, I (Trajan), p. 95-104, et II (Hadrien), p. 85-88 (sur la représentation avec la légende *Herc. Gadit.*) ; H. Mattingly, *Coins of the Rom. Emp. in the Br. Mus.*, III, p. cxxix, est plus réservé ; cf., en dernier lieu, sur la dévotion de Trajan pour Hercule et pour le souvenir d'Alexandre, et sur son rôle possible dans ses projets orientaux, J. Guey, *Essai sur la guerre parthique de Trajan,* 1937 (Bibl. d' « Istros », II), p. 18, 111, 120.

3. Cf. von Arnim, *Dio von Prusa*, p. 324. — Noter le nouvel essor des thèmes héracléens dans l'idéologie impériale, à la fin du IIIe siècle, dans les *Panégyriques* de la tétrarchie, le titre d'*Herculius* donné alors au corégent prêtant à la métaphore usuelle une valeur nouvelle, et le succès particulier de ces thèmes dans les provinces *occidentales*, en Gaule notamment (déjà Postumus !).

Pour comprendre cette liaison d'images, à première vue surprenante, il faut moins songer sans doute aux projets occidentaux d'Alexandre, déjà évoqués, qu'à la position unique de Gadès dans la géographie antique, et particulièrement hellénistique et romaine, de l'Oikoumène. Vulgairement confondue avec les Colonnes d'Héraklès, c'est-à-dire avec le détroit joignant la Méditerranée à l'Océan, Gadès marquait à la fois, dans le sens Nord-Sud, le méridien pratiquement le plus occidental de la Terre Habitée (plus tard, ce méridien fut avancé jusqu'aux Iles Fortunées, les Canaries), et, dans l'autre sens, le point de départ occidental du grand parallèle ou « diaphragme » qui était censé diviser le monde en deux parties presque égales, et sur lequel, de Gibraltar à l'Inde (au Mont Paropanise), les savants mesuraient la plus grande longueur de l'Oikoumène[1]. Entre ces deux extrémités du monde connu, les Anciens s'ingéniaient d'ailleurs à noter toutes sortes de ressemblances, comme une symétrie préétablie : ressemblances de flore et de faune — l'éléphant libyque de l'Atlas donnant la réplique à l'éléphant indique, etc. ; aux Colonnes dressées à la borne occidentale par Héraklès devaient s'opposer, vers l'Inde, quelque limite surnaturelle posée par le même dieu ou par Dionysos au terme de sa course, ou du moins des « autels » comme ceux d'Alexandre sur l'Hyphase. Cette géographie schématique a été popularisée à Rome par les récits en forme de *res gestae*, les placards et les inscriptions des grands triomphateurs : ceux-ci, transposant Ératosthène en style de conquérants et les cartes savantes des astronomes en routiers militaires, se sont plu, pour marquer l'ampleur mondiale de leurs exploits, à prendre pour repères les repères de cette géographie : *a Gadibus usque... ;* la formule revient souvent dans les documents triomphaux ; son prestige a probablement suffi à dicter à Auguste, pour désigner d'ensemble les provinces d'Occident pacifiées par lui, le passage d'apparence vague et embarrassée sur lequel ont tant travaillé les critiques modernes : *... qua cing]it Oceanus a Gadibus ad ostium Albis fluminis*[2]. Déjà,

1. Cf. A. Berthelot, *Les données numériques fondamentales de la géographie antique d'Ératosthène à Ptolémée*, in *R. A.*, XXXVI, 1932, p. 11 et suiv. ; Solin, 206, 12 M^r^ : *ab India usque Gades ;* Plin., *H. N.*, VI, 176 et 214, etc.

2. *Res gestae divi Aug.*, 26, 2, d'après la restitution *cin]git* récemment proposée par W. Weber, *Princeps*, I, p. 237*. Je crois aujourd'hui avec M. Weber qu'il n'y a pas lieu de chercher dans ce passage si controversé la trace de scrupules ou de remaniements d'Auguste consécutifs à la *clades Variana ;* son imprécision grandiloquente est dans la tradition des documents triomphaux ; comparer les *tituli* du triomphe de Pompée, *ap.* Plin., *N. H.*, VII, 97, et Diod., XL, 4 (passage très intéressant à cet égard ; E. Pais en a tenté une restitution en latin dans ses *Fast. triumph.*, p. 255-256).

en 191 av. J.-C., Acilius Glabrion, haranguant ses légionnaires avant les Thermopyles, d'après Tite-Live, leur propose de donner l'Océan pour limite au territoire romain : *quid... aberit, quin a Gadibus usque ad mare Rubrum Oceano fines terminemus* : programme antidaté, mais où l'on peut reconnaître avec M. Georges Radet « une variante occidentale, une réplique significative du langage tenu par Alexandre sur les bords de l'Hyphase[1] ». Les formules de ce type paraissent avoir été particulièrement chères à Pompée, triomphateur des « trois parties du monde[2] ». Elles ont fait le fond de toute une littérature de conquête, volontiers hâbleuse, prompte aux transpositions épiques ou mythologiques. Elles ont aussi contribué à lier ces deux extrêmes — Gadès et l'Inde — en un couple presque inséparable.

Au reste, il y avait entre Gadès et la Mer Rouge ou l'Inde des liens moins théoriques que ceux de ces spéculations. L'espèce d'obsession de l'Inde qu'on paraît avoir éprouvée dans l'île océane, à certains moments au moins de l'Antiquité, tenait aussi aux aventures réelles des hardis marins gaditains qui, non contents de commercer, par la route méditerranéenne, avec Alexandrie et les pays ultérieurs, cherchèrent pendant plusieurs siècles — eux-mêmes ou les étrangers comme Eudoxe de Cyzique qui vinrent dans leur port pour y prendre leur vrai départ — à rejoindre les mers de l'Inde ou la Mer Rouge par un chemin maritime direct autour de l'Afrique. Quoi qu'on pense des récits antiques relatifs à ces tentatives, qui ne paraissent pas avoir eu de résultats pratiques[3], ils sont une preuve de plus de la curiosité que ces Sémites de l'Atlantique, paradoxalement placés hors des portes de la Méditerranée, avaient de l'Orient et notamment de l'Inde.

A partir du moment où certains savants se furent convaincus de la sphéricité de la Terre, et pendant les quelques siècles où cette vérité fut assez connue pour agir efficacement sur les imaginations,

1. Cf. Liv., XXXVI, 17 ; G. Radet, *op. cit.*, p. 415.

2. Voir *supra*, p. 432. Les triomphes successifs de Pompée sur l'Afrique, sur l'Espagne et sur l'Orient lui ont permis d'utiliser pleinement tous les grands repères de la géographie d'Ératosthène : de Gadès à l'Euphrate et de la Méotide à la Mer Rouge (axe Nord-Sud capital) : *terris a Maeotis ad Rubrum mare subactis...*

3. Sur ces explorations à partir de Gadès et leur contribution aux progrès des connaissances géographiques (malgré le secret jalousement gardé par les Gaditains), cf., en dernier lieu, R. Hennig, *Terrae Incognitae*, 1938, I, p. 219-225, qui doute sagement du succès de la tentative d'Eudoxe, mais a sans doute tort de nier le séjour de Pythéas à Gadès au départ de son grand voyage vers les mers du Nord (p. 126). Voir aussi, sur la destinée maritime de cette île de *descobridores*, les pages suggestives de Victor Bérard, *Les navig. d'Ulysse ;* III : *Calypso et la mer de l'Atlantide* (p. 929), p. 24 et suiv.

Gadès fut considérée comme le point du monde d'où un navire, cinglant droit vers l'Ouest, devrait infailliblement en rejoindre l'extrémité orientale[1]. Le port prédestiné faillit donc devenir, seize à dix-huit siècles avant Colomb, le point de départ d'une route purement océanique des Indes, route qu'une série d'erreurs sur la mesure des longitudes et sur les dimensions totales de l'Oikoumène faisait croire, au surplus, plus courte que la route intérieure.

Ainsi l'attention des savants se portait toujours sur ce bout du monde ; dans l'Hérakléion lui-même — il n'y a aucune raison sérieuse de contester ce détail — Poseidonios, dans la première moitié du dernier siècle av. J.-C., vint méthodiquement observer, au moment du solstice d'été[2], les marées et les levers et couchers du soleil. On entrevoit, dans ce sanctuaire plein d'histoire, de mythologie et de rêves géographiques, un lieu singulièrement propice à certaines grandes idées, voire comme une lointaine annonce de cette « École de Sagres » où se formeront au xve siècle les hardis *descobridores* au service du roi de Portugal.

Sans doute est-ce par ce détour, par l' « obsession indique », que l'Alexandre introduit par les Romains devait rejoindre dans le temple de Gadès la figure première du conquérant oriental, du Basileus de Babylone, dont cet Extrême-Occident, on l'a vu, avait pu un jour redouter l'anabase. Tout porte à croire qu'avec le temps cet aspect indique s'y est accusé : d'où le lien presque naturel, chez un Trajan, entre la dévotion à l'*Hercules Gaditanus*, dieu occidental, et les rêves orientaux inspirés d'Alexandre. A Gadès, pendant près de 2,000 ans, on n'a guère cessé de penser aux Indes ; et, alors même qu'on ouvrait devant lui la perspective d'une route océanique, l'Héraklès-Melqart a continué pendant des siècles de regarder d'abord ses deux routes méditerranéennes, d'Europe et d'Afrique, au bout de chacune desquelles il devait apercevoir l'Asie et l'Orient.

1. Cf. W. Tarn, *Hellenistic civilisation*, 1927, p. 249 ; A. Berthelot, *loc. cit.* : « c'est le programme du voyage de Ch. Colomb » ; cf. aussi Edm. Buron, *Ymago Mundi* (édit. et comment. de l'ouvrage de Pierre d'Ailly, exemplaire de Colomb), Paris, 1930.

2. Cf. Strab., III, 168-175. On a supposé, en effet, qu'il pourrait s'agir, en fait, d'un autre temple, plus près de la ville, le Kronion, ou le sanctuaire d'un Neptune ; mais l'existence de deux sources d'eau douce est formellement attestée dans l'Hérakléion, par des témoignages qui vont de Timée et Polybe à Poseidonios ; or, ces sources, toutes proches de la mer, donnaient lieu à des observations particulièrement instructives. Poseidonios serait resté à Gadès trente jours.

* * *

Il est curieux de constater que, dans des circonstances historiques bien différentes, le héros macédonien devait revenir une deuxième fois à cette extrémité occidentale des terres, non point désormais pour accompagner Hercule, mais pour le supplanter : sous le nom d'Iskander, il y sera ramené, du fond de l'Asie, par les conquérants arabes de l'Afrique du Nord et de l'Espagne, les nouveaux Sémites de l'Occident. Et la légende musulmane lui attribuera le percement du Détroit, jadis Colonnes d'Héraklès[1]. Le séjour d'Alexandre, pendant plusieurs siècles, dans l'Héracléion de Gadès a-t-il aidé cette légende à se localiser[2]? L'hypothèse n'est pas nécessaire ; il s'agit d'un retour tout nouveau de la légende plutôt que d'une transfiguration sur place. Mais, chaque fois, le chemin suivi, d'Est en Ouest, nous mène d'une extrémité à l'autre du monde alors connu. Admirons avec quelle remarquable insistance le destin géographique et les fatalités historiques ont joué en ce lieu vraiment privilégié.

Jean GAGÉ.

P.-S. — Notre ami M. Pierre Boyancé, ayant lu les pages qui précèdent, a bien voulu nous faire profiter de cette intéressante suggestion : « Est-il impossible d'envisager une dédicace de la statue d'Alexandre par l'ambassade qu'envoya Mithridate à Sertorius? — Je crois que Mithridate avait des prétentions « alexandrines » et, d'autre part, l'alliance proposée par lui ne voulait-elle pas unir, comme le dit Cicéron — *pro Murena*, 15, 32 : *Oceanum cum Ponto* — les deux extrémités de la Méditerranée? »

Nous continuons de croire plus probable une dédicace de la statue par un des *imperatores* romains qui vinrent à Gadès avant César, par exemple, Fabius Aemilianus ou plutôt encore Pompée (*supra*, p. 431) ; d'autant que l'ambassade de Mithridate à Sertorius (composée d'officiers de Fimbria), et qui conclut l'alliance à Dianium, semble-t-il, n'a guère pu fréquenter la région de Gadès,

1. Sur le témoignage, provenant surtout de la Géographie d'Idrisi, cf. V. Bérard, *op. cit.*, p. 289 (« la légende d'Alexandre en Andalousie ») ; sur la transfiguration musulmane d'Alexandre, en général, cf. le Coran, *Soura*, 18.

2. Almakari décrit encore une statue d'Hercule à Cadix (?) : cf. E. de Castro, *Historia de Cadiz*, I, 1860, p. 84 ; il est question de *trois* statues du dieu chez l'auteur arabe Ibn-el-Wardhi. Ces témoignages, probablement fantaisistes, représentent cependant sans doute le souvenir local de l'Hérakléion.

laquelle était alors tenue, avec l'ensemble de la vallée du Baetis, par Métellus, adversaire de Sertorius.

Mais la suggestion de M. Boyancé nous paraît fort digne d'être considérée, en ce qu'elle montre dans l'alliance entre le roi du Pont et le Romain insurgé d'Espagne une circonstance historique de plus, particulièrement frappante, où les Anciens ont dû se représenter de façon concrète l'étendue et les limites extrêmes du monde méditerranéen, de l'*orbis* tout court.

D'autre part, il ne serait sans doute pas absurde d'ajouter justement le nom de Métellus à ceux des *imperatores* romains déjà cités comme auteurs possibles de la dédicace de Gadès : Métellus s'est trouvé pendant plusieurs années le maître de la région et son goût pour la gloire, voire pour des mises en scène divines, est attesté par le curieux passage de Salluste, *Hist.*, Maurenbr., II, fr. 70 (p. 88). La rivalité entre Pompée et lui, dont on a tant de preuves, a-t-elle mis en jeu l' « imitation d'Alexandre »?

LES PRÉOCCUPATIONS LITTÉRAIRES D'OVIDE

PENDANT SON EXIL

Il n'y a pas dans la biographie d'Ovide de période plus attachante que celle de l'exil. Malgré tous les efforts tentés, les raisons qui, au cours de l'année 8 après J.-C., provoquèrent la relégation du poète aux confins du monde demeurent mystérieuses, et l'on a tour à tour invoqué pour l'expliquer des motifs d'ordre moral ou politique ou religieux, et c'est peut-être tout à la fois des motifs religieux et politiques qui, sous le couvert de la morale, arrachèrent à ses beaux jardins, à l'affection de ses amis et à ses succès mondains le poète des amours légers. Et, dans l'ensemble de son œuvre, je ne sais si, malgré une excessive réputation de monotonie, il y a des poèmes d'inspiration aussi humaine et aussi riche que les *Tristes* et les *Pontiques*. Les sujets d'études sont multiples dans ces neuf livres d'élégies et l'intérêt ne s'en épuise jamais : on y peut chercher le récit fidèle et dramatique d'une traversée qui sépara désormais le malheureux écrivain du monde des vivants, la peinture d'une terre désolée par le froid et toujours alertée par les dangers d'un voisinage barbare, recueillir en ces vers l'écho lointain des grands événements qui se déroulent dans le monde romain entre les années 9 et 16, ou se pencher sur l'âme de l'exilé, écouter ses doléances, ses prières et ses vœux, les arguments de sa défense, l'expression de la fidèle affection qu'il conserve à sa femme et à ses amis. Au milieu des tourments multiples qui assiègent son cœur, une préoccupation apparaît plus noble et désintéressée : elle ne vise pas cet avenir immédiat pour lequel le poète appelle de ses vœux une existence plus confortable et plus sûre. Elle trahit l'angoisse d'un homme qui craint que la rigueur impériale ne sévisse contre ses écrits après avoir frappé sa personne, qui lutte pour la conservation de son œuvre passée et sollicite pour les poèmes de l'exil l'indulgence qui est due au malheur. C'est un aspect des *Tristes* et des *Pontiques* qui mérite, je crois, d'arrêter l'attention.

*
* *

Banni sous le prétexte d'immoralité, Ovide se sait exclu des grandes bibliothèques publiques et il redoute les ténèbres de l'oubli. Peut-être se rappelait-il l'aventure d'un autre poète, d'un maître de l'élégie, qui avait eu, lui aussi, l'infortune de déplaire à l'empereur et dont les ouvrages partagèrent si bien la disgrâce qu'un vers à peine subsiste aujourd'hui de Gallus.

Tel est le sens de la jolie pièce qui ouvre le livre III des *Tristes*, où le livre de l'exilé, arrivé à Rome pour retrouver ses frères, erre à travers la ville comme un étranger et se présente vainement aux portes des bibliothèques. C'est à la Palatine qu'il se laisse tout d'abord conduire par son guide, là où s'offrent aux yeux des lecteurs les œuvres des meilleurs écrivains, tant anciens que modernes. « J'y cherchais mes frères, à l'exception pourtant de ceux auxquels leur père regrette d'avoir donné le jour ; je les cherchais en vain quand le gardien de cette demeure m'enjoignit de quitter cette enceinte sacrée[1]. » Désolé, le livre fait une deuxième tentative à la bibliothèque qui attenait au portique d'Octavie et que le poète désigne par sa proximité avec le théâtre de Marcellus : l'accès lui en fut également interdit. Il ne restait plus qu'un dernier asile, au Champ de Mars, l'*Atrium Libertatis*, où Asinius Pollion avait, trente ou quarante ans plus tôt, installé la première bibliothèque publique : la Liberté qui y préside ne lui permit pas même de mettre un pied dans le vestibule. La pièce est donc fort claire : Ovide est exclu désormais des dépôts officiels de livres, et son œuvre antérieure, à commencer naturellement par l'*Art d'aimer*, en a déjà évacué les rayons.

C'est pourquoi, dans les derniers vers[2], le voyageur infortuné demande abri à des particuliers et à des maisons plébéiennes. Formule vague qui va se préciser dans l'élégie 14 du même livre, adressée à un homme qui avait été jadis grand admirateur du poète, très probablement son ami Brutus[3] : « Aujourd'hui encore veilles-tu à ce que je ne paraisse point exilé tout entier? Recueilles-tu mes ouvrages, à l'exception du seul *Art d'aimer* qui perdit son auteur? Je t'en prie, amateur éclairé des poètes modernes, agis et par tous les moyens conserve à Rome l'ensemble de

1. *Tristes*, III, 1, 65 et sq.
2. Vers 79-82.
3. *Tristes*, III, 14, 6 et sq.

mon œuvre. C'est contre moi que l'exil a été prononcé et non contre mes livres qui n'ont pas mérité de subir la peine de leur maître. » Il continue en lui disant de prendre soin de toute la cohorte de ses œuvres, *cetera fac curae sit tibi turba palam*[1]. Toutes les poésies érotiques antérieures sont incluses évidemment dans ces mots, *cetera turba*. Une mention spéciale est accordée aux quinze livres des *Métamorphoses*[2], qu'il n'a pas eu le temps d'achever et qui, malgré leurs imperfections, ont obtenu le suffrage du public. Ce poème lui tient, en effet, très à cœur : il y fait par deux fois allusion au livre II des *Tristes*[3], et c'est vers lui qu'était allée une de ses premières pensées pendant le voyage sur mer. Dès la pièce 7 du livre I, il avait écrit à cet ami fidèle, qui portait son image au chaton de sa bague, pour lui conter l'invraisemblable histoire du manuscrit qu'il avait brûlé avant de partir, par scrupule littéraire, et qu'il croyait unique. Mais, puisqu'il en restait des copies, il suppliait son ami de les aider à vivre et à maintenir à Rome le souvenir du poète disparu, il réclamait l'indulgence pour ces livres qui n'avaient pas encore reçu le poli de la lime et adressait à son correspondant trois distiques destinés à figurer en tête de l'édition des *Métamorphoses*[4].

Il est un autre poème que l'exil d'Ovide avait interrompu fâcheusement, ce sont les *Fastes*. Pourtant il n'en parle qu'une fois, en deux distiques[5] du second livre des *Tristes*, tout simplement pour constater que la catastrophe qui s'est abattue sur lui a coupé l'œuvre en son milieu. C'est tout, pas un mot de regret en faveur d'un poème qu'il avait entrepris peut-être malgré lui et qu'en tout cas il devait poursuivre sans joie. La suite a prouvé qu'il n'était cependant point indifférent à l'exilé, qu'il avait sa place dans cette œuvre passée dont Ovide ne répudiait que les trois livres de l'*Art d'aimer* et pour la conservation de laquelle il éprouvait un sentiment d'inquiétude légitime et touchant.

* * *

Sa sollicitude et ses appréhensions ne sont pas moindres pour les vers qui consolent ses longues heures d'exil. Son activité poé-

1. *Ibid.*, v. 18.
2. *Ibid.*, v. 19.
3. *Tristes*, II, v. 63-66 et 555-556.
4. Voir, dans cette pièce, les vers 15-16 et 19 et sq.
5. *Tristes*, II, 549-552.

tique, en effet, n'est point tarie, si sa veine est autre désormais : en dehors des élégies qui composent les cinq livres des *Tristes* et les quatre livres des *Pontiques*, il composera encore des *Halieutica* et, pour faire sa cour et rentrer en grâce, un poème triomphal en l'honneur de Tibère, ainsi qu'une *deploratio* sur la mort d'Auguste au cours de l'année 14, pour ne point parler du singulier poème d'exécration qu'est l'*Ibis*[1].

Pour les pièces qui sont nées de la douleur et se présentent au lecteur romain en vêtements de deuil, il sollicite un accueil généreux et une place auprès des œuvres antérieures qui méritent d'être sauvées. Au premier correspondant que nous citions, Brutus, sans doute, il demande de joindre au reste ces vers qu'il ne sait comment appeler et qui viennent du bout du monde, *Hoc quoque nescio quid nostris appone libellis Diuerso missum quod tibi ab orbe uenit*[2]. Ce sont les mêmes termes encore qui lui viendront aux lèvres quand, au début des *Pontiques*, il fait hommage à Brutus[3] de ce nouveau volume écrit aux rives gétiques. « Reçois-les, lui dit-il, *quolibet abde loco*, cache-les n'importe où. Ils n'osent s'aventurer dans les bibliothèques publiques, craignant que leur auteur ne leur en ferme l'accès. A l'abri d'un foyer domestique ils trouveront une retraite plus sûre. Tu demandes où tu pourrais les recevoir sans offenser personne? A la place de l'*Art d'aimer*, elle est libre maintenant. » Et, plus loin, il écrit encore : « Quels que soient ces vers, ajoute-les à mes œuvres, *quidquid id est, adiunge meis* ! »

Quidquid id est, dit-il, tout comme il disait, dans les *Tristes*, *hoc nescio quid*, expression neutre et péjorative dans la bouche d'un homme qui n'a plus d'illusion sur la valeur artistique des vers que la Fortune l'oblige à composer en pays barbare. L'habile ouvrier qui, jadis, donnait spontanément la forme rythmée à ses moindres pensées, méconnaît son talent et s'ingénie à nous fournir de cette déchéance des raisons qui valent d'être relevées.

Si le destin l'oblige à vivre à Tomi, son esprit demeure à Rome et il garde les façons de penser, les préoccupations et les préjugés d'un écrivain de Rome pour qui comptent seuls le succès et l'opinion publique. Son premier livre des *Tristes* a été composé, nous dit-il, au cours du voyage, sur le bateau, pendant la tempête, et,

1. Ni de l'épode qui figure, sous le n° 13, dans le recueil pseudo-virgilien dit *Catalepton*, et que M. Hubaux serait tenté d'attribuer à Ovide.
2. *Tristes*, III, 14, 25-26.
3. *Pontiques*, I, 1, 4-6, 10-13 et 21.

pour une bonne partie de ses pièces, nous n'avons pas de motif sérieux de mettre sa parole en doute. Or, dans l'élégie qui forme l'épilogue de ce livre, il prie le lecteur de lui pardonner s'il est resté au-dessous de lui-même, au-dessous de l'attente qu'on pouvait avoir de lui, *si spe sunt, ut sunt, inferiora tua*[1]. C'est que ces pauvres distiques n'ont pas été médités à loisir, à l'ombre de ses jardins et sur un lit délicat, comme si pour cet enfant trop longtemps gâté par la Fortune la poésie ne pouvait être que la fille du calme et du confortable ! Quand il sera installé à Tomi, malgré les loisirs abondants dont il jouira par la force même des choses, il ne sera pas plus satisfait : il s'excusera auprès du lecteur du ton lugubre de ces vers qui sont faits à l'image de sa destinée et où il ne subsiste plus rien de gracieux. Il oppose ces tristes poèmes actuels aux jeux de sa jeunesse toute pleine de gaîté et il conclut que ses œuvres présentes ne sauraient plus être frappées ni au coin de l'inspiration ni au coin de l'art, *non haec ingenio, non haec componimus arte*[2]. Il en arrive ainsi à énoncer cette théorie singulière que nous commencions à soupçonner : *Carmina laetum Sunt opus et pacem mentis habere uolunt*, la poésie est une œuvre de joie et elle suppose le calme de l'âme[3]. Sans descendre jusqu'à l'auteur des *Nuits*, jusqu'à celui des *Châtiments* ou des *Contemplations*, combien de poètes ont donné à cette pitoyable théorie le plus éclatant démenti?

Ce n'est pas seulement la monotonie du ton et des plaintes toujours semblables à elles-mêmes que le public lettré de Rome semble lui avoir reprochées, mais aussi l'absence, dans ces œuvres nouvelles, de cette perfection, de ce vernis que possède et que donne seule la bonne société, les fautes de goût, peut-être de style, où l'on doit tomber très vite quand on a quitté l'*Vrbs*. Ovide paraît s'être lui-même rendu compte de ces défaillances et il nous confie par deux fois[4] qu'il s'est mis à écrire des vers et qu'il les a brûlés aussitôt, parce qu'il les avait sentis aussi pauvres que sa fortune. Il sait que ses vers sont mauvais, mais ses excuses sont multiples : il n'a plus pour le soutenir l'amour de la gloire et de la renommée[5] ; son esprit est envahi par une sorte de rouille, il est comme un champ jadis

1. *Tristes*, I, 11, 36.
2. *Ibid.*, V, 1, 27.
3. *Ibid.*, V, 12, 3-4.
4. *Ibid.*, IV, 1, 101-102, et V, 12, 61-62.
5. *Ibid.*, V, 1, 75-76.

fertile que ne renouvelle pas la charrue et qui ne produit que de l'herbe et des ronces[1]. Que voir sous ses images? Ailleurs il nous déclare plus nettement qu'il faut au poète des instruments de travail et un public. A Tomi, rien de semblable. *Non liber hic ullus*, pas un livre ici, dit-il[2]; pas une oreille non plus complaisante et capable de comprendre le sens de ses paroles. Il vit, en effet, au milieu de populations qui parlent un grec défiguré par l'accent et des emprunts gétiques[3] et où personne n'est capable d'exprimer en latin les idées les plus simples et les plus communes. « Moi-même, poète romain, Muses, pardonnez-moi, je suis souvent forcé de parler sarmate. Oui, je rougis de cet aveu, par l'effet d'une longue désuétude, à peine puis-je trouver les mots latins. Sans doute il est aussi dans ce livre bon nombre d'expressions barbares[4]. » La part faite à l'exagération, il reste vrai que le poète ne trouva point aux rivages de l'Euxin un ami assez cultivé pour écouter la lecture de ses vers et lui donner un avis. Aussi désapprend-il sa langue et à peine retrouve-t-il la mesure.

Ces doléances, elles se font entendre dans les *Tristes*, aussi bien que dans les *Pontiques*, mais c'est dans ce dernier recueil qu'il nous explique seulement pourquoi il est impuissant à se corriger. Ovide avoue qu'il voit ses fautes et qu'il a honte de lui quand il se relit, parce qu'il distingue nombre de choses qui demanderaient à être corrigées[5]. Pourtant il ne le fait pas, car c'est là un travail plus fatigant que celui d'écrire et son esprit malade ne supporte rien de pénible : il se contente d'écrire ce qui lui vient sans effort, *Quod uenit ex facili, satis est componere nobis*. C'est un aveu grave sur lequel il revient une autre fois[6] : « Tout homme sent son mal, l'art seul trouve le remède. Souvent, tout en désirant changer un mot je le laisse : le goût et les forces me manquent. Souvent, pourquoi n'avouerai-je pas la vérité? j'ai la paresse de corriger et de supporter le poids d'une longue fatigue. L'enthousiasme soutient l'écrivain et allège son travail, l'œuvre s'élève et s'échauffe avec son âme. Mais, pour la difficulté, la correction l'emporte autant que le grand Homère l'emporte sur Aristarque. » Précieux aveu d'un dé-

1. *Ibid.*, V, 12, 20 et sq.
2. *Ibid.*, V, 12, 53.
3. Voir l'intéressant article de Henry S. Gehman, *Ovid's experience with Languages at Tomi*, Classical Journal, 1915-1916, vol. XI, p. 50-55.
4. *Tristes*, V, 7, 55 et sq.
5. Voir la pièce des *Pontiques*, I, 5, *passim*, et vers 59.
6. *Pontiques*, III, 9, 15 et sq.

faut bien connu du poète, la facilité, que le sévère Quintillien lui a tant reprochée, et l'extrême complaisance pour son propre talent. Tant mieux si la Muse l'inspire, mais tant pis si elle l'abandonne. Quoi qu'en dise le poète, l'exil ne l'avait pas beaucoup changé et nous sommes peut-être en droit de nous demander s'il n'entre pas bien de la coquetterie dans cet examen de conscience en apparence si rigoureux.

*
* *

Si les applaudissements de Rome lui manquaient cruellement, Ovide finit du moins par se créer un auditoire en ces lieux déshérités où, selon lui, nul n'entendait le latin, et où il avait dû, à sa confusion, apprendre à parler sarmate, afin de se faire comprendre des habitants. A ce sujet, on saisit des *Tristes* aux *Pontiques* une curieuse évolution. C'est au dernier livre du premier recueil[1] qu'il nous avouait la nécessité où il s'était trouvé de parler barbare : la conversion est achevée quand il écrit les *Pontiques*. Nous avons vu plus haut comment, après la mort d'Auguste, l'exilé écrivit un chant funèbre en latin auquel il fait allusion par deux fois au livre IV des *Pontiques*[2]. Il y avait joint aussi une sorte d'éloge de l'empereur défunt et de la famille impériale, et il l'avait composé en langue gète. Sans doute Ovide avait-il fait dès lors un suffisant apprentissage de ce jargon barbare. Il s'en explique en ces termes à son ami Carus[3] : « Oh ! j'en ai honte, j'ai écrit des vers en langue gétique, j'ai assujetti à notre mesure des mots barbares. Cependant, félicite-moi, j'ai été goûté (*et placui*), et déjà les Gètes grossiers m'ont donné le nom de poète. Tu me demandes mon sujet : j'ai célébré les louanges de César ; le dieu que je chantais m'a soutenu dans ce travail nouveau », et il indique en quelques traits rapides que ce poème chantait également la valeur de Tibère, la vertu de Livie assimilée à Vesta, les espoirs que donnaient au monde Germanicus et Drusus, fils de Tibère. Et, ce qu'il y a de plus curieux à constater, c'est, d'après le texte même d'Ovide[4], qu'il avait réussi à organiser une sorte de *recitatio*, à réunir un auditoire plus ou moins lettré devant lequel il avait donné une lecture publique de son poème. Singulier public pourtant que cette foule de

1. *Tristes*, V, 7, 55-60.
2. *Pontiques*, IV, 6, 15-17, et 9, 131-132.
3. *Ibid.*, IV, 13, 19 et sq.
4. Voir surtout dans la même pièce les vers 33-40.

gens en armes, sur laquelle une muse étrangère fit une si profonde impression.

Le poème composé pour le triomphe de Tibère (janvier 13) et l'élégie latine sur la mort d'Auguste sont un ultime effort tenté par l'exilé pour sortir de l'oubli et pour attendrir l'âme de ceux qui tenaient son sort entre leurs mains. La composition du poème gète sur la mort de l'empereur atteste à quel point le démon de la littérature tenait le poète et pouvait triompher de ses répugnances pour une société et un idiome barbares.

Mais la poésie demeurait aussi pour lui une habitude, une consolation, un espoir d'immortalité. Parfois, il est tenté de maudire les Muses qui ont fait ses malheurs et, quand il les a maudites, il doit s'avouer qu'il ne peut vivre sans elles, *nequeo tamen esse sine illis* [1]. Le goût de la poésie est si profond en lui qu'il ne peut s'abstenir d'un passe-temps qui donne le change à ses maux : « J'occupe mon esprit aux travaux poétiques, je trompe mes douleurs et j'essaie de faire illusion à mes soucis [2]. » Dans un pays où il n'y a personne pour l'écouter et le lire, il écrit pour lui seul, *Ipse mihi, quid enim faciam? scriboque legoque* [3]. Mais, alors, pourquoi tant de souci pour une forme poétique qui lui paraît médiocre, pourquoi tant d'excuses s'il n'écrit que pour lui? Quoi qu'il en dise, la poésie est pour lui tout son passé et tout son avenir. S'il a pris tant de peine d'assurer, grâce à la complaisance de ses amis, la survivance des œuvres antérieures à l'exil, s'il a pris les mêmes précautions pour celles qu'il écrivait au milieu des barbares, c'est qu'il trouve en elles la seule façon d'échapper à l'exil et de vivre encore auprès de la postérité. Dans une pièce des *Pontiques* adressée à Suillius [4] pour le prier d'intervenir en sa faveur auprès de Germanicus, il a de très beaux vers sur la puissance de la poésie dont l'hommage seul est capable d'arracher les grands à la mort. Sa pensée vraie, elle s'exprime encore dans les fières paroles qui terminent le quatrième livre des *Tristes* [5] :

Ergo quod uiuo durisque laboribus obsto
nec me sollicitae taedia lucis habent,
gratia, Musa, tibi : nam tu solatia praebes,

1. *Tristes*, V, 7, 33, et encore V, 12, 63.
2. *Ibid.*, V, 7, 39-40, et aussi 67-68.
3. *Ibid.*, IV, 1, 91.
4. *Pontiques*, IV, 8, 43 et suivants.
5. *Tristes*, IV, 10, 115-122 et 129-130.

tu curae requies, tu medicina mali,
tu dux tuque comes; tu nos abducis ab Histro
in medioque mihi das Helicone locum.
Tu mihi, quod rarum, uiuo sublime dedisti
nomen ab exsequiis quod dare fama solet.
. . . .
Si quid habent igitur uatum praesagia ueri,
protinus ut moriar, non ero, terra, tuus!

Il y a là plus qu'une belle tirade poétique, un véritable acte de foi en l'avenir. Ce sont des vers comme ceux-ci, jaillis du cœur, qui font le prix des poèmes de l'exil et qui, par delà les siècles, nous émeuvent encore par leur noblesse et leur sincérité.

E. GALLETIER.

JUVENALIANA

I. Pline l'Ancien et Quintilien d'après la Satire VII. — Dans sa septième satire, Juvénal critique un riche propriétaire qui paie fort mal Quintilien, professeur de son fils. Quintilien ne reçoit pour ses précieuses leçons que deux mille sesterces, alors que le père de famille a fait construire des bains de six cent mille sesterces et un portique encore plus coûteux.

On pourrait croire qu'il s'agit d'un simple lieu commun ne visant personne en particulier. Mais, à y regarder de près, la maison décrite par Juvénal (VII, v. 178 et suivants) ressemble au fameux *Laurentinum* de Pline le Jeune. Dans sa lettre III, 5, celui-ci nous parle de la piscine intérieure de cette maison et, dans la lettre II, 17, de son allée pour litières, ce qui correspond aux v. 178-179 de la satire. Quant à la *cenatio* très ensoleillée sur colonnade (*Lettre* II, 17), nous la retrouvons dans les v. 182-183 de la satire où Juvénal précise même que la colonnade était en marbre de Numidie. Or, le *Laurentinum*[1] avait été légué à Pline le Jeune à peu près terminé[2]. D'autre part, Pline, neveu de Pline l'Ancien, était son fils adoptif[3]. Enfin, nous savons que Pline le Jeune a été l'élève de Quintilien[4]. Il faut en conclure que c'est Pline l'Ancien que Juvénal a critiqué pour avoir donné un traitement assez mesquin à Quintilien, alors qu'il n'avait rien épargné pour ses bâtisses.

II. Notes critiques et exégétiques sur la sixième satire. — *Satire* VI, v. 544-545 :

magna sacerdos
arboris.

P. Lejay[5] a donné de cette expression une explication qui paraît fantaisiste. Selon lui, comme les Latins croyaient que les Juifs

1. Voir sur lui Helen H. Tanzer, *The Villas of Pliny the Younger*, New-York, 1924 (p. 145 et 146 surtout).

2. Il ne revendique comme son addition personnelle qu'un pavillon du jardin (*ipse posui* II, 17).

3. Voir A.-M. Guillemin, éd. des *Lettres*, Paris, Les Belles-Lettres, 1927, I, *Introduction*, p. viii.

4. Pline le Jeune, *Lettres*, II, 14, et VI, 6.

5. *Le sabbat juif et les poètes latins* (*Rev. d'hist. et de litt. relig.*, 1903 p. 317).

adoraient le ciel, Juvénal voudrait dire qu'une Juive était la confidente du ciel par l'intermédiaire d'un arbre !

En réalité, il ne faut pas chercher si loin. Les vers 542-545 de la satire VI :

> cum dedit ille locum, *cophino faenoque* relicto,
> arcana *Iudaea* tremens *mendicat* in aurem
> interpres legum Solymarum et magna sacerdos
> *arboris* ac summi fida internuntia caeli,

doivent être rapprochés des v. 12 et suivants de la satire III :

> Hic, ubi nocturnae Numa constituebat amicae,
> nunc sacri fontis *nemus* et delubra locantur
> *Iudaeis*, quorum *cophinus faenumque* supellex.
> Omnis enim populo mercedem pendere iussa est
> *arbor* et eiectis *mendicat silua* Camenis.

Les deux passages s'éclairent mutuellement[1], et il est clair que, si la Juive de la satire VI est appelée la grande prêtresse d'un *arbre*, c'est parce qu'elle réside au pied d'un des arbres du bois de Numa et d'Égérie.

— *Satire* VI, v. 626 a b c.

Après les v. 614 (*Vatic. Urb.* 661) ou 601 (*Laurentianus plut.* 34, 42), on lit les vers suivants que Lorenzo Valla nous a transcrits :

> semper aquam portes rimosa ad dolia, semper
> istud onus subeas, ipsis manantibus urnis
> + quo rapidus + nostro Phalarim de rege dedisti.

Il suffit de corriger *quo rapidus* en *quod rabidum* pour arriver à ce sens :

> « Puisses-tu toujours porter de l'eau vers les jarres percées,
> toujours supporter ce fardeau alors que les urnes s'écoulent d'elles-mêmes,
> pour nous avoir donné au lieu de notre roi un Phalaris enragé. »

Il n'y a pas de raison de douter de l'authenticité de ces trois vers. On retrouve *alta in dolia* au v. 431 de la VI[e] satire et *Phalaris* au v. 81 de la III[e]. D'ailleurs, l'*Apocoloquintose* est une source

1. Voir encore *Satire* IV, v. 116 :

> « a ponte satelles
> dignus *Aricinos* qui *mendicaret* ad axes ».

des v. 620-623 de la satire VI, et j'y ai restitué, au chapitre IX : « Olim, inquit, magna res erat deum fieri : iam φαλαρισμὸν fecistis[1]. » Il est normal, au surplus, que Caligula, *rex* avant d'avoir bu le philtre érotique à base d'hippomane que lui présenta Caesonia[2], soit qualifié de *Phalaris* enragé en raison de ses actes postérieurs.

Les trois vers récupérés devaient se trouver primitivement après le v. 626, Caesonia étant mentionnée aux v. 616-617 et Agrippine (déclarée moins nuisible) aux v. 620-626[3]. Ils devraient désormais être désignés comme v. 626 a, 626 b, 626 c[4].

III. Juvénal fut-il exilé? — Il est superflu de donner ici la bibliographie copieuse de cette question si controversée. Rappelons seulement que certains érudits, et non des moindres[5], doutent aujourd'hui, en dépit de l'autorité de Sidoine Apollinaire, de la réalité même de l'exil du poète.

Par la combinaison de certains passages des satires, des vies de Juvénal contenues dans quelques manuscrits, des épigrammes de Martial et de l'inscription d'Aquinum, peut-être pourrons-nous arriver à une solution acceptable.

1) La biographie du *Pithoeanus* affirme que Juvénal déclama avec succès à Rome presque jusqu'à la fin de la première moitié de sa vie. Effectivement, Martial (*Epig.* VII, 91) qualifie Juvénal d'*éloquent* en 92 ap. J.-C. Selon la biographie du *Codex Barberini* VIII, 18, le poète serait né en 55 ap. J.-C. Comme il vivait sûrement encore en 127 ap. J.-C.[6], la biographie du *Pithoeanus* ne s'éloigne guère de la vérité en lui faisant atteindre quatre-vingts ans. Dans ce cas, il aurait déclamé jusqu'aux environs de 92 ap. J.-C., soit jusqu'à trente-sept ans environ.

2) La biographie du *Pithoeanus* assigne pour cause à l'exil un passage d'une déclamation que le poète aurait ensuite repris dans sa satire VII[7]. Elle nous indique par là même que l'exil, si exil il y a eu, n'a guère pu être très postérieur à 92 ap. J.-C. D'ailleurs, nous savons par Martial (*Epig.* XII, 18) que le poète était à Rome en 100-101 et, à moins d'adopter la version absurde de son envoi

1. Voir *Revue belge de philologie et d'histoire*, XI, 1932, p. 562-564.
2. Suétone, *Caligula*, 50.
3. Au v. 655, *Belides* évoque encore le supplice des Danaïdes.
4. P. Ercole, *Riv. di. Fil.*, 1930, p. 429-449, place les vers après les v. 614-615.
5. Par exemple, P. de Labriolle et F. Villeneuve dans leur édition des *Satires*, Paris, Les Belles-Lettres, 1921, p. XIX-XX.
6. *Satire* XV, v. 27.
7. *Satire* VII, v. 90-92. Nous négligeons bien entendu toute l'histoire de l'histrion.

en Haute-Égypte pour y commander une cohorte comme centurion à l'âge de quatre-vingts ans (!), nous sommes obligés de placer son absence entre 92 et 100.

3) Nous venons de rejeter la possibilité d'un éloignement de Juvénal en Égypte à un âge avancé et effectivement les v. 44-46 de la XVe satire nous prouvent que, si Juvénal a été en Égypte, c'est avant 127 ap. J.-C. Mais voici deux épigrammes de Martial fort curieuses. Elles sont toutes deux adressées à un nommé Varus. Or, la première (VIII, 20), de 93 ap. J.-C., le montre *lisant ses vers à Rome*, tandis que la seconde (X, 26) [1], de 95 ap. J.-C., *pleure sa mort comme centurion en Égypte*. Voilà donc un écrivain centurion bel et bien mort en Égypte, mais en 95 ap. J.-C. ! Dès lors ne devient-il pas sinon probable, du moins possible, que Juvénal a été éloigné de Rome en 93 ap. J.-C. (année où l'on sait que Domitien exila les philosophes) [2], sous couleur de service militaire exactement comme le poète Varus?

Ce n'est peut-être pas en Égypte qu'il est allé. Les v. 44-46 de la XVe satire disent seulement que le poète a remarqué qu'une foule barbare ne le cède pas en débauche aux habitants de Canope [3]. Ils ne nous disent pas quand le poète est allé à Canope. Ils ne nous disent pas quelle foule barbare il a vue, ni quand.

L'inscription d'Aquinum (*C. I. L.*, X, 5382) à *Cérès Helvina* concorde trop avec le v. 320 de la IIIe satire (me quoque *ad Helvinam Cererem* uestramque Dianam) pour ne pas se référer à notre Juvénal, encore qu'on n'y ait lu que *nius* et non *D. Junius*. D'autre part, la mention de *flamine du divin Vespasien*, qui date l'inscription du temps des Flaviens, concorde avec une date telle que 93 Juvénal était mentionné dans l'inscription comme *tribun d'une cohorte de Dalmates* [4], et l'on sait que, sous Nerva, certaines de ces cohortes étaient encore en Grande-Bretagne [5]. Or, les satires con-

1. Voici le début de cette épigramme :

« *Vare*, Paraetonias Latia modo uite per urbes
nobilis et centum dux memorande uiris,
at nunc Ausonio frustra promisse Quirino,
hospita Lagei litoris umbra iaces ! »

2. Weynand, article *Flavius*, 77, P.-W., *Real. Enc.*, VI, c. 2577-2578.

3. « Horrida sane
Aegyptos, sed luxuria, quantum ipse notaui,
barbara famoso non cedit turba Canopo. »

4. Selon Dessau, *ri* se lit devant *coh.*

5. Selon Cichorius, article *cohors*, P.-W., *Real. Enc.*, IV, c. 281-284, seules les *cohortes*

tiennent plusieurs allusions aux gens et aux choses de Grande-Bretagne et le v. 470 de la VIe satire :

exul Hyperboreum demittatur ad axem

achève de nous orienter vers ce pays septentrional.

Sans doute l'inscription d'Aquinum est-elle introuvable aujourd'hui. Mais il n'y a pas lieu de douter de son authenticité.

Alors Juvénal a servi comme tribun en Grande-Bretagne en 93 ap. J.-C. et n'a pu revenir à Rome qu'après la mort du tyran Domitien. Il y a lieu de croire que, malgré les avantages des cohortes prétoriennes décrits dans la satire XVI, il renonça alors à la vie militaire [1] pour être de nouveau le client de grands personnages [2].

Il n'y eut donc à proprement parler aucun « exil » du poète, mais il fut, sous prétexte d'honneurs militaires, envoyé aux confins du monde civilisé d'alors

« cum iam semianimum laceraret Flavius orbem
ultimus et caluo seruiret Roma Neroni ».

Léon HERRMANN.

miliariae avaient à leur tête un tribun et non un préfet. Les *cohortes Dalmates* II et IV ont été en Bretagne. Un diplôme de 103 ap. J.-C. le prouve.

1. *Sat.* XIV, v. 196-198.
2. Martial, *Epig.* XLI, 18.

UNE LEÇON D'OUTRE-TOMBE :

VESPASIEN FINANCIER

La terrible crise de 68-69 ap. J.-C., qui avait secoué le monde romain jusque dans ses profondeurs et failli emporter l'Empire, laissait posés, en disparaissant, un certain nombre de problèmes fondamentaux, au premier rang desquels le problème financier occupait une place d'honneur. Au lendemain de sa victoire, il appartenait à Vespasien d'en trouver une solution à la fois rapide et complète. Le programme financier qu'il apporte avec lui, lorsqu'il arrive à Rome en octobre 70 — programme qui se révèle comme l'expression de sa personnalité même — n'est ni une création du génie ni une construction de l'imagination. Il résulte de deux éléments fondamentaux dont il représente la convergence et la fusion : un élément objectif — les faits qui en fournissent la matière — un élément subjectif — la personnalité impériale qui, de ces faits, saura saisir l'esprit et dégager la leçon.

Les faits d'abord. Rome, sauf aux temps fructueux de la conquête du monde où les dépouilles du vaincu venaient combler automatiquement le déficit des budgets, n'avait jamais eu de finances bien solides. De la République, ou plus exactement de l'anarchie républicaine, Auguste avait hérité une situation financière déplorable : dépenses considérables, recettes insuffisantes, mauvais système d'impôts. Cette situation, les charges nouvelles — entretien de l'empereur et de sa cour, armée permanente, fonctionnarisme — qu'entraînait pour l'État romain la création du régime impérial, venaient l'aggraver encore. Auguste, par une administration financière habile et prudente, avait réussi longtemps à maintenir l'équilibre sans création d'impôts nouveaux. La crise extérieure de la fin du règne — insurrection danubienne et catastrophe germaine — en augmentant considérablement le fardeau des dépenses, le contraignit à établir, sous la double forme du vingtième des héritages et du centième des ventes, ces impôts supplémentaires devant lesquels il avait si longtemps reculé. Il put ainsi rétablir l'équilibre et laisser à son successeur

Tibère des finances correctes. La bonne administration de Tibère devait maintenir et améliorer encore cette situation, mais la marge d'aisance de la trésorerie impériale resta toujours très étroite. Grâce à son esprit d'économie et au contrôle rigide qu'il exerçait sur toute l'administration, Tibère pourra laisser à sa mort une réserve de deux milliards sept cents millions de sesterces — six cent soixante-quinze millions de francs-or — au trésor. Les prodigalités de Caligula eurent vite fait de vider la caisse. Un an après son avènement, le trésor de Tibère s'est complètement évaporé et alors c'est une politique d'expédients qui se poursuit jusqu'à la disparition de l'empereur.

Claude, qui avait à réparer une situation financière fort compromise, y réussit par une gestion sévère des fonds, par la réorganisation des services et notamment par la création de la caisse centrale du *Fiscus*. Pallas, son ministre des Finances, s'il se garde bien de s'oublier lui-même, se révèle comme un spécialiste compétent qui sut remettre les finances romaines sur pied et, malgré les grosses dépenses qu'entraînèrent la conquête de la Bretagne et un large programme de travaux publics, assura au trésor de larges excédents. Tout cependant, même au cours des périodes les plus prospères — cas pour le règne de Claude et la première partie de celui de Néron — n'allait pas au mieux dans ce domaine. Témoin la question des impôts directs, telle qu'elle se posa sous Néron en 58. Un plan bien étudié, sorti sans doute des mains de Sénèque et de Burrhus, visait à leur suppression totale. Mais la situation générale ne permettait pas une solution aussi absolue et il fallut, bon gré mal gré, se contenter de quelques palliatifs. Les prodigalités de Néron — Tacite[1] chiffre à deux milliards deux cents millions de sesterces — cinq cent cinquante millions de francs-or — les seules libéralités aux particuliers — et l'absence croissante de contrôle ne tardent pas à avoir sur la situation financière un contre-coup déplorable. L'argent manque. Outre des charges nouvelles, l'empereur recourt à la spoliation des édifices et à la confiscation des fortunes privées. Tout expédient est bon et, dans son désarroi financier, Néron en arrive même à escompter la découverte de trésors imaginaires. Galba, pendant son court principat, tente de redresser la situation financière. Il n'aboutit à aucun résultat sérieux. A sa mort, au début de 69, la banqueroute apparaît imminente.

1. Tac., *Hist.*, I, 20.

La crise de 68-69, en multipliant les éléments de déséquilibre financier, rend le danger plus pressant encore. L'entretien de puissantes armées, les prodigalités de Vitellius, la guerre civile elle-même grossissent démesurément le chapitre des dépenses, tandis qu'inversement, par l'effet de la crise elle-même qui rend plus difficile la rentrée des impôts et fournit aux particuliers l'occasion de s'approprier indûment les biens du domaine public, les recettes subissent une diminution considérable. Ajoutons que la diminution de la production, effet de la guerre civile, en doublant la crise politique d'une crise économique, frappe le monde romain au cœur. Les deux terribles campagnes où se trouvent en présence Othoniens et Vitelliens, d'abord, Vitelliens et Flaviens ensuite, ont ruiné, au moins temporairement, l'Italie du Nord, une des régions les plus fertiles de l'Empire, et, quoique dans une moindre mesure, au cours de la marche des Vitelliens, la Gaule, une des assises du budget impérial, a eu aussi sensiblement à souffrir. Aussi le redressement financier va-t-il être pour Vespasien une des préoccupations fondamentales du règne. S'il est vrai — et le fait s'applique à l'Antiquité comme aux temps modernes — que les régimes politiques périssent essentiellement par les finances, la solution du problème financier apparaît pour l'Empire romain de la fin du Ier siècle comme une question de vie et de mort.

Le péril était tel que, dès avant la fin de la guerre civile, il fallut aviser. En Orient, pour se procurer les ressources nécessaires à sa lutte contre Vitellius, Vespasien recourut à des mesures exceptionnelles. Fidèle aux principes implacables d'économie qui resteront attachés à son nom, il réduisit au minimum le *donativum* d'usage, et, malgré le caractère exceptionnel de la situation, le montant n'en dépassa pas celui des *donativa* habituels du temps de paix. Mais, en matière de finances, l'économie ne suffit pas toujours. Pour la tâche gigantesque que Vespasien allait affronter, il fallait beaucoup d'argent. Mucien, qui en avait pleinement conscience, ne cessait de répéter que l'argent était le nerf de la guerre. Il fut convenu que l'on demanderait de nouveaux sacrifices aux provinces et Mucien réussit à faire rentrer des sommes énormes au trésor. Plus tard, Vitellius disparu et avant l'arrivée même de Vespasien dans sa capitale, la question financière se posa de nouveau et sous la forme la plus brutale. La scène, cette fois, se passa à Rome. Le Sénat, pour parer au plus pressé, décida d'emprunter aux particuliers soixante millions de sesterces — quinze millions

de francs or — et Poppaeus Sabinus fut chargé de mener à bonne fin l'opération. Un peu plus tard, les préteurs de l'*aerarium* se plaignirent de la détresse du trésor et demandèrent une réduction des dépenses. Mais, avec un bon sens qui lui fait honneur, le tribun de la plèbe, Vulcatius Gallicanus, s'opposa formellement à ce qu'aucune décision fût prise en l'absence de l'empereur et, pour le moment, l'affaire en resta là.

Quelques mois plus tard — octobre 70 — Vespasien arrivait à Rome et prenait le problème financier en mains. Difficultés financières chroniques et crise occasionnelle, le nouvel empereur se trouvait en présence d'une tâche singulièrement rude. Il ne fallait pas demander à un caractère comme le sien des réformes radicales ou de hardies innovations. Vespasien — et c'est sa qualité fondamentale de financier — n'a rien d'un théoricien. Chez lui, aucun de ces mots qui trompent ou de ces formules qui tuent. Il excelle à regarder la réalité en face. Ses dons naturels — méthode rigoureuse, volonté implacable, et, plus encore, incomparable bon sens — joints à la compétence particulière pour les questions financières, qu'il tenait à la fois de sa tradition familiale et de la haute carrière administrative qui, dans le passé, avait été la sienne, feront de lui un spécialiste consommé et expliqueront, en dernière analyse, le brillant succès de son œuvre. Vespasien, en abordant le problème financier, n'ignorait pas la tâche énorme qui l'attendait. Il l'affronte en toute loyauté et, selon sa coutume, de front. Les prérogatives financières attachées au pouvoir impérial, d'une part, la censure de 73/74, magistrature extraordinaire qu'explique le caractère exceptionnel de la situation, de l'autre, vont lui fournir, en matière de finances, les armes légales nécessaires.

Deux idées précises, frappées l'une et l'autre au coin du plus strict bon sens, dominent tout son plan de redressement financier : pas de bonnes finances sans une atmosphère de confiance, pas de bonnes finances sans un équilibre rigoureux du budget. Deux conditions fondamentales, en somme : une condition morale — la confiance — une condition technique — l'équilibre. La première, il la réalise par l'ensemble de son œuvre politique. Avec Vespasien, le « politique d'abord », condition primordiale de tout grand redressement national, trouve une fois de plus sa lumineuse confirmation. La crise a entraîné une double banqueroute : banqueroute de l'Empire, banqueroute du pouvoir impérial. Vespasien, par la fin des sécessions batave et juive, reconstitue l'unité territoriale de

l'État romain ; par le rétablissement et le renforcement de l'autorité impériale, il remet toutes choses en place et rend à Rome les moyens de poursuivre sa mission civilisatrice. « Faites-moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances », dira, dix-huit siècles plus tard, un financier resté célèbre. Vespasien, chef suprême de l'État, avait, lui, la rare fortune de pouvoir diriger en maître à la fois la première et les secondes. Sa bonne politique, en refoulant sans pitié les éléments de désordre et en ressuscitant plus ardente que jamais la foi dans la patrie romaine, a su créer cette atmosphère de confiance sans laquelle il n'y a jamais eu — et il n'y aura jamais — de rétablissement financier ni sérieux ni durable. Le premier élément du problème — l'élément moral — se trouvait ainsi réalisé. Restait le second, l'élément technique. Vespasien, financier de tradition et de vocation, va s'y révéler comme un maître.

* * *

Dès le début de son principat, Vespasien, avec cette sincérité brutale qui est la marque des vrais financiers, fit savoir que l'État romain, pour reprendre sa marche normale, avait besoin de quarante milliards de sesterces — dix milliards de francs or, une somme à réaliser non dans l'avenir par annuités, mais le plus tôt possible et en bloc. Ce total représentait à la fois le déficit légué par le passé et les besoins immédiats de la trésorerie, en vue des dépenses nouvelles qui s'imposaient — augmentation de l'armée, mise en état des frontières, surtout en Orient, relèvement des régions dévastées, notamment en Italie et en Gaule, constructions et autres travaux publics. Peut-être aussi, avec sa prudence coutumière, Vespasien destinait-il une partie de cette somme à une fondation permanente en capital, dont l'intérêt pourrait couvrir quelques-unes des dépenses indispensables de l'avenir. D'ailleurs, cette mise de fonds, si considérable qu'en pût paraître le chiffre, n'excédait pas la capacité contributive de l'Empire, à condition, bien entendu, qu'elle restât une mesure strictement exceptionnelle et que, dans un délai raisonnable, on ne s'avisât pas de la renouveler.

Quels éléments le budget romain offrait-il pour la réalisation d'un tel programme? Au chapitre des recettes, le budget impérial, tel que le trouvait Vespasien à son avènement, comprenait trois

éléments essentiels : les monopoles — sel, cinabre, baume, produit éventuel de la fabrication monétaire — les impôts directs — impôt provincial sous la double forme du *tributum soli*, contribution foncière, et du *tributum capitis*, impôt de capitation — les impôts indirects ou *vectigalia* — douanes, vingtième des héritages et des legs, centième des ventes, vingtième des affranchissements, vingt-cinquième des ventes d'esclaves. A ces revenus d'État, il fallait ajouter, comme ressources disponibles, ceux de la fortune personnelle des empereurs, le *patrimonium*. Parmi toutes ces recettes régulières, les impôts directs et indirects constituaient, et de beaucoup, la masse la plus importante. Voilà, au titre des recettes, le budget traditionnel impérial — dans ses grandes lignes celui d'Auguste — sur lequel Vespasien va avoir à travailler.

Vespasien, en finances, non plus que dans les autres domaines, n'est ni un imaginatif ni un aventureux. Pour cet homme de bon sens, qui mène le budget de l'État comme le sien propre, la solution se résume en deux articles fondamentaux : réduire les dépenses, augmenter les recettes. Financier réaliste, il ne se contente pas de le dire. Il le pense et, mieux encore, va agir en conséquence.

Le domaine public avait toujours existé à Rome. Il s'y était joint avec l'Empire un domaine particulier aux empereurs et, sous la dynastie julio-claudienne, ce dernier avait pris un immense développement. La moitié de l'Afrique romaine, nous dit Pline l'Ancien[1], appartenait à six propriétaires et, ces six propriétaires, Néron les avait fait mettre à mort pour confisquer leurs biens. Terres cultivables, forêts, mines, carrières, pêcheries, l'empereur, à l'avènement des Flaviens, est devenu le plus grand propriétaire du monde romain. Mais, ici encore, la grande crise a produit ses désastreux effets ; de nombreux particuliers, à la faveur de l'anarchie générale, n'ont pas hésité à s'approprier des portions considérables de ce domaine. D'autre part, les immenses et récentes acquisitions de Néron restent encore, en vue de leur rendement, à organiser d'une manière systématique. En ce qui concerne le domaine, l'œuvre de Vespasien, dictée par les réalités présentes elles-mêmes, va donc être double : d'une part, le reconstituer ; d'autre part, le doter d'une organisation méthodique.

Pour le premier article, Vespasien procède à une révision minutieuse du cadastre et reprend aux particuliers les parcelles domaniales qu'ils se sont indûment appropriées. Une série de témoi-

1. Pline, *Hist. nat.*, XVIII, 6.

gnages épigraphiques, concernant, l'un, la Vinea Publica, au sud de l'Aventin, à Rome, d'autres, l'enceinte sacrée du temple de Diane Tifatina, près de Capoue ou le domaine public de Pompéi et de Cyrène — une question litigieuse depuis les règnes de Claude et Néron — nous montrent, sur ce point, Vespasien dans l'exercice strict et minutieux de ses fonctions financières. Au même ordre d'opérations se rapporte le bornage de la province d'Afrique — limitation de l'Africa Vetus et de l'Africa Nova — effectué par deux commissaires spéciaux délégués de l'empereur, C. Sentius Caecilianus, un légat consulaire, et C. Rutilius Gallicus, un légat prétorien, et sans doute aussi une délimitation de territoires entre les Viennois de Narbonnaise et les Centrons, un peuple des Alpes Grées, opérée sous la direction de Cn. Pinarius Clemens, légat de l'armée de Germanie supérieure. En Égypte, enfin, Vespasien procéda à une révision générale de la propriété, qui eut pour résultat le retour ou l'annexion au domaine impérial de nombreuses terres privées ou soi-disant telles — terres arables parfois, mais surtout vignes, plantations de myrobolans ou de figuiers.

Au même système de récupération domaniale se rattache l'action de Vespasien en ce qui concerne les subcésives italiennes. De nombreuses portions du domaine de l'État, non comprises dans les lotissements ou restées invendues — les subcésives — avaient été occupées par les possesseurs de propriétés limitrophes et, en raison de la crise, l'État avait dû fermer les yeux sur ces usurpations. Il avait d'ailleurs toléré, en fait, sans reconnaître en droit. Ce droit latent de propriété, Vespasien le fit revivre. Il récupéra, pour les mettre en vente au profit du trésor, bon nombre de ces subcésives et, à son exemple, les communes italiennes procédèrent de même. Quoique inattaquable en principe, l'opération n'en suscita pas moins — et il fallait s'y attendre — chez ceux qui étaient lésés ou prétendaient l'être, de nombreuses réclamations. Des délégations vinrent protester à Rome. Devant cette explosion de mécontentement, Vespasien dut renoncer à ses prétentions premières et accepter une solution de compromis. Il fut admis que l'empereur conserverait les subcésives déjà récupérées, mais renoncerait à toute revendication ultérieure. En sommeil pendant la fin du principat de Vespasien, revenue à l'ordre du jour, et pour les mêmes raisons, sous Titus, la question ne trouvera son règlement définitif que sous Domitien.

Vespasien ne se contente pas de reconstituer le domaine de

l'État. Il l'organise et va trouver dans cette organisation, qui n'avait jamais été l'objet d'une mesure systématique, une source supplémentaire de recettes de tout premier ordre. Son œuvre à cet égard porte sur deux points : unification des domaines public et impérial, mise en exploitation de l'ensemble. L'empereur fond en pratique le domaine public et le domaine impérial ; il concentre entre ses mains la direction de l'ensemble ainsi obtenu. En second lieu, l'unité réalisée, Vespasien procède à l'organisation et à l'exploitation systématique de ce domaine. Nous l'avons déjà vu à l'œuvre en Égypte, mais c'est surtout en Afrique que les inscriptions nous ont révélé l'action de Vespasien en matière d'organisation domaniale. La charte constitutive des domaines impériaux, la *lex Manciana*, ainsi nommée sans doute de T. Curtilius Mancia, consul en 55 ap. J.-C., légat de Germanie Supérieure en 56 et délégué sur place en Afrique à cet effet, semble avoir été rédigée sous son règne. Cette organisation du domaine, élaborée par Vespasien, poursuivie et complétée par ses successeurs, trouvera son achèvement un demi-siècle plus tard avec Hadrien.

Les tributs des provinces firent l'objet d'une révision systématique. Vespasien rétablit les impôts abolis par Galba. Néron, dans son enthousiasme de philhellène, avait donné à la Grèce la « liberté » doublée d'immunité financière. Vespasien, qui ne poussait pas l'amour du génie grec jusqu'à se priver pour lui d'espèces sonnantes et trébuchantes, révoqua cette libéralité. Mais, comme la Grèce n'était plus qu'un pays ruiné dont le trésor impérial n'avait rien à tirer, il se hâta de la rendre au Sénat et de reprendre, en échange, la province beaucoup plus riche de Sardaigne. Il procéda de même vis-à-vis des villes libres de Rhodes, Samos et Byzance ; il rattacha les deux premières à la province d'Asie, la troisième à la Bithynie et les soumit par là aux impositions provinciales normales. En Égypte, Alexandrie dut désormais payer l'impôt de capitation qu'acquittait seul, jusque-là, le reste du pays. Par la réduction en provinces de la Cilicie, de la Lycie, de la Comagène — cette dernière rattachée à la Syrie — Vespasien se constitua autant de nouveaux tributs provinciaux et, quant aux anciennes provinces, il en augmenta les tributs jusqu'à les doubler.

Enfin — ressource suprême à laquelle les réformateurs financiers, malgré leurs répugnances, n'échappent guère — Vespasien créa de nouveaux impôts. Une des mesures essentielles, réalisées par l'empereur au cours de sa censure en 73/74, avait été

l'agrandissement territorial et le remaniement administratif de la ville de Rome. La capitale, portée à un périmètre de 13,200 pas (19 kil. 555), avec trente-sept portes d'accès et deux cent soixante-cinq quartiers — *vici* — fut dotée, à sa périphérie, d'une ligne d'octroi, qui, maintenue pendant toute la durée de l'Empire, dut fournir au trésor public de nouvelles et appréciables ressources. Le didrachme, impôt annuel de deux drachmes acquitté par chacun des Juifs de l'Empire, payé jusque-là comme contribution religieuse au Temple de Jérusalem, fut transféré, après la destruction de ce dernier, au Temple de Jupiter Capitolin, c'est-à-dire pratiquement au trésor impérial. Comme il y avait environ cinq millions de Juifs dans l'Empire, la ressource nouvelle imaginée par Vespasien n'apparaissait pas, au point de vue financier, d'importance négligeable. En ce qui concerne la création d'impôts, Vespasien se montra, d'ailleurs, d'une ingéniosité rare, témoin cet impôt sur l'urine, *vectigal urinae* — sans doute une taxe sur l'usage des baquets disposés dans les petites rues de Rome — qui, aux yeux de la postérité, constitue trop souvent le plus net de sa popularité et le plus clair de sa gloire.

L'administration financière fut l'objet de réformes sérieuses et profondes. Trois d'entre elles méritent tout particulièrement de retenir l'attention. Pour la perception des impôts indirects, Vespasien inaugure la substitution de fermiers individuels aux compagnies collectives traditionnelles, une réforme qui s'achèvera sous Hadrien. En second lieu, il renforce le contrôle impérial sur les fermiers, grâce à la présence permanente, auprès d'eux, d'agents de l'État, affranchis ou esclaves. Enfin, développant une initiative d'Auguste, il multiplie au siège de l'administration centrale, à Rome, le nombre des caisses financières spécialisées. Trois d'entre elles sont connues : pour l'Égypte, le *Fiscus Alexandrinus*, pour l'Asie, le *Fiscus Asiaticus*, pour les Juifs, le *Fiscus Judaicus*, ce qui n'implique nullement, au surplus, que les autres provinces n'aient pas eu, elles aussi, les leurs.

L'ensemble de ces mesures, savamment combinées et, mérite plus grand encore, fermement appliquées, atteignit le double but que, dès son arrivée au pouvoir, l'empereur s'était proposé : la trésorerie retrouva son élasticité et le budget son équilibre. Mais, en véritable financier, Vespasien ne se contente pas de liquider le passé et de stabiliser le présent. Il veut encore assurer l'avenir. Ce résultat suprême, il le cherche dans le développement de la vie

économique. Agriculture, industrie, commerce devaient bénéficier — et bénéficièrent en fait — de la paix, rendue à l'Empire, comme des nouvelles annexions — Champs Décumates, Asie Mineure — auxquelles Vespasien fut amené à procéder. Mais, outre ces répercussions fécondes d'une situation générale redressée, il faut signaler à l'actif de Vespasien deux initiatives particulièrement importantes : l'accroissement de la classe des petits cultivateurs, pépinière à la fois de contribuables et de soldats, liée directement à l'organisation du domaine impérial, et, d'autre part, un effort marqué pour accroître la production agricole en Asie Mineure. L'Orient, en raison de son climat — particulièrement de son régime de pluies — et aussi des contributions en vivres qu'il devait fournir à l'armée romaine, se trouvait toujours à la merci d'une mauvaise récolte ou d'un retard dans les arrivages du dehors, notamment de la Russie du Sud. Le spectre de la famine y menaçait en permanence. Vespasien, sinon pour faire disparaître, du moins pour atténuer le mal, favorisa en Asie Mineure la culture des céréales et, dociles à la consigne venue d'en haut, les riches particuliers — témoin l'inscription de Cibyra de 73 — suivirent son exemple. En Égypte, enfin, par la liquidation et le morcellement des grands domaines au profit de la bourgeoisie locale grecque ou romaine, Vespasien poursuivit une politique sinon identique — la différence des conditions géographiques ou ethniques ne le permettait pas — du moins symétrique et, dans son inspiration, analogue.

*
* *

Une œuvre financière de cette ampleur et de cette complexité ne se réalise pas sans se heurter à de nombreuses difficultés et provoquer de multiples mécontentements. Vespasien n'a pas échappé à la loi commune. Tout d'abord, il convient de le constater, le fondateur de la dynastie flavienne n'a jamais eu, à travers le monde romain, le prestige exceptionnel d'Auguste. Le fait s'explique par diverses causes. En premier lieu, l'ascendance modeste de l'empereur, qui écarte de sa personne l'auréole et la quasi-divinité du fils de César, mais, aussi et surtout, la différence des situations auxquelles tous deux ont eu à faire face. Les guerres civiles de la République, longues et générales, avaient affecté le monde entier. La crise de 68-69, quelque violence qu'elle ait revêtue, a été courte et, du point de vue territorial, strictement limitée. Moins

de souffrances, donc moins d'amour pour le libérateur. D'autre part, la détresse financière de l'État, à son avènement, et la nécessité absolue d'en sortir ne laissaient pas à Vespasien le choix des moyens. La réaction des contribuables ne tarda guère. On le taxa d'avarice et de ladrerie. Il n'hésitait pas, racontait-on, pour remplir ses coffres, à faire le trafic des places, des magistratures, des sentences judiciaires et même du droit de cité. Sa concubine Caenie, ajoutait-on, lui servait de complice ; par elle, il poussait aux hauts emplois les plus rapaces de ses fonctionnaires et, lorsqu'ils avaient amassé aux dépens de leurs administrés une fortune suffisante, il leur faisait rendre gorge, « les traitant comme des éponges qu'il savait emplir et presser tour à tour ». Le fameux mot de Vespasien — du moins le lui prête-t-on — « *non olet* », qu'on a traduit « l'argent n'a pas d'odeur », a plus fait pour sa réputation, sinon pour sa gloire, que sa magnifique œuvre de redressement tout entière.

Les habitants d'Alexandrie — mauvaises langues s'il en fut — se taillaient, comme d'habitude, une place d'honneur à cet égard. Ils décernèrent à Vespasien, entre autres aménités, le surnom de Cybiosactes, du sobriquet d'un de leurs rois que son avarice avait rendu célèbre. Une autre fois, ils allèrent jusqu'à insulter l'empereur, en présence même de son fils Titus, disant de lui : « il ne sait pas faire le César ». On colportait enfin avec complaisance l'histoire des six oboles. Sur le montant d'un impôt massif, Vespasien avait exigé six oboles de trop. Les Alexandrins en firent des gorges chaudes. L'empereur ordonna, à titre de punition, de percevoir six oboles supplémentaires, mais cette fois par tête. Peut-être cessa-t-on de rire à Alexandrie. En tout cas, il fallut payer. C'était pour Vespasien l'essentiel. Nous avons vu qu'en Italie même la question des subcésives avait provoqué de sérieuses protestations et que l'empereur, au moins partiellement, s'était vu contraint de battre en retraite. Mais ce fut en Orient, particulièrement dans l'Orient asiatique, que la politique de Vespasien, et surtout sa politique financière, se heurta à un mécontentement systématique.

Le phénomène s'explique aisément. L'Orient, qui avait hissé Vespasien à l'Empire, escomptait bien, du succès de son candidat, retirer la part du lion. Il se trompait lourdement. Vespasien avait trop le sentiment de ses devoirs envers l'Empire et de ses responsabilités personnelles pour se prêter à des marchandages de ce genre. Italien d'origine et de goût, il reprit nettement, en réaction contre

le philhellénisme et l'orientalisme ardents de Néron, la politique générale d'Auguste à cet égard. Ces vues, chez lui, ne restèrent pas purement théoriques. Il n'hésita pas, lorsque l'intérêt de l'État l'exigeait, à supprimer des indépendances ou des autonomies locales — en Cilicie, en Lycie, à Rhodes, à Byzance, à Samos — ou, comme en Égypte, lorsqu'il étendit aux habitants d'Alexandrie l'impôt de capitation payé par le reste du pays et procéda à la révision des privilèges financiers.

Or, dans le monde grec — et depuis la conquête — les relations entre Grecs et Romains étaient loin de paraître satisfaisantes. Il y avait à ce fait deux raisons essentielles, l'une politique — l'ensemble des Grecs protestait contre les méthodes administratives romaines et réclamait une liberté plus substantielle — l'autre sociale — Rome, qui s'appuyait systématiquement sur les aristocraties, se heurtait à l'opposition d'un prolétariat toujours mécontent et souvent agressif. Les causes chroniques de troubles ne manquaient donc pas en Orient. Les faux espoirs placés en Vespasien furent la goutte d'eau qui fit déborder le vase. A Alexandrie, on ne dépassa pas la raillerie et, au pis aller, l'injure. Ailleurs, notamment en Asie Mineure, les choses allèrent plus loin et, à Pruse, en Bithynie, il y eut, suscitée par l'élément populaire, une véritable émeute. Devant cette attitude volontairement déplaisante et où il voyait un attentat à sa dignité d'empereur, Vespasien eut bien quelques accès de mauvaise humeur. Puis, sa placidité coutumière reprenant le dessus, il se contenta de rétablir l'ordre là où il avait été troublé. Pour le reste, car il savait bien qu'en pratique le danger oriental n'irait jamais bien loin, il laissa dire. La suite des événements devait prouver que, dans la circonstance, il avait eu pleinement raison.

La vérité, toute à son éloge, est que, dans la situation terrible où il trouvait l'Empire, Vespasien n'avait pas le droit, moins encore pour les autres que pour lui-même, de dédaigner les petits profits. S'il est économe, Vespasien, en réalité, ne fait pas figure d'avare. Il sait maintenir un privilège financier, même dommageable au trésor — cas de l'affaire des Vanacini de Corse, quand on lui en démontre le bien-fondé. S'il s'entend, comme pas un, à faire rentrer l'argent, s'il n'admet pas les prodigalités inutiles, il sait toujours dépenser à propos. Il marie magnifiquement la fille de son adversaire Vitellius, la dote et la comble, par surcroît, de riches cadeaux. Il prodigue les libéralités autour de lui. Dès son

arrivée à Rome, il procède, vis-à-vis du peuple, aux largesses d'usage, complète le cens de quelques sénateurs et attribue aux consulaires gênés — il y en avait toujours — une dotation annuelle de cinq cent mille sesterces. Il rebâtit à grands frais nombre de villes détruites ou endommagées par des tremblements de terre. Créateur de l'enseignement supérieur officiel, il accorde sur le budget de l'État un traitement régulier à des rhéteurs grecs et latins, tel Quintilien, et il distribue de riches gratifications aux poètes célèbres — cinq cent mille sesterces, par exemple, à Saleius Bassus — ou aux artistes en vue — sculpteurs, comme l'auteur de la Vénus de Cos ou le restaurateur du Colosse — quatre cent mille sesterces au tragédien Apollinaris, deux cent mille aux musiciens Terpicus et Diodore, cent mille ou quarante mille à d'autres encore. Il donne de brillantes représentations, notamment à l'occasion de la restauration du Théâtre de Marcellus, des jeux, des combats de gladiateurs, quoique lui-même les goûtât peu. Quant aux travaux publics, l'Amphithéâtre Flavien, son Forum, le Temple de la Paix, apparaissent comme des témoins assez éloquents de sa magnificence occasionnelle pour qu'il soit superflu d'en chercher d'autres.

En matière financière, comme dans les autres domaines, Vespasien a laissé dire et il a su agir. La postérité, plus libre dans ses jugements que les contemporains eux-mêmes, lui a rendu pleinement justice : « J'estime, écrira plus tard un biographe de la fin du IIIe siècle, que personne, pour le maniement des finances, ne doit être préféré à Victorinus — un éphémère empereur de l'anarchie militaire — pas même Vespasien [1]. » *Vox populi, vox dei.* Ce témoignage d'un obscur historien est assez flatteur pour que Vespasien — l'homme des faits et non l'esclave des mots — n'en ait pas souhaité d'autre.

Léon HOMO.

1. *Hist. Aug.*, XXX Tyr., VI, 6.

LA FIN D'AGRIPPINE

> Poursuis, Néron, avec de tels ministres,
> Par des faits glorieux tu te vas signaler.
> Poursuis. Tu n'as pas fait ce pas pour reculer.
> Ta main a commencé par le sang de ton frère ;
> Je prévois que tes coups viendront jusqu'à ta mère.

L'ancien ministre de France à Rome, auprès de Pie VII, François Cacault, devenu sénateur, assistait à une soirée aux Tuileries, où Napoléon causait de littérature et d'histoire avec Fontanes. Tout à coup, celui-ci prononça le nom de Tacite, et l'Empereur s'écria : « Tacite ! Ne me parlez pas de ce pamphlétaire ! Il a calomnié les empereurs. » Cacault s'approcha doucement et dit à mi-voix : « Sire, esprit de corps ! esprit de corps ! » Napoléon sourit, mais persista néanmoins à blâmer le parti pris de l'historien latin.

Quoi qu'il en soit du bien-fondé de cette accusation, ce qui est certain, c'est que Tacite a porté des jugements odieux sur les impératrices de la première dynastie de Rome. A l'en croire, toutes, de Livie, épouse d'Octavien, à Poppée-Sabine, maîtresse, puis femme de Néron, auraient été ou bien d'infâmes intrigantes ou bien des monstres de dévergondage et de cruauté. Aucune d'elles n'a été traitée plus injustement qu'Agrippine, fille du noble Germanicus, épouse en secondes noces de l'empereur Claude et mère de Néron. Ce n'est pas ici le lieu de réhabiliter la mémoire de cette femme remarquable, tâche accomplie par un historien moderne plus compétent que nous[1]. Par malheur, il ne suffit pas, en critique historique, de mettre en doute telle tradition, rapportée par tel historien ou chroniqueur, ni d'en démontrer l'invraisemblance, voire l'absurdité : les traditions ne s'inventent pas d'un jour à l'autre ; il faut essayer d'en découvrir la genèse, de montrer pourquoi et comment on les a imaginées, comment et pourquoi elles ont pris telle forme. Alors, et alors seulement, on est à même d'en apprécier l'essentielle inanité.

Tacite, s'il n'est pas un historien absolument véridique, possède au plus haut point le sens du dramatique : les rapports entre le jeune Néron et sa mère se lisent comme une tragédie classique ;

1. Guglielmo Ferrero, *Le Donne dei Cesari*, Milan, 1925, p. 157 et suiv.

les événements se précipitent, jusqu'à ce que, à la fin, seule la mort d'un des deux protagonistes puisse résoudre la crise. On connaît, du reste, l'influence exercée par ce récit sur le plus grand des auteurs tragiques français. Le récit de la mort de l'impératrice est précédé d'un conte aussi révoltant que peu vraisemblable[1] :

Cluvius rapporte que, dans son ardeur à maintenir sa puissance, Agrippine en vint à ce point qu'au milieu de la journée, à l'heure où Néron se sentait échauffé par le vin et la chair, elle s'offrit plusieurs fois au jeune homme en état d'ivresse, soigneusement parée et prête à l'inceste ; déjà des baisers lascifs et des caresses, préludes du crime, attiraient l'attention de leur entourage, lorsque Sénèque, cherchant contre les séductions d'une femme le secours d'une autre femme, dépêcha à Néron l'affranchie Acté. Celle-ci, inquiète à la fois pour elle-même et pour l'honneur du prince, l'avertit que le bruit de l'inceste s'était propagé, que sa mère s'en faisait gloire, mais que l'armée ne supporterait pas un empereur souillé de ce crime. Selon Fabius Rusticus, ce ne fut point Agrippine, mais Néron qui conçut ce désir, et il en fut détourné par l'adresse de la même affranchie[2]. Mais Cluvius et les auteurs qui suivent sa version ont pour eux le bruit public, soit qu'un projet si monstrueux ait été conçu par Agrippine, soit que la préméditation d'une débauche raffinée paraisse plus vraisemblable de la part d'une femme qui, jeune mariée, s'était donnée à Lépidus par ambition de régner, que la même passion avait faite plus tard la chose d'un Pallas, et que son mariage avec son oncle avait rompue à toute espèce d'infamie.

L'extrême invraisemblance de cet épisode n'a pas échappé aux critiques[3]. Tacite, lui-même, paraît s'en être rendu compte : contre son habitude, il cite deux chroniqueurs de ce temps à l'appui de ses dires : Fabius Rusticus, Cluvius et certains écrivains moins importants (*ceteri auctores*). Il laisse sous-entendre que derrière eux il y

1. Tacite, *Annales*, XIV, 2 : *Tradit Cluuius ardore retinendae Agrippinam potentiae eo usque prouectam ut medio diei, cum id temporis Nero per uinum et epulas incalesceret, offerret se saepius temulento comptam et incesto paratam ; iamque lasciua oscula et praenuntias flagitii blanditias adnotantibus proximis, Senecam contra muliebris inlecebras subsidium a femina petiuisse, immissamque Acten libertam quae simul suo periculo et infamia Neronis anxia deferret peruulgatum esse incestum gloriante matre, nec toleraturos milites profani principis imperium. Fabius Rusticus non Agrippinae sed Neroni cupitum id memorat eiusdemque libertae astu disiectum. Sed quae Cluuius eadem ceteri quoque auctores prodidere et fama huc inclinat, seu concepit animo tantum immanitatis Agrippina, seu credibilior nouae libidinis meditatio in ea uisa est quae puellaribus annis stuprum cum Lepido spe dominationis admiserat,pari cupidine usque ad libita Pallantis prouoluta et exercita ad omne flagitium patrui nuptiis.*

2. On sait que la même version, avec quelques embellissements encore moins savoureux, se trouve dans les pages de Suétone (*Néron*, 28).

3. Eugène Bacha, *Le génie de Tacite*, Bruxelles, 1906, p. 197 ; voir aussi Philippe Fabia, *Les sources de Tacite dans les Histoires et les Annales*, Paris, 1893, *passim*.

avait la rumeur publique (*fama huc inclinat*). Comme il est peu probable qu'une femme intelligente comme Agrippine, douée d'un sens politique très développé, lors même que ses intentions eussent été celles que lui prête Tacite, se fût laissée aller devant le précepteur de son fils (qu'elle savait contraire à ses vœux), pour ne rien dire de la valetaille, on conçoit que ces racontars aient leur origine, en dernière analyse, dans des cancans d'esclaves et d'affranchis, toujours à l'affût de quelque scandale. Ils manquent donc de fondement [1].

Ce n'est pas tout. Agrippine n'était nullement la première princesse à qui l'Antiquité attribuât pareil crime. Longtemps avant elle, le Proche-Orient avait connu une femme forte, intelligente, avide du pouvoir, mais mise à mort par son propre fils, comme le fut Agrippine, à la suite d'un inceste : la reine Sémiramis.

Citons les témoignages anciens :

Ninus mourut... laissant son fils Ninyas encore enfant et son épouse Sémiramis. Cette princesse, n'osant confier le sceptre aux mains débiles de son fils, ni se déclarer ouvertement la reine de tant de nations puissantes, trop peu disposées à supporter le joug d'un homme pour souffrir celui d'une femme, déguise son sexe, son âge, et l'épouse de Ninus se fait passer pour son fils... A la faveur de ce déguisement, elle régna d'abord sous le nom de son fils ; elle se signala ensuite par des actions d'éclat, et, lorsqu'elle crut avoir vaincu l'envie par sa gloire, elle déclara son nom et son artifice... Enfin, égarée par une passion incestueuse, elle périt de la main de son fils... (*ad postremum cum concubitum filii petisset, ab eodem interfecta est*) [2].

Ninus eut de Sémiramis un fils, Ninyas ; en mourant, il laissa sa femme souveraine de l'empire... Quelque temps après, son fils Ninyas conspira contre elle, par l'entremise d'un eunuque... mais, loin de punir le conspirateur, elle lui remit l'empire... et disparut subitement.

Le même compilateur y ajoute une deuxième tradition, suivant laquelle Sémiramis se serait débarrassée de son époux, le faisant jeter en prison, après quoi elle se serait emparée de l'empire [3].

L'historien arménien Moïse de Khorène, puisant dans des sources grecques et syriennes, ne mentionne pas non plus l'inceste, mais,

1. En citant cet épisode comme preuve du sens critique de Tacite, Gaston Boissier (*Tacite*, Paris, 1904, p. 84) a décidément mal choisi son exemple : un historien critique ne perd pas son temps à citer deux colporteurs de scandales, qui, ni l'un ni l'autre, ne méritent apparemment la moindre confiance ; il a surtout soin de ne pas s'en rapporter au bruit public.
2. Justin, *Épitomé*, I, 1-2.
3. Diodore de Sicile, II, 7 et 20. Diodore a puisé dans Ctésias, contemporain d'Hérodote.

d'accord avec Justin, fait périr la reine par les mains de son fils[1].

Paul Orose a transmis la légende au Moyen-Age européen :

Huic (Nino) *mortuo Semiramis uxor successit... haec, libidine ardens, sanguinem sitiens, inter incessabilia et stupra et homicidia, cum omnes quos regie arcessitos, meretricie habitos concubitu oblectasset occideret, tandem filio flagitiose concepto, impie exposito, inceste cognito priuatam ignominiam publico scelere obtexit. Praecepit enim, ut inter parentes ac filios nulla delata reuerentia naturae de conjugiis adpetendis ut cuique libitum esset liberum fieret*[2].

Paul Orose a été la source de Dante, qui a mis la grande reine parmi les pécheresses du premier cercle de son Enfer[3] :

Fu imperatrice di molte favelle
A vizio di lussuria fu sì rotta,
Che libito fe' licito in sua legge,
Per torre il biasmo in che era condotta.
Ell'è Semiramis, di cui si legge
Che succedette a Nino e fu sua sposa :
Tenne la terra, che il Soldan corregge.

La ressemblance entre cette tradition et le portrait d'Agrippine par Tacite est très frappante. Sémiramis s'est débarrassée de son mari ; Agrippine est accusée d'avoir empoisonné Claude[4]. La passion dominante de Sémiramis, c'est l'ambition, la soif du pouvoir. Tacite ne peut trop souligner l'ambition d'Agrippine, son avidité de régner à la place de son fils, qu'elle voudrait enfermer dans son palais et réduire en servitude par les plaisirs. Comme Sémiramis, elle y réussit pour un temps ; mais, à la fin, son fils se révolte, comme Ninyas, et recouvre le pouvoir par un parricide. Ces parallélismes étant assez frappants pour s'imposer à l'imagination, quoi de plus naturel que de compléter le drame par l'épisode de l'inceste, emprunté à la légende orientale, seule chose qui manquât encore à la longue série d'horreurs pour l'assimiler de point en point à la tradition ancienne? Tacite, ou plutôt sa source, n'y a pas man-

1. Moïse de Khorène, *Histoire d'Arménie*, Venise, 1841, I, 85. Pour l'origine de la légende de Sémiramis, voir François Lenormant, *La légende de Sémiramis*, Bruxelles, 1873 ; C. F. Lehmann-Haupt, dans *Orientalische Studien Theodor Nöldeke zum 70. Geburtstag gewidmet*, Giessen, 1906, II, 1009 et suiv. : *Die historische Semiramis und ihre Zeit*, Tübingen, 1910.

2. Orose, *Hist.*, I, 4, 4 ; 7 ; 8.

3. Dante, *Inferno*, V, 54-60.

4. Tacite, *Annales*, XII, 66-67 ; sur l'absurdité de cette accusation, voir Ferrero, *op. cit.*, p. 167-169.

qué : c'est là l'origine de cet épisode peu savoureux et si peu romain !

*
* *

Néron, on le sait, est devenu, sous la plume de Tacite, un des pires tyrans qui aient souillé le trône des Césars, quoique, si l'on y regarde d'un peu plus près, son plus grand crime, son crime le plus impardonnable aux yeux des aristocrates romains, paraisse avoir été sa manie de se faire acteur. Quoi qu'il en soit, il n'était pas le premier tyran à entretenir des rapports illicites avec sa propre mère. A en croire Parthénius de Nicée[1] et Diogène de Laërte[2], citant Aristippe[3], auteur présumé d'un ouvrage perdu sur la *Sensualité antique* (περὶ παλαιᾶς τρυφῆς), Cratée, mère de Périandre, tyran de Corinthe, prise pour lui d'une violente passion, venait de son consentement le retrouver secrètement ; mais, ce commerce ayant été découvert, le dépit qu'il en ressentit le rendit cruel envers tout le monde.

Que cette tradition alexandrine n'ait pas été étrangère à la genèse du récit sur l'inceste d'Agrippine, cela peut se démontrer avec toute la précision souhaitable.

Tacite accuse Néron non seulement d'avoir fait périr son frère Britannicus et sa mère, mais d'avoir causé aussi la mort de sa femme en secondes noces, la belle Poppée-Sabine[4] :

Après la fin des jeux, Poppée mourut victime d'un accès de colère de son mari, qui lui donna un violent coup de pied, alors qu'elle était enceinte : car je ne saurais croire au poison malgré ce que rapportent certains écrivains, par haine plutôt que par conviction : Néron désirait des enfants, et il était vraiment épris de son épouse.

Là encore l'invraisemblance foncière du récit saute aux yeux. Les symptômes d'une femme enceinte, mourant par suite d'un acte brutal, ne ressemblent guère à ceux d'une personne empoisonnée. Et que penser d'un homme, fût-il un tyran de la pire espèce, qui inflige un coup de pied à une femme aimée et dont il espère un héritier? L'exagération est manifeste, et l'accusation ne

1. Περὶ ἐρωτικῶν παθημάτων, 17.
2. *Périandre*, 2.
3. Voir là-dessus Franz Susemihl, *Geschichte der griechischen Literatur in der Alexandrinerzeit*, Leipzig, 1891-1892, I, 325 et suiv.
4. Tacite, *Annales*, XVI, 6 : *Post finem ludicri Poppaea mortem obiit, fortuita mariti iracundia, a quo grauida ictu calcis adflicta est. Neque enim uenenum crediderim, quamuis quidam scriptores tradant, odio magis quam ex fide : quippe liberorum cupiens et amori uxoris obnoxius erat.*

tient pas devant une critique sérieuse. Ce qu'il en était, la vie de Périandre, tyran de Corinthe, nous l'apprend[1] :

Dans la suite, Périandre, irrité contre sa femme par ses concubines, la tua dans un accès de colère, en la précipitant du haut des degrés de son palais, ou en lui donnant un coup de pied pendant une grossesse.

D'où il ressort que Périandre et Néron avaient des relations défendues avec leurs mères et qu'ils tuèrent leurs femmes d'un coup de pied dans le ventre pendant leur grossesse. Or, de deux choses l'une : ou bien Néron a consciemment imité Périandre, comme tel mauvais garnement de nos jours imite tel bandit rendu célèbre par les journaux ou le cinéma ; ou bien le parallélisme apparent est l'œuvre de l'historien ou de ses sources. L'invraisemblance de la première de ces conclusions est si apparente qu'il est inutile d'en dire plus. Elle serait, du reste, en contradiction formelle avec les dires de Tacite, qui attribue l'initiative de l'inceste à Agrippine et non pas à Néron, et qui fait de la mort de Poppée la suite d'un acte irréfléchi de Néron. Autant dire que les deux épisodes, celui de l'inceste et celui du meurtre de Poppée, sont également fantaisistes, reposant sur des calques plus ou moins conscients d'anciennes traditions sur la reine Sémiramis de Babylone et sur Périandre, tyran de Corinthe. Somme toute, le portrait magistral dans le chef-d'œuvre de Racine semble infiniment plus proche de la réalité que les exagérations de Tacite : Néron paraît avoir été essentiellement un caractère faible et vaniteux, un tempérament d'artiste sans volonté fixe, partant destiné à être le jouet de courtisans scélérats.

* * *

En fin de compte, il y a lieu de signaler une autre improbabilité du récit de Tacite, relevée déjà par Eugène Bacha : c'est la scène du meurtre d'Agrippine[2] :

Les meurtriers entourent le lit et, le premier, le triérarque (Herculéius), lui asséna un coup de bâton sur la tête. Le centurion dégaînait pour lui donner le coup fatal ; alors, lui montrant son ventre : « Frappe ici », s'écria-t-elle, et elle expira, percée de coups.

1. Diogène de Laërte, *Périandre*, 1.
2. Tacite, *Annales*, XIV, 8 : *Circumsistunt lectum percussores et prior trierarchus fusti caput eius adflixit. Iam in mortem centurioni ferrum destringenti protendens uterum « Ventrem feri » exclamauit multisque uulneribus confecta est.*

Sans discuter le problème difficile de savoir comment les chroniqueurs ont pu apprendre ces détails — Tacite lui-même affirme que les meurtriers avaient eu soin de chasser auparavant les esclaves de la chambre de l'impératrice — il n'est guère probable qu'une femme raffinée ait fait un geste de ce genre devant des brutes. Là encore, croyons-nous, il y a tout simplement un cliché. Dans une mémorable scène des *Choéphores* d'Eschyle, Oreste se précipite sur sa mère en train de plaindre la mort de son amant :

« Tu l'aimes? Eh bien ! va donc t'étendre près de lui. Même mort, je t'en réponds, tu ne le trahiras pas. » A ces mots, il s'élance, l'épée levée. Clytemnestre tombe à ses genoux, déchire sa robe et lui montre son sein : « Arrête, ô mon fils ! respecte, enfant, ce sein sur lequel, souvent endormi, tu suças de tes lèvres le lait nourricier[1]. »

On le voit, le geste est foncièrement le même, si ce n'est que, dans le drame ancien, où la mère brave son propre fils, il a sa raison d'être. Il ne l'a plus quand le meurtrier n'est plus le fils de l'héroïne, mais un gladiateur quelconque envoyé pour la tuer. Il y a lieu d'ajouter que le Romain passait pour mal comprendre la fine sensibilité du tragédien grec, ce qui expliquerait la brutalité de ton et de geste, contraste frappant avec le modèle hellénique : l'abîme qui séparait la Rome de Néron du monde d'Eschyle ne serait guère moins grand que celui qui nous sépare du monde de Racine.

L'usage de clichés tout faits chez les historiens de l'Antiquité romaine n'a pas échappé aux critiques modernes. Seulement, on les a relevés surtout dans les parties ethnographiques de ces auteurs[2]. Ce qu'il importe de noter, c'est qu'ils ne sont guère moins fréquents dans les parties purement historiques. Cela se comprend sans peine : en l'absence d'un journalisme développé, ces historiens étaient forcés de recourir à la tradition orale pour reproduire certains événements qui s'étaient déroulés dans l'ombre des palais. Mais la tradition orale invente peu : elle ne crée pas ; elle recrée, reproduisant sans cesse les vieux thèmes, les situations connues, les types fixes, établis depuis des siècles.

Alexandre H. KRAPPE.

Elizabeth, N. J. États-Unis.

1. Eschyle, *Les Choéphores*, 896 et suiv.
2. Voir, là-dessus, E. Norden, *Die germanische Urgeschichte in Tacitus Germania*, Leipzig-Berlin, 1920.

UN PROCÉDÉ FAVORI DES POÈTES LATINS :

L'EXPRESSION INDIRECTE

On peut se demander si la plupart des difficultés que rencontre l'explication stylistique ne procèdent pas d'un faux point de départ. On accepte volontiers comme principe du mécanisme de l'énoncé que le sujet parlant ou l'écrivain est préoccupé d'exprimer ce qu'il veut dire par les moyens les plus directs. Il est bien plutôt tenté de recourir à des équivalents approximatifs, supplétifs ou détours.

Ceci, d'une part, en vertu d'une espèce d'insincérité naturelle : la tendance à la dissimulation n'est pas moins forte en nous que la volonté d'être vrai, et notre première réaction est souvent l'effet d'un prompt calcul. En second lieu, la vie en société nous oblige assez naturellement à une attitude de ruse, soit pour la défense, soit en vue de l'attaque. Nos relations avec nos semblables comportent la concurrence et la lutte ; une conversation est un débat dans lequel il faut faire bonne figure ; elle nous impose une contrainte incessante et un effort de ne pas nous découvrir.

Il est vrai, d'autre part, que, si nous nous exprimons, c'est pour être compris. Mais là encore l'artifice trouve son compte. Car, si nous disons à notre interlocuteur exactement ce que nous voulons qu'il comprenne, il restera en dessous de la compréhension escomptée, en vertu de la méfiance, instinctive ou réfléchie, qu'il apporte dans le débat. Nous devons ruser avec lui, ménager nos effets, piquer son attention, escompter sa surprise, forcer le ton et l'expression, nous livrer à une espèce de marchandage qu'on peut schématiser par une formule simpliste du type : « si je dis dix, vous comprendrez huit, donc je dis douze » ; en retour de quoi l'interlocuteur pense : « vous dites douze : c'est que vous voudriez que je comprenne dix, donc je suis dans le vrai en pensant huit ». Et la duperie se poursuit, de part et d'autre, entraînant l'expression loin de la réalité.

Mais l'artifice procède encore d'un autre besoin, celui de se donner un air avantageux en ne disant pas les choses comme il serait naturel qu'elles soient dites. Cette disposition d'esprit est en rap-

port avec le goût instinctif que nous avons de l'énigme et du problème. Nous nous plaisons à dire à l'interlocuteur non pas ce que nous avons à lui dire, mais ce qui est propre à le lui faire deviner. Goût du signe, du symbole, satisfaction commune à celui qui propose l'énigme et à celui qui la résout. C'est là le principe de maints procédés de style : la périphrase, qui analyse les éléments d'une notion ; l'expression condensée, qui bloque des concepts disparates ; la métaphore, qui traduit l'abstrait par le concret ; la synonymie, créatrice de supplétifs ; l'approximation, etc.

Un des procédés les moins étudiés est celui qui consiste en une sorte de décalage d'expression.

Soit un poète qui veut décrire le souffle lugubre du vent d'automne ; si ce souffle évoque une plainte, on l'appellera sanglot ; fait-il penser à une musique? il deviendra violon, et l'on aura :

Les sanglots longs
Des violons
De l'automne.

Tel est le secret du style de maint poète latin. Il est instructif d'en démonter le mécanisme. Voici un exemple emprunté à Perse, qui, comme dit Boileau,

En ses vers obscurs, mais serrés et pressants,
Affecta d'enfermer moins de mots que de sens.

Il s'agit d'exprimer la différence qu'il y a entre un art sincère et un art factice. Pour qualifier l'action de l'écrivain, dirons-nous « écrire »? C'est trop simple. Essayons « parler » ; mais parler est encore trop près de ce qu'on veut dire : nous dirons « bruire » : *crepare.*

Puisqu'il s'agit de faire entendre un son, dirons-nous que ce son est juste? Ce serait là le mot attendu ; mais, le son juste, le son plein est celui que rend un corps compact : à l'idée de juste, nous substituerons celle de massif : *solidum.*

D'autre part, de même que de l'idée du style nous avons passé à celle du son, de même nous pouvons passer de l'idée du son à celle de l'organe qui sert à l'articuler : *lingua.* Mais de l'idée de style nous passons aussi sans peine à celle de forme, d'aspect extérieur, de revêtement : *tectorium.* Supposons ce revêtement enjolivé d'images : nous le dirons peint ou brodé : *pictum ;* et, si, par un dernier démarquage, nous transportons cette notion du revêtement

à la langue, nous aurons la formule que voici, savante et obscure à souhait :

V, 25 : *Quid solidum crepet, et pictae tectoria linguae.*

Une autre belle illustration du procédé nous est fournie par Pétrone, dans l'échantillon ambitieux de poème épique qu'il nous propose au chapitre 89 du *Satiricon* :

Iam decuma maestos inter ancipites metus
Phrygas obsidebat messis, et uatis fides
Chalcantis atro dubia pendebat metu,
Cum Delio profante caesi uertices
Idae trahuntur...

Si Chalcas est appelé par son nom, en revanche Apollon est le Délien : à ce degré la substitution est usuelle. La ville de Troie fait place aux Phrygiens qui la défendent : l'écart est déjà plus sensible. Mais qui sont les assiégeants? Les Grecs. Seulement ils font le siège depuis dix ans : on substituera aux Grecs l'idée de la dixième année. Mais l'année se définit par son « akmê », qui est l'été, et l'été est le temps de la moisson : nous dirons que les Phrygiens sont assiégés par la dixième moisson.

Après cela, il ne restera qu'à donner à la peur un visage (*ancipites*) ou une couleur (*atro*), à moins qu'on ne la figure comme une cime où s'accroche (*pendebat*) l'espoir ; et enfin, pour signifier qu'on coupe les arbres sur le sommet de l'Ida, le poète dira qu'on tranche les cimes (*caesi uertices*).

Et ainsi le texte qui nous est présenté constitue non pas, comme on le dit quelquefois, un raccourci, car il s'agit plutôt de substitution que de synthèse ; pas davantage, comme on se plaît aussi à le dire, un jeu de métaphores, car le concret est ici substitué au concret autant qu'à l'abstrait, mais proprement une transposition ou plutôt le résultat de transpositions successives, car le décalage est souvent à plusieurs degrés, et exige de nous la restitution d'une série d'intermédiaires.

Le procédé, universel, est de grande conséquence pour l'analyse du style ; mais aucune langue peut-être, sauf celle de nos récents symbolistes, ne l'a porté au degré d'artifice qui caractérise certains poètes latins.

J. MAROUZEAU.

LES

ASPECTS RELIGIEUX DE L' « AFFAIRE » DES BACCHANALES

Si la fameuse affaire dite des Bacchanales, qui éclata à Rome en 186 av. J.-C., ainsi que le sénatus-consulte qui s'y rapporte ont été beaucoup étudiés ces dernières années[1], on a quelque peu négligé d'aborder le côté religieux du problème et l'on n'a guère recherché si le récit de Tite-Live (39, chap. 8-20) pouvait permettre certaines conclusions sur l'existence et l'évolution de ce que l'on appelle les « sectes à mystères ».

Salomon Reinach, cependant, dans un article de la *Revue archéologique*[2], s'est inquiété de ce que l'auteur romain rapportait de ces sectes et pour repousser en bloc tout ce qui leur fut reproché : « Toutes les accusations répandues contre la moralité des mystères sont des inventions grossières ou ridicules... Ceux et celles qui, une fois initiés, refusaient de se souiller d'horribles débauches étaient immolés, jetés dans des souterrains... Comment, s'il y avait quelque vérité dans ces propos, les familles privées d'un fils, d'une femme ou d'une fille n'avaient-elles pas, depuis longtemps, porté plainte auprès des magistrats? Elles n'étaient pas, cependant, soumises au secret. »

Franz Cumont, d'autre part[3], serait assez disposé à croire que les « Bacchanales offraient certainement de quoi justifier l'interdiction dont elles furent frappées... Les cérémonies qu'on y célébrait rappelaient probablement le meurtre de Dionysos enfant déchiré par les Titans et il n'est pas impossible que, dans l'emportement de leur fureur sacrée, les bacchantes aient parfois mis en pièces des victimes humaines ».

Il nous paraît, en réalité, que le problème est plus complexe et ne saurait se résoudre par l'acceptation en bloc ou le rejet total

1. Voir, en dernier lieu, W. Krause, *Zum Aufbau der Bacchanal-Inschrift* (*Hermes*, LXXI, 1936, p. 214).

2. *Une ordalie par le poison à Rome et l'affaire des Bacchanales* (*Rev. arch.*, 1908, I, p. 236 et suiv.). — *Cultes, mythes et religions*² (1923), III, p. 254.

3. *Les mystères de Bacchus à Rome.* Appendice à la 4ᵉ édition de son livre *Les religions orientales dans le paganisme romain*, éd. Paul Geuthner, 1929, p. 198.

des différents éléments du récit de Tite-Live, qu'il convient de reprendre et d'analyser, afin d'en discerner les éléments essentiels.

* * *

Le chapitre 8 est un simple chapitre d'introduction. Tite-Live expose que les mystères dionysiaques sont d'origine grecque, qu'ils furent introduits en Étrurie, passèrent d'Étrurie à Rome, et Tite-Live fait un bref historique de leur développement dans cette ville en présentant certains faits qu'il reprend par la suite. L'immoralité des mystères est reprise aux chapitres 10 et 15, de même que l'affirmation que les clameurs, les cris et le tumulte des Bacchanales n'étaient là que pour étouffer les cris des victimes.

Au chapitre 9 commence ce que l'on serait bien tenté d'appeler un « roman-feuilleton » et de rejeter comme le produit de l'imagination féconde d'une des sources de l'historien latin si la précision des renseignements n'orientait vers une autre solution : en effet, plus on cherche à pénétrer le sens de ce que nous apprend Tite-Live, plus on se persuade que Sp. Postumius Albinus, l'un des consuls de 186, voulut monter une « affaire » et qu'il fit tout pour donner aux faits quelque chose de théâtral et d'outré, afin d'exciter, dans le public, la crainte et l'indignation contre une secte qui ne méritait certainement pas les persécutions que l'on dirigea contre elle : aussi croyons-nous qu'il y a, dans ce récit, beaucoup plus qu'une invention de Tite-Live ou de ses sources, qu'il y a, dans la romanesque aventure d'Ébutius, le reflet même de la manière dont les faits furent exposés aux Romains. Le chapitre 14 nous apprend que le consul fit un rapport au sénat sur la manière dont la conjuration avait été découverte et nous croyons bien que le récit de Tite-Live remonte, d'une manière ou d'une autre, à l'exposé même du consul ; il nous rapporte ce que nous serions tenté d'appeler la « vérité officielle » ; un des éléments essentiels en est la prudence et la célérité du consul, et c'est bien là ce que le sénat loua dans sa conduite[1].

Nous avons parlé de « roman-feuilleton » et nous pourrions préciser encore en disant que l'histoire d'Ébutius est le roman de la jeunesse innocente et persécutée. De même que Blanche Neige est

1. Chap. 14 : *Censuit autem senatus gratias consuli agendas quod eam rem et cum singulari cura et sine ullo tumultu investigasset.*

poursuivie de la haine de sa marâtre, Tite-Live, au chapitre 9, nous raconte la touchante histoire de P. Ébutius, fils d'un chevalier romain, élevé par sa mère, Duronia, et par le second mari de cette femme, T. Sempronius Rutilus, chargé de l'administration des biens du jeune homme. Or, Sempronius avait dilapidé cette fortune, il devait donc, ou se débarrasser du jeune homme, ou le lier à lui par ce qu'on appelle la « solidarité dans le crime », et, pour cela, le meilleur moyen était de l'initier aux Bacchanales, c'était à la fois affaiblir ses énergies et le rendre complice des crimes de la secte. On voit immédiatement ce que ce récit a de tendancieux, il vise avant tout à rendre sympathique celui qui fut l'occasion de la dénonciation, et la suite de l'histoire contée par Tite-Live présente des tendances analogues.

Ébutius, qui était certainement un « moins de vingt ans [1] », avait pour maîtresse une femme passablement plus âgée que lui et dont l'historien nous trace le plus attendrissant des tableaux. Comme esclave, elle avait fait le métier de courtisane, puis avait continué comme affranchie. Elle avait Ébutius comme amant, mais, précise Tite-Live, elle était *minime adolescentis aut rei aut famae damnosa.* Tout au contraire, comme le jeune homme recevait très peu d'argent de sa famille, c'est elle qui lui en fournissait et, bien plus encore, elle avait fait d'Ébutius son légataire universel. L'historien semble trouver cela fort édifiant ; à nos yeux de modernes, ces relations entre un très jeune homme, qui ne redoute pas les partages, et une courtisane un peu mûre ne sont pas des plus propres et, parmi les termes qui, à notre époque, désigneraient Ébutius, « gigolo » serait un des plus doux.

Sempronius, donc, pour se débarrasser d'Ébutius, désirait le faire initier aux Bacchanales. Il prit le prétexte d'une maladie du jeune homme, et la mère affirma qu'elle avait fait le vœu qu'en cas de guérison et pour remercier les dieux elle ferait initier son fils.

Nous avons là une situation analogue à celle d'*Atala*, dont la mère, elle aussi, fit un vœu à l'insu de sa fille.

Ébutius, ne sachant rien de ces initiations, accepta de se soumettre aux purifications préliminaires. Il fallait, pendant dix jours, s'abstenir de relations sexuelles, jeûner sans doute aussi, puis, après un repas et un bain, se rendre au sanctuaire.

Toutes ces indications n'ont rien de bien neuf ; le jeûne, la chas-

1. Chap. 13 ad fin. : *Biennio proximo institutum esse nequis major viginti annis initiaretur.*

teté rituelle sont bien connus pour d'autres mystères, ainsi pour les mystères d'Éleusis.

Mais, lorsque Hispala, la maîtresse d'Ébutius, apprit qu'on allait initier son amant, elle poussa de hauts cris et lui révéla ce qu'était, en réalité, cette initiation. Le candidat, lui dit-elle, était livré aux prêtres « comme une victime » et, alors, le bruit des cymbales et des tambourins, les cris des membres de la secte empêchaient que ses plaintes et ses protestations ne fussent entendues *cum per vim stuprum inferatur*. Que faut-il entendre par là? Si l'on songe que l'on n'initiait que des jeunes gens de moins de vingt ans, si l'on comprend le sous-entendu des mots qui se trouvent quelques lignes plus bas : *ubi omnia infanda patienda primum deinde facienda essent*, si on le compare à la phrase du chapitre 13 : *plura virorum inter sese quam feminarum esse stupra*, la réponse est aisée, quoiqu'elle ne puisse pas facilement être donnée en français. Le grec, encore plus que le latin, « dans les mots bravant l'honnêteté », on comprendra qu'il s'agissait de livrer Ébutius à la καταπυγοσύνη et de faire de lui, pour employer l'expression, évidemment un peu crue, d'Aristophane, un λακκόπρωκτος.

Cette perspective, on le comprendra aisément, ne souriait guère au jeune homme ; aussi refusa-t-il énergiquement de se laisser initier. Chassé de chez lui par ses parents qu'exaspérait sa résistance, il alla se plaindre au consul. Celui-ci, après avoir pris tous les renseignements nécessaires, fit venir Hispala, la maîtresse d'Ébutius, pour lui demander ce qu'elle savait des sectes dionysiaques. C'est dans cette partie du récit de Tite-Live, donc aux chapitres 12 et 13, que l'on voit le mieux ressortir les intentions de l'auteur. Tous les détails qu'il nous donne visent, en effet, à un double but : d'une part, montrer la prudence et la circonspection du consul au cours de son enquête, et ce sont là les qualités dont le Sénat devait le louer ; d'autre part, rendre le plus sympathiques possible les deux délateurs Hispana et Ébutius.

Déjà, au chapitre 10, Hispala s'était excusée d'avoir révélé à Ébutius les secrets de la secte ; seuls, disait-elle, son amour et sa compassion la forçaient à le faire [1], et le récit de Tite-Live cherche à montrer que ce n'est qu'intimidée par tout l'appareil qui entourait le consul, menacée des peines les plus graves au cas où elle

1. *Pacem veniamque precata deorum dearumque si, coacta caritate ejus, silenda enuntiasset.* Le consul, dans son discours au peuple (chap. 15), insistera aussi sur le fait que l'on ne veut rien tenter contre la religion, que l'on n'a pas à redouter la colère des dieux.

n'avouerait pas, qu'Hispala consentit, enfin, à révéler ce qu'elle savait sur les Bacchanales. C'est que, en effet, dans l'Antiquité, l'opinion publique n'était pas tendre pour ceux qui trahissaient le secret, soit d'une secte religieuse, soit d'une association secrète politique.

Alcibiade fut poursuivi pour avoir parodié, devant des esclaves, les Mystères d'Éleusis ; Andocide, qui avait dénoncé ses compagnons mutilateurs des Hermès, fut entouré de mépris jusqu'à la fin de ses jours. Bien plus, et c'est ce que Tite-Live omet soigneusement de nous dire, la dénonciation d'Ébutius eut comme conséquence à peu près fatale la condamnation à mort de sa propre mère.

Ainsi donc, tout le récit de Tite-Live, dès qu'on en a compris les tendances, offre les caractères de la plus grande véracité et remonte sans doute à l'exposé même du consul, à la manière dont il souhaitait que les faits fussent connus de la ville.

Il en est de même de ce que l'on pourrait appeler la « confession » d'Hispala (chap. 13), qui est un document de la plus haute valeur sur l'histoire des sectes à mystères, un des rares qui nous soient parvenus de l'Antiquité, permettant de comprendre leur caractère et leur évolution.

Mais, là encore, il importe de distinguer soigneusement deux éléments, qui sont comme deux couches, deux stratifications différentes. En effet, nous avons, d'une part, les faits tels qu'ils furent présentés aux Romains par le consul, afin de rendre la plus odieuse possible l'image que l'on se faisait des sectes dionysiaques. D'autre part, par delà ces faits déformés ou présentés d'une manière tendancieuse, il est possible d'atteindre plus profond, de discerner certains éléments authentiques.

C'est ainsi que Tite-Live, décrivant les rites des Bacchanales, nous dit : « Les femmes vêtues en bacchantes et les cheveux épars descendent au Tibre en courant avec des torches ardentes qu'elles plongeaient dans l'eau et qu'elles retiraient tout allumées, parce que ces torches renfermaient un mélange de chaux vive et de soufre naturel. »

Ce renseignement bizarre s'explique fort bien si on le comprend comme le récit d'un « miracle » et son explication rationaliste. La religion de Dionysos, plus que toute autre, baignait dans le surnaturel ; il suffit de relire les *Bacchantes* d'Euripide ou l'*Hymne homérique* à Dionysos pour s'en assurer. Plonger une torche dans l'eau et la voir brûler de plus belle, c'est un miracle égal à celui de faire

couler dans la forêt des ruisseaux de miel et de lait ou à avoir la force nécessaire pour déchirer de ses mains des biches ou dompter des taureaux. Mais ce résultat, aux yeux des Romains non initiés, s'expliquait aisément par les propriétés naturelles du soufre et de la chaux. Ainsi, dans ce passage, il est possible de discerner deux éléments, la croyance des initiés à un miracle possible et ce que disaient les Romains de ce même miracle.

Il n'en va pas autrement de ce que dit Tite-Live d'une autre cérémonie de la secte.

« On disait que des hommes étaient enlevés par les dieux, on les attachait à des machines et on les dérobait aux regards dans des antres cachés ; c'étaient ceux qui avaient refusé de se lier par un serment, ou de s'associer aux crimes ou de livrer leur corps à la débauche. » Là aussi même mélange de renseignements vrais et faux. Il est évident — et en cela le raisonnement de Salomon Reinach, reproduit p. 476, est parfaitement juste — que, si les sectes dionysiaques avaient supprimé ceux qui refusaient de s'associer à ses rites ou de prêter le serment, il eût été bien difficile de dissimuler ces crimes. En réalité, nous avons sans doute la déformation d'un rite qui a été étudié par M. J. Hubaux, dans son article « Le plongeon rituel[1] ».

Le mythe de Diktynna déjà nous parle d'une déesse se lançant du haut d'une roche, mais sauvée par les filets des pêcheurs. Le mythe d'Ino-Leucothéa ou la légende de Sappho aux rochers de Leucade ne sont guère différents[2]. Il n'est pas interdit de supposer que certaines sectes aient demandé au candidat à l'initiation de se précipiter du haut d'un rocher ; le danger, naturellement, n'était qu'apparent, puisque le candidat était retenu par des cordes, et ce serait la *machina* dont parle Tite-Live. Dans ce cas, nous devrions rapprocher le passage de Tite-Live du stuc qui orne l'abside de la basilique de la Porte Majeure et qui représente Sappho se jetant du haut des rochers de Leucade.

Une autre solution, cependant, pourrait être envisagée. L'on pourrait supposer que Tite-Live fait allusion à une cérémonie d'apothéose, telle qu'elle nous est connue par Apulée pour les mystères d'Isis[3].

1. *Musée Belge*, XXVII, 1923, p. 5-81.
2. Voir notre article *Sappho et Leucothéa* (*Revue des Études anciennes*, XXX, 1930, p. 333).
3. *Métamorphoses*, XI, 24. On pourrait aussi rapprocher les *abditos specus* du chap. 13 des ἀντροφύλακες de l'inscription publiée par Vogliano et Cumont (*American Journal of archaeol.*, XXXVII, 1933, p. 215 et suiv.).

Quoi qu'il en soit et quelle que soit la solution à laquelle on préfère se rallier, il est possible de discerner que Tite-Live nous donne, sous une apparence tendancieuse et déformée, des faits qui correspondent parfaitement à ce que nous savons des sectes à mystères. Et cela nous incite à ne pas négliger ou rejeter sans examen les autres renseignements que nous donne ce passage fort précieux du chapitre 13, que nous avons appelé la « confession d'Hispana ».

Le grand problème qui se pose dans l'histoire de la religion antique est celui de savoir si, oui ou non, il y a eu évolution dans le rituel ou les croyances qui sont à la base des mystères antiques et spécialement des Mystères d'Éleusis.

Or, nous voyons, par le passage de Tite-Live, que cette évolution exista réellement pour les sectes à mystères. On n'avait, à l'origine, initié que des femmes et ce fut une certaine Paculla Annia, la première qui avait initié ses deux fils. C'était elle qui avait décidé que les jours d'initiations seraient multipliés et que la cérémonie aurait lieu de nuit. Mais, toutes ces transformations. elle ne les fit pas de sa propre autorité ; elle avait reçu des ordres de la part des dieux (*tamquam deum monitu*) ; en d'autres termes, ce fut à la suite d'une véritable « révélation » qu'elle transforma les conditions nécessaires à l'initiation.

Nous n'avons aucune raison de croire que les choses ne se seraient pas passées ainsi et nous voyons qu'un prêtre pouvait parfaitement affirmer avoir reçu l'ordre des dieux pour modifier tel usage des sectes à mystères. Rien ne nous interdit de penser que l'hiérophante d'Éleusis, au cours de la longue histoire du sanctuaire, n'ait pas eu d'inspirations semblables qui aient amené des changements dans le rituel. Il est un autre élément encore que relève l'historien : au milieu de l'excitation des cérémonies, certains initiés étaient pris d'une crise de délire prophétique qui s'accompagnait de violents mouvements du corps. Voilà aussi un renseignement intéressant que l'on mettra en rapport avec le fameux « parler en langues » du christianisme primitif si bien étudié par M. Émile Lombard[1].

La suite du récit de Tite-Live correspond au début ; nous y voyons la même volonté de faire croire à la ville qu'elle courait de terribles dangers. Le consul prit de théâtrales précautions pour éviter une fuite possible d'Ébutius et d'Hispala et surtout pour

1. *De la glossolalie chez les premiers chrétiens*, Lausanne, 1910.

leur épargner des représailles de la part des membres de la secte dont ils avaient dévoilé les secrets. La courtisane Hispala vint loger chez la belle-mère du consul. On condamna la porte qui, de son logement, donnait à l'extérieur ; on ne pouvait donc pénétrer chez elle qu'en passant par des pièces occupées et surveillées. Ébutius alla demeurer chez un client du consul.

Puis vinrent le rapport au sénat et le discours au peuple, où nous trouvons les mêmes éléments que nous avons relevés auparavant : désir de montrer que le peuple de Rome courait les plus grands dangers, affirmation que combattre les sectes à mystère n'est pas lutter contre les dieux. Le consul tenait son « affaire » ; il avait suffisamment dénaturé et exagéré les faits pour que la répression pût être féroce, et elle le fut, puisque, nous dit Tite-Live, le nombre des condamnations à mort dépassa le nombre de ceux qui avaient été emprisonnés (chap. 18). Et, pourtant, Postumius, le consul, s'était donné les gants de ne pas vouloir faire une persécution religieuse, de ne poursuivre que les crimes de droit commun. « Ceux qui n'avaient été qu'initiés et avaient prononcé la formule, empruntée au discours sacré (*ex carmine sacro*), la répétant après le prêtre, formule dans laquelle se trouvait l'abominable engagement de se livrer à tout crime et à toute volupté, mais qui n'avaient accompli, soit sur eux-mêmes soit sur d'autres, aucun des actes auxquels ils s'étaient engagés par serment, ceux-là, le consul se contentait de les retenir en prison. »

Ici encore, comme dans la confession d'Hispala, nous avons un renseignement de la plus haute valeur pour l'histoire de la religion. Il va de soi que le *carmen sacrum* auquel Tite-Live fait allusion n'est pas autre chose qu'un ἱερὸς λόγος, semblable à ceux que nous connaissons pour les sectes orphiques ou pythagoriciennes. Qu'un pareil ἱερὸς λόγος ait pu contenir un serment n'a pas de quoi nous étonner, puisque nous trouvons les traces d'un pareil serment dans les *Vers dorés* pythagoriciens. Mais, là encore, le renseignement exact donné par Tite-Live est déformé et tronqué par une interprétation tendancieuse. Il est vraisemblable que la formule du serment « liait » l'initié au dieu sans qu'il y eût aucun engagement à commettre des crimes ou des débauches. Strepsiade, lui aussi, dans les *Nuées* d'Aristophane, en une scène qui est une véritable scène d'initiation[1], s'engage à ne plus adorer d'autres

1. Voir notre article *La scène de l'initiation dans les « Nuées » d'Aristophane* (*Revue de l'histoire des religions*), 118 (1938), p. 92.

divinités que les seules Nuées. Il était aisé de transformer un engagement faisant de l'initié la « chose » du dieu en un engagement de se livrer à des crimes ou à des débauches. Les ennemis des sectes dionysiaques ne se firent pas faute de présenter cette interprétation du serment.

Malgré la sévérité de la répression qui continua deux ans après en Apulie[1], les sectes dionysiaques ne disparurent pas définitivement ; le témoignage de l'archéologie montre qu'elles sortirent de nouveau de leur cendre en gardant toutefois le caractère qu'elles avaient eu tout au début : elles furent exclusivement réservées aux femmes et aux très jeunes enfants[2].

Il importe maintenant d'étudier les documents archéologiques que nous possédons sur les sectes dionysiaques à Rome et l'on verra qu'il est possible, à plus d'une reprise, d'établir d'utiles rapprochements entre ce que nous apprend l'archéologie et ce que nous rapporte Tite-Live.

Certains monuments, en effet, nous permettent de restituer une partie de l'initiation aux mystères dionysiaques : le candidat était conduit la tête voilée devant une corbeille ayant la forme d'un van ou *liknon*, rempli de fruits, au milieu desquels se dressait un *phallos*. A ce moment, on lui découvrait brusquement la tête et son cri d'étonnement ou de pudeur blessée était recouvert par le fracas des tambourins. Une plaque Campana conservée au Louvre (fig. 1) et un stuc de la Farnésine[3] reproduisent l'une et l'autre la même cérémonie ; dans l'un comme dans l'autre cas, un silène tient le *liknon*, le candidat est un jeune enfant et ce sont des femmes qui tiennent le tambourin[4].

A côté de cette représentation réelle du rite de l'initiation, nous trouvons d'autres représentations symboliques : devant le *liknon* découvert, c'est *Aidôs* personnifiée, la Pudeur, qui s'enfuit[5]. Dans chaque cas, le sens de la cérémonie est le même. Qu'un

1. Tite-Live, 40, 19.

2. Si l'on en croit Servius (lect. 5, 29), c'est César qui aurait réintroduit à Rome les mystères de Bacchus. Nous serions plutôt disposés à croire qu'ils y existaient déjà quelque temps avant lui et qu'il en aurait autorisé la célébration.

3. Voir Marg. Bieber, *Der Mysteriensaal der Villa Item* (*Jahrbuch. d. deutschen arch. Inst.*, XLIII, 1928, p. 317), et Franz Cumont, *Les religions orientales...*, 4, pl. XVI.

4. M. F. Cumont (*Les religions orientales...*, 4, p. 202) suppose qu'on faisait tomber le contenu du liknon sur la tête du néophyte incliné. Cette interprétation de la plaque Campana ne nous paraît pas exacte. On voit que les trois personnages de droite *s'avancent* vers le Silène.

5. Voir Marg. Bieber, *art. cité*, p. 308, et *La peinture de la villa des Mystères*, p. 300. Il va de soi que la femme effrayée qui s'enfuit à gauche de la peinture doit être placée devant le



Initiation aux mystères bachiques.

tel rite ait pu être déformé ou mal compris, cela tombe sous le sens, et nous croyons qu'il faut établir un rapport direct entre ce rite et le passage de Tite-Live, où Hispala raconte à Ébutius ce qui le menaçait s'il se faisait initier[1]. Il est de fait que l'élément sensuel, nettement indiqué par la présence du *phallos*, devait fort naturellement conduire à cette déformation du sens et de la valeur de la cérémonie, qui n'était, à son origine, qu'une glorification de forces de la fécondation et de la vie.

Quant à l'origine de ce culte de Dionysos, nous croyons que Tenney Frank a eu raison de relever qu'il ne fallait pas le chercher en Anatolie ou même en Égypte. Dès qu'on est parvenu à enlever du récit de Tite-Live toutes les déformations tendancieuses qui sont dues, comme nous l'avons dit, à la volonté du consul d'extirper des manifestations religieuses contraires à l'essence même de la religion romaine (chap. 16), il reste un ensemble de rites ou de croyances qui s'accordent parfaitement à ce que nous savons des sectes grecques qui furent florissantes en Italie méridionale. Aussi croyons-nous, avec Tenney Frank, qu'il faut chercher parmi les captifs de Tarente ceux qui introduisirent à Rome cet ensemble de pratiques.

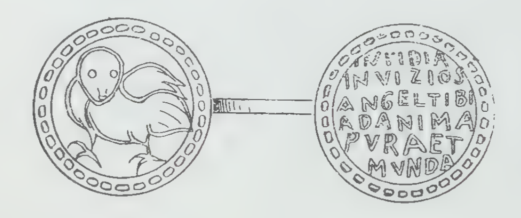
Georges MÉAUTIS.

liknon. Ce sont des raisons matérielles (la présence d'une grande baie dans la salle qu'il devait orner) qui ont obligé le peintre à modifier la disposition naturelle et normale de ses personnages.

1. Voir plus haut, p. 479.

AMULETTES CONTRE L'INVIDIA
PROVENANT DE TUNISIE

Je dois à l'amitié de M. Louis Poinssot, directeur des Antiquités de la Tunisie, que je tiens à remercier bien vivement ici, la connaissance d'une amulette en plomb dont M. Barbe, plus tard commissaire de police à Tunis, s'était rendu acquéreur à Haïdra, l'ancienne *Ammaedara*, d'un indigène qui venait de la trouver dans cette ruine.



Cette amulette, de forme ronde, mesure $0^{m}023$ de diamètre et $0^{m}007$ d'épaisseur ; elle ne comporte pas de trou de suspension. D'un côté est figurée, par des traits en relief, dans un cercle de grènetis, une chouette, la tête de face, le corps de trois quarts vers la gauche, les ailes mi-ouvertes, et au revers, également entouré d'un cercle de grènetis, une inscription, dont les lettres sont en relief et qui est ainsi conçue :

INVIDIA
INVIZIOS
À NGEL TIBI
AD ANIMA
PVRA ET
MVNDA

A la ligne 3, il semble qu'il y ait GE plutôt que CI, qui est cependant possible ; mais, même s'il faut adopter la lecture GE, il n'est pas douteux qu'il convient de comprendre comme s'il y avait CI : NCIL = NICIL = NIHIL. Cette interprétation est, en effet, garantie par d'autres amulettes, également trouvées en Tunisie,

toutes plus grandes que la nôtre, et en bronze ou en cuivre, mais portant, comme elle, une chouette sur la face et une inscription au revers. Pour plus de clarté, je crois bon de transcrire d'abord le texte de ces petits monuments :

1) Recueilli à Carthage en 1916, près des anciens cimetières des *officiales*, sur le chemin qui va du consulat d'Angleterre à l'amphithéâtre. Diam. 0m043. — Au droit, chouette vers la gauche, les ailes éployées, accompagnée de cinq étoiles très effacées. Au pourtour : *Vincit leo de tribus Juda, radis David.* — Au R/, sur sept lignes : *Inbidia inbiziosa ! Nicil tibi at anima pura et* [*m*]*unda. Micael, Rafael, Uriel, Gbriel.* + *Victoria* +. Au-dessous, deux palmes [1].

2) Trouvé à Carthage en 1928. Diam. 0m037. — Au droit, chouette, la tête de face, le corps de trois quarts vers la droite, les ailes éployées, entourée de six étoiles ; une septième a peut-être disparu. — Au R/, sur dix lignes : *Inbizia inbiziosa! Inbizia patiatu abis cui se noctu celum fecerit. Nicil tibi ad anima pura et munda cui bocatur Istefania* + [2].

3) Trouvé à Carthage en 1914. Diam. 0m037. — Au droit, chouette vers la droite, les ailes éployées, accompagnée de six étoiles. Au pourtour : *Bicit te leo de tribus Juda G. vic.* [3]. — Au R/, sur huit lignes : + *Inbiz*[*i*]*a inariosa! Inbicia dasiatur abis qis ne nontum cellum fecerit. Istonfian* [4].

4) Provenant du Kef ; aujourd'hui conservé à La Haye, au Cabinet royal des Médailles [5]. Diam. 0m036. — Au droit, chouette vers la gauche ; au pourtour, deux lignes concentriques d'inscrip-

1. A.-L. Delattre et A. Héron de Villefosse, *Bull. archéol. du Comité des travaux histor. et scientif.*, 1916, p. 137 et suiv. ; R. Cagnat et M. Besnier, *L'année épigr.*, 1917-1918, n° 14 ; cf. A.-L. Delattre et A. Merlin, *Ibid.*, 1928, p. 203-204, p. 206, n. 2 ; Dom H. Leclercq, dans F. Cabrol et H. Leclercq, *Dict. d'archéol. chrét.*, VIII, col. 2527, fig. 7041.

2. A.-L. Delattre et A. Merlin, *Bull. du Comité*, 1928, p. 202 et suiv. ; R. Cagnat et M. Besnier, *L'année épigr.*, 1929, n° 59.

3. A. Héron de Villefosse (*Bull. du Comité*, 1916, p. 143) complétait : *G*(*abriel*). *Vic*(*toria*) ! ; Ch. Bruston (*Rev. archéol.*, 1919, II, p. 224) proposait : *Avis* (contra : A. Merlin, *Bull. du Comité*, 1928, p. 204, n. 2).

4. A.-L. Delattre et A. Héron de Villefosse, *Bull. du Comité*, 1914, p. CLXXXVII-CLXXXVIII ; R. Cagnat et M. Besnier, *L'année épigr.*, 1914, nos 60-61 ; 1917-1918, n° 13 ; cf. A.-L. Delattre, *Bull. du Comité*, 1916, p. 136-137 ; P. Perdrizet, *Negotium perambulans in tenebris*, p. 30 ; A. Merlin, *Ibid.*, 1928, p. 205, n. 1, p. 206 et p. 208 ; Dom H. Leclercq, *Dict. d'archéol. chrét.*, VIII, col. 2526, fig. 7040.

5. J'ai pu contrôler les images et la lecture publiées jusqu'ici, grâce à d'excellentes empreintes, face et revers, que le directeur du Cabinet royal, le docteur M. A. Evelein, a bien voulu m'envoyer. Je le prie d'agréer tous mes meilleurs remerciements pour son obligeance.

tions ; sur la ligne extérieure : *Ligabit te brachium Dei. Id non prebaleas infau[.]t*[1] ; sur la ligne intérieure : *Quiriacedi*[2], *in Deo vivas !* — Au R/, sur dix lignes : *Inbizi[a] inbiziosa! Nicil tibi ad anima pura et munda. Quiriacei*[3], *sata malina non tibi prebaleat*[4]. *Ligabit te Dei bracium Dei et Xri*[5] *et signu et sicilu Solomo. + Paxcasa*[6].

5) Vu à Rome et copié par Lovatti ; peut-être apporté de Tunisie ; sort actuel ignoré. — Au droit, chouette ; autour, *Dominus* et sept étoiles ; en légende, contre l'ourlet : *Bicit te leo de tribu Juda, radis Davit.* — Au R/, sur neuf lignes : *Jesus Xrstus. Ligabit te bratius Dei et sigillus Salomonix. Abis notturna, non baleas ad anima pura et supra, quisvis sis*[7].

6) Découvert à Carthage par M. Icard, près des thermes d'Antonin. Diam. 0m025. — Type déformé des amulettes précédentes. La chouette est très grossièrement figurée et au R / l'inscription, en cinq lignes, est à peu près illisible ; cependant, à la dernière ligne, on déchiffre *vico,* où l'on peut reconnaître *Vic[t]o[ria]* comme au nº 1[8].

7) Je citerai encore, quoique son inscription soit d'une autre sorte, mais parce qu'elle aussi est marquée d'une chouette, une amulette trouvée à Dougga. Diam. 0m034. — Au droit, chouette de face, les ailes éployées. — Au R/, sur deux lignes : ΓΕΦ|ΤΠ[9].

Ces phylactères offrent tous ce caractère commun qu'ils visent

1. Comprendre : *pr(a)e[v]alea[t]*. On a lu ensuite INFA et proposé *infa(ustum)* ou *infa(nti)* ; mais, sur l'empreinte, nous avons nettement après A un V, puis il manque une lettre qui a été enlevée par un des trous percés pour la suspension de l'amulette ; enfin, nous trouvons un T : INFAV. T. Cette lecture, qui exclut *infa(nti)*, ne laisse guère possible que *infau[s]t*, peut-être *infau[s]t(e)* ou *infau[s]t(um)*.

2. Ces lettres sont en surcharge : l'amulette a servi à deux personnes et le nom de la première, effacé, a été remplacé par celui de la seconde. On a lu QVIRIACEDI, où DI serait un vestige de la première gravure. A vrai dire, les traits formant les lettres sont très légers et se distinguent parfois malaisément. QVI est sûr, la suite assez évanide ; sauf DI et à la rigueur CEDI, je n'ai rien pu tirer de l'empreinte, mais je ne crois pas que DI subsiste d'une première gravure.

3. QVIRIAC est de même en surcharge ; EI appartient à la première gravure.

4. Il se peut qu'après le P il y ait un B pour un R, mais l'E suivant est certain.

5. Ces lettres sont surmontées d'une barre horizontale, indiquant l'abréviation.

6. J. C. Reuvens, *Lettres à M. Letronne sur les papyrus bilingues et grecs*, Leide, 1830, p. 29-32, pl. IV, nº 7 *b* ; Rev. Churchill Babington, dans W. Smith et S. Cheetham, *Dict. of christian antiquities*, 1880, II, p. 1309, pl. VIII, fig. 59 ; Dom H. Leclercq, *Dict. d'archéol. chrét.*, VIII, col. 700-701 et fig. 6460 ; A. Merlin, *Bull. du Comité*, 1928, p. 221-222.

7. J.-B. de Rossi, *Bull. d'archéol. chrét.*, VII, 1869, p. 61-62 ; A. Héron de Villefosse, *Bull. du Comité*, 1916, p. 139 et suiv. ; Dom H. Leclercq, *Dict. d'archéol. chrét.*, III, col. 1464 ; VIII, col. 2527 et suiv. Le texte se suit de l'une à l'autre face, de manière continue.

8. A. Blanchet, *Bull. du Comité*, 1925, p. CLXXXV.

9. L. Poinssot, *Nouv. arch. des Missions scientif.*, XXII, p. 168, nº 19 ; cf. A. Merlin, *Bull. du Comité*, 1928, p. 204, n. 1.

à préserver ceux qui les portent, suspendus à leur cou[1], des insidieuses tentatives de la chouette, symbole du diable, une des incarnations favorites de l'*Invidus*[2]. Sur tous, l'oiseau est représenté et les formules qui accompagnent son image sur la face ou au revers visent à paralyser son action maléfique.

Le plus constant de ces exorcismes[3] est celui qui se lit sur la nouvelle amulette d'Haïdra :

Invidia invidiosa! Nihil tibi ad anima pura et munda.

Le sens m'en semble clair. D'abord une interpellation à la chouette, qualifiée d'envieuse Envie, de personnification de l'*Invidus*, avec répétition intentionnelle, ayant un but prophylactique, des mêmes groupes de syllabes, qu'on rencontre sur nombre d'autres monuments, africains surtout ; ces monuments, sans faire place à la chouette, ont également pour objet de garantir des sournoises attaques et fascinations de l'*Invidus*, ici plus proprement de combattre l'*oculus invidiosus*[4], dont la chouette est d'ailleurs « complice et associée[5] ». Voici quelques exemples entre beaucoup :

Bide, vive [*e*]*t bide possas plurima bid*[*ere*], sur une mosaïque de Carthage[6] ;

Hoc vide, vide et vide ut p[*os*]*sis plura videre*, au-dessous d'une tige à feuilles cordiformes et au-dessus d'un phallus, deux emblèmes apotropaïques, sur une pierre de Thala[7] ;

Invide vive et vide ut possis plura videre, sur une mosaïque de *Lambiridi*[8].

Ces allitérations, qui multiplient à plaisir des syllabes du mot *Invidus*, étaient considérées comme une des armes les plus puissantes contre les machinations infernales. Sur nos talismans, en

1. La plupart de ces rondelles sont tantôt munies d'une bélière, tantôt percées d'un ou de deux trous ; celle d'Haïdra fait exception.
2. A. Héron de Villefosse, *Bull. du Comité*, 1916, p. 141-142.
3. Nos 1, 2, 4 ; rapprocher le no 5.
4. Envie et mauvais œil sont inséparablement liés ; esprits mauvais et mauvais œil ont de temps immémorial été regardés comme une seule et même chose (E. A. W. Budge, *Amulets and superstitions*, p. 356).
5. A. Héron de Villefosse, *Bull. du Comité*, 1916, p. 141-142, p. 144 ; cf. A. Merlin, *Ibid.*, 1928, p. 205 ; P. Perdrizet, *Negotium...*, p. 28 à 31. A. Héron de Villefosse (p. 144), faisant allusion à notre no 3, attribue à l'*avis* la qualification d'*invicta ;* mais, revisé depuis, le texte porte non pas *inbicta*, mais *inbicia* (A. Merlin, p. 206, n. 4) ; pour l'interprétation, voir plus loin.
6. *C. I. L.*, VIII, 24670.
7. *C. I. L.*, VIII, 11683.
8. A. Ballu, *Bull. du Comité*, 1919, p. 159.

même temps qu'une interpellation à l'envieuse Envie, elles sont un préservatif contre elle [1].

Vient ensuite une prohibition : *nihil tibi ad anima(m) pura(m) et munda(m)* ; ne tente rien contre l'âme pure et sans tache, sous-entendu de qui porte cette médaille, de la personne qui est parfois explicitement désignée : *cui* (= *quae*) *bocatur Istefania* [2], ou plus simplement dont le nom seul est mentionné : *Victoria* (?) [3], *Paxcasa* [4], *Istonfian* [5], *Quiriace* (pour *Cyriace*).

Je dois cependant observer que J. C. Reuvens a avancé, non sans quelque hésitation, à propos de l'amulette du Kef (n° 4), une autre interprétation [6], laquelle a été reprise plus récemment, avec la même réserve, par le Révérend Churchill Babington, puis par Dom H. Leclercq. Dans cette explication, on fait d'*Inbizi*[*a*] *inbiziosa* un nominatif au lieu d'un vocatif, on rapporte *tibi* non à l'*Invidia* personnifiée par la chouette, mais à l'*anima pura et munda*, on complète *ad* en *ad*(*imat*) ou *ad*(*imet*) et on comprend : Que l'envieuse Envie ne t'enlève rien, âme pure et sans tache ! ou bien : l'envieuse Envie ne t'enlèvera rien, etc. Cette interprétation nous paraît moins plausible que la nôtre, car nous croyons que, si le sens était bien tel, on n'aurait pas abrégé en *ad*, écrit parfois *at* (n° 1), un mot aussi essentiel qu'*adimat* ou *adimet;* dans notre explication, on n'a besoin d'aucun complément qui n'aille pas de soi et qui ne soit pas suggéré par une pratique usuelle [7].

Notre point de vue nous semble, du reste, corroboré par une phrase du disque n° 5 : *Abis notturna, non baleas ad anima pura et supra, quisvis sis.* Le verbe à la seconde personne, se référant à l'oiseau de nuit, cautionne le sens que nous donnons à *tibi* concernant la chouette, de même que le *ad* qui suit *baleas* et précède

1. Dans nos textes n[os] 2 et 3, l'effet est encore renforcé par le mot *Inbizia* ou *Inbicia* qui suit immédiatement.

2. Notre n° 2.

3. Notre n° 1 (A.-L. Delattre, *Bull. du Comité*, 1928, p. 203). A moins qu'il ne faille, ce qui est peut-être plus vraisemblable, voir dans ce mot une allusion à la victoire remportée sur la chouette, comme au n° 3 (cf. n° 5). L'incertitude est totale pour le n° 6.

4. Les premiers éditeurs étaient enclins à trouver ici une déformation du mot *abraxas ;* plus justement pour Dom Leclercq, c'est le nom *Pascas*(*i*)*a*.

5. Notre n° 3. Je me demande si dans ce texte, très incorrect, ce groupe de lettres ne représente pas, comme dans notre n° 2 : *Istefania*, ou *Istefanius*. Voir cependant, plus loin, l'interprétation qui a été proposée de ces mots : *Istud fiat*.

6. Je laisse de côté l'interprétation première donnée du n° 1, qui résultait de la lecture erronée *tidi at*, en *taedeat* ou *timeat* (A. Héron de Villefosse, *Bull. du Comité*, 1916, p. 141 ; cf. Dom H. Leclercq, *Dict. d'archéol. chrét.*, VIII, col. 2528 ; R. Ganszyniec, *Eos*, XXXII, 1929, p. 694).

7. Autre explication, aujourd'hui caduque, de Ch. Bruston (*Rev. archéol.*, 1919, II, p. 225 ; cf. A. Merlin, *Bull. du Comité*, 1928, p. 206, n. 3).

anima, et qui ne cache évidemment pas un verbe, indique qu'ailleurs aussi *ad* ne saurait être l'abréviation d'un verbe, mais est bien une préposition dont dépend *anima(m)*. La teneur, sur l'amulette nº 5, est un peu différente de ce qu'elle est sur les autres, quoiqu'on puisse se demander s'il y avait bien *supra* et si le mot ainsi déchiffré par Lovatti n'était pas, en réalité, *munda*, ce qui réduirait la singularité de la formule. *Supra* est, il faut en convenir, assez étrange ; la phrase demeure en suspens, et, pour la comprendre, on doit sous-entendre, ainsi qu'on l'a fait généralement [1], quelque chose comme *eam potestatem habere*. Il est bizarre que la défense édictée contre la chouette ne lui soit pas intégralement signifiée et ne soit pas absolument explicite par elle-même, ne se suffise pas sans une addition mentale. La présence ordinaire, dans les autres cas, de l'expression *anima pura et munda*, qui semble faire un tout, autorise peut-être à proposer, à titre d'hypothèse, la solution de cette difficulté : si, comme il arrive souvent sur les petits monuments de la même famille que les nôtres, la gravure était sommaire ou endommagée, manquait ainsi de netteté, la substitution dans la lecture du mot *supra* au mot *munda*, qui s'imposait d'autant moins qu'il pouvait passer pour faire double emploi avec *pura*, n'aurait rien d'étonnant.

L'amulette d'Haïdra fournit une inscription particulièrement courte. En général, les formules propitiatoires sont plus nombreuses. Je passe sur l'invocation aux anges de la rondelle recueillie à Carthage en 1916 (nº 1), que le regretté A. Héron de Villefosse a commentée [2], pour considérer d'abord la phrase qui, sur le disque trouvé à Carthage en 1928 (nº 2), précède celle qui existe seule sur la médaille d'Haïdra.

Inbizia patiatu abis cui se noctu celum fecerit, donne le texte, qui, à première vue, est assez mystérieux. J'ai essayé jadis de l'expliquer de la manière que voici [3] : la chouette, de nuit [4], à la faveur des ténèbres, a comploté de contrefaire une puissance céleste compatissante aux humains ; pour mieux tromper ses victimes et tendre plus sûrement ses embûches, elle a pris l'apparence, avec ses ailes éployées (telle qu'elle est figurée sur l'autre face de l'amu-

1. Rappelons, toutefois, que Ch. Bruston (*Rev. archéol.*, 1919, II, p. 225) complétait *supra* en *sup(e)ra* = *sup(e)ra(m)*.
2. *Bull. du Comité*, 1916, p. 142-143.
3. *Bull. du Comité*, 1928, p. 206 à 208.
4. *Noctu* fait pendant à *notturna* sur le talisman nº 5 et rappelle les étoiles qui entourent la chouette sur la face des nºs 1, 2, 3 et 5.

lette), de l'aigle qu'une inscription d'Heddernheim en Germanie[1] désigne justement du nom de *Celum.* Je transcrirais donc : *Inbizia(m) patiatu(r) abis [q]u[ae] se noctu c(a)elum fecerit*, et je traduirais : « Qu'il éprouve les effets de l'Envie l'oiseau qui s'est fait divinité du ciel durant la nuit », autrement dit : que ses maléfices se retournent contre lui, qu'il subisse à son tour les effets de l'Envie, que l'Envie, comme il est précisé ailleurs, fasse crever l'Envieux[2] !

La même imprécation semble bien reparaître, en une gravure tout à fait incorrecte, sur l'amulette nº 3 : *Inbicia dasiatur abis qis ne nontum cellum fecerit; istonfian* pour laquelle je ne pense pas qu'on puisse retenir l'interprétation qui a été avancée de son début : *Inbic[t]a [ad]s[t]at, ur(get) abis*[3]..., pas plus qu'une autre explication qui a été suggérée de l'ensemble : *Invidia invidiosa, invicta d(e)a, s⟨i⟩aturab(er)is ; q(u)is ne non tu(u)m c[o]llum f(r)egerit! Ist[ud] fia[t]*[4] *!* Qu'il suffise de faire remarquer qu'au lieu d'*invicta* nous avons *inbicia*, qui n'est, évidemment, pas autre chose (cf. nº 4) qu'*invidia;* qu'on ne saurait tirer *dea saturaberis* de notre nº 2 et que la suite du texte sur ce même nº 2, qui offre un sens plausible, n'autorise pas un membre de phrase comme *ne non tuum collum fregerit.* Tout ce que nous pourrions retenir de cette paraphrase serait le *Istud fiat !*, si l'on ne voulait pas faire de *Istonfian*, ainsi que nous l'avons proposé plus haut, *Istefania* ou *Istefanius*, nom qu'aurait massacré le graveur qui nous a livré un texte si horriblement défiguré.

Au revers du talisman nº 4 est associée à l'adjuration du disque d'Haïdra la formule suivante, qui se répète en partie sur la face et qui revient, au revers de l'amulette nº 5, en termes analogues : *Ligabit te Dei bracium Dei et Xri et signu et sicilu Solomo*, c'est-à-dire *signu(m) et si[g]i(l)lu(m) S[a]lomo(nis).*

A la notion de ligature évoquée ici pour mettre la chouette hors d'état de nuire correspond au droit de l'amulette nº 5, et aussi sur les médailles nºs 1 et 3, l'idée de victoire remportée de même sur l'oiseau pernicieux : *Bicit te leo de tribu Juda, radis Davit*, verset

1. Fr. Cumont, *Syria*, VIII, 1927, p. 164-165 ; cf. IX, 1928, p. 103.
2. Cf. P. Perdrizet, *Bull. de corresp. hellén.*, 1900, p. 295 ; Dom H. Leclercq, *Dict. d'archéol. chrét.*, I, col. 1845.
3. A. Héron de Villefosse, *Bull. du Comité*, 1916, p. 143 ; cf. Dom H. Leclercq, *Dict. d'archéol. chrét.*, VIII, col. 2529. Un essai d'interprétation de Ch. Bruston (cf. P. Perdrizet, *Negotium...*, p. 30) est encore moins admissible (A. Merlin, *Bull. du Comité*, 1928, p. 207, n. 3).
4. R. Ganszyniec, *Eos*, XXXII, 1929, p. 694.

inspiré de l'Apocalypse[1] qui se retrouve sur un clou magique acheté à Rome[2].

D'autres interpellations, que présente le disque du Kef (nº 4), sont plus rares. Au R/ : *Quiriace⟨i⟩, sata mali(g)na non tibi pr(a)ebalea(n)t*[3], entre deux phrases concernant la chouette, s'adresse au porteur de la médaille pour assurer que la semence du Malin ne prévaudra pas contre lui, tandis qu'au droit : *Quiriace⟨di⟩, in Deo vivas!* exalte la protection, gage de victoire, dont Dieu le couvre.

Ces amulettes — leurs inscriptions le prouvent — sont d'une forme judaïco-chrétienne. Elles manifestent, par de nouveaux témoignages, que la croyance à la malfaisance de l'*Invidus* se conciliait dans les milieux de ce genre avec la foi chrétienne[4], et, à en juger par le nombre des exemplaires conservés, ces petits exorcismes ont dû être très en vogue dans l'Afrique de basse époque, ce qui ne surprendra pas si l'on se souvient combien de tout temps la population y a été attachée à des pratiques superstitieuses.

A. MERLIN.

1. § 5, v. 5 (avec parfois addition de *te* visant la chouette).
2. A. Héron de Villefosse, *Bull. du Comité*, 1916, p. 144-145 (avec la bibl.). Autre monument, d'Espagne (Dom H. Leclercq, *Dict. d'archéol. chrét.*, VIII, col. 2531).
3. Rapprocher le *Id non prebalea*[*t*] sur la face de la même amulette et le *non baleas* de la rondelle nº 5.
4. Cf. St. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, 113.

« PRAEFECTUS ILLYRICI ET GALLIARUM »

CONTRIBUTION AU PROBLÈME DE L'HISTOIRE AUGUSTE

On a depuis longtemps dénoncé les fantaisies et les anachronismes qui abondent dans l'Histoire Auguste [1] : du nombre est évidemment la qualité attribuée au destinataire, probablement imaginaire, d'une lettre de l'empereur Valérien, *Ragonius Clarus praefectus Illyrici et Galliarum* [2]. Mais cette qualification pose un petit problème historique ; car, s'il est évident qu'au IIIe siècle la préfecture du prétoire avait encore son caractère ministériel, puisque la préfecture régionale n'est pas antérieure à Constantin [3], il ne sera pas suffisant, croyons-nous, de voir en cette « erreur » une preuve d' « ignorance en institutions civiles [4] » ou le résultat d'une imagination féconde [5]. Imaginatif ou ignorant (ou peut-être l'un et l'autre), l'écrivain inconnu que dissimule à nos yeux l'appellation de Trebellius Pollion n'a pu forger cette expression *ex nihilo ;* qu'il s'agisse d'un ouvrage de divertissement relevant du genre que nous appellerions aujourd'hui l'histoire romancée [6], ou que le biographe ait obéi au désir de faire œuvre de propagande, par conséquent tendancieuse, au profit d'une thèse politique [7], l'invention d'un « préfet d'Illyrie et des Gaules » serait inexplicable si elle ne s'inspirait d'un modèle réel. Il est intéressant de rechercher la « source » de cette imaginaire fonction, car

1. Sur le problème de l'Histoire Auguste, voir les bibliographies données par Hohl, dans les *Jahresberichte über die Fortschritte der klassischen Altertumswissenschaft*, t. CLXXI, 1915, p. 95-146 ; t. CC, 1924, p. 167-210 ; t. CCLVI, 1937, p. 127-156, et l'excellente mise au point de P. Lambrechts, dans *L'antiquité classique*, t. III, 1934, p. 503-516.

2. *Vita triginta tyrannorum*, XVIII, 5.

3. Cf. J.-R. Palanque, *Essai sur la préfecture du prétoire du Bas-Empire*, p. 1 et suiv.

4. L'expression est de L. Homo, dans son article *Les documents de l'Histoire Auguste et leur valeur historique* (*Revue historique*, t. CLII, 1926, p. 30).

5. Cette position semble être celle de Norman H. Baynes, dans son livre *The Historia Augusta, its date and purpose* (Oxford, 1926), p. 35-36.

6. C'est la thèse de H. Dessau, dans son fameux article *Ueber Zeit und Persönlichkeit der Scriptores Historiae Augustae* (*Hermes*, t. XXIV, 1889, p. 337-392).

7. C'est la position de O. Seeck, dans ses articles *Die Entstehungszeit der Historia Augusta* (*Neue Jahrbücher für Philologie...*, t. CXLI, 1890, p. 609-639) et *Politische Tendenzgeschichte im 5. Jahrhundert* (*Rheinisches Museum*, N. F., t. LXVII, 1912, p. 591-608), et aussi celle de Baynes, *op. cit.*

on peut avoir là un élément précieux pour la datation si controversée de l'Histoire Auguste.

Cette recherche, d'ailleurs, a été déjà tentée : les critiques qui se sont appliqués à résoudre tous les problèmes que pose ce recueil de biographies impériales se sont efforcés de situer à l'époque supposée de leur rédaction l'origine des erreurs qu'elles contiennent. L'expression que nous signalons ici a été citée par Otto Seeck parmi les preuves d'inauthenticité de l'Histoire Auguste[1], et il y voit une raison de plus de la dater de l'époque théodosienne, car ce n'est pas avant 378 qu'on pourrait parler d'un « préfet d'Illyrie et des Gaules » : à cette date, les deux ressorts ont été réunis au profit d'Ausone et de son fils Hesperius[2].

Le raisonnement paraît très rigoureux et Norman H. Baynes, qui essaie de discuter les arguments de Dessau et de Seeck favorables à une date tardive de l'Histoire Auguste, est manifestement embarrassé pour éliminer celui-ci. Il se contente d'écrire : « ... the forger needed no such precedent to guide him. He wanted an extraordinary command, embracing the whole of the Roman West, and he created one, just as he created an extraordinary command in the Roman East in his incredible *legatus Asiae atque Arabiae* (*Vita Diadumeni*, VIII, 4)[3]. » Le problème me paraît susceptible d'une interprétation plus satisfaisante, de nature à renforcer les conclusions de Baynes lui-même.

Remarquons d'abord qu'il ne s'agit pas ici d'un commandement extraordinaire s'étendant à tout l'Occident[4]. Lorsque les deux préfectures occidentales ont été réunies de 378 à 380, les titulaires de cette fonction sont appelés *praefecti* (*praetorio*) *Galliarum et Italiae*[5] : les deux régions sont toujours mises dans cet ordre, et le titre, un peu long, de *praefectus praetorio Italiae Illyrici et Africae* est abrégé naturellement en *praefectus Italiae;* il n'aurait pu l'être, comme à d'autres moments du IVe siècle, en *praefectus Illy-*

1. O. Seeck, *Die Echtheitsfrage der Scriptores Historiae Augustae* (*Rheinisches Museum*, N. F., t. XLIX, 1894, p. 208-224).

2. *Ibid.*, p. 214.

3. Norman H. Baynes, *op. cit.*, p. 35-36.

4. Pas plus, sans doute, que d'un commandement de l'Orient entier dans la *Vita Diadumeni* : une variante de certains manuscrits porte *Asiae atque Achaiae* (édit. Hohl, 1927, t. I, p. 221), qui offrirait une invraisemblance moins criante, et même la fonction éminemment fantaisiste de « gouverneur d'Asie et d'Arabie » n'embrasserait pas l'ensemble de l'Orient, si même il ne s'agit pas de gouverneurs de provinces distinctes : c'est ainsi que le comprend, par exemple, le traducteur anglais David Magie (dans son édit. des *Scriptores Historiae Augustae*, t. II, 1924, p. 99 : ... *the governors of Asia and Arabia*...).

5. Cf. J.-R. Palanque, *Essai sur la préfecture du prétoire*..., p. 55.

rici[1], pour la bonne raison que l'Illyrie en a été un moment[2] détachée pour former une préfecture distincte, partagée bientôt entre Gratien et Théodose à l'avènement de celui-ci. Même si, en d'autres circonstances, le mot Illyricum a servi à désigner l'ensemble Italie-Illyrie-Afrique, il ne saurait en être question ici : le plus naturel est de penser à une préfecture d'Illyrie proprement dite. Mais à quel moment a-t-on pu songer à la mettre en liaison avec la préfecture des Gaules?

Ce ne peut être en 378[3] ni après 395 : ni la grande Illyrie détachée par Gratien de la préfecture italienne, ni à plus forte raison l'Illyrie orientale rattachée à l'Empire d'Arcadius après la mort de Théodose n'ont eu le moindre rapport avec les provinces gauloises. Mais une préfecture illyrienne avait été déjà instituée dans le cours du IVe siècle, et il y eut précisément à cette date un moment — unique dans l'histoire du Bas-Empire — où un *praefectus Galliarum* est devenu *praefectus Illyrici* : c'est en 360 le cas de Florentius[4].

En 357 apparaît pour la première fois un *praefectus praetorio per Illyricum*, Anatolius. Quand il meurt en fonctions trois ans plus tard, l'empereur Constance n'a pas de peine à le remplacer : le préfet des Gaules Florentius vient de quitter ce pays lors de l'usurpation de Julien ; il reçoit l'administration de la préfecture vacante, sur le territoire de laquelle il venait sans doute d'arriver, et il la garde quelques mois, jusqu'à l'arrivée de Julien, qui y installera Mamertinus. On peut même supposer qu'au début il a été considéré comme titulaire fictif de la préfecture des Gaules en même temps que préfet d'Illyrie. En tout cas, le passage rapide de l'une à l'autre fonction peut expliquer qu'une telle gémination ait été imaginée par un contemporain.

Si, comme nous le suggérons, c'est la carrière de Florentius qui a inspiré la qualification fantaisiste attribuée à Ragonius Clarus, il faut que l'Histoire Auguste, ou du moins la *Vita triginta tyrannorum* ait été rédigée aux alentours de 360 : quelques années plus tôt ou plus tard, l'invention d'une telle expression serait inconcevable[5].

1. Cf. J.-R. Palanque, *Essai sur la préfecture du prétoire...*, p. 75-77 et 112, n. 20.
2. *Ibid.*, p. 52 et suiv.
3. Ou de 376 à 378, si l'on accepte l'hypothèse fort séduisante d'une préfecture illyrienne reconstituée par Gratien peu après la mort de Valentinien Ier (E. Stein, dans *Byzantion*, t. IX, 1934, p. 338-339).
4. Cf. J.-R. Palanque, *Essai sur la préfecture du prétoire*, p. 34-36.
5. On objectera peut-être que l'indication du ressort préfectoral était encore inusitée à l'époque de Julien et que, par suite, un écrivain de 360 ne pouvait songer à qualifier un

On voit quelle conclusion doit être tirée de cette brève démonstration. Il est non seulement inutile, mais impossible d'abaisser jusqu'à l'époque théodosienne la date de ce recueil biographique. A moins de conserver la théorie, assez contestée aujourd'hui, des interpolations ou celle du « diaskeuaste [1] », on devra s'arrêter en quelque sorte à mi-chemin entre l'époque de Constantin, dédicataire (fictif?) d'une partie du recueil, et celle de Théodose : nous retrouvons là l'hypothèse de Baynes, qui voit dans l'Histoire Auguste une compilation écrite par un partisan de Julien et destinée à appuyer sa « propagande » au lendemain de son usurpation en 360 [2]. Il y a une coïncidence frappante entre cette date suggérée par l'historien anglais et celle des préfectures de Florentius qui nous paraissent à l'origine de l'anachronisme commis par le biographe.

Jean-Remy PALANQUE.

Montpellier.

haut fonctionnaire du titre de *praefectus Illyrici* ou *praefectus Galliarum*. Il est vrai que les premiers textes officiels où figure cette indication datent des débuts de Valentinien I[er] (cf. J.-R. Palanque, *Essai...*, p. 37, n. 2). Mais il est très vraisemblable que l'usage courant a précédé l'adoption de la titulature administrative (cf. Proculus, *praefectus Libyae* sous Constantin, *C. I. L.*, VI, 1693), et le rédacteur de l'Histoire Auguste ne se soucie jamais, malgré quelques apparences contraires, de reproduire exactement les formules officielles.

1. Hypothèse de Mommsen, dans son article *Die Scriptores Historiae Augustae* (*Hermes*, t. XXV, 1890, p. 228-292 = *Gesammelte Schriften*, t. VII, p. 302-352).

2. Cette hypothèse originale de Baynes a été accueillie avec bien des réserves par de bons historiens ; elle est cependant acceptée par le meilleur connaisseur de l'Histoire Auguste, E. Hohl, ainsi que par P. Lambrechts (art. cités *supra*, p. 494, n. 1).

LES OBSTACLES A LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

AU IVe SIÈCLE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

Au siècle qui a précédé le nôtre, la liberté de conscience pouvait être considérée comme une acquisition définitive de l'humanité civilisée. Il n'en est plus, hélas ! ainsi aujourd'hui. Les principes qui la consacraient ont souffert de toutes les objections qu'une science conjecturale a dirigées contre la valeur de la personnalité humaine. Nous la voyons remise en question en tant que liberté collective ou liberté ecclésiastique, mais rien ne prouve que la liberté de la conscience individuelle, même sous la forme négative du *non possumus*, doive, dans un avenir prochain, être plus ménagée. Il n'est donc pas inutile d'étudier la première épreuve que subit l'application de ce grand principe au IVe siècle de l'ère chrétienne. Une telle étude intéresse directement l'histoire de la philosophie morale et politique de cet âge, ainsi que celle des dernières créations de la poésie latine.

L'histoire des mesures de tolérance et de contrainte qui se succédèrent au IVe siècle dans les limites de l'Empire romain et de leur relation avec le droit public a été exposée, non toujours suivant le même esprit, dans des œuvres bien connues, mais elle laisse subsister une énigme posée à l'histoire des idées et des croyances. Sans prétendre la résoudre, nous voudrions tenter de l'éclairer. C'est celle de deux rapports, l'un entre deux formes de la croyance au surnaturel, la religion et la magie, l'autre entre une liberté propre à l'homme intérieur et une liberté collective inséparable d'un culte extérieur et de la vie autonome d'une société religieuse.

Quelle qu'ait pu être l'authenticité de cet « *Édit de Milan* » que l'autorité du témoignage d'Eusèbe a fait longtemps attribuer à Constantin et à Licinius, il n'est pas douteux qu'au cours des premières années du IVe siècle des mesures impériales de tolérance aient mis fin aux persécutions.

Peut-être les deux futurs ennemis, Constantin et Licinius, n'étaient-ils guidés que par un calcul politique. La suite des événements devait prouver la fragilité de leurs convictions libérales,

dont, cependant, nous retrouvons l'expression très nette ailleurs, aussi bien chez des apologistes chrétiens que chez des rhéteurs restés polythéistes au moins en apparence.

Un premier témoignage à citer est celui de Lactance. Un second est celui de Thémistius.

On doit à Lactance un *Traité des institutions divines* et un Épitomé de ce traité. Dans le premier, s'adressant aux païens, il exprime fortement l'impuissance de la contrainte à faire naître la conviction religieuse si la volonté intérieure y résiste : « Religio cogi non potest. Verbis potius quam verberibus res agenda est. Distringant aciem ingeniorum suorum. Si ratio eorum vera est, afferatur. Parati sumus audire si doceant. Imitentur nos et rationem totius rei exponant. Nos enim non illicimus, ut ipsi objectant, sed docemus, probamus, ostendimus. Itaque nemo a nobis retinetur invitus : *inutilis est enim Deo qui devotione ac fide caret*[1]. »

Dans l'Épitomé, la liberté de la conscience personnelle est plus nettement formulée et fondée sur l'incoercibilité du libre vouloir : « Religio sola est in quâ libertas domicilium collocavit. Res est enim praeter caeteras voluntaria nec imponi cuiquam necessitas potest ut colat quod non vult. *Potest aliquis forsitan simulare*, non potest velle. Quid ergo promovet qui corpus inquinat quando immutare non potest voluntatem[2]? »

Les rhéteurs hellénisants formulèrent des principes analogues quand, après l'échec de Julien, le pouvoir revint à des empereurs chrétiens. En 364, Thémistius, le plus célèbre des rhéteurs de Constantinople, fut chargé de haranguer l'empereur Jovien quand, avec son fils, il revêtit le consulat. Sous prétexte de louer quelques mesures de tolérance, il revendiqua expressément la liberté de conscience, en la présentant d'abord comme une condition de la sincérité religieuse, ainsi que Lactance un demi-siècle plus tôt, puis comme un moyen d'émulation entre les religions.

« Demeurant en toute autre chose souverain maître, vous voulez, en ce qui touche la religion et le culte de la divinité, que chacun soit souverain par lui-même. En cela vous avez imité Dieu lui-même qui a donné à toute la race humaine un penchant commun pour la piété, mais qui a laissé à la discrétion de chacun le choix de la manière de lui rendre hommage. Celui donc qui fait intervenir la violence enlève la liberté que Dieu a accordée aux hommes.....

1. *Divinarum Institutionum liber V.* Caput xx. Leipzig, Heinrich, 1902-1906.
2. *Epitome divinarum Institutionum.* Caput LIV : *De religionis libertate in adorando Deo*

Vous pouvez tuer ou exiler le corps, si vous voulez, mais l'âme s'échappera, emportant avec elle la pensée, libre encore, quand même la langue serait contrainte. » Thémistius ajoutait que l'intensité du sentiment religieux ne peut que croître, grâce à l'émulation que la liberté fait surgir entre les différents cultes[1].

Pourquoi cette valeur humaine d'une liberté intérieure garantissant la sincérité sans laquelle la croyance religieuse perd son prix et sa réelle efficacité (doctrine indiscernable de celle que les premiers chrétiens opposaient à l'autorité du sacerdoce juif) disparut-elle de la vie sociale après avoir été reconnue par un édit solennel? C'est que la question présentait encore un autre aspect que celui qu'avaient examiné Lactance et Thémistius, celui de la liberté collective ou ecclésiastique. Le problème des rapports entre l'État et l'Église ne pouvait manquer d'être posé. Au cours du IVe siècle, il allait recevoir des solutions différentes, dont la plus contraire aux principes de tolérance devait finalement prévaloir.

Le grand intérêt de cette histoire n'est pas dans la recherche rétrospective d'un tort imputable soit à l'État, soit à l'Église, mais dans la possibilité de faire la lumière sur la formation d'une grande doctrine, à laquelle était réservée une influence profonde et durable, non seulement au cours des siècles du Moyen-Age, mais jusqu'au XVIIe siècle, celle de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin. Peut-être n'était-elle pas radicalement contraire à la liberté de conscience, car elle enseignait le respect dû à la vie intérieure et opposait la revendication de la liberté collective d'une société spirituelle aux prétentions de la souveraineté temporelle. Mais les expériences au milieu desquelles s'ébauchait la doctrine de la *Cité de Dieu* ne permettaient guère une reconnaissance franche et explicite des deux formes de la liberté de conscience.

Au IVe siècle, l'État, dont la tâche était d'accorder ses droits avec ceux des sociétés spirituelles, était encore l'Empire dont la tradition dérivait d'une Cité reposant sur l'unité de l'*auspicium* et de l'*imperium*, autrement dit sur un *jus divinum*, avec lequel le *jus civile* ou quiritaire et même le *droit prétorien* n'avaient jamais rompu. Lui était-il aisé de reconnaître les libertés de l'Église, c'est-à-dire d'une société morale et spirituelle, dont la constitution n'était peut-être plus exactement celle dont nous trouvons le tableau dans les *Actes des Apôtres* et la formule abrégée dans la

1. Themistius, *Orationes*, V. Leipzig (Dindorf), 1830, p. 69-70.

première épître de saint Paul à Timothée, mais qui conservait le caractère d'une république spirituelle, de tendance démocratique, peu conciliable avec la hiérarchie civile et politique qui façonnait de plus en plus la Société officielle de l'Empire? Les conflits étaient inévitables. On en cite deux qui font date et qui préparent non pas seulement la *Cité de Dieu*, mais l'interprétation qu'en a donnée l'esprit du Moyen-Age.

Ce fut sous le gouvernement de Julien que le problème se posa d'abord dans toute son acuité. Quand la garnison de Lutèce l'eut proclamé Auguste, en réponse à un ordre de Constance qui l'appelait à Constantinople, il se crut désigné pour défendre la civilisation hellénique et l'idéal juridique d'empereurs, tels que les Antonins, contre les conséquences d'une croyance qu'il avait professée lui-même, mais dont l'avait détaché son zèle pour la philosophie néo-platonicienne.

Cependant, Julien se défendait de vouloir contraindre les convictions d'aucun de ses sujets. Une lettre de lui aux habitants de Botsra en témoigne : « Je croyais, y écrit-il, que les chefs des Galiléens auraient envers moi plus de reconnaissance qu'envers celui qui m'a précédé sur le trône. Sous ce dernier règne, en effet, plusieurs d'entre eux ont été bannis, persécutés, emprisonnés, et l'on a même égorgé des foules entières de ceux que l'on appelle hérétiques... Sous mon règne, c'est le contraire : les bannis ont été rappelés et ceux dont les biens avaient été confisqués les ont recouvrés intégralement par une loi que nous avons faite. Nous ne souffrons pas qu'aucun des Galiléens soit traîné de force à nos autels. Au contraire, nous leur déclarons formellement que, si quelqu'un d'entre eux désire prendre part à nos lustrations et à nos offrandes, il doit commencer par se purifier... C'est par la raison qu'il faut convaincre et instruire les hommes, non par les coups, les outrages et les supplices corporels. J'engage donc encore et toujours ceux qui ont le zèle de la vraie religion à ne faire aucun tort à la secte des Galiléens, à ne se permettre contre eux ni voie de fait ni violence[1]. »

Julien allait bientôt montrer que l'abstention de toute contrainte en matière de pratiques rituelles est autre chose que le respect du principe de la libre croyance et des conséquences qui, logiquement, en découlent. Il démentit son libéralisme en tranchant

1. *Œuvres* de l'empereur Julien (traduction Talbot, p. 418).

au profit de l'autorité le problème des limites des droits de l'État et des droits individuels en matière d'enseignement. Il interdit aux chrétiens l'enseignement de la grammaire, de la rhétorique et de la dialectique, sous le prétexte qu'ils ne pouvaient pas le donner avec la sincérité requise de bons maîtres. La grammaire, introduction nécessaire à la rhétorique et à la dialectique, comprenait l'explication des poètes. Aux yeux de Julien, toute la poésie grecque et latine était un hommage aux divinités du polythéisme : il déclarait les professeurs chrétiens incapables de parler à leurs élèves de ces divinités avec les égards qui leur étaient dus, puisque dans leur cœur ils y voyaient des démons[1].

L'accusation était-elle fondée? Sans doute, sous le règne même de Constance, le rhéteur africain Firmicus Maternus, dans le *de Errore profanarum religionum*, avait invité l'empereur à prohiber des cultes, dans lesquels il ne voulait voir que des hommages aux puissances infernales[2]. Mais, à une date plus récente, un ancien condisciple de Julien à Athènes, Basile, futur évêque de Césarée, avait, dans un *Discours aux jeunes gens sur le profit qu'ils peuvent tirer des études profanes* (*helléniques*), recommandé, comme une préparation lointaine au baptême et aux autres mystères, non seulement l'étude des rhéteurs et autres prosateurs, mais même celle des poèmes d'Homère. C'est, en effet, les habituer à voir l'image du soleil réfléchie dans l'eau pour qu'ils puissent plus tard en soutenir la vue[3]. Il était facile à un défenseur sincère de la civilisation hellénique et romaine d'appuyer une conception si raisonnable de l'enseignement et de l'opposer au fanatisme aveugle de Firmicus Maternus, d'inspiration juive plutôt que chrétienne, puisqu'il invoquait le Deutéronome, cette loi que saint Paul jugeait abolie par la passion du Christ. Julien préféra remettre en question, au moins indirectement, le principe de l'égalité des cultes.

Faut-il chercher les racines de cette intolérance dans la philosophie politique de Julien? Rien n'y autorise celui qui prend la peine de lire, soit la correspondance de cet empereur, soit des écrits tels que le *Banquet des Césars* et le *Misopogon*. Dans le premier, Julien

1. Lettre 42e. *Œuvres*, traduction Talbot, p. 406. Sur la question, voir J. Bidez, *La vie de l'empereur Julien*, p. 263-264, avec renvoi aux *Lettres* éditées par lui (collection des Universités de France), p. 73-75.

2. Julii Firmici Materni, *De errore profanarum religionum ad Constantium et Constantem Augustos*, Caput XXIV, éd. Ziegler, Leipzig, 1907, p. 60 et suiv.

3. *Aux jeunes gens sur la manière de tirer profit des lettres helléniques.* Texte et traduction de Fernand Boulenger (Collection des Universités de France. Belles-Lettres). Paris, 1935.

se présente comme un censeur du despotisme ; dans le second, il se donne non seulement comme le représentant de l'austérité morale contre la licence des habitants d'Antioche, mais comme le défenseur des pauvres contre l'oppression des riches. Son empire doit être une démocratie sociale : programme semblable à celui qu'exposaient tour à tour saint Basile et son frère saint Grégoire de Nysse dans leurs homélies *Contre les usuriers.* L'État et l'Église pouvaient sans se heurter collaborer à cette politique égalitaire, dont la mise en pratique était hérissée d'obstacles.

Cette intolérance procédait-elle, comme on l'a soutenu, d'une défense de la tendance hellénique à diviniser la beauté et la vie en opposition à la condamnation portée par le christianisme contre la nature corrompue par le péché? Rien de plus faux que ce thème si brillamment présenté dans un drame d'Ibsen[1]. Julien se rattachait au néo-platonisme plus qu'à aucune autre école, même quand il célébrait Aristote, les Stoïciens et les Cyniques. Or, entre l'éthique de l'école fondée par Plotin et l'éthique chrétienne, la différence était plutôt dans les mots que dans les idées. Le dogme de la chute y faisait place à l'idée de l'émanation, le dogme de la rédemption à l'idée de la conversion (ἐπιστροφή), ou retour de l'âme déchue au principe du Bien dont elle était émanée. L'ascétisme dont Julien se faisait gloire dans le *Misopogon* ne différait en rien de celui qu'avait préconisé Porphyre dans la *Lettre à Marcella.* Or, le poète catholique Prudence devait bientôt se rencontrer avec eux dans un poème sur lequel la thèse de M. Maurice Lavarenne a récemment rappelé l'attention : la *Psychomachia*[2]. Ce poète si dédaigné, dont aucune œuvre ne figure dans le *Corpus poetarum latinorum*, peint avec vigueur les luttes engagées au plus intime de l'âme humaine entre la prédominance de la vie sensible et les efforts qu'exige la conversion. Ici, c'est le Christ qui demande cet effort. Mais l'exigence de la conversion est définie en termes qui rappellent les *Ennéades* et la *Lettre à Marcella* :

O quotiens animam vitiorum peste repulsâ
Sensimus incaluisse Deo! Quotiens tepefactum
Cœleste ingenium post candida gaudia tetro
Cessisse stomacho! Fervent bella horrida, fervent

1. *L'empereur et le Galiléen.* 1re partie : *L'apostasie de César ;* 2e partie : *Julien, empereur.* Traduction française par Casanove. Paris, Savine, 1895.

2. Prudence, *Psychomachia.* Texte, traduction, commentaire avec une introduction historique par Maurice Lavarenne. Paris, Lecène, 1933.

Ossibus inclusa! Fremit et discordibus armis
Non simplex natura hominis : nam viscera limo
Effigiata premunt animum, Contra ille sereno
Editus adflatu nigrantis carcere cordis
Aestuat et sordes arta inter vincla recusat[1].

L'intolérance de Julien n'était ni de nature politique ni de nature morale, mais de nature religieuse. C'était une foi qui s'opposait à une autre foi. Au premier abord, Julien est bien moins un *apostat* que le fidèle d'une tradition. Mais doit-on voir en lui le champion de l'idéal occidental contre une invasion d'idées orientales? La lecture de l'*Hymne au roi Soleil* et du *Discours sur la Mère des Dieux* apporte la réponse. On a pu y voir l'expression des idées de Jamblique, qui, dans la correspondance que l'empereur entretient avec lui, est à diverses reprises égalé à Platon. L'*Hymne au roi Soleil* expose tout d'abord la théorie néo-platonicienne des trois hypostases. Le soutien de l'éternité du monde est l'Un, l'Être qui est au-dessus de tous les êtres, le Tout intelligible. C'est lui qui est le Soleil du monde intelligible. Un second soleil est le Grand Tout, l'univers lui-même. Un troisième soleil est celui qui nous est apparent, dont nous recevons la vie et la lumière. Le culte qu'on lui rend est celui d'un symbole sensible du Bien. En lui s'unifient les dieux du polythéisme classique sans que la mythologie romaine soit distinguée de la grecque. Là n'est pas le terme du syncrétisme. Le culte iranien de Mithra, très répandu dans les légions romaines et auquel Julien s'était fait initier, le culte égyptien de Sérapis et, enfin, les cultes syriens viennent à leur tour se fondre dans le culte du Soleil, qui devient ainsi le centre d'un panthéisme à la fois populaire et philosophique propre, aux yeux de l'empereur, à satisfaire les aspirations monothéistes sans heurter les traditions.

Dans le *Discours sur la Mère des Dieux*, écrit par Julien à la veille de la campagne où il perdit la vie, une suite est donnée à l'*Hymne*. De même que le Soleil est le principe de la lumière, Cybèle, la mère des dieux, est le principe de la vie, ainsi que la source des divinités intelligentes qui président à l'organisation du monde sensible. Le mythe de la mutilation d'Attis représente l'Infini qui limite sa propre fécondité et nous invite à l'imiter en pratiquant la plus rigoureuse abstinence.

1. *Psychomachia*, v. 893-907.

Jamblique, dont s'inspirait ainsi Julien, opposait le surnaturel magique au surnaturel chrétien, sans faire autre chose que pousser à ses conséquences extrêmes le principe de la magie sympathique que Plotin avait exposé poétiquement dans les *Ennéades*. Mais Julien courait sans trop s'en apercevoir au-devant d'un danger, celui de confondre le polythéisme (ou même le panthéisme), symbolisé par le Soleil, avec la magie et la divination, qu'interdisaient les lois de l'Empire. Prudence devait bientôt le présenter comme un adorateur d'Hécate, la déesse des magiciens.

Dès lors, il était facile aux adeptes de Firmicus Maternus d'assimiler les dieux du polythéisme aux démons du christianisme. Dans l'Ancien Testament, les dieux des Gentils étaient considérés comme des *apparences* sans réalité, des œuvres d'artisans. On ne voit pas que les textes du Nouveau Testament rejettent cette doctrine. Mais, au IVe siècle, il semble que l'influence du platonisme et de sa conception des démons, telle que l'expose le *Banquet*, ait conduit à une conception différente. Les démons du platonisme et du néo-platonisme, au premier rang desquels est l'Amour, sont des puissances neutres entre le Bien et le Mal. Mais il était aisé d'en faire des démons au sens chrétien, des serviteurs de l'Esprit du Mal. La religion polythéiste devenait ainsi une magie, un culte satanique contre lequel les lois de l'Empire pouvaient être invoquées, comme elles le furent sous Théodose.

On peut donc penser que la déviation du platonisme au IVe siècle a été l'une des causes de l'échec de la liberté de conscience. L'école de Platon était la seule philosophie vraiment influente et d'où la liberté des croyances pouvait-elle attendre un secours, sinon de la philosophie?

C'est ce que confirme l'étude du grand rôle joué par saint Augustin pendant cette génération qui vit et effectua le passage de l'Antiquité romaine au Moyen-Age. La figure de saint Augustin est bien l'opposé de celle de Julien. Néanmoins, la première partie de la *Cité de Dieu* dénote en lui un disciple dissident du néo-platonisme, qu'il connut, d'ailleurs, par des interprétations latines, celles d'Apulée et de Victorinus, plutôt que par les textes grecs. D'accord avec le platonisme sur la doctrine de l'Ame, il s'en sépare sur celle de l'unité ou de la pluralité des médiateurs entre Dieu et les hommes, ce qui le conduisait à condamner la théorie des démons.

Là ne se limite pas l'influence de saint Augustin. Les événements du siècle dont il voyait la fin avaient fortifié en lui la notion

de deux sociétés, l'une spirituelle et destinée à la vie éternelle, l'autre temporelle, issue du mal moral et destinée à finir avec le monde créé. Il déduisait cette distinction des Sociétés de sa doctrine sur l'origine du mal et il faisait rentrer la série des empires, dont l'Empire romain était le dernier, dans le plan providentiel auquel le monde lui-même doit son existence : idée qui devait reparaître au Moyen-Age chez Dante et au XVII[e] siècle chez Bossuet, Malebranche et Leibniz.

La *Cité de Dieu* proposait une solution à un conflit engagé avant l'âge de sa composition, celui que résument les noms de saint Ambroise et de Symmaque. Il est trop connu pour que nous en rappelions les incidents. Mais, tout comme l'interdiction faite aux chrétiens d'enseigner les lettres grecques, il posait la question de la neutralité religieuse de l'État en des termes aussi favorables à la primauté de la Société chrétienne que contraires aux traditions de l'ancienne cité romaine. Pour les fidèles de ces traditions, l'adoption du christianisme était vraiment une apostasie. Elle reniait le principe jadis formulé par Horace : *Dis quod te geris minorem imperas.* Elle recevait son châtiment à cette frontière du Rhin que Julien avait victorieusement défendue contre les Alamans et qui, déjà, cédait sous la poussée des tribus germaniques. Les chrétiens niaient que les dieux officiels, ces puissances infernales qu'avaient invoquées également les Romains et les nations conquises par eux, aient pu être les auteurs de la grandeur de Rome, qui dépendait d'un plan providentiel préparant l'unité des croyances et des consciences et, par là, le règne du Christ.

Les œuvres des derniers représentants de la poésie latine, notamment celles de Claudien, de Prudence et de Rutilius Namatianus, font écho à ce conflit d'idées dont la composition de la *Cité de Dieu* a été le terme. Claudien est le dernier interprète d'une tradition polythéiste associée au culte de la grandeur romaine. S'il flétrit Rufin et Eutrope, il célèbre Stilicon, qui avait pu arrêter quelque temps les invasions de Radagaise et d'Alaric. Rutilius écrit le *de Reditu* après la prise de Rome par les Goths. Il continue Claudien, non seulement en glorifiant Rome pour avoir fait une seule patrie d'une multitude de peuples, mais encore en prophétisant la pérennité du droit romain.

Fecisti patriam diversis gentibus unam...
Porrige victuras ventura in secula leges.

Prudence était mort en 405 et n'avait vu ni l'invasion d'Alaric ni celle de Genséric. Mais, dans son poème *contra Symmachum*, il interprétait déjà les idées que le grand évêque d'Hippone devait exposer vingt ans après sa mort. A ses yeux, la conquête romaine réalisait plus et mieux qu'une grande patrie terrestre. Par la fusion des races, elle avait préparé l'œuvre du Christ. Il ne voyait dans le patriotisme étroit de Symmaque que la méconnaissance de la loi du progrès.

Nunc etiam quotiens solitis decedere prodest
Præteritosque habitus cultu damnare recente.
Gaudemus compertum aliquid, tandemque retectum
Quod latuit. Tardis semper processibus aucta
Crescit vita hominis et longo proficit usu[1].

Au terme de ce grand siècle, la liberté de la conscience collective, la liberté ecclésiastique avait gain de cause aux dépens de l'État. En était-il ainsi de cette liberté individuelle qu'avait revendiquée Lactance? Sans doute saint Augustin, dans ses premières œuvres, les *Soliloques* et les *Confessions*, avait trop accordé à la vie intérieure de l'âme, à l'examen personnel, pour la condamner. Mais l'on sait quel sens recevait déjà le terme αἵρεσις. A vrai dire, en Orient, à la même date, saint Jean Chrysostome, dans le Περὶ ἱερόσυνῃς, se faisait l'avocat éloquent du devoir de ne recourir qu'à la persuasion et du droit de ne céder qu'à elle. C'était le Labarum de l'avenir. Puisse-t-il redevenir partout celui de notre temps !

Gaston RICHARD.

1. *Contra Symmachum*, v. 312-318 (*Aurelii Prudentii Clementis Carmina recensuit Theodorus Orbarius*). Tubingen, Laupp, 1845.

ΚΑΡΠΟΙ

Je ne puis offrir au bénéficiaire de ce volume qu'un petit et maigre spécimen d'interprétation d'ailleurs problématique et d'importance limitée.

Il s'agit des deux mosaïques ; l'une a été trouvée en 1930 à Leptis Magna en Tripolitaine, dans la belle « villa sur mer », qui n'est encore qu'à demi fouillée ; l'autre appartient à la grande et belle série des mosaïques récemment découvertes à Antioche et à Daphné en Syrie. La première a été publiée et bien étudiée par le regretté G. Guidi, ci-devant directeur des fouilles archéologiques de la Tripolitaine ; l'autre vient d'être reproduite et sommairement décrite dans le second volume du rapport franco-américain sur les fouilles d'Antioche[1] (voir la planche, fig. 1 et 2).

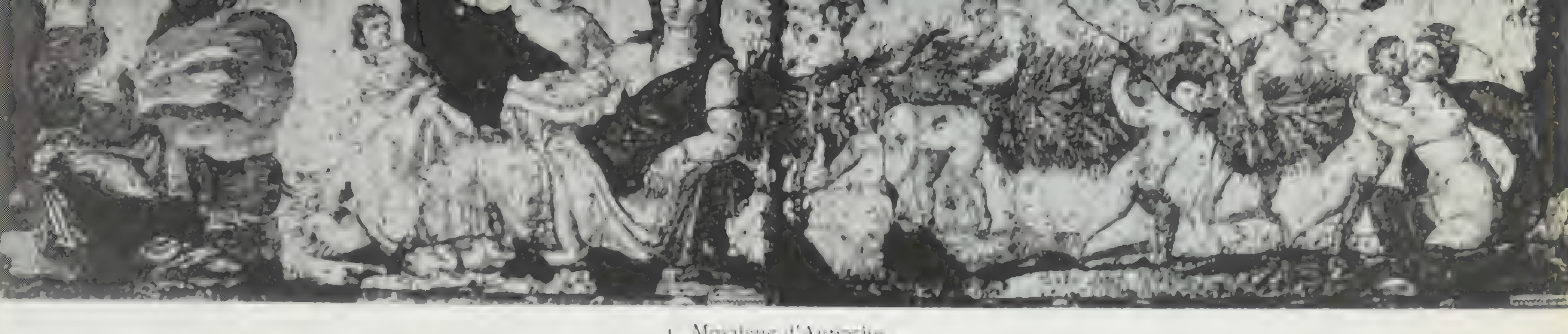
Les deux mosaïques qui forment le sujet de cette petite note, qui ne veut aucunement anticiper sur les résultats d'une étude approfondie de la mosaïque syrienne que nous attendons des savants qui ont fouillé Daphné et Antioche, font partie d'une classe bien connue de mosaïques décoratives de l'Empire romain, celle dont le sujet est la glorification de l'eau. Pour la plupart, ces mosaïques décoraient autrefois le sol des bains, publics et privés.

Dans ces mosaïques, le sujet est traité de manière fort diverse, ainsi qu'on peut le voir en parcourant les planches et les descriptions des pavements publiés dans l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique* ou le dernier rapport des fouilles d'Antioche. Une étude de cette classe de mosaïques pourrait former le sujet d'un travail spécial, dont l'utilité est évidente[2].

Les deux pavements dont je voudrais dire quelques mots sont intéressants par leur composition originale. Celui de Leptis (IIe siècle après J.-C.) illustre les forces productives de l'eau dans quatre tableaux oblongs qui occupent presque toute la surface du *tepidarium* et qui sont séparés l'un de l'autre par une bande ornementale disposée en forme d'une croix. Ces tableaux sont curieuse-

1. G. Guidi, *La Villa del Nilo, Africa Italiana*, 5 (1933), p. 1-56 ; R. Stillwell, *Antioch-on-the-Orontes*, II, 1938, p. 180, nº 33, et pl. 23 ; cp. G. Downey, *John of Gaza and the Mosaic of Ge and Karpoi*, *ibid.*, p. 205 et suiv.

2. Voir, sur cette classe de mosaïques, les remarques de G. Guidi, *loc. cit.*



1. Mosaïque d'Antioche.

2. Mosaïque de Leptis Magna.

ment groupés : les nos 1 et 3 concernent l'eau douce, les nos 2 et 4 la mer. Dans le tableau no 1, qui exalte la force génératrice du Nil, on assiste à la procession du Nil ; des garçons porteurs d'une guirlande la conduisent, précédés de musiciens (voir plus bas) ; le no 3 a pour motif l'inspiration poétique que donne la source d'Hippocrène ou de Peirène (Pégase lavé et habillé par les Nymphes) ; le sujet du no 2 est la mer et le commerce maritime (un port au fond à droite, un bateau de guerre chargé de fleurs se dirigeant vers le port avec deux Amours comme équipage et plusieurs autres Amours volant, marchant, naviguant, l'un sur une amphore à voile, les autres sur le dos d'un animal marin, presque tous portant des fleurs et des fruits)[1] ; enfin, le no 4, où nous voyons plusieurs scènes de pêche, représente la mer comme génératrice des poissons.

Quand, en 1931, j'ai vu sur place pour la première fois les mosaïques de Leptis, j'ai été frappé par le choix et le traitement des sujets. L'esprit de ces scènes est celui de la poésie alexandrine et les tableaux, s'ils n'illustrent pas directement des poèmes alexandrins que nous connaissons, sont eux-mêmes de petits poèmes romantiques et idylliques dans le genre de ceux de Théocrite et de ses contemporains. Guidi, dans son commentaire des tableaux de Leptis, a démontré que les originaux de ces mosaïques remontent sans aucun doute à l'époque hellénistique et ont été créés par des peintres alexandrins.

De ceci, la scène du Nil donne une preuve décisive. Sa composition est à la fois savante et charmante (pl. I, 2) : le dieu sur le dos d'un hippopotame trouve son contrepoids à l'autre bout de la mosaïque dans les quatre musiciens, (les deux nymphes du Nil, Memphis et Anchirrhoe, et les deux Nubiens près du Nilomètre). Les deux groupes sont liés l'un à l'autre organiquement par plusieurs figures charmantes de jeunes garçons qui portent une longue guirlande de fleurs[2]. Ces *putti* sont bien connus, car ils accompagnent régulièrement le Nil dans des groupes statuaires qui représentent, selon Philostrate, Lucien et Pline, le Nil entouré de πήχεις (*cu-*

1. Comp. sur ce panneau mes remarques dans mon livre (sous presse), *Social and Economic History of the Hellenistic World*, pl. XL (description).

2. Le motif des *putti* tenant une guirlande et formant une sorte de frise continue était très souvent reproduit à l'époque hellénistique et romaine dans l'architecture, la peinture murale, les arts appliqués. Il a eu un succès éclatant dans l'Inde et dans l'Asie bouddhique : nous le rencontrons dans l'art de Gandhara et dans le Turkestan chinois. Les *putti* sont souvent représentés dans la composition des Atlantes. Voir mon *Dura and the problem of Parthian Art, Yale Cl. St.*, 5 (1935), p. 211, n. 66, et p. 300.

bitus), qui symbolisent la crue du fleuve[1]. Le fond du tableau est formé par le paysage de l'inondation. Deux *putti* s'ébattent dans le Nil, parmi des fleurs aquatiques, en attrapant des canards.

Le sens de cette scène n'est point douteux. C'est la procession triomphale du Nil, le grand bienfaiteur de l'Égypte. Elle nous rappelle en miniature la grande πομπὴ de Philadelphe que décrit Callixeinos. Le Nil, les Nymphes, les enfants personnifient la force génératrice de l'eau du fleuve. On retrouve la même idée de fécondité dans les autres monuments qui traitent ce sujet, en particulier dans un fragment de mosaïque découvert à Carthage, où quelques-uns des *putti* qui entourent le Nil sont représentés comme moissonneurs[2].

Le même thème, mais traité d'une manière toute différente, apparaît dans les mosaïques d'une salle de bain découverte à Antioche, qui peut être datée du IVe siècle après J.-C. La salle est oblongue, rectangulaire, toute décorée de mosaïques. Ce qui en reste permet de reconstituer la composition générale du décor. Au milieu se trouve un panneau oblong ; les coins étaient occupés par quatre carrés, dont un seul subsiste. En haut et en bas du motif central, quatre autres panneaux oblongs sont presque entièrement intacts. Il n'y a pas de doute que c'est encore l'eau qui est le sujet principal du décor. Aux coins — à juger d'après le seul médaillon conservé, où sont représentés les bustes du fleuve Eurotas et de Lacédémone, désignés par des inscriptions — les images des fleuves célèbres, associées à celles des pays qu'ils traversaient, montraient l'importance de l'eau fluviale. En haut et en bas du panneau central, on trouvait la mer que personnifient les Tritons et les Néréides, tous désignés par leurs noms. Le décor est dominé par le panneau central, dont il reste un peu plus des deux tiers (pl. I, 1). Il est très probable qu'au centre trônaient deux figures imposantes. A droite, Γῆ (toutes les figures sont désignées par des inscriptions), tournée à gauche et à demi couchée, est accompagnée de deux enfants nus. A gauche, à côté d'un rocher, une autre figure, à demi conservée, coiffée d'une trompe d'éléphant et tenant de la main gauche une défense d'éléphant, a la même attitude. De l'inscription (à gauche de la tête), nous n'avons que le *sigma* final, précédé peut-être d'un *O* ; d'où la restitution probable Αἴγυπτ]ος. A droite de ce groupe central, cinq garçons nus soutiennent et

1. Philostr., *Imag.*, I, 5 ; Lucien, *Rhet. Praec.*, 6 ; Pline, *H. n.*, XXXVI, 58.
2. G. Guidi, *loc. cit.*, p. 11, fig. 5.

portent vers la droite une épaisse guirlande d'épis. Un sixième garçon arrache une gerbe d'épis ; c'est un moissonneur. Un septième annonce la bonne nouvelle d'une moisson abondante à une femme presque nue, agenouillée et tournée à gauche, qu'il embrasse. Les garçons sont appelés Καρποί ; une inscription incomplète, mais de restitution sûre, donne à la femme le nom d'"Αρο[υρα], la terre cultivée.

La partie conservée du panneau central du décor représente, comme dans la mosaïque de Leptis, la bonne moisson produite par la grasse et féconde terre de l'Égypte. Mais il manque la cause de cette fertilité, l'eau. Ce motif, qui seul forme le sujet de la mosaïque de Leptis, était nécessaire pour compléter le symbolisme évident du tableau d'Antioche et pour justifier la place qu'il occupe dans le décor d'une salle de bain. Sans aucun doute, la figure du Nil occupait la place d'honneur dans le tiers manquant de la mosaïque. Elle se trouvait probablement dans le coin gauche du tableau et regardait vers la droite le groupe central, formé par les figures de l'Égypte et de la Terre. Elle était probablement liée à ce groupe central du tableau par un second groupe de Καρποί. On serait tenté d'en restituer sept, correspondant aux sept moissonneurs et formant, avec les deux *putti* associés à la *Terra Mater*, le nombre sacré de seize, les seize πήχεις étant la garantie d'une récolte abondante.

La mosaïque d'Antioche est aussi peu banale que celle de Leptis. Comme cette dernière, elle doit être rattachée à un original plus ancien, probablement hellénistique et alexandrin. Tous les éléments de la composition reflètent des notions et des images chères aux Égyptiens. Γῆ, rapprochée d'"Αρουρα, les Καρποί, la figure de la *Terra Mater*, le Nil associé aux πήχεις, sont des représentations fréquentes dans la littérature et dans l'art de l'Égypte à l'époque gréco-romaine.

Quoique de composition originale et peu banale, les mosaïques de Leptis et d'Antioche répètent néanmoins des figures symboliques d'usage courant, mais d'origine certainement locale, égyptienne ou alexandrine. Guidi l'a démontré pour la mosaïque de Leptis, et cela vaut aussi pour celle d'Antioche. Le motif des *putti* de cette dernière apparaît à première vue comme nouveau et original. Mais comme on le retrouve dans la mosaïque de Leptis, il faut croire que, lui aussi, est traditionnel. La figure de l'Égypte est une variante des figures sculptées et peintes bien connues, qui

représentent l'Égypte et particulièrement Alexandrie (voir ma *Storia Sociale ed Economica dell'Impero Romano*, pl. 51, et la description de cette planche). Enfin, je ne puis passer sous silence la figure de la *Terra Mater*, quoique je n'aie ni le temps ni le désir d'entrer dans la discussion du problème compliqué, et tant de fois débattu, qui est posé par cette figure. Je ne fais qu'indiquer très brièvement mon point de vue. La figure de la Terre de la mosaïque d'Antioche doit être rattachée, me semble-t-il, non à celle de l'*Ara Pacis*, mais à celle du bas-relief de Carthage ; toutes les deux dérivent sans doute d'un original alexandrin [1].

Des dizaines de fois, le thème de la fertilité de l'Égypte a été choisi par les poètes, les prosateurs et les artistes. Images et formules devinrent bien vite des lieux communs. J'ai traité ce sujet à plusieurs reprises, en dernier lieu dans mon livre, qui est sous presse : *Histoire sociale et économique du monde hellénistique* (p. 410 sqq.). Je me contenterai ici d'ajouter aux exemples bien connus les détails intéressants que fournit un produit bien curieux de la poésie gréco-égyptienne de la basse époque hellénistique. Je parle des quatre hymnes d'un poète local du Fayoum, Isidore, qui étaient gravées sur deux piliers du vestibule du grand temple de Madinet Madi, près de Tebtunis, récemment fouillé par A. Vogliano [2]. A vrai dire, Isidore, un Égyptien hellénisé ou peut-être un Thrace hellénisé et égyptianisé, n'était pas poète [3]. Dans ses hymnes,

1. C'est l'opinion de G. Méautis, *Les bas-reliefs pittoresques et l'art alexandrin*, dans *Bronzes ant. du canton de Neuchâtel*, 1928, p. 7 et suiv. ; Ch. Picard, *Observations sur l'origine et l'influence des reliefs pittoresques dits Alexandrins*, *Mél. Maspero*, II, 1936, p. 313 et suiv. ; cf. A. Adriani, *Bull. Soc. Arch. Alex.*, 32 (N. S., X, 1) (1938), p. 192 et suiv. Plusieurs savants de grande autorité sont d'un autre avis : voir, en dernier lieu, E. Strong, *Terra Mater or Italia*, *J. R. S.*, 27 (1937), p. 114 et suiv., qui a étudié la mosaïque d'Antioche. Le tableau qui est reproduit dans la mosaïque d'Antioche a dû être célèbre. On sait que certaines de ses figures ou de ses groupes ont été incorporés dans la peinture que décrit Jean de Gaza (voir la note citée plus haut de G. Downey).

2. A. Vogliano, *Primo Rapporto degli Scavi ... di Madinet Madi*, 1936, p. 30 et suiv. ; *S. E. G.*, VIII, n[os] 548-551. La date assignée aux hymnes par Vogliano me semble bien probable. La situation historique et l'atmosphère dans laquelle vivait Isidore suggèrent le I[er] siècle av. J.-C. C'était une époque de guerres, de dangers, de révoltes, auxquels les hymnes font allusion à deux reprises (I, l. 27 et suiv., et III, l. 16 et suiv.). La paix décrite dans III, l. 14 et suiv., ne correspond pas nécessairement à la réalité.

3. Au I[er] siècle av. J.-C., il est bien difficile de dire à quelle nation appartient chacun des habitants de l'Égypte. Ce qui frappe en Isidore, c'est sa tendresse pour les Thraces. Il ne les regarde pas comme des barbares. En parlant de la population du monde, il ne nomme que les Thraces et les Hellènes, et ceux-ci en dernier lieu (I, l. 15). L'horizon géographique d'Isidore est limité : en parlant du culte œcuménique d'Isis, il ne nomme que les Thraces, les Hellènes, les Syriens et les Lyciens. Ce fait doit être expliqué par son entourage : il vivait dans un village où des Égyptiens cohabitaient avec des colons militaires (κάτοικοι) de l'armée ptolémaïque. Au I[er] siècle av. J.-C., l'armée ptolémaïque comptait surtout des Grecs et des Syriens, mais les Thraces n'y manquaient pas. Voir les travaux bien connus de

dédiés à la grande divinité locale, la déesse de la fertilité et des récoltes, Ermouthis, identifiée à Isis et associée au dieu de l'eau, le dieu crocodile Sokonopis et à leur fils Agchoes, Isidore parle plusieurs fois de la fertilité de l'Égypte. Il n'invente rien ; il répète des lieux communs, des expressions stéréotypées. Pour lui, Ermouthis-Isis, comme pour tous les habitants de l'Égypte, était en premier lieu la déesse de la prospérité et de la richesse, ce qui, en Égypte, veut dire la déesse de la fertilité du sol et des bonnes récoltes. Dans l'hymne I, l. 6 et suiv., il dit : καὶ θεσμοὺς κατέδειξας, ἵν' εὐδικίη τις ὑπάρχηι, | καὶ τέχνας ἀνέδωκας, ἵν' εὐσχήμων βίος εἴη, | καὶ πάντων τε φύσιν εὐανθέα εὕρεο καρπῶν et il insiste sur ce dernier bienfait, en disant, l. 10 et suiv. : σῆι δυνάμει Νείλου ποταμοὶ (les canaux) πληροῦνται ἅπαντες, | ὥρηι ὀπωρινῆι, καὶ λαβρότατον χεῖθ' ὕδωρ | γαῖαν πᾶσαν ἔπι, ἵν' ἀνέγλιπος καρπὸς ὑπάρχηι. Il répète le même motif dans l'hymne II, l. 3 : ζωῆς καὶ καρπῶν εὑρέτρια et de nouveau aux l. 15 et suiv. : ὅσσοι δὴ ἐθέλουσι γονὴν παιδῶν τε ποιῆσαι, | εὐξάμενοι ὑμῖν εὐτεκνίης ἔτυχον. | Νεῖλον χρυσορ[[ρ]]όαν πείθουσ' ἀνάγεις κατὰ [ὥρας] | Αἰγύπτου ἐπὶ γῆν ἀνδράσιν εὐτερπίην. | εὐανθεῖ ὅτε καρπὸς ἅπας καὶ πᾶσι μερίζ[εις], | οἷσι θέλεις, ζωὴν παντοδαπῶν ἀγαθῶν. Dans le même hymne, l'époux d'Ermouthis-Isis et son σύνναος θεὸς Sokonopis apparaît comme ἀγαθὸς δαίμων, πλουτοδότης ἀγαθός, κτίστης ... ποταμῶν πάντων κὠκυτάτων τε ῥοῶν. Les mêmes idées et expressions se répètent dans l'hymne III, qui est plein d'allusions politiques. Isidore y parle des rois (σκαπτροφόροι βασιλεῖς et κοίρανοι), qui, pour être riches et heureux, pour transmettre leur pouvoir à leurs descendants, doivent ne pas négliger le culte d'Ermouthis. Et il ajoute, l. 12 et suiv. : ὃν δὲ καὶ φίλτατον ἔσ⟨χ⟩ε ἀνάκτων ἡ βασιλε[ία], | οὗτος καὶ 'Ασίας τε καὶ Εὐρώπης τε ἀν⟨ά⟩σσει, | εἰρήνη⟨ν⟩ τε ἄγων καρποὶ βρίθουσι ἐπ' αὐτῶι | παντοίων ἀγαθῶν, καρπόν τε φέροντες ἀρ[ού] ρ[ης] (ou ἄρ[ου]ρ[αι]) ou ἄρ[ισ]τ[ον] [1].

F. Heichelheim, *Die Auswärtige Bevölkerung*, etc., et les suppléments à ce livre dans *Arch. f. Pap.*, 9 (1930), p. 47 et suiv., et 11 (1936), p. 54 et suiv. Consulter, pour le IIe et le Ier siècle av. J.-C., F. Zucker, *Doppelinschrift spätptolemäischer Zeit aus der Garnison von Hermopolis Magna*, *Abh. Berl. Ak.*, 1937, *phil.-hist. Kl.*, n. 6, et Id., *Aegyptus*, 18 (1938), p. 219 et suiv. ; cp. *S. E. G.*, VIII, 497 : épitaphe d'un officier thrace au service des Ptolémées au IIe/Ier siècle av. J.-C. N'oublions pas que les Lyciens, eux aussi, étaient représentés dans l'armée ptolémaïque par de forts détachements. La sympathie d'Isidore pour les Thraces ne peut être expliquée que par des raisons personnelles. On n'oubliera pas que, pour la religion et les mœurs, les Thraces résidant dans les villages du Fayoum se sont bien assimilés aux Égyptiens. Pour la religion, voir mon article dans *Aegyptus*, 13 (1933), p. 511 et suiv. Isidore pourrait donc bien être un Thrace ou apparenté aux familles thraces de son village.

1. Ce passage présente plusieurs difficultés, que je ne peux pas discuter ici. On pourrait éviter la difficulté principale καρποὶ-καρπὸν en restituant, pour le dernier mot du texte transcrit, ἄρ[ου]ρ[αι] non ἀρ[ού]ρ[ης]. Mon ami et collègue prof. A. M. Harmon cite, comme parallèle, Théocr., XV, 119 : χλωραὶ δὲ σκιάδες μαλακῷ βρίθοντες ἀνήθῳ (lecture des manuscrits. Edmonds, Loeb Coll., évite la difficulté σκιάδες — βρίθοντες en subs-

Ainsi, nous retrouvons toujours les mêmes idées et les mêmes images : Γῆ, Ἄρουρα, Νεῖλος, ποταμοί, et partout les Καρποί que ces éléments ont créés avec l'aide des dieux. Isidore ne décrit pas les compositions plastiques ou les peintures dont je viens de parler. Il ne les a peut-être jamais vues dans son humble village. Mais, pour lui, comme pour les peintres et les sculpteurs d'Alexandrie, ces images sont pleines de vie et de réalité ; elles sont des symboles vivants, non de simples paroles.

M. ROSTOVTZEFF.

tituant au pluriel le duel — χλωρὰ δὲ σκιάδε μαλακῷ βρίθοντι ἀννήθῳ). Comp. des constructions similaires recueillies dans quelques ouvrages anciens, mais utiles, qui, eux aussi, m'ont été indiqués par M. Harmon : G. Bernhardy, *Geogr. Gr. Min.*, Dion. Per., p. 504 (1828), et A. Matthias, *Gr. Gramm.*, p. 980 (1835), et ajoutez les nombreux exemples de cette construction, cités par A. Lobeck, *Phrynichi eclogae*, p. 448 ; *Aglaophamus*, I, p. 216 ; *Paralipomena*, p. 550, et surtout A. Wilhelm, *Mél. Maspero*, II, p. 274, et *Wien. Anz.*, 74 (1938), p. 81 et suiv. Si nous acceptons la combinaison de φέροντες et ἄρουραι, le sens devient clair et la construction possible. Les éditeurs des *S. E. G.* restituent ἄρ[ισ]τ[ον], ce qui n'élimine pas la difficulté.

L' « HUMILIATION » DE GALÈRE

Il n'est pires collectionneurs d'anecdotes que les auteurs qu'on est convenu d'appeler les historiens du VIe siècle et les chronographes byzantins qui en dépendent. C'est que jamais peut-être on n'a écrit l'histoire avec autant de préoccupations politiques. Il fallait aux compilateurs de l'*Histoire Auguste*, à Eutrope, à Hydatius, à Festus et même à saint Jérôme, le détail ou le récit qui, vrais ou faux, donnaient du relief à la figure d'un empereur et fixaient à jamais les traits de son image. Dioclétien était ainsi l'homme sans foi ni cœur qui, l'âme en repos bien qu'il eût mis à mort des milliers de chrétiens et organisé une fiscalité odieuse aux Romains du IVe siècle, avait joui de sa retraite dalmate en regardant pousser les salades et les melons qu'il avait plantés de ses mains. Quant à Galère, qu'on tenait pour véritablement responsable de la grande persécution, le châtiment l'avait atteint bien avant qu'une épouvantable maladie ne vînt le terrasser. Par l'humiliation, qu'en présence d'un nombreux public Dioclétien lui avait infligée, son prestige avait été à jamais détruit. Cela s'était passé au printemps de 297. Galère n'avait pas réussi à contenir l'invasion des Perses de Narsès le Sassanide ; refoulé sur Antioche et cherchant un appui auprès de Dioclétien qui accourait d'Égypte à son secours, il avait été si mal reçu par son chef que celui-ci l'avait obligé à courir à côté de sa voiture tout revêtu qu'il fût de la pourpre impériale.

Cette anecdote a toujours été tenue pour authentique, même par un historien aussi averti que le rigoureux Lenain de Tillemont [1]. Et, pourtant, il est difficile de lui conserver une place dans la suite des faits. C'est, en effet, le même Galère, dont l'autorité après un tel éclat devait être bien atteinte, que Dioclétien chargea dans le même moment de reprendre la guerre contre Narsès [2]. La victoire obtenue, les attestations les plus élogieuses ne furent pas mesurées à l' « humilié » d'Antioche : il eut des monnaies à son effigie où on lui attribua expressément la *victoria persica*, il participa au triomphe de 303 et fut glorifié sur les bas-reliefs de l'arc de Salonique recevant en personne la soumission des Perses [3]. Comment

1. *Epitome de Caesaribus* (Pichlmayr), 39, 6.
2. *Hist. des Empereurs,* 2e éd., 1704, IV, p. 37.
3. Après la découverte dans les magasins de l'*Altes Museum* de Berlin d'une tête de

croire dès lors qu'un document officiel tel que la Chronique Impériale ait gardé la trace de son « humiliation » de 297? Cette histoire eût-elle été racontée ailleurs dans des écrits peu favorables au persécuteur des chrétiens que Lactance s'en serait malicieusement emparé ; dans le récit qu'il nous a fait de la guerre persique [1] dans le *de mortibus persecutorum*, ne s'est-il pas attaché à diminuer les mérites du César victorieux, auquel Dioclétien, qui n'a jamais passé pour un grand stratège, aurait fourni les plans de la campagne?

En fait, l'anecdote de l' « humiliation » apparaît dans nos textes longtemps après la rédaction du *de mortibus persecutorum*. Dans Eutrope, qui, sous le règne de Valens, le premier la raconte, Galère doit courir *ad carpentum, à côté* de la voiture de Dioclétien [2]. Bientôt on dira que le malchanceux César courait *devant* l'attelage impérial, comme si Dioclétien, non content de lui refuser l'accès de son véhicule, lui avait infligé une peine qui rappelle celle des chefs ennemis vaincus qui doivent précéder à pied le char du triomphateur. C'est dans cet état que l'anecdote est acceptée en 381 par saint Jérôme dans la chronique d'Eusèbe de Césarée qu'il traduit en la retouchant, puis par Festus [3], qui, vers 370, copie Eutrope, enfin par Théophane et par Jordanès [4], qui, deux siècles plus tard, ont suivi de très près la version d'Eusèbe-saint Jérôme [5]. C'est sous cette forme relativement tardive qu'Ammien Marcellin la rapporte vers 380 en ces termes [6]. De la frontière des Gaules, où il se trouve

Galère, qui retrouve sa place sur un bas-relief de l'arc de Salonique, il est certain que le César de Dioclétien n'a pas été privé de la gloire d'avoir vaincu le Sassanide. C'est lui, en effet, qui reçoit sur ce tableau les envoyés de Narsès qui viennent demander la paix (H. v. Schoenebeck, *Berliner Museen*, LVIII, 1937, p. 54 et suiv.).

1. Ch. 9. — Notons que ni Aurelius Victor ni l'*Epitome de Caesaribus* ne rapportent l'épisode.

2. Eutrope, IX, 24 (*Mon. Germ.*, I, 2, p. 164), repris par Paianios, son traducteur, vers 380 (*ibid.*, p. 165). E. Condurachi a soutenu (*Rev. Filologia*, N. S., XV, 1937, p. 47) que Théophane s'est servi d'une troisième version grecque du *Breviarium* d'Eutrope, la première étant celle de Paianios, la seconde celle de Capiton. L'épisode de l' « humiliation » de Galère ne me paraît pas confirmer cette thèse. Alors qu'Eutrope explique l'échec de Galère par l'insuffisance de ses effectifs, Théophane omet cette excuse. Pour lui, à Antioche, Galère a *précédé* la voiture de Dioclétien (cf. Eusèbe, saint Jérôme). Si, plus tard, il a eu raison de Narsès, c'est que Dioclétien a conçu le plan de la campagne. C'était là déjà l'opinion de Lactance. Les renseignements sur les ravages de Narsès en Syrie et les fortifications par lesquelles Dioclétien les arrêta viennent d'Ammien Marcellin. Théophane a cédé en fait à la tendance inaugurée par Lactance, qui réduit les mérites de Galère et ses qualités de chef d'armée. Le compilateur byzantin n'a pas eu besoin pour cela de recourir à une troisième version grecque d'Eutrope.

3. Festus, 25.

4. Théophane, p. 11 (éd. de Bonn) ; Jordanès, *Rom.*, 301 (*Mon. Germ., auct. antiquiss.*, X, 38).

5. Eusèbe-Hier., *Chron.* olymp. CCLXX (éd. Schœne, p. 187).

6. XIV, 11, 9. — Les deux manuscrits les plus anciens (IXe siècle), l'*Herzfeldensis* et le *Fuldensis*, d'égale valeur, donnent le texte accepté par tous les éditeurs.

aux prises avec les Alamans, Constance II presse le César Gallus de le rejoindre : *Inter has curarum moles immensas imperatoris scripta suscipiebat adsidue monentis orantisque, ut ad se veniret et mente monstrantis obliqua rem publicam non posse dividi nec debere, sed pro viribus quemque ei ferre suppetias fluctuanti, nimirum Galliarum indicans vastitatem. Quibus subserebat non adeo vetus exemplum, quod Diocletiano et eius collegae, ut apparitores, Caesares non resides sed ultro citroque discurrentes obtemperabant ; et in Syria Augusti vehiculum irascentis per spatium mille passuum fere pedes antegressus est Galerius purpuratus.*

L' « humiliation » de Galère n'était guère à sa place, on en conviendra aisément, dans cette correspondance de Constance II. Ce prince vient d'invoquer l'intérêt de l'État dont l'unité et la sécurité doivent être maintenues par l'effort de tous les empereurs, et il rappelle la tâche qui avait été celle des Césars dans la première Tétrarchie : ni Constance Chlore ni Galère n'avaient eu de capitales particulières, et par suite de souveraineté sur un territoire défini ; soumis aux ordres des Augustes, ils avaient rempli leurs missions dans n'importe quel pays de l'Empire. Constance II n'exige de Gallus rien qui soit extraordinaire, car c'est une tradition que tous les empereurs régnant ensemble soient également responsables de l'État. En rappelant l'humiliante sanction prise contre le César de 297, qui s'ajoutait au déshonneur d'une défaite, l'empereur aurait risqué de retenir son César loin des pays où il voulait l'envoyer combattre, car, après tout, Galère, dans sa première campagne en Mésopotamie contre les Perses, avait reçu de Dioclétien un commandement analogue à celui que Constance II veut faire accepter de Gallus. Constance II ne pouvant avoir cette attitude contradictoire, je croirais volontiers que le rappel de l'humiliation de Galère a été interpolé. Cette phrase reproduirait une note marginale, dont l'origine serait dans le mot *apparitores*, dont Ammien s'était servi pour caractériser le rôle qui, depuis la première Tétrarchie, n'avait cessé d'être dévolu aux Césars. Ammien use en effet de cette expression à l'exclusion de toute autre toutes les fois qu'il veut préciser la position d'un César par rapport à un Auguste. Comme l'*apparitor* d'un magistrat, le César est le loyal serviteur, dont l'absolu dévouement accepte où que ce soit toutes les missions, et dont l'obéissance doit rendre aux Augustes le compte le plus exact[1]. Comme il exécute des ordres, son pouvoir n'est jamais que celui d'un délégué, et le

1. XVII, 11, 1 ; XX, 8, 1 ; XXVI, 4, 3 ; XXVIII, 1, 43.

mérite de ses propres succès remonte aux Augustes ou plutôt au plus ancien d'entre eux. Cette conception est ancienne et, comme nous aurons l'occasion de le montrer ailleurs, elle révèle chez Dioclétien, qui l'a fait revivre, un sens de l'autorité monarchique que l'on néglige trop souvent.

Dans cette position subordonnée, dont le caractère n'est jamais mis en doute par Ammien, le César est loin d'avoir l'égalité de prérogatives et de droits que reconnaît un empereur de la Tétrarchie en faisant asseoir un autre empereur à côté de lui dans sa voiture. Sous Dioclétien, cet honneur avait un sens politique précis. Quand, en 291, pendant l'entrevue de Milan, on vit dans le cortège impérial Dioclétien et Maximien assis côte à côte sur la même voiture, on célébra leur égalité aussi bien que leur concorde[1] : *vides Diocletianum? Maximianum vides? Ambo sunt, pariter sunt. Quam juncti sedent!* Nos sources ne nous permettent pas de dire si Galère ou Constance sont jamais montés dans le *carpentum* des Augustes. Mais, au IVe siècle, cet honneur fut accordé aux Césars : le jour de son investiture, Julien, revêtu de la pourpre, prit place dans la voiture de Constance II pour rentrer au palais impérial. Mais ce fut là une faveur exceptionnelle. Qu'on relise, en effet, dans Ammien Marcellin, le discours que Constance adresse en cette occasion à Julien[2] : les deux empereurs, que lie une affection mutuelle, mettront tout en commun, ils combattront ensemble, puis, sur un monde pacifié, ils régneront avec le même souci de leur devoir et une égale modération ; « partout où je serai, ajoute Constance, je croirai que tu es présent et, dans tous tes actes, je ne serai pas loin de toi. » Il s'agit évidemment, dans cette cérémonie d'investiture solennelle, de montrer aux foules que le pouvoir impérial est indivisible, peut-être aussi de gagner la confiance du nouveau César. Julien, d'ailleurs, ne s'est pas trompé sur le mensonge de cette manifestation d'égalité, car, plus tard, il écrira à Constance qu'il n'a été en toutes choses qu'un *apparitor fidus*[3], et la place de celui-ci, nous venons de le voir, n'est pas aux côtés de son maître sur le siège du *carpentum* impérial.

Le *concessus vehiculi* faisait partie des rites de l'investiture des Augustes comme des Césars[4], mais, comme tous les rites, celui-ci

1. *Pan. lat.*, XI (III), 11, 3.
2. XV, 8, 17.
3. XX, 8, 6.
4. Sur le *concessus vehiculi*, voir, en dernier lieu, A. Alföldi, *Röm. Mitteil.*, XLIX, 1934, p. 110 et suiv. — Il ne faudrait point prendre au pied de la lettre l'affirmation d'Ammien

n'avait d'autre valeur que celle que, dans le moment même, on voulait bien lui accorder. Valens en fit l'expérience quand il reçut de son frère le titre d'Auguste. Valentinien fit monter dans sa voiture le nouvel empereur auquel il venait d'imposer la pourpre et le diadème[1]. Ammien ajoute que Valens avait bien selon la loi sa part de puissance dans l'État, mais qu'il n'occupait en fait que l'humble position d'un *apparitor*. Autrement dit, Valentinien entendait confiner Valens, malgré son titre, dans les fonctions d'un César.

Nous pouvons maintenant revenir à la mésaventure dont Galère aurait été la victime en 297. Si vraiment les Césars de la première Tétrarchie ont été, comme le dit Ammien, des *apparitores*, qui vont ici et là, selon les ordres des Augustes, passé le jour de leur investiture, leur place normale est à côté du *carpentum* impérial. Quand Dioclétien entra à Antioche, il était seul assis dans sa voiture ; Galère l'accompagnait à pied au rang qui était le sien. Maximien n'eût pas agi autrement pour Constance Chlore : c'est encore Ammien qui nous l'apprend quand il écrit : *Diocletiano et eius collegae, ut apparitores Caesares... obtemperabant.*

Il n'y a donc pas eu d'humiliation de Galère en 297. L'entrée des deux empereurs à Antioche s'est faite selon un rite de la Tétrarchie. A la fin du règne de Constantin, il fut entendu que Galère avait été l'ennemi de l'État qui entre temps était devenu chrétien. Une explication conforme à de tels sentiments s'imposa pour quelque bas-relief officiel où l'on voyait l'entrée solennelle de Dioclétien et de son César dans une ville après une victoire. Il n'est pas invraisemblable qu'une scène de ce genre ait orné l'arc de triomphe élevé à Rome sur la *Via Lata* à la gloire des empereurs victorieux des Perses. Cette exégèse mensongère passa dans la chronique officielle, où elle fut lue par Eutrope, Festus, saint Jérôme, et ceux qui copièrent ces auteurs, enfin par l'interpolateur du chapitre XIV, 11, 9, d'Ammien Marcellin. Son succès s'explique aisément, car cette « humiliation » de Galère enlevait le prestige militaire au seul des tétrarques qui eût quelque titre à y prétendre.

W. SESTON.

Marcellin, qui voudrait que Constance II n'ait admis personne à l'honneur de s'asseoir à ses côtés dans sa voiture (XVI, 10, 6 et 12). Le contexte montre que l'historien décèle le même orgueil dans la décision à laquelle l'empereur se tint de ne nommer aucun particulier quand il occupait le consulat. Dans les deux cas, il s'agit de réserver certains honneurs aux membres de la famille impériale. Le même Ammien a noté que, depuis 286, c'est-à-dire depuis le moment où il existe deux Augustes, Dioclétien a observé la même attitude.

1. Ammien, XXVI, 4, 3.

LE SUFFIXE LATIN *-ASTER/-ASTRVM*

Il existe en latin un certain nombre d'adjectifs et surtout de substantifs en *-aster/-astrum*, qui appartiennent essentiellement à la langue parlée et au vocabulaire technique. Cette formation s'est maintenue en roman, comme le montrent le fr. *fillastre*, *marâtre*, *mulâtre*, *noirâtre*, etc. ; l'esp. *hijastro*, *madastra*, *padastro*, *poetastro*, etc. ; l'ital. *figliastro*, *medicastro*, *poetastro*, etc. : elle a très souvent alors une valeur dépréciative.

L'origine de ce suffixe n'est pas claire : « Origine inconnue », déclarait en 1926 M. Leumann[1], et il ne semble pas que la question ait été reprise depuis lors. Les essais d'explication sont nombreux, comme en témoigne la bibliographie donnée par le même auteur. Et, cependant, aucun ne s'impose. Cela tient en partie aux faits eux-mêmes ; mais il faut bien reconnaître que les hypothèses formulées l'ont été presque toujours incidemment, et, sans prétendre apporter une solution définitive, nous avons pensé qu'il serait utile d'envisager dans leur ensemble les données du problème[2].

* * *

Pour le sens, on doit commencer par mettre à part quelques noms d'objets, où le suffixe n'a qu'un rôle formatif : *alabaster* « vase d'albâtre à parfums » — *gastra* (Pétrone) et *gastrum* (Gloss.) « vase à large panse » — *seliquastrum* « siège élevé » (Varron, Festus, etc.) — *serperastra* « éclisses » (Varron), employé au figuré par Cicéron, *Ad Att.*, VII, 3, 8 — peut-être *formaster* (Titinius) « gâteau » et *lucuentaster* (cf. Lindsay, *ALLG.*, XI, p. 332), même sens. Dans tous les autres mots en *-aster/-astrum*, le suffixe apporte une détermination sémantique.

Comme on peut s'y attendre, il s'agit souvent d'une valeur péjorative, qui s'associe aisément, mais sans que ce soit une règle,

1. Cf. Stolz-Leumann, *Lateinische Grammatik*[5] (Laut-und Formenlehre), Münich, 1926, p. 220.
2. Un relevé à peu près complet des mots en *-aster/-astrum* est fourni par Fr. Seck, *ALLG*, I, p. 396 sqq.

à l'idée de petitesse : *parasitaster* (Térence) « misérable parasite » — *peditastellus* (Plaute), diminutif d'un **peditaster* non attesté, « misérable fantassin » — *philosophaster* « philosophe », avec une nuance ironique, cf. St. Augustin, *Ciu. Dei*, II, 27 *uir grauis et philosophaster Tullius clamabat* — *palliastrum* (Apulée) « manteau en mauvais état ». Plusieurs dérivés d'adjectifs s'appliquent à une défectuosité, à un désavantage physique : *caluaster* « qui devient chauve », attesté à date tardive (*Vita Gregorii Magni*, par Johannes Diaconus et Gloss.), mais sans doute beaucoup plus ancien, car Dion Cassius (67, 11) fait mention d'un Ἰούλιος Καλουάστρος ; cf., en outre, ses composés *accaluaster* (Gloss.) et *recaluaster* (*Vulg. Leu.*, 13, 41) — *canaster* « qui canescit » (Gloss.) — *claudaster* (Gloss.) — *mancaster* (Gloss.) — *surdaster* « dur d'oreille » (Cic., *Tusc.*, V, 116), etc. Enfin, Cicéron emploie deux dérivés de noms propres qui, à en juger par le contexte, ne sont pas exempts de raillerie : *Antoniaster* « rival d'Antonius (l'orateur) », cf. *fragm. orat. pro Vareno*, II, 10, p. 232 C. F. W. Müller ; *Fuluiaster* « un autre Fulvius » (il s'agit d'un optimiste impénitent), cf. *Ad Att.*, XII, 44, 3.

Mais, si l'on considère tous les emplois de la formation, cette valeur péjorative ne paraît pas représenter le sens fondamental. A cet égard, il serait plus exact de dire que le suffixe *-aster*/*-astrum* indiquait l'être, l'objet, l'état proches d'un autre pris pour type et qui paraissent en être l'image ou la variante, sans que cela comporte nécessairement un blâme, du mépris, une critique. On trouve ainsi toute une série de noms de plantes, désignant l'espèce dérivée ou l'espèce sauvage : *alicastrum* (Columelle) « espèce de blé », cf. Isid., *Orig.*, XVII, 3, 9 '*alicastrum*' *similis est alicae* — *apiastrum* (Salluste, Varron, Columelle, etc.) « mélisse », dérivé de *apium* « ache »[1] — *liliastrum* (Gloss.) « plante semblable au lis » — *lotaster* (Grattius) « lotus sauvage » — *mentastrum* (Celse, Columelle, etc.) « menthe sauvage » — *ocymastrum* (Gloss. de Vit.), '*herba ocymo similis*' — *oleaster* « olivier sauvage », attesté depuis Cicéron, *Verr.*, III, 23, 57, et dont Columelle fournit le diminutif *oleastellus* — *pinaster* (Pline l'Ancien) « pin sauvage » et *pinastellus* (Ps.-Apulée) — *porcastrum* (Ps.-Apul.) « pourpier », doublet de *portulaca* — *pyriaster* (Gloss. de Vit) 'pyrus (= pirus) agrestis' — *salicastrum* (Pline l'Ancien) « vigne sauvage » — *siliquastrum* (Id.) « piment ».

1. Sans rapport avec cette forme est *apiaster* (*-astra*), dérivé de *apis*, cf. Servius, ad Virg., *Georg.*, 4, 14 : *Meropes sunt apes uirides et uocantur apiastrae, quia apes comedunt.*

De même, la langue parlée remplace les vieux mots *priuignus* et *gener*, *nurus*, *socer* par des noms en *-aster* : *filiaster* « beau-fils et gendre », *filiastra* « belle-fille », *patraster* « beau-père [1] » : fréquents sur les inscriptions et de création relativement ancienne, ils ne comportent aucune nuance péjorative.

Un nom d'instrument, d'époque tardive, comme *falcastrum*, ne signifie pas « une faux en mauvais état », mais « une sorte de faux », cf. Greg. Magn., *Dial.*, II, 6 *dare ferramentum iussit quod a falcis similitudine 'falcastrum' uocatur.*

A côté des dérivés d'adjectifs signalés plus haut, beaucoup d'autres n'impliquent aucune nuance désavantageuse : *fuluaster* (Ps.-Apul.) « jaunâtre » ; *nigraster* (Firmicus Maternus, etc.). L'ouvrage intitulé *Alfabetum Galeni* ou *ad Paternum liber* présente un grand nombre de ces dérivés et laisse entrevoir combien fut grand leur développement dans le vocabulaire technique : cf. 213 *radix colore offucastra* ; 170 *lapis Phrygius... pallidaster* ; 274 *ratyrium... flos purpurastrum* ; 203 *opobalsamum... subrubeum et resinastrum*, etc. Chez le médecin Anthimus (21), *crudaster* est appliqué à un aliment « presque cru », et Marcellus Empiricus (8) emploie *nouellaster* en parlant d'un vin « presque nouveau ».

Les mots en *-aster* /*-astrum* ne sont donc ni des diminutifs ni des péjoratifs, mais des « approximatifs [2] ». La plante sauvage est la proche image de la plante cultivée. *Filiaster* désigne 'celui qui est presque le fils', *Antoniaster* 'celui qui est presque Antonius', *fuluaster* 'ce qui est presque jaune', *falcastrum* 'ce qui est presque une faux', etc. Que de là il n'y eût qu'un pas à l'idée de mauvaise qualité ou de contrefaçon, on le reconnaîtra sans peine : mais, si l'on veut justifier dans l'ensemble l'emploi sémantique du suffixe, c'est d'une notion « neutre » qu'il faut partir.

*
* *

Quel a été maintenant le rôle du grec? C'est un fait que, parmi les noms d'objets où le suffixe n'a qu'un rôle formatif, deux en proviennent directement : 1° *alabaster*, qui n'est autre que ἀλάβαστρος

1. Toutefois, *matrastra* (= *nouerca*) ne semble pas se rencontrer avant les Gloses de Reichenau, cf. Du Cange, *s. u.*

2. C'était aussi, malgré plusieurs invraisemblances de détail et une étymologie très contestable (*ad* + *tro*), l'avis de Wölfflin, cf. *ALLG*, XII, p. 420 : « ... so bezeichnet das Suffix... eine Annäherung an etwas ».

(autre forme ἀλάβαστος), emprunté à l'Orient (Boisacq) peut-être, à l'égyptien, cf. P. Montet, *Rev. Ét. anc.*, 1937, p. 235-236.

2º *Gastra* (*gastrum*), qui est le gr. γάστρα de même sens, cf. γαστήρ. Mais y avait-il en grec une formation parallèle à celle du latin, capable de l'influencer, voire de lui donner naissance[1]?

Le type très répandu des noms marquant l'agent (et même l'instrument) en -τηρ ne fournit qu'une seule forme en -αστηρ, à savoir : ἐπισπαστήρ « anneau pour tirer une porte », où l'-α- appartient à la racine, cf. σπάω.

En revanche, il existe tout un groupe de neutres en -αστρον, d'époques diverses, mais surtout tardifs et restant en marge du vocabulaire connu : δελεάστρον (Nicophon) « piège garni d'une amorce », cf. δέλεαρ — ἔμπλαστρον (Dioscoride) « emplâtre » — ζύγαστρον (Sophocle, Euripide, Xénophon) « cassette » — λαίμαστρον (Hérondas, IV, 46) « sac à mangeaille », terme d'injure, cf. λαιμός — σκέπαστρον (Symmaque, IIIe s. ap. J.-C.) « abri », cf. σκέπας — στέγαστρον (Eschyle, Plutarque, etc.) « couverture, voiture couverte, lieu couvert », cf. στέγος — χείμαστρον (Aristophane) « vêtement d'hiver », cf. χεῖμα. Ce sont tous des noms d'objets comportant le suffixe d'instrument -τρον, muni par fausse coupure d'un élément adventice -α-. Que des mots de ce type aient passé en latin, on en a un exemple dans la forme *segestre* (*segestria*, *segestra*), qui, altérée par un rapprochement avec *seges*, n'en paraît pas moins reproduire le gr. στέγαστρον avec le sens de « couverture, surtout en paille tressée ». Et il peut y avoir eu d'autres exemples, qui nous échappent ; mais ce ne sauraient être que des noms d'objets, comme *serperastra*, *formaster*, *seliquastrum*, etc., c'est-à-dire où le suffixe serait dépourvu de la valeur « approximative/dépréciative » reconnue à la presque totalité des mots en *-aster*/*-astrum*. A cet égard, le sens interdit tout rapprochement entre la formation grecque et la formation latine[2].

Au fait, le grec ne semble pas avoir possédé d' « approximatifs » en -αστηρ, -αστρον, -αστρος, etc. La forme αἰγάστρος (= αἴξ ἄγριος), invoquée par Sittl, *ALLG*, VI, p. 508, est une *uox coniecturalis* que le *Thesaurus* d'Henri Estienne traitait déjà comme telle et dont Thurneysen, *Festchrift Wackernagel*, p. 121, se refuse à faire état.

1. Voir l'article, très documenté, de Fraenkel, *IF*, XXXII (1913), p. 107 sqq. Cf., en outre, P. Chantraine, *La formation des noms en grec ancien*, Paris, 1933, p. 327-328.

2. Cf. Varron, *L. L.*, 5, 106 : *qui lecticam inuoluebant, quod fere stramenta erant e segete, segestria appellarunt... nisi a Graecis : nam* στέγαστρον.

Même si un rapprochement est possible — ce qui n'est pas prouvé — entre le gr. Ἄμαστρις, ville de Paphlagonie, et les noms de personne *Amaster* (Virg., *Aen.*, XI, 673 ; inscriptions), *Amastra* (inscriptions), il ne s'agirait que d'un cas isolé et sans portée. Enfin, il est significatif que, dans l'*Épître aux Romains* (XI, 17 et 24) et dans les Gloses (Gloss. Philox.), le correspondant grec de *oleaster* soit ἀγριελαία, terme dont le suffixe ne rappelle en rien la forme latine. Et, inversement, le mot grec, qui, extérieurement du moins, se rapproche le plus de celle-ci, à savoir ἐλαϊστήρ, est un nom d'agent, signifiant « celui qui fait la cueillette des olives », cf. *T. L. G. s. u.*

Reste une dernière possibilité : tirer la valeur « approximative » d'un nom grec d'objet, pris pour point de départ de la série latine, en l'espèce *alabaster.* C'est ainsi que, dans les *Nachträge* de la *Lateinische Grammatik*⁵ (p. 853), M. Leumann écrit : « Als Ursprung von *-aster* denke ich mir **albaster* 'weisslich', dies neben *albus* volksetymologisch umgedeutet aus (*lapis*) *alabaster* 'Alabaster' zu 'der weissliche' (Stein). » Seulement, cet adjectif **al*(*a*)*baster*, d'importance capitale dans l'hypothèse, n'est pas attesté en latin [1], et, surtout, il devrait avoir le sens de « blanchâtre ». Or, le nom, qui lui servirait de base, *alabaster*, désigne précisément une « pierre d'une blancheur extrême » : « comment en un plomb vil...? ».

Si donc une explication doit être apportée aux « approximatifs / dépréciatifs » en *aster /-astrum*, c'est en latin même qu'il faut la chercher.

*
* *

On pense naturellement au suffixe *-tero-*, celui de *alter*, de *noster*, de *uter*, etc., qui, en latin et hors du latin, marque sous des aspects divers l'opposition de deux êtres ou de deux objets. Ce suffixe pouvait avoir à l'occasion un rôle très voisin de celui qui a été défini. Le sanskrit, en face de *áçvah* « cheval », présente le dérivé *áçvatarah* « mulet », proprement « celui qui est presque un cheval » ; et, de même, en face de *mater*, le latin possède *matertera* « tante maternelle », m. à m. « celle qui est presque la mère, l'autre mère », forme

1. On rétablit en roman une forme d'adjectif **albaster*, d'après roum. *albastru* « bleu clair », macéd. *albastru* « gris » (*ML.*, 319) : mais le sens « approximatif » de ces mots montre que, précisément, cet **albaster* a été fait secondairement sur *albus*, comme *surdaster* sur *surdus*, par l'adjonction du suffixe *-aster* déjà constitué, et qu'il n'a, par suite, aucun rapport avec le substantif *alabaster*.

susceptible de remonter à l'italique et dont la parenté sémantique avec *filiaster*, *filiastra* est patente.

Mais que seraient alors les éléments *-a-* et *-s-* adjoints au suffixe *-tero-*? Un premier complexe *-ster* a pu se détacher par fausse coupure des nombreux mots où *-tero-* se trouvait, pour des raisons variables, précédé d'un *-s-* : *dexter*, *minister*, *noster*, *posterus*, *sinister*, etc. En outre, les nominatifs *equester*, *siluester*, *terrester*, bien que de formation toute différente, étaient de nature à exercer une action concordante.

Ce complexe *-ster* aura été appliqué à un thème en *-a-*, d'où proviendrait par une seconde fausse coupure la formation *-aster*. Sans doute l'*-a-* des thèmes en *-a-* n'a plus en latin sa quantité longue primitive et, d'autre part, *-ă-* en syllabe intérieure fermée passe à *-e-*, cf. *effectus* en face de *factus*. Mais ce n'est pas là un obstacle. Ou bien le type *-aster/-astrum* est assez ancien pour s'être constitué à un moment où l'*-ā-* ne s'était pas encore abrégé. Ou bien, il est assez récent pour que la loi phonétique régissant le passage de *-ă-* à *-ĕ-* ait cessé de jouer lors de sa création. Enfin, des noms en *-aster* reposant sur des thèmes en *-a-*, le plus propre à servir de point de départ est *oleaster* « l'olivier sauvage ». Or, *olea* est un emprunt au gr. ἐλαίϝᾱ, dont l'-α- final était long et pouvait être encore senti comme tel quand naquit le dérivé *oleaster* « celui qui est presque un olivier, l'autre olivier ».

Sans doute, celui-ci ne se rencontre pas avant Cicéron. Mais la date où apparaît un terme n'est pas nécessairement celle de sa création, et des emplois comme Cic., *Verr.*, III, 23, 57 *hominem... suspendi iussit in oleastro quodam*, ou Virg., *Georg.*, II, 314 *infelix superat foliis oleaster amaris*, ne laissent pas du tout l'impression que *oleaster* fût alors un néologisme : c'est un pur hasard s'il n'est pas attesté plus tôt. Des mots qui le sont avant lui, *peditastellus* et *rauastellus*, tous deux plautiniens, reposent le premier sur un thème consonantique, le second sur un thème en *o/e* : prétendre avec Stolz, *Historische Grammatik*, p. 544, que *peditastellus* dérive de *peditat(us)*, c'est confondre le terme générique de l'*infanterie* avec celui qui désigne le *fantassin*. D'autre part, le *parasitaster* de Térence est un ἅπαξ, probablement forgé par cet auteur, et l'étymologie proposée par M. Thurneysen, *op. cit.*, p. 121 (*parasītant* -+-*tero-*), ne repose sur aucun fondement.

En outre, si *oleaster* n'est pas le plus anciennement attesté des mots en *-aster/-astrum*, il est le mieux représenté, comme le montre

le relevé de F. Seck, *ALLG*, I, p. 401-402 ; désignant une espèce très répandue dans les pays méditerranéens, on peut même le présumer plus usuel que ne l'indiquent les textes. A cela s'ajoute le fait essentiel, facile à contrôler par la liste précédente, que de nombreux mots en *-aster*/*-astrum* appartiennent à la langue de l'agriculture et sont précisément des noms de plantes.

Ainsi dut prendre naissance une formation désignant l'espèce sauvage ou voisine. Le masculin *-aster* fut réservé aux plantes ayant une certaine taille et, par suite, une certaine individualité ; le neutre *-astrum* l'était, au contraire, aux plantes menues, qui tendent à former une masse indistincte : *alicastrum*, *apiastrum*, *mentastrum*, etc. Puis, comme celles-ci étaient dans le groupe les plus nombreuses, leur analogie fit créer *oleastrum* en face de *oleaster*, cf. *GLK*, V, 585, 22 *oleastrum generis neutri est, sed Vergilius... oleaster*. Du vocabulaire agricole et des noms d'espèces végétales, le suffixe dut vite s'étendre ailleurs : dès Plaute il se trouve avec des mots qui ne rappellent en rien cette origine. C'est ainsi qu'il donna des noms marquant la parenté ou désignant des objets matériels, et des adjectifs à valeur diminutive. Le cas de *filiaster*, *filiastra*, *patraster* est un des plus significatifs : car le suffixe y marque sur le plan humain une relation analogue à celle de *oleaster* en face de *olea* dans l'ordre végétal. Or, le latin, dans son essence même, est pour une grande part « langue de paysans », et, si l'on songe que précisément le type *filiaster* est proscrit de la langue littéraire, on aura là comme une confirmation indirecte de l'origine supposée.

Celle-ci permet de comprendre comment la formation *-aster*/*-astrum* a pu ne comporter par elle-même aucune nuance de blâme ou de mépris, mais la valeur « approximative » révélée par l'analyse. Pour s'en tenir au mot choisi comme point de départ, *oleaster* est qualifié par Virgile de *plurimus* (*Géorg.*, II, 182) et de *ingens* (*Ibid.*, IV, 20).

Seulement une espèce sauvage n'a pas le rendement de l'espèce cultivée ; l'épithète *infelix* (« stérile »), que Virgile applique à *oleaster* dans un passage cité plus haut, ne fait que traduire une vérité d'expérience, et l'*Épître aux Romains* oppose à deux reprises *oleaster* à *oliua* (= *olea*), cf. *supra*, p. 524. Aussi le suffixe qui désignait ce qui est d'espèce *voisine* était-il amené par un glissement inévitable à marquer l'espèce *inférieure, de mauvaise qualité*, c'est-à-dire à prendre une valeur diminutive et surtout péjo-

rative. Les grammairiens latins ont été surtout sensibles à la première, et c'est parmi les diminutifs qu'ils classent les mots en *-aster/-astrum*[1]. De son côté, la langue tendait à combiner *-aster/-astrum* avec *-el(l)o-*, créant des séries comme : *olea*, *oleaster*, *oleastellus ; pedes*, **peditaster*, *peditastellus ; pinus*, *pinaster*, *pinastellus ; rauus*, **rauaster*, *rauastellus*. Le sens péjoratif ne paraît pas avoir été signalé par les Anciens, mais il n'en est pas moins attesté dès les premiers exemples, cf. *peditastellus*, *parasitaster*, et le témoignage des langues romanes prouve, si besoin en était, qu'il s'était maintenu et développé : du reste, l'allure massive et lourde de la formation ne pouvait qu'y contribuer.

* * *

Ainsi, parmi les mots en *-aster/-astrum*, il y a deux emprunts, patents mais isolés, au grec : *alabaster* et *gastra ;* peut-être, comme le ferait présumer le cas de *segestre* en face de στέγαστρον, les noms d'instrument grecs en -αστρον ont-ils fourni quelques formes, qui nous échappent. De toute façon, il ne s'agirait que de noms d'objets sans nuance particulière. Mais — à part ce groupe très restreint — l'ensemble des mots en *-aster/-astrum* comprend des « approximatifs/péjoratifs », d'origine latine, qui paraissent formés à l'aide du suffixe *-tero-* et provenir du vocabulaire agricole, en particulier du nom de l'olivier sauvage, *oleaster.*

Les cas d'espèce ne manquent pas. Les formes *seliquastrum* et *serperastra* ne peuvent avoir été empruntées au grec, à cause de l'*s* initial, et, comme on l'a noté (p. 523), elles ne comportent aucune nuance spéciale, diminutive, dépréciative, etc. C'est que le suffixe *-astrum* doit y tenir lieu du suffixe instrumental *-trum*, qui eût été difficilement applicable, par l'absence d'élément vocalique, à la racine ou au thème des deux mots envisagés. Peut-être *-astrum* est-il également substitué à *-trum* dans *balastrum* (= *balneum*), cf. *CGL*, IV, 487, 43, etc. Ces échanges entre les deux suffixes étaient facilités par diverses analogies formelles : ainsi le masculin *-culter* évoquait *alabaster ;* de son côté, le neutre *rastrum* (<**rad-s-tro-m*) établissait un lien extérieur entre les approximatifs en *-astrum* et les instrumentaux en *-trum*. Sous l'influence

1. Cf. Priscien, *GLK*, II, p. 127, l. 13 : *deminutiua quoque huiuscemodi formae ... 'a' habent ante '-ster' : parasitaster, Antoniaster*, etc.

de ceux-ci, *alabaster* finit même par passer au neutre : *alabastrum* est chez Pline l'Ancien et Martial.

D'autre part, il existait une série voisine en *-ister*/*-istrum*, composée — sauf *rapistrum* « rave sauvage » — de noms d'instrument, empruntés presque tous au grec : *ancistrum*, *calamister* (*-istrum*), *canistrum* (*-istra*), *capistrum*, *sistrum*, *theristrum* (cf. θέριστρον en face de χείμαστρον). Des confusions étaient inévitables avec le type *-aster*/*-astrum*. Par exemple, *alabaster* a pu contribuer au remplacement du neutre *calamistrum* (Plaute) par le masculin *calamister* (Cicéron). Inversement, la forme (*g*)*rauistellus* (leçon de *A* dans Pl., *Epid.*, 620), si elle n'est pas un effet de la confusion fréquente entre A et I dans l'écriture capitale, suppose une contamination de suffixes, car le sens de cet adjectif, à savoir « grisonnant », le rattache nettement au groupe *caluaster*, *surdaster*, etc. Il doit en être de même pour *rapistrum*, car il est étrange de trouver parmi les noms d'instrument en *-istrum* ce terme d'espèce végétale qui, par sa valeur, a sa place tout indiquée auprès de *alicastrum*, *mentastrum*, etc. Peut-être, dans ce mot comme dans *rauistellus*, l'*-a* initial exerçait-il une influence dissimilatrice provoquant la substitution de *-istrum* à *-astrum*. Des faits de ce genre sont, en tout cas, naturels, quand il s'agit de formations échappant en grande partie à la langue écrite et qui, malgré leur différence d'origine, sont extérieurement semblables.

François THOMAS.

NOTE SUR TROIS INSCRIPTIONS LUSITANIENNES

Un peu à l'Ouest de la route et du chemin de fer qui descendent de Salamanque à Plasencia d'Extremadoure se trouve la petite ville de Coria. D'accès assez mal commode, elle est juchée de façon pittoresque sur une colline escarpée sur le bord de la vallée de l'Alagon, affluent du Tage. C'est l'antique *Caurium* de Lusitanie, connue déjà de Pline et de Ptolémée[1]. Elle possède encore à l'heure actuelle la plus grande partie de ses remparts romains, dont nous nous promettons de faire bientôt l'étude. Ces remparts, qui disparaissent malheureusement sous les maisons d'habitation sur une notable section de leur périmètre, sont remarquables par leur épaisseur, de 6 à 8 mètres, qui rappelle celle des remparts de Lugo et de Barcelone. Ils ont dû être construits à la fin du IIIe siècle lors de la première irruption des Barbares germains en Espagne. Comme ceux de Gaule, dont ils doivent être contemporains, ils ont été bâtis non seulement en *saxum quadratum* et en blocage, mais, pour aller plus vite, on y a inséré des débris arrachés à des monuments antérieurs : fûts de colonnes et inscriptions funéraires. C'est ainsi que nous avons découvert les deux suivantes sur la terrasse d'une maison particulière où elles avaient été remployées.

La première figure déjà au tome II du *Corpus*, sous le nº 771. Mais Hübner ne semble pas l'avoir connue *de visu*, car il ne donne pas la première ligne, dont les lettres, bien que pourtant décapitées, étaient encore nettement lisibles lors de notre passage en 1929.

ANNIA IVCVNDI FILI*a*
AN XI ALBINILLA · AL
BINI F AN X H · S · E · S · T · T · L
SATVRNINVS CILE F
EX TESTAMENTO F C.

L. 4, *in fine* : ou CTLE F, ou CELI F.

Il est curieux que, pour deux sépultures, on ait employé le singulier *S*(*ita*) *e*(*st*). C'est une distraction du lapicide sans doute.

A la fin de la 4e ligne, nous n'avons pas été plus heureux que

1. Pline, *H. N.*, IV, xxxv, Caurienses ; Ptolémée, éd. Muller, p. 138, Καύριον.

Hübner ; le nom du père de Saturninus est peut-être un nom indigène, à moins que ce ne soit le latin *C(a)elius*?

La deuxième inscription paraît avoir échappé également au regretté J.-R. Melida. Dans son *Catálogo monumentál de la provincia de Caceres*, où il a relevé les inscriptions des murailles (p. 109 sqq.), il ne la cite pas.

Dalle de calcaire. Champ épigraphique : h. = 0m86 ; l. = 0m40 ; h. d. l. = 0m08.

discus stella discus
PINEANVS
FVR/ACI
A/ XL BO
ETELAVRI
EN /N LX H
SSSVTL

L. 2, 4e lettre : R ou N.

La gravure est mauvaise. Nous lisons, à la deuxième ligne : *F.VRnACIEN*(*sis*). Pineanus serait originaire de Fornacis, localité de Bétique, connue de Ptolémée et qu'on place à Hornachos.

Le second personnage *Boeté* serait sa femme et originaire de *Lauro* (Alhaurin) = *Laurien*(sis). Les deux personnages sont donc nés dans la province voisine et sont probablement venus chercher fortune en Lusitanie. Ce sont de petites gens et des pérégrins, puisqu'ils n'ont indiqué ni leurs prénoms ni leurs tribus.

L'inscription est surtout curieuse par les signes qui sont sculptés en relief au-dessus de la première ligne : au milieu, une étoile à six branches ; de chaque côté, un disque plein. Celui-ci est probablement un symbole solaire, tandis que l'étoile peut convenir à Vénus. C'est l'équivalent du couple divin Baal et Tanit en Afrique. Le second disque est peut-être aussi un symbole lunaire. Ces figures astrales proviennent de Numidie où elles ornent des stèles de familles modestes ; elles seraient donc une survivance de croyances indigènes et non une importation romaine. On en trouve d'autres en Lusitanie ; elles sont plus rares en Bétique et Tarraconaise[1].

Non loin de Plasencia se trouve la *despoblado* de Caparra, qui a gardé son nom antique : *Capara*. Il ne s'y trouve plus à l'heure actuelle qu'une ferme nommée Casablanca, qui conserve une belle

1. J. Toutain, *Rev. Ét. anc.*, 1911, p. 165 ; J. Leite de Vasconcellos, *Religioes da Lusitania*, III, p. 408.

citerne romaine, une statue de personnage en toge, en beau marbre, et, incrustées dans le mur de clôture, de jolies colonnettes avec leurs chapiteaux. Non loin se trouvent les ruines de la ville de Capara : l'arc *quadrifrons*, l'emplacement nettement visible d'un amphithéâtre, où, paraît-il, des fouilles ont été faites depuis, et un splendide pont romain à quatre arches sur le rio Ambroz. Entre l'amphithéâtre et l'arc, dans un buisson, nous avons découvert les fragments d'une inscription gravée sur de beaux blocs de calcaire doré.

H. d. l. = 0m10.

1
LVIMV
ALBINVS
2 3
ICI PI LAVICA
QVA AV GVSTA
ex TE *st* AMENTO

Il s'agit d'une adduction d'eau, pour laquelle un personnage, nommé peut-être Albinus, avait fait un legs. Or, en 1710[1], on découvrit, en effet, les vestiges d'une canalisation de plomb qui est peut-être celle dont parle l'inscription. Il est à noter que, dans les provinces espagnoles, nombreuses sont les inscriptions qui rappellent des libéralités semblables[2] : la question de l'eau y est, en effet, primordiale, et l'on voit que pouvoirs publics et particuliers l'ont heureusement résolue.

Ces trois inscriptions n'ont d'autre intérêt que d'être inédites. Elles prouvent du moins qu'il y a encore beaucoup à découvrir dans les provinces ibériques et que les coins les plus reculés y ont été à l'époque romaine riches et peuplés.

R. THOUVENOT.

1. « No lejos de el (el puente) se descubrio el año de 1710, una caneria de plomo, de la que se sacaron en corto trecho sesenta arrobas y por la que venia el agua a Capara desde la sierra de Cabrera, distante dos leguas de este municipio. » Cean Bermudez, *Sumario*, p. 404.
2. *C. I. L.*, II, 1614, 2343.

LUCRÈCE ET LA DIATRIBE

Il n'est rien qui, par son esprit et ses méthodes, paraisse plus éloigné que la diatribe de la rigueur doctrinale et de la pensée hautaine de Lucrèce. Et pourtant on a pu, de ce mode d'enseignement aux lointaines ramifications, discerner jusque dans le *de Rerum Natura* des imitations ou des réminiscences. M. André Oltramare, dans un livre justement estimé[1], a fait à cet égard des rapprochements intéressants. Il est permis, toutefois, de se demander si certaines ressemblances isolées ne s'expliquent pas par des rencontres fortuites, alors qu'au contraire des indices concordants révèlent, de la diatribe, une utilisation moins sporadique, plus cohérente et plus significative, dans des développements plus étendus, dont il vaut la peine de dégager, à ce point de vue, le caractère et l'intention.

Lucrèce aime à décrire des phénomènes tels, par exemple, que ceux de l'ivresse et de l'épilepsie (III, 476-505). C'est un trait qui lui est commun avec la diatribe. Mais il joint, pour son compte, à une faculté d'observation très aiguë, des curiosités d'ordre physiologique et médical. Les descriptions de cette sorte[2] n'ont d'ailleurs communément, dans la diatribe, qu'une application morale ; chez Lucrèce, elles ont une valeur scientifique et constituent, dans le cas particulier, l'une des preuves de la mortalité de l'âme, accessible à des troubles qui, dans le corps même, l'ébranlent ou la paralysent, et sujette comme telle à la destruction.

Lucrèce condamne le luxe et l'amour des richesses ; il propose un idéal de simplicité idyllique. De même la diatribe, ainsi que les Cyniques. Mais cette vue n'est propre exclusivement à aucune doctrine philosophique. Elle est conforme à la notion épicurienne du plaisir, lequel peut se réaliser, comme Épicure l'avait montré par son exemple, jusque dans les dures pratiques de l'ascétisme ; conforme au dessein de Lucrèce : ne proclame-t-il pas sans cesse la vanité des divertissements par quoi les hommes cherchent à se déli-

1. André Oltramare, *Les origines de la diatribe romaine* (Lausanne, 1926).
2. Par exemple, III, 642 sqq. ; VI, 1090 à la fin.

vrer des soucis qui les rongent, au lieu de recourir au seul remède efficace, l'étude et la connaissance de la nature?

Son attitude même à l'égard des méfaits de la civilisation n'est pas tout à fait celle des Cyniques. C'est dans un autre esprit qu'il oppose νόμος et φύσις. Il ne prêche pas le retour à un état de nature qui n'a jamais été qu'une conception abstraite. L'humanité primitive ne lui paraît ni plus heureuse ni meilleure que les sociétés évoluées ; les maux de l'une et des autres se compensent sensiblement [1].

En tout ceci, donc, Lucrèce a pu se contenter de suivre les leçons de son maître ou d'en tirer les conséquences. Qu'au cours de son poème, les souvenirs de la diatribe, aussi bien que des réminiscences littéraires, lui aient fourni à l'occasion des idées ou des expressions, c'est fort probable ; mais on n'est en droit d'en affirmer l'influence que là où un ensemble de signes extérieurs la rendent reconnaissable sans équivoque.

*
* *

Quelques précautions, ici, ne seront pas superflues, dût-on, pour plus de précision, rappeler des faits bien connus.

On sait qu'il s'est constitué dans le monde grec, à la suite et en marge des philosophies idéalistes et des systèmes constructifs, un genre particulier d'exhortation morale populaire, destinée à un auditoire réel ou fixée par l'écriture à l'usage d'un interlocuteur fictif ; libre dans sa forme comme dans sa doctrine, mais ayant recours à des arguments, des images, des moyens d'expression devenus traditionnels qui en sont, pour ainsi dire, la marque. Le nom de diatribe, qu'on est convenu de lui donner, peut n'être pas, comme terme générique, très historiquement attesté ; mais il répond à un objet défini et convient à son objet ; on a tout lieu de s'y tenir, en le prenant dans l'acception consacrée par l'usage.

La diatribe s'inspire de n'importe quelle philosophie, de même qu'elle s'approprie les formes de la plupart des genres littéraires. Mais l'apport le plus considérable est celui du cynisme, à qui elle doit une bonne partie de sa matière et de ses procédés et dont elle porte comme la livrée. De là une confusion assez fréquente et qu'il faut prévenir. Le cynisme est une chose, la diatribe en est une

1. Cf. V, 925 sqq., 988 sqq.

autre. Un thème de diatribe n'est pas nécessairement d'origine cynique. En revanche, la diatribe est si bien l'instrument par excellence et l'expression même de la propagande cynique, que tout ce qui, dans un écrit quelconque, porte l'empreinte du cynisme y est venu presque à coup sûr, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de la diatribe.

Le cynisme est dans son principe une philosophie de l'effort et de la discipline. Dans une large mesure, il l'est resté. Mais, par un déplacement de l'objet proposé à l'énergie et à la volonté, la morale de la diatribe, qu'elle soit d'ailleurs ou non d'origine cynique, est d'endurance et de résignation plus souvent que d'action. Les progrès de l'individualisme et le repli sur soi-même qui en est la conséquence, l'instabilité des conditions à une époque de bouleversements politiques et de troubles sociaux, un état général d'inquiétude et de découragement, disposaient moins à l'accomplissement d'un devoir positif qu'à la recherche d'un soulagement dans le malheur, d'une assurance contre les menaces de la fortune. De là, concurremment à l'expansion de la diatribe et à la diffusion du cynisme, la vogue des consolations : et nous comprendrons sous ce nom les traités qui, sans s'adresser à une personne déterminée dans une circonstance précise, poursuivent les mêmes fins et ont recours aux mêmes méthodes La consolation a ses traditions comme la diatribe. Elle a en commun avec celle-ci la plupart de ses arguments, et parfois la manière de les présenter. Elle fait, en outre, elle aussi, des emprunts au cynisme, qui, dans sa lutte contre le préjugé et son reclassement des valeurs, ramenait à leurs justes proportions les maux dont s'effraie la fausse opinion du vulgaire. La consolation ne se confond ni avec la diatribe ni avec le cynisme, mais leurs destins sont solidaires, et, de même que d'un trait de cynisme, la présence d'un trait de consolation est une présomption de dépendance à l'égard de la diatribe.

Le poème de Lucrèce est en un sens une consolation. Il l'est par son but, par sa préoccupation constante de délivrer les hommes de la crainte de la mort, en montrant que la mort n'est pas un mal. Il ne l'est à aucun point par sa méthode. Appliquant une thérapeutique morale d'une valeur tout empirique, la consolation cherche à créer, par l'exercice mental qu'est la méditation, et au besoin par la simple répétition des mêmes motifs et des mêmes formules, un certain état d'esprit ; elle se propose de modifier les dispositions du sujet par une pénétration progressive et une sorte de transmuta-

tion. C'est, au contraire, sur une démonstration scientifique que Lucrèce prétend fonder une conviction logique et raisonnée.

Sitôt achevé l'exposé, dans les deux premiers livres, de la théorie générale des atomes, il se hâte d'en faire l'application à la nature humaine. Et, quand il juge avoir prouvé d'une manière irréfutable que l'âme est mortelle comme le corps, que la dissociation de l'âme et du corps abolit pour toujours le sentiment et la conscience, alors éclate brusquement, en manière de conclusion et comme un cri de triomphe, le fameux

Nil igitur mors est ad nos neque pertinet hilum,

aussitôt développé, avec une ample et farouche poésie, dans une sorte d'hymne à l'anéantissement, dont jamais peut-être l'enthousiasme du poète pour la vie universelle n'a surpassé l'âpre magnificence.

Dès lors, que faut-il de plus? La démonstration n'est-elle pas faite? La mort n'est-elle pas vaincue? Et non, il n'en est rien, et Lucrèce le voit mieux que personne. Les hommes savent — quand ils le savent — que la mort n'est pas redoutable, et pourtant ils la craignent. Ils la craignent par une inconséquence qui tient à un instinct profond, peu accessible à la logique de la raison, et contre laquelle Lucrèce va s'efforcer de mettre en œuvre des armes plus efficaces [1].

Quand un homme, déclare-t-il (III, 870 sqq.), se révolte à la pensée qu'une fois mort son corps sera réduit en pourriture, consumé sur un bûcher ou dévoré par les carnassiers, il garde au fond de lui l'invincible illusion qu'il subsiste dans la mort quelque sentiment. Ce cadavre étendu, c'est encore lui-même : debout, tel qu'il se voit, à côté de lui, il lui communique par contagion sa conscience et sa personnalité. Lucrèce met le doigt sur la cause intime de la contradiction dont il se plaint, et je ne sache pas que personne ait analysé avec plus de pénétration et de puissance l'impossibilité psychologique de se représenter son propre non-être et de penser sa propre inconscience.

Jusque-là, d'ailleurs, rien qui ne soit l'application logique de la doctrine relative aux rapports de l'âme et du corps. La suite est plus déconcertante. S'il est cruel d'être après sa mort dépecé par la

1. Il va de soi que plusieurs des remarques qui suivent sur la fin du livre III ont déjà été faites par les critiques et commentateurs de Lucrèce. Cf., entre autres, R. Heinze, dans l'introduction à son édition du livre III, et le commentaire d'Ernout et Robin.

dent des fauves, en quoi, demande le poète, est-il moins douloureux d'être brûlé, ou étouffé dans le miel, ou raidi par le froid sur une dalle de pierre, ou broyé sous le poids de la terre amoncelée? Assurément, mais qui donc le prétend? Lucrèce, il y a un instant, mentionnait, à côté de la morsure des bêtes féroces, l'inhumation et l'incinération : il semble l'avoir oublié et raisonne comme si ce qu'on redoutait, c'était non le traitement, quel qu'il soit, réservé à son cadavre, mais un genre de sépulture en particulier, ou l'absence de sépulture.

Les Cyniques aimaient à comparer entre eux les usages des divers peuples. C'était une façon de combattre le préjugé national et de montrer combien la coutume est chose variable, arbitraire et relative. L'énumération des rites funéraires pratiqués dans divers pays est un thème de diatribe ou de consolation [1]. Bion l'avait probablement traité de la sorte [2]. C'est également à des particularités locales que Lucrèce fait allusion, sans peut-être s'en douter lui-même [3]. Mais, dans la diatribe, ce n'est pas de la mort que la comparaison des modes de sépulture a pour but d'adoucir l'amertume ou de détruire l'appréhension. Son objet est de persuader que ces usages se valent, et qu'il est absurde d'éprouver pour l'un ou pour l'autre, par la force de l'habitude et du préjugé, soit répulsion, soit préférence. C'est un lieu commun propre au thème de la sépulture, περὶ ταφῆς, qu'on avait, en particulier, l'occasion de développer, comme ceux, par exemple, de la pauvreté ou de l'ignominie, à propos de l'exil ; on greffait ainsi une consolation sur une autre [4]. Parmi les disgrâces, en effet, qu'entraînait à sa suite la perte de la patrie, on pouvait redouter ou la privation de sépulture, ou l'ensevelissement dans une terre étrangère, et sans les rites des ancêtres.

Ce thème, Lucrèce l'a détourné de son objet en l'appliquant à la crainte de la mort. Il en est résulté, par une sorte de fléchissement qui n'est pas chez lui sans exemple, une rupture de continuité dans

1. Il a, d'ailleurs, été exploité par toutes les écoles, mais il s'accorde particulièrement avec la doctrine cynique. Pétrone l'a repris dans un passage du *Satiricon* (c. 115, 17), qui rappelle beaucoup Lucrèce.

2. *Teletis reliquiae*, éd. Hense (2e éd., 1909), p. 29. Cf. prolégomènes, p. CIII. L'abrégé parle seulement, d'une manière générale, de différences de rites. Mais des expressions telles que ἐν τῇ ἰδίᾳ ταφῆναι (l. 1), ἐπὶ ξένης (l. 7), πανταχόθεν (l. 13) semblent bien indiquer que la version originale était plus explicite et plus précise.

3. Cicéron (*Tusc.*, I, 108) énumère, d'après Chrysippe, qui était, dit-il, *in omni historia curiosus*, les modes de sépulture dans les divers pays. Ce sont en partie ceux auxquels Lucrèce fait allusion. *Persae... cera circum litos condunt... Magorum mos est non humare corpora suorum, nisi a feris sint ante laniata.*

4. C'est ainsi que Bion avait traité le thème de la sépulture dans une diatribe περὶ φυγῆς.

le raisonnement. Mieux que des coïncidences, toujours imputables, après tout, au hasard, ce genre de méprise trahit l'emprunt et l'utilisation d'une idée étrangère à la structure interne et au développement organique d'une pensée personnelle. Et, de l'emprunt, la source n'est guère douteuse : par la diatribe, Lucrèce est tributaire d'une tradition dans laquelle se confondent, comme les eaux qui se mêlent en un même courant, le cynisme, la consolation et la diatribe elle-même [1].

*
* *

Inconséquents lorsqu'ils redoutent les souffrances de la mort, les hommes sont inconséquents encore quand ils regrettent par avance les douceurs de la vie ou se lamentent sur ceux qui en sont privés (III, 894 sqq.) [2]. Car qu'est-ce qu'une privation dont on n'a pas conscience? Lucrèce, une fois de plus, ne fait que tirer les conséquences de sa théorie de l'âme, qu'il rappelle, d'ailleurs, expressément (III, 923 sqq.). La mort est un sommeil, dans lequel les éléments de l'âme se dispersent et perdent pour toujours le contact nécessaire aux mouvements « sensifères ». L'assimilation de la mort à un sommeil (à vrai dire, il s'agit plutôt ici d'un raisonnement *a fortiori*) est une image si répandue qu'il serait peut-être vain de la rapporter à la diatribe plutôt qu'à toute autre source, si tout le morceau n'avait de la diatribe, et, en particulier, de la diatribe cynique, le ton et le mouvement. Cette prédication de rue et de carrefour multiplie, en effet les apostrophes, les interruptions, les répliques ; c'est un dialogue entre l'orateur et un public réel ou supposé. Lucrèce use ici (et, sous cette forme, il n'use guère qu'ici) du même procédé dramatique. On entrevoit une scène de funérailles. Dans une sorte de dialogue brusque, heurté, pressant, il donne la parole, sans même toujours les annoncer, à des interlocuteurs dont il rabroue la niaiserie, et sa raillerie acerbe, quoique tempérée de pitié, ressemble plus à la rudesse cynique qu'à l'ironie et à l'impatience dédaigneuse qu'il apporte ailleurs dans la discus-

1. On objectera que Lucrèce peut avoir puisé simplement à une source épicurienne. Mais de deux choses l'une. Ou bien la source traitait correctement le thème de la sépulture, et pourquoi, dans ce cas, Lucrèce en aurait-il fait une autre application? Ou bien elle avait commis la même méprise, et ce qu'on vient de dire de Lucrèce conduit à la même conclusion pour sa source. La question revient donc à savoir si Lucrèce a connu la diatribe directement ou par l'intermédiaire d'un auteur épicurien. Nous en dirons un mot en terminant.

sion. Le développement doit avoir la même origine que le précédent et le suivant.

On a pu relever, dans la prosopopée de la Nature (III, 931 sqq.), des traits familiers tant à la diatribe qu'au cynisme. Mais la comparaison, par exemple, de la vie à un banquet, dont sait se retirer, l'heure venue, un convive satisfait (938, 960. Cf. Teles, p. 16, l. 2, Hense[1]), devait être courante, et il n'est pas prouvé qu'elle fût propre à la diatribe. Voici qui paraît plus probant. La diatribe, on vient de le rappeler, a souvent une forme dramatique et fait parler, entre autres, des personnages allégoriques ou des abstractions personnifiées. Lucrèce use peu de ce procédé. L'invocation à Vénus, qui, au début du poème, magnifie, sous les traits d'une divinité familière, la vie universelle, est d'un tout autre caractère. La prosopopée du livre III est un fait isolé. Et, dans cette apologie de la Nature pour elle-même, on a reconnu depuis longtemps d'assez étroites ressemblances avec le plaidoyer de Penia dans une diatribe de Bion[2]. Même ton dans l'une et dans l'autre, même mouvement, parfois mêmes expressions ; le discours encadré entre la protase et l'apodose d'une même période conditionnelle ; la justification de la Nature semblable à celle de Penia : « Qu'as-tu à me reprocher? N'ai-je pas fait pour toi tout ce que tu pouvais équitablement exiger de moi? » Et, dans la réplique au vieillard qui ne doit s'en prendre qu'à lui-même s'il n'a pas su tirer de la vie de quoi la quitter sans regret (952 sqq.), une brutalité d'expression comparable à la virulence agressive du κυνικὸς τρόπος. Tout ceci ne peut guère s'expliquer que par une imitation de la diatribe, à laquelle le souvenir du discours de la Pauvreté chez Bion n'a pas dû rester étranger.

Ce que le vieillard qui se cramponne à la vie refuse de comprendre, c'est que la nature a besoin des éléments de toute chose caduque et ayant fait son temps pour créer des générations nouvelles. Ainsi en a-t-il été, ainsi en sera-t-il durant l'éternité. Ce principe, souvent énoncé[3], est tout ce qu'il y a dans ce discours de proprement épicurien. Il semble que Lucrèce ait voulu, en le rappelant, intégrer en quelque sorte à sa doctrine une idée qui lui venait d'ailleurs.

1. Lucrèce dépasse même le but en condamnant, pour la même raison que la crainte de la mort, le deuil des survivants (904 sqq.). C'est un emprunt à un thème περὶ πένθους.

2. Teles, p. 7. Cf. la justification des πράγματα, qui précède immédiatement, et dont le début : εἰ λάβοι φωνὴν τὰ πράγματα, rappelle exactement celui de Lucrèce, v. 931.

3. Ainsi, I, 262 sqq. ; II, 75 sqq.

Tel est encore le cas des arguments qui suivent : à quelques détails près, tout autre qu'un épicurien aurait pu s'en servir. La négation des châtiments d'outre-tombe, tels que, sur la foi des mythes, se les représente l'imagination populaire, n'a rien d'incompatible avec la croyance à l'immortalité, si, comme l'a montré Franz Cumont [1], c'est le pythagorisme qui a fait des supplices infernaux le symbole des maux causés dès cette terre par les passions mauvaises et les convoitises inassouvies. La doctrine pythagoricienne n'est pas inconnue de Lucrèce. Mais l'explication en question n'est pas étrangère à la diatribe. Il est donc probable qu'elle est puisée ici à la même source que le contexte.

« Et voici encore », ajoute Lucrèce (III, 1024), « ce que tu pourrais te dire de temps en temps. » Te dire de temps en temps : c'est la méthode même de la consolation, qui tire du fréquent retour de considérations appropriées une partie de son efficacité. Et ce que tu peux te répéter, c'est que les meilleurs, les plus grands, les puissants de la terre ont subi le sort qui t'afflige. Exhortation banale, et fondée sur la vertu de l'exemple, dont la diatribe et la consolation font grand usage l'une et l'autre. Les maux que d'autres hommes — des types classiques le plus souvent — ont endurés avec constance ne sont pas au-dessus des forces humaines. Quant à la mort, nul n'y peut échapper : de quel droit un homme se révolterait-il contre le lot commun de l'humanité, sans en excepter les plus valeureux? *Tu uero dubitabis et indignabere obire*? (1045). Le raisonnement, cette fois, ne relève plus d'aucune doctrine philosophique. Et Lucrèce a bien pu, hormis peut-être celui de Xerxès [2], choisir ses exemples ou en substituer d'autres à ceux qu'il trouvait dans sa source : on ne se douterait pas que celui qui parle fait profession d'épicurisme, si le nom d'Épicure, au terme de l'énumération, n'était pas le point culminant de la gradation. Mais le ton de l'objurgation (1045 sqq.) est, comme dans les reproches de la Nature, celui de l'invective cynique.

La fin du livre (1053 sqq.), la pathétique adjuration *si possent homines*..., la description de l'éternel mécontentement des hommes, de leur vaine agitation, de leurs efforts impuissants pour échapper

1. *Revue de philologie*, 1920, p. 229.

2. Il est nommé dans une tirade anonyme citée par Plutarque (*ad Apollonium*, p 110 D), à la suite d'un passage du *Kresphontes* d'Euripide (fr. 456 N), qui offre, avec les vers de Lucrèce, de frappantes analogies. Heinze (*ad l.*) pense que Lucrèce l'avait trouvée dans sa source. En fait, on devait la citer souvent.

au malaise qui les ronge, en fait pour se fuir eux-mêmes, tout cela pourrait donner lieu à plus d'un rapprochement avec la diatribe. Mais la notation précise du détail concret, propre aussi à l'esprit satirique, tient trop au tour d'imagination de Lucrèce pour qu'il soit nécessaire d'en rechercher l'origine ailleurs. D'autre part, le sentiment profond dont cette conclusion est pénétrée, la pitié frémissante et presque attendrie par moments, ne proviennent d'aucune tradition littéraire et philosophique : dans cette ferveur douloureuse, c'est Lucrèce lui-même qui se révèle.

Mais, dans les cinq développements contre l'inconséquence de ceux qui, instruits par la philosophie, continuent à redouter la mort, les caractères de la diatribe sont assez reconnaissables. Si l'on n'a pas pu ici en faire la preuve d'une manière plus complète, si l'on a laissé de côté des traits particuliers qui, trop peu concluants à eux seuls, pourraient servir de confirmation, un examen plus approfondi et une analyse plus détaillée fortifieraient sans doute plus qu'ils n'affaibliraient les résultats de cette enquête sommaire.

Ces emprunts, enfin, Lucrèce les a-t-il faits directement ou par l'intermédiaire d'une source épicurienne? Nous sommes réduits là-dessus aux conjectures. Ce qui ferait pencher pour la première solution, ce sont les motifs personnels qu'on peut penser qu'avait Lucrèce de terminer son livre par une conclusion dont l'argumentation et le style tranchent si singulièrement sur la sécheresse dogmatique de la première partie.

Sunt uerba et uoces quibus hunc lenire dolorem
Possis[1].

Si le poète fait appel non plus à la science, mais aux recettes, illusoires, semble-t-il, et pourtant éprouvées, d'un traitement empirique des infirmités morales, c'est que les arguments de la raison sont impuissants contre l'horreur du néant et la tenace obstination du vouloir vivre. Lucrèce le sait par expérience, et parce que c'est là sa propre histoire[2]. Le malaise qu'il décrit, c'est le sien ; l'inconséquence dont il s'irrite, c'est la sienne, et ç'a été là, tout porte à le croire, le tourment de sa vie. Savoir que la crainte de la mort est absurde, sans arriver à s'en affranchir ni à en écarter l'obsession,

1. Horace, *Epist.*, I, 1, 34.

2. Je me permets de renvoyer sur ce point à une étude publiée dans la *Revue des cours et conférences* (15 mai 1932, p. 193) : *La légende de Lucrèce.*

Lucrèce, selon toute apparence, ne s'est jamais guéri de cette contradiction. Il s'en est même si peu guéri qu'il en est mort, s'il est vrai que ce conflit tragique et sans issue entre un cœur débile et une ferme raison ait été de son suicide la cause, je ne dis pas unique, mais déterminante.

Paul VALLETTE.

QUELQUES REMARQUES
SUR LA « VISION » DE CONSTANTIN

On sait combien des études nouvelles relatives à la psychologie et à la politique religieuses de Constantin ont renouvelé le sujet depuis une dizaine d'années. Celle qui y a peut-être le plus contribué, parce qu'elle a été le plus discutée, était l'œuvre de M. Henri Grégoire : *La « conversion » de Constantin*, publiée dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* (1930-1931, p. 231-272). Les guillemets qui entourent le mot conversion suffisent à en indiquer l'orientation : pour M. Grégoire, la conversion de Constantin n'est pas la transformation essentiellement religieuse que nous entendons par ce mot. Selon lui, la politique, peut-être d'ailleurs par une sorte de dynamisme instinctif plutôt que par raisonnement, a été le facteur principal de l'évolution religieuse du premier empereur chrétien. Aussi bien estime-t-il que le grand acte du règne de Constantin, l' « Édit » de Milan, ou plutôt le prétendu édit, serait dû, bien plus qu'à lui, à son collègue Licinius, qui aurait été déjà auparavant le véritable inspirateur de l'édit de tolérance de Galère en 311.

M. Grégoire, du reste, pense aussi que la « conversion » n'a été un fait ni aussi soudain ni aussi voyant qu'une longue tradition se plaît à le donner à croire. Dans la réalité des choses, Constantin n'aurait été ni n'aurait apparu chrétien aussi vite que cette tradition, qui a commencé de se former avant la fin de son règne, ne l'a présenté postérieurement. Les faits merveilleux allégués comme raisons décisives de la conversion ne seraient que l'œuvre même de cette tradition naissante, qui aurait altéré une réalité sensiblement différente et qui restait dans la ligne de ce qu'on peut appeler la tradition païenne sur le sujet [1].

Il y a là un des points les plus intéressants, les plus ingénieux de la critique de M. Grégoire, mais aussi l'un de ceux qui appellent

1. Cf. aussi W. Seston, *La vision païenne de 310 et les origines du chrisme constantinien* (*Mélanges Franz Cumont*, 1936, p. 373-395), selon lequel le récit de la vision chrétienne n'est pas un démarquage de celui de la vision païenne, mais n'est qu'une légende explicative de l'adoption du monogramme constantinien.

le plus une discussion qu'il n'est peut-être pas sans intérêt de reprendre aujourd'hui.

I

Il s'agit de la vision de Constantin. Celle-ci est relatée, on ne l'ignore pas, de deux façons très différentes par les deux auteurs qui constituent les deux principales sources chrétiennes relatives à Constantin, Eusèbe et Lactance. Encore doit-on distinguer chez Eusèbe les données de l'*Histoire ecclésiastique* et celles de la *Vie de Constantin*, qui n'a pas la valeur historique de l'autre ouvrage et qui a été, en de nombreux passages, manifestement interpolée[1]. L'*Histoire ecclésiastique* ne parle d'aucun prodige qui aurait décidé de l'adhésion de Constantin au christianisme. C'est la *Vie*[2] qui raconte celui de la croix dans le ciel apparue à Constantin et à son armée, tandis qu'ils étaient encore en Gaule, en marche vers l'Italie. Le récit en aurait été fait par Constantin lui-même à Eusèbe, devenu après 312 son confident et son ami. Lactance, lui aussi familier de la cour impériale, puisqu'il fut le précepteur de Crispus, fils aîné de Constantin, ne parle pas, dans le *De Mortibus persecutorum*[3], d'une apparition céleste vue par l'empereur et ses troupes, mais seulement d'un songe, dans lequel Constantin, déjà aux portes de Rome, fut averti, à la veille de la bataille, d'avoir à faire marquer sur les boucliers de ses soldats le signe du Christ, *transversa X littera, summo capite circumflexo*, ce qui n'est autre que le chrisme ou monogramme constantinien, ☧.

Deux données, on le voit, assez différentes pour ne pas être aisément réductibles l'une à l'autre. Aussi bien y a-t-il contre la recevabilité de celle d'Eusèbe — ou plutôt du Pseudo-Eusèbe, car il s'agit manifestement, comme on va le voir, d'un passage interpolé — un argument mis en relief par M. Grégoire et qui semble décisif : c'est que, près d'un demi-siècle après la date où se serait produit l'événement, dans des cercles ecclésiastiques en relations eux-

1. Cf. J. Maurice, *Sur la « Vie de Constantin » d'Eusèbe* (*Bulletin de la Société des antiquaires*, 1913, p. 387-396). Dans un récent article, dont je n'ai pu prendre connaissance qu'après l'envoi de celui-ci à l'impression, *Eusèbe n'est pas l'auteur de la « Vita Constantini » dans sa forme actuelle et Constantin ne s'est pas « converti » en 312* (*Byzantion*, XIII [1938], p. 561-583). M. Grégoire dénie décidément toute valeur historique à la *Vita*. Mais il paraît utile ici, pour des raisons qu'on verra plus loin, de noter que l'auteur : 1° se prononce nettement pour une origine ancienne de la *Vita* dans son état actuel (p. 583) ; 2° déclare formellement que Lactance est, pour l'histoire constantinienne, une source de « valeur éminente » (p. 582, n. 1).

2. I, 27-28.

3. 44.

mêmes avec la famille impériale et tout proches de Césarée, dont Eusèbe avait été évêque jusqu'en 338 ou 340, cet événement était ignoré. L'évêque saint Cyrille de Jérusalem, suffragant de Césarée, écrivant en 351 à Constance II, fils de Constantin, lors de sa lutte contre l'usurpateur Magnence, lui annonçait comme un présage de victoire l'apparition d'un météore lumineux en forme de croix et ajoutait que Constance bénéficiait ainsi d'une faveur supérieure encore à celle dont avait été gratifié son père, qui avait retrouvé la croix dans l'intérieur de la terre (allusion à la découverte des reliques de la croix de Jérusalem), tandis que, pour son fils, elle s'était montrée en plein ciel dans sa gloire [1]. Quelques doutes ont été soulevés sur l'authenticité de cette lettre, que l'on pourrait, en effet, soupçonner n'avoir été écrite qu'après la victoire de Constance II sur Magnence [2]; il en faudrait seulement conclure que, plus tard encore qu'en 351, le prodige narré dans la *Vita Constantini* demeurait ignoré ou à tout le moins fort peu connu en Orient. Ceci, joint au silence de l'*Histoire ecclésiastique*, suffit à établir que le passage en question de la *Vita* ne saurait être attribué à Eusèbe et que sa valeur historique est nulle [3].

Mais le récit de Lactance? Il se présente, lui, en des conditions fort différentes. Appartenant à une œuvre dont la paternité n'est plus sérieusement discutée, émané d'un homme bien informé des faits et gestes de la famille constantinienne et peu de temps après les événements, puisque le *De mortibus persecutorum* est un chant de triomphe entonné au lendemain de la victoire chrétienne de 313, il ne demande même pas, pour être accepté, un effort spécial, si l'on peut ainsi dire, de créance, puisqu'il ne relate pas un prodige déconcertant.

Cependant, M. Grégoire a jugé qu'on n'y pouvait reconnaître que la transformation chrétienne d'une légende païenne qui apparaît dans un panégyrique de Constantin prononcé à Trèves en 310, après la mort de Maximien Hercule. Le rhéteur d'Autun qui a composé ce morceau d'éloquence y rappelle une visite que Constantin aurait faite à un temple d'Apollon, sans doute le temple

1. *P. G.*, XXXIII, 1165.

2. On y rencontre, en outre, le terme d'ὁμοούσιος, qui n'est pas de la langue cyrillienne.

3. Il faut toutefois observer, comme l'a déjà fait M. Piganiol, *L'empereur Constantin* (Paris, 1932), p. 72, que, le prodige relaté par Cyrille étant présenté comme s'étant produit au-dessus du lieu même de la Passion, il était naturel de le mettre en parallèle avec la découverte de la croix dans le sol du même endroit. Mais Cyrille aurait-il souligné comme il l'a fait cette opposition s'il avait cru que Constantin, ailleurs, mais en des circonstances particulièrement mémorables, avait vu, lui aussi, la croix dans le ciel?

d'Apollon Grannus, au retour de sa campagne victorieuse contre Maximien, et où il aurait « vu le dieu, accompagné de la Victoire, lui offrant des couronnes de lauriers, dont chacune porte le présage de trente années. *Vidisti enim, credo, Constantine, Apollinem tuum comitante Victoria coronas tibi laureas offerentem, quae tricinum singulae ferunt omen annorum... Et immo quid dico « credo »? Vidisti teque in illius specie recognovisti cui totius mundi regna deberi vatum carmina divina cecinerant*[1]. Et que dis-je « je crois »? Tu as vu et tu t'es reconnu sous les traits de celui à qui les prophéties divines ont promis l'empire du monde ».

Ainsi s'expliqueraient donc à la fois la tradition de la vision céleste en Gaule et l'adoption, que Lactance rattache à un songe, du signe du Christ gravé sur les boucliers des soldats de Constantin. Les trente années de règne souhaitées alors à l'empereur s'expriment par la triple répétition du chiffre X, à la fois cruciforme et premier élément du monogramme constantinien ⳩. Les vœux d'une ou plusieurs dizaines d'années de règne offerts par l'armée à son chef suprême s'inscrivaient parfois sur les boucliers, s'il faut en croire des monnaies où se reconnaît cette représentation. Le récit de Lactance n'aurait donc fait que donner un sens chrétien à un rite impérial et militaire attesté par la prose officieuse des panégyristes, comme par la production officielle des ateliers monétaires de l'Empire.

II

On voit combien la thèse est ingénieuse et tout ce qu'elle peut, par là même, avoir de séduisant. Elle n'a point cependant, bien que ralliant plus d'un suffrage, obtenu un assentiment général. Il est, en effet, certaines objections qu'elle soulève, auxquelles on n'aperçoit pas jusqu'ici de réponse décisive, et certaines insuffisances de la démonstration appelleraient un supplément de preuves qui n'a pas encore été fourni.

Remarquons tout d'abord que l'argumentation de M. Grégoire est ébranlée par une observation, fort pertinente, due à lui-même. Il souligne[2] que, à la différence du récit du songe dans Lactance, lequel se place à la veille de la bataille entre Constantin et Maxence, le récit de la *Vita Constantini* met l'apparition de la croix dans le ciel en Gaule. M. Grégoire en conclut que la « christianisation »

1. *Panégyr.*, VII, 21.
2. *Art. cit.*, p. 256, n. 1.

d'un « miracle païen » de 309-310, « si tardive et perfectionnée qu'elle soit, procède plus directement de l' « événement » que le songe romain de Lactance et n'est pas le développement de celui-ci ». Ainsi, Lactance et Eusèbe ou plutôt le Pseudo-Eusèbe ne procéderaient pas l'un de l'autre, mais d'une source commune diversement utilisée par chacun d'eux. Seulement, chose bien singulière, le récit de Lactance, au lieu d'être, comme l'autre, une amplification dans le sens d'un merveilleux plus éclatant, en serait une minimisation : au lieu d'une apparition céleste, aperçue par Constantin et toute son armée, amplification de la manifestation divine du temple d'Apollon, il n'y a plus qu'une vision en songe. Ne faudrait-il pas voir dans cette modestie un gage d'authenticité? N'y doit-on pas discerner un précieux indice que Lactance ou les informateurs de qui il aurait tenu sa relation du songe ne connaissaient pas celle du panégyriste et qu'ils n'ont donc, ni l'un ni les autres, cherché à utiliser en faveur du christianisme une rumeur qui eût alors couru d'un prodige dont Constantin aurait été favorisé en Gaule? Constatation d'autant plus intéressante à faire que Lactance, ayant séjourné en Gaule précisément vers le moment où il faudrait placer l'événement, ou ce qui aurait donné prétexte à le rapporter, et familier de la cour constantinienne, n'aurait, ce semble, pas dû l'ignorer. Aussi M. Grégoire convient-il lui-même que le récit du panégyrique n'aurait eu, au moins pendant longtemps, ni diffusion ni crédit. Cherchant à expliquer son adoption par l'interpolateur de la *Vita Constantini*, il imagine que, au temps de Constance, pour répondre aux ariens, heureux de faire valoir que celui-ci avait été plus favorisé de la bienveillance céleste que son père, comme s'en fait l'écho la lettre de Cyrille, on a dû reprendre cette vieille histoire, à laquelle jusqu'alors on ne s'était pas avisé de faire un sort.

Cette utilisation tardive, par des Orientaux, d'un récit occidental demeuré à peu près inconnu pendant un demi-siècle est-elle bien vraisemblable? On en doutera d'autant plus que l'explication présentée mettrait en cause les adversaires des ariens, soucieux de ne pas laisser paraître Constance mieux vu d'En-Haut que Constantin, alors que l'on a, en revanche, beaucoup de raisons de croire que les interpolations de la *Vita Constantini* sont surtout le fait d'arianisants dévoués à Constance[1].

1. Comme l'a montré J. Maurice dans la communication à la Société nationale des Antiquaires de France citée ci-dessus, p. 543, n. 1.

D'autre part, si le récit du *De mortibus persecutorum* dépend, comme le croit M. Grégoire, aussi bien que celui d'Eusèbe, quoique autrement, de la donnée du panégyriste, comment imaginer que Lactance a pu, à sa façon, en tirer parti? Encore tout proche des faits, dans l'espace comme dans le temps, puisqu'il avait séjourné à la cour gauloise, peut-être dès avant 310 et au plus tard à partir de 315 environ[1], et qu'il est mort vers 325, il a dû savoir à quoi s'en tenir sur ce qui pouvait se dire en Gaule au sujet de Constantin. Si le passage du panégyrique sur la visite de l'empereur au temple d'Apollon y est resté à peu près ignoré ou compris autrement que ne le suppose la thèse de M. Grégoire, quelle probabilité y a-t-il que Lactance ait jugé bon de s'en servir en le dénaturant? Si, au contraire, l'on avait vraiment cru, en Gaule, à la vision apollinienne de Grand, et point à une autre, Lactance aurait-il trouvé si naturel et si facile d'y substituer un récit fort différent? Il est plus vraisemblable qu'en dépit d'une ressemblance plus spécieuse que réelle les deux récits ne procèdent pas l'un de l'autre.

III

Cette ressemblance extérieure est-elle d'ailleurs telle que, si l'on faisait abstraction des remarques précédentes, la filiation apparût en elle-même très probable? Assurément, les X gravés sur les boucliers des soldats, en expression des vœux d'un long règne, et le chrisme, ☧, dont parle évidemment Lactance, ont entre eux une similitude que personne ne songerait à nier. Mais celle-ci suffit-elle à expliquer l'adoption du monogramme dit constantinien par « le hasard d'une méprise », suivant le mot de M. Piganiol, rallié sur ce point à la thèse de M. Grégoire, dans son livre *L'empereur Constantin*[2], une méprise qui a fait croire de la part de l'Empereur à un geste déjà chrétien là où il n'y aurait encore rien eu de tel?

Selon M. Piganiol, en effet, le monogramme, qui ne devient d'usage courant qu'à partir de Constantin, n'existerait même que depuis son règne comme abréviation du nom du Christ. On peut, cependant, alléguer des exemples plus anciens. Dans les inscrip-

1. On ne sait au juste à quelle date Lactance fut nommé précepteur de Crispus, né peu après 300 (cf. J.-R. Palanque, *Chronologie constantinienne*, *Rev. Ét. anc.*, 1938, p. 241 sqq., 245-248). Mais il est très probable que, fuyant la persécution de Galère, il s'était réfugié en Gaule dès 306 ou 307 (cf. R. Pichon, *Lactance*, Paris, 1901, p. 356).

2. P. 220.

tions et les papyrus, le signe ☧ avait déjà été utilisé avant le IVe siècle comme abréviation de mots grecs commençant par XP. Mais, en fait, dit encore M. Piganiol[1], suivi par M. Seston[2], jamais avant Constantin comme abréviation du nom du Christ. Ne le voit-on pas pourtant sur une inscription conservée au Musée du Latran et qui est attribuable au IIe siècle[3]? Il est vrai que M. Piganiol y croit le monogramme rajouté après coup : c'est assurément possible, car on a d'autres exemples de cette addition, mais cela n'est pas prouvé pour autant. En tout cas, le signe ⳩ a été employé avant Constantin sur des inscriptions d'Asie Mineure pour désigner le Christ[4]. Le X des *vota*, dit M. Grégoire, n'en différait que d'un iota[5]. Mais cet iota n'est pas rien. Ici encore, à considérer les seules apparences des signes dont parlent Lactance d'une part et le panégyriste de l'autre, on ne saurait dire que la filiation de l'un à l'autre, si tentante que puisse paraître l'hypothèse, s'impose invinciblement.

IV

Quant au récit même de la « vision » du panégyrique, est-il de caractère comparable à celui d'Eusèbe et à celui de Lactance? Ceux-ci, d'ailleurs, redisons-le, bien différents l'un de l'autre, se présentent tous deux comme la relation d'un fait à la fois réel et miraculeux : pour Eusèbe, un phénomène céleste extraordinaire, autrement dit un prodige, a bien été vu par Constantin, sinon par toute son armée ; selon Lactance, l'Empereur a bien été favorisé en songe d'une apparition qui est le témoignage d'une intervention divine. Il faut bien avouer qu'à première lecture au moins, le passage du panégyrique rend, si l'on peut ainsi dire, un son différent : ou il relate un événement véritable, mais dont l'auteur n'a point entendu faire un prodige, à moins qu'il n'ait voulu laisser planer une équivoque ou une sorte de mystère sur son récit, ou il

1. P. 66.

2. W. Seston, *art. cité*, p. 393, observe que, dans les papyri Chester-Beatty, on trouve, pour désigner le Christ, $\overline{\text{ΧΡΣ}}$, mais non $\overline{\text{ΧΡ}}$.

3. Cf. O. Marucchi, *I musei e le gallerie pontificie nell'anno 1926-1927* (*Rendiconti della Pont. Accad. Rom. di archeol.*, V, 1926-1927, p. 228-235).

4. W. Seston, *art. cité*, estime que le signe ⳩, se confondant avec celui de l'étoile païenne à six rayons, a, pour cette raison, été abandonné par les chrétiens, qui lui ont préféré le ☧. Mais n'est-il pas excessif d'en conclure que c'est cette transformation qui a donné naissance au récit de Lactance? L'inverse est aussi plausible.

5. *Art. cité*, p. 258.

ne s'agit pas d'un fait que le panégyriste ait cherché à faire prendre pour tel, mais d'une simple figure de rhétorique.

La première interprétation est celle de M. H. Lietzmann dans son récent article : *Der Glaube Constantins des Grossen*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin[1], qui se représente ainsi les choses : Constantin, qui ramenait, après avoir triomphé de la tentative hostile de Maximien Hercule, ses troupes vers la frontière rhénane, où un soulèvement germanique avait éclaté, se détourna un instant de sa route, à la nouvelle que le soulèvement venait de finir brusquement, pour aller offrir un sacrifice à Apollon dans un temple du dieu ; le prêtre qui desservait ce sanctuaire, apprenant sa venue, lui apporta des couronnes, sur lesquelles était inscrit le chiffre trente, âge approximatif de Constantin, et lui souhaita de vivre trois fois autant. Constantin se reconnut alors, sous les traits d'Apollon, comme le futur maître du monde.

Explication parfaitement plausible, qu'il est, du reste, loisible de modifier en interprétant les trente années, comme le fait M. Grégoire, ce qui ne change rien à la signification attribuée au thème de la vision prétendue.

Mais il est peut-être plus naturel encore et plus conforme au texte du panégyriste de ne faire intervenir ici d'autres personnages que Constantin, d'une part, et la statue du dieu, de l'autre, et d'admettre qu'il s'agissait, dans la pensée même de l'auteur, non pas d'une apparition réelle ou supposée telle, mais tout simplement de la contemplation par Constantin de la statue, représentée alors, par figure de rhétorique, comme s'animant, annonçant au prince sa victoire future et son long règne heureux et lui tendant, en gage de cette promesse, des couronnes de lauriers, qui, peut-être d'ailleurs avaient été effectivement placées au préalable dans ses mains.

Simple prosopopée donc, fort peu surprenante dans la bouche d'un rhéteur et à laquelle il n'y a sans doute pas lieu d'accorder une importance et un sens historique qu'elle pourrait bien n'avoir jamais eus.

Cette exégèse paraît bien confirmée par la présence, dans le récit, de la Victoire qui accompagne Apollon, le dieu tenant probablement dans sa main la Victoire, comme le Jupiter ou la Minerve Nicéphore. Il s'agit là, en effet, d'une présence presque rituelle dans ce qu'on a pu appeler la théologie impériale. Les ré-

1. T. XXIX, 1937, 15 pages.

cents travaux de M. J. Gagé[1] ont bien montré quel est le rôle de la Victoire, la *Victoria Augusti*, dans cette théologie. Elle est devenue le symbole même de la religion impériale, à tel point qu'elle s'amalgamera ensuite à la théologie nouvelle de l'Empire chrétien[2]. Bref, dans l'apparition ou prétendue apparition divine du Panégyrique, la Victoire a une place et un rôle qui étaient presque obligés. Lui voir remplir cette place, occuper ce rôle ne peut donc faire qu'accroître l'impression de conventionnel, de purement symbolique et allégorique, qu'on éprouve immédiatement à la lecture de ce passage du rhéteur d'Autun.

Il est bien clair alors, si l'on se trouve uniquement ici devant un effet littéraire, sans aucune relation réelle avec un fait positif, quel qu'il soit, qui se serait passé en Gaule, autre qu'une visite de Constantin à un sanctuaire d'Apollon, que le prétendu récit de ce fait inexistant n'a pu avoir aucune diffusion ni aucun crédit.

La conclusion qui semble, en conséquence, s'imposer est que, si l'on ne peut donner la preuve péremptoire que l'ingénieuse hypothèse de H. Grégoire doive être rejetée, elle reste, en dépit des rapprochements séduisants qui en ont fourni les éléments, à l'état de simple conjecture et qu'elle s'offre en des conditions moins favorables que le récit de Lactance. Celui-ci ne présente rien par soi-même qui fasse difficulté : libre à chacun de discuter de la valeur prophétique ou impérative d'un songe ; au nom de quoi faire objection au fait qu'il ait eu lieu? On sait d'ailleurs que Lactance, quelle que puisse être la passion qui l'anime, est un témoin généralement bien informé, surtout quand il parle d'événements intéressant la maison impériale, dont, comme précepteur de Crispus, il fut, un temps, le familier. Ajoutons encore que, en contraste avec les données d'Eusèbe, sa relation est sobre et ne paraît pas avoir tendu à majorer les faits. Dans ces conditions, on ne discerne pas de raison suffisante de lui refuser une valeur historique pour n'y voir qu'une déformation tendancieuse d'un autre récit, dont le caractère primitif, par rapport à lui, demeure jusqu'à nouvel ordre du domaine conjectural.

J. ZEILLER.

1. Cf. *La théologie de la Victoire impériale* (*Revue historique*, CLXXI, 1933, p. 1-43).
2. Cf. J. Gagé, Σταυρὸς νικοποίος, *La Victoire impériale dans l'Empire chrétien* (*Rev. d'hist. et de philos. relig.*, 1933, p. 370-400).

III

ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES

LES

CHENETS DE TERRE CUITE A TÊTE DE BÉLIER

DU MUSÉE DE CLERMONT

Si les grands ouvrages de Joseph Déchelette doivent surtout faire vivre son nom, il y aurait ingratitude à laisser dans l'oubli les substantiels mémoires par lesquels il a ouvert la voie dans mainte direction aux études archéologiques. Parmi les principaux, il est juste de placer le catalogue des chenets de terre cuite à tête de bélier, où sont signalés et pour la plupart reproduits trente-neuf spécimens de ce curieux type [1], épars dans divers musées. Il avait le dessein, en poursuivant son enquête, d'établir une sorte de petit corpus de cette catégorie d'objets [2].

Combien nous devons regretter que la mort ait interrompu ses recherches, il nous l'a montré lui-même quand il a repris la question, en 1914, dans son grand *Manuel d'archéologie préhistorique* [3]. Alors il se disait en mesure de doubler son premier inventaire, et donc d'en porter déjà le total à quatre-vingts exemplaires environ, répartis sur dix-huit, au lieu de neuf départements. Ce qu'il n'a pas pu achever lui-même, il faut souhaiter que quelque savant ingénieux soit en mesure de le faire un jour. En attendant, du moins, peut-être ne sera-t-il pas inutile d'ajouter un modeste complément à sa liste, sans sortir de cette région d'Auvergne, qu'il a si bien explorée, et de fournir plusieurs détails sur lesquels les dimensions de son travail ne lui permettaient pas de s'attarder.

Sa liste attribue quatre chenets à Clermont (n°s 6, 7, 8, 9), dont les trois premiers sont sommairement décrits, le dernier mentionné d'un mot. C'est d'eux que je voudrais m'occuper tout d'abord, le numéro de Déchelette étant mis entre parenthèses à côté de celui de notre petite série nouvelle.

1. *Le bélier consacré aux divinités domestiques sur les chenets gaulois*, dans la *Revue archéologique*, t. XXXIII, 1898, p. 63-81, 245-262. Cf., du même, *Les origines de la drachme et de l'obole*, dans la *Revue numismatique*, t. XV, 1911, p. 28, 48-49.

2. « Le catalogue que nous venons de dresser n'est qu'un premier essai », disait-il, dans son mémoire de 1898 (p. 250). « Un certain nombre d'exemplaires ont dû certainement échapper à nos recherches. » Et il m'écrivait, le 8 juillet 1904 : « Je compte donner, dès que j'en trouverai le temps, un supplément à mon article. »

3. T. II, 3e partie, p. 1401-1407.

1 (D., nº 6). — Dans le *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France* de 1880, p. 167, M. Versepuy, alors conservateur du Musée de Clermont, avait fait connaître un de ces chenets sans l'accompagner de la moindre description. Déchelette le chercha au Musée et ne l'y trouva point. Ce qui n'a rien de surprenant, car cette pièce n'y est jamais entrée. Ayant appris, plus tard, qu'elle appartenait à la collection privée du Dr Pierre Hospital, qui l'avait découverte au cours des fouilles entreprises par lui sur le territoire clermontois, dit « Le Bois de Cros », aujourd'hui Asile de Sainte-Marie, il obtint de son possesseur toutes les facilités désirables pour l'examiner et la photographier[1]. A mon tour, je dois à l'amabilité de M. et Mme Frédéric Hospital, qui la possèdent aujourd'hui, d'avoir pu la voir à loisir et d'en donner la reproduction ci-jointe (pl. I, a).

Il ne subsiste que la partie verticale ; la partie basse, qui devait la supporter à angle droit, a complètement disparu. C'est une sorte de gaine bien conservée, haute de 0m28, plus large à la base qu'au sommet, terminée par une tête de bélier. Le museau a quelque peu souffert. Des deux cornes, celle de gauche seule subsiste, collée à la tête et formée d'un renflement que sillonnent en dessus et en dessous quelques hachures. On devine plutôt qu'on ne distingue l'œil du même côté. A leur rencontre, les quatre faces sont garnies de stries en arêtes de poisson, disposées dans deux cas la tête en bas, dans les deux autres la tête en haut. Sur le devant et les côtés de l'animal, on remarque une série d'annelets obtenus, semble-t-il, par l'extrémité d'un tube imprimée sur la terre encore molle. Ce semis de pastilles arrondies était, comme l'a ingénieusement noté Déchelette, un moyen naïf de représenter la toison laineuse du bélier[2].

Deux particularités distinguent cet objet. D'abord, presque au milieu de la face, une cavité circulaire profonde de 0m06, qui ne paraît nullement accidentelle. Elle est assez large pour qu'on puisse y introduire le *medius ;* mais il semble difficile qu'on ait pu y fixer une broche comme dans d'autres chenets[3]. D'autre part, un peu au-dessous, une brève inscription sur laquelle nous reviendrons plus loin.

2 (D., nº 7). — Dans la liste de Déchelette, un second exem-

1. Voir Dr Hospital, *Recherches archéologiques faites sur le territoire de l'établissement de Sainte-Marie*, dans le *Bulletin mensuel de l'Académie de Clermont*, t. VII, 1885-1886, p. 27.
2. *Le bélier...*, p. 72, nº 12.
3. Cf. Déchelette, *Les origines de la drachme*, p. 49.

plaire est présenté de la façon suivante : « Chenet massif composé d'une base quadrangulaire, ornée de quelques moulures, sur laquelle est implantée une lourde tête de bélier, dont les cornes sont fortement développées. Ce spécimen à base moulurée est unique. »

3. — Ces termes conviennent si exactement à une des pièces du Musée de Clermont, comme l'image ci-jointe permet de s'en convaincre (pl. I, b), qu'il n'y a pas témérité à identifier les deux objets. Pour achever la description, j'ajoute que ce chenet mesure 0m30 de hauteur, sur une base carrée haute de 0m15, dont le côté est également de 0m30. La corne de gauche est presque intacte ; deux fortes fentes figurent nettement les oreilles ; les yeux sont comme boursouflés. Une sorte de bourrelet — Déchelette y voyait l'indice « des guirlandes dont on parait les victimes [1] » — descend sur le dos entre les cornes ; une touffe de laine pend sous le menton.

Ce chenet, qui dénote une fabrication assez soignée, a été acquis par le Musée à la vente de l'antiquaire Grange, en 1910. L'origine n'en était pas déclarée. Mais il y a toute probabilité qu'il provient d'Auvergne, tout au moins du centre de la France, comme l'ensemble de cette collection.

4 (D., nº 8). — Sur la pièce suivante, Déchelette se borne à dire : « Partie supérieure d'un chenet à tête de bélier fruste, présentant la forme d'un crosseron. Les cornes sont brisées. »

5 (D., nº 9). — Pour un dernier exemplaire, il ajoute simplement : « Même type. »

6. — Un coup d'œil jeté sur notre pl. I, c, en révèle la grande ressemblance avec les nºs 4 et 5 ; de sorte qu'ici encore je suis très tenté de confondre cet exemplaire avec l'un des deux.

Le chenet mesure 0m17. Il se distingue par le caractère presque simiesque de la face. L'échine dorsale est saillante ; un gros bourrelet va du cou jusqu'au bas ; sur le côté droit inférieur subsiste le reste d'un appendice dont il est malaisé de dire quelle est la signification.

7. — Une autre pièce (pl. I, d), haute de 0m20, n'est pas sans rapports — abstraction faite de la base — avec le nº 2 ; mais le museau est mieux conservé. Tête lourde, la corne de gauche forte et demeurée presque entière, celle de droite cassée ; les yeux saillants. Comme ornements, les restes d'un bourrelet sur le dos, plusieurs lignes d'annelets devant et sur les côtés, en guise de toison.

8. — Nous rencontrons ensuite un des plus curieux spécimens

1. *Le bélier...*, p. 257.

de la série, haut de $0^{m}20$ (pl. I, e et f). S'il ressemble aux autres par une partie de la décoration extérieure, raies, arêtes de poisson aux angles, il s'en distingue par plusieurs traits. Une sorte de damier couvre le côté droit de la bête, conçu de telle façon qu'on peut se demander s'il ne s'agit pas de croix de Saint-André, analogues à celles d'un exemplaire du Musée d'Autun, et que Déchelette interprète comme un signe des « divinités infernales du panthéon gaulois [1] ». Les cornes sont cassées, les yeux bouffis ; un appendice laineux relie au cou le museau, assez dégradé. Le dessus du front est ceint d'un bandeau formé peut-être par la toison régulièrement taillée.

Mais ce qui contribue surtout à mettre cet objet à part, c'est, au bas de la partie centrale, une courte inscription tracée dans un cartouche et surmontée d'un petit personnage en bas-relief. De ces deux particularités, nous parlerons dans quelques instants.

9. — Un cahier manuscrit, conservé dans les archives du Musée de Clermont et qui semble être de la main de Versepuy, porte, au nº 635 (p. 50), la simple mention : « Chenet en terre cuite [lacune en blanc]. Donné par M. Sermayou, de Clermont. » Il y a tout lieu de croire que ces mots peuvent désigner un des numéros ci-dessus (peut-être 5 ou 6), et donc que l'objet, dont la trace s'est perdue, appartient à la série que nous décrivons. Le vague de la phrase nous empêche de le faire entrer en ligne de compte, sans nous obliger cependant à le passer complètement sous silence.

A considérer dans son ensemble la liste que nous venons d'établir, on croirait, au premier abord, que l'Auvergne a fourni jusqu'à ce jour un contingent très appréciable de huit chenets à tête de bélier. Toutefois, si l'on accepte les rapprochements établis plus haut (nºs 3 et 6), il sera logique d'en réduire le nombre à cinq. C'est encore un total nullement négligeable. D'ailleurs, plus que la quantité de ces objets, c'est la qualité de trois surtout d'entre eux qui met le groupe auvergnat bien en évidence.

D'abord le nº 3, à la fabrication duquel un soin spécial a dû être apporté. Mieux encore les nºs 1 et 7, munis l'un et l'autre d'une inscription. Il n'est pas inutile, du reste, de rappeler que tous les autres chenets connus sont anépigraphes. Si courts que soient ces deux textes, ils ne sauraient passer inaperçus.

1. *Le bélier...*, p. 259.



Chenets de terre cuite (Musée de Clermont-Ferrand).

Deux lignes, d'une écriture cursive assez négligée, composent le premier. On y lit sans difficulté :

AVIDVS
VOT

Un éclat de la terre cuite a emporté une lettre en tête de chaque ligne : aussi a-t-on été d'accord après Versepuy pour rétablir [*G*]*avidus* [*a*]*vot*[1]. Admettons le nom propre, bien que ce qui reste du *G* ne permette guère de le tenir pour certain. Après le *t* final, un jambage se laisse soupçonner, et il y a place pour un, même pour deux caractères, de sorte qu'en définitive le texte réel a pu être *Gavidus avoti* ou *avotis*.

C'est cette dernière forme que M. d'Arbois de Jubainville attribuait au mot en question, sur le sens duquel, d'ailleurs, on est tombé d'accord. *Avotis*, d'après ce savant[2], serait un nominatif masculin singulier s'accordant avec le nom du potier et signifiant : celui qui a fait faire, *factor*. Si l'on préférait, comme d'autres l'ont pensé, une graphie plus brève, *avot* ou *avoti*, on aurait un verbe équivalent de *fecit*. De toute manière, il semble prouvé que ce terme contient l'idée du fabricant de l'objet[3]. Dans un cas comme dans l'autre, nous aurions ici une marque de fabrique, la signature du potier *Gavidus*.

La seconde inscription se compose d'une seule ligne : IVLOS AVOT. Si la troisième de ces lettres, qui sont nettement tracées, a été quelque peu endommagée, on ne doit pas hésiter à y reconnaître un *l*, nullement un *i*. D'autre part, il n'est pas impossible que *t* n'ait pas été la dernière lettre, ou, plutôt, on est en droit de supposer, par raison de symétrie dans le cartouche, qu'une autre au moins lui ait fait suite, qui a disparu dans la cassure du bas du chenet. Ainsi nous aurions ici encore *avot*[*i*] ou *avot*[*is*].

Le nom de *Gavidus*, s'il est retenu pour exact, ne se rencontre

1. Versepuy avait cru pouvoir lire : *Gavidus ust*, que Déchelette corrigea d'abord ainsi : *Laribus* [*aug*]*ust*[*is*]. *Le bélier...*, p. 258. Cf. *Bulletin de la Société des antiquaires*, 1880, p. 168. Cf. *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1882, p. 150. Mieux renseigné plus tard, il restitua correctement : [*G*]*avidus* [*a*]*vot*. *Manuel, loc. cit.*, p. 1404, note ; *Bulletin de la Société des antiquaires*, 1910, p. 387, note 1.

2. *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1902, p. 167 ; *Société nationale des antiquaires de France. Centenaire*, 1804-1904, Recueil de Mémoires, p. 15-16. Cf. *C. I. L.*, t. XIII, p. 121 ; *Revue celtique*, t. XLVI, 1929, p. 105.

3. Héron de Villefosse, dans *Revue archéologique*, 1888, I, p. 155-159 ; Déchelette, dans *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1910, p. 387. Voir *Revue celtique*, t. XXXIII, 1912, p. 139, 370 ; t. XLVI, 1929, p. 105 ; Holder, *Alt-Keltischer Sprachschatz*, t. I, col. 317-318 ; 20e livraison, col. 780.

guère ailleurs. *Iulos* ne doit sans doute pas être différent de *Iulios*. Les inscriptions offrent *Iulios*, *Iulius*, *Iulos*[1] (peut-être *Iullus*), qui peuvent bien n'être qu'un même nom sous diverses formes ; c'est cette dernière graphie qui figure ici.

Nos deux graffites mettent hors de pair les chenets où ils sont gravés. Déchelette attribuait au premier « une importance capitale » en raison du texte qui le pare. Il n'aurait, certes, pas manqué d'insister davantage sur le second, qui est accompagné d'un élément tout nouveau. J'entends le petit personnage placé immédiatement au-dessus du cartouche (pl. I, f). C'est un archer, portant, semble-t-il, un carquois sur le dos, qui lance une flèche, le genou droit en terre, le corps penché en arrière. Ses mouvements paraissent pleins d'aisance. On peut comparer ce personnage à ceux qui ornent un certain nombre de vases de La Graufesenque[2] ; comme plusieurs d'entre eux, il semble vêtu sommairement d'une courte tunique. Sur ces vases, il ne saurait s'agir que d'un motif ornemental ; car, si parfois l'archer est isolé, parfois aussi la présence d'animaux en fuite montre qu'on a voulu figurer un chasseur. Ici, de même, si je ne m'abuse, nous n'avons affaire qu'à un type décoratif. A chercher dans ce tireur d'arc un sens en rapport avec le bélier dont la tête surmonte le chenet, on risquerait de s'aventurer dans des hypothèses difficiles à vérifier.

Pour nous en tenir à ce qui est sûr, sans prétendre que ce groupe de chenets apporte des arguments de nature à étayer la thèse de Déchelette, qui interprétait la représentation du bélier comme « le symbole du sacrifice offert aux mânes des ancêtres sur l'autel du foyer[3] », nous sommes fondés à dire qu'ils ne sauraient être confondus avec tous ceux du même genre qui ont été publiés.

Ils ont ce caractère propre d'être issus de la même région centrale de la France. Le fait n'est pas niable pour le n° 1 ; il est des plus vraisemblables pour les autres. La terre dont ils sont pétris est de la même teinte pâle, sauf celle plus foncée du n° 7. La nuance rougeâtre du n° 6 est probablement due au feu.

Si Déchelette a pu écrire que ces objets, par leur « ingénuité

1. Holder, *op. cit.*, col. 780. Cf. *Revue celtique*, t. XLVI, 1929, p. 108. — On peut se demander, dans l'inscription, *C. I. L.*, t. XIII, 10010, 1084 : *Iullo avot*, si le premier mot est un nominatif ou s'il faut y voir un datif de *Iullus*, ce qui ne s'accorderait guère avec le sens indiqué ci-dessus pour *avotis*.

2. Chanoine Hermet, *La Graufesenque*, t. I, p. 31, n°s 262-264 ; t. II, planche 23, n°s 262, 264 ; pl. 67, n°s 1, 16 ; pl. 88, n° 4 ; pl. 125, n° 2 ; pl. 126, n° 4.

3. *Le bélier...*, p. 252 ; cf. *Revue numismatique*, 1911, p. 28-29.

d'exécution », portent « la marque de fabrique d'une industrie indigène [1] », on ajouterait sans peine d'une industrie locale. Leur ensemble confirme la réputation d'habiles céramistes que s'étaient acquise les populations du centre de la Gaule, dès avant l'arrivée des Romains dans leur pays [2].

Aug. AUDOLLENT.

1. *Revue numismatique*, p. 64.
2. Voir A. Blanchet, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1899, p. 259.

L'EXPLOITATION MÉTALLURGIQUE ET LE PEUPLEMENT ANCIEN

DANS LA COMMUNE DE PIÉGUT-PLUVIERS (DORDOGNE)

Strabon note la célébrité des fers du Périgord. Le Nontronnais dut avoir sa bonne part dans cette célébrité, si l'on en juge par le nombre et l'importance de ses dépôts métallurgiques, ainsi que des habitats qui s'y rattachent. Fort pauvre aux époques de la pierre et du bronze, cette région, entre le Bandiat au Sud, le Trieux et le Nauzon au Nord, connut certainement une grande activité et un puissant afflux de population à l'époque du fer, vers l'âge de La Tène II. Partout, en effet, un minerai d'excellente qualité, propre à la fabrication de l'acier, y voisine avec le bois et l'eau. A l'époque gallo-romaine, d'importantes villas occupaient les croupes aérées qui dominent des pentes douces aux cultures variées, selon l'exposition, l'altitude et le degré d'humidité, donnant ainsi à chaque domaine une parfaite autonomie. Les agglomérations modernes ont succédé à ces villas, tantôt sur place, le Bourdeix, Saint-Estèphe, Augignac, le Fraysse, Étouars, tantôt un peu plus loin, Bussières-Badil (les Petits-Bois), Saint-Barthélemy (Villechalanne). Chaque fois, les scories abondantes parmi les tuiles et les moellons révèlent le travail du fer comme origine et raison d'être de la villa. De chaque centre dépendaient plusieurs établissements secondaires répartis dans les petits défrichements : si l'abondance des scories y est un indice de travail, les constructions de bois n'ont guère laissé de traces : on remarque surtout du quartz en abondance, des roches qui, n'existant nulle part en surface, révèlent le travail d'extraction.

Tous ces établissements sont antérieurs à l'époque romaine : on y découvre des anneaux de bronze qui peuvent être de primitives monnaies et partout d'assez nombreux silex, des haches polies, pêle-mêle avec les débris plus récents. Surtout subsiste un réseau extrêmement serré de chemins parfois très larges que l'on pourrait considérer comme des voies romaines, si leur tracé irrégulier d'exploitation en exploitation, suivant les accidents du terrain, ne leur donnait un caractère tout différent. Ce sont là des pistes

certainement très anciennes, quoique en pareille matière et sur le sol granitique du pays aucune certitude absolue ne s'impose, réunissant les principaux centres entre eux et chacun d'eux à ses dépendances. Construits sur le roc, ils sont à peu près indestructibles

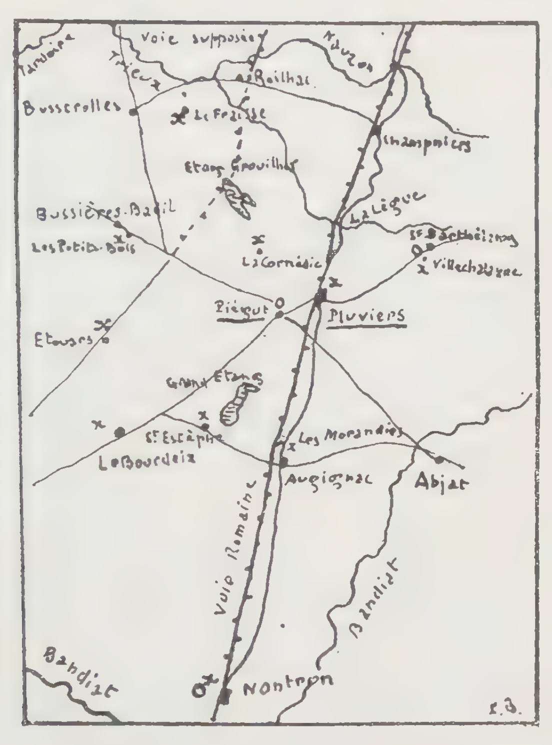


Fig. 1. — La région de Piégut
o : Oppidum. — x : Villa.

et ont pu, sans modifications notables, se maintenir jusqu'à nos jours.

Ces différents éléments permettent donc l'étude de l'exploitation métallurgique, du moins dans ses rapports avec l'habitat ; car, du point de vue technique, l'absence des fours et du matériel nous laisse à peu près démunis.

* * *

La commune de Piégut-Pluviers occupe sensiblement le centre de cette région (fig. 1). Si elle n'échappe pas aux conditions indi-

quées ci-dessus, elle ne semble pourtant pas s'être constituée autour d'une villa métallurgique, mais d'une station routière ; la villa existe, mais elle n'a donné qu'un hameau.

La commune se compose essentiellement d'un vaste défrichement Nord-Sud le long de deux vallées séparées par une série de mamelons boisés, qui déterminent deux parties assez distinctes et qui devaient l'être plus encore lorsque la culture n'avait pas rétréci les bois (fig. 2). La partie Sud et Nord-Est est traversée par la voie romaine de Périgueux à Rochechouart : visible au Nord de Pluviers, où elle a 16 mètres de large entre fossés, elle se perd un peu dans la plaine de Pluviers ; au Sud, son trajet est plus douteux, soit qu'il se confonde avec la route actuelle, soit qu'il faille l'identifier avec un chemin pavé dit « Chemin des Morts », entre Pluviers et Piégut jusqu'au carrefour de la Tricherie, où elle aurait emprunté un chemin vers les Brégères et Augignac, mais qui présente plutôt que d'une voie le caractère des pistes d'usage local.

A Pluviers, siège de la commune jusqu'au milieu et de la paroisse jusqu'à la fin du XIX[e] siècle, puis dépossédé au profit de Piégut, à une lieue gauloise du Gué de la Lègue sur le Trieux, de nombreux débris s'étendent le long de la voie, principalement autour de l'église. Au pied de celle-ci, une fontaine de dévotion ressemble à toutes les fontaines gallo-romaines de la région ; un énorme culot d'amphore a été trouvé entre Pluviers et Piégut. Sur le passage même de la voie, à treize kilomètres de Nontron au Sud et de Saint-Mathieu au Nord, Pluviers semble bien une station routière, une *mutatio* : contrairement aux autres habitats de la région, il ne s'y trouve pas de scories, ce qui indique une utilisation différente. La partie Nord-Ouest a comme centre une importante villa dite la Cornédie, à l'Est du hameau de Chez Noyer ; il s'y trouve une belle fontaine analogue à celle de Pluviers ; on y a recueilli des tuiles, des stucs peints, de la poterie, des bois de cerf et des silex. Un énorme amas de scories est appelé « au Laitier ».

Sur cette plaine centrale débouchent les défrichements secondaires, dont l'aspect n'a guère dû varier depuis l'Antiquité, car il est déterminé de façon absolue par le relief et la nature du sol : tout au plus les parties boisées se sont-elles quelque peu rétrécies et fragmentées. La plupart sont occupés par une maison noble, entourée de quelques fermes, reproduisant sans doute, par delà le Moyen-Age, les dispositions du domaine gallo-romain. Ce sont les pentes boisées autour de ces domaines qui recèlent les dépôts de



═ routes
voie romaine
principaux chemins anciens

Légende

bois.

x ruines gallo-romaines
Δ dépôts de laitier
+ silex
= souterrain-refuge

Fig. 2.

scories, et, par conséquent, ces petits habitats étaient autant d'établissements métallurgiques. Les principaux dépôts actuellement connus sont :

1° Au Nord-Ouest de la Cornédie : la Renaudie et Maison-Blanche ; une grande quantité de quartz roulés à la corne Sud de l'étang Groulhier semble indiquer un lieu d'extraction. — Au Sud-Ouest, scories près de Lauterie, soubassements indéterminés sur les hauteurs de Puygaud.

2° Vers l'Est, centre important autour du repaire noble de la Domèze : scories, silex, pierres d'extraction, qui s'élèvent en monticules autour des champs. Scories au Nord, à la Malignie, où se trouve le seul souterrain-refuge signalé dans la région, et, vers le Sud-Ouest, silex et scories au-dessus de l'étang de Soulanieux.

3° Scories, silex vers Montagut, et en très grande abondance à Puyrazeau ; toutefois, ces dépôts pourraient être étrangers à la région qui nous occupe.

4° Peut-être en est-il de même de l'établissement des Brégères, au Sud (scories, silex, tuiles), qui semble en relations avec celui plus important encore du Ménichou, à quelques centaines de mètres, mais dans la commune d'Augignac (énorme quantité de scories, silex, hache polie, anneau de bronze, tuiles...).

Entre ces établissements et les précédents, au Nord-Est de la Ferrière, s'étend une immense zone d'extraction avec un lacis impénétrable de tranchées, excavations, talus et quantité de scories. On y a, du reste, extrait le minerai jusqu'au XIXe siècle.

5° Au Sud-Ouest de la commune, le centre de Piégut présente un aspect assez différent. Sur un escarpement de 298 mètres se dresse un donjon féodal. Un fragment de tuile à rebord, des débris de poterie d'âge indéterminé, quelques silex, semblent indiquer une occupation ancienne ; en face, vers le Nord-Ouest, séparée par le ravin dont un étang occupe le fond, une plate-forme ovale pourrait être un oppidum analogue à celui de Villechalanne, près de Saint-Barthélemy : on y aurait découvert une hache polie ; au pied se trouve une fontaine, la Font-du-Loup. Des silex se rencontrent çà et là sur les pentes qui entourent Piégut, spécialement au Sud-Est, aux Matalines, où se dresse une curieuse pyramide de granit, et à l'Est, sur la butte du Collège. Tout ce plateau peut donc avoir été occupé, mais l'absence du fer n'y a pas retenu la population. La situation, qui peut-être avait fait établir l'oppidum comme centre primitif, provoqua la création du château ; celui-ci ramena

plus tard les habitants, et surtout, à partir du XVIIe siècle, l'établissement du marché a fait la fortune de l'agglomération et lui a donné la suprématie définitive sur Pluviers. Pour retrouver les scories métallurgiques, il faut se diriger, au Sud-Ouest, vers Fonfroide, Mérigaud, mais dans la commune de Saint-Estèphe.

En résumé, la commune de Piégut nous offrirait quatre types principaux d'habitats : l'oppidum primitif à Piégut ; la villa et ses dépendances à la Cornédie, type auquel on peut rattacher les Brégères et le Ménichou ; la bourgade routière à Pluviers ; les hameaux, sans autres traces que les scories et quelques débris sur les pentes périphériques.

* * *

Tout un système de chemins dessert ces établissements, parallèlement et perpendiculairement à la grande voie Nord-Sud, mais ils ne semblent pas déterminés par elle. La tradition indique une autre voie romaine à Bel-Air, près de Reilhac : elle traverserait l'étang Groulhier et suivrait à peu près la limite de la commune, mais les traces en restent incertaines.

1o Nous avons indiqué le chemin de la Tricherie aux Brégères et Augignac : en face de Lascaud, une pointe de flèche en silex a été trouvée dans la tranchée faite pour lui substituer une petite route.

2o A l'Ouest, un chemin bien caractéristique part de l'étang Groulhier, dessert Maison-Blanche, la Côte, Chez Noyer, Puygaud, avec des embranchements sur la Renaudie et la Cornédie ; dans la région de Puygaud, il est bordé de hautes pierres ; il y a été trouvé une fusaïole en plomb. Il rejoint Piégut et semble se continuer vers Prieurand et Augignac. A Piégut viennent le rejoindre deux chemins presque parallèles, possédant chacun un tronçon pavé absolument rectiligne, large de 8 mètres ; l'un se dirige vers Séguinaud, l'autre vers Bridarias, dans la commune de Saint-Estèphe.

3o A l'Est, un chemin sensiblement parallèle à celui de l'Ouest passe à proximité des Touilles, la Domèze, carrefour rayonnant dans cinq directions, Soulanieux, la Noche, Augignac, avec embranchements à la Domèze sur Puyrazeau et Peyrat.

Trois principaux chemins transversaux les réunissent : au Nord, de la Cornédie à la Domèze par Luclas, la Lègue, la Malignie ; au centre, Puygaud, Pluviers, la Malignie, d'une part, Soulanieux,

de l'autre, vers Villechalanne et Saint-Barthélemy ; au Sud, le Ménichou, les Brigères, la Ferrière, Tousvents, la Domèze.

Nous avons ainsi trois nœuds routiers principaux : la Cornédie, la Domèze, Piégut, mais avec la réserve qu'ici certains chemins peuvent être d'origine féodale. On voit que Pluviers joue un rôle secondaire dans cette organisation, ce qui confirme l'idée d'une origine différente et plus récente.

Tel est donc en gros l'aspect de l'habitat ancien dans une commune rurale et la conclusion qui s'impose, c'est la permanence et la fixité de cet habitat, parce que lié de façon nécessaire à la nature du sol et à ses ressources.

Pierre BARRIÈRE.

LE DELTA DU RHÔNE A L'ÉPOQUE GRECQUE

L'empire de Marseille n'était point sur terre ; il était maritime et fluvial, comme celui des Phéniciens sur la côte d'Afrique. Le Bas-Rhône était marseillais. Strabon rapporte que Marseille avait cherché, par tous les moyens, à s'approprier le delta où elle avait élevé des tours de signaux et construit un temple à Artémis d'Éphèse. Elle y fonda des villes, continue-t-il, qui lui servaient de forteresses, les unes pour se défendre des Ibères, les autres, comme Agde et Rhoè, pour se protéger des barbares qui habitent la vallée du Rhône..., les autres, encore, contre les Salyens et les Ligures des Alpes[1].

L'effort de la colonie phocéenne se borna donc à assurer la sécurité de ses relations commerciales. Le delta du Rhône était pour elle un domaine suffisamment vaste. Il est utile de chercher à en circonscrire l'aire avant de préciser l'emplacement des comptoirs de Marseille.

Le delta, à l'époque antique, n'avait pas la même configuration qu'aujourd'hui. Il avait son sommet à Beaucaire et le front de mer compris entre ses branches extrêmes était plus étendu qu'il ne l'est actuellement ; il se développait depuis Mauguio jusqu'à Fos[2]. Le petit Rhône actuel, dont le cours inférieur ne date que de 1552, coulait vers le Sud-Ouest, selon une inclinaison conforme à la pente naturelle du substratum de Crau. Il enfermait dans ses boucles les marais de Saint-André et du Scamandre et baignait Espeyran, où sera construit au Moyen-Age le château de *Mirapetra ;* il touchait aux très anciens salins de Peccaïs, à l'abbaye de Psalmodi, fondée avant le IXe siècle, et à Aigues-Mortes. Il débouchait dans l'étang de Mauguio, qui se reliait au système des lagunes littorales du Languedoc. Sans doute faut-il identifier ce bras occidental du Rhône, encore important au Moyen-Age, avec l'*ostium Hispaniense* de Pline, situé en territoire ibère.

Aux Saintes-Maries, à l'Est du village actuel, se jetait dans la

1. Strab., IV, 1, 8 et 5 ; cf. Timagène, cité par Ammien Marcellin, XV, 9. Je renvoie à M. Clerc, *Massalia*, 1927, I, p. 242-246 et 274.

2. H. de Gérin-Ricard a tenté l'identification des bras du Rhône, dont le nombre varie, d'ailleurs, suivant les géographes : *La Camargue dans l'Antiquité*, extr. du *VIIe Congrès du Rhône*, 1933 (1934), p. 11. Cf. P. Georges, *La région du Bas-Rhône*, Paris, 1935, p. 176.

mer un autre bras du fleuve, le Rhône de Saint-Ferréol, qui traversait le delta en diagonale et dont le tracé est encore visible au Nord et à l'Ouest de l'étang de Vaccarès.

A l'Est du delta, le cours du Rhône, le grand Rhône, devenu le bras le plus important à l'époque romaine, a continué à subir d'importantes variations, dont les dernières sont exactement connues. Tandis que la partie occidentale du delta, aux Saintes-Maries, est en recul sensible depuis le Moyen-Age [1], il s'est formé, dans la partie orientale, un atterrissement considérable produit par les apports du fleuve. Celui-ci a construit une sorte de delta secondaire qui tend à ensabler le golfe de Fos et qui a profondément modifié l'accès de cette embouchure [2].

L'ancien littoral du delta peut donc être jalonné selon une ligne Ouest-Est passant au grau de la Chèvre (Aigues-Mortes), en un point au Sud des Saintes-Maries, à la Gachole, à l'étang du Fangassier (grau d'Ulmet, au Sud de cette abbaye) et aux rochers de la Roque d'Odor et de Fos, de part et d'autre du Galéjon. Ainsi le golfe de Fos prend toute son importance. Il est vraisemblable que le bras le plus oriental du fleuve, celui que Pline nomme *ostium Massalioticum* et qu'avaient amélioré les travaux de Marius, débouchait au fond de ce golfe par l'étang du Galéjon qui conservait sa communication avec la mer. Les documents du Moyen-Age appellent encore le Galéjon « un bras de mer » : *bracchium maris* ou *Galaionum maris.*

Bien abrité contre les vents du Sud-Est, les plus dangereux, le golfe de Fos était singulièrement attrayant pour les navigateurs qui avaient longé, à l'Ouest, une côte plate, sablonneuse, sans calanques ni abris. La rade de ses étangs était, en outre, dominée par des escarpements rocheux faciles à défendre contre les pirates de la mer et les pillards de l'intérieur [3].

1. F. Benoit, *Antiquités préromaines et gallo-romaines en Camargue* et *Description des Saintes-Maries en 1696*, dans *Mém. Inst. hist. Provence*, 1928, p. 99, et 1932, p. 76. Cf. L. François, *Étude sur l'évolution actuelle des côtes de Camargue*, dans *Les Études rhodaniennes*, Lyon, 1937, p. 115.

2. Ce recul de la mer en cette partie a été clairement vu par E. Desjardins, qui a eu le tort de généraliser le phénomène à tout le littoral.: *Aperçu histor. sur les embouchures du Rhône*, 1866, pl. IX. La carte du littoral au VIe siècle av. J.-C., publiée par A. Berthelot, dans son édition des *Ora maritima* de Festus Avienus, est exacte pour cette partie du delta, mais donne une trop grande étendue à l'étang de Vaccarès. Je renvoie à ma note sur les *Civilisations anciennes de la Camargue*, dans *Le Chêne*, IV, n° 16, 1938.

3. C'était là une des conditions essentielles cherchées dans l'établissement des ports antiques ; cf. A. Bérard, *Les conditions des établissements maritimes sur la côte de Provence dans l'Antiquité*, dans *Annales de géogr.*, 1927, p. 413 ; Ém. Bourguet, *Maritima Avaticorum*, dans *École antique de Nîmes*, 1928, p. 148, et *Rev. Ét. anc.*, 1934, p. 380.

Les établissements grecs qui ont existé sur les hauteurs du golfe de Fos ont donc été créés en fonction de la navigation rhodanienne. Il est vraisemblable de situer sur les escarpements rocheux qui défendent l'entrée du Galéjon, à Fos et à la Roque d'Odor, ces tours de défense dont parle Strabon. Une cité plus importante dominait tout le golfe de Fos : Saint-Blaise, que mettent au jour les fouilles de M. H. Rolland, sur les hauteurs de l'Avarage, entre les étangs de Lavalduc et de Citis. Une voie à rails taillés dans la pierre la reliait, entre les étangs d'Engrenier et de l'Estomac, avec le littoral [1]. Son rôle était maritime ; elle avait été en relation avec les ports de la Méditerranée orientale avant la fondation de Marseille ; Marseille y établit une forteresse destinée à défendre sa voie fluviale contre les attaques des indigènes. Seule de toutes les colonies grecques de Provence connues à ce jour, elle possède une enceinte de grands blocs admirablement taillés avec marques de tâcherons, peut-être antérieure au IVe siècle avant notre ère, qui révèle la puissance de la république phocéenne.

Une telle position était exceptionnelle dans le delta bordé de « costières » de peu d'élévation. Cependant, au Nord, à quatre kilomètres d'Arles, la colline de Cordes semble avoir joué un rôle semblable. Entourée d'eau de toutes parts, commandant le défilé où confluent, venant du Nord, les eaux de la Durance de Saint-Gabriel, parallèlement au cours du Rhône, et, à l'Est, celles des marais des Baux et de Mouriès, elle était une place de premier ordre pour assurer la liaison par eau entre Arles, sur le Rhône, et la montagne des Alpilles. Le site est ancien : il a conservé cinq hypogées creusés dans le rocher, qui se rattachent par leur plan et leur construction aux hypogées de Majorque et d'Antequera [2]. La présence d'objets de bronze et d'or les date du début de l'âge du bronze. La face Sud de la montagne est barrée d'un rempart flanqué de tours carrées, dont l'appareil de blocs équarris est lié avec un mortier très résistant de gravier et de chaux qui ne peut être postérieur au IIIe siècle avant notre ère [3]. Les fouilles d'Arles et de Trinquetaille n'ont rien révélé d'antérieur à César. Il paraît vraisemblable de

1. H. Rolland, *Fouilles de Saint-Blaise*, dans *Rev. Ét. anc.*, 1937, p. 111 ; cf. *Forma Orbis Romani* (F. O. R.), fasc. 5, nos 292, 286 et 287.

2. Cazalis de Fondouce, *Allées couvertes de Provence*, 1873 et 1878 ; W. J. Hemp, *Some Rock-cut Tombs and Habitation Caves in Mallorca*, Oxford, 1927 ; du même, *Rock-cut Tombs in Mallorca and near Arles in Provence*, dans *Antiquaries Journal*, 1933.

3. L'hypothèse de Constans, *Arles antique*, p. 10, est confirmée par un sondage fait en 1938 au pied du mur. A. Joubin a nettement montré l'importance du site : *Quelques aspects arch. du Languedoc méditerranéen*, dans *Rev. archéol.*, 1920, II, p. 289.

situer à Cordes la ville gréco-celtique dont Arles était le port fluvial avant de lui succéder.

En tête du delta, le site le plus important paraît avoir été sur les escarpements de Saint-Montan et de Sizen, au-dessus de Beaucaire. C'est là un site d'une certaine richesse archéologique à l'époque préromaine [1] et qui commandait non seulement la voie d'Espagne, mais la route fluviale du Rhône, et auquel aboutissait une voie navigable qui longeait la costière de Saint-Gilles et de Bellegarde, selon le tracé que suivra le canal de Sète à Beaucaire.

Les points de défense du cours occidental du Rhône sont plus difficiles à localiser. Cependant, les hauteurs de Saint-Gilles, occupées à l'époque romaine, étaient en liaison jusqu'au Moyen-Age avec un port de *Ra*, situé à l'Argentière, près de ce château d'Espeyran dont nous avons déjà parlé, où était perçu un des péages du Petit-Rhône. Ce nom de *Ra*, *Ratis* ou *Radi*[*us*], *Ray*, *Rach*, mérite d'être noté : c'est celui des Saintes-Maries-de-la-Mer : *Beata Maria de Ratis* ou *de Rads ;* c'est celui d'un ancien marais au pied de la montagne de Cordes, le « clar » du *Ray* ou du *Rach*, étang de *Rat* ou de *Rath*.

On connaît le suffixe *-ratis* dans bon nombre de noms de lieu : *Argentorate* (Strasbourg), Argentré, Carpentras, Coutras, l'île de Ré (*Ratis*). Il a été rapproché de l'irlandais *raith*, rempart de terre, et paraît désigner un enclos entouré d'eau, une forteresse sur le bord d'un fleuve. Le mot conviendrait parfaitement pour désigner les « radeaux » ou émergences de terre du delta. Si l'hypothèse est juste, elle permettrait de restituer avec quelque vraisemblance le sens d'un vers de Festus Avienus, où le terme *ra*, pris dans son acception toponomastique, serait suivi du nom de la cité. Il s'agit de la région entre le Rhône et Marseille :

Gens hinc Nearchi Bergineque civitas,
Salyes atroces, oppidum priscum, ra Mastrabalae,
Paludes [2]...

L'auteur suit une voie de terre du Rhône à Marseille. Il vient de mentionner Arles (*Thelinè*) ; *Berginè* serait *Ernaginum* (Saint-Gabriel), sur le territoire de la tribu des Néarques, chez qui passait la voie d'Espagne ; à travers le pays des Salyens, un vieux chemin saunier se raccorde avec la voie d'Espagne à Mouriès et oblique

1. *C. I. L.*, XII, p. 356. En outre, *Dissert. sur Ugerno*, ms. 963, bibl. d'Arles (XVIII[e] siècle), et D[r] N. Julian et M. Louis, *Cat. des mobiliers funéraires des sépult. ant. du Musée de Beaucaire*, dans *Cahiers d'hist. et d'arch.*, 1934.

2. *Ora Maritima*, éd. A. Berthelot (1934), v. 700-702.

vers la rive Ouest de l'étang de Berre ; il nous conduit dans la direction de Saint-Blaise qui serait l' « antique forteresse, Ra Mastrabalae[1] ».

Strabon mentionne deux autres forteresses marseillaises défendant le Rhône : Agde et *Rhoè*. Cette dernière semble être la même que la *Rhoda* de Pline et la *Rhodanousia* que le Pseudo-Scymnos situe, avec Agde, en territoire ibère, c'est-à-dire sur la rive droite du Rhône. L'identification de *Rhodanousia* avec le port grec d'Arles (*Thelinè*) ne peut être retenue. Le site étant sur la rive droite, le plus vraisemblable est de le localiser à Beaucaire. Sur les collines, qui dominent la ville au Nord (Saint-Montan), était une villa *Raunissa*, citée dans des documents du xe siècle, qui est devenue le quartier de *Rouanesse*. Ce nom peut évoquer la forme ancienne *Rhodanousia*.

Il est tout aussi difficile de localiser *Heraclea*, mentionnée par Pline *in ostio Rhodani*, comme une ville disparue de son temps[2]. Peut-être était-elle, comme les cités d'Héraklès de Ligurie, *Heraclea Caccabaria* et *Heraclea Monoikos*, sur le rivage de la mer. On la situe sans preuve à Saint-Gilles ; elle serait en ce cas en relation avec le port de *Ra*.

Ainsi, en attendant que des découvertes nouvelles permettent de préciser ces identifications, il est vraisemblable de reconnaître, dans ces forteresses du delta, les colonies marseillaises qui en assuraient le contrôle et la défense. Elles paraissent avoir été établies sur des sites antérieurs à la colonisation marseillaise, comme le dit, d'Agde et de *Rhodanousia*, le Pseudo-Scymnos, au début du Ier siècle avant notre ère et comme les fouilles l'ont nettement établi à Emporion, fondée par les Marseillais sur la côte ibérique, dès la fin du VIe siècle. Les trouvailles faites en Provence, en particulier sur le littoral, montrent la continuité de relations commerciales avec les ports de la côte ionienne, avec Rhodes notamment, depuis le VIIIe siècle (vases géométriques)[3] ; avec Corinthe et l'Attique, avec l'Étrurie et la Grande-Grèce, relations qui se pro-

1. Cf. F. Benoit, *La voie d'Italie en Espagne à l'époque d'Auguste sur le territoire d'Arles*, dans *Rev. Ét. anc.*, 1938, p. 138 n. 1 et 141. Le nom de *Mastrabala* semble pouvoir être identifié avec la Μαστραμέλη πόλις d'Artémidore, citée à côté d'un étang (λίμνη) que Pline appelle *stagnum Mastramela*. Cf. *F. O. R.*, V, n° 163.

2. Pline, III, 33 ; cf. M. Clerc, *Massalia*, I, p. 247.

3. P. Jacobsthal et E. Neuffer, *Gallia Graeca. Recherches sur l'hellénisation de la Provence*, dans *Préhistoire*, II, 1933, p. 36-42 ; Alan Blakeway, *Prolegomena to the Study of Greek commerce with Italy, Sicily and France in the eight and seventh centuries B. C.*, dans *The Annual of the British School of Athens*, n° XXXIII, 1932-1933, p. 199 ; cf. les fig. 37 à 39 de Jacobsthal.

longent jusqu'à la conquête romaine par l'importation de vases hellénistiques (bols « mégariens » de la Roque d'Odor et céramique à reliefs de Trinquetaille).

Sans doute est-ce à ces colons d'origine dorienne que nous devons attribuer la fondation des ports prémarseillais du Rhône, les cités rhodiennes de Rhodanousia et d'Heraclea, et peut-être le mythe même d'Héraklès, héros dorien, dont une ville du delta portait le nom et dont le souvenir a été gardé par la voie d'Italie en Espagne, dans la traversée difficile de la Crau [1].

Comme dans les ports antiques de la Méditerranée, à Emporion ou à Carthage, les cités étaient doubles, comprenant la ville indigène et le comptoir avec la citadelle [2]. Il est possible que nous ayons la trace de cette dualité dans les doublets *Arelate*, celtique, et la ville grecque de *Thelinè* [3], *Ugernum*, celtique, et *Rhodanousia*, peut-être aussi dans les noms du « pays » d'*Ugium* (Lavalduc) et de *Mastrabala*, qui aurait été la forteresse grecque.

La fonction de ces cités grecques était liée à celle du Rhône. Elles périrent avec la conquête de César et leur nom grec disparut avec elles. Le nom celtique subsista seul, curieux effet de l'ostracisme romain [4]. Mais Arles, élevée sur les ruines de la thalassocratie marseillaise, fut l'héritière des colonies grecques du Rhône. Son territoire, enlevé aux Marseillais, engloba tout le delta au sens large du mot ; il s'étendit non seulement sur l'étang de Berre, avec Martigues et Fos, mais, sur la rive droite du Rhône, en pays Volque, avec Beaucaire et la terre d'Argence. Arles sera, sous l'Empire, le centre de cette petite Grèce qui figure encore sur la Table de Peutinger, entre la côte méditerranéenne, le Rhône et la Durance. Et c'est sans doute, pour une part, à cet héritage que les monuments d'Arles impériale devront leur cachet d'hellénisme.

FERNAND BENOIT.

1. S. Reinach a montré les attaches lydiennes du mythe d'Héraklès : *Les carnassiers androphages dans l'art gallo-romain*, dans *Cultes, Mythes et Religions*, I, p. 293. Constans, *Arles antique*, p. 41 ; *Esquisse d'une histoire de la Basse-Provence*, p. 5-6 ; A. Berthelot, *Festus Avienus, Ora Maritima*, p. 127, 136. Ces deux auteurs donnent à la colonisation rhodienne une part importante que confirme l'archéologie. Cependant, A. Bérard n'abandonne pas l'hypothèse d'un apport phénicien : *Les conditions des établissements maritimes sur la côte de Provence*, dans *Annales de géogr.*, 1927, p. 434.

2. A. Bérard, *ibid.*, p. 42 ; cf. M. Clerc, *Massalia*, I, p. 270 et 275 ; F. Benoit, *L'Afrique méditerranéenne*, p. 15.

3. Sur le sens de ces deux noms : *ar- lath* = devant les marais, et *Thelinè* = mamelon (?), cf. Constans, *Arles antique*, p. 48-50.

4. A. Blanchet a étudié, pour la région de Nîmes, la persistance des formes celtiques des noms propres de personnes, dans *Études celtiques*, 1937, n° 4.



LA

FORMULE P-P DES AS DE « NEMAUSUS »

Les lettres P-P, accostant les deux têtes d'Auguste et d'Agrippa sur beaucoup d'as de *Nemausus*, ont suscité de nombreuses interprétations, et il serait peut-être difficile de dresser une bibliographie de tous les auteurs qui ont répété les solutions proposées par d'autres.

La question est-elle au point? Je crois bien qu'elle ne l'est pas. Depuis que j'ai publié mon *Traité des monnaies gauloises* (1905) et le tome Ier du *Manuel de numismatique française* (1912), où j'avais eu à m'occuper de ces monnaies — si importantes en particulier pour la circulation du numéraire en Gaule — on n'a pas proposé une nouvelle explication qui soit judicieuse. Celles que l'on a données, et que j'ai discutées, ne m'avaient pas entièrement satisfait et je suis revenu moi-même sur le sujet, sans avoir l'occasion d'exposer longuement mes idées.

Il semble qu'il était possible de serrer la question de plus près que les érudits ne l'ont fait.

Au droit de ces as, la légende est divisée en trois parties :

1° IMP, au-dessus des têtes d'Auguste (lauré) et d'Agrippa (portant la couronne rostrale) ;

2° DIVI F., au-dessous de ces têtes ;

3° P devant le cou d'Agrippa et le second P devant celui d'Auguste [1].

S'il est évident que les mots IMP. DIVI. F(*ilius*) concernent Auguste, on peut se montrer surpris qu'aucune partie de l'inscription n'ait été considérée comme étant en rapport avec Agrippa.

1. Bien entendu, nous savons qu'il y existe beaucoup d'as semblables sans les lettres P-P. En les laissant de côté, je veux seulement rendre la question plus claire.

Les auteurs ont généralement rapporté à Auguste les lettres P-P, considérées comme représentant *Pater Patriae*[1], le titre décerné par le Sénat, l'an 752 de Rome[2].

Mais nous rencontrons ici une difficulté, qui ne paraît avoir arrêté aucun des érudits qui ont préconisé cette explication : aurait-on conservé, à côté de l'effigie d'Auguste vivant, celle d'Agrippa, mort depuis dix ans? La Saussaye, qui fut vraiment un bon numismate, avait bien perçu l'anomalie et, en combattant l'explication *pater patriae*[3], il ajoutait que, si, pour honorer la mémoire d'Agrippa, on avait conservé son effigie, on devrait être surpris, en outre, de voir que, sur ces monnaies, supposées de l'an 752 de Rome (et des années suivantes), on ne lit pas le nom *Augustus*, que l'empereur reçut vers le 16 janvier 27 avant notre ère.

A propos de la possibilité d'accepter l'hypothèse de l'effigie posthume d'Agrippa, on dira sans doute que la tête de César est associée à celle d'Octave sur des bronzes de Vienne et de Lyon. Certes ! Mais quelle différence ! Il était naturel et politique, bien entendu, que l'effigie de César mort parût ainsi, car le dictateur divinisé était le grand-oncle du futur empereur. Rien de tel pour Agrippa, qui, malgré ses mérites, ne pouvait tout de même être placé sur le même plan, bien qu'il eût été désigné pour succéder à Auguste.

Un auteur allemand, acceptant le titre de *Pater Patriae* pour traduire le sens des deux lettres d'un groupe d'as de *Nemausus*, s'en servit pour établir une classification de toutes les variétés de cette monnaie[4]. Il ne parut pas prendre en considération que le titre de *pater patriae* avait déjà été choisi, ou accepté, par Auguste, dans quelques municipes, avant sa XXIe puissance tribunice. Ainsi, dans une inscription de Sitten (Sion en Valais ; *Drusomagus Sedunorum, Sedunum*)[5], datée du XIe consulat d'Auguste et de sa XVIe puissance tribunice, ce qui correspond aux mois postérieurs au 27 juin des deux années 746 et 747 de Rome, l'empereur est qualifié de *pater patriae.* C'est, par conséquent, au moins cinq années et demie avant la date de 752 R (= 2 av. J.-C.), donnée par Dion Cassius (IV, 10) et confirmée par les Fastes de Préneste[6].

1. C'était le sentiment d'Eckhel (*D. N. v.*, t. I, p. 70), etc.
2. Suétone, *Aug.*, c. LVIII.
3. L. de la Saussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, 1842, p. 170-171.
4. H. Willers, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, t. XXXIV, 1902, p. 123 et suiv. Cette opinion est encore celle de M. H. Rolland (*Les as nîmois*, extr. du *Courrier numismatique*, 1931, p. 10).
5. *C. I. L.*, t. XII, n° 136.
6. *Fasti Praenestini*, *C. I. L.*, I, p. 314 et 386.

En tout cas, il ne semble pas que nous soyons autorisés à faire remonter beaucoup plus haut que l'année 746 le titre de *pater patriae*, porté par Auguste. Or, en 746 (8 av. J.-C.), il s'était écoulé quatre années depuis la mort d'Agrippa, et le problème du maintien de l'effigie du défunt à côté de celle de l'empereur vivant reste entier.

Si, comme on l'a supposé [1], l'inscription de la dédicace de la Maison Carrée, de Nîmes, à Caius et Lucius, fils d'Agrippa et petits-fils d'Auguste, si cette inscription a été substituée à celle d'une dédicace antérieure en l'honneur d'Agrippa, et cela, vers 12, après la mort de ce dernier, ce serait un argument de plus pour assurer que l'effigie du mari de Julie ne pouvait, alors qu'il était mort, subsister, sur les as de Nemausus, à côté de la figure de l'empereur.

Je crois donc qu'il faut repousser l'interprétation des lettres P-P par *pater patriae*, et je suis encore confirmé dans cette opinion par une remarque. Des monnaies de *Calagurris Iulia Nassica*, en Espagne, portent : *Imp. Augustus pater patriae*, ou encore : *Imp. Caesar Augustus P-P* [2]. Mais l'on voit tout de suite que le nom *Augustus* n'est pas absent, et c'est l'essentiel, car on ne saurait concevoir l'expression *pater patriae* sans *Augustus*.

L'épigraphie latine fournit une trentaine de mots et de locutions qui sont abrégés par les lettres P-P. Je ne passerai pas en revue tous les cas énumérés, auxquels on pourrait, du reste, ajouter quelques hypothèses, comme celle concernant un denier du monétaire Man. Fonteius, où les lettres P-P, devant les têtes des Dioscures, ont été interprétées par *Penates publici*.

Je ne m'attarderai pas au sens de *pecunia provincialis*, qui est impossible dans la circonstance, quant à la place où les lettres P-P sont inscrites. Je ne retiens pas davantage l'expression *pecunia publica*, car il ne s'agit pas ici d'un édifice élevé aux frais de la colonie.

Quant à la formule *permissu proconsulis* [3], souvent acceptée par des numismates, il faut penser qu'il n'y avait pas de proconsul en

1. Cf. Em. Espérandieu, dans les *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1919, p. 332-338 et 339-340. — L'Amphithéâtre de Nîmes remonterait aussi aux premiers temps de la colonie (*Ibid.*, 1937, p. 237).

2. Aloïs Heiss, *M. ant. de l'Espagne*, 1870, p. 166, nos 18 et 23.

3. Hypothèse de François Lenormant, admise par Anatole de Barthélemy. — Cependant, il faut reconnaître que, si l'on avait des exemples certains de la formule, on pourrait admettre que les as nîmois, portant les P-P, seraient postérieurs à ceux qui n'en sont pas munis et auraient commencé à être émis après la transformation provinciale dont je parle plus loin.

Narbonnaise, au début du monnayage, et que, d'abord, cette expression ne se rencontrerait qu'en Afrique et « serait très douteuse » (R. Cagnat).

On pourrait dire, naturellement, que les as de Nîmes, portant les lettres P-P, sont postérieurs à l'année 22 av. J.-C., date à laquelle la Narbonnaise, rendue au Sénat, devint ainsi une province proconsulaire. Mais quelle apparence que le mandataire du Sénat ait mentionné, pour l'exercice d'un droit régalien, sa propre autorisation et non celle du Sénat même?

Quant à la formule *praeses provinciae*, bien qu'elle soit employée par Suétone (*Aug.* 23), c'est-à-dire à une bonne époque, elle ne convient certainement pas, et il n'y en a pas un seul exemple pour la Narbonnaise.

En 1908, un numismate, qui a rendu quelques services, malgré un esprit assez aventureux, a traduit les lettres P-P par *permissu principis*. C'est impossible, sinon parce que je n'en connais pas d'exemple, du moins parce que le mot *princeps*, appliqué à Octave, ne se concevrait que s'il était suivi de *senatus*, car le titre de « prince du Sénat » fut, en effet, donné à Octave, en 728 R (26 av. J.-C.).

Il est possible que cette formule *permissu principis* ait été prise en considération, parce que, sur des monnaies de la Bétique (*Corduba* et *Iulia Traducta*), on lit *Caesaris Augusti permissu* en entier ou en abrégé [1]. Mais, alors, on n'a pas dissimulé le nom du prince, et ces exemples démontrent bien que le titre *princeps* seul n'est guère probable.

Il faut maintenant nous arrêter à une explication qui avait recueilli l'assentiment de MM. de Lagoy et de la Saussaye. Celui-ci a résumé les raisons de leur opinion. Il pensait aux bienfaits répandus sur *Nemausus* par Octave et son gendre et, après avoir proposé *patronus parens* pour Agrippa seul, il en arrivait à conserver *patroni parentes* [2]. Cette seconde lecture est certainement meilleure et je suis très porté à l'accepter, ainsi que je l'ai dit, il y a longtemps déjà [3].

Pourquoi penser à *patronus*? Les raisons sont suffisamment nombreuses. Il y a d'abord l'inscription de Sion, qui, après les divers titres d'Auguste, se termine par *civitas Sedunorum patrono*. Ce titre de « patron » avait été donné aussi à Auguste, vers la même

1. Al. Heiss, *op. cit.*, p. 297, pl. XLI, 3, 4, 6, 7, 9, 10 ; pl. L, 1, 2, 3.
2. *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, 1842, p. 170-171.
3. Dans la *Revue celtique* de 1910, p. 54-55.

époque, par les Nantuates (Saint-Maurice, Valais) : *Nantuates patrono*[1].

Voici pour Auguste. Voyons, maintenant, comment Agrippa fut nommé à Gadès (Espagne). Des monnaies, dont le Cabinet de France possède plusieurs variétés, le représentent avec une couronne rostrale — qui est celle figurée à *Nemausus* — et, au revers, on lit : *Municipii patronus*[2]. D'autres, avec sa tête nue ou celle d'Hercule, portent : *municipii parens*. Et ceci nous amène à l'autre élément de la formule *Parentes Patroni*. Elle est possible, puisque le titre de *patronus* est attesté pour les deux personnages. Et, d'autre part, Agrippa est qualifié de *parens*. Et encore ce terme de *parens* fut appliqué à César, sur un denier qui est de l'année même de la mort du dictateur[3]. On peut admettre que le même titre ait été porté par Octave, et transformé plus tard en *pater patriae*, qui paraissait peut-être plus affirmatif.

Que les deux personnages, Octave et Agrippa, aient fait élever à *Nemausus* divers monuments, c'est certain. Mais je ne crois pas que ces bienfaits suffisent à expliquer les titres que les colons de Nîmes offrirent aux vainqueurs d'Actium et de Nauloque. C'est comme fondateurs de la colonie de *Nemausus* qu'Octave et Agrippa reçoivent l'hommage des vétérans versés dans la colonie de Nîmes. A quelle date exactement? Je crois que c'est au commencement de 27 avant notre ère. Et, en effet, si nous groupons les faits que nous connaissons, nous noterons que, en cette même année, Octave reçoit le titre d'*imperator;* que, dans le partage des provinces, en 27 aussi, la Narbonnaise est attribuée au prince. Certes, c'est la même année qu'Octave reçut du Sénat et du peuple le titre d'*Augustus*, et c'est à la fin de la même année que le maître de Rome se rendit en Gaule et procéda à la subdivision de la *Gallia Nova*. Mais l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Belgique, les nouvelles divisions, ne touchaient pas au statut de la Narbonnaise. Je ne doute pas que *Nemausus* soit resté dans l'état antérieur.

Pour la date initiale du monnayage des as de *Nemausus*, au type du crocodile, il faut noter qu'en 28 et 27, un atelier oriental frappait des *aurei* et des deniers aussi au type d'un crocodile et avec la légende *Aegupto capta*[4]. Il est très logique de penser que

1. *C. I. L.*, t. XII, n° 145.
2. Al. Heiss, *l. c.*, p. 350 et 352, n°s 42 à 46, pl. LIII. Cf. H. Cohen, *Descr. monn. imp.*, 2e éd., t. I, 1880, p. 176, n°s 8 à 12.
3. H. Cohen, *op. cit.*, t. I, p. 16, n° 43.
4. Harold Mattingly, *Coins of the Roman Empire*, vol. I, London, 1923, p. 106-107, n°s 650 à 658, pl. 15, 19, et 16, 1 à 4 (*A Cat. of the Roman coins in the Br. Mus.*).

les vétérans d'Orient choisirent pour le type de la monnaie autorisée dans leur colonie le type même du crocodile qui faisait allusion à la réduction récente de l'Égypte en province romaine. Cette influence de l'Égypte, si lointaine qu'elle puisse paraître, est d'autant moins invraisemblable que nous pouvons croire à la réalité d'un fait rapporté par Suétone (*Aug.*, 41) : les trésors de l'Égypte, transportés à Rome, y avaient, par une transformation rapide, amené une très grande abondance de numéraire.

Je crois donc qu'il y a des présomptions suffisantes pour placer le début des as de *Nemausus* au commencement de 27 av. J.-C. Combien de temps ce monnayage a-t-il duré? Pour la fin, on pourrait penser à une date qui marqua sûrement dans la vie de la Narbonnaise. Cette province, qui était une des parties de l'apanage d'Auguste, en 27 av. J.-C., fut rendue au Sénat en 22 [1], et c'est pour cela évidemment que quelques érudits ont pensé à la formule *permissu proconsulis.* Mais j'ai indiqué les raisons qui font douter de l'interprétation.

Devenue apanage du Sénat, la Narbonnaise aurait pu voir restreindre le droit monétaire colonial ; mais c'est seulement en 15 avant notre ère qu'Auguste concéda au Sénat le droit de frapper la monnaie de bronze, à l'exclusion, d'ailleurs, du numéraire d'or et d'argent [2]. Ainsi, rien ne permet de croire à la cessation des émissions d'as de *Nemausus* antérieurement à l'an 15 avant notre ère. Mais, trois ans après, en 12, un fait important se produisit. Dans la Lugdunaise, une des provinces de l'empereur, on établit le *concilium* de la Gaule, le culte de Rome et d'Auguste, à *Lugdunum* [3], et, en même temps, le monnayage de bronze, avec la légende : ROM. ET. AVG, qui dépendait étroitement de cette manifestation impériale. Je suis persuadé que le monnayage de bronze de *Lugdunum*, s'il ne supprima pas juridiquement les as coloniaux de *Nemausus*, dut en modifier profondément les émissions au point d'en amener rapidement la disparition.

Du reste, il faut remarquer qu'un autre événement important s'était produit : Agrippa était mort vers le 19 mars de l'an 12 avant notre ère. Ainsi, on s'expliquerait fort bien que l'effigie du gendre d'Auguste soit restée associée, jusqu'à cette date, à celle de l'empereur, puisque tous deux étaient vivants. Mais la disparition

1. Dion Cassius, LIV, 4.

2. C'est l'opinion de Mommsen (*H. M. rom.*, éd. Blacas, t. III, p. 9), suivi par François Lenormant (*H. M. dans l'Ant.*, t. III, p. 179).

3. Dion Cassius, LIV, 32.

d'Agrippa et la création du numéraire à *Lugdunum*, composé surtout d'as équivalents à ceux de *Nemausus*, durent jeter un trouble considérable dans la fabrication monétaire de la colonie des vétérans transplantés en Narbonnaise. Je sais que ma manière de voir, exposée ici, est en contradiction avec le classement en diverses séries, dont plusieurs érudits ont proposé des systèmes. Mais je crois que ces classements sont arbitraires et reposent sur des remarques peu consistantes. Pour le moment, je considère qu'il est préférable de les laisser de côté. Ce qui est évidemment le plus important, c'est de déterminer, si cela est possible, le commencement et la fin de ce monnayage ; le reste viendra ensuite.

Les as de *Nemausus* conservèrent, du reste, une grande faveur pendant de longues années, puisqu'on en trouve dans de nombreux centres gallo-romains. Il est certain qu'on imita ce type connu dans des bourgades éloignées de la Narbonnaise, car on a rencontré, de l'as au crocodile, des variétés quelquefois informes. On se servit même de tous ces as en guise de monnaies divisionnaires, en les coupant en deux parties égales, dont chacune portait une tête entière [1]. Mais, à cette époque-là, assez tardive peut-être, le monnayage de *Nemausus* devait avoir cessé.

Adrien BLANCHET.

1. Voyez mon article sur *Les monnaies coupées*, dans la *Rev. numism.*, 1897, p. 1 à 13, et dans *Études de numism.*, t. II, 1901, p. 113 à 125.

LA FONTAINE DE NIMES

Il paraît difficile de présenter la Fontaine de Nimes et d'en indiquer l'importance mieux que ne l'a fait C. Jullian[1] : c'est à cette source « que Nîmes doit sa naissance, sa religion et son nom ». L'intérêt qu'elle offre au point de vue archéologique est de premier plan : un vaste ensemble de bâtiments s'est élevé peu à peu autour du bassin primitif et du premier lieu de culte. De ces bâtiments, certains ont été connus de tout temps et sont célèbres ; mais l'ensemble est loin d'avoir encore été exploré dans sa totalité ; la destination et les dispositions de nombreuses parties restent obscures et très discutées. Un récent ouvrage allemand[2] a essayé de présenter une mise au point de nos connaissances sur le domaine de la Fontaine. Il nous a paru utile, à ce propos, de rappeler quel a été le progrès de nos informations sur ce sujet, d'en préciser les limites actuelles et d'indiquer si l'on peut espérer élucider certains des problèmes non encore résolus. C'est en même temps pour nous une manière de célébrer le second centenaire des importantes découvertes archéologiques de 1738-1739, résultat des premières fouilles faites sur ce terrain.

La Fontaine de Nimes sourd au pied du Mont Cavalier que couronne la Tour Magne dans le quartier Nord-Ouest de la ville antique[3]. Nous n'insistons pas sur la haute antiquité et l'importance du culte rendu à la source et à son dieu Nemausus[4] pour nous limiter au domaine archéologique. Des bâtiments qui, dans l'Antiquité, entouraient la source sacrée, un élément est toujours resté visible, c'est une construction dont le centre est une salle rectan-

1. C. Jullian, *La Fontaine de Nîmes*, *Mélanges Boissier*, p. 307 sqq., Paris, 1903.

2. Rudolf Naumann, *Der Quellbezirk von Nîmes* (t. IV des *Denkmäler antiker Architektur*, publiés par l'Institut archéologique de Berlin), Berlin et Leipzig, 1937, 1 vol. in-4°, VII-61 p., 43 pl.

3. On peut facilement replacer la Fontaine dans le cadre de la Nimes antique, grâce à l'étude topographique de Bondurand, *Le tracé de la Voie domitienne dans Nimes*, *Mém. Acad. Nimes*, XL (1920-1921), p. 11-37. En l'absence d'un bon plan archéologique de la ville, qui manque, voir le croquis dans Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, p. 206, fig. 43 ; cf. Grenier, *Archéologie gallo-romaine*, II, p. 680 sqq., et I, p. 315, fig. 74.

4. Voir C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, II, p. 130 n. 5 ; VI, p. 341 ; Pauly-Wissowa, *R. E.*, XVI, s. v. *Nemausus*, col. 2302, 29 (E. Linckenheld) ; Marrou, *Le culte des sources dans la cité gallo-romaine de Nîmes*, *Actes du Congrès de l'Assoc. G. Budé*, Nîmes, 1932, p. 186-195.

gulaire, appelée vulgairement Temple de Diane ; devenue en 991 la chapelle d'un couvent des Bénédictines, elle subsista à peu près intacte jusqu'au XVI[e] siècle, comme le prouvent les dessins de Jean Poldo d'Albenas [1]. Pillée et désaffectée en 1562, transformée en dépôt de paille et de bois, elle brûla en 1576 ; en 1577, les habitants en abattirent le côté Sud, de peur qu'elle ne fût prise et fortifiée. En 1622, on y puisa des matériaux pour la construction des bastions de la ville. Ce n'est qu'au XVIII[e] siècle que les progrès de cette destruction furent arrêtés. Les réclamations de la population au sujet de l'état de la Fontaine, dont le débit était devenu insuffisant peut-être à cause de l'exhaussement progressif du sol, firent entreprendre en 1738 des travaux ; ceux-ci mirent au jour en 1739 de vastes édifices antiques (fig. 1). On décida de les conserver, mais restaurés et transformés au goût de l'époque par les soins d'un architecte des fortifications, Maréchal ; par bonheur, un historien local, Léon Ménard, nous a gardé un souvenir exact et précis, semble-t-il, de ce qui fut trouvé alors [2].

Cités et reproduits bien souvent [3], les monuments de la Fontaine ont été étudiés à nouveau de façon approfondie par Auguste Pelet, qui y fit des fouilles en 1832, 1848, 1852 et 1854, et leur consacra plusieurs ouvrages [4]. La construction d'un monument commémoratif fit découvrir, à la fin du siècle dernier, la base de quelques colonnes à l'Est de la Fontaine [5]. Enfin, des fouilles furent entreprises vers la même époque derrière le pseudo-temple de Diane par le colonel Pothier, avec l'aide de la main-d'œuvre militaire [6].

1. Jean Poldo d'Albenas, *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes...*, 1560.
2. L. Ménard, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nismes*, 7 vol., Paris, 1750-1758 ; la description des monuments découverts est dans le t. VII, p. 52-95, avec 8 planches ; cf. son *Histoire des antiquités de la ville de Nismes*, dont J.-F.-A. Perrot a donné toute une série d'éditions dans la première moitié du XIX[e] siècle. Une autre source est constituée par les lettres du chanoine Séguier, de Saint-Gilles, dont Pelet cite de longs extraits (voir ci-dessous). Un plan a été aussi publié dans les *Mémoires de l'Académie des Inscr. et Belles-Lettres*, t. VII.
3. Les ouvrages les plus importants sont : Clérisseau, *Antiquités de la France*, texte, p. 99-113, pl. 25-26 (1814) ; J.-M. Grangent, Ch. Durand et S. Durant, *Description des monuments antiques du midi de la France*, p. 85-99, et pl. XXVII-XXXVII (1819). Pour compléter la bibliographie, voir E. Espérandieu, *Le pont du Gard et l'aqueduc de Nimes* (1926) ; *La Maison Carrée à Nimes*, 3[e] éd. (1927) ; *Répertoire archéologique du département du Gard, période gallo-romaine*, p. 32-64 (1934), et Pauly-Wissowa, *R. E.*, XVI, col. 2309, 64.
4. A. Pelet, *Annales de l'Institut*, II (1835), p. 195 sqq., avec plan ; *Essai sur le Nymphée de Nîmes*, 71 p., avec plan (1852) ; *Essai sur les anciens thermes de Nemausus et les bâtiments qui s'y rattachent*, 198 p., 5 pl. (1863). Chacun des ouvrages reprend en partie les précédents. Il faut aussi signaler les maquettes en liège que le Musée lapidaire de Nîmes conserve de lui : le pseudo-temple de Diane et ses abords et le théâtre : ce sont des documents précieux.
5. Découverte signalée par H. Bazin, *Nîmes gallo-romain*, p. 66 (1892).
6. E. Pothier, *Un quartier de Nimes à l'époque gallo-romaine*, *Mém. Acad. Nimes*, 7[e] série, t. XI (1888), p. 9-54, 9 pl.



Fig. 1. — La fontaine de Nîmes
(Dessin de Pelet, d'après les fouilles de 1739.)

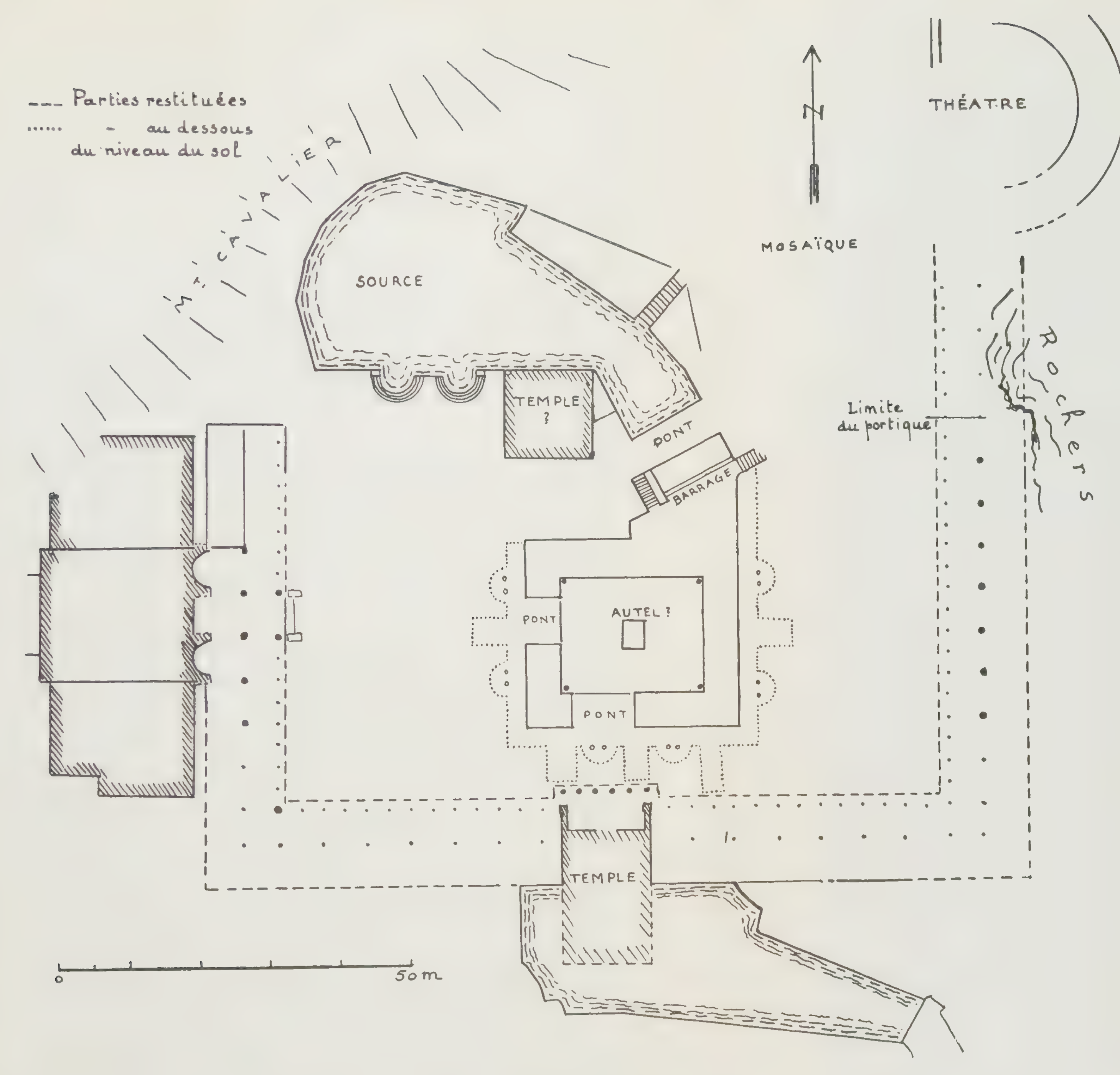


Fig. 2. — La fontaine de Nimes
(D'après Naumann.)

De nombreux ouvrages modernes ont décrit les monuments antiques de Nimes, et, parmi eux, la Fontaine, mais de façon rapide [1]. Entre tant d'auteurs, c'est donc Pelet qui a eu le mérite de rassembler le mieux les matériaux qui permettent d'étudier la Fontaine. Nous allons rappeler et décrire brièvement les différentes parties du domaine consacré au dieu Nemausus ; nous indiquerons ensuite ce que l'étude de Naumann apporte de nouveau.

La source jaillit dans un bassin de forme irrégulière limité au Nord par le bassin versant du Mont Cavalier (voir fig. 2) ; le côté Sud seul offre des dispositions intéressantes ; ce sont, de l'Est à l'Ouest : un canal, couvert par un pont, par où s'échappe l'eau ; un massif de fondations carré (13m65 de côté), dont il ne reste rien aujourd'hui, et deux hémicycles de trois gradins, hauts chacun de 0m34 [2].

Au Sud du bassin s'étend une curieuse construction dont le sol est creusé à 3 mètres au-dessous du niveau normal, et protégée par un barrage [3] ; le côté Nord est occupé par un mur uni qui fait place dans la partie orientale au barrage arrêtant les eaux de la source ; les autres côtés où se creusent des niches rondes ou carrées où devaient couler des fontaines étaient précédés d'un portique. Au centre, un socle de 20m25 sur 16m50, autour duquel courait une frise de rinceaux, portait au centre un petit massif qui était probablement un autel, et aux quatre angles des colonnes isolées de style corinthien, dont le fût sort d'une base sculptée en forme de calice d'acanthe. Deux ponts, dont le tablier reposait sur des piliers, permettaient d'accéder au terre-plein central.

Sur trois côtés, à l'Est, au Sud et à l'Ouest, ont été découverts des vestiges de portiques [4], qui semblent se raccorder en un tout qui encadrait le monument que nous venons de décrire ; ils achevaient de donner à l'ensemble un caractère monumental et réunissaient deux, sinon trois monuments :

1° A l'Est, des dalles rondes indiquent dans le sol actuel la place

1. Citons, parmi les ouvrages spécialement consacrés à la Fontaine : Boucoiran, *Monographie de la Fontaine de Nimes*, 1859 ; parmi ceux qui traitent de Nimes en général : H. Bazin, *Nîmes gallo-romain* (1891) ; R. Peyre, *Nîmes, Arles, Orange* (coll. *Les villes d'art célèbres*, 1903) ; Mazauric, *La civilisation romaine*, dans *Nîmes et le Gard*, t. I, p. 285-333 (1912) ; F. Durand, *Les monuments antiques de Nimes* (1925) ; Igolen, *Nimes* (1938).

2. Pelet, *Thermes*, p. 29 ; Naumann, *op. l.*, p. 29 sqq.

3. Ménard, *Hist. civ. ... de Nismes*, p. 54 sqq., pl. I-III ; Pelet, *Thermes*, p. 28 sqq., pl. IV et V, d'après Ménard ; Naumann, p. 32 sqq., pl. 2, 21 et 38-40.

4. Pour le côté Est, cf. Bazin, *l. l.*; pour le côté Ouest, Pelet (fouilles de 1832), *Thermes*, p. 94 ; pour le côté Sud, voir *Ibid.*, p. 76, une lettre de Séguier ; Naumann, p. 59 sqq., pl. 1-2, 13 et 22.

des quelques bases de colonnes découvertes sous le monument du poète Reboul ; des recherches faites, il y a quelques années, ont confirmé que le portique de ce côté n'allait pas plus loin vers le Nord ; une entaille dans la paroi rocheuse qui surplombe correspond à l'angle des fondations. Il faut donc admettre que le portique Est était symétrique au côté Ouest et renoncer à l'hypothèse de Naumann qui le prolongeait au Nord jusqu'au théâtre. Ce dernier, dont plus rien n'est visible aujourd'hui, sinon la forme générale de la *cavea* au creux du versant, était d'ailleurs situé à un niveau sensiblement supérieur ; Pelet y avait compté neuf gradins, et, bien qu'il ait dit qu'il ne devait pas en comporter un nombre très supérieur, le monument était sans doute assez vaste [1].

2° Au milieu du portique Sud, la façade d'un temple fait une légère saillie ; ce temple peut être restauré avec six colonnes sur le petit côté Nord, tandis que la partie méridionale posée sur des piliers s'étend sur le bassin de réception des eaux de la source, situé au Sud du portique. Il ne reste rien du monument en place, mais des chapiteaux et une partie de l'entablement et du fronton sont déposés à la Maison Carrée [2].

3° Enfin, le long du portique Ouest se développe le bâtiment le plus curieux, le plus célèbre et le plus obscur (fig. 3) ; il se compose d'un corps central, le pseudo « temple de Diane » que Naumann désigne du terme vague de *Saalbau* [3], flanqué au Nord et au Sud de deux ailes ; de ces dernières, on ne peut dire que peu de chose : celle du Sud est très ruinée, celle du Nord incomplètement dégagée. Le bâtiment central (fig. 4), seul bien apparent, construit tout entier de pierre de taille, se compose d'une salle rectangulaire entre deux couloirs. La salle (9^m55 sur 14^m52) a des murs ornés de niches placées au-dessus d'un socle élevé ; entre les niches sont disposées devant le mur des colonnes reposant sur des bases faisant saillie sur le socle ; elles portent des chapiteaux composites et un entablement ionique. Les niches encadrées de pilastres sont couronnées de frontons alternativement triangulaires et courbes ; du côté

1. Pelet (fouilles de 1854), *Thermes*, p. 117 sqq. ; Naumann, p. 59. Pour les dimensions du théâtre, on peut apercevoir la longueur réelle (plus de 20 mètres) du mur de l'*analemma* le long de la *parodos* Nord, sur la maquette des fouilles au Musée lapidaire de Nimes et sur le plan publié à la fin du t. IV de J. Teissier-Rolland, *Histoire des eaux de Nîmes* (1853-1854).

2. Ménard, *op. l.*, p. 66 sqq., pl. V ; Pelet, *Thermes*, p. 45 sqq. ; Naumann, p. 53 sqq., pl. 22-25, 41-43.

3. Ménard, *op. l.*, p. 41 sqq., pl. I-II ; Pelet, *Thermes*, p. 77 sqq. ; cf. le plan publié par lui dès 1835 ; Naumann, p. 2 sqq., pl. 4-20, 27 b-37.

Est où s'ouvre la porte, l'arc de celle-ci coupe l'entablement, seule la corniche est continue ; de part et d'autre de la baie, les niches ne sont surmontées que d'un demi-fronton. La salle était couverte d'une voûte en berceau faite de dix arcs de grands blocs de calcaire, dont cinq, reposant sur les colonnes en saillie sur les longs côtés, ont un diamètre un peu plus étroit et portent les cinq autres plus larges : ce dispositif a le double avantage de faire reposer le poids de la voûte aux points où le mur est le plus épais et de permettre de tout construire avec un seul cintre. Au fond, c'est-à-dire à l'Ouest, se dressent quatre piliers, deux aux angles, dont les chapiteaux s'accordent mal avec ceux des colonnes qui les touchent, plus hauts, deux autres au milieu, entre lesquels s'ouvre une niche profonde ; l'aspect en a été modifié au cours même de la construction : on avait placé devant les piliers deux colonnes portant un fronton courbe. Le plafond était fait de dalles décorées de fins reliefs. De part et d'autre de cette niche, des dégagements donnent accès aux couloirs latéraux qui contenaient chacun une rampe, couverte en berceau, montant aux salles du premier étage dans les ailes. En arrière du bâtiment sont appliquées des constructions en forme d'absides, en petits matériaux, prolongés par des murs sur une longueur de plus de 25 mètres, à peu près complètement enterrés dans le sol, dont le niveau s'élève rapidement vers l'Ouest et le Nord. Derrière chacune des ailes se trouve un massif isolé des bâtiments par des couloirs, et dans lequel sont pratiqués des évidements semi-circulaires ; en arrière de celui du Nord, on retrouve les mêmes dispositions de chambres avec murs en absides que derrière la salle centrale, et un système de couloirs ou de canaux explorés et décrits par Pelet.

Tels sont les différents éléments de ce qui doit constituer un tout ayant pour centre la Fontaine, comme l'avait déjà pressenti, il y a deux cents ans, le chanoine Séguier en affirmant que la salle conservée ne pouvait être un temple de Diane[1]. Chaque monument et l'ensemble ont donné lieu à des hypothèses et à des attributions extrêmement variées, voire fantaisistes ; on a parlé tour à tour de temples, de thermes, de nymphées. R. Naumann, à son tour, a essayé, à l'aide de comparaisons avec d'autres ruines, d'expliquer et de dater les monuments. Nous pouvons tirer de son ouvrage le tableau suivant de l'histoire du domaine de la Fontaine :

a) L'élément le plus ancien serait le massif carré en bordure Sud

1. Pelet, *Thermes*, p. 76.

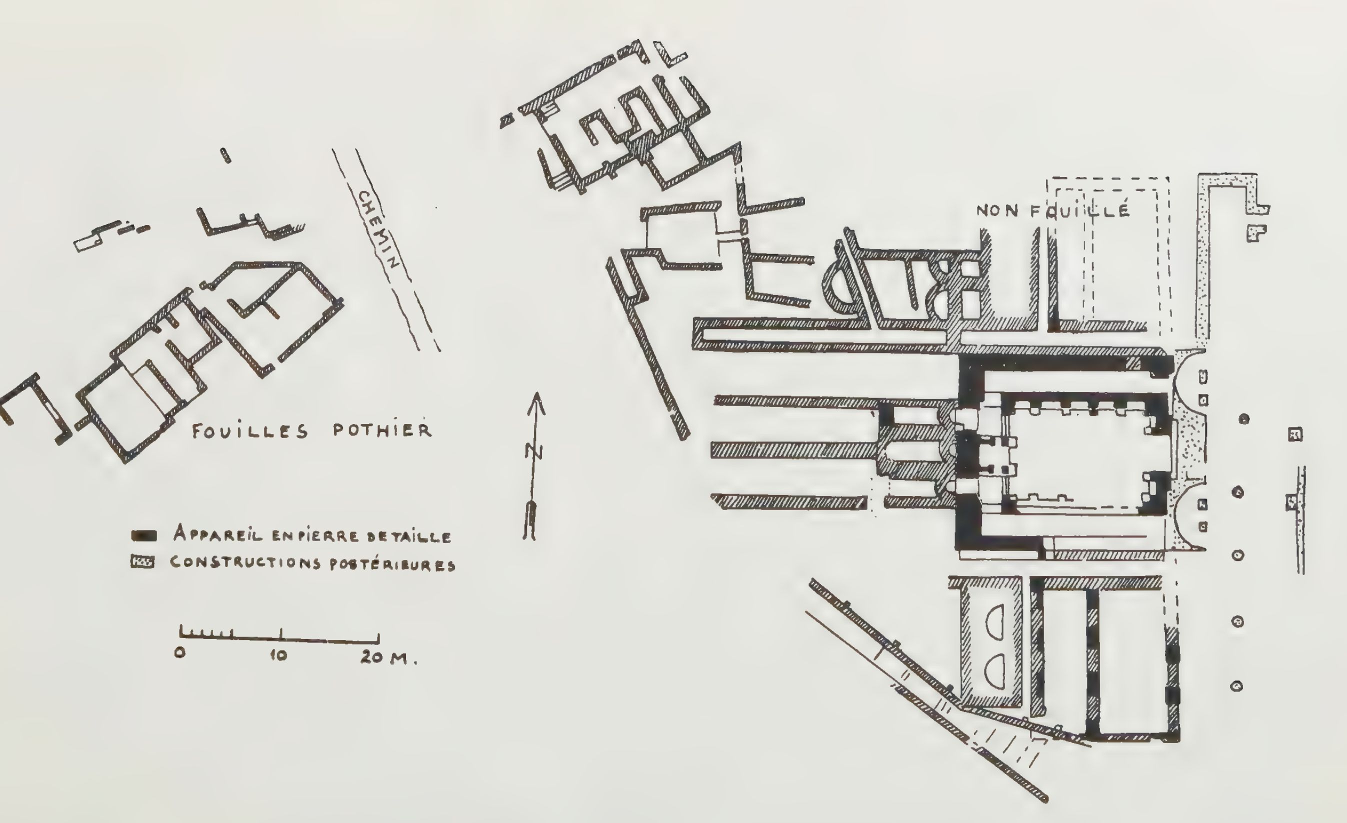


Fig. 3. — Le pseudo-temple de Diane et ses abords
(D'après les dessins de Pelet, Pothier et Naumann.)

du bassin de la Source, car les aménagements voisins : canal à l'Est, hémicycles à l'Ouest, semblent s'y être adaptés après coup ; par sa situation au voisinage immédiat de la Fontaine, ce pourrait être le premier *lieu de culte*, probablement celtique, *consacré au dieu Nemausus* [1].

b) Le *bassin* et le *canal* d'écoulement au Sud-Est ont dû être aménagés ensemble ; le canal peut être daté exactement de l'an 25 av. J.-C., d'après une inscription qui y a été découverte [2].

c) Puis viendrait le monument qui occupe le centre, cette sorte de bassin carré au milieu duquel s'élève un socle. Pelet l'identifiait avec des thermes ; il imaginait des baignoires disposées dans les niches et croyait même pouvoir restituer un hypocauste dans la niche carrée du Sud-Ouest, en interprétant une lettre de Séguier [3] ; d'autres ont vu un hypocauste dans le bassin de réception au Sud, où se dressaient les piliers qui, en réalité, soutenaient une partie du temple aujourd'hui disparu [4]. Naumann, prenant argument de la découverte en ce lieu de nombreuses dédicaces aux Nymphes [5], suppose que c'était un *nymphée*. Le plan ressemble peu à celui des nymphées que nous connaissons par ailleurs, mais il n'y a jamais eu, à vrai dire, de plan nettement fixé pour ce genre de monument [6]. Un système de canalisations aurait permis d'amener les eaux retenues par le barrage et celles de la source d'Eure qui débouchaient près de là à des fontaines dans les niches, où la population du quartier voisin situé au-dessus du château d'eau serait venue s'approvisionner. Au centre, l'autel entre les quatre colonnes isolées, comparable à celui que les habitants de Lyon avaient élevé à Auguste et qu'on voit représenté entre deux colonnes sur des monnaies [7], a pu être consacré au même empereur, qui s'était montré libéral envers la ville dont il avait fait une colonie romaine [8]. Quant à la date, seul l'examen du style de la décora-

1. Naumann, p. 30 sqq. Weickert, *Phil. Woch.*, 1938, p. 349, le rapproche des temples celtiques carrés, mais en faisant remarquer qu'il n'y en a pas d'autre exemple dans une région aussi méridionale ; cf. la carte de répartition de ce type de temple, Wheeler, *Ant. Journ.*, VIII (1928), pl. 27.

2. *C. I. L.*, XII, 3148 ; cf. Naumann, p. 30.

3. Pelet, *Thermes*, p. 35 sqq.

4. Espérandieu, *Répert. arch. du départ. du Gard, période gallo-rom.*, p. 34.

5. *C. I. L.*, XII, 3103-3109 ; Naumann, p. 37 sqq.

6. Naumann, p. 38 sqq., cite des exemples de sanctuaires consacrés à des sources, entourés de portiques à Marathos en Phénicie, à Zaghouan près de Carthage, à Sétif en Algérie ; mais il semble difficile de découvrir des rapports réels entre des monuments aussi éloignés. La disposition des deux ponts d'accès a été utilement rapprochée par Weickert, *ibid.*, d'un dispositif analogue au théâtre maritime de la villa d'Hadrien à Tivoli.

7. Naumann, p. 39, fig. 25.

8. Grenier, *Archéol. g.-rom.*, I, 314.

tion permet d'en proposer une : d'après la frise de rinceaux du socle, Naumann propose le dernier quart de siècle avant notre ère ; mais, pour Weickert, elle ne saurait être antérieure à la Maison Carrée et daterait du milieu du Ier siècle ap. J.-C. Sur le socle, les quatre colonnes d'angle avec leur calice d'acanthe à la base rap-

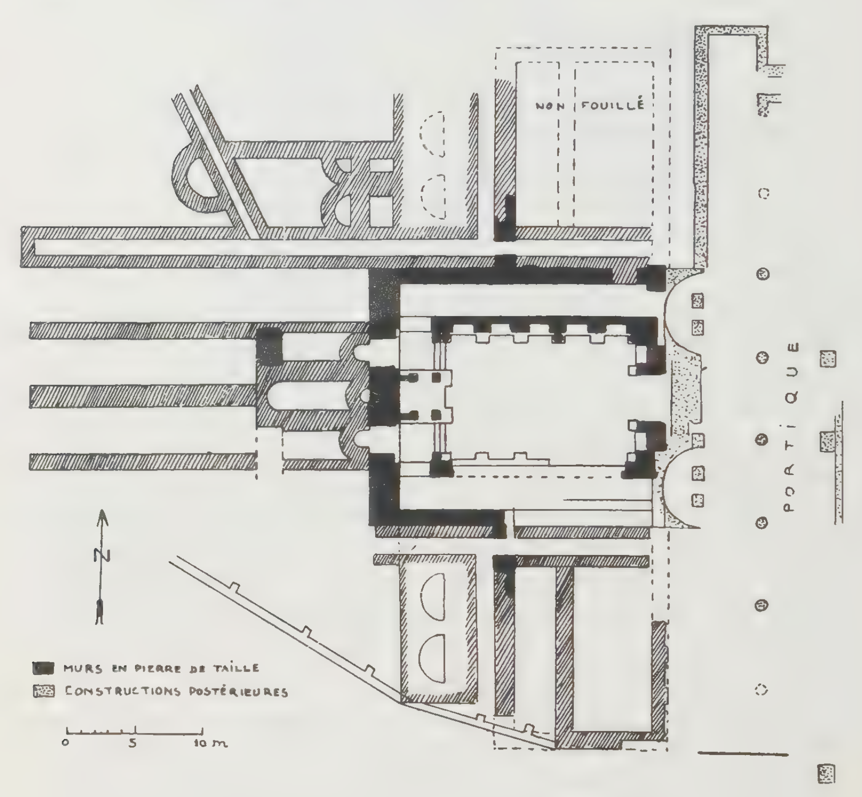


Fig. 4. — Le pseudo-temple de Diane

(D'après Pelet et Naumann.)

pellent de nombreux exemples répandus surtout en Orient, fait à rapprocher de tous ceux qui semblent prouver la présence à Nimes comme colons de vétérans grecs ayant combattu en Égypte ; elles auraient été ajoutées en même temps que l'autel dans la deuxième moitié du Ier siècle.

d) C'est à la première moitié du IIe siècle qu'il convient d'attribuer le bâtiment Ouest. Là encore, le style de la décoration peut seul nous conduire : la sobriété de la sculpture décorative fait pen-

ser à l'époque augustéenne ; mais, si certains détails peuvent appartenir au Ier siècle, d'autres, par exemple l'emploi du demi-fronton, semblent plus récents et obligent à ramener la construction du monument au début du IIe siècle, où une réaction se fait contre le style trop mouvementé et trop riche de l'époque flavienne. Quant à la destination, elle reste obscure. Ce n'est pas un temple, pas plus de Diane que des Nymphes, comme le supposait Pelet qui l'appelait le Nymphée, alors qu'il faisait des constructions en arrière des greniers à blé et à vivres [1]. Pour qu'une hypothèse soit bonne, il faut que l'explication non seulement convienne au bâtiment seul, mais qu'elle se justifie dans l'ensemble dont il fait partie. Or, la salle n'est pas isolée comme un temple ; elle est flanquée de deux ailes et derrière elle se déploie tout un système complexe de constructions. Naumann ne propose pas de solution. Il y a des rapprochements possibles entre cette salle entourée de couloirs sur trois côtés et des bibliothèques, en particulier celle d'Éphèse [2] ; mais on peut considérer cette ressemblance comme résultant fortuitement de dispositions pratiques analogues adoptées dans des bâtiments de destination différente, tant qu'on ne peut justifier l'existence d'une bibliothèque dans le domaine de la Fontaine.

e) La façade Est de la salle fut transformée postérieurement en même temps que l'aspect des ailes ; Naumann a pu en donner une restitution plausible, sans que cela ajoute rien à notre connaissance du bâtiment même [3]. L'ensemble des portiques dans lequel fut comprise cette nouvelle façade est peut-être à mettre en rapport avec cette transformation. Nous laisserons de côté le théâtre trop peu connu pour qu'on puisse même proposer une date, de même que le système de bassins signalés près de là par Pelet [4].

f) Enfin, le bâtiment au centre du portique Sud peut être considéré comme de la fin du IIe siècle ; les fragments de l'inscription dédicatoire ne permettent malheureusement pas de restituer avec certitude le nom de l'empereur. Il est placé non pas sur l'axe du nymphée, mais au milieu du portique ; face à l'autel d'Auguste, il a pu être consacré au culte impérial.

R. Naumann a fait œuvre utile en donnant sur l'ensemble du

1. Pelet, *Nymphée*, p. 11 sqq. et 64 sqq.

2. Voir, sur cette question, l'étude de Bernt Götze, *Antike Bibliotheken, Jahrb. d. d. Arch. Inst.*, LII (1937), p. 225-247 ; plan de la bibliothèque d'Éphèse ,p. 231, fig. 9.

3. La transformation a été révélée par les fouilles de Pelet : voir son plan publié en 1835 et 1853 ; pour la restitution, Naumann, pl. 13 et 15.

4. Pelet, *Thermes*, p. 114 sqq.

domaine de Nemausus un exposé clair, bien illustré et en général exact[1] de l'état actuel de nos connaissances. J'ai eu l'occasion de dire au troisième Congrès de l'Association G. Budé (Strasbourg, 1938) combien il me paraissait désirable d'entreprendre la publication d'un recueil de *Monuments antiques*, où l'archéologue puisse trouver un matériel précis et à jour sur les vestiges fameux ou non de l'architecture grecque et romaine. Cet ouvrage répond bien au désir que j'avais exprimé ; mais nous voudrions pour finir nous demander si l'on peut espérer découvrir du nouveau sur la Fontaine et élucider quelques-unes des obscurités dont elle est encore entourée.

C'est évidemment un élargissement de nos moyens d'information qui pourrait nous apporter des lumières nouvelles : d'abord, des fouilles systématiques et exhaustives ; mais aussi un inventaire et un examen attentif de tous les fragments (anciennement connus ou à découvrir) sculptés, inscrits ou peints, provenant des abords de la Fontaine ou des monuments qui ont été construits à notre connaissance avec des pierres prises là. Il faut remarquer que les fouilles ont presque toujours été faites dans des conditions peu régulières au point de vue archéologique : au XVIIIe siècle, on travaille pour nettoyer la Fontaine ; au XIXe, Pelet fit fouiller, à la faveur des révolutions, par les ouvriers des ateliers nationaux (la méthode peut, d'ailleurs, donner de bons résultats ; Agde fournit actuellement l'exemple de ce que peut obtenir une municipalité du travail des chômeurs) ; plus tard, un colonel féru d'archéologie y emploie ses soldats. Les débris exhumés ont été dispersés trop souvent, quelquefois détruits et oubliés. Des fouilles ne nous révéleraient aujourd'hui rien de plus dans tout le centre du domaine de la Fontaine trop profondément bouleversé ; mais elles sont encore nécessaires dans toute la partie à l'Ouest du pseudo-temple de Diane, qui reste le point le plus obscur. Sur le versant très raide qui monte en arrière, Pelet, puis le colonel Pothier ont dégagé des séries de pièces formant des appartements[2]. Naumann ne les a pas mentionnées, peut-être parce qu'il estime qu'elles se trouvent en dehors des limites de son sujet et du domaine de Ne-

1. Nous avons signalé pourquoi il est impossible d'admettre la restitution qu'il propose de l'aile Est du portique jusqu'au théâtre. Nous signalons, d'autre part, que Naumann n'a pas cité les mosaïques découvertes près de la Fontaine, notamment entre la source et le théâtre : voir E. Espérandieu, *Les mosaïques de Nîmes*, nos 6-8, p. 6-17, pl. I et fig. p. 15.

2. Le plan général des fouilles de Pelet et de Pothier se trouve dans les *Mém. Acad. Nîmes*, 1888, pl. I.

mausus ; ce n'est pas sûr : en effet, toute la partie arrière du bâtiment principal et de ses ailes (dont l'aile Nord *n'est pas fouillée*) constitue, à mon avis, les puissants soutènements d'une vaste terrasse. Les absides ne peuvent être utiles que pour résister à la poussée des terres ; or, le versant ne commence qu'un peu plus loin : il s'agit donc de résister à la poussée de terres rapportées formant une terrasse qui s'étendait aussi derrière les ailes sur ces massifs à évidements semi-circulaires comparables à ceux de la Tour Magne[1]. Cette terrasse se trouvait ainsi de plain-pied avec le quartier de maisons exploré par le colonel Pothier. Celui-ci, dans sa description, parle rapidement de la décoration des murs qui avaient été couverts de peintures (sans doute tombées sur le sol au moment des fouilles) ; mais il n'a pas osé dire ni décrire les sujets représentés, car ces sujets étaient pour la plupart érotiques ou obscènes[2] ; tout au plus peut-on le deviner dans certaines allusions qu'il fait « aux satisfactions que des entrepreneurs de plaisir pouvaient fournir aux goûts dépravés des Gallo-Romains » ; la disparition et l'oubli presque total de cette série de documents entretiennent l'espoir que tout n'est pas encore connu et épuisé. De nouvelles fouilles permettraient de renouveler et d'élargir ces découvertes ; elles permettraient surtout de vérifier s'il y a un rapport entre le domaine de la Fontaine et ces appartements. A côté des temples, des autels, près des bassins aux eaux claires, du nymphée où chantaient les fontaines, derrière l'ombre fraîche des portiques monumentaux, dans ce quartier où s'étageaient d'un côté le théâtre, de l'autre des lieux de plaisir, que venaient encore chercher les Nimois des premiers siècles de notre ère? Les éléments de la réponse sont peut-être encore enfermés dans le sol. Souhaitons qu'un jour prochain les voie sortir de terre et que l'on puisse alors satisfaire le vœu de Muratori, vieux de deux cents ans, « ab eruditis Gallis interim exspectanda est ejusmodi thermarum accurata descriptio ».

A. BON.

P.-S. — Je regrette de n'avoir pu mentionner plus haut une

1. Ménard, *op. l.*, pl. p. 95 ; cf. Grenier, *Archéol. g.-rom.*, I, p. 322, fig. 80.

2. Le caractère de ces peintures m'a été signalé par M. Grenier ; il m'a été confirmé par M. Bauquier, conservateur du Musée du Vieux-Nimes ; je tiens à exprimer ici à tous deux ma reconnaissance, ainsi qu'à ceux qui ont bien voulu me conduire avec M. Bauquier dans ma visite du site et des monuments de la Fontaine, MM. de Loye et Brunel.

explication toute récente pour le « temple de Diane » due à M. Marcel Gouron, qui l'a indiquée dans *Les étapes de l'histoire de Nimes*, 1939, p. 10-16, en attendant d'en donner un exposé plus complet : Nemausus serait un dieu guérisseur, et les bâtiments de l'Ouest auraient servi, au moins en partie, de salles d'incubation pour les consultants. L'hypothèse est intéressante et a le mérite de satisfaire à la condition que j'ai posée, d'expliquer les constructions en les rattachant à la Fontaine.

SEPT CROIX-GRAFFITES

SUR UN VASE GALLO-BELGE DE LAVOYE (MEUSE)

De 1919 à 1922, le Dr J. Meunier et moi avons étudié, en divers points du site gallo-romain de Lavoye (Meuse), plusieurs groupes d'excavations ou *trous noirs* à destination funéraire [1]. Parmi ces excavations, qui allaient, par ordre de grandeur, de la simple « poche » taillée en pleine terre jusqu'au puits profond de plusieurs mètres et muré, il y en avait que leur mobilier plaçait certainement au Ier siècle, d'autres au IIIe et au IVe [2].

En septembre 1920, nous avons découvert le trou 24 du champ 753-754 (*Autrécourt*, section B), à un mètre au Sud du chemin vicinal de Lavoye à Beaulieu et à 4m40 de la limite du champ contigu (753 p.), fig. 1.

La cavité funéraire et son mobilier

Sous la couche A, fig. 2, épaisse de 0m30, d'humus arable, c'est, nettement délimité par le sol naturel non remanié F, un système carré de 1m20 de côté, dans lequel apparaît, bordant le côté Ouest, un muret large d'environ 0m25, en pierres sèches de calcaire portlandien. Le trou proprement dit a donc en surface 1m20 sur 0m95. Il est obturé à sa partie supérieure par une sorte de calotte, amas irrégulier, mais compact, de moellons de l'albien (gaize) et du portlandien, B, épaisse de 0m10-0m15, dispositif intentionnel que nous avons déjà remarqué plusieurs fois sur les cavités de cette sorte, non pas restes d'un mur démoli, mais véritable opercule pour sceller en quelque sorte le contenu dans le trou.

Au-dessous de la calotte, strate de terre très noire, grasse, C, suie industrielle, provenant soit d'ateliers de bronziers, soit de forges voisines, à la surface de laquelle a été déposé, vers le milieu du trou, un couteau de fer à lame forte dit couteau de sacrifice. A côté, une tige de fer d'environ un centimètre de diamètre, recour-

1. Cf. G. Chenet, *Dépôt d'objets de bronze et du premier âge du fer dans des sépultures d'époque plus récente*, dans *Rev. Ét. anc.*, 1921, p. 232 et suiv.
2. G. Chenet, *Un alphabet gallo-romain*, *ibid.*, 1927, p. 190 et suiv.

bée en crochet, tient la place de la « clef de temple », assez souvent associée au couteau dans les trous noirs, puis les clous de fer, longs de 7 à 9 centimètres et recouverts, par suite de recuisson, d'une forte couche d'oxyde rouge vif.

Dans toute la masse de cette strate C, épaisse de $0^{m}15$, on rencontre des tessons de poterie commune des IIe et IIIe siècles : terre

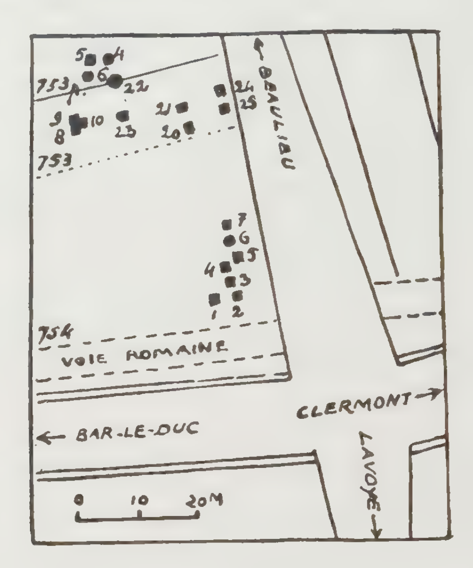


Fig. 1. — Trous noirs près du carrefour des voies romaines a Lavoye (Meuse)

grise, terre rouge orangé, terre noire grossière dégraissée aux grains calcaires, puis des fragments de bols 37 en terre sigillée, décorés au moule du style de *Tribunus* et de *Germanus*, un autre montrant sous sa frise supérieure l'estampille de (S)VƆOƆ (*Cocus*) en négatif incomplet, et même un fragment de bol 37 aussi, du Ier siècle, importé de la Graufesenque, moitié de l'un de ces gros grains de collier en pâte de verre fritté bleu verdâtre, que l'on trouve fréquemment dans les sépultures gallo-romaines de la région, l'épingle de bronze d'une fibule à charnière et enfin une minuscule boîte de bronze, *capsa* ou *capsula*, que nous étudierons ailleurs.

Le remplissage se continue par une couche D, nouvel obturateur

ou faux-fond, épaisse de 0m15, de terre battue gris-jaunâtre absolument stérile[1].

Enfin, la dernière strate, E, d'environ 0m50 de haut, est constituée par des cendres noirâtres fines avec parcelles d'ossements calcinés contenant aussi des tessons de vases gris et surtout de gobelets fouettés à dépressions. Tout à fait à la base de la couche,

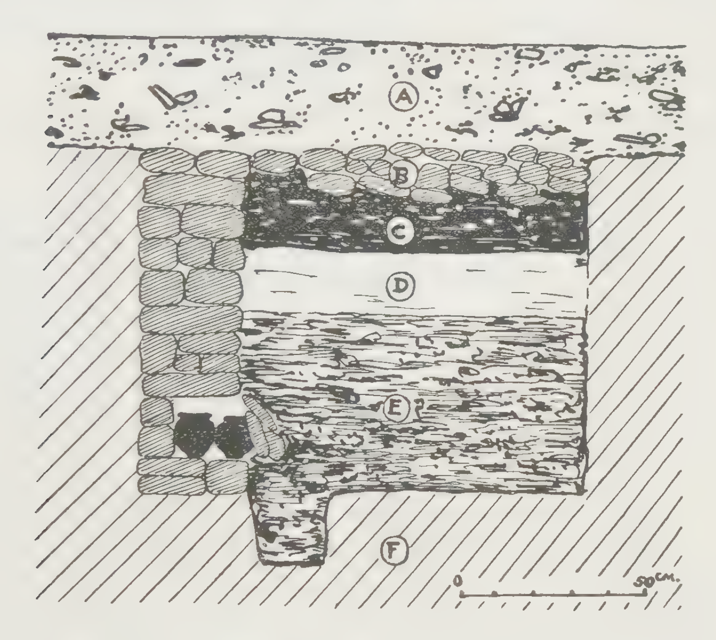


Fig. 2. — Coupe du trou 24 du champ 753-754

A, humus arable; B, calotte obturatrice; C, strate de terre noire; D, faux fond; E, couche de cendres noirâtres; F, sol naturel.

vers le milieu du trou et sur le sol naturel F, nivelé, d'argile jaunâtre à petits blocs calcaires, gît une monnaie, un moyen bronze très fruste, probablement de Vespasien.

Un peu au-dessus du fond, dans le mur qui borde la cavité du côté Ouest, a été aménagée, par enlèvement de plusieurs moellons, une sorte de niche d'environ 0m20 sur 0m20 sur 0m30, dans laquelle avaient été placés deux vases debout ; l'un d'eux fut brisé par la poussée des petits blocs calcaires placés devant la niche pour la fermer. Le long du pied de ce mur Ouest, une sorte de canal d'as-

1. Un dispositif de remplissage analogue (tombe 2 du champ 636-637, *Lavoye*, section A) est représenté dans la fig. 1 de *Dépôt d'objets*, *Rev. Ét. anc.*, 1921.

sainissement, large de 0m20, avait été creusé jusqu'à 0m20 plus bas que le fond de la fosse. Le vase intact est l'un de ces gobelets de terre rouge orangé à engobe noir avec fouetté et dépressions [1] (haut de 0m12 sur 0m09 de diamètre à l'ouverture et 0m045 au pied, fig. 3), fabriqués si abondamment en Argonne aux IIe et IIIe siècles. Comme son voisin, il était absolument vide, ce qui n'exclut pas la possibilité d'avoir été, à l'origine, rempli d'un liquide qui n'a pas laissé de traces.



Fig. 3. — Gobelet à dépression, du trou 24, en terre rouge orangé engobée noir.

Le vase aux croix

Le second vase de la niche, très fragmenté et qui a pu être reconstitué, avait, avant d'être enfoui, subi l'égueulement rituel que nous avons constaté par ailleurs à Lavoye. C'est une urne globuleuse (hauteur, 0m11 ; ouverture supérieure, D. 0m075 ; pied, D. 0m045) à pied étroit, en terre gris clair engobée de gris noir et décorée, sur la zone centrale, de stries en échelle, irrégulièrement espacées, tracées au lissoir sur l'argile déjà sèche.

Sa particularité essentielle est de présenter des graffites en forme de croix, tracés à la pointe sèche après cuisson : quatre au-dessous du col, un sur la zone centrale parmi l'échelle du décor, un au-dessus du pied et enfin, sous le fond, une croix double du genre dit plus tard croix de Lorraine [2], en tout sept signes cruciformes (fig. 4).

Il est assez difficile de fixer, avec une précision absolue, la date où fut établi l'ensemble de ce dépôt funéraire, puisqu'on ne peut, pour cela, faire état de la monnaie très fruste de Vespasien, ni du tesson de la Graufesenque du Ier siècle aussi. Les fragments de

1. Cf. G. Chenet, *Un four de gobeletier gallo-romain...*, dans *Revue des Musées*, 1929, n° 20, et *Gobelets ovoïdes...*, dans *Pro Alesia*, 1920.

2. Sans vouloir y trouver autre chose qu'une rencontre fortuite, nous tenons à signaler que, vers 1908, il avait été exhumé, dans le cimetière encore utilisé autour de l'église de Bulainville, village à huit kilomètres au Sud de Lavoye, un « calot à eau bénite » de terre rouge commune, du XVIIe siècle, portant sous le fond une croix de Lorraine analogue à notre graffite, mais tracée avant cuisson.

bols 37 d'Argonne (*Tribunus*, *Germanus*, *Cocus*) ont été fabriqués dans la première moitié du second, les gobelets fouettés, ainsi que l'urne globuleuse indifféremment au second et au troisième. Le groupe de trous noirs ou puits funéraires environnant le trou 24 est, d'après le contexte céramique ou d'autres indices, en partie du troisième. Le puits voisin, n° 6, comme *terminus*, a fourni un denier de Severina, épouse d'Aurélien (270-275) ; un autre trou, n° 4, un denier de Philippe père (244-249). L'ambiance nous appa-

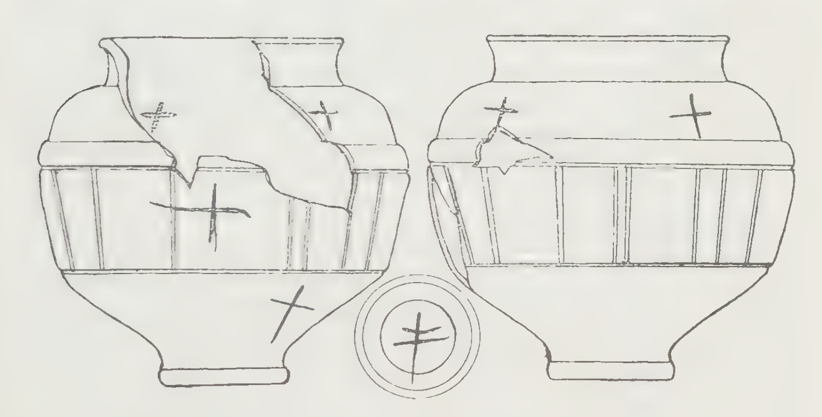


Fig. 4. — Le vase aux croix sous deux aspects
Entre les deux, le graffite sous le pied. (Collection G. Chenet.)

raît donc bien comme entourant le milieu du IIIe siècle. En outre, un vase de galbe et de pâte exactement semblable à ceux de l'urne aux croix, a été trouvé en 1929, lors de nos fouilles au Châtelet de Saint-Laurent-sur-Othain [1], dans la couche d'occupation de 253 à 275-276.

Un tel groupement de signes cruciformes, au chiffre mystérieux de sept, n'a pas été constitué par hasard, par simple divertissement ni même pour agrémenter la paroi du vase ; il répond certainement à des préoccupations d'ordre prophylactique ou cultuel, donc à un souci de protection et de défense contre de néfastes influences occultes. C'est le même mobile qui fit tracer les swastikas sur les vases peints d'Istrie et d'Ibérie [2], sur le beau vase de la Tène I, trouvé récemment à Reims et conservé au dépôt lapidaire

1. Fouilles du Service des Monuments historiques, direction Chenet-Delangle. Les pierres sculptées, monnaies et objets divers en provenant, ont été déposées au Musée de la Princerie à Verdun.
2. Déchelette, *Manuel, second âge du fer*, Paris, 1914, fig. 687-688.

de l'Archevêché, ou encore fit graver l'alphabet magique sur le grand plat de Lavoye [1]. Une urne, du IIIe siècle aussi, du Musée de Haguenau et provenant de Seltz (Bas-Rhin), porte également quatre croix ou *x* gravés au-dessous du col [2]. C'est dans un esprit analogue qu'il faut probablement interpréter le graffite, en *x* aussi, figurant sur la jatte de terre sigillée d'Argonne qui recouvrait l'urne du second trésor de Baalon (Meuse) enfoui vers 268 [3]. Nous avons, avec le même sens, les tridents ou les *phalli* contre le mauvais œil (c'est-à-dire contre les accidents de cuisson) profondément tracés dans l'argile des supports de four par les potiers de Lavoye aux IIe et IIIe siècles. Seulement, sur le vase globuleux du trou 24, il ne s'agit plus de swastikas, mais de croix ordinaires, et l'on pourrait, peut-être, songer à y voir, tout aussi bien qu'un apotropaion, l'expression, répétée avec insistance, de la foi d'un chrétien d'alors.

Nous n'avons pas jusqu'ici trouvé en Argonne de preuves de christianisation pour cette époque [4], quoiqu'il y ait eu dans le Nord-Est des Gaules des églises organisées. Les évêchés de nos régions dans l'ensemble, et en particulier ceux de Reims, Trèves, Soissons, paraissent remonter au milieu du IIIe siècle. Évidemment, on préférerait, comme témoignage probant de la croyance, autre chose que deux simples traits croisés, par exemple un poisson ou une colombe et surtout les deux associés, mais nos sept croix étaient plus faciles à tracer pour un néophyte incapable même de dessiner un poisson ou un oiseau.

Peut-être pourrait-on penser encore que le vase aux croix, intentionnellement déposé dans la niche, indiquerait non seulement qu'il fut la propriété d'un chrétien, mais aussi que les parcelles d'ossements, mélangées à la cendre noire, seraient celles de ce chrétien ou de l'un de ses proches. On m'objectera, sans doute, que

1. G. Chenet, *Un alphabet gallo-romain*, dans *Rev. Ét. anc.*, 1927, p. 190-204.

2. F. A. Schaeffer, *Un dépôt d'outils et un trésor de bronzes...*, Haguenau, 1927, p. 46 et fig. 16 C.

3. G. Chenet, *Les trésors monétaires et les fouilles gallo-romaines de Baalon (Meuse) en 1931*, dans *Bulletin archéologique*, 1932-1933, p. 654 et fig. 3.

4. En revanche, pour le siècle suivant abondent les témoignages : chrismes gravés sous le fond de bols ou de plats des ateliers à poterie sigillée des Allieux-Vauquois, surtout molettes à symboles chrétiens de Châtel-Chéhéry, ce qui, du reste, nous amène au ve siècle. Cf. G. Chenet, *L'industrie céramique gallo-belge et gallo-romaine en Argonne*, dans *Rev. Ét. anc.*, 1938. — Liénard, dans son *Archéologie de la Meuse*, II, 16, avec une très louable prudence, fixe à 332 l'arrivée à Verdun de *Sanctinus episcopus Clavorum* et premier titulaire du siège. Sur la diffusion du christianisme en Gaule, cf. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, IV, p. 558-561, avec la marche, à travers les Gaules, des Sept Évêques.

les chrétiens, *in spem resurrectionis*, étaient des adversaires déterminés de la crémation. Mais, dans ces campagnes où ils étaient trop peu nombreux, les adeptes de la nouvelle religion n'auraient sans doute pas osé, comme ils le firent au IVe siècle, substituer déjà l'inhumation à l'incinération.

Pour terminer, citons encore, toujours dans le sens de sépulture chrétienne et à propos de la *capsa*, une interprétation que l'on vient de me suggérer, mais à laquelle, toutefois, je n'oserais pas me rallier, tant elle me semble d'inspiration sentimentale plutôt qu'étayée par la moindre preuve : pourquoi la *capsa*, comme les *ampullae* des catacombes, ne serait-elle pas un reliquaire, au sens strict, ayant contenu quelque parcelle d'ossement ou de linge sacré provenant d'un saint personnage ou peut-être même d'un confesseur de la foi [1]? Mais, dans ce cas, il me semblerait tout au moins logique que ce reliquaire sacré eût été déposé, avec précaution respectueuse, dans le vase aux croix, ou à côté de lui dans la niche, plutôt que jeté au hasard, sans aucun dispositif protecteur, comme perdu, dans la masse de la strate C. La *capsa*, de plus, n'est peut-être qu'une boîte à sceau.

G. CHENET.

1. Cf. l'article *Capsa*, dans Daremberg-Saglio, *Dict. des antiquités*, t. I, et dans Dom Cabrol et Dom Leclercq, *Dict. d'arch. chrétienne*, t. II.

UNE

LÉGENDE ÉPIGRAPHIQUE A BORDEAUX

Au tome II de sa *Cosmographie universelle*, parue en 1575, le cordelier André Thevet a consacré à Bordeaux deux pages qui n'ont pas été assez remarquées [1]. Cet ancêtre de nos *globe-trotters*, que le P. Lelong a traité d' « insigne menteur » et d' « écrivain fort ignorant [2] », mais qui vaut mieux que sa réputation [3], y signale des antiquités qu'il a certainement vues lui-même. S'il mentionne simplement le Palais Gallien, il donne une bonne description de l'Autel du Génie, accompagnée d'un dessin ; il avoue son ébahissement devant les Piliers de Tutèle, dont la masse imposante lui a paru une des merveilles du monde [4] ; il signale des aqueducs « *de la part où est à present l'eglise archiepiscopale de S. André, en un lieu que l'on dit le mur* [5] » ; il mentionne aussi les thermes, « *lesquelles cuves ont esté de nostre temps descouvertes vers la porte des Iaux* » (porte Dijeaux), ce qui prouve que les fouilles faites près de la chapelle Saint-Martin du mont Judaïque, dans le champ du sieur de Donzeau, sont antérieures de vingt ans aux trouvailles signalées à la date du 21 et du 24 juillet 1594, par de Lurbe, et qu'il convient peut-être de corriger ces dates et lire 1574 [6].

1. *Cosmographie universelle*. Paris, Guillaume Chaudière, 1575, 2 vol. in-fol., t. II, fol. 512 v°-513 v°.

2. *Bibliothèque historique de la France*, n° 773.

3. Voir Paul Gaffarel, *André Thevet* (*Bull. de géogr. historique et descriptive*, 1888, p. 166-201) ; Daniel Touzaud, *André Thevet d'Angoulême, géographe et historien, introducteur du tabac en France* (*Mémoires de la Société archéol. et histor. de la Charente*, 1908, in-8°, p. 1-47).

4. « ... auquel, si vous prenez esgard à la manufacture, ie ne sçache homme qui n'en soit esbahy, pour le grand nombre de colomnes posées sur des piédestails et pans de murailles du costé du Su et du Nort, et qui a telle haulteur que ie l'oserois dire plustost un miracle du monde que beaucoup d'autres lieux qui en ont porté le tiltre. »

5. Ce que Thevet appelle « le mur », c'est la rue du Mû (*rua Dejus lo Mur*) qui longeait extérieurement le mur romain méridional, aujourd'hui partie du Cours d'Alsace et Lorraine (Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 207).

6. La description de Thevet est très précise : « En ces bains, on trouva infinis vases de service de maison et grand nombre de statues de pierre et medalles, tant des Empereurs que des Capitaines romains, entre lesquelles estoient quelques unes qui representoient ce bon poète et grand orateur Ausone. » Ce dernier détail est certainement inexact ; mais le reste concorde avec la description donnée par de Lurbe (*Discours sur les antiquitez trouvees pres le Prieuré St-Martin les Bourdeaux, en Iuillet 1594*... Bordeaux, S. Millanges, 1595, in-4°). — Cf. C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 91-92 et n. 1.

Enfin, Thevet écrit : « *A un quart de lieuë de la ville, y a un certain endroit, la pluspart marescageux, où se souloit voir un Tombeau de pierre, que l'on dit estre de Gaifer ; et les autres ont pensé, corrompant le mot, que c'estoit la sepulture de Caiphe : qui depuis dix ans en ça a esté emporté, et ne reste plus que la pierre qui luy servoit de couverture*[1]. » Ce monument a fait couler beaucoup d'encre. La mauvaise réputation de Thevet a fait même douter de son existence. Le personnage auquel on lui dit qu'il était attribué était Waïfre, le dernier duc de cet État vascon d'Aquitaine constitué dans la seconde moitié du VIIIe siècle, et qui, après avoir lutté plus de vingt ans contre Pépin le Bref et ses fils, traqué dans les marais de la Double, périt assassiné en 768. Thevet a aussi enregistré une autre attribution, due à une fausse interprétation du mot *Gaifer* : la tombe serait celle de Caïphe. Du monument, il ne restait d'ailleurs que la pierre qui le recouvrait.

Du texte de Thevet il ressort qu'une inscription était gravée sur cette pierre. Des deux interprétations, celle qui voyait là la tombe de Caïphe était populaire, l'autre savante. L'attribution à Waïfre était due aux humanistes bordelais du XVIe siècle. C'est d'eux que Thevet l'a recueillie. Elle avait été mise en vers par un poète du cru :

> Gaifre blasme encor sa croyance legere,
> Qui aux mauvais advis luy fit adjouster foy.
> S'il n'eust declaré guerre au Roy Pepin son maistre,
> Esmeu de leur conseil il ne seroit ainsi
> Estandu par la main d'un cerf[2] mechant et traistre
> Dans la fange du Peugue, en un lac obscurci.
> Maintenant son tombeau couvert de tromperie,
> Soubz le nom de Caïphe est encor desguisé[3].

L'avocat bordelais Gabriel de Lurbe, procureur-syndic de la Ville, a mentionné le monument dont avait parlé Thevet, en adoptant l'interprétation savante, dans l'édition latine de sa Chronique,

1. *Op. cit.*, fol. 513 v°.

2. Il faut lire *serf*. Waïfre passait pour avoir été assassiné pas un de ses serviteurs, qui l'aurait trahi.

3. Ces vers, dont je n'ai pu découvrir l'auteur, ont été conservés par l'érudit agenais Jean Darnalt, né vers 1565, mort vers 1600. Voir sa *Remontrance ou harangue solennelle, faicte en la cour de la seneschaucee et siege presidial d'Agenois et Gascogne à Agen, ensemble les Antiquitez de la ville d'Agen et pays d'Agenois, annee par annee, depuis dix sept cens ans en ça, jusques l'estat present de ladite ville et pays par Maistre Jean Darnalt, conseiller du Roy, procureur de Sa Majesté en ladite seneschaucee et siege presidial.* A Paris, M. D. C. VI, fol. 48 r°-49 v° (chapitre VIII des *Antiquitez*).

parue en 1589 : « *Gaifarus a suis desertus occiditur. Eius sepulchrum extat hodie Burdigalae extra muros in loco, qui vocatur tumulus Caïphae*[1]. » Dans l'édition française qu'il a donnée en 1594, de Lurbe a précisé l'emplacement du tombeau : « Gaifer abandonné des siens et occis, son sepulchre se voit hors des murs de Bourdeaus, non loing du Chasteau du Ha, joignant la Divise, et s'appelle communement la tumbe de Caïphas[2]. » Le Thuringien Just Zinzerling, né en 1590, mort en 1620, voyageur et philologue connu sous le nom de Jodocus Sincerus, dans l'*Appendix de Burdigala*, à la suite de son *Itinerarium Galliae* (1616), a reproduit le texte de de Lurbe : il appelle Waïfre *Caïfrus* et se trompe en plaçant le tombeau « *ubi nunc Capucini habitacula sua moliuntur* ». Au lieu de *Capucins*, il faut lire *Chartreux*[3].

Le premier continuateur de G. de Lurbe, Jean Darnal, dans l'édition de la *Chronique* qu'il a donnée en 1619, a reproduit le texte de son prédécesseur. Mais, à la fin du volume, il a imprimé une note relative à la tombe de Caïphas, que lui avait adressée de Paris un jésuite bordelais, Fronton du Duc, bibliothécaire du collège de Clermont. Cette note mettait en doute l'attribution savante donnée par les humanistes et enregistrée par Thevet. A propos de Waïfre, Fronton du Duc écrivait : « Ce qu'il [de Lurbe] adiouste de son tombeau ne doibt pas estre allegué comme une chose asseurée : car Thevet en sa Cosmographie met cela en auant, comme une sienne coniecture, disant que ce que le vulgaire appelle à Bourdeaus la tombe de Caïphas doit estre estimé plustost la tombe de Gaifer, qui estoit Duc d'Aquitaine. C'est donc une coniecture et opinion, qui n'est fondée sur aucune inscription, et la circonstance du lieu ne luy fauorise point : car cette tombe n'est point en une Eglise, ny en une Chappelle, mais en pleine campaigne ; et toutes fois Gaifer estoit Chrestien : et du temps de Pepin et de Charlemaigne on ne donnoit point les Gouvernemens des Provinces à autres qu'à Chrestiens, ny aux Payens, qui faisoient dresser leurs tombeaux parmi les champs[4]. »

1. *Burdigalensium rerum chronicon, auctore Gabr. Lurbeo I. C., Procuratore et Syndico Civitatis Burdigalinsis. Burdigalae Ex Officina S. Millangii Typographi Regii*, 1589 in-4°. Le texte est en face de l'année 767. — Sur de Lurbe, cf. C. Jullian, *op. cit.*, t. II, p. 364-366.

2. *Chronique bourdeloise Composée cy devant en Latin par Gabriel de Lurbe, Advocat en la Cour, Procureur et Syndic de la ville de Bourdeaus. Et par luy de nouveau augmentée et traduite en François. A Bourdeaus Par S. Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1594, in-4°, p. 11-12.

3. *Iodoci Sinceri Itinerarium Galliae.* Lugduni, 1616, in-32, *Appendix de Burdigala*, p. 116. — Sur Zinzerling, cf. C. Jullian, *op. cit.*, t. II, p. 371-373.

4. *Remarques et notes à corriger en la Chronique de Bourdeaus, composée par le feu Sieur*

Fronton du Duc s'était reporté à l'ouvrage de Thevet. Il lui attribuait — à tort — une conjecture qui n'était pas personnelle à l'auteur de la *Cosmographie*, car celui-ci l'avait recueillie et reproduite simplement d'après ce qu'il avait entendu dire à Bordeaux. Le jésuite affirmait gratuitement que cette opinion n'était fondée sur aucune inscription, alors que Thevet avait parlé d'un « mot » corrompu par le vulgaire. Par ailleurs, la note de Fronton du Duc était pertinente : il lui paraissait, avec raison, invraisemblable que la tombe de Waïfre pût se trouver dans la campagne. Pour ce motif, il rejetait l'hypothèse savante des humanistes du XVIe siècle.

Cette hypothèse, les historiens du XVIIe siècle l'ont pourtant adoptée de confiance. C'est le Bordelais du Haillan qui écrit en 1627 : « Fu Gaiffer enterré dans un marais près la ville de Bordeaux, derrière l'Eglise Sainct Seurin, là où encore appert un grand tombeau de pierre, lequel par nom corrompu et par une opinion ignorante ceux du pays appellent la tombe de Caïphas, au lieu de dire Gaïffer [1]. » C'est le Condomois Scipion Dupleix qui écrit, en 1632 : « Son corps [de Waïfre] fut enterré dans un marais près de Bourdeaux, où depuis peu de temps les Chartreux ont esté fondez et somptueusement logez par le Cardinal de Sourdis, qui, d'un lieu marescageux, mal-sain, inculte et inaccessible la pluspart de l'année, ayant desseché le marais, a fait le plus beau et delicieux promenoir de France, arrousé de divers canaux d'eau vive, et complanté d'arbres qui rendent ce lieu merveilleusement agreable, obligation signalée de la ville de Bourdeaux à ce Prelat illustrissime. L'on y monstroit avant cela le sepulchre de Gaïfre, qu'on appelloit le tombeau de Caïfas, pour dire Gaïfras, marquant par cette terminaison d'horreur, familière aux Gascons, la miserable fin de ce mal-heureux Duc d'Aquitaine [2]. » Le tombeau de Waïfre ou tombe de Caïphas n'était donc plus qu'un souvenir sous Louis XIII. Il avait disparu au cours des travaux d'assèchement du marais de l'Archevêché et de la création des Allées de la Chartreuse par François de Sourdis. Dupleix a cherché à expliquer par le gascon la désinence du mot *Caïfas* [3].

Delurbe, envoyée au Sieur Darnal par le R. Père Fronton du Duc, Bourdelois, de la Compagnie de Jésus, estant à Paris, au mois de Juillet 1619, fol. 2 v°-3 r°. — Sur Fronton du Duc (1558-1624), voir Sommervogel, t. III, p. 242, n° 22.

1. Bernard de Girard, seigneur du Haillan, *Histoire générale des Roys de France*. Paris, Claude Sonnius, 1627, 2 vol. in-fol., p. 127.

2. Scipion Dupleix, *Histoire générale de France*. Paris, Sonnius, 1632 et suiv., 5 vol. in-fol. Je cite le texte d'après la 6e édition de 1650, t. I, p. 292.

3. Le P. Charles Le Cointe a simplement reproduit le texte et l'explication de Dupleix dans ses *Annales ecclesiastici Francorum*. Paris, 1665-1683, 8 vol. in-fol., t.V, p. 173.

Hauteserre, en 1648, croyait que le tombeau existait encore et le mentionnait d'après de Lurbe[1]. Pierre Louvet (1659) est très inexact : « Le tombeau de Gaïfer », écrit-il, « a esté *depuis peu* descouvert dans le marais de Bordeaux, et on montre encore à la Chartreuse un os de sa jambe d'une prodigieuse grandeur[2]... ». Le monument avait disparu ; mais les Chartreux en avaient conservé un souvenir. Cet os gigantesque était dans leur apothicairerie et ils le firent admirer, en 1669, à l'architecte parisien Claude Perrault[3]. Mézeray n'est pas moins inexact que Louvet lorsqu'il affirme que « le peuple monstroit encore *ces ans passez* son tombeau sous le nom de la tombe de *Gaïffras*, en cet endroit où sont aujourd'huy les Chartreux[4] ».

La question de la sépulture de Waïfre fut reprise au milieu du XVIIIe siècle par un érudit italien, l'abbé Filippo Venuti. Envoyé en France, en 1739, par le chapitre de Saint-Jean de Latran pour gérer les revenus de l'abbaye de Clairac, dont Henri IV, à la suite de son abjuration, avait fait don à ce chapitre, il s'était fait élire associé de l'Académie de Bordeaux, le 17 mars 1739, en présentant à la Compagnie, sous son nom, un ouvrage de son frère, l'abbé Rodolfino Venuti, secrétaire de l'Académie de Cortone[5]. Montesquieu, qui s'était pris d'un grand amour pour lui, fut dupe, comme ses confrères, de cette supercherie et n'en tint pas rigueur à son auteur. Bien plus, il le fit nommer bibliothécaire de l'Académie, au début de 1744, lorsque Venuti vint s'installer à Bordeaux. Il n'y resta, d'ailleurs, que jusqu'en mars 1750, époque où il fut nommé prieur de Livourne[6]. Durant son séjour, il composa plusieurs dissertations, que l'Académie publia en 1754[7].

1. *Rerum Aquitanicarum libri quinque, in quibus vetus Aquitania illustratur, auctore Ant. Dadino Alteserra.* Tolosae, apud Arnaldum Colomerium, 1648, in-4°. Le texte est au chapitre XII du livre VII, à la p. 155 de l'édition de 1657.

2. Pierre Louvet, *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine, Guyenne et Gascogne.* A Bourdeaux, par G. de La Court, 1659, in-4°, p. 45-46.

3. *Voyage à Bordeaux* (1669), par Claude Perrault, éd. Paul Bonnefon. Paris, 1909, in-8°, p. 202-203.

4. *Histoire de France.* Paris, Guillemot, 1643-1651, 5 vol. in-fol., t. I, p. 157.

5. Cf. F. Gebelin, *Note sur la réception de l'abbé Venuti à l'Académie de Bordeaux* (*Revue historique de Bordeaux*, 1913, p. 71-72).

6. Sur les rapports de Venuti et de Montesquieu, cf. la *Correspondance*, éd. Gebelin et Morize, t. I, p. 337-338, 363-364, 369-370, 373, 415, 417 ; t. II, p. 23, 214, 279, 316-317, 400, 429.

7. *Dissertations sur les anciens monumens de la ville de Bordeaux, sur les Gahets, les Antiquités et les ducs d'Aquitaine, avec un traité historique sur les monoyes que les Anglais ont frappées dans cette province, etc...*, par M. l'Abbé Venuti, Prieur de Livourne en Italie ; de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris et de celle des Sciences et Beaux-Arts de Bordeaux. A Bordeaux, chez Jean Chappuis, Imprimeur-Libraire, ruë Desirade, M. DCC. LIV., in-4° de 199 p., pl.

Une de ces dissertations avait pour titre : *Mémoire sur la vie de Waifre, duc d'Aquitaine, et sur son prétendu tombeau appelé la tombe de Caïfas*[1]. Venuti, après avoir cité les opinions de ses prédécesseurs, et celle de Fronton du Duc, concluait que la tombe était « une véritable chimère ». Il supposait que le peuple avait donné le nom de tombe de Caïfas à un gros bloc de maçonnerie récemment découvert dans les travaux des Allées d'Albret et qui ne lui avait paru être que la base d'une croix de pierre ou de bois. Il terminait ainsi son mémoire : « Un Historien moderne assure que l'on montroit à la Chartreuse de Bordeaux un os du corps de Waifre qui marquoit sa taille extraordinaire. Je n'ai point été curieux de le voir ; si ce fait étoit vrai, le corps de ce Prince après sa mort auroit essuyé bien des catastrophes. »

Venuti avait traité la question avec une légèreté qui dut indigner un érudit bordelais infiniment plus sérieux, l'abbé Jacques Baurein. Il la reprit dans un mémoire que publia le *Recueil des Annonces, affiches, nouvelles et avis divers de la ville de Bordeaux* dans ses numéros des 3, 10, 17 et 24 mai 1759. Dom Devienne ayant, dans son *Histoire de la ville de Bordeaux*, publiée en 1771, résumé ce mémoire dans une note sans indiquer sa source[2], Baurein donna une seconde rédaction de son mémoire, qui ne diffère de la première que par de légères retouches de style et par quelques déplacements de paragraphes, dans le même recueil, numéros des 29 octobre, 5 et 12 novembre 1778, avant d'insérer cette étude dans ses *Variétés bordeloises*, publiées en 1784-1786[3]. Le mémoire a pour titre : *Dissertation sur la tombe de Caïphas*[4]. C'est un modèle de conscience et de méthode, de sagacité pénétrante et de fine critique. Baurein, après avoir rappelé l'histoire de Waïfre, d'après l'*Histoire de Languedoc* des Bénédictins Devic et Vaissète (parue en 1730), et les témoignages de ses prédécesseurs, insiste sur l'opinion de Fronton du Duc et montre, d'après lui, que la méprise est due à Thevet. Il remarque que Vinet n'a rien dit de ce prétendu tombeau de Waïfre dans son *Antiquité de Bourdeaus* (1565) et dans ses notes sur Ausone. Il s'insurge contre l'opinion de Venuti écrivant que ce tombeau est une véritable chimère, montre que l'érudit italien s'est lourdement trompé en parlant d'un bloc de maçon-

1. P. 79-114.
2. *Histoire de la Ville de Bordeaux, première partie...* Bordeaux, 1771, chez Simon de La Court, in-4°, p. 512, note 7 ; t. II, p. 316 de l'éd. de 1862.
3. *Variétés bordeloises.* Bordeaux, 1784-1786, 6 vol. in-12.
4. T. III, p. 305-335 de l'éd. originale ; t. II, p. 194-211 de l'éd. Méran.

nerie découvert aux Allées d'Albret, prouve par trois documents de 1521, du 3 octobre 1554 et du 27 septembre 1579 qu'il existait à Bordeaux une « *ruette qui va à la tombe de Caïphe* » dans le « *plantier de Pont-Long, tirant à Pipas* », et conclut que cette tombe « n'étoit rien moins qu'un être de raison, que c'étoit, au contraire, un monument public connu non seulement des habitans de cette Ville, mais encore des Étrangers et des Voyageurs, monument constaté d'ailleurs par plusieurs anciens titres et dont il n'est pas permis de révoquer en doute l'ancienne existence ».

Baurein se demande ensuite : « Que peut-on penser de plus vraisemblable au sujet de la tombe de Caïphas? » Il remarque que, dès le XIe siècle, la hauteur située à l'Ouest de Bordeaux, dans le faubourg Saint-Seurin, était appelée *mont Judaïc*. Elle devait ce nom à ce que les Juifs y habitaient. Ils y avaient un cimetière, établi au bas de cette hauteur, qui est bordée par le ruisseau de la Devise. Or, c'est là que l'on voyait la tombe de Caïphas. « La seule dénomination de ce tombeau », écrit-il, « donne à penser qu'il devoit être celui de quelque fameux Juif, ou de quelqu'un de leurs Pontifes, car ils en avoient anciennement parmi eux. » Caïphe serait donc le nom d'un rabbin inhumé là, ou bien ce nom avait été donné par le peuple au titulaire de ce tombeau, « par allusion au grand prêtre Caïphe ». Quant à la désinence *as*, Baurein pense, comme Dupleix et le P. Le Cointe, qu'elle était péjorative, mais qu'elle marquait l'horreur « qu'une aveugle populace a toujours eue pour la Nation juive ». Peut-être aussi cette désinence était-elle due à la grandeur démesurée de la tombe, attestée par l'os conservé à la Chartreuse, qui n'était pas, d'ailleurs, comme l'a cru Louvet, celui de la jambe, mais le fémur.

La thèse de Baurein, qui débrouillait de si intelligente façon l'énigme de la tombe de Caïphas, a été confirmée par un nouveau document d'archives. C'est un arpentement, fait le 7 décembre 1568, en vertu d'une ordonnance de Blaise de Monluc, par les Jurats Salignac et Constantin, pour fixer le rayon de six cents pas autour de l'enceinte de la ville, où devaient être coupées les vignes, précaution prise en vue d'assurer la défense de Bordeaux. On y lit : « *De la porte Digeau et pres le bort du foussé, tirant le grand chemin de Pont-Long à Merignac, à la ruette qui va à la tombe de Cayfas, y a six cens pas*[1]. » Ce document précise mieux que n'avait pu le

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVI, p. 94. Le document se trouve dans le *Registre du clerc de ville* (fol. XXII r°, publié par Pierre Harlé et tiré à part. Bordeaux, 1912, in-4°, p. 50).

faire Baurein l'emplacement de la tombe. « Le grand chemin de Pont-Long à Merignac », c'est notre rue d'Arès. La « ruette de Caïfas » devait se trouver à hauteur de la rue Brizard [1].

Baurein, à qui l'on ne peut reprocher que d'avoir été trop sévère pour Thevet, dont il avoue n'avoir pas vu l'ouvrage, n'a pu connaître aussi un autre texte publié en 1877. C'est une version du Pseudo-Turpin, écrite en dialecte saintais. On y trouve une liste des églises données par Charlemagne à Saint-Seurin de Bordeaux : parmi les églises citées, toutes situées en pays bordelais, est Saint-Martin de-Carcans, où il y a « *molt riche sanctuaire que sancta Helena hi aporta, qui arriba en Dernos. Caiphas qui eret euesques deus Jues hi arriba, e vinc a Bordeaus, e fit molt dau poble de la vile a son talant, e trespassa, et quant il fu trespasset si fu seueliz a Mont Josec, soure une aigue, e fu mis en casadoine e en maracle* [2] ».

Mont Josec, c'est le mont Judaïque ; l'*aigue*, c'est la Devise. Voilà donc précisé l'emplacement de la tombe. Caïphas, après avoir débarqué à Andernos, comme sainte Hélène, serait venu à Bordeaux en qualité d'évêque des Juifs. La légende médiévale confirme pleinement l'hypothèse de Baurein. Jullian, qui a signalé le premier l'intérêt du texte du Pseudo-Turpin saintais, admirait cela, et aussi que la tradition de la tombe de Caïphas remontât au XIIIe siècle. Il ajoutait : « Il y a eu des Juifs aux alentours de Saint-Martin (du mont Judaïque) dès les temps mérovingiens, à ce que je crois (cf. *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 10) [3]. »

La tombe dite de Caïphas est donc connue par une légende médiévale très ancienne. L'attribution à Caïphe s'est conservée dans le peuple bordelais jusqu'au jour où les humanistes du XVIe siècle y ont substitué le duc d'Aquitaine Waïfre. Légende populaire supplantée par une légende savante : c'est ce que l'on a vu à Bordeaux pour l'amphithéâtre gallo-romain, palais élevé par Charlemagne pour une princesse sarrasine, Galienne, disait la légende populaire, monument dû à l'empereur Gallien, a dit la légende savante qui prétendait la corriger.

Mais qu'était-ce que cette tombe de Caïphas, située hors de l'enceinte de la ville, dans le marais de l'Archevêché, non loin du

1. Cf. G. Ducaunnès-Duval, *Notes historiques sur Andernos* (*Revue historique de Bordeaux* 1927, p. 66).

2. *Die sogenannte poitevinische Uebersetzung des Pseudo-Turpin*, nach den Handschriften mitgetheilt von Theodor Auracher. Halle, 1877, in-8°, p. 36. Ce texte a d'abord été publié par Auracher, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. I, 1877, p. 259-336.

3. C. Jullian, *Notes gallo-romaines. La prise de Bordeaux par Roland* (*Revue des Études anciennes*, 1899, p. 241, note 3).

chemin de Bordeaux à Mérignac? Un témoignage du temps de Louis XIII nous l'apprend. On lit dans les *Mémoires de l'histoire de Languedoc*, par Guillaume Catel, conseiller au Parlement de Toulouse, publiés en 1633 : « Delurbe, dans sa Chronique bourdeloise, a remarqué que l'on void encore aujourd'huy le sepulchre de Vayfier hors les murs de la ville de Bourdeaux, non loin du Chasteau du Ha, ioignant la Devise, lequel sepulchre on appelle aujourd'huy communement le tombeau de Caïphe, *parce que sur la pierre d'iceluy est escrit GAYF, que le peuple interprete Caïphe*[1]. » Ce dernier détail, que le magistrat toulousain donne d'après son témoignage personnel ou celui d'un de ses collègues bordelais, nous livre le dernier mot de l'énigme. La tombe de Caïphas était un débris de monument funéraire romain, sur lequel on pouvait lire : GAII. F. AS, fragment d'une inscription. Thevet avait parlé d'un « mot » et noté que du tombeau ne restait que la pierre « qui luy servoit de couverture ». C'était un souvenir du Bordeaux gallo-romain des trois premiers siècles, plus vénérable que ne le croyait la légende des origines chrétiennes du pays bordelais. Avec son admirable perspicacité épigraphique, Jullian l'avait soupçonné : dans une lettre qu'il m'écrivait avant 1930, il conjecturait la lecture : *Gaii f(ilius) As(iaticus??)*. Et Jullian ne connaissait pas les textes de Thevet et de Guillaume Catel.

Paul COURTEAULT.

1. *Mémoires de l'Histoire de Languedoc...*, par Me Guillaume Catel, conseiller du Roy en sa cour de Parlement de Tolose. A Tolose, par Pierre Bosc, 1633, in-fol., p. 539.

NOMS PRÉLATINS D'ARBRES ET D'ANIMAUX

D'APRÈS LA DÉNOMINATION DU SOL

La question passionnante du substrat linguistique préindoeuropéen, qui a d'abord été étudiée par rapport au grec (avec l'égéen), a été entreprise depuis une dizaine d'années dans les régions romanisées. Les Italiens se sont particulièrement attachés à ces études : c'est la toponymie et principalement l'oronymie qui ont permis d'atteindre, au delà de la première couche prélatine — celtique, ombrienne, osque, etc. — les « bases » préindoeuropéennes, racines vénérables de l'idiome le plus ancien qui ait laissé des traces dans les vocabulaires actuels[1]. Recherches délicates entre toutes, et qui ne peuvent être menées à bien que par des spécialistes avertis.

J'envisagerai ici un seul aspect de la question, qui ouvre tant de perspectives nouvelles : il s'agit de noms prélatins d'arbres, plus rarement d'animaux, qui se présentent comme dérivés du nom désignant, ou mieux caractérisant le sol où vit la plante ou la bête. De telles dénominations ne sont, d'ailleurs, pas sans analogie avec des formations postérieures : le latin a appelé une plante *saxifraga*, « brise-rocher », l'allemand appelle le charme *Steinbuche*, proprement « hêtre de rocher », et le provençal moderne a fait passer le sens de *sagno*, « marécage », à « roseau » (qui pousse dans le marécage). Mais il est rare, dans les langues indoeuropéennes, que la relation entre l'habitat et la plante ou l'animal s'exprime par un simple dérivé, comme **roch-ier*, **fang-ier*[2]. — Si l'on consulte l'excellent *Dictionnaire étymologique de la langue latine* d'Ernout-Meillet, on peut voir combien peu nombreux sont les noms latins d'arbres qui, comme *fagus*, ont des attaches indoeuropéennes assurées ; l'origine de la plupart d'entre eux est obscure. Une nouvelle orientation des recherches pourra élucider quelques étymologies.

Bien des hypothèses ont été déjà formulées dans cette voie, notamment par G. Alessio, qui a publié la première étude d'ensemble

1. J'ai exposé comment se pose la question à l'heure actuelle (avec une analyse de la double base *cara-cala*, pierre) dans mon récent livre *La toponymie française* (Paris, Payot, p. 69 et suiv.).

2. On trouverait quelques exemples en latin, comme *saxatilis*, poisson qui hante les fonds rocheux.

sur la « base » *car(r)a- gar(r)a*, pierre[1]. Il en est peu d'assurées en l'état actuel de nos connaissances. A côté de celles-ci, nous indiquerons celles qui paraissent les plus vraisemblables. L'avenir nous réserve des découvertes dans ce domaine ; mais il serait téméraire d'aller trop vite.

Voyons d'abord les arbres désignés d'après un habitat rocheux. C'est la base précitée — *car(r)a-gar(r)a* — la mieux connue à l'heure actuelle et particulièrement riche en dérivés anciens, qui a donné lieu au plus grand nombre de conjectures. L'exemple le plus sûr est *garric*, nom du chêne dans le Sud-Ouest de la France, et dont l'espèce particulière aux *garrigues* pierreuses des Cévennes est si caractéristique. Si le rapprochement de ces deux mots et de la base précitée ne paraissait pas assez convaincant, il suffirait d'y joindre le basque, où *harri* → *arri* signifie « pierre » et *hariz* → *ariz*, « chêne ».

Un nom du chêne ainsi établi, d'autres doivent se rattacher à la même racine, spécialement dans les régions rocailleuses de la péninsule ibérique. Précisément, la *quercus coccifera*, qui affectionne les terrains rocheux (en allemand *Steineiche*, chêne de rocher), est appelée *carrasca* dans la majeure partie de l'Espagne (il est à noter [communication de M. Gavel] que ce mot désigne le houx dans la province de Santander). J'ai proposé moi-même, pour le nom portugais du chêne, *carvalho*, de postuler **carr-ŭ-alius* : même racine, avec double suffixe, le premier, prélatin (qu'on trouve dans des hydronymes comme *Ar-ua* → *Arva*, dans la forme *ar-ua* → *arve* de l'arolle, etc.), le second, latin. On trouve des collectifs de noms d'arbres avec d'autres suffixes (type *carriliu*, bois de chênes, en Calabre) ; d'où Alessio conjecture (*op. cit.*, 22) que toute la série précitée pourrait représenter originairement des collectifs : la racine, sous la forme masculinisée *carro*, aurait, très anciennement, passé au sens « chêne », attesté dans une glose grecque et de nos jours dans l'îlot linguistique (romaïque) de Bova en Calabre ; de là à conclure que le latin (non indoeuropéen) *cerrus*, espèce de chêne, it. *cerro*, représente une variante de la même base (avec apophonie de la voyelle radicale), il n'y a qu'un pas, mais qu'il est peut-être téméraire de franchir dès maintenant. Il est également tentant — en pensant à l'analogie sémantique de l'allemand précité *Steinbuche* — de voir la même base dans le latin *carpinus*,

1. Dans les *Studi etruschi* (Florence), 1935. Mes références renvoient à la pagination du tirage à part.

charme, qui est également sans attache indoeuropéenne. Des recherches ultérieures sont nécessaires pour étayer ces conjectures.

On expliquait jadis *mélèze* (mot emprunté par le français au dauphinois vers le XVI[e] siècle ; var. *melze*, Rabelais) comme un dérivé du latin *mĕl*, c'est-à-dire « l'arbre à miel » : explication qui ne m'a jamais satisfait, car les abeilles n'ont aucune prédilection pour un arbre de haute altitude, et elles butinent plus bas ; d'autre part, les noms d'arbres, animaux, objets... spéciaux aux Alpes ont passé des dialectes alpestres en latin, loin que le latin les ait créés. L'un des premiers, M. Jud a vu qu'il s'agissait d'un radical prélatin, hypothèse admise par Meyer-Lübke dans la troisième édition de son *Romanisches etymologisches Wörterbuch* (5481 *a*). La racine est vraisemblablement une variante vocalique de la base *mala*, montagne, celle qu'on trouve en celtique sous la forme *mello-* (rabaissé — vu l'orographie du pays — à « colline » dans l'irlandais *mell*). Une formation **mell-iciu* ou * *mellice*, [l'arbre] de la montagne, est satisfaisante. Allant plus loin, M. Jud s'est demandé si on ne pouvait pas réduire à l'unité trois noms du mélèze qu'on trouve dans des régions voisines : tandis que *mélèze*, *melze*, est spécial à la région qui environne le mont Thabor, plus au Sud (Queyras, etc.), « mélèze » se dit *bletoun*, et au Nord (vallée d'Aoste, etc.) *brenva*, mots qui pourraient être les dérivés, avec double suffixe (-ITT-ONE, -ĒN-UA), d'une même racine *mel*(*l*), avec voyelle au degré zéro, et offrant, après contraction, la double évolution *ml* → *bl* et *ml* → *mr* → *br*. Mais on ne pourra conclure tant qu'on n'aura pas établi un ensemble de concordances phoniques pour des mots similaires.

Le nom de localité *Alesia* a été d'abord expliqué par la racine (prélatine) de l'*alisier*, qu'on retrouve dans divers noms de rivières. M. Vendryes (*Revue celtique*, XXXVIII, 184), avec de bons arguments à l'appui, a proposé d'y voir une racine celtique oronymique, parallèle au germanique *felisa* (français *falaise*). Les deux radicaux ne seraient-ils pas identiques? La flore de Bonnier nous apprend que l'alisier est l'arbre des hauteurs.

Un autre type de sol est représenté par le terrain mouillé. Dans ce cas, le végétal peut être dénommé par un dérivé du nom de l'eau. Pour le nom de l'osier en Suisse romande, *avan*[1], M. Hubschmied a judicieusement conjecturé un prototype *ab-ancos*, dérivé de la racine gauloise *ab-*, eau ; inutile, cette fois, de remonter au préindoeuropéen[2]. — Il est possible, d'autre part, que le nom gau-

1. *Glossaire des parlers de la Suisse romande.* Neuchâtel, fasc. XIII, v° *avan.*
2. Le nom de l'osier lui-même (lat. vulg. **aus-arius*) ne représente-t-il pas la contraction

lois de l'aune (arbre des sols humides), *verno-*, dérive, avec un suffixe bien connu, de la racine indoeuropéenne *vara*, eau, dont la variante vocalique *vera* est attestée en toponymie [1].

Quelques mots sur les noms d'animaux.

Un exemple celtique assuré est celui du castor, appelé *afanc* en gallois (de *af*, eau, qui correspond en gallois à *ab-* gaulois). — A côté de l'eau, la terre. Le latin *talpa* a été éclairci par V. Bertoldi, qui a proposé la belle étymologie « [animal] de la terre », de la base préindoeuropéenne *tala*, terre, argile..., avec le suffixe *-.pa*, dont l'élément vocalique a été réduit au degré zéro. Une autre désignation du même animal (en Gaule), **darbone*, pourrait représenter le même radical, l'alternance sourde-sonore étant vérifiée pour d'autres bases, et le passage de *l* à *r* devant consonne labiale étant une des caractéristiques phonétiques de la région alpestre.

Plus délicat est le problème de *lapin*. Ce mot, qui remplaça l'ancien *conil* (lat. *cuniculus*), apparaît en français au XVe siècle (on a *lapereau* au XIVe), sans que les étymologistes aient pu retrouver sa provenance. On a d'abord pensé à un dérivé de *laper* : malheureusement, le lapin ne lape pas ! G. Alessio a formulé une conjecture hardie (*op. cit.*, p. 3), en rappelant que le latin *cuniculus*, terme hispanique d'après Pline, désignait à la fois le lapin et son terrier, et que le sens « terrier » pouvait être le primitif : il propose donc de rattacher *lapin* (ainsi que le portugais *laparo*, *lapouço*) à une variante redoublée **lappa* (postulée par le portugais *lapa*, grotte) de la racine du latin *lapis*, pierre. Si l'on objecte que **lappa*, pierre, n'est pas représenté en Gaule, M. Fouché, qui a repris l'hypothèse, rapproche le mot de la racine *clapp-*, pierre (dérivée de la base *cala* : **c.l-appa*), d'où précisément a été tiré le français *clapier*. Mais l'explication des formes divergentes reste à trouver, ainsi que celle de l'apparition tardive, en français, de *lapin*, qui est sans attache avec le vocabulaire antérieur.

J'ai voulu montrer par quelques exemples comment se présentent ces nouvelles recherches et à quelles difficultés elles se heurtent. Nous sommes encore dans la période de tâtonnements. Mais c'est déjà beaucoup que de telles perspectives soient ouvertes et que les premiers jalons soient posés.

Albert DAUZAT.

**av. s* d'un radical hydronymique *av-*, qu'on retrouve dans divers noms anciens de rivières, *Avara*, *Avario*... (auj. l'*Yèvre*, l'*Aveyron*)? Encore un problème à élucider.

1. A. Dauzat, *La toponymie française*, p. 76 et 115 et suiv.

LA COLLECTION PLICQUE

AU MUSÉE DES ANTIQUITÉS NATIONALES

Depuis quelques années, la petite épigraphie, ou *Instrumentum domesticum*, est l'objet de nombreux et intéressants travaux. A la suite de J. Déchelette, qui, en 1904, étudia la céramique des vases ornés gallo-romains, à Lezoux, à la Graufesenque, à Montans, à Banassac et dans d'autres officines secondaires [1], nombre d'archéologues ont produit des listes d'estampilles conservées dans les collections publiques et privées. C'est ainsi que Demailly [2], Chenet [3], Lorimy [4], Darche [5] et bien d'autres ont utilement contribué à l'étude de la dissémination en Gaule des produits sortis des divers centres industriels.

Plus récemment, le chanoine Hermet, dans un bel ouvrage publié en 1934, a donné, dans ses plus minutieux détails, une complète monographie de la Graufesenque qui sera pour longtemps un modèle de ce genre d'étude [6].

Malheureusement, on ne possède encore aucun travail d'une telle valeur sur les ateliers de Lezoux, de beaucoup les plus impor-

1. *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine.* Paris, 1904, 2 vol. in-4°.

2. *Catalogue de sigles de potiers d'Amiens.* Amiens, 1912, in-4°. Liste complétée par Saguez (*Pro Alesia*, 1925, p. 138-162).

3. *Graffittes des Allieux et d'Avocourt* (*Meuse*), dans *Rev. arch.*, 4e sér., XI, 1908, p. 391-394, et XVII, 1911, p. 51-54 ; *Céramique d'Argonne*, dans *Bull. Soc. archéol. champenoise*, XXII, 1928, p. 11-26. — Sur les estampilles de Champagne : Th. Habert, *La poterie antiq. parlante.* Paris, 1893, in-4°, avec Atlas de planches.

4. *Inscriptions du Musée de Châtillon-sur-Seine* (*Bull. arch. du Comité*, 1926, p. 113-141).

5. *Les marques de potiers de Bavay* (*Rev. celt.*, XLVI, 1924, p. 89-113). Cf. aussi sur ce sujet : *Pro Nervia*, I, 1923, p. 40, 105 et 205 ; II, 1924, p. 52 sq. ; VI, 1930 sq. — Voir aussi Henault et Darche, *Ibid.*, I, p. 49 sq., et II, p. 66 sq.

A consulter, en outre, sur les estampilles d'Autun : H. de Fontenay, *Mém. de la Soc. éduenne*, nouv. sér., III, 1874, p. 331-477, avec pl. ; pour l'Auvergne : Bouillet, *Bull. monum.*, XXII, 1856, p. 468 ; Quirielle et Bertrand, *Officines de potiers de Lubié.* Moulins, 1881, in-8° ; pour le Bourbonnais : Tudot, *Bull. monum.*, XXIII, 1857, p. 337-371 ; sur les estampilles de Narbonne : Molins, *Bull. arch.*, 1905, p. 16-31 ; sur l'établissement céramique de Lavoye *Ibid.*, p. 137-148 ; pour les marques du Maine : R. Mowat, *Congr. arch. de France*, sess. de Laval, 1879, p. 241 sq. ; pour la Normandie : Maillet du Boullay, *Bull. de la Comm. des antiq. de la Seine-Inférieure*, V, 1880, p. 207-210 ; Doranlo, *Sigles inédits trouvés en Normandie* (*Bull. de la Soc. norm. d'étud. préhist.*, XXV, 1926, p. 57-81), et *Bull. arch.*, 1927, p. 353-365 ; *Épigraphie des Lexovii* (*Études lexoviennes*, III, 1028, p. 257-323), et *Estampilles du dép. de l'Eure* (*Rev. cathol. de Norm.*, XXXVIII, 1929, p. 144-161).

6. Frédéric Hermet, *La Graufesenque.* Paris, 1934, in-4°, avec Atlas de planches. Cf. aussi *Les graffites de la Graufesenque.* Rodez, 1928, in-8°.

tants de la Gaule romaine. J. Déchelette, dans son livre sur les vases ornés, a traité, il est vrai, une partie de la question ; mais le cadre même de son sujet ne lui a pas permis de faire état de l'examen des vases unis et de l'interprétation de leurs marques. C'est là une lacune regrettable qu'il serait indispensable de combler pour posséder une vue d'ensemble sur la céramique gallo-romaine.

Dès la fin du XIXe siècle, un modeste savant lédosien, qui fut un heureux fouilleur, avait réuni, dans une riche collection, tous les tessons recueillis dans l'ancien *Lusianum;* mais aucun travail de synthèse n'est venu mettre en valeur ce trésor documentaire et, faute d'avoir été réalisé à son heure, il est aujourd'hui bien difficile d'entreprendre une œuvre aussi considérable.

La collection Plicque, en effet, se trouve actuellement morcelée, sinon dispersée : une partie a trouvé asile dans les vitrines du Musée de Clermont-Ferrand ; une autre est entrée au Musée Britannique ; une autre, et non la moindre, est conservée dans les salles et les réserves du Musée de Saint-Germain[1].

Il existe bien dans la bibliothèque de ce dernier Musée un Inventaire manuscrit de la collection Plicque ; mais, outre qu'il reproduit toutes les estampilles trouvées en territoire arverne, et non seulement à Lezoux, il paraît avoir été rédigé longtemps avant la mort de son auteur et, de ce fait, ne donne qu'une idée incomplète de ce qu'était la collection entière, lors de sa dislocation finale[2]. Cet Inventaire a cependant le grand mérite d'avoir enregistré avec fidélité les lieux de provenance de toutes les marques.

Mais, indépendamment de ces éléments, il y aurait à inventorier d'autres collections locales, comme celles de Raconat, de Duchasseint, de Constantias, des docteurs Corny et Bréal, si encore elles existent dans leur intégrité.

A défaut de pouvoir mener une enquête aussi complète, mon attention a été plus particulièrement attirée, au cours de ces dernières années, par l'important dépôt acquis en 1901 des héritiers du docteur Plicque, par le Musée des antiquités nationales, et con-

1. Une partie de la collection Plicque, comprenant environ 250 pièces, a été acquise, en 1890, par le Musée des antiquités nationales. Le reste y entra en 1901 et son transport ne nécessita pas moins de 135 caisses (Déchelette, *op. cit.*, I, p. 143, note 1).

2. Ce *Catalogue de noms de potiers de l'époque romaine recueillis dans les officines arvernes* ne comprend que 4,300 marques, dont 2,280 seulement, soit 53 °/₀, appartenant à Lezoux. J'ai raison de le considérer comme très incomplet, car Plicque écrivait en 1885 (*Congr. arch. de France*, sess. de Montbrison, p. 283) qu'il avait trouvé jusque-là 3,000 noms de potiers inscrits sur plus de 15,000 estampilles. De 1885 à 1900, de combien d'estampilles nouvelles sa collection s'est-elle accrue?

servé, depuis lors, dans une quinzaine de caisses de la Salle Plicque, où, grâce à la bienveillante autorisation de MM. Salomon Reinach et Lantier, conservateurs du Musée, j'ai pu en faire le recensement. Ces quelques pages n'ont d'autre but que d'en exposer les principaux résultats. Il est à noter que mon examen n'a porté que sur ces fragments céramiques et non sur les belles pièces de la même collection, conservées dans la Salle XV, ouverte depuis longtemps au public ; elles sont, du reste, connues par l'ouvrage de Déchelette, qui en a fait si utilement la substance principale de son livre sur les vases ornés.

Que vaut donc exactement l'important dépôt céramique de la Salle Plicque? Je fais bien naturellement abstraction du contenu de nombreuses autres caisses, ayant strictement limité mes investigations aux estampilles des « vascula gallica ». Déchelette écrivait [1] que cette collection formait un ensemble purement « local », affirmation précieuse qui, dès l'abord, excluait toute difficulté d'attribution et de provenance, et c'était sur cette assurance que je commençais mon dépouillement. Mais l'illusion fut courte et la déception rapide.

Ni locale ni homogène, la collection Plicque renferme une proportion assez élevée de marques étrangères à Lezoux ; on y rencontre, en particulier, des fragments venus de Martres de Veyre et surtout de Clermont ; on y trouve, en outre, un grand nombre d'estampilles appartenant à des potiers de Montans et surtout de la Graufesenque. Et voici que surgit ainsi un problème d'importance, car la proportion des estampilles rutènes, sur un total de près de 4,000, s'élève à plus de 14 °/₀, représentant une centaine de noms de potiers de la Graufesenque, contre environ 600 d'origine locale.

Déchelette et le chanoine Hermet avaient déjà signalé cette anomalie ; elle est plus importante certainement qu'ils ne l'ont cru. Cette forte proportion de noms rutènes dans une collection lédosienne peut-elle s'expliquer simplement par des homonymies? Partiellement, sans doute, bien que, suivant Déchelette, le nombre des céramistes de même nom doive être tenu pour insignifiant. Donc, jusqu'à preuve contraire, il doit exister une autre raison déterminante.

Parmi ces noms étrangers à Lezoux, certains sont indiscutablement d'importation ; leur facture, leur vernis très spécial ne laissent

1. *Op. cit.*, p. 142-143.

aucun doute ; rien d'extraordinaire, d'ailleurs, à ce que les produits de la Graufesenque se soient diffusés vers Lezoux, comme dans le reste de la Gaule, surtout à une époque où ce dernier centre ne fabriquait pas encore de vases similaires. On sait, au surplus, qu'avant l'extension des fabriques arvernes, Clermont, à vingt-cinq kilomètres de Lezoux, fut un entrepôt de poteries rutènes [1]. Mais ce qui doit retenir l'attention, c'est de constater à Lezoux, en regard du nombre d'estampilles de fabrication locale, le chiffre vraiment élevé de certaines de ces marques étrangères.

C'est ce que met en lumière le tableau suivant qui donne la liste des cinquante noms, les plus fréquemment relevés sur nos vases ; or, douze de ces noms, soit environ 25 °/₀, appartiennent à la Graufesenque. Ce tableau comporte, à la suite du nom du potier, le nombre d'estampilles de la collection Plicque et, entre parenthèses, le nombre d'estampilles relevées au *Corpus*. Les noms soulignés appartiennent à des céramistes de la Graufesenque :

1. ALBVCIVS	113	(36)	24. COSAXTIS	26	(8)
2. *MANSVETVS*	101	(16)	25. MACRINVS	26	(44)
3. ALBVCIANVS	88	(18)	26. MARTIVS	26	(40)
4. ATEPOMARVS	71	(41)	27. ILIOMARVS	25	(16)
5. PRIMANVS	64	(16)	28. CELSIANVS	25	(19)
6. LVCANVS	56	(37)	29. *DAMONVS*	24	(102)
7. ATEINVS	53	(1)	30. LALLVS	24	(2)
8. BORILLVS	46	(27)	31. OLLOCNV	24	(4)
9. ALAVCVS	44	(5)	32. MATERNVS	23	(31)
10. MARCELLVS	43	(60)	33. PETRECVS	23	(16)
11. MATVRVS	41	(11)	34. *SECVNDVS*	23	(300)
12. GENITOR	38	(27)	35. MARCVS	22	(32)
13. ATILIANVS	35	(31)	36. PATERNVS	22	(71)
14. ILLIXO	34	(13)	37. CVCALVS	21	(10)
15. *SECVNDINVS*	32	(63)	38. ANDILLVS	20	(3)
16. *SILVANVS*	32	(98)	39. LAXTVCISSA	20	(17)
17. ASIATICVS	31	(17)	40. ALEXANVS	19	(0)
18. *SEVERVS*	31	(240)	41. MAIOR	19	(29)
19. SAMILLVS	29	(8)	42. *QVINTVS*	19	(51)
20. COBNERTVS	28	(26)	43. *SENILIS*	19	(18)
21. ATINVS	27	(8)	44. *SACIRO*	19	(28)
22. MALLEDV	26	(18)	45. *SEXTVS*	19	(30)
23. *LIBERTVS*	26	(16)	46. *MERCATOR*	18	(41)

1. Cela résulte des estampilles signalées par Plicque dans son Catalogue et de celles conservées au Musée de Clermont.

47. REGALIS	18	(28)	49. BELENICCVS	17	(39)
48. MAGIO	18	(27)	50. CINTVSMVS	17	(27)

Il est à remarquer que MANSVETVS, si souvent inscrit sur les graffites de la Graufesenque, vient ici en deuxième place. En ce qui le concerne, d'ailleurs, il y a possibilité d'homonymie, de même que pour SILVANVS, SEVERVS, LIBERTVS et QVINTVS. Mais, ces réserves faites, on doit nécessairement admettre que l'expansion du commerce des vases rutènes à Lezoux se présente comme un fait d'importance. Et nous voici amené à faire des hypothèses.

Est-on fondé à penser que cette introduction des vases de Condatomagus à Lezoux se place à l'époque où cette dernière localité ne possédait encore aucune officine céramique? Cela n'est pas vraisemblable, puisqu'il y existait des ateliers dès le temps de la Gaule indépendante et que les premiers vases sigillés rouges, vases carénés, de la forme 29, y sont antérieurs aux bols hémisphériques, vases 37, de la Graufesenque, lesquels représentent la période de déclin de l'art rutène (fin du Ier et premières années du IIe siècle). Pour ne parler que de ceux dont les noms se retrouvent le plus souvent à Lezoux, nous savons, grâce aux graffites publiés par le chanoine Hermet et à la table chronologique de Knorr[1], que la fabrication de MANSVETVS se place entre 70 et 85, celle de SECVNDVS de 70 à 80, celle de SILVANVS de 65 à 80, celle de DAMONVS de 55 à 65 et celle de MERCATOR de 80 à 90 ; quant à LIBERTVS, il ne semble pas avoir signé de vases après l'an 60.

La période d'activité de ces céramistes coïncide donc d'une façon troublante avec le début même de l'ère de la plus grande prospérité des fours lédosiens. Alors, comment expliquer l'introduction, dans ce dernier centre, dont la vogue s'étendait déjà par toute la Gaule, d'une pareille abondance de vases rutènes? Problème d'autant plus irritant que leurs estampilles, si on les relève sur des fragments dont la pâte et le vernis ont indiscutablement les caractères de la céramique propre à la Graufesenque, se lisent aussi, et surtout sur des vases, dans lesquels on reconnaît, au premier examen, la terre et la facture de Lezoux !

Qu'il ait existé à Lezoux, dès l'époque de la grande prospérité rutène, un entrepôt, un magasin qui profitait ainsi des facilités de

1. *Töpfer und Fabriken verzierter Terra-sigillata des ersten Jahrhunderts.* Stuttgart, 1919, p. 6-7.

la proximité d'un port d'embarquement sur l'Allier, cela ne paraît pas insoutenable. Mais il y a peut-être plus encore si, au déclin de la Graufesenque, ses céramistes, désertant leurs officines ruinées, sont venus s'installer et continuer leur industrie à Lezoux. Comment expliquer autrement la présence d'estampilles rutènes sur des vases en terre de Lezoux?... A moins que, si la question des homonymes doit vraiment être écartée, ces vases ne soient l'œuvre de copistes, de faussaires ! Tout cela n'est qu'hypothèse, mais l'anomalie que je signale existe et ses causes doivent être recherchées.

Lors de mon enquête, je n'avais pas d'idée préconçue et naturellement, malgré la minutie apportée à relever les estampilles, à noter la nature et la forme des vases, ainsi que la qualité de la terre et de la couverte, je n'ai pas d'abord songé à faire état d'autres détails de fabrication susceptibles de provoquer, au sujet de cette difficulté imprévue, une discrimination certaine. De là cette nécessité, avant d'aller plus loin, de revoir soigneusement les vases et de les classer d'après ces caractéristiques. Il conviendrait aussi de rechercher sur les moules de la Salle XV, recueillis dans le sol de Lezoux, des formes, des ornements et des signatures vraiment originaires de la Graufesenque. On pourrait ainsi projeter une lumière nouvelle sur les causes de la décadence des ateliers rutènes et sur les raisons, jusqu'ici mal connues, de la prospérité naissante des grandes officines arvernes. Ce serait là un résultat de premier ordre.

En attendant, contentons-nous d'affirmer que, dès maintenant, le dénombrement des estampilles de la collection Plicque réalise une utile contribution à l'étude de la diffusion des produits céramiques arvernes dans le monde romain, question déjà mise au point, en ce qui concerne la poterie de luxe, grâce aux travaux de Déchelette, mais encore bien obscure relativement aux vases unis, si, toutefois, l'on en juge par les renseignements consignés dans le n° 10010 du *Corpus* (« vascula gallica »). On éprouve, en effet, une certaine surprise et une déception lorsque l'on constate, dans les 2,000 paragraphes de ce chapitre, que le nom de Lezoux ne revient qu'une trentaine de fois seulement [1], au lieu de plus de sept cents

1. L'insuffisance de documentation du *Corpus* ne se borne pas à cette lacune, puisque le n° 10011 (*Vascula gallica ornata*) ne mentionne pas une seule fois le nom de la Graufesenque, alors que F. Hermet indique plus de 130 noms de potiers inscrits sur des vases ornés de cette provenance !

fois, si l'on y incorporait les noms que révèle l'examen de la collection Plicque.

Il suffit de renvoyer au tableau que nous venons de donner pour faire apprécier dans quelles proportions l'addition de nos nouvelles estampilles peut modifier le texte du *Corpus*. Mais il y a plus, car cet apport permet souvent de fixer les origines de la fabrication d'un grand nombre de vases, origines impossibles à déterminer, dans l'état actuel de ce recueil, qui, même, en bien des cas, par son insuffisance, tendrait à faire attribuer une quantité de noms de potiers à des centres tout à fait illusoires. C'est ce que fera comprendre la liste suivante. Elle comporte tout d'abord les indications puisées dans le *Corpus* : numéro d'ordre, nom du potier, nombre d'estampilles et leur dispersion ; à la suite, entre parenthèses, j'ai indiqué le nombre des estampilles de la collection Plicque :

75. ALAVCVS, 6 exemplaires : Vendée, Tours [2], Rennes, Amiens, Avenches (Coll. Pl. : 46 ex.).
149. APRILIS, 9 ex. : Orne, N.-E. [3], Est [4] (C. P. : 10 ex.).
186. ATEINVS, 1 ex. : Poitiers (C. P. : 48 ex.).
246. AVNVS, 10 ex. : Orléans, Rennes, Amiens, Germanie [4] (C. P. : 10 ex.).
418. CAMPANVS, 17 ex. : Poitiers [3], Trion [10], Troyes, Angers, Jublains, Berthouville [Eure] (C. P. : 14 ex.).
423. CAMVLO, 3 ex. : Poitiers [2], Tours (C. P. : 6 ex.).
473. CASSIGNETVS, 6 ex. : Poitiers [2], Vendée [2], Carnac, Caudebec-lès-Elbeuf, forêt de Compiègne (C. P. : 7 ex.).
526. CEMENIA, 3 ex. : Angers, Blain [Loire-Inf.], le Mans (C. P. : 6 ex.).
651. COSAXTIS, 8 ex. : Poitiers [3], Bourges, Cos, Trion, Lisieux, Rouen (C. P. : 26 ex.).
711. CROBISO, 4 ex. : Paris, Étaples, Boulogne, Augst (C. P. : 11 ex.).
716. CVCALVS, 9 ex. : Poitiers, Paris, Dreux, Rouen, Belgique [3], Augst (C. P. : 21 ex.).
744. DANO, 12 ex. : Poitiers [2], Vouroux, Gièvres, Tours, Angers [3], Nantes [3], Besançon (C. P. : 12 ex.).
789. DIVICVS, 4 ex. : Germanie [2], Belgique [2] (C. P. : 6 ex.).
796. DOCCVS, 1 ex. : Germanie (C. P. : 8 ex.).
932. GABRILLVS, 14 ex. : Alésia, Champagne [3], Amiens, Belgique [2], Germanie [2], Vechten [7], Arentsburg (C. P. : 8 ex.).
994. GRACCHVS, 20 ex. : Trion [18], Lyon, Yonne (C. P. : 9 ex.).
1027. IMPRITO, 10 ex. : Sanxay, Trion [3], Paris [2], Tours, Nantes, Rouen, forêt de Compiègne (C. P. : 12 ex.).

1094. IVENIS, 4 ex. : Trion, le Mans, Vertault, Mayence (C. P. : 4 ex.).
1072. IVL NVMID., 2 ex. : Poitiers (C. P. : 6 ex.).
1111. LALLVS, 2 ex. : Belgique, Germanie (C. P. : 20 ex.).
1164. LVCANVS, 37 ex. : Auch, Poitiers, Vichy [2], Trion [8], Autun, Tours, Champagne [14], N.-E. [5], Germanie [3] (C. P. : 56 ex.).
1306. MATERNINVS, 6 ex. : Trion, Reims, Germanie [4] (C. P. : 6 ex.).
1307. MATERNVS, 30 ex. : Poitiers [3], Trion [4], Autun, N.-O. [2], N.-E. [6], Reims [4], Germanie [10] (C. P. : 23 ex.).
1315. MATVRVS, 13 ex. : Poitiers, Courbanton [L.-&-C.], Orléans, Tours, Rouen, N.-E. [3], Vertault, Germanie [4] (C. P. : 23 ex.).
1463. OLLOGNATO, 1 ex. : Poitiers (C. P. : 7 ex.).
1529. PETRECVS, 18 ex. : Poitiers [6], Trion [2], Artins (L.-&-C.], Tours [8], Angers (C. P. : 23 ex.).
1535. PISTILLVS, 6 ex. : Poitiers [4], Bron [Ain], Paris (C. P. : 10 ex.).
1658. RVFIANVS, 2 ex. : Trion, Étaples (C. P. : 2 ex.).
1694. SACRAPO, 6 ex. : Belgique [3], Germanie [3] (C. P. : 9 ex.).
1805. SEXTINVS, 4 ex. : Bourg, Briond [Ain], Vieil-Évreux, Héricourt [S.-I.] (C. P. : 11 ex.).
1830. SOLLEMNIS, 13 ex. : Reims, Paris, Belgique [2], Nimègue, Vechten, Germanie [7] (C. P. : 9 ex.).
1886. TASGILLVS, 8 ex. : Amiens, Étaples, Tongres, Nimègue, Vechten [2], Langres, Germanie (C. P. : 7 ex.).
2023. VESTVS, 2 ex. : Amiens, Germanie (C. P. : 6 ex.).

On pourrait, sans mal, allonger cette liste et y incorporer des centaines de noms ; mais, pour être déterminants, les exemples ont été choisis, sauf rare exception, parmi les paragraphes du *Corpus*, où ne se trouve mentionnée aucune localité arverne. Dans tous ces cas, l'addition des estampilles de Plicque précise nettement l'origine lédosienne des potiers, alors que l'aire de dispersion du *Corpus* portait à de fausses attributions. Et, à ce point de vue, la connaissance de la collection Plicque constitue un élément de premier ordre, sans lequel toute utilisation de cet ouvrage, au moins en ce qui concerne les *vascula gallica*, ne peut amener qu'erreur et déception.

Au contraire, ainsi complété, le *Corpus* conserve un grand intérêt, car sa lecture fait ressortir l'existence de véritables entrepôts, où la clientèle s'approvisionnait des produits ouvrés de Lezoux : Poitiers, Trion, Vechten, entre autres, se révèlent alors, non comme des lieux de fabrication, mais bien comme des magasins, centres distributeurs situés aux grands carrefours du monde romain.

Au surplus, comme on doit s'y attendre, la collection Plicque

renferme un nombre important de noms inédits : plus de 160 ayant donné un nombre global de 250 marques environ.

Pour toutes ces raisons, qu'apprécieront sans doute les céramographes, la publication intégrale de cette remarquable collection — après la revision dont on a parlé — s'impose si l'on veut enfin posséder les premiers éléments d'une étude générale sur le centre céramique de Lezoux qui, par un contraste fâcheux, est à la fois le plus important et aussi le moins connu de la Gaule romaine.

Dr R.-E. DORANLO.

LES LINGONS DANS L'HISTOIRE ROMAINE

D'APRÈS LES TEXTES LITTÉRAIRES

L'histoire de la *civitas Lingonum* reste à écrire. Peut-être conviendrait-il dès maintenant, faisant appel aux textes que nous ont laissés les Anciens, aux inscriptions, aux vestiges archéologiques, de brosser un tableau de la vie civile [1], politique, sociale et économique de cette cité gallo-romaine et d'en retracer, dans la mesure du possible [2], l'évolution depuis les origines jusqu'au v[e] siècle. La présente note, en tout cas, ne saurait avoir pareille ambition. On s'y contentera d'interroger les textes littéraires [3] et de préciser la place que ces textes assignent à la cité dans l'histoire de Rome et de l'Empire.

*
* *

Deux textes seulement [4] concernent la période obscure des origines. Ils ont trait à la descente et installation des Lingons en Italie. Les Lingons occupaient-ils alors, en Gaule, le territoire qui fut le leur au temps de César? Ce n'est pas certain ; cela reste vraisemblable [5].

1. J'ai tenté de faire revivre les traditions religieuses de la cité dans mes *Cultes indigènes des Lingons* (Paris, 1935).

2. A côté d'importantes monographies, comme celle de R. Lizop, *Les Convenae et les Consoranni* (Toulouse et Paris, 1931), il y a place, en effet, pour de modestes — mais combien suggestives — esquisses du genre de celles de J.-B. Keune, *Die römische Volksgemeinde der Metzer* (*Civitas Mediomatricorum*) (extr. de *Elsass-Lothringisches Jahrbuch*, t. VIII, 1929), et de E. Linckenheld, *La cité des Triboques* (extr. de l'*Annuaire... du Club vosgien*, t. IV, 1936).

3. Textes réunis dans G. Drioux, *Les Lingons. Textes et inscriptions antiques* (Paris, 1935).

4. Tite-Live, V, 35 ; Polybe, II, 17, 7 (*Les Lingons...*, n[os] 1 et 2).

5. C'est l'un des premiers problèmes que je me propose d'aborder prochainement. En exposer seulement les données serait déjà d'un véritable commentaire. Voir H. Hubert, *Les Celtes depuis l'époque de la Tène et la civilisation celtique* (Paris, 1932), p. 1-25. Rien n'empêche, toutefois, de penser que certaines tribus, Lingons et Senons, par exemple, soient venus de l'Est de la Gaule et non du Sud de l'Allemagne (*Ibid.*, p. 163). Les trouvailles archéologiques semblent bien indiquer que, dès la fin du Hallstatt, « des groupements, distincts des Éduens, existaient déjà sur le territoire des Lingons et des Séquanes » (p. 162). A rapprocher de la constatation faite par M[lle] Fr. Henry : « A l'époque de la Tène, les tombes du Châtillonnais et celles du plateau de Langres forment un seul groupe parfaitement homogène : les Lingons doivent être installés où les trouve César » (*Les tumulus de la Côte-d'Or*, Paris, 1932, p. 97). — Pour les Sénons, voir E. Linckenheld, *Observations sur les sièges primitifs des Sénons cisalpins* (*Mélanges Martins Sarmento*, 1933, p. 194-202).

Il faut attendre l'époque de César pour voir les Lingons reparaître dans la littérature. C'est, dès le début, à l'endroit du proconsul, une amitié qui ne connaîtra ni éclipse ni nuages : refus, sur les injonctions de César, de secourir et d'héberger les Helvètes[1] ; prestations de blé[2] aux légions au cours de la campagne contre Arioviste (58 av. J.-C.) ; envoi de cavaliers — et parmi les meilleurs, *principes ex omnibus civitatibus* — à César, lors de la descente en Bretagne[3], et à Labienus, campé à Mouzon, contre les Trévires[4]. Aussi bien, peut-on légitimement inférer — malgré le silence du *Bellum gallicum*, qui n'excepte que les Éduens et les Rèmes[5] — que les Lingons ne comptèrent point, lors de ce soulèvement de 54, parmi les cités suspectes à César.

En 53, deux légions établissent leurs quartiers d'hiver chez les Lingons[6], et c'est chez eux que, retour d'Italie, en 52, César se hâte à marches forcées[7], alors que commence à gronder la conjuration générale. Les Lingons — ce sont les seuls, avec les Rèmes et les Trévires — n'assistent point à l'assemblée de Bibracte, précisément, parce qu'ils restent fidèles à leurs amitiés : *quod amicitiam Romanorum sequebantur*[8]. C'est en toute sécurité que César empruntera leurs routes, *per extremos fines Lingonum*[9]. Et la bataille décisive, qui enfermera Vercingétorix dans les murs d'Alésia, se livrera sur leur territoire, aux environs de Dijon, vraisemblablement[10].

Nul doute, après cela, qu'il faille compter les Lingons parmi les *socias ac bene meritas civitates*[11], auxquelles César n'impose pas tribut. Et les *foedera*, dont sont garants les textes et inscriptions postérieurs[12], ne peuvent guère dater que de cette époque. Les Lingons, aussi bien, n'ont pas dû être les moins empressés à répondre à l'appel de César — *nominatim ex omnibus civitatibus nobilissimo*

1. *B. G.*, I, 26, 6 (*Lingons*, n° 6).
2. *B. G.*, I, 40, 11 (*Lingons*, n° 9).
3. *B. G.*, V, 5, 3 (*Lingons*, n° 11).
4. « *Ad finitimas civitates equites evocat* » : *B. G.*, V, 57, 2 (*Lingons*, n° 13).
5. *B. G.*, V, 54, 4 (*Lingons*, n° 12).
6. *B. G.*, VI, 44, 3 (*Lingons*, n° 15).
7. *B. G.*, VII, 9, 4 (*Lingons*, n° 16).
8. *B. G.*, VII, 63, 7 (*Lingons*, n° 17).
9. *B. G.*, VII, 66, 2 (*Lingons*, n° 19).
10. Voir, en dernier lieu, L.-A. Constans, *Guide illustré des campagnes de César en Gaule* (Paris, 1929), p. 89-95. — Il y aura lieu pourtant, comme nous le conseille M. Em. Thévenot (*La marche de César et de Vercingétorix avant le blocus d'Alésia*, dans *Annales de Bourgogne*, t. IX, 1937, p. 146), de reconsidérer le problème.
11. Suétone, *Caesar*, XXV (*Lingons*, n° 24).
12. Voir mes *Lingons*, n°s 36, 53, 56, 58, 90, 130.

et fortissimo evocato[1] — et à s'enrôler à sa suite, lors des descentes en Espagne et en Italie, contre Pompée et ses lieutenants. Et l'on ne peut que traiter en fantaisie de poète ce tableau que trace Lucain[2] de Lingons, *pugnaces*, qui combattent *pictis armis* et que tiennent en respect — *cohibebant* — les légionnaires de César sur les hauteurs ondulées des « Faucilles », *Vosegi curvam ripam.*

*
* *

A l'époque d'Auguste, on s'organise[3]. Agrippa attache son nom au réseau routier de l'Empire. Langres est un carrefour[4] ; il est au réseau routier du Nord-Est ce qu'est Lyon pour le réseau gaulois : voie de Lyon au Rhin ; voie de Lyon à l'Océan par Langres et Beauvais ; une troisième, enfin, qui laisse Lyon à sa gauche et, traversant le Léman, arrive au Rhin, puis à l'Océan, par Genève et Langres[5].

Non seulement les Lingons sont représentés parmi les soixante cités, à l'autel du confluent ; mais ils élèvent eux-mêmes, si l'on en croit Cassiodore, ou plutôt le texte reçu de sa *Chronique*, dans leur capitale, un temple à César que Drusus consacrera en l'an 9 avant notre ère : *templum Caesari Drusus sacravit*[6]. Si l'on en croit le texte reçu, ai-je dit ; car, contrairement à l'opinion commune, Camille Jullian[7] corrigerait volontiers *Lingonum* en *Lugdunum*, rapportant ainsi le texte à l'autel de Lyon.

En 21, sous Tibère, les Lingons prirent-ils part à l'insurrection

1. *B. Civ.*, I, 39, 2 (*Lingons*, n° 27).
2. *Pharsal.*, I, 394-395 (*Lingons*, n° 26).
3. On sait que les Lingons — qui, pourtant, faisaient partie de la Celtique — ont alors été rattachés à la Belgique d'abord, puis à la Germanie supérieure (Strabon, *Géogr.*, IV, 3, 4 ; Pline, *Hist. nat.*, IV, 31 ; Ptolémée, *Géogr.*, II, 9, 9 = *Lingons*, n°s 88, 90, 92). Au Bas-Empire (*Notitia Galliar.*, I, 2 = *Lingons*, n° 96), Langres fait partie de la Ire Lyonnaise. A quelle date la cité fut-elle détachée de la Germanie? Bien avant Dioclétien et dès 150, comme en témoigneraient les inscriptions, datées, de Pontailler (... *Saturninus b(ene) f(iciarius) Caeserni Statiani co(n)s(ularis)...* : *C. I. L.*, XIII, n° 5609 = *Lingons*, n° 252) et de Tilchâtel (... *Victorinus, im(munis) co(n)s(ularis) Germ(aniae) superioris...* : *C. I. L.*, n° 5621 = *Lingons*, n° 222) ; la mention de la province, tout comme celle du légat, ne s'expliquant point si le territoire avait encore appartenu à la Germanie supérieure : cf. E. Stein, *Die kaiserlichen Beamten und Truppenkörper im römischen Deutschland unter dem Prinzipat*, Vienne, 1932, p. 15.
4. Voir C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. V, p. 90 notamment ; A. Grenier, *Manuel d'archéol. gallo-romaine*, t. II, p. 38, fig. 9. Les routes lingones sont assez bien connues dans l'ensemble ; il conviendra de les « reconsidérer » dans le détail. Le travail vient d'être particulièrement facilité par l'étude de M. l'abbé M. Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne*, IIe partie (fasc. 2, Dijon, 1937), p. 650-730.
5. Strabon, *Géogr.*, IV, 6, 11 (*Lingons*, n° 30).
6. Cassiodore, *Chron.*, ad ann. 745 (*Lingons*, n° 32).
7. *Hist. de la Gaule*, IV, p. 89.

de l'Éduen Sacrovir et de Florus, le Trévire? Nous ne saurions le préciser. Sans doute, remarque Tacite, l'agitation fut presque universelle : *haud ferme ulla civitas intacta fuit.* Sans doute, le même Tacite nous signale les efforts des cités voisines : *augebantur eae copiae vicinarum civitatium*[1]. Mais ne suffisait-il point que les Séquanes se fussent ouvertement mis de la partie[2] pour que les Lingons, leurs ennemis de toujours, se tinssent, eux, sur leurs gardes?

Nul doute, en revanche, qu'en 48, ils ne fussent parmi ceux dont les *primores* réclamèrent à Claude le *jus honorum*, et, cette fois, aux côtés des Éduens, puisque, avec ceux-ci et avec les Rèmes, ils étaient les seuls à avoir obtenu de Rome, non seulement *civitatem romanam*, mais, en outre, les *foedera*[3].

Sur la révolte de 70, sur l'aventure de Iulius Sabinus et la fidélité d'Éponine, son épouse, sur les faits qui ont précédé la révolte, je ne m'étendrai point : les textes abondent et sont dans toutes les mémoires[4]. On sait comment, liés qu'ils étaient, *vetere instituto*[5], aux légions de la Germanie, les Lingons restèrent fidèles à Virginius et à Vitellius contre Vindex et Galba. On sait ce qu'il leur en coûta : *graviora tributa*, *fines adempti*, et, peut-être, *destructio murorum*[6]. Un seul point demande éclaircissement : c'est, en 69, l'octroi, par Othon, du droit de cité à tous les Lingons sans exception, *Lingonibus universis*[7]. Le texte de Tacite est contesté[8]. Juste Lipse et, de nos jours, Hirschfeld ont pensé que le texte était corrompu : que viennent faire ici, remarquent-ils, ces Lingons entre les gens d'Hispalis ou d'Emerita et les provinces de la Bétique? Ne doit-on pas plutôt leur substituer quelque peuplade espagnole? Notons, pourtant, que, déjà sous Galba, cités d'Espagne et cités de Gaule sont associées dans la répression[9]. Si l'on conserve la leçon reçue, *Lingonibus*, le droit de cité aura très bien pu être concédé à la suite et en conséquence des avances faites par Othon à Vitellius et aux légions de Germanie[10]. N'était-ce point un excellent moyen de se concilier l'*opulentissima civitas*[11], que de lui con-

1. *Ann.*, III, 41, 1, et 43, 5 (*Lingons*, nos 34 et 35).
2. Cf. *Ann.*, III, 45.
3. *Ann.*, XI, 23 (*Lingons*, no 36).
4. Voir *Lingons*, nos 38-62.
5. Tacite, *Hist.*, I, 54, 1 (*Lingons*, no 43).
6. Suétone, *Galba*, XII (*Lingons*, no 38).
7. Tacite, *Hist.*, I, 78, 1 (*Lingons*, no 47).
8. Voir *C. I. L.*, XIII, p. 84.
9. Suétone, *Galba*, XII.
10. Tacite, *Hist.*, I, 74, 1 (*Lingons*, no 47 *bis*).
11. Frontin, *Stratagem.*, IV, 3, 14 (*Lingons*, no 60). Il le sait pertinemment, lui, qui, à l'issue de la lutte, a désarmé 70,000 Lingons.

céder ce droit, si largement accordé par Vindex aux cités gauloises, ses alliées [1]?

Pendant deux cents ans, silence complet des textes. Rien à glaner, jusqu'à Probus, dans l'*Histoire Auguste.* On eût aimé, pourtant, savoir de quel côté penchait la cité lingone au cours des luttes entre Albinus et Septime-Sévère, d'autant plus que les seules inscriptions en l'honneur d'un empereur, et qui ne soient point de simples milliaires, sont consacrées à Septime, l'une par un édile, Magnianus, avant 210, peut-être en 208, l'autre, dès 199-200, par la cité tout entière, *civitas foederata* [2].

*
* *

Les textes qui s'échelonnent de 270 à 300 évoquent, tous, la lutte contre les Barbares : c'est la construction des murs du *castrum* de Dijon, que, d'après Grégoire de Tours [3], les *veteres* rapportaient à Aurélien ; c'est Probus, à qui toutes les cités, *omnes Galliae civitates*, offrent des couronnes d'or [4] ; c'est Constance, qui fait reverdir le sol lingon en le dotant d'une main-d'œuvre barbare [5] ; c'est Constance, encore, que sauvent de l'emprise des Alamans les murailles de Langres et qui, quelques heures après, remporte, sous ces mêmes murs, une victoire écrasante : *sexaginta fere milia Alamannorum caesa* [6].

Lors de la grande invasion de 355, Langres ne semble pas avoir été assiégé. Autun le fut, il est vrai ; mais les Alamans paraissent être venus de Metz à Troyes et de Troyes à Autun par Auxerre : la grande route de Langres à Lyon devait être bien gardée. Ils reprirent, d'ailleurs, au retour, la même route : quand Julien se rend d'Autun à Reims par Troyes, l'ennemi se montre et harcèle la troupe impériale [7]. Au cours des campagnes de Julien, le pays dut jouer quelque rôle. Les *Laeti barbari*, qui, en 357, s'échappant entre les avant-postes romains, glissent en Bourgogne et poussent

1. Tacite, *Hist.*, I, 8, 3 (*Lingons*, n° 39).
2. *C. I. L.*, n°s 5681, 5682 (*Lingons*, n°s 130, 131).
3. *Hist. Fr.*, III, 19 (*Lingons*, n° 63).
4. Flavius Vopiscus, *Probus*, 15 (*Lingons*, n° 65).
5. *Panégyr.*, V, 21 (*Lingons*, n° 66).
6. Eutrope (*Breviar.*, IX, 23) est ici, avec quelques allusions des panégyristes, la source la plus ancienne. Il convient d'y ajouter Théophane (*Chronogr.*, ad ann. 288) et Zonaras (*Épitome*, XII, 31), qui, s'ils sont déjà loin des événements, s'appuient sur des sources aujourd'hui perdues et nous fournissent quelques intéressants détails. Voir mes *Lingons*, n°s 67-73.
7. Ammien, *Res gestae*, XVI, 2, 6-7.

jusqu'à Lyon[1], ont dû le faire par le pays de Langres, où des Lètes avaient été précédemment installés. Julien fit barrer les trois chemins de retour, *tria itinera*, parmi lesquels il convient sans doute de compter la route de Langres au Rhin par Port-Abucin (Port-sur-Saône). De même, lorsque, dix ans plus tard, les Alamans franchirent à nouveau le Rhin et que, se divisant en trois bandes, ils poussèrent, sur la Moselle, jusque sous Metz et, sur la Marne, jusqu'à Châlons[2], l'une de ces bandes, remarque Camille Jullian, a pu pénétrer vers Châlons par cette même route de Langres au Rhin, et une autre, sur Scarponne, par Langres, la Meuse et la Moselle : « Tout cela, d'ailleurs, ajoute-t-il, est fort hypothétique[3]. »

A la fin du IVe siècle, Langres est le siège d'une préfecture de Sarmates[4]. Et c'est vers le même temps que Stilichon, comme autrefois César, tire de la plaine lingone le blé qu'il destine à l'alimentation de Rome, *Lingonico sudatas vomere messes*[5]. Au déclin — comme à l'aurore — de l'Empire, la cité dispensait aux maîtres du monde les richesses de ses terres « fertiles et fécondes[6] » !

G. DRIOUX.

Lille, décembre 1938.

1. *Ibid.*, XVI, 11, 4 et 5 (*Lingons*, n° 78). C'est, sans doute, à l'un de ces raids qu'il faut rattacher le martyre de l'évêque Didier : voir mes *Lingons*, nos 76, 77 et 79.
2. *Ibid.*, XXVII, 1 et 2 (*Lingons*, n° 79).
3. *Hist. de la Gaule*, VII, p. 236, note 6 ; sur les campagnes de Julien, voir les p. 186 et suiv.
4. *Notitia dignitatum, Occ.*, XLII, 69 (*Lingons*, n° 82).
5. Claudien, *De consul. Stilichonis*, III, 95 (*Lingons*, n° 81).
6. Voir le passage, cité plus haut, de Grégoire de Tours : « *terras valde fertiles atque fecundas* ».

A PROPOS DU NOM DE COMMINGES

Le pays de Comminge, dont le nom, en français, est le plus souvent graphié Comminges, fait partie de la Gascogne, et se trouve aujourd'hui presque entièrement compris dans le département de la Haute-Garonne. Or, s'il n'est pas douteux que le nom de Comminge ne soit étroitement apparenté au nom de la peuplade des *Convenae* qui occupait ce pays au temps de l'Empire romain, on a fait remarquer depuis longtemps qu'il se présente ici une difficulté d'ordre phonétique.

Si l'on part, en effet, du dérivé latin *Convenicum*, on doit avoir en ancien provençal *convenje* ou *covenje*, ou encore *cunvenje* ou *cuvenje*, par un de ces changements, mal expliqués, du groupe initial *co-* en *cu-*, dont il y a quelques exemples dans cette langue ; tel est, du moins, le traitement que suppose la comparaison avec les correspondances *convenire* > *covenir*, *conventum* > *covent ; excommunicare* > *escumenjar*, etc. — En gascon, on aurait eu comme aboutissement final *Coumbenje*, *Coubenje*, *Cumbenje* ou *Cubenje*, ou bien encore, avec modification de la voyelle de la deuxième syllabe, *Coumbinje*, *Coubinje*, *Cumbinje* ou *Cubinje*, mais non *Coumenje* ou *Couminje*, qui correspondent à la forme officielle française *Comminges*[1]. En somme, un aboutissement *-m-*, en gascon, est tout à fait anormal pour un groupe latin intervocalique *-nv-*. L'essai le plus complet d'explication de cette anomalie est un article d'Antoine Thomas paru en 1887, dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, et intitulé : *Sur la formation du nom du pays de Comminge.* C'est cet article dont nous allons discuter les conclusions.

Après avoir posé la question avec une parfaite clarté, Antoine Thomas réfutait, en termes excellents, deux explications qui lui avaient été suggérées.

D'après la première d'entre elles, on aurait eu une série *convenicum*, prononcé *conwenicum*, qui se serait réduit à *conenicum*, d'où plus tard un groupe *com-*, à l'initiale, par dissimilation. Antoine Thomas fait à cette hypothèse deux objections ; nous laisse-

1. Dans la *Chanson de la Croisade*, on trouve la forme *Cumenge.*

rons de côté la première, qui pourrait prêter à discussion, et nous nous bornerons à mentionner la seconde, qui est très forte : même si l'on admettait le point de départ, très arbitraire, **conenicum*, la dissimilation de la première *n* n'aurait pas dû produire une *m*, d'après les habitudes des dialectes méridionaux, mais une *l* : aux nombreux exemples donnés par l'auteur, nous ajouterons celui du gascon *calounje* < *canonicum*, « chanoine ».

La seconde explication que va réfuter le savant romaniste consiste à supposer que *-nv-* serait devenu *-mb-*, et que ce groupe se serait ensuite réduit à *-m-* par application de la loi phonétique bien connue qui, en gascon, a fait aboutir à *-m-* les anciens groupes de ce genre. Mais Antoine Thomas n'a pas de peine à montrer que seuls les groupes *-mb-* intervocaliques primitifs ont abouti à *-m-* : ainsi *cumba* > *coma* > *coume* ; (l'auteur aurait pu citer aussi l'exemple de *palumba* > *paloma* > *paloume* ; *columbarium* > *couloumè*). Mais, lorsque le groupe *-mb-* intervocalique n'est pas primitif, le *b* persiste ; ainsi, *conventum* a donné en gascon *coumben* et *couben*, mais non **coumen ; invidia* a donné des formes telles que *embeye*, *embejo*, *ebejo*, mais non **emejo*.

Après cette partie négative de son travail, Antoine Thomas a donné sa propre explication.

Tout d'abord, nous noterons avec lui que des formes par *-mm-* apparaissent dès le VIIIe siècle, avec la souscription de l'évêque de Comminges au concile de Narbonne en 788 : *commenensae* (sic) *sedis episcopus*. Aux siècles suivants, à côté des formes officielles du type *conven-*, nous en trouvons d'autres du type *commen-*, notamment dans des chartes des Xe, XIe et XIIe siècles, ces variantes par *-mm-* se rencontrant surtout dans les textes où le latin est moins correct, — plus voisin, par conséquent, de la langue vulgaire.

Il s'agit maintenant de rendre compte de ce dualisme. Voici l'explication que propose Antoine Thomas. Bien que la capitale de leur pays portât le nom celtique de *Lugdunum*, les *Convenae* n'étaient pas des Gaulois : c'étaient apparemment des Aquitains. Leur langue devait donc être apparentée au basque. Or, nous voyons que, dans cette langue, le *v* des mots latins empruntés à date ancienne a été rendu par *m* ; nous pouvons donc admettre que, lorsqu'ils ont commencé à parler latin, le groupe *-nv-* du latin *convenicum* n'aura pas tardé à devenir pour eux un groupe *-mm-*, plus tard réduit régulièrement à *-m-*.

Examinons la valeur des divers éléments de cette explication.

Tout d'abord, pour dénier aux *Convenae* une origine gauloise, malgré le nom de *Lugdunum* porté par leur capitale, Antoine Thomas se base sur le fait même que le passage de *-nv-* à *-mm-* n'est pas conforme à la phonétique gauloise. Mais alors on pourrait leur dénier également le caractère d'Aquitains, puisque ce traitement n'est pas conforme non plus à la phonétique la plus authentiquement aquitaine, c'est-à-dire à la phonétique du gascon.

D'autre part, c'est en se basant sur les *Origines linguistiques de l'Aquitaine*, de Luchaire, pages 23 et 46, qu'Antoine Thomas a considéré comme établie une loi suivant laquelle, dans les mots latins empruntés à date ancienne, le *v* latin aurait régulièrement donné en basque une *m*. Mais les déductions que Luchaire a tirées des exemples qu'il cite ne doivent pas être admises sans contrôle : Luchaire n'a soumis les faits de phonétique euskarienne qu'à un examen très superficiel. Nous-même avons montré ailleurs[1] avec quelle légèreté il avait procédé lorsque, par exemple, il avait admis un substrat aquitain ayant pour effet de changer *l* en *r* en gascon et en basque, alors qu'un examen tant soit peu attentif de la question l'aurait convaincu de ce fait que précisément le gascon et le basque s'étaient comportés sur ce point de deux façons diamétralement opposées l'une à l'autre. Le mérite de Luchaire est dans le soin avec lequel il a cherché et recueilli des textes anciens, non dans les conclusions, spécieuses mais trop souvent hâtives, qu'il a tirées des documents par lui enregistrés. Or, dans la question du traitement du *v* latin en basque, les choses sont beaucoup plus complexes que Luchaire ne le laisse entendre. En réalité, rien ne permet d'affirmer que le traitement normal de *v* latin en basque soit le passage à *m*. Les exemples de mots latins comportant un *v* et appartenant aux couches d'emprunt les plus anciennes sont peu nombreux ; il semble pourtant que l'aboutissement normal du *v* latin, dans cette catégorie de mots, a été *b*, tout comme il l'a été plus tard dans les mots empruntés par l'intermédiaire du gascon ou de l'espagnol ; tel est le cas dans *Betiriña*, du latin *Vitrina;* (l'étymologie est confirmée par le nom gascon de cette localité : *Beyrie*). Sans doute, ce mot n'appartient probablement pas à la couche d'emprunt la plus ancienne, puisque l'*i* bref de la première syllabe y apparaît déjà transformé en *e*, comme cela a été normal

1. *Remarques sur les substrats ibériques, réels ou supposés, dans la phonétique du gascon et de l'espagnol*, dans *Revue de linguistique romane*, XII, p. 36 et suiv.

en latin populaire à partir d'une certaine époque ; mais le traitement du *t* latin montre que l'emprunt n'est pas non plus très tardif, puisque l'introduction du mot est antérieure à la sonorisation, en gascon, du *-t-* placé entre une voyelle et une *r*, — sonorisation qui devait aboutir plus tard à une évolution vers le son de *y*. — Dans les exemples qu'Antoine Thomas cite d'après Luchaire, l'aboutissement de *v* à *m* n'est apparemment qu'un cas d'application d'une tendance qui, en basque, a souvent fait transformer en *m* d'anciens *b*, quelle que fût leur origine. Cette transformation en nasale ne s'est d'ailleurs produite que dans certaines conditions, en particulier lorsque le *b* est suivi, à peu de distance, d'une autre nasale ou d'une liquide ; ainsi s'expliquent apparemment les formes, citées par Antoine Thomas, *marroka*, du lat. *verruca* ; *mimen*, *mihimen* ou *mimi*, du latin *vimen* ou de son représentant gascon *bimi ;* (l'espagnol *mimbre* présente d'ailleurs ici une assimilation)[1].

Un semblable aboutissement à *m* est fréquent, dans des conditions analogues, pour des *b* provenant de *b* ou de *p* latins, ou pour des *b* qui se sont développés en basque même. Le cas de *marroka* < *verruca* ne semble pas différent de celui de *marra* « barre », qui doit son origine à une forme romane *barra* ; le cas, cité par Antoine Thomas, du basque *magina* < lat. *vagina* ne semble pas différent de celui du basque *makila* ou *makhila* < lat. *bacilla*. Donc, il n'y a pas de raison pour supposer que *v* latin ait pu donner, en principe, plutôt *m* que *b*.

Il s'en faut, d'ailleurs, que ces permutations de *b* en *m* soient générales en basque : bien souvent, un dialecte conserve le *b* lorsque d'autres l'ont changé en *m*. Parmi les exemples donnés par Antoine Thomas en faveur de sa théorie, figure celui de *visaticu(m)* > *misaia*, « visage ». Mais, en réalité, *misaia* ne vient pas directement du latin *visaticu(m)*, (qui, régulièrement, eût donné en basque quelque chose comme *bizatiku* ou *mizatiku*) : c'est un emprunt au gascon de la région de Bayonne, *bisadye*. Or, en plusieurs dialectes, il subsiste des variantes avec *b* : *bisaia* ou *bisai*. De même, à côté de *emen* ou *hemen* « ici », forme commune à la majorité des dia-

1. Parmi les exemples reproduits par Antoine Thomas, il en est un qu'il faut mettre à part : *gomentu* « couvent ». Rien ne permet d'affirmer que ce mot vienne *directement* du latin *conventu(m)* ; il s'agit bien plutôt d'un emprunt relativement tardif à l'espagnol *convento* ou au gascon *combent*, et la forme basque doit vraisemblablement s'interpréter non comme un exemple de changement de *v* en *m* (par une série supposée **kommentu* ou **gommentu* > *gomentu*), mais comme un de ces cas de résorption directe de *b* après *m* (*gombentu* > *gomentu*), dont il y a d'autres exemples en basque, par exemple dans la prononciation familière *zomat* pour *zombat*, fréquente en certaines régions.

lectes, le souletin conserve *heben;* (la forme primitive paraît avoir été *euen*). De même encore, à côté du labourdin *Mendekoste* « Pentecôte », nous trouvons en souletin *Phintakoste* ; le *ph*, comme il arrive souvent, est une restitution due à une influence romane, et suppose un état plus ancien où la consonne initiale était *b*.

Le changement de *b* en *m*, dans les mots qui l'ont subi, paraît du reste devoir être relativement récent. Le nom de *Biarritz* a un aspect manifestement basque, ainsi, d'ailleurs, que les noms de plusieurs des rochers situés en mer près de cette localité. On est donc en droit de penser, en présence de l'aspect euskarien d'une partie de la toponymie ancienne de Biarritz, que, pendant une grande partie du Moyen-Age, sa population était de langue basque, alors qu'aujourd'hui la limite linguistique atteint seulement les abords de la ville. Que le changement ait été dû, comme c'est le plus probable, à un afflux de population nouvelle, de langue gasconne, ou que d'autres causes aient agi à cet égard, un fait est incontestable : à un moment donné, il y a eu substitution du gascon au basque à Biarritz. Or, il est intéressant de noter que le nom gascon de la localité, *Biarritz* (avec l'accent tonique sur l'*a*), présente un *b*, tandis que le nom basque actuel, *Miarritze*, présente une *m*. Il y a des raisons sérieuses de penser que le nom gascon conserve plus exactement que le basque la forme primitive. Sans attacher plus d'importance qu'il ne convient à ce que l'étymologie la plus vraisemblable qui ait été donnée de ce nom est *Bi-arri-tz*, « lieu des deux roches », (car cette étymologie pourrait être trompeuse), on ne voit pas pourquoi le gascon, si la forme primitive eût été **Miarritz*, eût changé l'*m* en *b*, sa phonétique n'exigeant nullement cette altération, tandis qu'inversement, si la forme primitive était *Biarritz*, on conçoit fort bien que le *b* ait pu, par la suite, se changer en *m* dans la prononciation basque, probablement sous l'influence de l'*r* forte qui suit l'*a*. Mais, alors, nous sommes amenés à supposer que les changements de cette sorte, en basque, n'ont pas le caractère d'ancienneté que leur a attribué Antoine Thomas, puisqu'ils semblent postérieurs au temps où le gascon a supplanté le basque à Biarritz.

En résumé : à supposer que la langue parlée dans le Comminges au temps de l'Empire romain fût un dialecte aquitain présentant les mêmes particularités phonétiques que le basque, rien ne nous autorise à formuler une loi d'après laquelle normalement, en basque, le *v* latin aurait été changé de bonne heure en *m*, de sorte

que le radical *Conven-* de *Convenicum* serait devenu *Conmen-* et *Commen-*, ce qui expliquerait les formes médiévales à *m* double citées plus haut, et par réduction normale postérieure de l'*m* double à une *m* simple dans la prononciation, les formes gasconnes modernes.

*
* *

Devons-nous donc renoncer à expliquer l'irrégularité phonétique, au moins apparente, de ce nom de lieu? Nous ne le croyons pas, et le témoignage des géographes grecs, bien interprété, va nous fournir la solution du problème.

Strabon (livre IV, chap. II) transcrit par Κονουενῶν le génitif pluriel du nom de la peuplade des *Convenae*, et par Κωνουέναις le datif pluriel de ce même nom[1]; mais tous les manuscrits de Ptolémée (notons cette unanimité) transcrivent le nominatif pluriel de ce même nom[2] par un μ : Κομουένοι. Antoine Thomas a bien remarqué cette particularité ; mais, fasciné en quelque sorte par cette théorie des substrats aquitains qui a égaré d'excellents linguistes, il n'a vu là que des variantes orthographiques sans importance. Nous ne partageons pas cette opinion. La graphie ν de Strabon peut s'expliquer par l'influence de la graphie latine officielle CONVENAE ; nous croyons, au contraire, que la graphie μ de Ptolémée peut s'expliquer par le souci de reproduire une prononciation locale par *m* : COMVENAE ou COMVENI.

Nous laisserons de côté, car elles ne sont pas de notre compétence, les questions que peut poser l'existence de cette forme, soit au point de vue de l'histoire de la prononciation latine, soit au point de vue de l'histoire proprement dite[3]. Nous allons seulement montrer que, s'il est impossible de prouver qu'un groupe latin

1. Dans l'édition de C. Müller et F. Dübner, Paris, Didot, 1853, ces deux formes se trouvent respectivement aux lignes 22 et 40 de la page 158.

2. *Géogr.*, livre II, chap. VII. Dans l'édition C. Müller, Paris, Didot, 1883, cette forme se trouve à la page 208 du tome I. — Ce nominatif en -οι atteste, par rapport à la forme latine officielle à nominatif pluriel en *-ae*, une indépendance plus grande que le datif pluriel en -αις de Strabon. Faudrait-il en conclure que la véritable forme latine locale aurait été non pas CONVENAE ou COMVENAE, mais bien COMVENI? Nous ne suggérons cette hypothèse que sous toutes réserves ; mais nous croyons devoir l'indiquer néanmoins.

3. Le nom de la peuplade en question était-il, en réalité, un mot indigène ne ressemblant que fortuitement au latin *convenae*, avec lequel cette ressemblance même l'aurait fait confondre, ce qui aurait donné lieu à la tradition suivant laquelle cette population aurait d'abord été un « ramassis » de gens amenés d'ailleurs? Ou bien, au contraire, cette tradition paraît-elle appuyée sur des preuves sérieuses, et l'*m* de COMVENAE serait-elle simplement, en ce cas, un de ces archaïsmes de prononciation auxquels se prêtent les noms géographiques? Encore une fois, nous laissons à d'autres le soin d'examiner ce point.

COMVEN-, prononcé KOMWEN, a dû nécessairement, en Gascogne, donner *commen-*, puis *comen-*, il est non moins impossible de démontrer le contraire, et que, par conséquent, dans le doute, nous avons le droit de regarder comme *possible* cette évolution.

En effet, si, comme nous l'avons indiqué plus haut, les exemples dont nous disposons en ce qui concerne le groupe latin normal NV = *nw* sont assez nombreux pour nous permettre d'établir qu'en gascon il a abouti, à une époque relativement tardive, à *-mb-* ou à *-b-*, en revanche le groupe -MV- = *-nw-* de COMVENAE nous apparaît comme unique en son genre : nous n'avons donc pas de point de comparaison. Nous pouvons, malgré tout, découvrir non des preuves, mais du moins des présomptions, en faveur de l'explication *-mw-* > *-mm-*.

On pourrait imaginer que le *v* est devenu *m* par assimilation directe. Toutefois, il est beaucoup plus vraisemblable de supposer qu'il y a eu d'abord passage très ancien de *v* à *b*, sous l'influence de l'*m* précédente. On sait qu'en latin, à une époque que l'on croit pouvoir fixer vers la fin du Ier siècle, l'ancien *u* consonne initial de syllabe était devenu un *v* bilabial. Plus tard, cette sonore a évolué de deux façons différentes. En Italie et dans la plus grande partie de la France, elle est devenue le *v* labio-dental de l'italien et du français actuel[1] ; dans une grande partie de l'Espagne et de la Gascogne, au contraire, ainsi qu'en Languedoc occidental, il a fini par devenir, selon des processus parfois différents[2], un *b* qui, suivant sa position, est occlusif ou fricatif. Mais, là même où l'aboutissement normal a été un *v* labio-dental, il y a eu parfois, exceptionnellement, passage à *b*, comme dans le français *corbeau* et l'italien *serbare*. Dans ces deux exemples, on explique l'aboutissement à *b* par une influence de l'*r* précédente : à plus forte raison, dans une combinaison *-mw-* l'aboutissement à *-mb-* n'était-il pas plus naturel encore, puisque l'*m* est elle-même une occlusive bilabiale, dont le *b* ne se distingue que par l'absence de nasalité? Ainsi, l'existence, à date très ancienne, d'une forme *Combenae* apparaît comme parfaitement admissible *a priori*. Ajoutons qu'elle semble confirmée par la leçon de quelques manuscrits de la *Notitia civitatum*, qui donnent *civitas combinarum*, et par l'anonyme de Ravenne, qui donne *combinias*[3].

1. Des raisons que nous n'exposerons pas ici donnent lieu de penser que cet aboutissement a été relativement tardif.

2. En Gascogne, pour le *v* intervocalique, le passage à *b* s'est effectué par l'intermédiaire d'un stade *w*, qui persiste en beaucoup d'endroits.

3. Antoine Thomas émet des doutes sur la valeur des manuscrits où apparaissent ces

Dès lors, si une forme par *-mb-* a existé à date ancienne, rien d'étonnant à ce que ce groupe ait été traité comme dans les mots où *-mb-* était primitif, et qu'il ait abouti, dès le VIII[e] siècle, à l'*m* double attestée par la souscription de l'évêque au concile de Narbonne. Ainsi se trouve résolue la difficulté que soulevait la forme officielle, par *-nv-*, du latin CONVENAE.

H. GAVEL.

formes. Nous croyons, au contraire, que leur valeur est plutôt garantie par le fait que nous y voyons déjà apparaître l'*i* qui, dans les formes modernes, alterne avec *e* dans le nom de Comminge.

HERCULE ET LES THÉATRES GALLO-ROMAINS

Le dernier *Bulletin d'archéologie champenoise* annonce que le vase de terre sigillée signé du potier *Crucuro* et orné de la représentation des travaux d'Hercule vient d'entrer, avec l'ensemble de la collection Demaison dont il faisait partie, dans les vitrines du Musée de Reims. A cette occasion, il publie le dessin des scènes moulées au flanc du vase [1]. L'abbé Hermet en avait donné récemment une première reproduction dans son ouvrage sur la Graufesenque, en même temps que des motifs analogues moulés sur les fragments d'un autre vase trouvé à la Graufesenque même et qui fait partie de sa propre collection. L'un de ces fragments porte la signature du même potier : *Crucuro* [2]. Il ne saurait donc y avoir de doute : le vase Demaison, recueilli en 1887 dans le cimetière gallo-romain de Reims, provient de l'officine rutène. Les deux exemplaires sont contemporains ; ils datent de l'ère flavienne.

L'intérêt particulier de ces tessons — car le vase de Reims est brisé, aussi bien que celui de la Graufesenque — est tout d'abord que les figures s'y trouvent accompagnées d'une légende. Le nom du héros *Ercule* se lit, en effet, au-dessus de chacune des scènes du vase de Reims ; il se retrouve, sous la forme [*E*]*rculentis*, sur l'un des fragments de la Graufesenque. C'est là un fait exceptionnel. Parmi les milliers de tessons ornés que l'on possède, on peut compter sur les doigts d'une seule main ceux qui nomment leurs personnages. Et trois fois il s'agit d'Hercule [3] ; pour les deux autres, nous trouvons les mentions *Part*[*hicus*]... *Decibal* et [*Nervae*] *f*(*ilius*) *Parth*[*icus*]. qui devaient accompagner des représentations de la campagne de Trajan contre les Daces [4]. Ces cinq exemples

1. 1937, p. 14-15, et 1938, p. 31-33.

2. *La Graufesenque*, 1933, pl. 109, 1, et p. 271. C'est la planche de l'abbé Hermet que nous reproduisons ici, en complétant les dessins par des détails qui nous semblent avoir été mieux observés par M. Fromols, qui a exécuté les dessins du *Bulletin d'arch. champenoise.*

3. Le troisième exemple est un fragment qui a été trouvé à Wilderspool en Angleterre ; toutes les figures ont disparu ; on y lit seulement *Ac a Erculei.* Il semble également provenir de la Graufesenque, Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, I, p. 216, fig. 127.

4. Le premier a été trouvé à Blain (Loire-Inférieure) en 1868 ; *C. I. L.*, XIII, 10013, 39 ; Déchelette, *Vases céramiques ornés*, I, p. 214, fig. 126 ; cf. II, p. 215, 216, fig. 80 *a* et *b*, des fragments de médaillons destinés à la décoration de vases qui semblent se rapporter également à des victoires de Trajan. Le second a été trouvé à la Graufesenque et publié par l'abbé Hermet, pl. 109, 4 (reproduit à gauche sur notre figure).

proviennent de la Graufesenque. Ce souci de préciser le sujet, mythologique ou historique, vaut d'être noté.

Le second élément d'intérêt des fragments du vase Demaison vient des scènes figurées. Elles sont composées, comme généralement toute la décoration des vases, au moyen de poncifs. Dans l'épisode du sanglier d'Érymanthe, nous trouvons un Hercule imberbe, semble-t-il, n'ayant pour tout vêtement qu'une écharpe enroulée sur le bras gauche et qui flotte derrière son dos ; sur le tesson de Reims, il est muni d'un lasso qu'il tient derrière lui de la main droite ; sur celui de la Graufesenque, il est armé d'une épée. C'est un chasseur quelconque que l'on retrouve parfois isolé sur d'autres vases. Le nom d'*Ercule* au-dessus du personnage n'est pas inutile pour l'identifier.

Les trois autres scènes du vase de Reims figurent Hercule nu, armé d'un petit bouclier rond et coiffé d'un casque étrange. Comme l'ancien casque corinthien, il couvre entièrement le visage ; le timbre en est garni d'un cimier avec un nasal dont l'échancrure remonte jusqu'à l'œil. Héron de Villefosse, signalant cette image aux Antiquaires, en 1887, comparait ce casque aux heaumes du Moyen-Age[1]. Contre l'hydre de Lerne, ainsi que dans le tableau voisin où l'adversaire a disparu, Hercule brandit une énorme massue dont les nodosités sont soigneusement représentées. C'est à l'épée que, sur le vase de Reims, il combat le lion de Némée ; du fragment correspondant de la Graufesenque, on n'a conservé que l'image du lion bondissant contre le bouclier et venant s'enferrer sur la lance du héros agenouillé, dont on n'aperçoit que la jambe avancée. Le sanglier, le lion, l'oiseau du lac Stymphale, proviennent de poinçons courants dans la décoration des vases. L'hydre de Lerne, seule, provoque quelque étonnement avec son corps annelé et ses trois têtes semblables à des feuilles aquatiques pourvues de deux gros yeux. Dans l'ensemble, tout cela paraît assez banal.

Mais où le potier de la Graufesenque a-t-il pu prendre cette idée des travaux d'Hercule? Considérons les autres figures d'Hercule qui ne font pas défaut sur les vases gallo-romains. Nous y reconnaissons les types courants de l'art classique : Hercule debout, avec la peau du lion, type de l'Hercule Farnèse, Hercule assis, Hercule ivre ; nous y trouvons même quelques représentations de ses exploits, Hercule étouffant le lion de Némée, apportant sur ses épaules le sanglier d'Érymanthe, assommant le serpent du jardin

1. *Bull. antiq. France*, 1887, p. 295.

des Hespérides, le tout visiblement inspiré des modèles de la sculpture ou de la peinture gréco-romaines. Rien de tel sur nos deux vases des travaux d'Hercule. D'où provient cette bizarre représentation de l'hydre de Lerne, d'où provient surtout cet Hercule coiffé du heaume? Jamais un artiste de la Grèce ou de Rome n'a pu songer à attifer Hercule de telle sorte.

Que l'on remarque, sur le tableau de la lutte contre le lion de Némée, que nous présente le vase de Reims, ces stries obliques qui garnissent le bras droit d'Hercule. Elles représentent la *manica*, sorte de matelassage qui protège régulièrement le bras ou la jambe, soit de certaines catégories de gladiateurs, soit de chasseurs, dans les jeux de l'amphithéâtre. Nombreuses sont sur les vases les figures qui s'en trouvent pourvues. Le casque à cimier et à nasal couvrant tout le visage ressemble, plus qu'à tout autre chose, à un casque de gladiateur ; je dois cependant avouer que je n'en ai trouvé nulle part le modèle exact. Le petit bouclier rond, en revanche, est bien une arme de gladiature. Hercule, ici, est devenu un gladiateur, un gladiateur d'une espèce particulière, puisque, deux fois, nous le voyons manier la massue qui n'est pas une arme de gladiateur, un gladiateur opposé non pas à d'autres gladiateurs, mais à des monstres ou à des fauves. Les fauves, le lion, le sanglier appartiennent au bestiaire le plus commun sur les vases. Les exemples en sont innombrables. L'origine doit en être cherchée non pas dans la statuaire ou la peinture antiques, mais dans les jeux de l'amphithéâtre, ou plutôt on peut penser que ce sont les *venationes* de l'amphithéâtre qui ont multiplié ces images d'animaux dans la sculpture, dans la peinture et sur les vases. En tout cas, le chapitre que Déchelette consacre aux *Gladiateurs, bestiaires, captifs livrés aux bêtes féroces* et l'ensemble de sa série *Animaux* ne laissent aucun doute sur l'étroite liaison de la décoration des vases et des jeux [1]. Le lasso même avec lequel Hercule va attaquer le sanglier d'Érymanthe était employé dans les *venationes* [2].

Il ne s'agit cependant pas ici de la simple transposition de types courants à la légende d'Hercule. Les inscriptions disent juste ; c'est bien d'Hercule qu'il s'agit et non pas d'un bestiaire quelconque. Pourquoi Hercule est-il devenu une sorte de bestiaire? L'idée ne put en être inspirée au potier — ou peut-être au peintre,

1. *Vases céramiques ornés*, II, p. 97-108, 116-144.

2. Voir, par exemple, sur une mosaïque de Tunisie, *Recueil des mosaïques de France et de l'Afrique du Nord*, II, 1, n. 463, de Oued Ramel, un bestiaire vêtu d'une tunique brodée qui s'avance un lasso à la main.

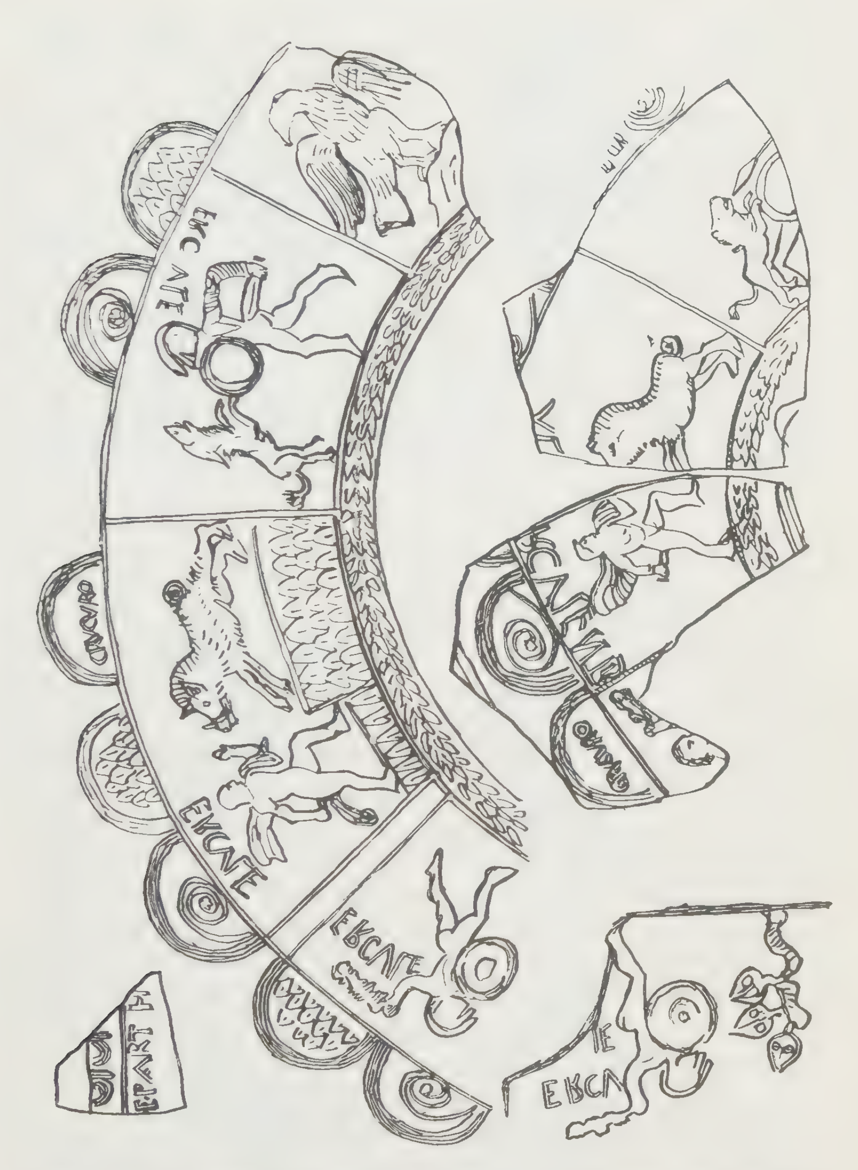
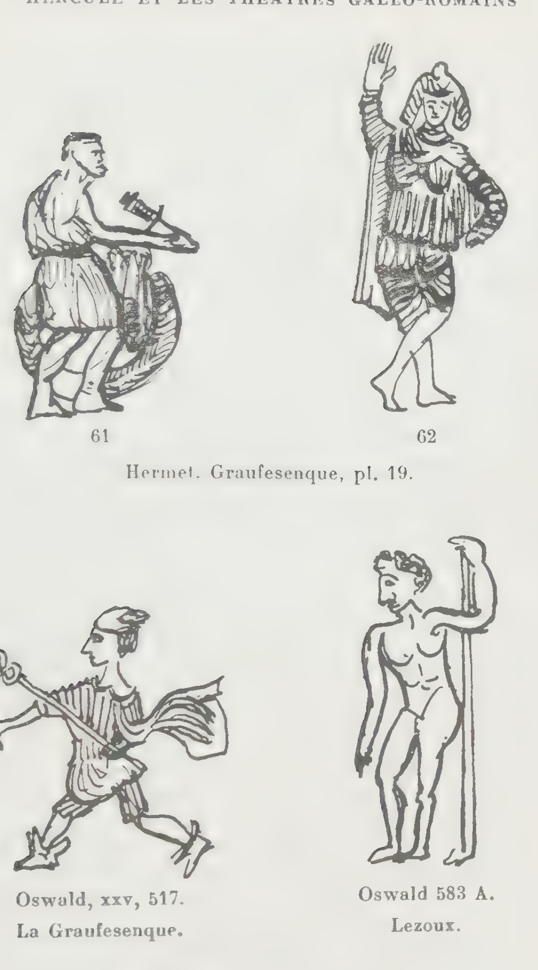


Fig. 1. — Au centre, le VASE DEMAISON. — Au-dessous, les fragments DE LA GRAUFESENQUE. — Au-dessus, à gauche, fragment de l'INSCRIPTION MENTIONNANT TRAJAN.

plutôt qu'au sculpteur, dont il reproduirait les compositions — que par des choses vues, par un spectacle réel, précisément par la mise en scène à l'amphithéâtre, ou au théâtre, de la légende d'Hercule. En Gaule, si les amphithéâtres sont relativement rares et paraissent réservés aux très grandes villes, nous trouvons une espèce particulière d'édifice, des théâtres-amphibies, disait Camille Jullian, à la fois théâtres et amphithéâtres, avec une scène et une arène, auxquels pouvaient convenir des représentations de ce genre, et ceux-ci sont extrêmement nombreux, infiniment plus que dans n'importe quelle autre province du monde romain, beaucoup plus nombreux même qu'en Italie. Remarquons sur le tableau d'Hercule et du sanglier d'Érymanthe ces espèces d'estrades garnies d'oves inversées qui peuvent figurer la plaine, pour Hercule, et la montagne, pour le sanglier, mais qui paraissent aussi des estrades, peut-être bien, même, des estrades scéniques.

Qu'il ait été donné en Gaule bien d'autres spectacles que des combats de gladiateurs et des chasses, bon nombre des figures moulées sur les vases gallo-romains nous le montrent. Jongleurs, bateleurs, comédiens vêtus de costumes qui évoquent la *Comedia dell'Arte* en témoignent (fig. 2). Il est également des figures divines qui semblent relever de la caricature et de la comédie bien plutôt qu'elles ne dérivent d'œuvres d'art connues. On demandait aux dieux, dans ces pèlerinages qui semblent presque tous avoir eu pour complément indispensable un théâtre, mille services familiers ; on pensait beaucoup aux dieux ; on ne devait pas se priver de rire de leurs aventures. Mercure, déjà, avait prêté à la comédie, voire à la farce, en Grèce et en Sicile. Il semble bien, si l'on regarde les vases, qu'il en fut de même en Gaule de Mercure et, avec lui, d'autres dieux et déesses. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à feuilleter les recueils que nous ont donnés, des figures qui décorent les vases de la Gaule romaine, Déchelette, l'abbé Hermet, Oswald surtout[1]. Nous nous contentons d'en reproduire ici deux ou trois types. Ces attitudes plaisantes ou ridicules prêtées aux dieux sont nettement des attitudes de théâtre. Aux types inspirés par les œuvres d'art se juxtaposent des figures qui viennent de la farce populaire.

1. Oswald, *Index of Figure Types on Terra sigillata*, Supplem. to *The Annales of Archaeology and Anthropology*, vol. XXIII, n. 1-2, 1936 ; XXIV, 3-4, 1937 ; partic., pl. XXV sq., LXVIII-LXII.



61 62

Hermet. Graufesenque, pl. 19.

Oswald, xxv, 517.
La Graufesenque.

Oswald 583 A.
Lezoux.



Oswald 588.
Vichy.



Oswald 517 A.
La Graufesenque.

Fig. 2. — Types de jongleurs, bateleurs ou comédiens et caricatures de divinités sur des vases gallo-romains.

Quel merveilleux sujet, pour des représentations scéniques populaires, que la légende d'Hercule ! Elle alliait la force, la brutalité chérie du vulgaire, au merveilleux, à la féerie, au rire et à l'émotion. Hercule était le plus merveilleux des bestiaires, le plus grand des voyageurs ; il buvait mieux que quiconque ; ses aventures amoureuses étaient célèbres. Quelques-unes intéressaient même particulièrement les Gaulois. Traversant les Pyrénées, il avait été l'amant de Pyrénè, la fille du roi des Bébryces [1] ; en revenant de fonder Alésia, il s'était uni à la belle Galatée et leur fils avait été l'ancêtre de la race [2]. C'étaient là des imaginations grecques ; elles ne pouvaient manquer d'intéresser les plus lettrés des Gaulois romanisés, ardents à rattacher leurs origines aux fables du monde classique [3]. Le titre *Acta Erculei* inscrit sur le fragment du vase de Wilderspool en Angleterre dut être celui de plus d'une pièce donnée en spectacle dans la Gaule, dès le premier siècle de notre ère qui vit le succès des vases de la Graufesenque.

Pour une époque postérieure, la fin du IIe siècle et la première moitié du IIIe siècle, cette influence des représentations théâtrales sur la décoration des vases gallo-romains devient évidente. Elle a été notée plusieurs fois par Déchelette sur ces médaillons moulés à part qui étaient ensuite appliqués sur vases, genre de décor pratiqué surtout dans la vallée du Rhône. Un des chapitres de son ouvrage *Vases céramiques ornés* groupe ce qui, sur ces médaillons, concerne les acteurs et les représentations scéniques. On y voit un acteur enlevant son masque pour recevoir les acclamations du public, une danseuse à qui un appariteur apporte en souriant une palme et un diplôme de parchemin roulé, un chanteur s'accompagnant de la lyre, soulevant l'enthousiasme du public représenté autour de lui et assis sur les gradins ; on reconnaît le *pulpitum* et le mur de fond de la scène [4]. De même, un médaillon représentant

1. Silius Ital., III, 420 sq.

2. Diodore, IV, 19 et 24 ; cf. Parthen., *Erotic.*, 30, Galatée est devenue Keltinè et son fils s'appelle Keltos ; elle est fille de Bretannos. L'histoire de Galatée a été reprise par Isidore de Séville ; on en sait le succès au moment de la Renaissance.

3. Par exemple, les Rèmes prétendent descendre de Remus, frère de Romulus ; c'est ce que semble signifier un des médaillons sculptés de l'Arc de Reims.

4. *Vases céramiques ornés*, II, p. 289, fig. 99 ; 293, fig. 102, 103. Sur ce dernier médaillon, n° 103, se lit la légende *Nica Apollo ;* il ne s'agit pas d'Apollon ; c'est une simple acclamation. Un texte de Dion Cassius, rappelé par Louis Robert, *Études épigr. et philol.* (*Biblioth. École des Hautes-Études*, fasc. 272, 1938), p. 110, nous montre le peuple de Rome acclamant Néron des noms d'Hercule et d'Apollon. « Il n'y a là aucune divinisation de l'empereur ; l'acclamation salue l'athlète et le musicien victorieux... En effet, elle se trouve fréquemment sur les documents éphébiques d'Athènes. » — Pour le médaillon d'Ariane et Thésée, voir Déchelette, *Ibid.*, p. 278, 77, *a*.

Thésée recevant d'Ariane le peloton de fil qui lui permettra de sortir du labyrinthe figure le mur de fond du théâtre, avec sa porte centrale près de laquelle se dresse une statue féminine. La composition plus ample et plus habile de ces médaillons permet à l'artiste de ne laisser aucun doute sur le caractère du sujet et ce sujet apparaît fréquemment emprunté à des représentations théâtrales.

Hercule ne fait pas défaut sur ces médaillons : Hercule désarmé par les Amours, Hercule et Antée, Hercule et la biche, Hercule au jardin des Hespérides, la lutte entre Hercule et Apollon pour le trépied de Delphes, la mort d'Hercule, etc. Tous ces tableaux témoignent de la popularité persistante du mythe d'Hercule en Gaule. Une fois au moins, il s'agit certainement d'une scène de théâtre : Hercule est figuré en face de Mars ; chacun est accompagné d'une légende qui est un vers ïambique : Mars : *adesse ultorem nati m[e] credes mei ;* Hercule : *[Invic]ta virtus nusquam terreri potest.* Hercule a, en effet, tué Diomède, fils de Mars, et Cycnus, un autre fils du dieu, et ce dernier sujet avait été traité par les tragiques grecs et par les poètes de la comédie nouvelle[1]. Derrière les deux protagonistes apparaît, sur un haut piédestal, la Triade Capitoline et un aigle est figuré entre Mars et Hercule. Le piédestal n'est autre que le *theologeion* sur lequel se montre le *deus ex machina.* Jupiter vient d'envoyer son aigle pour séparer les deux adversaires. Il y a loin, évidemment, de la tragédie grecque au drame gallo-romain dont ce médaillon nous conserve le souvenir. En s'inspirant du théâtre, ces reliefs d'applique des vases de la vallée du Rhône ne font, semble-t-il, que continuer la tradition des potiers de la Graufesenque, de Lezoux et autres fabriques de vases moulés.

Nous pouvons étudier en Gaule, remarquait Camille Jullian, une centaine de théâtres ; « un demi-million d'hommes s'y réunissaient à chaque fête et nous ignorons ce qu'ils y venaient faire, les spectacles qu'on représentait sur les scènes, les sentiments qui se développaient sur les gradins[2]... ». L'étude de la décoration des vases de terre cuite de la Gaule romaine nous apporte, semble-t-il, quelques indications sur ces spectacles et leur popularité. C. Jullian se demande si, « dans ces bâtisses toutes romaines, ne se dé-

1. Hercule sur les vases à reliefs d'applique, Déchelette, *Ibid.*, 264 sq. — Le médaillon de Mars et Hercule, p. 291, 101, et la bibliographie, p. 292.

2. *Histoire de la Gaule*, V, p. 8 ; cf. *A propos des arènes de Lutèce et des théâtres-amphibies de la Gaule romaine*, dans *Revue des Études anciennes*, 1920, p. 187-203, particulièrement, p. 192, 200 : « cette forme d'arènes ne peut s'expliquer que par des habitudes de spectacle propres au pays ».

roulaient pas des jeux ou des mystères inspirés des anciens temps gaulois ». Il est frappant de constater à quel point les souvenirs indigènes font défaut parmi les motifs figurés sur les vases. Ce que nous y trouvons, ce sont les dieux de l'Olympe et les héros de la légende grecque et ce sont des jeux romains, combats de gladiateurs et chasses. Les travaux d'Hercule, tels qu'ils nous apparaissent sur le vase de Reims et les tessons analogues de la Graufesenque, unissent l'un et l'autre élément. Aventures des dieux classiques et jeux romains devaient également animer les scènes et les arènes des théâtres gallo-romains. Ces représentations et la faveur qu'elles rencontraient, prouvée par la décoration des vases, n'ont sans doute pas été étrangères à la diffusion rapide de la mythologie gréco-romaine ; le théâtre l'a imposée à l'imagination des Gaulois.

A. GRENIER.

LE « VALLUM » DE XII PIEDS

ET SON FOSSÉ DOUBLE DE QUINZE PIEDS A PAROIS DROITES

« Haec imperat vallo pedum duodecim muniri, loriculam pro hac ratione ejus altitudinis inaedificari ; fossam duplicem pedum denum quinum lateribus deprimi derectis » (César, *B. G.*, VIII, 9, 3). Que signifient, au juste, dans ce texte, les expressions « vallum pedum duodecim », — « fossa duplex pedum denum quinum », — « fossa lateribus derectis »? Nous avons au Bois-des-Côtes, en face de Clermont de l'Oise [1], la fortification ainsi décrite par Hirtius. Vérifions sur le terrain les interprétations qui ont été données de ces termes techniques.

Le « vallum » de XII pieds

Le mot *vallum*, dans son acception la plus large, équivaut au mot « retranchement ». Il comprend la levée (*agger*), la palissade (*vallum*), dont il tire son nom, et aussi le fossé (*fossa*). César ou Hirtius désignent toujours un *vallum* par sa hauteur, comptée en pieds *du fond du fossé au sommet de la palissade*, et spécifient, lorsqu'il y a lieu, les modifications apportées au type dont ils parlent. C'est donc que les dimensions d'un *vallum* déterminé se déduisaient, selon une certaine règle [2], de sa hauteur : à défaut de textes, le sol doit nous les faire connaître.

Le *vallum* de XII pieds ne pouvait dépasser $3^{m}55$ de haut (12 mètres × $0^{m}2957$). Déduction faite de la palissade de IV pieds ($1^{m}18$), la dénivellation artificielle correspondante du terrain était de $2^{m}37$ (VIII pieds). C'est bien ce que confirment les fouilles du Bois-des-Côtes, sur la Montagne de Nointel : les vestiges d'*agger* les mieux conservés y fournissent environ $2^{m}20$ de dénivellation. Cette différence d'à peine $1/18^{e}$, entre l'élévation théorique et

1. Cf. G. Matherat, *Rev. Ét. anc.*, 1937, p. 348 et la carte en regard.

2. Il en est ainsi de tous les ouvrages de cette époque : « dans une baliste, le trou que les Grecs appellent *péritréton* fait connaître combien elle est grande ; de même, l'intervalle entre les deux encoches où sont fixées les rames (διπηχαϊκή) indique les proportions des navires » (Vitruve, I, 2).

l'élévation actuelle, constitue, après 2,000 ans, une concordance remarquable, car il faut tenir compte du tassement de matériaux simplement posés les uns sur les autres et de la disparition des terres de couverture emportées par les intempéries. Un bandeau de pierre, encore en place, qui, posé directement sur le sol ancien, borde l'*agger*, au-dessus du fossé, constitue un repère inespéré pour effectuer de bonnes mesures dans les deux sens. En prenant pour origine l'arête inférieure de ce bandeau, on peut aisément reconnaître les dimensions indiquées par les textes et compléter celles qui font défaut. Ces dimensions sont *constantes* : elles ont été vérifiées dans une cinquantaine de coupes, réparties sur une enceinte d'environ six kilomètres de tour (Grand Camp du Bois-des-Côtes). Le tableau suivant les résume :

« VALLUM » DE XII PIEDS

	Dimensions		
A. *Élévation*	en chiffres ronds	en pieds	en chiffres théoriques
1° Palissade	$1^{m}20$	IV	($1^{m}18$)
2° Épaulement (hauteur)	$1^{m}50$	V	($1^{m}48$)
3° Fossé (profondeur)	$0^{m}90$	III	($0^{m}89$)
Total :	$3^{m}60$	XII	($3^{m}55$)
B. *Plan*			
1° Épaulement (base)	3^{m}	X	($2^{m}96$)
2° Fossé (largeur)	$1^{m}80$	VI	($1^{m}77$)
Total :	$4^{m}80$	XVI	($4^{m}73$)

Voici maintenant les caractéristiques détaillées, telles qu'elles ressortent des observations :

I. « *Vallum* » *proprement dit.*

La palissade était constituée par des pieux (*valli*) — rondins taillés en pointe à une seule extrémité — de $1^{m}80$ (VI pieds) de long et de $0^{m}12$ à $0^{m}15$ (1/2 pied) de diamètre. L'un d'eux est conservé au Musée de Saint-Germain. Il a été retrouvé dans la tourbe, lors des fouilles de 1935, au bord — sur le côté droit — du deuxième pont de fascines de Breuil-le-Vert : sans doute avait-il été lâché par un soldat romain lors de la traversée précipitée des marais de la Brèche par les troupes de César.

On sait qu'un pieu, planté dans de bonnes conditions de résistance, doit être encastré d'un tiers de sa longueur — c'est là un très vieil usage. Le spécimen découvert, provenant du « Parc du Génie » du Bois-des-Côtes et destiné aux retranchements du Mont-

de-Crène, situés sur la rive opposée de la vallée, était donc bien prévu pour une palissade normale de IV pieds de haut, puisque les deux tiers de 1m80 donnent 1m20 (IV pieds). Il s'ensuit que les *valli* étaient enfoncés de II pieds (0m60) dans la terrasse qu'ils couronnaient.

Sur les vestiges les meilleurs du retranchement, le profil de l'*agger* se creuse, à la partie haute antérieure, d'une légère concavité, indiquant la disparition du pieu de palissade : nous savons ainsi que cette dernière dressait sa face externe à 0m75 (II pieds 1/2) en arrière de l'aplomb du bandeau.

Une *loricula*, défense supplémentaire en clayonnage, complétait la palissade pour former des créneaux (*pinnae*). Hirtius nous l'affirme et dit qu'elle était « *pro hac ratione ejus altitudinis* », c'est-à-dire en rapport avec la hauteur du *vallum* de XII pieds. La connaissance de la règle numérique qui a présidé à l'établissement de ce *vallum* permet d'établir, avec une quasi-certitude, que la *loricula* s'élevait de 0m90 (III pieds) au-dessus de la palissade.

Une *loricula* suppose une *lorica* complète, ensemble de la *loricula* et du *pluteus* ou partie basse des clayonnages qui recouvrait les *valli*. La largeur restituée de la plate-forme signale, en effet, sa présence, devant la palissade, au sommet de l'escarpe.

Il est même probable que la garniture en clayonnages se prolongeait vers le bas, recouvrant le talus extérieur de l'*agger* jusqu'au-dessous du bandeau, à l'amorce du fossé, de manière à éviter le roulement des pierres dans le cas d'un *agger petrosus* ou à maintenir les terres dans celui d'un *agger terreus*. De toutes façons, cette prolongation paraît indispensable à la conservation et à la résistance de la terrasse du *vallum*. Les dégradations causées uniquement par le temps semblent surtout provenir de la disparition de cette carapace.

II. *Agger*.

Le mot *agger* désigne ce qui supporte la palissade (*vallum*). Il comprend, à la fois, l'épaulement, construit à côté du fossé (*agger* proprement dit), et la partie du sol sur laquelle il repose jusqu'au fond du fossé. Il y a lieu, à ce sujet, de distinguer entre un retranchement de plateau et un retranchement de crête. Dans le premier, l'*agger* est complet ; dans le second, l'épaulement disparaît : il est remplacé par une simple plate-forme, obtenue en aménageant le bord du plateau au-dessus du fossé, creusé en contre-bas sur la pente.

En plaine, la levée est *posée* sur une surface plane, *spécialement dressée* pour la recevoir. Elle est faite de matériaux *divers*, provenant d'*apports extérieurs*, et non pas des rejets du fossé, comme on aurait tendance à le croire. C'est une sorte de mur — « velut murus [1] » — sans fondations, mais d'assiette large. Sa section est trapézoïdale : bases parallèles horizontales, côtés inégaux (le plus petit en avant). La hauteur était de V pieds (1^{m}50) ; la grande base a 3 mètres de long (X pieds). Nous ne connaissons pas la petite base qui fournit la largeur de la plate-forme supérieure ; mais la forme des profils, relevés dans différentes coupes, et l'application de la théorie numérique des Anciens, permettent de la retrouver : elle avait 1^{m}50 (V pieds). Un espace utile de 1^{m}20 (IV pieds) régnait derrière la palissade ; la largeur de I pied (0^{m}30) en excédent était occupée par l'épaisseur du pieu (*vallus*) et celle de sa couverture en clayonnage (*pluteus*).

La hauteur de l'*agger*, constante par rapport au fond du fossé, varie par rapport à l'aire du camp. On passe insensiblement du *vallum* de plateau au *vallum* de crête ; mais, au fur et à mesure que l'*agger* du plateau s'abaisse pour rejoindre la plate-forme de crête, le fossé, devant lui, se creuse davantage pour maintenir, à l'extérieur, la même différence entre son fond et le pied de la palissade. On a choisi pour cette transition de petits ravins qui facilitent le mouvement.

Au-dessus des pentes, l'épaulement ne réapparaît que lorsque les circonstances du sol l'exigent. La terrasse qui le remplace est établie, d'ordinaire, en cailloutis : elle a pour but de rendre vive l'arête naturelle émoussée du plateau. L'utilisation de celle-ci économisait les terrassements et les transports : les constructeurs en ont tiré un excellent parti ; c'est ainsi que des falaises rocheuses ont été taillées ; d'autres transformées en murailles à l'aide de larges dalles superposées de 0^{m}75 (I pied 1/2) de long [2].

III. *Fossa.*

Le fossé, uniforme [3], qu'il soit sur le plateau ou en bordure de crête, garde toujours une largeur de 1^{m}80 (VI pieds) et une profondeur constante de 0^{m}90 (III pieds) au-dessous du bandeau

1. Végèce, I, 24.

2. Cas du promontoire de Vadrenlieu, au-dessus de Nointel.

3. Il règne, au pied de l'*agger*, tout autour du camp ; cependant, au-dessous de la falaise rocheuse précédemment citée, dans un endroit où la pente est par trop raide, nous l'avons cherché en vain ; là, sa présence était manifestement inutile.

(c'est-à-dire du sol initial), mais sa profondeur efficace[1] était plus grande : 1m33 (IV pieds 1/2), car les déblais ont été rejetés d'un seul côté (vers l'extérieur) et forment un épaulement de contrescarpe qui n'avait pas moins de 0m45 (I pied 1/2) de flèche.

Dans le *vallum* de crête, les terres rejetées dévalaient le long des pentes ; la paroi extérieure du fossé, pas assez contre-butée, risquait de glisser et de suivre le même chemin ; sa position lui offrait une trop faible résistance de durée. Pour remédier à cet inconvénient, on a établi, en cailloutis, un épaulement de contrescarpe puissant (solidement ancré dans le sol et muni d'un bandeau interne analogue au bandeau d'escarpe, mais plus petit), dont les vestiges ressemblent à ceux d'un *agger*. Dans ce cas, lorsque l'épaulement d'escarpe a été « exploité », le *vallum* présente l'aspect, incompréhensible *a priori*, d'une tranchée moderne : il semble tourné à l'envers par rapport au camp ; mais il suffit alors de vider le fossé pour constater qu'il est comblé par la pierraille et les terres inutilisables provenant de l'enlèvement des pierres de l'*agger*.

La section, comme la largeur et la profondeur, est partout la même : elle est *triangulaire*, autrement dit : les parois du fossé forment un dièdre ouvert dont l'arête est, à peu près, à mi-distance des bandeaux d'escarpe et de contrescarpe. Ces parois sont *droites*. La « pointe » est plus ou moins arrondie. Des coupes, effectuées dans des terrains appropriés, ont fourni, à plusieurs reprises, l'image entière du profil[2].

Tous les fossés, y compris ceux de crête, étaient munis de bois de défense — d'où la raison de leur faible profondeur apparente.

Au fond du fossé, vers la pointe, règnent trois rangs de petits piquets de 0m15 à 0m30 de long, de 0m05 de diamètre, *enfoncés complètement*. Par analogie, on peut les appeler *stimuli*[3]. Répartis en quinconces, espacés de 0m30 (I pied), ils sont taillés, d'un bout à l'autre, en pyramide effilée, dont la base, tournée vers le haut, est sectionnée franchement. Il est probable qu'ils étaient munis d'une virole métallique à pointes[4]. Des *cervi*, branches fourchues

1. D'où l'explication des passages contradictoires relevés dans Végèce à propos du rapport entre la profondeur et la largeur des fossés.

2. Dans l'une d'elles, entre autres, le dessin ressortait en rouge sur fond jaune (fossé creusé dans un sable jaune et rempli par l'éboulement d'une escarpe de sable rouge).

3. Leurs empreintes très nettes apparaissent brusquement et se vident de leur substance pulvérulente noirâtre au moment où la bêche les tranche lorsqu'on effectue une coupe de *vallum*. — J'ai pu en recueillir un assez bien conservé.

4. Du type retrouvé par Pernet à Alésia (*Pro Alesia*, IV, p. 555)? — La disparition de ces appareils provient : soit de ce qu'ils étaient en acier, alliage qui rouille vite et ne se conserve pas dans la terre comme le fer ; soit plutôt de ce qu'ils ont été « récupérés » à l'époque antique.

aux extrémités acérées[1], sont disposées sur l'escarpe, au-dessous du bandeau qui les maintenait[2]. C'est sur eux que devait se fixer le clayonnage de couverture.

Le fossé double de XV pieds

Lorsqu'un *vallum* différait en quelque point de son type habituel, les auteurs des *Commentaires* ont pris soin de le dire. C'est ainsi qu'Hirtius nous apprend la modification apportée à un *vallum* de XII pieds qu'on avait muni d'un fossé double de XV pieds : « fossam duplicem pedum quinum denum » (*B. G.*, VIII, 9, 3). Nous trouvons, en effet, au pied de l'*agger* du *vallum* du Bois-des-Côtes — sauf au-dessus des pentes — un ensemble de deux fossés « triangulaires », parallèles, inégaux, séparés par un faible intervalle : ils occupent une largeur de $4^{m}50$ (XV pieds), comptée du bandeau de l'*agger* au rebord extérieur du deuxième fossé. Le premier est constitué par un fossé normal de $1^{m}80$ (VI pieds) de large sur $0^{m}90$ (III pieds) de profondeur. Le second, plus petit, n'a que $1^{m}50$ (V pieds) sur $0^{m}75$ (II pieds 1/2), au maximum. L'espace qui les sépare, recouvert d'un épaulement formé à l'aide des déblais du premier fossé, est de $1^{m}20$ (IV pieds). Tous deux sont munis de bois de défense.

A la suite du deuxième fossé existe une bande de terrain, dressée et légèrement exhaussée, de XV pieds ($4^{m}50$) de large (plate-forme à *cippi*?), et, au delà, on retrouve un double fossé identique de XV pieds, tourné en sens inverse (petit fossé en dedans). Il n'est donc pas possible de confondre un « fossé double » avec deux fossés distincts, comme le font la plupart des auteurs, mal renseignés, qui traduisent « fossam duplicem pedum quinum denum » par « deux fossés de XV pieds de large », interprétation d'autant moins admissible que le *De bello gallico* distingue entre « fossa duplex » et « duae fossae[3] ».

1. « Firmis ramis abscissis » (*B. G.*, VII, 73, 2).

2. On trouve trace de ce dispositif à l'endroit que j'indique. — Peut-être y en avait-il aussi, comme à Alésia, à la jonction du parapet et de la palissade, « ad commissuras pluteorum atque aggeris » (*B. G.*, VII, 72, 4).

3. Exemples : « fossa duplex » (VII, 36, 7) ; « duae fossae » (VII, 72, 3). Rapprocher « duplex pannus » (Horace, *Ep.*, XVII, 25) ; « clavi duplices » (Caton, *R. R.*, 20) ; « duplex murus » (César, *B. G.*, II, 29).

FOSSÉS A PAROIS DROITES

Une confusion du même genre existe à propos de l'expression « fossa lateribus derectis » (*B. G.*, VIII, 9, 3), traduite abusivement par fossé « à parois verticales », bien que *derectus* n'ait pas ce sens. Les Romains, dans leurs travaux de campagne, pour des raisons pratiques faciles à concevoir, utilisaient surtout le fossé « triangulaire ». Le fossé à parois verticales, exigeant un sol suffisamment



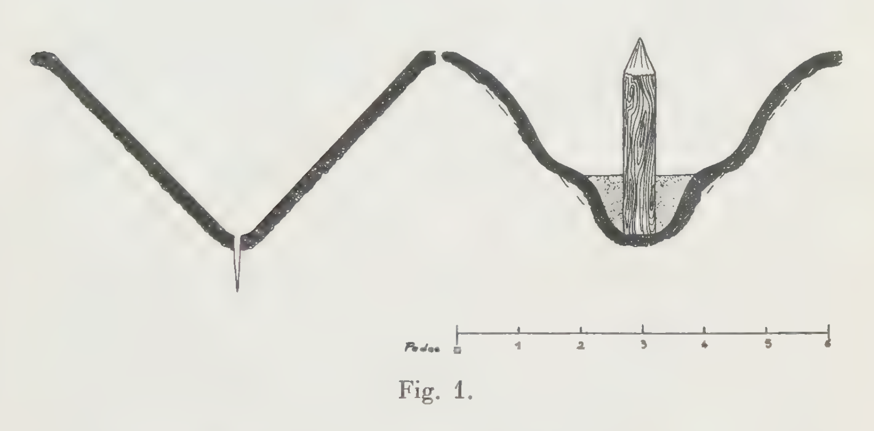


Fig. 1.

ferme pour qu'il n'y ait aucun risque d'éboulement rapide, constituait une exception ; dans ce cas, le texte des *Commentaires* précise : « ut ejus fossae solum tantumdem pateret quantum summae fossae labra distarent » (*B. G.*, VII, 72, 1).

Pourquoi les auteurs antiques, insistant sur un détail qui nous paraît superflu, ont-ils tenu à indiquer, dans une narration particulièrement concise, que certains fossés étaient « lateribus derectis »? — C'est que, dans leur esprit, le terme « lateribus derectis » était opposé à « curvis lateribus » : il y avait des fossés à parois droites et des fossés à parois courbes.

Les fouilles de 1938 à Nointel en sont la preuve. En dégageant, à l'extérieur du camp, des coupes de l'année précédente qui semblaient appartenir à une zone de *lilium*, nous avons eu la surprise de voir apparaître un long fossé triangulaire à parois courbes, dont la section rappelle celle d'une fleur de lis.

J'ai su, depuis, qu'un fossé semblable avait été découvert à

Nevers, en 1894[1], au pied de l'*oppidum* de *Noviodunum Aeduorum*, où furent brûlés les magasins de fourrages de César[2].

Ce n'est donc pas sans raison qu'Hirtius parle de fossés à parois droites à propos de l'enceinte, puisque, dans le même lieu, des fossés de *brachium*[3] extérieurs étaient à parois courbes. La différence de section de ces deux types de fossés provient du mode de fixation des bois de défense placés au fond de chacun d'eux. Dans les « derectis lateribus », ceux-ci sont de petits piquets, munis d'une virole à pointes métalliques, que l'on pouvait enfoncer à coups de masse ; — dans les « curvis lateribus », ce sont de gros pieux (« de la grosseur de la cuisse »)[4], posés tête en bas, que l'on fixait verticalement en les tassant fortement du pied avec de la terre (opération nécessitant un évasement médian de la section du fossé)[5]. Les fossés à parois droites apparaissent comme des moyens de défense contre l'infanterie, tandis que les fossés à parois courbes, placés en dehors des camps, devaient être destinés à enrayer l'avance de la cavalerie (ils n'ont pas d'épaulement).

*
* *

On ne saurait trop tenir compte — j'ai eu souvent l'occasion de le faire remarquer — du « mot à mot » de documents aussi précieux que les *Commentaires*, où il semble que les auteurs, dans leur concision inégalée, aient eu un souci extrême de véracité et de précision. L'inexactitude et l'obscurité dont on les taxe assez volontiers résultent surtout de notre ignorance des choses de l'époque. Bien des recherches inutiles peuvent être évitées en prenant les textes à la lettre.

Georges MATHERAT.

1. Rue de Rémigny (maison Brisset).

2. Les traces manifestes de l'incendie, signalé *B. G.* (VII, 55, 7), ont été retrouvées en 1846, dans la partie haute de la ville (rue du Cloître-Saint-Cyr) ; cf. l'important rapport archéologique, perdu de vue, d'Antony Duvivier, rappelé par Massillon Rouvet dans *Remparts et monuments de l'ancien Nevers*, 1895, p. 41.

3. Le *brachium* est un retranchement qui assure la liaison entre deux ouvrages.

4. Cf. *B. G.*, VII, 73, 6.

5. Une terre pilonnée, bien visible dans les fouilles, remplit la partie étroite du fond du fossé sur 30 cm. environ de haut. Le dispositif est donc le même que dans *B. G.*, VII, 73, 6.

UGIUM-LAVALDUC

La *Revue des Études anciennes*[1] a récemment publié un aperçu de l'état des études de toponymie en Provence ; je désire, ici, attirer l'attention sur le toponyme *Lavalduc* qui désigne, dans les Bouches-du-Rhône, un étang saumâtre situé au Nord-Est de Fos-sur-Mer, au pied de ce plateau de Saint-Blaise, dont les antiquités et les fouilles ont été décrites dans la même revue, 1937, p. 111-124.

Des scribes du Moyen-Age, ayant à transcrire ce nom en latin, ont facilement résolu le problème étymologique en adoptant la forme : *Stagnum vallis Ducis*[2], et c'est sans doute à ce jeu de mot que l'on doit l'orthographe Laval-Duc, rencontrée au xviiie siècle[3]. Cependant, dès les xvie et xviie siècles, les textes français emploient le plus souvent le nom *Lavalduech* ou *Lavalduch*, transcription du provençal *La Vauduch*[4], et plus anciennement de la forme vulgaire *La Vallduch*, connue en 1224[5]. Celle-ci correspond à un latin [*vallis*] *de Ugio*, attesté par les vocables de deux chapelles : *Sanctus Petrus de Ugio* et *Sanctus Vincencius de Ugio*[6], vers 1220, ainsi que par l'expression : « *in valle Ugio* », employée en 1067[7].

Le *g* de **Vallis de Ugio*, devenu final et durci en *c*, s'est changé en *ch*, par suite de la présence de l'*i* entraînant un chuintement[8]

1. Cf. C. Rostaing, dans *Revue des Études anciennes*, t. XXXIX, 1937, p. 263-266.

2. Document du 15 juin 1406, concernant la perception de la dîme de Saint-Mitre, publié dans la *Gallia christiana novissima*, sous le n° 1779. — Il existe de cette ordonnance d'Artaud, archevêque d'Arles, un *vidimus* du 9 avril 1407, conservé aux archives communales de Saint-Mitre (AA^1, p. 1), que M. Rostaing a signalé comme étant la charte de création de cette commune. Ce n'est, en réalité, qu'une transaction entre les habitants et le chapitre d'Arles, pour l'abaissement du taux de la dîme, à charge d'achever la construction des remparts. L'existence du *Castrum sancti Mitrii* remonte à une époque beaucoup plus ancienne ; je ne citerai à ce sujet que l'engagement fait par le comte de Provence, entre 1196 et 1209, des châteaux de Fos, Castelveyre et *Saint-Mitre*, entre les mains des Porcellets (cf. F. Benoit, *Recueil des actes des comtes de Provence*, t. II, p. 83).

3. Mémoire de l'abbé Couture, curé de Miramas, vers 1783 ; Bibl. d'Arles, ms. 107, p. 106.

4. Enquête de bornage du 28 avril 1551 (arch. de Saint-Mitre, DD 1).

5. Du 2 mai 1224, union à Saint-Gervais de Fos de l'église Saint-Pierre de Lavalduc, « *ecclesiam sancti Petri de La Vallduch* ».

6. *Carta de censibus annis singulis persolvendis*, datée des environs de 1220 par l'abbé Albanès : *Gallia christiana novissima*, n° 865.

7. Concession du prêtre Boson aux chanoines de Notre-Dame d'Avignon, *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame-des-Doms*, publié par E. Duprat.

8 Un texte du cartulaire de Saint-Victor (207) mentionne une donation de table de sel au lieu appelé *Ug ;* il s'agit sans doute d'Ugium ; en Provence, les notations finales *ch*, *h*, *g* représentent souvent un même son chuintant.

La filiation *Lavalduc* < *Vallis de Ugio* paraissant évidente, il est intéressant de rechercher à quoi correspond le second terme de ce toponyme.

C'est en 828 qu'apparaît pour la première fois le nom d'*Ugiu[m]* ; il désigne un *vicus*, dont l'église principale est dédiée à saint Pierre, et où, en dehors de terres arables et de vignes, il existe des salines [1]. (*Damus insuper, in vico Ugio, dimidiam basilicam Sancti Petri, et dimidias res que ad ipsam ecclesiam pertinent, necnon et domos, salinas, terras, vineas, vel quicquid ibidem habemus* [2]).

Près d'un demi-siècle plus tard, on retrouve mention d'*Ugium ;* mais son territoire a été saccagé par les infidèles. On sait qu'au IXe siècle la Provence rhodanienne eut à subir plusieurs invasions ; en 859, les Normands s'établirent sur le Rhône, en Camargue, et ravagèrent les villes voisines [3], après eux des Sarrasins [4], puis des Danois [5] accrurent encore la dévastation.

Le 27 mai 874, l'archevêque d'Arles, Rostang, régla un différend survenu entre son prévôt, bénéficier de l'église d'*Ugium* (... *Ugiensem ecclesiam*), et *Lupurselleus*, prêtre d'*Ugium* (... *presbyterum Ugiensem*). Il s'agissait de réduire le montant de la redevance annuelle due par ce dernier, en raison de l'état de son église dépeuplée par les barbares (*quia jamdicta ecclesia et barbarorum impetu depopulata*) [6].

Les ravages dont souffrirent à cette époque les riverains de *Lavalduc* trouvent probablement un témoignage concret dans les ruines de l'un des sanctuaires dont les substructions ont été récemment retrouvées, non loin de la chapelle Saint-Blaise, sur le plateau qui domine toute la vallée d'*Ugium*.

Mais, au début du Xe siècle, la paix était revenue sur les bords de *Lavalduc*. Les chanoines de Marseille étaient alors réduits à la

1. L'industrie salinière a été longtemps florissante à Lavalduc ; lors de la réunion au domaine royal (vers 1541), la production s'élevait à 31,100 oules (arch. des Bouches-du-Rhône, B 1292). En 1664, H. Bouche signale que l'on y fait « une grande quantité de sel » (*Chorographie*, p. 38) ; l'exploitation s'est continuée jusqu'à notre siècle.

2. Testament du comte Leibulfe, préposé à la garde des côtes de la Méditerranée (16 mars 828), publié dans l'*Histoire générale du Languedoc* (t. II, *Preuves*, col. 169-172), d'après le *Cartulaire de Lérins* aux archives des Alpes-Maritimes, fol. 117 (édité par Moris et Blanc). — Le comte Leibulfe, fils de Gontier et mari d'Odda, était Arlésien ; il succéda, comme comte et gouverneur du pays d'Arles, au comte Loup, vivant à la fin du VIIIe siècle, ou au début du IXe.

3. Reynaud, *Invasions des Sarrasins.*

4. *Annales* de Saint-Bertin.

5. Poupardin, *Le royaume de Provence.*

6. *Gallia christiana novissima*, n° 214. Le cens est fixé non à 10 sous, comme le demandait le prévôt, ni à 5, comme le désirait *Lupurselleus*, mais à 7 sous. Ce règlement laisse supposer que la localité n'avait pas été complètement abandonnée.

dernière misère par les incursions incessantes des infidèles ; leur évêque Drogon demanda à l'archevêque d'Arles quelques bénéfices pour « fournir à son peuple, et à lui-même, le pain et le vêtement ». Il obtint, le 13 juin 923, les revenus de quelques églises situées près du golfe de Fos ; parmi elles figure *Saint-Vincent d'Ugium* (*Sanctus Vincentius Ugensis*) ; ces chapelles étaient concédées avec leurs cimetières, dîmes du pain, salines, etc... (*Cum cimeteriis, offerendis, primiciis, et decimis, tam de pane, quam de vino et ceteris rebus, id est salinis, piscibus, rivulis...*) [1].

C'est peut-être vers la même époque, antérieurement à 950, qu'une donation, faite à l'église de Viviers, assurait à celle-ci la possession de huit salines, situées dans l'*Ugium* (*Ego Secundus, cum uxore mea Prima, condonavimus Deo et Sancto Vincentio, de propriis nostris... in Arelatense, in Ugio, salinas areas octo...*) [2].

L'*Ugium*, dont le fisc appartenait, au xe siècle, à l'archevêque d'Arles [3], paraît s'être étendu entre les territoires d'Istres, au Nord, et de Fos, au Sud. Dans cette direction, il comprenait, en tout ou partie, l'isthme situé entre les étangs de Lavalduc et d'Engrenier, appelé aujourd'hui *Plan d'Aren*, et dont le nom se trouve cité en 1067, comme placé dans la vallée d'*Ugium* (*in valle Ugio, in loco qui vocatur Arignus est unus altometarius...*) [4]. — Vers le Nord, il faut pousser ses limites dans la direction du quartier de Saint-Véran, chapelle aujourd'hui disparue, dont l'emplacement est précisé par un texte de 1551 et par un mémoire de l'abbé Couture [5], mais qui, dès 1054, paraît avoir appartenu au territoire d'Istres (*Retinuit tamen R. archiepiscopus, duas ecclesias, in territorio de Istro Sancti Verani, Sancti Petri de Ugino* [sic]) [6].

1. *Cartulaire de Saint-Victor*, n° 1.

2. *Histoire générale du Languedoc*, t. II, c. 416 ; d'après le manuscrit dit *Charta Vetus*, rédigé par l'évêque Thomas II, et datant de 950 (document perdu, mais dont une copie existe à la Bibliothèque nationale, vol. 168 de la collection Lancelot, nouv. acq. fr., n° 9799). — Rapprocher le nom de saint Vincent, patron de l'église de Viviers, du vocable de la chapelle Saint-Vincent d'Ugium. — La donation de *Secundus*, que rien n'empêche d'être antérieure à 923, date de la première mention de cette chapelle, est peut-être à l'origine de la fondation de cette dernière.

3. *Gallia christiana novissima*, n° 261 : *Breve de terris quas Manasses archiepiscopus in dominio suo tenuit... fiscum de Ratis, et Ugio, et Arigno, et Granario...*

4. Document déjà cité à la note n° 7. Dans le même cartulaire, une autre copie du même document porte : « *in valle Ugio in loco qui vocatur Arign* ».

5. Biblioth. d'Arles, ms. 107, p. 106. Elle était alors depuis longtemps détruite : « il ne reste de l'église qu'une muraille sur pied, le reste est renversé ».

6. Je crois que, dans ce texte, il faut rétablir la virgule après *ecclesias* et non après *Istro*, puisque, par son nom même, Saint-Pierre se place dans l'*Ugium* et non sur le territoire d'Istres. Il y avait, cependant, une église *Saint-Pierre* à Istres, mais surnommée *de la Mer*, bâtie en crypte au bord de l'étang de Berre et différente de *Saint-Pierre d'Ugium*.

Si l'on considère que, dès les xe ou xie siècles, sur un même document, le territoire d'*Ugium* (*fiscum... de Ugio*) est cité indé-

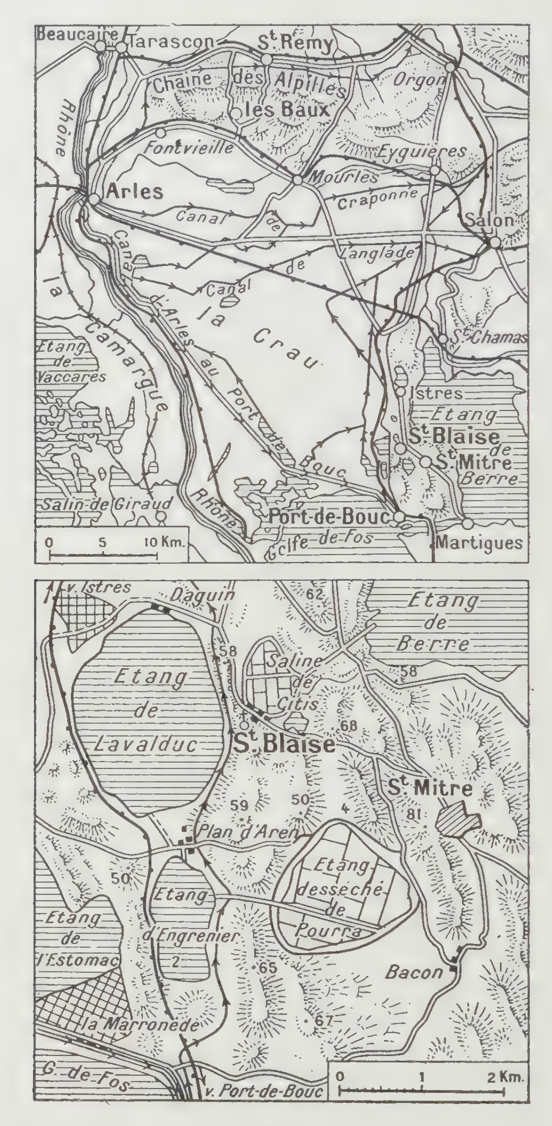


Fig. 1. — La région de Lavalduc

pendamment de ceux de Fos et d'Istres (*pascerium de Istro sive de Fossis*), on doit admettre qu'il formait bien une circonscription géographique spéciale, sur la rive de l'étang de *Lavalduc*.

Un problème se pose alors : occupait-il tout le tour de l'étang? — Le nom de *vallis de Ugio* appliqué à celui-ci semblerait répondre par l'affirmative ; mais un document du mois de juin 1010 apprend que le territoire d'Istres s'avançait jusqu'au bord de *Lavalduc* (... *in comitatu Aquense, in terminum* (sic) *de Castro Istri, in ipso castro vel in eius termino* ... *dono unum vasum salinarium qui situs est in Ugio...*)[1].

Les limites d'Istres paraissent donc avoir été, au haut Moyen-Age, les mêmes que celles qui sont connues depuis 1406, et c'est sur la rive orientale de *Lavalduc* qu'il faut localiser le *vicus Ugium* de 828, c'est-à-dire sur l'étendue de l'ancien domaine de *Castelveyre*. Là, en effet, existait une importante agglomération, ceinte de murailles, dont la vie, d'après le matériel archéologique recueilli, s'affirme du IVe ou Ve siècle, jusqu'aux périodes mérovingienne ou carolingienne ; là une église, connue, dès 1153, sous la dénomination d'*ecclesia Beate Marie de Castello Veteri*[2], se trouvait voisine des chapelles de l'*Ugium*.

Un rôle de taxe synodale de l'archevêché d'Arles, rédigé vers 1220, où est mentionné pour la dernière fois le nom d'*Ugium*, paraît suivre, dans sa nomenclature, un ordre géographique remontant le long de la *côte orientale* de Lavalduc, pour redescendre ensuite vers Martigues. Après les églises de Fos, il cite : *Sancta Maria de Boc*[3], puis Saint-Vincent d'*Ugium*, Saint-Pierre d'*Ugium* et Notre-Dame de Castelveyre ; tournant après vers Saint-Mitre (*ecclesia Sancti Mitri*[4]), il se dirige vers le Sud (*ecclesia Sancte Trinitatis de Tollone*[5]), pour aboutir à Martigues (*ecclesia Sancti Genesii de Ponte*).

La localisation, sur la rive orientale de l'étang, permet d'admettre que l'*Ugium*, en tant que *vicus*, s'identifie bien, en tout ou partie, avec le territoire de *Castelveyre*, et que les ruines de basse époque gallo-romaine, qui, sur le plateau de Saint-Blaise, surmontent celle d'une ville grecque, sont les vestiges de la bourgade qui fut le chef-lieu de l'*Ugium*.

1. Biblioth. d'Arles : *Authentique du chapitre*, fol. 66 v°.

2. Arch. des Bouches-du-Rhône ; archevêché d'Arles, *Liber aureus*, n° 2, et *Gallia christiana novissima*, n° 573. — On possède bien un diplôme antérieur (1144) de Conrad III, où cette église est mentionnée, mais l'examen critique de ce document fait croire à M. R. Busquet, archiviste des Bouches-du-Rhône, qu'il s'agit d'une charte apocryphe.

3. Bouc.

4. Saint-Mitre, à qui le territoire déserté de Castelveyre fut réuni, sur la demande des anciens habitants, en 1407.

5. Localisée par la fontaine de Tholon, sur le bord de l'étang de Berre, au Nord de Martigues.

L'identification d'*Ugium* avec ces ruines elles-mêmes, tout en conservant encore son caractère d'hypothèse, semble sérieusement autorisée par une charte de l'*Authentique du chapitre d'Arles* (fol. 65 v°). Ce document, daté du 28 février 987, est une donation de terres situées *in comitatu Arelatense, in villa Ugio.* Le mot *villa* n'a plus ici son sens classique d'agglomération ouverte et sans défenses, car, plus loin, déterminant l'emplacement de deux pièces de vigne, le scribe précise, dans un latin barbare, que celles-ci sont contiguës à une tour d'*Ugium* : *inter dua loca ad ipsa*[*m*] *turre*[*m*]. L'existence, sur les bords de La Valduc, d'une enceinte fortifiée, autre que celle dont on voit les vestiges à Saint-Blaise, apparaît comme plus qu'improbable.

L'appellation de *Castelveyre*, portée par ce lieu depuis le XIe siècle, n'est, en réalité, qu'une forme populaire (*Castrum quoddam nostrum quod vulgo castrum vetus appellant* [1231][1]) et cache un toponyme plus ancien qui, vraisemblablement, n'est autre que celui d'*Ugium* désignant à la fois le *vicus*, son chef-lieu et l'étang. C'est à ce dernier que dut, peut-être, s'appliquer tout d'abord le terme *Ugium*. Celui-ci, tel qu'il nous est connu, depuis le IXe siècle, ne semble pas pouvoir s'expliquer par les langues classiques ; il serait donc antérieur à la pénétration de celles-ci en Gaule et, par suite, plus ancien que l'établissement grec qui se développa en cet endroit dès le VIIe siècle avant notre ère.

On peut en rapprocher quelques noms tirés des textes antiques :

Ugĭus (?), nom accolé à celui de Mars sur un autel votif de la région de Nimes[2].

Ug-ernum = Beaucaire, situé sur le Rhône, à cinquante kilomètres au Nord de Lavalduc, Οὐγέρνον de Strabon (cf. Holder, *Alt-Keltischer Sprachschatz*).

Ugium, ville d'Espagne près d'Hispalis[3].

Ugia, ville des Turdétans, en Bétique[4], sur la route de Gadès à Cordoue, identifiée avec Οὐκία de Ptolémée[5], et dont Hübner a cru lire le nom sur une monnaie à légende ibérique[6].

1. *Gallia christiana novissima*, n° 972.

2. Espérandieu, dans *Revue épigraphique*, 1902, p. 277. — *Association Guillaume Budé ; Congrès de Nîmes*, 1932, p. 192 : [MA]RTI [U]GIO C. BAEBIVS FELIXS V. S. L. M.

3. Anonyme de Ravenne, IV, 45.

4. Pline, *Hist. nat.*, III, 10 (*Ucia*, var. *Urgia*, III, 1). — *Itin. Ant.*, 410, 1. — *Vases apollinaires*, I, II, III ; *C. I. L.*, XI, 3281 (Ugia [-am]), 3284 (Ugia [-ae]).

5. Variantes : Οὐτία, Οὐγία, Οὐωγία (II, 4, 9 et 10).

6. *Monumenta linguae ibericae*, 128, 161.

Uciense, ville de Bétique [1].
Uciese, ville d'Espagne [2].
Ukio, nom vénète d'homme (*datif*) [3].

H. ROLLAND.

1. *Itin. Ant.*, IV (403, 7). — *C. I. L.*, XI, 3284 (*Uciense*).
2. *Vases apollinaires*, I, II, III ; *C. I. L.*, XI, 3281, 3282, 3283 (Uciese [-em]).
3. Philipon, *Peuples primitifs de l'Europe méridionale*, p. 106. — On pourrait également rapprocher : *Uci*, *Uchi*, ville d'Afrique citée par le même auteur (*Les Ibères*, p. 49), comme nom à caractère indo-européen (?) ; ethnique *Ucītes*, latinisé en *Ucitāni* (Pline) (renseignement communiqué par mon cousin M. V. Rolland). — Cf. aussi : *Ucetium* = Uzès. — ... ugĭācus (*C. I. L.*, XIII, 5240) et *-ugio*, *-ugia*, dans les composés *Bit-ugia*, *Ais-ugius*, *Lit-ugius*, *Mas ugia Sat-ugius*, etc. (Holder).

LA MAISON DU « BUSTE EN ARGENT »

A VAISON-LA-ROMAINE

Parmi les découvertes faites à Vaison-la-Romaine au cours de ces dernières années, celle de la « Maison du Buste en argent », déblayée au cours des années 1936 à 1938, est certainement une des plus intéressantes pour l'archéologie gallo-romaine de la Gaule. Des sondages exécutés en 1924 dans cette propriété, qui devait être lotie pour des constructions nouvelles, avaient permis de mettre au jour un buste en argent, l'angle d'un péristyle, quelques objets mobiliers et de grandes plaques de plomb [1].

Aussi, quand M. Maurice Burrus acheta cette propriété, les espoirs les plus légitimes étaient permis [2]; or, la réalité ne les trompa point, puisque les fouilles de deux années ont livré l'édifice dans tout son ensemble, et nous avons aujourd'hui à Vaison un exemple bien complet de l'habitation d'un riche gallo-romain aux temps de l'Empire (voir le plan, en fin d'article).

I. Description

Assurément, elle présente les parties caractéristiques de la maison romaine [3], comme à Herculanum, à Pompéi ou à Ostie ; mais

1. J. Sautel, *Vaison dans l'Antiquité*, t. I, p. 305-306 ; — t. II, n. 633, 644, 649, n. 2209 et 2210, n. 2220, 2229, 2246, 2251 et 2293 ; — t. III, pl. LXXXVIII et CI ; — cf. encore « Rapport de 1924 au Comité des Monuments historiques », dans t. I, p. XXII-XXIV.

2. *Découvertes archéologiques de Vaison-la-Romaine*, supplément au *Bulletin des Amis de Vaison*, n. 10, 1933, p. 27.

3. Nous renvoyons une fois pour toutes aux ouvrages qui ont traité cette question de l'habitation romaine : Vitruve, *De architectura*, édit. Choisy, 1909, t. I, p. 218-236 ; — t. II, liv. VI, surtout ch. III à VII ; — t. IV, pl. 58 à 63 ; — Marquardt, *La vie privée des Romains*, t. I, p. 251 sq. ; — Daremberg et Saglio, art. *Domus* (par Monceaux) ; — A. Choisy, *L'art de bâtir chez les Romains*, 2e édit., 1876 ; — Guhl et Koner, *La vie antique*, t. II, 1884, p. 93 sq. — Ch. Garnier et A. Amman, *L'habitation humaine*, 1889, p. 489 sq. ; — Fr. Marx, *Die Entwicklung des römischen Hauses*, dans *Neue Jahrbücher für das klassische Altertum*, XII (1909), p. 547 ; — Aug. Mau, *Pompeianische Beitraege*, 1879 ; — *Pompeji in Leben und Kunst*, 1910 ; — *Führer durch Pompeji*, 6e édit., 1929 ; — F. Benoit, *L'architecture*, I, *Antiquité*, 1911, p. 452-458 ; — Pierre Gusman, *Pompéi*, Paris, 1906 ; — H. Thédenat, *Pompéi*, 1910, t. I, ch. II, p. 49 à 106 ; — R. Cagnat et V. Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, 1916, t. I, p. 277 à 292 ; — A. Majuri, *Visioni italiche : Pompei*, 1928, p. 53-77 ; — *Herculanum*, 1932, p. 51-83 ; — J. Carcopino, *Ostie*, 1929 ; — P. Lavedan, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 1931, art. *Habitation*, p. 487-492 ; — R. C. Carrington, *Pompéi*, 1937, p. 84 à 105 ; — J. Carcopino, *La vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'Empire*, 1939, p. 38-47.

certains détails montrent nettement comment, suivant les circonstances et les exigences de l'urbanisme, les architectes provinciaux savaient apporter des modifications pratiques au plan-type de l'habitation romaine [1].

A) *Entrée et atrium.*

L'entrée est située dans la partie basse de la rue dite « des Boutiques », à cause de ces magasins de vente, que le propriétaire avait installés sur cette rue pour s'assurer quelques revenus. Elle a une largeur de 12 mètres entre deux piliers de boutiques : de chaque côté sont disposés deux couloirs de 2m50, au milieu desquels l'architecte a établi l'entrée proprement dite, fermée par deux murs pleins, qui s'avancent à l'alignement de la rue. Entre ces deux sortes d'antes, deux colonnes soutenaient l'architrave et formaient un petit porche sur rue, comme l'indique Vitruve [2], tandis que deux piliers massifs constituent à l'arrière les piédroits de la porte centrale, de 2 mètres de large, et laissent de chaque côté deux autres petites portes d'un mètre d'ouverture. Tous ces éléments étaient en place, sauf la colonne et le seuil de droite ; mais le seuil de la porte centrale et celui de l'autre porte latérale ont encore les traces d'usure, faites par les nombreux usagers de la maison.

Cette porte, d'aspect monumental, donne accès à un vestibule, dont les dalles en pierre de Beaumont étaient en grande partie en bon état de conservation ; il mesure 10m50 de longueur sur 6m50 de largeur et se termine par trois ouvertures, correspondant aux trois ouvertures de l'entrée avec des piliers de moindre importance.

Il s'ouvre ainsi sur un élégant atrium à colonnes, du type « corinthien [3] », dont le stylobate était intact presque sur trois côtés et supportait encore cinq bases de colonnes de profil classique : dans les ruines, on a relevé un chapiteau d'ordre toscan,

1. Les aménagements en élévation ont été réalisés par M. Jules Formigé, inspecteur général des Monuments historiques, sur les désirs de M. Maurice Burrus ; nous nous contentons de décrire les constructions telles qu'elles ont apparu au cours des fouilles de 1935 à 1938, avec les objets qui les accompagnaient.

2. Vitruve, liv. VI, ch. VII, 5, et le commentaire de Choisy, t. I, p. 218 ; — cf. l'entrée de la maison hellénistique, dans P. Lavedan, *Dictionnaire*, p. 485-486 (maisons de Délos).

3. Vitruve, liv. VI, ch. III, 7-8, et le commentaire de Choisy, t. I, p. 29 (Cava aedium Corinthieus, « suivant un contour de colonnes ») ; — R. C. Carrington étudie ces atriums corinthiens, à propos de la « Casa di Epidio Rufo », *Pompéi*, p. 92-95.

avec le commencement d'un fût galbé décoré de cannelures profondes. La partie non couverte mesure 7m50 de longueur sur 5 mètres de largeur, et les galeries qui l'entourent ont 2m50 de largeur, sauf du côté Ouest, où cette largeur atteint 3m40. Enfin, il faut noter que le couloir de droite dessert une série de six appartements, qui devaient être des chambres, tandis que celui de gauche n'a aucune ouverture sur les constructions voisines.

B) *Tablinum.*

Ces deux couloirs latéraux conduisent également au centre de la maison, le tablinum, qui paraît être une des parties les plus curieuses de cette habitation [1].

Primitivement, ces appartements privés avaient la même largeur que l'atrium et ses dépendances [2] ; mais le propriétaire, sans doute gêné par des bâtiments, qui lui enlevaient le jour et le soleil, fit l'acquisition d'une partie de ces bâtiments et établit sur leurs ruines un large péristyle, qui lui procura l'air et l'espace, dont il avait besoin.

Aussi ce tablinum se présente avec une ampleur inaccoutumée : au Midi se développe, en contre-bas d'un mètre, le péristyle à colonnes, dont nous venons de parler et dont le stylobate était dessiné en presque totalité sur trois côtés. La partie non couverte mesure 15 mètres sur 13 et la galerie a en moyenne 3 mètres de largeur : le côté, qui ne comporte pas de colonnade, offre un grand bassin de 10 mètres de long et de 1m50 de large, situé, comme le péristyle lui-même, en contre-bas du couloir qui vient de l'atrium. Les parois de la galerie étaient décorées de fresques simples à panneaux rouges et jaunes, encadrés de bandes noires ou vertes, dont de nombreux vestiges ont résisté à l'humidité, et le bassin est toujours revêtu de l'enduit rouge avec briques pilées, qui assurait son étanchéité.

Au delà du couloir, vers le Nord, sur le même niveau que l'atrium, il est facile de distinguer les différentes pièces du tablinum proprement dit : on y accédait de ce couloir par une sorte de vestibule, qui reproduit en quelque sorte celui de l'entrée de la maison sur la rue « des Boutiques », mais avec des proportions différentes.

1. Sur les *fauces* ou couloirs de communication, Vitruve, liv. VI, ch. III, 16 ; — cf. commentaire de Choisy, t. I, n. 219 ; — t. IV, pl. 58.
2. Vitruve, liv. VI, ch. IV, 8-10 et 16-17.

Il est également fermé de chaque côté par un mur plein, qui constituait des couloirs ; mais il était ouvert à l'avant sur le couloir et à l'arrière sur un espace libre : deux colonnes, dont les emplacements étaient marqués sur le seuil, forment trois larges baies. Cette construction devait constituer une espèce de pergola, dans le genre de celle de la Maison « dei Cervi » à Herculanum [1].

Autour de cette pergola et de cette cour sont aménagées les pièces du tablinum au nombre de huit ; il est difficile d'en préciser l'usage ; toutefois, on pourrait voir l'oecus dans celle qui fait face à la pergola, d'où la vue s'étalait en perspective sur le péristyle et son jardin. Il faut également noter le pavement de l'une d'entre elles, constitué par une mosaïque en cubes noirs et blancs, dessinée en labyrinthe, tandis que les angles sont ornés de plaques en marbre aux teintes variées.

C) *Le péristyle.*

Derrière le tablinum, à l'Ouest, se déploie un vaste péristyle, dont le stylobate, avec le fossé d'écoulement pour les eaux de pluie, a été découvert sur la plus grande partie de deux côtés (Nord et Est), et sur quelques mètres des deux autres : il a livré plusieurs bases, quelques morceaux de colonnes lisses et deux chapiteaux d'ordre toscan très simple et il a été aisé de reconnaître l'emplacement des colonnes, tracé avec soin sur le stylobate [2].

On y arrive par les deux couloirs qui desservent l'atrium et le tablinum : c'est un des plus beaux de la ville, malgré l'irrégularité de son plan, puisqu'il mesure 36 mètres sur deux côtés et 30 mètres sur deux autres. La galerie couverte qui l'entoure a 3m40 de largeur, et elle était décorée de fresques à panneaux, dont plusieurs fragments adhèrent aux murs.

C'est à l'angle Nord-Est de cette galerie qu'a été mis au jour en 1925, sous un amas de tuiles brisées et sous deux grandes plaques de plomb, le buste en argent, qui était sans doute le portrait du maître de l'habitation à la fin du Ier siècle ou au début du IIe siècle, et qui a été vraisemblablement conservé jusqu'au milieu du IIIe siècle [3].

Dans l'espace libre, au Sud-Ouest, un bassin peu profond, de

1. A. Majuri, *Herculanum*, p. 72 (fig.), 73-74.
2. Vitruve, liv. VI, ch. IV, 21-22 ; — cf. commentaire de Choisy, t. I, p. 227.
3. Cf. histoire de la maison, plus loin, III.

14^{m}50 de longueur sur 4^{m}50 de largeur, a conservé ses enduits rouges avec de la brique pilée[1], tandis qu'une belle margelle de puits, en tout semblable à celles de Pompéi, occupe le milieu du côté septentrional.

Les galeries sont entourées de nouvelles pièces : à l'Ouest et au Sud, elles n'appartiennent pas à l'habitation que nous décrivons, mais, à l'Est, il y a celles qui étaient communes au tablinum et au péristyle, et, en particulier, des latrines qui occupent l'angle Nord-Ouest du tablinum, avec entrée par la galerie, au moyen de trois marches d'escalier.

D) *Les dépendances : bain privé, boutiques, jardin.*

Enfin, au Nord, nous avons relevé les vestiges de deux groupes de constructions, séparés par un grand escalier qui part du milieu de la galerie septentrionale, en face du puits : à gauche, cinq pièces, qu'il est peu facile d'identifier ; à droite, à un niveau plus élevé d'environ 2 mètres, se trouve le bain privé, derrière une cour qui domine le péristyle. Il comporte quatre salles bien reconnaissables[2] : d'abord, dans l'angle, une cour de 6 mètres sur 7 mètres, où apparaît l'entrée du foyer, dont les pierres portent les traces du feu, et où était installé le bois pour l'entretien du chauffage ; ensuite, une pièce sur hypocauste ou « caldarium », de 3^{m}80 sur 5^{m}50, dont quelques éléments n'ont pas été détruits et dont tous les piliers ont leur emplacement marqué sur le sol ; puis, une seconde salle, le « tepidarium », de 3^{m}80 sur 5^{m}50, également sur hypocauste, qui a gardé quelques piliers en brique avec l'emplacement de tous les autres ; une dernière salle, plus grande, pourrait être le « frigidarium ». Sur le devant, deux constructions en hémicycle sont assez énigmatiques, encore que l'une d'entre elles semble avoir été un bassin, comme le fait supposer la sortie d'eau dans un égout, percée sur l'axe du demi-cercle.

Parmi les dépendances de la Maison du « Buste en argent », il faut encore signaler cinq appartements, situés au Nord de l'atrium et desservis par le couloir de gauche de l'entrée principale, dont

1. Ces bassins, qui n'occupent pas le centre de la cour-péristyle, sont signalés à Pompéi et à Timgad, cf. Boeswilwald, Cagnat et Ballu, *Timgad*, p. 332 ; H. Thédenat, *Pompéi*, t. I, p. 86-90.

2. Les bains privés des maisons sont signalés à Pompéi, à Boscoréale et à Timgad : Over beck-Mau, *Pompéi*, p. 347 sq. ; — Boeswilwald, Cagnat et Ballu, *Timgad*, p. 218 (bain de Sertius) ; — Thédenat, *Pompéi*, p. 97-98 ; — Cagnat et Chapot, t. I, p. 210-212 ; — cf Vitruve, liv. VI, ch. VII, 3, et commentaire de Choisy, t. I, p. 219.

nous avons parlé plus haut ; puis, la série de dix boutiques de 6 mètres de profondeur et de largeur variable, que le propriétaire avait fait installer le long de la rue, comme dans nos villes modernes[1]. Elles sont faciles à identifier avec leurs seuils à rainures et leurs larges ouvertures, qui permettaient au public de pénétrer aisément dans le magasin ; elles s'ouvrent toutes sur une rue montante, probablement couverte d'un toit à charpente, comme le prouve une série de dix-huit colonnes massives, dont les tambours inférieurs étaient disposés régulièrement de 4 mètres en 4 mètres entre cette rue et la grande voie dallée du centre de la ville. Cette voie publique s'élève graduellement vers le Nord, tandis que la rue elle-même « des Boutiques » comporte des niveaux différents, réunis par des marches d'escalier, dont certaines portent des traces d'usure évidente et constituent des témoins importants de cette disposition.

Une dernière dépendance est le grand espace situé sur le niveau des dernières boutiques entre celles-ci, le bain privé et une autre rue, qui va de l'Est à l'Ouest et dont un égout précise la direction ; au milieu de cet espace, qui était peut-être un jardin d'agrément, le propriétaire fit établir un bassin de 10 mètres de long sur $3^{m}50$ de large, destiné à donner un peu de fraîcheur au sol constitué par du gravier peu fertile[2].

Tout un système d'égouts assurait l'évacuation des eaux : d'abord, au Nord, une large canalisation voûtée éloignait de l'habitation les eaux de ruissellement ; ensuite, les eaux de pluie avaient leur dégagement assuré par des canalisations plus petites, qui partent de l'atrium ou du péristyle, et les eaux d'usage gagnaient ces dernières par des égouts plus petits[3].

Tel est cet ensemble monumental et somptueux, dont la seule description nous révèle déjà le faste de ce grand propriétaire de la Gaule Narbonnaise.

II. Les objets découverts

Il est encore plus évident, si nous étudions les objets découverts au cours des fouilles et qui relèvent tous du mobilier ou de la décoration des maisons.

1. Vitruve, liv. VI, ch. VII, 7, mentionne ces « boutiques sur rue » ; — cf. commentaire de Choisy, t. I, p. 221 ; — R. C. Carrington, *Pompéi*, p. 95.
2. Cf. les jardins de la « Casa di Loreio Tiburtino », dans les nouvelles fouilles de Pompéi, A. Majuri, p. 65.
3. Cagnat et Chapot, *Manuel*, p. 108-109.

Un premier groupe comprend de nombreux autels, ordinairement en mauvais état : la partie supérieure d'un autel à Vulcain [1] ; un autel complet à la Fortune [2] ; un autel moins important, dont on peut lire quelques lettres [3] ; un autre autel, dont la dernière ligne reste seule visible [4] ; un grand autel de 1m60, dont l'inscription a disparu [5] ; trois autels anépigraphes [6] ; un autel décoré d'un bas-relief, qui représente Vulcain debout, le bras droit étendu, frappant sur une enclume, tandis que le bras gauche est appuyé sur un objet difficile à déterminer [7], et un dernier autel avec nom du dévot [8].

Le second groupe d'objets est incontestablement d'un art de meilleure qualité, avec de nombreux fragments de statuettes ou de statues, de valeur inégale sans doute, mais toutes en marbre blanc : une belle tête de Romain, traitée avec un réalisme minutieux, dans les différents détails du visage et surtout dans les yeux, les veines et les rides [9] ; la partie supérieure d'une tête, dont on voit encore la chevelure à boucles et à ondulations [10] ; un torse de jeune fille nue, d'une matière riche et d'un travail excellent [11] ; la partie supérieure de la statuette d'un enfant [12] ; un torse d'enfant, d'une bonne exécution [13] ; une autre statuette d'enfant avec le bras gauche entier plié contre le corps [14], et un bas-relief, sur lequel on distingue la jambe nue d'un personnage assis [15].

Quelques sculptures en pierre ont été aussi découvertes dans les ruines : deux sortes d'Atlantes à genoux, les jambes écartées et les bras relevés, paraissent soutenir une corniche [16] ; une espèce d'applique, constituée par un bloc de calcaire, avec trou de suspension à l'arrière, sur lequel le sculpteur a figuré un personnage accroupi sur le ventre, les jambes repliées et le bras gauche relevé

1. *Volcano sacrum T(itus) Iul(ius) Licinianus* ; H. : 0m54 (entre le péristyle et le tablinum, 1935).
2. *Fortunae Verati(anus) v. s. l. m.* ; H. : 0m32 (dans les murs entre le péristyle et le tablinum, 1936).
3. ..... *ni.... v. s.* ; H. : 0m23 (pièces du tablinum, 1935).
4. *V. s. l. m.* ; H. : 0m47 (près du tablinum, 1935).
5. H. : 1m64 (dans le bain privé, 1935).
6. H. respectives : 0m49, 0m63, 0m12 (tablinum et atrium,.1935-1936).
7. H. : 0m31 ; — dimensions du bas-relief : 0m13 (autour de l'atrium, 1936).
8. *Paulus Iucubus* ; H. : 0m27 (autour de l'atrium, 1936).
9. H. : 0m30 (près des boutiques, 1935).
10. H. : 0m23 (pièces au Nord de l'atrium, 1936).
11. H. : 0m14 (autour de l'atrium, 1935).
12. H. : 0m15 (atrium, 1936).
13. H. : 0m15 (péristyle, 1935).
14. H. : 0m19 (pièces au Nord de l'atrium, 1936).
15. H. : 0m20 (bassin du grand péristyle, 1934).
16. H. respectives : 0m35 et 0m17 (péristyle, 1934).

sur la tête[1] ; la partie supérieure d'une stèle, avec les deux tenons latéraux et un tenon central pour recevoir la tête sculptée[2] ; un fragment de bas-relief représentant la partie inférieure d'un personnage depuis les hanches, encadrée de banderoles, d'un travail soigné[3] ; enfin, un pied de table sculpté, avec tête et patte de lion, restes du cartibulum, qui ornait le bassin du péristyle[4].

Mais, ce qui est plus intéressant, ce sont quatre fragments d'oscillum en marbre, de dessin varié, avec les sujets habituels de Pompéi : un lapin mangeant des fruits dans un panier en forme de hotte, des dauphins dans l'eau, des parties de masques à chevelure ébouriffée ou calamistrée, etc.[5].

Le troisième groupe, celui des fragments d'architecture, est représenté par des vestiges d'une grande importance : la base et un tambour d'une des colonnes de l'entrée, cinq bases des colonnes de l'atrium et un chapiteau complet de cet atrium avec le commencement du fût de colonne cannelée, plusieurs bases et deux chapiteaux des colonnes du péristyle, quelques vestiges de corniche et d'entablement[6].

Les objets en terre cuite sont relativement peu nombreux, soit qu'ils aient été complètement brisés, soit qu'ils aient disparu dans les bouleversements successifs de l'habitation : toutefois, les appartements du tablinum et du péristyle ont donné une lampe en terre rouge avec sujet[7] et une grande quantité de fragments de lampes du même genre ; quelques pesons en terre cuite[8] ; une urne en terre rouge ordinaire réparée avec des crampons de plomb[9] ; enfin, un peu partout, les terrassiers ont recueilli une quarantaine de fragments de poterie sigillée, avec rinceaux, palmettes, animaux, dont un portait la marque du potier *Val(erius)*[10] ; une dizaine de fragments de poterie à glaçure rouge unie, et beaucoup de poterie en terre orange du Bas-Empire, sans parler des tuiles à rebords et des couvre-joints, dont quelques-uns étaient complets[11].

1. H. : 0m22 (pièces du tablinum, 1936).
2. H. : 0m27 (près du vestibule, 1935).
3. H. : 0m59 ; — L. : 0m58 (arrivée N.-O. du couloir dans le péristyle, 1935).
4. H. : 0m52 (péristyle, 1934).
5. D. respectifs : 0m13, 0m14, 0m19, 0m26 (atrium et vestibule, 1935 et 1936).
6. Ces fragments d'architecture ont été utilisés dans les aménagements ou sont restés sur place.
7. « Cheval courant à droite » (tablinum, 1935).
8. H. respectives : 0m12, 0m10, 0m12 (égout du péristyle, 1935-1936).
9. Long. du plus gros fragment : 0m36 (près du vestibule, 1936).
10. Trois fragments de fond portent une marque de potier ; une seule est lisible : *Val* ; — D. : 0m05 (égouts et déblais, 1935-1936).
11. Les tuiles et les couvre-joints restent sur place ; les fragments de poterie sont recueillis au Musée.

Plusieurs objets mobiliers s'ajoutent à cette liste : un poids de marbre [1] ; des fragments de deux urnes à fond plat en terre ollaire [2] ; deux gros poids en plomb, avec anse en fer scellée dans la masse, semblables à des haltères [3] ; des morceaux de dé et un style en bronze ; des fragments d'aiguilles et d'épingles et une quinzaine de tubes en os, percés de trous latéraux, qui pouvaient appartenir, comme les pesons, à des métiers à tisser [4].

Mais il est évident que les objets les plus caractéristiques de cette habitation, ce sont ceux qui ont été découverts au cours des premiers sondages de 1924 et de 1925 : le buste en argent, qui représente une belle physionomie de Romain, aux traits énergiques et accentués, à la figure glabre, avec un front bas et un regard sévère : il comprend, comme à l'époque de Trajan, les épaules, le commencement des bras et la partie supérieure de la poitrine avec les premiers plis de la toge [5] ; il était entouré de briques ou d'objets mobiliers et, au-dessus, il était protégé, pour ainsi dire, par deux grandes plaques de plomb, torturées par le feu et marquées au nom du plombier viennois *L(ucius) Mun(atius) Vitalis, V.;* elles mesurent $2^{m}50$ de long sur $0^{m}80$ de large et devaient appartenir à la couverture du péristyle [6].

III. Histoire

Il est difficile de tracer l'histoire de cette habitation dans ses détails ; mais il est possible de dégager des fouilles elles-mêmes quelques précisions intéressantes.

D'abord, le buste en argent, dont nous venons de parler, fait remonter les parties essentielles de la construction à la fin du Ier siècle : ce n'est plus le buste en pointe des premières années de l'Empire, pas plus que celui de l'époque des Flaviens, dans lequel on ne reproduit que la moitié des épaules jusqu'au creux de l'aisselle ; d'autre part, ce n'est pas encore le buste plus développé du IIIe siècle qui descend jusqu'au nombril et comprend les bras avec les attributs militaires ; c'est le buste du siècle des Antonins, qui

1. H. : $0^{m}045$; — D. : $0^{m}075$ (égout du péristyle, 1935).
2. Ces fragments comportent surtout des fonds et des parois avec des stries circulaires (tablinum et péristyle, 1935-1936).
3. Long. respectives : $0^{m}20$ et $0^{m}23$ (cour du tablinum, 1936).
4. J. Sautel, *Vaison dans l'Antiquité*, t. II, n. 499, 1669, 1683, 2229, 2246, 2251 (angle N.-O. du péristyle, sondages de 1924).
5. J. Sautel, t. II, n. 2220 ; H. : $0^{m}28$ (angle N.-O. du péristyle, 1924).
6. J. Sautel, t. II, n. 2209-2210 : *L(ucius) Mun(atius) Vitalis V(iennensis)* (sondages de 1924).

n'a pas encore la barbe, comme ce fut la mode à partir d'Hadrien et des empereurs philosophes : nous sommes donc cantonnés aux premières années du IIe siècle, après Nerva et aux temps de Trajan[1].

D'ailleurs, les détails de l'édifice confirment cette attribution : il suffit de considérer le profil élégant des bases des colonnes de l'atrium ou du péristyle, le chapiteau avec colonne cannelée de l'atrium ou les chapiteaux du péristyle, les inscriptions de l'autel à Vulcain et à la Fortune, les fragments de poterie sigillée ou les ustensiles à glaçure rouge, qui ont été recueillis au cours des travaux dans le niveau inférieur, ainsi que les sculptures en marbre et tous les objets relevés dans ce niveau.

Mais il semble bien que cette habitation ait été dévastée une première fois dans la seconde moitié du IIe siècle, au moment des premières invasions : en effet, le buste a été découvert, comme nous l'avons dit, sous un amas de ruines de toutes sortes, tuiles à crochets et plaques de plomb de la couverture. Or, dans les déblais qui recouvraient ces ruines, nous avons ramassé plusieurs monnaies de Tétricus, de nombreux débris de poterie de teinte jaune-orange et d'autres objets, qui sont déjà du Bas-Empire.

On pourrait donc affirmer, d'après ces remarques, que la maison du « Buste en argent », construite au Ier siècle ou au début du IIe siècle, fut bouleversée soit par un incendie, soit par un cataclysme qui pourrait être les invasions des Alamans, qui, en 258, dévastèrent toute la vallée du Rhône et à la suite desquelles fut fondé l'Empire gallo-romain de Tétricus.

Après le passage des Barbares, les maisons de ce quartier de Vaison furent relevées, mais probablement sur les ruines amoncelées : c'est l'origine des remaniements que nous avons constatés au cours des travaux, aussi bien dans la maison elle-même que dans la rue « des Boutiques ».

L'abandon définitif daterait des siècles suivants, lorsque les habitants de Vaison allèrent chercher un refuge, d'abord sur la colline de Puymin, autour du théâtre transformé en forteresse, ensuite sur le rocher de la rive gauche, après les luttes des évêques et des comtes de Toulouse, qui dévastèrent ce quartier pendant une cinquantaine d'années[2].

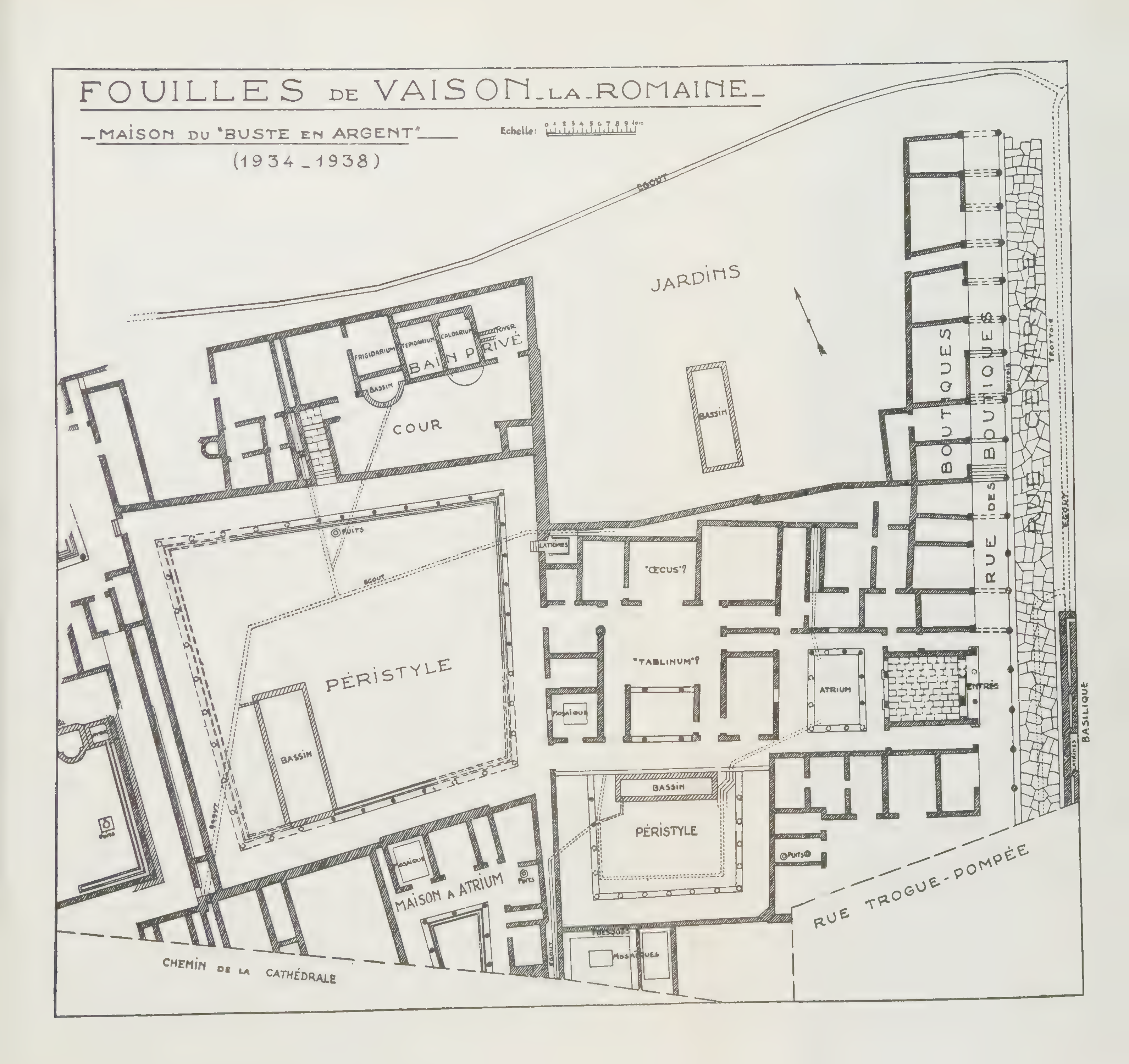
1. R. Cagnat et V. Chapot, *Manuel*, t. I, p. 478-479, d'après la théorie de P. Bienkowski, *R. arch.*, 1895, t. II, p. 293-297.
2. Boyer de Sainte-Marthe, *Histoire de l'église cathédrale de Vaison*, t. I, p. 100-116 et p. 121-125.

*
* *

Quoi qu'il en soit, cette maison, d'un riche gallo-romain à l'époque impériale, apparaît aujourd'hui dans son entier développement avec ses parties caractéristiques et les aménagements, dont un propriétaire artiste, cultivé et pratique, a su la doter, ainsi que le prouvent les transformations postérieures, les sculptures et les objets de toutes sortes, trouvés dans les déblais.

Plus complète que la maison des « Messii », dont le dégagement a été gêné par les constructions modernes, elle fait encore mieux connaître la vie agréable, luxueuse et confortable que menaient les habitants aisés de Vaison à l'époque heureuse de la « paix romaine ».

J. SAUTEL.


FOUILLES DE VAISON_LA_ROMAINE_
MAISON DU "BUSTE EN ARGENT"
(1934_1938)
Echelle:
EGOUT
JARDINS
BASSIN
FRIGIDARIUM
TEPIDARIUM
CALDARIUM
FOYER
BAIN PRIVÉ
BASSIN
COUR
PUITS
EGOUT
LATRINES
"ŒCUS"?
PÉRISTYLE
BASSIN
"TABLINUM"?
MOSAIQUE
ATRIUM
ENTRÉE
BOUTIQUES
RUE DES BOUTIQUES
RUE CENTRALE
TROTTOIR
EGOUT
BASILIQUE
LATRINES
BASSIN
PÉRISTYLE
PUITS
MOSAIQUE
MAISON A ATRIUM
PUITS
EGOUT
MOSAIQUES
RUE TROGUE-POMPÉE
CHEMIN DE LA CATHÉDRALE

L'IRLANDE ET LA BRETAGNE ROMAINE

Il est difficile d'admettre que le cours de l'histoire de la Bretagne romaine ait été sans subir l'influence des événements dont l'Irlande était le théâtre et cependant la question de cette influence est rarement posée par les historiens. Il est difficile de les en blâmer. Les sources irlandaises sont de valeur inégale, peu attirantes pour un historien. Notre dépendance envers les érudits irlandais du XVII[e] siècle, qui nous ont transmis les sources qu'ils avaient sauvées, rend naturelle l'inquiétude des historiens en face de matériaux d'aussi basse époque. Enfin, l'érudition moderne irlandaise n'a pas facilité la tâche de l'étranger qui désire savoir où la source de telle ou telle assertion a été publiée et même quelle est exactement cette source.

Néanmoins, depuis que Mac Neill a montré que toute l'information historique irlandaise pour cette période dérive d'une rédaction irlandaise, faite au VII[e] siècle, de la chronique d'Eusèbe-Jérôme, il devient évident que l'intervalle qui sépare les événements des sources écrites qui nous les font connaître n'est pas exagérément grand[1]. Cet historien a montré, en outre, que ce que l'on peut appeler proprement l'histoire d'Irlande se complète par des poèmes concernant certaines figures héroïques, où se retrouvent des éléments très anciens. Il a fait, enfin, le départ entre ce que nous pouvons demander à la tradition irlandaise et ce que l'on ne doit pas en attendre.

L'histoire de Cuchulain fournit la plus ancienne matière légendaire irlandaise et nous montre l'Irlande divisée en cinq royaumes, dont l'un est celui de Tara. C'est une histoire ulstérienne, qui raconte la résistance de l'Ulster contre les quatre autres royaumes. A l'époque de saint Patrick (432), l'Irlande est une heptarchie, dont le Grand Roi est celui de Tara et le royaume d'Ulster a pratiquement disparu. D'après la tradition, la suprématie de Tara datait d'un temps immémorial, et son récit a été déformé en conséquence. Il nous faut voir, derrière cette histoire, le véritable cours des événements, la décadence progressive de l'Ulster, l'extension

1. *Ériu*, VII, 80-113.

du Connaught, ses luttes avec les autres royaumes, son arrivée à la suzeraineté du Leinster, puis, à Tara, de toute l'Irlande [1].

La légende et l'histoire traditionnelle introduisent dans cette suite d'événements un élément excentrique : la révolte des vassaux. Ceux-ci, les Cruithin, se révoltent contre les hommes de Mil, dans lesquels nous reconnaissons les Celtes des invasions du dernier âge de bronze. Les « Milésiens » furent massacrés à un banquet et trois femmes enceintes échappèrent seules pour préserver leur race. Le gouvernement des vassaux n'apporta que famine et misère à l'Irlande, jusqu'au jour où, rappelés de leur exil, les fils des trois femmes échappées au massacre devinrent respectivement rois de Munster, d'Ulster et Grand Roi de Tara [2].

Quoique nullement improbable dans ses grandes lignes, cette histoire a été contaminée par la fausse tradition de Tara. De plus, comme Mac Neill l'a montré, s'il y a eu un territoire picte, c'est l'Ulster, et, dans une ancienne tradition irlandaise, un roi d'Emain Macha, la capitale de l'Ulster, est appelé sans hésitation roi des Pictes [3]. Quoique la direction de la révolte soit attribuée aux Luaigni du Leinster du Nord, nous ne pouvons douter que l'Ulster y ait été mêlé. En effet, dans la légende de Cuchulain, on voit que Cuchulain était lui-même un Cruithin ou un Picte [4]. Ainsi les deux histoires se rapportent à des mouvements de races sujettes contre la domination celte et la défaite des vassaux est le début d'une longue lutte, marquée par l'ascendant de la maison de Connaught et les événements résumés plus haut.

Certains incidents de cette histoire sont notés par les annalistes. Le roi de Tara, Tuathal Techtmar, imposa au Leinster un tribut honteux, le « Boruma » ; il fit une incursion au cœur même du royaume d'Ulster et fut tué dans une bataille près de Larne [5]. Son petit-fils, Conn, dit « des cent batailles » (Cetchathach), lutta contre

1. Mac Neill, *Phases of Irish History*, Dublin, 1919, 98-132.

2. *Bruiden Maic Dareo*, dans *Genealogical Tracts*, I, éd. O. Raithbeartaigh, Dublin, 1922, 107-111 et 122-130 ; Mc Neill, *Celtic Ireland*, Dublin, 1921, 65-69 ; *Rev. Celtique*, XX, 335-359 ; *Four Masters, Annals of the Kingdom of Ireland*, éd. O' Donovan, I, Dublin, 1848, qui doublent la même histoire, 94-99 ; Keating, 210-241, dans Mc Neill, *Celtic Ireland*, 69 ; *Gen. Tr.*, 60-62.

3. *Journal of the Royal Society of Antiquaries of Ireland* (= *J. R. S. A. I.*), LXIII, 10, 20 ; *Annals of Innisfallen*, 7 v 2, 8 r.

4. Mc Neill, *Phases...*, 77 ; *Gen. Tr.*, 83.

5. *Rev. Celt.*, XVII, 6 ; *Annals of Innisfallen*, 7 v 2 ; *Four Masters*, 98-101 ; Keating, 243-259 ; *An. of Clonmacnoise*, 51-54 ; *Silva Gadelica*, éd. S. O' Grady, Londres, 1892, I, 359-390 ; II, 401-424 ; *Rev. Celt.*, XIII, 36-43 ; *Zeitschrift für celtischer Philologie* (= *Z. C. Ph.*), XX, 162 ; *Gen. Tr.*, 63-68.

l'Ulster et le Munster et son fils, Art, combattit dans le Sud avec plus ou moins de succès [1]. Il eut pour successeur son fils, le fameux Cormac Mac Airt, auquel on attribue l'établissement de la Grande Royauté et qui, lui aussi, lutta contre l'Ulster et dans le Sud [2]. Enfin, trois « méchants oncles » de la maison de Connaught, les Collas, détruisirent Emain Macha et réduisirent le royaume d'Ulster aux comtés actuels de Down et d'Antrim [3].

Ce récit a besoin d'une chronologie, mais nous ne pouvons pas, comme l'a démontré Mac Neill, nous servir de la chronologie traditionnelle [4]. Celle-ci, sous l'influence de Tara, a créé des Grands Rois portant les noms des ancêtres des grandes familles irlandaises du Moyen-Age ; ses dates sont sans valeur. Cependant, quelques sources ont échappé à cette influence. La plus ancienne chronologie, le synchronisme A du Livre de Ballymote, que son éditeur Mac Carthy ferait remonter au VIe siècle, date l'avènement de Cormac Mac Airt de la troisième année de l'empereur Probus [5]. Des documents gallois nous donnent une chronologie des rois de Desi qui, nous le verrons, furent amenés par Cormac à s'installer dans le Pembrokeshire. Ils fixent cette installation à une période de quinze générations avant un roi qui mourut, selon les Annales galloises, en 796 [6]. A trois générations par siècle, estimation raisonnable pour dater les généalogies [7], nous obtenons une date qui concorde de manière satisfaisante avec la date irlandaise de l'avènement de Cormac. Cette date fixée, nous pouvons utiliser l'assertion de notre source irlandaise des 257 années écoulées entre Conchobar, roi de l'époque de Cuchulain, et Cormac [8]. La plus ancienne chronique irlandaise, les annales dites de Tigernach, admettent neuf rois de Lugaid, contemporain de Conchobar, inclus, à Cormac. Les listes de rois traditionnelles sont normalement des généalogies déguisées, car la mémoire populaire est exclusivement généalogique dans sa chronologie [9], et le synchronisme

1. *Rev. Celt.*, XVII, 7-12 ; *Four Masters*, 100-109 ; Keating, 261-285 ; *Todd lecture series of the Royal Irish Academy* (= *Todd lectures*), XVI, 28-41 ; *Z. C. Ph.*, VIII, 309 ; XX, 176.
2. *Rev. Celt.*, XVII, 12-20 ; *Annals of Innisfallen*, 8 r ; *Four Masters*, 110, 117 ; Keating, 289-354 ; *An. of Clonmacnoise*, 59 ; cf. Mc Neill, *J. R. S. A. I.*, LXIII, 19.
3. *Rev. Celt.*, XVII, 29-30 ; *Four Masters*, 122-123 ; Keating, 358-363 ; *Z. C. Ph.*, VIII, 317-320.
4. Mc Neill, *Celtic Ireland*, 21-24 ; *Z. C. Ph.*, X, 91.
5. *Todd lectures*, III, 245.
6. *Trans. Cymmrodorion Society*, 1895-1896, 58.
7. *Ibid.* ; Mc Neill, *Phases...*, 118.
8. *Todd lectures*, III, 285.
9. Cf. Mc Neill, *Phases...*, 115.

de huit générations, de la naissance de Cormac à un contemporain de Conchobar, pour une période de 253 années, est très bon. Nous pouvons donc construire une nouvelle chronologie par interpolation des principaux noms de cette histoire. Cormac serait né vers 256 ; Art, son père, vers 220 ; Conn Ceatchathach, vers 190 ; Tuathal Techtmar, vers 120, et Feradach, le roi appelé à Tara à la fin de la domination des vassaux, vers 60.

Cette chronologie fixée, considérons ce que nous savons de l'Irlande par nos sources romano-brittoniques. La tradition parle d'invasions et d'installation de pirates de part et d'autre de la mer d'Irlande [1], mais il n'y eut contact avec les Romains qu'après l'arrivée de ceux-ci dans la zone montagneuse de la Grande-Bretagne. En fait, la première référence aux affaires d'Irlande dans l'histoire de la Bretagne romaine est l'appel du « regulus » irlandais, dont les propos conduisirent Agricola à penser que l'Irlande pouvait être soumise par une seule légion et ses auxiliaires [2]. Les historiens modernes ont fait payer cher leur optimisme à Tacite et à Agricola. Il est possible, pourtant, que ce soient eux qui aient eu raison. Les documents irlandais nous montrent qu'alors dominaient les vassaux [3]. Si nous osions même, nous pourrions prendre le « regulus » pour un Vassal fuyant devant la reconquête. En tout cas, le projet d'Agricola supposait une Irlande divisée politiquement, comme l'avait été la Bretagne quand les Romains y débarquèrent. Car il a été récemment montré qu'en Bretagne, les ennemis des Romains furent les derniers envahisseurs, les Belges, et qu'ils eurent, au contraire, des relations amicales avec les populations fixées avant l'arrivée de ces derniers [4]. La légende des vassaux indique une hostilité plus violente entre nouveaux venus et populations antérieurement établies. Il n'y a donc aucune raison de railler Agricola quand il appliquait la leçon même de la conquête romaine et estimait ses chances à la lumière de celle-ci.

Durant de nombreuses années, l'histoire d'Irlande va suivre un cours indépendant et la tradition irlandaise va être singulièrement muette sur des incursions en Bretagne. Une telle tradition n'enregistre guère ces échecs et son silence confirme la force et le prestige de la puissance romaine au IIe siècle, quand le Pays de Galles

1. Watson, *Celtic place-names of Scotland*, Edinburgh, 1921, 61, 206, 213 ; Pender, dans *J. R. S. A. I.*, LXIII, 101-115 ; Quiggin, *Rev. Celt.*, XXXVIII, 16.

2. *Agricola*, 24, 3. On ne croit plus aujourd'hui qu'Agricola envahit l'Irlande.

3. Certains savants (par exemple, Anderson, *Agricola*, III ; Watson, *op. cit.*, 213) ont mis cette idée en avant, mais sans lui donner assez de force.

4. Hawkes et Dunning, dans *Arch. Journal*, LXXXVII, 315 et fig. 33.

pouvait être presque entièrement démuni de troupes [1]. Le danger, dans la mesure où il existait, était dans le Nord : la route militaire à l'Ouest du mur d'Antonin était abandonnée [2] et l'on faisait des reconstructions à Ribchester [3]. L'hostilité entre les Romains et les tribus du Nord, qui aboutit à la violente destruction de 196 [4], ne peut avoir été sans effet sur les gens de l'Ulster, qui reprenaient des forces après la défaite et la mort de l'envahisseur Tuathal [5].

Au IIIe siècle, cependant, le tableau change. Le calme est maintenant complet sur la frontière du Nord. Une inscription à Birdoswald, près de l'extrémité occidentale du mur d'Hadrien, rapporte qu'à la fin du siècle, les bâtiments du fort étaient tombés en ruines par manque d'entretien [6], et une autre inscription de Lancaster raconte une histoire analogue [7]. Bien plus, l'archéologie établit un contact à cette époque entre l'Ulster et la Bretagne romaine : les gens de l'Ulster élevèrent un *limes*. Une ligne défensive, connue maintenant sous le nom de chaussée du Porc-Noir (Black Pig Dyke), fut construite, partant du littoral occidental à Bundoran, sur une distance de plus de cent milles, le long de la frontière de l'Ulster [8]. Il est invraisemblable que ce *limes* ait été construit par des ingénieurs romains, car il ne suit pas les principes normaux de la fortification romaine [9]. Il consiste, en fait, en une levée de terre entre deux fossés égaux. Lorsque la chaussée disparaît, près du littoral oriental, dans le comté d'Armagh, elle projette, environ un demi-mille devant le Dorsey, une immense levée

1. Collingwood-Myres, *Roman Britain and the english settlements*, Oxford, 1937, 139, 148.
2. Mac Donald, *Roman Wall in Scotland*, 2e éd., 476.
3. *C. I. L.*, VII, 225. Une défense supplémentaire fut prévue pour le fort de Lancaster (*Liverpool Annals of Archaeology*, XVII, 61).
4. Collingwood-Myres, *op. cit.*, 155. Les autels nombreux trouvés dans des puits à Maryport peuvent alors été enfouis par crainte d'attaques irlandaises. Il est bon de remarquer que ce dernier *vicus* (IIIe siècle) ne fut pas fortifié (Collingwood, *Transact. of the Cumberland a. Westmoreland antiquarian a. archaeological Society*, N. S., XXXVI, 94, 97).
5. Un document cité par Mc Neill, dans les *Proceedings of the R. Irish Acad. Section C*, XXIX, 101, peut se rapporter aux conquêtes ulidiennes en Écosse à cette époque. Les *Coroniototae* de *C. I. L.*, VII, 481, peuvent être, au IIIe siècle, des Irlandais (Tuath — un groupe de populations, cf. Mc Neill, *l. c.*, 88). Ont-ils quelques rapports avec Innis Cuirennrighe (*Rev. Celt.*, XVII, 236) et les *Coriondae* de Ptolémée II, 2, 8? Voir, sur ce point, *Z. C. Ph.*, XI, 173, et, sur Conn, Cantyre, *Z. C. Ph.*, III, 461.
6. *J. R. St.*, XIX, 214. Cf. les résultats des fouilles de Birrens (*Proc. Soc. Ant. Scot.*, LXXI, 345).
7. *C. I. L.*, VII, 287.
8. Kane, *Proc. Royal Irish Acad.*, XXVII, 301-328 ; XXXIII, 359-363. Le Dane's Cast, qui va des environs de Newry vers le Nord, qui ressemble le plus à un terrassement romain, ne peut pas être rattaché à ce *limes*. Des chercheurs locaux qui examinèrent cette ligne pensent qu'elle peut dater du VIe siècle (*Ulster Journ. Arch.*, n. s., III, 23-29, 60-82).
9. Sauf que les fossés étaient plus profonds, il est un peu semblable au Cleven Dyke des environs de Dunkeld, Perthshire (*Proc. Soc. Ant. Scot.*, XXXVI, 234), qui paraît être romain, selon les fouilles (non encore publiées) de M. I. A. Richmond.

de terre, de plus de six milles de périphérie, coupant la voie principale d'Emain Macha vers le Sud [1]. Par sa taille et sa forme, cet ouvrage rappelle beaucoup Stanwick, la forteresse des Brigantes. Néanmoins, on peut soupçonner que le Dorsey et Stanwick ne sont l'un et l'autre que les produits de la mégalomanie barbare. Quoique le *limes* ne soit pas du type romain, il doit avoir été inspiré par de vrais *limites* romains, avoir été bâti, en fait, par quelqu'un qui avait vu un vrai *limes* ou obtenu une description de celui-ci, et ce *limes* d'Ulster, avec ses deux fossés, a tout l'air d'avoir été conçu par quelqu'un qui connaissait le mur d'Hadrien et le fossé derrière celui-ci (le *vallum*), mais n'en avait pas compris la signification. De plus, l'idée du camp de part et d'autre de la voie de communication a également un analogue romain. Il y a, à Corstopitum (Corbridge), un dépôt d'approvisionnements, dont le Dorsey peut avoir été une imitation barbare et gigantesque [2]. La date de ce rempart semble se placer entre le temps de Tuathal et celui de Cormac, vers la fin du IIe et le début du IIIe siècle. Derrière lui, Emain Macha et le cœur de l'Ulster furent en sûreté pour un siècle. Ce laps de temps correspond à la période de calme sur la frontière du Nord. Comme nous le verrons, il est possible de penser que les deux faits ne sont pas sans rapport.

Au IIIe siècle, c'est ailleurs que la Grande-Bretagne est troublée. Une tradition citée dans le glossaire de Cormac de Cashel, au Xe siècle, semble impliquer que, au temps de Cairbre Musc, que nous fixerons vers 250, tout Alba était sous la domination irlandaise [3]. Exagération manifeste ! Néanmoins, l'archéologie peut ici nous être de quelque secours et la source littéraire peut être glosée par la courte existence d'un établissement militaire en Pembrokeshire (Castle Flemish) [4] et la mise à sac d'une villa dans le Cornwall à peu près à la même époque [5]. La guerre que mène alors Art, fils de Conn Cetchathach, contre les hommes du Munster semble avoir eu ses répercussions sur l'histoire de la Bretagne.

La bataille de Cenn Abrat fit passer dans l'Ouest de ce pays de nombreux exilés et l'un d'eux retourna en Irlande pour y assassi-

1. Lett, *T. R. S. A. I.*, XXVIII, 1-14 ; Chart, *Antiquity*, IV, 454 ; Tempest, *Proc. Co. Louth Arch. Soc.*, VII, 187.

2. La comparaison serait encore plus rigoureuse, si le *limes*, comme on pourrait le soupçonner à cause des alignements encore visibles, passait devant le Dorsey. De la photographie aérienne, on ne peut rien conclure, mais Tempest, se servant *inter alia* d'une description manuscrite du XVIIIe siècle, pense qu'ils se rejoignaient.

3. Cormac's *Glossary*, éd. Stokes, 111.

4. *Arch. Cambr.*, LXXVIII, 211-225.

5. *Journ. British Arch. Ass.*, n. s., XXXIX, 117.

ner, avec l'aide de « Ben le Breton », à ce que l'on nous dit, le roi Art à Mag Mucruma[1]. On peut trouver des preuves de l'activité de ces « desperados », ou simplement de la crainte qu'ils inspiraient, dans la construction de routes qui fut alors entreprise dans le Lancashire ou le West Riding[2], et dans la présence de trésors qu'on rencontre enfouis dans certains sites du Lancashire sous le règne de Valérien (253-260)[3].

A mesure que la dynastie du Connaught affirme son contrôle sur le Centre et le Sud de l'Irlande, la pression venant de l'Ouest s'accentue sur la Bretagne. L'activité de renégats bretons se montre dans la construction de moulins à eau et dans l'hydraulique militaire[4]. Il peut être exact, comme le croit Mac Neill, que Cormac ait appris des Romains l'art d'organiser une armée permanente (Fianna)[5]. Mais plus importante que tout fut l'organisation d'une puissance navale par Cormac. Quoiqu'elle n'ait existé que trois ans, à en croire la tradition, l'attention de Cormac ayant été alors détournée par la guerre dans le Munster, cette « grande flotte » obtint des résultats considérables[6]. Le roi réussit à établir un « sept » irlandais factieux, les Desi, en Pembrokeshire, sur le sol même de la Bretagne romaine[7] ; une construction à Cwmbrwyn, dont la forme rappelle celle d'un « rath » irlandais, perpétue peut-être le souvenir d'un établissement irlandais dans le Caermarthershire[8]. L'apparition des premiers trésors cachés[9] de quelque importance dans le Pays de Galles[10] prouve que l'inquiétude règne alors sur le littoral occidental. Sous Carausius et son successeur[11], un fort fut créé à Cardiff, dans la bande méridionale romanisée du

1. *Anecdota from Irish Mss.*, II, 76 ; *Silva Gadelica*, I, 310-318 ; II, 347-349 ; *Rev. Celt.*, XIII, 426-467 ; Dobbs, dans *J. R. S. A. I.*, LX, 165-187 ; cf. note 7.

2. *C. I. L.*, VII, 1172-1174, 1178 ; *Ephem. Épig.*, VII, 1104, 1105 (IX, 1255).

3. Sutherland, *Coinage in Roman Britain*, 158-159.

4. Dindshenchas, I, 23 (Keating, 336-337) ; *Otia Merseiana*, II, 75-76 ; Keating, 320-321 (« Druids from Alba »). Cathair Mor, roi de Leinster à cette époque (Mc. Neill, *Proc. R. Irish Acad.*, XXIX, 83), peut avoir été un émigrant breton (Meyer, *Sitzber. Preuss. Akad.*, 1913, 448).

5. Mc Neill, *Phases...*, 150.

6. *Rev. Celt.*, XVII, 13 ; *Four Masters*, 112-113 ; sur les batailles de Cormac, voir *Rev. Celt.*, XIII, 220-227.

7. *Trans. Cymmrodorion Soc.*, 1895-1896, 57-59 ; Y Cymmrodor, XIV, 112, 113 ; *Ériu*, III, 136.

8. *Arch. Cambr.* (6), VII, 175-209 ; *Trans. Cymmrodorion Soc.*, 1908-1909, 162.

9. Sutherland, *l. c.*, 66, 162 ; peut-être pouvons-nous ajouter la destruction des villas de Llantwit Major (Wheeler, *Prehist. and Rom. Wales*, 258) et Woolaston (*Arch. Cambr.*, XCIII, 125).

10. Que Carausius ait été le Curoi irlandais (voir, sur celui-ci, Thurneysen, *Z. C. Ph.*, IX, 189), Rhys l'a conjecturé (*Celtic Britain*, 226) ; mais de *Pan. lat.*, VI, 5, 3, on peut conclure presque sûrement qu'il était un Belge.

11. Wheeler, *l. c.*, 257 ; Bushe-Fox, *J. R. St.*, XXII, 71.

Pays de Galles, des postes de signalisation furent construits sur la côte du canal de Bristol, les routes furent réparées et les villas fortifiées. Une série de trésors monétaires cachés, en Somersetshire, au temps d'Allectus, assassin et successeur de Carausius[1], montre la nécessité de ces mesures défensives qui, durant un certain temps, atteignirent leur but.

Mais la situation changeait dans le Nord. Le IIIe siècle, nous l'avons dit, avait été une période de calme sur le *limes*, et des érudits modernes veulent croire que Rome tenta loyalement d'établir de bonnes relations avec les tribus de l'autre côté du mur[2]. Cependant, l'importante réorganisation de Constance Chlore semble impliquer un changement dans la situation et, en 343, Constance fut contraint d'intervenir en personne[3]. Il est significatif que, dès lors, les auteurs romains donnent aux Irlandais le nom de « scotti » — ou pillards, selon la traduction qu'en donne Mac Neill — et qu'Irlandais et Pictes sont confondus, quand ils font allusion aux brigandages de cette époque[4]. La paix imposée, comme nous le supposons, par Constance, ne dura pas. L'année 350 fut pleine de troubles et, en 366, le Nord, comme toute la Bretagne, fut envahi et ravagé, Pictes et Scots étant accompagnés dans les récits par les « Atacotti », que Mac Neill nous demande d'identifier avec les habitants préceltiques de l'Irlande[5].

On peut se demander si les événements de l'histoire d'Irlande n'éclairent pas ce contraste entre les événements du IIIe siècle dans le Nord de la Bretagne et ceux du IVe siècle. Le fait saillant de l'histoire irlandaise à cette époque est la prise d'Emain Macha et la disparition virtuelle du royaume d'Ulster[6]. Malheureusement, la chronologie irlandaise est obscure. Notre plus ancienne source, le synchronisme A, nous fournit quatre rois de Cormac à Laoghaire qui régnait à Tara quand arriva saint Patrick. La naissance de ce roi ne peut guère se placer après 405. Nous obtenons, semble-t-il,

1. Sutherland, *l. c.*, 67, 163.

2. Richmond, *J. R. St.*, XXVI, 194. Les relations entre l'Irlande et l'Écosse dans cette période sont illustrées par l'histoire des Collas. Voir note 3, p. 673, Dindshenchas, IV, 96, 104 ; *Rev. Celt.*, XVI, 41.

3. Firmicus Maternus, *De err. prof. relig.*, XXVIII, 6. Libanius, *Or.*, LIX, 137-141, montre qu'il ne peut être question de batailles navales. Sur les mesures prises par Constance sur la frontière du Nord, voir Richmond, *Arch. Æliana* (4), XIII, 182 ; *Trans. Cumberl. and Westmorel.*, XXXVIII, 203 ; Birley, *Proc. Soc. Ant. Scot.*, LXXII, 342.

4. *Pan. lat.*, VI, 7, 2 ; VIII, 11, 4 ; Amm. Marc., XX, 1, 1.

5. Amm. Marc., XXVII, 8, 5 ; Claudien, III *Cons. Honorii*, 54-58 ; IV *Cons. Honorii*, 24-34 ; Mc Neill, *Phases...*, 148. Les monnaies postérieures à Valens sont si rares à Chester (*Journ. Chester Arch. Soc.*, XXIV, 115-162) que les pillards irlandais de 366 peuvent bien avoir anéanti la légion y campée, qui n'est pas mentionnée dans la *Notitia dignitatum*.

6. *Rev. Celt.*, XVII, 29-30 ; *Four Masters*, 124-125 ; Keating, 356-365.

une période trop longue pour quatre règnes, mais trop courte pour les huit règnes que fournissent les annales postérieures, même débarrassées des noms interpolés [1]. Faire des conjectures pour rétablir quelque harmonie semble inutile et l'on doit se contenter d'assigner à la destruction du royaume d'Ulster une date indéterminée du IVe siècle et probablement du début de ce siècle. Or, il est certainement remarquable que les attaques des Pictes contre la Bretagne coïncident avec la décadence et la chute de l'Ulster. Si l'on tient compte de l'importance des Pictes dans l'Ulster, on est tenté d'expliquer leurs attaques en Bretagne par l'arrivée de troupes pictes fuyant l'Ulster et se réfugiant dans le Nord de la Bretagne [2]. Il est également tentant d'expliquer le calme du IIIe siècle sur la frontière du Nord en supposant que le royaume d'Ulster profitait des relations amicales établies par Rome avec ses voisins du Nord.

Il est remarquable que la tradition irlandaise soit muette sur les événements de 366, mais nous devons nous rappeler que cette invasion fut repoussée et que la légende ne commémore pas la défaite. A la génération suivante, quand le pouvoir de Rome eut faibli, on put rappeler les attaques irlandaises. En ce temps (environ 380-400), une personnalité puissante, Niall-des-Neuf-Otages, gouverne à Tara et semble avoir uni tout le pays pour attaquer la Bretagne. Des trésors cachés dans l'Ouest, un autre, considérable, enfoui à Coleraine illustrent ses exploits, et, selon la légende irlandaise, il conduisit sept expéditions, dans l'une desquelles il est probable que saint Patrick fut fait prisonnier [3]. Claudien écrit : « Le Scot a mis en armes tout Iverne et la mer écume sous les rames des pirates [4]. »

Dans l'une de ces expéditions au Mur-nan-Icht, la Manche actuelle, Niall fut assassiné par un traître du Leinster, soldat de son armée, nommé Eochaid [5]. Or, à Silchester, à moins de quarante milles de la Manche, on a trouvé dans les débris d'un puits la pierre tombale d'un Irlandais [6]. Cet homme, enterré à plus de cent milles

1. Mc Neill, *Celtic Ireland*, 35 ; les *Annals of Innisfallen* (8 v 2), cependant, ne placent qu'un roi entre Cormac et Niall.

2. Peut-être l'établissement des brigades d'Atecotti, dont il est question dans la *Notitia* daterait-il de cette époque.

3. *Four Masters*, 126-127 ; Keating, 372-373 ; Ridgeway, dans *J. R. St.*, XIV, 123-136 ; Bury, *St. Patrick*, 000.

4. *Cons. Stil.* II, 252.

5. *Four Masters, l. c.* ; Dindsenchas, II, 57 ; *Otia Merseiana*, II, 84-92 ; Keating, 402-407 ; *Chronicon Scotorum*, éd. Hennessy, Rolls ser'es, Londres, 1866, 19.

6. *Victoria County History Hants*, I, 289.

de ses compatriotes, n'était pas un pillard passager. Il vivait dans la ville avec les habitants romano-bretons. Peut-être faut-il voir en lui l'un de ces renégats qui conspiraient contre le roi d'Irlande et le tuèrent loin de son royaume [1].

Nathi, neveu et successeur de Niall, continua les razzias de celui-ci. En effet, la tradition le fait tuer par la foudre dans les Alpes, et l'état troublé de l'empire d'Occident rend la chose moins improbable qu'il pourrait le paraître [2]. Il est significatif que, sous ces deux rois, les grandes incursions s'accompagnent d'établissements. Dans le Sud du Pays de Galles et en Cornouaille, le fait est archéologiquement prouvé par des pierres oghamiques [3]. Le Glossaire de Cormac mentionne un établissement irlandais à Glastonbury et le nom de lieu de Beccary (Petite Irlande) confirme cette indication [4]. Un essai d'établissement dans le Nord du Pays de Galles fut empêché par un chef nommé Cunedda, que la puissance romaine, dont c'est une des dernières actions en Bretagne, avait transféré des régions septentrionales du *limes* [5]. Néanmoins, la zone importante d'établissements est en Écosse, où des Irlandais se trouvent installés depuis cette période jusques en Lennox, Mearns et Caithness [6]. Avec l'avènement de Leoghaire, fils de Niall et successeur de Nathi, au trône de Tara, les établissements irlandais continuent. Mais nous sommes alors au temps de la mission de saint Patrick, qui commence une nouvelle époque de l'histoire d'Irlande.

Les établissements des Irlandais, tels que nous les rapportent leurs traditions, ne nous instruisent pas moins par l'irrégularité de leur incidence. A l'exception des établissements isolés de Glastonbury et de la plaine méridionale du Pays de Galles, ils entament à peine les parties romanisées de la Bretagne, et, quand nous appre-

1. Si nous osions combiner les conclusions de deux spécialistes, d'une part, Rhys (*Arch.*, LIV, 223), qui affirme que l'Ebicat... de Silchester est le même nom que Ivacattos de la pierre de Killeen Cormac, et, d'autre part, Mc Neill, qui déclare (*Proc. R. Irish Acad.*, XXVI, 345) qu'Ivacattos équivaut à Eochaid, nous dirions que cette pierre tombale est celle du meurtrier. Mais cela ne sera pas dit. L'identification de Rhys est bien suspecte et celle de Mc Neill est certainement fausse. L'Ogham de Silchester serait « ribernicisé », un peu comme Iobhchad (qui n'est pas un nom irlandais) et Eochaid (Echodius, dans Adamnan) serait « oghamisé » comme Ecutos ou quelque chose de pareil. Cependant, comme le dit Bergin (*Ériu*, XI, 142), « l'alphabet oghamique a pu être inventé pour assurer les plus grandes chances d'erreurs » ; ainsi une faute d'écriture n'est point impossible.

2. O' Donovan, *Hy Fiachrach*, 19 ; *Four Masters*, 128-129 ; Keating, 412-413 ; *Chronicon Scotorum*, 21.

3. Macalister, dans Fox, *Personality of Britain*, fig. 7 ; Hencken, *Arch. of Cornwall*, 216.

4. Éd. Stokes, 111 ; *English Place name Soc.*, I, 33.

5. *Hist. Brit.*, 62, cf. 14.

6. Watson, *op. cit.*, 206-233.

nons que les Irlandais du Sud, les gens du Munster, cherchant vraisemblablement la ligne de moindre résistance, s'établirent dans les terres certainement moins agréables de l'Écosse, il semble que les Bretons aient renouvelé, avec plus de succès que ne le laisserait penser Gildas, les mesures défensives prises par Stilicon à la fin de la période romaine[1]. Les forts des collines galloises, peut-être aussi ceux des garnisons romaines disparues en Lancashire et sur la côte du Cumberland semblent avoir tenu à distance les Irlandais[2].

L'histoire des relations de l'Irlande avec la Bretagne romaine est étrange non seulement à sa fin, mais durant tout son cours. L'archéologie a peu de chose à en dire[3], mais ceci ne doit pas nous inquiéter outre mesure. Pour les neuf dixièmes, les trouvailles romaines en Bretagne sont de la céramique et ni pillard ni marchand traversant l'orageuse mer d'Irlande n'avait l'usage d'une cargaison de pots. De plus, les archéologues irlandais ont encore peu exploré les sites habités de cet Age de Fer. Si nous interrogeons la tradition locale, nous trouvons l'Irlande en pleine activité, mais cette activité est rarement dirigée contre la Bretagne romaine. Les Irlandais étaient trop occupés à se battre entre eux pour trouver des occasions de combattre outre-mer. L'ensemble du tableau que nous avons tracé remet en mémoire de façon extraordinaire le fameux passage de Tacite, où celui-ci prie pour la continuelle désunion des tribus germaniques[4]. Quand il tenta de créer une flotte, Cormac fut immédiatement interrompu par la guerre civile ; dès lors, on est presque fondé à croire qu'en Irlande aussi, Rome poursuivit la politique qu'elle menait en Germanie d'inciter ses ennemis à des luttes intestines[5]. Il est certainement remarquable que, jusqu'à ce que Rome fût au dernier degré de faiblesse, c'est-à-dire jusqu'au tournant du IVe au Ve siècle, l'Irlande fut incapable de faire un effort uni et persévérant contre la puissance romaine.

C. E. STEVENS.

Magdalen College, Oxford, 1er mars 1939.

1. *De excidio*, 14, 19.
2. Morris, Jones, *Y Cymmorodor*, XXVIII, 209-223 ; Eckwall, *Scandinavians and Celts in N. W. England*, *passim*.
3. Haverfield, *Eng. Hist. Rev.*, XXVIII, 1-12 ; ajouter *Ant. Journ.*, II, 380 ; *J. R. S. A. I.*, XLII, 249 ; LVI, 126 ; LX, 77 ; LXI, 202. Un bronze romain inédit du Shannon est conservé au Musée d'Armagh.
4. *Germania*, 33, 2.
5. Tacite, *Ann.*, II, 62.

UN DES NOMS DU « CHEF » EN CELTIQUE

Il y a en gaélique et en brittonique un radical commun désignant le « chef », le « maître », le « prince », de forme **tigerno-*. En sont tirés les mots *tigerne* en irlandais (de **tigern-yo-*) et *teyrn* en gallois. Sur une inscription ogamique d'Irlande figure le vieux génitif *tigerni*. De ce même radical a été dérivé *Tigernacus*, bien connu comme nom propre (irl. *Tighearnach*, auj. *Tierney*, gall. *Teyrnog*) et déjà attesté sur des inscriptions. Enfin, on y rattache le nom de la ville de *Thiers* (Puy-de-Dôme), mentionnée par Grégoire de Tours sous la forme *Castrum Tigernum* ou *Castellum Tigernense*, ainsi que le nom de la ville d'*Audierne* (Finistère), qui sortirait d'un composé breton **Aot-tiern*, du mot *aot*, anc. *alt*, « falaise, rivage de la mer ».

On est généralement d'accord pour expliquer ce nom du « chef » en le rattachant au nom de la « maison », irl. *teg* ou *tech* (génitif *tige*), gall. *ty* (pluriel ancien *tei*). On partirait d'un prototype **tegerno*, devenu **tigerno-*, par addition d'un suffixe *-erno-* au vieux nom de la « maison ». Mais cela ne va pas sans difficultés.

Tout d'abord, l'accord des dialectes celtiques est en faveur d'un *i* ancien dans la syllabe initiale. C'est à *tigerno-* que remontent aussi bien les formes du gaulois que celles de l'irlandais et du breton armoricain. Seul le gallois présente un *e*, et cette particularité doit s'expliquer, à l'intérieur du brittonique, comme un fait dialectal. On lit déjà deux fois *Tegernacus* sur des inscriptions chrétiennes de Grande-Bretagne (35 et 58). Dans la vieille poésie galloise, où le nom du « chef » est des plus fréquents, la forme la plus ancienne en est *teern*, *teeirn* ou *teyrn* en deux syllabes (B. B. C., 10.25 = 30.1, 39.2 = 73.12, 41.4, 16, 17 = 78.10, 79.3), pl. *teernon* (ib. 40.16 = 77.9) et *teernet* (10.18 = 29.5, 17.5 = 46.11, 22.7 = 53.19, 27.19 = 61.13, 41.10 = 78.14), *tyernet* (39.26 = 75.12) ou *tyirnet* (7.3 = 16.3). Cf. encore Tal. 155.15, 16, 30; 180.22; An. 68.13, 95.32, 124.8, 129.7, 132.19; L. R., 293.3, 295.20, 296.13; *teernas* « royaume » (9.13 = 25.8; L. R., 295.18); etc. La contraction n'est pas encore faite par Dafydd ab Gwilym dans *teyrnet* ou *teyrnget;* l'absence de contraction se maintient parfois dans des proverbes (*Bull. Board of Celt. St.*, III, 6). On pourrait croire dans

teern à une assimilation. C'est bien plutôt d'une différenciation qu'il s'agit ; les deux *e* n'ont pas la même valeur, comme le montre la graphie *teyrn*, qui a, du reste, prévalu. Il y a peut-être eu métathèse de timbre (*y-e* devenant *e-y*) ; auquel cas les graphies *teern* (et déjà *tegernacus*) ne correspondraient pas à l'exacte prononciation. Il est d'ailleurs probable que la contraction s'est faite de bonne heure (cf. *brenhin* à côté de *breenhin*) dans l'usage. La poésie, en n'en tenant pas compte, aurait perpétué traditionnellement une prononciation archaïque et périmée.

Il convient de partir d'une forme **tigerno-* en celtique commun. C'est une première difficulté. Mais ce n'est pas la seule.

Sans doute, le nom du « chef » est souvent formé d'un suffixe à nasale, ajouté au mot qui désigne le groupe sur lequel s'exerce l'autorité. C'est le cas de lat. *dominus* (de *domus*), *tribūnus* (de *tribus*), got. *thiudans* (de *thiuda* « peuple »), *kindins* (de **kinds*, équivalent de v. isl. *kind*, lat. *gens*), gr. κοίρανος (de **korya-*, cf. irl. *cuire* « troupe armée » et gaul. *Petru-corii*, *Tri-corii*). Mais le suffixe est alors de forme *-no-*, et la dérivation se fait dans des conditions régulières. Ajouté au nom de la « maison », qui est un vieux thème neutre en *-es-*, il eût donné un dérivé **teges-no-* (cf. lat. *aēnus*, *terrēnus*, gr. φαεινός, etc.), qui ne pouvait en celtique aboutir à **tigerno-*. Il n'y a pas en indo-européen de suffixe *-erno-* hors des cas où un suffixe *-no-* s'est ajouté à un thème en *r*. Le mot *tigerno-* a pu donner l'impression d'en avoir un, et ainsi s'explique peut-être la création en germanique de mots en *-erno-* (cf. *Rev. Celt.*, XLVIII, 428). Mais, originellement, **tigerno-* ne peut se couper que **tiger-no-*.

Cette conclusion se trouve confirmée par l'existence en celtique continental du nom propre *Tigurini*, porté par un des *pagi* de la tribu des Helvètes (Caes., *B. G.*, I, 12), où le suffixe *-ino-* s'ajoute à un radical terminé par un *r*. Il est tentant d'y joindre le nom de ville ligure Τιγουλλια (Ptolémée), *Tigullia* (Mela, Pline) dont le double *l* peut être issu de *rl*, et même le nom d'homme *Tigellinus*, qui serait alors d'origine celtique. Ce nom était porté par un fameux favori de Néron. L'existence d'un nom d'homme *Tigellius*, porté par des personnages venus d'Asie Mineure (Tigellius de Sardes, chanteur favori de César, Hor., *Sat.*, I, 3, 3), rend toutefois cette hypothèse assez douteuse.

Quoi qu'il en soit, c'est à un radical terminé par un *r* qu'en plus du mot celtique **tigerno-*, les noms propres *Tigurinus* et *Tigullia* semblent devoir être rattachés. Or, il existe en iranien un nom propre qui admet la même explication ; c'est Τιγράνης, attesté

déjà chez Hérodote et Xénophon et illustré par une série de rois arméniens ou parthes. Un de ceux-ci fonda la ville de Τιγρανοκερτα (cf. Κερτα · πόλις ὑπὸ Ἀρμηνίων, Hésychius), qui fut assiégée et détruite par Lucullus (Plut., *Luc.*, 25).

On ignore la signification exacte du nom propre Τιγράνης. Il est possible que le suffixe *-āno-*, *-ānā-*, s'y soit substitué à un second terme de composé, suivant un procédé bien connu. Il est, en tout cas, vraisemblable que le radical en est identique à ceux des mots v. pers. *tigra* « pointu », zd *tigri* « flèche », tirés de la racine *(*s*)*teig-*, skr. *tejate* « il est pointu, il pique », etc. (Walde-Pokorny, II, 612).

On sait les attaches qui unissent les formations en *-r-* et celles en *-u-* (Benveniste, *Origines de la formation des mots*, p. 35). Or, il existe en celtique un mot **tigu-* qui désigne l'extrémité, la fin et qui s'est conservé notamment en irlandais comme premier terme de plusieurs composés en évoquant d'ordinaire l'idée de la mort.

Ces composés sont les suivants :

tiug-bás « mort » (Dinds., IV, 62, v. 20 ; 66, v. 112 ; 174, v. 28) ; en irlandais, le verbe *ba-* « mourir » est sorti de la même racine que gr. βῆναι « s'en aller, passer » (cf. Pedersen, *Vgl. Gr.*, II, 458).

tiug-breth « jugement dernier » (Dinds., III, 410, v. 22).

tiug-celebrad « adieu suprême » (L. L. 292 a, *R. Celt.*, XIII, 464, l. 8).

tiug-cotlud « dernier sommeil » (Trip. Life, 186, 1).

tiug-laithi « derniers jours » (*Ir. Texte*, II, 2, p. 131, v. 232).

tiug-lecht, *tig-lecht* « couche funèbre » (T. B. C., éd. Wd. ll. 3492 et 3866).

tiug-lind « dernier moment, dernière heure » (Dinds., III, 346, v. 100) ou « onde fatale » (ibid., 458, v. 104 et 108).

tiug-maine « cérémonie funèbre » (L. U., 130 a, l. 10738, *Ir. Texte*, I, 122, 28), avec le même élément de formation que le latin *caerimōnia.*

tiug-náir « heure des matines », fin de la nuit ou point du jour (Stokes, *K. Z.*, XXXV, 595, et Walde-Pokorny, II, 338).

Il y a, d'autre part, en irlandais un adjectif *tig-bae*, *tiug-ba* « dernier, final » (.i. *cach dédenach*, Corm. p. 44, nº 1230 K. M.), glosant *superstite* dans Ml. (cf. *Arch. f. Celt. Lex.*, II, 467) et sur lequel on consultera Pedersen, *Vgl. Gr.*, I, 375. Au sens de « mort », le mot est attesté dans le Dinds., I, 18, v. 54, et dans le Cath M. Ratha, 160.13, 166.21, 172.2.

Le brittonique a conservé le même mot **tigu-* dans la préposition

gall. *gwedy*, anciennement *guetig* (Cod. Lichf.), v. corn. *guotig*, qui, du sens de « à la fin de » (lat. *sub fine*), est passée à celui de « après ».

Il y a évidemment un étroit rapport entre celtique **tigu-* « extrémité, fin » et iranien **tigra-* « pointu ». C'est une correspondance de plus entre les deux langues au point de vue du vocabulaire. Sur le modèle de κρατύς : κρατερός ou de λιγύς : λιγυρός, on peut s'attendre aussi à rencontrer auprès de **tigu-* des thèmes **tigero-* ou **tiguro-*. Les deux paraissent à la base des mots **tigerno-* et **tigurīno-*.

Pour le sens, on peut interpréter *Tigurinus* comme désignant le *pagus* qui se trouvait à l'extrémité du territoire des Helvètes. César nous dit que la tribu des Helvètes comprenait quatre *pagi*. Au début de la guerre des Gaules, les gens de trois d'entre eux avaient franchi la Saône. Le quatrième restait en deçà du fleuve ; c'était le *pagus* Tigurinus. N'est-ce pas l'indication qu'il occupait dans la répartition de la tribu une position « en pointe », à l'extrémité du domaine? Il était, en tout cas, aux confins des pays celtiques ; et les Tigurini, au dire de Florus (I, 38.1), avaient pris part à l'expédition des Cimbres et des Teutons. Leur nom aurait dans ce cas une signification locale.

Quant au nom du « chef », **tigerno-*, il doit signifier proprement « celui qui est en tête, à la pointe de la troupe ». Il n'y a pas à s'étonner que **tigu-* se dise en irlandais uniquement du point final. Les mots qui désignent le bout s'appliquent indifféremment au commencement ou à la fin. Le vieil-anglais *hindema* veut dire « dernier » (cf. got. *hindumists* ὁ ἐξώτερος) comme le v. haut-allemand *hintaro*. Mais le burgonde *hendinos* désigne le « roi » (Amm. Marc., 28, 5), celui qui est en tête. Et la même racine figure dans le gaulois *Cintu-* « premier », gall. *cyntaf*, de **kentamo-*. Le mot **tigerno-* a dû de même désigner en celtique commun celui qui marche en tête de sa troupe, le chef qui précède et dirige l'armée. Un des noms du chef dans la poésie galloise est *blaenyat bleinyat*, dérivé de *blaen* « pointe, sommet ». Le composé *Catuṭigernos* (gén. *Catotigirni*, Inscr. Brit. christ. 71) serait donc en quelque manière synonyme de gall. *Cat-vlaen* (M. A. 281 a 11), désignant celui qui combat au premier rang, en tête de l'armée.

J. VENDRYES.

LES TRAVAUX DE DRUSUS
DANS LA GERMANIE INFÉRIEURE

On savait par Tacite que Drusus a fait exécuter, entre 12 et 9 avant notre ère, des travaux devant servir à contenir le Rhin et, en particulier, à augmenter le volume de son bras droit, le Rhin Inférieur, aux dépens de celui de la branche gauche, le Wahal. L'historien se sert à ce propos des termes *moles*, môle, éperon, et *agger*, digue. Le hasard nous a fait découvrir maintenant un texte épigraphique qui permet de situer exactement la *moles* du général romain.

Le 29 juillet 1938, je fus prévenu par M. van Schilfgaarde, archiviste à Arnhem, qu'une équipe de dragueurs travaillant près de Herwen avait trouvé deux inscriptions romaines, dont il m'envoyait des copies et des photographies [1]. Le petit village de Herwen est situé dans l'ancien duché de Gueldre, à proximité de la frontière allemande, entre Zevenaar et Lobith.

I. Autel en tuf, endommagé en haut, en bas et le long du bord droit (fig. 1). Haut., $0^{m}72$; larg., $0^{m}44$; ép., $0^{m}25$; haut. des caractères, $0^{m}07$. Il manque un caractère à la fin de chacune des lignes 2-4.

I(ovi) O(ptimo) M(aximo)
M(arcus) Val(erius) C(ai) [f(ilius)]
Alcidic[us]
praef(ectus) c[h](ortis)
II c(ivium) R(omanorum) eq(uitatae) p(iae) [f(idelis)].

L. 2. A droite du C, il reste sur la pierre une faible trace du dernier caractère de la ligne.

L. 3. Je ne connais pas, par ailleurs, le nom d'homme Alcidicus, qui fait l'effet d'être d'origine grecque ; cf. 'Αλκι-δίκη, 'Αλκί-νοος,

1. Je remercie M. van Schilfgaarde de m'avoir cédé la publication des deux textes intéressants qu'il avait été le premier à relever (cf. *Mededeelingen der Kon. Ned. Akad., afd. Letterk.*, 1938, p. 555 et suiv.). Je dois aussi des remercîments à M. le bourgmestre de Herwen pour avoir mis à ma disposition des photographies des deux pierres. Les dessins reproduits dans le texte sont de la main de Mlle Anna Roes.

Ἀλκι-μένης, Ἀλκί-δημος, Ἀλεξί-δικος, Ἑρξί-δικος, etc. Rappelons, toutefois, qu'une inscription de Narbonne aujourd'hui perdue [1] nous a fait connaître le *nomen gentile* Alcidius [2]. Les deux lettres qui manquent à la fin de la l. 3 ont dû être liées entre elles [3].

L. 4 : praef. c[h]. Lorsqu'une cohorte n'est que de cinq cents hommes, elle a d'habitude, pour commandant, non un tribun, mais un *praefectus*. La *cohors II civium Romanorum equitata* est connue depuis longtemps par d'autres textes [4]. Elle reçut, en l'an 89, le surnom honorifique : *pia fidelis Domitiana*, qui fut réduit à *pia fidelis* après la *damnatio memoriae* de Domitien. Il s'ensuivrait de là que notre inscription est postérieure à l'an 96. Mais la restitution que j'ai adoptée n'est pas à l'abri de toute critique. M. R. Egger me fait observer avec raison qu'il ne manque peut-être rien après le P. En ce cas, on restituerait : *p(osuit)*, et l'inscription se trouverait être antérieure à 89.

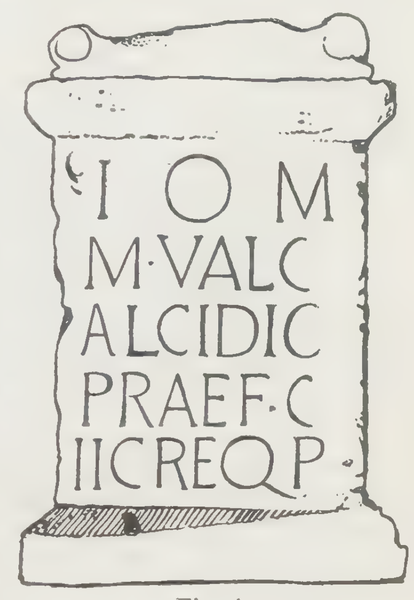


Fig. 1.

On ignore en quel endroit de la Rhénanie la cohorte en question était régulièrement en garnison. Notre texte prouve du moins qu'elle a été cantonnée pendant un certain temps près de Herwen ; car il y a deux bonnes raisons pour croire que le petit autel consacré au dieu suprême de l'État romain a été trouvé non loin de l'endroit où il avait été érigé. La première, c'est qu'on a découvert autrefois dans le voisinage, à Bedbourg, la pierre tombale d'un autre préfet de la même cohorte [5], la seconde, que la drague a ramené à la surface, avec l'autel de Jupiter, quantité de moellons de tuf, des fragments de sculpture et d'architecture, et, en outre, la pierre funéraire dont la description suit.

1. *C. I. L.*, XII, 4717.
2. Cf. *ibid.*, 1796 : Alcius.
3. Cf. Cagnat, *Cours d'épigr. lat.*[3], p. 25.
4. Cf. E. Stein, *Die kaiserl. Beamten und Truppenkörper im röm. Deutschland*, 1932, p. 182 sq.
5. *C. I. L.*, XIII, 6699.

II. Stèle de calcaire blanc brisée dans le haut (fig. 2). Un renfoncement pratiqué dans la partie supérieure du monument contenait une figure humaine dont il ne reste que les deux pieds. Haut., 0m67 ; larg., 0m64 ; ép., 0m15 ; haut. des caractères de la l. 1, 0m065. Écriture du ɪer siècle après J.-C.

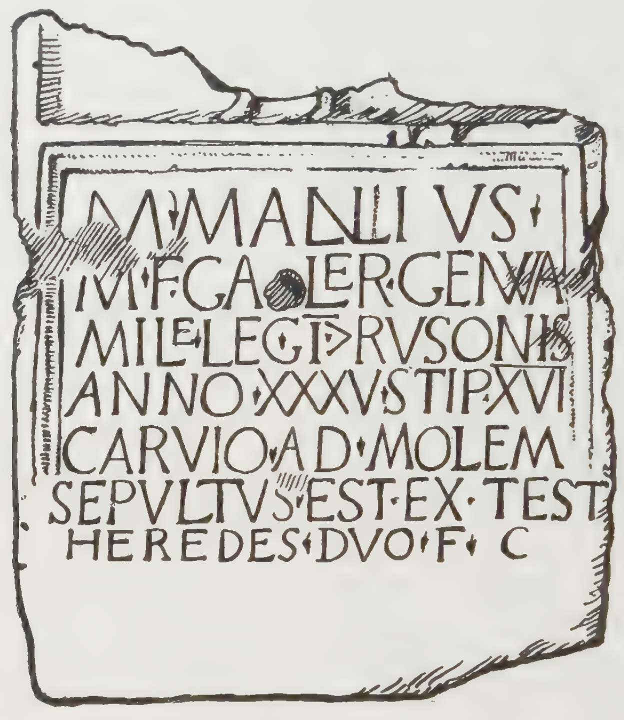


Fig. 2.

M(arcus) Manlius
M(arci) f(ilius) Galer(ia) Genua
mile(s) leg(ionis) I (centuriae) Rusonis
anno(rum) XXXV, stip(endiorum) XVI
Carvio ad molem
sepultus est, ex test(amento)
heredes duo f(aciendum) c(uraverunt).

L'absence de la formule *Dis Manibus* et celle du *cognomen* du citoyen romain défunt nous engagent à assigner l'inscription à la première moitié du ɪer siècle[1].

1. Cf. M. Siebourg, *Bonn. Jahrb.*, 107, 1901, p. 187.

L. 1. Il semble bien que le nom du mort doive se lire Manlius. Il y a une certaine difficulté : le troisième caractère du mot a la forme d'un N auquel le lapicide a rattaché deux fois le trait horizontal de la lettre L. Je considère le premier de ces traits comme une faute de l'ouvrier qu'il ne s'est pas donné la peine de corriger.

L. 3 : legionis I. Parmi les légions romaines qui avaient pour tâche de défendre la Germanie Inférieure, il y en a eu trois qui portaient le numéro 1. Ce sont la *legio I Minervia*, la *legio I Adiutrix*, et la légion dépourvue de surnom qui se désignait simplement comme *legio I*. Une seule fois, sur une inscription de Grenoble[1], cette dernière est appelée *Germanica*, surnom non officiel, ce semble[2]. L'histoire de la *legio I Minervia* a été écrite par Schilling[3], celle de la *legio I Minervia* par Jünemann[4], et celle de la *legio I* tout court par Siebourg[5]. Après le travail fondamental de Ritterling paru en 1925[6], l'histoire des légions qui ont servi en Germanie a été mise au point de façon magistrale par Ernst Stein en 1932[7]. Je me borne à résumer ici brièvement quelques-uns des résultats obtenus pour autant qu'ils paraissent indubitables.

La *legio I Minervia* a été créée par Domitien, probablement en 83. Elle occupait le camp de Bonn ; tout porte à croire qu'elle a envoyé de temps en temps des détachements dans les Pays-Bas septentrionaux[8]. Mais il est clair que ce n'est pas elle qui est mentionnée dans l'inscription de Herwen, où le nom de *Minervia* fait défaut, et qui remonte vraisemblablement, comme je l'ai dit, à la première moitié du Iᵉʳ siècle.

C'est pour des raisons tout à fait similaires que je voudrais écarter la *legio I Adiutrix*. Constituée par Néron en 68, elle prit part à la guerre contre les Bataves et occupa plus tard le camp de Mayence de 71 à 86, année en laquelle elle partit pour la Dacie, pour ne plus jamais revenir en Germanie.

Reste la *legio I* qui ne portait pas de surnom. Créée en 9 après J.-C., elle campa près de Cologne jusqu'à l'an 35, et ensuite à Bonn jusqu'à son licenciement en 70/71. C'est, à n'en pas douter, la

1. *C. I. L.*, XII, 2234.
2. Cf. Siebourg, *l. l.*, p. 183 ; Ritterling, Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.*, XII, 1925, p. 1380.
3. Schilling, *De legionibus romanis I Minervia et XXX Ulpia*, thèse de Leipzig, 1893 (*Leipziger Studien*, XV).
4. Jünemann, *De legione Romanorum prima adiutrice* (*Leipziger Studien*, XI, 1894).
5. Siebourg, *Die legio I (Germanica) in Burginatium am Niederrhein* (*Bonner Jahrb.*, 107, 1901, p. 132-189).
6. Ritterling, *op. l.*
7. E. Stein, *op. l.*
8. Voir, par exemple, *Opgravingen op het Domplein te Utrecht*, p. 59 sq., 114.

légion mentionnée dans notre texte[1]. Ce point établi, nous avons un mot à dire de l'inscription de Vetinius[2] qui a servi de point de départ à Siebourg dans son intéressant mémoire sur la *legio I*. Trouvée sur le Monterberg, entre Xanten et Calcar, elle est d'une concision peu commune : *A. Vetinio mil(iti) leg(ionis)* [*I*]. [*h*]*eredes f(aciendum) cur(averunt)*. Le chiffre I a été restitué par Siebourg au bout d'une ligne où il y a place pour un caractère seulement. La leçon ainsi obtenue n'a pas été acceptée par Ritterling[3], parce que la *legio I* n'aurait nulle part laissé de traces, en dehors des deux endroits où l'on sait qu'elle a été établie. L'argument est nul après la découverte du texte de Herwen, et l'on aurait d'ailleurs peine à croire que Vetinius pût être désigné sur sa tombe comme *miles legionis*, sans qu'on y eût ajouté le numéro de la légion dont il avait fait partie.

Il convient peut-être d'ajouter, pour être complet, qu'il a dû y avoir, sous l'empereur Auguste, une quatrième « première légion » sur laquelle nous sommes très mal informés. On a quelque raison de croire que l'armée romaine, telle qu'Octavien l'avait réorganisée en 31 avant J.-C., comptait dès le début une légion portant le numéro 1. Celle-ci a disparu[4], soit au moment de la défaite de Varus, comme le voulait Mommsen[5], soit déjà dans la guerre contre les Cantabres, comme l'a pensé Hübner[6]. Rien ne prouve qu'elle ait jamais fait son apparition en Germanie. Il est extrêmement improbable que ce soit elle qui figure dans l'inscription de Herwen.

L. 5 : Carvio. Au lieu d'employer une des formules usitées, telles que : *hic situs est, hic sepultus est*, l'auteur de l'inscription funéraire de M. Manlius y a inscrit en toutes lettres le nom du lieu de la sépulture[7]. On remarquera que le nom du lieu dit est à l'ablatif, alors que la grammaire du latin classique exige le génitif. Kühner[8] était d'avis que l'usage de l'ablatif en pareil cas ne commence qu'à partir de la seconde moitié du Ier siècle après J.-C. Il n'en est rien, en réalité, comme le prouvent les passages d'auteurs cités par le

1. Cf. *C. I. L.*, XIII, 8057.
2. *C. I. L.*, XIII, 8667.
3. *L. l.*, p. 1378.
4. Cf. Cagnat, *Dict. des Antiq.*, III, p. 1076 ; Ritterling, *l. l.*, p. 1376.
5. Th. Mommsen, *Res gestae divi Augusti*, 1883, p. 68, 1.
6. Hübner, *C. I. L.*, II, *Suppl.*, 1892, p. LXXXVIII.
7. Il n'est pas rare de trouver le lieu de sépulture mentionné dans les épigrammes sépulcrales, tant grecques que latines, lorsque les défunts n'ont pas le bonheur de reposer dans leur terre natale. Cf. *C. I. L.*, V, 923 ; VI, 3452.
8. Kühner, *Ausführl. Gramm. der latein. Sprache*, II², 1, 1912, p. 477, 2.

savant philologue lui-même. On peut en appeler à Caton, Varron, César, Vitruve et Virgile, ce qui revient à dire que la règle de syntaxe suivie dans notre texte date déjà du IIe et du Ier siècle avant notre ère [1]. Si l'usage de l'ablatif dont je parle est resté rare dans les textes classiques, c'est parce qu'il n'était pas cicéronien.

Le village de Herwen [2] où fut trouvée la pierre mentionnant le lieu dit romain Carvium [3] est appelé Harewen dans un document daté de l'an 1287, et Harawa dans un texte de 987 [4]. Il est naturel de se demander si les deux noms ancien et moderne ne sont pas simplement identiques. Sur cette question délicate, j'ai eu l'avantage de pouvoir consulter mon collègue M. A. G. van Hamel, qui a bien voulu m'écrire ce qui suit :

« S'il est permis de considérer comme établi que Carvium était situé au même endroit que le village moderne de Herwen, il est logique de partir de l'identité des deux noms, et de chercher une étymologie de Carvium qui s'accorde pleinement avec ce point de départ. Force nous est, pour ce faire, d'admettre que, dans Carvium, le C latin rend le son CH du parler germanique, comme c'est le cas dans quantité de textes, épigraphiques et autres [5]. En fait, dans les inscriptions latines, la spirante vélaire du germanique est rendue tantôt par CH, tantôt par H et tantôt par C.

« Si l'on voulait, au contraire, attribuer au C de Carvium la valeur de la gutturale sourde K, il ne serait plus possible d'identifier le nom ancien avec le nom moderne ; car il est clair qu'on ne saurait faire entrer en jeu ici la mutation consonantique du germanique, qui date d'une époque beaucoup plus reculée que le Ier siècle de notre ère.

« Pour ce qui est de l'étymologie du nom, on pourrait être d'abord tenté de dériver Carvium de celt. **carvo-s*, « cerf » ; mais il y a deux objections à faire à une telle explication. On trouve assurément, dans le celtique continental, un grand nombre de noms de lieux dits dans la composition desquels il entre des noms d'animaux, sacrés pour la plupart, tel le cerf. Mais il s'agit là, en règle

1. Cf. H. Dessau, *Inscript. lat. sel.*, III, p. 870.

2. Cf. Petri, *German. Volkserbe in Wallonien und Nordfrankreich*, 1937, p. 256 ; Gamillscheg, *Abh. Preuss. Ak. der Wiss.*, 1937, 12, p. 54, 57, 89, 102.

3. Le lieu dit Carvo(n) que mentionnent la *Tabula Peutingeriana* et l'*Itinerarium Antonini* n'est pas le même endroit que Carvium. Il était situé sur la route de Lugdunum Batavorum à Noviomagus. B. Saria me signale une dédicace à la déesse [Ca]rvonia Aug(usta) (*C. I. L.*, III, 5115 ; *Ant. Inschr. aus Jugosl.*, I, 17). Carvo et Carvonia sont apparemment des noms celtiques, mais qui ne doivent pas forcément être rapprochés de Carvium.

4. Cf. *Nomina geographica neerlandica*, III, 1893, p. 132 sq.

5. Cf. S. Gutenbrunner, *Die german. Götternamen der ant. Inschr.*, 1936, p. 15 sq., 211 sq.

générale, de noms composés, et jamais de noms simples à suffixe en *-yo*. Il n'est pas permis de faire état du nom d'Artio (aujourd'hui Arçon, département de la Côte-d'Or), qui dérive sûrement d'un *nomen gentile* Artius, et non de celt. **arto-s*, « ours ». On ne connaît pas de *nomen gentile* Carvius[1]. En second lieu, si l'on voulait supposer que le village en question avait été fondé et dénommé Carviom par un groupe celtique, on serait forcé, vu le fait que le nom était Charvium, comme nous l'avons vu, au ier siècle après J.-C., de placer la mutation consonantique du germanique après le premier contact desdits Celtes avec les Germains qui vinrent s'établir après eux dans l'Insula Batavorum. Il est bien vrai que nous ignorons de combien de temps la contiguïté des territoires celtique et germanique est antérieure à César, et que nous ne pouvons assigner une date certaine à la mutation consonantique, mais il n'en est pas moins certain que cette dernière précède de beaucoup le voisinage des deux grandes nations qui ont occupé les Pays-Bas.

« Tels sont les deux arguments qui nous obligent à renoncer à dériver Charvium d'un radical celtique. La spirante vélaire nous contraint à chercher une étymologie germanique. Le germanique connaît un radical *charwya-*, *harwya-*, « lin » (vieux-frison *har*, vieux-haut-allemand *haru*, vieux-norvégien *hörr*) dont Charvium pourrait être formé à l'aide du suffixe en *-yo*. C'est peut-être le même radical qu'on rencontre dans les noms des villages modernes de Herwijnen et de Herwaarden. Mais la question de l'étymologie du nom en question exigerait un examen à la fois plus étendu et plus approfondi. »

*
* *

On se sera rendu compte que l'inscription que je viens de commenter contient plus d'un détail intéressant. Mais ce sont les mots *ad molem* de la l. 5 qui lui donnent de l'importance. La dépouille du soldat romain Manlius repose à Carvium, près de la *moles*. Or, l'histoire ne connaît qu'une seule *moles* dans les Pays-Bas aux premiers temps de la domination romaine. C'est celle que Drusus fit construire entre 12 et 9 avant J.-C. Considérée ainsi, l'inscription de Herwen prend rang parmi les documents capitaux concernant la plus ancienne histoire de la Hollande.

1. Cf. Holder, *Alt-Kelt. Sprachschatz.*

Les travaux de Drusus destinés à régler le cours des eaux du Rhin sont attestés par deux passages de Tacite :

1° *Annales*, XIII, 53 : « Paulinus Pompeius et Lucius Vetus commandaient alors l'armée. Paulinus, afin d'occuper ses troupes, fit achever la digue (*agger*) commencée soixante-trois ans auparavant par Drusus pour contenir le Rhin. »

Ce sont les événements de l'an 58 après J.-C. que Tacite relate ici. On ne peut donc que constater une faute de chronologie. Un fait antérieur de soixante-trois ans à l'an 58 se placerait en 6 avant J.-C., c'est-à-dire trois ans après la mort de Drusus. W. Weber me suggère la correction LXVII pour LXIII, que je crois devoir accepter. Quoi qu'il en soit, l'authenticité de la chose rapportée par Tacite demeure entière, même si l'on devait lui attribuer une erreur de calcul.

2° *Historiae*, V, 19 : « N'osant point défendre la ville des Bataves, Civilis prit ce qu'on pouvait emporter, brûla le reste et se retira dans l'île ; car il savait qu'on manquait de bateaux pour faire un pont, et que l'armée romaine ne passerait pas autrement. De plus, il détruisit la *moles* élevée par Drusus. En écartant ainsi les obstacles qui les retenaient, il donna libre cours aux eaux du Rhin, qu'une pente naturelle précipite du côté des Gaules ; et, le fleuve étant ainsi en quelque sorte dérivé, il ne resta bientôt[1], entre l'île et les Germains, qu'un canal étroit, ce qui donnait au terrain l'aspect d'une étendue continue. »

Voici comment on peut, d'après ces deux textes, se représenter l'activité du général romain. Lorsque Drusus, dont l'armée occupait Xanten et d'autres endroits situés plus en avant sur la rive gauche du Rhin, envahit les Pays-Bas, la branche gauche du fleuve, le Wahal, recevait presque tout le volume de ses eaux, si bien que la branche droite, que l'on appelle en Hollande le Rhin Inférieur, n'était à cette époque qu'un cours d'eau peu profond et relativement étroit. Il n'en avait certes pas toujours été ainsi ; mais il est prouvé que la nature même, sans aucun secours de main d'homme, tend parfois à faire naître un tel état de choses. La même anomalie se produisit de nouveau au XVII[e] siècle. En 1672, une partie de l'armée française put franchir le Rhin à pied à Lobith ; à Herwen, les paysans passaient le fleuve en voiture. En

1. Fecerat. Le plus-que-parfait se met quelquefois chez Tacite pour le parfait pour marquer la rapidité de l'accomplissement de l'action indiquée par le verbe (J. Gantrelle, *Gramm. et style de Tacite*[2], 1887, p. 21, § 73).

1696, on constata que la branche droite ne recevait plus que la vingt-quatrième partie du volume d'eau total. Au début du XVIIIe siècle, les États de la Gueldre prirent l'initiative pour faire régler de la meilleure façon le partage des eaux du Rhin[1]. Drusus, de même, avait résolu de mettre fin, par des constructions hydrauliques, à une situation qu'il jugeait désastreuse, ou, du moins, contraire à ses intérêts. Voulait-on atténuer l'effet des inondations du Wahal? Je croirais bien plutôt qu'il désirait pouvoir se servir en toute saison pour sa flotte de la branche droite du Rhin, afin de pouvoir aller attaquer les Germains aux embouchures de l'Ems, du Wéser et de l'Elbe, plan de campagne dont Tacite a exposé les avantages par la bouche de Germanicus[2]. Autrement, Drusus n'aurait pu atteindre la Frise que par le détour de la mer du Nord.

On a pensé jadis que les ingénieurs de Drusus, pour arriver à leurs fins, avaient construit un barrage dans le lit du Wahal, entreprise hasardeuse entre toutes et qui eût été probablement funeste dans ses effets, attendu que le lit de la branche droite du Rhin n'aurait jamais pu contenir le volume entier de ses eaux. En réalité, ils ont dû construire simplement, un peu en amont de l'endroit où le fleuve se bifurquait, un éperon propre à rompre son cours et à le détourner dans une certaine mesure vers la droite[3]. C'est cet éperon qui doit avoir été désigné par le terme *moles*. C'est lui qui est mentionné dans l'inscription funéraire du soldat Manlius. L'endroit où l'on a trouvé la pierre tombale marque exactement la situation de la *moles Drusiana*. C'est ce qui ressort des renseignements oraux que je reçus de M. Bruns, bourgmestre de Herwen, lors d'une visite que je lui fis en mars 1938. En voici l'essentiel.

Dans la commune de Herwen, le sol renfermait des bancs de gravier d'une étendue et d'une profondeur considérables. On sait que le gravier ne se rencontre aux Pays-Bas que dans le lit des fleuves. C'est donc que le Rhin, dont le cours variait beaucoup autrefois, a un jour passé par là. Or, les couches de gravier de Herwen sont exploitées, depuis plusieurs années déjà, par une compagnie industrielle. A force de travailler et de creuser toujours plus profond, il s'est formé peu à peu un lac qui a déjà 10 à 12 mètres de profondeur, et c'est en draguant systématiquement dans ce

1. Cf. A. A. Beekman, *Nederlands polderland*[3], 1932, p. 32 sq.
2. Tac., *Ann.*, II, 5.
3. Cf. J. H. Sebus, *Tijdschr. Aardr. Genootsch.*, 1919, p. 691 et suiv.; H. Hardenberg, *Gelre*, 1935, p. 29-49.

grand espace d'eau qu'on amène à la surface les quantités de gravier qui y restent encore. Seulement, en procédant de la sorte, les dragueurs se heurtent, à un endroit déterminé, sur une longueur de 200 mètres et une largeur d'environ 70 mètres, à un vaste amoncellement de moellons de tuf qu'ils doivent se borner à contourner, et c'est sur les bords de cet amas de débris qu'ont été trouvés par eux les deux inscriptions et divers autres fragments romains. Si l'on songe, premièrement, que le tuf, dont les Romains se servaient communément comme pierre à bâtir, ne se rencontre nulle part aux Pays-Bas, mais que l'on était obligé de l'y importer de la Rhénanie ; ensuite, qu'une ruine située à une profondeur de 10 à 12 mètres ne peut que provenir d'une construction située, non pas sur le bord, mais dans le lit même du fleuve ; enfin, que nous avons affaire ici à une construction qui était apparemment longue de près de 200 mètres, on conclura avec quelque assurance que nous avons mis la main sur l'emplacement même de la *moles* de Drusus.

* * *

L'ingénieur Ramaer[1] a démontré naguère qu'en construisant la *moles*, Drusus a dû être obligé en même temps par la force des choses à élever une digue sur la rive gauche du Rhin Inférieur, pour empêcher que celui-ci ne débordât. Sur la carte ajoutée à son remarquable mémoire, Ramaer a marqué le tracé de cette digue : on l'y voit passer tout à côté du village de Herwen. La découverte, en cet endroit précis, d'une inscription romaine qui mentionne la *moles* de Drusus vient maintenant confirmer d'une façon éclatante l'argumentation et les conclusions de Ramaer. La tâche des soldats de Paulinus Pompeius aura consisté à renforcer la digue (*agger*) devenue plus ou moins caduque au bout de soixante ans ou même à l'allonger dans la mesure du nécessaire.

Qu'une digue bornant le lit d'un fleuve et située à la frontière même du pays[2] demandait à être surveillée constamment, c'est ce qu'il est inutile de démontrer. Il était impossible de la laisser à la merci des ennemis et de la population ; car il faut peu de temps à quelques hommes résolus pour percer une levée en terre. Les guerriers romains dont les noms sont gravés sur les humbles pierres

1. Cf. *ibid.*, 1928, p. 208 sq.
2. Cf. Tac., *Ann.*, II, 6 : « Rhenus... apud principium agri Batavi velut in duos amnes dividitur. »

qu'on vient de récupérer doivent avoir été chargés de la garde de l'éperon et de la digue de Drusus.

Drusus avait fait creuser, en outre, un canal de navigation qui portait son nom. Il résulte d'un passage de Tacite qu'il s'agissait d'une voie de communication entre le Rhin et le lac Flévo. Elle servit à Germanicus, en 16 après J.-C., à conduire à l'embouchure de l'Ems une flotte de mille vaisseaux et les huit légions qu'elle avait à bord[1]. Quant à en déterminer la situation exacte, c'est affaire de bon sens et de raisonnement. A partir du XVIe siècle, les savants modernes ont été très longtemps unanimes à penser que le travail ordonné par Drusus avait consisté à relier le Rhin Inférieur à l'Yssel, rivière qui allait se jeter dans le lac Flévo. De Westervoort à Doesburg, le premier canal creusé dans le sol des Pays-Bas aurait eu de la sorte une longueur de 14 kilomètres. Il est vrai que Westervoort et Doesburg ne sont pas, aujourd'hui, reliés par une voie d'eau rectiligne, mais par un bras du Rhin des plus tortueux. Mais rien n'empêche de supposer que le fleuve a détruit le canal et s'est creusé un lit sinueux à la place. Avant les travaux de Ramaer, on se savait trop que penser de cette théorie séduisante, naguère encore presque universellement acceptée. Ce semblait, à vrai dire, une supposition qui pouvait être vraie ou fausse. Aussi n'est-il pas étonnant qu'on ait tenté un jour de la remplacer par une autre hypothèse. En 1846 déjà, un ancien bourgmestre d'Utrecht, van Asch van Wyck, était d'avis qu'il ne fallait pas chercher le canal de Drusus du côté de l'Yssel, mais du côté de la Vecht, bras du Rhin qui relie Utrecht au lac Flévo. Complètement tombée dans l'oubli, la théorie de van Asch van Wyck fut réinventée, en 1906, par Ritterling[2] et adoptée aussitôt par Holwerda[3], Norlind[4] et beaucoup d'autres auteurs. Drusus se serait borné à canaliser la Vecht. On croyait en avoir la preuve dans la situation du camp romain de Vechten, surtout depuis qu'on avait établi par des fouilles qu'il y avait eu là une station navale de la flotte romaine. Bien que cette conviction paraisse être aujourd'hui ancrée dans un grand nombre d'esprits, j'avoue ne pas la partager[5], et je crois bien faire de protester contre elle une fois de plus[6]. Je souligne d'abord que ceux

1. Tac., *Ann.*, II, 8 : « navibus fossam cui Drusianae nomen ingressus precatusque Drusum patrem... lacus inde et Oceanum usque ad Amisiam flumen pervehitur ».

2. Cf. *Bonner Jahrb.*, 114, 1906, p. 179 sq. ; *Korr. Blatt der westdeutschen Zeitschr.*, 1907, p. 23-25.

3. J. H. Holwerda, *De Gids*, 1910, p. 333.

4. A. Norlind, *Die geograph. Entwickl. des Rheindeltas*, 1912, p. 93 sq.

5. Cf. *Korr. Bl.*, 1907, p. 146-148.

6. Elle a été rejetée par Camille Jullian (*Hist. de la Gaule*, IV, 1913, p. 142, 3).

qui la défendent sont loin d'avoir une preuve péremptoire de ce qu'ils avancent. Les fouilles du camp de Vechten ont donné de grands résultats ; les trouvailles de monnaies et de fragments de poterie sigillée y abondent. Je veux bien qu'on y trouve la preuve que les Romains ont navigué sur la Vecht depuis Germanicus ; mais on n'a pas pu démontrer que le camp de Vechten ait été construit et occupé déjà sous le gouvernement de Drusus, ni que ses ingénieurs aient exécuté des travaux dans la région. Mais voici qui me semble pour le moins assez grave. L'hypothèse à laquelle on se rallie semble improbable pour des raisons d'ordre général. Le gros des troupes romaines chargées de défendre les deux Germanies est toujours resté concentré dans les camps de Rhénanie. Après la révolte des Bataves, il y a eu une légion à Nimègue de 70 à 104 ; pour le reste, les Romains avaient disséminé dans les Pays-Bas un certain nombre de cohortes auxiliaires et de détachements de moindre importance[1]. Étant donnée la possibilité d'incursions subites de Germains venant du Nord, ils n'ont pu songer à laisser habituellement la masse de leurs bateaux de guerre et de leurs vaisseaux de transport à une si grande distance de leur base d'opérations et sous la garde d'unités militaires aussi faibles[2]. Les escadrilles stationnant à Vechten et à Arentsburg (à l'Est de La Haye) en temps de paix ont dû servir surtout pour protéger le trafic et surveiller le va-et-vient sur les grands fleuves. Il y faut voir, comme l'a très bien dit Camille Jullian[3], non d'importantes bases navales, mais les stations terminales de la *classis Germanica* vers la mer du Nord. Ces points établis, il devient infiniment improbable que Drusus, ayant à choisir entre l'Yssel et la Vecht pour assurer la navigation fluviale vers le Nord, ait opté pour cette dernière, qui était sensiblement plus éloignée de la Rhénanie.

Est-il possible de concilier les deux hypothèses? L'historien Suétone, écrivant vers 120 après J.-C., nous parle de *fossae Drusinae* au pluriel[4]. Se pourrait-il que Drusus ait fait creuser plus d'un canal, en différents endroits? La forme du pluriel dont se sert Suétone ne le prouve certes pas, mais elle permet du moins d'envisager

1. Le camp de Vechten et celui qu'on vient de retrouver à Utrecht (*Opgravingen op het Domplein te Utrecht*, I-IV, 1934-1939 ; *Revue des Ét. anc.*, 1934, p. 70-72, 497-499 ; 1935, p. 459-460) offraient place chacun à une cohorte.

2. Pour Camille Jullian, c'est à Bonn que se trouvaient le camp naval et le port d'attache de la flotte romaine (*Hist. de la Gaule*, IV, 1913, p. 104, 3).

3. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, V, 1920, p. 163, 9.

4. Suet., *De vita Caes.*, V, 1 : « Drusus... trans... Rhenum fossas novi et immensi operis effecit, quae nunc adhuc Drusinae vocantur. »

la question. Une telle solution du problème demeure possible, je ne voudrais pas en disconvenir. Mais je la considère comme peu probable pour la raison que voici. La domination de Drusus dans les Pays-Bas n'a duré que trois ans. Pendant ce temps, le général romain a eu à préparer et à mener à bonne fin ses campagnes contre les Germains qui demandaient tous ses efforts. Dans le pays occidental nouvellement conquis, il a dû se borner, dirait-on, aux travaux vraiment urgents. Il n'était pas indispensable d'ouvrir d'emblée deux voies de navigation vers le Nord et, pour un chef d'armée dont la base d'opérations était située en Rhénanie, il était naturel de préférer l'Yssel à la Vecht.

A l'heure qu'il est, la divergence des opinions est toujours grande par rapport à la situation du canal de Drusus. Je crois, pour moi, que c'est encore une fois à Ramaer que revient l'honneur d'avoir trouvé l'argument décisif. L'ingénieur hollandais avait montré, comme je l'ai dit, qu'à part l'éperon à la pointe du Wahal, Drusus avait dû construire une digue sur la rive gauche du Rhin Inférieur. Or, quelle aurait dû être la longueur de cette digue? Il serait logique de répondre : elle devait se prolonger au moins jusqu'à Utrecht, où les eaux se divisent de nouveau en deux bras, la Vecht et le Vieux-Rhin ; car, si l'on augmentait artificiellement le volume du Rhin Inférieur, les débordements qu'on avait à redouter pouvaient se produire tout le long de son cours ; il ne suffisait pas d'y parer sur une certaine étendue seulement. D'autre part, on se rend facilement compte qu'une digue d'une longueur pareille n'eût pu être élevée en peu de temps par des soldats de l'armée de Germanie. Ceci nous oblige d'admettre que la digue n'allait que jusqu'à Westervoort, ce qui veut dire qu'elle était longue en tout de 15 kilomètres ; c'est à Westervoort que commençait le canal qui réunissait le Rhin au Vieil-Yssel et au lac Flévo, et qui déchargeait en même temps le Rhin Inférieur du trop d'eau que les ingénieurs romains lui amenaient à la bifurcation de Carvium.

Le résultat auquel nous aboutissons ainsi est de nature à nous satisfaire. Grâce à Ramaer, nous apercevons le rapport qui semble avoir existé entre les différents travaux entrepris par Drusus. Le canal, voie de communication avec la Frise et avec la mer qui la baigne au Nord, était le but que les Romains s'étaient proposé ; l'éperon et la digue servaient à pourvoir le canal de l'eau nécessaire.

W. VOLLGRAFF.

LE THÉATRE ROMAIN D'AUTUN

Les théâtres romains de Gaule sont à l'ordre du jour : depuis quelques années, une dizaine ont été repérés ou dégagés [1]. Les trois principaux se trouvent dans ma circonscription archéologique, à Vienne, Lyon et Autun. Celui de Vienne a été inauguré en juillet 1938, et je l'aurais déjà publié si je n'avais voulu laisser ce soin à mes collaborateurs, MM. Formigé et Vassy, dont les premiers sondages remontent à 1922 ; nous n'avons plus à explorer que le pavement de l'orchestre et les côtés de la scène. Entreprises en 1933 pour rechercher l'amphithéâtre où les martyrs chrétiens de l'année 177 ont été livrés aux bêtes, les fouilles de Lyon ont révélé l'existence d'un théâtre, dont la majeure partie est maintenant mise au jour ; j'ai indiqué ailleurs les premiers résultats [2], que je compléterai à la fin des travaux. Les recherches d'Autun restent inédites, et je voudrais les présenter ici au frère spirituel de Camille Jullian.

Mentionnés dès le xvie siècle, le théâtre et l'amphithéâtre de la cité romaine avaient encore assez belle apparence au début du xviie siècle, à en juger par deux dessins conservés à la Bibliothèque nationale (fig. 1-2) [3]. Mais, en 1675, l'évêque Gabriel de Roquette utilisa les matériaux à la construction d'un séminaire. Cinquante ans plus tard, l'amphithéâtre avait disparu, et le théâtre était en grande partie « si comblé de terre et couvert de ronces et d'épines qu'on ne voit qu'une masse informe [4] ». On y pratiqua des recherches ; mais un droit de pacage y fut concédé en 1762. La municipalité le racheta en 1820, et la Société Éduenne multiplia les sondages jusqu'en 1850 [5]. L'emplacement, appelé Caves Jolliot ou Joyaux, fut encore utilisé comme champ de tir, puis aménagé en

1. A Vaison, Alba, Vienne, Lyon, Autun, Néris, les Bouchauds, Berthouville, Pitres, les Andelys (cf. Jullian, *Rev. Ét. anc.*, 1930, p. 23), Genainville (Orième, *Découverte de vestiges gallo-romains*, Paris, 1937).

2. Wuilleumier, *XCVIII^e^ Congr. arch. France*, Paris, 1935, p. 9 et suiv. ; *Ann. Éc. Haut.-Ét. Gand*, I, 1937, p. 125 et suiv.

3. Cf. de Fontenay-de Charmasse, *Autun et ses monuments*, Autun, 1889, p. 177 et suiv.

4. Abbé Germain, *Ann. Soc. éd.*, 1860-1862, p. 400.

5. Cf. Roidot-Deléage, *Album*, I, pl. XVIII ; de Fontenay-de Charmasse, *op. cit.*, p. 187 ; Bayon, *Mém. Soc. éd.*, XLVII, 1932, p. 413. Ces études m'ont été aimablement communiquées à la bibliothèque de la Société Éduenne par MM. Boëll et Gillot.

un théâtre de verdure, dont le gazon couvrait presque entièrement les substructions romaines. Enfin, des fouilles méthodiques, commencées en 1932, furent poursuivies de 1935 à 1938 par le Service des Monuments historiques, avec la participation financière de la municipalité. L'active collaboration de MM. Tillet, Gélis et Fournier, architectes des Monuments historiques, et de M. Desjours,

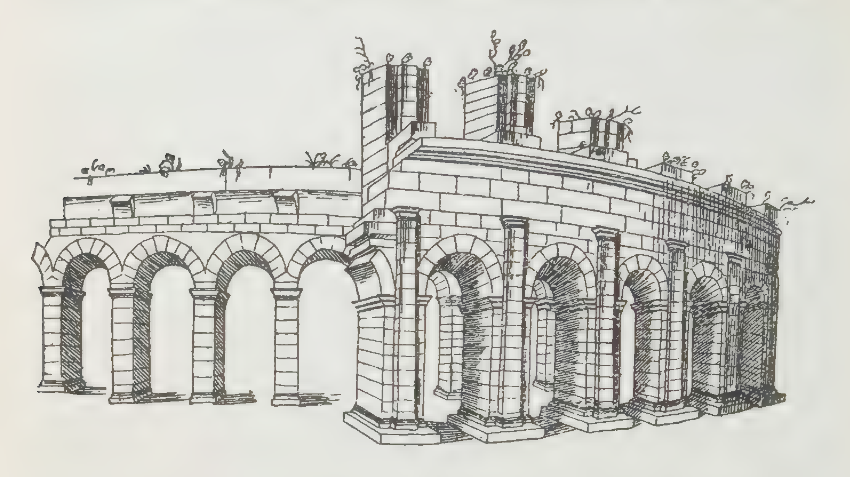


Fig. 1. — L'amphithéatre romain d'Autun
(D'après un dessin d'environ 1610, conservé à la Bibliothèque nationale.)

entrepreneur et membre de la Société Éduenne, m'a été très précieuse[1].

Le théâtre d'Autun mesure 148 mètres de diamètre (pl. I, 1) ; c'est, de beaucoup, le plus grand de toute la Gaule : on compte, en effet, 116 mètres à Vienne, 108 à Lyon, 103 à Orange, 102 à Arles. Conformément au précepte de Vitruve[2], la *cavea* est tournée vers l'Est, de même qu'à Lyon, pour éviter « les ardeurs du midi ». Comme il le recommande aussi[3], elle est adossée à une colline, selon le type grec, plus répandu dans les provinces que le type romain du théâtre en plaine ; mais la moitié supérieure repose sur deux rangées concentriques de quarante-sept voûtes assez étroites[4], qui sont faites en pierres sans mélange de briques.

La *cavea* comprenait trois *maeniana* et un portique (fig. 4).

1. Je remercie aussi MM. Petit et Planhes d'avoir bien voulu suivre attentivement les fouilles.

2. Vitruve, V, 3 : « providendum est ne impetus habeat a meridie ».

3. *Ibid.* : « fundamentorum autem, si in montibus fuerit, facilior erit ratio ».

4. Elles ne dépassent pas 3 mètres.

Celui-ci, qui mesurait 9 mètres de largeur et dont on a retrouvé autrefois une colonne en marbre, haute de 3m80, est remplacé aujourd'hui par une plantation d'arbres qui, au sommet de la colline, forme un rideau de verdure très agréable à l'œil. Le troisième *maenianum* comportait une douzaine de gradins ; les voûtes reposaient sur de longs murs rayonnants, dont le blocage interne est revêtu d'un joli parement : de petits moellons en grès [1], légèrement piqués et striés, forment des assises très régulières, dont les joints



Fig. 2. — LE THÉATRE ROMAIN D'AUTUN

(D'après un dessin d'environ 1610, conservé à la Bibliothèque nationale.)

sont faits à la gouge avec beaucoup de soin. Un mur analogue, mais demi-circulaire, qui devait soutenir une *praecinctio*, sépare cet étage du deuxième *maenianum*. Celui-ci avait sans doute seize rangées, hautes de 0m35 et profondes de 0m85 ; la moitié supérieure repose encore sur des voûtes, tandis que les autres étaient entièrement bétonnées. Quelques gradins en grès ont été retrouvés. Limité dans le haut par une large *praecinctio*, le premier *maenianum* comprend douze rangées, hautes de 0m37 et profondes de 0m88, qui ont pu être en grande partie reconstituées. Il présente une particularité curieuse (pl. I, 1) : au lieu de descendre, selon la coutume, jusqu'au niveau de l'orchestre, les gradins s'arrêtent à 2m10 au-dessus et 1m50 en retrait ; d'autre part, l'orchestre est

1. Long. : 0m25 à 0m30 ; haut. : 0m11 ; prof. : 0m15. On les appelle pâtureaux d'Auxy et de la Celle-Auxy.

limité par une bordure de pierres en grès, hautes de $0^{m}35$ environ, qui portent des blocs en grès de $0^{m}80$; un deuxième rang de blocs ou une balustrade devait se dresser au-dessus jusqu'à la hauteur du premier gradin, devant lequel passait sans doute un promenoir ; au centre et à gauche, ce mur est coupé par des seuils, légèrement en retrait, qui donnaient accès soit à des escaliers, soit plutôt à des réduits.

Ce dispositif, qui ressemble au *podium* des amphithéâtres, devait permettre de donner des jeux violents dans l'orchestre en mettant les spectateurs à l'abri. On le retrouve ailleurs. Telles sont, en Gaule, une douzaine d'arènes, notamment celles de Lutèce, Néris, Lillebonne et surtout Drevant, où l'orchestre conserve, comme ici, la forme demi-circulaire qui est propre aux théâtres [1]. Cependant, la scène y est plus réduite. Tels sont encore plusieurs édifices de Yougoslavie, de Grèce et d'Asie Mineure [2] : certains, ceux de Termessos et Sagalassos par exemple, ont été construits tels quels ; les autres, notamment à Corinthe et Philippes, Pergame et Magnésie, ont été adaptés aux combats par la suppression des gradins inférieurs et l'élévation d'une balustrade ou d'un mur. Un remaniement de ce genre n'est pas exclu à Autun, où un muret et un égout à peu près concentriques traversent l'orchestre ; mais, comme ils sont irréguliers et que, prolongée jusqu'au sol, la ligne des gradins arriverait à plusieurs mètres en deçà, cet indice reste douteux. Un tel dispositif semble faire double emploi avec l'amphithéâtre voisin ; mais il en était de même à Corinthe [3] : les combats de gladiateurs et de bêtes supplantaient les représentations dramatiques.

La *cavea* contenait environ 14.000 spectateurs. Elle était desservie extérieurement, de haut en bas, par sept escaliers, dont un au centre et les autres symétriques ; les marches qui subsistent au deuxième étage, creusées dans des blocs en grès, mesurent $1^{m}45$ de largeur, $0^{m}19$ de hauteur et $0^{m}44$ de profondeur. D'autre part, huit escaliers intérieurs, larges de $2^{m}60$, établissaient une communication entre la *praecinctio* du premier étage et le promenoir du haut ; ils alternent avec les escaliers extérieurs. On les retrouve, au nombre de trois, dans le théâtre de Lyon.

1. Formigé, *Les arènes de Lutèce*, Paris, 1914.
2. Shear, *Am. Journ. Arch.*, 1925, p. 387 ; 1926, p. 451 ; Collart, *B. C. H.* 1928, p. 97 ; 116 ; 121 ; Saria, *Arch. Anz.*, 1938, col. 81 et suiv.
3. Collart, *B. C. H.*, 1928, p. 121.

1. Théâtre romain d'Autun : vue générale.

2. Théâtre romain d'Autun : niches d'une entrée.

Les deux entrées principales débouchent, selon la coutume, de chaque côté de l'orchestre. Le pavement en grès du couloir méri-

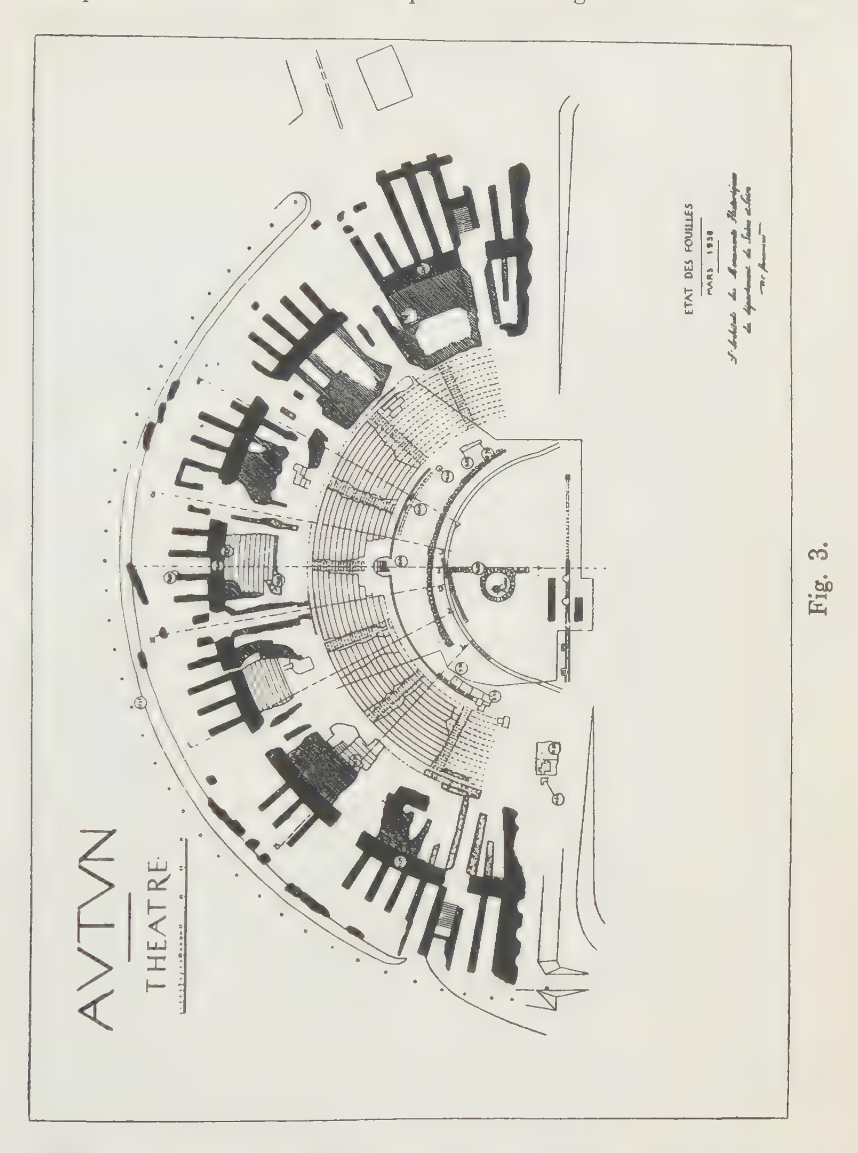


Fig. 3.

dional a été en partie dégagé ; le reste est encore enfoui sous une butte de terre. Du côté de la *cavea*, le mur est orné de six niches demi-circulaires, dont le blocage interne est recouvert, comme dans la *cavea*, de petits moellons bien appareillés (pl. I, 2) ; c'est, je crois,

le seul théâtre qui présente ce joli décor. A Lyon, les murs ont un revêtement de stuc poli. A Vienne, de grands blocs y sont appliqués, horizontalement, jusqu'à la porte d'entrée, tant que le couloir était voûté, puis verticalement, à l'air libre.

L'écoulement des eaux était assuré, comme à Vienne, par des égouts rayonnants et demi-circulaires. Plusieurs descendent sous les gradins du deuxième étage ; ils débouchent dans un conduit ménagé sous la *praecinctio ;* un autre contourne, selon la coutume, le bas de la *cavea* : il est recouvert de dalles en calcaire et en grès [1], dont l'alternance régulière produit un heureux effet de couleur. A 8 mètres de là, on rencontre dans l'orchestre un nouvel égout demi-circulaire, qui fait une forte pente à gauche et une chute à droite [2] ; peut-être marque-t-il la limite ancienne de la *cavea* ou la séparation entre les gradins du rang sénatorial et le pavement dallé de l'orchestre ; mais il ne forme pas un demi-cercle régulier. Il est en partie obstrué par deux murs, dont l'un touche à un puits ; ces constructions postérieures sont étrangères au théâtre.

L'orchestre mesure environ 50 mètres de diamètre. D'après les sondages du XIXe siècle, il était pavé de marbre rouge ; mais nous n'avons retrouvé que quelques dalles en calcaire blanc.

Sur le devant de la scène, nous avons dégagé la fosse du rideau, dont la présence atteste que, tout en étant adapté à d'autres spectacles, le théâtre restait approprié aux représentations dramatiques. Elle mesure environ $2^{m}20$ de profondeur et $0^{m}50$ de largeur. — Au pied des deux murs parallèles se trouvent des banquettes en grès ; elles sont interrompues, tous les quatre mètres, par de grosses dalles en calcaire qui traversent la fosse et sont percées de deux trous carrés à l'emplacement des banquettes ; au-dessus se dressent des guides en grès, hauts de $0^{m}65$, qui portent une autre dalle en calcaire de $0^{m}30$; il manque encore, pour atteindre le niveau du sol, des guides et une dalle semblables. Ces guides, destinés à recevoir les mâts du rideau, forment, en général, une rangée unique, notamment en Afrique, à Timgad et à Dougga, ou deux rangées en quinconce, comme à Orange, Arles et Vaison. Les deux rangées parallèles, dont on ne connaissait aucun exemple, se retrouvent, par une curieuse coïncidence, à Lyon et Vienne. Elles me paraissent dues aux rigueurs du climat qui obligeaient à

1. Long. : $1^{m}10$.
2. Larg. : $0^{m}55$.

fixer l'étoffe aux mâts plus solidement que dans le midi. Le reste de la scène est enfoui sous une piste municipale que nous n'avons pu fouiller encore. Au dire des historiens locaux, elle était ornée de marbre blanc et rouge.

* * *

La date de cet édifice est difficile à préciser. L'appareillage très soigné des murs est semblable à celui de l'enceinte qui passe pour avoir été construite peu après la fondation de la ville, au début de l'ère chrétienne[1]. Cependant, le rempart décrit près du théâtre une courbe et un angle qui paraissent être une déviation postérieure[2]. D'autre part, un bronze de Vespasien aurait été découvert en 1788, enrobé dans la maçonnerie[3]. On a cru retrouver le nom de cet empereur sur des fragments d'inscription qui viendraient du théâtre : [*Fla*]VIO [*Vespas*]IA[*no*] ; mais l'interprétation reste douteuse[4]. Un autre texte épigraphique, daté de 105, contient les lettres RVM DE, que l'on a proposé de compléter ainsi : [*theat*]RVM DE [*integro restituerunt*][5]. Enfin, nous avons recueilli un certain nombre de monnaies qui datent des empereurs suivants[6] : Géta, Gallien (2), Claude II, Constantin (5), Constantin II, Constance II (2), Magnence, Décence, Valens. Or, Tétricus prit la ville en 270 ; Constantin pleura sur les ruines et les releva en 311, à la prière d'Eumène, directeur des Écoles Méniennes ; Magnence fut proclamé empereur à Autun en 350. Les monnaies confirment la résurrection de la cité à cette époque. Le théâtre semble donc avoir été construit au Ier siècle, plutôt vers la fin, restauré peut-être au début du IIe siècle et sans doute vers 311.

Sous peine de laisser périr ces ruines, nous avons dû les consolider, mais en évitant les restaurations plus ou moins coûteuses, douteuses et affreuses. Nous avons employé les matériaux anciens,

1. Cf. Déchelette, *Guide des monuments d'Autun*, Roanne, 1907, p. 6 ; Blanchet, *Les enceintes rom. de Gaule*, Paris, 1907, p. 13 ; *XCVIIe Congr. arch. France*, Paris, 1935, II, p. 171 ; Grenier, *Manuel*, V, Paris, 1931, p. 337.

2. Cf. de Fontenay-de Charmasse, *op. cit.*, p. 18 ; 200.

3. *Ibid.*

4. *C. I. L.*, XIII, 2659.

5. *Ibid.*, 2658. Une troisième inscription, trouvée au théâtre, porte les mots : PATRI PAT. MAXIMO | P. P. MAX (*Ibid.*, 2660).

6. Je remercie vivement M. Jean Tricou d'avoir bien voulu les identifier avec sa compétence habituelle.

en n'apportant que du ciment moderne. Pour figurer le *podium* de la *cavea* et retenir les assises supérieures, nous avons dressé, plutôt qu'un mur de pierres neuves, un voile de béton que nous dissimulerons sous une retombée de fleurs. Ainsi, tout en reprenant ses formes romaines, ce monument restera un théâtre de verdure.

P. WUILLEUMIER.

TABLE DES MATIÈRES

I. ANTIQUITÉS GRECQUES ET ORIENTALES

II. ANTIQUITÉS ROMAINES

III. ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES

M. PHILIPPE FABIA avait bien voulu adresser pour le présent volume un article qui dépassait par ses proportions le cadre prévu. Il sera publié ultérieurement dans la *Revue*, qui s'honore d'avoir eu le regretté savant pour collaborateur.

TABLE DES PLANCHES

TABLE DES FIGURES DANS LE TEXTE